

**Cours complet
d'économie
politique
pratique**

Jean Baptiste Say

LIREGRATUITEMENT.COM

**Cours complet
d'économie politique
pratique**

Jean Baptiste Say

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

Cours complet d'économie politique pratique

TBAiTB d'bcohomik politiqu« OU Simple Exposition de la maniera dont te Torroent, se distribuent et se consomment les riehesset; o« édition, i ? olume grand in-S»; prii, 10 fr.

ORUTRBS DIVERSES, Contenant : Caiéchisme (^Économie politique ; Fragments et Opuscules inédits; (lorrespondance générale i Olbie; Petit Volume; Mélanges devmrsâet dsHtiémтурê^ ^rdcàiéss d'une Mtich tfufla tié^et tes »a«aux de raiit«ui% af«â de» notSs paPCN. âdmili. Bug. Dafre o1 ttD«ac#>Sagr. 1 vohime gmd in'8*, onté du porlrail de Tâutenr, gravé sur acfer ; prix, 10 tr.

CATÉCHISME D BCOROMiB POLITIQUE , 4« édition, publiée par Charles Comte, son gendre ; 1 vol. in-12 ; prix, 3 Tr.

PETIT VOLUME, CONTEMART QUELQUES APERÇUS DBS HOMMES ET l>E LA SOOIIBTK ,

3c édition entièrement refondue par Tauteur, et publiée sur les manuscrits qu'il a laissés, par Horace Say, son fils ; 1 volume grand in- 33; prix, 3 fr*

On trouve également chez ks mêmes Libraires :

HISTOIRE DBS DELATIONS COMMERCIALES EHTRB LA FRANCE ET LE BRESIL, et

Considérations générales sur les monnaies, les changes^ Us
banques et le commerce extérieur, par Horace Say, membre de la
Chambre de commerce de Paris et du Conseil général du départe-
ment de la Seine ; 1 beau volume in-8*, avec plans, cartes et ta-
bleaux ; prix, 7 fr. 50 c.

Typographie HENiirvBR, rue Lemercter, 34. Baiignolles.

OUIUGK DISTISI A IEHU SODS LES TIDI m BOUES D'tTAT,
NS PMPUIITALIUS FOKIItS

ET DES CAPITAUSTES,

DBS SAYARTI, DES AGEICCLTEURS, DBS MAMUFACTU-
BIBES, DBS IftoOCIANTS,

et eD général de Ions les eitoyens, L'ÉCONOMIE DES
SOCIÉTÉS;

CHAPITRE PREMIER

Vue générale des sources de dos révéras.

Les quatre premières parties de ce Cours ont été consacrées à
étudier la nature des richesses, la manière dont elles sont pro-
duites, Faction de rindustrie , la nature des instruments dont elle
se sert , et Finfluence qu'exercent sur les productions les circons-
tances où se trouve la société.

Nous avons vu que les individus dont se composent les na-
tions se distinguent par diverses capacités productives.

Les uns ont des acuités industrielles, c'est-à-dire, des connaissances, des talents, du jugement, Taptitude au travail de l'esprit ou au travail du corps.

Les autres se présentent avec des instruments propres à rin-
dustrie, tels que des capitaux, des fonds de terre.

Les facultés industrielles, les capitaux, les terres, sont les fonds d'où sortent tous les revenus de leurs possesseurs. C'est la manière dont ces II. 1

revenus produits sont distribués^ ce sont les lois qui déter-
minent la portion de revenu que chacun obtient naturellement
dans cette distribution, qui vont être maintenant Tobjet de notre
étude.

Nous avons vu que les fonds, aussi longtemps qu'ils de-
meurent oisifs, ne concourent point à la production, ne donnent
point de revenus. L'homme qui a le plus de forces, s'il se tient les
bras croisés, ne produit rien ; un champ qui reste en friche ne
produit rien, ou du moins ne produit rien qui ait une valeur ; un
capital qui dort au fond d'un coffre ne produit rien. Mais du mo-
ment que Thomme veut tirer parti de sa force ou de ses talents, le
propriétaire foncier de sa terre, le capitaliste de son capital, le
service qu'ils en obtiennent, et que nous avons nommé un service
productif, forme leur revenu; et ils vivent de ce revenu en
l'échangeant contre les divers objets de leur consommation.

Cet échange s'opère, comme la plupart des échanges, en don-
nant d'abord le service rendu contre de l'argent, et en donnant
ensuite l'argent qu'on en a tiré contre les choses que l'on veut
consommer.

Ainsi, quand je loue un champ qui m'appartient, je vends à un fermier le service que ce champ peut rendre dans le courant d'une année. Je peux me servir pour mon entretien de l'argent que m'a payé mon fermier; mais ce n'en est pas moins le service du champ qui est mon premier revenu. Le fermier a tiré du blé de ce service foncier; ce blé a été changé contre de l'argent; je change cet argent contre des provisions, des habits, etc.; mais c'est toujours la même portion de revenu, la même valeur qui n'a fait que changer de forme, et dont la première origine est dans le service rendu par un fonds de terre qui m'appartient.

De même, l'homme qui prête son capital et qui en tire un intérêt, vend le service que ce capital est capable de rendre. Il échange ensuite cet argent contre des objets de consommation; mais la source de cette valeur est toujours dans le service rendu par son capital, qui est le fonds d'où ce service est sorti.

L'ouvrier qui s'est loué pour un jour, pour un an, à de même vendu le service que pouvaient rendre, pendant cet espace de temps, ses bras ou les facultés de son esprit; il a ensuite échangé l'argent de son salaire contre des aliments; mais depuis l'instant où ses services, qui ont eu une valeur quelconque, puisqu'on les a payés, sont sortis de ses facultés corporelles ou intellectuelles, cette valeur a composé un revenu qui s'est montré sous différentes formes, jusqu'au moment où il a été consommé pour l'entretien de l'ouvrier.

SOURCES DE NOS REVENUS

Les services que sont capables de l'endre nos fonds productifs sont ainsi la source primitive de tous nos revenus.

Quand nous faisons valoir nous-mêmes notre fonds, nous n'en vendons pas le service, mais nous rééchangeons contre le produit qui en résulte. Quand je laboure mon champ, et qu'à la suite des diverses façons qu'il a reçues, ce champ m'a donné du blé, une portion de ce blé est une valeur obtenue en échange des services rendus par le sol ; une autre portion du même blé est une valeur obtenue en échange de mon travail. Si je vends mon blé , ces mêmes services productifs, qui avaient été transformés en blé, se trouvent maintenant transformés en argent ; ils le seront bientôt en objets de consommation ; et ce sera toujours le même revenu sous différentes formes.

Ce n'est donc pas la forme matérielle , la substance sous laquelle se montre le revenu; c'est l'origine de cette valeur qui la constitue telle ; c'est la circonstance d'être sortie d'un fonds productif, quelle que soit la substance où elle se trouve attachée. Et cette valeur est toujours un revenu, jusqu'au moment où elle est consommée improductivement par son propriétaire, époque où elle n'est plus rien ; ou bien jusqu'au moment où son propriétaire la consacre à une consommation reproductive; époque où elle change de nature, où elle devient un capital, et se perpétue par la reproduction.

Le moment n'est point encore venu où nous devons nous occuper spécialement de ces deux genres de consommation. Nous nous attachons seulement ici à reconnaître la marche des revenus, c'est-à-dire des valeurs nouvellement créées, depuis leur ori-

gine jusqu'au moment où elles parviennent à leur consommateur.

Une explication est ici nécessaire. Un produit est une chose unique, et beaucoup de personnes ont concouru à sa production : duquel de ces producteurs doit-il être la propriété? Appartiendrait-il au propriétaire du fonds de terre qui a été sa première origine ? au capitaliste dont les fonds ont permis qu'on s'en occupât ? aux travailleurs dont les mains l'ont façonné ?

On peut citer quelques produits qui n'ont qu'un seul producteur, et dont par conséquent la valeur n'est point partagée ; ils sont en petit nombre et n'ont aucune importance. Il y a dans les montagnes Suisses des bergers qui, pour occuper leurs loisirs, sculptent à la pointe de leur couteau des figures en bois qu'ils vont vendre dans les villes- et qui servent de jouets aux enfants. On rencontre quelquefois des gens de la campagne qui

vont offrant, de maisons en maisons, des pièces de gibier qu'ils prennent dans des pièges ou tuent à la chasse : voilà des produits dont la valeur tout entière se distribue à leur unique producteur. Mais la plupart, je dirais volontiers la totalité des produits de la société sont loin d'être dans ce cas. S'il fallait partager entre tous leurs producteurs une montre de poche, un vase de porcelaine, un livre, un habit, ils cesseraient d'exister, ou du moins leur valeur serait réduite à rien.

Il faut donc que cette valeur soit -distribuée à tous ceux qui ont concouru à sa création, et qu'elle soit même distribuée aux propriétaires des fonds productifs en proportion de l'importance de leur coopération, sans que la valeur du produit en soit altérée. Le mécanisme de cette distribution est un de ces phénomènes qui

n'attirent pas notre attention, parce que nous le voyons trop souvent. Il vaut pourtant la peine d'être remarqué, et vous allez, messieurs, en avoir l'analyse.

CHAPITRE II

Mécanisme de la distribution des revenus.

En étudiant la production, nous avons vu que chaque produit, quoiqu'il soit l'œuvre d'une multitude de producteurs, est le fruit d'une conception unique : celle de l'entrepreneur qui en a conçu l'idée et qui a rassemblé les services des agents nécessaires pour l'exécuter. C'est l'entrepreneur, dès lors, qui paie les services des divers agents en proportion du besoin qu'il en a, et qui, de cette manière, distribue à chacun le revenu auquel il peut prétendre. Si l'entrepreneur possède en propre le fonds de terre et le capital, s'il exécute lui-même les divers travaux*, il faut le considérer comme se payant à lui-même les divers services qu'il a employés, sauf à être remboursé par la valeur du produit qui en est résulté.

C'est ainsi que la valeur de tous les produits de la société se répartit entre tous les producteurs qui ont concouru à leur existence.

Si nous demandons à l'habit de drap qui nous couvre les métamorphoses par lesquelles il a passé pour devenir un produit à notre usage, il nous révélera les producteurs qui ont fourni, directement ou indirectement, une certaine quantité de services productifs, desquels il est finalement résulté un habit. Chacun de

ces services était nécessaire à la formation de Thabit; autrement, l'entrepreneur qui les a réunis n'en aurait pas fait la dépense.

DE LA DISTRIBUTION DES REVENUS. S

Cesi ainsi qu'ii a fallu réclamer le concours du fonds de terre, des pâturages où se sont nourris les moulons dont le dos a porté de la laine. Un fermier, en payant un fermage, a acheté le concours de ce fonds de terre; et ce fermage a formé le reveûu ou une portion du revenu du propriétaire du sol.

Le même fermier, en donnant un salaire à ses gens, à ses bergers, à ses tondeurs de brebis, leur a payé le prix de leurs services productifs, et luiHOfiême, en vendant &es toisons, a reçu le prix de ses propres services;, car si la valeur des toisons n'avait pas suffi tout à la fois et pour le rembourser de ses avances et pour lui procurer un bénéfice, il n'aurait pas élevé des moutons, et la laine n'aurait pas été produite. Voilà donc ^n revenu payé, ou du moins une^ portion de son revenu, si, comme il est probable, il a créé simultanément plusieurs produits à la fois, comme du froment, des légumes, en même temps que de la laine.

Si le capital du fermier n'était pas à lui en totalité , s'il avait quelque argent emprunté, une partie des toisons a servi à en payer les intérêts; et ces intérêts ont formé une partie des revenus du prêteur.

Remarquez la parfaite analogie qui existe encre les fermages, les salaires, les bénéfices du fermier, les intérêts touchés par le capitaliste. Toutes ces valeurs sont le prix d'un «ervioe productif

dont un entrepreneur s'est servi pour créer un produit; service émané d'un fonds de terre, ou bien d'un fonds capital , ou bien d'un fonds de facultés industrielles. C'est cette analogie entre ces diverses portions de revenus qui leur a fait donner à toutes le nom de (H*ofits. C'est ainsi qu'il y a

des profits du fonds de terre,

des profits du capital,

des profits de l'industrie.

Profits et retenus sont une seule et même chose. Dans l'usage ordinaire, on appelle profits les portions de revenus qui sont sujettes à quelque incertitude, ou qui se touchent par petites portions; et l'on réserve le nom de revenus aux profits fixes qu'un entrepreneur s'oblige à vous payer, pour que vous lui laissiez retirer (à ses périls et risques) les profits qui doivent provenir de la terre ou du capital dont il vous achète la jouissance. Mais, en étudiant, nous devons donner un nom pareil à des choses qui sont d'une nature pareille , de peur que la différence des dénominations ne nous fasse supposer qu'il se trouve quelque différence dans leur nature.

Nous avons considéré les toisons qui ont servi à faire un habit de drap

comme un produit, parce qu'elles sont le fruit d'une seule conception : celle de l'entrepreneur de culture, du fermier; mais elles ne sont encore que la matière première d'un habit. La valeur de ce produit, distribuée par le fermier, a payé tous les services productifs, et par conséquent tous les revenus gagnés jusqu'à lui. Il en est remboursé par le fabricant de drap qui lui achète ses toi-

sons, et qui, moyennant d'autres avances, achète les services des fileurs, des tisseurs, des foulons, des teinturiers, des apprêteurs, etc., lesquels, en lui vendant leurs services, réalisent à leur tour des profits industriels.

Si le manufacturier a emprunté une partie de son capital, l'intérêt qu'il en paie fait le revenu ou une portion du revenu d'un capitaliste, et le loyer du local de la manufacture fait un revenu du propriétaire foncier. Vous comprenez que si c'est le manufacturier lui-même qui est propriétaire du local, c'est lui, entrepreneur, qui en paie le loyer à lui, propriétaire; et que si la valeur du drap, lorsqu'il sera terminé, ne suffisait pas pour rembourser toutes les avances de l'entrepreneur, et ses profits (qui sont le remboursement de l'avance qu'il a faite de son propre temps et de ses peines), il ne prendrait pas cette peine ; il ne perdrait pas son temps; le drap qui doit en résulter ne se ferait pas; pour qu'on se livre à cette production, il faut donc que le prix du produit suffise pour rembourser toutes ces avances.

Ce n'est pas tout : bien d'autres portions de revenus sont acquittées par le prix d'un habit.

Un tailleur achète ce drap, et, par cet achat, rembourse toutes les avances précédentes. Il achète aussi la doublure, les poches, les boutons. Une portion de cette doublure est en toile de coton, et son prix sert à payer des portions de revenus au négociant qui a fait venir le colon d'au-delà des mers, à l'armateur dont on a frété le navire , aux courtiers qui ont conclu les ventes, au filateur qui Ta réduit en fil , au tisseur qui l'a mis en toile, etc.

Et si une partie de la doublure est en soie, vous voyez d'ici combien de services industriels, de services fonciers, de services

de capitaux, il a fallu acheter pour avoir l'étoffe de soie; or, chacun de ces services a valu à son auteur un profit qui a fait une portion de son revenu.

J'en dirai autant des boutons, autant de tous les produits quels qu'ils soient qui sont entrés dans un habit. Ce serait un travail interminable que d'énumérer toutes les portions de revenus acquittées par la production de cet unique produit; car je vous fais grâce encore d'un fort grand nombre

DE LA DISTRIBUTION DES REVENUS

de producteurs. Combien n'y en a-t-il pas eu occupés par les seuls ciseaux du tailleur, ou les aiguilles de ses garçons !

Hais, ce qui est plus fort, nous-mêmes, sans nous en douter, pouvons avoir été au nombre des producteurs de Thabit que nous portons, et quand nous l'avons payé à notre tailleur, nous avons peut-être payé une portion de nos propres revenus. Ne pouvons-nous pas avoir des fonds entre les mains d'un banquier? ne pouvons-nous pas être porteurs d'actions d'une caisse d'escompte? Nos fonds peuvent donc avoir servi à escompter des effets de commerce à l'un des négociants, à l'un des manufacturiers qui ont concouru à cette production. Ce négociant, ce manufacturier, en escomptant un effet, en recevant par anticipation son montant, a emprunté; il a payé un intérêt dont nous avons pu toucher une partie. Notre capital, comme actionnaire d'une banque, a donc pu fournir un service productif qui a contribué, pour sa part, à la formation de notre habit.

Vous voyez, messieurs, en observant cette suite d'opérations, qu'un produit est le résultat de plusieurs entreprises productives qui se le transmettent l'une à l'autre dans l'état d'avancement où chacune d'elles l'a porté. L'entrepreneur-fermier transmet de la laine à l'entrepreneur-fabricant ; celui-ci transmet du drap à l'entrepreneur-tailleur, qui transmet un habit au consommateur. Chacun de ces entrepreneurs, en achetant les services productifs dont il a besoin, en paie le prix aux auteurs de ces services, et ce prix forme leur revenu. L'entrepreneur, qui reçoit le produit non terminé des mains de son prédécesseur, lui rembourse toutes les avances faites jusque-là. Son successeur lui rembourse à son tour à lui-même celles qu'il a faites pour élaborer le même produit; et le consommateur rembourse, au dernier producteur ses avances et toutes celles de ses prédécesseurs.

Voilà comme la valeur d'un produit se distribue tout entière à ses divers producteurs et va former leurs revenus. Et une remarque sur laquelle j'appelle votre attention : c'est qu'il n'y a aucun revenu dans la société qui ne soit fondé sur une production. Il faut avoir pris part directement ou indirectement à une œuvre productive pour pouvoir réclamer avec succès une part de la valeur du produit. Le consommateur qui, pour jouir du produit, rembourse toutes les avances faites par les producteurs, ne paie, en achetant un produit, que l'utilité qu'il y trouve ; il ne paie pas l'utilité qu'on n'y a pas mise; et si dans le cours de la production l'un des producteurs avait avancé un profit, une portion de revenu, à quelqu'un de qui le concours n'eût rien ajouté à l'utilité, à l'agrément, au mérite du produit, nul consommateur ne voudrait rembourser cette avance : il don-

nerait la préférence à un autre produit 8ein))lable qui, n'étant pu grevé de cette inutile dépense, lui serait fourni, à meilleur marché.

Une veuve, un vieillard, dira-t-on, qui reçoivent une pension alimentaire, ne coopèrent à la confection d'aucun produit. J'en conviens ; mais cette pension est prise sur le revenu de quelqu'un qui y coopère. Ce cas est celui des créanciers de l'État, qui sont payés avec une portion des revenus des contribuables. Les valeurs produites peuvent être transférées dans plusieurs mains avant d'être consommées; mais, à coup sûr, la jouissance ne peut en être accordée aux uns qu'aux dépens des autres : on ne peut pas consommer deux fois ce qui n'a été produit qu'une. Prétendre qu'il peut y avoir un revenu qui ne soit pas fondé sur une production, ce serait prétendre que Ton peut consommer une valeur qui n'aurai[^] pas été créée.

A peine ai-je besoin d'avertir qu'èta même personne peut jouir de divers revenus. Un cultivateur qui fait valoir son propre (onds, et qui ne doit rien sur ce fonds, fait une portion de ses profits comme propriétaire, une autre portion comme capitaliste, et une autre portion comme entrepreneur de culture. Tel homme reçoit de son fermier un fermage, tandis qu'il reçoit l'intérêt d'un capital placé, et tire en outre quelque revenu de l'exercice, de ses talents.

L'argent et la monnaie servent k la distribution des richesses produites, mais eux-mêmes n'ont été qu'une fois, à leur origine, des richesses produites, et ont fait partie, seulement cette foi&-là, des revenus de leurs pro-[^]ducteurs. Cette première fois leur valeur a été acquise par une production. Ils ont été le résultat des services productifs des capitaux et des travaux des entrepreneurs

des mines et de leurs agents. Cette fois-là exceptée, leur valeur n'a jamais été une valeur créée, mais seulement transportée à une autre personne. Il a toujours fallu, pour obtenir de la monnaie d'argent, qu'on donnât en échange un autre produit, un autre service productif, provenant d'un autre fonds. C'est cette dernière valeur qui forme le revenu du possesseur actuel de l'argent; ce n'est pas celle qu'on a créée en produisant l'argent. Ainsi, quand un propriétaire reçoit mille écus de son fermier, et qu'il appelle cela son revenu, il peut s'exprimer ainsi pour se conformer à l'usage; mais ce ne sont point les écus qui forment son revenu, car la valeur des écus n'est point une valeur qui vienne d'être créée. Son revenu consiste dans une partie des produits de la terre que le fermier a échangée contre des écus. La valeur créée dans cette occasion, c'est la valeur du blé, du lin, des bestiaux élevés dans la ferme. Avec cette valeur nouvellement créée, on a pu acheter des écus, valeur anciennement créée.

DU REVENU ANNUEL; DU REVENU NATIONAL

On a pu ensuite échanger de nouveau ces écus contre des objets de consommation, et consommer ainsi son revenu, sans qu'on ait créé ni détruit la valeur des écus eux-mêmes. Ils sont entrés et sortis de cette opération pour la même valeur, et ont pu servir cent fois dans la même année à faire passer une portion de revenu de la main qui l'a créée dans la main qui l'a consommée, sans être eux-mêmes une portion de revenu.

Quant aux variations de valeur que les écus ont pu éprouver depuis deux ou trois cents ans peut-être qu'ils ont été produits, elles ont causé des pertes ou des gains fortuits, comme ont fait les larcins, les pertes du jeu, les dons gratuits; mais les productions de la société n'ayant point été altérées par cette cause, elle n'a pas influé sur ses revenus. Ce que le créancier d'une rente stipulée en argent a perdu, son débiteur l'a gagné.

Le propriétaire foncier et le capitaliste reçoivent d'ordinaire leurs revenus en monnaie, parce que c'est en monnaie qu'ils sont stipulés en général le paiement de leurs fermages et de leurs intérêts. L'ouvrier de ville et l'ouvrier de manufacture reçoivent communément aussi, leur revenu en argent. Mais le valet de ferme et les domestiques de l'un et de l'autre sexe, reçoivent ordinairement au moins une forte portion de leurs revenus, c'est-à-dire de leurs salaires, en nourriture, en logement, et quelquefois en habillements. Et, à l'égard des entrepreneurs d'industrie, ils reçoivent tous leurs revenus en l'espèce de marchandise dont la production est l'objet de leur entreprise. Le fermier reçoit le sien en froment, en lin, en légumes, en bestiaux, en toutes sortes de produits d'une ferme; le vigneron et le propriétaire de vignobles reçoivent le leur en vins; le chapelier en chapeaux, le fabricant d'étoffes en étoffes, et ainsi des autres. En effet, qu'est-ce qui résulte des services productifs consommés par un fabricant d'étoffes? Des étoffes. L'argent qu'il en tire est seulement une transformation de la valeur qui compose son revenu. Si la valeur qu'il a produite est grande, elle sera grande encore après sa transformation; elle sera petite après cette transformation, si elle était petite auparavant; mais c'est toujours la valeur des étoffes qui, dans cet exemple, fait le revenu.

CHAPITRE III

Du revenu annuel; du revenu national

La somme des profits ou des portions de revenus que nous touchons

dans le courant d'un mois, d'une année, forment notre revenu d'un mois, notre revenu annuel.

Et la somme des revenus de tous les particuliers dont se compose la nation forme le revenu national, le revenu de la nation.

Le revenu d'une nation est égal à la valeur brute et totale de tous ses produits, car cette valeur a été distribuée en totalité à l'un ou l'autre de ses producteurs.

Il semble, au premier aperçu, que chaque entrepreneur en particulier, ne pouvant mettre au rang de ses revenus que les profits nets qui lui restent après que ses avances sont remboursées, les revenus de tous les entrepreneurs ensemble ne peuvent se composer que de tous les profits ou revenus nets qu'ils ont retirés. Cette proposition est vraie en effet; mais ce sont précisément tous ces produits nets de la société qui équivalent à son produit brut.

Lorsque moi, entrepreneur d'industrie, j'achète le service d'un ouvrier, je ne compte pas son salaire dans le produit net de mon entreprise; au contraire, je l'en déduis; mais l'ouvrier le compte dans son produit net; et comme tous les services qui ont concouru à la confection de chaque produit sont dans le même cas, la valeur totale de tous les produits est la même chose que la somme des profits nets de tous les producteurs.

Je me suis déjà trouvé dans le cas de vous faire cette démonstration ; mais cette vérité, que le produit brut de la société est la même chose que son produit net, a été si généralement méconnue jusqu'ici, que je suis obligé, chaque fois que son application se représente, de répéter de nouveau, quoiqu'en des termes différents, les raisons qui fondent cette opinion. Répétitions qui, au reste, ont l'avantage de graver dans la mémoire des principes fondamentaux sans lesquels on ne parviendrait point à se former une idée exacte et complète des phénomènes sociaux et à se les expliquer à soi-même.

Les distributions de valeurs qui sont le fruit de la violence, de la fraude ou de chances fortuites, ne font partie ni des produits bruts, ni des produits nets de la société; ainsi, non-seulement les fruits d'un larcin, les gains du jeu ne font partie d'aucun produit, mais on en peut dire autant des jeux de bourse, des pillages de guerre, des tributs imposés par un peuple à un autre, par un gouvernement oppresseur à ses sujets, etc. Il y a dans tous ces cas des outrages commis envers la justice, la morale, l'humanité; mais les produits n'en ont pas moins été créés et distribués ainsi que je vous l'ai dit.

DU REVENU ANNUEL; DU REVENU NATIONAL. II

Il ne suffit pas de comprendre en quoi consiste le revenu des particuliers et des nations, et quelle marche il suit dans sa distribution; il faut encore se tenir en garde contre les doubles emplois. Une portion de revenu qui est transmise par un producteur à un autre, ne suppose pas un double revenu. Un particulier tire de sa terre 12 mille fr., à la charge de payer une rente foncière de mille fr. : il n'y a pas là pour 13 mille fr. de revenus dans la na-

tion. La rente foncière est une portion du revenu de 12 mille fr. dont le propriétaire perçoit 11 mille et le rentier mille.

Il en est de même des biens-fonds grevés d'hypothèques. Il y a tel propriétaire foncier qui a dix mille francs de revenus et qui paie dix mille francs d'intérêts. Cela ne fait pas vingt mille francs dans le revenu national; mais seulement dix mille francs. — Quoi! dira-t-on, n'y a-t-il pas là deux fonds productifs ? La terre qui rapporte dix mille francs à son propriétaire, et le capital qui rapporte dix mille francs au prêteur? — Non , messieurs, le capital prêté n'existe plus. Il a été consommé , dissipé par le propriétaire foncier emprunteur, qui dès lors transmet son revenu tout entier au prêteur.

Que si un propriétaire foncier, après avoir emprunté un capital dont il paie dix mille francs d'intérêts, l'emploie en bâtiments, en améliorations sur sa terre , et que ces améliorations aient augmenté le produit de la terre de cinq mille francs , alors , à la vérité , il n'a pas dissipé le capital tout entier ; mais il peut être considéré comme en ayant dissipé la moitié en améliorations mal entendues, puisqu'elles lui coûtent dix mille francs par an et ne lui en rapportent que cinq mille.

Il y aurait double emploi si l'on faisait entrer le revenu du fisc dans le revenu national. Les contributions sont une portion distraite des revenus des particuliers et transmise au gouvernement. Si cette valeur demeurerait une portion du revenu des particuliers, le gouvernement n'en jouirait pas. Si le gouvernement en jouit, les producteurs n'en jouissent pas. Une valeur produite par un particulier et transmise au gouvernement ne devient pas double par le fait de cette transmission.

Quoique beaucoup de produits n'aient pas une longue durée, comme un panier de fraises qui doit être consommé dans le jour où il a été recueilli, ouïe lendemain au plus tard, sa valeur n'en fait pas moins partie du revenu de l'année. Les profits qu'il a procurés à ses producteurs et qui égalent la valeur tout entière du panier de fraises, sont pour eux des moyens d'existence tout aussi réels que s'ils avaient produit un ustensile durable de pareille valeur.

Une représentation théâtrale est un produit dont la valeur est tout entière perdue au moment où la représentation est terminée. Néanmoins c'est un produit ; sa consommation procure un plaisir qui a une valeur, puisqu'on le paie. Cette valeur, pour avoir été promptement consommée, n'en a pas moins été produite, et n'en a pas moins procuré aux entrepreneurs, aux acteurs, aux décorateurs, à ceux qui ont fait une partie de leurs revenus de l'année.

CHAPITRE IV

De ce qui fait l'importance de nos revenus*

Comment déterminerons-nous l'importance d'un revenu, ce qui fait qu'un revenu est plus considérable qu'un autre? Est-ce au moyen des sommes qu'il rapporte? Mais alors nous serions obligés de dire qu'un revenu de 8,000 francs à Paris vaut autant qu'un revenu de 5,000 francs en Bretagne; ce qui n'est pas vrai; car une famille peut vivre en Bretagne avec plus d'aisance moyennant un revenu de 5,000 francs, qu'on ne le peut à Paris avec un revenu de 10,000 francs.

Est-ce au moyen de la quantité de produits que l'on retire de son fonds ? Il résulterait de cette façon d'apprécier le revenu, qu'un fermier qui récolterait tous les ans la même quantité d'hectolitres de grains, aurait tous les ans le même revenu, soit que l'hectolitre valût 15 francs ou 30 fr. ; ce qui n'est pas vrai encore.

Il faut donc une autre mesure pour juger de l'importance d'un revenu, et cette mesure n'est autre que celle qui nous sert à mesurer toute espèce de richesse : c'est la quantité de oe qu'on obtient en échange. Un revenu est plus ou moins considérable , selon qu'il peut nous procurer plus ou moins d'objets de consommation. La matière , l'espèce des choses dans lesquelles réside votre revenu lorsque vous le recevez importe peu, si vous ne devez pas les consommer ; ce qui fait leur importance, c'est leur vœUeur^ et leur valeur est proportionnée à la quantité des choses dont vous êtes appelés à faire usage, et que votre revenu peut acheter. Nous consommons notre revenu, soit immédiatement, soit après l'avoir transformé plusieurs fois par des échanges. Les échanges ne font rien quant à son importance, car les objets que nous recevons en échange ne valent ni plus ni moins que ceux que nous donnons, quand l'échange n'est pas fraudtdeux ; mais une fois que les objets dont se compose notre revenu

sont transformés en objets de consommation, notre revenu est plus considérable si nous en avons obtenu davantage ; car cette fois nous ne les céderons plus pour leur valeur ; leui* valeur n'est plus rien pour nous : leur usage est tout; si nous avons en^ux beaucoup d^utilité à consommer^ notre revenu est plus considérable que si nous n'avons qu^une petite quantité d'utiHté à consommer.

Ces principes deviendront palpables par les applications que nous en ferons aux phénomènes que nous présente le monde.

Lorsqu'un cultivateur américain, Qxé sur les bords de l'Ohio, au milieu d'un territoire qui n'est pas encore habité, est obligé de consommer lui-même en famille tout son revenu, c'est-à-dire tout le blé, tout le laitage, les légumes, le bétail, les animaux de basse-cour que produit son domaine, l'importance de son revenu n'est pas proportionnée à la valeur vénale de toutes ces choses qui ne sont pas destinées à la vente, et qui ne pourraient se vendre à aucun prix. Elle est proportionnée à la quantité qu'il recueille de tous ces produits. Si l'année qui suit il a doublé ses récoltes, il peut dire avec raison qu'il a doublé ses revenus, parce que ses revenus se composent, sans échanges, d'objets de consommation.

Un cultivateur des bords de la Loire, qui ne recueille (rien) du safran et qui n'en consomme pas une once, ne peut, lui, mesurer son revenu que par la quantité d'objets de consommation que son safran pourra lui procurer. Remarque bien que je ne dis pas par la quantité de monnaie d'argent que son safran pourra lui procurer ; car la monnaie n'étant pas un objet de consommation, il l'emploiera nécessairement pour acheter les choses dont il aura besoin, et il la fera passer sur le même pied qu'il l'a lui-même reçue. Que lui importe que l'argent soit rare et cher et qu'on lui en donne peu, pourvu qu'il soit obligé d'en donner peu pour acquérir les objets qu'il sera dans le cas d'acheter ? Si on le paie en or, on lui donnera quinze fois moins d'or que d'argent ; et cependant son revenu n'en sera pas moindre, puisqu'il pourra pour une once d'or se procurer autant d'objets de consommation que pour quinze onces d'argent.

Vous voyez donc, messieurs, que la valeur du revenu se résout en la quantité de choses consommables que l'on peut avoir pour ce revenu. Et -cette doctrine est exactement conforme à celle que je vous ai développée au commencement de ce Cours, lorsque je vous ai dit que la valeur des choses, et par conséquent d'un revenu, est égale à la quantité de toute autre chose que l'on peut obtenir en échange. ^ . .

Plusieurs écrivains des plus recommandables de notre temps, notamment Ricardo en Angleterre, ont blâmé la définition que j'ai donnée des richesses, lorsque j'ai dit qu'elles se composent de la valeur des choses que l'on possède. Ce n'est point leur valeur, disent-ils , c'est la quantité d'utilité qui réside en elles qui en fait des richesses ; et ils citent à l'appui de leur opinion, Adam Smith, qui maintient avec raison qu'un homme est riche ou pauvre selon le plus ou moins de choses nécessaires, utiles ou agréables à la vie, dont il peut se procurer la jouissance. Ces auteurs ne se sont pas aperçus que je soutiens précisément la même thèse , en disant que la richesse est en raison de la valeur de ce que l'on possède. N'est-ce pas en proportion de la valeur de ce qu'on possède que l'on peut se procurer plus ou moins de ces choses nécessaires, utiles ou agréables ?

Maintenant, ce que j'ai dit sur ce qui fait une richesse plus ou moins grande , je le dis des revenus, qui sont plus ou moins grands , selon la quantité plus ou moins grande des choses qu'ils peuvent nous procurer. C'est pour la même raison encore que, si nous remontons plus haut à la source de tous les revenus, aux services productifs que rendent nos terres, nos capitaux , ou notre travail , nous trouvons qu'ils valent d'autant plus que les produits, même ceux auxquels ces services ont concouru, sont à

meilleur marché '. Les services sont le prix auquel on achète les produits. Plus on obtient de produits, directement (en les produisant) ou indirectement (en les achetant), avec les services d'un jour, d'un mois, d'une année, et plus ces services, ou le prix qu'on en obtient, ont de valeur.

C'est sur ce principe qu'est fondée la doctrine qui représente la richesse publique comme d'autant plus grande que tous les produits sont, à qualités égales, à plus bas prix. Nous serions infiniment riches, si tout ce que nous pouvons désirer n'avait aucune valeur; tout comme nous serions infiniment pauvres, quel que fût le nombre de nos millions, si tous les objets que nous aurions envie de consommer étaient infiniment chers.

Cette doctrine nous met en état de prouver des vérités qui ont été entrevues dans d'autres temps par des esprits judicieux , mais dont il leur était impossible de se rendre raison à eux-mêmes, et qu'ils étaient encore moins en état de prouver aux autres. Vauban , que je regarde comme un de ces esprits judicieux , nous dit, dans sa Dixme royale, que la vrai ri-

* Voyez le chap. 5 de la Ill<' partie, où sont consignés les principaux fondements de celle doctrine.

chesse d'un royaume consiste dans Vabondance des denrées, Vauban a parfaitement raison ; mais qu'eût-il répondu à l'objection suivante? U est arrivé dans certaines occasions que, lorsqu'il y a eu dans la récolte ordinaire du blé un déficit en quantité d'un sixième, le prix du blé a haussé d'un tiers ; tellement que, si la récolte commune était , par supposition , de 6 millions de setiers, valant, à 24 francs, 144 millions, une plus mauvaise récolte produisant 5 millions de setiers seulement, a porté le blé à 32 fr. Or,

5 millions de setiers à 32 francs font une somme plus forte, c'est-à-dire, 160 millions en argent ou en toute autre marchandise (car ici nous admettons que le prix de tout le reste n'a pas varié). Ainsi donc, comment pouvez-vous dire la nation plus pauvre, puisqu'elle a récolté pour 160 millions de blé au lieu de 144, valeur de sa récolte moyenne ?

Voici, messieurs, la réponse à cette objection. Une augmentation de prix ne fait rien gagner à une portion de la nation qu'elle ne le fasse perdre à une autre portion. Les producteurs de blé ont reçu , à la vérité, dans l'année , 16 millions d'écus de plus que si le blé eût été plus abondant; mais les consommateurs de blé ont payé de plus les 16 millions que les premiers ont gagnés ; et déjà, sous ce rapport, la nation n'est pas plus riche par la hausse du blé. Ajoutons qu'elle est plus pauvre en ce qu'elle est moins bien pourvue de blé.

En effet, une famille qui consommait dans une année six setiers de blé,

lesquels, à 24 francs, lui coûtaient 144 fr.

vu le renchérissement, n'en a plus consommé que cinq setiers,

qui , à 32 francs, lui ont coûté 160 fr.

Outre que la dépense de cette famille de consommateurs a été augmentée de 16 francs au profit des fermiers , elle a été privée de consommer un hectolitre de blé de 24 francs que nous devons supposer lui avoir été nécessaire, puisqu'elle en faisait la dépense avant le renchérissement. Or, je vous le demande, messieurs, être privé du pouvoir de faire une consommation de 24 francs , n'est-

ce pas la même chose que d'être privé des 24 francs qu'on aurait voulu pouvoir consacrer à cet usage?

Je suis donc fondé à dire que le renchérissement du blé rend une nation plus pauvre, lors même que la valeur vénale du blé est, après le renchérissement, plus élevée qu'auparavant.

Si Vauban fût venu dans un siècle où l'économie sociale eût été mieux connue qu'elle n'était de son temps, il eût facilement prouvé, ce qu'il affirmait avec raison mais sans preuves, que, malgré l'augmentation apparente des revenus dans une mauvaise année, il y avait dans cette année-là une

vériiiable ditainution dans la somme totale des revenus de la nation , et une diminution qui, grâce à la méthode qui fait de la valeur la mesure de la richesse, peut être appréciée avec des chiffres.

Cette théorie lie le principe qui fait consister les richesses dans les valeurs avec celui qui les fait coMisierdans les utilités. Elle est fondamentale en économie politique. Il n'est pas possible, messieurs, dans l'évaluation des richesses, de faire abstraction de la valeur, et de se contenter de dire, comme on le fait encore tous les. jours, que les vraies richesses sont les denrées sans parler de ce qu'elles coûtent. Quiconque écarte la considération de la valeur n'évalue rien , et par conséquent n^value pas les richesses. Mais aussi il fiut évaluer tout , c'est-à-dire le revenu comme les produits; et l'évaluer sur le même pied, c'est-^à-dire d'après la qwmiité de produits que la chose évaluée peut procurer.

C'est ainsi que j'établis ici la valeur du revenu. Elle se proportionne à la quantité des objets de consommation qu'il peut procurer, soit qu'on obtienne directement ces objets sans les acheter,

comme notre cultivateur américain ; soit qu'on obtienne les objets de consommation après avoir dénaturé ce même revenu par des ventes et des achats, comme a fait notre producteur de safran , comme font les producteurs d'étoffes, de chapeaux, de produits, quels qu'ils soient, qu'eux-mêmes ne consomment pas.

Si, comme nous venons de le voir, l'importance des revenus dépend du prix des objets de consommation que ces revenus doivent acheter, nous serons forcés de convenir que cette importance varie perpétuellement , car le prix des objets de consommation varie perpétuellement. Mon revenu des premiers înois de l'année, sans changer de quotité ni de nature, peut devenir moindre dans les derniers mois de la même année, si plusieurs des objets de ma consommation renchérissent ; tout comme mon revenu peut augmenter, si les objets de ma consommation diminuent de prix. Ce revenu se composera néanmoins toujours du même nombre d'écus.

Il deviendra moindre aussi, s'il arrive que la valeur de la monnaie décline. C'est ce qui est arrivé en Angleterre dans les premières années de ce siècle. On avait adopté un papier-monnaie, les billets de banque. La banque en avait multiplié la quantité et en avait fait décliner la valeur environ d'un quart ; tellement qu'avec un billet d'une livre sterling on ne pouvait plus acheter de toute espèce de marchandise qu'environ les trois quarts de ce qu'on en pouvait obtenir lorsqu'on les achetait en livres sterling d'or. Dès lors, tous ceux dont le revenu était stipulé en monnaie, comme les rentiers

de l'État, ne jouissaient plus en réalité que des trois-quarts de leurs revenus. Les fonctionnaires publics auraient été dans le même cas, si l'on n'y avait suppléé par des indemnités et des aug-

mentations de traitements. Les revenus du fisc s'en seraient de même trouvés diminués, si Ton n'y avait suppléé par des emprunts et des impôts.

Lorsque ensuite, après la paix de 4814, on restreignit l'émission des billets de banque , et qu'en conséquence la valeur de cette monnaie remonta par degrés jusqu'à son ancien taux, les revenus des rentiers redevinrent ce qu'ils étaient ; mais comme on ne diminua point les impôts, ni les traitements des fonctionnaires publics dont la quotité était fixée eu monnaie, il en résulta que ces fardeaux augmentèrent environ d'un quart, sans changer de dénomination. C'est une des causes de la détresse où s'est trouvée l'Angleterre pendant la paix ; époque qui semblait devoir être au contraire favorable à toute espèce de prospérité.

De même que les revenus qui se touchent en monnaie varient et par le prix de ce qu'on achète et par la valeur de la monnaie qui sert à acheter, les revenus fondés sur des produits quelconques , comme sont ceux des entrepreneurs d'industrie, qui font les nns du froment, les autres des huiles, les autres des étoffes, etc., varient suivant le prix de toutes ces choses, et suivant le prix de tous les objets de consommation que l'on achète par leur moyen. Nous avons vu également que les revenus varient si on les transporte d'un endroit à un autre. La conclusion naturelle qu'il en faut tirer, c'est que tout revenu est perpétuellement variable. Il n'y a rien là qui doive nous étonner, puisque nous avons vu dès longtemps que toute valeur est variable de sa nature ; or, un revenu est une valeur, et ne peut s'apprécier que par d'autres valeurs.

S'ensuit-il qu'il ne faille en aucun cas apprécier un revenu? Ce n'est pas ce que je prétends. Je dis seulement qu'une appréciation n'est plus bonne hors de la circonstance où elle est faite ; et

qu'elle ne donne plus qu'une indication fausse, si vous la transportez dans un autre lieu et dans un autre temps. Ainsi, quand je dis de deux familles qui habitent la même ville : celle-ci a i 2,000 francs de revenu et celle-là en a six, je peux conclure que cette dernière n'a qu'une moitié du revenu de l'autre ; mais je ne puis dire avec exactitude que cell^ qui a 12,000 francs de revenu à Paris a le double du revenu de celle qui en a six en province ; ni que celle qui a 12,000 francs au commencement du XIX^e siècle a le même revenu que telle autre qui jouissait de 12,000 francs au commençen^eent du XVII^e siècle.

II

18 CINQUIÈME PARTIE. — CHAPITRE V.

Sauf ces observations fondées sur la nature des choses, Tévaluation et la comparaison des revenus peuvent se faire et s'exprimer en argent. Nous avons vu ailleursque, pour avoir la somme dedifférentes sortes de richesses, c'est-à-dire de valeurs attachées à difflérentes sortes de produits, il faut les réduire en une même sorte de produit ; car on ne peut additionner que des quantités homogènes. Nous avons vu qu'il valait mieux faire cette réduction en cette espèce de produit que nous nommons des francs^ parce que l'habitude que nous avons d'acheter avec des francs les divers objets de nos besoins nous permet de concevoir promptement l'idée de leur valeur, c'est-à-dire de la quantité de chaque objet que l'on peut se procurer pour un nombre quelconque de francs.

Hais, en même temps, cette meilleure manière d'évaluer nous montre l'impossibilité d'apprécier d'une façon tolérable les revenus de tout un pays \ en effet, si j'évalue en francs les revenus de la France entière, et si les francs de Paris ne valent pas autant que les francs de province, j'additionne donc ensemble des unités qui ne sont pas homogènes; tellement que si j'estime à 8 milliards de francs les revenus français, il y a dans cette somme des francs de toutes les valeurs.

Il y a bien d'autres erreurs encore si je mets en parallèle les revenus de deux nations. Tout y est faux : et l'appréciation de chacune des sommes, et la comparaison de leur valeur réciproque. Et remarquez que tout y est faux, en supposant que les auteurs de ces parallèles y aient fait entrer tous les éléments qui devaient s'y placer, et qu'ils aient eu sur chaque point les notions les plus exactes. C'est une des raisons qui font penser que certaines statistiques ont peu de certitude et peu d'utilité.

CHAPITRE V

Des causes qui influent favorablement ou défavorablement sur les profits des producteurs quels qu'ils soient.

Nous avons étudié la marche que suivent les revenus lorsqu'ils se distribuent dans la société; nous savons ce qui constitue leur importance, mais nous ne savons pas encore où cette importance provient \ nous ne savons pas pourquoi le revenu de tel producteur est plus important que celui d'un autre, qui se trouve en apparence pourvu des mêmes moyens. Ce n'est qu'après avoir

étudié ces causes que la distribution des richesses dans la société nous sera dévoilée.

Permettez-moi de vous répéter auparavant que, par produc/eur*, j'entends tout ceux qui concourent à la création d'un produit, soit directement par leurs travaux industriels, soit Indirectement par leurs capitaux et par leurs terres; en moins de mots, les producteurs sont les industriels, les capitalistes, les propriétaires fonciers.

La part qu'ils sont en^tat de réclamer dans les valeurs produites varie beaucoup, non seulement en raison de la quantité , mais aussi en raison de la qualité des services qu'ils sont en état de fournir. L'homme qui fait beaucoup d'ouvrage est mieux payé que celui qui en fait peu ; une célèbre cantatrice reçoit de plus gros profits qu'une chanteuse de cabaret ; le propriétaire d'un arpent des vignobles de Bourgogne en tire un plus gros loyer que ne fait le propriétaire d'un arpent des coteaux de Surène. Nous apprécierons ces différences. En ce moment , nous cherchons les causes qui élèvent ou abaissent en même temps les profits de tous ceux qui fournissent des services productifs, quels qu'ils soient.

Quand un produit est demandé, tous tes services capables de concourir à la confection de ce produit sont demandés. Ce ne sont pas les consommateurs^s qui en font directement la demande aux fournisseurs de services , si je puis m'exprimer ainsi. Leur demande s'adresse aux entrepreneurs' du produit ; et ceux-ci réclament les services de (chacun de leurs coopérateurs. Le Consommateur de telle ou telle qualité de vin n'adresse pas sa demande à un vigneron , mais à un marchand, à un commissionnaire, et ceux-ci l'adressent au vigneron ; mais tout indirecte

qu'elle est, cette demande arrive toujours au vigneron ; car pour avoir le produit appelé vin, il faut bien avoir recours à ceux qui le font naitre , à ses premiers producteurs.

De même , quand la demande des chapeaux vient à augmenter, bien qu'elle s'adresse à ceux qui tiennent boutique de chapeaux, on à ceux qui font métier d'en expédier dans les provinces ou dans l'étranger, elle arrive néanmoins à ceux qui, soit comme entrepreneurs, soit comme ouvriers, travaillent à faire des chapeaux. Or, la demande plus ou moins vive d'un produit fait renchérir tous les services qui sont indispensables pour sa création, et par conséquent augmente les profits de tous ceux qui ont la disposition de ces services, et les circonstances qui tendent à augmenter la demande de tous les produits augmentent les profits de tous les producteurs.

Pour qu'une nation, une province, une ville, cherchent à consommer un

produit quelconque , deux circonstances doivent se rencontrer. Il feut qu'une nation éprouve quelque satisfaction , quelque plaisir à en faire usage ; et il faut en outre que cette nation possède le moyen de Tacquérir ; en d'autres termes , il faut qu'elle ait le goût des choses et les moyens de les payer.

C'est un fait bien étonnant, mais on ne peut pas mieux constaté, que bien des peuples peuvent rester des années, des siècles, sans désirer se procurer, même lorsqu'ils le peuvent, les objets que nous regardons comme les plus utiles , les plus propres à rendre Vexistence douce et agréable. Les colons anglais qui commencent à peupler FAustralasie (que Ton a commencé par nommer improprement la Nouvelle-Hollande), ces hommes

civilisés, dis-je, ont pour voisins des indigènes que nos Européens repoussent graduellement dans l'intérieur des terres; ces sauvages confinent avec les possessions des habitants venus originellement d'Europe : ils voient qu'on est mieux abrité dans des maisons bien couvertes et bien fermées, où l'on se garantit de la pluie, du froid, de l'ardeur du soleil, que dans des huttes de roseaux , exposées à la rigueur des saisons. Ils ne peuvent pas faire autrement que de s'apercevoir que l'on dort plus confortablement sur des matelas, dans des draps blancs, que tout nu sur une terre brûlante en été, humide en hiver, le corps exposé aux intempéries de l'air, ou même sur des litières habitées par de la vermine. Cependant, ils paraissent complètement indifférents à ces douceurs ; ils ne les désirent pas; leurs générations se succèdent en restant toujours à peu près aussi arriérées en civilisation. Et il ne faut pas que l'on s'imagine que cela tienne uniquement, comme quelques écrivains l'ont prétendu , à la paresse naturelle à l'homme ; car presque toujours les sauvages dont je parle ont refusé de se servir des objets de consommation qu'on leur a offerts gratuitement; ou bien ils les ont employés à des usages bizarres pour lesquels ils n'étaient point faits. Ils ont dédaigné le service auquel ces objets étaient propres; et, par conséquent, ils ne mettaient nul prix à la satisfaction des besoins que ces objets satisfont parmi nous. Deux ou trois sortes de marchandises ont seules trouvé grâce à leurs yeux : des ornements, tels que les verroteries; des moyens de défense ou d'attaque , tels que les armes, la poudre à tirer; et les liqueurs distillées, seul aliment capable de flatter leur palais engourdi.

Les Arabes errants ont sans cesse sous les yeux le spectacle des Arabes de l'Yemen qui jouissent de plusieurs des agréments

de la vie; ils trouveraient dans l'Arabie de vastes régions où ils pourraient se fixer comme

eux, cultiver la terre, trafiquer, amasser des provisions. Une leur faudrait pas plus de peine, ils n'auraient pas besoin de plus de courage pour les défendre qu'ils n'en déploient pour attaquer des caravanes, ou pour combattre une tribu rivale, comme cela leur arrive souvent. Néanmoins, au dire des voyageurs, il ne paraît pas qu'aucune tribu errante se soit jamais fixée, qu'elle ait jamais été jalouse de jouir enfin de ce repos et de ces consommations qui nous semblent à nous si désirables, que nous les achetons par un travail opiniâtre, et que nous faisons des économies assidues pour n'en être pas privés sur nos vieux jours.

Mais sans aller si loin chercher des exemples de l'incurie de l'homme, relativement aux jouissances qu'il peut tirer des produits de l'industrie, ne voyons-nous pas, à côté de nos villes les mieux pourvues et où les délicatesses de la civilisation sont poussées si loin, ne voyons-nous pas, dis-je, des campagnes, des provinces entières, où le paysan mène la vie la plus grossière, la plus dépourvue de toute douceur? J'ai habité une province de France où, dans les campagnes, on ne se servait de fourchettes que depuis 50 ou 60 ans; où la poterie, les ustensiles de ménage sont sans légèreté, sans grâce et sans commodité; et il ne faut pas croire que ce soit uniquement la misère qui empêche le paysan d'employer ce que nous trouvons commode et joli. On voit dans des familles de paysans des chaînes d'or et des dentelles, et l'on n'y voit pas de bonnes fermetures pour l'hiver; point d'appartements simplement mais proprement décorés, point de boiseries, de contrevents, de portes dont la peinture soit fraîche; ni

une foule de petits meubles qui, sans coûter cher, ajoutent beaucoup aux agréments, de la vie.

Ne voyons-nous pas, aux portes de Paris, des femmes de la campagne travailler à la terre, sans chercher à se défendre du soleil autrement que par un petit mouchoir de coton rouge qui laisse à découvert leur visage et leur col, tandis qu'elles pourraient, sans frais, se tresser dans les veillées de l'hiver des chapeaux de paille, ainsi qu'on le fait en Italie, en Suisse, et dans quelques autres provinces de France? Ce n'est pas la dépense qui les retient; elles emploient leur argent, quand elles en ont, à des objets cent fois moins utiles. C'est un défaut de réflexion, une inaptitude à Caire usage de son esprit pour comparer ce qui est bien avec ce qui est mal ; il s'y mêle peut-être une fausse honte de se montrer avec des sgustements inusités dans leur canton. Pour guérir cette maladie, qui retient une portion de notre espèce dans un état d'infirmité morale, de développement impaifait, il faudrait une instruction plus répandue. L'instruction, outre

qu'elle fait connaître d'autres usages, apprend à les comparer, à juger de ceux qui sont meilleurs, et elle rend moins craintif du ridicule.

Ce sont ces mêmes défauts poussés plus loin qui rendent les sauvages dont j'ai parlé tout à l'heure indifférents aux produits de l'Europe qu'ils pourraient imiter, ou du moins acquérir des Européens en offrant en échange les produits de leur climat. Je ne dis pas que la paresse n*a aucune part à leur indifférence; je crois seulement qu'elle y a moins de part qu'on ne l'a dit. Elle ne serait pas tellement universelle chez tous ces peuples, que quelques individus, se trouvant moins avarés que d'autres de leurs peines, ne

cherchassent pas à se procurer quelques produits à l'européenne, s'ils y omettaient du prix.

Il faut donc, avant tout, que les nations mettent du prix aux objets de consommation pour qu'elles cherchent à s'en pourvoir. Se procurer des choses utiles, commodes, agréables, ce n'est point se corrompre; la corruption consiste à avoir des goûts dépravés plus dangereux qu'utiles; c'est au contraire parvenir à un plus haut degré de civilisation; c'est atteindre un plus grand développement de notre nature; c'est vivre davantage; c'est être un homme plus complet. Je laisse à ceux qui étudient les autres parties des sciences sociales, c'est-à-dire la nature morale et l'organisation politique, à approfondir les moyens de porter les nations à ce plus grand développement de leurs facultés; je me borne ici à en observer les effets par rapport à l'industrie.

Les produits d'un prix très élevé ne sont pas toujours ceux qui donnent à leurs producteurs les plus gros profits. Un œuf est un objet de peu de valeur; cependant si la fruitière qui achète les œufs en gros des gens de la campagne gagne seulement un centime par œuf, elle fait dans ce commerce un profit de vingt pour cent. Je doute que ceux qui achètent du velours de soie en gros pour le revendre en détail fassent le même bénéfice.

On peut dire même que, généralement parlant, et sauf exceptions, ' les profits sont plus grands, non-seulement sur les petits objets, mais lorsque le produit n'est pas cher.

Pour en sentir la raison, il faut d'abord nous faire une idée de ce que c'est que le bon marché d'un produit comparé à un autre. Une fort grosse bûche de bois à brûler nous paraîtra chère à quinze sous, et nous ne trouverions pas cher à six francs un mor-

ceau de bois d'acsgou de la même grosseur. Pourquoi? parce que ce morceau, refendu en lames minces, couvrira une fort grande quantité de meubles qui pourront nous servir pendant des années. Un produit peut doue être à meilleur marché qu'un

aire, quoique son prix soit plus élevé, s'il est plus utile en proportion de son prix. L'utilité du produit , multipliée par le temps où l'on peut s'en servir^ constitue une masse de services rendus qui ne sont pas payés cher en Europe, quand j'achète un morceau d'acajou six francs.

Un prix qui vient à baisser augmente tout de suite la demande d'un produit. Il le fait entrer dans une région plus large de la pyramide qui représente les consommateurs*. Or, une demande plus vive élève le prix de tous les services consacrés à ce produit. Quand le prix des tissus mérinos baissa de moitié, la consommation qu'on en fit décupla, et cetle demande plus vive améliora les profits de tous ceux qui s'occupaient de leur fabrication . Je ne pense pas que la mode fût la cause principale de cette immense consommation. Elle a pu contribuer à la vogue de ces tissusj mais ia consommation s'en est soulenue , parce que cette étoffe est d'un bon usage, qu'elle tient chaud, forme des plis agréables, se nettoie aisément, et surtout parce qu'avec ces avantages elle est à la portée de beaucoup de fortunes. La mode n'entre pour rien dans la consommation que l'on fait du blé, du vin ordinaire et de beaucoup d'autres denrées ; et l'on sait qu'une diminution dans leur prix en augmente toujours la consommation dans une proportion plus forte.

Je sais que les profits d'une production se partagent fort inégalement entre les diverses classes des producteurs, et j'en assignerai bientôt les raisons; mais au total, je crois que la somme

des profits qui résultent d'une production est plus considérable lorsque le produit est à bon marché relativement au service qu'on en retire , que lors qu'il est cher. Les deux motifs qui en établissent la demande sont alors dans toute leur force, savoir, l'utilité qui le fait désirer d'un plus grand nombre de personnes, et le bas prix qui le met à la portée d'un plus grand nombre de fortunes. La plupart des quincailliers font de bonnes affaires; peut-être n'en peut-on pas dire autant des bijoutiers. Les boutiques de menues merceries, pourvu qu'elles soient sagement conduites, gagnent toutes; et fréquemment les magasins de modes font faillite *.

* Voyez le tableau qui est à la page 358 du premier volume.

' Les économistes qui raisonnent sur des principes métaphysiques beaucoup plus que diaprés l'expérience ne tiennent pas compte de la diversité des produits, parce qu'ils croient que les moyens de produire se portent toujours vers les productions les plus profitables. C'est une abstraction. Dans la pratique, on produit en général ce qu'on peut et non pas ce qu'on veut.

i>4 CINQUIEME PARTIE. — CHAPITRE V.

Ces observations nous font sentir pourquoi les impôts excessifs, qui augmentent les frais de production, nuisent à la consommation et à l'activité du commerce; et il ne faut pas croire que ce soit uniquement parce que ces frais additionnels ôtent aux producteurs indigènes les moyens de soutenir la concurrence des producteurs étrangers. Les producteurs étrangers ne peuvent nous enlever la pratique des consommateurs de notre pays,, quand leurs marchandises sont écartées par des droits élevés ou même des prohibitions absolues. Cependant les consommateurs

du pays, même ceux à qui leur fortune permettrait d'acheter un certain produit, ne rachètent pas si son prix sort de proportion avec l'utilité dont cet objet peut être, avec le service qu'on en peut tirer.

Les frais de production représentent un certain sacrifice que l'on fait pour produire une certaine satisfaction; si nous voulons nous représenter nettement ce sacrifice, exprimons-le par un nombre de jours de travail; supposons qu'un meuble commode soit à notre disposition, pourvu toutefois que nous allions le chercher à la distance de deux jours de marche. Nous trouvons que la jouissance que ce meuble doit nous procurer vaut bien la peine qu'occasionnera cette marche de deux jours, et nous consentons à faire les frais de sa production; mais si on le place à la distance de trois journées de marche, nous trouverons que la jouissance qu'il peut nous procurer ne vaut plus autant que la peine de l'aller prendre, et nous n'y allons pas. Un objet qui coûte trop à acquérir n'est pas demandé; et ceux qui le produisent ne le vendent pas. Car remarquez bien que ceux qui le produisent ne peuvent pas le vendre pour moins qu'il ne leur a coûté. Ils seraient en perte. Si le meuble ne peut être acquis que par trois journées de marche, ceux qui vont le chercher, non dans le but de s'en servir*, mais de le vendre, ne peuvent le céder qu'autant qu'on leur donnera en échange un autre produit qui les indemnisera de leurs trois journées de marche ; autrement ils donneraient en échange une plus grande valeur contre une plus petite. Ils acquerraient par un échange, au prix de trois journées de travail, ce qu'ils pourraient acquérir directement par un travail de deux jours, ou, ce qui revient au même, par le salaire qu'ils retireraient d'un travail de deux jours '.

Il y a certainement pour nous des objets qui ne valent pas à nos yeux les frais de leur production ; mais ces objets ne frappent pas nos regards ;

' Voyez le ihap. 3 de la lll« partie, page 3i5 du premier volume.

car on ne les produit pas. Les Turcs font grand cas de certaines fourrures que nous ne voudrions pas payer ce qu'elles coûtent ; dès lors on ne les produit pas pour la France. De la même manière, il y a bien des objets que Ton ne produit pas pour l'Angleterre, ou que Ton y vend en très petite quantité, parce qu'ils y reviennent trop cher; et ils y reviennent trop cher par suite des impôts exagérés.

Je sais bien que quel que soit le prix de certaines choses d'absolue nécessité, comme la viande, la bière, on est obligé d'en consommer toujours beaucoup ; néanmoins on n'en consomme pas autant qu'on en consommerait si elles étaient moins chères ; et il y en a d'autres moins essentielles dont on se passe tout-à-fait.

C'est à cette cause principalement que, dans un écrit publié en 1820, et intitulé : Lettres à Malthus sur différents sujets d'économie politique^ j'ai cru pouvoir attribuer la détresse des producteurs, en Angleterre, dans les années qui ont suivi 1814, années où, malgré la paix, on n'avait pas encore diminué le montant des impôts , et où, malgré la grande hausse survenue dans la valeur de la monnaie (les billets de banque), le fisc recevait toujours nominalelement la même somme qui valait beaucoup plus.

Je vous ferai remarquer encore, relativement à l'Angleterre, qui, sous ce point de vue, nous offre une immense matière de méditations, que tandis que la masse de ses impôts augmentait ses

frais de production dans une effrayante progression, les progrès de l'industrie , l'emploi des machines, des moteurs aveugles et des procédés expéditifs, balançaient, et, dans bien des cas, surpassaient l'influence mortifère des impôts. L'impôt rendait la production plus chère ; le génie des industriels tendait à la rendre plus économique, et corrigeait le fâcheux effet de l'impôt.

On a prétendu que c'était la nécessité de payer l'impôt qui avait donné du génie aux artistes, et je crois bien que l'impôt a pu, dans certains cas, produire cet effet ; mais on ne peut nier que dans d'autres cas ce soit le génie des artistes qui ait donné des facilités pour étendre les impôts. A peine un procédé était-il introduit, qui pouvait faire baisser toute une classe de produits, qu'un impôt était inventé qui en soutenait le prix. On a, dans un écrit sur l'Angleterre, comparé cet inévitable impôt, qui obsède les producteurs en tous genres, au cauchemar des rêves qui vous poursuit et vous atteint toujours, quelques efforts que vous fassiez pour l'éviter.

CHAPITRE VI

Des revenus cédés.

Jusqu'ici je vous ai entretenus des profits des producteurs quels qu'ils fussent. Ce que je vous ai dit pouvait également s'appliquer au propriétaire d'un fonds de terre, au propriétaire d'un capital, ou bien à celui d'une capacité industrielle. Vous avez pu voir en quoi consiste l'importance du revenu, quelle qu'en soit la source.

Maintenant nous examinerons les causes qui tendent à grossir et à diminuer les revenus de certains producteurs, indépendamment des autres, et même aux dépens des autres ; des propriétaires de facultés industrielles, par exemple, à l'exclusion des capitalistes et des propriétaires fonciers,* ou bien des capitalistes à l'exclusion des industriels et des propriétaires ; ou bien enfin des propriétaires fonciers à l'exclusion des capiulistes et des industriels.

Mais avant de mettre tous ces revenus en opposition les uns avec les autres, il faut que je vous dise un mot de la cession que l'on en peut faire.

Tout le monde sait que fort souvent un propriétaire cède à un fermier les profits, le revenu qu'il pourrait tirer de son fonds de terre s'il voulait l'exploiter; qu'un capitaliste cède à un manufacturier, à un commerçant, les profits, le revenu qu'il pourrait tirer de son capital s'il voulait le faire valoir; et qu'un ouvrier, un employé, vendent à un entrepreneur quelconque les profits, les revenus que leur travail, leurs talenis sont capables de produire, quand ces différents producteurs ne veulent pas tirer parti de leurs fonds productifs pour leur propre compte.

Alors, celui qui fait ainsi l'acquisition des servicesproductifs de latent, du capital, ou de quelque faculté personnelle d'un autre, en paie un prix fixe et convenu , qui forme pour le vendeur un revenu certain et déterminé , et un revenu incertain et variable pour l'entrepreneur qui en a fait l'acquisition. Quand une année est mauvaise, que la sécheresse ou les gelées ont fait tort aux productions de la terre , le fermier n'en paie pas moins le même fermage que si l'année était bonne. S'il y a des fermiers qui se trouvent hors d'état de remplir leurs engagements, ou des pro-

priétaires généreux qui consentent à supporter en partie la perte qui résulte de l'intempérie des éléments, il faut considérer cette libéralité comme un

de CCS actes de bienfaisance par lesquels ceux qui ont de meilleurs revenus que d'autres viennent au secours de ces derniers. En étudiant réconomie politique, nous observons les vicissitudes des revenus, indépendamment des actions louables ou perverses qui en troublent la distribution. Lorsqu'un propriétaire qui vient de recevoir le produit de ses terres trouve la caisse où il avait enfermé son argent forcée par des voleurs , et son argent enlevé, il ne s'ensuit pas que le revenu de ses terres ait été moindre, ni que les lois qui déterminent la distribution et la quantité des revenus soient imaginaires.

li'acquéreur à forfait d'un revenu prend donc à son compte les chances favorables ou contraires qui peuvent rendre en réalité ce revenu plus ou moins considérable : mais comme il est fort intéressé à ne pas les payer au-delà de ce qu'il peut en retirer, c'est l'importance réelle du revenu qui influe principalement sur le prix qu'on en donne. Un arpent de bonne terre se paie plus cher de loyer qu'un arpent de mauvaise, parce que le fermier sait que le profit que rendra la bonne terre sera plus considérable que si elle était mauvaise. Un manufacturier paie plus chèrement les journées d'un ouvrier qui a du talent, parce qu'il sait qu'il y aura plus d'ouvrage exécuté , ou un ouvrage plus précieux exécuté par cet ouvrier-là que par un autre.

C'est pour cela que les circonstances qui influent sur les profits d'un fonds de terre, sur les profits d'une main-d'œuvre, y influent, soit que les propriétaires de ces services productifs en tirent parti pour leur compte, ou les abandonnent à d'autres.

Lors donc que nous examinerons pourquoi tels producteurs ont des profits plus considérables que d'autres , ce que nous en dirons sera également vrai, soit qu'ils tirent parti de ces services pour leur propre compte, ou qu'ils en aient cédé l'usage à d'autres. Si le service vaut davantage, celui qui l'achète le paie plus cher. Cette circonstance ne nous empêche nullement de chercher pourquoi il vaut davantage.

Par les profits de l'industrie, vous comprenez que je veux parler des profits des industriels ou des industrieux, quel que soit leur grade; c'est-à-dire, des chefs d'entreprises, des savants dont ils meltent à contribuiion

28 CINQUIEME PARTIE. — CHAPITRE Vil.

les lumières 9 et des ouvriers doni ils occupent rintelligence ou les bras*.

Quand je vous ai parlé des intérêts de tous les producteurs à la fois, ces intérêts pouvaient être opposés à ceux des consommateurs. Si les producteurs gagnaient beaucoup, ce pouvait être aux dépens des consommateurs qui payaient en proportion. Maintenant que nous avançons dans les détails, et que nous ne nous occupons plus que d'une classe de produaeurs (de ceux qui cultivent Tindustrie dans tous ses degrés) , nous verrons quelle part elle parvient à réclamer dans les richesses produites, et en quoi son intérêt peut être en opposition, non-seulement avec celui des consommateurs , mais avec celui des autres producteurs qui ne sont pas industriels ; je veux dire des capitalistes et des propriétaires fonciers.

Dans les chapitres suivants, lorsque nous examinerons les circonstances qui sont favorables, non à tous les industriels quels

qu'ils soient, mais à certaines classes d'entre eux , comme les entrepreneurs seulement, ou les savants imiquement, ou bien les ouvriers en particulier, nous trouverons des circonstances qui seront favorables à Time de ces classes, et contraires aux autres; tellement que nous rencontrerons des oppositions d'intérêts, non-seulement de producteurs à consommateurs, non-seulement de producteurs industriels à producteurs non-industriels, mais de producteurs industriels à producteurs industriels ; comme sont les circonstances qui conviennent à la classe des entrepreneurs, et sont contraires à la classe des ouvriers.

Ces considérations ne résultent pas d'une analyse superflue. Elles intéressent les personnes qui sont à portée de mettre du choix dans les professions qu'il s'agit pour elles d'embrasser, et qui veulent connaître les carrières où leurs talents, leurs capitaux, ou leurs biens-fonds, seront employés avec plus d'avantage.

Les professions industrielles exigent des capacités fort diverses. L'esprit de combinaison est nécessaire à un entrepreneur; de bons brassent indispensables pour le manouvrier. Dans la même profession, certains hommes ont un talent transcendant ; les autres ne montrent qu'une capacité mé-

' Les auteurs anglais, du moins ceux qui sont antérieurs à Tépoque où nous sommes, faute d'une analyse complète, y comprennent les profits qui résultent des capitaux. Ils confondent ainsi Faction de plusieurs causes très diverses. Aussi le mot anglais profits signifie-t-il les profits réunis qu'un homme tire de ;son capital et de son industrie.

diocre : ils obtiennent des parts fort diverses dans le partage des produits; mais comme nous cherchons ici les avantages qui

leur sont communs , nous observerons qu'ils ont un caractère commun : tous sont travailleurs; ils paient tous de leur personne. Nous en concluons que partout où un travail personnel ou la simple qualité d'homme laborieux est requise, et n'est pas commune, elle obtiendra une plus forte part dans la distribution des produits. C'est ainsi que les travaux industriels de tous genres, depuis celui du plus grand entrepreneur jusqu'à celui du plus simple ouvrier, sont demandés dans les colonies demeurées dépendantes de l'Europe, et que les profits industriels y sont en général élevés.

La population y est rare parce que leur régime n'est pas favorable à sa propagation, parce que les industriels y viennent de loin et s'en retournent quand ils ont fait fortune. La longueur du chemin, ses difficultés, la nécessité où se trouvent les industriels de faire l'avance de leur entretien depuis le départ jusqu'à l'arrivée , l'incertitude où ils sont de pouvoir être employés en arrivant, toutes ces raisons concourent à réduire le nombre des hommes qui seraient disposés à entreprendre un semblable voyage dans le but de profiter des gains qu'aux colonies on obtient par le travail. D'autres en sont détournés par la paresse naturelle à l'homme, lorsqu'il n'est pas talonné par le besoin ; ils en sont détournés encore par la prudence, qui empêche de se décider pour des partis hasardeux; par la crainte des naufrages, des maladies contagieuses, des avanies que l'on peut redouter de la part des nations et des autorités lointaines.

Dans le nombre de ceux qui, nonobstant ces inconvénients, se transportent dans les pays d'outre-mer, un grand nombre périt en effet par les accidents de mer, ou par l'influence du climat. Leur population ne s'y propage pas rapidement, soit en raison

des mœurs du pays, de la différence de couleur, de l'incertitude des établissements, soit en raison des maux qu'on éprouve et de ceux que l'on craint.

Malgré ces causes, qui maintiennent la population de ces lieux-là fort audessous de la population de la vieille Europe, la demande que nous faisons de leurs produits est considérable, parce que nous sommes nombreux et que notre climat n'est pas propre aux mêmes cultures. Les populations européennes demandent aussi à la vérité de fortes quantités des produits de l'Europe ; mais s'il y a beaucoup d'habitants pour les consommer, il y en a beaucoup aussi qui s'offrent pour les produire. On consomme une fort grande quantité de draps en France; mais Ton trouve en France, par cette raison même, un fort grand nombre de gens propres à travailler à la pro-

daction des draps. L'offre des services industriels croissant dans la même proportion que la demande qu'on en fait, il n'y a pas de motifs pour qu'ils obtiennent de plus gros profits; mais pour les denrées équinoxiales, il y a bien d'autres consommateurs que ceux qui s'occupent de la production.

On demandera pourquoi la même cause n'agit pas sur les profits des terres et des capitaux. S'il y a des raisons pour que la production soit fort active dans les établissements européens de la zone torride, le service des capitaux et des terres ne devrait-il pas y être recherché aussi bien que celui des industriels? Ce qui semble confirmer cette rareté de capitaux dans les colonies, c'est qu'on voit les colons toujours emprunter à la mère-patrie ; ils sont toujours endettés avec elle, tantôt en recevant de fortes avances à compte sur les envois qu'ils font en Europe*, tantôt en différant autant qu'ils peuvent le paiement des marchandises

qu'ils «n reçoivent, tantôt en escomptant les lettres de change qu'ils tirent à longues échéances. Mais ces faits mêmes prouvent qu'on a pu us de facilité dans les colonies à se procurer des capitaux que des hommes, surtout dans les établissements anciens. Si les capitalistes d'Europe font quelquefois payer un peu chèrement aux colons l'intérêt de leurs avances, il ne faut pas s'imaginer que tout cet intérêt compose le profit du capital : il y en a une bonne partie qu'il ne faut regarder que comme une prime d'assurance dont le montant ne fait qu'indemniser les prêteurs des pertes qu'entraîne une confiance hasardeuse.

Quant aux terres, dans les établissements lointains, il y en a beaucoup plus de disponibles que dans des pays anciennement peuplés. Il se trouve des défrichements à faire , ou tout au moins de grandes améliorations à introduire dans tous les établissements coloniaux ; et l'on sait que sous la zone torride une petite étendue de terrain donne de grands produits. C'est la main et l'intelligence de l'homme qui manquent principalement, et c'est cette main et cette intelligence qui, sous le nom d'industrie, étant plus demandées, sont mieux payées. Telle est la raison qui rend si lucratif l'infâme commerce des esclaves.

Aux États-Unis, les profits industriels sont élevés, parce que les nouveaux États de l'Occident, principalement le vaste bassin de l'Ohio, offrent une existence facile à l'excès de la population qui se trouve sur les côtes de l'Océan Atlantique. Ces nouveaux États font concurrence aux demandeurs de travaux industriels. Lorsque le pays sera devenu plus peuplé, et que les établissements nouveaux du côté du Mississippi seront devenus plus difficiles et plus dispendieux , alors les travaux industriels devien-

dront, vers les côtes de l'Atlantique, plus offerts relativement à la de-

mande; leurs profits baisseront; et la multiplication des hommes étant moins excitée, la population croîtra moins rapidement.

Dans les pays dont les richesses sont croissantes, les profits industriels sont plus élevés que les profits des capitaux. Ce sont les capitaux qui s'augmentent quand les richesses croissent ; les capitaux deviennent donc alors plus offerts, et leurs profits baissent. Avant l'année 1789, les richesses, c'est-à-dire les capitaux de la Hollande, croissaient rapidement, grâce à l'activité et à l'esprit d'économie de ses habitants *, c'est pour cela que l'intérêt des capitaux y était fort bas et la main-d'œuvre fort chère.

A Paris, où se pressent les gros capitalistes, l'intérêt est plus bas et les profits industriels sont plus forts qu'en aucun autre endroit de la France^ Mais comme la population y est attirée sans cesse des provinces par cette cause même , la concurrence des industriels y borne leurs profits. La population y affluerait bien plus encore, si les objets de consommation y étaient tous à aussi bon marché que le pain. Les viandes , les boissons ^ les loyers y étant fort chers, y bornent nécessairement la multiplication des personnes industrieuses.

Il se rencontre des circonstances où des capitaux abondants ne réclament pourtant pas la coopération des industriels, qui trouvent dès lors peu d'emploi. C'est lorsque l'usage que l'on peut faire des capitaux est petit sûr, et lorsqu'on aime mieux les laisser oisifs que de compromettre leur existence. Ce cas s'est présenté en France et en Angleterre dans l'année 1828. Des spéculations

harsardées faites pendant les années qui avaient précédé avaient rendu les capitalistes fort peu disposés à en risquer de ' nouvelles, et ils aimaient mieux perdre des intérêts que de hasarder le principal. Peut-être les capitalistes étaient-ils en France trop peu au fait des procédés de l'industrie et de ses ressources pour comprendre tout le parti que l'on pouvait tirer de ces deux éléments de prospérité : les capitaux et le travail. Le travail commun n'est pas la partie la plus difficile et la plus rare des services industriels; c'est le travail d'esprit, c'est le jugement. Quand les entreprises ne réussissent pas, c'est plus souvent la faute des combinaisons que celle des travaux manuels ; et les combi-

* Combien ne voilron pas d'entreprises industrielles manquer poar avoir été montées sur un pied trop dispendieux, et avoir été par là grevées d'une somme d'intérêts qu'elles n'ont pu supporter ! On a fait par exemple à Paris une entreprise d'éclairage par le gaz, où les constructions étaient si considérables que les rentrées, en supposant le débit du gaz aussi considérable qu'il pût être, ne

naisons sont une partie essentielle des opérations de l'industrie. Pour y placer utilement des fonds , un capitaliste doit être en état de porter un jugement sur ces opérations ; autrement il peut être victime d'un ignorant ou d'un fripon. Il n'est personne à qui les connaissances économiques ne soient utiles.

Les mœurs, les habitudes d'un pays font naître des besoins qui influent indirectement sur le taux des salaires et même de tous les profils industriels. L'ouvrier le plus pauvre chez nous ne peut pas se passer de chemise, quoique les plus riches ouvriers n'en portassent point chez les anciens. Le besoin d'en avoir égale presque dans son esprit le besoin d'avoir du pain. Il sacrifiera

une partie de sa nourriture et de celle de ses enfants plutôt que de se passer de chemise ; et s'il fallait , d'une manière suivie , exécuter un travail qui ne serait pas suffisant pour lui procurer cette partie de son vêtement et plusieurs autres, je doute qu'il pût s'y résoudre. L'existence lui paraîtrait trop chèrement achetée à ce prix ; il est probable que le nombre de ceux qui se voueraient à un genre de travail aussi ingrat diminuerait journellement ; et pour que la classe ouvrière qui l'exécute pût se recruter et s'entretenir, il faudrait qu'elle gagnât assez pour pouvoir s'acheter des chemises.

Il y a des besoins du même genre dans tous les grades des fonctions industrielles. On ne trouverait point, en certains pays, assez de gens pour accomplir, d'une manière suivie et durable, des travaux un peu plus relevés, ceux, par exemple, d'un chef d'atelier, d'un commis de bureau, si leurs gains n'étaient suffisants pour satisfaire aux besoins de ces classes, tels que les ont faits les mœurs et les habitudes du pays. Les entrepreneurs d'industrie qui paient leur travail se rendent eux-mêmes justice à cet égard, et n'offrent aux hommes qu'ils emploient qu'un salaire analogue à leur situation.

pouvaient payer que rintérêt du capital employé. Les frais journaliers devaient constituer une perte constante. En même temps, au lieu d'y construire plusieurs petits gazomètres qui auraient pu être successivement réparés sans interrompre le service, on en a construit un immense dans lequel chaque réparation arrête tout. Il n'est pas douteux que les capitalistes qui ont secondé cette entreprise auraient évité de grandes pertes, si les procédés et les pouvoirs de l'industrie leur avaient été mieux connus. On a plus tard été trop timide pour une cause pareille.

Ces entrepreneurs sont eux-mêmes, pour ce qui les regarde , exactement dans le même cas. Au village, une marchande en boutique peut se contenter d'aller vêtue d'un casaquin et d'un bonnet rond ; dans nos villes, elle a besoin d'être parée derrière son comptoir presque aussi bien que pour aller au spectacle. Quand un commerce de détail ne permet pas -à une marchande d'être ainsi vêtue , il est abandonné ; il ne se présente personne pour le faire ; l'offre de ce genre de service est retirée de la circulation.

Un négociant est obligé, par les mœurs de sa ville et de son pays, d'avoir un certain appartement , de recevoir à sa table certaines personnes , d'avoir sa femme et ses enfants éyustés d'une certaine façon. Si son commerce ne lui permet pas d'en faire la dépense , il y renonce ; car il lui serait trop désagréable deie faire autrement.

De semblables motifs bornent ainsi l'oficre qui est faite des services personnels dans toutes les professions, jusqu'à ce que les profits industriels s'élèvent au point de les payer sur un pied que rendent nécessaire, ainsi que je viens de le dire, les mœurs et les habitudes de chaque pays, de chaque localité.

Quand les besoins des industriels sont poussés trop loin, qu'arrive-MI? Les produits, qui sont le résultat des services industriels, deviennent trop chers, comme ils le deviennent également par l'effet des impôts trop considérables ; et l'effet ultérieur est le même que celui desimpôts : ils portent le prix de certains objets au delà de ce que leur utilité vaut. Le sacrifice auquel l'acquéreur est alors obligé de consentir pour se les procurer excède la satisfaction qu'on peut attendre de leur consommation ; la demande qu'on en fait diminue; il y en a moins de produits et

moins de consommés; le pays est moins prospère^ C'est un des inconvénients qu'éprouve une nation où le besoin du luxe et des fortes dépenses s'introduit dans la classe industrielle.

Par tm excès contraire, les producteurs peuvent être forcés de se contenter de profils suffisants pour conserver leur existence, mais non pour leur en laisser goûter les douceurs. Tel est le sort de plusieurs classes d'hommes dans les États de l'Orient, et notamment dans cette Egypte où un pacha se sert de son pouvoir politique pour se» rendre maître de tous les prix.

Tel est aussi le sort du paysan d'Irlande, que de mauvaises lois et de mauvaises habitudes, entretenues par son ignorance, obligent de vivre de pommes de terre. Le monde fournit des exemples de toutes les misères ; II. 3

34 CINQUIÈME PARTIE. - CHAPITRE VIII.

mais il montre aussi à quel degré de prospérité peuvent s'élevw les nations quand elles joignent à l'art de produire la fermeté nécessaire pour réclamer de bonnes lois.

CHAPITRE VIII

Des profits que font les entrepreneurs d'industrie en particulier.

Après avoir cherché à connaître ce qui influe sur la portion plus on moins grande qu'obtiennent les industriels de tous les ordres dans les richesses produites, apprenons à connaître les causes qui font croître ou diminuer les profits de cette portion de la classe industrielle qui se compose de chefs d'entreprises. Per-

mettez-moi de vous rappeler qu'on appelle ainsi le^ hommes qui produisent pour leur compte. Il y a de fort grandes entreprises qui mettent en mouvement d'immenses capitaux et un nombre de bras considérable. Il y en a de fort petites, où le chef n'a pour capital que quelques francs, et n'emploie d'autres bras que les siens. Il n'en est pas moins entrepreneur, puisqu'il produit pour son compte , et que son profit dépend de la valeur du produit qui résulte de ses soins.

Telle est la classe des producteurs dont nous allons examiner les profits».

Les causes principales qui diminuent l'ooi*e du service d'un entrepreneur, plutôt que Toffire du service de tout autre industriel, sont, d'une part, les capacités, et, d'une autre part, les capitaux nécessaires pour fonder et conduire une entreprise avec succès. L'une de ces deux conditions venant à manquer ; à un homme, il devient incapable de remplir les fonctions d'un entrepreneur d'industrie ; et outre que ces deux conditions

• M. MacCulloch, professeur d'économie politique à l'université de Londres, dans un Commentaire qu'il a publié sur la Utchette des nationt de Smith , en parlant du profit des capitaux , dit que c'est ce qui reste à un entrepreneur après que son capital a été rétabli , et qu'il a été indewmisé de la peine qu'il a prise pour la surintendance de l'entreprise. On voit qu'il y a ici complication du service rendu par le capital et par le travail de l'entrepreneur. C'est seulement l'importance du gain qu'il doit à son travail et à son intelligence quull s'agit d'évaluer ici ; or ce gain n'est pas toujours proportionné à son capital.

soot toujours plus ou moins rares (considérées chacune en particulier), il est encore plus rare de les trouver réunies.

Une veuve y un mineur, se trouvent posséder des capitaux ; mais ils n'ont aucun talent industriel. Combien d'hommes, d'ailleurs très capables, ont de la fortune sans avoir la capacité qui fait un cultivateur pratique , un manufacturier, un négociant! Pour faire valoir leurs capitaux, ils cherchent à les placer dans une entreprise industrielle ; mais ils n'en connaissent point qui, par la solidité de ses affaires et les qualités perscnneiles de ses entrepreneurs, soit complètement digne de leur confiance. Étrangers eux-mêmes aux affaires, ils prêtent aux entreprises dont ils devraient le plus se défier. Leurs fonds se dissipent par l'impéritie ou la mauvaise foi des personnes qui en ont le maniement ; ou bien ces capitalistes (il me suffit pour leur donner ce nom qu'ils soient propriétaires d'un capital) prêtent à un gouvernement obéré en s'ntéressant dans les fonds publics ; ou bien encore ils acquièrent une terre sans aucun moyen de bien choisir un fermier, d'améliorer leur fonds de terre, ou d'éviter les procès qu'enraille ce genre de propriété. Dans tous ces cas-là, le capital devient inutile à l'industrie et ne seconde aucun entrepreneur.

A ne considérer que la capacité seulement, l'industrie se compose de plus de qualités morales qu'on ne le suppose communément. Lorsque nous aVons chei'ché par quelle espèce de services un entrepreneur d'industrie concourt à la production, nous avons vu quelles qualités, q«els talents il faut qu'il possède pour réussir dans l'espèce de travail qu'il a embrassé. Outre la connaissance de son art, il lui faut du jugeaient, de la constance, une certaine connaissance des hommes. Il doit pouvoir apprécier avec quelque exactitude l'importance de son produit, le besoin qu'on en aura,

les moyens de production dont il pourra disposer. Il s'agit de mettre à l'œuvre un grand nombre d'individus; il faut acheter, ou faire acheter, des matières premières, réunir des ouvriers, trouver des consommateurs. Il faut avoir une tête capable de calcul, capable d'estimer les frais de production et de les comparer avec la valeur éventuelle du produit. Dans le cours de toutes ces opérations, il y a des obstacles à surmonter, qui demandent une certaine énergie ; il y a des inquiétudes à supporter, <pii demandent de la fermeté ; des malheurs à réparer, pour lesquels il faut avoir de l'esprit de ressources. Enfin, le métier d'entrepreneur veut qu'on ait de l'invention, c'est-à-dire, le talent d'imaginer tout à la fois les meilleures spéculations et les meilleurs moyens de les réaliser.*

Or, la réunion de toutes ces qualités est moins commune que la réunion

S6 CINQUIÈME PARTIE. - CHAPITRE VIII.

de celles qui sont nécessaires à un homme pour suivre servilement les ordres qui lui sont donnés. Celui qui ne les réunit pas ne fait pas de bonnes affaires, sort de la classe des entrepreneurs et n'en est plus, pour l'offre de son travail, en concurrence avec ceux qui les possèdent.

Je sais que par le moyen des emprunts et du crédit un homme capable de conduire une entreprise trouve des fonds pour en venir à bout. Mais pour avoir du crédit il faut non seulement qu'il possède toutes les qualités qui peuvent seules rassurer un prêteur; ce qui exclut déjà un certain nombre d'hommes de la possibilité d'en trouver ; mais il faut que ces qualités soient communes des gens qui ont de l'argent à placer, et cette condition en exclut

peut-être un plus grand nombre encore. Il est beaucoup de gens qui auraient les talents et la probité propres à en faire de bons chefs d'entreprises; mais leurs qualités demeurent ensevelies dans l'obscurité, ou du moins ne sont connues que de personnes qui se trouvent hors d'état de leur fournir des capitaux. Iront-ils vanter eux-mêmes ce qu'ils savent? protesteront-ils de leur moralité? Tous les charlatans, tous les intrigants peuvent s'exprimer de même. Un homme de mérite et de probité se recommande par ses actions; mais pour agir, pour donner des gages de ses intentions, de ses talents, il faudrait avoir déjà ce qu'il s'agit d'obtenir : des fonds.

Je n'ai donc pas eu tort de vous dire, que non seulement la condition d'avoir la capacité d'un entrepreneur et la condition d'avoir des capitaux suffisants réduisent le nombre de ceux qui pourraient offrir ce genre de services productifs, mais que la condition d'avoir ces qualités réunies le réduit encore plus.

Que résulte-t-il de là ? Que dans le débat qui s'élève entre les différentes personnes qui concourent par leurs facultés personnelles à la création d'un produit, l'entrepreneur, ou du moins un certain nombre d'entrepreneurs, parviennent à obtenir une part plus considérable que tel autre travailleur qui n'a pas pris moins de peine , mais qui a fourni un genre de travail dont un plus grand nombre d'hommes sont capables. Un chef d'entreprise, si un de ses ouvriers, un de ses employés, élève trop haut ses prétentions, et réclame une trop forte part de la valeur produite, est assuré d'en trouver un autre plus accommodant; car il y a beaucoup de concurrents qui demandent à être employés comme simples travailleurs ; mais lorsqu'un simple travailleur trouve que son chef se réserve de trop gros profits, il ne trouve pas si ai-

sément, pour remplacer celui-là, un nouveau chef qui lui fasse de meilleures conditions.

Une autre cause encore contribue à rendre peu commune l'offre effective des services d'un entrepreneur d'industrie. C'est lui qui est chargé de tous les risques de la production. Il n'en est pas ainsi des agents secondaires qu'il emploie. Un commis, un ouvrier reçoivent leur traitement, leur salaire, soit que l'entreprise gagne ou bien qu'elle perde. Le capitaliste, lui-même, qui fait à un entrepreneur des avances, en touche les intérêts dans tous les cas; mais si le produit ne rend pas ses frais de production, l'entrepreneur est¹ obligé de tirer ce déficit de sa bourse; et ce déficit l'expose à des pertes d'autant plus graves, que le succès est pour lui accompagné de plus gros profits. Un manufacturier qui occupe 200 ouvriers, s'il gagne seulement dix sous sur le travail de chacun; gagne 100 francs par jour; mais il perd la même somme, tous les jours, s'il perd dix sous sur le travail des mêmes ouvriers.

Quelque risque accompagne toujours les entreprises d'industrie, même celles qui sont le mieux conduites. L'entrepreneur peut, sans qu'il y ait de sa faute, y compromettre sa fortune et, jusqu'à un certain point, son honneur.

Nous pouvons donc reconnaître trois causes principales qui diminuent la quantité offerte du genre de service que fournissent les entrepreneurs d'industrie, et qui, par conséquent, tendent à élever le taux de leurs profits :

1^{re} La nécessité d'avoir les capacités morales qu'exige ce genre de travail;

² La nécessité d'y joindre un capital suffisant;

3» Enfin l'incertitude de la rentrée de ces mêmes profits ;

Ces trois causes tendent à élever leurs profits, non seulement au-dessus de ceux des propriétaires de terre et des capitalistes, mais au-dessus de ceux des autres travailleurs, c'est-à-dire, qui cultivent les sciences, ou qui reçoivent un salaire. C'est aussi dans cette classe que se font presque toutes les grandes fortunes qui ne sont pas le fruit de la spoliation.

Les écrivains qui font de l'économie politique abstraite plutôt que de l'économie politique pratique, n'admettent aucune différencedans les profits qu'à égalité de talents, à égalité de capitaux, font les entrepreneurs d'industrie. Ils supposent les entrepreneurs toujours en liberté d'employer leurs moyens à l'industrie qui rapporte le plus ; s'il y a quelque différence dans leurs profits, ils supposent qu'elle est contrebalancée par l'agrément ou le désagrément de la profession. Je suis loin de méconnaître cette cause

38 CINQUIÈME PARTIE. — CHAPITRE VIfl.

de disparité dans les profits , ainsi qu'on le verra tout à llieure; mais il me semble que l'entière liberté de disposer de nos capitaux et de nos talents, même dans un pays où les lois n'y mettent aucun obstacle, est une chimère. Peu de personnes choisissent librement l'état qu'elles embrassent. On est plus ou moins l'esclaye des circonstances ; il faut donc étudier ces circonstances lorsqu'on veut connaître toutes les causes qui influent sur la distribution des richesses.

L'éducation qu'on a reçue, la famille à laquelle on appartient, rendent plus rares ou plus fréquentes certaines aptitudes. Les qualités nécessaires pour faire un petit marchand seront tou-

jours plus abondantes que celles qui sont requises pour faire le commerce de long cours. Les capitaux suffisants pour entreprendre la confection des allumettes se rencontreront aisément chez des gens capables de l'entreprendre ; tandis qu'une réunion dans le même individu de la capacité et des capitaux nécessaires pour le haut commerce est une combinaison nécessairement moins fréquente. Il y aura donc, chez les premiers de ces entrepreneurs, une concurrence si étendue et si constante, que leurs profils s'élèveront peu au-dessus des salaires d'un simple ouvrier.

De même qu'un talent éminent, comme celui d'un peintre ou d'une cantatrice célèbre, obtient une plus forte rétribution qu'un talent ordinaire, il y a des entreprises industrielles qui exigent des talents spéciaux nécessairement rares. Leurs profits alors ne se proportionnent pas aux talents, mais à leur rareté. L'homme qui n'est pas propre à un certain genre d'entreprises, échoue ; il cesse, dès lors, d'entrer en concurrence avec ceux qui s'y trouvent propres, et qui sont à portée d'exiger une part plus considérable dans les profits de la production.

Quant aux dangers, ou seulement aux désagréments qui accompagnent l'exercice de certaines professions, il est bien clair, qu'en écartant un certain nombre de concurrents, ils tendent à en élever les profits. C'est une observation de Smith, déjà citée dans mon *Traité d'Économie politique*, que certaines professions, qui ne jouissent pas de beaucoup de considération dans le monde, comme celle de comédien, de danseur, etc., y sont néanmoins plus chèrement payées que d'autres infiniment plus considérées, comme celle d'un savant quand il est au-dessus de l'intrigue : « il semble absurde, au premier aspect, dit Smith, que l'on dédaigne leur personne et qu'on récompense leurs talents souvent

avec la plus somp- « tueuse libéralité. L'un n'est pourtant que la conséquence nécessaire de <c l'autre. Si l'opinion oii le préjugé du public venait à changer touchant

« ces occupations, leur traitement pécuniaire tomberait à l'instant. Plus <c de gens s'appliqueraient à ce genre d'industrie, et leur concurrence en tf ferait baisser le prix. De tels talents, poussés à un certain point, sans « être communs, ne sont pas si rares qu'on se l'imagine : bien des gens « les possèdent , qui regardent comme au-dessous d'eux d'en faire un « objet de lucre; et un bien plus grand nombre seraient capables de les « acquérir s'ils procuraient autant d'estime que d'argent ' . »

On pourrait opposer à Smith qu'il se trouve des professions, comme celles où l'on s'occupe du nettoyage des lieux immondes, qui, quoiqu'elles soient accompagnées de désagréments et de dangers , n'en sont dédommagées ni par la considération ni par les gros salaires qu'elles obtiennent. Il fout sans doute attribuer cet effet à l'immense concurrence qui naît de la réplétion d'une population disproportionnée avec les produits de la société.

A l'égard des places qui, dans la haute administration , dans le militaire et dans l'église, procurent à la fois beaucoup d'autorité, d'honneurs et d'argent, U est permis de les regarder comme les dilapidations d'un peuple ignorant, qui prodigue des moyens de récompense fort au delà de ce qui serait nécessaire ^ son bonheur, et qui n'en fait pas l'objet d'une libre concurrence, comme elle existe dans les autres professions de la société. Une nation éclairée sur ses vrais intérêts ne permet pas qu'on répande beaucoup d'honneur et beaucoup d'argent pour récompenser des services quelquefois assez médiocres, quelquefois même préjudiciables à son boi^eur.

L'incertitude de certains profits tend à en élever le taux. On paie souvent un méchant repas d'auberge plus cher qu'un excellent dîner, parce que l'aubergiste, posté sur une route de traverse, demeure quelquefois trois ou quatre jours sans voir un voyageur. Il faut que celui qui passe paie les profits du jour, et , en outre , ceux de la veille et ceux du lendemain. Si cet avantage n'existait pas, qui voudrait tenir maison ouverte sur une route de traverse?

Nous devons ranger dans la même catégorie les entreprises dont' le succès est très douteux. Les entrepreneurs de divertissements publics gagnent gros lorsqu'ils ont la vogue. Une année suffit quelquefois pour doubler leurs fonds; mais aussi il sont ruinés si la vogue ne vient pas.

* Riehistii dèi naiionSy liv. 1, chap. 10.

Je ne sais^ au surpins, si je fais bien de ranger, à nmitadon de Smith, dans la classe des professions où Ton fait de gros profits , celles où les profits sont variables et incertains. Les services productifs n'y sont pas mieux payés que dans les autres , s'il faut que les bénéfices extraordinaires que Ton fait dans une occasion tiennent lieu des profits qu'on ne fait pas dans une autre, quoique Ton ait déboursé les mêmes firais. Malgré son mauvais gîte bien payé , je doute que Taubergiste de village gagne autant qu'un traiteur de Paris , qui subit une forte concurrence et oïtte ses comestibles au rabais , mais dont le débit est plus certain. Les professions hasardeuses, somme toute, enrichissent peu ceux qui s'y livrent. On s'y adonne comme on met à la loterie, quoique la somme des lots soit tot^ours inférieure à celle des mises. L'homme a du penchant à se flatter : partout où il y a quelque chance heureuse^ chacun s'imagine qu'elle sera pour lui. Les ser-

vices productifs les mieux entendus, ceux qui, au total, récompensent le mieux les peines qu'on se donne, paraissent être, au contraire, ceux où la rétribution est modique, mais sûre.

Lorsqu'un produit ne peut être le fruit que d'un talent distingué, le profit qui en résulte excède alors tous ceux qui peuvent être obtenus en vertu des lois précédentes. Un peintre, un statuaire du premier ordre, qui peuvent être considérés comme entrepreneurs, puisqu'ils agissent pour leur propre compte, vendront peut-être trente mille francs un morceau qui n'aura pas quelquefois exigé de leur part pour plus de mille écus d'avances. Ils retireront en un an dix fois leur capital. C'est qu'il y a fort peu de concurrence dans les talents éminents. S'il n'y a qu'un seul chef-d'œuvre des arts produit dans le cours d'une année, et qu'il se rencontre seulement deux amateurs capables de l'apprécier et de le payer, il se trouve que la quantité demandée est double de la quantité offerte. De là des prix souvent exagérés.

ÉVALUATION DES FACULTÉS INDUSTRIELLES

Si la beauté d'une courtisane dont Tun et l'autre tirent parti pour se faire un revenu, sont eux-mêmes des avantages qu'ils ne doivent pas en entier à la nature. N'a-t-il pas fallu qu'eux, leurs parents, ou le public, fissent les frais de leur entretien et de leur développement, jusqu'à ce que leurs profits pourvussent à leur existence? Le montant de ces avances est un capital dont la nature ne leur a pas fait présent, comme elle leur a fait présent de

la force et de la beauté. Il y a donc, même dans les facultés naturelles, une valeur qu'il a fallu payer.

Quand un peintre, un médecin, un avocat célèbres, gagnent quarante mille francs tous les ans, il faut considérer ce revenu comme étant en partie l'intérêt viager du capital consacré à leur éducation et à leurs études, et en partie le revenu d'un fonds naturel approprié, qui est leur talent. Ce fonds ne peut pas être apprécié d'après sa valeur échangeable, puisqu'il est inaliénable; mais il peut être apprécié d'après le revenu qu'il rapporte. Ainsi, lorsque la famille d'un avocat a dépensé pour son éducation quarante mille francs, on peut regarder cette somme comme placée à fonds perdu sur sa tête. Il est permis dès lors de la considérer comme devant rapporter annuellement quatre mille francs. Si l'avocat en gagne trente, il reste donc vingt-six mille francs pour le revenu de son talent personnel donné par la nature. A ce compte, si l'on évalue au denier dix le fonds naturel dont la nature lui a fait présent, il se monte à deux cent soixante mille francs; et le capital que lui ont donné ses parents en fournissant aux frais de ses études à quarante mille francs. Ces deux fonds réunis composent sa fortune, laquelle est tout entière placée à fonds perdu sur sa tête. Pour que les familles qui font les frais (si une étude coûteuse ne soient pas en perte, il convient d'observer que l'intérêt de leurs avances est imparfaitement payé par un simple intérêt viager. Cet intérêt pourrait suffire pour les indemniser de leurs avances, si tous les jeunes gens qu'on élève parvenaient à l'âge où ils peuvent retirer les fruits de leur éducation, et si chacun d'eux réussissait assez bien pour pouvoir gagner un intérêt viager de ce placement. Mais plusieurs d'entre eux meurent avant l'âge d'homme, et plusieurs autres ne tirent jamais un sou de la profession pour laquelle ils ont été élevés. Dans ce cas-là les

parents ont perdu leurs avances. Il faut donc qu'ils soient indemnisés, non seulement de leurs avances, mais encore du risque auquel ils se sont exposés de les perdre. Si les produits ne procurent pas le dédommagement de ce risque, les parents sacrifient une partie de leurs fonds, et la société une partie de ses richesses.

On peut remplacer toutes ces évaluations par d'autres que l'on jugera

meilleures. L'essentiel est ici l'analyse qui doit montrer en chaque chose toutes les parties dont l'ensemble compose cette chose, et le raisonnement qui doit être rigoureusement juste. Les évaluations se changent ensuite sans inconvénient, selon les différents pays, selon les différentes époques, et selon qu'on est mieux informé. On est déjà bien fort lorsqu'on tient les cadres et qu'on n'a plus qu'à les remplir par des valeurs à mesure qu'on est à portée de se les procurer.

Adam Smith, et après lui la plupart des écrivains de sa nation, appellent les profits du capital ce que j'appelle ici les profits de l'industrie, et ils disent en conséquence que les profits du capital sont plus ou moins forts, selon que la profession réclame plus ou moins de talents, selon qu'elle présente plus ou moins de risques. Il est évident que ces risques, ces pertes et ces profits regardent les capacités industrielles. Les capitaux n'ont aucun motif de s'appliquer à certaines productions plutôt qu'à d'autres; ils n'ont ni goûts, ni volontés. Dire que les capitaux affluent là où ils trouvent de meilleurs profits, ne présente pas un sens plus juste que cette autre phrase : les chevaux affluent dans les entreprises où ils trouvent le plus d'avoine. Le fait est que l'on applique plus de capitaux aux entreprises qui donnent le plus de profits, mais que les profits plus ou moins grands qu'on tire de ces entreprises

sont ceux qui résultent de l'industrie de leurs entrepreneurs. Je relève ces fausses expressions parce qu'elles contribuent toujours plus ou moins à faire naître de fausses idées.

Lorsque les facultés industrielles * propres à former un entrepreneur sont trop abondantes sur le marché, elles s'offrent au rabais; c'est-à-dire qu'il s'y rencontre un trop grand nombre d'entrepreneurs en état, par leurs talents et leurs capitaux, de poursuivre avec succès le cours d'une entreprise. Dès lors les rétributions qu'ils peuvent obtenir par leurs capacités industrielles toutes seules ne sont pas suffisantes pour leur faire vivre selon l'état qu'exigent les habitudes du pays. Il faut dès lors qu'ils y joignent le profit d'un capital qui leur appartienne; car, s'ils font usage d'un capital emprunté, l'intérêt qu'ils sont forcés d'en payer les réduit à vivre sur le profit de leur industrie seulement, et celui-ci n'y suffit pas. Cette surabondance d'industrie, comparée avec les débouchés que laissent des institutions vicieuses*, est, je crois, une des causes qui ont souvent mis l'industrie

' Voyez dans le chapitre précédent en quoi elles consistent. * Comme, par exemple, des monopoles tels que ceux des producteurs de blé, et des dépenses inutiles de la part du gouvernement.

anglaise dans la détresse. Le gérant d'une entreprise qui ne rapporte que cinq pour cent des fonds qu'on y emploie, s'il est obligé de payer quatre pour cent au prêteur du capital, ne retire qu'un pour cent pour ses talents et son travail. Ce profit insuffisant l'excite à grossir sa production outre mesure, et à se procurer des capitaux fictifs * à défaut de capitaux réels; car un pour cent qui ne lui donne pas de quoi vivre sur cent mille francs, le lui donne sur un million.

CHAPITRE X

Des profits de la classe ouvrière en particulier.

Les entrepreneurs d'industrie achètent les services de diverses classes d'hommes qui se font un revenu de la vente de leur travail; mais parmi ces classes diverses, il en est plusieurs dont la profession suppose assez de vues , de raisonnement et de capitaux , pour être comprises dans la grande classe des entrepreneurs d'industrie. Un négociant étranger adresse à un commissionnaire français des marchandises de son pays, le charge de les vendre, et de lui en faire les retours en marchandises françaises qu'il lui désigne. Bien que le commettant paie une commission au commissionnaire, et que le commissionnaire n'agisse pas pour son propre compte, on ne peut pas dire que celui-ci soit un simple salarié. C'est une espèce d'entreprise que de se mettre en état d'exécuter les ordres d'un négociant étranger. Un commissionnaire est obligé d'avoir un comptoir et des magasins, d'entretenir des commis, de garder des fonds en caisse, de recevoir et de payer des effets de commerce, et souvent de faire des avances, à compte sur les rentrées que lui procurera la vente des marchandises dont U est consignataire. Il faut qu'il se connaisse en marchandises, qu'il soit au courant de leurs prix, qu'il sache quels sont les fournisseurs les plus capables de fabriquer les objets qu'il est chargé d'acheter; il doit être en état de traiter des ventes et des achats avec autant d'habileté que s'il traitait pour lui-même. Sans cela il serait peu digne de la confiance de ses correspondants.

On en peut dire autant de l'armateur qui transporte des marchandises

* Comqnc des escomptes d'effets dis circulation dans les banques publiques.

à fret, de l'agent de change et du couriler qai sont les intenné-
diaires des ventes, et même du roulier qui transporte des mar-
chandises par terre. Tous ces industriels, bien que salariés, sont
des entrepreneurs, en ce qu'ils se chargent, par entreprises, d'une
certaine mission, qu'ils en font les frais et répondent de l'exécu-
tion. J'entends par ouvrier l'homme qui exécute servilement un
ouvrage courant, tel qu'il lui est commandé par un maître, et sui-
vant des procédés connus qui ont été l'objet d'un apprentissage.

Cette désignation comprend et l'ouvrier qui travaille en atelier
ou en boutique, chez son maître, et celui auquel on confie une
certaine quantité de matière première qu'il travaille chez lui.
Beaucoup d'ouvrières couturières cousent, chez elles, des gants,
des bretelles, etc. , dont un marchand leur confie la matière pre-
mière; il y a peu de tailleurs dans les grandes villes, qui ne fassent
coudre çn ville plusieurs des vêtements qu'on leur commande.

Les ouvriers sont payés soit à la tâche, soit à la journée. Toutes
les fois que la tâche est appréciable, on préfère les payer ainsi,
parce que, pourvu que l'ouvrage soit bien exécuté (ce qu'on véri-
fie avec soin), on est assuré de ne pas leur payer plus de travail
qu'il n'y en a eu de fait. Il est même indispensable de payer ainsi
les travaux que l'ouvrier exécute chez lui, loin des yeux du maître
ou de son contre- maître. Hais comme l'expérience fait connaître
bien vite à l'entrepreneur la quantité d'ouvrage qu'un ouvrier
peut exécuter en un jour, il sait quel salaire journalier chacun de
ses ouvriers peut gagner à la tâche; et c'est sur le montant de
cette journée que roule le débat qui s'élève pour le prix entre le
mature et l'ouvrier. Même quand l'ouvrier qui travaille à son do-

micile fournit la matière du produit, comme il arrive souvent à ceux qui tissent de la toile, à ceux qui font chez eux des objets de mercerie et de quincaillerie, des éventails, des bottes de toutes sortes, ainsi que cela se pratique à Paris; même dans ces cas-là, quoique ces ouvriers soient de petits entrepreneurs, néanmoins les avances qu'ils font de la valeur du produit sont souvent si peu de chose, ils exécutent si servilement ce qu'on leur commande, et l'on sait si bien à quoi se montent leurs déboursés et la quantité de produits qu'ils peuvent exécuter en un jour, que l'on traduit aisément en journées d'ouvriers, le montant des achats qu'on leur fait.

Ainsi, quand je parle de journées d'ouvriers, il faut toujours avoir devant les yeux ces différentes manières de toucher un salaire qu'une opération de l'esprit réduit ordinairement en journées.

C'est ce salaire, ce sont ces journées qui composent ce que j'appelle les profits, le revenu de l'ouvrier.

Ces profits sont d'autant plus grands que le travail de l'ouvrier est plus demandé et moins offert, et ils se réduisent à mesure que le travail de l'ouvrier est plus offert ou moins demandé. C'est le rapport de l'offre avec la demande qui règle le prix de cette marchandise appelée travail de l'ouvrier comme il règle le prix de tous les autres services productifs ^

Ainsi, à l'époque des moissons, où l'on a besoin de beaucoup de bras pour recueillir des grains qui ne souffrent pas qu'on diffère, la journée des manouvriers de campagne se paie le double et le triple de ce qu'elle vaut en d'autres temps. Elle monterait plus haut encore, si dans le temps des moissons les habitants des

montagnes, où il n'y a pas de terres à blé, ne cendaient pas dans la plaine. Les moissonneurs des montagnes de Bourgogne et de Franche-Comté vont faire la moisson jusqu'à quarante lieues de leur domicile.

Au contraire, en hiver, où il n'y a presque aucune demande pour les travaux des champs, les journées d'ouvriers tombent à très bas prix.

Il y a dans les travaux des villes de semblables alternatives; mais elles sont moins prévues; ce qui est un malheur, parce qu'on prend moins de précautions pour se garantir de leurs inconvénients. Une nouvelle branche de commerce, un nouveau débouché excitent la demande de certains travaux et en font hausser le salaire; mais une cause contraire les fait baisser quelquefois d'une manière inopinée et qui trompe tous les calculs.

Une mauvaise récolte, par exemple, occasionne une réduction dans la demande que les consommateurs font, non seulement des produits de la terre, mais de tous les autres. Une famille qui consomme annuellement pour 400 francs de blé, si le blé augmente et qu'elle soit forcée d'en consommer pour 600 francs, doit nécessairement retrancher 300 francs.

Plusieurs économistes politiques sont d'opinion que le prix des choses ne s'augmente pas à cause de la demande, et se règle uniquement sur les frais de production; cette assertion est fondée jusqu'à un certain point; mais les frais de production se composent du prix des services productifs et sont plus chers quand les services productifs sont plus demandés. Avec une même quantité de services productifs offerts, une demande plus grande

fait monter à la fois et les frais de production et le prix des produits.

ses autres consommations; ce qui réduit la demande qu'elle fait des autres produits et du travail des ouvriers qui s'en occupent*.

J'ai observé en effet que les années de disette, où il serait à désirer que les journées d'ouvriers fussent plus élevées ^ sont précisément celles où leur prix tombe le plus bas.

Pour connaître les lois qui, toutes choses d'ailleurs égales, déterminent le taux des salaires, il faut connaître les causes qui influent en temps ordinaire sur la quantité du travail offerte par la classe ouvrière, et sur celle qui est demandée par la classe des entrepreneurs, par la classe consommatrice de ce travail.

La demande de travail dépend, ainsi que nous l'avons déjà observé, de la demande que les consommateurs font des produits du travail ; nous sommes remontés aux causes de cette demande en cherchant les causes qui sont favorables à tous les producteurs quels qu'ils soient, et aux producteurs industriels en particulier.

L'offre du travail dépend de la quantité de travailleurs capables d'exécuter chaque espèce de travail.

Il faut donc distinguer, dans les fonctions de l'ouvrier, différentes espèces ou qualités de travail.

Il y a le travail du simple manouvrier, celui que tout homme est capable d'exécuter sans aucun apprentissage, ou qu'il peut du moins exécuter après un apprentissage fort court et non coûteux ; comme de piocher la terre, broyer des drogues, transporter du mortier. L'offre qui est faite d'un semblable travail s'étend facile-

ment avec la demande qui en est faite. Cette demande peut porter les salaires un peu, mais très peu audessus du taux nécessaire pour que les familles des ouvriers puissent s'entretenir et se perpétuer ; c'est-à-dire du taux nécessaire pour que chaque famille puisse élever, jusqu'à l'âge adulte, assez d'enfants pour remplacer le père et la mère. Quand les salaires vont un peu au delà de ce taux , les enfants se multiplient, et une offre plus grande se proportionne bientôt à une demande plus étendue.

* On remarque dans les grandes villes que, lorsque le blé est cher, les cabarets sont beaucoup moins fréquentés, même quand le vin est à bon marché. L'ouvrier est obligé alors d'employer une plus forte part de son salaire à l'achat d'une denrée plus indispensable que le vin.

Quand, au contraire, la demande de travailleurs reste en arrière de la quantité de gens qui s'offrent pour drayailler, leurs gains déclineitt audessous du taux nécessaire pour que la classe puisse se maintenir en même nombre. Les &miUes les plus accablées d*enfants et d'infirmités dépérissent; dès lors l'offre du travaU décline; et le travail étant moins offert, son prix remonte.

Vous voyez par là, messieurs, qu'il est difficile que le prix du travail du simple manouvrier s'élève ou s'abaisse longtemps audessus ou audessous du taux nécessaire pour maintenir la classe au nombre dont on a besoin. D'où nous pouvons tirer cette conclusion, que le revenu du simple manouvrier ne s'élève guère au-dessus de ce qu'il faut pour entretenir les familles.

Je sais qu'il y a dans les halles , sur les ports , des hommes de pdne dont les gains excèdent quelquefois ceux d'un simple manœuvre ; mais remarquez que ce sont des hommes de choix pour

la force , ou l'intelligence, ou la fidélité ; ou bien qu'ils ont un monopole, qu'ils forment une corporation, genre d'abus qui retombe toujours sur le consommateur.

Après le travail du simple manouvrier, nous trouvons celui de l'homme de métier, de l'homme qui , après un apprentissage plus ou moins long, est capable, par exemple, d'élever un mur d'arçomb, de scier un arbre en planches régulières , d'assembler «ne charpente , de coudre des vêtements, etc. Cette espèce de travail est certainement un peu plus chère que l'autre ; car il ne suffit pas, pour créer un homme de métier, de créer un homme adulte : il faut, de plus, que cet homme ait un certain degré d'intelligence et d'adresse qui , quoique fort ordinaire , ne se rencontre pas généralement chez tous les hommes ; il faut, en outre, que les familles qui fournissent cette qualité de travail fassent quelque frais d'apprentissage, et, par conséquent , un peu plus de dépense pour élever la famille. Si leurs gains ne suffisaient pas à cette dépense, on ne trouverait bientôt plus assez d'ouvriers de métier ; ce qui ferait remonter leur salaire à un taux suffisant pour en conserver le nombre. Là où l'on trouve de simples manœuvres pour 30 sous par jour, on ne peut pas se procurer des ouvriers maçons ou menuisiers pour moins de 50. Mais en même temps le salaire des gens de métier ne peut pas s'élever au-dessus d'un certain taux (comme, par exemple, le double du salaire d'un homme de peine) ; parce qu'autre classe se recrute aux dépens de cette dernière, où il se rencontre toujours de jeunes gens un peu plus intelligents , un peu plus dégourdis que les autres, qui ont bientôt fait un apprentissage.

Quand l'état de la société devient tel qu'elle réclame un peu moins de travail manuel, toutes les classes ouvrières sont en

souffrance, avec cette différence que l'homme de métier conserve presque toujours[^] des moyens de subsister dont un simple manouvrier peut manquer tout-à-lait. Un ouvrier maçon peut faire le métier de manœuvre au besoin ; tandis que le manœuvre ne peut pas à l'instant même devenir un maçon. Si même l'homme de métier est forcé de se réduire au rôle d'homme de peine, il s'en acquitte toujours avec un peu plus d'intelligence et de dextérité ; ce qui le fait préférer. Aussi la disette de travail, et les souffrances de la classe ouvrière, commencent-elles toujours par affecter les simples manouvriers et ceux des ouvriers dont la capacité est la plus ordinaire. Dans une population qui décline, c'est la classe où l'offre des services excède toujours la demande ; c'est celle par où commence la dépopulation.

Je répéterai ici une observation que j'ai déjà faite à l'occasion d'une autre classe d'industriels, c'est que les moyens d'existence des ouvriers ne sont point une quantité fixe. Il faut plus ou moins de moyens d'existence[^] selon les climats et les mœurs des nations. Un ouvrier de Paris ou de Londres périrait de besoin avec ce qui suffit à un ouvrier du Bengale. Et non seulement il faut à celui-ci moins de denrées alimentaires, moins de vêtements, moins de logement et moins de plaisirs, mais tous ces objets de consommation sont réellement moins chers au Bengale qu'en Europe.

Lors donc que je dis que les salaires d'ouvriers ne s'élèvent que jusqu'au point de leur procurer les moyens d'exister, je sous-entends toujours selon les mœurs du pays qu'ils habitent*. Il faut également sous-entendre que c'est dans l'état naturel et ordinaire des choses[^] car une circonstance extraordinaire fait quelquefois monter le salaire des ouvriers à un taux fort supérieur à

celui que j'assigne ici. Après un grand incendie, un désastre, on est obligé de payer fort cher les ouvriers dont on a besoin pour le réparer.

Nous avons vu comment est en général limité le nombre des entrepre-

* Dans Tancienne Rome, les vigneron^s qu'on louait pour tailler les ceps que l'usage était de marier aux arbres, stipulaient dans leurs contrats que, s'ils venaient à tomber et à se tuer, ce serait le maître qui paierait la sépulture. On peut regarder cette légère augmentation au salaire de l'ouvrier, comme une suite des opinions des peuples de l'antiquité qui se passaient fort bien de chemises, mais qui regardaient comme un affreux malheur d'être privés de sépulture. Voyez Gioja : Nuovo prospetto delle scienze economiche, tome II, page 30.

neirs qui, dans chaque branche d'industrie s'offrent à pourvoir aux besoins de la société ; et nous venons de voir que le nombre des ouvriers, au contraire, ne cesse de s'étendre que lorsque leur salaire ne leur permet plus de subsister eux et leur famille selon les mœurs du pays. Il en résulte que les entrepreneurs exercent toujours un monopole à l'égard des ouvriers. Ceux-ci ne trouvent pas autant de maîtres qu'ils veulent ; mais les maîtres trouvent toujours le nombre d'ouvriers dont ils ont besoin , s'ils peuvent leur fournir les nécessités de la vie.

J'ajouterai qu'indépendamment de cet avantage, qui tient à la nature des occupations, le maître tire d'autres avantages encore de sa fortune et de sa situation dans la société. Le maître et l'ouvrier ont bien, à la vérité, besoin l'un de l'autre, puisque l'un ne peut faire aucun profit sans le secours de l'autre ; mais le besoin

du maître est moins pressant. Il en est peu qui ne pussent vivre plusieurs mois, et même plusieurs années, sans faire travailler un seul ouvrier; tandis qu'il est peu d'ouvriers qui pussent, sans être réduits aux dernières extrémités, passer plusieurs semaines sans ouvrage. Il est bien difficile que cette différence de position n'influe pas sur le règlement des salaires.

Que serait^e si les maîtres se réunissaient et se promettaient entre eux, sous des peines assez sévères, de ne pas payer leurs ouvriers au-delà d'un certain prix, comme font les tailleurs de Londres, et probablement d'autres professions?

Que serait-ce enfin si la législation, comme dans les pays où il y a des jurandes, autorisait de semblables conjurations, et réprimait comme des désordres coupables, des ligues semblables parmi les ouvriers?

'Cette surabondance de besoins dans la cla^e salariée et la médiocrité des salaires, que la nature des choses et l'ascendant des premières classes de la société tendent à réduire au niveau des besoins rigoureux et quelquefois plus bas, sont une des plaies de l'état social, et une plaie dont les bonnes institutions peuvent bien adoucir les souffrances sans pouvoir les détruire complètement ; obliger qui que ce soit à payer des travaux au-delà du prix où l'on offre de les exécuter, serait une violation de la propriété et une atteinte portée à la liberté des transactions. L'effet en serait plus fâcheux encore, même pour la classe ouvrière.

Toutes les mauvaises lois, tous les vices qui s'introduisent dans l'organisation sociale , tendent à priver la société d'une partie de ses moyens d'existence , et cette privation atteignant la

classe ouvrière avant toutes les autres , elle est plus qu'aucune autre intéressée à ce que l'État soit n. 4

bien administré. On a dit que les riches devaient pins s'intéresser à la chose pnbliaqe, parce qu'ils avaient plus à perdre. Ce sont bien plutôt les pauvres. Il y va de leur existence y tandis que les riches trouvent dans leurs biens mêmes de quoi surmonter Teffet des circonstances ftcheuses. Quand les ouvriers s'inquiètent peu de la chose publique, ils décèlent par là une profonde ignorance de ce qui les touche le plus.

Ce n'est point au reste la civilisation qu'il faut accuser des malheurs de la classe ouvrière. Même avec la plus détestable administration, son sort n'est pas au-dessous de celui des peuples sauvages. Sur dix personnes, il y en a trois peut-être qui souffrent chez les peuples civilisés : il y en a neuf chez les sauvages.

M. de Sismondi, convenant en principe des inconvénients qui résultent de l'interveniion de l'autorité dans les conventions particulières, pense néanmoins que la loi doit prêter quelque force à celui des deux contractants qui est nécessairement dans une position tellement précaire et dominée, qu'il est quelquefois forcé d'accepter des conditions onéreuses. Il est impossible de ne pas partager en ce point l'opinion de M. de Sismondi, et de ne pas approuver une disposition récente de la législation anglaise, qui fixe l'âge au-dessous duquel il n'est pas permis à un manufacturier de faire travailler les enfants dans ses ateliers*.

Il s'agit ici de protéger, non-seulement la faiblesse naturelle de la classe ouvrière, mais celle de l'enfance. On dira peut-être que l'enfant qu'on empêche de travailler dans une manufacture n'en est que plus malheureux, puisque ses parents indigents ont d'au-

tant moins de moyens de le faire subsister. Mais quand on a l'expérience de ce qui se passe parmi les classes pauvres, on sait fort bien que plus elles ont de facilité pour tirer parti du travail de leurs enfants, et plus leurs enfants se multiplient. Or, favo-

* L'abus auquel la loi s'appliquait n'a jamais approché en France de ce qu'il était devenu en Angleterre, et n'a pu s'y manifester que beaucoup plus tard. Cependant il y a été pourvu par la loi du 22 mars 1841. Cette loi a fait sans doute tout ce qu'il était possible de faire sans gêner l'industrie ; elle est toutefois une preuve de plus de l'impuissance de l'État pour intervenir préventivement dans toutes les circonstances ; elle ne s'applique qu'aux grands ateliers où les abus sont bien rares ; la surveillance n'a jamais pu s'y organiser même d'une manière efficace, et elle laisse en dehors toute la petite fabrique, où le travail est très divisé. A Paris, par exemple, elle reste sans application possible pour plus de vingt-cinq mille enfants employés dans l'industrie. (Noie de l'éditeur).

riser cette multiplication, c'est fournir de nouvelles victimes à la misère. On ne peut pas approuver de même les mesures coercitives et prohibitives que M. de Sismondi propose pour limiter le nombre des ouvriers, et pour obliger les chefs d'entreprises à les entretenir quand l'ouvrage manque. Nous y reviendrons en traitant de la population '.

* L'amélioration du sort des ouvriers , le moyen de leur faire revenir une part tout à fait équitable dans le partage des richesses qu'ils contribuent à produire, a été signalé avec raison comme offrant de nos jours le problème le plus important de l'économie politique pratique ; la solution de cette grande question réclame le concours de la politique proprement dite et de la morale, puis-

qu'il s'agit par le lait de perfectionner les institutions sociales. C'est à tort, d'un autre côté, que Ton a prétendu, jusqu'à ce que cette question ait été résolue, pouvoir contester à l'économie politique son existence comme corps de science, et qu'on a voulu chercher à la faire naître de l'invention d'un ordre social nouveau, d'une utopie plus ou moins ingénieuse sur l'organisation industrielle. L'économie politique, comme toutes les sciences positives, examine les faits dans ce qu'ils ont été, dans ce qu'ils sont, dans leur liaison les uns avec les autres, dans la déduction logique de leurs conséquences. C'est ainsi qu'elle peut indiquer les points essentiels au maintien et au développement des sociétés humaines; elle démontre, par exemple, la nécessité de reconnaître et de respecter le droit de propriété si l'on veut voir les richesses se créer et s'accroître ; de même , elle montre les dangers des mesures qui tendent à protéger de certaines productions et de certains producteurs aux dépens de tous les autres.

On a vu , dans les chapitres précédents , l'auteur reprocher au système exclusif et protecteur des douanes de pousser à l'accroissement de la population ouvrière des villes , au delà de ce qui résulterait du cours naturel des choses , si les forces productives du pays n'avaient pas dévié de leur tendance naturelle. Ailleurs il a signalé l'épargne comme le meilleur moyen d'améliorer le sort des travailleurs. Déjà, en effet, dans les départements formés de l'ancienne Alsace, les caisses d'épargne se multiplient, et le sort des travailleurs s'améliore ; il faut espérer que la lumière pénétrera dans le Nord de la France et que tous les manufacturiers sans exception, en prenant des idées plus élevées, comprendront qu'il est de leur propre intérêt que les ouvriers soient associés à leurs succès et à leur prospérité; ils cesseront, par suite, de craindre l'épargne, qui, si elle rend le travailleur plus indépen-

dant de l'entrepreneur, du moins l'intéresse directement à l'ordre et à la prospérité générale.

Ce sujet reviendra dans le livre suivant, et l'on verra de plus en plus que fauteur n'a jamais entendu considérer la production des richesses sans la rattacher toujours aux intérêts véritables des producteurs. (Noté de féiUur).

CHAPITRE XI

Des profits de la classe savante, en particulier.

Dans Tanalyse que nous avons faite des différents travaux desquels il résulte des valeurs, c*Est-à-dire des richesses, nous avons distingué les travaux des savants. En effet, lorsque dans nos opérations productives nous employons des êtres matériels, du fer, des bois, de Feau , qu'employonsnous? de quoi nous servons-nous? De leurs propriétés naturelles, des lois qui dérivent de leur nature. Leur nature, leur manière de se comporter, font partie d'eux-mêmes, et c'est cela même que nous employons lorsque nous faisons usage de ces mêmes corps. Or, ce sont ces propriétés et ces lois qui sont l'objet des recherches des savants.

Nous en tirons un parti d'autant plus avantageux qu'elles sont mieux connues. C'est parce que nous connaissons mieux que les anciens les lois de la statique des fluides, que nous conduisons l'eau dans des réservoirs élevés, par des tuyaux qui nous dispensent de ces aqueducs, splendides monuments de la magnificence des Romains et de leur ignorance.

Les lois de la matière se combinent et réagissent en mille manières les unes sur les autres: et notre industrie est d'autant plus avancée, que nous connaissons mieux les résultats de ces combinaisons. C'est ainsi qu'après avoir mesuré les différentes dilatactions du cuivre et du fer par la chaleur, nous avons pu faire des pendules à compensation , et obtenir pour nos horloges un mouvement égal et constant, quelle que soit la température de l'air.

Et qu'on ne s'imagine pas qu'il suffise aux progrès de l'industrie que l'on cultive les seules branches des sciences qui nous offrent des vérités actuellement applicables aux arts utiles. Une loi de la nature découverte et expliquée peut être sans application actuelle aux besoins de l'homme, et devenir utile plus tard. Il peut se présenter une occasion où cette loi nous expliquera un inconvénient qui nous arrête , et nous fournira un moyen de l'écarter. Il serait bien téméraire celui qui affirmerait qu'une vérité qu'on découvre ne sera jamais bonne à rien.

Pour créer des valeurs, nous n'agissons pas seulement sur des êtres insensibles , et nous n'employons pas uniquement des propriétés matérielles. Nous avons de plus affaire à des hommes qui ont des besoins^ des

Volontés, des passions, et qui sont soumis à des lois qui leur sont imposées, les unes par leur nature d'hommes, les autres par la société dont ils sont membres. Pour nous guider dans nos travaux, toutes ces lois veulent être connues, et pour être connues, il faut les étudier. C'est l'objet que se proposent les sciences morales et politiques, celles dont le but est d'étudier l'homme moral et l'homme social ; lois très nombreuses dans l'état de société, par la raison que, dans cet état , nos relations avec les hommes et avec les choses sont extrêmement multipliées. Cette étude em-

brasse nonseulement les lois qui dérivent de notre nature morale , de nos besoins physiques et de nos moyens d'y pourvoir, mais encore les lois du corps politique, la législation civile, la législation criminelle.

En vous parlant des lois auxquelles les hommes et les choses sont assiyétis, remarquez , messieurs, que je n'examine point en vertu de quel droit telle ou telle loi leur est imposée, et en vertu de quel devoir ils s'y soumettent. Le /atl, et non le droit j est ce qui nous occupe ici. J'appelle loij au physique et au moral, toute règle à laquelle on ne peut pas se soustraire ; sans m'inquiéter de la question de savoir si elle est équitable ou non , Sii elle est nuisible ou bienfaisante ; questions qui sont l'objet d'une autre étude que celle qui nous occupe en ce moment '.

La connaissance de la nature des choses physiques et morales et des lois qui en dérivent ne peut être acquise que par des observations nombreuses, des expériences répétées, des rapprochements, des combinaisons sans fin. Tout cela exige des méditations profondes, une étude assidue. Plus les sciences s'étendent et se perfectionnent, et plus cette étude devient longue et pénible ; car une science ne s'étend que parce qu'elle se compose d'un plus grand nombre de faits constatés, d'un plus grand nombre de rapports observés, et d'un plus grand nombre de lois découvertes ou enregistrées dans la mémoire. Lorsque nos connaissances sont très multipliées, la vie d'un homme ne suffit plus pour apprendre même un seul ordre de faits et de lois; ce qui constitue une seule science. Alors un savant est considéré comme ayant bien employé son temps et ses facultés, et comme s'étant rendu suffisamment utile à ses semblables, lorsqu'il a bien étudié une seule branche d'une seule science. Pythagore, Thaïes, savaient

tout ce qu'on pouvait savoir dans leur temps. Aristote a fait les meilleurs

- C'est Tobjet d*un excellent ouvrage de Charles Comte. Voyez son TraUé 4e Législation; VEsprit des Lois de Montesquieu laisse beaucoup à désirer sous ce rapport.

5i CINQUIÈME PARTIE. - CHAPITRE XI.

livres de son époque sur la politique, la morale, les belles-lettres et l'histoire naturelle; mais s'il vivait de dos jours, non-seulement il serait obligé de renoncer aux belles-lettres pour apprendre toute Thistoire naturelle ; mais en supposant qu'il voulût posséder entièrement une seule branche de rhistoire naturelle , comme la botanique ou la minéralogie , il serait obligé de se borner à une teinture générale des autres branches. Pour se rendre ùmeux dans les minéraux, il faudrait qu'il abandonnât à d'autres savants l'étude des animaux et des plantes. Ce n'est qu'à ce prix qu'il pourrait se flatter de reculer la borne du genre de connaissance qu'il aurait cultivé.

Si le même savant voulait cultiver plusieurs branches, ou joindre une autre occupation à ses études, il ne pourrait plus embrasser la totalité des propriétés naturelles, des faits et des lois dont sa science se compose. Il en perdrait une partie ; il perdi^it (au moins jusqu'à un certain point) cette netteté de conception qui naf t de l'habitude d'envisager sous toutes ses faces et sous tous ses rapports chacun des objets qui nous occupent.

C'est cette netteté avec laquelle on saisit tous les rapports , toutes les causes, toutes les conséquences, qui nous préserve aujourd'hui de ces erreurs, si communes autrefois, qui entraînaient beaucoup de gens à chercher le mouvement perpétuel, ou la pa-

née universelle. On sait maintenant que les propriétés d'un remède, favorables pour certaines maladies, sont précisément ce qui le rendrait contraire à d'autres maladies; et on le sait parce que l'on connaît mieux le siège des maladies et la nature des désordres qu'elles causent.

S'il y a des infortunés qui cherchent encore le mouvement perpétuel, c'est parce qu'ils ignorent une partie des lois de la mécanique; c'est qu'ils ne sont pas en état de suivre la chaîne qui lie les effets avec les causes. Et cela vient bien souvent de ce que d'autres occupations ne leur ont pas permis d'étudier la science sous tous ses rapports, comme doit le faire un savant de profession. Ce sont presque toujours des mécaniciens pratiques, des entrepreneurs d'arts mécaniques, qui cherchent le mouvement perpétuel. S'ils s'étaient livrés à la théorie de la science, à l'étude de l'ensemble de ses lois, à coup sûr ils n'emploieraient pas leur argent et des talents, souvent très remarquables, pour atteindre un but qui n'est nulle part.

Nous ne devons pas nous étonner, d'après cela, qu'un vrai savant soit si rarement un bon entrepreneur d'industrie. Les études et les méditations auxquelles il faut qu'il se livre pour connaître la totalité des faits dont se compose la science, ou du moins tout ce qu'on en sait, nuisent aux médi-

tations qui pourraient lui suggérer les moyens de faire réussir une entre-

le

prise industrielle. C'est la même raison qui fait qu'un bon entrepreneur n'est pas un savant médiocre.

Vous sentez bien, messieurs, que je ne parle ici, et que je ne peux parler qu'en thèse générale. Dans des cas particuliers, j'ai connu des manufacturiers très savants, et j'ai connu quelques savants qui avaient réussi dans des entreprises industrielles. M. W^oUaston, secrétaire de la Société royale de Londres, et chimiste très distingué, avait une manufacture d'ustensiles de platine; et M. Montgolfier, grand manufacturier de papier à Annonay, était encore plus distingué, comme physicien, que comme manufacturier. Il y a des capacités remarquables qui peuvent embrasser plusieurs occupations; et il y a des entreprises qui, une fois qu'elles sont montées, et qu'elles ont reçu une bonne impulsion, peuvent la conserver par le moyen d'un associé ou d'un sous-chef habile. Le chef peut alors se livrer à l'étude, et s'y distinguer. Toutefois, dans ce cas, il ne conserve d'un entrepreneur que le nom et les profits ; son véritable métier est d'être un savant. En général, donc, ces fonctions sont séparées, et l'on ne peut y acquérir de la fortune ou du renom qu'autant que l'on s'y livre exclusivement.

Si l'entrepreneur d'industrie ne peut, sans préjudice pour lui, se livrer aux études du savant, et si, d'un autre côté, il a besoin d'être au courant des connaissances acquises, il faut qu'il ait recours à ceux qui les possèdent ; le concours du savant est donc nécessaire aux entrepreneurs d'industrie; il doit donc être l'objet d'une demande quelconque et la source d'un profit. Mais quand nous voulons apprécier ce service productif sur le pied de tous les autres, et d'après la proportion entre la quantité offerte et la quantité demandée, nous trouvons qu'il est, sous ce rapport, essentiellement différent de tout autre.

Lorsque, dans une entreprise agricole, vous êtes obligé d'avoir recours à un propriétaire de terres pour qu'il vous loue son terrain, vous ne cessez jamais d'avoir besoin de son consentement. Après que vous lui avez payé le loyer de l'année dernière, vous êtes obligé de lui payer le loyer de l'année courante, sous peine de ne plus disposer de la terre; et, par la même raison, vous lui paierez le loyer de l'année prochaine.

Il en est de même du capitaliste; il cesse de vous laisser la disposition de son capital, du moment que vous cessez de lui en payer les intérêts.

Un industriel, un ouvrier, un employé quelconque dans une entreprise industrielle, ne contribue à la production que pendant son travail et à proportion de ce travail. Du moment qu'on ne le paie plus, il cesse de fournir

son contingent, et du moment qu'il ne le fournit plus, la production est arrêtée. Pour obtenir de nouveaux produits[^] l'entrepreneur est obligé de payer un nouveau travail; et nul entrepreneur ne pouvant terminer ses produits sans faire des frais du même genre, tous sont obligés d'en demander constamment le remboursement au consommateur, qui, de son côté, est obligé de rembourser cette avance s'il veut jouir de ce produit.

Il n'en est pas ainsi du service productif du savant. Du moment qu'il a fourni un fait, une loi, un procédé, l'acquéreur peut en faire usage autant de fois et aussi longtemps qu'il lui plait, sans être obligé de recourir de nouveau aux lumières du savant. Une découverte ne se consomme pas par l'usage qu'on en fait ; au contraire , le service qu'on en tire s'augmente par l'usage et par l'expérience qui suit l'usage. Et lorsqu'une fois elle est livrée

au public, tout le monde peut en tirer parti, durant l'éternité, sans devoir aucune rétribution à qui que ce soit. Dans les ateliers, on se la passe de maîtres en maîtres, ou même d'ouvriers en ouvriers, conjointement avec le talent manuel de la profession; et si quelquefois on est obligé de payer une connaissance ainsi transmise, son acquisition, sous le nom d'apprentissage, se paie, non à l'auteur de l'idée, mais à l'entrepreneur chez qui elle s'acquiert.

C'est ainsi qu'une masse considérable de notions, dont quelques-unes sont d'une haute importance et d'un grand service, circulent dans les arts et sont journellement employées sans que l'on paie aucune rétribution pour l'usage qu'on en fait.

En 1747, un fameux opticien anglais, Dollond, consulta le célèbre Euler sur le moyen qu'on pourrait employer pour faire disparaître les couleurs de l'arc-en-ciel autour des objets que l'on regarde avec une lunette, surtout quand elle grossit beaucoup. Euler observa la structure de l'œil, afin de découvrir le moyen dont s'est servi la nature pour empêcher les objets de se peindre dans notre œil avec des couleurs autres que celles qui leur sont propres. Il s'aperçut que les rayons lumineux, pour parvenir à notre rétine, sont forcés de traverser deux corps transparents qui, étant de densité différente, brisent différemment les rayons qui les traversent. Il proposa à Dollond d'imiter cet artifice; et après plusieurs essais infructueux, on parvint à faire des objectifs de lunette, composés de trois verres appliqués l'un contre l'autre, et qui détruisent mutuellement les aberrations lumineuses qu'ils occasionnent.

Ce procédé une fois connu, on a fait des lunettes achromatiques par toute la terre, sans payer la moindre rétribution à Dollond ni au savant

Euler. Anssi rien ii*est plus rare qu'un savant qui se soit enrichi uniquement par les sciences. Fonteneiie remarque, comme un fait extraordinaire, que le célèbre Boerhaave avait laissé à sa mort quatre millions de notre monnaie ; mais ce n'est pas comme savant qu'il les avait gagnés : c'est comme médecin, comme pratiquant un art, comme exerçant une véritable entreprise industrielle pour laquelle l'étude et la nature lui avaient donné une grande capacité.

Un industriel qui profite d'une découverte qui s'est généralement répandue , ne faisant aucune dépense pour en jouir, ne peut s'attendre à aucun remboursement de la part du consommateur. S'il voulait élever le prix de son produit en vertu des connaissances que ce produit suppose, il ne pourrait soutenir la concurrence des autres producteurs. Le concours du savant n'étant payé ni par l'entrepreneur qui fabrique, ni par le consommateur qui jouit, est par conséquent gratuit. Le consommateur consomme l'utilité qui est le résultat des travaux du savant, sans avoir été obligé d'en faire l'acquisition ; et comme le public sent confusément à cette occasion ce que je me flatte que vous concevez nettement, sa gratitude se manifeste par la considération qu'il accorde en général aux hommes qui, par leurs travaux ou leur génie, reculent les bornes des humaines capacités. C'est bien souvent le seul salaire qu'ils peuvent obtenir.

Cependant, il est des cas où les entrepreneurs d'industrie sont obligés de recourir aux lumières des savants, soit au moment où ils forment leurs entreprises, et où il est de leur intérêt de recueillir toutes les notions qui peuvent en assurer le succès ; soit lorsqu'ils veulent y introduire un perfectionnement dont ils

sentent la nécessité ; soit lorsqu'ils sont arrêtés par un obstacle qu'ils ne peuvent venir à bout de surmonter.

Ce recours a lieu, soit lorsqu'on étudie les livres publiés par les savants, soit lorsqu'on consulte directement les savants eux-mêmes.

Les savants ne peuvent retirer qu'un médiocre profit de leurs ouvrages, soit qu'ils les vendent directement au public, soit qu'ils en tirent parti par l'intermédiaire des libraires. Un gros profit pour un auteur rendrait un livre assez cher pour qu'on cherchât à le consulter sans l'acheter ; ce qui n'est jamais fort difficile, vu le grand nombre d'exemplaires que l'on tire d'un même ouvrage, et les dépôts publics où l'on peut le consulter gratuitement. Les lumières susceptibles d'être enseignées par les livres sont mises en circulation avec une telle profusion, que la quantité offerte est presque toujours hors de proportion avec la quantité demandée ; de ma-

nière que chaque exemplaire d'un ouvrage ne peut se vendre que peu de chose au-delà des frais matériels de production indispensables pour créer chaque exemplaire, c'est-à-dire, ce que coûtent le papier, l'impression, la reliure , etc. L'auteur est en conséquence obligé de céder pour une somme assez modique des connaissances qui lui ont souvent coûté plusieurs années de recherches opiniâtres.

Sous ce rapport, le sort des savants modernes est devenu moins heureux depuis l'invention de l'imprimerie. Cet art, immense par ses résultats, a été très favorable au perfectionnement et à la diffusion des connaissances humaines ; mais il n'a point été favorable à la fortune des savants. Les exemplaires nombreux

qu'on a pu faire d'un même ouvrage se sont fait concurrence les uns aux autres. Quelque éminent que soit le mérite d'un auteur, quelque importants que soient les documents qu'il procure, il est rare qu'il obtienne sur chaque exemplaire de son livre un profit égal à celui qu'en tire son libraire.

La facilité d'acquérir l'instruction à bon compte a même rendu les leçons orales d'un professeur moins profitables qu'elles ne l'étaient avant l'imprimerie. Isocrate put se faire payer ses instructions mille drachmes par chaque élève ; ce qui fait à peu près 2,000 francs de notre monnaie *. Abailard avait jusqu'à trois mille auditeurs, et nous pouvons supposer que son enseignement lui rapporta beaucoup, puisqu'il fut en état de fonder l'abbaye du Paradet. Il n'est pas à croire néanmoins que ni des leçons d'Isocrate, ni de celles d'Abailard, on retirât autant de connaissances positives, autant de justes idées de la nature des choses, qu'on en peut puiser dans le plus médiocre de nos ouvrages didactiques*. Avec autant de moyens d'instruction qu'on en possède de nos jours, l'ignorance est véritablement honteuse.

Le savant peut prétendre à des profits plus considérables lorsqu'on est obligé de le consulter personnellement. Tantôt c'est pour l'établissement d'un moteur hydraulique sur un cours d'eau. Il faut, d'après l'inspection et même l'étude des lieux, juger de la puissance du moteur. On peut en tirer parti plus ou moins avantageusement, suivant une foule de considé-

* Voyez les motifs de cette évaluation, partie I[^] de ce Cours, chap. [^].

* Si des savants se sont fait des revenus considérables par leurs leçons, c'est grâce à la munificence de certains gouverne-

ments qui se font honneur d'entretenir à leurs frais de grands établissements d'instruction publique.

rations et de combinaisons de localités sur lesquelles les livres ne peuvent pas fournir des indications suffisantes.

Tantôt on a besoin d'un homme fort instruit pour surveiller des opérations importantes et délicates, qui se présentent avec des apparences trop variées pour qu'il soit possible de les soumettre à des règles et à des recettes uniformes. Il n'y a guère qu'un chimiste de profession qui puisse conduire convenablement une pharmacie ; et quand cette entreprise est entre les mains d'un homme qui n'est pas chimiste, il ne peut se dispenser d'avoir pour aides des jeunes gens qui , ayant fait une étude spéciale de cette science, peuvent passer pour des savants.

Enfin, les savants sont appelés à être consultés pour lever les difficultés qui entravent quelquefois la marche des entreprises industrielles.

Si vous exercez un art chimique, par exemple, vous ne trouverez pas dans un traité de chimie tous les détails dont vous aurez besoin. Le livre, pour être complet, doit traiter beaucoup de points qui ne sont d'aucun intérêt pour votre affaire en particulier ; il ne peut accorder qu'un petit nombre de pages, un petit nombre de lignes peut-être, à l'objet sur lequel vous voudriez trouver des volumes. Si une circonstance imprévue vous jette dans l'embarras, vous serez donc forcé de consulter un homme accoutumé à interroger la nature, à remonter aux causes des phénomènes, et à prévoir leurs conséquences '.

' On m'a cité deux frères, teinturiers de Lyon, qui, pour tirer parti d'un terrain et d'une fontaine qui leur appartenaient dans

un des faubourgs de la ville, y formèrent un établissement où ils blanchissaient des soies. Leurs procédés étaient excellents, leurs soins étaient soutenus, et leurs pratiques s'étaient multipliées à un point prodigieux. Non-seulement ils décoloraient la soie, mais ils lui donnaient un blanc mat qui en relevait singulièrement le prix. Leurs affaires s'étant en conséquence fort étendues, ils convinrent de se séparer et de former deux maisons. L'aîné des frères acheta un local plus vaste que le premier et pourvu d'une eau tout aussi belle. Il y transporta les mêmes procédés, une partie des mêmes ouvriers ; mais les soies qu'on lui donna à décreuser n'avaient plus ce blanc mat qui plaisait tant au fabricant et valait un si grand succès à la première entreprise. Cette dernière ne réussissait point, lorsque le teinturier s'avisa de consulter un chimiste, qui, analysant l'eau de l'ancienne fontaine, la trouva chargée d'une petite quantité de carbonate de chaux qui suffisait pour donner à la soie l'aspect désiré. Le teinturier fit dissoudre artificiellement dans son eau la même dose de carbonate de chaux , objet de peu de valeur ; et dès lors le produit de sa fabrique égala ce qu'il avait jamais fait de plus beau.

Je suis persuadé qu'une des causes qui, jusque vers l'époque de 1789, ont retenu l'industrie française dans un état assez peu avancé, est le peu de communications qui existait entre les entrepreneurs d'industrie et les savants. La Révolution facilita les communications par la fusion des castes. Le gouvernement, dans les travaux qui le regardent, donna un exemple qui fut imité par beaucoup de manufacturiers ; les chefs d'entreprises raisonnèrent mieux sur le but et les moyens de leur affaire ; les savants prirent connaissance des difficultés que présente la pratique ; et leurs ouvrages furent beaucoup plus nourris d'applications. Ajoutez à cette heureuse circonstance les immenses progrès faits dans

les sciences elles-, mêmes depuis un demi-siècle, progrès qui sont le fruit d'une étude plus philosophique, et vous aurez la clef des beaux développements d'industrie, dont nous sommes les témoins.

Les savants pourraient tirer de leurs lumières bien plus de parti qu'ils n'en tirent en général , si l'étude n'avait pas pour effet ordinaire d'élever même au-dessus des intérêts pécuniaires. On est généreux de ce qu'on sait, parce qu'il y a toujours quelque satisfaction à s'en faire honneur. Un savant que l'on consulte ne pense plus aux dépenses et aux peines que lui a coûtées l'acquisition de son savoir.

Enfin, les profits des savants, déjà réduits en vertu des considérations qui précèdent, le sont encore en raison de l'attrait que les sciences exercent par elles-mêmes. Il entre, dans les professions savantes, beaucoup plus de concurrents qu'il ne conviendrait à leurs intérêts , et parmi ceux-ci beaucoup de personnes riches qui ne sont point obligées de chercher du profit dans ce qui fait leurs délices.

Il ne faut donc pas, à moins d'une vocation bien décidée, embrasser, pour faire sa fortune, la profession desavant; mais quand on n'a pas besoin d'augmenter son bien, je ne connais pas de profession plus noble que cellelà; je n'en connais pas où l'on puisse travailler plus efficacement à la prospérité générale au milieu des plus douces occupations. On fournit à l'industrie des lumières et des directions, en même temps qu'on lui fournit des capitaux et des terres. On sert son pays sans blesser les intérêts de personne, sans ternir son caractère dans des antichambres, sans acheter par des bassesses le droit de distribuer des insolences. Chaque découverte où l'on parvient satisfait à la fois la curiosité et la va-

nité, deux sentiments si féconds en jouissances! Je plains les hommes qui n'ont jamais goûté le bonheur d'être sur le chemin d'une découverte, de l'entrevoir d'abord au milieu d'un brouillard qui se dissipe graduellement, de la saisir enfin après

DES REVENUS SANS CONCURRENCE

ravoir loog-temps épiée, et une fois qu'on la tient, de la considérer à loisir, de s*assurer de son bonheur, et... de le divulguer.

Un savant voyage-t-il? une prévention favorable raccompagne et même le précède; les défiances s'écartent; les portes s'ouvrent. Les hommes avec lesquels il entre en relation sont les plus distingués de chaque pays, ceux dont la conversation est la plus intéressante et le commerce le plus sûr; et lorsqu'il parvient à d^heureux échanges d'idées, il enrichit son fonds sans diminuer celui d'autrui : on lui sait gré du butin qu'U emporte; et le pire destin qu'il puisse éprouver, est d'avoir coulé sa vie sans ennuis comme sans regrets.

CHAPITRE XII

Du revenu des classes de la société dont les services ne sont pas livrés à line

libre concurrence.

Jusqu'à ce moment nous avons parlé des revenus des industriels dans la supposition que leurs travaux étaient livrés à une

entière concurrence, soit relativement à l'offre, soit relativement à la demande. La société est plus ou moins riche, plus ou moins éclairée; elle éprouve un besoin plus ou moins grand des travaux d'un savant, d'un entrepreneur d'industrie, d'un ouvrier : de là une certaine quantité de ces travaux qui est demandée à chaque époque. D'un autre côté, certaines causes étendent ou réduisent l'offre que l'on fait de chacun de ces travaux : de là les quantités offertes. La proportion de ces deux quantités détermine la valeur de ces travaux : de là les profits qu'on en tire.

Hais s'il y avait des professions où la demande de leurs travaux fût réglée sur de tout autres motifs que le besoin qu'on en a et les sacrifices que l'on veut faire pour en jouir, vous comprenez que toutes ces règles, qui déterminent le taux des profits, seraient bouleversées.

Or, c'est en général ce qui arrive relativement aux travaux qui ont pour objet de satisfaire les besoins du corps social en masse, ou, si vous voulez, de la nation.

Les associations d'hommes ont des besoins, de même que les familles, de même que les individus ; elles ont besoin de payer des mandataires pour administrer les biens et les affaires de la communauté; il leur faut des militaires pour les défendre contre les agressions du dedans ou du dehors.

des art>itres ou des juges pour vtder leurs différents. Quand le pays est vaste et peuplé, ces fonctions exigent des études particulières, et ab- ' sorbent en totalité le temps et les capacités des hommes qui veulent les remplir dignement; et en même temps la société ne peut, sans violer à leur égard les droits de la propriété, diq>oser gratuitement de leur temps et de leurs travaux. Si ces

travaux produisent une utilité, si cette utilité a un prix quelconque et peut devenir l'objet d'un échange, ces travaux sont productifs. Ils le sont malgré tout ce qu'en peuvent dire les publicistes qui suivent de trop près la doctrine d'Adam Smith.

Si une libre concurrence déterminait seule le prix des services rendus au public; si les personnes qui stipulent au nom de la nation ne pouvaient trouver qu'à un certain prix la qualité et la quantité de travail dont la nation a besoin, ce prix serait la mesure exacte de l'utilité produite, et la nation serait administrée, jugée et défendue aux meilleures conditions possibles. Mais, dans la pratique, il y aurait de telles difficultés et de si grands inconvénients à abandonner tous les services publics à une libre concurrence, qu'elle n'a jamais été établie nulle part, même dans les pays les plus libres et les plus républicains, si ce n'est pour des emplois de peu de conséquence. Il y a, dans les hommes capables de remplir avec honneur les principales fonctions de l'État, une certaine susceptibilité d'amour-propre, une certaine pudeur qui ne leur permet pas, peut-être à tort, de marchander froidement le prix de leurs services. D'un autre côté, comme un grand nombre d'emplois politiques confèrent une grande autorité, un fripon pourrait s'en charger à des conditions en apparence plus modérées que celles que pourrait accepter un honnête homme, assuré qu'il serait de trouver des dédommagements, soit dans les emplois qu'il serait appelé à distribuer, soit dans les marchés qu'il serait chargé de conclure.

Mais, tout en convenant de l'extrême difficulté de laisser le salaire des services publics se régler d'après le principe de la libre concurrence qui préside à la plupart des autres transactions sociales, on doit convenir que plus on peut permettre ce principe

dans l'administration des États, et plus les intérêts de l'État sont ménagés; le public a plus besoin de la garantie du libre concours que qu'il que ce soit, parce que tout le monde est intéressé à le tromper, et qu'il y a peu de profit à le défendre; c'est un mineur dont les institutions sociales doivent spécialement protéger les intérêts.

Quoi qu'il en soit, et sans entrer dans des considérations de pure politique, sans approfondir les causes de ce fait, nous remarquerons que, dans la plupart des sociétés, il y a des services publics qui sont soustraits à la

DES REVENUS SANS CONCURRENCE

libre concurrence de ceux qui les offrent. Pour chaque place de dix mille francs de traitement, il se peut qu'il y ait dix concurrents plus capables de la remplir que celui qui l'a obtenue. Cette même place serait peut-être remplie pour cinq mille francs, si on la donnait au rabais, même en circonscrivant le nombre de ceux qui peuvent s'offrir, même en établissant des conditions et des examens préalables pour la candidature. Il en résulte que, semblables aux bons lots d'une loterie, les places présentent un appât trompeur, qu'il y a beaucoup de personnes qui s'y consacrent, et fort peu qui les obtiennent; d'où résulte ce double inconvénient, que les capacités de beaucoup d'hommes sont, par cet appât, détournées d'autres travaux utiles; et que les gens en pouvoir, fatigués de sollicitations, multiplient les places fort au delà des besoins publics. Le public entretient un trop grand nombre d'agents par la raison même qu'ils sont trop payés.

Tous les services publics ne reçoivent pourtant pas un salaire supérieur à leur valeur véritable. Par une bizarrerie qui n'est au reste que la conséquence d'une organisation politique vicieuse, il en est de trop peu payés. En Angleterre, les places de shérifs, qui répondent à celles de préfets en France, ne procurent aucun traitement ; et cependant, dans certaines provinces, outre qu'elles donnent beaucoup de peine, elles jettent le fonctionnaire dans de fort grandes dépenses. Aussi est-on obligé de soumettre à une forte amende ceux qui sont nommés et qui refusent. Si le shérif de Middlesex, qui est nommé pour un an, n'accepte pas sa nomination, il paie une amende de 13 mille francs; et s'il accepte, il dépense trois fois autant pour la représentation qu'exige sa place.

Ce sont de véritables atteintes portées à la propriété chez un peuple qui se vante de la respecter.

Dans les pays constitutionnels où les prérogatives ont été réglées par le pouvoir, les représentants des intérêts nationaux ne reçoivent pas d'indemnité. C'est une combinaison purement machiavélique dont l'objet est d'ôter aux électeurs l'avantage d'avoir des récompenses lucratives à distribuer, et de rendre les élus plus dépendants des faveurs du pouvoir. Quand le représentant n'a que des entreprises particulières à gérer, on lui porte préjudice sans compensation ; quand il est fonctionnaire public, on porte préjudice aux affaires de l'État; ou, ce qui est pire encore, on lui dicte des votes plus conformes aux intérêts du pouvoir qu'aux intérêts de ses commettants.

Dans les pays où le jugement par jurés est admis, la fonction de juré n'est pas payée à beaucoup près ce qu'elle vaut, surtout pour de certaines

personnes dont le temps est bien pins précieux que Findemnité qu'elles reçoivent. Mais c'est une charge dont il résulte un si grand bien pour la société (lorsque les jurys ne sont pas transformés en commissions judiciaires), et cette charge revient si rarement lorsqu'elle est ce qu'elle doit être, qu'on aurait mauvaise grâce à s'en plaindre. Néanmoins on est obligé d'employer des moyens coercitifs pour que les citoyens ne s'affranchissent pas de ce service , qui ne tombe pas heureusement sur les classes nécessiteuses de la société, quoique ce soient elles qui en profitent le plus. Faute de lumières, elles ne sont pas reconnaissantes autant qu'elles devraient l'être des sacrifices que la classe mitoyenne , dans ce cas , fait en leur faveur.

Mais de tous les services publics, celui qui est le moins payé, et celui par conséquent que l'on n'obtient en général que par la violence , est le service de soldat et de matelot. En Angleterre, \21 presse ^ au moyen de laquelle on saisit de force, à main armée, sur les navires marchands et sur les embarcations qui couvrent les rivières, tous les mariniers dont on a besoin pour les vaisseaux de l'État, est une honte pour un peuple civilisé.

C'est en vain qu'on allègue l'impéneuse loi de la nécessité : on ne doit point adopter une politique qui oblige d'avoir recours à une mesure si èarbare.

J'en dirais autant volontiers de la conscription ou recrutement militaire. €'est la violation la plus scandaleuse de la propriété et de tous les droits naturels, dans les pays où la force militaire n'a pas exclusivement pour objet la défense du territoire , des personnes et des propriétés. Nul ne devrait être transporté hors de son pays sans s'y être soumis par un consentement volontaire.

CHAPITRE XIII

Des profits que rendent les capitaux à ceux qui les font valoir.

Dans le monde, on n'accorde le nom de capitaliste qu'aux hommes dont Punique, ou du moins le principal revenu, consiste dans l'intérêt de leurs capitaux. Comme nous sommes obligés de mettre plus de précision dans nos termes, nous avons donné ce nom à tous ceux qui possèdent un capital, petit ou grand, une portion même d'un capital, et qui en retirent un profit, directement ou indirectement. Le revenu que l'on retire, d'ailleurs,

ou de ses terres, ou de son travail, n'empêche pas , en effet , que Ton ne soit capitaliste en raison du capital quelconque dont on retire un profit ^

A vrai dire, tout le monde est capitaliste, même Thomme qui n'a aucun capital plâcé^ ou qu'il fasse valoir, pourvu qu'il ait un mobilier entretenu ; car un mobilier n'est point un capital improductif. Il produit une utilité journalière , un agrément qui a une valeur. Il est tellement vrai que le service journalier des meubles à une valeur, que lorsqu'on n'en possède pas, ou en loue. Un mobilier de 50,000 francs, s'il m'exempte de payer à un tapissier 1,000 francs de loyer, me rapporte en effet 1, 000 francs par an. De ce revenu, il ne me reste rien à la vérité au bout de l'année ; mais c'est parce que je l'ai consommé. J'ai consommé le service rendu par mes meubles , de même que j'ai consommé le fermage qui m'avait été payé pour une pièce de terre. Ce fennage n'en a pas moins été un revenu pour avoir été consommé ; de la même manière, le service que m'a rendu mon mobilier n'en a pas moins été un revenu pour avoir été consommé.

Il faut prendre garde seulement que si le mobilier n'a pas été entretenu, et si sa valeur au bout de l'an n'est plus la même qu'au commencement, son possesseur alors ne s'est pas contenté de consommer le service de son capital : il a consommé une portion de son capital lui-même. Il ne faut compter comme revenu d'un capital, que la portion de ce revenu qui reste quand on a prélevé ce qui a été nécessaire pour entretenir le capital ; c'est ainsi que, même en recevant 3,000 francs de loyer d'une maison , je ne compte que pour 2,500 fr. le revenu que j'en tire si cette maison m'oblige à un entretien de 500 fr. chaque année.

Quoique rigoureusement un capital consistant en meubles à l'usage de la famille rende un profit par le service journalier que la famille en retire, on ne donne communément le nom de capital qu'aux valeurs qui servent dans une opération productive et qui fournissent un revenu matériel. Ce

' 11 m'est arrivé de dire indifféremment le capital ou les capitaux d'une entreprise, parce qu'une entreprise peut être conduite indifféremment, soit avec un capital unique provenant d'une même source et appartenant à une seule personne, ou bien avec un capital formé de plusieurs capitaux, ou portions de capitaux, provenant de différents lieux et appartenant, soit à l'entrepreneur lui-même, soit à plusieurs autres personnes de qui l'entrepreneur les tient. De toutes manières, l'entrepreneur les réunissant pour le même dessein, et les faisant valoir à ses périls et risques pour son propre compte , doit être considéré comme capitaliste pour toute la somme capitale dont il dispose.

II. . X

capital rend un profit lorsque, après avoir été consommé et rétabli en totalité par ropération, il reste un surplus dont le propriétaire du capital fait son profit.

Remarquons d'abord qu'un capital ne peut concourir à la création d'un produit s'il n'est entre les mains d'un entrepreneur industrie. Ce capital est un instrument ; donc il ne peut agir qu'entre les mains qui soiA capables de s'en servir. Nous avons vu, dans la production, que l'usage de cet instrument est de fournir à l'entrepreneur les moyens d'acheter des services productifs, et que les produits, en lui remboursant ses avances, rétablissent son capital. Nous n'avons nul besoin de revenir sur la nature des services que rend un capital productif ; il nous suffit de savoir qu'il ne peut les rendre que lorsqu'il se trouve entre les mains d'un entrepreneur.

Lors donc qu'un capitaliste n'est pas entrepreneur lui-même, il ne peut en tirer un profit qu'en le prêtant à un entrepreneur, lequel en paie un loyer, un intérêt. On peut considérer cet arrangement comme un marché à forfait où l'entrepreneur, à ses périls et risques, paie au capitaliste un profit convenu , tandis que lui , entrepreneur, tirera de ce capital qu'il . emprunte un profit peut-être plus grand , peut-être moins grand , que l'intérêt qu'il en paie. Dans le chapitre suivant, nous verrons quelles causes déterminent le taux de l'intérêt. Ici, nous ne cherchons que ce qui détermine le taux du profit qu'un capital rend à l'emploi ; c'est-à-dire ce que l'on gagne par le moyen d'un capital que l'on fait valoir, soit que Ton tienne ce capital de ses pères, ou bien de ses propres épargnes, ou bien d'un prêteur qui en fait payer l'intérêt.

L'origine d'un capital n'a aucune influence sur le profit qu'il rend à l'emploi. De quelque manière que j'aie obtenu le capital dont je dispose, il me rapportera un profit qui dépendra ou de mon habileté, ou de circonstances favorables à la vente de mes produits, mais non des circonstances qui m'ont permis d'en disposer.

Puisqu'un capital ne peut être mis en valeur que dans une entreprise industrielle et par les soins d'un entrepreneur, il est fort difficile de distinguer, de séparer la portion de profit que l'entrepreneur doit à son intelligence, à son talent, à son activité, à ce qui fait, en un mot, le revenu de son industrie, et la portion de profit qu'il doit à son capital. Le même outil fait plus d'ouvrage conduit par des mains adroites que lorsqu'il l'est par des mains inexpérimentées. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a une partie de l'ouvrage qu'il faut attribuer à l'outil et une partie qui est l'œuvre de la main qui le guide. Le plus mince entrepreneur, sans avoir analysé les opérations de l'industrie, sait fort bien réclamer les profits de son ins-

trument. Demandez à un maître ouvrier pourquoi il veut gagner sur ses compagnons, et vous faire payer l'ouvrage qu'ils ont exécuté chez vous plus cher qu'il ne le leur paie à eux-mêmes ; il vous répondra : Ne faut-il pas que je les dirige ? (Voilà le profit de son industrie d'entrepreneur.) Ne faut-il pas que je leur fournisse des matériaux et des outils ? que je leur fasse avancer de leur salaire jusqu'au moment où vous paierez mon mémoire ? (Voilà le profit de son capital qu'il vous demande.)

Ces deux profits sont essentiellement différents, quoiqu'ils aient été confondus par Adam Smith et par la plupart des économistes de sa nation, sous le nom de profits du fonds (profits of stock). Mais ce n'est pas résoudre la difficulté que de la mécon-

naître. Cependant une évaluation, même imparfaite, des profits du capital aurait fréquemment son utilité dans la pratique; elle apprendrait à un entrepreneur quel intérêt il peut, sans imprudence, payer pour un capital qu'il désire faire valoir; elle servirait de règle aux prétentions de divers associés à la même entreprise, où les uns fournissent plus de fonds, les autres plus d'industrie.

Admettons, par exemple, qu'un manufacturier ait une affaire assez bonne et assez habilement conduite pour rapporter annuellement cinquante pour cent du capital iqu'il y emploie. Il cherchera les moyens de travailler sur ime plus grande échelle, et trouvera, par supposition, un associé commanditaire qui potura disposer de 300 mille francs. Les bénéfices de l'entreprise étant toujours supposés de cinquante pour cent, le nouvel associé sera-t-il fondé à réclamer 100 mille francs sur les bénéfices? Le gérant, de son côté, sous le prétexte que les bénéfices sont dus à l'habileté de sa gestion, sera-t-il fondéà refuserau capitaliste, sauf un simple intérêt, toute participation à une augmentation de produit due en si grande partie à son capital? D'une et d'autre part la prétention est évidemment exagérée; mais que faudrait-il qu'elle fût pour être équitable? Le taux des travaux industriels et le taux des profits d'un capital, à l'endroit où se passe la transaction, suffiraient pour décider cette question; mais pour ce qui est des capacités industrielles, elles sont si variées, de même que les circonstances où elles s'exercent, qu'il faudrait une appréciation pour chaque cas particulier. Quant aux taux des profits capitaux, sans différer au même point, ils diffèrent entre eux considérablement. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'économie politique ne peut que faire connaître les circonstances qui influent pour faire hausser ou baisser les profits. C'est le sens dans lequel les causes

agissent, plutôt que le degré de leur intensité, qu'il faut dans bien des cas demander à cette science. Elle ne peut aller

au-delà sans partir de suppositions gratuites qui ne peuvent représenter aucun cas réel.

M. Mac Cuiloch, en traitant spécialement des profits du capital, dit qu'il ne recherche que les causes qui déterminent les profits du capital employé dans de^e affaires qui ne sont sujettes à aucune espèce de monopole^e; mais qui ne voit que les avantages, naturels ou artificiels, qu'une affaire a pardessus une autre, constituent une espèce de monopole? Il n'y a pas deux terres cultivables, deux manufactures, qui jouissent d'avantages absolument pareils; une parité absolue ne peut donc pas servir de fondement à une règle : elle admettrait autant d'exceptions que d'exemples. Voilà ce que j'appelle de l'économie politique métaphysique. Elle n'a aucune utilité, parce qu'elle ne peut fournir aucune direction dans la pratique^{*}.

Si nous nous en tenons aux indications de l'expérience, elle nous apprend que les services productifs^e quels qu'ils soient, ceux que rendent les capitaux aussi bien que les autres, se vendent d'autant plus cher qu'ils sont plus rares et que le besoin s'en fait plus vivement sentir. Nous pourrions en coodure que, dans les pays où il y a un mouvement ascensionnel, des terres à cultiver, des circonstances favorables à l'industrie, mais encore peu d'accumulations opérées, on consentira à payer plus chèrement le concours nécessaire des capitaux. Des exemples viennent à l'appui de cette indication.

Le vaste territoire de la Russie demande à se peupler de consommateurs civilisés; et comme il produit en abondance une

foule de marchandises dont les vieilles nations d'Europe ont un fort grand besoin : des bois de construction, du fer, du chanvre, de la cire, du suif, du blé et d'autres marchandises que la Russie peut donner en échange des étoffes, des quin^caillerîes, des modes, etc., dont une population civilisée a besoin, ses échanges et son commerce iront en croissant ; mais ils exigent beaucoup plus de capitaux que n'en ont jusqu'à présent les Russes qui exercent l'industrie. Des capitaux sont le résultat de l'esprit d'économie , et de la sécurité que l'on rencontre rarement dans les pays soumis à la verge du despotisme militaire et au servage de la glèbe. Aussi, voit-on des maisons étrangères, et principalement anglaises, qui vont avec de gros capitauxK

' Voyez son Commentaire sur Adam Smith, note VII.

* David Ricardo, dans la S^ édition de son livre, a Tair d'être fâché de ce que je ne me suis pas arrêté sur ce qu'il appelle une importante doctrine. C'est précisément parce que je ne la crois pas importante que je n'en ai rien dit. Rien Qe me paraît important que ce qui est utile et applicable.

s'établir à Pétersbourg, à Riga, et y font de brillantes affaires. Les fonds qu'on avance à des maisons russes, lorsqu'on peut le flaire avec une tolérable sécurité, rapportent de fort gros profits.

Les Anglais ,*dans bien des cas , paient d'avance les achats qu'ils font en Russie et accordent un long terme avant de se faire payer des envois de marchandises anglaises qu'ils font dans le même pays ; tellement que les marchands russes ont souvent vendu les marchandises qu'ils reçoivent d'Angleterre longtemps avant que le moment soit venu de les payer; et quoique les marchands anglais , par le prix auquel ils vendent leurs marchan-

disent, reçoivent un gros intérêt des fonds qu'ils avancent de cette manière, le marchand russe trouve encore son avantage à user de ce crédit qu'on lui accorde. C'est une preuve qu'il peut tirer un grand parti de ces capitaux, puisque, malgré le haut prix qu'il est obligé de payer pour en avoir la disposition, il y trouve son avantage.

On peut conclure de là que, dans les circonstances qui sont favorables au développement de l'industrie et peu favorables à l'accumulation des capitaux, les profits qu'on tire de ceux-ci sont plus considérables.

Un effet à peu près semblable s'observait à Cadix et à Lisbonne avant l'émancipation des colonies espagnoles et portugaises. Leurs métropoles s'étant arrogé le privilège exclusif de communiquer avec elles, ces ports étaient devenus les canaux forcés de ces grandes communications; ce qui attirait sur ces points là une masse d'affaires pour laquelle les capitaux de leurs négociants étaient loin de suffire. Cette circonstance devait y attirer des capitaux appartenant aux pays riches de l'Europe ; mais comme les capitalistes ont toujours quelque répugnance à faire au loin des crédits importants, beaucoup de capitalistes français, hollandais, anglais, allemands , formaient des maisons de commerce pourvues de gros fonds , à Cadix, à Lisbonne, et la plupart y acquéraient de grandes fortunes.

On ne peut nier que l'intelligence, l'activité, l'industrie en un mot de ces négociants étrangers, ne soient entrées pour beaucoup dans ces profits; mais leurs capitaux y entraient pour davantage : sans cela, ils auraient pu déployer la même activité, la même intelligence dans leur propre pays; et beaucoup d'Espagnols et de Portugais, également pourvus de beaucoup d'indus-

trie, se seraient probablement jetés dans des affaires aussi lucratives, s'ils avaient eu d'assez gros fonds pour les longues avances qu'exige un commerce lointain '.

' Cette obligation imposée aux colonies de passer, pour leur» relations

70 CINQUIÈME PARTIE. - CHAPITRE XIII.

Quoique , en thèse générale y les capitaux affluent là où se présentent pour eux les plus gros profits, cependant, comme il faut des hommes pour les employer; comme les capitalistes, surtout les plus riches, veulent jouir de la douceur d'habiter les lieux où sont leurs habitudes, leurs amis, leurs parents; comme certains pays repoussent impoHtiquement les étrangers qui voudraient y transporter leur fortune, l'équilibre des capitaux s'établit difficilement; c'est-à-dire, les capitaux disponibles ne se rendent pas toigours aïix lieux où ils pourraient être employés avec avantage. A Odessa, sur la mer Noire, par exemple, soit que cette ville se trouve loin du centre de l'Europe, ou bien parce qu'elle en est séparée par le barbare empire des Turcs, ou bien en raison de ce que le pouvoir absolu auquel elle est soumise n'y présente pas assez de garanties contre les vexations des gens en place, il est vraisemblable qu'll ne s'y rend pas autant de capitaux que l'on pourrait en employer.

A] Paris, les capitalistes sont souvent très embarrassés pour employer leurs capitaux *, tandis qu'à Châlons- sur-Marne il se trouve peut-être des emplois avantageux. Il serait sans doute très facile à un capitaliste de Paris d'envoyer une valeur capitale à Châlons ; mais il ne veut pas y aller en même temps pour la faire valoir lui-même ; et la nécessité de la confier est un inconvénient

qui balance dans son esprit l'espoir des profits qu'il pourrait y faire. D'un autre côté, ce même capitaliste a des relations d'affaires avec New-York ; il connaît les opérations qu'on y fait ; il a dans cette ville éloignée des correspondants de toute sûreté ; il sera peut-être, par ces raisons-là, plus disposé à faire des avances à une maison de New-York ; et il se peut que, malgré l'éloignement, l'équilibre des capitaux offerts et demandés s'établisse plutôt entre New-York et Paris qu'entre Paris et Châlons.

Il y a des capitaux engagés dans des entreprises agricoles et manufacturières, qui, évidemment, ne rapportent aucun profit, lorsque, par l'effet de quelque circonstance imprévue, la demande de leurs produits vient à diminuer et en fait baisser le prix. Le propriétaire d'une usine qui ne trouve à la vendre ou à la louer pour aucun prix, et qui, pour tirer du

commerciales, par les ports de la métropole a été un de leurs principaux motifs pour se rendre indépendantes.

* Un de nos principaux banquiers est convenu lui-même que des capitaux considérables restent sans emploi à Paris et ne se portent pas sur les fonds publics, faute de confiance. (M. Ladite : Discours à la chambre des députés.)

moins parti de son travail à lui-même, se décide à l'exploiter, ne fait d'autres profits que ceux de son industrie ; car, si le fonds avait été susceptible de donner le moindre profit, il aurait eu une valeur locative quelconque.

Les capitaux qui ont été employés à acquérir des facultés industrielles sont des espèces de capitaux engagés qui ne rapportent plus que de faibles profits du moment que Ton quitte la profession dont ils vous rendaient capable. Les études qu'on a

faites pour être médecin perdent leur valeur si l'on devient architecte. On peut supporter cette perte lorsqu'on a, comme Claude Perrault, assez de fortune pour se passer d'exercer la médecine, et qu'on a, comme lui, le génie qui dessina la colonnade du Louvre ; mais lorsqu'on a besoin de tous les fonds qu'on possède, il est bon que l'on sente qu'on en perd une partie lorsqu'on écoute trop légèrement le goût du changement. A chaque changement, on perd la valeur du temps et des sommes qu'on avait consacrées à son instruction. C'est ce qui n'a pas échappé au bon sens populaire, lorsqu'il a donné cours au proverbe : pierre qui roule n'amasse point de mousse.

Il y a au reste des capacités industrielles qui sont propres à servir dans beaucoup de carrières productives, et il ne faut pas regarder comme perdus les capitaux que l'on consacre à leur acquisition. Ils servent même lorsqu'on en est réduit à changer d'état. Telles sont les études générales d'où résultent des connaissances applicables dans un très grand nombre de cas. Les études qui vous donnent des notions saines sur la nature des choses, au physique et au moral, sont toujours utiles; car enfin, dans le cours de la vie, c'est toujours aux hommes ou aux choses que nous avons affaire. L'âge le plus favorable pour faire l'acquisition de ces connaissances utiles dans toutes les situations, est celui de la seconde enfance et de la première jeunesse; la mémoire alors est heureuse, les organes sont souples, et un léger exercice suffit ensuite pour conserver des idées conçues avec facilité. C'est aussi l'époque où l'on n'est point encore chargé des soins d'une famille, et où les instants de la vie ne nous sont point comptés avec cette inflexible rigueur qui les rend ensuite si précieux.

Mais quoique les instants de l'enfance soient moins précieux, il faut les mettre à profit, car le temps est une richesse. Ce sont de pauvres calculateurs que ceux qui blâment les méthodes expéditives dans l'enseignement, sous ce prétexte qu'il vaut mieux multiplier les travaux de la jeunesse que lui laisser du loisir. Sans doute il ne convient pas qu'elle ait un loisir qu'elle cherche à occuper par des vices, ou qui lui laisse prendre l'habitude du désœuvrement ; mais il vaut mieux occuper son loisir à l'acqui-

sition de connaissances nouvelles , que d'employer huit années à lui faire apprendre ce qu'elle pourrait savoir en deux ans. Les arts et les sciences qu'elle n'acquiert pas sont un capital dont on la prive. Six années d'étude inutilement employées sont un capital aussi follement sacrifié que si on le jetait au feu ou dans la rivière.

Dans l'école qui fonde les déductions de l'économie politique sur des abstractions, on insiste trop sur ce principe que l'industrie est bornée par l'étendue des capitaux , et n'est bornée que par eux. Il y a des industries qui peuvent s'exercer avec infiniment peu de capitaux, et qui peuvent se multiplier infiniment. Une foule de petits arts n'exigent pour toute avance que les consommations qui se prennent sur les revenus habituels. Dans beaucoup de campagnes industrielles, on fabrique des toiles, des dentelles, des clous, des mouvements d'horlogerie, etc. , qui n'exigent presque aucune avance pécuniaire de la part de ceux qui les exécutent ou de ceux qui les commandent. Dans ces lieux-là on ne peut assigner aucun profit pour l'entrepreneur à raison de son capital. Et d'un autre côté un pays renferme une immense quantité de petits capitaux inoccupés que les circonstances mettent en lumière.

Je n'en veux pour preuve que les contributions accidentelles auxquelles un pays peut être exposé sans altérer sensiblement sa production. 11 semble qu'un peuple rachète par l'activité de son travail les sommes capitales qui viennent à lui manquer par accident. Dans les coalitions contre Bonaparte , les nations liguées semblaient n'avoir point d'argent ; elles fournissaient avec une apparente difficulté les contributions imposées par leurs princes pour soutenir ces guerres, et les princes se trouvaient contraints de se mettre à la solde de l'Angleterre. Bonaparte fit l'invasion de la Prusse en 1806; il la garda jusqu'en 1812, et ses agents surent en tirer des sommes considérables. La Prusse fut-elle ruinée? non, car en 1814 et 1815, lorsqu'il fallut marcher contre celui qui l'avait opprimée, elle trouva le moyen d'équiper à ses frais une nouvelle armée plus considérable qu'aucune de celles qu'elle eût jamais mises sur pied. Ses capitaux industriels furent-ils épuisés par tant d'efforts? Probablement que non ; car son industrie n'a jamais plus prospéré que depuis cette époque.

La France fut à son tour mise à contribution en 1815 par les nations coalisées ; elle leur paya trois milliards ; et, avant qu'aucune accumulation importante eût eu le temps d'être faite de nouveau, jamais plus de capitaux ne furent consacrés à l'industrie que depuis ce moment. Ils ont été tellement abondants, qu'on a vu à la banque de France, pendant phi-

DE L'INTÉRÊT DES CAPITAUX PRÊTÉS

sieurs années, deux cent millions de dépôts en espèces , lorsque cette banque n'avait que cent millions de billets en émission.

Ne sont-ce pas là des preuves que, quoiqu'il soit vrai en principe que l'industrie repose sur les capitaux et se proportionne à leur étendue, cette donnée est trop vague pour que la doctrine métaphysique puisse en faire le fondement de calculs rigoureux? Je ne crains pas d'affirmer que les résultats de semblables calculs seront presque toujours démentis par l'expérience, dont les décisions l'emportent sur tout.

CHAPITRE XIV

De l'intérêt des capitaux prêtés, ou de ce qu'on appelle mal à propos intérêt

de targent.

Lorsqu'un homme prend l'engagement de restituer l'objet même qu'on lui confie, ce n'est pas un emprunt qu'il fait; c'est un dépôt dont on le charge. Ce dépôt occupe un espace, exige des soins, fait courir des risques. Loin de devoir un loyer au déposant, c'est le déposant qui contracte une obligation, une dette envers le dépositaire.

Quand l'objet confié peut rendre un service au déposant; quand celui-ci renonce au profit qu'il en peut tirer; quand il en abandonne l'usage au dépositaire, c'est alors ce dernier qui profite du dépôt et qui en doit un loyer.

Un fabricant de bas qui, n'ayant pas assez de fonds, emprunte des métiers à tricoter, doit le loyer de cet instrument de production. L'emprunt que l'on fait d'un capital est du même genre que l'emprunt qu'on fait d'une machine, puisqu'un capital est un ins-

trument dont se prive celui qui le prête, et dont se sert celui qui l'emprunte; mais dans l'emprunt du capital, l'emprunteur ne doit rien pour la détérioration de l'instrument, puisqu'en rendant une valeur égale à la valeur qu'on lui a confiée, il rend un instrument aussi complet que celui qu'on lui a confié'.

Lorsqu'il s'agit d'un dépôt que le dépositaire doit rendre en nature, la

- Voyez l~ Partie, eh. 10 de cet ouvrage (tome 1, page 124), sur la nature et l'emploi des eapUaucoey comment le capital consiste dans une valeur qui peut résider en des choses de toute nature, pourvu qu'elles soient susceptibles d'avoir une valeur.

74 CINQUIÈME PARTIE. - CHAPITRE XiV.

valeur du dépôt n'importe en aucune façon ; c'est la nature de l'objet qui est Fessentiel. Pourvu que Tidentité du dépôt soit constatée, le dépositaire, en le restituant , est déchargé de toute obligation, quand même la diose déposée aurait perdu la moitié de sa valeur. Quand il s'agit d'un capital, l'emprunteur n'est pas tenu de rendre les mêmes écus qui ont servi à lui transmettre la valeur capitale ; mais seulement une valeur parfoitement égale à celle qu'on lui a prêtée.

Vous remarquerez, messieurs, que si le prêteur exigeait que les objets matériels où réside sa valeur capitale lui fussent identiquement rendus, il s'opposerait à ce que l'on fît usage du capital prêté ; car vous avez vu qu'il ne peut être employé sans être dénaturé.

Il peut arriver sans doute que l'emprunteur, au lieu de consommer la valeur empruntée d'une manière reproductive qui

la rétablisse, la consomme improductivement et la perde. Dans ce cas il doit, s'il n'est pas insolvable, la rembourser au moyen d'un capital résidant en d'autres matières ; et de plus il en doit l'intérêt, car il n'en a pas moins privé le propriétaire du capital de l'usage de son instrument ; c'est-à-dire que dans tous les cas il doit le principal et les intérêts.

C'est ainsi que le gouvernement qui, en général, consomme les capitaux qu'on lui prête, ne pouvant pas en payer les intérêts sur les profits qu'il en tire (car on ne tire aucun profit d'un capital que l'on dissipe), fait payer ces intérêts par les contribuables. Par la même raison, si l'État rembourse les rentiers, ce n'est point en rendant les mêmes capitaux qui ont été prêtés, mais en formant, au moyen d'une caisse d'amortissement, ou de toute autre manière, de nouvelles accumulations ou de nouveaux capitaux.

Puisqu'une valeur qui réside dans certains écus quand on l'emprunte, réside dans d'autres écus quand on la rend; puisqu'on emprunte très souvent des valeurs sans les recevoir en écus, témoin les cas où l'on achète des marchandises à crédit, ce ne sont donc pas les écus qui sont l'instrument dont on paie le loyer ou l'intérêt, c'est une valeur capitale : c'est donc à tort que l'on nomme intérêt de Vargent le loyer que l'on en paie; il doit être appelé intérêt d'un capital, ou seulement intérêt. Le mot intérêt de Vargent sortira de notre langue comme de toutes les langues de l'Europe, lorsque l'on entendra mieux le fond des choses.

Tel est, messieurs, le fondement de l'intérêt des capitaux. Cette exacte représentation de la nature de la chose est suffisante pour faire tomber bien des préjugés. L'intérêt exigé par un prêteur ne peut plus être représenté-

DE L'INTÉRÊT DES CAPITAUX PRÊTÉS

s6Dté comme une injuste extorsion assise sur les besoins d'un emprunteur; c'est le loyer d'un instrument de production appelé capital, dont on cède à l'emprunteur le droit de tirer parti. Le prêt à intérêt est un acte tout-à-fait analogue à la cession que fait, pour un temps, un propriétaire à un fermier, de la jouissance et des produits de son terrain. L'emprunteur peut perdre sur le profit du capital, c'est-à-dire en tirer un service qui ne vaudra pas le loyer qu'il en paie; mais aussi il peut gagner sur ce même service, et en tirer un profit supérieur à ce même loyer; c'est ce que je vous ai expliqué déjà, en vous développant les procédés de l'industrie : dans tous les cas l'emprunteur trouve dans un capital un moyen de profits pour ses facultés industrielles, s'il en a véritablement.

Les théologiens prétendaient, et quelques gens soutiennent encore, que l'intérêt de l'argent n'est pas une stipulation légitime, en ce que la monnaie ne porte aucun fruit, comme la terre *, et qu'il est vexatoire de demander à l'emprunteur une part de ce qu'il ne reçoit pas. Suivant eux, l'intérêt n'est légitime qu'autant que l'emprunteur n'est pas tenu au remboursement du principal (comme lorsque l'on s'engage à faire une rente), parce qu'alors l'intérêt est une manière de restitution du fonds, une restitution par portions.

Il est à peine nécessaire de faire remarquer à des hommes qui ont quelques notions d'économie politique l'erreur de ces diverses suppositions. L'argent, sans doute, n'enfante pas de l'argent, mais la valeur enfante de la valeur; et quand le prêteur demande un intérêt, cet intérêt n'est qu'une portion de la valeur en-

fantée par son capital , ou du moins de la valeur que son capital pouvait produire si on l'avait fait fructifier convenablement.

M. de Sismondi remarque à ce sujet * que la proscription de tout intérêt, par la foi catholique, est une des causes qui ont retenu les pays catholiques dans un état de pauvreté très marqué relativement aux pays protestants. On est plus porté à la dissipation, on a plus de moyens pour faire des dons aux gens d'église, là où l'économie ne fournit qu'une occasion de plus de pécher en prêtant ses épargnes à usure , comme disent les dévots. Nos maximes , nos lois ont été faites dans des siècles d'ignorance , et nous sommes encore gouvernés par elles beaucoup plus que nous ne pensons.

* Nummusnummum non paru,

• Nouveaux principes, liv. V, cliap. 4.

CHAPITRE XV

Des diverses formes du prêt, et de Tassociation en commandite.

Les valeurs qu'on prête sont transmises en bien des manières des mains du prêteur aux mains de l'emprunteur, et de celui-ci au prêteur lorsqu'on les restitue. La manière la plus simple consiste à les transmettre en monnaie du pays, et à rendre, lorsqu'on les restitue, le même nombre d'unités monétaires qu'on a empruntées. Mais, dans ce cas, la variation de la valeur des monnaies porte préjudice au prêteur ou à l'emprunteur. Un honmie qui en Angleterre aurait prêté cent livres sterling en 1803 pour être remboursées dix ans plus tard, aurait reçu par ce rembourse-

ment, en 1813v cent livres sterling qui ne valaient plus que les deux tiers de la somme prêtée, parce que dans cet intervalle la livre sterling avait perdu un tiers de sa valeur.

Et un honime qui en 1813 aurait emprunté cent livres sterling pour les rendre sept ans plus tard , aurait rendu une somme qui se serait bien* toujours appelée cent livra sterling^ mais qui aurait valu réellement une moitié en sus de la somme empruntée, parce que, dans cet espace de temps^ la livre sterling est revenue à son ancienne valeur.

On transmet encore une valeur qu'on prête en vendant à crédit. Lorsqu'un manufacturier fait un envoi de ses produits à un marchand , et ne demande à être payé qu'au bout de six mois, il prête à ce marchand la valeur de la marchandise qu'il lui a cédée, pendant six mois. Les intérêts des prêts de ce genre ne sont pas ordinairement stipulés en dehors du prix de la marchandise, mais ils n'en sont pas moins payés, si la marchandise est, comme dejuste, vendue plus cher à terme que comptant. Si l'on refusait le nom de prêt à une vente à terme , sous le prétexte qu'elle ne met pas la valeur prêtée à la disposition de l'emprunteur, je ferais remarquer qu'elle l'y met bien véritablement. Cehii qui a acheté ainsi ne dispose-t-il pas à son gré de la marchandise qu'il a acquise ? ne peut-il pas la vendre dès le lendemain au comptant, et se servir du prix qu'il en tire comme d'une somme qui lui aurait été prêtée en argent?

Entre négociants, les avances de valeurs sont de véritables prêts. Une maison à qui l'on adresse des marchandises, et qui permet que le consignateur fasse des traites sur clic pour la valeur, ou portion de la valeur.

DES DIVERSES FORMES DE PRÊT

Avant que la marchandise soit vendue, fait un prêt à l'autre. Entre deux maisons de commerce qui ont ensemble un compte ouvert, celle qui, au bout du compte, doit un excédant d'intérêt a emprunté de l'autre ; car elle a eu à sa disposition des valeurs plus fortes que celles dont elle a laissé la disposition à son correspondant.

Lorsqu'on escointe les effets de commerce dont l'échéance n'est pas arrivée, c'est-à-dire lorsqu'on achète, en la payant comptant, une lettre de change qui ne sera échue et acquittée qu'au bout d'un certain temps, on prête, on avance le montant de cet effet depuis le moment présent jusqu'à celui de l'échange.

L'association en commandite est une manière de prêter aux entreprises industrielles ; l'associé commanditaire met des fonds à la disposition du chef de l'entreprise, en stipulant, non seulement un intérêt pour sa mise de fonds, mais une part quelconque dans les bénéfices, s'il y en a.

L'associé gérant est engagé, pour tous ses biens, envers les créanciers de l'entreprise ; c'est-à-dire que, si l'entreprise a contracté plus de dettes que ses fonds n'en peuvent acquitter, tous les biens de l'associé gérant doivent en répondre, tandis que l'associé commanditaire n'engage que sa mise de fonds ; ce qui le fait ranger dans la classe des simples prêteurs.

Cette forme d'association offre une espèce de prime aux capitalistes, pour placer de préférence leurs fonds dans des entreprises productives ; elle a l'avantage d'intéresser au succès de l'industrie, même les personnes qui ne l'entendent pas. Par le

moyen des associations en commandite, un entrepreneur dont la consistance personnelle ne présenterait pas assez de garanties au prêteur, peut lui offrir en outre la consistance propre à l'entreprise elle-même. Un homme qui n'a pas assez de fonds pour tirer parti de son talent ou d'une bonne idée commerciale, les met en gage, pour ainsi dire, entre les mains d'un associé commanditaire. « J'exploiterai cette idée » sous vos yeux, lui dit-il, et nous en partagerons les profits; mais si, au « lieu de gagner, nous perdons une partie du capital, vous supporterez « Votre part de la perte jusqu'à la concurrence de votre mise de fonds ^ n

* La définition si claire que l'auteur donne lui-même de la société en commandite, aurait dû le détourner de l'idée de ranger les commanditaires dans la classe des prêteurs. Une société de commerce est un être fictif, ce que, dans un langage assez barbare, on appelle un être de raison, lequel devient le véritable entrepreneur d'industrie. Cet entrepreneur présente au public qui traite avec lui des garanties de solvabilité de diverse nature, suivant le mode adopté

Il est difficile de comprendre pourquoi la législation et les mœurs des Anglais n'admettent pas l'association en commandite. Chez eux, tout associé qui est intéressé le moins du monde dans une affaire engage tous ses biens et sa personne envers les créanciers de cette affaire. Us paraissent croire que quiconque prend part aux chances heureuses d'une industrie, quelles que soient ces chances y doit prendre part à ses pertes, quelles qu'elles soient. Comment ne voient-ils pas que celui qui n'a pas le droit de gérer une entreprise doit être fondé à mettre des bornes aux pertes qu'il peut y faire? car il ne dépend pas de lui d'y mettre un terme par sa prudence'.

L'association en commandite, qu'on pourrait appeler un prêt avec droit de participer aux résultats, a l'avantage de rendre les faillites plus rares. En effet, si, au lieu de devenir commanditaire, un bailleur de fonds devient simplement prêteur, et confie à une entreprise 40 mille francs, par exemple, l'entreprise entre en faillite du moment qu'elle est hors d'état de rembourser cette somme ; le prêteur se met au rang des autres créanciers, ce qui diminue leurs droits ; tandis que s'il avait été associé commanditaire, ses 40 mille francs auraient servi à les payer, et l'entreprise aurait fait honneur à ses engagements. Ne pensez-vous pas que ce privilège de perte, pour ainsi dire dévolu au commanditaire, autorise, aux yeux de l'équité, l'avantage de prendre part aux bénéfices s'il y en a, tandis que les prêteurs n'ont à prétendre qu'à un intérêt pur et simple ?

pour sa constitution sociale : Dans la société en nom collectif la garantie est dans la responsabilité illimitée de tous les associés sur leurs biens et sur leurs personnes ; dans la société en commandite la garantie est dans la responsabilité complète du gérant, et dans une responsabilité de la part du commanditaire limitée au montant des capitaux versés ou promis en commandite ; enfin, dans la société anonyme les associés ne sont responsables vis-à-vis des tiers que pour le montant de leur mise sociale ; alors une simple association de capitaux devient dans le fait l'entreprise d'industrie, et les capitaux engagés dans l'entreprise servent seuls de garantie au public. Mais dans tous les cas on ne saurait regarder un associé comme préleur envers son co-associé pour le capital qui forme son apport social. [Note de l'auteur.]

' La législation anglaise a voulu augmenter le gage des créanciers : elle le diminue ; car un fonds en commandite toujours connu des créanciers est une addition à la valeur du fonds fourni par l'entrepreneur. Si le commanditaire était un simple prêteur, il diminuerait le gage des créanciers en prenant part avec eux au partage de l'intérêt.

Causes qui influent sur l'intérêt. 79

Ces considérations me portent à croire que les faillites, si multipliées en Angleterre, le seraient beaucoup moins si les Anglais admettaient l'association en commandite.

De quelque manière qu'un prêt ait lieu, ce qui le constitue essentiellement est la renonciation que fait le prêteur à la faculté de se servir de son capital pour céder cette faculté à l'emprunteur. J'appelle intérêt, dans le sens le plus général de ce mot, l'indemnité qui est stipulée pour prix de cette cession.

CHAPITRE XVI

Des causes qui influent sur le taux de l'intérêt.

Après avoir vu quelle est la nature de la chose prêtée, et les principales manières dont les emprunts s'effectuent, sachons quelles sont les causes qui influent sur le taux de l'intérêt. Ces considérations importent à tous ceux qui ont des capitaux à prêter ou à emprunter.

Le propriétaire foncier qui loue sa terre n'a pas à craindre de la perdre. Son fermier ne peut ni détruire le fonds, ni l'emporter,

et le propriétaire est assuré, tout au moins, de rentrer dans son bien, si le locataire est hors d'état d'en payer le loyer. Il n'en est pas de même du propriétaire (l'un capital; son capital peut être soustrait par la mauvaise foi, il peut être dissipé par l'impéritie.

Un capitaliste qui calcule est donc obligé d'exiger de son emprunteur, non-seulement le loyer de son instrument (loyer qui représente le service que cet instrument est capable de rendre), mais en outre une prime d'assurance qui représente le risque que le capitaliste court de le perdre. Cette prime, ce loyer, s'expriment dans un seul terme, qui est le taux de l'intérêt; mais il est évident que cet intérêt se compose de deux parties.

Avant d'étudier les lois qui déterminent le taux de l'intérêt, permettez-moi de vous présenter deux observations.

Je vous préviens que ce que nous cherchons, c'est le véritable intérêt, l'indemnité que celui qui emprunte paie réellement à celui qui prête; et non l'intérêt apparent que le texte des lois, ou une honte bien ou mal entendue, ou des motifs quelconques de prudence, font que l'on stipule ostensiblement. Ainsi, cinq pour cent d'intérêts retenus d'avance par le prêteur sur la somme prêtée, sont, à nos yeux, un intérêt plus fort que cinq

pour cent payables à la fin de l'année. Ainsi, une prime, une chance, un lot, ajoutés à un intérêt stipulé, sont une augmentation dans le taux de l'intérêt, augmentation qu'il est facile de calculer. Les différents taux de l'escompte sont des taux différents pour les intérêts. La différence de prix d'une marchandise payable comptant ou à terme indique le taux d'un intérêt. Un marchand achète une marchandise pour la payer au bout de six mois, avec la faculté de la payer plus tôt et de recevoir pour cette

anticipation un demi pour cent par mois ; s'il n'anticipe pas sur ces paiements, il est clair qu'il emprunte à son vendeur sur le pied de demi pour cent par mois , ou de six pour cent par an ; car il consent à payer ce prix pour avoir la jouissance de cette valeur. Ce que nous étudions, ce ne sont pas les apparences, ou les mots, mais la nature de la chose, en soulevant, quand il est nécessaire, le masque dont on essaie de la couvrir.

En second lieu, je vous préviens qu'il n'est pas de mon sujet d'entrer dans des raisons d'amitié, de parenté, de reconnaissance, qui portent les hommes à se départir des avantages auxquels ils auraient pu prétendre. Dans les applications, chacun est obligé d'apprécier la force de ces causes purement morales, pour savoir jusqu'à quel point elles modifient l'action des lois générales, constantes, universelles, qui sont les seules que nous puissions examiner ici.

Après m'être ainsi expliqué , je reviens à ce que je vous disais, que le taux de l'intérêt, sous quelque forme qu'il soit payé, comprend un véritable loyer pour l'instrument appelé capital, et de plus une prime d'assurance destinée à compenser, pour le prêteur, les pertes qu'il est exposé, ou qu'il se croit exposé à faire, sur une certaine valeur prêtée, et dans un espace de temps, comme une année.

Nous examinerons d'abord les circonstances qui font varier cette partie de l'intérêt qu'on peut regarder comme le loyer du capital prêté, sans y comprendre rien pour la prime d'assurance; c'est-à-dire, les circonstances qui font hausser ou baisser le taux de l'intérêt, en supposant que l'emprunteur ait donné des sûretés parfaites, et que le prêteur n'ait aucune inquiétude à concevoir

sur le remboursement du principal, non plus que sur le paiement exact des intérêts.

Plus la demande pour emprunter sera vive, et plus le taux de l'intérêt haussera; il haussera encore d'autant plus que les capitaux disponibles seront plus rares. Il baissera, au contraire, d'autant plus que les capitaux disponibles seront plus abondants et la demande moins vive. Ce prix du loyer d'un capital varie suivant les lois qui gouvernent toutes les valeurs.

CAUSES QUI INFLUENT SUR L'INTÉRÊT

Il monte ou baisse , selon que la quantité demandée est plus ou moins considérable par rapport à la quantité offerte. Tout ce qui excitera, en conséquence, la demande des capitaux, fera monter le taux de l'intérêt.

La demande des capitaux ne saurait être poussée loin par les emprunteurs qui ne chercheraient à se procurer des fonds que pour les dépenser improductivement, pour les dissiper. Celui qui dissipe un capital emprunté est obligé d'en assigner le remboursement sur un autre fonds qui lui appartient, sur une rentrée qu'il attend, sur une succession qui doit lui revenir; car, s'il empruntait sachant qu'il ne peut rendre, il commettrait une escroquerie, et son prêteur serait une dupe. Hais vous sentez, messieurs, que celui qui emprunte pour anticiper sur ses revenus , ou qui ne peut s'acquitter qu'en sacrifiant son capital, atteint bien vite les bornes de sa fortune, et ne peut ensuite continuer sur le même pied. Ces emprunts-là, dans une société industrielle, ont peu d'importance.

Les emprunts, au contraire, qui ont pour objet de faire travailler les fonds que l'on emprunte, peuvent se multiplier indéfiniment. Mais il faut que l'on trouve des emplois d'argent, des moyens de produire, qui procurent à ceux qui empruntent de quoi payer les intérêts aussi bien qu'une récompense convenable pour leurs peines et pour leurs talents. Si un commerce ou une manufacture ne rapportent pas des produits équivalents à 10 pour cent, plus ou moins, du capital qu'ils emploient, l'entrepreneur ne pourra pas payer 5 pour cent de ce capital, et recueillir 8 pour cent pour ses peines. Si une industrie ou plusieurs branches d'industrie rapportent au contraire 12, 15, 20 pour cent, alors beaucoup plus de gens s'y consacreront, et ils pourront, même en se réservant de gros profits, offrir aux capitalistes plus de 8 pour cent d'intérêt.

La consistance personnelle de l'emprunteur réduit le taux de l'intérêt à ce que vaut réellement le service du capital. C'est cette consistance personnelle, fondée sur la solvabilité, la probité et la prudence, qui assure le crédit des bonnes maisons de commerce, et qui leur permet d'emprunter au meilleur marché. Ce qu'elles paient d'intérêt, quand elles font usage de leur crédit, se réduit presque au loyer de l'instrument appelé capital qu'elles empruntent. Comme elles ne font courir aucun risque, on ne réclame de leur part presque aucune prime d'assurance.

Mais cette fleur de crédit peut se faner au moindre souffle. Les circonstances qui la procurent ne sont pas durables. La plus solide fortune peut éprouver des échecs. La garantie qui nait de la prudence et de la probité du débiteur s'altère avec sa santé et tombe devant les maladies impré-[^] H. 6

vues et les infirmités du vieil &ge. Les miracles de l'industrie humaine sont faits pour enfler notre orgueil ; mais la débilité de notre être semble Caïte pour le tempérer.

On a cru, trop légèrement peut-être, que le bas intérêt était un signe assuré de la prospérité du commerce; on l'a cru, parce qu'on supposait qu'il indiquait toujours une grande abondance de capitaux. Mais le bas intérêt peut naître aussi bien de la rareté de la demande que de la quantité offerte des capitaux. On demande peu d'une chose dont on ne peut tirer qu'un médiocre parti. Il est entendu qu'il ne faut tenir compte de la demande des capitaux que lorsque l'emprunteur offre au prêteur toutes les sécurités désirables. Toute autre demande n'est pas effective, ne peut être suivie d'aucun effet.

Or, une demande effective ne saurait avoir lieu dans bien des circonstances diverses. Le gouvernement est-il absolu? se livre-t-il à l'impulsion d'un premier mouvement, comme celui de Napoléon, surtout vers la fin? TOUS verrez l'intérêt descendre à un taux fort bas. Une résolution capricieuse, intempestive, peut alors changer toutes les données et déranger les combinaisons les plus méditées. L'industrie, encouragée au commencement de son règne, ne tarda pas à se voir contrecarrée par des mesures sans motifs raisonnables, par des mesures fiscales sans garanties. Quel motif aurait-on eu pour payer chèrement le loyer d'un instrument qu'on n'avait aucun moyen d'employer avec sécurité?

Plus tard, une paix générale favorisa d'abord toutes les spéculations commerciales; mais la concurrence fut trop grande, l'expérience manquait; le bouleversement politique du monde entier rendait trop incertains les besoins et les ressources des différents pays ; il y eut peu de sûreté dans les entreprises ; l'intérêt fut en-

core très bas ; mais les capitaux à placer se trouvant fort abondants, ils refluent dans les emprunts des gouvernements, dans les opérations des compagnies financières et dans des constructions d'édifices de tous genres; et il y eut beaucoup d'avances perdues qui ne l'auraient peut-être pas été si l'économie sociale eût été plus généralement entendue.

Quand la situation d'un pays, ses besoins et l'état de son industrie peuvent rendre profitable l'emploi d'une certaine somme de capitaux, le taux de l'intérêt s'élève d'autant plus que les capitaux disponibles sont moins considérables, et il s'abaisse d'autant plus qu'ils sont plus abondants par rapport à la quantité réclamée. Mais nous devons ici, messieurs, asseoir

CAUSES QUI INFLUENT SUR L'INTÉRÊT

nos idées sur ce qu'il faut entendre par capitaux disponibles : ce sont, ainsi que le mot l'exprime, les capitaux dont leurs maîtres peuvent disposer, et dont ils cherchent à opérer le placement. Les plus disponibles de tous les capitaux sont ceux qui existent en argent dans les coffres des capitalistes; mais on peut encore regarder comme disponibles ceux qui sont placés de manière à pouvoir être dégagés aisément lorsqu'on leur offre un placement plus avantageux. Les entreprises industrielles qui réclament des fonds n'ont pas besoin de tous leurs capitaux à la fois. Les frais de leur établissement, les avances qu'elles seront appelées à faire n'ont lieu que successivement. Des fonds prochainement disponibles sont pour elles comme des fonds actuellement disponibles. Tels sont les capitaux qu'on a prêtés en se réservant la faculté de les

retirera la suite d'un avertissement fait à l'emprunteur quelques mois d'avance; tels sont les capitaux qu'on a employés à l'es-compte d'effets de commerce dont l'échéance n'est pas fort éloignée ; ceux même qui sont en marchandises, pourvu que ces marchandises soient de facile défaite et d'une consommation courante. Ainsi, des sucres, des cafés, de bonnes qualités, sont comme de l'argent comptant, par la certitude qu'on a de pouvoir les vendre, au cours, du moment qu'on le voudra.

Les fonds qui sont employés en obligations négociables du gouvernement, comme les rentes, sont bien des capitaux disponibles; cependant, il ne faut pas regarder les rentes sur l'État, vues en masse, comme une somme de valeurs disponibles, puisque l'État n'est pas tenu de les rembourser, et qu'un rentier ne peut dégager son capital de cet emploi, à moins qu'un autre capitaliste n'y engage le sien.

Ce n'est pas le cas avec un capital qui est en denrées coloniales. Celui-ci peut être réalisé sans qu'un autre capital prenne sa place; car les objets de consommation sont achetés avec des revenus.

Quant aux capitaux qui sont prêtés sur hypothèques, et qu'on ne pourra retirer qu'après plusieurs années; quant à ceux qui consistent en bâtiments et en usines, ou même en métiers et ustensiles de manufactures, et surtout ceux qui consistent en améliorations foncières, il ne faut point les regarder comme des capitaux disponibles, même lorsque la terre est d'une vente facile ; car si le vendeur d'une terre de cent mille écus se trouve, après l'avoir vendue, pouvoir disposer de la somme, l'acheteur de la même terre, qui pouvait auparavant en disposer, ne le peut plus après l'avoir appliquée à l'achat de la terre.

Lorsque l'on prête une somme, ce n'est donc point, je le répète, telle

8i CINQUIÈME PARTIE. - CHAPITRE XVI.

chose que Ton prête plutôt que telle autre ; c'est une valeur disponible, et qui réside dans des matières quelconques-, pour la prêter, on vend ces matières; on transforme leur valeur en écus, afin de la transmettre plus aisément à l'emprunteur, qui transforme à son tour la même valeur en toutes les choses dont il a besoin. Or, c'est la quantité, la somme de toutes ces valeurs à prêter, sous quelque forme qu'elles s'offrent, qui composent les capitaux disponibles, et qui influent sur le taux de l'intérêt, toutes choses étant d'ailleurs égales , c'est-à-dire , comme je viens de le dire , qu'avec un état donné de l'industrie , l'intérêt baisse lorsque les valeurs capitales disponibles sont considérables et hausse quand elles deviennent rares.

Je sollicite, messieurs, votre attention sur cette matière, qui n'a jamais été bien entendue, même des capitalistes et des gens à argent, qui sont très portés à confondre l'abondance du numéraire avec l'abondance des capitaux, taudis que, dans la réalité, l'abondance du numéraire n'influe que sur la valeur d'échange du numéraire contre les autres marchandises (c'est-à-dire , sur le prix en argent des marchandises), sans influencer le moins du monde sur le taux de l'intérêt. Pendant les assignats, la monnaie était, certes, fort abondante, puisqu'il y en avait pour 46 milliards; et vous savez fort bien que cela ne fit pas baisser le taux de l'intérêt.

Il y a ici une autre considération qu'il ne nous est pas permis de négliger, mais que je ne ferai que rappeler, parce que j'en ai

dit quelque chose dans un des chapitres précédents : c'est la considération des localités. Les capitalistes n'aiment pas à placer leurs capitaux hors de la portée de leur inspection immédiate; j'entends ceux qui sont purement capitalistes, et qui ne font point eux-mêmes d'opérations commerciales. Il en résulte que les capitaux sont plus abondants là où les gens riches affluent; et comme les ressources et les agréments des grandes villes les y font al-buer, c'est dans les grandes villes qu'il y a le plus de capitaux à prêter. C'est en partie pour cette raison qu'on voit s'y former les grandes compagnies de finance, les caisses d'escompte, les associations d'assurances, de tontines et d'autres encore.

C'est sous ce rapport qu'on peut dire que de bonnes routes, de bons chemins de traverse peuvent faire baisser le taux de l'intérêt en favorisant le placement des capitaux. Un homme à argent sera plus coulant sur ses avances, s'il peut aller promptement et à bon marché dans un lieu pour lequel on lui en demande. S'il s'agit d'exploiter une mine de houille , il pourra plus aisément voir si la houille est abondante et bonne, si les débou-

CAUSES QUI INFLUENT SUR L'INTÉRÊT

ohés sont assurés, si l'entreprise est bien conduite. Les directeurs pourront plus souvent rendre compte de l'état de l'affaire. Bref, la facilité des communications rapproche les distances; et si toute la France était tellement rapprochée, qu'elle fût tout entière dans Paris, toute la France participerait aux capitaux abondants qui sont accumulés dans cette capitale.

L'industrie, ainsi que nous l'avons remarqué en traitant de la production, est susceptible de s'étendre, de s'accroître en proportion des capitaux dont elle peut disposer; mais n'y a-t-il aucune borne à cette extension? Les particuliers riches ne peuvent-ils pas amasser des capitaux tellement considérables, que les capitaux se multiplient au point d'excéder tous les besoins de l'industrie?

La réponse à cette question ne saurait être simple et positive. Les économistes abstraits, sur le fondement que les produits peuvent se multiplier indéfiniment, et par la raison qu'ils s'achètent les uns par les autres, disent que l'industrie n'est bornée que par l'étendue des capitaux. Dans l'économie pratique les résultats reposent sur des données tellement compliquées, qu'ils ne sont pas susceptibles d'une solution si absolue*

Le profit que rendent les capitaux employés par l'industrie engage les hommes à faire des économies sur leurs revenus et à se former des capitaux. Mais à mesure que ces capitaux se multiplient, leurs propriétaires en tirent un moindre intérêt, et par conséquent le motif qui porte à les accroître par des économies devient de moins en moins puissant, jusqu'à ce qu'enfin l'intérêt qu'on en peut tirer est si modique, qu'il est facilement excédé par les plus petites jouissances d'utilité ou d'agrément que les possesseurs de capitaux peuvent retirer de leur consommation. C'est ce qui fait que, dans les pays où les capitaux sont abondants et l'intérêt très bas, on voit les gens riches satisfaire leurs goûts pour une foule de fantaisies qu'ils ne se permettraient pas si les capitaux qu'ils y emploient pouvaient être placés très lucrativement. On m'a parlé d'un HoUsⁱ^{ais}qui, dans le siècle passé, où le taux de l'intérêt était fort bas en Hollande, avait fait construire à la campagne, au milieu d'un jardin chinois, une maison entière-

ment dans le goût chinois, dont tous Içs meublas, sans exception, étaient venus de Chine, d'où, ils n'avaient pu être apportés sans beaucoup de frais. Ce grand joujou (car il est impossible de le considérer autrement), en supposant qu'il eût coûté cent mille écus, dans un pays où le taux de l'intérêt eût été à 6 pour 100, aurait pris annuellement sur le revenu de son propriétaire six mille écus ou 18 mille francs pour l'intérêt

seulement des fonds qu'il y aurait employés; mais en Hollande, où le taux de l'intérêt était de 2 1/2 pour cent, le sacrifice annuel n'était que de 7,500 francs, sacrifice léger pour un homme riche.

C'est ainsi qu'à mesure que les capitaux Tont croissant, le motif qui porte à accumuler va en diminuant, et qu'il n'y a aucun degré assignable où le motif qui porte à accumuler devienne absolument nul; mais ce motif varie d'intensité suivant le caractère des peuples.

Chez une nation ingénieuse, entreprenante, ambitieuse, avide de tous les genres de jouissances, l'intérêt des capitaux ne tombera jamais aussi bas que chez une autre nation plus flegmatique et plus sobre. Les besoins de la première seraient trop vifs et trop multipliés pour permettre aux particuliers déjà riches une épargne persévérante. Hs aimeraient mieux risquer leurs épargnes dans des entreprises neuves, bizarres, gigantesques; ils aimeraient mieux les employer en objets de luxe ou d'agrément^ plutôt que d'en tirer seulement deux ou trois pour cent chaque année. On peut fréquemment, en Angleterre et en France, faire des observations qui confirment cette assertion. Aussi n'y a-t-on jamais vu l'intérêt aussi bas qu'en Hollande.

Les emprunteurs consentent quelquefois à payer un plus fort intérêt dans la vue de certaines facilités qu'on leur offre. On sait que les juifs, à une certaine époque, étaient les seuls capitalistes auprès desquels on trouvât à emprunter au besoin; et ce fut pour soustraire les chrétiens à leur dépendance que l'on créa en Italie ces *Monti di pietà* qui faisaient des avances sur gages à intérêt modéré. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que les juifs continuèrent à trouver des emprunteurs qui leur payaient 10 pour cent d'intérêt, tandis que les *Monti di pietà* ne prenaient que 6 pour cent. Voici l'explication que donne de ce phénomène Gioja, auteur italien qui a écrit depuis la publication de mon *Traité d'économie politique* ¹.

1^o Les juifs, dit cet auteur, recevaient en gage certains objets (tels par exemple que les matières de laine) que les *Monti di pietà* n'admettaient pas sous prétexte qu'ils étaient sujets à se détériorer.

2^o Les estimateurs des objets mis en gage dans les *Monti di pietà* étaient responsables de la valeur du gage, et ils étaient disposés par conséquent à l'évaluer plutôt moins que plus; tandis que les juifs prêtaient toute la somme qu'ils pouvaient prêter avec sûreté, parce que leurs profits étaient proportionnés à leurs avances. — — — — — ■ ■ ■ i^o '

• *Nuovo prospetto delle scienze economiche* tome 111, pages 190.

CAUSES QUI INFLUENT SUR L'INTÉRÊT. S

30 Pour la commodité des emprunteurs, les juifs ouvraient de bonne heure leurs bureaux et les fermaient tard , soit pour recevoir les gages déposés, soit pour les rendre; tandis que les employés aux Monts de pitié, n'étant pas intéressés à attirer les emprunteurs, s'inquiétaient peu de leur causer des pertes de temps.

Ai^ Par la même raison, les juifs étaient plus discrets sur les emprunts qu'on leur faisait.

50 Us recevaient en remboursement toutes sortes de valeurs.

Ces avantages et quelques autres de moindre conséquence suffisaient pour engager les emprunteurs à payer 4 pour cent d'intérêt de plus aux juifs qu'aux banques instituées pour déjouer les juifs. En tous genres d'affaires, il faut, pour s'attirer la préférence, se modeler, pour ainsi dire, sur les besoins du public.

Telles sont les principales circonstances qui rendent plus ou moins élevé le loyer d'un capital ; mais ce n'est pas de là que viennent les plus grands écarts dans le taux de l'intérêt; ils naissent de la prime d'assurance qui se joint naturellement au loyer; de cette prime destinée à indemniser le prêteur du danger qu'il court de ne jamais revoir son capital, ou du moins du danger d'en perdre une partie.

Le risque encouru par le prêteur de perdre la totalité ou une partie de son capital dépend principalement de trois circonstances.

La première est la nature de l'entreprise dans laquelle la somme prêtée est employée par l'emprunteur. Celui-ci rendra

d'autant plus certainement cette somme, qu'elle sera moins compromise par l'usage qu'il se propose d'en faire. Si mon créancier gagne avec l'argent que je lui ai prêté, il aura soin de m'en payer exactement les intérêts pour que je lui continue une avance qui lui est profitable; et il aura soin de rembourser cette avance aussitôt que ses gains le lui permettront, pour s'affranchir du paiement des intérêts. Mais s'il perd, il aura de la peine à s'acquitter de l'un et de l'autre. Un prêteur prudent doit toujours connaître l'emploi qu'on se propose de faire de ses fonds. Ils ne sont jamais plus compromis que lorsque l'emprunteur les consacre à ses besoins ou à ses plaisirs; car cette consommation improductive ne lui offre aucun moyen de s'acquitter du principal ni des intérêts. Il doit les payer dès lors sur d'autres ressources; et s'il n'a point d'autres ressources, le prêt qu'on lui fait n'est qu'un don déguisé.

Parmi les emplois de capitaux, ceux où ils sont nécessairement engagés

pour longtemps, comme lorsqu'il s'agit d'ériger des immeubles, des manufactures, trouvent plus difficilement des prêteurs, et conséquemment ceux-ci peuvent exiger un plus fort intérêt. Rien n'est plus juste. Il y a nécessairement plus de dangers à courir quand l'avance doit être longue; car, dans un long espace de temps, il se présente plus de risques que dans un terme plus court. Le prêteur ne pouvant dégager ses fonds au moment qu'il veut, perd les occasions qui s'offriraient à lui d'en tirer bon parti. Enfin il est obligé de partager jusqu'au bout les vicissitudes d'une entreprise et les mésaventures qui peuvent lui arriver.

La facilité de rentrer à volonté dans leurs avances est si précieuse pour les prêteurs, qu'ils prêtent aux gouvernements à un taux beaucoup plus modéré qu'il ne convient peut-être à un prêt

destiné à être dissipé improductivement, simplement à cause de la facilité qu'ont les prêteurs de vendre leurs créances au moment qu'ils veulent. Le gouvernement étant un emprunteur connu de tout le monde, il n'est aucun capitaliste qui ne puisse (Jevenir son prêteur, de sorte que ses engagements, sous le nom A'effets publics, ont perpétuellement un cours ouvert sur le marché qu'on appelle la Bourse; et quoiqu'ils ne soient pas en général remboursables, il n'y a pas de créance qu'on puisse faire rentrer aussi prochainement si elle vous donne quelque appréhension, ou si vous voulez faire un autre placement.

La seconde circonstance qui fait que la prime d'assurance s'élève quelquefois très haut, est dans les vices de l'organisation sociale. Il y a peu de sûreté pour les sommes prêtées là où la législation , les magistrats et les mœurs ne protègent pas le prêteur. Qui peut prêter avec siireié ^us un gouvernement qui est maître absolu de la vie et des biens de l'emprun- . teur? Jj'intérêt est toujours élevé dans les pays où la sûreté personnelle peut n'être pas respectée.

Il suffit quelquefois, sans que la législation soit mauvaise, que la politique du gouvernement soit fausse et qu'il appuie l'ordre public sur de mauvaises bases, pour que les capitalistes croient leur fortune compromise, s'ils l'exposent dans des entreprises au succès desquelles la tranquillité générale est nécessaire. De notre temps nous les avons vus, plusieurs fois, perdre volontairement l'intérêt de leurs capitaux plutôt que d'en compromettre l'existence par des prêts à longs termes.

DES LOIS SUR LE TAUX DE L'INTÉRÊT

CHAPITRE XVII Des lois qui ont pour objet de fixer le taux de l'intérêt.

Nous avons vu quelles sont les causes naturelles qui déterminent le taux de l'intérêt. Les hommes ont cru pouvoir le fixer d priori en portant des lois contre l'usure, et sur ce point le législateur a même été secondé par une opinion publique peu éclairée. Mais la nature des choses, comme c'est assez l'ordinaire, a été la plus forte. D'un côté le besoin d'emprunter, de l'autre l'envie de prêter, ont éludé toutes les lois. Il est si facile de déguiser le sacrifice que l'emprunteur est obligé de faire au prêteur ! Celui-ci ne peut-il pas se faire souscrire un engagement pour une somme plus forte que celle qu'il a réellement avancée ?

L'honnête homme ne s'expose pas à l'animadversion des lois , même lorsqu'elles sont déraisonnables. Ne voulant point exiger un intérêt prohibé qui, sans être excessif, l'indemniserait de ses risques, il laisse les emprunteurs nécessairement à la merci des usuriers. La loi ne protège que les emprunteurs qui peuvent se passer d'elle, parce qu'ils ont du crédit , et qu'en l'absence de la loi ils auraient trouvé de l'argent à un taux modéré.

Les lois contre l'usure ont de plus cet inconvénient que, par cela même qu'elles rendent nécessaires des opérations déguisées , elles privent les contractants de bonne foi de la protection des lois et les laissent sans armes contre l'audace déhontée.

En 1769, dans la ville d'Angoulême, des hommes connus souscrivirent des billets au profit les uns des autres et les escomptèrent sur la place d'Angoulême sur le pied de 9 à 40 pour cent

par an : à peine eurent-ils fait cette négociation , qu'Us attaquèrent en justice leurs prêteurs pour avoir contrevenu aux lois contre l'usure. On est honteux d'avouer que leurs plaintes furent admises par des tribunaux dignes plutôt du onzième siècle que du dix-huitième ! Il ne s'agissait pas moins pour les prêteurs que d'aller aux galères ; et c'étaient les gens les plus riches et les plus considérés de la ville ! Que faire lorsqu'on n'est suffisamment protégé ni par l'opinion ni par les lois ? Ils transigèrent avec leurs emprunteurs, et achetèrent leur désistement par des sommes considérables. Mais d'autres emprunteurs, qui avaient, à d'autres époques, obtenu des avances de ces mêmes capitalistes et de quelques autres également considérés, enhardis

par le succès de l'iniquité, revinrent sur des opérations depuis longtemps consommées, et, sous le nom d'indemnités, commirent sur leurs anciens prêteurs des extorsions d'où résulta la ruine de plusieurs d'entre eux.

Heureusement ces infâmes menées parvinrent aux oreilles de l'intendant de la province, et cet intendant se trouva être un homme probe et éclairé : c'était Turgot. Pour soustraire les malheureux prêteurs à d'odieuses procédures, il obtint que toutes ces affaires fussent renvoyées au conseil du roi. Il fallut invoquer l'arbitraire pour combattre une législation barbare, de même qu'on emploie les poisons pour guérir certaines maladies. Le conseil du roi fit cesser toutes les poursuites, mais n'osa pas changer une législation protégée par l'Église. Il fallut la révolution de 1789 pour faire tomber des lois qui, étant contraires à la nature des choses et au bien de la société, n'étaient qu'un désordre revêtu d'un beau nom '.

Dans cette scandaleuse occasion, le risque des prêteurs ayant excédé celui de perdre leur capital, puisqu'il avait été jusqu'à compromettre leurs personnes , produisit un effet bien plus fll-cheux que d'élever la prime exigée par les prêteurs. Il supprima pour un temps toute espèce de prêt à intérêt ; ce qui équivalut à une prime infiniment grande. Les capitaux se cachèrent ; il fut impossible d'escompter ou d'emprunter à aucun prix f les faillites se succédèrent ; plusieurs établissements industriels furent renversés.

On ne conçoit pas facilement l'utilité d'une gêne qui ne profite à aucune partie du public ; tandis que la liberté sert à la fois le prêteur et l'emprunteur, et que l'usure elle-même est favorable è ce dernier. Turgot ci(e> comme un exemple de cette vérité, les avances que font à Paris les prêteurs qu'on appelle à la petite semaine, à ces petits marchands qui achètent les denrées à la halle pour les revendre dans les différents quartiers de la capitale. Ils prennent jusqu'à deux sous par semaine sur un écu de trois francs; ce qui équivalut à un intérêt de 173 pour cent. C'est sur de pareils emprunts que roule le commerce des menues denrées de Paris. « Néanmoins, dit Turgot à ce sujet , les emprunteurs ne se plaignent pas V des conditions de ce prêt, sans lequel ils ne pourraient exercer un coui- « merce qui les fait vivre; et les prêteurs ne s'enrichissent pas beaucoup, « parce que cet intérêt exorbitant n'est guère que la compensation du « risque que court le capital. En effet, l'insolvabilité d'un seul emprunteur

' Voyez les OEuvret de Turgnl^ lomo V, p. 2()2.

DES LOIS SUR LE TAUX DE L'INTÉRÊT

n enlève tout le profit que le prêteur peut faire sur trente d'entre eux V >» Turgot montre ainsi que cet intérêt de 173 pour cent , qui semble usuraire/ne Test pourtant pas. Il ajoute que les gens même qui ont recours aux usuriers , lorsque d'ailleurs ils ont des sentiments d'honnêteté, sont loin de s'en plaindre; et il raconte à ce sujet qu'ayant été, au parlement de Paris, rapporteur d'un procès criminel pour fait d'usure, il ne fut jamais tant sollicité que pour ce malheureux accusé; et quels étaient les solliciteurs qui s'employaient avec tant de chaleur? Les personnes même qui avaient essuyé les usures qui faisaient l'objet du procès , et en faveur de qui le ministère public exerçait ses poursuites! « Le contraste d'un homme <c poursuivi criminellement pour avoir fait à des particuliers un tort dont <c ceux-ci, non-seulement ne se plaignaient pas, mais même témoignaient <c de la reconnaissance , me parut singulier, dit l'honnête Turgot , et me « fil faire bien des réflexions, »

En 1818, le parlement d'Angleterre nomma un comité pour revoir les lois contre l'usure. Ce comité, suivant l'usage, fit appeler et consulta les hommes les plu» éclairés sur ces matières, et tous s'accordèrent pour signaler les pernicioeux effets de la prohibition que les lois anglaises prononcent contre ceux qui prennent plus de 5 pour cent par an d'intérêt. Il résulta de ces enquêtes que des propriétaires obérés, ne trouvant pas à emprunter au taux légal, avaient engagé leurs biens pour payer des rentes viagères de 10 pour cent sur trois têtes réunies , intérêt permis dès lors qu'il était viager, mais ruineux pour l'emprunteur. Des négociants qui avaient des engagements à payer, et qui auraient pu emprunter de l'argent à 6 pour cent, étaient obligés de revendre comptant

des marchandises achetées à terme, à des prix qui leur occasionnaient une perte de 10 pour cent par an. Enfin , le comité de la chambre des communes, après mûre délibération , proposa au parlement d'abolir les lois contre l'usure ; mais dans la chambre, où se trouvait moins d'instruction sur ce point que dans un comité composé de membres choisis, le préjugé et la routine l'emportèrent, et les lois contre l'usure furent conservées».

* Œuvres de Turgot, tome V, page 283.

* Dix-huit ans plus tard , la chambre des députés en France ne se montra pas plus éclairée que ne l'avait été le parlement anglais. À la séance du 8 mars 1836, M. Lherbette donna lecture d'une proposition ainsi conçue: « Les dispositions de la loi du 3 septembre 1807, qui limitent le taux de l'intérêt conventionnel, sont abrogées. » Il insista avec talent dans ses développements sur les

91 CINQUIÈME PARTIE. - CHAPITRE XVII.

Il ne se passa pas bien des années sans que les Anglais fussent victimes de cette mauvaise législation. Pendant la détresse commerciale qui eut lieu en leur pays vers la fin de l'année 1825, beaucoup de maisons qui auraient pu , pour satisfaire à leurs engagements , emprunter à 8 ou 10 pour cent par année , si les lois n'avaient pas proscrit tout intérêt au-dessus de 5 pour cent, furent contraintes de vendre des fonds publics et des marchandises à 30 ou 30 pour cent de perte ^

Il est piquant de remarquer que les gouvernements qui se sont crus fondés à proscrire l'intérêt , ou du moins à proscrire un intérêt supérieur à un certain taux, ont tous violé leurs propres maximes en payant, dans leurs emprunts, un intérêt prohibé.

Lorsqu'on proscriit par les lois ce qui est permis par l'équité naturelle, on décrie nécessairement les lois; et on les décrie encore davantage lorsque ceux qui les ont faites sont les premiers à les violer.

En même temps que je montre qu'aucune stipulation d'intérêt ne devrait être proscrire par les lois, je ne prétends pas qu'un certain taux ne doive pas être déterminé d'avance pour les cas seulement où l'intérêt est dû sans qu'il y ait eu de stipulation préalable, comme lorsqu'un jugement ordonne la restitution d'une somme avec les intérêts. Il me semble que ce taux doit être fixé par la loi au niveau des plus bas intérêts payés dans la société, parce que le taux le plus bas est celui des emplois les plus sûrs. Or, la justice peut bien vouloir que le détenteur d'un capital le rende, et même avec les intérêts ; mais pour qu'il le rende, il faut qu'elle le suppose encore entre ses mains; et elle ne peut le supposer entre ses mains qu'autant qu'il l'a fait valoir de la manière la moins hasardeuse, et par conséquent qu'il en a retiré le plus bas de tous les intérêts.

principes les mieux établis de réconomie politique; mais les préjugés l'emportèrent encore, et, après une courte discussion, la chambre décida que la proposition ne serait pas prise en considération.

La question s'est présentée de nouveau , l'année dernière, à l'occasion d'une proposition de M. de Sainl-Priest, qui avait pour but d'aggraver la répression de l'usure et qui a été en partie adoptée. Les efforts des économistes , dans les rangs desquels figurait encore M. Lherbette , ont été sans succès. La nouvelle législation,' sur ce point comme sur beaucoup d'autres, s'est

montrée moins favorable que l'ancienne à toute idée de progrès.
{Noie de Védileur,)

* *Considérations on the state of the currency*, par M. Th. Tooke, page 60. — Un homme qui fait une perte de 30 pour cent pour anticiper sur des rentrées qu'il n'attend que six mois plus tard, paie en réalité 60 pour cent d'intérêt.

Mais ce taux ne devrait pas porter le nom d'intérêt légale par la raison qu'il ne doit point y avoir d'intérêt illégal^ pas plus qu'il n'y a un cours des changes illégal, un prix illégal pour le vin, la toile et les autres denrées.

CHAPITRE XYIII

Des profits que rendent les terres à ceux qui les font valoir.

Relativement à la production des richesses, il est impossible de considérer un fonds de terre autrement que comme un instrument qui, de même qu'un capital, seconde l'action de l'industrie. Mais cet instrument n'est pas, comme un capital, le fruit d'une épargne ; c'est un instrument fourni gratuitement par la nature aux êtres qui peuplent la terre, instrument dont les lois sociales attribuent l'usage à un homme en particulier, à l'exclusion de tous les autres. Dès lors le propriétaire du sol se réserve le profit qui peut résulter de ce fonds ; la coopération du sol n'est plus gratuite, comme la chaleur du soleil ou la force du vent ; elle devient, pour ceux qui entreprennent la production, une dépense, et pour les propriétaires du sol, un profit ; de même que le prix du travail (qui est une dépense pour les entrepreneurs, et par

suite pour ceux qui achètent les produits) est un profit pour ceux qui fournissent le travail.

Lorsque nous avons étudié le phénomène de la production, messieurs, nous avons cherché à savoir comment une valeur quelconque, une portion de richesse, résulte de l'action du fonds de terre *; maintenant nous allons chercher les causes qui déterminent la quotité de cette valeur produite ; car c'est elle qui forme la part que le propriétaire foncier est en état de réclamer : cela nous montrera de plus jusqu'à quel point il peut passer pour producteur dans la machine sociale *.

^ J'ai cherché à établir cette vérité, qui a été vivement contestée, dans la II*» partie, chap. 2, tome I«^ page 209 de cet ouvrage.

* Si la valeur produite est une richesse produite, et si une portion de la valeur des produits agricoles est due aux travailleurs, une autre portion aux capitaux appliqués à l'agriculture , et une troisième portion au fonds de terre , le fonds de terre est producteur pour une part de la richesse agricole. C'est le propriétaire du fonds qui fait son profit de cette portion de richesse produite ; et je le considère comme producteur , parce qu'il est le représentant de son instru-

94 OIŒUVRE PARTIE. - CHAPITRE XVIII.

Le service que nous avons nommé service foncier y celui que peut rendre un fonds de terre, n'est pas uniquement celui qui résulte de sa force végétative. Une mine renfermant de la bouille, du sel ou des métaux, rend un service par les produits qu'on en tire journellement, et auxquels les besoins des hommes donnent une certaine valeur. Une partie de cette valeur est produite par

les services de l'industrie et des capitaux. Celle qui résulte de la terre est réclamée par son propriétaire au même titre que le produit des suc végétaux que fournit un champ. Un terrain nu , mais propre à bâtir, donne un produit à sa manière : il procure un emplacement qui a un usage , et peut rendre un service aux hommes en leur fournissant le local d'une habitation. C'est un service foncier. Il n'est pas le même, mais il est du même genre que celui que rend un autre terrain en raison de sa force végétative. Il satisfait un besoin tout comme le produit d'un champ ; il est demandé, il est vendu, il est consommé*.

Ce service, de même que tout autre service, de même que tout autre objet utile à l'homme, est payé d'autant plus cher qu'il est plus demandé et moins offert. En chaque canton il est d'autant plus demandé que ce canton est plus peuplé et plus productif; car c'est alors que l'on a le plus grand besoin des produits de la terre, et qu'en même temps chaque personne a plus de moyens pour les acheter. L'étendue et la fertilité des terres déterminent, dans le même canton, la quantité des services qu'elles peuvent rendre.

Des circonstances naturelles qui rendent certains terrains propres à des productions d'une espèce particulière , sont des avantages voulus par la nature, et du même genre que la fertilité des terres , du même genre

ment; de même que je considère les industriels comme producteurs jusqu'à la concurrence des profits que leur procure leur travail. C'est une fiction, si Ton veut, que d'assimiler le travail de la terre au travail de l'homme, et d'attribuer au propriétaire la coopération due à l'instrument qu'il fournit , mais c'est une fiction indiquée par l'analogie et qui éclaircit bien des idées.

* Le service que rend un terrain qui porte une maison, quand son propriétaire ne consomme pas lui-même cette utilité eu habitant la maison, est représenté par le loyer qu'il en tire; et ce loyer se compose de deux sortes de revenus : i^ le profit ou loyer du terrain; ^ le profit ou intérêt du capital appelé maistm. Le service rendu par l'un et par Tautre dans le courant d'une année, est payé par le loyer de celte même année; et il est consomwié, car il ne peut se vendre de nouveau. Le loyer de l'année suivante est le prix d'un nouveau service rendn l'année qui suit par le même terrain et la même maison.

que leur appropriation , avantages dont profitent les propriétaires j sans faire tort aux non propriétaires, qui peuvent tirer parti de leurs travaux sur un terrain qui ne leur appartient pas , et qui n'en tireraient riei^ s*il n'appartenait à personne; mais il ne s'ensuit pas que le revenu d'un bon terrain , comparé avec son prix d'achat , soit supérieur au produit d'un mauvais. La valeur vénale d'un terrain s'élève en proportion de la valeur vénale du produit qu'il rapporte : mais ce n'est pas relativement à la valeur vénale du fonds que nous considérons ici les profits d'une terre, mais relativement à sou étendue. Celles qui rapportent trois ou quatre cents francs de revenu net pour chaque arpent, comme certains coteaux renommés de la Bourgogne , peuvent fort bien ne rendre que quatre poiu* cent de leur prix d'achat '.

Quelquefois un propriétaire doit à des circonstances purement fortuites un accroissement considérable de revenu. Le besoin indispensable qu'on éprouve d'un terrain pour un emploi spécial, d'une carrière, d'une mine, tournent au profit du propriétaire foncier, s'il a le talent ou le bonheur de saisir l'occasion favorable

*. Bien des gens paresseux, pour se dispenser de prendre les soins soutenus que réclament les travaux industriels quels

* D'après des renseignements pris en Bourgogne, les vignobles des premiers crûs se vendent 18,000 francs à 20,000 francs Thectare. Un hectare produit 342 litres. La pièce de vin, égale à 228 litres, se vend, sur lieu, 700 francs, ou 1049 francs les 342 litres. On évalue les frais de culture et les impôts à 389 francs, qui, déduits du prix du vin, laissent de revenu net (>60 francs; c'est-à-dire, en supposant que le terrain coûte 18,000 francs, 3 francs 67 centimes pour cent de revenu. Eu 1824, le fameux Clos-Vougeot, contenant 46 hectares, en raison de circonstances extrêmement défavorables, ne fut vendu que sur le pied de 12,000 francs rhectare; mais l'acquéreur eut à payer sans doute en sus les droits de mutation et d'autres frais.

* « On nous à fait remarquer la demeure d'un M. H...., qui était, il y a quel- « ques années, pauvre curé de campagne, et qui jouit actuellement d'un revenu « annuel de 75,000 livres sterling, par la découverte d'une mine de cuivre dans « rtile d'Anglesey. Ce curé se trouvait propriétaire d'un champ stérile que lord « U... voulait joindre à ses possessions daps le voisinage. On était convenu du « prix, une fort petite somme; et le lord et le curé devaient se rencontrer à «c certain jour nommé pour conclure. Le lord manqua au rendez-vous; le curé « se ûcha et ne voulut plus revoir le lord. A quelque temps de là U mine fut décou- « verte dans ce même ch'arop. » (Simond, Voyage en Angleterre, tome I, p. 316.)

qu'ils soient, reposent leur imagination sur des cas extî^rdinaires où la fortune vient sans être provoquée, où elle est du moins provoquée avec peu de soins et de talents. Ce sont dlieu-

reux hasards dont il serait insensé de ne pas profiter, mais sur lesquels il est peu prudent de compter.

La demande des services fonciers n'est pas nécessairement bornée , puisque les consommateurs d'un lieu quelconque peuvent devenir plus nombreux et plus riches ; tandis que Voffre des mêmes services , au contraire, l'est nécessairement par l'étendue des terres cultivables du canton '.

Il semble au premier abord que l'offre que l'on peut faire des produits des fonds de terre n'est point bornée aussi longtemps qu'il existe un coin de terre encore inculte sur notre globe ; car enfin, si la demande du produit des terres continue à croître quand la Beauce est entièrement cultivée, il y a encore des terres dans le Berry qui ne le sont pas, et qui peuvent subvenir à cette demande ; et quand le Berry sera aussi bien cultivé qu'il peut l'être, il y aura encore des terres capables de donner de nouveaux produits. en Afrique, en Tartarie et ailleurs.

Rien n'est plus vrai ; mais nous ne devons pas oublier que les produits de la terre ont d'autant plus de frais de production à supporter, qu'ils viennent de plus loin. Quelque facile et peu chère que soit la culture du blé dans une contrée étrangère, quand même on obtiendrait pour rien le concours du sol, les seuls fixais de transport et de commerce peuvent porter le prix du blé à un taux que nos consommateurs ne peuvent plus atteindre. L'éloignement équivaut à la stérilité. Il en est ainsi quelquefois même de certains produits territoriaux de notre propre pays , mais cultivés dans des cantons de difficile accès : si pour les tirer de leur canton on est obligé à des dépenses qui en portent le prix au-dessus de ce qu'ils coûtent hors de là, ils n'en sortent pas ; on est obligé de les consommer sur place. Les terres

d'un tel canton n'entrent point en concurrence avec les autres terres du pays y elles sont, relativement à l'offre et à la demande qu'on peut faire de leurs produits, comme si elles n'existaient pas : à plus forte raison les terres incultes qui se trouvent au Monomolapa.

Vous voyez que les propriétaires de chaque localité ont une prime, un

' Pour comprendre ces démonstrations, il ne faut pas perdre de vue que les services fonciers ne sont pas ceux que rendent les cultivateurs, mais les services que le terrain lui-même rend à la production, en sa qualité d'instrument de la production. J'ai montré ailleurs que les instruments des travailleurs (c'est-à-dire les capitaux et les terres) concourent à la production Des valeurs.

avantage siir les propriétaires des autres localités. Si je suis possesseur d*un terrain dans un canton où il y a peu de consommateurs et de mauvaises communications, le loyer que j'en tirerai sera peu de chose. Si Ton rend navigable une rivière ou un canal, et qu'ils passent tout près de mon terrain, je tirerai de celui-ci un loyer plus considérable. Si l'on bâtit une ville dans les environs, le loyer s'améliorera encore. Si la ville, dans ses agrandissements, embrasse mon terrain, il vaudra bien davantage ; son loyer et sa valeur vénale s'élèveront en proportion. Il y avait, dans les environs de Paris et de Londres , des terrains qui ne valaient autrefois que ce que valent les terres cultivables dans le voisiiiiage d'une grande ville, et qui, s'étant trouvés enveloppés dans les agrandissements de ces villes colossales, ont acquis une valeur énorme et créé d'immenses fortunes*.

Les propriétaires fonciers se ^nt aisément persuadés que les avantages qu'ils tirent des circonstances locales sont des avantages naturels qu'on n'a pas plus le droit de leur enlever que la fécondité de leur sol ; mais le droit qu'ont les autres propriétaires de profiter de tous les avantages qui résultent des progrès de la société, le droit qu'ont les consommateurs de jouir de tous les perfectionnements de l'art de produire , sont des droits non moins sacrés. Des chemins vicinaux , de bonnes routes, des canaux navigables, en ouvrant aux produits de la terre des débouchés peu dispendieux, rapprochent pour ainsi dire les biens-fonds des circonstances qui leur sont favorables -y ils tendent à détruire le monopole des terrains avantageusement placés et améliorent la condition des consommateurs, c'est-à-dire du grand nombre. Les frais de transport sont des frais de production, des difficultés ; or, tout ce qui tend à les modérer est un progrès*.

Elles furent donc contraires à la prospérité du pays ces pétitions que présentèrent au parlement les habitants des comtés voisins de Londres,

* Quatre cents toises de terrain (un carré de vingt toises de côté] , me de la Gbaussée-d'Antiu, à Paris, vendues en 1768 moyennant une rente de 500 francs, donnent aujourd'hui 26,000 francs de revenu, et ont été adjugées, en 1825, pour 518,000 francs, sans les frais. Beaucoup de terrains compris dans Ten- ceinte des anciens boulevarts, et qui ne se vendaient autrefois que sur le pied des terres labourables, se vendent maintenant 3,000 francs la toise carrée, ce qui porte l'arpent au prix de 270,000 francs.

* Cela ne conduit point à l'abolition du droit de propriété, qui est un monopole reconnu par la société dans l'intérêt de la société. Car si le droit de propriété était aboli, le produit des terres serait encore plus cher. (Voyez plus haut.)

98 CINQUIÈME PARTIE. - CHAPITRE XVfl.

lorsqu'il fut question d'ouvrir des grandes routes jusqu'aux provinces éloignées de la capitale, on n'accorda pas cette facilité à des provinces où la main-d'œuvre, étant moins chère, pourrait leur faire concurrence dans la vente de leurs produits agricoles*. Ces pétitions étaient précisément du même genre que celles qui, à différentes époques, et dans différents pays, ont été présentées contre l'introduction des machines et des autres moyens expéditifs. Ces moyens, de même que tous les perfectionnements, nuisent incontestablement à certains monopoles, mais, au total, sont favorables à la richesse nationale*, et même, en définitive, à la prospérité des industriels eux-mêmes qui, dans l'origine, ont souffert de leur introduction >.

La même observation peut être faite relativement aux difficultés que les grands propriétaires de terres opposent encore en Angleterre à la liberté du commerce des grains. Les progrès qu'a faits la navigation, l'excellence de la marine anglaise et le bon marché de la culture en certaines contrées, telles que l'Ukraine, ont permis de produire en Angleterre, par la voie du commerce, des grains à meilleur compte qu'on ne peut les produire sur les terres de l'Angleterre elle-même. On s'oppose à un perfectionnement de l'industrie et à la richesse des Anglais, en opposant des prohibitions, ou des droits qui équivalent à des prohibitions, à la libre circulation des grains. Je ne discute point ici les raisons politiques qui pourraient balancer les avantages économiques de

l'importation. Il se peut qu'il soit plus expédient pour un pays de payer le blé plus cher et de le produire sur son territoire, quoique je sois tenté de croire, avec Ricardo, qu'on n'en manque jamais lorsqu'on peut le payer, et qu'on ne peut jamais payer plus facilement que lorsque l'on achète au meilleur marché[^].

* Smith, liv. I, chap. 11.

* Cette vérité n'a été démontrée que depuis que la nature des richesses a été bien connue, et qu'on a su que le bon marché des produits équivaut à l'accroissement du revenu. (Voyez le chap. 4 de cette V^e partie.)

* Voyez le chap. 18 de la 1^{re} partie de cet ouvrage : du rôle des machines dans l'art,

* Voyez dans les Œuvres de Ricardo faisant partie de la Collection des principaux Économistes, récrit intitulé : Essai sur l'influence du bas prix des blés sur les profits du capital.

Depuis 1849, l'importation des céréales est affranchie de tout droit protecteur dans les ports de la Grande-Bretagne. Nous avons déjà rappelé, et nous aurons

De ce que les propriétaires fonciers sont plus dépendants des circonstances du pays où ils se trouvent, et de ce qu'ils ne peuvent, comme les capitalistes et les travailleurs industriels, emporter leur instrument, et aller, au besoin, chercher des circonstances plus favorables, on a conclu qu'ils étaient, plus que ces derniers, attachés à la propriété de leur pays, et méritaient d'être consultés comme ses véritables organes. J'ai déjà eu occasion de vous faire voir que la faculté de changer de patrie en donne rarement le désir. Au surplus, la question n'est pas tout

entière là-dedans. Nul doute que les propriétaires fonciers ne veuillent la prospérité du pays; mais il faut savoir comment ils l'entendent. Lorsqu'ils sont peu éclairés, ils s'imaginent que la prospérité du pays tient uniquement à sa tranquillité ; et dans les discussions politiques, on les voit prendre parti pour l'autorité contre les amis des libertés publiques. Ils devraient savoir que les mauvaises mesures de l'autorité sont souvent la plus désastreuse des circonstances ; qu'en prenant la défense d'une administration incapable ou perverse, loin d'écarter les troubles intestins, on les rend quelquefois inévitables ; que l'esclavage, l'ignorance, la superstition, l'inégale distribution de la justice et les privilèges, en retardant les progrès de l'espèce humaine, sont contraires aux intérêts des propriétaires fonciers dont les revenus sont proportionnés à ces progrès. Le pouvoir arbitraire n'est pas un gage de tranquillité, et les troubles sont moins à craindre à Philadelphie qu'à Constantinople.

Les principes exposés dans ce chapitre suffisent, je crois, pour expliquer les profits des propriétaires fonciers dans tous les pays. Partout où les institutions sociales n'ont pas été mauvaises au point de contrarier efficacement le développement de l'industrie ; partout où les hommes ont été assez intelligents et assez laborieux pour se faire un revenu de leur travail ; partout où ils ont été assez économes pour augmenter leurs capitaux, leur nombre s'est multiplié assez, non-seulement pour consommer tout le produit des terres , mais pour en élever le prix de manière à procurer un revenu à leurs possesseurs. La borne de ce prix , et par conséquent la

à mentionner dans la suite, bien d'autres réformes signalées par Fauteur comme désirables, et qui ont été accomplies depuis

la première publication de son cours. L'économie politique, malgré quelques apparences contraires, a, depuis une vingtaine d'années, gagné du terrain dans l'opinion et dans la pratique des gouvernements. {NotedePédileur.)

borne du revenu des terres ^ s'est trouvée dans son élévation même. A mesure qu'un produit hausse, une partie de ses consommateurs se désistent de leur demande, et le prix s'arrête au point où l'offre et la demande des produits se balancent mutuellement; d'où résulte, pour les profits des fonds de terre, un taux courant qui ne subit dès lors que des fluctuations accidentelles et peu considérables.

Tous les taux divers résultant de ces diverses suppositions se trouvent réalisés, non-seulement dans les différents pays que nous connaissons, mais dans les différentes provinces de presque tous les pays. Il n'est peut-être pas une contrée de quelque étendue qui n'ait des terres en friche. Par quelle raison?, Parce que ces terres sont assez ingrates S ou assez mal situées, non-seulement pour que leur produit ne fournisse aucun profit à leur propriétaire, mais pour qu'il ne suflBse pas même pour payer les peines et les avances de ceux qui voudraient les cultiver.

En tout pays, il y a des tenues que leurs propriétaires seuls peuvent faire valoir et dont aucun fermier ne voudrait offrir un loyer. Par quelle raison? Parce que leur produit peut bien payer la peine et les avances, mais ne peut rien payer pour le profit du sol.

En tout pays, il y a des terres qui ne rapportent à leur propriétaire (au-delà des profits du cultivateur) que 20 sous par arpent. La Sologne est dans ce cas. Par quelle raison ? Parce que dans ces

cantons la demande des produits territoriaux, réduite par la rareté et la misère des habitants, comme aussi par la difficulté des communications, ne suffit pas pour payer des frais de culture qu'augmente la stérilité du sol.

Enfin, nous avons des terres dont le service, indépendamment de tous les profits des travailleurs et des capitaux qui les mettent en valeur, rapportent annuellement, pour le seul service que rend le terrain, 20, 50, 500 francs par hectare, parce que le prix courant que les consommateurs

! On verra plus tard que les gros impôts, en augmentant les frais de production, équivalent à une difficulté naturelle que ne peuvent pas toujours surmonter les progrès de l'agriculture et le travail opiniâtre des producteurs. De là bien des terrains en friche dans des pays qui pourraient être plus généralement productifs et peuplés.

* Arthur Young croit la Sologne susceptible de donner de très bons profits fonciers, si l'on y changeait complètement le système de culture et si on lui faisait produire des fourrages et des bestiaux, qui, à défaut de bonnes routes et de canaux, se transportent eux-mêmes aux lieux de consommation*

PROFITS QUE PROCURENT LES AMÉLIORATIONS

peuvent mettre à leur produits excède d'autant les autres frais de production.

En me résumant, je crois que les revenus du propriétaire foncier, soit qu'il cultive lui-même son terrain, soit qu'il cède à un fermier les profits qu'on en peut tirer, sont d'autant plus considérables, que ce terrain est rendu plus fertile et que les consommateurs à portée desquels il est situé sont plus nombreux et plus riches.

CHAPITRE XIX

Profits que procurent les améliorations ajoutées à un fonds de terre.

Dans tout ce que je vous ai dit, messieurs, sur le pouvoir productif des fonds de terre et sur la valeur que leur action peut avoir, je n'ai entendu parler que du pouvoir et de l'action du sol par lui-même, en écartant tout ce que peuvent y sgouter les améliorations qui s'y trouvent presque toujours répandues.

Ces améliorations sont d'une infinité de sortes et embrassent tout ce qu'un propriétaire intelligent et économe exécute pour accroître le produit de son bien. Tantôt ce sont des fossés et des baies qui empêchent les dévastations, ou bien des murs qui ferment le clos et portent des espaliers; tantôt ce sont des maisons pour loger les gens de la ferme, des étables qui conservent les bestiaux et leur fumier, des bergeries favorables à l'augmentation des troupeaux; tantôt ce sont des chemins et des ponts qui facilitent le transport des engrais ou la rentrée des récoltes; tantôt des canaux de dessèchement qui changent des marais en prairies, ou des rigoles d'arrosements^qui métamorphosent une friche aride en champs cultivés. Toutes ces choses sont des capi-

taux, des valeurs soustraites à une consommation improductive pour être consacrées à une consommation profitable.

En effet, le bois qui forme la charpente de cette grange ne pouvait-il pas chauffer des appartements de luxe? On l'a soustrait à cette consommation improductive et l'on en a fait une consommation profitable lorsqu'on en a construit un comble. Le salaire des ouvriers qui ont exécuté ces travaux, ou qui ont creusé un fossé d'écoulement, ne pouvait-il pas payer des domestiques sans autre résultat que la jouissance de leurs maîtres? On a transformé ces salaires en une amélioration dont le produit se renou-

velle chaque année. Voilà ce que Ton appelle avoir transformé des écono* mies en un capital*.

Je vous ferai remarquer, en outre, messieurs, que cette valeur capitale que nous appelons en ce moment amélioration du fonds, par cela même qu'elle est de création humaine, est destructible comme tous les capitaux; elle peut se consommer pour le divertissement du propriétaire, ou par son incurie, ou bien par accident. On peut vendre les matériaux d'une grange et jouir du produit; on peut la laisser incendier par négligence; on peut laisser combler avec le temps un fossé de dessèchement. Tout capital, même celui qui a été transformé en améliorations foncières, est consommable; c'est une valeur tirée du néant comme celle de tous les produits, et qui peut y rentrer. C'est, je crois, le seul caractère qui établisse une différence entre le fonds de terre et le fonds capital fixé en améliorations sur la terre. Du reste, l'un comme l'autre donnent des produits annuels; ils se louent ensemble; ils se vendent ensemble, et, dans l'usage ordinaire, ils sont perpétuellement confondus. Un fermier ne sait pas, dans

bien des cas, qu'il paie l'intérêt d'un capital en même temps que le loyer d'une ferme ; ce qui néanmoins est incontestable *.

Il y a très peu de fonds de terre où ne se trouve incorporée absolument aucune valeur capitale. Dans presque tous, les propriétaires, anciennement ou récemment, ont fait quelque dépense pour défricher leur fonds

* C'est une preuve de plus que le capital est un instrument productif par lui-même, et qu'il ajoute réellement aux produits de la terre et de l'industrie. J'en fais la remarque, parce que plusieurs écrivains anglais nient encore que le capital produise des valeurs par lui-même; ils prétendent que ce qu'il y a de productif dans les améliorations est uniquement le résultat du travail qu'on y a employé. Il est bien évident au contraire que le résultat du travail employé aux améliorations est la valeur de l'amélioration elle-même, la valeur additionnelle qui en est résultée pour le bien-fonds, et que la rente additionnelle qui en sort chaque année est une autre valeur, une valeur nouvelle produite par cette partie du fonds. Ici, Ton a objecté que le profit de l'amélioration n'est que la restitution de l'entretien qu'exige cette partie du fonds. Autant vaudrait dire que le loyer qu'un propriétaire reçoit d'une maison d'habitation n'est autre chose que la restitution des frais d'entretien qu'il fait pour cette maison. L'entretien est une déduction à faire sur le montant de ce profit, mais le profit est réel, et le plus souvent excède beaucoup les frais d'entretien.

* Sans cette considération j'aurais rangé le profit des améliorations du fonds avec le profit des capitaux^

PROFITS QUE PROCURENT LES AMÉLIORATIONS. 105

et pour en améliorer le produit. Il y a cependant , dit-on, des pâturages dans les Alpes, des dunes dans le Wiltshire, des forêts dans plusieurs parties de l'Europe, qui rendent un profit à leurs propriétaires sans qu'ils y aient jamais dépensé un sou : c'est alors le pouToir du sol qui constitue seul le revenu.

J'obsenre en passant que , lorsqu'une forêt n'est pas en coupe réglée , de manière à reproduire tous les ans une valeur égale à celle du bois coupé , ce n'est pas seulement un profit annuel qu'on en tire ; on lui ôte en outre une espèce de valeur capitale. Il faut considérer une forêt ou un parc rempli de grands arbres comme un bien-fonds sur lequel on a laissé accumuler un produit annuel , qui est le bois. Lorsqu'on achète un tel terrain, on achète à la fois le terrain et le capital accumulé qui le couvre. Si, après cet achat, on dispose, en coupant les arbres, de la partie de ce fonds qui était un capital , on n'en tire plus que le service et le profit annuel que peut rendre un fonds de terre dépouillé.

On demande à cette occasion si , quand on est possesseur d'une mine, telle, par exemple, 'qu'une mine de houille, on dissipe, en l'exploitant, une partie du fonds : cela n'est pas douteux. La rente d'une mine est comme une rente viagère *, si l'on ne replace pas annuellement une portion de la rente viagère, il arrive une époque où il ne reste plus ni rente ni fonds. Il est vrai que la vie d'une mine de houille un peu puissante est bien longue ; elle dure plusieurs siècles; ce qui rapproche singulièrement la rente qu'on en tire d'une rente perpétuelle. La vie de l'homme est si précaire et si courte , qu'il peut, sans se tromper beaucoup , regarder comme éternel tout ce qui a la chance d'une longue durée. Ne regardezvous pas comme perpétuelle la propriété d'un bien-fonds , soit entre vos mains, soit entre celles de voshéritiers? Ce-

pendant il est indubitable qu'une fois ou l'autre ce bien leur sera arraché , deviendra peut-être un désert. Il n'est pas un coin de terre dans les environs de l'antique Thèbes, ou de Hemphis, ou de Palmyre, qui ne filit une propriété prédeuse. Qui pourrait nous dire où sont les propriétakes actuels de ces propriétés perpétuelles?

Dans bien des cas les bonifications foncières rapportent un revenu fort supérieur à celui du capital qu'on y consacre. On peut les comparer à ces machines qui mettent en jeu tme force naturelle qui, sans elles, aurait été perdue. Mais, qu'on y prenne garde, il faut que ce soit une force naturelle appropriée , une force naturelle qui jouisse du monopole que donne la

propriété ; car une force naturelle qui ne se fait pas payer, qui est également à la disposition de quiconque veut s'en servir, fournit un concours dont la plus large 'concurrence empêche qu'on ne puisse se prévaloir. L'homme qui achète une machine à vapeur ne saurait se faire rembourser le poids de l'atmosphère dont il fait usage, car tout autre homme en dispose gratuitement aussi bien que lui. Il ne parviendra à se faire rembourser que l'intérêt de sa machine et le combustible qu'il faut consommer pour la faire marcher.

Le privilège dont jouit le propriétaire rend les améliorations foncières très profitables lorsqu'elles sont judicieusement faites, et que les besoins croissants d'une société progressive en portent les produits à leur plus haute valeur. On m'a cié un bien appartenant à M. Holine, dans le dépa^ tement du Gard, et qui a été payé, en 1767, 6,500 francs, ce qui annonce qu'à cette époque il rapportait au plus 325 francs par an. Or, ce même bien, après avoir été convenablement cultivé en vignes, a rapporté, en 1817,

cinquante ans plus tard, 130,000 francs. Faites les corrections nécessaires pour réduire l'argent de 1817 à sa valeur de 1767; pour réduire une récolte probablement fort bonne à une récolte ordinaire ; supposez un très fort capital répandu sur cette propriété; quand ce serait un capital d'un million rapportant 50 mille francs par an, vous auriez encore un prodigieux accroissement dans le profit obtenu des qualités inhérentes à ce fonds de terre lui-même.

Lorsque M. Felleberg fit l'acquisition de la terre d'Offwill, en Suisse, où il établit une célèbre école d'agriculture, elle ne rapportait , dit-on , que 300 muids de blé , tandis que sur le même terrain on en recueille actuellement 3,000 , c'est-à-dire dix fois autant. Il est difficile de croire qu'il ait répandu sur ce fonds un capital égal à dix fois son prix d'achat : si son produit a décuplé, il faut donc qu'indépendamment de l'intérêt de ses avances H. Felleberg ait accru le profit réel résultant des facultés du sol.

Je ne cite des exemples d'améliorations surprenantes qu'avec une sorte de méfiance, et je désire que ceux qui m'écoutent ou me lisent remplacent, dans cette occasion, les exemples que je leur propose, par tout autre qui serait plus propre à faire naître en eux une conviction contraire ou plus complète. Mon ambition est de faire connaître la nature des données et le sens dans lequel elles agissent : du reste, il faut savoir par soi-même, et tirer des conclusions que puisse avouer la science, c'est-à-dire la connaissance de la nature des choses.

Quelque séduisants que soient les projets d'améliorations foncières, ce

PROFITS QUE PROCURENT LES AMÉLIORATIONS

n'est qu'avec une extrême prudence qu'il convient de s'y livrer : les connaissances agricoles ne suffisent pas; chaque localité a pour ainsi dire des conditions qui lui sont particulières, et qu'il faut connaître pour réussir. L'expérience acquise dans un lieu ne sert pas toujours dans un autre. Le climat, les qualités du terrain, les ressources environnantes ne se ressemblent jamais complètement; et beaucoup de personnes très intelligentes ont éprouvé de grands mécomptes lorsqu'elles ont entrepris de fertiliser des districts improductifs. On ne connaît souvent les difficultés que lorsqu'on est aux prises avec elles, et lorsqu'il n'est plus temps de reculer.

Les plus judicieuses améliorations agricoles sont perdues dans les lieux où Ton n'est pas secondé par les institutions sociales. Souvent elles ne sont pas encore mûres, comme sur les bords du Missouri; d'autres fois elles se sont dépravées, comme en Italie.

Lisez, dans M. de Sismondi la description qu'il fait de la campagne de Rome, autrefois si florissante, et vous apprendrez quels ravages peut causer une mauvaise législation.

« Ce territoire de Rome, dit-il, si riche et si fertile, où cinq arpents « nourrissaient une famille et fournissaient un soldat, où la vigne, l'olivier, <c le figuier⁸entremélaientauxchamps,etpermettaientderenouveler trois

« ou quatre fois les récoltes, par année, ce territoire a vu disparaître peu « à peu les maisons isolées, les villages, la population tout entière, les « clôtures, les vignes, les oliviers, et tous les

produits qui demandaient « l'attention continuelle, et surtout l'affection de l'homme. » Et quelles causes assigne M. de Sismondi à des effets si déplorables? La mauvaise administration des États romains, mais surtout les lois qui établissent les substitutions et les grandes propriétés.

Je n'ai point à examiner si, en point de droit, on a le pouvoir de disposer d'un bien quand on ne sera plus, en faveur d'un être qui n'existe point encore; je n'ai point à traiter non plus de ce droit sous le rapport de son influence politique; mais quand à ses effets économiques, ils sont détestables.

« Les détenteurs du sol, dit M. de Sismondi dans un autre ouvrage, ne « se considérant que comme des usufruitiers, ont laissé dépérir un fonds « qui n'était pas à eux. Leur fortune ne se trouvant plus en proportion « avec l'étendue de leurs domaines, un état de gêne , plutôt qu'un eut « d'aisance, est devenu héréditaire avec les grandes propriétés, d

* Nouveaux Principits, etc., liv. IH, cbap. il.

« Ils ont emprunté à usure, parce que le prêteur se trouve sans recours <(à la mort du débiteur. »

((Comme ou ne peut exercer aucune industrie sans un capital quel- ((conque, comme il en faut pour le moindre apprentissage, la plupart des i< cadets, exclus en Italie de toute profession utile, vivent dans une cons- <(tante dépendance et une constante oisiveté ; ils sont admis à la table « de rainé , ce qui leur donne l'habitude de la bassesse comme de la fai- « néantise. L'aîné seul se marie ; et comme il laisse autant d'enfants que « son père, les quatre cinquièmes de la nation sont condamnés à n'avoir « aucune propriété, aucun intérêt dans la vie, et à ne contribuer en

rien « à la prospérité du pays. Une classe d'oisifs aussi nombreuse doit nécessairement influencer sur le développement de tous les vices ^ »

Ajoutons à ces observations d'un historien judicieux celles d'Adam Smith sur les subtilités et sur le droit d'aînesse.

« De cette manière, dit Smith, de grandes étendues de terres incultes se sont trouvées réunies dans les mains de quelques familles, et la possibilité que ces terres fussent jamais partagées a été prévenue par toutes les précautions imaginables. Or, il arrive rarement qu'un grand propriétaire soit un grand faiseur d'améliorations. Dans les temps de désordre qui donnent naissance à ces institutions barbares, un grand propriétaire n'était occupé que du soin de défendre et du désir d'agrandir son domaine aux dépens de ses voisins. Lorsque des lois plus stables lui ont laissé le loisir nécessaire pour mettre ses terres en valeur, il n'eut souvent pas les goûts et presque jamais les qualités qu'exige un semblable dessein. La dépense de sa maison absorbant et presque toujours surpassant son revenu, où aurait-il pris un capital pour un semblable emploi? Pour mettre une terre en valeur avec profit, il faut, comme pour toutes les entreprises industrielles, la plus grande attention sur les plus petits gains ; attention dont un homme né avec une grande fortune est rarement capable. Sa position le dispose plutôt à s'occuper de quelque décoration qui flatte sa fantaisie ou sa vanité, qu'à spéculer sur des profits dont il pense n'avoir pas besoin. L'élégance de sa parure, de ses appartements, de son équipage, voilà les objets auxquels, dès son enfance, il est accoutumé à donner des soins. La pente que de semblables habitudes donnent à ses idées le dirige encore lorsqu'il vient à i<

s'occuper d'améliorer ses terres.... Il y a encore aujourd'hui, dans cha-

* Hittoircê des Républiques italiennesy tome XYI, page ii2.

OPINION RELATIVE AU PROFIT DES TERRES

<c cun des royaumes unis, de ces grandes terres qui sont restées dans la ((même famille, sans interruption, depuis l'anarchie féodale : il ne faut tf que comparer Tétat actuel de ces domaines avec les possessions des <(petits propriétalies des environs, pour se convaincre, sans autre arec gamentation, que les propriétés éten-dues sont peu fovorables aux pro- « grès de la culture*. »

En somme, on peut dire que Tinégalité des partages et les droits attribués à la primogéniture condamnent les atnés à ne rien £ûre parce qu'ils ont trop, et les cadets à ne rien faire non plus parce qu'ils manquent de capitaux; sans compter que, dans biçn des lieux, des préjugésde castes les y convient déjà les uns et les autres.

Au reste, les droits de primogéniture sont beaucoup moins dangereux depuis que, les nations étant devenues plus opulentes, la majeure partie de leurs richesses s'est trouvée composée de biens mobiliers ; et il est très heureux que ces biens ne puissent être assujettis aux substitutions et qu'ils échappent aux lois injustes qui veulent réserver des avantages à une partie des enfants au préjudice des autres.

CHAPITRE XX

D'une opinion relative au profit des fonds de terre.

Je crois avoir prouvé, dans la première et la troisième partie de cet ouvrage, que la valeur échangeable des choses s'élève en proportion du besoin qu'on en a, suivant l'état donné de chaque société*, sans dépasser, pour l'ordinaire, les frais de productions de chaque produit. J'ai montré comment ces frais servent à indemniser chacun des producteurs de sa coopération dans la production ; et pour rendre cette coopération plus sen-

* Riehesée des naiions, iiv. III, chap. 2. Depuis que Smith a écrit ce passage, les habitudes féodales ont bien changé en Ecosse. L'administration anglaise introduite dans ce pays , et les communications qu'on y a perfectionnées , ont beaucoup accru le produit des terres ; mais le peuple des Iles britanniques en général a beaucoup à souffrir de l'agglomération des propriétés.

- C'est la valeur reconnue des choses, expliquée par toutes ses propriétés, et telle que je l'ai caractérisée dans les chap. 2 et 3 de la I^{re} partie de cet ouvrage, dont il est ici qucslion.

sible, j'ai représenté l'homme industriel comme produisant au moyen de son instrument qui est un capital, le propriétaire foncier au moyen du sien qui est un fonds de terre ^ Quand il s'est agi d'évaluer la portion de la richesse produite due à chaque producteur, j'ai cru pouvoir le faire d'après le profit que chacun d'eux réussit à se faire payer sur la valeur produite; car il est à présumer que l'importance de son concours est proportionnée aux frais que Ton consent à faire pour se le procurer.

Telle est, relativement au sujet de ce chapitre, la doctrine professée dans le cours de cet ouvrage. Elle découle de celle d'Adam Smith, et peut seule, je crois, conduire à des résultats applicables et pratiques.

Quelques écrivains anglais, marchant à la suite de David Ricardo, mais dont il n'est pas permis de méconnaître les services et les talents, ont cru que Smith n'avait pas assigné les véritables causes du profit foncier; qu'il n'avait pas trouvé les lois qui en déterminent le montant, et qu'il n'avait pas connu de quelle manière il est affecté par les progrès de la société. Je m'arrêterai un instant sur leur doctrine à cet égard; mais regardant cette doctrine comme une pure abstraction qui n'explique pas les faits réels, et manque par conséquent d'utilité, je me bornerai à retracer les principaux arguments sur lesquels elle s'appuie, et je les prendrai dans des notes que M. Mac Culloch a jointes à la dernière édition d'Adam Smith, où je crois qu'ils sont réduits à leurs moindres termes.

M. Mac Culloch croit que l'inégalité des frais de production que coûtent les produits de la terre est la principale cause et la mesure du profit foncier *. Il se fonde sur ce qu'un mauvais terrain coûte plus à cultiver qu'un bon, et qu'il faut nécessairement cultiver le mauvais pour avoir la quantité de produit, de blé, par exemple, dont la société a besoin.

D'abord on n'entrevoit pas bien comment une différence est une cause réelle, efficiente. Et de plus, qui ne voit que les produits agricoles n'ont, en raison de cette circonstance, rien de plus ni de moins que tout autre produit; qu'il n'est aucun produit de l'humaine industrie qui, relativement

* Le capital d'une entreprise rurale appartient ordinairement en partie au fermier, et en partie au propriétaire, qui retirent chacun une part des profits qui en résultent.

* En anglais *rent*; mais le mot anglais *rent* signifie le loyer qu'un fermier paie à son propriétaire, et il est avoué que ce loyer représente le profit dû au fonds de terre, déduction faite des frais de culture et du profit du capital.

* Tome IV, page 106.

OPINION RELATIVE AU PROFIT DES TERRES

à ses frais de production, ne soit précisément dans le même cas? Les produits du commerce coûtent plus lorsqu'ils viennent de plus loin; est-ce la raison pour laquelle on gagne plus sur ceux qui n'ont pas tant de chemin à parcourir? Si les producteurs qui sont tout proches ne suffisent pas aux besoins de la société, le prix du produit demandé s'élève, et suffit dès lors pour payer les frais de production de celui qu'on est obligé d'amener de plus loin. Quand un manufacturier parvient à jouir d'un avantage particulier, comme d'une situation plus favorable, il gagne plus que celui qui est forcé de faire plus de frais de production. Tout dépend de l'étendue de la demande. C'est si bien là la cause qui fait monter le prix du blé, que M. Mac CuUoch lui-même dit en propres termes que la *v^h*ikurdu blé tend à monter par l'augmentation de la demande qui résulte de l'augmentation de la population (page 105).

N'est-ce pas convenir que le prix qui fournit un profit au propriétaire foncier provient de l'étendue de la demande * ? N'est-ce pas convenir de ce qui est établi dans Adam Smith et dans mes ouvrages? Quelle découverte nouvelle y a-t-il là-dedans? Peut-on dire avec raison que les mauvaises terres d'un canton sont la cause pour laquelle les bonnes donnent un profit? Est-on fondé à proclamer en conséquence qu'on a trouvé la véritable raison pour laquelle les terres donnent une rente, un fermage, un profit foncier?

David Ricardo convient de même que c'est l'augmentation de la population, c'est-à-dire de la somme des besoins, qui élève assez le prix du blé pour qu'un fermier trouve son compte à payer un fermage*. Il en conclut que « le blé a une valeur, non par la raison qu'on est obligé de payer un < fermage, mais qu'on paie un fermage, parce que le blé a de la valeur. » C'est aussi le cas de tous les produits, quels qu'ils soient. Au prix où les besoins de la société portent une aune de drap, ce produit a une valeur suffisante pour indemniser tous ses producteurs : ceux-ci ne sont pas payés, parce qu'on a été obligé de payer les frais de production; car les frais de production ne donneraient aucune valeur au produit, si le produit, par son utilité, n'avait été rendu désirable.

* L'étendue de la demande veut dire la quantité d'un certain produit qu'on demande à acquérir à un prix donné. Au prix de 18 francs l'hectolitre, on demande, en tel endroit, un certain nombre d'hectolitres de blé : voilà l'étendue de la demande.

* Principes d'économie politique, eh. 2.

« Quand même, comme dit Ricardo, les propriétaires abandonneraient la totalité de leurs fermages, le prix du blé ne baisse-

rait pas. » Je le crois bien , puisque c'est l'étendue du besoin qui est la cause première de la valeur, et que l'abandon que feraient les propriétaires ne diminuerait en rien l'étendue du besoin.

Ricardo veut prouver, contrairement à Smith, que le fermage, ou profit foncier, n'est point une partie constitutive du prix des denrées : mais ce qu'il dit ne le prouve pas. Si dans un hectolitre de blé 8 francs il y a 3 francs pour le propriétaire, les 3 francs sont bien une partie constitutive du prix, quoique ces 3 francs fussent payés à un autre, dans le cas où le propriétaire n'en ferait pas son profit.

Au surplus, Adam Smith avait dit longtemps avant David Ricardo, que le fermage est l'effet et non la cause de la valeur du blé. (Liv. I, chap. 2.) Il est vrai qu'il dit en même temps qu'il n'en est pas de même des profits du travail et du capital, qui sont la cause du prix et n'en sont pas l'effet. Je crois que, dans ce dernier cas, Smith est lui-même dans l'erreur; ce sont, de même que pour le blé, les besoins de la société qui font le prix des produits quels qu'ils soient, et qui permettent à un entrepreneur de payer les profits du travail et du capital, et quelquefois même un profit pour le monopole, quand le monopole est nécessaire pour que le produit soit créé, comme c'est le cas relativement aux produits de la terre.

M. MacCulloch croit que le principe sur lequel il fonde le profit foncier diffère de celui qui fonde les avantages d'un monopole; il convient que le propriétaire du terrain qui produit le blé jouit d'un monopole; il convient que son bénéfice n'a de borne que celle qui lui est assignée par le prix auquel la demande porte son produit. Mais il est permis de ne voir aucune différence entre le monopole dont jouit le propriétaire d'une terre à blé et celui

dont jouit le propriétaire du vignoble de Tokay, si ce n'est que celui-ci a beaucoup moins de concurrents. Quand le propriétaire est

* Voilà la raison pour laquelle j'ai commencé ce Cours complet par établir nettement en quoi consistent les besoins de la société. Ce qu'il y a de vrai dans la proposition de Smith, c'est que le prix ne peut pas descendre au-dessous des frais de production, quand les besoins de la société ne suivent pas pour l'élever jusque-là; mais des frais ne sont pas une cause : ce sont des empêchements. C'est ce que n'a pas compris le traducteur anglais de mon Traité d'Économie politique, qui me reproche toujours de ne pas faire mention, parmi les causes du prix, des difficultés de l'obtention,

OPINION RELATIVE AU PROFIT DES TERRES. II

en mesure de s'approprier le profit qui résulte de l'action du sol, il exerce une espèce de monopole. Quand il ne retire de son fonds de terre rien de plus que le salaire de son travail et l'intérêt de ses capitaux, son monopole ne lui rend rien, et c'est le consommateur qui profite de l'action productive du sol.

Le même auteur, s'apercevant sans doute du ridicule qu'il peut y avoir à assigner les mauvaises terres comme la cause qui fait que les bonnes donnent du profit, ne voit là-dedans qu'une petite chicane (à petit cavil), et il exprime la même idée par cette autre formule : sur le capital tout entier employé à l'agriculture, il y a une portion qui ne donne aucun profit foncier (page H3), et c'est là que se trouve le véritable fondement du profit foncier (rent). Mais cette nouvelle formule est susceptible de la même objection.

Est-ce qu'une absence de profit dans un cas peut être une cause de profit dans un autre?

Il faut rendre à H. Halthus la justice de dire qu'il a senti le défaut de cette doctrine, et qu'il a précisé son opinion dans une réponse consignée dans une enquête parlementaire. Sur la question qu'on lui adressait pour savoir si la mise en culture de nouvelles terres n'élèverait pas le loyer des anciennes, il a répondu : a Le renchérissement des produits, comparativement avec les frais de production, qui est la cause de l'élévation du « fermage, a lieu d'abord, et ensuite vient la culture des mauvaises terres; « mais ce n'est pas la culture des mauvaises terres qui fait renchérir les « fermages : telle est la doctrine que j'ai établie dans mes écrits, et c'est, « je crois, la vérité : d'autres en ont soutenu une autre '. »

Ce que je viens de dire me paraît suffisant pour justifier mon opinion sur la théorie de la rente (theory of rent), qui n'a introduit aucune vérité nouvelle dans la science de l'économie politique, et qui n'explique aucun phénomène que n'expliquent plus naturellement les vérités déjà établies*. Je m'abstiendrai d'une plus longue discussion à ce sujet, pour ne pas encourir davantage le reproche qu'on a fait à celles qui ont eu lieu jusqu'ici, d'avoir été prodigieusement ennuyeuses, et d'avoir dégoûté beaucoup de gens d'une étude si attrayante par ses applications et par son influence sur

• Third report on émigration from the united Kingdom, page 321.

* M. Mac Culloch, qui avait fait honneur de cette prétendue découverte à David Ricardo, l'a attribuée ensuite à M. Edvrard

West, et finalement a reconnu que c'est M. James Anderson qui Va donnée au monde : ce sont ses expressions.

ils CINQUIÈME PARTIE. — CHAPITRE XXL

le sort de rhumaaité. Qui peut calculer, par exemple, les immenses conséquences de ce principe si clairement établi depuis Adam Smith, et maintenant adopté par tous les juges compétents, que chaque nation, chaque individu, sont directement intéressés à la prospérité de tous les autres, et que les jalousies ne procèdent que d'ignorance'? Quel bien n'est pas destinée à produire la preuve qu'une baisse dans la valeur des produits équivaut à une augmentation positive de la richesse nationale ?

CHAPITRE XXI

Des terres louées et des fermages.

Le profit qu'un fonds de terre peut rendre permet à un propriétaire d'en tirer un loyer, s'il ne juge pas à propos de le faire valoir lui-même. Ce loyer s'appelle un fermage ^ et le locataire un fermier*. Le fermier est un entrepreneur d'industrie agricole, qui prend à son compte les chances et les risques de la culture, et qui paie au propriétaire l'usage de son instrument ; de même que tout autre entrepreneur paie, sous le nom d'intérêt, l'usage d'un capital, qui est un instrument aussi.

Quand le fonds qui est loué sert à l'exercice d'une industrie qui n'est pas l'agriculture , comme lorsqu'on loue des prairies pour faire blanchir les toiles, lorsqu'on loue une manufacture, une usine, ou simplement une maison d'habitation, le profit qu'en

tire le propriétaire conserve le nom de loyer. Le nom ne met aucune différence dans la chose. C'est toujours le service que peut rendre un fonds immobilier dont le propriétaire, par un marché à forfait , cède à un locataire tout le profit ou l'agrément que la chose est capable de rendre pendant un espace de temps fixé.

* Voyez le chap. 2 de la II¹« partie, tome I«', page 338.

* Voyez tome I«', page 367.

* Quelques auteurs, qui ont écrit d'après les économistes anglais , nomment le fermage du nom de renie, de l'anglais rent; c'est substituer à un mot français, qui est clair et expressif, un autre mot qui a un autre sens dans notre langue. Une rente foncière, en français, loin d'être le revenu d'un bien-fonds, signifie au contraire une annuité, une charge hypothéquée sur le bien-fonds, et due par le propriétaire. Selon le précepte de Voltaire , on ne doit adopter un mot étranger que lorsque le mot correspondant nous manque, et qu'il est impossible de se méprendre sur sa signification.

DES TERRES LOUÉES ET DES FERMAGES

Il est fort rare que, sur un fonds de terre loué, il n'y ait pas quelques valeurs capitales répandues pour en faciliter l'exploitation , depuis une simple clôture jusqu'à des constructions dispendieuses. Le loyer qui en résulte en est d'autant plus fort ; et cet accroissement de loyer est, sans en porter le nom, un véritable intérêt que paie le locataire ou le fermier.

Nous avons vu, dans les précédents chapitres, quelles sont les circonstances qui influent sur le profit que rend un fonds de terre. Ce profit, quel qu'il soit, est le taux dont le fermage tend perpétuellement à se rapprocher. Si le fermier s'aperçoit que le loyer qu'il paie excède ce taux, il aura soin, au prochain renouvellement de bail, d'en demander la réduction ; car, si après qu'il a payé tous les travaux nécessaires à l'entreprise, les siens compris, la terre ne lui rapporte pas de quoi s'acquitter envers son propriétaire, il est obligé de payer en partie celui-ci de ses propres deniers. D'un autre côté, si le fermage ne s'élève pas au niveau du profit que le fonds de terre peut rapporter, au prochain renouvellement de bail un concurrent du fermier peut en offrir davantage, sans renoncer pour cela aux profits qu'il est en droit d'attendre de ses capitaux et de son travail ; et l'intérêt personnel sollicitera le propriétaire du fonds de préférer ce nouvel entrepreneur.

Il résulte de cette nature des choses que c'est le propriétaire qui jouit de toutes les circonstances durables qui se trouvent être favorables à sa terre, de même que de tous les perfectionnements agricoles qui s'introduisent dans son canton ; car les circonstances favorables qui surviennent, comme l'ouverture d'une route ou d'un canal, augmentent le parti qu'on peut tirer des produits de la terre ; et les concurrents qui se présentent pour l'affermir, sachant qu'ils en tireront un plus grand parti, portent leurs offres plus haut. Il en est de même des perfectionnements que le temps amène dans l'art agricole, comme, par exemple, de la culture des plantes fourragères pendant les années de repos. Un fermier qui voudra faire usage de cette nouvelle source de produits, étant en état de tirer plus de parti d'un champ, est en état d'en offrir un meilleur fermage et d'obtenir la préférence sur un fer-

mier moins industriels. Mais en même temps, comme il ne saurait douter qu'à mesure qu'il tirera un meilleur parti de la terre on augmentera le prix du bail , il est peu empressé à faire des essais dont les risques sont pour lui et les succès pour son propriétaire. On pourrait attribuer à cette cause la répugnance que les fermiers montrent en général pour les nouveautés, si le défaut de lumières et la paresse II. 8

HI CINQUIÈME PARTIE. - CHAPITRE XXI.

d'esprit ne suffisaient pas pour expliquer le penchant de la plupart des hommes à suivre les sentiers de la routine.

On voit que les propriétaires sont plus intéressés que les fermiers aux améliorations sociales quelles qu'elles soient ; et ceux qui passent mollement leur vie dans une ville ou dans une maison de plaisance, en touchant nonchalamment, à chaque terme, l'argent que leur apportent leurs fermiers ; ceux qui ne visitent jamais leurs terres, qui ne s'inquiètent nullement des progrès de l'art agricole , qui ne provoquent aucune de ces grandes entreprises d'irrigations, de manufactures, de routes et de canaux, qui doivent accroître les produits de leurs terres, suivent une routine plus honteuse encore, et plus préjudiciable à leurs vrais intérêts, que celles auxquelles ils reprochent aux gens de la campagne de rester attachés.

Si, un peu* plus tôt ou un peu plus tard, le propriétaire fait son profit des circonstances favorables aux profits du fonds de terre, c'est aussi lui qui, tôt ou tard, est victime des circonstances contraires aux biens-fonds. Si le service de la terre procure au fermier tous les ans un peu moins de profits, il ne manquera guère de diminuer son offre à chaque renouvellement de bail ; et

nul concurrent ne peut en offrir plus que lui, à moins d'être en perte comme lui.

Telle est la marche commune des choses et le point où elles arrivent toujours avec le temps, après de lentes oscillations. Cependant des motifs d'un autre genre influent aussi sur le prix des baux. Les habitudes sont souvent, du moins pour un temps, plus fortes que les intérêts. Des gens qui ont été élevés pour être fermiers veulent l'être toujours, dussent leurs travaux leur être moins profitables que dans une autre carrière : ils restent dans le même état, dans le même canton, dans la même ferme, quoique les profits y soient tombés au-dessous du taux commun des profits industriels dans le pays.

D'un autre côté, il y a des propriétaires qui, pour obéir à des affections personnelles, ou bien à un usage constant dans leur caste, continuent à louer leurs terres aux mêmes fermiers, presque au même prix, quoique les circonstances aient subi de fort grands changements. Quelquefois il y aurait pour eux des dangers à faire violence aux habitudes, quoiqu'on fût rigoureusement en droit de le faire. C'est ce qui a laissé subsister presque jusqu'à nos jours, dans les montagnes d'Ecosse, le même mode de location qui était en usage dans le temps de la plus pure féodalité. Lorsque les grands propriétaires ne trouvaient de sûreté que dans le nombre et l'affec-

DES TERRES LOUÉES ET DES FERMAGES. 15

lion de leurs vassaux qui les servaient contre les entreprises des autres seigneurs, et même du roi, il leur importait de gagner la fidélité de ces cultivateurs, et de les multiplier : de là des loyers très modérés. Vu l'étendue des terres, peu de revenus en

sortaient ; mais les terres nourrissaient de nombreux défenseurs et des partisans dévoués. Cependant, de bonnes routes se sont étendues de tous les côtés; peu à peu l'autorité du gouvernement de la Grande-Bretagne s'est trouvée plus confirmée ; on a pu la faire respecter jusqu'au milieu des montagnes les plus reculées de rÉcosse. Les seigneurs, dès lors, n'ont plus eu besoin de leurs vassaux pour défendre leurs domaines ; ils ont habité les capitales plus que leurs terres, et ils ont été plus jaloux de grossir leurs revenus que de multiplier leurs clients. Leurs besoins devenus plus coûteux, ils ont cherché à porter leurs baux à leur véritable valeur. Avant la tentative malheureuse du prétendant, en 1745 , la chose eût été difficile. Un seigneur qui eût ôté une ferme à la famille qui s'en croyait en possession par une longue jouissance, aurait passé pour un tyran dévoré d'une avidité intolérable*.

Cependant, il n'y avait pas d'autres moyens d'étendre à ces cantons les progrès récents de l'agriculture et de tirer parti de tous les pouvoirs du sol.

Les baux ont été donnés graduellement à ceux qui en ont offert un plus fort loyer; et ils n'ont pu en offrir un plus fort loyer sans épargner sur les frais de culture , sans employer les nouveaux procédés et les machines expéditives, sans multiplier les troupeaux qui conviennent principalement aux pays de montagnes, mais qui occupent peu de cultivateurs : en un mot, les produits de ces cantons se sont accrus, mais ils ont nourri moins d'habitants sur le sol même, eiplus d'habitants hors de ces mêmes districts. Une population de cultivateurs armés, ayant peu d'occupations et des besoins bornés, s'est trouvée par degrés transformée en une population d'ouvriers qui a rempli les dis-

tricts manufacturiers. Les propriétaires ont tiré des revenus plus considérables de leurs domaines; des entrepreneurs de manufactures se sont créé des revenus entièrement nouveaux. Des villes,

- Dans la plupart des cantons de Tancienne Picardie les fermiers se considèrent comme ayant, pour eux et leur famille, des droits acquis à rester sur la même ferme; lorsqu'un propriétaire prétend user des siens pour louer à tout autre, il s'attire des vengeances, et sa ferme est incendiée; l'usage des lieux ne lui permet de reprendre sa terre que pour la cultiver par lui-même. Ce reste de coutumes barbares est un des plus grands obstacles aux progrès agricoles dans cette partie de la France. {Note de l'éditeur,}

comme Glasgow , ont vu quadrupler le nombre de leurs habitants ; des villages, comme Paisley , sont devenus des villes importantes. Je n'examine point si ces changements étaient ou non désirables ; mais je dois remarquer que la population totale et la richesse de l'Écosse se sont considérablement accrues. Au surplus, un tel changement était inévitable ; il était la conséquence nécessaire du progrès de l'agriculture et de la paix intérieure; et si, sous certains rapports, on peut regretter la disparition de quelques habitudes patriarcales, d'un autre côté, c'est bien quelque chose que d'être débarrassé de ces guerres de tribu à tribu, de seigneur à seigneur, et des excès, souvent des horreurs dont elles étaient accompagnées à l'affreuse époque qu'on appelle le bon vieux temps.

C'est ainsi que dans toutes les parties policées de l'Europe les baux sont graduellement parvenus, ou parviendront, à leur entière valeur, c'est-à-dire à la valeur des profits que le fonds de terre peut donner dans chaque localité ; et par les profits du fonds de terre, je répète qu'il faut entendre ce qu'il reste de profit

lorsque le travail des industriels de tous grades est payé au taux général du canton, et lorsque les intérêts des capitaux mobiles employés dans la même exploitation sont également payés.

Je suis même tenté de croire que les fermiers, dans la concurrence qu'ils se font les uns aux autres, réduisent au taux le plus bas les profits qu'ils se réservent pour leur industrie. Il y a toujours plusieurs concurrents pour chaque ferme. Les familles de fermiers sont fécondes en enfants, parce qu'on élève aisément les enfants dans les fermes* La nourriture y coûte peu ; car on l'y tient de la première main, avant que son prix ait été augmenté par les frais de transport, par les impôts sur les consommations, etc. Les vêtements de la famille n'entraînent pas non plus dans de grandes dépenses ; on en file, on en tisse une partie autour du foyer domestique, dans les saisons de l'année et aux heures où il n'est pas possible de travailler au dehors. Ce qui rend, d'ordinaire , les vêtements dispendieux, ce sont les usages de la société, qui obligent de les entretenir propres et frais tous les jours de l'année. Les familles des fermiers, posées çà et là sur la surface d'une province, ne sortent de leurs fermes que dans certains jours de fête et ménagent longtemps leurs habits.

En même temps que les enfants coûtent peu dans les fermes, ils commencent de bonne heure à s'y rendre utiles. Les fermes ont des occupations pour tous les âges, pour toutes les capacités et pour les deux sexes. Faut-il s'étonner que les enfants s'y multiplient ! Or, à mesure qu'ils grandissent, leurs parents veulent les établir, c'est-à-dire leur trouver d'autres

DES TERRES LOUÉES ET DES FERMAGES. il7

fermes. Il y a donc toujours de nouveaux demandeurs pour les biens à affermer; et comme^ dans chaque canton anciennement cultivé, la quantité des biens à affermer demeure la même, Toffre des fermes à donner reste toujours en arrière de la demande. Les propriétaires exercent envers les fermiers une sorte de monopole; et vous savez qu'il est dans la nature de rhomme de se prévaloir de tous les privilèges qu'il tient de la nature des choses ou des institutions.

Dans ce cas-ci on trouve des privilèges de plus d'une sorte , puisque partout on a attribué des avantages sociaux à la propriété des terres. Je ne parie pas des privilèges pécuniaires attachés en certains pays à la possession des terres nobles; mais de la prépondérance qui natt de l'exercice de certaines fonctions, comme celles d'électeurs et de députés, ou d'administrateurs, ou de juges, prépondérance qui , dans le marché qu'un propriétaire passe avec un fermier, donne au premier un certain avantage pour stipuler les clauses qui lui sont avantageuses, ou pour faire décider en sa faveur les litiges auxquelles elles peuvent donner lieu. Nous avons encore plusieurs provinces où les fermiers nomment servilement le propriétaire leur maître.

« On ne peut assez s'étonner, dit un grand propriétaire foncier, M. de ^ Tracy, dans ses *Éléments cTidéologie**, que tous les hommes, et parti- « culièrement les agronomes , ne parlent des grands propriétaires de « terres qu'avec un amour et un respect vraiment superstitieux ; qu'ils les <x regardent comme les colonnes de l'État, l'âme de la société, les pères « nourriciers de l'agriculture ; tandis que, le plus souvent, ils prodiguent « l'horreur et le mépris aux prêteurs d'argent qui font exactement le même « service qu'eux. Un gros bénéficiar qui vient de louer sa

ferme exorbi- « tamment cher se croit un homme très habile, et, qui plus est, très utile : « il n'a pas le moindre doute sur sa scrupuleuse probité; et il ne s'aperçoit « pas qu'il fait exactement comme l'usurier le plus âpre qu'il condamne « sans hésitation et sans pitié. Peut-être même son fermier, qu'il ruine, ne « voit pas cette parfaite similitude; tant les hommes sont dupes des mots ! »

Dans l'intérêt de la morale publique , la considération ne devrait être accordée qu'au mérite personnel.

Telles sont les raisons qui font que, hors des cas extraordinaires et singulièrement heureux , on ne voit guère de fortunes faites dans la profes-

• Tome IV, page 200.

sion de fermier ^ Les familles de fermiers ne font que de petites économies à l'aide de beaucoup de privations et d'un genre de vie assez grossier, assez généralement dépourvu des jouissances délicates que se procurent les entrepreneurs d'une classe équivalente dans les autres industries. J'ai vu les plus grosses fermes de France; la maison d'habitation n'avait à l'extérieur ni cour propre , ni jardin bien tenu , ni treillage embelli d'une couleur égayante. Peu de meubles; aucun qui approchât de ceux des villes pour la matière et pour le goût ; au lieu de ces papiers frais qui décorent nos appartements, je n'apercevais, dans le logement du maître et de sa famille, que des murs nus ou couverts d'une boiserie enfumée, d'une vieille tapisserie , ou de ces images que le bon goût et le bon sens repoussent également.

Au surplus, cet état arriéré tient peut-être encore plus aux habitudes grossières des gens de la campagne en général, qu'à la

position précaire et subordonnée du fermier. Nous avons vu que, lorsque les usages d'un peuple lui rendent nécessaire la satisfaction de certains besoins, les bénéfices de la classe qui les éprouve s'élèvent naturellement assez pour que ces besoins soient satisfaits*. Quand la France sera plus civilisée dans les classes inférieures de la société, quand l'instruction y sera plus répandue et l'influence des prêtres plus éclairée, la classe des fermiers se rapprochera davantage de celle qu'on appelle , peut-être à tort, des gens comme il faut\

* Des fermiers, en plus grand nombre que ne pensait peut-être l'auteur, ont acquis de véritables fortunes par l'agriculture; mais les progrès agricoles en France n'ont pas été assez grands encore pour donner à la profession de fermier l'importance qu'elle aura un jour. Cela tient en partie à ce que Ton n'a pas su employer les capitaux en quantité suffisante pour porter les terres à leur pleine valeur de production. Aussi, les fils de fermiers riches se sont-ils trop rarement fait fermiers à leur tour; leurs parents les ont envoyés dans les villes chercher les études classiques, et se sont crus honorés ensuite en les voyant devenir ou notaires ou avoués. L'agriculture fera des progrès plus sûrs lorsque ceux qui doivent se destiner à la profession honorable de fermier pourront se procurer une instruction convenable et suffisamment développée. Les études classiques ont détourné sans profit bien des hommes de leur destination naturelle; les enseignements professionnels, un jour convenablement encouragés, ne manqueront pas d'exercer les plus heureux effets sur la prospérité de toutes les industries.

{Noie de VédiUuT.)

* Voyez les pages 33 et 48 de ce volume.

' Il est fôcheux que la langue française ne puisse pas exprimer cette idée, sans

DES TERRES 11.0UËES ET DES FERMAGES. 119

Alors, peut-être, le taux commun des fermages comprendra une espèce de garantie, de prime d'assurance , que le propriétaire doit indubitablement au fermier pour le mettre à couvert des risques que son marché lui fait courir de la part des fléaux naturels, comme la grêle et la gelée, ou de la part des fléaux humains , comme la guerre , les réquisitions et les impôts dont les lois politiques ne lui donnent souvent aucun moyen de se préserver. Si le fermage n'est pas réglé d'après les risques de ce genre; si la prépondérance du propriétaire est à cet égard plus forte que l'équité, qu'arrive-t-il? Ces fléaux retombent néanmoins sur lui , mais d'une manière moins régulière et moins équitable. Il n'est pas un propriétaire qui ne sache combien sont fréquentes les remises qu'il faut faire à ses fermiers, et combien est incertain le revenu qui semble être le plus solide de tous.

employer une expression insultante. 11 est incontestable qu'on remarque une fort grande différence entre les personnes qui ont reçu de l'éducation et celles qui en ont été privées. Le mal est d'en avoir été privé, mais non d'exprimer une différence malheureusement trop réelle. Aux Etats-Unis, cette différence est à peine sensible, parce que l'instruction y est plus généralement répandue.

CHAPITRE PREMIER

Du principe de la population.

Après avoir cherché à vous expliquer comment sont prodits les biens qui servent à l'entretien de la société, et suivant quelles proportions ils s'y distribuent, je vais observer avec vous , messieurs , les effets qui en résultent relativement au nombre et à la condition des hommes.

Apprenons d'abord à quelles causes nous devons attribuer la multiplication des êtres humains. Ces causes, quelles qu'elles soient, nous les appellerons le principe, l'origine de la population. Nous chercherons ensuite comment cette population humaine se maintient, se multiplie et décroît; enfin nous verrons en quoi elle peut être regardée comme misérable ou prospère.

Relativement à ce dernier point, une explication est nécessaire qui prévient bien des chicanes. Les hommes sont heureux ou malheureux, selon qu'ils jouissent de certains biens, ou selon qu'ils en sont privés. Mais ces biens ne sont pas tous du domaine de l'économie politique. Elle n'enseigne à l'homme ni les moyens de conserver sa santé , que l'hygiène et l'art de guérir ne peuvent eux-mêmes lui procurer qu'en partie; ni les moyens de se concilier l'estime et l'affection de ses semblables , que l'étude de l'homme moral peut seule nous faire connaître. L'homme en proie à des désirs qu'il ne peut satisfaire, celui que tourmentent l'envie, ou la haine , ou des terreurs religieuses, peuvent, jusqu'à un certain point, être préservés de ces maux par la philosophie. La politique expérimentale peut enseigner aux hommes en société comment ils obtiennent la sécurité et le libre développement de leurs facultés ; mais pour jouir de ces biens , que les hommes

ne peuvent atteindre que par le perfectionnement de leur intelligence et de leurs habitudes, il faut qu'ils puissent exister, et même qu'ils puissent exister avec un certain degré d'aisance. Or, ce point fondamentale est celui que se propose l'économie politique ; et lorsque je parle

de nations misérables ou prospères, je ne considère que les conditions au moyen desquelles elles peuvent exister avec le degré d'aisance dont une grande société est susceptible, laissant à ceux qui cultivent d'autres connaissances le soin de rechercher les conditions au moyen desquelles l'homme peut parvenir à rentier développement de son être. Je reviens aux conditions nécessaires à l'existence de l'homme en société.

Je ne sais si l'on parviendra jamais à caractériser le principe de vie autrement que par ses effets. Nous savons qu'un être est vivant par la manière dont il se comporte ; du reste nous ne pouvons, soit dans les animaux, soit dans les plantes, assigner aucune autre différence entre la matière vivante et la matière morte et inorganique.

Nous savons également qu'une foule d'accidents, et finalement la vétusté, font passer perpétuellement les êtres organisés de l'état de vie à l'état de mort, sans qu'aucun exemple du contraire se soit jamais offert à nous, c'est-à-dire sans qu'aucune portion de matière ait jamais passé de l'état inorganique à l'état organisé, autrement qu'en suivant les lois établies de la génération et de la nutrition, qui ne sont que des faits dont la cause nous échappe. Des espèces entières d'animaux et de plantes, qui ont été vivantes une fois, n'existent plus à l'état de vie : nous n'en retrouvons les vestiges que dans des débris fossiles ; et nous ne concevons aucune possibilité que ces espèces pussent se renouve-

ler, sans un acte particulier de la volonté divine, sans une influence surnaturelle dont nous n'avons point d'exemple avéré. Suivant l'ordre de la nature, tel qu'il se manifeste à nous, il serait rigoureusement possible que tantôt une espèce, tantôt une autre, passât de l'état de vie à l'état de mort, jusqu'à ce que la terre entière ne contint plus un seul être vivant. Nous ne pouvons, dans ce cas, concevoir la possibilité qu'il en revint jamais.

Mais la nature a pris les plus fortes précautions pour prévenir l'anéantissement des espèces. Les êtres vivants éprouvent un besoin constant de se nourrir, c'est-à-dire d'absorber et d'assimiler à eux-mêmes des matières mortes et inorganiques, et en même temps ils éprouvent à un certain âge le besoin de reproduire des êtres semblables à eux, qui, grandissant à leur tour par la nourriture, tendent constamment, aussi bien que leurs parents, à étendre le cercle de la matière organisée et l'empire de la vie sur la mort.

Hais de toutes les précautions prises par la nature pour conserver les espèces , celle sur laquelle elle paraît avoir le plus compté est l'extrême profusion des germes; tellement que, quelle que soit la quantité qui s'en

DU PRINCIPE DE LA POPULATION

perde avant d'éclore, quelle que soit la destruction des individus après qu'ils sont éclos, destruction dont ensuite elle paraît s'inquiéter assez peu, il en échappe toujours un assez grand nombre, non-seulement pour conserver l'espèce, mais pour la multiplier au point d'envahir le globe si on la laissait faire'. Un pied de pa-

vot porte jusqu'à trente-deux mille grains, qui peuvent donner naissance à autant de pieds de pavots. Un orme donne jusqu'à cent mille semences par année. On a compté 343,000 œufs dans ime carpe. Un auteur italien, Gregorio Fontana, a calculé que si tous les germes d'un pied de jusquiame étaient replantés, il ne leur faudrait que quatre ans pour couvrir la totalité de la terre habitable, et qu'il ne faudrait pas plus de dix ans à une paire de harengs pour que leur postérité remplit l'Océan, quand même l'Océan couvrirait toute la terre.

Qu'est-ce donc qui manque aux êtres organisés pour multiplier à ce point? L'espace et l'aliment. La diOiculté n'est jamais pour eux de se multiplier, mais de se procurer les moyens de subsister. Un nombre infini de germes tombent en des endroits où ils ne peuvent prendre aucun développement. Parmi ceux qui parviennent à l'état de vie, la plupart ne grandissent pas ; mais il y en a toujours assez pour absorber en très peu de temps tous les moyens de vivre qui peuvent leur être offerts.

L'espèce humaine subit à cet égard les lois qui régissent la nature organisée. Si nous écartons toiftes les causes qui bornent l'accroissement de notre espèce, nous trouvons qu'un homme et une femme, mariés aussitôt qu'ils sont nubiles, peuvent aisément donner naissance à douze enfants tout au moins. On a vu des femmes en produire jusqu'à trente. Or, douze enfants qui naîtraient pour remplacer le père et la mère, sextupleraient le genre humain à chaque génération, si chacun d'eux parvenait à l'âge de se reproduire.

L'expérience, à la vérité, nous apprend que la moitié environ des êtres humains périssent avant l'âge de vingt ans; mais en

même temps, que ceux qui atteignent cet âge ont une probabilité dévie moyenne de vingt-six ans.

' Le mépris que montre la nature pour la conservation des individus qu'elle laisse périr par myriades avant le temps , semble s'accorder mal avec le soin qu'elle a voulu que les mères prissent de leur progéniture. Mais qui ne voit que l'insonciance des mères n'aurait pas exposé les individus seulement, mais l'espèce? car elle eût exposé la totalité des individus à périr avant Tâge où ils peuvent pourvoir eux-mêmes à leur conservation et à leur reproduction.

Elle nous apprend en même temps que les deux sexes naissent à peu près en même nombre ^ On voit parla que si chaque couple ne peut pas élever douze enfants en état de se reproduire, il eQ peut élever six qui sont ca* pables de peupler autant que le premier couple Ta fait lui-même. D*où Ton peut conclure que, s'il n'y avait aucun autre obstacle à cette multiplication, la population d'un pays quelconque triplerait au bout de vingt-six ans. Une nation de 30 millions d'âmes, comme la nôtre, en aurait alors 90 millions : 26 ans plus tard elle aurait trois fois ce nombre, ou 370 millions d'âmes. Au bout de 3 fois 26 ans, dans 78 ans, elle en aurait 810 millions. Enfin, un siècle à peine révolu, la France contiendrait 2 milliards 400 millions d'habitants (beaucoup plus que l'on n'en compte maintenant sur la surface entière du globe).

Cette puissance procréatrice s'est manifestée toutes les fois que la multiplication de l'espèce humaine n'a pas été contrariée par les circonstances; et, sans parler de la propagation des Hébreux en Egypte, qui, après y être entrés au nombre de 70, en sortirent, assure-t-on, quatre siècles plus tard, au nombre de plus de 600,000 hommes en état de porter les armes, non compris les

lévites, nous avons des exemples analogues non moins frappants dans les temps plus modernes. Feijoo rapporte qu'un homme et quatre femmes , ayant échappé à un gaufrage en 1590, abor-
dèrent à l'Ile des Pins, près de Madagascar, et qu'ayant trouvé dans cette tle une quantité d'excellents fruits, ils multiplièrent au point qu'ils étaient environ 12,000 lorsque les Hollandais les découvrirent.

Hais l'observation la plus concluante sur ce point, parce qu'elle est plus moderne, qu'elle est faite sur une plus grande échelle, et qu'elle esi mieux constatée, c'est celle que nous offrent les États-Unis d'Amérique. M. Warden, qui a réuni avec dilligence et exactitude tout ce qui a rapport à celle république, nous fait voir que sa population a toujours doublé dans chaque période de 21 ans*. En même temps on a la ceriilude que les émigranis qui viennent des autres parties du monde, quoique nombreux, n'ont que très peu de part à cette augmentation. Les émigranis qui débarquent sont obligés de se faire enregistrer ; on estime leur nombre à 4000 , année commune ; par conséquent on peut évaluer à 84,000 ceux qui sont arrivés

' Le nombre des naissances masculines est aux féminines comme 21 est à 20, et, dans cerlains cas, comme 16 est à 15. La vie des hommes, plus aventureuse que celle des femmes, rétablit Téquilibre.

■ Descriplions des Êlais-Unis^ tome V, page 104.

DU PRINCIPE DE LA POPULATION

dans les vîngi-une dernières années : or, dans cet espace de temps, la population des États-Unis s'est accrue de plus de 5 millions de personnes. Vous voyez que c'est à peine la soixantième partie de raccroissement. S'il n'y avait eu aucune émigration, la population des États-Unis aurait doublé en vingt-un ans et quatre ou cinq mois, au lieu de vingt-un ans«

Dans nos vieux États de l'Europe le raccroissement est presque insensible, comparé à celui-là. On n'y est cependant pas plus indifférent pour satisfaire au vœu de la nature.

Seraient-ce les guerres, les épidémies, les famines qui réduiraient perpétuellement le nombre de leurs habitants? Mais avec une puissance prolifique pareille à celle dont nous avons vu que l'homme est doué, les ravages causés par ces fléaux passagers se trouveraient réparés en peu de temps.

Les guerres de Napoléon ont été longues, imprudentes et meurtrières ; il a introduit l'inhumaine pratique de faire bivouaquer les armées, c'est-à-dire, de les faire reposer sans tentes dans toutes les saisons et sous tous les climats ; il a poussé jusqu'au scandale le mépris de la vie des hommes ; il a levé jusqu'à trois cent mille recrues par année : eh bien, en supposant que sur ce nombre d'hommes il n'en ait pas échappé un seul aux meurtres, aux fatigues, aux privations de la guerre , si le pouvoir peuplant est, comme nous venons de le voir, de trente millions de personnes nubiles en vingt-six années, il en peut produire 1200 mille par année ; et ces guerres cruelles n'auraient diminué un pareil accroissement que d'un quart la première année, de moins d'un quart la seconde; tellement qu'une guerre de vingt-deux an-

nées, horriblement destructive, n'aurait pas empêché la population de la France d'excéder à la paix 53 millions d'habitants ! Il y a donc une autre cause plus puissante que la guerre qui met des bornes à l'extension possible de la population.

Seraient-ce les maladies contagieuses qui la bornent? La peste heureusement est trop rare dans nos climats, elle ravage chaque fois une étendue de pays trop bornée pour maintenir la population dans les limites où nous la voyons : celle de Marseille, en 1730, causa, dit-on, la mort de 50 mille personnes. Admettons que ce nombre n'ait pas été exagéré par l'effroi; admettons que ce fléau ne soit tombé sur aucune des personnes qui auraient succombé en vertu des causes accidentelles qui font périr la moitié des hommes avant l'âge de puberté , ses ravages n'auraient eu d'autre effet que de réduire à 1150 mille âmes au lieu de 1300 mille l'accroissement que nous avons vu qu'une nation comme la nôtre peut prendre

chaque année. Or, une semblable réduction aurait, au bout de peu d'années, été insensible dans l'accroissement de population que la marche de la nature procurerait à la France.

Une peste plus générale et plus terrible fut celle qui se manifesta dans la majeure partie de l'Europe vers l'année 1348, et qui enleva, disent les historiens du temps, le quart des habitants de la France. Admettons cette proportion probablement très exagérée, et qu'il est impossible de vérifier, et voyons si c'est cette cause qui a influé sur la population actuelle de la France. On ne sait pas le nombre d'habitants qu'elle renfermait à cette époque; mais, d'après des raisons qui tiendraient ici trop de place, il est impossible de porter ce nombre à plus de 12 millions, dont la peste enleva 3 millions. Il resta donc 9 millions d'habitants après

la cessation de ce fléau ; et, d'après la loi d'accroissement, vingt-six ans plus tard, c'est-à-dire en 1374, ces neuf millions triplés se seraient élevés à 87 millions, et cette peste affreuse n'aurait pas empêché la population sur qui elle avait exercé ses ravages de doubler en moins de vingt-quatre ans.

Cette même contagion eût-elle été plus terrible encore, n'eût-elle respecté que deux personnes nubiles, la population de la France, en suivant la loi naturelle de l'augmentation, serait encore de plus de deux milliards de personnes. Vous voyez quelle est l'inefficacité de la peste pour maintenir le genre humain dans les bornes où nous le voyons.

Des épidémies moins graves, telles que la variole, ou petite-vérole, les fièvres pernicieuses, seraient, à plus forte raison, impuissantes pour braver le nombre du genre humain. D'ailleurs elles sont comprises dans les causes quelconques qui diminuent de moitié le nombre de personnes qui parviennent à l'âge nubile et qui bornent à 26 ans leur vie commune, causes dont par conséquent nous n'avons pas négligé l'influence.

Nous pouvons faire les mêmes observations sur les famines qui désolent de temps en temps les nations. Quel que soit le nombre qu'elles moissonnent, les années qui suivent chaque famine seraient plus que suffisantes pour remplacer et pour multiplier la population des États. Supposons qu'une famine fasse périr les 1200 mille personnes que nous avons vu que la population française pourrait produire chaque année; admettons qu'elle enlève le double de ce nombre ; certes ce serait une famine affreuse que celle qui causerait la mort de plus de deux millions de personnes ; cependant elle ne retarderait que de deux ans l'accroissement naturel de la population ; et comme l'expérience nous ap-

prend qu'on n'éprouve pas de famines, et surtout de famines aussi sévères, une fois en dix ans, il y au-

DU PRINCIPE DE LA POPULATION. ÎTI

rail huit années sur dix où raccroissement de la population devrait suivre la loi indiquée.

Si ce que je vous dis est vrai de ces trois énormes fléaux, de la guerre, de la peste, et de la famine, ce sera vrai, à plus forte raison, des causes moins puissantes à réduire le nombre des hommes. — Des épidémies passagères et peu dangereuses, des guerres courtes et peu acharnées , des chertés modérées dans les subsistances, ne contrarieront que faiblement l'essor de la population.

Cependant, cet essor est constamment contenu, puisque, dans les États les plus florissants, la population que, ni les grands, ni les moindres fléaux ne sauraient comprimer, est perpétuellement renfermée dans ses limites beaucoup plus étroites, qui se resserrent ou s'étendent , mais qu'elle ne franchit point ; or, quelles sont ces limites? Par qui sont-elles posées?

Il est évident, messieurs, que la cause qui retient les populations dans les limites où nous les voyons, ou du moins qui les condamne à un accroissement toujours de plus en plus lent, est la borne de leurs moyens d'existence. La tendance des hommes à se reproduire , et leurs moyens de se multiplier, sont pour ainsi dire infinis , mais leurs moyens de subsister sont finis, et il est incontestable qu'on ne saurait exister par-delà.

Tel est en effet le principe fondamental de toute considération sur la population * . Les développements qui suivent vous en fourniront la preuve.

• Ce principe a été reconnu de presque tous les publicistes de quelque réputation. « Tout individu, dit Steuart (Tome I, page 208 de Péd. ang.), a naturellement le désir de se reproduire. Un peuple ne peut pas plus s'empêcher de peupler qu'un arbre de pousser. Mais pour vivre il faut se nourrir ; et comme tout

« accroissement a un terme, c'est là que la population s'arrête. C'est une ma-

<(l'odieuse politique accompagnée de beaucoup de misères... J'avoue que je ne connais point de remèdes à ce mal.))

Herrenschwand s'exprime en ces termes : « La procréation de l'espèce humaine paraît être sans bornes; sa nourriture au contraire a des limites. Tant que la « procréation n'a pas atteint les limites de la nourriture, l'espèce humaine est « susceptible de multiplication. » (Discours sur la population,)

Malthus a confirmé, par de savantes recherches, les mêmes principes, qui n'ont été contestés et vivement attaqués que depuis qu'ils ont été mis hors de doute; ce qui n'étonnera au surplus que les personnes qui connaissent peu le cœur humain.

CHAPITRE II

Des moyens d'existence des hommes.

Ces moyens d'exister, seule borne des populations, en quoi consistent-ils? Telle est la question qu'amènent les conclusions du précédent chapitre. La solution n'est pas exempte de difficultés ; elle a conséquemment donné naissance à des objections, faciles à résoudre du moment qu'on a une vue complète du sujet.

Les moyens d'existence d'une population sont toutes les choses , sans exception, capables de satisfaire ses besoins : cette proposition se prouve d'elle-même. Or, les besoins de l'homme varient suivant les climats et suivant les habitudes contractées, soit dans la nation tout entière, soit dans certaines classes en particulier.

Dans les climats septentrionaux, le vêtement et le couvert sont aussi indispensables pour exister que la nourriture. Dans les pays civilisés, on ne pourrait pas vivre de viande crue, comme font certains peuples. Dans les classes instruites de la société, et parmi ce que l'on appelle les gens bien élevés, un homme condamné à se vêtir de haillons et à se nourrir de la soupe des goudailliers serait un homme mort. Or, ce que nous voyons ainsi indispensable à la vie dans les divers pays et dans les diverses classes de chaque pays, voilà ce que j'appelle les moyens d'exister de la population. C'est en proportion de la quantité de ces divers moyens d'exister, dont chacune des classes de la nation peut disposer, que cette classe se maintient, s'augmente, ou se réduit. Lorsque dans une classe quelconque de la société les moyens d'exister viennent à augmenter, les causes naturelles qui tendent à multiplier progressivement les hommes en multiplient le nombre jusqu'au point d'absorber les moyens de cette classe ; et quand ces moyens s'étendent pour la majorité des classes, et encore mieux quand

ils s'étendent pour toutes les classes, la population du pays va croissant.

De ces deux propositions incontestables. Tune que la population a une tendance à s'accroître progressivement , l'autre qu'elle ne peut pas dépasser les moyens d'exister, on peut donc déduire cette troisième proposition : c'est que la population d'un pays n'est jamais bornée que par ses produits. La production est la mesure de la population, moyennant les explications que je vous ai données relativement à la nature des besoins. C'est

DE CE QUI BORNE LA POPULATION

ainsi que sur la même quantité de production qui a eu lieu en Angleterre, Il vivra plus de Chinois que d'Anglais, par la raison qu'avec les habitudes de la nation chinoise en général, elle peut vivre de moins que la nation anglaise.

Vous remarquez, messieurs, que je vous parle de produits en général, et non de certains produits en particulier, comme du blé. Je ne vous ai pas dit une nation est d'autant plus nombreuse quelle produit plus de blé pour se nourrir, ce qui se trouverait démenti par l'expérience ; car, sur une lieue carrée en Pologne , il pousse bien plus de blé qu'en Hollande ; et cependant une lieue carrée en Pologne nourrit moins d'habitants qu'une lieue carrée en Hollande. Pourquoi? Parce que cette surface, en Hollande, bien qu'elle produise moins de blé, donne au total plus de produits. La valeur de ce qu'elle produit sert à acheter ce qu'elle ne produit pas. Ce n'est donc pas tel ou tel produit en particulier qui favorise la population y mais bien la production en général*.

On me demandera comment la production en général suffit pour satisfaire aux besoins variés des différentes classes d'habitants? Si c'est le blé dont le besoin se fait le plus sentir, comment une production de toile y pourvoira-t-elle, sa valeur fût-elle supérieure?

Messieurs, dans le cours habituel des choses, les besoins d'une population donnée sont assez bien connus des producteurs; ils sont très intéressés à les connaître, de même que les changements qu'on peut prévoir. 11 ne leur convient pas de procurer, de fabriquer les choses dont personne n'aura besoin, ni même de faire en grande quantité des choses qu'on ne pourra consommer qu'en petite quantité. Le prix de chaque objet, comparativement avec ses frais de production, avertit toujours de la nature des objets dont le besoin se fait le plus sentir. Si le prix d'une aune de toile rembourse les frais de sa production, et si le prix d'un boisseau de blé ne rembourse pas les frais de la sienne, on fera de la toile et non du blé. Ce serait folie, malgré cette indication, de prétendre que la société a plus besoin de toile que de blé. Le prix de chaque produit, comparativement avec ses frais de production, est, pour les producteurs, le meilleur de tous les encouragements pour produire de préférence ce qui est plus utile; car les profits d'une production s'élèvent d'autant plus que le prix de la

* On verra, dans un des chapitres suivants, quelle influence spéciale les denrées alimentaires exercent sur la production générale, et par cela même sur la population, et cette voie nouvelle est de nature à rapprocher bien des opinions qui paraissent opposées.

II. U

marchandise est plus grand , comparé avec les frais indispensables pour la produire.

Mais les frais de production ne se comparent pas seulement de produit à produit ; ils se comparent aussi dans les différentes manières de procurer le même produit. Il y a deux manières de produire du blé en Hollande ; Tune est de le semer dans un champ à côté du consommateur, Tautre est de le faire venir de Dantzig ou d'ailleurs. Le producteur compare les frais de production de chaque manière, et se décide en faveur de la moins coûteuse. Si , au prix où est le blé qui vient de Dantzig , un arpent semé en blé en rapporte, frais déduits, pour 60 francs, et que le même arpent, semé en lin, rapporte du lin pour 90 francs, il sèmera en lin ; et au lieu de quatre quintaux de blé, plus ou moins, qu'il aurait recueillis sur son arpent, le même arpent lui en rapportera six ; car, avec 90 francs, le cultivateur de lin achètera six quintaux du blé que le commerce fait venir de Dantzig. Vous voyez que, lorsque nous voulons connaître les rapports de la production avec la population , nous nous égarerions si nous nous occupions de la nature des produits ; c'est l'affaire de la population elle^ même : la facilité des échanges fait qu'elle peut ne songer à autre chose qu'à gagner, puisque la valeur produite procure la chose dont le besoin se fait le plus vivement sentir. Nous pouvons donc , relativement à un peuple tout entier, ne nous occuper que delà somme des produits; et nous répéterons qu'en tout pays le nombre des habitants s'élève autant que le permet la production totale du pays, et ne va jamais au-delà.

Rapprochant ensuite cette vérité de celles qui ont précédé, nous ajouterons que les malheurs accidentels, les fléaux qui retranchent du nombre des vivants des portions quelconques de l'humanité, ou qui empêchent les hommes de naître, quand ce n'est pas le défaut de produits, ne font que retarder le moment où la population atteint la limite de la production \$ mais que , par la raison que la force procréatrice est plus que suffisante pour atteindre cette limite, elle l'atteint toujours.

Remarquez, messieurs, que cette proposition, la population s'élève toujours en raison de la quantité des produits du pays[^] équivaut à celle[^]i : la population s'élève toujours en raison des revenus du pays.

Qu'est-ce en effet que le revenu d'un pays? c'est la quantité de produite obtenue en échange des services productifs de tous les producteurs. C'est ce que je vous ai rigoureusement prouvé au commencement de la quatrième partie de ce Cours. Dans l'une et l'autre proposition, c'est toi[^]ours la quantité de produits, sous deux noms différents.

DE CE QUI BORiNE LA POPULATION. 134

Et quand je vous ai dit que la production se conforme naturellement aux besoins, qu'ai-je entendu, sinon que, pour exister du mieux qu'il peut, chacun emploie son revenu aux choses qui satisfont le mieux ses besoins? C'est ainsi que nous arrivons, par la voie de la démonstration, aux vérités les plus vulgaires, et que nous marchons entourés par les faits ; mais c'est toujours en les observant, c'est en les expliquant, en remarquant d'où ils viennent et où ils tendent.

Dans ce calcul, il ne faut pas même défalquer cette portion des revenus qu'on économise ; car ce qu'on économise augmente les capitaux, et les capitaux se consomment reproductivement, c'est-à-dire fournissent des producteurs.

Lorsqu'on mange son capital , on en vit , et la population n'en est pas pour le moment altérée ; mais comme un capital consommé ne travaille plus à la production, les produits de l'année suivante diminuent, à moins qu'on ne rachète par une plus habile industrie ce que l'on gagne de moins sur ses capitaux. La possibilité de transformer un produit en un autre par le moyen des échanges laisse à une population , quand surviennent des temps de disette , la ressource de consommer en denrées une portion du mobilier qu'on s'était formé à des époques plus favorables. On retrouve alors, et l'on applique à sa nourriture, des valeurs qu'on avait accumulées pour un autre usage.

C'est une ressource que n'a point un peuple trop indigent Un Indou, qui ne possède qu'une hutte en terre et qui n'est vêtu que d'une cotonnade de quelques sous, ne supporte pas les années rigoureuses ; tandis qu'en Hollande, pendant la disette de 1812, les pauvres gens, qui possédaient tous des moules à faire des gaufres, trouvèrent quelque soulagement dans ce meuble et d'autres du même genre. Le peuple de Hollande étant bien vêtu, pouvait rester un an, deux ans, sans acheter d'habits, de linge, de bas , de chapeaux. La portion de ses profits appliquée ordinairement à l'entretien de toutes ces choses put être employée à des aliments. Dans une classe un peu plus relevée du même pays, on consomma jusqu'à des maisons. On voyait démolir de très bonnes constructions que leurs propriétaires vendaient pièce à pièce pour vivre. C'étaient des privations et des pertes \$ mais

dans ces cas-là il vaut mieux supporter des pertes que de périr. C'est déjà un bonheur que d'avoir quelque chose à perdre.

L'absence de tout moyen d'exister ne pouvant suppléer à rien , quand la fécondité de l'espèce multiplie les êtres humains au-delà de ce terme, ils y sont ramenés par des destructions violentes ; destructions qui, peur

un être dont les sensations sont si délicates et si exaltées, au physique et au moral, deviennent de fort grands malheurs. Qui peut songer sans frémir aux angoisses de la faim éprouvées par nos semblables? au dépérissement d'une famille indigente? à des enfants qui , faute de vêtements, faute de propreté, faute de médicaments ou de chaleur, succombent sous les yeux de leurs parents? aux infortunés que la mort prématurée d'un père, d'une mère, d'un frère, d'un fils, laisse dépourvus de secours? Ces douleurs du corps et de l'âme seraient bien plus fréquentes encore sans la prévoyance, l'indiscrétion de l'homme. Seul entre tous les êtres vivants , il prévoit les suites d'une multiplication inconsidérée de sa famille; il y met d'avance des bornes qui sauvent à l'humanité une partie des maux qui, chez des êtres déjà pourvus de vie et de sentiment, accompagnent les destructions tardives. C'est par les effets de cette prévoyance que nous voyons en général les familles beaucoup moins nombreuses qu'elles ne seraient si l'homme s'abandonnait sans retenue aux impulsions de la nature. C'est elle qui rend les mariages d'autant plus rares que la population devient plus nombreuse.

En 1760, la population de l'Angleterre avec le pays de Galles était seulement de 6,736,000 âmes, et l'on y contracta 67,848 mariages ; ce qui fait un mariage sur 16 personnes. On sait que la population de l'Angleterre a constamment augmenté depuis

cette époque, et qu'en 1821 elle était, non-compris l'Ecosse, selon M. James Cleland, de 12,000,000 d'habitants. Aussi, les mariages ont-ils constamment diminué depuis. En 1770, il n'y

en avait plus qu'un sur 118 habitants.

En 1780, un sur 123 dito.

En 1821, un sur. 134 dito*.

Cette réserve, fruit de la prudence, prévient des maux infinis, et proportionne plus que toute autre cause la population des États à leur production. Mais, comme elle-même est commandée par les moyens d'existence de chaque famille, ce sont toujours, en définitive, les moyens d'existence qui bornent la population.

Dans ce qui précède, on a pu remarquer que les obstacles que rencontre l'accroissement naturel de la population sont de deux sortes. Les uns l'empêchent de dépasser les bornes que lui assigne la production : on peut les appeler obstacles préventifs. C'est ainsi que les grandes familles se multiplient peu, leurs revenus étant presque toujours inférieurs à leurs besoins. D'un autre côté, quand l'imprévoyance ou Terreur, ou desencou-

• Mac Culloch : Notes sur Adam Smith, tome IV, page 143.

DE CE QUI BUNÎVE LA POPULATION. 133

ragements mal eutendus de la part du gouveruement, favorisent un développement de population supérieur à la production, elle est violemment ramenée à son taux, nécessaire. Telle est la grande mortalité qui se manifeste dans les classes indigentes et dans les hôpitaux ; tristes moyens par lesquels la nature des choses, toujours obéie, manifeste son pouvoir. Les obstacles

de ce dernier genre peuvent être appelés restrictifs , ou suppressifs.

Quelques écrivains ont attribué la population presque stationnaire que Ton remarque chez de vieilles nations, non à l'état annuel de leur production, mais à cette multitude d'accidents, de maladies, de crimes, et à la corruption qui régne parmi les populations nombreuses, et ils ont nié ce pouvoir de l'homme de reproduire son semblable en nombre supérieur aux moyens qu'il a d'exister. Il n'est pas besoin, disent-ils, de la guerre et de la famine pour réduire les populations. Elles sont toujours tellement réduites par les maux de tous genres, ordinaires et extraordinaires, qui assaillent l'homme en société, que c'est à grand-peine qu'il peut maintenir son nombre.

Ces écrivains ne tiennent nul compte des progrès que fait, même dans les pays anciennement civilisés, la population, du moment que la production augmente.

En second lieu, si le pouvoir générateur pouvait à peine entretenir les populations, comment réussirait-il si promptement, même dans les vieilles sociétés, à rétablir les populations moissonnées par les grands fléaux?

En 1709 et 1710, il y eut en Prusse une peste terrible, puisqu'elle enleva un tiers de la population du pays. Un auteur allemand, cité par Malthus, et qui se nomme Susmilch , ayant conservé des tables très exactes du nombre des mariages , des naissances et des décès en Prusse , depuis 1692 jusqu'en 1757, a pu nous faire connaître assez fidèlement les effets de cette épidémie sur la population : ils sont curieux.

On pouvait s'attendre que, dans l'année qui suivit la peste , les deux tiers des personnes qu'elle avait laissées subsister durent avoir moins d'enfants que la population tout entière n'en avait eu précédemment ; point du tout. L'année qui avait précédé celle de la peste, il y avait eu, en nombre rond, 26,000 naissances, et l'année qui suivit la peste il y en eut 32,000.

On serait tenté de s'imaginer du moins que, dans la profonde tristesse, dans le découragement que dut causer ce fléau, et lorsque chaque famille avait ses pertes à déplorer, on dut avoir peu de goût pour le mariage; on

la SIXIÈME PARTIE. - CHAPITRE II.

se romperait. En 1708 (année qui précéda la peste), il y avait eu , en nombre rond, 6,000 mariages. En 1711 (année qui suivit la peste), combien supposez-vous qu'il y en eut? 12,000 et remarquez que ces 12,000 nouveaux mariages ne durent contribuer que faiblement aux 32,000 naissances, qui eurent lieu la même année, quelque bonne volonté qu'on y mit.

En même temps, une fois la contagion terminée, le nombre des décès tomba de 16,000, qu'il était auparavant, à 10,000; car, sur une population réduite aux deux tiers, la mort ne peut pas exercer le même ravage ; de sorte que le rapport entre les naissances et les décès, aussitôt après le fléau , fut de 320 naissances pour 100 décès ; proportion qui excède les progrès des pays les plus florissants, comme les États-Unis.

Le nombre des mariages, à la vérité , déclina ensuite, soit parce que toutes les personnes en état de contracter ce lien s'étaient mariées dès les premières années, et qu'il ne se présenta pour les suivantes que celles qui parvenaient successivement à la

nubilité, soit parce qu'à mesure que la population approchait de nouveau de la limite des moyens d'existence que pouvait offrir la production du pays, les mêmes stimulants n'existaient plus pour travailler aussi activement à réparer les perles qu'un fléau destructeur avait occasionnées.

Ceci n'est point un effet particulier à une certaine époque ou à un certain pays. Il y avait eu une peste affreuse à Londres en 1666 ; et, si Ton en croit les écrivains du temps. Il n'y paraissait plus quinze ou vingt ans plus tard.

Messance a prouvé qu'après la peste de Marseille, en 1720, les mariages furent, en Provence, bien plus féconds qu'auparavant. L'abbé d'Expilly a trouvé les mêmes résultats. Les famines qui ravagent fréquemment l'Indoustan, et qui vont jusqu'à détruire un tiers de la population, comme celle de 1770, n'empêchent point ces contrées d'être au nombre des plus peuplées du monde. Enfin, les convulsions de la nature, les éruptions volcaniques, les tremblements de terre , quand ils n'ont pas altéré les sources de la reproduction des valeurs, n'ont Jamais opéré sur la population qu'un effet purement passager. Rien ne saurait empêcher la race humaine, comme toutes les autres espèces organisées, de remonter bientôt au point que lui assignent, en chaque lieu, ses moyens d'exister, parmi lesquels la possibilité d'avoir des aliments, soit par l'agriculture, soit par le commerce, joue le principal rôle.

La plupart des publicistes, quoique divisés sur beaucoup d'autres points, s'accordent sur le résultat dont je viens de vous donner les preuves par

te ratsonuement appuyé de Texpérience ; mais Mallhus est celui qui l'a mis dans tout son jour. Il faut à cet égard se joindre au témoignage que lui rend Dumont, à qui nous devons la publication des Œuvres de Jérémie Bentham. Dumont dit que dans le livre de Halthus ce n'^st pas le principe qui est nouveau, « c'est d'avoir fait de ce principe une application raison- « née et conséquente, d'en avoir tiré la solution de plusieurs problèmes « historiques, d'avoir parcouru l'Europe ce principe à la main, et d'avoir « montré qu'on ne saurait lutter contre lui sans produire de grands déran- « gements dans l'ordre social '. n

CHAPITRE III

Objections élevées contre le principe de la population.

Malgré les raisons qu'on a de croire que tous les êtres organisés, Thomme conapris, ont à multiplier leur espèce une tendance fort supérieure aux moyens qu'ils ont de l'entretenir, ce principe a été vivement contesté. Personne n'a prétendu, comme vous le pensez bien, que des hommes pussent subsister là où ils ne trouveraient point de subsistances; maison a dit que le genre humain n'était jamais arrivé au point de consommer toutes les subsistances que la terre peut produire. S'il ne demande qu'à se multiplier, a-t'On dit, la population aurait dû se répandre partout où elle pouvait se nourrir; et une immensité de régions fertiles et dépeuplées auraient dû se couvrir d'habitants.

Cette objection naît d'une vue incomplète de la production. Pour que la production agricole ait lieu, il faut à la vérité des terres susceptibles de culture; mais les terres cultivables ne suf-

fisent pas : il faut en outre une industrie agricole; et des capitaux pour subvenir aux avances que réclame

' Bentham, Théorie des Peines et des Récompenses^ tome 11, page 305. J'avais eu le bonheur de me rencontrer avec Malthus sur les conséquences importantes de ce principe, dans la première édition de mon Traité d'Économie politique qui fut publiée à peu près dans le même temps qu'il donna la première édition de son Essai sur la population : mais je ne considérais le sujet qu'accessoirement, et j'en ai fait deux chapitres; tandis que Malthus Ta traité comme son objet principal, et en a fait trois volumes, où il se livre à des recherches étendues et consciencieuses*.

136 SIXIÈME PARTIE. ~ CHAPITRE III.

la culture. Et pour que l'industrie agricole puisse se développer, pour que les capitaux puissent être accumulés et mis en œuvre, il faut des institutions protectrices.

Pourquoi la Chine compte-t-elle deux à trois mille habitants par lieue carrée, tandis que la presqu'île de Malacca, située sous un climat non moins beau et avec un territoire non moins fertile, est peu peuplée? C'est parce que les Malais font un métier de brigands, de forbans; que l'espèce de gouvernement ou plutôt d'anarchie qu'ils préfèrent, n'étant nullement propre à l'accumulation des propriétés et à la multiplication des produits, une population nombreuse ne saurait y subsister. Le défaut d'institutions y met des bornes au développement de l'industrie et notamment à celui de l'industrie agricole; de là le défaut de production et de population. Il n'en est pas moins vrai que, par quelque cause que le défaut de production ait lieu, c'est le défaut de production qui met des bornes à la population. Et qu'on ne s'imagine

pas que la production, et la population qui en est la suite, soient bornées seulement dans les contrées où l'absence d'un gouvernement régulier interdit l'accumulation des capitaux et toute grande entreprise industrielle. L'Ukraine, province dont on vante la fertilité, est soumise à un gouvernement régulier^t ne nourrit pas, à beaucoup près, toute la population qu'elle pourrait nourrir. Les institutions féodales n'y permettent pas un bon aménagement des terres ; et des pays dont les institutions sont beaucoup plus favorables à la production que celles qu'on observe en Ukraine, sont néanmoins eux-mêmes bien éloignés d'admettre tout le développement dont ils seraient susceptibles.

Nous avons vu que la possibilité des échanges rend à peu près indifférente la nature des produits, et que tous les genres de production développent également la population, pourvu qu'ils soient productifs de valeur. Tous les genres d'industrie sont donc des éléments de population. Hais d'autres considérations nous apprennent que le combustible est indispensable au développement de toute espèce d'industrie; que les forêts s'épuisent plus rapidement qu'elles ne se réparent, et que la houille seule peut suffire au développement d'une vaste industrie. Or, la nature a placé les dépôts de houille à de grandes distances les uns des autres; et le transport de ce combustible en élève le prix et en interdit l'emploi dans les lieux où de puissants moyens de communication, et particulièrement des canaux artificiels de navigation, n'en rendent pas l'apport facile. Ainsi, faute nonseulement de capitaux, mais de l'art, de l'activité, de la persévérance qui font qu'on réussit dans les canaux de navigation , et aussi en raison de

OBJECTIONS AU PRINCIPE DE LA POPULATION

l'esprit de fiscalité de l'administration, qui nuit à leur succès, leur usage est borné; celui de la houille l'est également; les produits de l'industrie ne se multiplient pas comme ils le devraient , et la population de certaines contrées ne prend pas l'accroissement dont elle serait susceptible, seulement parce qu'il ne s'y établit pas des canaux de navigation. Le défaut de communications peu coûteuses empêche qu'on ne fasse usage de houille; le défaut de houille empêche le développement des arts nécessaires à l'agriculture ; l'imperfection des uns et des autres entrave la production, et c'est encore la production qui met des bornes à la population.

En soumettant chaque pays et chaque localité de tous les pays à des épreuves du même genre, on s'expliquera aisément comment la majeure partie de la terre habitable n'a point une population analogue à sa fertilité, ni, en général, à ses moyens naturels. Dans une peuplade quelconque, nous pouvons supposer qu'il se trouve toujours quelques hommes qui , pour vivre à l'aise et se reposer sur leurs vieux jours, seraient assez disposés à cultiver un coin de terre , à étendre par degrés leurs défrichements , à élever d'abord une cabane, puis une maison, à multiplier des bêtes à laine, des bêtes à cornes, et finalement à faire un bon établissement d'agriculture : ceux-là seraient imités par d'autres, et peu à peu tout le pays se trouverait cultivé et peuplé, comme cela se pratique au Kentucky. Mais dans la plupart des contrées de la terre, celui qui commencerait un défrichement pareil, aussitôt qu'il aurait amassé un sac de blé, aussitôt qu'il aurait élevé deux

moutons, serait pillé par les gens de sa tribu ou d'une autre tribu, ou par son propre gouvernement, et jamais il ne parviendrait à faire les accumulations nécessaires pour composer un établissement agricole.

Les arts et l'industrie étant peu développés chez les anciens, ils étaient, plus souvent que nous, poussés par le besoin de nourriture à se déclarer la guerre*. Ce fléau, dans ce cas, n'était qu'un instrument de désastres, dont le défaut de production était la cause primitive. De nos jours, ce motif est rarement ce qui détermine une invasion ; mais la population est ramenée au nombre que peut nourrir la production par d'autres moyens

* ((La faim le veut, la faim cruelle et irrésistible, cette source de tant de « < maux pour les mortels. C'est par elle que s'équipent des flottes qui, affrontant « la rage d'Amphitrite, portent la guerre aux rives éloignées. » Homère, Odyssée^ <hanl 17.

qui ne sont pas toujours accompagnés de maux aussi redoutables que ceux qui accompagnent les guerres.

Les principes suffisent de même pour expliquer comment, avec des circonstances en apparence défavorables, la population peut s'accroître. Pourquoi n'a-t-elle pas décliné pendant la révolution française, époque où la France a perdu ses colonies, son commerce extérieur, et consommé une énorme quantité d'hommes? C'est parce que les productions intérieures, qui sont de beaucoup les plus importantes, ont été favorisées par la liberté d'industrie et par l'activité que l'effervescence populaire a développée. Les classes oisives se sont éloignées ' ; les classes laborieuses ont fait de nouveaux efforts ; on a produit davantage ; et les pertes d'hommes ont pu coûter des larmes à l'humanité, mais

n'ont jamais pu absorber les accroissements dont toutes les populations sont susceptibles lorsque la production est favorisée. Si ces accroissements n'ont pas été plus rapides sous le gouvernement de la Convention et sous celui de l'empereur, ce n'est pas à cause des consommations d'hommes qu'on peut justement leur reprocher, c'est par la faute des mauvaises lois et de la mauvaise administration*.

M. de Sismondi, pour prouver, en contradiction avec Malthus, que ce n'est pas la borne des moyens d'existence qui limite la population, dit que les grandes familles, les familles les plus opulentes, et qui ne manquent de rien, diminuent et s'éteignent peut-être plus fréquemment que les autres. « Les Montmorency, dit-il, n'ont jamais manqué de pain ; leur « multiplication, selon le système de Malthus, n'a jamais dû être arrêtée (par défaut de subsistances; leur nombre aurait donc dû doubler tous les <c vingt-cinq ans. A ce compte, et en supposant que le premier Montmo- « rency ait vécu en l'an 1000, dès l'an 1600 ses descendants auraient dû se « trouver au nombre de 16,777,216. La France, à cette époque, ne comp- « tait pas tant d'habitants. Leur multiplication continuant toujours de

* On verra, quand je traiterai de la consommation^ que si les émigrations de nobles et de prêtres peuvent nuire à certaines consommations, elles ne diminuent pas la consommation totale. Quand les oisifs s'éloignent et que les producteurs restent, si la consommation stérile diminue, la consommation productive augmente, et les accumulations ou accroissements de capitaux se multiplient.

* Une administration n'est pas bonne seulement parce qu'elle fait payer rigoureusement de gros impôts et maintient le bon

ordre; il faut de plus qu'une nation se trouve indemnisée des sacrifices de tous genres qu'on lui impose : autrement on la vole.

OBJECTIONS AU PRINCIPE DE LA POPULATION

« même, l'univers entier ne contiendrait plus aujourd'hui que des Mont- « morency; car leur nombre, en 1800, se serait élevé à plus de deux mil- « liards ! »

M. de Sismondi confond ici les moyens d'exister avec les subsistances. Si les subsistances sont, pour la plupart des hommes, la portion essentielle de leurs moyens d'exister, elles ne sont, pour une famille illustre qui a toujours occupé des postes importants à la cour et dans les armées, qu'un objet de dépense secondaire. Il ne faut à une famille d'ouvriers, pour subsister, que du pain, de la soupe, quelques vêtements et un abri : il faut de plus, à une famille noble, des terres à partager entre tous les enfants, des pensions ou des places dont le nombre est borné, des mariages qu'on appelle convenables , c'est-à-dire , où le personnel du conjoint est une considération secondaire, et où le rang et la fortune sont de rigueur. C'est la crainte de ne pas réussir à pourvoir ainsi une nombreuse famille qui impose cette réserve, soit pour contracter des mariages, soit pour en user, qui borne plus efficacement que toute autre cause le nombre des enfants. La continence qui , dans les familles, borne le nombre des enfants, agit avec d'autant plus de force, que les familles craignent plus de déchoir de leur rang dans la société. Un pauvre ouvrier dit : Mon enfant gagnera sa vie par son travail, comme son père. Mais un

noble, qui regarde le travail comme une honte, ne voudra point y exposer ses descendants. Si les Montmorency n'ont jamais manqué de moyens d'exister, c'est précisément parce qu'ils se sont peu multipliés. Mais, en même temps, comme ces moyens d'exister, pour les grandes familles, sont beaucoup plus rares, et d'une acquisition plus difficile que la soupe et la cabane qui suffisent au pauvre, ce sont, après tout, les grandes familles qui se perpétuent le moins. Aussi, lorsqu'on croit ne pouvoir se passer de noblesse (chose dont les États-Unis se passent fort bien), on est toujours obligé de la recruter par des anoblis et par des alliances roturières.

M. de Sismondi en conclut que le principal obstacle à la multiplication des hommes est dans la volonté des hommes eux-mêmes. C'est ce qu'on ne lui dispute pas, pourvu qu'il convienne que cette volonté leur vient du défaut de moyens d'exister, ou seulement de la crainte d'en manquer ; et alors ce sera toujours la borne des moyens d'exister qui marquera la limite de la multiplication. Ce sera cette borne qui arrêtera les plus prudents; ce sera contre cette borne que viendront se briser les fous qui courent dans la carrière de la vie sans regarder devant eux. Nous sommes exposés, nous autres hommes, à beaucoup de maux par cette prévoyance qui nous

reod malheureux de la crainte du mal ; mais d'un autre côté , la même prévoyance nous préserve souvent des fâcheuses extrémités où une multiplication inconsidérée précipite, dans les autres espèces, une multitude de créatures vivantes.

CHAPITRE IV

Influence de la production alimentaire sur la population.

Je vous ai dit, messieurs, que la facilité des échanges accommode l'espèce des produits aux besoins de la société ; mais dans le cas on cette &cilité ne se rencontre pas , ou devient onéreuse , il n'est plus permis de faire abstraction de l'espèce des produits.

Parmi les besoins des hommes, la nourriture est celui qui se fait sentir le plus universellement, le plus constamment ; et, après avoir été satisfait, c'est celui qui se renouvelle le plus tôt. Quoiqu'une petite maîtresse fasse plus de dépense pour sa toilette que pour sa table, et que chez les gens riches, le logement, les ameublements, les habits et les plaisi)*s, coûtent beaucoup; cependant, quand on prend les peuples en masse, on trouvé qu'il se consomme pour une plus grande valeur de denrées alimentaires que de toutes les autres ensemble. On ne peut disconvenir non plus, que le besoin de nourriture est, de tons, le plus impérieux et celui qui souffre le moins de remise; ce qui établit pour les denrées alimentaires une demande plus constante, plus soutenue que pour toutes les autres.

D'un autre côté, les moyens qu'on a pour multiplier les denrées alimentaires ont des bornes qu'on atteint plus tôt que celles qui existent pour les autres produits. Sur un territoire comme celui de la France, on fabriquerait facilement des étoffes pour vêtir cent millions d'habitants. Il n'est pas sur qu'on pût, malgré tous les perfectionnements imaginables de l'agriculture, y fabriquer des aliments suffisants pour une si nombreuse population. Il est vrai qu'à mesure qu'elles renchérissent, les denrées alimentaires peuvent supporter de plus gros frais de transport, et le commerce

trouve alors son compte à les amener de plus loin. Mais remarquez que les denrées alimentaires sont lourdes et encombrantes; les frais de leur transport, du moment que le transport devient difficile, en élèvent le prix audessus des facultés de la grande masse du peuple.

On a prétendu que, Jusqu'à ce que la terre entière fût cultivée comme

INFLUENCE DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

un jardin, elle pouvait fournir des subsistances à une population exubéante ; mais on n'a pas fait attention que le prix auquel on peut acquérir les subsistances n'est pas une considération de moindre importance que Taliment lui-même. S'il faut sacrifier deux journées de travail, ou la valeur de deux journées de travail, pour amener la nourriture d'un homme pendant un jour seulement, il est impossible qu'on ait recours à cet aliment; car il ne soutiendrait l'existence que pendant la moitié du temps nécessaire pour se le procurer.

Voilà pourquoi les hommes qui travaillent pour vivre ne peuvent vivre quand les subsistances sont chères; une cherté un peu grande équivaut à une famine meurtrière. On dit que le transport maritime peut amener le blé de fort loin avec peu de frais; mais cette assertion vague ne suffit pas: il s'agit ici de préciser le montant de ces frais. Le transport maritime n'est pas la seule dépense de ce commerce. Il faut amener le blé du lieu de la

récolte au lieu de l'embarquement, et du port d'arrivage à l'endroit de la consommation. Il y a des chargements et des déchargements, des commissions, des assurances à payer \ et le tout porte le blé des contrées les plus fécondes à un prix inabordable pour la classe laborieuse.

Je sais que certains perfectionnements mécaniques équivalent à une production alimentaire. On compte par exemple dans la Grande-Bretagne quinze mille machines à vapeur en activité, de la force moyenne de vingt-cinq chevaux. Or, comme chaque cheval réclame pour sa nourriture le produit de deux acres de terrain, ces machines équivalent au produit de 750,000 acres. Les machines à vapeur substituent, jusqu'à un certain point, à la consommation des produits superficiels de la terre, la consommation d'un produit souterrain, la houille. Toutefois, il ne faut pas accorder trop de confiance à ce calcul d'arithmétique politique. La houille supplée à la force des chev[^]aux, mais en diminue probablement fort peu le nombre; elle multiplie plutôt la quantité des produits au moyen desquels on achète des denrées alimentaires.

Je croirais plutôt que l'usage des moulins à eau et à vent a dû multiplier les populations, car ils ont permis qu'on eût du pain à meilleur marché; par conséquent un plus grand nombre de personnes ont pu subsister après l'invention de ces ingénieuses machines*.

< Cette observation n'est point contraire à la proposition où Ton représente le blé comme une mesure des valeurs moins variable qu'une autre. Il est bien vrai que le pain étant moins cher, le cercle des consommateurs de blé a dû

412 SIXIÈME PARTIE. - CHAPITRE IV.

De ces deux circonsloaces, Tune que la nourriture est de tous nos besoins celui qui souffre le moins de remise , Tautre que , à mesure que la population se multiplie, ce sont les denrées alimentaires qui renchérissent le plus, il résulte que c'est la cherté de ces denrées qui borne le plus effectivement la population. A mesure que leur prix s'élève il excède les facultés de certaines familles , à commencer par les plus indigentes. Obligées de consacrer de préférence leurs prolits à satisfaire le plus impérieux des besoins, d'autres besoins qui, sans être aussi pressants, ne laissent pas de se trouver nécessaires à l'entretien des familles, demeurent en souffrance. Quand les vivres sont chers, outre que les indigents n'en ont pas toiigours la quantité qui leur serait nécessaire pour se maintenir en bonne santé, ils s'excèdent quelquefois par le travail ; ils s'entassent dans des logements trop étroits, ou malpropres, ou humides ; ils souffrent du froid, de la maladie, de la privation de secours ; et tous ces maux, sgoutés à celui de la faim, réduisent perpétuellement leur nombre.

C'est ainsi que la disette des denrées alimentaires entraîne, pour la classe indigente, la disette de tous les autres produits nécessaires au maintien de la vie. Elle est obligée de consacrer à l'achat de sa nourriture une portion de ses profits qu'elle aurait, sans la cherté des vivres, consacrée à se vêtir plus chaudement, à se tenir plus proprement; et, bien qu'il soit vrai que ce soient généralement tous les moyens d'exister qui contribuent au maintien de la population, elle est presque toujours bornée, en effet, par la quantité de denrées alimentaires que l'on peut se procurer aurdessous d'un certain prix. La disette de l'aliment le plus com-

mun entraîne, pour le peuple, la privation de tous les autres produits.

Le peuple de Norwège, surtout près des côtes, se nourrit principalement de poisson. Des circonstances inexplicables éloignent quelquefois le poisson des côtes pendant plusieurs années de suite, après lesquelles il revient. On lit dans Fabricius que lorsque le poisson s'éloigne des côtes, c'est

s'étendre; mais de toute manière le nombre des consommateurs n'a pas pu s'étendre au-delà de ce que la quantité de blé, quelle qu'elle fût, a pu nourrir. Si les consommateurs ont augmenté en nombre, ce n'est qu'autant que l'agriculture a produit davantage, ou que les perfectionnements du commerce ont permis de l'apporter de plus loin pour les mêmes frais. Le consommateur a pu alors payer le blé le même prix qu'auparavant, et faire son profit de l'économie obtenue dans la réduction du blé en farine.

INFLUENCE DE LA PRODUCTION ALLIMENTAIRE

use véritable calamité pour le pays. La population décroît. Si le poisson revient, elle se rétablit

Wargentin, auteur suédois, a donné les tableaux, des mariages, des naissances et des décès de son pays; et, rapprochant ces tableaux de celui des années stériles et des années d'abondance de la dernière moitié du dix-huitième siècle, il a trouvé

que, dans les deux années les plus abondantes, le nombre des mariages des deux années réunies a été en nombre

rond de 46,000

tandis que le nombre des mariages dans les deux années les plus

stériles n'a été que de 38,000

Il y a eu au-delà de 8000 mariages de moins dans les deux années stériles.

Le nombre des naissances a été , dans les deux années d'abondance ,

de 182,000,

et dans les deux années stériles, de 165,000.

Il y a eu dans ces années 17,000 naissances de moins.

Le nombre des décès a été, dans les années d'abondance, de 123,000[^]

et dans les années stériles, de 142,000.

20,000 morts de plus dans ces dernières que dans les autres [^]

Nous pouvons conclure en même temps de ce rapprochement, que la population de la Suède suit une marche croissante, puisque, même dans les deux années stériles, où les naissances ont été moins nombreuses que de coutume, elles ont encore excédé les décès de 23,000, quoique les décès aient été, ces années-là, plus nombreux qu'à toute autre époque. Les disettes momentanées ont bien pu empêcher pour un temps l'accroissement de la

population d'être aussi rapide que de coutume, mais elles n'ont pas pu l'arrêter tout-à-fait.

La pomme de terre (cette racine américaine, qui, à égalité de terrain et de frais de production, fournit plus de matière nutritive dans tios latitudes tempérées qu'aucun autre végétal), en se répandant par toute l'Europe à la suite des progrès de l'agriculture , paraît entrer pour beaucoup dans Taugmentation de la population qu'on y remarque presque partout; mais

' M. Mylne, dans son ouvrage sur la durée de la vie {Life ann-titltes^ vol II, page 390), a fait voir qu'un renchérissement de quelque importance dans le prix du blé en Angleterre est toujours accompagné de décès plus nombreux, et que le nombre des décès diminue toujours quand le prix du blé vient à baisser.

cet effet est surtout frappant en Irlande, où la pomme de terre réassit singulièrement bien*.

William Peltz, en 1672, évaluait la population de l'Irlande à 1,100,000 âmes.

En 1754, lorsque la culture de la pomme de terre avait commencé à se répandre, les relevés faits à l'occasion de l'impôt des foyers donnèrent une population de 2,300,000 âmes. C'était plus que le double. En 1791, les mêmes relevés ont donné une population de 4,200,000 habitants.

Un rapport fait au parlement, en 1814, donne à l'Irlande 5,900,000 habitants, et des rapports plus récents, en 1826, la portent à près de 7 millions *. Il est vrai qu'elle vit très frugalement.

Mais, messieurs, il ne faut pas se dissimuler de certaines vérités, quand même elles seraient sévères. Être capable de prévoir un malheur, est la première condition nécessaire pour le prévenir. Je crois que les progrès que l'industrie a faits presque partout, de notre temps, ont contribué à l'augmentation du nombre des hommes qui se remarque presque partout en Europe. Je crois que la multiplication des pommes de terre, de son côté, y a beaucoup contribué. S'ensuit-il que cette progression doive durer éternellement? Gardons-nous de le supposer.

Plus les arts utiles se perfectionnent, et plus de nouveaux perfectionnements deviennent difficiles; et lorsque cette marche se ralentit, les progrès de la population qui peuvent lui être attribués se ralentissent à proportion.

On en peut dire autant de la partie de la population qui peut être attribuée aux pommes de terre. Quand cette plante aura été introduite dans tous les terrains, dans toutes les circonstances où elle peut être cultivée avec avantage, elle cessera d'être propagée; et la population cessera de

* Suivant un voyageur moderne (M. Duvergier de Hauranne), à 1/2 stones de pommes de terre par jour (35 livres pesant), qui coûtent en Irlande, prix moyen, 25 à 27 sous, nourrissent aisément une famille de dix personnes (en 1826), et un acre fournit sans peine cette quantité. Il en résulte qu'un acre (environ 1 i/6 arpent), nourrit une famille. Le même auteur pense que l'Irlande est arrivée au maximum de la population qu'elle peut nourrir.

- Un recensement de 1831 donne une population de 7,767,401 habitants pour l'Irlande. Le recensement de 1841 porte ce chiffre à 8,130,000, et on peut supposer que depuis lors l'accroissement

a été à peu près neutralisé par Témignition et par la mortalité extraordinaire survenue pendant les années de famine.

{Noie de r éditeur.)

INFLUENCE SUR LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

croître. Les bornes des moyens de subsistance auront été reculées, mais les hommes viendront néanmoins" alors se briser contre cette borne.

Je vous ferai obser\er à ce sujet que les disettes sont bien plus funestes dans les pays où les mœurs, la religion ou les lois, portent le peuple à une extrême frugalité qui détermine une population exubérante. Comme cette population vit alors avec aussi peu de substances alimentaires qu'il est possible, la moindre diminution dans cette quantité est un arrêt de mort qui fait périr des multitudes •. C'est malheureusement ce qu'on obsene à la Chine et dans Tlndoustan, lorsqu'il survient des disettes. Dans notre Europe, sauf une classe excessivement pauvre, qui heureusement n'est pas la plus nombreuse, les familles indigentes peuvent, dans ces extrémités, s'imposer quelques privations qui ne causent point la mort. Elles peuvent supprimer quelque chose, soit sur la quantité, soit sur la qualité de leurs mets; elles retranchent beaucoup sur leurs boissons fermentées; la suppression de la bière, du vin, de l'eau-de-vie ne cause point de mortalité.

On pourrait trouver là-dedans des motifs de redouter, pour l'usage ordinaire, les nourritures économiques du comte de Rumford. Si nous parvenions à réduire au minimum la consommation de nos ouvriers, nous payerions un peu moins cher leurs journées, et nous verrions, chaque mauvaise année, se renouveler sous nos yeux les scènes déplorables de la Chine et de l'Indoustan.

Il vaut mieux n'avoir recours aux soupes économiques que dans des temps de disette, dans des circonstances passagères '.

' Cette vérité a reçu, en 1847, une éclatante et trop cruelle confirmation lors de la disette occasionnée, en Irlande, par la maladie des pommes de terre. Quoique le fléau eût également sévi dans les autres parties de la Grande-Bretagne, il n'y avait produit que ce degré tolérable de malaise qui résulte en général d'une cherté temporaire, tandis que les pauvres Irlandais, en proie aux horreurs de la famine, périssaient par milliers. {Noie de l'éditeur,}

* Il faut tâcher surtout que, dans les moments où les salaires sont supérieurs aux besoins journaliers, Texcédant, placé en épargnes, devienne pour l'ouvrier une garantie pour les temps malheureux, et lui donne le sentiment de la dignité personnelle et d'une certaine indépendance. Quand les habitudes de prévoyance et les dispositions à l'épargne sont devenues générales parmi les travailleurs, il n'y a plus aucun danger, il y a, au contraire, beaucoup d'avantage à leur fournir des moyens d'existence économiques. {Note de l'éditeur.}

CHAPITRE V

Influence de la civilisation sur la population.

Vous vous rappelez, messieurs, que je vous ai prouvé, par le raisonnement et par les faits *, que la production est toujours proportionnée au degré de civilisation et de lumières des nations. Et comme il nous est prouvé maintenant que la population est en raison de la production, nous devons trouver que les hommes sont partout d'autant plus nombreux qu'ils sont plus éclairés et plus civilisés. C'est en effet ce que l'expérience nous fait observer en tous lieux.

Les hommes les plus bas dans l'échelle de la civilisation semblent être les habitants de l'Australie, ou Nouvelle-Hollande. Le voyageur Pérou, qui fit le voyage de découverte que le gouvernement français ordonna en l'année 1800, les représente comme plus rapprochés de la brute que de l'homme. Aussi leurs peuplades sont-elles excessivement clairsemées sur ce vaste continent. Jamais nos voyageurs n'aperçurent que quelques hommes épars çà et là; et souvent ils parcoururent de vastes étendues de pays sans en rencontrer un seul *.

Est-ce la faute du pays? nullement; car c'est sur ce même continent que les Anglais ont fondé la colonie de la Nouvelle-Galles du sud, où se trouvent Botany-Bay et le port Jackson; et comme ils y ont apporté leur civilisation et leurs arts, la population de ces établissements va croissant d'une manière surprenante. Sur une terre où quelques misérables indigènes mouraient de faim en faisant la chasse aux araignées, aux chenilles et aux lézards pour s'en repaître, il y avait déjà, en 1815, 13,000 Anglais à demeure, bien habillés et bien nourris.

En 1818 on y comptait 22,000 personnes, et en outre 40 mille bêtes à cornes, 7â mille bêtes à laine, 32 mille cochons, et 33 mille chevaux *.

» I" partie, chap. 26.

* Voyage de Péron, tome I, page 463.

^ Journah of an Expédition^ etc., by John OxUy, London.

INFLUENCE DE LA CIVILISATION. W

Je n'examine pas comment cette population s'est formée -, je sais qu'elle se compose en partie de condamnés à la déportation; mais cela ne fait rien à la présente thèse. Ces hommes, tant ceux qui ont été apportés que ceux qui y sont nés, connaissent les arts de l'Europe, suivent ses institutions, et sont probablement en cet instant (1829) au nombre de 50,000 sur un territoire où, avant eux, 50 naturels avaient peut-être grand'peine à trouver leur subsistance ; et quelle subsistance!

Pareille observation peut être faite sur l'Amérique septentrionale. Il est impossible de savoir ce qu'elle renfermait d'indigènes lorsque les^Européens s'y établirent; mais nous voyons qu'aujourd'hui ces derniers ont successivement repoussé les anciens habitants, et qu'ils occupent, par leurs établissements, environ la moitié de l'espace enveloppé par l'Océan, le Mississipi et les grands lacs. On n'a pas de raison de croire que l'espace conquis fût, avant cette conquête, plus peuplé d'Indiens que la partie que les Européens n'occupent point encore. Or, M. Gallatin, ci-devant ambassadeur des États-Unis à Paris, qui s'est occupé de re-

cherches statistiques^ et qui a traité plusieurs fois avec les Indiens , ne pense pas que toutes leurs nations, réunies dans tout l'espace qui leiu* reste, composent plus de 60,000 individus. Il y en avait donc à peu près autant dans l'espace occupé par les citoyens des États-Unis, c'est-à-dire environ 60,000 Indiens dans un espace où la population s'élevait, en 1821 , à 10 ou 11 millions d'âmes, et qui, suivant la progression d'accroissement qu'on observe dans ce pays-là, s'élèvera, vers le milieu de ce siècle, à 30 millions d'individus.

Il n'y avait pas, dans les tribus indiennes qui occupaient les États-Unis, moins d'envie de peupler et moins de force procréatrice que dans les Anglo- Américains. Que leur manquait-il donc pour n'être encore , au bout de je ne sais combien de siècles, qu'un nombre de 60,000? Il leur manquait la civilisation des habitants actuels et les produits que leur industrie sait faire naître ; ils étaient réduits à peu près aux productions spontanées de la nature.

Et ce qui est assez digne de remarque, quelques-uns de ces sauvages (les Cherokées) commencent à se civiliser; ils s'adonnent à la culture et à quelques arts ; et, depuis ce moment, leur nombre augmente graduellement*. Partout nous trouvons la preuve que la population s'étend en pro-

• Warden : tome IV, page 344.

lis SIXIÈME PARTIE. — CHAPITRE V.

porlion de la production, et ne s*étend qu'en vertu de la production*.

En Angleterre, la population a suivi les progrès des arts industriels. Au temps d'Édouard III, elle n'était encore que de 2,09[^],000 âmes. Il y eut un grand développement d'activité sous Elisabeth; elle s'éleva alors, selon Walter Raleigh, à 4,600,000. L'industrie prospéra au XVII^e siècle; et, malgré les guerres civiles, malgré les émigrations qui en furent la suite, et qui commencèrent à peupler l'Amérique septentrionale, elle se trouva, au moment de la Révolution de 1688, s'élever à 6,500,000 habitants.

En 1775, immédiatement avant l'émancipation des États-Unis, elle atteignait la porte à 9,400,000.

Enfin, voici une augmentation bien plus forte, en l'espace de deux guerres furieuses, mais aussi avec des progrès industriels qui ont de beaucoup surpassé ceux des siècles précédents: d'après les dénombrements officiels de 1821, le nombre des habitants de l'Angleterre, exclusivement de ceux de l'Ecosse et de l'Irlande, s'est trouvé surpasser 12 millions; et la population de toutes les Îles Britanniques ne s'élève pas maintenant à moins de 20 millions \

L'Espagne, quoique plus faiblement, a néanmoins participé aux progrès de l'industrie qui ont surtout caractérisé les quarante dernières années qui se sont écoulées; aussi, ne suis-je pas surpris de trouver, dans un de

* Ceci montre, pour le dire en passant, dans quelle erreur J.-J. Rousseau est tombé, lorsque, dans son discours sur l'Inégalité de l'homme*, Il parle de l'excessive population qui existerait, si l'homme fût demeuré dans ce qu'il appelle l'état de nature; population, dit-il, qui n'eût pas tardé à couvrir la terre entière.

Pour entretenir une nombreuse population, il faut une grande industrie; pour avoir une grande industrie, il faut être civilisé.

' Les recensements décennaux qui ont eu lieu depuis lors ont donné les résultats suivants : 1831 . 1841 .

Pour la Grande-Bretagne 16,539,318 18,709,885 habitants.
Pour l'Irlande 7,767,401 8,130,000

Totaux pour le Royaume-Uni 24,306,719 26,839,885 En appliquant au chiffre donné pour la Grande-Bretagne le taux d'accroissement annuel indiqué par les nombres des naissances et des décès, le chiffre présumé pour 1849 était de 20,870,000 habitants, ce qui, avec l'Irlande, donnerait plus de 29 millions pour la population totale du Royaume-Uni.

{Note de l'Éditeur.}

• Note 17.

INFLUENCE DE LA CIVILISATION

nos journaux, des notes statistiques qui portent sa population, en nombres

ronds, en 1768 à 9,300,000;

en 1787 à 10,400,000;

en 1797 à 10,500,000 ;

en 1807 à 10,560,000;

et en 1817 à 11,100,000.

D'après ces notes, les époques de la plus rapide augmentation sont précisément celles qui comprennent la guerre que l'Espagne fit, de concert avec la France, contre l'Angleterre pour l'indépendance des États-Unis, Et la guerre terrible et générale qu'elle eut à supporter lorsque Napoléon voulut la gouverner sous le nom de son frère. Il est probable que ces crises, toutes sanglantes qu'elles furent, réveillèrent plus qu'aucune autre circonstance l'apathie qu'on reproche quelquefois à cette nation, et que les rapports de querelles ou d'amitié qu'elle eut alors avec les peuples les plus actifs et les plus ingénieux de la terre influèrent très avantageusement sur son sort.

Le déclin de la civilisation produit des effets contraires à ses progrès. Au temps d'Homère, l'Égypte était le pays le plus civilisé et le plus éclairé de la terre; et quoiqu'on puisse soupçonner ce poète d'exagération quand il nous parle de Thèbes aux cent portes, par chacune desquelles il pouvait sortir dix mille combattants, ce qui semblerait annoncer une garnison d'un million d'hommes, cela nous montre toujours qu'on avait une haute idée de sa population, qui nous est en outre confirmée par ces constructions colossales qui subsistent encore, et qui indiquent l'emploi d'une multitude d'ouvriers. Mais aujourd'hui que le joug ottoman a abruti cette malheureuse nation, aujourd'hui qu'elle est livrée à l'arbitraire et aux déprédations, la population du pays tout entier n'égale pas probablement celle que la seule cité de Thèbes contenait autrefois.

La Syrie, la Grèce, les États du pape, fournissent des observations pareilles, et pour les mêmes raisons. Toujours la population

suit les produits et l'es produits suivent les progrès où le déclin de la civilisation.

Lorsque les causes de déclin sont durables, comme celles que nous venons de voir, la population va constamment en diminuant; mais lorsque ces causes sont passagères, lorsque la civilisation et l'industrie sont conservées, la population, grâce à cette force procréatrice toujours supérieure aux moyens d'exister, se rétablit bientôt sur le pied où elle doit être. Elle atteint son ancien niveau si la production moyenne est stationnaire; elle le surpasse si la production moyenne est ascendante.

CHAPITRE VI

Conséquences nécessaires du principe de la population.

Vous ne serez pas étonnés de rimportance que j'ai mise à vous prouver que la population se multiplie en proportion des moyens d'exister et ne va jamais au-delà, lorsque vous verrez les nombreuses conséquences qui découlent de ce principe.

n nous démontre d'abord la parfaite inutilité de toutes les mesures qu'on prend pour multiplier la population des États. Un pays ne conservera jamais que le nombre d'hommes qu'il pourra nourrir; et le nombre d'hommes que le pays pourra nourrir, avec les mœurs des habitants telles qu'elles sont, ce nombre, dis-je, sera toujours complet, quoi qu'on fasse. Si l'on peut multiplier les hommes, ce n'est que par des actes favorables à la multiplication des produits ; et tout acte nuisible à la multiplication des produits s'oppose inévitablement à la multiplication des hommes.

Les gouvernements sont fiers de pouvoir montrer des tableaux de population couverts de chiffres, et ils ont raison, car rien ne dénote mieux une bonne administration; mais, dans ce but, ils ont cherché à multiplier le nombre des naissances, et ils ont eu tort; car, quel que soit le nombre des naissances, il n'influe en rien sur la population des États. Lorsqu'une fois un vase est plein, ce n'est pas en y sgoulant de nouveau liquide qu'on en fait tenir davantage; c'est en agrandissant la capacité du vase : il n'y a pas d'autre moyen K

Les Hébreux frappèrent de honte les célibataires et les femmes stériles. Lycurgue et Selon imitèrent les Hébreux, et les législateurs de Rome imitèrent ceux de la Grèce. La loi Papia Poppœa établissait à Rome certains privilèges proportionnés au nombre d'enfants qu'on avait. Jules-César et Auguste sanctionnèrent les amendes infligées par les censeu's aux vieux garçons.

* « Le soin de multiplier la population, dit Arthur Young, ne doit pas fixer un seul instant l'attention des gouvernements. Si elle est oisive , ou si elle excède le nombre des hommes qui peuvent trouver de l'emploi , c'est multiplier la misère, la maladie et le crime. La population ne devient utile que par emploi. Trouver cet emploi, et elle se multipliera d'elle-même en dépit de tous les obstacles. » Tome II, page 102 de l'édition anglaise.

CONSÉQUENCES DU PRINCIPE DE LA POPULATION. 151

Chez les musulmans, des crieurs publics parcourent les rues pendant la nuit, et rappellent aux époux leurs devoirs conjugaux. « On enseigne <(aux femmes de cette religion, dit lady Montagu dans ses Lettres, « qu'elles assurent leur bonheur éternel en faisant de petits musulmans, « et que celles qui meurent sans en

avoir mis au monde seront réprouvées « par le ciel. » Les prêtres se joignent aux potentats dans les mêmes exhortations; les premiers pour remplir leurs mosquées, les autres pour recruter leurs bataillons.

Nous avons plusieurs ordonnances en faveur de ceux qui font beaucoup d'enfants, et M. de Sismondi indique plusieurs ouvrages faits par des gens d'église, sur ce qu'ils appellent les devoirs des époux, dont un auteur qui sç respecte n'ose pas répéter les instructions.

Toutes ces instigations n'augmentent pas d'un homme la population des États.

Il n'est pas plus sage de retenir les hommes prisonniers dans un pays, que de vouloir les y faire naître. Toutes les lois contre l'émigration sont iniques : chacun a le droit d'aller où il se flatte de respirer plus à l'aise; et c'est respirer plus à l'aise que de subsister plus facilement. Veut-on par là conserver le nombre d'hommes que le pays peut nourrir? on le conservera sans ce moyen. Veut-on en avoir plus que le pays ne peut en nourrir? on n'y réussira point. Lorsqu'on empêche une population surabondante de sortir par la porte des frontières, elle sort par la porte des tombeaux.

11 ne faut pas en conclure que je ne regarde pas comme un mal une émigration d'adultes, surtout si ce sont des hommes laborieux , savants, utiles : en supposant que le pays fût capable de les nourrir, je conviens qu'une semblable émigration n'altère point pour longtemps le nombre des habitants ; mais elle est cause que des hommes faits sont remplacés par des enfants, des hommes forts et capables par des êtres débiles , et qui seront

pendant plusieurs années à charge à leurs familles et à leur pays, au lieu de leur être utiles. Quelque lâcheuse néanmoins que soit l'émigration des hommes faits, les lois coercitives sont un mauvais moyen de les retenir; il est mauvais, d'abord , parce qu'il est injuste , et ensuite parce qu'il est insuffisant. Louis XIV faisait tirer des coups de fusil sur ses sujets protestants au moment où ils fuyaient ses persécutions ; et il n'a pu empêcher qu'ils ne portassent en Suisse, en Hollande, en Angleterre et en Prusse, leur ressentiment et leur industrie. On peut faire le même reproche aux législateurs qui ont cru servir la révolution française, en portant des lois contre l'émigration. Plus équitables, plus éclairés et plus politiques,

Voî SIXIÈME PARTIE. — CHAPITRE M.

Louis XIY n'aurait pas fait fuir les émigrants, et la Convention ne les aurait pas retenus.

Plusieurs écrivains, et notamment Wallace en Angleterre' et Montesquieu en France* ont prétendu que le monde était beaucoup plus peuplé autrefois qu'aujourd'hui, et que le genre humain diminuait tous les jours. Ils ont soutenu cette thèse avec érudition et avec esprit; ils ont cité les innombrables armées à la tête desquelles les rois de Perse attaquèrent les Grecs, et les 300,000 combattants que la seule ville de Sybaris envoya contre Crotone, et les nuées de barbares qui vinrent fondre sur l'empire romain, lorsque ce grand corps, privé de la vie, ne fut plus en état de se défendre. Wallace appelle à son aide le prophète Jonas, qui dit qu'à Ninive il se trouvait 120,000 personnes hors d'état de distinguer leur main droite de leur main gauche : là-dessus il cherche à quel âge un enfant est incapable de discerner sa droite de sa gauche ; il pense que c'est à deux, ans, et qu'en conséquence

Ninive renfermait 120,000 enfants au-dessous de deux ans, d'où il conclut pour cette capitale une population de 2,200,000 personnes.

Mais la population de Nivive est peu de chose , comparée au nombre des Hébreux qui, au rapport de l'historien Josèphe, se rassemblèrent à Jérusalem de toutes les parties de la Judée pour célébrer la Pâque, et qui se montaient, dit-il, à 27 millions. Or, je vous prie de remarquer que lors même que la Palestine (pays qui , à peine, a cinquante lieues de long sur vingt de large, et dont le sol est stérile en beaucoup d'endroits) aurait été dans la proportion trois fois aussi populeuse que la France actuelle , et autant que la Chine, elle n'aurait encore contenu que 3 millions d'habitants.

D'où vient l'erreur de ces auteurs? de ce qu'ils prennent pour des vérités les exagérations des poètes et des historiens de l'antiquité, exagérations d'autant plus faciles, qu'on n'avait alors pour toutes ces évaluations que des données beaucoup moins certaines encore que les nôtres, qui le sont si peu ! D'ailleurs, si certains pays sont aujourd'hui moins peuplés qu'autrefois, la différence est plus que compensée par d'autres qui le sont infiniment davantage. Sans doute, l'Egypte, soumise à un pacha, ne produit pas ce qu'elle produisait sous l'administration éclairée des Sésos-triset des Ptolémées. La Syrie, l'Asie Mineure ne valent pas ce qu'elles valaient sous

- Disierlation on the numbers of mankind.
- Lettres Pertannes. Esprit des Lois, liv. XXII î.

CONSÉQUENCES DU PRINCIPE DE LA POPULATION

les successeurs d'Alexandre. La Grèce, sous le bâton des Turcs ou massacrée par les Turcs, n'a pu valoir la Grèce lorsqu'elle était composée de vingt[^] républiques rivales de commerce et de gloire. Ces diverses contrées ont perdu de leur population* en perdant de leur industrie : mais leur industrie même qu'était-elle comparée aux pays industriels de notre époque? Or, si l'industrie est la source unique de la production, et si la production est la condition nécessaire de la population, les pays anciens, même ceux qui étaient renommés pour leur prospérité, ne pouvaient être aussi peuplés que les nôtres, toute proportion gardée.

En effet, qu'était leur industrie au prix de la nôtre? Que pouvait-elle être? J'accorde que leur agriculture fut aussi perfectionnée ; ils ne pouvaient faire usage d'une foule de fruits, de légumes, et même d'animaux utiles, qui n'ont été connus que depuis[^] Quant aux produits que ne leur donnait pas immédiatement leur agriculture, ils ne pouvaient les obtenir que par leur commerce et l'échange de leurs produits manufacturés ; or, quelle masse de produits manufacturés pouvaient-ils avoir dans l'état où nous savons qu'étaient leurs arts chimiques et mécaniques, comparés aux nôtres; et quel commerce que celui de Corinthe et d'Alexandrie, si nous le comparons à celui de Londres et de New-York ! Sans doute nos moyens de communications sont loin d'être parfaits ; mais les communications terrestres étaient anciennement bien plus imparfaites encore ; on ne connaissait pas les canaux de navigation , ni l'usage des écluses , et quant aux bâtiments de mer, ils ne peuvent, ni pour le nombre, ni pour la

grandeur, soutenir aucune comparaison avec les nôtres, sans parler de l'extension de navigation que nous devons à la boussole. Autrefois, le monde civilisé ne s'étendait pas au-delà des États qui bordent la Méditerranée : maintenant il couvre le globe. L'univers, en s'agrandissant sous les pas de l'homme, a rendu la production commerciale incomparablement plus grande.

Les hordes de Scythes, de Germains, de Scandinaves, qui fondirent en masse sur les provinces romaines, pouvaient paraître innombrables aux Romains dégénérés qui songeaient à fuir les barbares plutôt qu'à les compter. Mais il faut n'avoir pas observé la marche de la civilisation pour croire que ces peuples à demi sauvages, qui n'avaient ni commerce ni agriculture, pussent égaler en nombre ceux qui occupent actuellement la

* On peut citer la pomme de terre parmi les légumes, la poule d'Inde parmi les animaux.

Pologne, l'Allemagne et la Suède. La Gaule et les lies Britanniques, couvertes de forêts, ne pouvaient pas nourrir un nombre d'habitants comparable à celui qu'entretiennent maintenant leur agriculture, leurs ateliers et leur commerce. Que dirons-nous donc de ces nouvelles nations qui peuplent successivement les deux Amériques, leurs îles, le cap de Bonne-Espérance, les îles de l'Asie, et jusqu'à des parties du monde dont l'existence n'était pas même soupçonnée il y a deux siècles?

A cette question : Le monde est-il plus ou moins peuplé qu'autrefois? vous pouvez, messieurs, répondre par cette autre question : Le monde est-il plus ou moins généralement industriel qu'autrefois? Si, comme l'éprouve le constat, il est plus généralement industriel maintenant, plus généralement pro-

ductif, prononcez hardiment qu'il est plus généralement populaire. Quelques pays qui ont dégénéré ne peuvent balancer les immenses progrès qui ont été faits presque partout. Et , sauf dans quelques villes que nous savons avoir été de grands centres d'industrie, telles qu'Alexandrie d'Egypte et quelques autres lieux renommés pour leur commerce, tenez pour certain que des nombres excessifs, et trop disproportionnés avec ceux que nous observons de nos jours en des pays bien administrés et bien cultivés, sont des nombres fabuleux.

On se demande quelquefois quel est le plus grand nombre d'habitants qu'un pays d'une fertilité connue, que la France, par exemple, peut contenir? Vous sentez, messieurs, d'après tout ce que je vous ai dit, que la réponse à cette question ne peut qu'être extrêmement vague. Elle ne dépend pas seulement de la fertilité du pays; elle dépend de sa production totale, qui embrasse ses manufactures, son commerce, ses pêcheries; elle dépend de ses communications intérieures; elle dépend encore des besoins que les coutumes du pays veulent qu'on satisfasse. Cependant, et malgré l'incertitude qui accompagne nécessairement une réponse à cette question, on peut affirmer que la France peut entretenir un nombre d'habitants fort supérieur à celui qu'on y voit actuellement, et qui, de fait, augmente tous les jours.

Voici sur quelles données je fonde cette assertion.

Arthur Young, excellent observateur, qui a visité la France en 1789, époque où elle comptait 25 millions d'habitants, estime que la production des terres y est en arrière de la production des terres dans les îles britanniques à cette époque dans le rapport de 25 à 42; c'est-à-dire qu'en Angleterre, malgré l'infériorité du sol et du climat, un même espace de

CONSÉQUENCES DU PRINCIPE DE LA POPULATION

terre risipportait un revenu égal à 42, tandis qu'en France il ne rapportait qu'un revenu égal à 25 ; de sorte que, si la France était seulement aussi bien cultivée que l'Angleterre en 1789, et si, à proportion, il y avait autant de capitaux répandus sur les biens-fonds, elle pourrait entretenir 42 millions d'habitants au lieu de 23 millions qu'elle nourrissait lorsque Arthur Young l'a visitée. Depuis ce temps , nous avons vu s'opérer une partie de ces améliorations, mais l'agriculture de l'Angleterre en a éprouvé, dans le même intervalle, pour le moins d'aussi grandes; de sorte que nous pouvons considérer les deux pays comme ayant conservé les mêmes rapports.

Or, si l'agriculture de la France est encore à celle de l'Angleterre comme 25 est à 42, on peut croire que si elle était portée au même point, au lieu de 30 millions d'habitants qu'elle nourrit, elle en nourrirait plus de 50.

Mais ce n'est pas le tout. H. William Jacob, un des agronomes anglais de ces derniers temps qui paraissent les mieux informés, prétend, dans ses Considérations sur l'agriculture britannique, qu'elle est encore susceptible de beaucoup d'améliorations et pourrait donner un tiers plus de produits qu'elle n'en donne. De sorte que, si la France faisait les mêmes progrès, le nombre de ses habitants, au lieu d'être porté à 50 millions par une production égale à celle de l'Angleterre actuelle , pourrait être de 66 millions, sans rien accorder pour la supériorité du sol et du climat, ni pour les progrès que la France peut faire dans sa production manufacturière et commerciale.

Les progrès agricoles que ces résultats supposent n'ont rien d'inadmissible, quand on songe que les terres à blé ne rapportent en France, le fort portant le faible, que 5 à 6 grains pour un, tandis que, suivant de bons agriculteurs pratiques, elles pourraient en rendre bien davantage; que la suppression des jachères, et la culture des plantes fourragères sur les terres qui se reposent encore une année sur trois, dans la majeure partie delà France, multiplieraient à un point étonnant les troupeaux, les engrais, et la viande de boucherie; que la pomme de terre enfin, ce précieux végétal qui, sur un même espace de terre, donne plus de substance nutritive même que le froment, est encore bien loin d'être partout répandue. A toutes ces causes, ajoutez 22 millions d'arpents incultes, quoique susceptibles de devenir productifs, et vous trouverez que la France, sans même avoir recours à l'importation d'aucune subsistance, est encore bien loin de compter autant d'habitants qu'elle en pourrait nourrir.

CHAPITRE VU

Que la vie moyenne de Thomme ' s*est prolongée.

On pourrait inférer des principes relatifs à la population, que les progrès ou le déclin de l'art de guérir n'ont aucune importance; car si la population est nécessairement et dans tous les cas réduite au nombre de personnes que le pays peut nourrir, celles qui sont sauvées par les progrès de l'art condamnent un nombre pareil à succomber par d'autres causes.

L'expérience justifie jusqu'à un certain point une semblable crainte. Un médecin anglais, M. Watt, a compulsé les registres

mortuaires de la ville de Glasgow, depuis 1783 jusqu'en 1813, c'est-à-dire à peu près pendant les quinze années qui ont précédé et les quinze années qui ont suivi la découverte de la vaccine; et il s'est convaincu que, quoique depuis la vaccine le nombre des enfants de dix ans et au-dessous, morts de la petite vérole, ait été considérablement réduit, cependant le nombre des morts, parmi les enfants de cet âge, est toujours demeuré à peu près le même. La petite vérole en a emporté beaucoup moins ; mais la rougeole et les autres maladies propres à l'enfance en ont emporté beaucoup plus «.

Pareille observation a été faite à Pavie par M. Rusconi. Depuis l'usage de la vaccine, la mortalité des enfants diminue, dans la ville même, dans

* On sait que, par la vie moyenne, on entend le nombre d'années que vivent les hommes, en portant l'âge à l'unité ; c'est-à-dire les vies plus longues servant de compensation aux plus courtes. On calcule la vie moyenne en additionnant l'âge d'un grand nombre de décédés, et en divisant la somme des années par le nombre des morts.

La probabilité de vie est le nombre d'années que Ton a probablement à vivre dans chacun des âges où Ton se trouve. On la connaît en cherchant quelle a été la vie moyenne d'un grand nombre de personnes prises au même âge.

Dans un état donné de la société, la vie moyenne reste toujours la même. La probabilité de vie change à tous les âges. Un enfant de dix ans doit probablement vivre plus longtemps qu'un enfant de un an.

- "Watt en conclut faussement que la vaccine engendre ou aggrave ces autres maladies. Il devait en conclure simplement que la mort, trouvant fermée une de ses issues ordinaires, s'en était ouvert de nouvelles.

VIE MOYENNE DE L'HOMME

la proportion de il sur cent, à 30 sur cent; mais dans le faubourg humide et populeux du Tésin, la mortalité augmenta en même temps dans la proportion de 58 à 60 sur cent '.

Malthus, en rapportant des observations analogues du docteur Heberdeen^ ajoute : « Il semble que la mortalité doive toujours avoir son cours : <c si vous obstruez quelques-uns des canaux par où elle entraîne le genre « humain, il faut qu'elle coule dans d'autres canaux. » Jamais les progrès delà médecinejamais les moyens préservatifs oucuralifs que Ton connaît déjà, ou que Ton découvrira par la suite, n'exerceront d'influence sur la population des États. De même que nulle contagion ne saurait y porter atteinte quand la production se soutient, mille Boerhaaves donnant gratuitement les secours de leur art ne pourraient la maintenir , si la production va en déclinant *.

Faut-il en conclure que les progrès de l'art de guérir sont absolument indifférents et qu'il n'en résultera jamais aucun bien? Non, messieurs. Cet art, et en général tout régime diététique conservateur de la vie des hommes, s'il n'influe pas sur leur nombre, influe beaucoup sur leur condition. C'est de quoi vous allez vous convaincre.

La population d'un pays, quelle qu'elle soit, peut s'entretenir au nombre où la somme des produits veut qu'elle se maintienne de deux manières différentes : ou par une durée plus longue des mêmes individus, ou par des renouvellements plus fréquents. Une personne qui a vécu 40 ans, a tenu la même place dans le monde que deux personnes successives qui ont vécu 20 ans chacune. Hais dans la première de ces suppositions, la 'place a été occupée sans qu'il y ait eu plus d'une naissance et d'un décès dans cet espace de temps; tandis que dans la supposition où la même place aurait été occupée par deux vies successives de 20 ans chacune, il y aurait eu deux naissances et deux morts.

De même si, dans la population totale d'un pays, il y a trente millions de places semblables, que les individus occupent successivement, il faudra

' Voyez un mémoire inséré dans la Bibliothèque médicale , par le docteur Prunelle, sous ce titre : De l'action de la médecine sur la population des Élates.

* Gioja , dans son Nouveau Tableau des sciences économiques , donne des relevés des registres du Royaume d'Italie, d'où il résulte que, dans les cantons où l'on cultive le riz (cantons extrêmement malsains en raison de la nécessité où l'on est de tenir les rizières inondées), les mariages et les naissances sont bien plus multipliés que dans les autres cantons. Tome II, page 261.

la moitié moins de naissances et de décès si la vie moyenne des individus se prolonge à 40 ans que si cette vie moyenne est de 20 ans. Des deux façons Teffel sera le même par rapport au nombre des hommes, mais il sera fort différent par rapport à leur condition. Là où il y a moins de naissances et de décès, il y a

moins aussi de ces douleurs qui accompagnent toujours plus ou moins notre entrée dans la vie et le congé que nous sommes obligés de prendre en la quittant. Dans ces deux occasions solennelles, l'humanité a des souffrances morales à supporter aussi bien que des douleurs physiques. Que de maux, de soucis accompagnent la naissance! L'heure de la séparation sonne-t-elle? Que de liens rompus violemment! Liens de familles, liens d'amitié, besoins qu'une fille a de sa mère, un frère de son frère, un père de son fils. Que de regrets d'une part! Que de privations de l'autre! Nos lumières, notre expérience, notre capacité, en un mot, ne s'acquièrent pas à peu de frais. Ces biens coûtent aux auteurs de nos jours des sacrifices, à nous-mêmes des travaux et des peines qui se renouvellent pour chaque individu, et d'autant moins souvent que la vie moyenne est plus longue. L'homme jouit alors plus longtemps de ce qu'il a péniblement acquis; il vit proportionnellement davantage dans un état de maturité, dans la plénitude de sa vie et de ses facultés; et l'on peut dire avec exactitude que l'espèce humaine est plus parfaite quand la durée moyenne de la vie est plus longue. Avec une durée moyenne de la vie de vingt ans, à peine a-t-on conquis son rang dans le monde qu'il faut le quitter. Avec une durée moyenne plus longue, on peut occuper longtemps son poste, avec satisfaction pour soi, avec utilité pour les autres. Supposez Franklin emporté à vingt ans par la fièvre jaune, et Washington tué dans la guerre du Canada, quel eût été le sort de l'indépendance américaine, qui a peut-être préparé celle du monde entier?

La somme des maux est donc moins grande, la race humaine plus parfaite dans une population qui se maintient complète plutôt par une durée moyenne plus longue que par des renouvellements plus fréquents. Il y a plus de germes perdus, il faut en

convenir; mais pour subvenir aux dévastations possibles de l'espèce, la nature prépare ses germes avec une telle surabondance, et dans tous les cas il y en a tant de perdus, que nous ne pouvons pas regarder cette perte comme un mal. Le mal est dans la souffrance des êtres doués de sentiment ; or, la nature, sage en cela, n'a pas voulu qu'ils fussent capables de souffrir avant d'avoir reçu un certain degré de développement. Le mal est de donner naissance à des générations misérables, incapables de fournir la carrière que le Créateur a ouverte à

VIE MOYENNE DE L'HOMME

l'homme perfectionné, et qui n'arrivent à l'existence que pour souffrir et mourir ^

Ce n'est donc point comme devant maintenir ou augmenter la population, qu'il convient d'envisager les moyens conservateurs de la vie des hommes. Car la population augmente ou diminue par des raisons toutes différentes. C'est uniquement comme étant propres à améliorer le sort de l'humanité. Quand on lit, ou quand on entend dire qu'en conservant la vie à cent mille personnes, la vaccine a ajouté cent mille âmes à notre population, on peut sourire de l'erreur, et, néanmoins, applaudir à la découverte.

Au reste, nous avons lieu d'être fort satisfaits des progrès qui ont été faits dans la conservation de l'homme. Sa vie moyenne s'est beaucoup prolongée dans les pays civilisés et va se prolongeant tous les jours davantage. La médecine, la chirurgie, ont fait de remarquables progrès, et disposent de plus de moyens curatifs*. L'on se soigne mieux qu'on ne faisait autrefois; on se

tient en général plus proprement; les villes ont des rues plus Isirges et mieux pavées, les habitations sont plus aérées et plus saines, les soins qu'on prend de l'enfance sont mieux entendus; on la dégage d'entraves, et la mort exerce moins de ravages dans cette première période de la vie. Aussi , lorsqu'on est à portée de comparer les tables de mortalité anciennes avec les nouvelles, trouve-t-on moins de naissances et moins de décès en proportion du nombre des vivants.

Dans l'Angleterre, prise en masse, de 1780 à 1784, le nombre annuel des décès était de $\frac{1}{40}$ de la population ; de 1804 à 1809, le nombre des décès a été seulement de $\frac{1}{53}$. Le nombre des naissances a dû diminuer aussi par rapport à la population : ce qui indique une durée moyenne de la vie plus longue. A Londres, quoique la ville ait pris un accroissement extraordinaire, le nombre annuel des naissances et des décès a diminué : ce qui donne une indication pareille.

' Nous devons donc blâmer la loi PapiaPoppoM, qui proscrivait les mariages où le conjoint avait plus de 60 ans et la conjointe plus de 50 ; et blâmer encore plas Filangieri qui Fadmire.

En Turquie, le sultan remplit le sérail de ses frères de dames qui ne peuvent plus avoir d'enfants, afin que les douceurs du mariage ne soient pas accompagnées des inconvénients qui en sont la saite.

* Je n'en veux pour preuve que le broiement de la pierre dans la vessie, le sulfate de quinine, la guérison du croup, etc.

Il en est de même à Paris. Le nombre des naissances et des décès n'y a pas augmenté autant que la population. Les derniers tableaux publiés par le ministre de l'intérieur portent, pour 1827, le nombre de ses habitants à 890,431 *. Quoique je n'ajoute pas une foi très robuste à des états de population qui ne sont pas fondés sur des dénombrements faits avec soin et fréquemment renouvelés, cependant, je ne suis pas éloigné de croire ce nombre fort approchant de la vérité, vu les accroissements qu'on a pu remarquer dans cette capitale. Si, dans l'intérieur de la ville, son embellissement et son assainissement ont commandé la destruction de plusieurs bâtiments, d'un autre côté, les jardins de beaucoup de couvents et de maisons particulières ont été bâtis. Au-delà des boulevards du nord, les rues nouvelles qu'on a ouvertes et les édifices qu'on a élevés dans un espace de deux lieues de long équivalent à une fort grande ville. Cependant, le nombre des naissances et des décès n'a pas augmenté en proportion de sa population. Une année moyenne, prise de 1748 à 1756, sur une population de 589 mille âmes, a donné, suivant Lalande*, 23,391 naissances et 18,672 décès. A ce compte, la population de 1827, de 890 mille âmes, aurait dû avoir pour résultats

35,344 naissances,

et 28,214 décès :

or, les recensements de la même année ont donné seulement

29,806 naissances,

et 23,533 décès»; environ un sixième moins de naissances et de décès que la proportion, si elle était demeurée la même.

On trouverait vraisemblablement des résultats analogues dans les diverses provinces de France et dans les autres pays de l'Europe ; car la manière de vivre a fait des progrès partout, et partout se sont étendues les nouvelles découvertes de l'art de guérir. Mais une preuve beaucoup plus directe de la prolongation de la vie moyenne , et une preuve très authentique, se trouve dans les registres de l'état civil de la république de Genève, registres qui sont tenus avec exactitude dès l'année 1561. D'après ces registres, ie docteur Odier a trouvé que la vie moyenne, à Genève, a été.

' Voyez VAnnuaire du bureau des longitudes^ année 1829, page 113.

* Encyclopédie, art. population.

^ Annuaire du bureau de\$ longitudes pour 1829, page 88.

VIE MOYENNE DE L'HOMME. i6i

dans le 16« siècle, de 18 1/2 années.

dans le 17« siècle, de 23 1/3 dito.

dans le 18^ siècle, de 32 1/4 dito.

Cette progression, remarquablement croissante, prouve qu'à Genève, du moins, chaque personne, en mettant le pied sur le seuil de la vie, a maintenant la chance de vivre pendant un espace de temps presque double de celui dont elle aurait pu se flatter de disposer si elle fût née trois siècles plus tôt.

Un mathématicien laborieux , H. Duviillard , diaprés d^autres calculs, a estimé, qu'entre une population'soumise à la variole et une population vaccinée, la vie moyenne s'élève de 28 3/4 années à 32 1/4.

D'autres observateurs ont remarqué qu'en Suisse, bien que la prospérité et la population du pays aient considérablement augmenté depuis l'année 1620, cependant, d'après les registres, le nombre des naissances a diminué •-, ce qui est, comme vous l'avez vu, le signe d'une longévité plus grande. Si nous pouvions avoir des relevés anciens et nouveaux dans tous les pays de l'Europe, il est probable que nous aurions des résultats analogues et qui ne diffèreraient que dans leurs proportions. Nous pouvons donc affirmer que, sur un même nombre de personnes, dans les pays qui ont participé aux progrès de la civilisation, il se trouve une plus grande population virile, un plus grand nombre de gens qui sont dans la force de l'âge, qui jouissent de la plénitude de leurs facultés et d'un meilleur état de santé, qu'à aucune autre époque ; et qu'il faut, pour tenir au complet les populations que chaque pays peut nourrir, moins de naissances à proportion de ce nombre qu'il n'en a fallu à aucune autre époque *.

Les mêmes progrès se continueront selon les apparences. Ce n'est que vers la fin du dernier siècle que la pratique de l'inoculation s'est un peu généralement répandue, et ce n'est que dans celui-ci que la vaccination.

' Prunelle : de f Action de la Médecine,

* Je ne dis pas qu'il y ait à présent, absolument parlant, moins de naissances qu'autrefois, mais qu'il y en a moins par rapport à la population, qui est entretenue avec un moins grand nombre de naissances et de décès. Quant au nombre des vivants, il ne dépend pas du nombre des naissances, ni de celui des décès, ni des progrès de l'art de guérir, mais de la production des biens qui servent à l'entretien des hommes. Si la France ne pouvait nourrir que 20 millions d'habitants, comme au 18^e siècle, elle n'aurait

encore que 20 millions d'habitants, malgré l'inoculation, la vaccine et un meilleur régime diététique.

II. il

qui vaut mieux, a succédé à l'inoculation. Des améliorations importantes, dont on éprouvera successivement les effets, ont été introduites dans le régime sanitaire et les habitudes des peuples.

Ces améliorations sont principalement sensibles dans les classes instruites et bien élevées. Ce sont elles qui participent les premières aux progrès en tous genres. Les bonnes méthodes et les bonnes habitudes gagnent ensuite, mais lentement, les classes laborieuses et les habitants des campagnes. Si le peuple apprenait plus généralement à lire, les progrès seraient plus rapides*.

Ces progrès exigent que l'on fasse usage avec beaucoup de précaution des tables de mortalité qu'on a pu dresser jusqu'à présent. Les lois de la mortalité ont varié et varieront encore. Déjà elles ont jeté dans quelques erreurs les fondateurs de rentes viagères et de compagnies d'assurances sur la vie ; ils ont été obligés de fonder leurs calculs sur des documents fournis par les grandes masses de la population, tandis que les actionnaires et les rentiers qui prenaient part à leurs entreprises étaient des personnes de choix et dont la vie moyenne était plus longue que la vie moyenne de toute la nation.

Je dois vous faire remarquer encore, que les tables de mortalité qui donnent le nombre des naissances et des décès ne sont point une indication sûre de la population existante. Partout où

la vie moyenne est plus longue, la population est plus nombreuse par rapport aux naissances. Car des recrues qui vivent plus longtemps, forment un nombre d'hommes plus considérable que des recrues qui vivent peu. Partout où, en vertu d'une production plus active, la population va croissant, la population est moins nombreuse par rapport aux naissances ; car les naissances sont le fruit de la production de l'année courante, production qui, dans ce cas, est supérieure à celle des années précédentes et la population totale est le fruit de cent années précédentes, dont chacune, dans l'hypothèse, a été, pour la production, inférieure à l'année présente.

1 Les écoles d'enseignement mutuel avancent ces progrès; les prédicateurs fanatiques les retardent, en faussant les idées du peuple ¹.

* La lecture n'est qu'un moyen d'instruction, on peut être bien ou mal employé. L'instruction primaire serait donc insatisfaisante, elle pourrait même devenir une dauber au lieu d'être un bienfait, si elle n'imprimait pas au développement intellectuel et moral du peuple une direction salutaire. En faisant cette observation, nous croyons compléter, et non pas rectifier, la pensée de l'auteur. C'est de l'éducateur.

En un sens contraire, le nombre des naissances trompe lorsque le pays décline. Il indique alors une population moins nombreuse à proportion qu'elle n'est réellement ; car les naissances de l'année sont le résultat de circonstances plus fâcheuses que celles des années précédentes, auxquelles on doit la population actuelle. C'est donc un expédient très imparfait que celui que Necker a adopté dans son livre de l'administration des finances pour évaluer la population de la France. Il multiplie le nombre

des naissances annuelles par 25 $\frac{3}{4}$, et lui-même convient que, dans bien des localités, il faudrait les multiplier par 28, par 30 et davantage. Mais Necker est excusable, puisqu'il n'avait pas d'expédient meilleur à sa disposition. Dans la réalité, il n'y en a qu'un bon, qui est un dénombrement bien fait, et il n'y a qu'un gouvernement très peu vexatoire et peu dépensier qui puisse se flatter d'obtenir des renseignements exacts ; car lorsque les citoyens sont exposés à un service militaire, à des corvées, à des impositions plus fortes , ils parviennent toujours à .déguiser leur nombre réel.

CHAPITRE VIII

Des progrès désirables de la population.

t)ans Tintérêt d'un pays quelconque , l'accroissement de sa population ne peut sembler désirable que sous le rapport de sa puissance ou du bonheur de ses habitants. Avec une population plus nombreuse, le pays serat-il plus puissant, sera-t-il plus heureux? Telles sont les questions que nous devons nous faire.

Or, il est bien évident que la puissance et le bonheur ne sont point en raison de la 'population. La Chine contient , au rapport de Hacartney, trois cents habitants par mille anglais carré * ; et les rapports des autres voyageurs ne démentent pas essentiellement cette observation. L'Angleterre n'en nourrit que cent soixante-cinq sur une égale étendue de terrain*. En faudrait-il conclure que la puissance de l'empire chinois est à peu près double de celle de l'Angleterre? On serait démenti par cet im-

mense développement de forces navales de la Grande-Bretagne , par ce

* Macartney : Voyage en Chine ^ tome IY, page 31 i. Cela fait presque 2700 habitants par lieue carrée.

* Jo8. Lowe : Preseni siale of England, appendix^ page 70.

commerce qui s'étend jusqu'aux confins de Tunivers, et ces colonisations qui portent la civilisation sur des terres naguères inhabitées '.

Dans tous les pays où Tesclavage est admis, chez les Orientaux, dans les contrées d'Amérique où Ton a conservé des nègres esclaves , on se tromperait beaucoup si l'on mesurait l'importance du pays sur le nombre des hommes. C'est leur qualité , non moins que leur nombre , qui est à considérer; et leur qualité dépend principalement de ce qu'ils ont à consommer. Leur instruction fait partie de leur consommation ; car la nourriture de l'intelligence et de l'âme coûte aussi bien que celle du corps.

Laissant de côté la question de savoir s'il convient à un peuple d'être puissant au-delà de ce qui est nécessaire à la sécurité, à l'indépendance des citoyens, tout le monde conviendra qu'il est désirable que la puissance d'une nation s'étende jusqu'au point qu'elle ne puisse pas être facilement envahie, et qu'elle puisse efficacement protéger ceux de ses citoyens que le commerce ou les sciences conduisent hors de chez elle : or, cette puissance, du moins dans les temps modernes, est due principalement à la production des richesses; car des armées nombreuses et braves ne suffiraient plus pour étendre l'influence d'une nation : il faut de plus que ces armées soient bien entretenues, pourvues de vaisseaux et d'une immense quantité d'armes et de munitions ; autre-

ment leurs attaques, malgré les plus éclatants succès, n'entraînent point de conséquences durables, et bien souvent se terminent par le désastre et la confusion.

Quant à la condition des hommes, il est évident que chaque homme, en particulier, ne tire aucun surcroît de bonheur du nombre de ses condtoyens, mais bien plutôt de son aisance personnelle et de l'aisance du reste de sa nation ; car, à défaut d'aisance , chaque famille a d'autant plus de ressources que le pays tout entier est mieux pourvu. Or, une population n'est bien pourvue qu'à l'aide d'une quantité de produits suffisante.

Qu'on ne se prévale pas ici de ce principe établi plus haut, qu'une nombreuse population est l'indication d'une production abondante. Avec un climat et des habitudes semblables, sans doute le pays le plus productif sera le plus peuplé; mais avec des besoins circonscrits, il pourra être plus

* Depuis que ces lignes ont été écrites, les deux États ont mesuré leurs forces et le conflit n'a pas duré longtemps. Le céleste empire a dû subir à son tour l'influence de cette race anglosaxonne dont Tes colonies font le tour du monde.

(Noie de l'édileur.)

populeux quoique moins produclif. Quand les institutions tendent à Tabrutissement d'une population, elle peut être réduite à vivre de trop peu. Les parias à qui Ton dit dans Flnde qu'ils sont d'une nature inférieure, et qui le croient, peuvent vivre sans murmurer, pourvu que chaque famille ait une hutte en terre et un peu de riz bouilli chaque jour.

C'est aussi, jusqu'à un certain point (aux murmures près), la situation des paysans irlandais, les parias de l'Angleterre. Depuis 1780, la population de l'Irlande s'est accrue dans une proportion presque aussi rapide que celle des États-Unis. Aux États-Unis, elle a été progressivement prospère : en Irlande, progressivement misérable, parce que les enfants s'y sont multipliés plus encore que les produits.

Relativement à la condition des hommes, il faut donc nécessairement mettre toujours en rapport le nombre des hommes avec la somme des produits ; et quand on vous parle de la population d'un État, d'une province, vous êtes toujours en droit de demander : Comment y vit-on * ?

Les produits ont pour objet de satisfaire nos besoins, et la nature ayant attaché un sentiment de plaisir et de bien-être à cette satisfaction, le bonheur des individus, toutes choses égales d'ailleurs, est proportionné à la quantité de besoins qu'ils peuvent satisfaire, et par conséquent à la quantité de produits dont ils peuvent disposer.

Je sais fort bien que certains philosophes ont prêché la doctrine que l'homme est d'autant plus heureux qu'il se contente de moins. Hais c'est une exagération. Leur précepte, pour être raisonnable, ne doit pas aller jusqu'à prescrire de se passer des biens que l'on peut obtenir par une industrie honnête ; dépouillé d'exagération, il enseigne seulement à supporter la privation de ceux auxquels on ne saurait atteindre, ou qu'il faudrait acheter par de trop grands sacrifices.

Je sais fort bien encore que la surabondance des biens produit la satiété, et que la satiété ne fait pas le bonheur ; mais cettQ.

considération , applicable à peine à un homme sur dix mille, n'empêche pas au fond que le bonheur des sociétés ne soit proportionné à la quantité des besoins raisonnables qu'elles sont à portée de satisfaire.

Or, le pays où le plus de besoins peuvent être satisfaits est celui où l'on trouve, non pas le plus de population à proportion de l'étendue du ter-

* Cette question fait le sujet d'un des livres les plus recommandables du siècle dernier : De la Félicité publique, par Cbastellux, aussi solide penseur que bon écrivain.

166 SIXIÈME PARTIE. - CHAPITRE VIII.

roire, mais le plus de produits à proportion du nombre des hommes. On ne doit pas en conclure qu'il soit utile et bon de réduire le nombre des hommes pour que ceux qui restent vivent plus à Taise, ainsi que Font osé dire quelques philosophes à moustaches, pour justifier la guerre et ses massacres. Ce n'est point ainsi heureusement qu'on achète l'aisance. En détruisant des hommes, on détruit des producteurs aussi bien que des consommateurs : les places vacantes sont bientôt remplies, il est vrai ; mais elles sont désavantageusement remplies. Un homme robuste et dans la force de l'âge , capable de servir sa famille et son pays par son travail et son intelligence, est remplacé par un enfant débile, qui est une charge loin d'accroître le revenu ; et le nouvel enrôlé , le soldat , qui aurait fait vivre, indépendamment de lui, deux, trois personnes, ne peut vivre lui-même qu'aux dépens des autres. Lorsque la production est insuffisante pour la population , ce n'est donc pas la population qu'il faut réduire, c'est la production qu'il faut accroître ; et j'avoue que c'est un peu

moins facile que d'ordonner une levée de troupes ou une proscription.

Par une suite nécessaire, un pays n'est pas bien pourvu de provisions parce qu'il a peu d'habitants, ni mal pourvu quand il en a beaucoup. La Syrie et l'Egypte sont plus mal pourvues aujourd'hui, qu'elles ont une faible population, qu'autrefois où elles étaient ex[tr]êmement populeuses. En France , au contraire, où la population est actuellement double, tout au moins, de ce qu'elle était sous les dernièr^es Valois , elle est beaucoup mieux pourvue qu'elle n'était alors, c'est-à-dire mieux logée, mieux nourrie, mieux habillée. Pourquoi? c'est que les progrès de la production ont excédé ceux de la population. Les habitants de ce royaume n'eurent pas plus d'aisance quand Louis XIV eut obligé les protestants à chercher un refuge à l'étranger, et qu'il eut confisqué tout ce qu'il put saisir de leurs biens.

On ne se tromperait pas moins si , pour réserver aux peuples plus de moyens de subsistances, on répudiait les machines, le pouvoir des capitaux, et en général tous les moyens expéditifs. On augmenterait le nombre des hommes, mais non la quantité des produits sur lesquels ils peuvent vivre. J'ai vu admirer la sagesse des Chinois , qui ne font pas exécuter par des machines les travaux dont les hommes sont capables. En Chine, on voit en effet de lourds fardeaux , tels que ceux qui chargeraient une voiture de roulier, transportés à l'épaule, au moyen d'un brancard compliqué, par 33 hommes qui se distribuent avec assez d'égalité la totalité du fardeau. Chez le même peuple, c'est à force de bras qu'on monte l'eau

des anrosements , qu'on écrase le riz , que Ton presse la canne à sucre. Qu'en arrive-t-il ? la valeur du produit n'en est pas

plus grande , seulement elle se distribue entre un plus grand nombre de travailleurs, et la portion qui en revient à chacun est trop petite pour les faire vivre à Taise.

C'est afin de procurer aux hommes de quoi vivre que l'on repousse à ' la Chine l'emploi des animaux et des machines expéditives; c'est afin de nourrir 32 hommes qu'on leur fait transporter la charge de 5 à 6 chevaux. Qu'en résulte-t-U? qu'il faut que trente-deux hommes vivent sur ce qui ferait la ration de six chevaux. Vous voyez, messieurs, que ces pauvres hommes manquent du nécessaire précisément à cause des institutions faites pour le leur assurer : c'est ainsi qu'en Europe on fait des lois prohibitives des produits étrangers , afin de favoriser la population indigène et de faire vivre douze hommes dans la gêne au lieu de six dans l'abondance»

En Europe, un homme qui a une mauvaise charrette et un mauvais cheval à lui, possède en cela même un capital quelconque. Il a donc pour revenu, outre le salaire qu'il gagne en conduisant son maigre équipage, le profit que lui vaut cet équipage lui-même : il est capitaliste en même temps que travailleur. A la Chine, pour traîner la même charrette, quatre hommes se mettent à rœu\Te, et nul d'entre eux ne se faisant aider par un capital de quelque importance, ne retire de ce travail que le simple salaire de sa peine réduit au minimum par la concurrence. Une machine produit et ne mange pas, ou du moins on peut la nourrir à meilleur compte que des hommes; et ce qu'on économise sur son entretien ne cause aucune souffrance à l'humanité.

Vous voyez par là, messieurs, que les institutions les plus favorables au bonheur de l'humanité sont celles qui tendent à multiplier les capitaux. Un nouveau capital mis en action augmente di-

rectement la quantité des produits et n'augmente qu'indirectement le nombre des consommateurs. Une amélioration sur un fonds de terre doublera le produit de ce fonds, et il n'y aura pour consommer ce produit double que les mêmes propriétaires, les mêmes cultivateurs, etc. Il convient donc d'encourager les hommes à faire des épargnes plutôt que des enfants; les épargnes placées reproductivement procurent l'abondance des choses consommables qui satisfont aux besoins de la vie; ce sont les épargnes qui permettent aux familles de consommer, outre le revenu de leur industrie, de leurs travaux et de leurs talents, un autre revenu encore, celui de leur capital. Plus il y a dans une nation de ces familles qui vivent sur plusieurs revenus diffé-

168 SIXIÈME PARTIE. — CHAPITRE IX.

rents, mieux cette nation est pourvue : c'est là ce qui fait la différence d'un peuple qui a de l'aisance avec un peuple qui n'en a pas.

H. de Tracy, dans son Commentaire sur l'Esprit des Lois % qui vaut mieux que l'Esprit des Lois, distingue, avec beaucoup de raison, les peuples riches des peuples où il y a de grandes richesses. Il est à remarquer, ajoute-t-il, que le peuple est presque toujours plus riche dans les nations que Ton appelle pauvres que dans les nations que Ton appelle riches. Il est bien vrai qu'en Suisse, pays que Ton regarde comme pauvre, parce qu'il ne s'y trouve point de fortune colossale, le moindre paysan a de quoi vivre indépendant, et que dans un pays peut-être le plus riche de l'Europe, en Angleterre, on est obligé de donner des secours à la huitième partie de la population.

Lorsqu'on dit qu'une nation est amollie par le luxe et les richesses, cela ne peut s'entendre que d'une fort petite partie de la nation ; le reste est abruti par la misère et par la pauvreté, et si les richesses y étaient mieux réparties, personne ne serait abruti.

En résumé, toute population qui porte en elle les moyens de bien vivre est désirable, et toute population qui ne peut vivre que misérablement est à redouter.

CHAPITRE ^X

De la distribution des habitants en chaque pays.

Le principe de la population agit, dans chaque localité de chaque pays, aussi bien et de la même manière que vous avez vu qu'il agit sur le pays tout entier. C'est lui qui détermine la population que nous voyons dans un certain canton, dans une certaine ville en particulier. Chaque localité a un nombre d'habitants proportionné à ses produits.

Je sais qu'il y a des lieux, comme autrefois Versailles, où il se produisait fort peu de valeurs et où il s'en consommait beaucoup. Une partie des fruits de l'agriculture, des manufactures, du commerce des provinces, levés par les collecteurs de l'impôt, y étaient absorbés par une population presque entièrement composée de gens tenant des emplois ou des pensions de la cour, et de leur subordonnés : fournisseurs, domestiques et autres. Mais aussi, du moment que cette distribution forcée d'une portion des

- Chap. XYI.

DISTRIBUTION DES HABITANTS EN CHAQUE PAYS

produits de la France a cessé d'avoir lieu, la population de Versailles est tombée à la moitié, peut-être au tiers de ce qu'elle était auparavant.

J'appelle cela une distribution forcée, parce que ce n'est que forcément que les contribuables fournissent aux dilapidations d'une cour. Il n'y a de distribution naturelle de l'argent des contributions que lorsque le traitement des fonctionnaires publics n'est qu'une équitable indemnité de leurs travaux, indemnité débattue et réglée entre eux et les mandataires des contribuables.

On peut donc dire que, sauf les cas où le cours naturel des choses est dérangé par l'intervention de la force (et ce sont des cas d'exception), chaque localité a autant d'habitants qu'elle en peut faire vivre par ses produits, et n'en a pas davantage.

Je dhparseproduitSy sans en spécifier la nature, parce que les échanges, ainsi que je vous l'ai déjà montré pour la population générale, transforment un produit quelconque en tout autre produit dont le besoin se fait plus vivement sentir. Une ville ne produit point de blé ; mais elle produit des valeurs avec lesquelles elle achète du blé. Un village ne produit point de drap ; mais il produit d'autres valeurs avec lesquelles il achète du drap. Ainsi, la ville d'un côté, la campagne de l'autre, auront des habitants en proportion des valeurs qu'elles auront produites. La ville, en outre, pourra contenir une partie des propriétaires fonciers, parce que leurs profits, nés dans la campagne, peuvent être transportés à la ville. Sauf ces explications très simples , on peut

dire que chaque localité a un nombre d'habitants proportionné à ses produits ^

Toutes les fois que vous voudrez vous rendre raison du nombre considérable d'habitants qui se rencontrent en certain lieu, ou que vous voudrez pressentir la population qu'un certain endroit est susceptible de nourrir, informez-vous des moyens de production qu'on y trouve.

Comme les hommes , en quittant la vie sauvage, et la vie nomade , se bâtissent avant tout des logements , et que des maisons , quelles qu'elles soient, sont des objets apparents, on peut, avec assez de certitude, juger de la population d'un canton par le nombre des habitations qu'il présente,

* Une erreur très commune chez les anciens économistes , c'est de dire que Paris absorbe les produits des provinces , et ne leur rend rien. Certes les gens de la campagne ne donnent pas leurs produits pour rien. Paris est une viAe de grande manufacture et de grand commerce , et fournit beaucoup de choses aux provinces.

surtout lorsque Ton a Texpérience des mœurs du pays, et qu'on sait le nombre de personnes qui , dans les différentes conditions sociales , ont coutume de loger dans une même habitation. Aussi, Arthur Yôung, dans son Voyage en /Vancc, juge-t-il que la population , et par conséquent la production de certains cantons est croissante, lorsqu'il y voit des maisons neuves. C est un signe ^ ajoute-t-il, qui ne m'a jamais trompé. Cependant, il faut s'assurer que ce ne soit pas par l'effet d'un monopole, qui ne favoriserait la production d'un endroit qu'aux dépens d'un autre. En voyant une ville comme celle de Lorient, créée par le privilège

qu'elle avait seule de faire le commerce de l'Inde, on aurait eu tort, peut-être, d'inférer de son agrandissement que la population de la France s'était accrue d'autant. Les maisons qu'on y élevait étaient peut-être bâties aux dépens de Nantes et de Bordeaux.

Les moyens de production sont , ou' généraux , c'est-à-dire les mêmes pour tous les lieux, comme l'industrie, les capitaux ; ou spéciaux et particuliers à la localité. Les moyens généraux, nous les avons étudiés dans tout le cours de ces leçons ; quant aux moyens spéciaux, je ne peux que vous en citer quelques exemples qui vous aideront à porter un jugement sur les cas analogues.

H. Cleland, de Glasgow, qui a fait imprimer les relevés de la population de l'Ecosse, paroisse par paroisse, pour l'année 1821, fait remarquer que le nombre des habitants s'est accru dans tous les lieux où l'on a partagé des biens communaux, et où par conséquent les produits du sol se sont multipliés par la culture ; dans tous les lieux où l'on a établi des routes, des ports et autres moyens de communication propres au débouché des produits, et surtout dans tous les lieux où l'on a formé de nouvelles manufactures.

Là où il s'est formé de grandes fermes et des pâturages, la population a diminué ; non que la production totale ait été moins considérable, mais parce qu'une grande partie de la valeur produite appartient dans ces caslà aux capitalistes habitants des villes.

M. John Sinclair, dans sa statistique de l'Ecosse, rapporte qu'un village nommé Petty n'avait pour combustible que des tourbes, et que ses tourbières étant venues à s'épuiser, ce village s'est dépeuplé. Un autre village d'Ecosse, nommé Tyrie^ a vu, au

contraire, s'augmenter sa population aussitôt qu'on y a découvert , en très grande abondance , une espèce de motisse excellente pour le chauffage. Il paraîtra étonnant aux personnes peu familières avec l'économie sociale qu'une substance qui ne peut pas servir d'aliment accroisse la population ; elle l'accroît de même que b

DISTRIBUTION DES HABITANTS EN CHAQUE PAYS

production des clous, des))lanches que l'on fabrique dans d'autres villages, et qui, directement, ne peuvent pas nourrir non plus.

Mais, dira-t-on, une mousse qui n'est bonne qu'à brûler ne peut supporter les frais d'un long trajet, et ne saurait s'exporter dans d'autres cantons pour obtenir des vivres en échange. — Messieurs, cette mousse augmentait les revenus du village de Tyrie, même en ne s'exportant pas.

En effet, on ne peut nulle part se passer de combustible. Les habitants de Tyrie , avant qu'ils en eussent chez eux , devaient s'en procurer pour apprêter leurs aliments, pour résister aux rigueurs de l'hiver, pour exercer quelques arts enfin. Ce* combustible, ils étaient forcés de le faire venir d'une distance plus ou moins grande, après l'avoir payé plus ou moins cher. Mais, quand le nouveau chauffage a été découvert, non-seulement les anciens habitants ont vu s'augmenter leurs revenus de toute la somme qu'ils ont payée de moins pour leur combustible; mais tous ceux

qui sont nés ou qui sont venus s'établir à Tyrie se sont trouvés avoir sur leurs moyens de production, quels qu'ils fussent, terres, capitaux ou industrie, un excédant d'autant plus fort qu'ils avaient moins à dépenser en combustible, ce qui équivaut à une augmentation directe de revenu, de moyens d'existence, de population.

Cette observation a ses analogues dans les grands États comme dans les petits villages. Si nous consommons en France, chaque année, pour 80 millions de francs en sucre, et si, par une amélioration dans les procédés du commerce, par un tarif de droits plus modéré et la diminution de frais qui en résultera, nous obtenons la même quantité de sucre pour un quart moins de dépense, c'est-à-dire pour 60 millions de francs, nous n'aurons pas moins de sucre à consommer, ni sous ce rapport moins de moyens d'exister; mais nos revenus se trouveront augmentés des 20 millions que nous aurons dépensés de moins en sucre; et cette augmentation de revenu pouvant être appliquée à des objets quelconques de consommation, entraînera une augmentation équivalente dans la population. Par la même • raison une augmentation dans le prix du sucre produirait un effet contraire et causerait, si elle était permanente, toutes choses d'ailleurs égales, une diminution de population en France.

En effet, si la France est entraînée à une dépense en sucre plus forte d'un million seulement, sans avoir plus de sucre, la France a un million de moins à donner à ses autres consommations; ses revenus sont diminués d'un million, et sa population suit ses revenus.

Toutes les économies que l'on parvient à faire sur les frais de produo

tion étant équivalentes à une augmentation de revenu, dans tous les lieux où Ton a pu substituer avec avantage Taction de la machine à vapeur à Faction des hommes, les revenus du canton ont été augmentés et, par suite, la population. D'où il est résulté cet effet bizarre, que les hommes se sont multipliés principalement dans les lieux où Ton est parvenu à se passer de leur travail. Là, où dix hommes travaillaient, on a établi une machine qui faisait l'ouvrage de cent hommes ; on a donc pu nourrir cent hommes au lieu de dix. C'est ainsi que les mines de houille, en épargnant la maind'œuvre, ont triplé et quadruplé, depuis un demi-siècle, la population des villes de Birmingham , de Sheffield , Manchester, Newcastle et Glasgow. Ce n'est pas au son de la lyre d'Amphion que leurs briques se sont arrangées en maisons : c'est à la fumée du charbon de terre ; ce qui n'est pas tout à fait aussi poétique, mais beaucoup plus avéré.

CHAPITRE X

De la formation et de l'agrandissement des villes.

Il y a d'autres motifs encore que ceux que nous avons vus pour ces agglomérations de bâtiments que nous nommons des bourgs, des villes, des capitales. Lorsque nous avons étudié les échanges, nous avons vu qu'ils sont fondés sur cette circonstance, que chaque producteur ne fabriquant en général qu'une seule espèce de produits, et ses besoins variés l'obligeant de consommer des produits de mille espèces diverses , il est obligé de vendre, à peu de choses près, la totalité de sa production, et de racheter de même la presque totalité de sa consommation. Or, pour accom-

plir tous ces échanges , des lieux de réunion sont nécessaires ; des lieux où tous ceux qui ont à vendre puissent rencontrer ceux qui ont besoin d'acheter, et réciproquement.

De là les marchés, les réunions de producteurs en certains lieux déter[^]minés; et à mesure que les relations des producteurs entre eux ont acquis de l'importance, ces marchés, qui étaient périodiques, sont devenus perpétuels. Un fabricant de poteries, au lieu d'apporter au marché ses pots le jour de la semaine où le fermier y apportait son grain , les a vendus à un homme tenant boutique; tellement que,non-seulemenlle fermier, mais le citadin, à quelque jour de la semaine qu'il eût besoin de poterie, a été fissuré d'en trouver un assortissement dans la boutique du marchand.

DE LA FORMATION DES VILLES

Cette facilité a fait grouper autour du marché tous les producteurs qui, pouvant également bien exercer partout leur industrie , ont le choix de leur emplacement, et ceux qui, n'ayant d'autres soins que de dépenser les produits de leurs capitaux et de leurs terres, pouvant se placer également partout, doivent naturellement préférer les endroits où les objets de consommation se présentent en plus grands assortiments et où ils peuvent rencontrer en outre les agréments de la société. Les manufacturiers, qui emploient beaucoup de bras, ont dû se mettre à portée des lieux plus habités; et enfin, ces mêmes lieux étant le rendez-vous naturel des habitants de tout le canton, c'est là qu'on a dû placer les administrations, les tribunaux et toutes les personnes qui y tiennent.

C'est ainsi que se sont formées toutes nos villes. Nous n'en voyons plus guère commencer en Europe ; mais dans les pays plus neufs, où il y a beaucoup de terres qui se défrichent, beaucoup d'industrie et d'activité, et par conséquent où les produits se créent aisément, de même que la population, il s'établit beaucoup de villes nouvelles et elles croissent avec rapidité; c'est surtout lorsque des avantages particuliers au local se joignent à l'avantage essentiel de communiquer facilement avec tous les environs, et de là ensuite avec les provinces éloignées du même pays et de l'étranger. Cette facilité de communication est essentielle, car un endroit ne peut devenir un lieu de réunion que lorsqu'on y arrive facilement et qu'on en sort de même.

Voici ce que M. Birkbeck, qui, dans ces dernières années, est allé s'établir dans les provinces occidentales des États-Unis, nous dit de la manière dont les villes y prennent naissance.

<(Sur les points où plusieurs nouveaux colons ont acheté des mains du « gouvernement, dans le voisinage les uns des autres, des terres pour les « défricher, un propriétaire, qui voit d'un peu plus loin les besoins du « pays et ses progrès futurs, supposant que sa position est favorable à « l'emplacement d'une ville nouvelle, divise son terrain en petits lots sé- « parés par des rues commodément tracées, et les vend à mesure que « l'occasion s'en présente. On y bâtit des habitations. D'abord un magasin- « nier (on appelle de ce nom un marchand en toutes sortes d'objets) arrive avec quelques caisses de marchandises, et ouvre une boutique. « Une auberge s'élève auprès, et devient la résidence d'un médecin et « d'un homme de loi qui fait l'office d'un notaire, d'un agent d'affaires; « le magasinier y prend ses repas, et tous les voyageurs s'y arrêtent.

((Bientôt arrivent un forgeron et d'autres artisans, à mesure que le <c besoin s'en fait sentir. Un mattre d'école qui sert de ministre pour « toutes les sectes chrétiennes est un membre obligé de la naissante <(commune.

<(Si l'endroit est vraiment commode , les cultivateurs d'alentour s'y « rendent pour vendre et acheter, et la ville s'accroît jusqu'à devenir un « centre, une espèce de chef-lieu du pays environnant.

« Cent de ces tentatives ont échoué, et l'on a été obligé de faille passer « la charrue sur des terres où l'on aurait bien voulu voir des maisons; <c mais il y en a cent autres qui prospèrent.

« Il n'y a qu'un an que, dans le local de cette ville de Princeton où je a suis (c'est toujours H. Birkbeck qui parle), on ne voyait que des gens « vêtus de peaux ; maintenant on se montre à l'Église en bel habit bleu; « les femmes en robes de toile peinte et en chapeaux de paille.

« Une fois la ville commencée, la culture se propage rapidement et se « varie dans ses environs. Les denrées surabondent. Des moulins à eau, « ou (si les chutes manquent) des moulins à vapeur s'établissent sur la « première rivière navigable. L'excédant des provisions s'en va par le « Hississipi, et la même rivière rapporte les objets d'échange qu'on tire « d'outre-mer, par l'entremise de la Nouvelle-Orléans, qui est déjà, et de- « viendra encore plus, un entrepôt immense. >>

Ce besoin d'un centre, d'un point de réunion^ qui est le premier motif de la formation des villes, est aussi celui qui provoque leur plus grand accroissement. Alexandrie d'Egypte, Constantinople, Venise, ont été des centres de communications, des entre-

pôts de commerce entre l'Europe et l'Asie; c'est-à-dire que les marchands d'Europe y trouvaient les produits de l'Asie, et les Asiatiques les produits de l'Europe: c'est ainsi que, dans un marché, le cultivateur trouve à vendre son blé et à acheter les produits de la manufacture voisine, en même temps que le manufacturier y vend ses marchandises et y achète les denrées de la campagne.

Et comme dans le grand commerce il n'est point nécessaire que le marchand se transporte avec sa marchandise ; comme il lui suffit de donner des ordres à des commissionnaires, on peut supposer qu'il y avait à Alexandrie des maisons de commission qui se chargeaient d'acheter, pour Athènes et Rome, des marchandises de l'Arabie, de la Perse ou de l'Inde, et qui faisaient des envois à leurs correspondants de Babylone ou de Bombay. Or, on crée des valeurs commerciales, en transportant ainsi des marchandises; et cette production, quand le commerce est considérable, en-

DE LA FORMATION DES VILLES

(relie de nombreuses populations. Celle de Venise trouva de quoi se nourrir sur ses lagunes et ses pilotis, parce qu'elle sut devenir un dépôt de marchandises du Levant, et un dépôt bien sur, car on ne pouvait s'en emparer ni par mer ni par terre.

Les grands progrès que la navigation a faits depuis que Ton se sert de la boussole ont permis d'établir de grands entrepôts de commerce loin des routes directes, et partout où se sont rencontrés des ports commodes, de grands capitaux , en même temps

qu'une grande industrie. Or, de grands capitaux peuvent se rencontrer partout où l'esprit d'épargne est favorisé par les mœurs et par les institutions ; et une grande industrie partout où les hommes peuvent développer sans risques leur intelligence et leur activité. Tant qu'on naviguait avec timidité, la situation de Venise, celle de Constantinople étaient précieuses pour communiquer avec l'Orient. Depuis que l'on sillonne l'Océan dans tous les sens et avec une merveilleuse rapidité, les marchandises de l'Inde ont pu nous arriver par Amsterdam et Londres, qui sont à l'opposé de l'Inde.

Remarquez, messieurs, que ce sont toujours les besoins des peuples et leur génie industriel qui font la fortune des villes , et non la volonté de leurs fondateurs ^ Toutes les puissances du monde ne parviendraient pas à former une ville là où elle n'a pas envie d'exister. Le cardinal de Richelieu, avec tout son pouvoir, a voulu fonder une ville qui portât son nom, et n'a jamais pu y rassembler au-delà de quelques centaines d'habitants.

On ne réussit pas mieux , par un acte de volonté , à borner l'étendue d'une ville qui porte en elle des germes d'agrandissement. Dix fois on a posé des limites à Paris, et Paris les a toujours franchies. En 1724, il parut une ordonnance du roi qui défendit de bâtir à Paris au-delà des boulevards du nord. Le motif qu'en donne le vertueux abbé de Saint-Pierre, dans ses Annales^ est curieux : C'est^ dit-il, afin que les habitants^ soient plus rassemblés et les maisons plus hautes. C'est-à-dire qu'il donne, pour borner la

* Ce ne fut point parce qu'Alexandre fonda Alexandrie en Egypte et lui donna son nom, que le commerce de cette ville prospéra; ce fut parce qu'il détruisit la ville de Tyr, où se faisait aupa-

ravant le commerce avec l'Asie; ce fut parce qu'Alexandrie était située en face de l'Archipel grec, dans un pays qui fut soumis à des princes grecs , et qu'une domination habile dans les choses de marine remplaça un gouvernement qui avait la navigation en horreur. Ce fut un ensemble de circonstances, déterminées il est vrai par le règne d'Alexandre, mais dont la fondation de la ville d'Alexandrie fut la moindre.

ville» les motifs même qui doivent faire désirer de retendre. « De sem- « blables règlements, dit Jérémie Bentham ', ne servent qu'à entasser des « habitants dans des demeures étroites, à rendre l'air malsain, à procurer « des maladies contagieuses, et à faire bâtir une ville sur une autre.)>

Quant à la manière dont s'exprime J.-J. Rousseau sur la même ville, c'est une déclamation que n'appuient point les principes de l'économie politique. « Ce sont, dit-il, les grandes villes qui épuisent un État et qui « font sa faiblesse. La richesse qu'elles produisent est une richesse appa- « rente et illusoire. C'est beaucoup d'argent et peu d'effet. On dit que la « ville de Paris vaut une province au roi de France ; moi, je crois qu'elle « lui en coûte plusieurs ; que c'est , à plus d'un égard , que Paris est « nourri par les provinces, etc. »

Il est vrai que les provinces envoient leurs produits à Paris ; mais elles ne les y envoient pas gratuitement ; avec les profits qu'elles en tirent, elles se procurent les produits des arts de Paris ; et plus elles s'en procurent, moins leurs habitants sont fainéants et grossiers. Si les impôts des provinces sont principalement dévorés à Paris par le gouvernement, il ne dévore pas moins les contributions de Paris même.

A mesure que les villes étendent leurs limites, les parties anciennement tracées et anciennement bâties cessent d'être en harmonie avec le nombre et la richesse de leurs nouveaux habitants. Toutes les rues bâties à Paris jusqu'à François I^{er} sont faites pour les communications de 180,000 habitants tout au plus, parmi lesquels il n'y en avait pas un seul qui eût un carrosse ou un cabriolet, car ce genre de luxe était encore inconnu du temps de ce prince. Il fallait, par conséquent, moins d'espace pour la circulation des personnes et des approvisionnements. Il en fallait moins encore dans certaines portions centrales de la ville qui ont été bâties lorsqu'elle ne comptait encore que 30,000, 12,000 habitants, et même moins. Aujourd'hui, dans ces mêmes rues, il passe cent fois plus de monde, sans compter les chevaux, les voitures, les approvisionnements que suppose une population plus riche et plus nombreuse. Aussi, l'intérieur de nos villes, et surtout de Paris, ne suffit point à la circulation de leurs habitants, et les accidents s'y multiplient tous les jours davantage. Malheureusement, les progrès mêmes de la civilisation et des richesses élèvent le prix de l'espace à mesure qu'il devient plus nécessaire. Pour élargir les

* Théorie des Peines[^] tome II, page 310.

mes de l'intérieur de Paris à un point désirable, il faudrait acheter pour une somme si énorme de terrains et de maisons, que cette dépense serait trop considérable, non seulement pour les revenus de la commune, mais de l'État. Tout ce qu'on peut faire, c'est d'ouvrir quelques grandes communications devenues indispensables.

Quant aux rues nouvelles, un gouvernement est inexcusable de ne pas prescrire qu'on leur donne une largeur suffisante, et de

ne pas borner la hauteur des maisons à 14 ou 15 mètres, tout au plus, pour conserver au jour plus d'accès, à l'air plus de circulation. Et qu'on ne se plaigne point que c'est un attentat à la propriété. La propriété, instituée pour le bien de tous, ne peut pas pousser ses droits jusqu'au détriment de tous. Ce qui menace le public excède les droits de la propriété. Un propriétaire peut faire ce qu'il lui plaît sur son terrain, hors une maison dont l'élévation compromette la sûreté et la santé des autres citoyens; car leur personne est une propriété aussi, qui veut de même qu'on la respecte. D'ailleurs quand une ville s'étend, les terrains qui deviennent propres à porter des maisons acquièrent, grâce à la voie publique, une si grande valeur, que la voie publique qui leur procure cet avantage a droit à quelques sacrifices de leur part*.

CHAPITRE XI

De l'inégalité des récoltes par rapport à la population. Les récoltes varient d'une année à l'autre. Les populations ne peuvent

- Dans les rues trop étroites, une bonne police diminuerait l'encombrement et les dangers qui en résultent pour le public, en supprimant les boutiques des marchands ambulants et tous les étalages qui empiètent sur la voie publique. On devrait à Paris obliger les conducteurs des carrosses et cabriolets à marcher . au petit trot de leurs chevaux, ainsi que cela se pratique à Londres, où la police est beaucoup mieux faite sous ce rapport. Il suffirait pour cela de condamner, sur la déposition de trois témoins, les délinquants à une légère amende.

En général , les lois ne sont bien exécutées qu'aux lieux où chaque citoyen a le pouvoir d'en assurer l'effet. Un pays est toujours mal gouverné quand les fonctionnaires publics sont appelés seuls à en surveiller l'exécution, et peuvent dire à un simple citoyen : Mélezz-vous de vos affaires; cela ne vous regarde pas. Comme si la chose publique n'était pas l'affaire de tout le monde !

pas subir des vicissitudes si rapides. Si, une année commune, la France produit 60 millions d'hectolitres de froment, et s'il faut, l'un dans l'autre, à chaque individu, deux hectolitres, je conçois qu'une récolte ordinaire nourrira 30 millions d'habitants; mais si l'année suivante la récolte se trouve de vingt millions d'hectolitres de plus, la France aura-t-elle dix millions d'habitants de plus? Non, sans doute : dix millions d'habitants de plus sont le résultat d'une longue prospérité. Faute de consommateurs, on donnera le froment à tous prix : le cultivateur ne s'en verra plus remboursé de ses frais. Si, au contraire, il se trouve un déficit d'un tiers dans la récolte, comme il y en a des exemples, faudra-t-il que la population soit réduite d'un tiers , et que dix millions d'habitants soient condamnés à périr? Ce serait un malheur effroyable.

Qu'arrive-t-il donc? Car il est évident que les récoltes sont inégales, et cependant que la population ne varie pas sensiblement d'une année à l'autre. Voici, messieurs, ce que l'on peut présumer.

Lorsque la récolte excède la récolte ordinaire, le blé tombe à bas prix ; ce qui en augmente la consommation. On use plus largement de cette denrée. Les classes peu favorisées de la fortune (et ce sont les plus nombreuses), se nourrissent avec plus d'abon-

dance; on donne le bas grain aux animaux, et les hommes mangent une plus grande portion de froment ; on multiplie les bestiaux; on engraisse des volailles; on transforme la farine en mets susceptibles de se conserver. On exporte une partie de la récolte ; on en met en réserve une autre partie pour attendre le moment d'un meilleur prix.

Lorsqu'au contraire la récolte de l'année est inférieure à une récolte ordinaire, la classe indigente est avertie, par la cherté du pain, de la nécessité de le ménager : on n'en perd pas ; on en mange moins ; on cherche des suppléments, soit dans les grains inférieurs, soit dans les fruits, soit surtout dans les racines, comme la pomme de terre ; on vend des bestiaux et des oiseaux de basse-cour, au lieu de les multiplier ; on consomme les réserves des années précédentes; enfin, on se procure par le commerce des denrées alimentaires du dehors.

En dépit de ces palliatifs, une récolte qui excède beaucoup la récolte moyenne, ou qui reste fort inférieure à elle, est une circonstance fâcheuse et quelquefois une grande calamité.

Est-elle surabondante? la culture du blé devient désavantageuse; le cultivateur consacre des terres à blé à d'autres cultures; et, comme le bas prix des subsistances favorise les mariages et cause, sinon une augmen-

tation actuelle de population, tout au moins un acheminement vers cette augmentation, il arrive que de pareilles années préparent à la fois pour les suivantes et plus de citoyens et moins de denrées alimentaires pour les nourrir.

Les mauvaises récoltes et une cherté disproportionnée avec les ressources du consommateur ont des effets encore plus funestes

et que je n'ai pas besoin de vous retracer.

Vous voyez, messieurs, que, pour le bien de l'humanité, l'effet désirable serait que, dans les années d'abondance, on pût mettre en réserve tout le blé dont on aura besoin dans les années de disette, et procurer ainsi, à chaque nation, une année moyenne proportionnée à sa population moyenne. Le remède paraît simple; mais à l'exécution il est fort difficile; et les publicistes, les hommes d'État se sont longtemps disputés sur les moyens d'atteindre ce but. Les uns ont nettement décidé qu'on n'y saurait parvenir à moins que l'administration ne porte un œil vigilant sur l'état des subsistances, et ne fasse, selon l'occasion, des lois et des règlements propres à prévenir les inconvénients qui pourraient résulter pour la population de l'imprévoyance et de la cupidité des particuliers. Les autres ont été d'avis au contraire que tout acte de la part de l'autorité est plus nuisible qu'utile, et que le meilleur moyen pour assurer l'approvisionnement des peuples, est de laisser toute latitude à l'agriculture et au commerce. D'autres enfin ont pensé qu'en certains pays le commerce et l'agriculture, quoique laissés à la plus entière liberté, ne sauraient se passer tout-à-fait de l'appui de l'administration.

Écoutons les principales raisons sur lesquelles s'appuie chacune de ces opinions, et d'abord les partisans des mesures administratives.

Quand on songe, disent-ils, aux maux effroyables qui accompagnent la disette et surtout la famine; quand on songe aux souffrances, à la mort, aux désordres qu'elle entraîne, on sent la nécessité de ne rien abandonner au hasard des événements pour prévenir de si grands malheurs. On doit, en conséquence, si l'on voit la récolte mauvaise, défendre l'exportation des grains et des

farines; accorder des primes à ceux qui en feront venir; ordonner pour compte du gouvernement des achats dans l'étranger. Si, malgré la cherté, les fermiers refusent de vendre, il faut les contraindre à porter leur blé au marché. Si des accapareurs veulent spéculer sur la misère publique et former des magasins qui, soustrayant une partie des subsistances aux consommateurs, en font monter le prix encore plus haut, il faut prohiber toutes les ventes clandestines, surveiller les transports de

grains et de farines, et quand on en découvre des amas, obliger les déten* teurs à vendre à un prix raisonnable. Toutes ces mesures s*expliquent par elles-mêmes, la nécessité les excuse, et l'expérience nous apprend ce qu'il en a coûté pour les avoir négligées.

En France, la sortie des grains fut libre jusqu'en 1692; et en 1693, la disette fut telle, qu'on fut obligé de défendre l'exportation sous peine de mort.

En 1708, la récolte fut bonne; on permit l'exportation. On ne fit aucune réserve pour l'année suivante où la gelée, saisissant une terre lavée par les pluies, coupa le blé par sa base. La famine de 1709 fut affreuse : on racheta dans l'étranger, à 50 francs le setier, des blés qu'on y avait vendus pour 8 francs.

En 1739, on vendit au dehors pour 30 millions de grain; et, en 1740, on fut obligé de racheter exactement la même quantité de blé que l'on payai 40 millions.

En 1815 et 16, on abusa de même de la liberté d'exporter; et suivant un rapport fait par le ministre de l'intérieur, le 24 décembre 1818, le trésor public avait perdu dans celte occasion, en

achats forcés, en indemnités et déchets de marchandises, au-delà de 49 millions ^

Enfin, l'on peut avoir des voisins, comme les Anglais, où, par suite des impôts, la production du blé est tellement chère, que son prix surpasse constamment le prix de la même marchandise sur nos marchés. Dès lors, quand la saison a été mauvaise, et que l'Angleterre permet chez elle l'importation des blés, malgré son renchérissement en France, il est encore plus cher en Angleterre; et les particuliers trouveraient leur compte à exporter des subsistances déjà trop rares chez nous; ce qui ferait partager à nos consommateurs, à nos ouvriers, la dure condition de l'ouvrier anglais, qui est obligé de payer un prix élevé pour sa subsistance, et de vendre néanmoins ses produits à bon marché, afin de soutenir la concurrence du reste de l'Europe.

Les partisans de la liberté indéfinie du commerce des blés disent , de leur côté, que toutes les fois que l'on empêche le blé de monter au prix où le porte une libre concurrence, il est à craindre que le produit moyen des terres à blé (c'est-à-dire les mauvaises années balancées par les bonnes) ne soit insuffisant pour payer les frais de production du blé ; or,

^ Les achats se montèrent à une somme bien plus forte; mais les reventes en firent rentrer une partie.

DE L'INÉGALITÉ DES RECOLTES. iSI

«i ces frais ne sont pas remboursés a a culli valeur, la production du blé est attaquée à sa source. Ils disent que la concurrence et les besoins des vendeurs sont une garantie que le prix du grain ne montera jamais à un taux excessif ; qu'il est utile, quand la récolte s'annonce mal, que le prix monte, parce que la cherté met

alors, en temps utile, des bornes salutaires à la consommation. Les réserves et les magasins que forment, dans ce cas, les fermiers et les commerçants, produisent un effet pareil. Us font monter le prix du grain lorsqu'il est nécessaire qu'on l'économise, et ils le versent dans la consommation au moment delà plus grande cherté, c'est-à-dire de la plus grande rareté ; ce qui est l'instant où l'on en a le plus de besoin.

Pour que l'on forme des magasins dans les années où le blé est à vil prix (magasins qu'on retrouve dans les années de cherté), le meilleur des encouragements est de les protéger contre tous les dangers, et de donner aux administrés, non-seulement l'assurance, mais la conviction que le propriétaire d'une provision pourra en disposer quand et comment il voudra. Les magasins ne peuvent être bien tenus que lorsque ce sont des particuliers qui les forment. Si, dans les dépôts, ils se trouve des blés gâtés et perdus pour tout le monde , c'est principalement dans ceux de l'administration que ce malheur arrive ; car les particuliers, pour éviter des pertes graves, ont soin de visiter les leurs, et ils se hâtent de se débarrasser des marchandises qui menacent de s'avarier. Il est difficile que les administrateurs nommés par le gouvernement ou par les villes, ayant la certitude que la perte ou le gain ne les regardent pas, mettent dans les achats, dans les ventes, dans la conservation des grains, ce soin , cette diligence que réclament absolument toutes les opérations commerciales. Quel intérêt ont-ils à surveiller les subalternes, à exiger d'eux du travail et de l'assiduité, et à réduire des frais qui, au fait, sont des profits pour tous les agents de l'administration?

Quand les particuliers sont détournés par la crainte des mesures administratives de faire des approvisionnements et d'avoir

des dépôts de subsistances, les approvisionnements de l'administration sont toujours insuffisants dans un grand État. En évaluant au tiers le déficit d'une mauvaise récolte , il ne s'élèverait pas en France à moins de 20 millions d'hectolitres, dont la valeur moyenne est de 18 fr. 5 ce qui fait 360 millions pour la valeur des blés qu'il faudrait toujours avoir en magasin, sans compter la valeur des édifices , des manipulations et des ustensiles nécessaires pour loger et soigner cette immense provision.

Quant aux ressources que Ton peut trouver dans les importations de Fétranger, pour suppléer au déficit des récoltes , les défenseurs de la liberté du commerce des grains observent que le commerce des particuliers peut seul faire arriver des quantités importantes. Les 80 millions que le gouvernement français dépensa en 1740 pour faire venir de Tétranger du blé qui , tout rendu , ne lui revint pas à moins de 50 francs le setier, procura un supplément d'approvisionnement suffisant pour fournir du pain à la France pendant 16 jours tout au plus ; tandis qu'une récolte inférieure d'un tiers à la récolte ordinaire laisse la France sans pain pendant 120 jours !

Plus récemment, on voit, dans un rapport du ministre de rintérieur', que, dans la disette de 1817, le gouvernement, par des achats qui ont coûté 70 millions, a procuré à la France une quantité de 1,460 mille hectolitres de blé; or, cette quantité n'est pas suffisante pour fournir du pain à la France pendant 8 jours ! Et remarquez que , sur les achats du gouvernement, plus du tiers avaient été faits dans la France même; qu'ils n'ajoutaient rien par conséquent à ses ressources , et qu'une quantité inconnue de blé et de farine fut avariée, qui ne servit à la nourriture de personne. Le ministre convient lui-même que le commerce seul^ et le com-

merce libre et indépendant, peut attirer et répandre dans l'intérieur les ressources nécessaires.

Il ne faut pas croire que le commerce des blés soit fait seulement par des commerçants en titre et par des spéculateurs. Les fariniers ou meuniers en gros, les boulangers et même les brasseurs, lorsque le prix, est assez bas pour qu'on ne puisse pas s'attendre à une baisse plus forte, ou lorsqu'ils appréhendent un renchérissement quelconque, augmentent leurs approvisionnements ou leur fabrication. Les fermiers eux-mêmes suspendent leurs ventes et font des magasins de blé ; et ce sont là les opérations les plus efficaces*.

> Du 24 décembre 1817.

- En Angleterre, où les fermes sont considérables et où la plupart des fermiers ont un capital suffisant, ce sont eux qui, dans les temps d'abondance, font les réserves les plus sûres, parce qu'elles sont nombreuses. La prévoyance de l'administration ne peut jamais en faire au total d'aussi fortes. Elles suffisent en général pour préserver l'Angleterre des disettes si funestes dans d'autres États. Ces réserves se font par le moyen des meules de blé, et par conséquent n'exigent pas des greniers d'abondance fastueux et très dispendieux. Il est re-

Les achats de l'administration ont ce fâcheux effet, qu'ils déclenchent des alarmes que l'ignorance populaire embrasse, propage et augmente. Chacun croit devoir se précautionner contre une disette qui n'est souvent pas réelle ; on fait des provisions et l'on n'en achète pas moins sa consommation courante, ce qui y pour un temps, double les achats ; en sorte qu'un faible secours pro-

curé par le gouvernement, outre ce qu'il coûte au contribuable, lui fait payer plus cher ce qu'il ne lui procure pas*.

On convient généralement à présent que la circulation des grains et

connu en outre que le blé se conserve mieux de cette manière que de toute autre. Le blé n'étant pas battu, chaque grain séparément reste enveloppé dans sa balle, et cet isolement prévient sa détérioration. Il est vrai que la méthode des fermiers anglais suppose deux genres de précautions, mais qui sont à la portée des autres pays : 1^o il faut que les fermes soient pourvues de machines à battre {Irashing mills} afin que l'on puisse porter au marché le blé quand le haut prix ou le besoin de vendre se fait sentir ; 2^o il faut que les meules soient faites avec assez de soin pour que l'épi soit garanti de l'humidité et des animaux parasites. Pour cet effet les meules doivent être élevées sur des planchers et des dés en maçonnerie; et il faut que la paille soit artistement rangée, que l'épi soit à l'intérieur, et qu'au moyen de sa couverture en chaume et des bords coupés très nets avec des couteaux faits exprès, la paille ne soit accessible à aucun être malfaisant. * On a reproché avec quelque justice à M. Necker, en 1789, d'avoir dit dans un écrit Imprimé : « A mon arrivée dans le ministère, je me hâtai de prendre des informations sur le produit de la récolte et sur les besoins des pays étrangers, etc. » Quelles informations concluantes, a-t-on dit, un ministre peut-il prendre? Un maire de village ne peut pas savoir ce que sa commune a produit de blé : comment un ministre saura-t-il ce qu'a produit un vaste royaume, ce qu'on a vendu, ce qui a été consommé? Et quand il le saurait, quelle règle de conduite pourrait-il tirer de ce savoir? S'il fait des achats, il effraie le peuple et

écarte les commerçants qui ne veulent point entrer en concurrence avec un gouvernement. Lorsqu'on parle en même temps de l'utile prévoyance du gouvernement, de la nécessité de hâler le mouvement du commerce, on aggrave le mal en voulant se donner le mérite de le réparer. Arthur Young, qui parcourait la France dans cette même année 1789, affirme que partout on lui dit que la récolte avait été ordinaire, et qu'aussitôt que M. Necker eut annoncé à l'assemblée nationale qu'il avait fait acheter à l'étranger 1400 mille quintaux dont 800 mille étaient déjà arrivés, cette annonce, qui semblait devoir faire baisser le prix du blé, le fit monter dans tous les marchés.

des farines doit être absolument libre dans l'intérieur d'un État. Le gouvernement doit être animé d'une égale bienveillance pour tous ses sujets, et si un canton souffre de la disette, on pense qu'un autre canton doit lui faire part de son abondance ; mais les partisans des mesures restrictives demandent si l'on doit la même bienveillance aux étrangers ? Si notre territoire est plus fertile, si les frais de production sont moindres chez nous que chez eux, devons-nous les appeler à prendre part à cet avantage ? Devons-nous faire monter le prix du blé dans nos marchés pour que nos voisins puissent s'en procurer à meilleur compte que chez eux ? Ne fait-on pas sagement, en conséquence, tout en protégeant la plus libre circulation intérieure du blé, d'en prohiber l'exportation, à moins d'une excessive surabondance ?

Les partisans du commerce libre répondent que rien n'assure mieux l'approvisionnement intérieur que l'habitude de l'exportation. L'exportation fait qu'un pays produit du blé par-delà sa consommation : de sorte que, dans les moments de cherté, le commerçant trouvant plus de bénéfice à vendre qu'à exporter, le

pays profite , dans les années de disette , du surplus que, dans les années ordinaires, il envoie à l'étranger.

Telles sont les raisons les plus concluantes apportées en faveur de l'action administrative et en faveur de la liberté absolue. Elles sont répandues dans un grand nombre de volumes ; elles sont accompagnées de beaucoup d'autres raisons moins décisives , ou trop facilement réfutées pour que je vous en entretienne. Je ne vous ai présenté que celles qui m'ont paru dignes de faire impression et d'influer sur la conduite du législateur. L'un et l'autre parti présentent des faits et des motifs dont il n'est pas permis de méconnaître la valeur. Mais ni l'un ni l'autre ne me semble présenter des garanties suffisantes contre les inconvénients qui résultent , pour l'espèce humaine, de l'inégalité des récoltes.

Une expérience fréquemment renouvelée nous prouve que l'administration, après avoir dépensé des sommes énormes et enrichi les traitants par les mains desquels elle a été obligée de passer, n'a procuré aux classes moins fortunées de la société que des secours insignifiants.

Il est à craindre que les magasins formés dans des vues d'intérêt privé ne soient pas une ressource plus assurée. Les mauvaises années sont heureusement trop rares pour que le renchérissement qui en résulte indemnise convenablement les spéculateurs de leurs frais, de leurs risques et de leurs peines. Une année de cherté médiocre n'arrive guère qu'une

DE L'INÉGALITÉ DES RÉCOLTES. 185

fois en cinq ans, et de cherté excessive une fois en dix ans. Les frais de garde pour le blé , le rôle des avances compris , ne sont pas évalués à moins de quinze pour cent par année*. Or, quinze

pour cent à intérêt composé sont une dépense qui excède cent pour cent au bout de cinq ans, et quatre cents pour cent , si l'on est obligé d'attendre la dixième année pour réaliser. Il faudrait donc, pour que les spéculateurs fussent indemnisés , que le blé montât à un prix qui excédât celui des plus affreuses disettes qu'on ait vues en France.

La prévoyance des consommateurs eux-mêmes n'offre pas une garantie plus rassurante. La plupart manquent de capitaux suffisants pour faire l'avance de leurs approvisionnements pendant un an ; ils manqueraient de local pour le garder, et en seraient embarrassés dans leurs déménagements.

Faut-il donc, dans un pays parvenu à une haute civilisation , laisser une population nombreuse en butte aux maux qui naissent de l'inégalité des récoltes? On peut supporter de grandes fluctuations de valeurs dans les choses qui sont d'une nécessité moins urgente. Un homme qui ne peut atteindre au prix d'un vêtement, en renvoie l'acquisition à un autre temps. Il peut se passer d'abri plusieurs nuits de suite. Ces privations sont pénibles,

' Le déchet se compose des maladies auxquelles le blé est sujet et des ravages causés par diverses sortes d'insectes et d'animaux. La ville de Paris allouait aux entrepreneurs et soumissionnaires au rabais de cette garde 1 franc 30 centimes par quintal métrique pour le déchet et les manipulations. En évaluant le quintal à 23 frs^{ncs}, prix moyen, cela fait 6 1/2 pour cent de la valeur. La ville de Paris fournissait en outre les emplacements et les greniers où étaient conservés les blés, qui forment seuls un capital considérable et qui coûtent, indépendamment de l'intérêt, un entretien considérable, surtout à cause des planchers. C'est évaluer peu cette dépense que de la porter au 3 1/2 pour cent de la valeur

des blés, ce qui fait le complément de dix pour cent, auxquels il convient d'ajouter 5 pour cent pour intérêts de la valeur du blé; sans comprendre encore les risques que font courir les incendies accidentels, le feu du ciel et les émeutes populaires. Enfin , en supposant que tous ces frais fussent couverts par la hausse du prix de la denrée conservée , il ne resterait encore rien pour la peine, les soins pris par les spéculateurs pendant plusieurs années, sans compter les risques personnels auxquels les fureurs d'une populace souffrante pourraient les exposer, quoiqu'il n'y eût aucune faute de leur part, et que leur spéculation fût légitime même aux yeux de la plus sévère morale.

mais ne sont pas mortelles. Il ne peut pas de même sgom^ner à l'autre semaine les impérieuses sollicitations de son estomac. Elles sont à la fois les plus pressantes et les plus coûteuses de toutes; et lorsqu'elles attaquent en même temps une importante portion d'unq population considérable, elles peuvent la porter à une exaspération funeste pour elle-même et dangereuse pour les autres.

N'est-ce pas ici un des cas où il faut savoir, dans la politique pratique, s'écarter des principes généraux? Les principes généraux représentent une industrie abandonnée à elle-même comme le moyen le plus assuré de pourvoir à nos besoins : Texpérieuce nous fait voir que l'intérêt pécuniaire, que les habitudes ne suffisent point pour que les hommes fassent des réserves assez longues pour parer à l'inégalité des récoltes chez un grand peuple. Dans l'insuffisance où sont les gouvernements et les particuliers pour en venir à bout séparément , ne peuvent-ils pas unir leurs efforts, sinon pour remédier complètement à cette rigueur des choses naturelles, au moins pour en adoucir les effets?

La nature semble avoir compté sur les ressources de l'industrie humaine, lorsqu'elle a placé l'homme dépouillé, nu, sans abri sur cette terre : n'a-t-elle pas de même compté sur son intelligence , sa prévoyance et ses soins , lorsqu'il s'est agi pour lui de se former en sociétés immenses et de pourvoir à leur conservation ?

Il semble que chaque commune favoriserait suffisamment les spéculations particulières relatives à la plus importante des subsistances, si elle offrait aux capitalistes qui , dans chaque localité jouissent de l'estime publique , une indemnité diminuée par la concurrence , en faveur de ceux d'entre eux qui se chargeraient de former des magasins de blé, avec la condition de les revendre lorsque le blé serait moulu à un prix fixé d'avance. Cette précaution serait facultative de la part des communes, et certes ce serait un des meilleurs emplois qu'elles pussent faire des deniers communaux. La commune n'aurait aucune avance à faire ; il lui suffirait de constater le nombre d'hectolitres mis en réserve par un ou plusieurs particuliers, de faire vérifier ce nombre chaque année en payant l'indemnité, et en cas de disette , d'obliger les entrepreneurs à porter sur le marché une portion de leur blé chaque semaine. Ces approvisionnements des villes et des bourgs laisseraient les marchés des campagnes mieux garnis, et les prix ne pourraient pas s'y élever autant. Si la ville de Paris eût dépensé de cette manière la moitié des sommes qu'on a sacrifiées pour subvenir très imparfaitement , dans les temps de disette, aux besoins de ses nombreux habitants, il est probable qu'ils auraient clé beaucoup mieux salis-

QUE LES DISETTES SERONT PLUS RARES

faits ; on aurait soulagé les consommateurs des campagnes ; on se serait affranchi des indemnités que l'on paie aux. boulangers , et Ton aurait affranchi cette industrie d'un monopole *.

Le gouvernement louerait aux entreposeurs les bâtiments qui lui appartiennent, à la charge par eux de les entretenir en bon état.

CHAPITRE XII

Que les disettes seront plus rares à raveoir.

Quels que soient, dans l'état actuel de notre civilisation, les frais qu'exigent les précautions qu'il faut prendre contre les disettes, on peut raisonnablement se flatter qu'elles seront moins embarrassantes à l'avenir. Il serait à désirer que l'agriculture fût plus perfectionnée, qu'il y eût plus de capitaux répandus sur les terres, des communications faciles et économiques *, de bons chemins de traverse dans les campagnes, des charges publiques légères. La prévoyance, les soins marchent avec l'aisance des nations. Mais ce sera l'œuvre du temps. Déjà les disettes sont moins fréquentes qu'autrefois et beaucoup moins cruelles. Elles deviendront encore plus rares par la suite; d'abord parce que l'administration se perfectionnera avec les lumières; et ensuite par quelques autres causes dont il est consolant, et n'est pas sans utilité, de s'occuper dès à présent.

Plus le nombre et la variété des substances alimentaires s'accroissent, et

* L'administration municipale de Paris a renoncé depuis longtemps à Tachât et à la conservation des grains et farines ; mais elle fournit gratuitement aux boulangers les magasins où sont placés les trente sacs de farine que chacun d'eux est astreint à avoir en avance comme garantie ; cette mesure, qui est bonne en elle-même, est tout à fait indépendante de ce qui concerne la taxe périodique du pain. (Noie de fédileur),

* En France on ne peut pas encore compter sur les ressources que présente une province éloignée. En 1817, tandis que le blé était tolérablement abondant en Bretagne, on mourait de faim en Lorraine ; le transport des vivres de la première de ces provinces dans l'autre en quadruplait le prix ; or, on sait que le haut prix c'est la disette. En Andalousie, quand le blé monte à 5 francs le boisseau, on le tire des États-Unis d'Amérique, alors qu'il ne vaut peut-être qu'un franc 50 centimes dans les plaines de Castille. (Jacob : ^° rapport, page i).

moins on est exposé au risque d'en manquer. Les circonstances qui sont défavorables à une denrée ne le sont pas pour une autre. Les disettes sont affreuses dans l'Indoustan, parce que le fonds de la population y vit presque entièrement de riz. Si une sécheresse extraordinaire vient à contrarier cette récolte, nul autre aliment abondant et peu cher n'y supplée. Or, les progrès de l'agriculture, d'une part, nous procurent de nouvelles denrées par la naturalisation de végétaux et d'animaux étrangers ; et, d'une autre part, ils font entrer dans la nourriture habituelle du peuple certains aliments qui étaient trop chers pour lui, et qu'on trouve peu à peu le moyen de produire à moins de frais. La pomme de

terre a rendu en France d'immenses services dans les dernières disettes; elle en aurait rendu bien davantage si sa culture avait été plus généralement répandue. On la cultivera plus universellement; on la cultivera mieux; on apprendra, par exemple, les moyens d'empêcher qu'elle ne dégénère. Déjà on la conserve d'une récolte à l'autre; et, en la réduisant en fécule, on la conserve sans altération un grand nombre d'années. La pomme de terre, sous toutes les formes, entrera en concurrence avec les céréales dans la nourriture des peuples, et suppléera souvent à leur rareté : quand un peuple se nourrit par moitié de céréales et de pommes de terre, un déficit d'un quart, dans l'une ou l'autre de ces denrées, ne lui fait éprouver qu'un déficit d'un huitième dans sa nourriture totale.

Nous ignorons quels autres végétaux sont susceptibles de s'acclimater parmi nous. Sans devenir aussi communs que la pomme de terre, il y en a peut-être beaucoup qui feront une partie essentielle de la nourriture de nos descendants. Plusieurs de nos aliments, les épinards, les artichauts, les choux-fleurs, étaient absolument inconnue à nos pères.

Les moyens de communication allant en se perfectionnant, les subsistances particulières aux provinces méridionales de la France , comme le maïs et les châtaignes, pourront à peu de frais être transportées dans les provinces septentrionales, et devenir peu à peu une partie essentielle de nos aliments habituels.

La naturalisation des animaux est d'une importance moins grande ; cependant les coqs et les poules d'Inde, qui sont originaires du Mexique, en se multipliant dans nos basses-cours, ont accru le nombre de nos substances alimentaires.

Si les jachères étaient généralement supprimées en France, et si l'on y faisait reposer les terres, en les obligeant de produire des plantes fourragères, les bêtes à cornes et les animaux de boucherie se multiplieraient

QUE LES DISETTES SERONT PLUS RARES

considérablement et entreraient en beaucoup plus grande proportion dans la nourriture du peuple. Si quelque moraliste timoré se faisait scrupule de multiplier les animaux dans le but de les détruire, en les faisant servir de pâture à notre voracité, je lui ferais observer que le mal de la mort n'est pas dans la cessation de la vie (l'observation en a déjà été faite)', mais dans la douleur qui accompagne souvent ce changement d'état, et dans l'appréhension de la mort, qui est une souffrance aussi. Or, quant à l'appréhension, les animaux n'en paraissent pas susceptibles, et l'on peut encore, mieux peut-être qu'on ne le fait, leur déguiser le sort qui les attend. De manière que si nous pouvions leur épargner tout sentiment de douleur physique, nous ne leur ferions réellement aucun tort en les privant de la vie. Il ne me semble pas impossible que, nos connaissances et le sentiment de nos devoirs envers les bêtes étant plus perfectionnés qu'ils ne sont, nous parvenions à faire entrer les animaux au nombre de nos aliments sans avoir à nous reprocher leurs souffrances[^].

Les progrès du commerce sont une autre raison de croire que les substances alimentaires deviendront plus abondantes et plus variées. Nous produirons plus d'objets manufacturés : ils conviennent à l'activité, au génie des habitants de la zone tempé-

rée ; d'un autre côté , nous jouirons plus abondamment des productions de la zone torride. La terre est incomparablement plus féconde et moins habitée enle les tropiques, et même au nord et au sud des tropiques, qu'elle ne l'est dans nos climats. Le nombre des végétaux y est plus considérable et la végétation plus vigoureuse. Le rapport unanime des voyageurs nous représente l'Afrique, au sud du Sénégal , et l'Amérique méridionale presque entière , comme vierges pour l'agriculture, avec une immense capacité de produire. Quand nous saurons enfin l'art de former des colonies, et que nous leur porterons des marchandises au lieu de leur porter des vexations, il est probable que nous en tirerons de puissants secours en denrées alimentaires. Au Paraguay et ailleurs , on laisse dévorer aux animaux sauvages la chair des bœufs et des vaches que l'on tue pour avoir leur peau. Avec plus d'industrie et de capitaux, dans ces mêmes contrées, on la transformerait en viande salée et séchée ; et, avec une navigation plus prompte et plus économique , on pourrait en approvisionner à peu de frais les marchés de l'Europe.

' Tome I, page 283.

- On sait qu'une fort petite quantité d'acide prassique arrête, sans douleur, le mouvement de la vie animale.

190 SIXIÈME PARTIE. — CHAPITRE XI.

La promptitude dans la navigation, comme dans toutes les autres opérations industrielles, est une économie dans les frais de production; les capitaux avec lesquels se conduit l'opération sont moins longtemps employés. La navigation, sous ce rapport, a beaucoup gagné depuis le commencement du siècle. On vient à présent d'Amérique en Europe en vingt jours, tandis que le

même voyage en prenait autrefois trente-six à quarante ; on fait deux expéditions aux grandes Indes dans l'espace de temps où Ton n'en faisait qu'une ^ Des communications plus faciles avec les diverses parties de la terre auront, jusqu'à un certain point, l'effet d'une communication plus facile entre les différentes provinces d'un grand État. Chacune participera à la fécondité de toutes, et il en résultera une production moyenne plus uniforme.

Si quelques produits lointains ne peuvent point se naturaliser dans nos latitudes , comme la banane et le fruit de l'arbre à pain , on apprendra peut-être à les conserver, en les desséchant ou autrement; ou bien on les multipliera dans certains climats plus à notre portée et qui pourront leur convenir. Si les puissances de l'Europe entendaient leurs vrais intérêts, les immenses armées, la tactique, les trésors qu'elles emploient à se faire du mal mutuellement , seraient employés à introduire la civilisation européenne dans l'Afrique septentrionale ; elles pourraient toutes y former des colonies qui , bientôt devenues indépendantes comme toutes les colonies devraient l'être, fourniraient des denrées alimentaires précieuses et ouvriraient un nouvel et vaste débouché aux marchandises de l'Europe. Mais non ; l'Europe, toute puissante qu'elle est, supporte la honte de payer tribut à des forbans et souffre que ces forbans , lorsqu'ils sont de mauvaise humeur, réduisent ses enfants en esclavage*! Les améliorations

* Depuis la publication de la première édition de cet ouvrage, la navigation à vapeur a fait de nouveaux progrès ; des navires à vapeur de la force effrayante « de mille à treize cents chevaux traversent l'Océan en quatorze ou treize jours. La mer Méditerranée est sillonnée par cette navigation ; des bateaux à vapeur flottent sur la mer rouge ; les voyageurs et la correspondance reprennent

ainsi l'ancienne route des Indes. Il faut quatre ou cinq mois pour venir du Bengale en doublant le cap de Bonne-Espérance, et les lettres, en passant par l'Isthme de Suez, arrivent maintenant de Calcutta à Paris en moins de cinquante jours.

{Note de l'éditeur,}

* La voix de l'auteur a été entendue ; quelques mois s'étaient à peine écoulés depuis la publication de son livre, que déjà les armes françaises avaient vengé .

possibles sont immenses, celles qui s'opèrent réellement sont lentes et bornées; mais l'avenir est pour nous.

CHAPITRE XIII

De la colonisation.

La tendance qu'ont toutes les populations à dépasser leurs moyens d'existence, et les maux qu'elles éprouvent en étant perpétuellement ramenées dans les limites que prescrit une dure nécessité, ont porté toutes les nations populeuses à former de nouvelles colonies. Il semblerait que les classes indigentes, plus exposées que les autres aux maux qui naissent de la pénurie, et constamment moissonnées par elle, dussent être les seules à chercher sur une terre moins encombrée une existence plus facile. Cependant elles ne partent pas les premières. Pour partir il faut quelques avances, un capital qui suffise tout au moins pour les frais du voyage et pour subsister jusqu'au moment où les produits d'une nouvelle patrie pourvoiront à la subsistance des colons.

L'émigration commence donc par les familles où l'on éprouve des difficultés pour établir des enfants trop nombreux, mais où l'on a pourtant assez de ressources pour leur assurer les moyens d'exister pendant les premiers temps d'une colonisation. On peut dire que c'est des classes moyennes que sortent les fondateurs d'une colonie. C'est quand ils ont

la civilisation des longues insultes qu'elle avait reçues de la barbarie : Alger était pris et la piraterie avait cessé sur les côtes d'Afrique. Mais la question d'une bonne colonisation sur ce point n'est pas encore résolue. Il est difficile de conquérir et de dominer d'aussi vastes régions, habitées ou parcourues par des peuples de races si diverses ; il ne s'agit pas là de ces luttes faciles dans lesquelles de nouveaux colons avaient à vaincre les faibles Américains effrayés de ces armes européennes qu'ils prenaient pour le tonnerre ; il faut en Afrique combattre des hommes à demi civilisés et munis de toutes les armes de l'Europe. Peut-être aurait-il été sage pour les Français de se borner dans l'origine à occuper militairement les ports de mer, à trafiquer avec les gens de l'intérieur, pour coloniser successivement ensuite les seuls points où l'on aurait pu assurer une sécurité suffisante ; mais ce sujet ne saurait être traité même sommairement dans les bornes que comporte une simple note. {Noie de Véditeur.)

192 SIXIÈME PARTIE. - CHAPITRE XLII.

pourvu aux frais de premier établissement, quand ils ont fait quelques accumulations, que les classes indigentes vont leur offrir leurs travaux ; mais la difficulté des déplacements maintient pendant de longues années, dans le nouvel établissement, la main-d'œuvre à très haut prix.

Au surplus, ce n'est pas sans beaucoup de répugnance que les familles consentent à des séparations hasardeuses, et pour ainsi dire éternelles. La classe mitoyenne ne s'y résout en général qu'après avoir tenté de trouver plus près d'elle des moyens d'existence. De là les efforts que font les familles pour donner à leurs enfants une éducation qui les mette en état de remplir des fonctions dans le pays même ou dans les pays voisins. De là ces études littéraires, cette fréquentation des écoles de droit et de médecine qui attirent dans des fonctions publiques ou privées plus de concurrents qu'il ne serait nécessaire à leur bien-être personnel ou aux besoins de la nation. De là encore ces éducations que beaucoup de Suisses vont faire dans les États du Nord; et ce qui est beaucoup moins louable, de là les capitulations de leurs gouvernements pour fournir des soldats mercenaires à des nations étrangères, afin de procurer aux enfants de famille des places d'officiers payées par ces nations; de là encore l'abus de la souveraineté que s'arrogent les Anglais aux Indes et dans beaucoup d'autres lieux; abus qui se perpétue et s'étend bien moins en raison des vrais intérêts de la nation anglaise que par le besoin qu'éprouvent beaucoup de familles de procurer des places à leurs enfants.

La formation de nouvelles colonies est favorable aux progrès de l'espèce humaine et à son bonheur, quand les établissements coloniaux sont formés dans des contrées désertes, ou peuplées seulement de quelques sauvages, et avec le jugement et l'esprit de conduite qui seuls peuvent en assurer le succès. Dans cet esprit de conduite, il faut comprendre pour beaucoup celui de la mère-patrie. Quand le gouvernement de la métropole favorise avec discernement la colonie, non pour conserver sur elle sa domination,

mais au contraire pour l'instruire à s'en passer, il n'excite pas la jalousie des nations rivales et multiplie le nombre de ses amis.

C'est une puérilité dans les chefs d'une nation de s'imaginer qu'elle s'affaiblit par de telles émigrations quand elles sont bien conduites. Nul État florissant n'a cessé de l'être pour avoir donné naissance à des colonies florissantes. Tyr, Athènes et Corinthe ne parvinrent à leur plus grande puissance qu'après avoir enfanté plusieurs grandes cités. Les provinces d'Espagne, d'où sortirent les aventuriers qui conquièrent le Mexique et le Pérou, furent toujours les plus populeuses; et l'Angleterre n'a jamais été plus pros-

père qu'après avoir fondé les établissements de l'Amérique septentrionale. Ce sont les vices intérieurs des États qui les ruinent et les dépeuplent, et non pas les émigrations.

Il ne faut donc point s'armer contre elles, ni triéme contre l'extraction des capitaux, d'abord parce que c'est inutilement qu'on le ferait, et aussi parce que c'est une violation du droit naturel : toute société peut bien imposer les conditions qu'il lui plaît aux associés qui viennent se réunir à elle, ou qui consentent à vivre dans son sein; mais elle n'a aucun droit sur ceux qui veulent la quitter lorsqu'ils ne prétendent rien emporter qui appartienne à l'État ou aux particuliers. S'y opposer n'est pas seulement un passedroit, c'est une barbarie et une maladresse : « C'est changer l'État en prison, <K dit Bentham', c'est publier, au nom même du gouvernement, qu'il ne « fait pas bon y vivre. Il semble, ajoute-t-il, qu'un tel édit doit toujours « commencer ainsi : A^ouâ, etc., ignorant Vart de rendre non sujets heu^ <c reux^ bien assurés que si nous leur laissions la liberté de fuir ils iraient « chercher des contrées moins opprimées^ etc. y>

Quant au sort qui attend les colons dans un établissement nouveau, il dépend d'eux-mêmes principalement. Il faut qu'ils possèdent, outre quelques avances dont j'ai déjà parlé, les qualités qui font réussir dans les établissements lointains, et dont je vais indiquer rapidement les plus essentielles, soit pour engager à les acquérir quand on se destine à de tels établissements, soit pour détourner les gens qui ne les ont pas de faire des entreprises qui échoueraient nécessairement, non sans les rendre, ainsi que leurs familles, horriblement misérables.

Pour réussir dans un établissement lointain, un homme doit être jeune : car il s'agit pour lui de perdre des habitudes anciennes et d'en acquérir de nouvelles; or, on sait que rien n'est plus difficile au vieil âge. Il doit pouvoir se passer sans chagrin des sociétés nombreuses et des divertissements qu'on ne trouve que dans les villes. La vie de famille, la liberté et les plaisirs ruraux doivent suffire à son bonheur et à celui de sa compagne.

Il y a une île en Ecosse (Isle de Skie) qui n'a pas douze lieues de long. Elle comptait, en 1755, un peu plus de 11,000 habitants. Dans les années qui suivirent, elle en perdit 8,000, qui allèrent s'établir, soit aux États-Unis, soit dans les parties basses de l'Ecosse; vous pourriez croire qu'après ces émigrations il ne lui resta que 3,000 habitants : elle se trouva en avoir au-delà de 14,000 ! (Statistique de sir John Sinclair.)

* Théorie des peines et des récompenses, tome II, page 310.

II

II SIXIÈME PARTIE. - CHAPITRE XIII.

Il doit se sentir un caractère ferme et persévérant, car il rencontrera des obstacles qu'il n'a pas prévus; et un fois qu'on a fait une démarche semblable et qu'on y a entraîné sa famille, on ne peut plus reculer.

Il faut qu'il ait du jugement; car ici il ne s'agit pas de suivre des routes battues : on est obligé de prendre avis du moment et des circonstances. On ne peut pas hasarder légèrement ses ressources, parce qu'on n'a pas les moyens de les rétablir si on les perd sans fruit. On n'a pas le temps de faire plusieurs essais; car si de nouveaux produits ne se trouvent pas créés lorsque ceux qu'on porte avec soi seront consommés, de quoi vivra-t-on?

Par la même raison, il faut qu'un esprit d'ordre -et d'économie préside à toutes les consommations d'un nouveau colon. Il vaut mieux qu'on se trouve avoir en main des ressources pour un mois de trop que pour une semaine de moins.

Par la même raison, il faut qu'il sache donner à toutes ses actions, à chacun de ses mouvements, pour ainsi dire, une direction utile, afin que rétablissement arrive plus tôt au point de se soutenir par lui-même.

On n'y doit rien laisser en souffrance. Tout ce qui a reçu quelque échec, tout ce qui va mal, doit être sur-le-champ réparé et remis en ordre. La négligence est la rouille qui ronge tous les établissements, ceux surtout qui sont encore frêles et peu consistants. Voyez l'active fourmi : c'est quand ses magasins sont bou-

leversés qu'elle redouble d'activité. La raison conseille ici ce que l'instinct commande chez elle.

Plus on a de connaissances et d'expérience dans les arts industriels, et dans le plus important de tous, dans l'agriculture, et plus on a de chances de succès; car, loin du monde, on est loin des conseils. Chacun des individus de la famille doit savoir manier la bêche, la hache, le marteau, la scie et le rabot. Un citadin ne sait ordinairement rien de toutes ces choses, à cause de la facilité qu'il a d'appeler des gens du métier. Dans les forêts des Illinois, où il n'y a point de charpentiers, de menuisiers, de serruriers, ni de maçons, il faut être de tous ces métiers. Il n'est pas nécessaire d'y être habile, parce que les goûts y sont simples et les moqueurs inconnus; mais il faut savoir mettre la main à l'œuvre : l'expérience et l'adresse viennent à celui qui ne manque pas de courage.

Les nations où ces qualités sont rares et qui se distinguent par les talents de société plutôt que par les talents utiles à la société, ne sont pas propres à former des colonies et n'y réussissent pas; celles qui ont le courage du moment plutôt que celui de tous les moments, n'y réussissent pas; celles où l'on n'agit bien que pour être regardé et pour être applaudi, n'y

réussissent pas. Je connais des peuples dont la bravoure est reconnue même par leurs ennemis, dont les talents excitent l'envie de leurs rivaux, et où les vertus ne sont pas moins communes que chez quelque peuple que ce soit, et qui n'ont presque jamais réussi à former des établissements coloniaux, à moins que leur gouvernement ne s'en soit mêlé pour achever de les perdre.

Nul peuple n'y est plus propre que les Américains des États-Unis : ils sont élevés dans Tart des colonisations, et, dans l'Amérique du nord, les habitants des contrées atlantiques peuplent le bassin du Mississipi de leurs établissements ^ Leur prospérité a été si rapide, qu'ils ont senti la nécessité de se répandre, avant d'avoir pu oublier les traditions et les habitudes qui font réussir de nouveaux colons.

Il faut se garder de fonder le succès d'une colonie sur un ordre de choses vicieux en soi, contraire aux intérêts et au bien-être d'un grand nombre d'hommes, et que les progrès de l'espèce humaine doivent repousser têt ou lard, tel que l'esclavage.

Si quelque chose pouvait faire douter du succès définitif et de la prospérité future des États du sud de l'Union américaine, du Brésil et de quelques autres, c'est l'esclavage des nègres; si ces nations veulent se consolider, elles doivent aspirer à l'abolir graduellement.

* Les Américains des États-Unis ont un avantage tout particulier lorsqu'ils vont fonder des colonies sur les bords du Mississipi, c'est qu'ils n'abandonnent pas pour cela leur patrie. A proprement parler ils ne fondent pas même des colonies, mais agrandissent leur propre pays. Des cantons où des émigrants ont mis des terres nouvelles en culture forment un Terri mire dépendant de l'union américaine , et lorsque ce territoire devient suffisamment peuplé , il est admis dans la confédération au rang d^État et envoie alors des députés au Congrès. (Note de l'édiUur.)

SEPTIÈME PABTIE.

CHAPITRE PREMIER

Caractères de toutes les consommations quelles qu'elles soient.

J'ai souvent été appelé à vous parler de la consommation des richesses sans pouvoir vous faire remarquer les phénomènes nombreux dont elle est accompagnée. Pressé par mon sujet, je n'ai pu vous dire de la consommation que ce qui était indispensable à l'intelligence du point que je traitais. Il est temps que nous en ayons une idée complète, que nous en connaissions entièrement la nature et les résultats.

Le caractère commun à toutes les richesses est leur utilité, ou, si vous aimez mieux, la propriété de servir à la satisfaction des besoins qui nous sont donnés par la nature et par les habitudes sociales. Vous avez vu que cette propriété d'être utile, de nous servir, lorsqu'elle est donnée par la nature et qu'elle ne nous coûte rien, est une richesse naturelle ; et que, lorsque nous sommes contraints de l'acheter par notre industrie, elle est une richesse sociale qui a une valeur d'échange, parce que nul d'entre nous n'est disposé à donner gratuitement ce qui nous a coûté un sacrifice quelconque.

Nous ne pouvons faire usage de l'utilité qui réside dans les richesses sociales, sans altérer cette utilité, sans la détruire, en tout ou en partie, et par conséquent sans altérer ou détruire leur valeur. Nous détruisons complètement la valeur de l'aliment qui nous sert de nourriture ; et chaque jour nous détruisons partiellement la valeur de l'habit qui nous couvre. C'est cette destruction de valeur qui s'appelle consommation.

Nous ne pouvons consommer les richesses naturelles ; en respirant l'air atmosphérique, nous l'altérons, à la vérité, nous détruisons la propriété qu'il a de soutenir la vie : mais nous ne consommons point de richesse, parce qu'il n'avait point de valeur ; parce qu'on pouvait en jouir sans l'acquérir au prix d'un sacrifice, sans le payer.

Il suit de là que l'importance d'une consommation doit se mesurer sur la grandeur de la valeur détruite. Une consommation qui détruit pour cent francs de valeurs est double de celle qui n'en détruit que pour 50 francs.

Produire de la valeur était produire de la richesse. Consommer de la valeur c'est détruire de la richesse* La production était un gain : la consommation est une perte.

Je ne dis pas, messieurs, que cette perte de richesse ne puisse être avantageusement balancée. On en est dédommagé, soit par la satisfaction qu'on en retire, soit par les profits qui en résultent souvent; toujours est-il vrai que la valeur de la chose consommée est une richesse perdue, et la perte est proportionnée à la valeur consommée, quelle que soit la chose consommée et quel qu'ait été le but que se proposait la consommation. Le combustible qu'on a brûlé pour distiller perd sa valeur aussi bien que celui qui sert à chauffer nos appartements. Une journée d'ouvrier-employée est perdue comme une journée de valet de chambre, quoique le résultat en ait été fort différent. Mais, quant à la journée elle-même, elle ne peut plus être vendue, ni servir une seconde fois. C'est là une de ces vérités fondamentales qu'il ne faut perdre de vue dans aucune question.

Tout ce qui est produit se consomme. En effet, on ne fait les frais de produire une chose que parce qu'elle aura une valeur étant produite. Et pourquoi y mettrait-on du prix, si ce n'était pour jouir de l'utilité qui est en elle? pour la consommer? Si, par impérieuse ou par erreur, un producteur crée une chose que personne ne demande et qui n'a aucune valeur, cette chose n'est pas un produit. La même sottise ne se renouvelle pas; c'est un cas d'exception qui ne saurait constituer un ordre de choses constant et suivi.

Les produits dont le besoin cesse de se faire sentir avant qu'ils soient consommés, se consomment encore, mais avec perte pour leurs auteurs. Le défaut de demande en fait baisser le prix jusqu'à ce que ce prix ne soit plus disproportionné avec leur utilité actuelle. On les achète alors ; et du moment qu'on les achète, c'est pour les consommer. Une portion de leur valeur a été perdue par impérieuse ou par accident; l'autre portion a été consommée.

CARACTÈRES DES CONSOMMATIONS

Quelques économistes ont avancé qu'une nation ne s'enrichît que de l'excédant des valeurs produites sur les valeurs consommées. Us ont évidemment voulu dire qu'elle ne s'enrichit que par ses épargnes, sans faire attention que les épargnes elles-mêmes sont consommées reproductivement , et qu'une consommation reproductrice détruit aussi réellement la valeur consommée que si elle avait été consommée improductivement*.

La lenteur ou la rapidité avec laquelle s'opèrent les consommations ne changent pas leur nature. Je vous ferai seulement ob-

server que, dans chaque période de temps, il n'y a de consommé que la portion de valeur que l'objet a perdue durant cette période. Plusieurs générations successivement peuvent se parer du même diamant sans qu'il perde sensiblement de sa valeur. Sa consommation est donc insensible. Une maison est moins durable : sa valeur ne se soutient que par des réparations continuelles, dont le prix représente la consommation graduelle, l'usure de la maison, et finalement il arrive une époque où ses matériaux remboursent à peine sa démolition, et où, par conséquent, sa valeur, comme maison, est réduite à rien. C'est seulement alors qu'elle est entièrement consommée. Je ne parle pas ici du terrain, qui ne se consomme pas.

Un meuble meublant se consomme plus vite qu'une maison, et un fruit plus vite qu'un meuble. La pêche cueillie ce matin dans un jardin n'a été complètement mûre, sa production n'a été achevée que ce matin ; et il faudra qu'elle soit consommée avant la fin de la journée de demain.

De toutes les consommations, la plus rapide est celle que l'on fait des produits immatériels. Ils n'ont aucune durée ; et si l'on veut que leur consommation serve à quelque chose, elle doit avoir lieu au moment même où ils sont créés. Le domestique qui me sert à table me rend un service qui a une utilité et un prix ; mais ce service d'aujourd'hui ne m'est d'aucun secours plus tard. Si je veux être servi à table demain, il faudra que le domestique prenne une nouvelle peine et que je lui paie un nouveau salaire. Le service d'hier n'a plus aucune valeur ; il a été complètement consommé.

Toutes ces consommations sont proportionnées à la valeur consommée^

* 'Adam Smith lui-même a dit qu'une nation ne prospère que lorsque le produit annuel surpasse la consommation annuelle. Mais il n'a pas exprimé sa véritable pensée , et la preuve en est dans les développements qu'il donne à ce théorème, où Ton voit clairement qu'il n'entend parler que de sa consommation annuelle improductive. Voyez Smith, liv. IV, chap. 3, vers la fin.

Une valeur de cent francs , consommée en faisant usage d'un meuble , d'une maison, d'un vêtement, et une valeur de cent francs consommée en services rendus par un domestique, par un ouvrier, sont des consommations pareilles sous le rapport de leur importance, quoiqu'elles puissent différer beaucoup quant à leur rapidité, à leur* résultat, et dans l'intérêt des personnes par qui elles s'opèrent.

Leur importance et leur nature sont pareilles, quels qu'en soient les auteurs. Ce qui est consommé dans l'intérêt de la nation tout entière compose les consommations nationales ; ce qui est consommé dans l'intérêt d'une province, d'une ville, compose les consommations provinciales, (M)unicipales ; ce qui est consommé dans l'intérêt des familles ou des individus compose les consommations privées. Les unes comme les autres peuvent être productives ou stériles ; et , toutes , elles consistent en une destruction d'utilité emportant destruction de valeur, c'est-à-dire destruction de richesse.

Les consommations que les familles ou l'État font dans le cours d'une année composent leur consommation annuelle. Celles qu'ils font chaque jour composent leur consommation journalière.

Quand on évalue les consommations totales d'une personne, d'une association de personnes, d'un pays, il convient d'y comprendre les exportations. Une valeur exportée est, pour ceux qui l'exportent, pour le pays tout entier, une valeur ravie à toute consommation ultérieure. Elle n'est point perdue quand l'exportation est de nature à amener des retours ; elle est alors dans le cas d'une matière première que l'on consomme pour la confection d'un produit. De l'indigo, comme indigo, est consommé dans l'opération de la teinture, quoique sa valeur reparaisse dans l'étoffe qui en est teinte. De la même façon, une marchandise envoyée de France en Angleterre est absolument perdue pour nous sous le rapport du service qu'elle peut rendre ; mais sa valeur reparait parmi nous quand arrivent les marchandises que l'Angleterre nous envoie en retour. L'exportation est une consommation reproductive ; et de même que l'on comprend dans les consommations totales d'un pays la valeur des matières premières employées dans ses fabriques, il faut y comprendre ses marchandises exportées, qui sont les matières premières du commerce extérieur.

D'un autre côté, il faut comprendre les importations dans la somme des productions de notre pays ; de même qu'après avoir compris dans les consommations le houblon que consomment nos brasseries, nous comptons dans nos productions la bière qui sort de ces établissements.

DE L'OBJET QU'ON SE PROPOSE EN CONSOMMANT

Il est tellement plus à propos de comprendre nos exportations parmi nos consommations, que c'est l'unique moyen d'y comprendre les revenus, qui, présents chez nous, vont se faire consommer dans l'étranger. Ces exportations n'amènent point de retours ; ce sont des consommations improductives, pareilles à toutes celles qui ont pour objet unique de satisfaire des besoins ou des désirs.

CHAPITRE II

De l'objet qu'on se propose en consommant.

Toute consommation entraînant une perte, un sacrifice égal à la valeur consommée, c'est folie que de consommer sans en recueillir un avantage qui puisse être considéré comme un dédommagement de ce sacrifice.

Vous savez, messieurs, qu'on peut en être dédommagé de deux manières : soit par le bien-être qui résulte d'un besoin satisfait, soit par une production de richesse égale ou supérieure à la valeur consommée.* De là les consommations improductives ou stériles et les consommations reproductives*.

J'ai représenté la production comme un échange où l'on donne les services productifs, ou ce qu'ils coûtent ; et où l'on reçoit les produits, ou ce qu'ils valent. On peut de même se représenter la consommation comme un autre échange dans lequel on

donne des richesses acquises , ou bien des services ; et où l'on reçoit des satisfactions, ou bien de nouvelles richesses , selon que la consommation est stérile ou productive. On con-

I A considérer le fond des choses, ces dénominations sont loin d'être parfaites. Une consommation qui satisfait un de nos besoins, n'est ni improductive ni stérile, puisqu'elle produit une satisfaction qui est un bien réel. D'un autre côté, ce n'est pas la consommation reproductive qui produit , puisqu'en réalité les services productifs, c'est-à-dire l'action de l'industrie, des fonds de terre et des capitaux , sont les seuls moyens de production. Ce sont ces services qui sont consommés reproductivement ; mais les industriels, les propriétaires, les capitalistes , après avoir vendu leur concours , consomment ensuite improductivement le prix qu'ils en ont tiré. On est forcé d'employer la langue reçue, car il faut être entendu ; et le lecteur doit chercher à pénétrer la manière dont se passe le phénomène, sans chicaner sur les mots dont l'auteur est contraint de se servir

voilà le motif qui peut exciter les hommes au premier de ces deux échanges, à consommer pour satisfaire à ses besoins ; mais on ne conçoit pas si facilement les motifs qui déterminent le second. Pourquoi sacrifier des valeurs, pour ne retirer que des valeurs égales? car il suffit que le capital employé soit rétabli dans sa valeur première pour que la production soit effectuée.

Cette difficulté. Tune des plus grandes que présente l'économie politique, ne peut être résolue que par une analyse rigoureuse de l'œuvre de la production'.

Un capital consommé pour la reproduction doit être considéré sous deux rapports : sous le rapport des produits qui le com-

posent, et sous le rapport d'un fonds permanent qui se perpétue et qui peut servir à plusieurs productions successives. Sous le premier rapport, les produits sont détruits par la consommation ; et de leur valeur il ne reste rien. Sous le second rapport, le capital n'est pas détruit ; puisque sa consommation n'a été qu'une avance qui se trouve remboursée par les opérations productives. C'est un fonds permanent dont l'entrepreneur d'industrie , que je considère ici comme capitaliste et maître du capital*, ne recueille aucune jouissance , mais qu'il conserve. Le seul avantage qu'il en retire , c'est le salaire du service rendu par ce fonds, c'est-à-dire le profit, l'intérêt du capital ; et ce profit, étant une nouvelle valeur, peut être consommé improductivement par lui, sans que son fonds en reçoive aucune diminution*.

' Voyez la 1^{re} partie de cet ouvrage, chap. 9, De Véchangé des frCUi de production contre let produit,

* S'il n'en est pas propriétaire , il en est devenu le maître par la cession qui lui en a été faite, et c'est lui qui décide de quelle façon il doit être consommé.

' M. Mac Culloch, dans ses notes sur la Richesse des nations de Smith , dit, tome II , page 5 : « Des portions du fonds employées sans aucune vue de pro- « duire un revenu, sont souvent de beaucoup les plus productives. Par exem- « pie, ce fonds qu'un entrepreneur d'industrie (a master manufacturer) emploie « à sa propre consommation, et sans lequel il ne pourrait pas subsister, est em- « ployé comme revenu; et cependant il est évident qu'il contribue à augmenter « sa richesse et celle de son pays, autant que quelque portion égale que ce soit « de son fonds employée à payer les ouvriers qui travaillent pour lui. »

Il est évident que M. Mac Culloch , comme la plupart des écrivains anglais, confond ici la consommation improductive avec la consommation productive. C'est une matière qui n'est point éclaircie pour eux. En approfondissant la question, M. Mac Culloch ne peut manquer de s'apercevoir que le fonds qu'un manu-

DE L'OBJET QU'ON SE PROPOSE EN CONSOMMANT

Cette explication est importante. Elle suffit, j'espère, pour faire voir que le capital, bien que réellement et définitivement consommé par rapport aux produits, aux valeurs dont il se compose , n'est point détruit, considéré comme fonds productif. Sous ce dernier rapport, le capital n'est pas plus détruit par la production que le fonds de terre. Leur service seul est détruit pendant l'espace de temps où on les fait travailler. Le capital, pendant qu'il sert à une opération , ne peut pas servir à une seconde, tout comme le même terrain, pendant qu'il produit des fourrages, ne saurait produire du blé ; mais l'un et l'autre , après avoir servi à une opération , peuvent servir à une autre. Dans les deux cas , le fonds est conservé ; le service productif qu'il rend est seul détruit.

On en peut dire autant d'un service industriel : il s'achète, il est consommé : mais le fonds industriel d'où il provient , le talent , la capacité,

facturier emploie à son entretien, est dans tout le cas consommé improductivement; c'est-à-dire ne produit que la jouissance qui résulte des besoins satisfaits. Cette portion de richesse ne concourt à la reproduction d'aucune richesse. Ce qui concourt à cette reproduction, c'est le travail du manufacturier aidé des instruments qu'il y consacre, ensuite ses ouvriers et lui, son prêteur s'il en a un, le propriétaire du local (que ce soit lui-même ou un autre), consomment improductivement $\frac{f}{f+m}$ le revenu de tous les fonds dont on s'est servi.

Une erreur du même genre se retrouve dans une autre note du même auteur (page 9) relativement aux maisons d'habitation. Elles ne servent pas à la production, parce qu'elles logent des producteurs; mais les producteurs gagnent en vendant leurs services productifs, et consomment improductivement ce qu'ils ont gagné, soit en achetant la jouissance d'une maison d'habitation ou tout autre objet de consommation. J'assimile les profits de l'entrepreneur au salaire d'un travail; l'intérêt payé au capitaliste peut être regardé comme le salaire des fonctions du capital. (Voyez à la table alphabétique les mots Fonds productifs, Services productifs, etc.)

Cette théorie est fondée sur des faits : on peut l'exprimer autrement, on peut l'exprimer mieux ; on ne peut pas la détruire. Dire qu'une consommation est productive, et qu'elle sert en même temps à l'entretien des hommes, c'est dire qu'elle sert deux fois.

' C'est ce qui m'a fait dire, quand j'ai fait l'analyse de la production, qu'elle consistait seulement en une consommation des services productifs d'où résultent des produits. C'est la vente des services productifs rendus par l'industrie, les capitaux et les

terres, qui donne les profits qui font les revenus distribués dans la société.

ne sont point consommés ; il en sortira de nouveaux services qui seront consommés à leur tour. On les paiera , on fera l'avance de ce paiement au moyen des avances que permet de faire le capital ; et ce paiement qui, pour le travailleur, sera un profit» ne se trouvera consommé improductivement qu'au moment où le travailleur le consacrera aux besoins de sa vie.

Si la consommation du capital est réelle et définitive, quoique le fonds capital soit conservé, nous en concluons que, sous le rapport des produits dont se compose le capital , la consommation reproductive a tous les mêmes effets que la consommation improductive ; mais que cette destruction de valeurs n'entraîne point de perte pour la société, puisqu'elle ne diminue pas la somme des fonds de la société, de ce qui constitue sa richesse.

Soit reproductivement, soit improductivement, les valeurs peuvent être consommées par d'autres que ceux qui en ont été les auteurs. Un entrepreneur d'industrie consomme fréquemment un capital qui ne lui appartient pas, mais qu'il pourra restituer s'il conduit bien l'opération reproductive qui doit le rétablir. Une famille consomme improductivement les revenus de son chef. Les pensionnaires de l'État consomment des revenus produits par les contribuables. Les infortunés vivent des produits dont la bienfaisance leur fait le sacrifice. Un voleur consomme des produits acquis par le crime.

Les différentes classes de consommateurs embrassent la totalité d'une nation. Tout le monde ne consomme pas reproductivement.

ment ; mais tout le monde, sans exception, consomme pour satisfaire aux exigences de la vie.

CHAPITRE III

Des mots Dépense et Consommation»

Dans l'usage commun , on remplace le mot de consommation par celui de dépense. La raison n'en est pas difficile à trouver. La presque totalité des produits d'une nation se distribue, non en nature, mais en argent, aux personnes dont ils composent les revenus. Une manufacture fabrique dans une année pour cent mille francs de marchandises ; elle les vend en totalité; et l'argent qu'elle en tire se distribue aux ouvriers qu'elle a employés, aux capitalistes qui lui ont prêté, aux entrepreneurs qui s'y trouvent intéressés, etc. Puisque la valeur produite a été distribuée en argent , tous ceux qui ont pris part à cette distribution sont obligés, pour la consom-

DES MOTS DÉPENSE ET CONSOMMATION. I

mer, de la transformer, par un nouvel échange, en objets de consommationj c'est-à-dire d'achever les choses qui doivent servir à satisfaire à tous leurs besoins. Ce n'est guère que dans les entreprises agricoles que les producteurs consomment , sans avoir fait aucun échange , une partie de leurs produits, les vins, le

blé, les fruits qu'ils ont cultivés. Dans presque toutes les autres entreprises, les producteurs ne consomment pas eux-mêmes ce qu'ils ont produit ; car il est très rare que leurs produits n'aient pas besoin de passer en quelque autre main pour recevoir le complément des qualités qui doivent les rendre propres à servir. Le commerçant en denrées d'outre-mer ne consomme pas le sucre qu'il fait venir; il le vend au raffineur, et rachète du raffineur le sucre de sa consommation. Je conviens que le raffineur n'achète à personne le sucre qu'il emploie pour son usage; mais vous conviendrez que cette valeur qu'il n'achète pas est bien petite comparée à la valeur de tout ce qu'il achète pour l'entretien de lui-même et de sa famille.

Presque toutes nos consommations , comme vous voyez , ont lieu à la suite d'un achat, et ce sont ces achats qui font nos dépenses. Voilà pourquoi le mot de dépense est devenu synonyme de consommation.

Cependant, dépenser n'est pas consommer : c'est seulement acquérir ce que nous voulons consommer; mais, comme les objets acquis dans ce but sont dévoués à une consommation inévitable, on s'est habitué à regarder le mot dépense comme synonyme du mot consommation stérile. Toujours est-il vrai que l'achat que Ton fait d'un produit n'en est pas la consommation ; de même que la vente que l'on fait d'un produit qu'on a créé n'en constitue pas la production. Un coutelier a achevé de produire ses couteaux du moment qu'ils ont été terminés. La vente qu'il en a faite n'a rien ajouté à leur valeur; c'est un échange et non une production. L'achat qu'il fait ensuite des produits dont il veut se servir n'altère pas davantage l'utilité ni la valeur[^]qui sont dans ces produits; ce n'est, de même, qu'un échange qui met la valeur

que nous voulons consommer sous la forme qui convient à nos besoins.

C'est la nécessité où nous sommes, dans la plupart des cas, de transformer nos produits en argent pour les transformer ensuite en objets de consommation, qui a causé l'illusion des sectateurs de la balance du commerce. Ils ont pris le moyen pour la fin, l'argent qu'ils ne reçoivent qu'afin de le dépenser pour le produit qu'ils se proposent de consommer : comme feraient des gens qui , voyant qu'il faut absolument passer par la porte pour entrer dans la maison , ne s'inquiéteraient nullement du besoin de

maison que ressentent les hommes, et vous diraient : j'ayez des portes, vous aurez toujours assez de maisons. Si la pratique ne corrigeait pas sans cesse les erreurs de cette théorie, qu'arriverait-il? Qu'on aurait plus d'entrées que d'habitations, et que ces entrées superflues perdraient toute valeur.

Cette explication, relativement à la différence des mots dépense et consommation , nous était nécessaire pour être sûrs que nous ne nous formons que des idées conformes aux faits, et que les expressions ne nous font point illusion sur les choses. Maintenant, prévenus comme nous le sommes, nous pouvons sans inconvénient employer ces mots l'un pour l'autre, comme le fait le vulgaire.

Les consommations, ou, si vous voulez, les dépenses qui ont pour objet de satisfaire aux besoins du public, sont précisément de même nature que celles des particuliers. La nature des richesses, les lois qui président à leur formation et à leur consommation, ne diffèrent pas en vertu de l'usage qu'on en fait : semblables en cela aux lois de l'hydrostatique qui ne changent pas,

soit qu'on les applique à construire des machines pour les individus ou pour l'État. C'est un des derniers progrès de l'économie politique d'avoir mis cette vérité hors de doute.

Les règles qui vont suivre sont donc applicables, soit aux dépenses privées, soit aux dépenses publiques. Après les avoir exposées, je montrerai l'application que l'on peut en faire, d'abord aux unes, ensuite aux autres.

CHAPITRE IV

De l'influence de la consommation sur la production.

Toutes les anciennes écoles de l'économie politique sont d'accord en ce point, que la production dépend de la consommation, qu'elle est proportionnée à la consommation, et qu'en favorisant la consommation, on favorise la production. Les anciens partisans du système exclusif, les économistes du dix-huitième siècle, et même certains admirateurs d'Adam Smith, se réunissent à cette opinion, que plus on consomme et plus on produit. Suivant eux, la difficulté n'est pas de trouver des producteurs, mais bien de trouver des consommateurs.

Il semblerait dès lors que l'on dût s'occuper des moyens de créer des consommateurs; mais, non : on cherche à persuader aux riches de multiplier leurs dépenses, et l'on ne veut point qu'ils acquièrent des richesses

DE L'INFLUENCE DE LA CONSOMMATION. I

par les seuls moyens qui en produisent, parce qu'on n'a que trop de producteurs. Ce sont les consommateurs qui manquent. Or, comme les richesses ne viennent que de la production, si Ton veut avoir des consommateurs qui ne produisent pas, on veut donc qu'ils consomment les valeurs créées par d'autres hommes. Tel est, en effet, messieurs, le vice de ce système. Il n'échappe à une impossibilité que par une injustice. Il conduit à une fausse distribution des richesses de la société ; et, par une fausse distribution, il ne remédie à rien. La somme des consommations est légitimement bornée par celle des revenus, et une consommation n'a jamais lieu qu'à l'exclusion d'une autre.

Je me souviens qu'étant jeune, et avant d'avoir donné beaucoup d'attention à l'économie des nations, j'assistai, à la campagne, à un repas fort gai, où l'un des convives ne manquait jamais de faire voler par la fenêtre les flacons à mesure qu'ils étaient vidés. C'était ^ disait-il, pour faire gagner Us fabriques. Il était conséquemment fort satisfait des ses prouesses, Et les assistants s'empressaient d'y applaudir.

Je commençai par en rire comme les autres; cependant, à mesure que la même folie était répétée, je ne pouvais m'empêcher d'y réfléchir, et mon esprit vint à douter de l'avantage qui pouvait résulter pour la société en général d'une consommation dont il ne résultait aucun bien pour les consommateurs. Il me semble, me disais-je à moi-même, que le convive qui consacre trois ou quatre francs de son argent à payer des bouteilles -cassées, ne peut faire cette dépense sans qu'il en résulte un retranchement de pareille

somme sur une autre dépense. Ce que le verrier vendra de plus, un autre marchand le vendra de moins. Le monde ne peut rien gagner à un pareil divertissement, et il y perd le service. Futilité que le briseur de flacons pouvait recueillir de leur usage s'ils avaient été ménagés.

Et si l'on s'imaginait que les quatre francs payés au fabricant de bouteilles faisaient plus qu'encourager la fabrication des bouteilles, et donnaient un nouvel encouragement à d'autres producteurs dont le verrier devait acheter les produits, je remarquerai que le même effet aurait eu lieu quel qu'eût été l'emploi qu'on eut fait de ces quatre francs : s'ils n'eussent pas été chez le marchand de bouteilles, mais chez un libraire, ^ ce libraire les eût également employés à un autre achat, et ainsi de suite ; mais il est bon d'observer que ce ne sont pas les pièces de monnaie qui dans ce cas favorisent sans cesse une nouvelle production ; c'est la production de l'objet même qui les procure au marchand. Les quatre pièces de monnaie qu'un libraire relire de la vente d'un livre ne sont autre chose

que la valeur de ce livre produite par les soins du libraire. Il favorise la reproduction en proportion de la valeur qu'il a produite. C'est là que se borne son influence. Comme producteur, on peut augmenter la somme des choses produites : comme consommateur, on ne le peut pas *.

On voit que la consommation stérile est indispensable ou très favorable à notre bien-être, quand elle est judicieuse, bien entendue, et qu'elle ne porte pas atteinte au fonds de notre fortune ; mais qu'il n'en résulte aucun avantage pour le corps social, vu en masse, et qu'elle ne peut favoriser une classe de producteurs, si ce n'est à l'exclusion d'une autre classe.

Lorsqu'en 1789 on supprima les galons de livrée que portaient les laquais (faste sans goût , mais non sans ridicule), personne ne prit la défense de cette consommation sous le rapport de la jouissance qui en résultait. La livrée ne procurait aucun agrément aux laquais qui la portaient; presque tous en étaient honteux. On ne peut pas, sans faire injure à leurs maîtres, supposer qu'ils y prenaient un grand plaisir. Hais tout le monde, ou presque tout le monde, convenait que cette suppression était lâcheuse en ce qu'elle détruisait une branche d'industrie. On prétendait donc que la consommation des galons était heureuse, non parce qu'elle satisfaisait un besoin, mais parce qu'elle fournissait de l'ouvrage aux passementiers, comme si les sommes que l'on ne pouvait plus employer en galons de livrées ne devaient pas nécessairement se tourner vers une autre consommation et favoriser quelque autre classe de producteurs.

Des publicistes recommandables, dont on ne peut soupçonner les intentions et qui paraissent avoir réfléchi sur cette matière, ont pensé que, puisque certains hommes ont en leur pouvoir de produire plus de valeurs qu'ils n'en peuvent consommer, il est bon que d'autres en consomment plus qu'il n'en produisent; et que, dans certains cas, l'épargne que les riches font de leurs revenus, par la raison qu'elle met enjeu un plus grand nombre de producteurs, peut faire que ceux-ci se nuisent les uns aux autres, en créant plus de produits que la société prise en masse n'en saurait consommer*.

* Si le consommateur n'influe en rien sur la quantité des valeurs produites, il peut influencer sur la nature des choses produites. Voyez le chapitre suivant.

* ((Si la nation entière travaillait comme font les seuls manouvriers; si, par i(conséquent, elle produisait dix fois plus de nourriture, de logement, de vête- « ments que chacun d'eux n'en peut consommer, se figure-t-on que la part de

DE L'INFLUENCE DE LA CONSOMMATION

Il est bien nécessaire de fixer les idées du public sur ce point ; car son opinion exerce une grande influence sur les consommations que font les particuliers et les gouvernements. Le mai qui se fail, lorsqu'il est évident par lui-même , comme le vol , ne peut pas avoir des suites bien graves : tout le monde s'empresse d'y mettre obstacle. Le mal que Ton croit être un bien s'enracine et prospère. Malthus regarde comme un bien qu'il y ait des rentiers désœuvrés ; il en résulte que les gouvernements font une œuvre méritoire en augmentant la dette publique, c'est-à-dire en grevant d'impôts les contribuables., Le même auteur approuve qu'il y ail dans la société un certain nombre de consommateurs oisifs qui veuillent bien se charger de la douce fonction de jouir sans rien faire • ; ces principes conduisent, sans doute contre l'intention de l'auteur, à l'apologie de tous les abus, depuis les moines jusqu'aux courtisans.

Il n'est pas exact de dire que l'on puisse, d'une]manière constante, créer plus de produits qu'on n'en peut consommer. Produire, c'est mettre dans un objet une utilité telle, que la société, pour l'acquérir, consente à rembourser tous ses frais de production*. Un soi-disant producteur^qui ferait des avances égales à cent francs, pour créer une utilié que personne ne voudrait

payer au-delà de quatre-vingts francs n'aurait rien produit : il aurait dissipé une valeur de vingt francs dont son capital se trouverait diminué. Cette perte serait pour lui un avertissement d'interrompre une production négative. Elle serait un malheur utile, en ce qu'elle ferait cesser des opérations préjudiciables pour la société; comme une brûlure au doigt est une douleur salutaire, en ce qu'elle nous oblige à retirer notre doigt du contact de la flamme qui en amènerait la destruction. Or, s'il n'y a de vrai produit que celui qui vaut autant que ses frais de production', de

« chacun serait meilleure? Bien au contraire; chaque ouvrier aurait à vendre « comme dix, et à acheter seulement comme un ; chaque ouvrier vendrait d'autant plus mal, et se trouverait d'autant moins en état d'acheter; et la transformation de la nation en un grand atelier d'ouvriers constamment occupés, loin « de causer la richesse, causerait la misère universelle. » {Nouveaux principes de M. de Sismondi, liv. II, chap. 3. page 79.)

* *Principles of Political Economy*, chap. VII, sect. 9.

* On sait que la valeur donnée à un produit par des moyens forcés n'est pas une production, mais un déplacement de valeur. Les valeurs ainsi données ne peuvent, par conséquent, encourager une production sans en décourager une autre.

* On ne doit jamais perdre de vue qu'en économie politique le profit de Ten-

II

semblables produits ne sont jamais surabondants ; car, du moment que la société met à un objet un prix égal à ses frais de production , c'est une preuve qu'elle est satisfaite de le consommer.

Si de faux calculs, si des événements qu'on n'a pu prévoir, ont fait créer en certaines occasions plus d'objets de consommation que l'état de la société n'en réclamait ; si les besoins sont tombés par aventure au-dessous de la production , ces vicissitudes sont des malheurs comme les vicissitudes des saisons qui produisent du blé quelquefois plus, quelquefois moins, que n'en veut la population. Et l'on peut dire que , de ces vicissitudes, celles qui tiennent aux erreurs de l'industrie sont en général moins fâcheuses que celles qui dépendent des aberrations de la nature , auxquelles nous ne saurions nous soustraire.

H. de Sismondi craint que, si tout le monde se met à produire, les produits n'excèdent ce que chacun peut consommer; mais si chaque homme produit beaucoup, chaque homme consommera beaucoup aussi. Jusqu'à ce que, tout le monde étant bien pourvu de tout , personne n'ait plus rien à désirer, on ne peut pas dire que les produits surabondent.

La faculté de consommer, dit-on, est bornée pour chaque individu ; nul homme en particulier n'a plus d'une tête à couvrir, plus d'un estomac à remplir et de deux jambes à chausser. D'où résulte la conséquence qu'une espèce de consommation artificielle, une consommation qui porte les dépenses par-delà les besoins et la satisfaction raisonnable du consommateur, est favorable au producteur, est même indispensable à sa prospérité.

Je conviens que , dans un état donné de la civilisation, les besoins d'une nation sont bornés; mais cette même nation, devenue plus riche et plus civilisée , a d'autres besoins à satisfaire ; et bien hardi me semblerait le publiciste qui croirait pouvoir en assigner le terme.

Transportons-nous par la pensée au temps d'Henri IV, roi de France. Ce temps n'est pas très reculé ; nous en avons d'assez bons mémoires, et nous le connaissons passablement. Tout concourt à nous faire présumer qu'à cette époque les producteurs éprouvaient la même difficulté qu'à présent pour produire des choses qui pussent avoir du débit. Les marchands, quoique bien moins nombreux , étaient bien plus misérables. Les fabriques de drap, de bonneterie, de quincaillerie et beaucoup d'autres, étaient absolument inconnues en France. Si l'on avait dit à un manufactu-

rier qu'il faisait partie des frais de production. Son travail est une avance qui doit être remboursée par la valeur de ses produits; autrement il est en perte.

DE L'INFLUENCE DE LA CONSOMMATION

Il n'est pas d'alors que deux siècles plus tard on y fabriquerait pour des millions de consommateurs. Si on lui eût répondu : Eh ! l'homme de Dieu, qui l'achètera :

Il n'aurait pu croire que près de cinquante mille métiers seraient perpétuellement occupés à faire des bas de soie, ni surtout que la majeure partie de la nation en serait re-

cueillie dans le pays. ïi aurait regarde (Vun air éb«;ùì i'houime
 qiù l(>i an aii prédit cjr'il pitrlirait chaque niaii'i de Pari> (ijur
 quinze à v'.u^t *nille franc^ de feuitles imprini>es, cbar^iBes
 t poriei aïx citoyens o(t tonte la I rance les nouvelles de la po-
 Vutq'-e ou des :n'iSî .ju j pUisieiTSceniaines <«c vuitui*es pu-
 bliques sortil'aient ei euirera«e li dans c(»iie capitale tous les
 jours de Tannée, cl qu'il n'j' aurait pas. («.ms ces euvicons, de pe-
 tit mai*cband , ni même de villageois, qui voyac;vâi auL ement
 qu'eu carrosse. Tels sont pourtant les faits que nou< avun!> vous
 les yeux. Pourquoi? parce que la nation française ebi daub ui>c
 i^'.::^e uuaJoiî f^ue ou terops d'Henri IV; et qu'est-c^ qui
 cai*actërise «x.ie l'î ei'ence (le situation? C'est que de nos jours
 cette nation produit ei cou^ ^ mr.)e plus qu'elle ne faisait «'\loi*s.

Quelles exchmiaii jt^^ n'eût pas faites un négociant de ce
 temps-là, si on Idî eût dû que le* co •• ei'Cj procurerait des den-
 rées de bouche absolumeni î.Jconî)ue T.; îî , ménie l'e no"" , des
 deurées dont on consommerait, dans ce raême p:>y^, n ; 5 j à 60
 lulllions cbaque année, coma^e le café, le lîié, le c;iru »; que l'o:.
 ./>sorberait pour ceiU «uillion- de sucre; pour 64 mîllfius de t:
 <b;iC3 , U'u)>e her >e que l'on iei*ait entrer en poudre dan^ le
 nez. ou eu Alliée dans la bouche? Quel fermier aurait supposé
 que l'on verr;iit; deux siècles plus- îard dos cîiamps immeuses de
 po;raies de terre. (Vrne raciïie faïineuse, iticon ne à ses conlem-
 porains co • e a ses ancéi^e^ . et d ut i^:* nv.fi-irail bientôt une
 fraude partie c'«s Iia');lai)t^ è I Eurû;)e ? que .1 ; très cliamps
 *.l'e p'aiUo- oléa^ ^inenses rép.- .driijp.it cîaiis '\j> apparJe.iens
 une lumière qui remplacerait cnlle i'u jv i.r? N s produits a ?
 nuel> oiit ^>eut-ôlre quad* uplé en valeiîr repui? ileu.; tv ?is a»
 s; et à rîu*qi>rt épocjue i-e ces ileux cents années, on a to«'j.j>!r>
 pu ci o* e que la France éâil approvlNiouoée de tout, et qu'il était

impossible d'augmenter sa production s'ils qu'il y eût surabondance et impossibilité de vendre.

Comment ne vend-on pas de produits immatériels de plus qu'on ne faisait! Un lièvre n'est-il pas une véritable manufacture où Ton débite au public assemblé un produit qu'il consomme à l'instant même qu'on le lui présente? Sous François I^{er}, temps où l'on n'avait pour spectacles que

212 SEPTIÈME partie; - CHAPITRE IV.

quelques mystères exécutés sur des tréteaux, pouvait-on se figurer qu'à Paris, trois siècles plus tard, douze à quinze mille personnes jouiraient tous les soirs du plaisir du spectacle; que les théâtres mettraient en jeu vingt arts différents, et que des produits matériels nouveaux trouveraient leurs débouchés dans des productions immatérielles nouvelles également? Dans tous les cas où le vendeur ne donne à l'acheteur, en échange de son argent, qu'un plaisir, une satisfaction, et non une denrée matérielle, c'est un produit immatériel qu'il lui vend, et le prix qu'il en paie est en lui-même, n'est pas moins substantiel et ne lui fournit pas moins de moyens de se rendre acquéreur d'un non-matériel. ^ » '

Si nous jugeons de l'avenir par le passé, combien n'est-il pas de besoins nouveaux et de productions nouvelles qu'il nous est impossible de prévoir! Je suis même tenu de croire que la multiplication des produits aura lieu avec un progrès accéléré, en raison du grand mouvement qui s'est opéré dans les arts et dans les sciences de notre temps, mouvement dont nous ne faisons encore que commencer à apercevoir les résultats.

Vous voyez, messieurs, que les gains que procurent les produits immatériels offrent un immense encouragement aux productions de tout genre. Leur consommation n'a point de bornes ; car le besoin qu'on a de leurs produits s'étend à mesure qu'une nation devient plus civilisée. C'est un encouragement bien plus important que celui que présente la consommation de quelques riches qui ne produisent rien et qui ne servent qu'à consommer à la place des producteurs auxquels ils ont été substitués. Smith nomme les uns comme les autres des consommateurs improductifs ; mais entre eux se trouve une fort grande différence. Le producteur immatériel a rendu un service, a donné une valeur à la société en échange de ses profits. Mais ceux qui fondent leurs consommations sur des abus ne donnent rien au peuple en dédommagement de ce qu'ils en reçoivent.

— Ils donnent, dira-t-on , de l'argent pour prix de ce qu'ils consomment.

— Ce n'est pas là la question. Je ne demande pas quel dédommagement ils donnent au marchand pour la marchandise qu'ils lui achètent. Je demande quel dédommagement ils donnent au contribuable pour la pension qu'ils reçoivent. Ils n'occasionnent même pas un surcroît de demande, de consommation ; car s'ils ne dépensaient pas le montant de leurs pensions, les contribuables le dépenseraient à leur place.

On ne saurait donc approuver Malthus lorsqu'il représente les consommateurs improductifs comme utiles par leur consommation.

DE L'INFLUENCE DE LA CONSOMMATION I

Si l'industrie du pauvre et l'active production qui en résulte sont un puissant encouragement pour la production en général, on ne voit pas pourquoi l'industrie du riche et les productions dont il est l'auteur ne produiraient pas le même effet. Les valeurs que le riche fait naître sont de même nature que celles que fait naître le pauvre, comme les écus de celui-ci sont de même nature que les écus de celui-là.

Il est donc impossible de partager les craintes que manifeste M. de Sismondi, lorsqu'il dit : (c Si tout à coup la classe riche prenait la résolution « de vivre de son travail comme la plus pauvre, et d'ajouter tout son re-

« venu à son capital, les ouvriers seraient réduits au désespoir et

ils mourraient de faim ». »

En premier lieu, on ne peut admettre la supposition qu'un riche puisse ajouter à son capital tout son revenu; car il faut bien qu'il vive et qu'il fasse une dépense proportionnée à sa fortune; or, cette dépense est; improductive. En second lieu, le travail du riche ne fait point concurrence à celui du pauvre; au contraire. Lorsqu'un millionnaire établit une manufacture d'étoffe commune et joint aux produits de son capital les profits de son industrie d'entrepreneur, il se porte demandeur du travail du pauvre; le pauvre (devenu travailleur), du produit de son travail achète la bure fabriquée dans la manufacture, et par là devient consommateur du travail du riche ; car en achetant de la bure, il a payé une

portion des profits de l'entrepreneur. 11 est mieux habillé, et le riche devient lui-même un consommateur plus important pour d'autres producteurs ; car, avant de former sa manufacture, il avait peut-être cinquante mille francs à dépenser par an, et maintenant, qu'il y joint ses profits de manufacturier, il dispose d'un revenu qui peut aller à soixante et dix mille.

M. de Sismondi n'est frappé que de l'idée que le riche industriel va produire la chose même qu'il pourrait acheter de l'ouvrier, une table, par exemple, au lieu de l'acheter au menuisier ; mais ce n'est pas en général ainsi que les riches exercent leur industrie. L'instruction qu'ils ont acquise dès leur enfance et les capitaux dont ils disposent leur permettent d'exercer une industrie qui rapporte plus de trois ou quatre francs par jour, et c'est ce genre de travail (lequel ne fait point concurrence à celui du pauvre) qu'ils échangent contre les produits du travail du pauvre.

Mais je vais plus loin, et j'admets la supposition qu'un homme actif qui a cinquante mille francs de revenu fasse lui-même une table dont il a be-

- Nouveaux principes, etc., liv. 11, ch. 3, p. 812.

21 i SEPTIÈME PARTIE. - CHAPITRE V.

soin ; en a-t-il moins cinquante mille francs à dépenser dans son année? K'adiè(era-t-il pas cV.s produits pour tout le montant de cette somme, et les producteurs u'épi*ouveront-ils pas un encouragement précisément égal? Si le menuisier vend de moins une table de dix francs, un autre producteur ne vendra-t-il pas pour dix francs de plus?

LV'. ^couragement s?ra le même encore ^i; au -lieu de dépenser stérilement cet argent, le i iche l'syonte à ses capitaux. Un capital n'est-il pas en totalité consacré à Tachât de produits ou de travaux? Comment Haltlius a-t-il pu dire : « Si, parmi les propriétaires et les capitalistes, Fenvie « d acheter venait à diminuer, la valeur des produits baissei*ait relative- « ment à la valeur du travail ; et les profits tombant à rien , la prodoc- ((tion serait arrêtée' ? » Que peut faire un riche de ses épargnes, si ce n'est de !es enfouir ou de les sgouter à ses capitaux? S'il les enfouit , la consonKP.. tion n'en est que différée ; s'il les sgoute à ses capitaux, elle excite une demande de produits ou de travaux aussi grande que si l'épargne avait été dépensée stérilement. Est-ce donc là ce qui peut causer la baisse de la valeur du travail?

Loin de là, c'est ce qui augmente sa valeur; car des capitaux accrus réclament de nouveaux travailleurs et les occupent constamment, tandis qu'ui'e somme stérilement dépensée ne les occupe qu'une fois.

On a reproché à ces principes de repousser les peuples dans la barbarie en proscrivant les dépenses de luxe*. Je n'ai jamais blâmé que les dépenses dont il ne résulte pas une satisfaction proportionnée à ce qu'elles coûtent. Je trouve fort bon qu'on se procure toutes les jouissances que comporte la fortune qu'on possède; mais, en même temps, il faut que Ton convienne que ces jouissances n'augmentent ni le bien du particulier ni la richesse du pays.

• Principe\$ otpolUieal Eeconomy, eh. Vil, secl. 4.

* i(Si Ton suivait strictemeot le conseil de M. Say, tous les arts, les manufae- <c tures de luxe, en bronzes, glaces, belles ver-

series, horlogerie, meubles, soieeries, argenterie, dentelles, lissas fins en laine, coton ou lin, modes, objets « de fantaisie, etc. ; les terres qui produisent des vins fins, les mûriers et les « oliviers, tout ce qui travaille le sucre, le cacao, la cochenille, les vers à soie, « le café, les épices, seraient complètement inutiles et perdus! » {Du SysUw^ d'impôt, par M. le vicomte de Sainl-Chamans, p. 104.)

CHAPITRE V

De rinfluence des consommations sur l'espèce des produits , et quels produits

sont désirables.

Nous nous sommes convaincus, messieurs, que la consommation par elle-même, et quand elle n'est pas accompagnée de production, ne saurait accroître, même indirectement, la somme des produits; mais il est hors de doute qu'elle influe sur l'espèce des produits dont elle provoque la création. Les consommateurs, en mettant (proportionnellement aux frais de production) un plus haut prix aux choses qu'ils préfèrent, déterminent les producteurs à diriger, vers la création de ces choses, leurs moyens de production. De sorte que cette maxime des anciens économistes : Telle est la consommation telle est la reproduction, est une proposition vraie et fausse tout à la fois : vraie si l'on entend parler de l'espèce de choses qu'on produit; fausse si l'on a en vue la somme, l'importance des valeurs produites.

Les causes, les moyens de production sont d'un ordre absolument différent des causes de la consommation. Prétendre que consommer fait produire, c'est prétendre que l'on peuple les forêts en brûlant du bois; mais si dans leurs consommations, les consommateurs préfèrent le bois de chêne au bois de peuplier, on plantera moins de peupliers que de chênes.

Ce fait de la préférence accordée à un produit sur un autre peut être considéré sous deux points de vue; c'est-à-dire comme favorable ou contraire aux intérêts du consommateur, et comme favorable ou contraire aux intérêts du producteur. Le premier de ces points de vue est l'objet principal de cette septième partie de notre Cours, où nous examinerons la satisfaction, le dédommagement (que les consommateurs, soit comme particuliers, soit réunis en corps de nation, retirent de leurs consommations. Mais nous ne pouvons négliger l'influence que ces mêmes consommations exercent sur les producteurs.

Plusieurs économistes de notre époque, ne tenant pas assez de compte de la prépondérance qu'exercent souvent les circonstances accidentelles sur les principes généraux, pensent que les producteurs, étant libres de porter leurs capitaux et leur industrie vers les genres de production les plus favorables à leurs intérêts, les avantages de chacun sont balancés par

ses inconvénients, parce que sans cela tout le monde embrasserait les meilleures professions et abandonnerait les plus mauvaises. Mais cette parfaite liberté dans le choix des professions n'existe jamais; les goûts, l'ignorance, le caprice des consommateurs, les circonstances diverses où ils se trouvent placés, ne sauraient s'accommoder à des règles impérieuses; cette condition, toutes choses d'ailleurs égales, équivaut à une impossibilité et

retombe dans la catégorie des suppositions gratuites. C'est un des points où les résultats de l'économie politique expérimentale, et ceux des théories absolues, s'accordent: le plus rarement.

Au premier rang des consommations les plus favorables aux producteurs, on doit placer les consommations reproductives, parce qu'elles portent en elles le germe de leur rénovation. La fabrication de tout ce qui s'emploie dans les manufactures ne cesse jamais; la fabrication des objets de luxe ne se renouvelle pas souvent, du moins sous les mêmes formes. Par une raison du même genre, la production des objets constamment nécessaires à la classe laborieuse, comme celle des étoffes les plus généralement employées, quoique stérile en soi, donne lieu aux professions les plus constamment employées.

Une vue superficielle de la société a fait croire qu'on ne pouvait trouver de nouveaux profits qu'en réveillant de nouveaux goûts chez les riches; comme ce n'est qu'à eux que l'on suppose assez d'argent pour acheter au-delà de ce qu'ils achètent déjà; et comme ils sont pourvus des choses nécessaires, on voit les producteurs mettre leur esprit à la torture pour créer des superfluités et pour exciter une sensualité blasée par les jouissances. Il serait bien plus important d'éveiller de nouveaux goûts chez la classe indigente. Elle ferait de nouveaux efforts pour les satisfaire, et c'est là qu'on trouverait des multitudes de consommateurs et des ressources inépuisables pour les producteurs.

Pour nous convaincre de l'immense quantité de produits qui pourraient trouver à se placer dans les classes nombreuses et laborieuses de la société, comparons les produits qu'on rencontre dans ces villages misérables, tels qu'on en trouve par milliers dans les pays les plus civilisés de l'Europe, avec les produits qui

frappent les regards lorsqu'on visite un village quelconque d'un canton prospère de l'Angleterre, des États-Unis, de la Hollande ou de la Suisse. Le bien-être de ces cantons n'est point chimérique, puisqu'il existe ; les institutions auxquelles il est dû sont encore loin d'être parfaites ; le climat, le sol, ne sont pas les plus favorables. Je n'établis pas

CONSOMMATIONS FAVORABLES AUX PRODUCTEURS

de comparaison entre de pauvres manouvriers et d'opulents propriétaires ; mais entre des hommes qui exercent dans deux pays différents des professions analogues, et qui forment, dans Tun comme dans l'autre, le fond de la population. Chaque village, dans les uns, me présente un aspect général d'aisance et de propreté que je ne trouve point dans beaucoup de nos provinces. Des arbres et des fleurs ornent le devant des maisons et sont garantis par des barrières ou des treillages ; les fenêtres sont vitrées ; les contrevents, les portes, sont peints à l'huile, et celle peinture, renouvelée de temps en temps, est toujours fraîche et sert de préservatif pour les bois. J'entre, nous dans une pièce servant tout à la fois de cuisine, de chambre à coucher, et peut-être d'alcôve ; mais dans une pièce propre et rangée, meublée de chaises, de tables et d'armoires. Si Ton y voit des vases, des tasses, de la vaisselle, ce ne sont point des porcelaines grossières, mais des faïences légères et commodes. Si je passe dans une chambre à coucher, j'y trouve d'autres meubles encore : peut-être une pendule et un tapis de pied, mais à coup sûr des matelas et des couvertures sur les lits, des rideaux et une cheminée prête à recevoir du feu.

Dans ses repas, la famille consomme une nourriture saine et suffisamment abondante, de la viande fréquemment, des légumes et une boisson fortifiante.

Autour de la maison, une cour, un jardin, bien tenus, une étable, des animaux de basse-cour, les outils de la profession qu'on exerce, de bonne qualité et en quantité suffisante. Toutes ces choses sont des produits dont la consommation est plus ou moins locale et qui se renouvellent lorsqu'il en est besoin. Beaucoup de ces produits sont les fruits de l'intelligence et de l'activité de la famille, comme les plantations, l'arrangement, la propreté, les animaux, les légumes, etc. Elle en est à la fois productrice et consommatrice ; mais beaucoup d'autres choses sont le fruit d'une industrie étrangère à la famille, parce qu'elle-même est industrielle dans sa profession, et qu'elle crée des valeurs dont elle achète les produits du maçon, du charpentier, du menuisier, du peintre, du vitrier, du serrurier, du meunier, du savonnier, de l'épicier, du manufacturier et du marchand, qui ont fabriqué ou procuré les faïences, les étoffes, tous les produits qui meublent la maison et velissent la famille.

Or tous ces objets, ou au moins la plupart, sont inconnus dans l'autre village, dans ce misérable amas de chaumières qui, malgré la faveur du climat et quelquefois de la situation, est néanmoins peuplé d'habitants qui, par leurs besoins et leurs travaux, sont plus rapprochés de la condition

des bêtes que de celle des hommes. ^ Calculez ce que l'un de ces villages offre d'encouragements à la production comparative à l'autre, et de combien de consommations et de jouissances une population, souvent nombreuse, est privée*!

Si nous remonions de la classe des simples ouvriers à celle des petits bourgeois et même à la bonne bourgeoisie, et si nous comparons les douceurs dont elle jouit avec celles que se procure la classe riche, combien ne trouverons-nous pas de produits qu'elle ne consomme point et qu'elle pourrait consommer si elle produisait davantage ! La difficulté est de produire, répète-t-on ; eh ! c'est cette difficulté qu'il faut apprendre à vaincre ; c'est manquer d'industrie que d'être arrêté par les difficultés ; il faut agir de sa tête aussi bien que de ses bras et de ses jambes, et, quand on est pourvu de facultés par la nature, ne pas s'abandonner à l'indolence. Il n'y a presque pas une ferme en France dont le produit ne pût être considérablement augmenté, si son propriétaire s'informait des progrès les plus récents de l'agriculture, et s'il travaillait à introduire dans sa terre les améliorations éprouvées dont elle serait susceptible. Au lieu de s'informer, de s'instruire, et ensuite d'agir jusqu'à ce que les améliorations soient exécutées, il préfère végéter dans l'oisiveté d'une petite ville, sans augmenter ses revenus, ses consommations, ni, par une suite nécessaire, celles de toutes les personnes qui tiennent à lui.

Voilà quelles sont, dans la plupart des nations, les classes où la consommation pourrait prendre un développement immense, si elles deve-

* Dans les pays où les contributions publiques peuvent être accrues en raison de l'aisance qu'annoncent les habitations, l'absence de la misère est une sauvegarde contre les impôts ; mais souvent aussi la misère des gens de la campagne est le fruit de leur apathie et du mauvais emploi qu'ils font de leurs facultés. L'église et le cabaret en neutralisent une partie ; mais c'est surtout l'intelligence, l'économie et l'activité qui leur manquent. Il

n'y a pas de famille de villageois, quelque indigente qu'elle soit, qui ne pût tenir propres et rangés les abords et l'intérieur de son habitation.

* Un villageois cruellement tourmenté de douleurs rhumatismales vint me consulter un jour sur les moyens de se soulager. Je lui conseillai de mettre un gilet de flanelle sur sa poitrine. Il ne savait seulement pas ce que c'était que de la flanelle. « Retournez alors une de vos vestes de laines et portez-la sous votre chemise. — Comment, répliqua-t-il, pourrais-je porter une veste de laine sous ma chemise, moi qui n'ai jamais eu de quoi en porter une par-dessus? » Et son village tout entier était dans le même cas.

CONSOMMATIONS FAVORABLES AUX PRODUCTEURS. 219

naient plus industrieuses et plus productives ; si Ton avait le talent et l'activité nécessaires pour faire un utile emploi des capitaux qu'on amasse obscurément et qu'on perd ensuite dans d'aveugles confiances , dans de folles entreprises, ou dans le gouffre des fonds publics.

L'habitude contractée par les consommateurs de se servir de produits bien faits oblige les fabricants à contracter l'habitude de les bien faire ; et cette habitude a de heureuses conséquences pour les producteurs aussi bien que pour les consommateurs. J'ai vu des ouvriers anglais à qui l'on disait : Je ne vous demande pas de terminer cet objet avec tant de soin et qui répondaient : // ne dépend pas de moi de travailler autrement. C'est cette habitude qui a assuré longtemps aux produits anglais une préférence marquée dans l'étranger. J'ai vu au contraire les meubles d'acsgou fabriqués à Paris ne pouvoir se vendre dans les pays lointains , et

les commandes qui en étaient venues d'abord ne point se renouveler, parce que la confection de ces meubles était négligée; les tiroirs, les cloisons des commodes et des secrétaires, et en général les parties cachées, étaient faits de bois trop léger ou trop peu sec, à peine raboté; l'acajou dont ils étaient revêtus était tellement mince, qu'il n'avait guère que la consistance d'un papier collé sur du bois. Il s'y manifestait des boursofflures avant que les meubles fussent rendus à leur destination. C'est ainsi que le goût exquis qui se montrait dans le dessein de ces meubles, le poli et la beauté des bois extérieurs, la beauté et la richesse des ornements de bronze, qui auraient assuré à la France un commerce où elle ne pouvait redouter aucune concurrence, ont été des avantages perdus par la mauvaise exécution des détails secondaires; et les détails secondaires étaient mal exécutés, parce que les consommateurs français étaient trop peu connaisseurs ou trop peu difficiles.

Cette insouciance des consommateurs nationaux est d'autant plus contraire aux exportations, que les consommateurs étrangers mettent une importance nécessaire à la bonne qualité des produits. Ils leur reviennent plus cher à cause de la distance et des frais de commerce. Ne pouvant pas les renouveler souvent, ils ont besoin qu'ils durent plus longtemps. Ils veulent que l'on puisse les monter et les démonter facilement, car ils n'ont pas la facilité de les envoyer chez le marchand pour les réparer. Des producteurs qui font des produits imparfaits par la raison qu'ils doivent aller au loin et que les consommateurs ne pourront pas se plaindre, ne reçoivent pas de plaintes, en effet, mais aussi ils ne reçoivent pas de com-

mandes. Pour avoir des débouchés étendus et constants , il faut servir bien et à bon marché.

D'un aulre côté, quand les consommateurs , comme il arrive quelquefois en Angleterre, préfèrent des formes disgracieuses, des dessins contournés et d'un vieux goût, les producteurs, forcés de leur complaire, perdent une partie des talents qui assurent des succès. Si leur nation s'eu contente, nous ne sommes pas en droit de nous en plaindre; mais il nous est permis de remarquer que le mauvais goût des consommateurs gêne celui des producteurs et nuit à retendue de leurs affaires'.

Vous voyez, messieurs, que, sous le rapport de la nature des produits, les consommateurs peuvent être plus ou moins favorables aux intérêts des producteurs en général. Vous voyez que toutes ces consommations supposent une production qui les rende praticables. Je n'entre point ici dans l'examen des causes favorables à des résultats vivenjent souhaités par tous les amis de l'humanité. Qu'il nous suffise, quanta présent, de savoir que , dans l'état où se trouve la très grande majorité des peuples de la terre, ce ne sont pas les consommateurs qui manquent à leurs producteurs. Seraient-ce des institutions favorables à leur instruction générale, et d'où naîtrait un plus grand développement des goûts et des facultés des hommes?

CHAPITRE VI

De la consommation des absents.

L'homme jouit de la faculté de changer de place à volonté. Cette faculté, qui lui est commune avec la plupart des animaux et qui paraît si simple

' Qu'on ne dise pas que le goût est arbitraire, et que personne n'est en droit de censurer celui des autres; les auteurs qui ont le mieux analysé le goût dans les arts, Voltaire, Addison, Blair, ont montré qu'il faut reconnaître le beau en tout genre dans ce qui plaît au plus grand nombre parmi la partie cultivée de ' toutes les nations. L'opinion des hommes peu cultivés, qui ont vu peu d'objets et ont peu comparé, c'est-à-dire peu réfléchi, ne saurait avoir aucune autorité. Il est à remarquer que, relativement aux objets d'exportation, c'est la partie la plus cultivée des nations étrangères qui leur est favorable ou contraire.; car la partie inculte des nations fait peu d'usage des importations et quand elle en fait usage, elle se règle sur la partie civilisée.

DE LA CONSOMMATION DES ABSENTS

au vulgaire, est pour le philosophe un sujet continuel de surprise. Une machine organisée qui porte en elle le principe de ses mouvements et qui peut transporter le système entier de son être, par la seule impulsion de sa volonté, est sans doute un des problèmes les plus difficiles de ceux qu'a résolus la création de Tunivers. Mais ce n'est point comme une œuvre merveilleuse que nous observons Thomme dans ce cours; et, de ses facultés, nous n'étudions que ce qu'elles ont de précieux pour lui et Tinfluence qu'elles exercent sur l'économie de la société.

Il ne m'appartient pas non plus de décider si la société ayant, pour son propre avantage, reconnu le droit de propriété, ce droit peut s'étendre jusqu'à reconnaître à chaque individu le droit d'emporter ce qui lui appartient, lorsqu'il juge à propos de transporter sa personne et de résider dans rétranger. Je remarquei ai seulement que le droit de disposer de sa propnéle dans le pays comprend , dans le fait, la faculté de l'emporter au dehors. Il suffit de la transformer en marchandises dont l'exportation est permise. Pour les biens-meubles la chose est peu douteuse. Quant aux immeubles, un propriétaire peut les vendre, autrement il ne serait pas maître de son bien ; et un immeuble transformé en valeurs mobilières est un bien qui peut facilement être exporté. Peu importe l'espèce des valeurs mobilières qui sont exportées. De quelque manière que ce soit, ce sont toujours des exportations qui n'entraînent point des retours, des valeurs perdues pour le pays. Ainsi donc, laissant de côté la question de droit, que résulte-t-il du fait de l'exportation d'un capital ou d'un revenu, et de la consommation qui s'en fait dans l'étranger?

Quant à Texporiation d'un capital ou de la valeur d'un bien fonds, l'effet est le même que celui de la dissipation : c'est la suppression du revenu qui résultait pour la nation de l'emploi de ce capital, et la suppression des profits que les travailleurs trouvaient dans cet emploi '. Pour ce qui est d'un revenu qu'on reçoit dans un pays , dans une province , en Irlande, je suppose, et que l'on consomme dans un autre pays, en Angleterre, par exemple, l'effet n'en est pas aussi funeste; cependant il est très contraire;

* Le revenu du capital n'est pas perdu pour son possesseur absent, parce qu'on peut supposer qu'il fait valoir son capital dans l'étranger; mais c'est une portion perdue du revenu national.

Voyez partie I^{*}», chap 14, les effets de la dissipation des capitaux. On dissipe de même un immeuble en emportant dans l'étranger le prix de sa vente , qui dès lors ne rapporte plus de profits au pays de l'émigrant.

m SEPTIÈME PARTIE. - CHAPITRE VI.

il Test sous plasieurs rapports, non-seulement économiques, mais moraux. Ne retirant aucun des fonds productifs qui existaient dans le pays , rémigrant ne supprime positivement aucun des profits quils rapportaient : les capitaux qui servaient à l'exploitation de la terre sont censés servir encore au même but; on peut en dire autant des profits des travailleurs. Le revenu exporté provoque la reproduction à peu près de la même manière que s'il devait être consommé dans le pays; car, pour l'envoyer au dehors, il faut acheter des produits; si ce ne sont pas précisément ceux que consommera le propriétaire du revenu, ce seront néanmoins des produits du pays ^ Les revenus irlandais envoyés en Angleterre le sont en produits de l'Irlande. Hais quelle différence entre un tel envoi et une consommation sur place ! Elle est nécessairement improductive, puisqu'elle n'amènera point de retours. Celle même qui aurait été improductive, si le propriétaire eût été sur les lieux, aurait donné lieu à des dépenses plus favorables au bien-être des Irlandais. Leurs services personnels auraient été mieux récompensés; une partie de cette dépense se serait transformée en œuvres de munificence; celle même qui n'aurait eu pour objet que la satisfaction du maître, aurait eu pour effet d'améliorer les fonds productifs du pays, de l'enrichir. On sait combien les fonds de terre gagnent par la résidence de leurs propriétaires. Un homme fait, un chef de Tamille, même lorsqu'il ne dirige aucune entreprise lucrative, n'est jamais oisif. Il admi-

nistre au moins une partie de sa fortune et travaille au bien-être de toute sa maison; son économie profite à son pays; il élève ses enfants, qui deviennent des membres utiles du corps social; lui-même exerce quelques fonctions dans l'intérêt de tous; il cultive une branche des sciences; il défend les intérêts de son pays, par ses actions, par ses discours, par ses lumières et ses talents acquis. L'influence de chaque homme en particulier peut n'être pas très manjuée; elle devient grave en se multipliant.

Le consommateur qui réside à l'étranger se soustrait aux droits que son gouvernement a mis sur ses consommations, et cette portion du fardeau retombe sur ses concitoyens.

L'impossibilité d'arrêter ces déplacements à moins de tomber dans des inconvénients encore plus graves, doit faire naître de profondes réflexions chez les hommes qui gouvernent les nations. Le système politique du monde

" Le revenu envoyé en argent équivaldrait encore à un revenu envoyé en produits du pays; car cet argent doit être remplacé, et ne peut l'être qu'au moyen des autres produits qu'on fournit eu échange.

DE LA CONSOMMATION DES ABSENTS

a subi de grancU changements. Les relations fréquentes des nations qui couvrent le globe ont répandu presque partout une sorte de civilisation; il s'établira beaucoup de concurrence entre les peuples divers pour attirer chez eux les capitaux et l'industrie; les liens du pays et des habitudes deviendront moins puissants,

parce que les mœurs se ressembleront davantage; les relations commerciales seront plus fréquentes, les communications plus faciles. Déjà les peuples policés composent comme une sorte de fédération de différents États. Il s'élève parfois entre eux des guerres, mais ce ne sont à proprement parler que des guerres civiles. Les gouvernements sous lesquels l'existence deviendra trop difficile feront fuir leurs sujets. Louis XIV en fit la dure expérience. Napoléon l'a faite depuis, lorsque, ayant tourmenté le commerce de la Hollande, il vit les principales maisons et les principaux capitaux de cette nation industrielle se réfugier en Angleterre. Et l'Angleterre elle-même, après la paix de 1815, a vu s'établir en France, en Italie, en Allemagne, en Russie, et surtout aux États-Unis, une foule de ses citoyens fuyant des contributions intolérables, emportant tous un capital petit ou grand, cherchant à former des établissements dans des lieux où les conditions de l'existence fussent moins défavorables *.

Il faut donc que ceux qui prennent part aux affaires publiques songent d'avance aux moyens de gouverner avec prudence, avec habileté, avec économie; à gouverner dans l'intérêt des administrés. Les gouvernants sont très excusables de songer à leurs intérêts; mais ils ne doivent pas oublier ceux de leurs administrés. Les nations n'émigrent pas, diront-ils peut-être : c'est vrai; mais elles se fâchent, et c'est encore pis ».

' Lowe estime que les revenus anglais mangés dans l'étranger ont été, pendant quelque temps, de 5 millions sterling (125 millions de francs), et s'élèvent encore, en 1822, à 10 millions (cent millions de francs)*. Je sais que beaucoup de ces émigrations étaient passagères et avaient d'autres causes que l'insuffisance des revenus anglais pour bien vivre en Angleterre; mais il est

constant qu'une multitude de familles anglaises sont répandues et fixées dans toutes les parties de la France. L'administration qui a succédé à celle de Gasteireagh a fait preuve de quelque habileté, lorsqu'elle a mis de l'importance à diminuer le fardeau des impôts. En France, au contraire, il n'a cessé d'augmenter tous les ans depuis la paix générale.

* Ceci s'imprimait en 1829 ; mais l'avertissement n'a pas été écoulé et la prévision s'est promptement réalisée. Les gouvernants qui se sont succédé en

* On ihc preient tuue of EngUmd, Appendix, pa^e 39.

CHAPITRE VII

De Feffet des consommations improduciives par rapport au consommateurs.

Relativement à rimportance des consommations, nons nous sommes convaincus que Tunique dédommagement qu'elles nous imposent se trouve dans la grandeur de la satisfaction qui en résulte. Cette espèce d'échange de la valeur consommée contre un besoin satisfait est d'autant plus avantageux et influe d'autant plus efficacement sur le bien-être des hommes, que ces deux quantités sont mieux appréciées. Mais ici nous ne pouvons pas fonder nos calculs sur des données aussi sàres que dans la consommation reproductive.

Dans cette dernière, nous avons à comparer des quantités de même nature , une valeur avec une valeur : celle des services productifs avec celle des produits. Ces deux valeurs sont fixées par

un débat contradictoire doù résulte le prix courant des unes et des autres; quantité positive dont les variations obéissent à des lois connues. Mais dans la consommation improductive, nous sommes obligés de comparer un sacrifice avec une satisfaction. On aperçoit nécessairement quelque chose de vague et d'arbitraire dans une semblable appréciation.

L'empereur Viiellius fit servir sur sa table un plat de langues de perroquets , qui coûta énormément dans un temps où l'on n'entreprenait point de voyages de long cours. Quoique je n'aie jamais goûté d'un mels semblable, je suis fort porté à croire (ju'on pouvait en trouver d'aussi bons à meilleur marché. Je n'ai pas meilleure opinion de la perle que fit broyer et qu'avalait Cléopâtre. Je veux bien croire que la vanité eut la principale part à ces extravagances; je les blâme sous bien d'autres rapports; mais si ces deux fous célèbres, ou ceux qui seraient tentés de les imiter, prétendent qu'ils préfèrent une semblable volupté à ce qu'elle coûte, quel moyen a-t-on de leur prouver qu'ils ont tort?

Un homme riche sera d'avis qu'un ananas n'est pas cher à 20 francs, parce que ces 20 francs sont pour lui peu de chose, et qu'il prend un grand plaisir à servir à des convives un fruit peu commun : il peut donc consi-

Franc, et qui ont repoussé si dédaigneusement les conseils d'une économie pohtique (éclairée, s'en sont en définitive assez mal trouvés. {Note de tédileur.)

CONSOMMATIONS PAR RAPPORT AU CONSOMMATEUR

dérer comme raisonnable une dépense qui paraîtra extravagante à un artisan. Il est seul juge de l'importance de ces deux valeurs; sa volonté n'est dirigée par aucune règle, n'est soumise à aucun contrôle; le pauvre peut porter un jugement opposé à celui du riche, et ils peuvent avoir raison tous les deux.

S'agit-il des consommations publiques? il semble plus difficile encore d'en constater la légitimité. Dans celles que font les particuliers, c'est une même personne qui consent au sacrifice et qui en jouit ; l'individu peut comparer une peine et une satisfaction qui se passent en lui-même. Mais dans les dépenses publiques , la comparaison est plus difficile, même en supposant une parfaite bonne foi dans les appréciateurs ; car ce n'est pas la même personne qui décide de la dépense qui en supporte les frais '. Ce n'est pas même sans difficulté que le contribuable parvient à comparer la part qu'il supporte dans les dépenses publiques avec la part d'avantages qu'il en recueille.

Cependant , messieurs, quelque difficile que soit pour le public et les particuliers l'appréciation de leurs sacrifices et des avantages qu'ils en retirent, on ne saurait la croire indifférente. Toutes les consommations n'atteignent pas également leur but, qui est de procurer une satisfaction proportionnée au sacrifice. Elles s'approchent et s'éloignent plus ou moins de ce but. Les unes ont constamment d'heureux résultats; les autres en ont constamment de fâcheux. Les effets de la consommation n'arrivent pas par hasard , non plus que ceux de la production. Il y a encore ici des lois dépendantes de la nature de la chose qui

veulent que les mêmes causes, dans des circonstances pareilles, soient suivies des mêmes effets.

Ce sont ces lois, messieurs, dont il s'agit de faire noire profit. Si nous n'avons pas, pour nous guider dans cette recherche, des principes aussi certains que dans les autres parties de l'économie politique, nous avons du moins des questions nettement posées ; et , guidés par l'expérience , nous sommes en état, dans le plus grand nombre des cas, de rattacher les effets à leurs causes.

- On peut dire que, dans un gouvernement représentatif, le représentant qui vote les dépenses est en même temps le contribuable qui les paie; mais il ne paie que quelques centaines de francs et consent des centaines de millions. Ce n'est pas lui d'ailleurs qui fait une application spéciale de l'argent. Il vote une somme pour l'instruction du peuple, et il est possible qu'on emploie cette somme à enseigner au peuple des sottises ou des erreurs.

Afin de porter un jugement plus sain sur les consommations et leurs effets par rapport au consommateur, ou plutôt par rapport aux personnes qui en supportent le sacrifice, nous examinerons d'abord celles qui se font dans l'intérêt des individus ou des familles», et ensuite celles qui se font dans l'intérêt de la société ou de la nation.

Quelques personnes sont d'avis que les consommations privées ne devraient pas prendre place dans le tableau de l'économie des sociétés. Mais les richesses privées ne font-elles pas partie des richesses générales? De même que les richesses générales s'accroissent par les productions privées, lorsqu'elles sont dirigées par l'intelligence, les richesses accomplissent plus ou moins

parfaitement leur destinée, suivant qu'elles sont plus ou moins habilement consommées par les particuliers ou par l'État. Le bonheur des particuliers d'ailleurs est-il indépendant de leurs consommations et ne forme-t-il pas le principal élément de la félicité des peuples?

SEPTIÈME PARTIE. — IV DIVISION.

CHAPITRE VIII

Des consommations privées les plus judicieuses.

Les consommations des particuliers sont tellement variées, qu'il est impossible d'en faire une classification qui les comprenne toutes; ou peut du moins signaler celles qui sont en général plus particulièrement favorables aux consommateurs. Ce sont,

1° » Celles qui satisfont à des besoins réels;

^ Celles qui sont lentes plutôt que rapides.

Mais toutes sont nécessairement subordonnées à la fortune du consommateur et aux autres circonstances sous l'empire desquelles il parcourt la route de la vie. La connaissance de la vraie nature des choses, un jugement sain et une ferme raison, sont dans cette matière les guides les plus sûrs qu'il puisse consulter.

1* » Par besoins réels, je n'entends pas seulement les besoins qu'on appelle

DES CONSOMMATIONS LES PLUS JUDICIEUSES

de première nécessité, et sans la satisfaction desquels rhomoie, rigoureusement parlant, ne conserverait pas sa vie et sa santé. Un sauvage peut se contenter d'avoir ces besoins-là satisfaits; mais Thomme développé, celui qui vit au sein d'une société civilisée, en a d'autres encore qui ne lui sont pas moins indispensables dans le genre de vie qu'il a embrassé. Les naturels de la mer du Stid vivent sans habits; l'homme policé ne le peut pas. L'état d'avancement de nos sociétés , nos travaux , nos arts, nos études, nous rendent nécessaires des maisons fermées; et comme ces travaux, ces arts, ces études, sont nécessaires à notre existence sociale telle qu'elle est, on peut dire que des maisons fermées sont pour nous de nécessité et satisfont des besoins réels.

Par une suite nécessaire, les besoins réels s'étendent à mesure que la société devient plus civilisée. Chez nos pères, on pouvait remplir un poste dans la société sans savoir lire ni écrire. Nos ducs et nos barons d'autrefois ne signaient leurs noms qu'avec la pomme de leur épée, et appelaient leur aumônier pour lire leurs lettres, quand par hasard ils en recevaient. Au dix-huitième siècle, ils en savaient un peu plus; cependant le duc de Richelieu de cette époque ne savait pas l'orthographe et s'en vantait. Aujourd'hui leurs successeurs rougiraient d'ignorer la grammaire. Plus tard on ne trouvera pas , dans la plus mince chaumière , une seule personne incapable de lire, d'écrire et de chiffrer. Alors ce sera un besoin réel dans toutes les familles d'enseigner aux enfants ces premiers éléments de toutes nos connaissances.

C'est pour la même raison que je mets au rang de nos besoins réels ce qui, dans l'état de nos arts, peut porter remède à nos souffrances, comme les secours de la médecine ; tout ce qui nous épargne des fatigues considérables et la perte d'un temps précieux , comme d'être transportés en voiture dans nos voyages, etc.

Les besoins réels diffèrent donc selon les différents degrés d'avancement de la société ; ils diffèrent encore dans les diverses classes dont elle se compose. Et quoiqu'il faille nécessairement, dans un siyet pareil, admettre quelque latitude dans le sens des expressions, cependant les esprits justes et éclairés s'accordent assez dans l'application qu'ils en font.

Outre que la satisfaction des besoins réels nous préserve de maux très grands et qui excéderaient tous les sacrifices, les dépenses qui en résultent ont des bornes. Les besoins factices n'en ont point. Comment évaluer, même approximativement , les exigences de l'homme qui sacrifie tout à ses fantaisies et qui donne dans les excès de la table et du jeu?

228 SEPTIÈME PARTIE. - CHAPITRE tlll.

Toute jouissance hoonéle et qui ne cause aucun préjudice à personne est un bien. E^le est permise à celui qui se trouve dans une position à pouvoir se la permettre. J'observe seulement que plus la dépense s'écarte de la satisfaction des besoins réels, et moins elle fait de profit en proportion de ce qu'elle coûte.

On doit se tenir en garde contre les dépenses que Ton ne fait que par occasion et par csqrice. Il en est de semblables consommations comme de ces mets que Ton mange sans appétit et seulement parée que leur présence excite notre gourmandise. Ds

ne valent pas ceux qu'assaisonne l'appétit ; ils nuisent à notre santé, et ce sont ceux-là qui coûtent le plus. Il y a peu de fortunes qui soient au-dessus des atteintes que peuvent leur porter de simples fantaisies. Franklin , dans sa Science du bonhomme Richard y suppose qu'un grand nombre de gens se rendent à une vente publique et se laissent tenter par des objets dont le besoin ne s'était jamais fait sentir à eux. Le bonhomme Richard leur dit : <(Vous venez dans Teste poir d'avoir des marchandises à bon compte ; mais ce qui n'est pas né-

« cessaire est toujours cher J'ai vu quantité de personnes ruinées à

« force d'avoir fait de bons marchés Il est plus facile de réprimer la

« première fantaisie que de réprimer toutes celles qui viennent ensuite. . . . » Ceux qui achètent le superflu finissent par vendre le nécessaire. »

Voilà d'excellents principes d'économie privée ; le besoin doit toujours précéder la dépense, et j'ajouterai volontiers aux conseils de Franklin celui-ci : Éprouvez-vous un désir que votre fortune vous permet de satisfaire, sortez et cherchez l'objet que vous désirez ; mais ne prenez pas les objets qui vous cherchent*.

Parmi les fortunes médiocres, beaucoup de consommations, qui seraient fort bien entendues, fort désirables, restent en souffrance parce que l'on a consacré à des fantaisies l'argent qu'elles auraient réclamé. Un bijou, un meuble recherché, une partie coûteuse, ont absorbé l'argent qu'il aurait fallu dépenser pour être mieux chauffé en hiver, mieux raffraîchi en

' A Londres, les belles dames s'amuse à parcourir les boutiques avant l'heure du diner, et font développer sous leurs yeux une multitude de marchandises. C'est une manière de passer le temps, une espèce de spectacle pour elles ; mais c'est un spectacle dispendieux ; car, malgré la résolution qu'elles prennent de ne rien acheter, il est rare qu'elles ne trouvent pas de bonnes raisons pour justifier l'emplette d'un article qui leur plaît, et auquel elles n'auraient jamais songé si elles n'avaient pas été promener leur curiosité.

DES CONSOMMATIONS LES PLUS JUDICIEUSES

été, pour tenir son escalier éclairé le soir, pour réparer les parties délabrées, vieilles ou malpropres de son appartenant ou de sa maison. Encore ne vœux-je rien dire de Tinconduite positive qui absorbe plus d'argent que tout le reste, surtout du jeu, avec lequel , dans Tespace de peu d'heures, la fortune se change en misère et la gaîlé en désespoir.

Les besoins factices ont d'autres inconvénients. C'est là que Ton reacontre la satiété qui affadit pour nous toutes les jouissances, et les excès qui amènent presque toujours des chagrins plus grands que les plaisirs qu'ils ont procurés. Si une courte satisfaction entraîne une longue souffrance, on peut dire que celui qui a fait un semblable marché a employé son argent à acheter une peine. On ne saurait l'employer plus mal.

On voit des gens sacrifier des sommes considérables pour soutenir, quelquefois par pure vanité , un procès qui troublera le repos de leurs nuits, qui les obligera à compulsier des paperasses, à suivre des audiences, à recevoir des mortifications. On prétend qu'en Corse il n'est pas difficile de trouver un assassin qui vous délivre d'un ennemi, moyennant un salaire fort modéré- Je ne parle pas du crime que Pon commet pour se satisfaire ainsi ; mais ne pensez-vous pas que la triste satisfaction que l'on goûte à se venger doit être bien vite surpassée , si ce n'est par les peines du remords, au moins par les inquiétudes qu'une représaille, toujours à craindre, doit enfanter? « N'employez pas votre argent, nous dit «t Franklin, à acheter un repentir. »

^ Les consommations lentes plutôt que les consommations rapides. Les produits qui se consomment lentement , comme des habitations propres et riantes, procurent à leurs consommateurs une jouissance longtemps prolongée, à proportion de ce qu'ils coûtent. La dépense que l'on fait pour se les procurer a donc quelque chose de plus avantageux que celle qui ne procure qu'une satisfaction passagère. Quand on achète un volume de six francs et qu'on en a soin, on peut le lire ou le consulter pendant bien des années ; on peut le faire servir à l'instruction de ses enfants, le prêter à ses amis, le laisser à ses héritiers ; il rend un long service, principalement si c'est un livre d'instruction. Mais si l'on emploie le même prix de six francs à une bouteille d'excellent vin , la satisfaction que l'on en tire, et que je suis loin cependant de mépriser; ne durera que quelques minutes. Je ne blâme point cette dernière consommation ; il s'en trouve de plus rapides que l'on peut se permettre, quelque sage que l'on soit; mais, au total, les consommations lentes sont préférables, parce

que, si les jouissances qu'elles procurent sont moins vives, elles sont, en somme, à piix égal, les plus considérables.

Elles le sont surtout si Ton est appelé à faire usage fréquemment de l'objet consommé. Un logement sain, commode et agréable, est une dépense bien entendue. L'agrément d'un logement, sa propreté, la galle de son aspect, le bon goût des meubles qui le garnissent, sont des avantages qui coûtent quelque chose, mais dont on jouit tous les jours, et pour ainsi dire dans toutes les minutes de la vie. Si vos revenus sont suffiisants pour acquérir ces avantages, en vous les procurant vous faites donc un bon emploi de vos revenus. Dans l'état actuel de nos mœurs, une famille d'une fortune médiocre paiera peut-être trois ou quatre cents francs de plus le loyer d'un appartement qui , à égalité d'étendue , sera plus agréable et plus commode qu'un autre. Cet excès de dépense , qui fait environ un franc par jour, n'atteint pas à celles qu'occasionnent les moindres fantaisies pour la table, la toilette ou les divertissements, et embellit presque tous les instants de toute une famille.

Adam Smith trouve un autre avantage dans la dépense qu'on fait en objets durables. C'est une^dépense dont on peut facilement réformer l'excès. « On ne peut, ajoute-t-il, réduire sa table ou son train de vie, sans que le « public s'en aperçoive. Une réforme, à cet é^rd, est une espèce de conv(fession qu'on a tenu une conduite inconsidérée. Peu de personnes, ei\ « conséquence, ont le courage de réduire leur dépense journalière quand « elle a été poussée trop loin. On ne s'arrête que lorsque la ruine et le « discrédit en font la loi. Mais si quelqu'un a trop dépensé en bâtiments, « en meubles, en livres , en tableaux, un changement de conduite de sa <i part ne surprend pei'sonne. La dépense qu'il a

faite lui rend inutile « toute dépense ultérieure } et, quand il s'arrête, on peut croire, non pas « qu'il a excédé ses moyens, mais qu'il a satisfait toutes ses fantaisies *. » Smith pouvait ajouter que le mal qu'on s'est fait ainsi n'est pas irrémédiable, puisque celui qui a acquis trop d'objets durables peut encore en revendre une partie au besoin.

Les consommations les plus rapides de toutes sont celles que l'on fait des services personnels, et vous les consommez souvent sans aucune jouissance. Les personnes qui ont un nombreux domestique n'en sont pas servies constamment. Le temps que perdent les laquais oisifs est un temps que vous payez et dont vous ne jouissez pas. Je sais que c'est un faste qui

- Richesse des Nations, liv. H, chap. 3.

DES CONSOMMATIONS LES PLUS JUDICIEUSE*ii*. 231

chatouille Tamour-propre dans certaines occasions ; mais ce faste coûte cher à proportion de l'agrément qu'il procure. Les seigneurs d'autrefois entretenaient, dans leurs châteaux, des trains nombreux de domestiques et de gentilshommes. Ils faisaient, par là, une immense consommation d'une chose précieuse : je désigne ainsi les services d'hommes forts et bien constitués, services qu'ils payaient par l'entretien, tout au moins, des gens qui composaient cette suite, et dont ils ne tiraient pas un avantage proportionné à ce sacrifice.

Les maisons opulentes de nos jours consomment, suivant moi, plus habilement leurs revenus. On embellit sa résidence ; elle est plus vaste, plus commode ; elle est meublée avec goût, embellie par les chefs-d'œuvre de l'art ; les jardins en sont riants, habilement tracés, entretenus avec soin et enrichis d'une immense va-

riété de végétaux. Tout cela n'occupe peut-être pas un moins grand nombre de travailleurs ; mais leurs services font bien plus de profit. C'est un avantage que les gens riches doivent à l'organisation sociale des temps modernes , qui , tout imparfaite qu'elle est encore, est néanmoins infiniment supérieure à celle des temps qui nous ont précédés.

Les maisons et les meubles sont des produits fort durables, et, sous ce rapport, présentent des consommations profitables; mais c'est en supposant que leur renouvellement ne soit pas plus profitable encore. Mon idée ya prendre un corps à l'aide d'un exemple dont je me suis déjà servi ^

Un propriétaire songe à faire bâtir une maison d'habitation pour sa Camille. S'il la fait en pierres de taille, avec une forte charpente et toutes les précautions qui assurent une longue durée, elle coûtera, je suppose, cent mille francs et durera l'éternité. S'il la fait en matériaux légers, elle ne lui coûtera que 50 mille francs et ne durera que 45 ans. Lui convient-il d'acheter le produit durable, c'est-à-dire de bâtir pour l'éternité? Lui convient-il de faire une maison qui , au bout de 45 ans, ne sera plus bonne qu'à être démolie?

Dans tous les cas, il a 100 mille francs à dépenser. Or, je dis que s'il fait bâtir la maison de 50 mille francs, il lui restera 50 mille francs à placer à intérêts composés. Cette somme sera doublée par les intérêts au bout de 15 ans, et par conséquent se trouvera portée à 100 mille francs. Elle sera doublée encore une fois 15 ans plus tard ; elle s'élèvera à 200 mille francs ;

* !!• partie de ce Cours, chap. 12.

^32 SEPTIÈME PARTIE. - CHAPITRE VIII.

et celle dernière, doublée encore au bout de 15 ans, ne s'élèvera pas à moins de 400 mille francs lorsque 45 ans seront écoulés. Il est vrai qu'alors le propriétaire dont il est question, ou ses enfants, se trouveront possesseurs d'une maison qui , ayant été bâtie en matériaux légers, ne vaudra plus rien ; mais aussi ils seront possesseurs de 400 mille francs de plus que s'ils avaient bâti un édifice plus solide ; et en supposant qu'ils veuillent remplacer leur maison de 50 mille francs par une autre pareille, ils auront toujours gagné 350 mille francs à prendre ce parti.

Dans les deux cas, la jouissance recueillie aura été pareille, car une maison faite en matériaux légers peut recevoir tous les ornements, tous les agréments d'une maison plus somptueuse ; dans les deux cas, et malgré l'inégale durée des produits, la jouissance aura été une consommation lente, éternelle même, car une maison qu'on rebâtit avec profils tous les 45 ans peut être considérée comme un bâtiment éternel *.

On peut faire une observation du même genre sur les meubles d'argent trop massifs. Une cuillère légère rend autant de service qu'une plus pesante ; elle est même plus maniable ; et avec ce qui lui manque en matière, on peut la renouveler tous les quatorze ans si elle est usée.

Il ne faut pas appliquer la même règle aux objets qui s'usent rapidement, comme les étoffes ou le linge ; on ne saurait y employer de trop bons matériaux ; car, en même temps qu'on en consomme la matière, on consomme la main-d'œuvre qui s'y trouve incorporée. La façon d'une étoffe est la même, soit que la matière en soit bonne ou mauvaise ; on en peut dire autant du transport de la marchandise, de son emballage, de son magasinage. Tout ce travail qui a été le même, qui a coûté autant pour

une mauvaise étoffe que pour une bonne, est plus vile consommé quand le produit est de courte

* 11 est inutile d'entrer dans le détail des autres avantages et des autres inconvénients d'une construction légère et peu durable. Par exemple, il n'est pas sans inconvénient pour une famille d'avoir à quitter la maison qu'elle habite pendant qu'on en reconstruit une autre. Cette reconstruction fait qu'on perd beaucoup d'objets de décoration intérieure qui ne peuvent pas s'employer de nouveau; mais compterait-on pour rien l'avantage de modeler une maison nouvelle sur des besoins nouveaux? Au bout de quarante-cinq an[^], les modes ont changé, une famille n'est plus composée des mêmes individus; elle a besoin dans son logement d'avoir des distributions différentes. C'est un avantage aussi d'une maison légère, qu'elle est plus grande en couvrant le même terrain, parce que les murs et les planchers ont moins d'épaisseur.

DES COÏNSOMMATIONS DE LA FAMILLE. 233

durée. Il convient donc , quelque foriune qu'on ait , de consommer les meilleures qualités, sauf à les payer plus cher.

Mais ce genre d'économie est souvent interdit à Tindigence et à Fignorance. A Tindigence, parce qu'elle ne peut pas toujours faire Tavance d'un premier déboursé plus avantageux, quoique plus cher ^

L'ignorance, de son côté , s'oppose à cette économie , parce que, pour préférer les bonnes qualités, outre qu'il faut savoir pour quelle raison elles sont préférables, il faut, de plus, s'y connaître ; car le consommateur est servi comme il veut l'élre.

Si j'ai blâmé les consommations rapides, faites attention , messieurs, qu'il n'était question que de consommations stériles. Dans cette sorte de consommations, il ne s'agit que de besoins satisfaits, de jouissances qu'il est de notre intérêt de prolonger. Quand il était question de consommations reproductives , c'était tout autre chose. Plus celles-ci vont vite, moins la production languit ; et plus tôt les avances qu'on a faites sont remboursées, plus tôt on possède les moyens de renouveler des opérations lucratives.

CHAPITRE IX

Des consommations de la famille.

Les dépenses d'un ménage se composent d'approvisionnements de tous genres qu'on renouvelle à mesure qu'ils sont épuisés, et le renouvellement de ces provisions a lieu d'autant plus fréquemment que la consommation va plus vite. Une provision de sucre durera 36 jours dans une maison bien réglée, où les provisions sont tenues sous la clef, où le gaspillage est impossible, et où les consommations sont uniquement déterminées par le bien-être dont la famille peut raisonnablement jouir selon sa fortune et le rang qu'elle occupe ; tandis qu'une provision semblable, dans une situation pareille, mais dans une maison moins bien réglée, ne durera que 30 jours au lieu de 36. Dans l'une et l'autre maison , l'approvisionnement étant achevé, il faudra faire un nouvel achat ; mais, dans la dernière, il faudra

' C'est la même raison qui oblige de pauvres ménages à aller acheter au détail du bois ou du charbon qui leur reviennent plus

cher que s'ils les prenaient au chantier.

renouveler cet achat douze fois dans l'année , tandis que, dans Taulre, il ne faudra le renouveler que dix fois.

Faites une semblable expérience pour tous les articles de dépense, et vous reconnaîtrez que ce ne sont point les achats qui appauvrissent les maisons mal réglées , mais les consommations en nature des objets qu'il faut remplacer à mesure qu'ils sont détruits.

C'est en raison de l'influence que les femmes exercent sur les consommations de tous les jours et de tous les instants , sur la conservation des provisions, des habits, des meubles, etc., que ce que l'on appelle une bonne ménagère est une personne si précieuse pour les familles, surtout dans les fortunes médiocres. Le goût de la dissipation , le besoin d'être souvent hors de chez soi, coulent plus quelquefois par les gaspillages qu'ils introduisent que par les dépenses positives qu'ils occasionnent. Les grandes maisons elles-mêmes sont plus souvent ruinées par l'incurie des femmes de charge et des intendants, lorsque les maîtres négligent de surveiller leur administration, que par leurs infidélités.

Le bon ordre est d'autant plus recommandable chez les personnes riches , que , sans le bon ordre , on ne saurait être libéral. Une famille rangée n'éprouve jamais ces embarras qui obligent quelquefois de recourir aux services d'autrui , et le bien qu'elle fait est toujours gratuit ; tandis que le prodigue qui vous accable de ses profusions ce mois-ci viendra vous emprunter le mois prochain K

Partout où l'on peut facilement se procurer en tout temps les choses dont on a besoin, il ne convient pas de faire de gros appro-

visionnements. Ils occupent de la place, se détériorent et sont exposés à devenir la proie des animaux et des voleurs* ; enfin, ce sont des valeurs mortes, des capitaux oisifs qui pourraient rapporter un revenu. Les grosses provisions sont une manie de province. Née à des époques où le commerce était imparfait, et où l'on n'avait pas la possibilité d'acheter certains objets lorsque l'époque de la foire était passée, cette coutume s'est conservée par vanité ^

> On lit dans le? Mémoires du siècle dernier que madame Geoffrin , quoique sa fortune fût médiocre , ne ferma jamais sa maison aux gens de mérite , ni sa bourse aux malheureux ; et pour que la légèreté des gens du monde ne lui fît pas un crime de son économie , elle fit graver sur ses jetons cette maxime : Viea-
nomie est mère de la libéralité.

* J'ai vu des maisons dont les provisions de linge étaient usées dans les armoires avant d'avoir servi.

DES CONSOMMATIONS DE LA FAMILLE

on se glorifie de gros approvisionnements ^ La même faiblesse se rencontre moins dans les grandes villes, où chacun s'inquiète peu de ce que fait son voisin, et où la facilité de se procurer les choses avec de l'argent au moment qu'on les désire, rend superflu ce genre de précaution. Les meilleures provisions, les plus complètes, celles qui coûtent le moins à garder et que l'on court le moins de risque de perdre, se trouvent chez le marchand.

Un progrès économique de ce siècle est la suppression de ces énormes provisions de vêtements qu'on appelait des garde-robes. La simplicité des habits, surtout pour les hommes, n'admettant que peu de variété, on n'a pas besoin d'avoir à la fois un grand nombre d'habits ; on s'attache uniquement à les renouveler quand ils perdent leur fraîcheur. On en est plus proprement vêtu et à moins de frais *.

Un des meilleurs préceptes de l'économie est de payer tout comptant, autant qu'on le peut. Outre qu'on obtient l^{es} choses à meilleur marché, on est assuré par là de ne consommer que des revenus acquis. Acheter à crédit, c'est emprunter au marchand; or, emprunter pour consommer stérilement, approche beaucoup de l'inconduite. Lorsque vous empruntez, vous consommez votre revenu par avance j vous vous imposez donc une privation pour le mois suivant, pour l'année prochaine. Quant à ceux qui, en achetant à crédit, se flattent d'être dispensés du paiement, ils sont bien plus coupables : ce n'est pas leur bien qu'ils consomment, c'est le bien d'autrui.

L'habitude d'acheter à crédit excite toujours à outrepasser les bornes

' Il faut reconnaître toatefois que les approvisionnements étaient antrefois une manière de conserver les épargnes ; bien des sommes se trouvaient ainsi soustraites à des dépenses moins raisonnables et prolitaient à toute une famille ; mais de semblables épargnes ne grossissaient pas les capitaux et, depuis que les moyens de tirer intérêt des fonds économisés se sont multipliés, on a renoncé de plus en plus aux grandes provisions. {Noie de Védileur,)

* Les anciens poussaient cette folie plus loin que nous. « On dit qu'un jour « Lucullus ayant été prié de prêter cent manteaux de pourpre pour la représen- « talion d'une tragédie : Le moyen, dit-il, d'en avoir un si grand nombre! cepen- « dant je chercherai et je vous enverrai tous ceux qui se trouveront chez moi. « Le lendemain il écrivit qu'il en avait cinq mille et qu'on pouvait les faire << prendre, en tout ou en partie. » Horace^ Êp. 6, liv. I*'''.

que Ton doit prescrire à sa dépense ; il est si aisé d'acheter sans déboursier ! Mais alors on est dupe d'une illusion, et quelquefois on marche à sa perte sans éprouver ces obstacles , ces inconvénients salutaires qui vous auraient averti à temps de ne pas aller jusqu'au bout.

Il convient même d'avoir toujours un peu d'argent en réserve pour les besoins imprévus ; car l'expérience nous apprend que les dépenses vont presque toujours au delà de ce qu'on avait présu- mé ; et quand on n'est pas en mesure d'acquitter sur-le-champ une dépense devenue nécessaire, la considération personnelle en souffre toujours quelque peu. Les revenus courants, non-seulement doivent pourvoir aux consommations courantes, mais répa- rer les pertes futures.

CHAPITRE X

De la prodigalité et de ravarice.

Le mot économie a deux significations bien distinctes. On désigne quelquefois par ce mot les lois qui régissent l'intérieur des corps organisés, des communautés, des peuples. C'est en ce sens

que l'on dit Véconomie animale, Y économie d'une prison, Véconomie sociale ou politique.

D'autres fois le mol économie est synonyme d'épargne. En ce sens, l'économie consiste à ménager pour l'avenir les ressources que nous avons à notre disposition ; à comparer le service qu'elles nous rendraient dans le moment présent avec le service qu'elles pourront nous rendre plus tard. C'est dans ce dernier sens que nous devons nous occuper en ce moment-ci de l'économie.

Sur un navire dont la navigation s'est prolongée , et auquel il reste encore un long trajet à parcourir, si l'on craint de manquer de vivres, on diminue les rations, on les économise, on se pive d'une partie de sa subsistance, par cette considération que, dans un besoin extrême, cette subsistance économisée, en conservant l'équipage, rendra un bien plus grand service que dans le moment où l'on est et où l'on peut à la rigueur s'en passer.

Voilà l'image de l'économie.

Lorsque l'on est porté à s'exagérer les besoins futurs et à leur attribuer une importance qu'ils n'ont pas, on tombe dans l'avarice. Lorsqu'au contraire on ne tient pas assez de compte des besoins futurs , lorsqu'on sa-

DE LA PRODIGALITÉ ET DE L'AVARICE

crifie l'avenir au présent, on donne dans la prodigalité. La véritable économie dans les dépenses consiste dans une comparaison

judicieuse du service que plus tard nous pouvons tirer d'une chose avec le service que nous en pouvons tirer dès à présent.

Remarquez que l'économie, dans le sens que je viens de signaler, peut s'appliquer presque à toutes sortes de biens. On économise son temps, son crédit , sa santé , aussi bien que ses richesses. Le fils adoptif de César, Auguste, fut économe de son pouvoir, et parla il sut Taugmenter jusqu'à la fin de sa carrière. Bonaparte ne fut pas économe du sien, et c'est ce qui le perdit. Il usa jusqu'à la bonne volonté du peuple français, qui fut immense pour lui, et il ne la trouva plus au moment du besoin.-

L'économie du temps consiste à exécuter dès à présent ce qu'il faudrait de toute nécessité exécuter plus tard. L'ouvrage du jour laisse libre l'emploi du lendemain.

L'économie dans les dépenses est la seule qui ne sorte pas de notre sujet. C'est à l'aide d'une sage économie que les familles pounoient à l'éducation des enfants, à leur établissement, et aux soins que réclament les vieillards. Sans elle, les plus grandes fortunes n'ont rien d'assuré. Mais elle exige des qualités qui ne sont pas communes. Pour se résoudre volontairement à une privation que la raison conseille, il faut être capable d'un certain empire sur soi-même; il faut sacrifier le présent qui vous sollicite, l'occasion qui vous invile, pour un avenir moins pressant; il faut même au besoin pouvoir résister aux désirs des personnes les plus chères pour suivre les avis d'une raison quelquefois austère. On n'est pas économe sans quelque effort; or, un effort, toutes les fois qu'il est utile, est une vertu.

La prodigalité n'a d'autre règle que le caprice. Les conseils de la prudence et de la raison sont à ses yeux des calculs sordides.

Suivant elle, l'argent n'est bon qu'à être dépensé, comme si toute espèce d'emploi était indifférente. Tout ce qu'elle fait est l'œuvre de la démence ou tout au moins de l'excessive faiblesse. Le prodigue est l'émule d'un enfant, d'une petite maîtresse, incapables de résister à leurs moindres fantaisies.

L'amour du plaisir inspire beaucoup de folles dépenses qui ne répondent point à leur but. Les gens riches sont fort enclins à se persuader que toutes les jouissances peuvent être acquises à prix d'argent; que ce n'est point leur affaire de chercher des moyens d'être amusés ; ils laissent le soin de les divertir aux gens qui ont besoin de gagner. Qu'arrive-t-il? Les riches demeurent en proie au supplice du désœuvrement et de l'ennui. La vérité est qu'une fois que nos premiers besoins sont satisfaits , nous jouissons

beaucoup moins par les impressions que nous recevons du dehors que par celles dont la source est en nous-mêmes. La nature a attaché un plaisir très vif à l'exercice de nos facultés physiques et morales. Le spectateur d'une comédie bâille quelquefois ; mais l'auteur de la pièce, le directeur qui la monte, l'acteur qui la joue, ne bâillent jamais.

Pour échapper à ce malheur, un homme riche, quand il a du mérite, se fait acteur, non sur un théâtre, mais sur la scène du monde. Tantôt, comme Malesherbes , il recueille des végétaux étrangers qu'il acclimate par degrés , et dont il enrichit le sol de la patrie. Tantôt il cultive les lettres comme Helvétius, ou, à l'exemple de Turgot et de Ricardo, il remonte aux sources de la prospérité publique. Si son goût le porte vers les sciences comme Lavoisier, il leur consacre son temps et sa fortune.

Lors même qu'il n'a aucun de ces talents qui attirent les regards, il peut jouer un rôle honorable et même important. Celui qui peut, en s'aidant de ses lumières et de celles des autres, acheter avec discernement les productions des arts, les collections, les livres qui se recommandent par quel[^] que mérite, exerce une sorte de magistrature, puisqu'il a des encouragements et des récompenses à distribuer. Que de services ne peut-il pas rendre de sa personne et de sa bourse ! Il est vrai qu'il y faut du discernement et des ménagements : du discernement pour n'être pas dupe de l'intrigue et ne favoriser que le mérite; des ménagements, pour ne pas blesser les amours-propres. Mais cela même occupe, et l'occupation fait la vie. L'oisiveté ne convient qu'à la sottise. C'est une dégradation des plus nobles facultés de l'homme.

On a beau dire que l'on manque des talents nécessaires pour faire un bon usage de sa fortune : vain prétexte fourni par l'indolence et la paresse. Pour produire, pour gagner, sans doute il faut quelques talents spéciaux : pour dépenser convenablement, il ne faut que du bon sens et de bonnes intentions, accompagnés de quelques soins ; car rien de bon ne s'opère si l'on n'y donne des soins.

L'avarice est une faiblesse comme la prodigalité. Celle-ci ne sait pas résister à une fantaisie; l'avarice ne sait pas surmonter une terreur.

N'est-il pas faible, en effet, l'avare qui pousse la crainte de se voir dépourvu, jusqu'à se priver de tout? Qu'on prenne les plus grandes précautions pour placer solidement sa fortune , rien de mieux ; qu'on la divise en plusieurs placements de natures di-

verses, afin de diviser les risques et de n'être pas exposé à tout perdre, c'est agir prudemment : mais une fois

DE LA PRODIGALITÉ ET DE L'AVARICE

qu'on a pris les précautions qu'indique la sagesse, il faut savoir courir de bonne grâce les hasards qui accompagnent toutes les choses humaines. L'avenir a ses dangers ; il faut savoir les braver. L'homme ne se serait pas rendu maître de l'univers s'il n'avait su braver le péril de la mer. Que dis-je? dans le monde le plus tranquille nous sommes entourés de dangers. Notre vie est menacée par la chute d'une tuile, par la rencontre d'un chien enragé; un poison peut se mêler accidentellement dans nos aliments; un tremblement de terre , l'imprudence d'un voisin , le bras d'un scélérat ou d'un maniaque peuvent nous atteindre jusqu'au sein de nos maisons. Il y a de la pusillanimité, malgré tant d'accidents possibles, à ne pas s'avancer d'un pas ferme dans le chemin de la vie. Sacrifier le bien-être de sa famille, le sien propre, sa considération, sa santé, quelquefois sa vie pour un avenir qui n'arrivera jamais; se priver de tout, de peur d'être privé de tout, c'est folie. Ce n'est pas éviter le mal : c'est y tomber.

Au reste, l'avarice est beaucoup plus rare qu'autrefois. Il n'est pas probable que la nature humaine ait subi un changement; mais les circonstances où elle se trouve sont fort différentes de ce qu'elles ont été. Dans les temps de barbarie, et même depuis, on avait beaucoup moins d'occasions de tirer parti de son argent. Les entreprises industrielles étaient petites, rares et hasardeuses. Point de grands voyages maritimes ; point de grandes entreprises

d'agriculture, ni surtout de manufactures; elles auraient été trop exposées aux ravages de la guerre, à la fureur des persécutions religieuses, aux brigandages de toute espèce. Nous ne laissons pas d'avoir eu des échantillons de tout cela, mais c'étaient des orages passagers; de grandes étendues de pays n'y ont jamais été exposées de notre temps, même dans les contrées qui ont été le théâtre de la guerre. Et là où il y a eu des ravages, les vainqueurs aussi bien que les vaincus se sont empressés de les réparer. Leur intérêt les y invitait, et les vrais intérêts des princes et des peuples sont un peu mieux entendus qu'autrefois, sans l'être complètement.

Quand on veut s'assurer une fortune maintenant, on ne thésaurise plus guère; on prend d'autres moyens. Pour ne parler que des moyens honnêtes, et (il faut le dire à la louange de la nature humaine) ce sont les plus généralement employés, on s'industrie, on se donne plus de peine, on fait travailler son imagination, on s'avise de plus de moyens différents, soit pour multiplier ses spéculations, soit pour étendre ses affaires. On y est favorisé par les mœurs et par une aisance plus générale qui, d'une part, ont accoutumé chacun, suivant son état, à des consommations moins mesquines; et qui, de l'autre, refusent toute considération, et même tout

moyen de gagner à celui qui mène un genre de vie trop sordide. Comme les besoins se sont multipliés, le vice du siècle est plutôt la cupidité, l'avidité, que l'avarice; mais si je m'étendais sur les causes et sur les conséquences de la cupidité, j'envahirais le domaine de la morale. Qu'il me soit permis seulement de faire remarquer que les moralistes ne devraient pas demeurer étrangers à l'économie sociale. A quoi bon prêcher contre l'avarice si

elle a peu de dangers, et si dans notre situation économique tout doit tendre de plus en plus à la décourager? et comment prêcher avec succès contre la cupidité, avant d'avoir modifié des institutions sociales qui toutes sont propres à lui donner un nouveau degré d'énergie?

CHAPITRE XI

Influence des lois et des coutumes des peuples sur les dépenses des

particuliers.

Les lois des nations influent de deux manières différentes sur les consommations des particuliers, et par conséquent sur les dépenses qui ont pour objet d'y pouvoir. Tantôt, c'est directement, en restreignant, ou même en proscrivant tout-à-fait certaines consommations, comme font les lois somptuaires,; tantôt, c'est indirectement, en rendant la production de certains objets plus difficile ou plus dispendieuse, deux, mots qui, en économie politique, signiûent la même chose.

On a fait des lois somptuaires, des lois pour borner la dépense des particuliers, chez les anciens et chez les modernes ; on en a fait sous des gouvernements républicains et sous des gouvernements monarchiques. On n'avait point en vue la prospérité de l'État, car on ne savait point, on ne pouvait point savoir encore si de telles lois influent sur la richesse générale. D'après les préjugés anciens, on devait même croire qu'elles lui sont contraires. On leur donnait pour prétexte la morale publique, partant de

cette supposition que le luxe corrompt les mœurs; mais le véritable motif n'a presque jamais été celui-là non plus. Dans les républiques, les lois somptuaires ont été rendues pour complaire aux classes pauvres qui n'aimaient pas à être humiliées par le luxe des riches. Tel fut évidemment le motif de cette loi des Locriens, qui ne permettait pas qu'une femme se fût accompagner dans les rues par plus d'un esclave. Tel fut encore celui de la loi Orchia, à Rome, loi demandée par un tribun du peuple, et qui limi-

INFLUENCE DES LOIS SUR LES DÉPENSES. 2 il

lait le nombre des convives que Ton pouvait admettre à sa table. Dans les monarchies, au contraire, les lois somptuaires ont été l'ouvrage des grands, qui ne voulaient pas être éclipsés par la bourgeoisie. Tel fut, on n'en peut douter, le motif de cet édit de Henri II, qui défendit les vêtements et les souliers de soie à d'autres qu'aux princes et aux évêques.

Je ne prétends examiner ici les lois somptuaires que sous le rapport économique. Tout ce qui tend à réduire les dépenses que nous avons appelées mal entendues semble devoir être favorable aux bonnes consommations, à celles qui concourent plus sûrement au bien-être des citoyens et du public; mais pensez-vous que le législateur soit mieux en état de régler leurs consommations qu'il ne l'a été de diriger leurs productions? Les raisons qui déterminent les particuliers, relativement à leurs dépenses, varient à l'infini. L'autorité peut-elle entrer dans tous les motifs, connaître toutes les ressources, apprécier toutes les excuses? Telle maison est désordonnée qui reçoit dix convives, telle autre est modérée qui en reçoit vingt : si la loi fixe le nombre des

convives à quinze, elle n'atteint pas son but dans le premier cas et le dépasse dans le second.

Quel législateur, en outre, est assez sage pour prévoir la consommation qu'il est utile à l'État d'empêcher et celle qu'il convient d'encourager? Si l'on eût réussi à borner en France la consommation des soieries, croit-on que les villes de Lyon, de Nîmes, de Saint-Étienne eussent perfectionné les produits de leur industrie, et qu'elles fussent parvenues au degré de prospérité où nous les voyons? Croit-on que la culture de la soie se fût répandue dans nos départements du midi, au point de suffire bientôt à nos fabriques et de fournir dans quelques années à des exportations? En bornant de certaines consommations, qui peut répondre de ne pas borner la consommation totale? La doctrine que je vous ai développée est, en somme, qu'il ne faut pas consommer pour consommer, c'est-à-dire, lorsqu'il n'en résulte ni profit, ni plaisir ; or, du moment qu'on laisse les hommes à eux-mêmes, leur propre intérêt les invite à suivre ce précepte. Il n'est pas besoin d'une loi pour cela; et j'appliquerais volontiers ici une phrase qu'Adam Smith applique à la production : « Nul gouvernement n'est plus « insensé que celui qui se croirait assez sage pour en savoir à cet égard « plus que les particuliers dont il aurait la prétention de régler les dépenses. Les rois et les ministres, dit Smith dans un autre endroit ', sont « les plus grands dépensiers de la terre. Qu'ils règlent leur prodigalité,

• Liv. II, chap. 3.

II. IG

« avant de s'inquiéter de celle des autres. Si T'État n'est pas ruiné par leurs <(extravagances, il ne le sera jamais par celles de leurs sijgets. »

Ajoutons que les lois somptuaires entn urennent sur les droits des nations. La société, qui est au-dessus du gouvernement, veut la propriété; elle ne peut pas ne pas la vouloir, parce que, sans la propriété, point de société * ; or^ la propriété suppose dans chaque particulier le droit de disposer de son bien, d'en abuser, s'il le veut. Lorsque le gouvernement l'en empêche, il agit donc contre les intérêts et le vœu de la société, qu'il est de son devoir de proléger. H serait superflu de s'autoriser de l'exemple des États les plus populaires de Tantiquité. « Les anciens, dit Condorcet, « qui, dans plusieurs de leurs institutions politiques, ont montré une proie fondeur de vues et une sagacité que nous admirons avec raison, igno- « raient les vrais principes de la législation et comptaient pour rien la « juslice. Ils croyaient que la volonté publique a droit d'exiger tout et « de nous soumettre à tout; opinion fausse, dangereuse, funeste aux « progrès de la civilisation et des lumières, et qui ne subsiste encore que « trop parmi nous*. »

Il n'est , au reste , pas de lois qui soient plus aisément éludées , et qui tombent plus promptement en désuétude, que les lois somptuaires : l'autorité publique n'est point intéressée à leur exécution.

Sans proscrire directement de certaines consomnKitions auxquelles les gouvernements trouvent des inconvénients, ils se contentent quelquefois d'y mettre des obstacles par le moyen de

l'impôt. C'est ainsi qu'en Angleterre on a soumis à des droits , non-seulement les carrosses , mais les chiens, la poudre à poudrer, les montres de poche, etc.

En admettant l'impôt comme une nécessité, il vaut mieux, sans doute, qu'il porte sur des consommations à l'usage des riches que des pauvres, et sur des objets d'une utilité secondaire plutôt que sur ceux d'une utilité première. L'intérêt de la société est que les besoins indispensables soient plus aisément satisfaits que ceux qui ne prennent leur source que dans une sensualité trop délicate ou dans une vanité puérile. Mais il ne faut pas croire que, absolument parlant, on fasse le bien de l'État en empêchant les dépenses de luxe. Cela n'est utile que lorsque le luxe fait tort à des dépenses qui seraient mieux entendues. C'est un luxe que de se transporter rapidement d'une ville à l'autre. Autrefois, un petit marchand, un

' Voyez-en les preuves dans ce Cours, \^ partie, chap. 27. •
Note sur le Voltaire de Kehl^ tome 18, page 97, édition in-8».

homme de la campagne, voyageaient à pied, ou tout au plus sur une méchante haridelle. Aujourd'hui, dans une voiture suspendue, ils franchissent cinquante lieues en vingt-quatre heures, au moyen de voitures publiques multipliées et commodes ; la production et la consommation de la société n'en ont été que plus actives.

On pourrait très bien se passer de café, de tabac, puisque Ton s'en est passé pendant des siècles; mais pourquoi se priver de ce qui fait plaisir, s'il n'en résulte aucun inconvénient, ni pour la santé, ni pour la prospérité publique? Une jouissance n'est à blâmer que lorsqu'elle n'est pas proportionnée à ce qu'elle coûte et

lorsqu'elle pourrait être remplacée par une jouissance supérieure qui ne coûterait pas plus. Une ^nainod qui produirait et consommerait chaque année pour cinq nfilliards de produits' ferait quelque progrès si elle venait à produire cinq milliards et vingt millionSf dussent ces vingt millions être employés à acheter du tabac, qui est peut*^ être la plus superflue des superfluités*.

Les consommations ne sont pas toujours restreintes : elles sont quelquefois provoquées par les lois. Si les cérémonies du culte étaient somptueuses , et s'il n'était pas permis de s'y soustraire ; si la législation était obscure et embrouillée et obligeait les citoyens à lecourir sans cesse à l'aide des légistes, la nation prise en masse serait excitée à des consommations qui ne contribueraient en rien à ses jouissances.

Il a passé par la tête de certains hommes d'État que les procès étaient un bien en ce qu'ils faisaient vivre un bon nombre de juges et d'officiers ministériels*. C'est comme si l'on prétendait que le mal de dents est un bien parce qu'il fait vivre les dentistes : sans doute, quand on souffre un grand mal de dents, on est heureux de trouver un dentiste habile qui vous débarrasse du mal qui vous tourmente ; mais on aurait été plus heureux encore de n'être pas obligé de recourir à son art. L'intérêt de la société est d'éloigner autant que possible le besoin des remèdes au physique et au

* La consommation du tabac n'est citée ici que comme un exemple , et danâ la supposition que Tusage qu'on fait de cette plante n'a aucun inconvénient rela-^ tivement à la santé ou à la propreté des personnes.

* 11 est inutile de répéter ici ce qui a été démontré plus haut (chap IV de cette partie), que les consommations ne sont un bien qu'en raison des besoins qu'elles satisfont ou des plaisirs qu'elles procurent > et nullement ^n raison des encouragements qu'elles offrent aux producteurs.

moral , et d'avoir toujours les remèdes nécessaires aux maux qu'elle n'a pu éviter.

Si de l'influence des lois sur les consommations nous passons à l'influence des mœurs du pays , nous jugerons de même que les plus favorables sont celles qui provoquent les consommations bien entendues plutôt que les autres. Si, par exemple, dans la classe laborieuse, les plaisirs que l'on prend en famille profitent plus que les orgies du cal^jret, les habitudes qui seront favorables aux premiers seront celles qu'il fondra préférer, celles que les institutions, que les gens éclairés devront chercher à répartdre. Ce sont de pauvres hommes d*État que ceux qui, voyant le peuple se livrer à l'oisiveté, à la joie ^ à l'intempérance , trouvent cela le mieux du monde, et disent : // est bon que le peuple s' amuse. Ce n'est point là une proposition que l'on veuille contester. C'est du choix des amusements qu'il s'agit ; or, il est plus avantageux au peuple lui-même de préférer les amusements dont les suites n'ont rien de fâcheux et qui sont les plus favorables à l'ordre et à l'aisance des ménages, les plus propres à conserver la santé du corps et de l'esprit. J'ai entendu dire que l'ivresse du peuple lui était nécessaire pour s'étourdir sur ses maux -, il vaut mieu^ diminuer ses maux que vanter son ivresse.

Dans un autre sens, ce sont des mœurs stupides que celles de ces pays musulmans qui repoussent de certains produits excellents , tels que le vin et la viande de porc, et qui bornent par

conséquent jusqu'à ce point les productions et les consommations de l'homme, c'est-à-dire ce qui rend son existence et sa civilisation plus complètes. On lit dans la relation du naufrage que fit M. Cochelel sur les côtes d'Afrique, que les Maures perdirent, par cette superstition, d'excellentes provisions de vin qui se trouvaient sur le navire échoué ; et , quoique habitants d'une côte désolée , ils ne voulurent point faire usage des provisions de viandes salées qu'ils y trouvèrent, de peur qu'il ne s'y rencontrât du porc.

Quand une nation pousse trop loin l'amour du changement dans les modes, elle fait beaucoup de pertes qu'elle pourrait éviter. Il y a des dessins d'étoiles que personne n'ose plus porter quand la mode est passée : dès lors on ne met plus à une étoffe, à un meuble, un prix suffisant pour indemniser le marchand de ses frais de production ; il subit une perte. Si , pour se dédommager, il fait payer un autre produit qui a la vogue au delà des frais de production, c'est alors le consommateur qui supporte «^ete perte. Un objet acheté qui cesse d'être à la mode est rebuté, même

avant d'avoir perdu ce qui d'ailleurs constitue son utilité. On me dira qu'un nouvel objet, s'il coûte plus, a un degré d'utilité de plus, qui est d'être conforme au goût du jour et de flatter la vanité de son possesseur. J'en conviens, mais , en payant quelquefois fort cher ce genre de satisfaction, on donne dans des consommations mal entendues, dans une de ces consommations qui satisfont à des besoins d'opinion plutôt qu'à des besoins réels.

Nos auteurs anciens, étrangers encore aux saines notions d'économie politique, et imbus du préjugé général que les consommations sont utiles parce qu'elles détruisent les produits,

et indépendamment des jouissances qu'elles procurent, ont tous vanté la rapide succession des modes comme l'âme du commerce et l'un des plus puissants moyens de prospérité publique. Montesquieu va jusqu'à dire : « A force de se rendre l'esprit frivole, on augmente sans cesse les branches de son commerce*. » A ce compte , il est difficile d'expliquer comment les Anglais, et surtout les Hollandais, ont pu pousser si loin les succès de leur commerce : ce n'est pas probablement à force de frivolité. Les belles et bonnes quincailleries, les beaux et bons cotons filés de l'Angleterre , les suifs , les bois , les chanvres, les épiceries dont les Hollandais ont approvisionné l'Europe, voilà les objets qui donnent les bénéfices les plus grands, les plus soutenus, parce que ces choses satisfont à des besoins réels, universels, toujours renaissants et indépendants du caprice.

Ailleurs, Montesquieu met le luxe au nombre des biens sans nombre qui résultent de la vanité; de la vanité, qui, en excitant les jalousies des peuples et des rois, a ravagé la terre; de la vanité, qui a, dans presque tous les temps, allumé les bûchers de la persécution ! Montesquieu avait un génie élevé ; il aimait la vérité , il méprisait la sottise et détestait le despotisme ; mais il est véritablement affligeant qu'il ait parlé de commerce et d'industrie.

Necker, homme intègre et laborieux , excellent administrateur et publiciste médiocre, dans son livre de l'Administration des Finances^ tient un langage pareil à celui de Montesquieu ; mais il est bien moins excusable, car l'ouvrage d'Adam Smith avait paru huit ans auparavant.

Je cite ces noms recommandables pour faire voir combien , dans les matières économiques, il faut se défier des réputations

qui, fondées sur de véritables services rendus à certains égards, ne doivent être d'aucun

* Esprit des Lois, Hv. 19, cbap. 8.

poids dans un genre d'étude et de connaissances dont on n'entendait pas même les principes élémentaires. Nos progrès dans toutes les sciences sont récents : en économie politique, ils sont d'hier.

Franklin, quoique du même temps , est d'une école plus récente. Né, élevé dans l'Amérique septentrionale qui , avant son indépendance, était déjà, moins que d'anciens États, sous l'empire des vieilles habitudes et des abus invétérés , il a des vues presque toujours justes dans les questions économiques. Pour faire sentir combien les usages peuvent avoir d'influence sur l'économie publique, il fait un calcul plaisant, d'où il résulte que si, à Paris seulement, on se levait et l'on se couchait plus tôt, on gagnerait tous les ans une somme qui ne serait pas moindre de 96 millions de francs, et qui proviendrait de l'usage que l'on ferait de la lumière du soleil perdue tous les matins pour tant de personnes qui la remplacent le soir par une lumière plus coûteuse que l'autre , et qui ne la vaut pas.

Pour achever ce que j'ai à dire de l'influence des modes sur les consommations, j'accorde volontiers que si la mode pouvait être un peu gouvernée par la raison, si elle changeait pour le mieux la nature et la forme de nos ajustements et de nos meubles; en un mot, si elle rendait nos consommations de plus en plus judicieuses, pourvu que les changements ne fussent pas trop rapides , elle n'aurait rien que d'avantageux. Malheureusement il n'en est pas toujours ainsi : elle change sans motif ; elle consacre souvent

ce qui est insensé et gênant, et force des hommes sages à imiter des fous. On ne conçoit pas que, postérieurement à l'époque du cardinal de Richelieu , où les hommes portaient leurs cheveux dans leur couleur naturelle et d'une longueur à la fois agréable et commode , on ait pu renoncer à une mode si raisonnable pour s'affubler la tête d'une énorme perruque qui descendait sur le dos et sur les épaules, et qui, dans les ohaleurs de l'été, devait être un véritable supplice. Après les perruques, la mode des cheveux poudrés est venue, et chaque jour des hommes dont le temps était précieux se voyaient forcés de perdre une heure entre les mains d'un perruquier pour retaper, coller, enfariner un toupet en fer à cheval, la plus ridicule coiffure dont jamais les hommes se soient enlaidis.

Les femmes n'ont pas moins souvent que les hommes changé le mieux en pire. Après la coiffure gracieuse du temps» de madame de Sévigné, on ne conçoit pas qu'une nation qui se vante d'avoir du goût ait pu dégénérer au point d'adopter pour les femmes les toupets raides et poudrés de dix-huit pouces d'élévation qui ont été portés au commencement du règne de Louis XVI.

Jq vous avoue que je n'ai aucun attrait pour les modes immobiles des Turcs, et des autres peuples de TOrient. Il semble qu'elles prêtent de la durée à leur stupide despotisme, car les habitudes se tiennent^ ; mais je voudrais que les changements fussent avoués par le bon sens, et qu'il y eût toujours quelque chose à gagner à toute espèce de changement.

Nos villageois sont un peu Turcs à l'égard des modes; ils sont esclaves de la routine, et Ton voit de vieux tableaux des guerres de Louis XIV, où les paysans et les paysannes sont représentés avec des vêtements qui diffèrent peu de ceux que nous leur

voyons aujourd'hui. Ils n'auraient pas mal fait cependant de changer quelque chose à leur costume peu commode et peu gracieux. A la campagne, surtout, on devrait être coiffé de chapeaux de paille. C'est un ^justement dont la matière première est sous la main des villageois, et qu'avec un peu d'adresse et d'industrie on fabriquerait aisément dans les familles durant les veillées de l'hiver. Mais au village on craint plus qu'à la ville les commentaires, les quolibets qu'attire un costume inusité. Plus l'homme est grossier, et plus il tient à ses usages. Dans la cohue de nos villes, au contraire, où l'on fait à peine attention les uns aux autres, lorsqu'on ne peut pas se distinguer par ses talents, on cherche à se distinguer par son habit. On aime mieux être critiqué que de n'être pas remarqué ; aussi ne serait-ce pas sans beaucoup de recherches que l'on parviendrait à faire le dénombrement de nos modes depuis cent ans. Potir remonter à Hugues Capet il faudrait une véritable érudition.

IjC gouvernement influe sur les mœurs d'une nation, et par conséquent sur ses consommations, autrement encore que par les lois somptuaires et par les impôts. Mais le malheur veut qu'il y influe d'autant plus qu'il est plus mauvais. Le meilleur gouvernement est celui que l'on sent le moins; dès lors son exemple 9 peu d'empire. Quelle influence le gouvernement des États-Unis exerce-t-il sur les mœurs de cette nation ? Aucune. Mais un gouvernement despotique, où le prince favorise et récompense ceux qui partagent ses goûts et font une flatterie de leurs imitations; un gouvernement qui , soit à l'aide de militaires ou de législateurs à gages, lève de gros tributs et salarie des milliers d'agents ; un tel gouvernement

- Un grand mouvement moral et politique s'opère chez les Turcs, et il se révèle au dehors par un changement dans le costume ; il en a été de même chez les Russes. {Noie de l'éditeur.}

exerce une grande influence sur les mœurs, et par conséquent sur les dépenses de la nation ; et cette influence , il faut le dire , est très funeste. Sortant d'une source impure, elle est essentiellement corruptrice. Le mot de cour réveille des idées de faste et d'oisiveté. Personne ne veut être éclipsé. La finance et le commerce imitent la cour ; les artisans suivent l'exemple du commerce ; les provinces se règlent sur la capitale. Bonaparte n'aimait pas que ses agents fissent des économies et se missent par là au-dessus de sa dépendance. Cette marche corruptrice des gouvernements a, je crois, été très nuisible aux progrès de l'Europe. Ils ont été immenses depuis un demi-siècle; mais que ne pouvait-on pas attendre de ses vastes capitaux et des progrès rapides de tous les genres d'industrie, si elle avait pu se débarrasser de la rouille de ses vieilles institutions !

SEPTIÈME PARTIE. — I^U DIVISION-

CHAPITRE XII

Ce qu'il faut entendre par les mots consommations publiques.

L'état social, dont nous avons reconnu les avantages en plusieurs endroits de ce Cours*, réclame, de même que le corps humain, certaines consommations qui lui sont propres : comme le service de plusieurs fonctionnaires publics pour veiller à ses intérêts, l'approvisionnement des armées préposées à sa défense, etc.

Ces diverses consommations ne sont pas toutes également indispensables pour l'existence d'une nation : on en voit subsister quoique plusieurs de leurs besoins soient très imparfaitement satisfaits; il n'en est pas moins vrai que la vie et la santé des nations sont d'autant plus florissantes qu'elle jouissent mieux de ce qui leur est nécessaire. L'économie à leur égard consiste à le leur procurer avec aussi peu de sacrifices de leur part qu'il est possible.

' Nola in ment dans le chap. !«' de la IV« partie.

CONSOMMATIONS PUBLIQUES

Les consommations de produits et de services qui se font dans l'intérêt de l'État ont la plus grande analogie avec les mêmes consommations qui se font dans l'intérêt des particuliers. Dans l'un et l'autre cas, ce sont des produits ou des services entièrement perdus lorsqu'ils ont rempli leur office. Le service rendu par un militaire ou par un juge, l'année dernière, ne dispense nullement d'acheter et de consommer un service pareil durant le cours de l'année présente. De même, l'emploi qu'ils font de leurs honoraires pour leur entretien peut être très utile à leur entretien, mais ne contribue pas plus au bien-être de la société que la soupe du manouvrier ne contribue au bien-être de l'entrepreneur qui lui a donné de l'ouvrage. J'en fais la remarque, parce qu'on a souvent représenté la dépense que font ensuite les fonctionnaires publics au moyen de leurs honoraires comme un bien pour la société. Leurs consommations, à eux, ont pour effet leur seul avantage. Les achats qu'ils font sont un échange de l'argent

qu'ils ont gagné contre les produits dont ils ont besoin ; et si cet achat n'eût pas été fait par eux, un achat équivalent eût été fait par les contribuables qui ont fourni l'impôt au moyen duquel on a payé aux fonctionnaires publics leurs honoraires.

Soit que le public consomme des services, soit qu'il achète des provisions que l'on consomme pour son service , il en acquitte communément la valeur en numéraire. De là l'usage de donner le nom de dépenses publiques aux consommations publiques. Ce mot est même plus intelligible par la raison qu'il est plus employé. Il s'y rencontre peu d'inconvénient quand on est bien prévenu que la dépense publique est l'achat que l'on fait, au nom du public, de matériaux et de services qui sont ensuite consommés dans son intérêt, comme ils ont été payés de ses deniers.

Il ne faut pas dédaigner ces vérités si simples et qu'il est si facile de déduire des principes élémentaires que je vous ai développés ; car c'est faute de se les rappeler toutes les fois qu'il est question de consommations publiques, que l'on tombe fréquemment dans de graves erreurs, fécondes en fâcheuses conséquences, et que des auteurs, recommandables d'ailleurs, égarent avec eux des hommes d'État dont les opinions deviennent des actes et tournent au détriment et à l'affaiblissement des nations.

On a été longtemps persuadé, et beaucoup de gens s'imaginent encore, que les dépenses publiques ne coûtent rien à la société , parce qu'elles reversent dans la société ce qu'elles lui coûtent. Cette erreur déplorable naît d'une analyse incomplète. Qu'est-ce que les gouvernements lèvent sur les peuples? Des contributions de nature ou de l'argent. S'ils font con-

sommer par des troupes ces produits, ils ne les reversent pas dans la société; car ils sont consommés, détruits par les troupes. 11 est vrai que la sécurité qui résulte du service des troupes est un bien ; le bien résulte d'un service rendu à la société par une armée , mais non de la consom* mation opérée par cette armée. La société a consommé pour sa sécurité le service des troupes; les troupes ont consommé pour leur entretien les munitions fournies par la société ; et après que l'objet de ces deux, consommations a été rempli, il n'est rien resté de Tune comme de l'autre.

Si la contribution a été levée en argent, cet argent, à la vérité, ayant été employé à l'achat des munitions , des vêtements dont les troupes se sont servies, est reversé dans la société; mais la valeur levée sur le contribuable n'est point reversée avec le numéraire. En payant les marchands qui ont fourni les vivres et les habillements du militaire, on s'est fait livrer en échange des produits qui valaient^ ou qui étaient censés valoir Vargent qu'on leur a délivré*. On n'a point rendu gratuitement à la nation ce qu'elle avait donné ; et encore , dans ce ca&-ci comme dans l'autre, les troupes ont consommé des produits ; la nation a reçu une sécurité précieuse ; mais de la contribution il ne reste plus rien*.

Lorsque les contributions servent à l'entretien de l'administrateur qui soigne les intérêté de tous , du prêtre qui prêche la paix et répand des consolations, l'effet est pareil : ce peut être un fort bon marché pour la nation, si elle recueille un bien-être réel qui compense ou qui excède le sacrifice qu'elle a fait ; mais elle n'en tire pas autre chose. L'économie est pour l'Eut ce qu'elle est pour les particuliers ; de même que les lois de la mécanique et de la physique, dont les particuliers et l'État retirent au

* Quand les produits ne valent pas Vargept, la consommation faite par les troupes ne vaut pas autant que la dépense faite par la Nation; une partie de la dépense faite par la nation n'est point faite dans son intérêt; elle sert à payer des fournisseurs, elle est absorbée en partie par les rapines faites par des fouisseurs ou par des agents du gouvernement.

* Voici une objection que j'ai entendue : Comment posez-vous en principe qu'il ne reste plus rien de la sécurité que vous avez obtenue à l'aide du service d'un fonctionnaire public? — De même que je dis qu'il ne reste rien du repas qui a réparé mes forces , quoique mes forces restaurées subsistent encore après le repas consommé. L'échange que j'ai fait de ma contribution pour obtenir de la sécurité , relativement à ma fortune et à la fortune publique , détruit la valeur que j'y ai consacrée, quoique j'aie recueilli la satisfaction qui en est résultée.

COÛTS DES CONSOMMATIONS PUBLIQUES. 251

besoins de fort grands services, sont pour l'État ce qu'elles sont pour les particuliers. L'économie politique a ses lois également, fondées sur la nature des choses et qui sont les mêmes pour tous. On a embrouillé l'économie politique en s'écartant du simple bon sens : une famille qu'on excite à dépenser s'appauvrit ; deux familles dans le même cas s'appauvrissent également ; il en est de même de trois familles , de cent familles, de toutes les familles dont l'État se compose. Le nombre n'y a rien, si ce n'est qu'il étend le mal.

Les dépenses faites pour le compte du public, comme celles que font les particuliers, peuvent être improductives ou reproductives. Si, dans une mémorable solennité, on donne au peuple des

spectacles et des feux d'artifice qui aient coûté une somme de cinquante mille francs, cette dépense a été improductive. Si , au contraire , on a dépensé une pareille somme à creuser un canal de dérivation et à conduire de l'eau dans un canton aride, on a fertilisé ce canton, il se couvrira de cultures, d'habitations et d'industrie ; on aura fait une dépense reproductive.

Les dépenses publiques reproductives se résolvent toutes en une accumulation d'une portion de revenu pour en faire un capital, ou pour entretenir un capital dans son intégrité. Les dépenses improductives sont destinées à satisfaire un des besoins ordinaires du corps social, et la valeur qu'on y emploie ne sert qu'une fois ; l'emploi qui en a été fait l'a ravie pour toujours à la société.

Ainsi les dépenses consacrées à former une belle route, un pont, sont reproductives, parce que la valeur n'en est point consommée à l'instant même : un pont, une route, sont de véritables capitaux dont la rente est le service, la jouissance que ces établissements procurent au public. Les frais que l'on fait pour les entretenir dans un bon état de réparation ne sont point une dépense improductive , parce qu'ils servent à maintenir dans son intégrité cette portion du capital national.

Sur les entreprises d'industrie exploitées pour le compte d'une nation, je n'ai rien de plus à dire que ce que j'ai dit au sujet des entreprises industrielles exploitées pour le compte des particuliers, si ce n'est que d'ordinaire elles donnent de la perte lorsque celles des particuliers donnent du profit; à moins cependant que les entreprises nationales ne jouissent d'un monopole, comme celle de la poste aux lettres], en Angleterre, en France et ailleurs. Au moyen de son privilège exclusif de transporter les lettres, la régie des postes, appuyée de la loi, peut élever le prix du ser-

vice qu'elle rend beaucoup au-dessus de sa valeur', et de cette manière, non-seulement couvrir les frais d'un établissement dispendieux, mais rendre un gros revenu, qui dès lors devient un impôt.

Les dépenses consacrées à payer un service immédiatement consommé, comme celui d'un fonctionnaire public, quoique improductives, peuvent être judicieuses et profitables. Elles sont de même nature que toutes les dépenses qui se font dans les familles pour leur entretien. En disant qu'elles sont improductives, je ne dis pas qu'elles soient vaines; mais seulement qu'elles ne peuvent pas servir davantage, qu'on ne saurait consacrer la même valeur à l'acquisition d'un autre produit, d'un autre service. Ce qu'elles ont procuré pouvait être désirable, nécessaire, peut avoir rendu un fort grand service, mais ne saurait en rendre un autre. Il faut pour cela une dépense nouvelle. Les travaux d'un fonctionnaire public pendant le mois dernier peuvent avoir été éminemment utiles, mais ils ne procurent pas au public le même avantage pour le mois courant. Il faut que le fonctionnaire donne de nouveaux travaux et reçoive un nouveau salaire pour que nous recevions un avantage pareil.

Quelques personnes pensent que ces travaux ne sont point improductifs, puisqu'ils créent pour la société de véritables avantages, des avantages tellement importants quelquefois que, sans eux, elle ne pourrait pas subsister. On ne le met point en doute. Ils créent des produits immatériels'; et c'est en les consommant que la société fait une dépense improductive, une consommation de laquelle il résulte un avantage pour elle, mais non un produit visible et durable. On consomme improductivement, même les

produits matériels, quand on les consomme pour son entretien; rien n'est plus matériel que les aliments dont on se nourrit , mais le repas qui en résulte n'est pas moins une consommation improductive.

» La valeur naturelle d'un service est le prix auquel on pourrait roblenir s'il était livré à la plus entière concurrence. Le service qu'on me rend en m'apportant une lettre de quelques centaines de lieues m'est souvent bien plus précieux que son port; mais on me fait payer son port trop cher si je pouvais l'obtenir à plus bas prix.

* De là vient le reproche que je fais à Smith pour avoir nommé improductifs les travaux des fonctionnaires publics. Quand ils sont utiles, qu'ils produisent une utilité pour le public, ils sont producteurs d'un produit immatériel.

CHAPITRE XIII

De réconomie relativement aux dépenses de la société.

Personne ne supposera que l'économie dans les dépenses publiques consiste à dépenser peu; mais tout le monde conviendra qu'elle doit consister à ne dépenser que ce qu'il faut et à ne pas payer les choses au-delà de leur valeur. Il est donc permis de croire que nul, depuis le potentat jusqu'au simple citoyen, ne refusera d'admettre ces deux maximes pour règle des dépenses d'une nation. Mais on est loin de savoir quelles en sont les conséquences, surtout dans l'application.

Les dépenses publiques, du moins dans les temps modernes, se font aux dépens des peuples. Des armées plus nombreuses, un grand attirail de guerre, une population plus compacte, des frontières plus étendues, des intérêts plus compliqués, ne permettent plus aux rois d'y pourvoir sur les revenus de leurs domaines. Les nobles ne font plus la guerre à leurs dépens; même dans le moyen-âge, si les roturiers payaient moins de contributions régulières, ils étaient exposés à des exactions accidentelles plus désastreuses que la part que supportent maintenant les particuliers dans des contributions au total bien autrement considérables, mais plus généralement et plus équitablement réparties.

La manière de lever l'impôt ne doit pas nous occuper en ce moment; nous remarquons seulement qu'il est payé par la société, par le peuple; et que toutes les fois que le sacrifice qu'il impose ne tourne pas au profit du peuple, qu'il n'est pas employé à pourvoir à la satisfaction de l'un ou l'autre de ses besoins, il y a une violation du droit de propriété; car c'est dépouiller le propriétaire d'une valeur que de la détourner au profit d'un autre que lui.

Ce malheur arrive rarement, ainsi que j'en ai déjà fait la remarque, lorsqu'il est question des dépenses privées; parce que la personne qui fait le sacrifice étant la même que celle qui en supporte les frais, elle a soin, quand elle n'est pas en démence, de ne consentir à la dépense qu'autant qu'elle s'en trouve indemnisée par la satisfaction qui la suit.

La chose se passe différemment dans ce qui a rapport aux dépenses publiques. Ici le contribuable qui supporte le faix de la dépense n'est point appelé à juger quelles dépenses sont celles dont il sera suffisamment in-

demnisë. L'économie des nations modernes veut que le temps et les facultés des citoyens soient consacrés à l'entretien des familles. L'oisiveté même des grands seigneurs et des gros capitalistes est un malheur. La seule administration de leurs biens est une affaire. Chacun est occupé des siennes, et la division des travaux (seule organisation praticable pour de grandes sociétés avancées dans la civilisation) veut que le soin des affaires de l'État, devenues plus compliquées, occupe une classe d'hommes exclusivement. Le gouvernement représentatif n'est pas seulement une forme politique récemment découverte et arbitrairement établie; elle est le fruit nécessaire des progrès économiques des sociétés modernes. Le gouverner est devenu une occupation particulière qui exige des études spéciales et absorbe les facultés d'un homme tout entier *. Il doit pouvoir apprécier tous les besoins du corps politique; il doit connaître les meilleurs moyens de les satisfaire, ce que chacun de ces moyens coûte au public, et l'avantage que le public en retire : ce qui suppose des connaissances, non seulement politiques, mais morales, et ce qui m'a fait dire que l'économie politique, poussée à ses dernières conséquences, embrasse l'étude de l'organisation sociale tout entière.

Le soin de gouverner les nations se compose de beaucoup d'occupations séparées; mais les limites de ces occupations se confondent. Les fonctions de ceux qui font des lois et de ceux qui les exécutent, fonctions que, par suite d'anciens préjugés, on appelle des pouvoirs, sont tellement analogues entre elles, qu'il a toujours été impossible de séparer nettement les attributions du législateur de celles de l'administrateur. Lois, règlements d'administration, décisions ministérielles, sont des règles imposées; elles sont diverses quant à leur importance, mais je n'y vois aucune différence quant à leur nature. Le législateur administre

lorsqu'il statue sur un échange; et l'administrateur fait une loi quand il juge à propos de faire, dans l'intérêt du peuple, une dépense dont la ratification ne peut pas être refusée. C'est pour cette raison que je donne le nom de gouvernement à

' C'est bien inutilement que Machiavel , Mably, J.-J. Rousseau et d'autres, ont voulu appliquer aux nations modernes les principes qui dirigeaient les anciennes républiques. Quelle expérience pouvons-nous tirer de la manière d'agir de cent petits peuples qui ne pouvaient subsister qu'en se pillant les uns les autres, et réduisant leurs prisonniers à l'esclavage; où les citoyens n'avaient d'autres occupations que de promener leur oisiveté sur la place publique, y prononcer des jugements et y vendre des vêtements ?

cet ensemble d'autorités (quelles que soient les fonctions que les différentes constitutions politiques leur attribuent) dont les décisions doivent être obéies.

Or, quels que soient les dépositaires de l'autorité, je dis que, par suite de l'organisation nécessaire des sociétés, ce sont des personnes différentes qui fournissent aux dépenses et qui décident à quel objet elles seront appliquées. Sans doute, l'homme qui siège sur les bancs d'une législature, et même celui qui occupe le bureau d'un ministre, supportent, en leur qualité de contribuables, leur part du fardeau des contributions ; mais cette part est si petite, comparée aux sommes dont ils disposent, qu'ils peuvent, agissant dans l'une de ces capacités, ordonner une dépense moins dans la vue du bien qui doit en résulter pour l'État que de l'avantage qui en résultera pour eux-mêmes ; ils pourront employer l'argent destiné à pourvoir aux besoins du corps social

à grossir leur revenu particulier, à se faire des amis, à se ménager des protecteurs.

Il faut être animé d'un profond sentiment de ses devoirs pour ne jamais perdre de vue que l'argent de la nation ne doit être employé que pour la nation , pour résister, s'il le faut, à des sentiments de générosité naturelle, et surtout de condescendance aux volontés des grands. On sait que, pour faire sentir à Henri IV toute l'importance d'un don qu'il voulait faire, Sully fit apporter et étaler à ses yeux la somme tout entière en espèces. Necker, étant ministre des finances, répondait à l'un de ces vampires de cour qui lui représentait qu'une pension de mille écus était bien peu de chose pour un grand prince comme le roi de France : « Savez-vous, (c monsieur, que vous me demandez la contribution de tout un village? » Qu'est-ce donc quand la contribution de cent villages est accordée à titre de munificence et comme l'expression d'une gratitude purement personnelle î

Dans tout État bien ordonné, il faut se tenir en garde, non-seulement contre les suggestions de l'intérêt privé , mais contre l'insouciance et le mauvais jugement de ceux qui ordonnent les dépenses. Si nous voyons tous les jours des particuliers se livrer à des dépenses insensées, combien à plus forte raison ne doit-on pas en craindre de pareilles quand les frais doivent en être puisés dans les poches des contribuables !

Quant au second principe d'économie dans les dépenses publiques, celui qui commande de payer au plus bas prix possible les consommations reconnues nécessaires , l'expérience prouve qu'il est extrêmement difficile

qu'on s'y conforme dans la pratique , et de cette difficulté naissent les principaux abus qu'on remarque dans les grandes sociétés. Les particuliers, dans leurs consommations privées, ne paient jamais les choses beaucoup au-delà de leur valeur réelle ; le prix courant des objets qui sont à leur usage ne s'élève guère au-dessus de leurs frais de production ; la concurrence est là qui fait naître de nouveaux producteurs pour tous les produits qui donnent des profits trop supérieurs aux frais de leur production; le consommateur va au meilleur marché ; et s'il ne Tobtîent pas d'un côté, il le cherche ailleurs. Les hommes qui décident des dépenses publiques ne sont pas de même intéressés à se procurer les choses destinées à la consommation du public à leur juste valeur. Ce n'est pas leur argent qu'ils dépensent; le prix qu'ils paieront, quelque élevé qu'il soit, ne diminuera pas d'une obole leur traitement ; il l'accroîtra peut-être. L'État a besoin de salpêtre ; le commerce en procurerait à dix sous la livre ; la voie la plus simple serait de l'acheter ; mais on aime mieux avoir une direction des poudres et salpêtres, des officiers, des inspecteurs, de nombreux agents à nommer, des places à distribuer, etc., et payer le salpêtre le double ou le triple du prix où on pourrait l'obtenir ; sans compter l'impôt que le monopole fait payer aux consommateurs de cette marchandise, et les vexations que l'on fait subir aux citoyens pour chercher la matière première et l'extraire de leurs étables et de leurs celliers *.

Les services personnels que réclame le public donnent lieu à des abus plus graves encore. Ils composent la principale des consommations publiques; et c'est la denrée que les nations paient le plus généralement audelà de sa valeur. Ceux qui distribuent les places, fût-ce le peuple par des , élections, ne peuvent pas connaître la capacité, l'amour du travail, la

' Comme il n'y a pas d'abus qui n'ait ses défenseurs et ses excuses, on dit en France qu'il ne faut pas dépendre de Tétranger pour un article nécessaire à la sûreté du pays. L'ignorance seule peut se contenter de cette raison. L'habitude de tirer du salpêtre de l'Inde ne ferait que laisser à celui de France le temps de s'accumuler; au moment d'une guerre, on en trouverait avec d'autant plus d'abondance qu'il y aurait eu moins d'extractions faites dans l'intérieur; le commerce et la contrebande en fourniraient même en temps de guerre; et finalement, s'il fallait alors l'extraire en totalité de France, il vaudrait mieux le laisser extraire par l'industrie particulière et le payer selon la valeur où le porterait la concurrence i que d'entretenir dans tous les temps une administration dispendieuse.

probité des hommes qu'ils élisent. La force ou l'adresse se sont toujours emparées de la nomination aux places, qui sont des moyens de lucre en même temps que des moyens d'influence et de pouvoir. Quand elles sont très multipliées, et que les nominations sont remises à un petit nombre de fonctionnaires, quelquefois à un seul, ceux-ci sont plus mal posés encore pour apprécier les personnes sur qui tombent leurs choix. Ce sont des favoris, des recommandations puissantes qui en décident, et rarement les intérêts généraux.

Ceux qui nomment et ceux qui sont nommés sont également intéressés à grossir les salaires; les uns pour se faire des créatures plus dévouées, les autres pour vendre leur travail à plus haut prix.

Par la même raison, on est, de part et d'autre, intéressé à accumuler plusieurs emplois sur la même tête. On se réserve par là des moyens d'influence sur des gens à place qu'une première

grâce n'exclut pas alors de l'espoir d'en obtenir une seconde , une troisième, et quelquefois un bien plus grand nombre*.

Du cumul aux sinécures, le pas est aisément franchi. Le cumul met

' Pendant les violents orages de la révolution française cet abus avait été déraciné. Sous le gouvernement impérial , il s'est rétabli graduellement en France, et il se trouve que beaucoup de fonctionnaires publics jouissent de plusieurs emplois, que non-seulement il est impossible à un seul homme de bien remplir, mais qui sont incompatibles entre eux.

Tel homme est à la fois conseiller dans une cour de justice, membre du conseil d'état, secrétaire général d'un ministère.

Tel autre est à la fois juge, professeur universitaire, conseiller d'état, académicien, député.

Tel autre est censé remplir les fonctions de chef d'un corps militaire, de commandant de marine, en même temps qu'il remplit un office dans l'administration à Paris.

Des évêques ont un traitement comme évêque, un autre comme chanoine du chapitre de Saint-Denis et une dotation à la chambre des pairs, indépendamment d'un palais richement meublé à Paris , d'un autre palais également meublé en province, et de sa part du casuel du clergé.

Pour déguiser en partie l'accumulation des traitements dans une même main, on a soin de les revêtir de noms différents. On les reçoit à titre d'appointements, de gratifications, d'indemnités, de traitements d'expectative, de pensions de réforme^de re-

traites, d'abonnements pour frais de bureaux, de frais de représentation, de loyers, de suppléments, etc.

entre les mêmes mains des occupations diverses dont Tune fait tort à Tautre ; à tel point que les unes sont purement nominales et ne sont accompagnées d'aucun travail réel. Les sinécures supposent une occupation qui n'a jamais lieu , qui n'a d'autre objet que de servir de prétexte pour donner un émolument*.

Les gros émoluments, et ea général les avantages attachés aux emplois publics) en excitant vivement l'ambition et la cupidité, établissent une lutte violente entre ceux qui sont en possession des places et ceux qui les désirent. L'administration des pays soi-disant représentatifs est alors exposée à ces intrigues et à ces révolutions qui naissent, dans les pays despotiques , de l'énorme pouvoir du prince , des dangers qu'il lui fait courir, et du désir de se mettre à sa place.

Il y a cet autre inconvénient aux places lucratives , qu'elles font supposer des vues intéressées aux amis véritables du bien public lorsqu'ils relèvent les fautes de l'administration. Aussi les gens en place ont-ils pour habitude de repousser les attaques les plus justes, en les attribuant toujours à l'envie de décrier l'administration pour prendre sa place.

Je pousserais trop loin les conséquences de mon sujet , si je cherchais tous les abus qui se glissent dans la nomination des fonctionnaires publics, et par quels moyens les places peuvent être mieux remplies. C'est une des parties les plus épineuses de la politique pratique; c'est aussi une de celles où elle est le moins avancée. Je me bornerai à remarquer qu'une nation a, comme un

particulier, des besoins réels et des besoins factices, qu'elle est d'autant mieux gouvernée que l'on pourvoit aux premiers préférentiellement aux seconds, et que, même dans les pays où la nation ne jouit pas du droit d'élire les fonctionnaires publics, elle exerce néanmoins une très

* Le mot sinécure , comme Tabus , a été fourni à la France par l'Angleterre. Autrefois en France il y avait des faveurs de cours, des dons, des parts données dans les recettes de l'état; mais depuis que la France est régie par une constitution , il a fallu créer un prétexte au moins apparent pour distribuer l'argent du public. C'est ainsi qu'on a créé une place superflue d'inspecteur des eaux minérales de France. C'est ainsi que Ton continue à recevoir un traitement relatif à la grande armée lorsqu'il n'y a plus de grande armée; que Ton paie des commissaires liquidateurs lorsqu'il n'y a rien à liquider; des commissaires pour régler des frontières lorsqu'il n'y a rien à régler; des gouverneurs qui n'ont jamais mis le pied dans leur gouvernement, des évêques in partibus infidelium^ etc., etc.

haute influence sur ses destinées par le simple ascendant de l'opinion publique.

Mais pour que cette influence soit favorable, il faut que la nation sache bien en quoi consistent ses vrais intérêts. Elle approuve alors les dépenses dont le résultat est de maintenir la paix au dedans et au dehors , de lui procurer de bonnes lois fidèlement exécutées, des communications faciles, favorables à ses débouchés comme à ses consommations, des militaires capables de la défendre et non de l'avilir, des instituteurs en état de l'éclairer. Ces dépenses satisfont à des besoins réels et sont bien entendues.

Mais si cette nation a la fureur des conquêtes ou celle de la vengeance ; si ses dépenses ont pour objet d'ajouter à son territoire des provinces qui n'ajouteront rien à son bonheur; si elle entretient à grands frais une multitude d'agents , une cour splendide, qui ne la servent pas, et une nombreuse armée propre seulement à menacer l'indépendance de ses voisins*, elle ne satisfait par ces dépenses que des besoins factices.

C'est encore pis, si, loin de trouver des satisfactions dans ses dépenses, la nation n'en peut recueillir que des peines ; si ses affaires sont d'autant plus mal gérées qu'elle entretient un plus grand nombre d'agents et qu'elle les paie plus largement ; si le faste de sa cour ne sert qu'à humilier le mérite modeste et à corrompre les hommes dont le talent pourrait lui devenir utile; si les armées, loin de protéger les citoyens, fournissent des sbires et des bourreaux à leurs oppresseurs; si un clergé avide et ambitieux abrutit l'enfance, désunit les familles, s'empare de leur patrimoine, met l'hypocrisie en honneur, soutient les abus et persécute toutes les vérités.

Un auteur serait téméraire, qui prétendrait prévoir et fixer d'avance les dépenses que les besoins publics lui paraissent devoir nécessiter. Mais il peut donner une idée de la nature des besoins et de ce qui en résulte. Ch. Comte a fort judicieusement observé que la puissance de l'homme qui expose une science se borne à faire voir ce que les choses sont et ce qu'elles produisent*.

* La politique de Bonaparte était de se ménager par les traités des têtes de pont au-delà des grandes rivières, et des forts sur les revers des hautes montagnes. C'était menacer perpétuellement ses voisins et les tenir dans des liens dont ils devaient, à la pre-

mière occasion, chercher à s'affranchir. Est-ce merveille qu'il n'ait plus trouvé d'alliés au moment du besoin ? Il s'est plaint de leur défection; mais n'avaient-ils pas lieu de se plaindre de leur esclavage?

* Trailé de Législalfon, tome I, page 246.

CHAPITRE XIV

Des principaux beRoins de la société.

Pour apprécier convenablement les dépenses publiques, il est bon de connaître les besoins de la société. Indépendamment des besoins que ressentent les individus et les familles, et qui donnent lieu aux consommations privées, les hommes en société ont des besoins qui leur sont communs, et qui ne peuvent être satisfaits qu'au moyen d'un concours d'individus et même quelquefois de tous les individus qui la composent. Or, ce Concours ne peut être obtenu que d'une institution qui dispose de l'obéissance de tous, dans les limites qu'admet la forme du gouvernement ^

Dans tous les cas où ce concours est indispensable et salulaire, il est un besoin pour la société ; et quoique le gouvernement exige de la part des membres du corps social le sacrifice d'une partie de leur liberté et de leurs richesses, le bien-être qu'il procui*e à tous peut leur faire supporter sans regret le sacrifice que l'établissement d'un gouvernement leur impose.

Adam Smith, après avoir prouvé par les plus solides raisons, appuyées de la plus vaste expérience , qu'en tout pays le gouvernement ne peut , sans s'exposer à d'innombrables et à de très fô-

cheuses erreurs , entreprendre de diriger l'industrie et les travaux des particiUters, se demande quelle peut être l'action utile du gouvernement dans la société, a II n'a « que trois fonctions à remplir, répond-il. Elles sont importantes, mai» « simples ; et l'intelligence la plus ordinaire suffit pour en comprendre « la nécessité.

i(La première consiste à protéger la société contre les attaques ou les « violences des autres nations indépendantes.

((La seconde consiste à garantir chaque membre de la société des ef- « fetsde la malveillance et de l'injustice de tout autre membre.

« La troisième consiste à ériger, à entretenir certains établissements

' L'obéissance des gouvernés est une condition nécessaire de tout gouvernement, et cette obéissance ne peut être obtenue que par la soumission des volontés récalcitrantes. Même dans les gouvernements libres, où le vœu de la majorité fait la loi et confère aux magistrats leur autorité, il faut bien que la «dnorité se soumette à une volonté qui n'est pas la sienne, à celle de la majorité.

DÉPENSE DE LA CONFECTION DES LOIS

« utiles au public, qu'il n'est jamais dans l'intérêt d'un individu ou d'un « peiit nombre d'individus de créer ou d'entretenir pour leur compte, « par la raison que les dépenses occasionnées par ces établissement^ c(surpasseraient les avantages que pour-

raient en tirer les particuliers « qui les soutiendraient à leurs frais*. »

Ces diverses fonctions ne peuvent être remplies sans des dépenses auxquelles il faut bien que la société pourvoie; car la société produit seule, et c'est elle seulement qui peut fournir à des consommations quelles qu'elles soient, même dans le cas où elle possède des terres et des capitaux. Elle remplit alors à l'égard de ces biens l'office d'un entrepreneur, d'un particulier, et peut être considérée comme telle. Au surplus, les revenus qui en proviennent ne pourroient jamais qu'à une faible partie des dépenses des nations.

Il ne faut pas confondre les dépenses publiques avec la dépense nationale. Celle-ci est la somme de toutes les dépenses qui se font dans une nation ; elle comprend celles qui sont faites dans l'intérêt des particuliers aussi bien que celles qui sont faites dans l'intérêt commun ; tandis que les dépenses publiques sont uniquement celles qui sont faites dans l'intérêt commun.

CHAPITRE XV

Dépense de la confection des lois.

Pour obtenir l'obéissance aux règles de la société que nous avons reconnues être nécessaires à son existence, il faut que chacun les connaisse; de là la nécessité de la confection, ou, si l'on veut, de la rédaction des lois.

Une nation ne peut pas les rédiger elle-même. La plupart des citoyens, obligés de pourvoir aux besoins de leur famille, et pri-

vés d'ailleurs des connaissances nombreuses et variées que suppose cette rédaction , sont forcés d'en abandonner le soin à des fonctionnaires spéciaux. Mais la majorité d'une nation accepte toujours, au moins tacitement, les lois qu'on rédige pour elle, puisqu'elle s'y soumet. Le plus grand nombre étant le plus fort, il est clair que si elle ne voulait pas se soumettre à une loi, elle serait comme non avenue. Une nation éclairée adopte de bonnes lois, des

- RichtiSfê de\$ Nations, liv. IV, chap 9.

lois favorables à son bien-être ; une nation ignorante et infestée de préjugés en adopte de mauvaises. Des législateurs éclairés et capables parviendraient difficilement à réformer la législation des Turcs. L'empereur Joseph 11 ne put parvenir à supprimer les couvents et à borner Tautorité du pape dans ses États *. C'est ainsi que beaucoup de nations ont de mauvaises lois. Ce qu'elles doivent désirer, ce qui devrait faire TobjeCde leur étude, si elles entendaient leurs intérêts, ce seraient les moyens d'en avoir de bonnes aux moindres frais. ^ .

On a vu des peuples faire choix d'un législateur unique ; et ce mode # pu suffire à des nations simples encore, où les arts et les relations sociales étaient peu variés ; mais dans nos mœurs modernes cette fonction excéderait évidemment les facultés d'un homme seul, qui, en le supposant cx)mplètement désintéressé, pourrait obéir, malgré lui, à des préjugés, à des systèmes, à un caractère qui le domineraient. Les Athéniens eurent à souffrir des lois de Dracon et furent obligés de les abolir presque toutes.

Quand c'est le prince qui fait les lois, comme dans la plupart des États monarchiques, la réunion de plusieurs pouvoirs dans

ses mains, le commandement des troupes, la disposition du trésor, la facilité d'étouffer les réclamations, le dispensent aisément de toute responsabilité. Les lois alors sont faites dans l'intérêt du pouvoir, dans l'intérêt des agents du pouvoir et des favoris du prince, beaucoup plus que dans l'intérêt de la société. On peut ajouter que, dans ces cas-là, la confection de la loi, même quand elle est bonne, comme beaucoup de celles qu'il ont faites Léopold en Toscane, Frédéric en Prusse, est loin d'être gratuite ; car le prince ne s'oublie pas, et sa cour encore moins.

Quand les législateurs sont nombreux, comme ils le sont dans les gouvernements représentatifs, les lois sont plus probablement conformes à l'intérêt général ; mais il faut alors que le législateur reçoive une indemnité du temps et des peines qu'il sacrifie au public ; car la portion d'honneur et de gratitude qui échoit dans ce cas à chaque législateur en particulier n'est pas une indemnité suffisante pour lui.

Il y a quelques pays où les législateurs ne reçoivent aucune indemnité ; mais de fâcheuses expériences nous apprennent qu'alors ils restent trop

* Pierre I^{er}*, en Russie, a pu détruire les Strelitz, Méhémet-Ali a pu massacrer les Mamelouks en Egypte, et Mahmoud les Janissaires à Constantinople ; mais ils n'avaient affaire qu'à des corps privilégiés mal soutenus par le vœu du p^{eu}s^{ant} grand nombre. n

DÉPENSE DE LA CONFECTION DES LOIS. 263

exposés aux séductions du pouvoir, qui dispose des places et du trésor public. On pourrait citer des nations modernes où les représentants les plus fidèles à leur mandat sont les seuls qui

n'ont jamais de récompense ; ce qui est le principe d'une détestable législation et d'une corruption générale. La maxime qu'un citoyen se doit tout entier et gratuitement à sa patrie, loin d'être favorable à la société, lui est très contraire. Le but de la société est de garantir à chacun ses droits, sa sûreté, sa propriété, et non d'en exiger le sacrifice ; et c'est aussi par là que les citoyens sont intéressés au maintien de l'ordre social. Nous avons malheureusement hérité à cet égard des idées des anciens. Chez eux, l'existence de la patrie dépendait uniquement de sa force matérielle. Elle cessait d'exister du moment qu'elle cessait de vaincre. Il fallait toujours qu'elle détruisit ses ennemis, soit au dedans, soit au dehors, afin de n'être pas détruite par eux ; ce qui rendait nécessaire une sorte de fanatisme politique où les sacrifices n'étaient comptés pour rien, et la patrie au contraire pour tout. Mais qu'arrivait-il ? un peuple qui n'avait compté que sur la force matérielle pour se maintenir, devenait esclave du moment qu'il était le plus faible. Il devenait esclave d'un autre peuple ou d'un despote. Ceux-ci répondaient à leur tour à ses réclamations : *vœ victis* ! comme ce peuple lui-même, quand il était le plus fort, avait répondu à ses adversaires. C'était l'enfance de la civilisation. Les principes qui dirigeaient des peuples encore à demi-sauvages ne conviennent plus au siècle des lumières, de l'industrie et des richesses. Il était réservé aux peuples modernes d'asseoir l'édifice politique sur un fondement plus durable et plus solide, en ce qu'il ne pose pas en lui-même le principe de sa destruction. Ce fondement, c'est l'intérêt de chaque nation, et l'intérêt propre de chaque particulier, ou du moins de la grande majorité d'entre eux. Cet intérêt, bien entendu, nous enseigne que chaque peuple, de même que chaque individu, doit désirer, non la ruine, mais la prospérité des autres, parce qu'elle lui est favorable. Il donne

ainsi à la justice l'ascendant qui , dans l'état inculte des hommes et des peuples , réside entre les mains de la force*.

* Quand un peuple étranger est trop sauvage encore pour comprendre que son intérêt est de vivre en paix avec vous plutôt que de vous faire la guerre , il faut bien se défendre , de même qu'il faut résister aux attaques des voleurs ; mais , comme un particulier n'est pas autorisé à prendre l'offensive , une nation ne Test pas non plus. Chaque nation est maîtresse chez elle bien plus certainement encore qu'un propriétaire sur son terrain , car la propriété d'une nation ne sau-

Telle est, telle sera tous les jours davantage la politique âes peuples modernes. Ceux qui voudront lutter contre les intérêts succomberont. La société doit vouloir, et par justice et par calcul, que les services qu'on lui rend (et par conséquent le travail de faire des lois) soient payés; mais elle ne doit pas vouloir que ce travail soit payé au-delà de sa valeur.

CHAPITRE XVI

Dépense de radmistration civile.

Les lois qui ne sont pas exécutées ne sont pas des lois ; ce qui leur donne ce caractère, c'est d'être des règles obligatoires et vivantes. Or, elles ne sont telles qu'au moyen des hommes préposés à leur exécution. Ceux qui font exécuter les lois sont des magistrats, des fonctionnaires revêtus de différents titres, selon la constitution politique et les différents degrés de leur subordination. Adam Smith les appelle des travailleurs improductifs, parce

que de leur travail il ne reste aucune valeur qu'on puisse accumuler et ajouter aux capitaux de la société. Mais de ce que leur travail ne s'est pas fixé dans un produit matériel et durable, il n'a pas moins été exécuté; son effet n'en a pas été moins réel, puisqu'à Taide de ce travail la société a joui de la sécurité nécessaire à son bien-être.

Tout service véritable rendu par un fonctionnaire, est une utilité qui résulte de son travail. Il vend cette utilité en recevant un traitement; et à la suite de cet échange, qui ressemble à celui que Ton fait de deux produits, la nation consomme, pour sa satisfaction, le service qui lui a été rendu : c'est cette consommation qui fait partie des consommations publiques. Le fonctionnaire public consomme de son côté, pour son usage particulier, la valeur qu'il a reçue du public en échange de ses services, c'est-à-dire, son traitement ; et cette dernière consommation fait partie des consommations privées qui ont lieu dans le pays*, car le fonctionnaire public, hors de l'exercice de ses fonctions et en sa qualité de consommateur, n'est plus qu'un particulier.

Les fonctionnaires publics qui dans leurs fonctions sont véritablement utiles à la société, font avec elle un échange avantageux pour tous deux.

rait être disputée. Dans la guerre, Fagrsseur a toujours tort, et celui qui défend son territoire a toujours raison.

Le revenu qu'ils en tirent est des plus légitimes et fait partie des revenus de la société *. Ils peuvent Faccumuler en tout ou en partie. Ce qui ne peut pas s'accumuler, c'est l'utilité qui est résultée de leurs travaux et qui a été consommée pour le bien de la société.

Un magistrat peut, dans certain cas, être utile même lorsqu'il ne fait rien . Il est prêt à réprimer une injustice, et cette seule disposition la réprime souvent en effet. Son temps, ses lumières, sa probité, peuvent aussi être justement payés, même quand on n'en fait aucun usage; il en est de lui comme des vedettes préposées à la garde d'un camp, et qui ont été utiles, même quand on ne les a pas attaquées , si l'ennemi, à cause d'elles , n'a pas osé se mesurer avec un ennemi trop vigilant pour laisser chance de succès à une attaque.

Lorsque les travaux des salariés ou des pensionnaires de l'État sont nuls ou inutiles, comme dans ce qu'on nomme les sinécures, ou places sans fonctions, il en résulte une espèce de marché frauduleux où la nation paie le prix d'un produit qu'on ne lui livre pas. On peut, jusqu'à un certain point, dire la même chose d'un traitement qui excède la valeur du service qu'on lui rend *.

Les charges de cour, par exemple, ne rendent point au public des avantages proportionnés à ce qu'elles lui coûtent. Plusieurs personnes sont d'avis qu'il faut entourer le prince d'un grand éclat, parce que l'éclat fait naître le respect, et que le respect entraîne l'obéissance '. On croit aussi qu'il faut entourer les magistrats d'huissiers , de recors, de gendarmes-, mais il ne paraît pas que les pays pourvus de tous ces fonctionnaires soient

^ Le traitement que reçoit un fonctionnaire ne fait partie des revenus sociaux qu'autant qu'il donne, en retour, un service utile à la société, et qui n'est pas payé au-delà de sa valeur. Alors seulement il y a eu deux utilités produites : celle qu'a produite le contribuable, laquelle a été consommée par le fonctionnaire ; et celle qu'a produite le fonctionnaire, laquelle a été consommée par la société.

* Il est Inutile de répéter ici que les salariés ne rendent absolument aucun nouveau service à la société , en y reversant l'argent de leurs émoluments. Si cet argent n'y est pas versé par eux, il l'est par les contribuables, même quand ils l'épargnent et l'ajoutent à leurs capitaux, parce qu'alors ils le dépensent reproductivement

• Le président des États-Unis n'est pas moins bien obéi que le roi d'Angleterre ; et à son installation il ne s'affuble pourtant pas de ces habits 'de mascarade dont se sert le roi d'Angleterre à son couronnement.

mlleuL admaistrés et que Ton y jouisse de plus de sûreté que dans les pays où le citoyen est dispensé de les voir et de les payer.

Ce qui fait que le citoyen obéit aux ordres du magistrat, c'est la certitude où il est que le magistrat ne peut rien lui commander au-delà de ce que la loi prescrit, et qu'après un commandement si juste, tout le monde, au besoin, prêtera son assistance au magistrat. Plus le fonctionnaire public a de latitude dans les commandements qui émanent de lui, moins il obtient d'obéissance. C'est quand ses ordres peuvent être tout-à-fait arbitraires qu'ils ont besoin d'être soutenus par la force. Un bon gouvernement, au contraire , peut laisser à chaque citoyen le droit de traduire devant le magistrat tout homme qui viole les lois et qui trouble l'ordre public,* et c'est alors que la police est bien faite , car elle a des surveillants et des officiers partout où il y a des citoyens, c'est-à-dire, sur tout le territoire, et des officiers qui ne peuvent point opprimer, car ils ne peuvent, s'ils sont dans leur tort, être soutenus par le magistrat. En même temps, ce sont des officiers très économiques pour l'État ; car ils ne coûtent rien. On peut être certain qu'en tout pays où la justice est bien rendue, et qui

renferme un grand nombre de citoyens, ils s'en trouvent toujours qui réclament l'exécution des lois faites dans l'intérêt du public.

Les mauvais gouvernements qui veulent pouvoir les violer quand cela leur convient ne permettent qu'à leurs agents la faculté de réclamer l'exécution des lois; et ces agents, pour se rendre nécessaires et substituer leurs volontés au vœu de la loi, ont soin de faire prévaloir cette opinion. Rien n'est si commun en certains pays que d'entendre un alguazil, un gendarme, et même un juge, répondre à un citoyen qui prend fait et cause pour le public : De quoi vous mêlez-vous ? cela ne vous regarde pas. Rien n'est plus capable de rendre une nation indifférente pour le bien ; chacun alors craint de se compromettre. A Rome, on voit donner un coup de poignard et l'on se garde de le remarquer.

On me dispensera, je pense, de parler des agents payés par le public, et qui, loin de lui être utiles, compromettent sa sûreté, comme les juges par commission, les jurés spéciaux, préposés pour accomplir les vengeances des hommes en pouvoir. Il est trop évident que dans ce cas il y a double dommage pour le public : d'abord, le mal qu'on fait aux citoyens, et ensuite, la contribution qu'on leur impose pour le payer.

L'ordre social est d'autant plus parfait et les nations sont d'autant plus heureuses que les lois sont moins multipliées et les fonctionnaires publics peu nombreux. Ce ne sont point les lois et les magistrats qui produisent

les biens au moyen desquels une nation subsiste et jouit. Ils n'y influent qu'indirectement, et ce n'est jamais sans quelque inconvénient. On assujettit une cuillère d'argent à une marque nécessaire pour que l'acheteur ne soit pas trompé ; mais ce n'est pas

cette marque qui fait l'utilité de la cuillère. C'est la façon de l'orfèvre , et celle-là ce n'est point un fonctionnaire public qui la donne. La marque, quelque nécessaire qu'elle soit, est une difficulté et une dépense de plus ajoutées à la difficulté et à la dépense qu'exige la fabrication de la cuillère. Ce que je dis de cet ustensile , on peut le dire de toutes les choses qui servent à la subsistance et aux plaisirs des particuliers. Ce sont ces choses qui font essentiellement exister la société et qui améliorent son sort. Les lois et l'administration ne peuvent être considérées que comme les remèdes que nos maladies rendent nécessaires, et dont il faut savoir se passer le plus qu'il est possible. La société subsisterait fort bien sans eux; mais elle ne subsisterait pas sans les vivres, sans les abris, sans les vêtements que ses propres citoyens, mus par leur simple intérêt, lui fournissent en abondance*.

Si la bonne administration est un mal nécessaire, la mauvaise administration est un mal déplorable. Sans doute, les agents de l'administration doivent dépendre de l'administration supérieure qui ne peut agir que par eux; mais, lorsqu'ils sont trop indépendants de l'opinion publique, ils se montrent moins jaloux de satisfaire le public qui les paie que le prince ou le sénat qui les nomme*. La classe mitoyenne est surtout celle qu'il est

^ Ce principe, qui n'est que la description d'un fait, renverse le système d'un livre nommé assez mal à propos *Éléments d'économie politique*^ qu'on attribue à M. d'Hauterive, employé aux affaires étrangères; livre où Ton prétend que l'administration est la plus utile des producteurs , parce que, sans la sûreté que l'administration procure, rien ne pourrait se produire. On dit que dans certains pays un voyageur achète d'avance la sécurité de son

voyage en payant tribut au chef des voleurs : est-on fondé à soutenir que les malfaiteurs , en recevant ce tribut, ont contribué aux résultats du voyage? Je sais fort bien que la comparaison n'est pas juste sous un rapport, et que le magistrat ne fait pas naître le mal pour avoir occasion de le guérir; mais on ne peut pas dire que le mal et le remède soient en aide aux voyageurs.

* Le mot de Pope si souvent cité :

For forms of government let fools contend; Whate'er is best administered is best.

Essay on man, Up, z.

ne signifie rien. On sait bien qu'une bonne administration est l'essentiel ; mais

avantageux de consulter. La vérité parvient plus facilement jusqu'à elle, surtout dans les lieux où la presse est libre; elle est pourvue d'un grand nombre d'yeux; les intérêts privés, les recommandations puissantes ont moins d'empire sur elle*.

Les fonctions publiques peuvent en certains cas être mises au concours, et il s'en est offert à nous, messieurs, plusieurs exemples que je vous ai fait remarquer; mais dans beaucoup d'autres cas, ce mode présente trop d'inconvénients, et même devient tout-à-fait impraticable. Il suppose que les juges du concours ont toute la capacité nécessaire pour juger les concurrents. Les fonctions publiques exigent des qualités sur lesquelles un concours ne donne aucune garantie. Que peut-il apprendre sur l'intégrité, le désintéressement, la diligence habituelle d'un candidat? sur son courage civil, sur cette qualité si rare et si nécessaire à un administrateur, au moyen de laquelle il fait ce qu'il

juge être bien, même alors qu'il y a du risque à le faire? Quelque indice qu'on ait des mérites d'un candidat, la bonne réputation en est un qu'il n'est jamais permis de mépriser.

Les républiques italiennes du moyeuràge , ne voulant pas obéir à un concitoyen et redoutant sa partialité,faisaient souvent venir des étrangers pour les administrer. Gioja dit que la ville d'Agudio s'était fait ime réputation pour les bonnes qualités des fonctionnaires publics qu'elle fournissait *; mais s'il y a quelques avantages à suivre un pareil exemple, il s'y trouve beaucoup d'inconvénients; l'histoire de l'Italie, à cette même époque, en fournirait plus d'une preuve. Une pays n'est jamais bien gouverné, ni bien défendu, que par ses enfants.

C'est à la constitution de l'État à résoudre ces diverses difficultés; je ne peux que montrer ici les effets économiques des diverses suppositions.

comment avoir une bonne administration avec un mauvais gouvernement? De bonnes institutions politiques dépendent d'une science particulière qui n'est qu'un eijftbranchement de réconomie des nations ; c'est-à-dire de la politique pratique , de celle qui est fondée sur la nature des choses sociales, et qui en déduit les conséquences par le raisonnement et Texpériece.

* Aux États-Unis, d'après une loi du 27 avril 1816, le gouvernement doit publier une fois tous les deux ans une liste générale de tous les employés et salariés civils, militaires et marins, qui reçoivent un traitement de l'État. Cette liste doit indiquer les. fonctions et les émoluments de chacun d'eux, le lieu de leur naissance, et celui de leur résidence ordinaire. Warden, tome Y, page 386.

*Nuovo proêpello délie êcienxe economische, tome I, page 288.

Une administration qui ne réside pas auprès de ses administrés ne saurait soigner leurs intérêts avec diligence. Des administrateurs rapprochés connaissent mieux les objets sur lesquels ils sont appelés à prendre des décisions; les décisions sont prises plus promptement, et l'administrateur ne peut pas se soustraire à la responsabilité de ses actes.

Bonaparte, toujours avide de pouvoir, en appelant à soi ou à ses conseillers intimes la décision de toutes les affaires d'un grand empire, sous prétexte d'en régulariser l'administration, l'a rendue en effet prodigieusement mauvaise et dispendieuse. Un exemple rendra palpable cet effet. Il est puisé dans un ouvrage de M. Delaborde, sur l'Esprit d'association. Pendant que l'auteur était maire de Méréville, l'église de ce bourg s'écroula, faute d'une dépense pour laquelle l'autorisation du gouvernement avait été rendue nécessaire. Le gouvernement différa cette autorisation; mais l'édifice ne pouvait pas attendre.

L'accident arrivé, la commune demanda l'autorisation de vendre les bois de charpente provenant des décombres de l'église, qui demeuraient exposés aux intempéries de l'air et qui se détérioraient : l'autorisation arriva lorsque les bois furent pourris.

Il fallut trouver d'autres ressources pour la reconstruction de l'église, et l'on demanda au gouvernement la permission de s'imposer une contribution locale pour cet effet. Le devis qu'il fallut donner des frais présumés de reconstruction demeura un an pour parvenir au ministère de l'intérieur, par l'intermédiaire

obligé de la sous-préfecture d'abord, de la préfecture ensuite ; chaque administration devant prendre connaissance de l'affaire et donner son avis. Le même devis resta encore un an au bureau des bâtiments civils établi près du ministère; il fut renvoyé deux fois à la commune de Méréville pour des raisons frivoles, telles que de prétendues erreurs dans l'estimation des matériaux et des frais de journées; comme si à Paris on connaissait mieux les prix de la province que dans la province même ! Mais il fallait que tous ces administrateurs eussent l'air d'avoir été nécessaires et d'avoir gagné leur traitement.

Enfin le devis fut approuvé, mais on refusa à la commune l'autorisation de s'imposer une contribution extraordinaire , parce que cela pourrait nuire à la perception ordinaire des impôts.

Le bourg de Méréville, qui voulait avoir une église, offrit alors de faire le sacrifice de sa promenade publique qui , le dimanche , faisait les délices des jeunes garçons et des jeunes filles du lieu ; mais de nouvelles autorisations devenaient nécessaires, et il s'écoula encore un an avant

que celle demande fût prise en considération. Elle dut traverser l'administration forestière, qui envoya ses agents visiter les arbres. Leur rapport passa par la hiérarchie de leur administration et du ministère des finances (dont cette administration dépend) pour revenir au ministère de l'intérieur duquel dépendent les communes. La vente des arbres de la promenade fut ordonnée enfin; mais son produit ne s'éleva qu'au quart de la somme nécessaire pour bâtir l'église ; et comme il n'y avait pas encore de décision prise par l'autorité sur les moyens de pourvoir au surplus, la commune fut obligée, en attendant, de verser à la caisse d'amortissement l'argent de sa promenade publique. Qu'arriva-

t-il ensuite? sous prétexte des besoins urgents de l'État , ce dépôt fut dissipé avec d'autres semblables.

Remarquez que tout cet échafaudage d'administration a pour objet de protéger les communes ; et qu'elles paient leur part des contributions générales pour jouir de cette protection qui a fait perdre au bourg de Méréville son église et sa promenade tout à la fois.

Remarquez encore que, dans cet exemple, tout le mal est venu de l'organisation même, et non de la perversité des administrateurs, qui ne sont point accusés de malversation. Supposez-les tous éclairés, supposez-les intègres, supposez-les assez fermes pour ne céder à aucune considération de crainte ou de faveur, les affaires du public seront néanmoins mal conduites. Lorsque les rouages de l'administration sont compliqués , lorsqu'une affaire doit être triturée par plusieurs autorités successivement , un temps précieux se perd dans chaque opération et dans le passage de l'une à l'autre. Chaque fonctionnaire croit agir avec probité en examinant l'affaire, en y découvrant des vices, en se faisant donner des explications. Par une faiblesse qui n'est pas un crime, il aime à faire sentir son autorité, à laisser solliciter sa bienveillance ; il donne par là des preuves de zèle et fait concevoir une plus haute idée de son importance et de l'utilité de ses services ^ Qu'est-ce donc quand, parmi cette foule de gouvernants,

^ Cette coroplication, si funeste par elle-même, Test encore eu multipliant les frais du personnel et du matériel de l'administration. Pour exécuter tant de travaux nuisibles, il faut un grand nombre d'employés, de grands hôtels pour leurs bureaux, des garçons de bureau, des hommes de peine. Pour la moindre affaire on barbouille des multitudes de feuilles d'un beau papier

qui pourrait être si utilement employé à répandre des notions élémentaires d'agriculture, de physique, de mécanique, etc.

il s'en trouve qui sont capables de tirer personnellement parti de leur pouvoir? de céder à la corruption, aux recommandations des hommes riches et puissants? d'écouter l'esprit de parti ou les petits systèmes logés dans leur étroite cervelle; malheurs assez communs quand la nomination aux places est l'effet de la faveur? Non-seulement alors le mal est inévitable, mais tout redressement même devient impossible.

Le mal est ici dans la manie de trop gouverner, de vouloir diriger ce qui doit être abandonné à soi-même. Une commune veut vendre, ses matériaux, qu'elle les vende. Cette vente peut avoir ses inconvénients, car il y en a quelque parti que l'on prenne; mais celui qui en a le moins est de laisser les localités décider ce qui les concerne. Que les intérêts communaux soient gérés par les hommes du choix des administrés, et que nulle entrave ne soit apportée à la critique publique des opérations des fonctionnaires; alors on aura toutes les garanties qu'on peut humainement obtenir que les intérêts des localités ne seront pas sacrifiés.

En Angleterre, les formes de l'administration n'ont pas les mêmes inconvénients, mais elles en ont d'autres. Les frais inutiles dont les actes de l'administration sont grevés arrêtent quelquefois l'exécution des mesures les plus favorables au bien public. Le partage des biens communaux (hilt of enclosure), qui rend à la culture de vains pâturages, est entravé par les formes de l'administration. Un ouvrage d'agriculture * en cite deux exemples. L'un du partage d'un bien communal de 250 acres*, dans le Yorkshire, où la seule expédition d'un bill du parlement a coûté 370 liv. sterling (9,250 fr.) On fut obligé de renoncer à un

autre partage très avantageux , parce qu'un seul propriétaire de la commune était récalcitrant, et que, du moment qu'il s'élève une seule opposition, les frais s'élèvent si haut qu'on est obligé d'y renoncer.

Vous venez de voir, messieurs, comment, dans un système d'administration compliqué, sont protégées les communes; voulez-vous savoir comment le même système favorise les communications intérieures, bases de tout commerce ? Je ne parle pas de l'obligation de prendre des passe-ports, obligation que l'administration impose quelquefois contre toutes les règles de droit ; car un homme est , de par la nature , maître de sa personne , maître par conséquent de la transporter sans rendre compte de ses motifs; je ne parle ici que du transport des marchandises. Les canaux navi-

* ÀgrieuHural magazine, 1september^iSi A,

- Près de 100 hectares ou de 300 arpents.

gables en sont un des meilleurs véhicules , et en France on ne peut rien sgouter au zèle de l'administration pour procurer au pays les avantages de cette navigation. Malheureusement elle est soumise à trois autorités, ou plutôt à trois systèmes d'autorités : à l'autorité du génie militaire, à celle des ponts-et-chaussées et à celle de la police des rivières; et le navigateur souffre également des négligences, du concert et des jalousies de ces trois compagnies de fonctionnaires publics. Pour amener de la houille des frontières belgiques à Paris, ce combustible est obligé de passer sous la couleuvrine de quatre places de guerre ; il se trouve soumis à l'administration d'autant d'ingénieurs de département et d'autant d'inspecteurs de la navigation. Tous ces fonctionnaires

ont un grand nombre de subordonnés , et tous considèrent les intérêts de leur administration comme devant marcher bien avant ceux des navigateurs et de l'industrie, qui sont pourtant ce qui fait vivre tous l[^]s administrateurs du monde.

Qu'en arrive-t-il? pour venir par les canaux de Condé à Chauny, et parcourir un espace que le roulage ordinaire peut franchir en huit jours, la marchandise demeure trois mois ; d'où il résulte des pertes d'intérêt sur les avances, des frais multipliés de route et de conduite; et le commerce se trouve privé de presque tous les avantages qui résultent de ce puissant moyen de communication. Et n'oubliez pas que c'est toujours dans la supposition que tous les fonctionnaires sont éclairés, intègres, et incapables d'abuser de leur autorité *.

Que si l'on me demandait quel meilleur système d'administration je proposerais en place de celui-là, je répondrais : aucun. Il faut que les droits de chacun sur sa personne et sa propriété soient respectés; et pour cela il ne faut que des lois et des tribunaux. En Angleterre, une loi détaillée spécifie les droits des concessionnaires d'un canal , les droits des navigateurs du canal, les droits des riverains. Quelqu'un de ces droits estil violé? la partie lésée se plaint devant un juge de paix qui fait exécuter la loi. Est-<^ le public en général qui est lésé? le premier venu peut porter plainte, à ses périls et risques si la plainte est injuste ; et comme les juges de paix sont des hommes non salariés par le ministère, le ministère lui-même est condamné s'il a tort. La volonté d'un officier militaire, ou d'un shérif, ou d'un maire, ou d'un ministre, ou d'un conseil d'État, ne se pré-

- En Angleterre, il n'y a pas de corps d'ingénieurs civils faisant partie à l'administration et prenant part à son autorité; on paie

les ingénieurs quand on les emploie occasionnellement, et Ton se trouve bien de ce mode.

seul point ici pour juger administrativement*, ni pour interpréter la loi, c'est-à-dire pour mettre une volonté arbitraire à la place de la loi ; et rien n'enlève la marche des entreprises particulières quand elles ne sont pas en opposition avec elle.

CHAPITRE XVII

Dépense de radministration de la justice.

Dans Fétat sauvage, le bon droit, Téquité naturelle n'ont aucun pouvoir; la force brutale seule est respectée*. Dans l'état civilisé, la puissance du corps social vient au secours du droit et de l'équité ; et quand l'organisation sociale est bonne, la cupidité, la mauvaise foi, les passions injustes sont toujours réprimées, parce que tel est l'intérêt du grand nombre.

Mais a-t-on quelques moyens de connaître de quel côté est le bon droit? sait-on ce que commande l'équité naturelle? Oui, le bon droit se fonde sur des conventions mutuellement consenties; sur des lois auxquelles on s'est soumis, au moins tacitement. L'équité naturelle a des règles non moins sûres : qui pourrait prétendre, par exemple, qu'en l'absence de toute loi positive, de toute convention, le fruit de mon travail appartient à un autre qu'à moi? Mais ces règles de droit, ces principes de l'équité naturelle, il faut les appliquer; il faut que les organes de la puissance sociale décident qu'ils ont été violés, découvrent les violateurs, et

les punissent s'ils sont coupables. Tel est l'objet de l'administration judiciaire.

Nos personnes et nos biens peuvent être attaqués légalement ou illégalement. Ils le sont légalement dans le cas par exemple où l'on dispute à quelqu'un son état dans le monde, lorsqu'on réclame un bien qu'il regarde comme sa propriété. Ce sont alors les tribunaux civils qui décident du bon ou du mauvais droit. Nos personnes et nos biens sont attaqués illégalement ,

' Les jugements administratifs sont des monstruosité, où l'autorité publique est juge et partie*.

- J'avais dit d'abord : Il n'y a pas d'autre droit que la force; mais la force ne constitue jamais un droit, même lorsqu'on est obligé de la respecter.

* Cette note de l'auteur a évidemment pour but de critiquer le défaut de garantie que présente la tribunaux administratifs dans l'organisation léguée à la France par l'empire, plutôt que le partage des Juridictions. (L'œuvre de l'éditeur.)

II

quand ils le sont par un attentat que punissent les lois. Ce sont alors les tribunaux criminels qui en connaissent. Dans l'un et l'autre cas, l'intérêt de la société est que la justice soit équitable, prompte et peu coûteuse.

La complication des lois civiles est toujours plus ou moins opposée à ces trois avantages. Quand les lois sont nombreuses et

compliquées, elles offrent plus de ressources à la chicane, plus de subterfuges au mauvais droit; le bon droit est plus difficile à constater. Les procès se prolongent par la même raison. Enfin, la justice est plus coûteuse, parce que des incidents plus nombreux multiplient les instruments, les papiers de la procédure ; ils obligent d'employer un plus grand nombre d'officiers judiciaires, de consulter des procureurs, des avocats, dont l'unique fonction est de connaître, et trop souvent d'embrouiller les nombreuses dispositions des lois rendues et toutes les formalités dont se hérissent les procédures. Il faut même que le plaideur y consacre un temps, des soins, une capacité qui sont dès-lors ravis à des occupations profitables, et deviennent par conséquent pour lui une véritable charge, une dépense'.

On prétend que la complication des lois est rendue nécessaire par la complication des intérêts des hommes en société, et que les formes sont protectrices de l'innocence.

Dans les procès criminels , les formes protègent l'innocence. En prescrivant des règles étroites aux juges, elles laissent moins de latitude à leur volonté arbitraire. Mais dans les causes civiles , les formes ne sauraient protéger l'une des parties sans commettre une injustice envers l'autre.

Les intérêts des hommes en société sont compliqués, sans doute; et c'est pour cela même qu'il ne faut pas avoir la prétention de prévoir tous les cas et de poser d'avance une règle pour chacun. La conscience et l'équité sont des règles souvent plus sûres que celles du Code*. Il n'y a pas

* En supposant la justice toujours bien administrée à qui elle est due, ce qui est une supposition fort honnête, l'avantage qui en

est résulté pour le plaideur est un avantage négatif par lequel il a été préservé d'un mal , sans avoir acquis la jouissance d'un nouveau bien. Après le gain d'un procès injuste qu'on vous avait intenté, vous ne vous trouvez pas en meilleure position que si, grâce à une meilleure législation, vos adversaires s'étaient trouvés hors d'état de vous attaquer. La meilleure législation est donc celle qui fait naître le moins de procès et qui, dans les procès qu'on ne saurait éviter, cause le moins de frais de juges, de procureurs et d'avocats.

• tîn fait dont j'ai clé témoin peut servir de preuve à cette vérité. Un gendre

d'intérêts plus compliqués que ceux des négociants. Les accidents s'y multiplient ; les prix changent ; les qualités des marchandises s'altèrent, ou bien elles diffèrent par des nuances imperceptibles. On ne sait par la faute de qui les détériorations ont eu lieu. On ne sait si une confiance accordée est coupable ou seulement imprudente. La vérité n'est pas facile à démêler à travers toutes ces circonstances. Néanmoins, les contestations des négociants entre eux sont en général les plus promptement et peut-être les plus équitablement terminées; c'est, n'en doutons pas, parce qu'elles sont presque toujours jugées par des arbitres, à la manière d'un jury d'équité et sans égard pour les formes juridiques. Il n'y a pas d'entreprise de commerce qui ne fût complètement ruinée en peu d'années s'il fallait que ses chefs, au lieu de s'occuper de leurs affaires, suivissent tous les procès qu'on pourrait leur Intenter.

N'est-ce pas là un trait de lumière? toutes les causes civiles ne pourraient-elles pas, de même, être jugées par des arbitres? Il ne s'agirait que de régulariser ce mode. Les tribunaux civils ne se-

raient plus que des corps composés d'un certain nombre d'arbitres désignés d'avance, et parmi lesquels les plaideurs devraient choisir deux ou quatre juges, qui eux-mêmes en choisiraient un cinquième dans le même corps. Ce tribunal arbitral aurait égard avant tout aux conventions des parties. En fait d'intérêts privés, la loi qui est au-dessus de toutes les autres est dans les conventions mutuellement consenties, pourvu qu'elles ne contiennent rien de contraire aux lois sociales. A défaut de conventions, comme dans le cas d'un décès sans testament, d'un mariage sans contrat, les arbitres jugeraient d'après un code fort court, car ce code ne devrait prévoir que les cas où le droit ne peut rester indécis sans inconvénients. Dans toutes les questions qui

offrit à sa belle-mère, qui était dans une position de fortune gênée, de lui faire une pension; et pour vaincre sa résistance, il fut obligé d'accompagner son offre d'une extrême délicatesse. Il lui écrivit entre autres choses : Ceci est une dette que j'ai acquittée. Au bout de plusieurs années où la pension fut toujours exactement payée, la belle-mère meurt. Un autre gendre se prévaut du paiement régulier de la pension, et de la lettre trouvée dans les papiers de la défunte, pour représenter le fonds de cette pension purement gratuite comme une dette dont le bienfaiteur doit compte à la succession, et en conséquence il lui fait un procès. Il n'est pas douteux dans ce cas qu'un jury d'équité n'eût prononcé en faveur du gendre délicat et bienfaisant contre le gendre cupide et de mauvaise foi, qui savait bien que la belle-mère ne pouvait pas avoir acquis cette rente à titre onéreux.

n'auraient pas été résolues par des conventions antérieures ou par le code, la décision serait abandonnée à l'équité des arbitres.

Quoi! diront certains jurisconsultes, vous renoncez à l'uniformité de la jurisprudence et à l'autorité des antécédents! Deux causes absolument pareilles pourront être jugées diversement? Pourquoi non? si Ton s'est trompé une première fois, faut-il être injuste à perpétuité? Pourquoi des juges antérieurs innot*ants ou prévenus feraient-ils la loi à des juges plus récents, mieux instruits et impartiaux? Quand la loi change, la jurisprudence ne change-t-elle pas? Ce qui était condamné hier n'est-il pas absous aujourd'hui? pourquoi faudrait-il que ce qui a été mal jugé hier fût mal jugé aujourd'hui? D'ailleurs, je ne sais pas si l'on peut dire qu'il y ait deux causes absolument pareilles. Toutes sont accompagnées d'une multitude de circonstances qui modifient diversement les droits respectifs; une réunion de circonstances pareilles, à des époques différentes et dans des localités qui ne sont pas les mêmes, est d'une difficulté qui équivaut à l'impossible ; et je crois que rien n'est plus dangereux pour l'équité que de s'autoriser, quelque faiblement que ce soit, dans une cause, du jugement rendu dans une autre. Ce qu'il faut avant tout, c'est d'être juste dans le cas présent, autant que le permet l'imperfection des hommes. Toute autre considération doit céder à celle-là.

Les arbitres seraient payés par les parties ou peut-être seulement par la partie perdante, en raison, non de la longueur des procès, mais de l'importance des intérêts débattus. Les parties emploieraient ou non, à leur gré, le ministère des avoués et des avocats.

Il résulterait de là, ce me semble, que les arbitres seraient intéressés à être intègres pour obtenir une haute réputation d'équité et se trouver plus fréquemment appelés à siéger. Ils seraient intéressés à terminer promptement les différends, afin d'en pou-

voir expédier un plus grand nombre. Enfin les frais des parties ne seraient pas disproportionnés avec les intérêts débattus, et il n'y aurait point de frais inutiles '.

* Comme ceci n'est point un Cours de politique ni de procédure, je ne puis entrer dans les détails que rendrait nécessaires l'exécution d'une semblable idée. Il est, par exemple, une foule de petits procès dont plusieurs peuvent être expédiés dans une même audience. Il ne serait pas nécessaire pour ceux-là de nommer des arbitres ad hoc, et cependant, pour que les parties ne pussent pas se plaindre de n'avoir pas des arbitres de leur choix, on pourrait établir que chaque fois que les plaideurs voudraient des arbitres ad hoc, ils en auraient, en

DÉPENSE DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE. 277

On voit qu'il n'est pas impossible d'introduire dans les services publics le principe de la concurrence, dont on recueille de si heureux effets dans les opérations productives.

Quant à la justice criminelle, je ne crois pas devoir m'y arrêter beaucoup, parce qu'il me semble qu'on est assez d'accord sur ce qu'il convient qu'elle soit dans l'intérêt de la société. Il n'est point d'intérêts puissants qui s'opposent à des réformes. Tout le monde désire partout qu'elle soit prompte, équitable et peu coûteuse. Les amis de l'humanité joignent à ces désirs le vœu qu'elle soit humaine, qu'elle tende à donner de l'éloignement pour le crime, et que la peine corrige le criminel. Les institutions de plusieurs pays exaucent déjà ces vœux en partie, et offrent des modèles à suivre aux États-Unis, en Angleterre, en France, à Lausanne, à Genève. Les écrits de beaucoup d'habiles publicistes font connaître les avantages obtenus et ce qu'on peut espérer encore.

Si le bien dans ce genre ne s'avance pas plus rapidement, il ne faut s'en prendre qu'aux anciennes institutions créées dans les temps barbares auxquels nous touchons encore, et aux finances obérées de la plupart des gouvernements. Quant à leurs intentions, elles sont bonnes; car l'intérêt des gouvernants n'est point ici en opposition avec l'intérêt du grand nombre, si ce n'est dans des causes politiques, qui ne sont pas nombreuses dans les temps ordinaires.

Je remarquerai que lorsqu'on veut que la justice criminelle soit équitablement et économiquement rendue, il faut avant tout que le Code criminel soit équitable, modéré dans les peines qu'il prononce, et qu'il n'érige pas en crimes des actions innocentes, sinon louables, aux yeux de la raison et de l'intérêt général; car alors la justice est mal secondée, et le gouver-

payant un honoraire un peu plus fort. Ainsi les honoraires des juges pourraient se composer, 1^o d'un traitement lié par la province, et fort modéré; car il faut payer un homme simplement pour qu'il se tienne à la disposition du public; 2^o d'une prime s'il était nommé arbitre ad hoc; 3^o d'un honoraire proportionné aux valeurs en litige et payable après le jugement.

Les juges et arbitres choisis pourraient n'être pas toujours vacants s'ils avaient beaucoup de procès à juger. Ils inscriraient alors les nouveaux procès pour être jugés à leur tour, et sans doute les bons juges auraient des causes inscrites de longue main.

Les causes qui n'auraient pas d'arbitres ad hoc seraient appelées à tour de rôle à mesure que les audiences vacantes laisseraient le temps de les juger.

278 SEPTIÈME PARTIE. - CHAPITRE XVIII.

nement est obligé d'employer de mauvais moyens pour arrêter et faire condamner des gens qu'absout la conscience publique. Tibère ne pouvait se maintenir qu'à force de délateurs , de juges et de bourreaux. Trajan n'en avait pas besoin.

La plupart des crimes qui se commettent dans la société ont leur source dans la misère. Les gens riches ne sont pas plus vertueux que les indigents^ mais ils ont plus de moyens de se satisfaire sans préjudice pour autrui ; ils sont fort intéressés à ne pas porter le trouble dans la société ; ils ont irop à perdre quand ils s'exposent à des cb&timents on même à des scandales. Il serait à désirer que nul, dans la société, ne fût assez malheureux pour n'avoir rien à regretter dans son existence. Quand il se trouve parmi le peuple des hommes dans un tel état de gêne, qu'ils ne peuvent subsister que par un crime, il n'est aucun individu qui ne soit exposé dans sa personne ou dans ses biens. Pour faire une peuple de conquérants, il faut des citoyens pauvres et fanatiques. Pour faire une nation vertueuse et tranquille , il faut des citoyens aisés et heureux. Les meilleurs leçons de morale que l'on puisse donner à un peuple sont des leçons d'économie politique.

CHAPITRE XVIII

Dépenses que fait un État pour sa défense.

La paix est si nécessaire au développement des facultés utiles de l'homme, qu'il est presque toujours dans l'intérêt des nations de se maintenir dans l'état de paix. On ne peut raisonnablement

considérer les forces militaires et les dépenses de la guerre que comme des moyens fâcheux, mais indispensables , de vivre en paix. Les guerres pour conquérir et les guerres politiques sont, de la part des gouvernements qui les[^] ordonnent ou les rendent inévitables, de véritables crimes commis contre les peuples* ; et

- Les mauvais ministres rendent souvent les guerres inévitables pour se rendre eux-mêmes nécessaires. Ce fut la politique de Louvois. Quelquefois un gouvernement ne voulant pas satisfaire aux vœux des nations, suscite une guerre pour occuper l'attention publique. Les guerres, en multipliant les dépenses, augmentent le patronage et les moyens de corruption des gouvernements. Elles font taire les oppositions en rendant nécessaire une grande énergie d'action.

DÉPENSES QUE FAIT UN ÉTAT POUR SA DÉFENSE

si les peuples étaient éclairés, quel qu'en fût le succès , les chefs qui les provoquent et y concourent n'en recueilleraient que de la honte. On réserverait la gloire pour la défense légitime> et dans la défense légitime je comprends les efforts que l'on fait pour s'affranchir d'un joug maintenu par la force , comme celui qui pesait sur les Ilotes à Lacédémone. Qui*conque opprime les hommes se met en état de guerre contre eux.

Soit que l'ennemi agisse dans l'intérieur ou qu'il vienne du dehors, une nation ne peut compter que sur elle-même pour assurer son indépendance. Mais elle peut , suivant les moyens qu'elle

emploie , la défendre avec plus ou moins de succès , avec plus ou moins de frais. C'est sous ce rapport que l'art de la défense rentre dans l'étude qui nous occupe. L'économie des frais comprend le succès ; car des moyens qui ne réussissent pas sont toujours chers.

Indépendamment de l'envie de conquérir et d'opprimer d'une part, et de résister de l'autre, il peut naître entre nations, de même qu'entre particuliers, des différends qui ont leur origine soit dans des vanités et des rivalités nationales, soit dans des intérêts mal compris. La vanité est un vice fécond en fâcheuses conséquences, aussi bien pour les nations que pour les particuliers. Quand on veut s'affranchir des conséquences, il faut supprimer les causes. Or, sans se montrer timide, on peut presque toujours réprimer l'orgueil qui n'est pas moins commun chez les nations que chez les individus. Un peuple doit tendre à placer le triomphe de sa vanité , non dans l'humiliation des vanités rivales , mais dans le bien-être dont il jouit. Quant aux rivalités nationales et aux erreurs dans lesquelles on peut tomber relativement aux intérêts nationaux, les progrès de l'économie politique en atténueront peu à peu l'influence. Jusque-là, il faut s'attendre à des querelles entre les nations. Le plus faible degré de civilisation suffit pour qu'il s'établisse une sorte de droit qui préside à la décision des différends qui s'élèvent entre les particuliers. Même chez les Indiens de l'Amérique du Nord, il y a des espèces de tribunaux, des vieillards, dont le jugement protège le faible opprimé. Entre nations, un assez haut degré de civilisation ne les préserve pas du malheur d'en appeler à la force physique et brutale pour terminer leurs débats. Henri IV, roi de France, le vertueux abbé de Saint-Pierre, J. J. Rousseau, ont proposé des moyens de

paix perpétuelle, qui n'ont été regardés, avec raison, que comme des

Au total , elles sont nuisibles à une bonne administration , indépendamment du «ang et de l'argent qu'elles coûtent.

280 SEPTIÈME PARTIE. - CHAPITRE XVIII.

rêves philanthropiques. En effet, que serait un tribunal qui jugerait les querelles des peuples et qui n'aurait aucun moyen de faire exécuter ses jugements? Et si, pour faire exécuter ces jugements, il réclamait les armées des puissances, peut-on croire que les puissances prêtassent leurs troupes et fissent les frais d'une guerre autrement que dans rinlérét de leur politique ? Ce serait encore le plus fort et non le plus juste qui remporterait.

A mesure que les nations s'éclairent, il s'élève cependant un tribunal où sont jugés les faibles et les forts, et dont ceux-ci ne peuvent pas impunément mépriser les arrêts. C'est l'opinion publique. En voulez-vous une preuve? Depuis la fin du dix-septième siècle jusqu'à nos jours, époque à laquelle l'Europe a joui du plus haut degré de civilisation où, à notre connaissance, l'espèce humaine soit encore parvenue, il ne s'est pas livré une seule guerre sans que les contondants n'aient publié des manifestes pour exposer leurs griefs et justifier leurs mesures. Les parties belligérantes croyaient, chacune de son côté, à leur prépondérance physique, puisqu'elles prenaient les armes; néanmoins, cette prépondérance ne semblait à aucime d!enire elles tout-à-fait suffisanle, si elle n'y joignait une force morale résultant d'une certaine ardeur réveillée chez ses sujets par le sentiment de leurs droits violés ou d'une Injure reçue , et si elle ne répandait dans la nation ennemie une certaine tiédeur, en l'alarmant sur la justice de sa

cause et l'événement du conflit. Cet empire de l'opinion, s'il n'a pas diminué le nombre des guerres , les a rendues incontestablement moins cruelles. Mithridate fut obéi lorsqu'il ordonna le massacre de cent mille Romains dans le royaume de Pont. Le gouvernement de la terreur, en France, ne le fut pas lorsqu'il ordonna, en 1793, de ne faire aucun quartier aux prisonniers anglais; et, depuis ce temps, l'homme que des considérations d'humanité retenaient le moins, Bonaparte, a presque toujours traité les vaincus avec une sorte de générosité, et s'est donné beaucoup de peine pour justifier le meurtre de la garnison de Jafila.

Cet ascendant de l'opinion et des considérations morales sur la force matérielle est peu de chose encore comparé à ce qu'elle sera quand des gouvernements représentatifs seront établis partout, et surtout lorsque les hommes seront plus éclairés sur leurs intérêts véritables. S'il est une vérité prouvée par l'économie politique , une vérité qui sorte pour ainsi dire de toutes ses leçons, c'est que les hommes, soit qu'on les considère comme citoyens du même pays, soit qu'on les considère en corps de nations, ont beaucoup à gagner toutes les fois qu'ils entretiennent entre eux

des relations amicales, et beaucoup à perdre dans le cas contraire . Le progrès des lumières doit donc tourner Topinion à la paix, et le progrès du système représentatif doit assurer Tempire de cette opinion. Un gouvernement militaire qui voudrait ne tenir compte que de la force matérielle, n'obtiendrait probablement pas de succès durables dans ce siècle et serait honni dans les siècles suivants.

Ces réflexions sur Tétat moral des peuples et le degré d'avancement où ils sont parvenus doivent enlrer pour beaucoup dans l'adoption du système militaire qui convient à une nation.

Les nations veulent être indépendantes; elles veulent jouir de l'entier développement de leur facultés. Mais celle qui, sous prétexte d'être en mesure de se défendre au besoin, organiserait des armées propres à porter la guerre au dehors, aurait un établissement militaire dispendieux et qui la protégerait mal.

Dispendieux, en ce que, pour porter la guerre dans l'étranger, il faut des armées lestes et formées de longue main ; des armées permanentes et dont les soldats ne s'occupent d'autre chose que de la guerre. Il faut des attirails nombreux, des ponts volants, des hôpitaux ambulants, double quantité de munitions ; car on doit s'attendre à des gaspillages, à des pertes énormes. Un canon de gros calibre sur un rempart ne coûte jamais aucun transport, et ses munitions ne sont pas obligées de le suivre ; tandis qu'une pièce de siège réclame le service de 48 chevaux, sans compter les hommes du train. « Les grandes armées, dit Dupont de Nemours, sont encore plus « funestes à la nation qui s'épuise pour les mettre en campagne qu'à « l'ennemi qu'elles sont destinées à combattre * . » Les vaisseaux de guerre, qui s'ont des moyens d'agression bien plus que de défense, sont d'une dépense énorme et d'autant plus regrettable que cette machine gigantesque et coûteuse , où se sont épuisés tous les efforts du génie industriel de l'homme, est bornée dans sa durée à quinze ou vingt ans, même lorsqu'elle n'a essuyé aucun accident.

• Physiocratie^ page 16(i).

Il faudrait néanmoins se résoudre à de si grands frais, s'il n'y avait pas d'autre moyen de conserver l'indépendance nationale ; mais , loin de la protéger, un grand État militaire est peut-être ce qui la compromet le plus. Les gouvernants, les hommes qui ont la direction des forces nationales, par une faiblesse commune à

l'humanité tout entière, affectent envers les puissances étrangères un langage d'autant plus hautain qu'ils ont à leur disposition de grandes forces prêtes à agir au loin. Ils communiquent celle espèce d'orgueil à la nation elle-même. Les militaires, étrangers aux arts de la paix , et n'entrevoyant de l'avancement et de bonnes occasions de fortune que dans la guerre, la désirent, et l'on trouve toujours de bonnes raisons pour provoquer ce que l'on désire. Si Louis XIV ne s'était pas vu à la tête de si belles armées, il n'eût pas montré tant de hauteur envers les autres peuples ; il aurait réprimé cet insatiable désir de faire plier devant sa volonté des volontés qui ne lui devaient aucun compte ; désir qui enfanta toutes ses guerres. L'Angleterre ne se serait pas mêlée des intrigues de toute l'Europe, si elle n'avait pas eu de grosses flottes à envoyer dans toutes les directions; et Napoléon , s'il n'avait pas eu le commandement des armées les plus braves et les mieux disciplinées du monde, aurait mis son ambition à améliorer le sort intérieur de la France ; il s'en serait mieux trouvé , et nous aussi.

Gomme les citoyens producteurs dont se compose une nation ne sont jamais intéressés à porter le ravage en pays étranger, les risques qu'ils courent de la part des peuples étrangers ne leur viennent presque jamais que des fautes ou des passions de leurs propres gouvernements. J'ai beau parcourir l'histoire moderne, je ne trouve pas de nation un peu considérable qui ait été attaquée, si ce n'est par la faute de ses chefs. Dira-t-on que les constitutions politiques peuvent mettre un frein à l'ambition des conquêtes? vaines précautions! un gouvernement peut toujours amener les choses au point de rendre une guerre inévitable, s'il l'appelle de ses vœux '.

Mais ce que je désire surtout que vous remarquiez, messieu[^], c'est que ces forces militaires si imposantes n'ont jamais atteint le but qui aurait pu les justifier, le seul but qui importe véritablement aux nations : la défense de leurs établissements intérieurs, de leurs lois, de leur indépendance. Les ambassadeurs de Louis XIV entendirent, au congrès de Gertrudemberg, décider du sort de leur maître, sans qu'on daignât seulement écouter leurs observations. L'Angleterre, dans la guerre d'Amérique, fut forcée d'aban-

' Voyez plus loin, page 185, la note relative à la guerre de Suisse.

donner la souveraineté de ses colonies ; et, plus tard, elle ne dut qu'à sa position insulaire de n'être pas envahie. Bonaparte , avec des armées plus belles qu'eux tous, fut plus humilié que tous les autres. Partout les armées ont attiré d'autant plus sûrement la guerre et les maux qui l'accompagnent, qu'elles ont été plus redoutables. Il n'en est aucune qui ait préservé son pays d'une invasion. Le vieux proverbe : Si vis pacem[^] para bellum[^] était bon chez les anciens ; la force décidait de tout. Il n'est plus chez les modernes l'expression de la vérité : le succès ne couronne pas toujours la justice; mais de grands préparatifs de guerre amènent toujours la guerre.

Toutes les fois qu'une nation pèse sur les autres nations , qu'elle suit une politique militaire, ou commerciale, ou diplomatique, incommode à un autre peuple, elle met celui-ci , dès l'instant même , en état d'inimitié cachée s'il n'est pas encore en mesure de se défendre, ouverte s'il est assez fort. L'inimitié cachée dégénère en rupture à la première occasion favorable. La nation qui opprime, par le sentiment confus qu'elle a de son danger, en-

tretient un étal militaire considérable ; et c'est ainsi que l'injustice est coûteuse.

On ne sait pas encore combien il faudrait peu de troupes à un État qui n'élèverait jamais aucune prétention sur les autres, qui ne chercherait pointa les dominer, qui, en leur montrant la force et l'aplomb que donnent la bonne administration et l'aisance intérieures, leur présenterait toujours en même temps l'avantage des communications commerciales à qui voudrait rester en paix avec lui, et la perspective de la destruction pour quiconque oserait l'attaquer.

Des gouvernements très éclairés pourraient à cet égard hâter l'opinion des peuples ; mais , de toutes manières, cette opinion mûrira tôt ou tard , parce qu'elle dépend de la connaissance qu'on prendra de la vraie nature des choses, qui est toujours là et qui gagne constamment du terrain.

Penserait-on qu'une jalousie de commerce fût suffisante pour porter ies étrangers à nous faire la guerre ? Sans doute une puissance maritime prépondérante peut bloquer les ports de nos amis et les nôtres ; mais une telle injustice ne saurait durer bien longtemps, parce qu'elle est contraire aux intérêts de tous, et que tous sont intéressés à la faire cesser. Si nous étions assez sages pour recevoir les denrées lointaines de toutes mains, c'est-à-dire des nations qui nous les fourniraient au meilleu* marché, les autres nations seraient plus intéressées que nous-mêmes à percer les lignes ennemies qui viendraient nous bloquer. Nous éprouverions de ce blocus un dommage à peine sensible. Ce n'estpasle blocus dps Anglais qui nous a fait

payer le sucre si cher : ce sont les prohibitions de Napoléon. Un blocus général est une mesure extrêmement dispendieuse, et ce qu'il peut procurer d'avantages commerciaux à la nation qui bloque ne saurait la dédommager des frais qu'elle fait pour cela. On a pris une semblable mesure, non par calcul, mais par haine contre le dominateur de l'Europe. C'est donc à cette injuste domination qu'il faut l'attribuer*.

Et d'ailleurs , quel motif aurait-on pour déclarer une guerre de commerce à une nation qui, obéissant en cela à son intérêt, ainsi que je l'ai prouvé, ouvrirait ses ports pour l'importation comme pour l'exportation ■.

Nous ferait-on la guerre pour venger une injure ou ce que l'on supposerait une injure? Mais j'ai déjà remarqué que le système défensif n'ouvre pas la porte à l'injure. Il ne veut pas que l'on entreprenne sur lui ; mais il ne veut rien entreprendre sur les autres, et c'est peut-être sous ce rapport qu'il écarte plus sûrement la guerre que le système offensif.

Si une invasion hostile n'avait pour objet que la rapine et le pillage, il faudrait que le système défensif fût assez fort pour résister aux envahisseurs ; et j'avoue ici que la constitution politique de l'État doit venir à l'appui de la défense pour qu'elle soit efficace. Si la nation n'est qu'un troupeau d'esclaves exploité au profit de ses maîtres ; si des abus de tous genres ne servent qu'à engraisser des classes privilégiées ; si des entraves multipliées y gênent les mouvements de l'industrie ; si la justice y est partielle et concussionnaire , les citoyens, ayant peu de choses à perdre dans un changement de domination , mettront peu d'ardeur à défendre un ordre social dont ils portent tout le fardeau et dont ils

voient recueillir tous les avantages par d'autres. Ils diront comme l'âne de la fable :

« Me fera-t-on porter double bât, double charge? »

Mais s'ils vivent sous un gouvernement économique et protecteur*, s'ils sentent que la société est organisée dans leur intérêt, s'ils se sont identifiés avec la patrie, alors tous les sentiments les plus chers au cœur de l'homme les exciteront contre un injuste agresseur. On ne pénétre qu'au

' Il est digne de remarque que ce n'est pas le blocus ordonné par l'Angleterre qui a renversé Bonaparte, mais le blocus continental de Bonaparte lui-même, puisque c'est pour avoir voulu l'étendre aux ports de la Russie qu'il a succombé. Les auteurs de ces mesures acerbes se sont fait plus de mal qu'ils n'en ont fait à leurs ennemis, tant la colère conseille mal !

- Voyez le chapitre 15, partie IV de ce Cours.

SYSTÈME AGRESSIF ET SYSTÈME DÉFENSIF. 285

sein des nations divisées d'intérêts. Celles dont on attaque tous les intérêts se lèvent en masse; et je ne crois pas qu'une nation qui déclare son vœu de cette manière puisse être vaincue. Je ne crois pas même qu'elle puisse être attaquée, si d'ailleurs elle n'est pas menaçante. Une agression étrangère ne peut être formidable que lorsqu'il y a un concours de plusieurs ennemis coalisés, et ce concours ne peut être obtenu que contre un État qui pèse sur les autres, qui leur impose des lois et des tributs, qui les associe forcément dans ses querelles. Mais on ne se coalise pas contre une nation qui offre toujours à ses voisins les trésors de sa bienveillance et de son commerce; tout le monde, au contraire, est in-

téressé à la défendre. Lorsque les États sont trop peu considérables pour qu'une levée en masse de tous leurs citoyens suffise à leur défense,' ils doivent se lier à d'autres par un pacte fédéral ; et c'est encore dans l'organisation politique qu'il faut trouver des liens assez forts pour que les États les moins menacés ne puissent pas refuser leur concours à ceux qui le sont davantage *.

' Je n'ignore pas que Ton peut, avec une apparence de raison, tirer quelque argument contre le système purement défensif des événements arrivés en Suisse dans les dernières années du dix-huitième siècle, où cette république ne fut préservée ni par sa neutralité, ni par sa fédération, de l'invasion des armées de la république française; mais il faut embrasser la question tout entière. La Suisse était une très mauvaise confédération. Ses peuples n'étaient pas unis par des intérêts pareils. Peut-on considérer les pays sujets, tels que l'Argovie, le pays de Vaud, et les baillages italiens, comme des États confédérés? Ils appelaient les Français au lieu de chercher à se défendre contre eux. On peut en dire à peu près autant d'une grande partie de la population dans les cantons aristocratiques. Tout ce qui n'avait pas le droit de cité n'était qu'une population humiliée, exploitée au profit de la classe privilégiée. Enûn la neutralité de la Suisse n'était qu'illusoire. Je ne prétends pas défendre la politique de la France envers les puissances étrangères à cette époque : je crois qu'elle était fort mauvaise; mais enfin les principaux cantons suisses favorisaient secrètement, et même ouvertement, les ennemis de la France. Un agent anglais résidait à Bâle. Le gouvernement bernois secondait en toute occasion les coalitions et les trames ourdies contre la république française. Enfin les intentions du parti aristocratique helvétique qui dominait alors se sont pleinement manifestées en 1814 et depuis, où il a fait à la France tout le mal qui dépendait de

lui. Si une moitié de la Suisse n'avait pas appelé les Français, et si l'autre moitié avait été réellement neutre, elle n'eût jamais été envahie.

Les grandes armées permanentes qu'entretennent les puissances de l'Europe ne subsistent pas de pillage, du moins en temps ordinaire ; mais remarquons qu'elles pèsent d'un poids énorme sur des populations industrieuses qui travaillent avec une infatigable activité pour les entretenir*. On est même obligé d'employer le stimulant de la vanité nationale pour engager ces nations à un travail aussi rude. On les entretient dans des idées de puissance et de gloriole militaire ; on leur fait envisager un grand déploiement de forces comme le seul fondement solide de leur sécurité ^ on fait parader à leurs yeux des corps d'infanterie et de cavalerie; on les enivre en temps de paix des sons d'une musique guerrière, du bruit des tambours, du fracas des canons ; mais tout cela coûte excessivement cher ; c'est un luxe qui n'est pas moins ruineux que tout autre*. Heureuse encore la nation, quand, de la vanité d'avoir de belles armées, elle ne passe pas à la vanité d'en faire usage ! Toute guerre, sans parler de l'horreur de tuer ses semblables, quand elle n'a pas pour objet de recueillir les fruits de la paix, n'est qu'une duperie*.

' On voit dans un tableau qui termine un mémoire de M. Hen-net, premier commis des finances, ((ue les dépenses avouées de la |^erre, de 1801 à 1813, se sont montées à 4,733,000,000 fr.

On ne peut pas évaluer les deux campagnes de 1814 et 1815 à moins de 267,000,000

Total , pour la France seule . . 5,000,000,000 fr. Leô contributions de guerre levées sur les pays soi-disant ennemis se sont

montées au moins à la même somme de . 5,000,000,000 fr.

Bonaparte a donc coûté à Thumanité , sans compter les massacres, la détérioration des institutions de la France, et les indemnités, qu'on peut regarder comme la suite de tout cela 10,000,000,000 fr.

Ces 10 milliards, employés pour le bien de la France et des autres États de TEurope, auraient eu des résultats immenses.

- « Les Sybarites, dit Chastellux, avaient un'luxe de mollesse; les Spartiates « en avaient un d'ambition et de gloire* ; » et Ton sait que Tun ne fut pas moins que Tautre funeste à ces deux peuples.

- Je ne prétends pas que, dans des cas excessivement rares , une nation ne puisse, ne doive même venir d'une manière désintéressée au secours d'une na-

- De la FélicUé publique, section I, chap. 3.

Les diplomates ont coutume de regarder une acquisition de territoire comme une indemnité des maux et des dépenses de la guerre. Mais quand des succès militaires ont entraîné la réunion d'une province, je dirai même d'un État, au territoire de la France, je demande quel avantage il en est résulté pour le département de TAveyron, de la Dordogne, et de cinquante autres? Je demande quel dédommagement il ont recueilli des conscrits qu'on leur a enlevés, des millions qu'ils paient aux créanciers du gouvernement? Ils ont eu un plus grand débouché de leur produits, dit-on ; mais il n'y a aucun des produits de ces départements qui convienne à la province conquise, à la Belgique, par exemple; une distance trop grande les en sépare, ou bien la diffi-

culté des communications leur oppose des obstacles plus insurmontables que la barrière des douanes. Comment exporteraient-ils leurs produits dans la Belgique? ils ne peuvent seulement pas les exporter pour le département voisin '•

Renversez les barrières qui séparent des concitoyens parlant le même langage et soumis aux mêmes lois: ils en recueilleront un avantage immense ; et, pour l'obtenir, il n'y aura point eu de sang répandu*.

On a prétendu que des armées permanentes étaient un utile réceptacle des mauvais sujets d'une nation. Messieurs, il vaut mieux avoir un régime qui^ permette aux hommes de vivre de leur travail, qu*un régime qui leur en ravisse le prix; il vaut mieux rendre les mauvais si^ets rares, que de préparer des armées et des bagnes pour les recevoir,

tien moins heureuse, de même que les règles d^une stricte économie ne défendent pas des générosités aux riches. Mais ces cas sont excessivement rares. On ne peut pas même citer le secours que la France donna pour l'émancipation de» États-Unis. La France devait s'affranchir à tout prix des conditions insultantes du traité qui lui avait été imposé par TAngleterre en 1763; traité que le gouvernement d'alors n'aurait jamais été contraint de subir> sans les abus multipliés et rimpopularité qui paralysaient ses ressources.

< Un moyen de communication, un canal, une route, ouvrent à un département intérieur un débouché plus précieux pour lui que la conquête d'une province ; car c'est par là qu'il conquiert son pays tout entier.

* Le seul progrès des lumières aura pour effet, sinon d'abattre., au moins d'abaisser beaucoup les barrières artificielles qui séparent les nations, et qui seront dès lors des obstacles beaucoup moindres que les obstacles qu'oppose la nature à leurs communications. On verra dans les prohibitions et dans les gros droits d'entrée ce qu'ils sont réellement : un accroissement de frais de production , un renchérissement aussi préjudiciable aux consommateurs qu'aux producteurs.

Il est affligeant de le dire, mais la vie des camps n'est pas propre à donner aux hommes les qualités qui en font des citoyens utiles. Elle habitue à Toisivelé et à la servilité. Pour être un bon soldat, il faut savoir perdre son temps et ne jamais résister à un ordre, fût-il cruel et injuste. A la guerre, l'obéissance passive est d'absolue nécessité ; car il faut, là, que les mouvements de cent mille hommes concourent à un but unique : la victoire. Dans l'état social, le but est multiple : c'est le plus grand bien du plus grand nombre, et il ne s'acquiert que par le développement des pensées et des efforts individuels. Dans la vie civile, on ne doit l'obéissance qu'à un ordre légal, et si la loi est mauvaise, il faut savoir la critiquer. Ce n'est pas tout : le soldat est porté à confondre la force avec le bon droit, et le sabre avec la raison; ce qui est une dégradation de la plus noble partie de l'espèce humaine. Il convient en conséquence à la société que les formes nécessaires au régime militaire soient étendues au moins grand nombre d'hommes qu'il est possible, et restreintes aux seuls moments où elles sont indispensables. De puissants intérêts, je le sais, s'opposent au système défensif; mais, pour lui donner la préférence, j'en connais un plus puissant encore : celui des peuples.

Des militaires trop étrangers aux connaissances du publiciste et du citoyen ont élevé d'autres objections contre un système purement défensif. Je ne m'arrête pas aux déclamations d'honneur et de gloire, qui ont peu de poids du moment qu'on les met en balance avec le véritable honneur et les intérêts nationaux. La gloire consiste , non à réussir dans tous les cas, mais seulement dans ce qui est louable. Je me bornerai donc à examiner les seules raisons qui puissent avoir quelque mérite aux yeux des gens sensés.

Si nous nous bornons à la guerre défensive, a-t-on dit, notre propre territoire en devient le théâtre et souffre toujours plus ou moins de ses ravages; tandis que la guerre offensive transporte dans l'étranger le théâtre de la guerre.

On commence par supposer ici d'abord que la guerre a lieu aussi bien quand on suit le système défensif que lorsqu'on suit le système opposé. J'ai prouvé, cependant, que nul système n'écarte plus sûrement la guerre. Or, dans tous les cas du moins où il préserve de ce fléau, il n'exerce ses ravages ni sur un territoire ni sur l'autre.

On suppose encore que les moyens de défense ne suffiront pas pour arrêter l'ennemi sur la frontière. Dans ce dernier cas, le territoire est encore préservé.

SYSTÈME AGRESSIF ET SYSTÈME DÉFENSIF. 28à

Hais admettons le cas où les premiers moyens de défense ont été insuffisants, et où l'ennemi a pénétré jusque dans notre intérieur. Sa perte n'en est que plus certaine, et le renouvellement d'un pareil malheur d'autant plus éloigné. Rien n'est plus dangereux que de s'avancer dans un pays ennemi et armé, pourvu toutefois que «on gouvernement jouisse de la confiance et de

l'amour du peuple, condition que j'ai reconnue pour être indispensable. Voici un extrait textuel des instructions données par Frédéric II , roi de Prusse , aux officiers de ses armées : le témoignage d'un aussi grand capitaine est de quelque poids en ces matières :

i< Si je n'avais pour objet que ma gloire, dit- il, je ne ferais jamais la i< guerre que dans mon pays, à cause de tous les avantages que j'y trouvées rais. Chacun y sert d'espion , et l'ennemi ne saurait faire un pas sans c< être trahi. On peut hardiment faire sortir de gros détachements et leur « faire jouer tous les tours dont la guerre est susceptible.

« Si l'ennemi est battu, et il l'est toujours en quelques rencontres, « chaque paysan est soldat pour le harceler. L'électeur Frédéric Guillaume « en fit l'épreuve après la bataille de Fehrbelin. Les paysans tuèrent plus « de soldats qu'il n'y en eut de tués dans le combat. Moi-même je l'ai vu ((après la bataille de Hohen Friedberg, où les habitants des montagnes de ((Silésie nous amenèrent beaucoup de fuyards de l'armée autrichienne * . »

Voilà un homme de guerre qui avoue que, s'il n'eût combattu que pour sa gloire, c'est-à-dire, pour le succès, il n'eût voulu combattre que dans son pays. Plus loin, dans les mêmes instructions, il recommande de remuer le ciel et Tenfer .dans le but d'avoir pour soi le pays où l'on fait la guerre.

Remarquons que l'ennemi qui nous fait la guerre (si dans une telle situation il en est d'assez mal avisé pour cela) ne peut étendre ses ravages au loin^ pour ne pas disperser son armée dans un pays si dangereux pour lai; qu'il doit laisser des corps nombreux sur sa route à mesure qu'il avance et pour assurer ses

communications; et que, si une fois elles sont coupées, il est perdu.

Et qu'on ne cite pas ce qui est arrivé en France comme une preuve de rimpossibilité où sont des bourgeois de se défendre contre des troupes réglées. Bonaparte avait réduit les forces de la France à ses seuls soldats; il les avait fait périr de froid et de faim ; et, après avoir privé la nation de

* iDstruction miliuire du roi de Prusse pour ses généraux, traduite par M. Faesch , lieutenant-colonel dans les troupes saxonnes , page 86 et 89. II. 19

ses plus solides défenseurs, il avait indisposé contre lui la partie éclairée et industrieuse de la France, par ses guerres, par ses conscriptions, ses impôts et son despotisme ; enfin, même au comble de ses sottises, il se serait sauvé s'il eût fait lever la nation en masse ; mais il redoutait plus la liberté des Français que la coalition des étrangers, et il en a été cruellement puni*.

CHAPITRE XX

De la défense de TËfat par des milices.

Si les armées permanentes sont accompagnées d'inconvénients majeurs et de dangers; si, d'ailleurs, elles sont inefficaces pour assurer aux nations la sécurité dont elles ont besoin contre les attaques extérieures, les nations pourront-elles obtenir cet avantage par leurs milices-, c'est-à-dire, par le moyen de leurs propres citoyens réunis accidentellement pour défendre leur indépendance, et organisés de manière à reprendre, aussitôt que le

danger est passé, la vie sédentaire et le cours ordinaire de leurs occupations? Cette question a souvent occupé les publicistes, et même beaucoup de militaires distingués habitués à joindre la théorie à la pratique de leur art. S'il est possible à un grand État de se défendre des attaques extérieures par le moyen de ses milices, il est vivement sollicité par ses intérêts pécuniaires et politiques de préférer ce moyen. Économiquement, il est désavantageux de faire d'énormes dépenses permanentes dans le seul but de pourvoir à des nécessités éventuelles. Politiquement, il est imprudent de mettre de grandes forces en des mains qui peuvent en abuser.

Les milices ne sont sujettes à aucun de ces deux inconvénients. On ne saurait en abuser; et leur emploi ne jette pas l'État dans de grands frais, lorsque l'État peut se passer de leur secours. Il s'agit seulement de savoir si elles peuvent répondre au but qu'on s'en propose.

L'art de la guerre est devenu plus compliqué au sein d'une civilisation plus avancée. Plusieurs parties de cet art exigent maintenant des connaissances, des talents, une longue pratique, qui ne peuvent se rencontrer dans les milices nationales composées d'hommes qui tous exercent on sont

> Voyez les Mémoires de Fleury de Chaboulon, de Fain, et tous les Mémoires de répoqut.

DE LA DÉFENSE DE L'ÉTAT PAR DES MILICES. 291

appelés à exercer d'autres professions. L'artillerie, le génie, la cavalerie, veulent des hommes instruits de longue main et qui consacrent leur vie entière à la profession des armes. Sans cela, on aurait trop d'infériorité en combattant un ennemi armé des

progrès de cet art. Il faut donc avoir, en permanence, de ces corps instruits que l'on ne peut pas former au moment du besoin. Cependant, on peut remarquer que, dans le système purement défensif, ils n'ont pas besoin d'être aussi considérables que lorsque l'on veut à la fois défendre les places de l'intérieur et attaquer celles de l'ennemi.

Je laisse aux hommes du métier le soin de développer les meilleurs moyens de tirer parti des milices pour la défense du pays. Des militaires expérimentés ont donné leurs vues à ce sujet⁵ et à mesure que le système défensif se répandra, on ne peut pas douter que l'art de se défendre ne se perfectionne comme tous les autres. Alors, il deviendra bien plus difficile encore d'entamer une nation qui saura disposer de tous ses moyens à son plus grand avantage*.

Déjà l'on paraît convenir qu'il serait à propos de diviser les milices en gardes nationales mobiles et en gardes nationales sédentaires; les premières, composées de jeunes gens de 20 à 25 ans, qui ne sont point encore chefs de familles et chefs d'établissements, et qui peuvent tenir la campagne et se porter à l'endroit du danger; l'autre partie, composée de tous les autres citoyens, et surtout de ceux qui, sans un notable dommage, ne peuvent s'éloigner de leurs établissements et de leurs familles. Ceux-ci font la garde municipale et opposent à l'ennemi une population armée qui soutient l'armée mobile en quelque endroit du pays que l'ennemi se présente.

* C'était l'opinion de Machiavel. Guiberl, dans sa *Tactique*, soutient que les milices suffisent pour défendre un État. Il se déclare contre les places fortes. De nos jours, le général Tarayre a professé la même doctrine.

' Les progrès des sciences paraissent devoir être favorables au système défensif. Si par exemple on parvient à faire usage de rarlillerie à vapeur, où les pièces de canon peuvent lancer des centaines de projectiles par minute, ce sera bien plutôt dans les places fortes que dans les armées en campagne. Si les moyens de destruction venaient à se multiplier beaucoup sur mer, une chaloupe canonnière embossée pourrait braver un vaisseau de ligue. La poudre à canon a favorisé il est vrai les agressions des Européens dans les deux Indes; mais c'est parce que les différentes parties du monde étaient encore trop étrangères les unes aux autres pour que les découvertes pussent rapidement se répandre.

129-i SEPTIÈME PARTIE. - CHAPITRE XX.

Remarquez Téconomie que Ton trouve dans cet Êtai militaire comparé à celui de la plupart des grandes puissances de l'Europe. Ici, le trésor ne se trouve chargé que de Tentretien des corps d'élite (de moitié moins nombreux que dans le système offensif) et de gardes mobiles qui, lorsque le pays ne serait pas menacé, pourraient être forts réduits eu nombre, et ne tenir la campagne que deux ou (rois mois chaque année pour leur instruction. On ne serait tenu de les nourrir et de les solder que dans ces moments-là. Pendant le reste de Tannée , on n'aurait à entretenir que les cadres de ces bataillons où se conserverait le dépôt de Tinstruction.

Toutes les gardes nationales sédentaires ne coûteraient rien au public et coûteraient fort peu aux familles. L'équipement et les armes dont chacun se fournit dans ces cas-là sont des dépenses qui se perdent dans la somme des dépenses privées, et sont sujets à peu de renouvellement à cause du soin parliculier que chacun

en prend; et quant au temps qu'il faut consacrer au service, il se perd de même dans celui que chacun consacre à ses distractions.

Les établissements militaires, les écoles d'instruction, les magasins de munitions, les hôpitaux militaires, occasionneraient de moins grandes dépenses que dans tout autre système; et, dans toutes les parties, le gaspillage serait beaucoup moindre.

En joignant ces considérations à celles du chapitre précédent, on peut donc affirmer que les nations qui adopteraient un système purement défensif jouiraient de beaucoup plus de sécurité et feraient moins de frais pour l'obtenir.

Si les milices offrent un moyen suffisant de préserver les nations des attaques extérieures, à plus forte raison sont-elles propres à les défendre des entreprises du dedans. Les séditions ne sont jamais plus sûrement réprimées que par une force qui est partout, et qui est fort intéressée au maintien du bon ordre. Elles ne sont nulle part plus dangereuses que dans les États despotiques, défendus par des armées de sicaires. Ici, les exemples s'offrent en foule, et il est superflu d'en citer.

* Les gardes nationales sédentaires ne peuvent suffire à la police quand le gouvernement est mauvais, c'est-à-dire quand le plus grand nombre des citoyens est exploité au profit du petit nombre, parce qu'alors les citoyens défendent mal un ordre de choses qui leur est contraire. A de certaines époques des gouvernements ont cru pouvoir s'en servir en nommant tous les officiers et en étant la

DÉPENSE D UNE MARINE MILITAIRE

Je vous prie, messieurs, de ne pas confondre le système d'armer l'ouïe une nation dans ses milices, avec le projet extravagant de rendre toute une nation militaire; c'est-à-dire, d'en former des corps mobiles et aguerris prêts à soutenir des intrigues diplomatiques et l'ambition d'un despote. Cette folie n'a jamais pu entrer que dans des têtes absolument étrangères à l'économie sociale. Un agriculteur, un manufacturier, un négociant, un artisan, un ouvrier, un médecin, et toutes les autres professions utiles, travaillent à procurer à la société ce qui la nourrit et la conserve : un soldat détruit ce que les autres produisent. Changer les classes productives en classes destructives, ou seulement donner plus d'importance aux dernières, et vouloir que tout homme soit soldat avant tout, c'est considérer l'accessoire comme le principal ; c'est accorder la préséance à la disette qui fait mourir, sur l'abondance qui fait vivre. Une nation de soldats ne peut subsister que de brigandages; ne produisant pas et ne pouvant faire autrement que de consommer, elle doit nécessairement piller ceux qui produisent; et après avoir pillé tout ce qui se trouve à sa portée, amis et ennemis, régulièrement ou tumultueusement, elle doit se dévorer elle-même. L'histoire nous en fournit des preuves sans nombre.

CHAPITRE XXI

Dépense d'une marine militaire.

Dans la situation des peuples de l'Europe moderne, on demande si une armée navale est une armée bien entendue. Plusieurs bonnes raisons peuvent être données pour et contre, et ces raisons ont plus ou moins de poids, selon la situation géographique d'un peuple et la nature de ses relations.

Depuis que les contrées d'outre-mer ont été mieux connues et que les progrès de la navigation ont lié par le commerce les lieux les plus distants

disposition de ces forces aux autorités municipales ; cependant on n'a jamais pu les faire concourir à de mauvais desseins ; et sous un bon gouvernement les gardes municipales ont toujours suffi pour maintenir le bon ordre. Quand on est gouverné dans l'intérêt du pays , les auteurs des désordres sont en si faible minorité, que les premiers citoyens venus, mêmes sans armes, suffisent pour les mettre sous la main des magistrats. Aux États-Unis, il n'y a ni gendarmes, ni gardes nationaux pour maintenir l'ordre, et nulle part il n'est mieux maintenu.

29 i SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE XXII.

du globe, les pays maritimes de l'Europe ont couvert les mers de leurs navires marchands. Si le premier devoir de l'État est de protéger ses citoyens, il doit se ménager les moyens d'envoyer des forces aussi loin que ses bâtiments de commerce peuvent aller. Il serait pourtant insensé de prétendre que ce devoir s'étendît indéfiniment. L'État ne doit pas être obligé de porter du secours partout où il plaît à l'esprit de trafic de s'aventurer, ni de faire une dépense de dix millions pour protéger un gain de dix mille francs. L'État ne doit sa protection à ses citoyens que lorsque le droit des gens et ceux de l'humanité ont été violés à

leur égard. C'est à leur prudence à prendre des précautions contre les autres risques, et à les braver s'ils ont des motifs suffisants.

Quant à l'utilité d'une marine militaire pour la défense de nos côtes, je répondrai ce que j'ai répondu au sujet d'une invasion de terre : que les milices soient organisées de manière à se réunir promptement, et que la nation ait des institutions qu'elle aime et qu'elle veuille sérieusement défendre, et je ne pense pas qu'un débarquement soit à redouter. L'ennemi, s'il en était d'assez fou pour attaquer une nation qui offrirait aux étrangers les avantages d'une libre communication avec elle, aurait plus à perdre qu'à gagner en opérant un débarquement qui ne pourrait jamais amener aucun résultat important.

Je n'exclus pas, au reste, les défenses usitées aux endroits où la côte est plus accessible : les forts, les batteries et les chaloupes canonnières. Je regarde seulement de nombreuses escadres, dont chaque bâtiment coûte plus d'un million et ne dure que peu d'années, comme trop peu utiles à une nation pour l'indemniser des sacrifices qu'elles exigent.

Les grandes armées navales sont peu utiles à la défense du commerce, qu'elles ne préservent pas contre la petite guerre que lui font les corsaires, guerre qui, pour le commerce, est la plus redoutable. Les petits bâtiments de guerre sont plus propres à détruire les corsaires *. Le système des cor-

' On peut opposer ce qui est avancé ici que, dans la guerre du commencement de ce siècle, la marine anglaise, en détruisant celle de ses ennemis, a préservé les bâtiments de commerce de sa nation; mais à quel prix? D'ailleurs il n'est pas exact de dire

que le commerce anglais ait été préservé par cette puissante marine, et de semblables combinaisons politiques ne se représenteront plus. Déjà plusieurs fois la seule crainte d'une guerre avec les États-Unis a fait trembler le commerce de la Grande-Bretagne. Que sera-ce quand plusieurs nouvelles et grandes puissances maritimes sillonneront les mers?

DÉPENSE DUNE MAINE MILITAIRE

saires lui-même cédera au temps et aux lumières. On abolira le vol des propriétés particulières sur mer, comme on l'a aboli , même en guerre , sur les grandes routes. Les prises faites par les corsaires ne profitent qu'à des particuliers assez peu intéressants, et qui pourraient faire des gains non moins considérables et plus honnêtes dans un commerce véritable et productif. Les puissances belligérantes, en abolissant la course, ne perdraient par conséquent aucune des ressources dont elles ont besoin pour la guerre •. Elles ont besoin d'affaiblir leur ennemi , dira-t-on ; mais elles s'affaiblissent en même temps. Je ne pense pas au surplus que les gains que font les particuliers dans le commerce maritime fournissent à leurs gouvernements des ressources actuelles bien importantes. C'est l'industrie en général (dont le commerce étranger ne forme qu'une petite partie), ce sont les accumulations anciennes , qui fournissent à un gouvernement belliqueux, quand on a le malheur d'en avoir un semblable, les moyens de faire la guerre.

L'équipement d'une flotte est encore la moindre des dépenses qu'elle occasionne. Il faut lui préparer des refuges et des moyens

de se ravitailler sur tous les points du globe il faut, par exemple, à l'Angleterre, des ports à Gibraltar, à Malte, à Corfou, sur les côtes d'Afrique, en Asie, en Amérique, à Kingston, à Halifax; et pour cela elle est obligée de soutenir des guerres, elle est mêlée dans toutes les intrigues des quatre parties du monde et supporte des frais immenses pour l'entretien de ces établissements. — Elle est dédommée par son commerce, dira-t-on. — Eh ! son commerce n'aurait-il pas lieu tout de même sans tout cet appareil militaire? Est-ce le sabre à la main que l'on fait de bonnes affaires? Ce qui fait que l'Angleterre vend ses marchandises, et dans l'Archipel, et dans l'Orient, et dans les deux Amériques, c'est qu'elle sait en fabriquer qui conviennent aux consommateurs de ces diverses contrées, et qu'elle sait les établir à bon marché. Le canon n'y fait rien.

^e n'ai pas besoin d'ajouter que, pour éviter les guerres en général, il ne suffit pas d'un régime qui en écarte les causes : il faut encore n'avoir pas d'autres institutions qui les provoquent et les nourrissent.

' Les Anglais à la vérité ont toujours profité de la sécurité des particuliers qui, dans les parages lointains, ignoraient les hostilités de l'Europe, pour s'emparer de leurs embarcations. C'est une espèce de piraterie dont ce gouvernement cessera de se rendre coupable quand le droit international sera mieux établi.

Déjà nous entrevoyons rentière destruction d'une source féconde en discordes sanglantes dans raffranchissement des colonies. Tous les pays auxquels nous donnons encore ce nom seront indépendants, selon toute apparence , avant le siècle révolu , et seront intéressés à entretenir de libres relations de commerce avec l'Europe, comme l'Europe avec eux *.

La diplomatie est une autre source de querelles. La paix est l'intérêt constant de toutes les nations, parce que c'est dans la paix que s'entretiennent les communications utiles au commerce, aux* sciences et aux arts. Un système purement défensif n'est pas tout-à-fait aussi favorable aux ministres et aux négociateurs , dont la politique est de se rendre nécessaires. La diplomatie complique les intérêts des peuples avec les intérêts de famille des princes et avec ceux des ministres. On sait que la funeste alliance de la France avec l'Autriche, en 1756, et les désastres de Rosbach eurent pour première cause un vers du roi de Prusse contre le cardinal de Bernis, alors ministre*.

Le vrai moyen de conserver la paix est d'être juste envers les étrangers, de ne point prétendre à leur imposer sa politique et ses vues , et d'être préparé à se lever en masse contre toute espèce d'invasion. Il n'est pas nécessaire d'avoir des ambassadeurs pour cela. C'est une des antiques sottises dont le temps fera justice '.

' Les colonies d'Asie seront plus longtemps dépendantes que les autres, parce que la grande population des pays orientaux y rend la situation des Européens plus précaire, et les oblige de recourir à la protection de leur métropole. On ne peut ni détruire les Asiatiques comme on a fait des indigènes de l'Amérique, ni les ployer aux mœurs européennes qui amènent nécessairement l'indépendance. Les colonies d'Afrique, en partie par les mêmes raisons, seront longtemps dépendantes ; mais finalement tout s'affranchira , parce qu'il est contre la nature des choses, et contre l'intérêt des hommes, qu'ils obéissent à des gens qui habitent un autre climat et qui ont d'autres intérêts que les leurs.

* « Évitez de Bernis la stérile abondance. »

* Mon intention n'est point d'humilier les agents diplomatiques, qui, sauf dans les ambassades d'apparat, présentent un fort grand nombre d'hommes d'un très grand mérite, et parmi lesquels il en est beaucoup qui partagent les sentiments exprimés dans le texte. D'ailleurs la suppression de l'inutile dépense des ambassades d'apparat ne donne que plus d'importance aux consuls de commerce, agents nécessaires, recommandables, et qui souvent ont fait preuve d'un courageux dévouement aux intérêts de leurs concitoyens. Ils devraient peut-être à

CHAPITRE XXII

Dépense des établissements publics.

Il ne faut pas se méprendre sur ce qui est ici désigné par les mots établissements publics. Ce sont les établissements qui ont exigé de la part du public la mise-dehors, l'avance d'un capital, dont le revenu est supposé consommé par le public; c'est-à-dire au profit, pour l'avantage du public. Ainsi une route, un pont, un édifice, sont des établissements publics dont le revenu consiste dans le service qu'ils rendent au public. Mais l'institution d'une fonction publique n'est pas un établissement public, parce qu'une fonction n'emporte pas une avance, un capital fourni par le public; c'est simplement un service acheté et consommé par la communauté des citoyens.

Je dois aussi vous prévenir, messieurs, que puisque nous avons appelé dépenses publiques aussi bien les dépenses d'une fraction de la nation, d'une commune, que les dépenses de la nation entière, nous réunirons aussi sous le nom d'établissements

publics ceux qui sont créés dans l'intérêt de la nation tout entière , et ceux qui le sont dans l'intérêt d'une portion de la nation seulement. Les principes sont les mêmes pour toutes les dépenses faites en commun ; les quotités seules difierent.

On ne doit comprendre dans les dépenses courantes et annuelles des établissements publics que les frais que nécessite leur entretien ; car la première mise-dehors est une accumulation, un placement. Quand le gouvernement fait construire un pont, ce pont est un produit qui, en supposant qu'on ne l'ait pas surpassé, vaut ce qu'il a coûté. La nation est donc aussi riche après la construction de cet édifice qu'auparavant. Elle n'est plus chargée que des frais d'entretien qu'il exigera. On peut le comparer aux maisons que les particuliers font construire ; une construction de ce genre, bien conçue, n'altère pas la fortune d'un particulier, pourvu que

eux seuls composer tous les agents accrédités d'une nation. On n'apprend jamais rien d'important relativement aux nations étrangères par le ministère des ambassadeurs, parce que c'est précisément des ambassadeurs que les puissances étrangères se méfient le plus.

298 SEPTIÈME PARTIE. - CHAPITRE XXII.

la jouissance qui en résuite soit un proûi suffisant du capital employé. La jouissance , dans ce cas , peut être appréciée par le hyer que ce placement est capable de rendre. ^

On n'a pas une règle aussi sure pour apprécier la jouissance qui résulte d'un pont au milieu d'une ville , construction dont la ville ne peut tirer aucun loyer'; cependant celte jouissance est réelle; on la paierait s'il fallait absolument la payer; et comme

elle est mise à la portée de ceux qui ne pourraient en faire la dépense s'il fallait la payer, nous devons la considérer comme un accroissement de jouissances équivalent à un accroissement de revenu pour la classe peu fortunée de la nation. Les établissements d'utilité publique sont ainsi une accumulation forcée , prise en général sur les biens des citoyens proportionnellement à leurs facultés, et distribuée en jouissances à la classe peu fortunée , non en proportion de ses facultés , mais en proportion du besoin qu'elle a de ces établissements. Ils sont essentiellement bienfaisants, et c'est à juste titre que Ton a une grande opinion d'un peuple qui possède beaucoup de constructions d'une utilité générale et reconnue.

La plupart des établissements publics occasionnent à une nation d'autres frais encore que ceux de premier établissement. Les dépenses qu'on fait pour les malades d'un hôpital sont des dépenses différentes et le plus souvent bien autrement considérables que celles qu'exige l'entretien du bâtiment. Ces dépenses seront jugées quand nous examinerons celles que l'on consacre aux secours publics.

Une considération générale domine ce sujet : pour qu'on puisse approuver les établissements formés aux dépens du public, il faut qu'il en résulte, pour le public, un bien équivalent aux sacrifices qu'on lui impose à ce sujet, et quoique les frais de premier établissement soient un placement plutôt qu'une dépense, le public est en droit d'exiger de ceux qui stipulent pour lui ce placement forcé, que l'avantage qu'il en retirera soit l'équivalent, tout au moins, du revenu qu'il a droit d'en attendre.

Napoléon a dépensé cinquante millions de francs pour achever le Louvre et construire une galerie correspondante à celle qui

joint ce palais à celui des Tuileries; et malgré l'énormité de cette somme, l'entreprise est loin

' Un péage établi sur le passage du pont ne donnerait qu'une idée imparfaite de la jouissance que le public retire d'un libre passage ; car un péage donne ridée de ce que vaut le pont pour ceux qui peuvent le payer, mais ne donne aucune idée du service qu'il rendrait à ceux qui ne sont pas en état de le payer.

DÉPENSE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS. Î

d'être achevée •. Si jamais elle Test, on pourra demander quel avantage le public en retirera pour sou argent, si ce n'est la faculté qu'aura le gouvernement de distribuer quelques logements de faveur aux gens en crédit, et d'obstruer l'un des quartiers les plus fréquentés de Paris'. En supposant qu'on parvint à prouver que l'embellissement de la capitale fût un avantage capable de motiver tant de dépense, il serait facile de prouver que l'on pouvait construire, pour le même prix, cinquante bâtiments consacrés à différents usages publics, qu'il n'aurait pas été difficile de rendre plus beaux et surtout plus utiles *.

Le public est en droit d'exiger encore qu'on ne rende pas un édifice public plus fastueux que son objet ne le demande. Il peut être utile d'offrir aux négociants un lieu de reunion où ils puissent se rencontrer pour traiter de leurs affaires, quoiqu'on supposant que le gouvernement ne s'en mêlât pas, les négociants par\inssent à se réunir tout de même. Mais, dans tous les cas, ce

lieu de réunion pourrait, dans une grande cité, être vaste, commode, gratuit; il pourrait, avec une architecture noble, sévère, analogue à son objet, embellir une grande capitale sans un luxe de colonnes qui en fit un temple plus vaste que n'en eurent jamais l'Italie ou

- Voyez l'exposé fait au corps législatif en 1813 par le ministre de l'intérieur. Les 80 millions ne regardent que les dépenses faites jusque-là; il y a eu d'autres millions dépensés depuis, qui ne l'ont pas été plus judicieusement. L'achèvement du vieux Louvre était seul raisonnable. Le même exposé portait le devis du palais du roi de Rome à la somme de 20 millions, dont la dépense se serait probablement élevée une fois plus haut. Ce projet n'était pas plus judicieux que le précédent. Les plans d'un architecte ont besoin d'être soumis à la révision d'un homme d'État; et les hommes d'État, pour en être juges, ont besoin d'avoir du goût en même temps que de l'économie et un jugement sain. On a accusé Louis XIV de manquer d'économie dans ses bâtiments, et il n'est pas certain qu'il eût du goût, témoins les plans adoptés par lui du château de Versailles, des Invalides, de l'Observatoire, de la place Vendôme, etc.

- Celle seconde galerie ne pourrait jamais être symétrique avec la première, par suite du défaut de parallélisme et de symétrie des deux palais des Tuileries et du Louvre l'un par rapport à l'autre.

- Quel avantage n'aurait-ce pas été, pour l'embellissement et l'assainissement de Paris, de faire disparaître et de remplacer par des conduits souterrains les hideux ruisseaux qui salissent le milieu des rues de cette capitale? et c'était un avantage dont

aurait joui une immense population chaque jour durant des siècles.

la Grèce antique >. Les voyageurs disent qu'à Pétersbourg le faste des bâtimenis a quelque chose de théâtral, et qu'à Dublin de belles façades, masquant de vilaines rues, réussissent mal à déguiser la misère publique.

Le public est en droit de blâmer un monument honorifique qui n'a pour objet ni de récompenser des vertus publiques, ni d'honorer la nation qui en supporte les frais, comme serait, par exemple, une chapelle expiatoire. Lorsqu'on élève des statues à un roi mésestimable* ou méchant*, on insulte au bon sens d'une nation. Il y a presque du ridicule dans les monuments qu'tm prince érige lui-même en son honneur aux dépens de ses sujets*.

S'il convient à une nation de ne faire une dépense qu'autant qu'il en résulte pour elle une jouissance équivalente au sacrifice qu'elle s'impose, nous en concluons que les établissements publics doivent, autant qu'il est possible, être ordonnés et entretenus par les localités appelées à en supporter les frais. En effet, s'il est difficile qu'un fonctionnaire public fasse une saine comparaison des frais supportés et de l'avantage promis, la difficulté est bien plus grande lorsque le fonctionnaire est éloigné et qu'il est occupé d'une multitude d'autres affaires. Il est par conséquent plus à craindre que la société ou la portion de la société que la chose regarde ne fasse une mauvaise spéculation. S'il s'agit de percer une rue à Lyon, les meilleurs juges de cette affaire sont les habitants de Lyon ; et comme ils pourraient difficilement en délibérer eux-mêmes, c'est à leurs magistrats à en délibérer pour eux ; mais s'il faut, comme le veut notre législation en France, qu'ils

en réfèrent à un ministre à Paris , et si le ministre, après avoir consulté ses agents , modifie le plan , le change tout-à-fait , ou le

* Des édifices de ce genre devraient être commodes, mais simples, ne fût-ce que pour montrer aux négociants que les succès de l'industrie se fondent sur des habitudes d'économie. Les édifices somptueux ne conviennent qu'à des traitants engraisés de la misère publique.

* A Londres, on voit une statue de Charles II, qui vendit pour de Targent, aux Hollandais, les intérêts de son pays.

' Dans la cour de Whitehall, on voit la statue pedestre de Jacques II, protecteur du juge Jefferies. Paris offre de nouveau la statue de Louis XIII, qui fit condamner et exécuter son ami Cinq-Mars et le respectable de Thou.

* On voit ce que vaut la comédie de se faire demander par des courtisans à gages ces sortes de monuments. C'est ainsi que Louis XIV, Louis XV et Napoléon ont eu des statues et des arcs de triomphe de leur vivant.

DÉPENSE DES ROUTES. 301

supprime , ce De sont plus les magistrats qui connaissent le mieux l'affaire qui en décident, c'est celui qui la connaît le moins*.

Il consulte les autorités locales, dira-t-on. — Hais en supposant qu'il suive leur avis plutôt que ses vues ou celles de ses bureaux, la responsabilité ne pèse plus sur ces autorités locales; ce ne sont plus elles qui recueillent l'honneur ou le blâme; la chose s'exécute mollement, avec lenteur, ne se commence pas où ne s'achève jamais. Il ne faudrait pas en conclure que des construc-

tions qui intéressent tout l'empire, comme des travaux d'art placés sur la ligne des grandes communications, dussent être décidées par les autorités locales. Les localités ne doivent pas seules en faire les frais, puisqu'elles ne sont pas seules appelées à en jouir, et il se pourrait qu'elles consultassent l'intérêt de la localité préférablement à l'intérêt général.

CHAPITRE XXIII

Dépense des voies de communication, et particulièrement des routes.

C'est la facilité qu'ont les hommes de communiquer entre eux qui est le premier fondement de la société. Si des obstacles insurmontables s'opposaient à leur communication, chaque individu de notre espèce, isolé de tous les autres, serait, quant à la satisfaction de ses besoins et quant à ses jouissances, immédiatement au-dessus du singe, et au-dessous des peuplades les plus sauvages que nos voyageurs aient jamais rencontrées ; car celles-ci du moins ont un langage, mettent quelques efforts en commun et jouissent d'un commencement d'état social.

Les moyens par lesquels les hommes communiquent entre eux sont

* Par une fiction qui me semble difficile à justifier aux yeux de la raison ^ les communes en France sont considérées comme des mineurs, et ne peuvent décider de leurs intérêts sans l'approbation du gouvernement. Si les communes nommaient leurs magistrats municipaux et que le concours d'un certain nombre d'entre

eux fût nécessaire pour valider leurs décisions, il est probable que leurs intérêts seraient en de meilleures mains que dans celles des bureaux d'un ministre ou d'un commissaire nommé par lui , moins intéressé que les habitants de la localité à ce que la chose soit faite promptement et bien. Il est rare que les fictions politiques soient bonnes à quelque chose.

302 SEPTIÈME PARTIE. - CHAPITRE XXIII.

la faculté de se mouvoir, pour se rapprocher les uns des autres ; la parole, pour se communiquer leurs pensées quand ils sont en présence ; récriture et l'impression, pour se les communiquer à distance.

Nous ne nous occuperons pas encore des moyens qu'a le corps social de favoriser la communication des pensées ; je vous ferai seulement remarquer, messieurs, que ce serait en vain que les hommes auraient la faculté de s'entendre par la parole ou par l'écriture , s'ils étaient privés de la faculté de se mouvoir les uns vers les autres , car il faut pouvoir se réunir pour se parler, et il faut que quelqu'un puisse aller d'un lieu à l'autre pour y porter nos lettres et nos livres.

Remarquez encore que, lorsque, par reflet de la sociabilité, l'homme est parvenu à créer des produits, lorsqu'il sait introduire dans leur fabrication une grande subdivision des travaux, il a besoin de transporter, outre ses pensées, la plupart de ses produits qui ne se fabriquent pas dans les lieux où ils se consomment.

De là l'immense importance des moyens matériels de communication et de transport, et l'intérêt qu'a la société de les faciliter.

On pourrait dire qu'un pays n'est civilisé qu'à proportion des moyens de communication qu'on y trouve.

La nature nous ayant donné la faculté de nous mouvoir, il semble qu'elle nous a tout donné à cet égard; mais quand on entre dans un examen attentif du sujet, on s'aperçoit qu'en nous donnant cette précieuse faculté, elle a semé sous nos pas des difficultés sans nombre. Dans les climats qui ne sont ni desséchés par un soleil trop ardent, ni glacés par l'obliquité de ses rayons, elle a semé une multitude de végétaux qui bornent notre vue et arrêtent nos pas. Dans les déserts de l'Arabie et de l'Afrique elle n'a point préparé de fontaines ni de ruisseaux pour nous désaltérer; presque nulle part elle n'a placé spontanément des vivres pour nous soutenir dans nos voyages. Les terres que nous devons traverser sont quelquefois coupées par des rivières, des marais, des chaînes de montagnes, et la mer nous offre un obstacle invincible, jusqu'à ce que notre art en fasse le plus utile des moyens de transport.

Partout nous trouvons des obstacles à surmonter, sans compter ceux que notre impéritie a, fort mal à propos, ajoutés à tous les autres; tels que les difficultés qu'une fausse politique oppose à l'introduction des marchandises étrangères, et même quelquefois à la circulation des produits intérieurs, tels que les octrois à l'entrée des villes, les péages, les relards, les passe-ports, les avances, tous les inconvénients qui résultent du trop ou du trop peu de police.

A mesure que, par les progrès de la civilisation, nous parvenons à diminuer le nombre ou l'insensibilité de ces obstacles, nous obtenons des économies dans les frais de production; les produits baissent de prix, et cependant les profits de la production

sont augmentés ; or, vous savez que les Dations sont d'autant plus riches que les produits y sont à meilleur marché '. Si les différentes parties d'un royaume tel que la France n'avaient entre elles aucunes communications faciles ; si Ton ne pouvait recevoir à Paris des toiles de Bretagne, des soieries ôe Lyon, des vins de Bourgogne, des blés de ^ .Picardie , autrement qu'à dos de mulets, tous ces produits nous reviendraient énormément cher ; un grand nombre de consommateurs seraient obligés de s'en passer ; beaucoup de producteurs, faute de débouchés, n'en produiraient pas ; il y aurait moins de profils faits par la production, moins de besoins satisfaits par la consommation.

Transporlons-nous en imagination dans certaines parties des montagnes d'Auvergne ou du Jura; nous y verrons de superbes sapins que l'on peut acheter pour un franc, mais qu'on ne peut pas sortir du lieu où la nature les a fait croître. A vingt lieues de là, dans les chantiers d'une ville, chacun de ces beaux arbres vaudrait quarante francs peut-être. Telle est du moins la somme que l'on pourrait les y vendre actuellement. Si le gouvernement ouvre une bonne roule qui permette qu'on les y transporte, il élèvera donc une somme de un franc à quarante.

Un calcul hypothétique nous aidera à comprendre comment celle valeur créée, multipliée par tous les arbres de la forêt, serait distribuée entre les producteurs et les consommateurs. Cinq francs sur le prix du bois seraient peut-être employés pour les intérêts du capital qu'aurait coûté la confection de la route; quinze francs pour l'extraction et le charroi. L'ouverture de ce débouché et l'augmentation de la demande sur le lieu de la production y quadrupleraient la valeur du bois, c'est-à-dire que le propriétaire foncier y vendrait ses arbres 4 francs. Tous ces frais ne porte-

raient encore la valeur de chaque arbre, au lieu de la consommation, qu'à 24 francs. Ses frais de production s'arrêtant à ce taux, les consommateurs gagneraient 16 francs[^] puisqu'ils payaient auparavant le même produit 40 francs; tellement que le propriétaire foncier, les gens de peine, les voituriers et les consommateurs se partageraient cet immense bénéfice. Changez les nombres, suivant le lieu de l'extraction, le lieu de la consommation, l'augmentation de

* Voyez la preuve de cette vérité dans la III^e partie de ce Cours, chap. 5.

301 SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE XXIII.

demande qui résulterait d'un prix plus accessible, et vous pourrez vous former une idée approximative de l'avantage qui résulte, pour tout un pays, des voies ouvertes aux communications.

Je n'ai pas oublié qu'une bonne route ferait baisser, dans le pays de la montagne, le prix des produits de la plaine ; le prix , par exemple, des denrées coloniales que le commerce y amène. Supposons que, l'une portant l'autre, ces marchandises, au moyen d'une facile communication, baissassent de 10 pour cent dans la montagne : si les montagnards en consommaient pour cent mille francs, ils auront les mêmes marchandises pour 90 mille francs; partant ils auront de plus tous les ans une somme de 10 mille francs qu'ils pourront employer à l'achat de tout autre objet, suivant leurs désirs, ou à la consommation d'une plus grande quantité de denrées de la plaine, si tel était leur plaisir. Les revenus du pays sont donc accrus de dix autres mille francs.

Et remarquez , messieurs , que je n'appelle jamais augmentation de revenu ce qui n'est donné aux uns qu'aux dépens des

autres. Si les marchands donnent pour 90 mille francs aux consommateurs de la montagne ce qu'ils étaient obligés de leur vendre cent mille, c'est parce qu'ils font en effet pour 10 mille francs de moins de frais de transport. Ils gagnent tout autant sur la marchandise, et les dix mille francs épargnés sur les frais ne diminuent pas les profits généraux de la société ; car ces dix mille francs épargnés d'un côté sont dépensés d'un autre , et ce qu'ils achètent paie également des services productifs.

Toutes ces augmentations de revenus, dues à des communications plus faciles, sont véritablement incalculables dans un grand État. Louis XIV a fait de très grands frais , de très grands frais pour l'établissement des principales routes de France; moins fastueuses, elles auraient été mieux confectionnées et plus aisément entretenues; de mauvais chemins vicinaux réduisent de moitié, peut-être, les services qu'elles pourraient rendre. Néanmoins, malgré les sommes considérables qu'elles ont coûté et ce qu'elles laissent à désirer, je suis convaincu qu'elles ont procuré à la nation française des avantages fort supérieurs à la dépense.

Il me semble qu'en Angleterre on est trop porté à croire qu'un édifice public, un pont, un canal, un bassin de navigation qui ne rapportent pas l'intérêt des avances et des frais d'entretien qu'ils coûtent, ne méritent pas d'être construits. D'où résulte une sorte de préjugé contre les établissements que les associations particulières ne veulent pas entreprendre, et

qui ont besoin d'avoir recours à Tappui et aux fonds du gouvernement , c'est-à-dire, de la nation \

Si, sous prétexte que les intérêts des avances et les frais d'entretien d'un établissement public doivent être remboursés par

ceux qui en font usage, c'est-à-dire, par des péages, sous une forme ou sous une autre, on détourne par là beaucoup de gens d'en faire usage ; on les prive de cette multitude de fruits indirects qui pouvaient en sortir, et qui, multipliés pendant des siècles au moyen d'un établissement durable , échappent à tout calcul ; c'est-à-dire, qu'on prive la nation entière de ce qui forme peut-être le principal mérite de l'établissement*.

On peut, je crois, sans crainte mettre les moyens de communication, pourvu qu'ils soient judicieusement conçus, au rang des dépenses sociales les mieux entendues. Il en résulte une diminution de frais de production en général, une baisse de prix pour tous les produits, d'où résulte un gain pour la société. Hais quelle portion de la société doit pourvoir à leur premier établissement, au moins pour ce qui concerne les routes? Arrêtons-nous un moment sur cette question.

Les chemins sont de plusieurs classes. Quand ils font communiquer ensemble les villes les plus éloignées de l'empire , et surtout quand ils se prolongent dans l'étranger, ce sont ce qu'on appelle de grandes routes ou des routes de première classe. Quand ils font communiquer entre elles des villes, mais sans s'étendre au-delà, on les appelle des routes de tra-

* Adam Smith croit qu'une route doit être payée par ceux qui en font usage et en proportion de l'usage qu'ils en font (liv. V, chap. 1) ; que si le consommateur y gagne une diminution de frais de production , au moins doit-il payer les frais nécessaires. Mais ne doit-on pas, du moins dans beaucoup de cas, ranger les moyens de communication parmi ces établissements dont Smith lui-même dit ailleurs que , quoique hautement utiles à la société

en général , personne en particulier ne se croit assez intéressé à leur existence pour vouloir en payer les frais ?

* J'ai déjà eu occasion de blâmer une instruction donnée par une administration, d'ailleurs éclairée, où Ton recommandait à un préfet d'élever les péages d'une rivière, non jusqu'à rendre la navigation aussi dispendieuse que le chemin de terre, mais de s'approcher de ce point autant que possible. Ou ne s'apercevait pas que la navigation n'est pas un avantage parce qu'elle est navigation, ou parce qu'elle rapporte un péage , mais parce qu'elle est beaucoup moins coûteuse que toute autre voie , et que le péage détruit un« partie de cet avantage.

II

306 SEPTIÈME PARTIE. - CHAPITRE XXIi.

verse. Quand ils coiiduisenl d'une ville, ou d'une route, aux campagnes environnantes, on les appelle des chemins vicinaux.

Il paraît juste que les provinces ou les départements soient chargés d'entretenir à leur frais , et au moyen d'une subvention levée sur leurs citoyens, la portion des routes de première classe et des routes de traverse qui passe sur leur territoire. Elles sont fréquentées, dira-t-on , par des gens étrangers à la province. Ils en jouissent : pourquoi n'en partageraient-ils pas les frais? Parce que c'est un avantage sujet à réciprocité. Vous voyagez aussi sur les roules des autres provinces et vous n'en partagez pas les frais. L'essentiel est que la route soit bien entretenue et aux moindres frais possibles ; or, qui est plus intéressé que les citoyens d'une

province ou d'un département à ce que leurs chemins soient tenus en bon état? et en même temps qui est plus intéressé qu'eux à ce qu'on obtienne cet avantage au meilleur marché ?

Si le législateur craignait qu'ils n'y missent de la négligence, il pourrait exiger des autorités provinciales que l'entretien des routes fût toujours donné à l'entreprise. Payant des entrepreneurs, elles auraient soin d'exiger d'eux que leurs engagements fussent bien remplis et les routes bien entretenues.

Si la nation est fondée à obliger les provinces à entretenir leurs routes de première et de seconde classe, elle ne peut, sans injustice, les obliger à faire les frais de leur premier établissement. C'est une avance dont la nation tout entière recueillera les fruits, et qui excéderait souvent les facultés des cantons que la route doit traverser. Une route, par exemple, de Paris en Espagne aurait à traverser un des départements les plus étendus, les moins fertiles et les moins industriels de la France , celui des Landes. La dépense qu'il aurait à faire serait hors de proportion avec ses ressources et avec l'avantage qu'il en retirerait.

On a proposé de charger les soldats, quand la paix les réduit à l'oisiveté, d'exécuter certains travaux d'utilité publique. Ils paraissent propres surtout à ouvrir de grandes routes et à creuser des canaux. Un bataillon qui aplanit un escarpement est plus utile à son pays que celui qui défait un corps ennemi dans une guerre étrangère. Dans la belle saison, un régiment viendrait camper auprès de la portion de route ou de canal qu'il aurait entreprise; la haute paie qu'on lui donnerait coûterait moins que le salaire qu'on aurait à payer à des ouvriers ordinaires ; on éviterait le désœuvrement des garnisons. La portion de la route ou du

canal que l'on devrait à un régiment, porterait son nom. Un monument simple consac-

crerait ce service, et relaterait en outre les actions mémorables où ce même régiment se serait distingué. Un ami du bien public voulut, en 1802, obtenir de Bonaparte cette mesure d'utilité publique; mais ce chef militaire ne l'entendait pas ainsi. Sa volonté était de réserver ses troupes pour dompter les nations et non pour les servir; il répondit qu'un pareil ouvrage ne convenait pas à des militaires français. Il supposait le préjugé pour le faire naître. Un prince citoyen n'aurait pas eu besoin du préjugé, et il aurait travaillé à le détruire s'il eût existé.

Quant aux chemins vicinaux, d'après les considérations que j'ai exposées plus haut, ce serait aux communes dont ils traversent le territoire à les entretenir. Mais les corvées sont un mauvais moyen. Si elles sont arbitraires et tombent uniquement sur le cultivateur, comme en France avant la révolution, la charge qui en résulte est injuste, inégale, et, par conséquent, odieuse. Si la commune répartit elle-même les travaux qui sont à faire entre ses habitants, ceux-ci cherchent à s'y soustraire à l'envi, et rien ne s'exécute. L'état déplorable des chemins vicinaux en France, même aux époques où le principal pouvoir était entre les mains des municipalités, c'est-à-dire, depuis l'année 1789 jusqu'en 1800, prouve malheureusement qu'on ne peut pas attendre des localités des sacrifices qui seraient pourtant dans leur intérêt. Chacun a peur de contribuer pour plus que sa part à un avantage dont tout le monde devra jouir. Jusqu'à ce qu'une nation soit, même dans ses villages, passablement éclairée sur ses intérêts, peut-être convient-il de mettre, dans chaque province, les chemins vicinaux sous l'inspection d'un magistrat qui, par lui-même

ou par ses agents, déterminerait, de concert avec le département ou la province, quels seraient les travaux à faire aux dépens de chaque commune. Ces travaux devraient être donnés à l'entreprise, et par préférence aux habitants de la commune, De celle manière, les contributions qu'un village paierait pour cet objet seraient dépensées dans le village même.

L'art de construire des chemins a fait des progrès comme tous les autres arts; dans les pays où on reniend le mieux, comme en Angleterre, en Suisse, et dans quelques provinces de France, d'Italie et des Pays-Bas, on les fait plus commodes, plus agréables et avec moins de dépenses qu'on ne les faisait chez les anciens, et même sous Louis XIV.

- C'est cette crainte qui explique le proverbe : L'âne de la communauU eti loujoun le plus mal bâti.

308 SEPTIÈME PARTIE. - CHAPITRE XXII.

L'établissement et l'entretien des chaussées pavées coûtent beaucoup; le pavé fatigue les voilures, les voyageurs et les marchandises ; comme les pavés sont chers, la chaussée est toujours trop étroite; et quand deux voitures se rencontrent , elles courent le double risque de se heurter ou de tomber sur les bas côtés'. Les routes ferrées sont préférables, et avec le soin, léger mais constant, déporter remède aux plus petites dégradations aussitôt qu'elles se manifestent, on les entretient à peu de frais. Les chaussées pavées sont un moyen de suppléer aux soins et à la diligence qu'on n'a pas; mais c'est un moyen insuffisant, incommode et dispendieux*.

* L'étendue de la France , le petit nombre et le mauvais état de ses rivières navigables, y rendent le roulage très considérable

et nécessitent des routes fort solides. On peut croire néanmoins qu'en assujettissant le roulage à certaines règles , comme de n'employer que des chariots à quatre roues traînés par un seul cheval , et en organisant un bon entretien des routes, les routes et les roulages y gagneraient Tun et l'autre. Des expériences comparatives faites en Angleterre ont prouvé que le même nombre de chevaux , attelés un à un à de petits chariots à quatre roues , traînent une somme de fardeaux d'un quart supérieure à ceux que transportent de gros chariots. Les routes en sont incomparablement plus ménagées. Il ne faut qu'un conducteur pour six chariots.

* Pour que les routes soient commodes et d'un entretien facile, voici quelques préceptes bien communs, mais beaucoup trop négligés :

Faites les chemins ferrés, formez-les de cailloux concassés en morceaux qui n'excèdent pas la grosseur d'un œuf. Faites-les d'une largeur suffisante, et n'y mettez rien au-delà. Quand un chemin est trop large, il enlève à l'agriculture un terrain précieux, et l'entretien en est plus coûteux.

Il est nécessaire que le terrain que recouvre la superficie du chemin ne soit jamais humecté pour qu'il conserve sa dureté et ne s'enfonce pas ; conséquemment il doit être suffisamment bombé, et des écoulements ménagés pour les eaux aux deux côtés.

Réparez les plus petites dégradations aussitôt qu'elles ont eu lieu. Une ornière qu'on ne remplit pas de gravier se remplit d'eau, l'eau amollit le sol, et les roues qui surviennent enfoncent l'ornière.

Ayez de distance en distance des petits las de matériaux secs, durs, concassés; et que les cantonniers, placés de distance en distance, parcourent la route avec une brouette et une pelle pour remplir les moindres creux à mesure qu'ils se manifestent. Moyennant un petit soin soutenu, on n'a jamais de grandes réparations à faire , et ce sont les plus dispendieuses.

Établissez sur un des côtés de tous les chemins un trottoir ferré pour les pië-

CHAPITRE XXIV

Dépense de la navigation intérieure.

Lorsque nous nous sommes occupés de la production commerciale, je vous ai fait remarquer, messieurs, à quel point les canaux de navigation la favorisent. Ce sont des routes liquides qui supportent impunément les plus lourds fardeaux et sur lesquels ils glissent avec une facilité telle, qu'un seul cheval, sur une eau tranquille , entraîne un poids qui exigerait cinquante ou soixante chevaux et un nombre d'hommes proportionné, s'il fallait le transporter par terre. Il en résulte surtout pour les produits bruts et encombrants, tels que ceux de l'agriculture et des mines, que le marché où ils peuvent se vendre et se consommer s'étend indéfiniment. Il existe en France des milliers de situations où le vin, les fruits, la houille, le minerai de fer se produiraient à foison et à bas prix , si l'on pouvait les y vendre ; mais les frais qu'il faut faire pour tirer ces choses de leurs localités en élèvent le prix au-dessus du taux où les consommateurs peuvent atteindre. Ce sont des choses qui pourraient être des produits et qui n'en sont pas ;

des choses auxquelles il ne manque, pour devenir des richesses, que de pouvoir être voilurées à bas prix.

La plus simple et la plus naturelle des communications par eau est

tons; car les routes doivent être commodes pour les piétons , pour les gens de pied comme pour les gens en voiture, et tout ce qui facilite les communications d'un endroit à un autre est favorable à la civilisation. Ces trottoirs doivent être arrondis pour ne pas retenir Teau , et un peu élevés pour que les conducteurs ne puissent pas y mener leurs voitures. En Angleterre des piquets sont plantés de distance en distance entre la roue et le trottoir, et la tête de ces piquets est peinte en blanc. Cette précaution les conserve et suflit pour les faire apercevoir pendant la nuit.

Placez à tous les embranchements de chemins des poteaux portant indication des lieux où ils conduisent. Il faut que le voyageur étranger au canton n'éprouve aucune incertitude sur la route qu'il doit tenir.

Quand on s'occupe beaucoup du public, on a soin de placer de temps en temps des pierres servant de bancs, et des abris où le voyageur puisse trouver un refuge contre Forage et se reposer au besoin.

celle des rivières ; mais, quand on y regarde de près, on s'aperçoit que celle-là même ne peut être mise en usage sans beaucoup de travaux d'art. Les bas-fonds demandent que Ton approfondisse le lit des rivières; des inondations exigent qu'on élève leurs bords -, il faut ménager des chemins de hallage pour les chevaux qui traînent les bateaux; et ces chemins nécessitent eux-mêmes d'assez grands travaux , surtout au passage des ponts et dans les

endroits où le lit principal du fleuve passe d'un bord à l'autre et circule entre des îles. Le courant est souvent trop rapide pour permettre aux bateaux d'être traînés en remontant. Dans certains cas, des barrages ou retenues d'eau sont nécessaires pour rendre la rivière navigable ; dans d'autres cas , ces sinuosités allongent trop le trajet qu'elle parcourt, et il devient nécessaire de redresser son lit. Enfin les travaux à faire pour la navigation des fleuves seraient souvent si considérables , qu'il est plus expéditif et moins dispendieux de creuser, à côté du fleuve, un canal navigable qui s'alimente de ses eaux, que les bateaux puissent parcourir en sûreté, pendant les crues d'eau comme pendant les sécheresses , et où ils remontent avec autant de facilité qu'ils descendent'.

Mais ces communications nautiques ne suffisent pas pour lier tous les cantons d'un pays. Il faut pouvoir les pousser à droite et à gauche des rivières, dans des lieux où il n'y a aucune navigation naturelle ; il faut pouvoir franchir les hauteurs qui séparent le bassin des rivières jusqu'à faire passer un bateau d'une rivière dans une autre, d'un port de mer dans un port situé sur une autre mer. C'est à quoi l'on ne pouvait point parvenir jusqu'à l'époque où l'on inventa les écluses au quinzième siècle. Mais depuis ce temps on a pu faire passer des canaux partout, pourvu qu'il fût possible de rassembler à leur point le plus élevé, à l'endroit qu'on appelle le point de partage une quantité d'eau suffisante pour faire le service des écluses.

Les canaux à écluses se composent d'une succession de portions ou de bassins que l'on appelle des biefs, chacun desquels est de niveau, mais qui sont situés à différentes hauteurs , selon les terrains qu'il s'agit de parcourir. L'eau qui part du bief le plus éle-

vé se répand successivement dans ceux qui lui sont inférieurs. La difficulté consiste à faire passer les

* La communication entre les villes marchandes de Liverpool et de Manchester reçut une telle facilité du canal que le duc de Bridgewater fit creuser le long de la rivière Mersey, que le transport des marchandises, qui coûtait auparavant 50 francs de notre monnaie par tonneau de deux milliers, put être exécuté pour 7 francs 50 centimes.

embarcations de Tun dans Tautre, soit en montant, soit en descendant. On y parvient par le moyen des écluses qui les réunissent.

Une écluse est un ouvrage de maçonnerie qui revêt les deux côtés et le fond d'un canal. Elle est fermée d'une solide porte à deux battants du côté où elle reçoit les eaux, et d'une autre porte semblable du côté où elle les rend. La première se nomme porte d'amont; la seconde, porte d'aval. Elles sont assez distantes l'une de l'autre pour que les plus grands bateaux qui naviguent sur le canal puissent se placer dans la distance qui les sépare. Veut-on faire monter un bateau du bief inférieur au bief supérieur ? on ferme la porte d'amont qui soutient les eaux supérieures; on fait entrer le bateau dans l'écluse dont l'eau est alors de niveau avec le bief inférieur. Lorsque le bateau est entré, on ferme la porte d'aval, et l'on introduit dans l'écluse les eaux du bief supérieur. Elles entrent dans l'écluse, mais ne peuvent se répandre dans le bief inférieur dont la porte est fermée; elles soulèvent donc le bateau. Du moment que les eaux se sont mises de niveau dans l'écluse et dans le bief supérieur, on ouvre la porte et l'on fait passer le bateau dans le canal plus élevé où il continue sa route.

Pour faire descendre un bateau du niveau le plus élevé dans un niveau plus bas, il suffit de faire l'inverse de cette manœuvre. On élève les eaux de l'écluse au niveau du bief supérieur ; on y fait entrer le bateau -y on en ferme les portes ^ on fait écouler les eaux dans le bief inférieur; et quand elles sont baissées au niveau de celui-ci, on en ouvre les portes et le bateau y poursuitson chemin.

Chaque écluse ne pouvant élever ou abaisser ses eaux que d'une toise ou deux, il faut plusieurs écluses successives pour qu'un canal de navigation puisse franchir des hauteurs plus considérables; mais aussi, par le moyen de plusieurs écluses , il n'y a point de hauteurs qu'on ne puisse franchir en bateau, pourvu toutefois qu'on puisse disposer, à l'endroit le plus élevé du canal, d'une quantité d'eau suffisante pour assurer la manœuvre des écluses, et pour remplacer l'eau qui peut se perdre par Téva-poration et les inûltrations. Ce ne fut pas sans beaucoup de surprise que, montant une colline aux portes de Glasgow, en Ecosse, je vis une forêt de mâts qui couronnaient la colline. C'était un petit port formé en cet endroit par le canal qui joint les deux mers au travers de l'Ecosse, et que les Anglais ont nommé Port-Dundas. Les navires que je voyais sur ces hauteurs y étaient parvenus au moyen de plusieurs écluses successives.

Les premières écluses que l'on construisit au quinzième siècle étaient assez grandes pour contenir les plus grands balcaux qu'on était dans

Tusage d'employer sur les rivières entre lesquelles on voulait établir une communication. C'est sur ce plan que furent creusés le canal de Briare sous Henri IV, et celui du Midi sous Louis XIV. Mais les grandes écluses sont fort dispendieuses à construire. A

chaque manœuvre elles consomment beaucoup d'eau. Il y a beaucoup de chaînes de hauteurs où Ton peut, par des rigoles, amener au point de partage une quantité d'eau suffisante pour de petites écluses, mais il y en a peu où Ton puisse amener assez d'eau pour les grandes. Il y a donc beaucoup de lieux où Ton peut faire passer un canal de petite dimension , et qui n'admettraient pas un grand canal. D'ailleurs, un grand canal enlève plus de terrain à l'agriculture et coûte plus à creuser. Il paraît en conséquence que le perfectionnement de la navigation intérieure consiste à faire des canaux étroits qui puissent s'établir presque partout, et à substituer à de grandes embarcations, toujours difficiles à manœuvrer, une suite de bateaux étroits, enchaînés les uns aux autres, qui puissent se conformer aux sinuosités d'un canal, et passer les uns après les autres dans de petites écluses. On a enfin senti qu'il était plus sage de faire les embarcations pour les canaux , que les canaux pour les embarcations, et que les canaux ne doivent être, pour ainsi dire, que des routes liquides sur lesquelles les produits du sol et de l'industrie puissent glisser sans frottement jusqu'aux lieux où les appellent les besoins des consommateurs.

C'est ainsi qu'on a pu établir des canaux dans des endroits qui n'en auraient point admis, et les faire passer par-dessus des hauteurs qui , sans cela, auraient été insurmontables pour eux.

Ce n'est pas tout : on a cherché à en établir dans des lieux où l'on avait assez d'eau pour remplir des biefs, mais où l'on en avait point assez pour en perdre par le jeu des écluses. On a alors remplacé les écluses par des plans inclinés, garnis de coulisses de fonte sur lesquelles roulent des espèces de traîneaux où Ton place un bateau que l'on fait monter par des moyens mécaniques

j mais outre que ce procédé ne peut être employé que pour de forts petits bateaux et des charges peu considérables , les Anglais préfèrent maintenant se servir de la machine à vapeur pour remonter, d'un bief inférieur à un bief supérieur, l'eau qui descend par le jeu des écluses. De cette manière, pourvu qu'on ait à bon compte le combustible nécessaire à l'aliment des machines à vapeur, on parvient à établir des canaux de navigation partout, même où il n'y a pas d'eau ; il ne s'agit que de calculer si le service qu'on tire du canal a plus de valeur que le (Combustible que l'on brûle. Or, je vous ferai remarquer que le canal lui-

même, que Ton remplit par des machines à vapeur, est un excellent moyen pour obtenir à bon compte la houille qui alimente les machines ; car c'est la cherté des transports qui fait la majeure partie du prix de la houille.

Tout cela, messieurs, est propre à vous faire sentir la prodigieuse puissance de l'industrie de l'homme. Je n'ai rien décrit que ce qui s'opère journellement en plusieurs endroits de l'Angleterre. « On y a senti plus vivement qu'ailleurs, dit M. Du Liens dans ses Mémoires sur les travaux publics » de l'Angleterre (page 72), la nécessité de réduire le plus possible les frais de transport. A chaque pas, dans tous les genres d'industrie , ce « qu'on a mis en œuvre pour y parvenir est peut-être ce qui frappe le plus généralement l'attention de l'observateur. C'est à cet intérêt bien entendu que l'on doit attribuer cette foule d'embranchements de canaux, « au moyen desquels les bateaux vont porter ou recevoir leur chargement » jusque dans l'enceinte des manufactures, jusque sous le plancher même de leurs magasins. »

Là où l'impossibilité de faire passer un canal est absolue, on fait passer un chemin de fer. Ce sont des rainures de fonte soutenues sur des traverses de bois noyées dans la terre, au niveau du sol. Des chariots faits exprès et à roues de fonte, roulent sur ces rainures, au moyen desquelles un seul cheval traîne la charge de quatre ou cinq.

Les chemins de fer peuvent, en beaucoup d'endroits, être substitués, pour les transports, aux canaux. Ils nécessitent des acquisitions de terrains moins étendues, et en enlèvent moins à l'agriculture. Leur établissement est moins coûteux qu'un canal partout où l'on peut obtenir la fonte de fer à bon marché. Ils seront particulièrement utiles à la France, qui n'est pas très bien arrosée et qui manque de communications faciles. L'usage s'en étendra vraisemblablement beaucoup ^

' Lorsque ceci a été écrit, il n'était pas encore question des voyages à grande vitesse sur les chemins de fer, au moyen de ce puissant moteur à vapeur qui marche avec le convoi qu'il est chargé de faire avancer; machine merveilleuse à laquelle l'homme semble avoir transmis son intelligence en même temps que les moyens de se mouvoir. Cette découverte exercera sans doute une influence immense sur les rapports futurs des hommes entre eux; mais rétablissement de ces voies de communication soulève des questions trop graves pour qu'elles puissent être traitées ici, soit relativement au meilleur mode de concession aux compagnies particulières qui se présentent pour l'entreprendre, soit sur la manière dont le gouvernement peut utilement intervenir. Ce qui donne à l'entre-

Quand les canaux ne nous sont pas offerts gratuitement par la nature dans des rivières navigables, ce sont des travaux d'art en

général fort dispendieux. Il faut, à Taide d'une loi spéciale, en acheter le terrain à ses propriétaires ; il faut en creuser le lit à mains d'hommes; il faut, selon les occurrences, faire sauter des rochers, bâtir des aqueducs et des ponts, construire des écluses ; et l'intérêt de ces énormes avances, joint aux frais de l'entretien du canal, si l'on fait payer le tout aux marchandises qui prennent cette voie, peut en rendre le transport aussi cher que la voie de terre, surtout si des vues fiscales viennent se mêler aux difficultés de l'art, si l'on en fait une occasion de lever des droits ou d'exercer des privilèges , ou bien encore si des réparations malhabiles en interdisent l'usage trop souvent, et trop longtemps. On perd ainsi tout l'avantage de ce moyen de communication.

Telle est la réflexion qui peut naître en France à l'aspect de plusieurs canaux de navigation comme celui de Briare , qui sont beaucoup moins fréquentés qu'ils ne devraient l'être, parce que leur navigation dispendieuse * ne permettant pas d'établir les marchandises à bas prix, restreint l'usage de cette voie, et par conséquent la production. J'ai déjà cité la houille de Saint-Étienne en Forez, qui ne coûte que 8 à 10 francs la voie sur le carreau de la mine, et qui, avec les péages, les droits et les frais de navigation, revient à 60 francs lorsqu'elle est rendue à Paris.

Les irais de confection d'un canal, même les frais indispensables, peuvent être tels , que les droits de navigation ne soient pas suffisants pour payer les intérêts de l'avance, quoique les avantages qu'en retirerait la nation fussent très supérieurs au montant de ces intérêts. Il faut bien alors que la nation supporte gratuitement les frais de son établissement, si elle veut jouir du bien qui peut en résulter.

La confection du canal latéral du Rhône, de Lyon à Beaucaire, par exemple, coûterait, suivant les ingénieurs du gouvernement, 38 millions;

prise d'un chemin de fer un caractère bien différent de l'établissement d'une route ordinaire ou d'un canal, c'est que l'usage, lorsque ce chemin est terminé, ne peut pas en être donné librement aux riverains et au public ; il faut, de toute nécessité, que l'exploitation reste un monopole pour les propriétaires du chemin lui-même : Les rainures, ou rails ne sont, en quelque sorte, qu'une première partie d'une machine dont les roues d'un chariot spécial sont le complément.

(Noie de Védileur.) ' L'incommodité et les retards font partie des dépenses d'une navigation.

mais les propriétaires des terrains à acquérir seraient peut-être, du moins quelques-uns d'entre eux, plus récalcitrants qu'on ne l'imagine; l'exécution du canal sur un si long développement et avec des accidents de terrain si variés présenterait des difficultés imprévues, et par conséquent des dépenses qui ne le seraient pas moins ; les ingénieurs , dans leurs devis, ne comptent pas l'intérêt des avances faites depuis l'instant des déboursés jusqu'au moment où l'on commence à en retirer les bénéfices; bref, il faudrait n'avoir aucune expérience de ces sortes d'affaires pour être surpris qu'un semblable canal , une fois terminé , eût coûté 70 millions au lieu de 38.

L'intérêt de cette somme , en y joignant les frais d'entretien du canal et ceux de l'agence que nécessiterait son exploitation, en porterait aisément la dépense annuelle à 7 millions. Le roulage des marchandises qui parcourent la même route par terre ne

coule pas davantage. Les entrepreneurs d'un canal latéral du Rhône ne pouvant leur offrir un transport plus économique, les frais de production ne seraient pas diminués, la consommation des produits ne serait pas augmentée, et la France n'en serait pas plus riche. Pour qu'elle le fût, pour que le transport par eau pût être réduit au quart de son prix actuel, il faudrait que le canal pût être exécuté par un entrepreneur qui consentit à perdre l'intérêt de sa mise de fonds. Dès lors, une facile communication ouverte entre la Méditerranée et le nord de la France, la production de toutes les provinces riveraines vivement encouragée par la demande, leurs moyens de consommation étendus dans la même proportion, etc. , augmenteraient peut-être annuellement de 30 millions les revenus du peuple français. Une mise-dehors évaluée à 70 millions serait cause d'une production annuelle de 30 millions, ce qui serait, malgré la perte de l'intérêt de 70 millions, un très beau résultat pour la nation ; mais qui peut faire une mise-dehors de 70 millions en renonçant aux intérêts de cette somme? La nation seule le peut, et l'on vient de voir qu'elle en serait amplement dédommée.

Mais s'il convient au public de faire un canal à ses frais, il ne lui convient nullement de le faire creuser et diriger par ses agents. Il risquerait d'y dépenser beaucoup et de n'en jouir jamais. Des entrepreneurs peuvent s'en charger à forfait, et même recevoir, comme portion du prix, la concession à un taux très modéré du péage qui serait le prix de l'entretien et de la manutention du canal. Ils seraient excités à dépenser peu, à faire bien et à terminer promptement.

La concession du revenu et même du fond d'un canal , à la charge de

TeDlreleoir^ peut être faite pour un certain nombre d'années ou à perpétuité. L'expérience a fait voir qu'il convient de la faire à perpétuité. On conserve, on entretient mieux la chose que l'on possède pour toujours et dont le revenu dépend du soin qu'on en prend. L'administration, en ne faisant une concession que pour un temps, se flatte qu'au bout de ce temps le public jouira sans frais d'un établissement qui sera retombé dans le domaine public. Ce calcul peut convenir pour un pont au milieu d'une ville; car alors l'abolition du péage est réclamée par une multitude de passants, et elle est un véritable bienfait pour la population. Ailleurs, il est rare que l'on supprime une recelte établie, et si la recette est supprimée, il est rare que l'entretien n'en souffre pas. Il n'est pas même sans exemple que la receue soit conservée sans qu'on jouisse d'un état constant de réparation.

La nation anglaise, dira-t-on, a de nombreux canaux, et pour les éla^ blir n'a pas mis à contribution le trésor de l'État. Presque tous ses canaux ont été creusés aux frais d'entreprises particulières qui n'ont obtenu du gouvernement d'autre concession que les péages éventuels des navigateurs. J'en conviens; mais des circonstances heureuses ont favorisé ces progrès. La Grande-Bretagne est une île; elle a un grand développement de côtes et des ports naturels très nombreux; son territoire est compacte et les distances y sont rapprochées; nul grand obstacle naturel n'en sépare les parties. Des communications plus faciles à établir y ont rendu les lumières plus communes; et les lumières à leur tour ont contribué à rendre les communications plus fréquentes et plus parfaites. Les travaux publics, grâce à une bonne législation, y marchent vite; et au bout de deux ou trois ans on commence à recueillir les fruits d'une entreprise qu'ailleurs trente années ne

verraient peut-être pas terminer. Les entreprises y sont en conséquence chargées de moins gros intérêts.

L'Angleterre étant plus généralement industrielle, et un nouveau canal traversant toujours des cantons bien cultivés et couverts de manufactures, tes débouchés qu'il ouvre , la production qu'il provoque ont de prompts résultats, et les transports devenant tout de suite plus multipliés permettent de modérer les péages.

Enfin, malgré toutes ces circonstances favorables, les canaux de navigation y rapportent directement de faibles revenus à leurs entrepreneurs. Peu leur importe : les actionnaires se trouvent presque tous dans le voisinage du canal, et son dividende est le moindres avantage qu'ils comptent en retirer. Le propriétaire foncier prévoit que si le canal vient à traverser son canton, ou même son terrain, cette circonstance doublera la valeur

du fonds; il se promet de trouver dans des rigoles de puissants moyens d'arrosage; le fermier calcule qu'il épargnera sur le transport de ses engrais, de ses denrées, bien plus qu'il ne lui en coûtera par l'augmentation de son fermage ; le manufacturier se prépare à amener ses matières premières jusque dans son établissement ; le maître de forges sait qu'il gagnera sur le prix de son fer tout ce qu'il épargnera sur son transport; le propriétaire d'une carrière de pierre ou de sable pourra vendre des matériaux qui restaient sans emploi ; tel autre fera fabriquer des briques; tous prennent peu ou beaucoup d'actions, selon leurs facultés; l'entreprise se forme ; chacun est intéressé à ce qu'elle s'accomplisse ; ils ne craignent pas de rencontrer sous leurs pas des autorités administratives ou judiciaires ; et ils sont moins intéressés,

en leur qualité d'actionnaires, à élever les droits du canal qu'ils ne sont intéressés, en leur qualité de producteurs, à les modérer.

Il se rencontre moins de facilités dans un pays où les connaissances industrielles sont moins communes, dans un pays où les capitaux sont concentrés dans la capitale, et où les provinces ne savent encore se traîner que dans les ornières de la routine; les grands établissements publics ont alors besoin d'être jusqu'à un certain point favorisés par la puissance de la société tout entière, c'est-à-dire par le gouvernement. Sans cela il serait à craindre que les meilleurs moyens de communication fussent trop longtemps à s'introduire. Même en Angleterre, si les grandes routes n'existaient pas, je doute que les intérêts particuliers fussent suffisamment excités à les construire. Il est fort heureux qu'elles aient été faites à une époque où il y avait beaucoup de terrains vagues, où les autres terrains avaient peu de valeur ; à une époque où le despotisme , agissant dans le sens des intérêts du pays , parce qu'ils étaient les mêmes que les siens , pouvait surmonter des obstacles qui se seraient peut-être trouvés insurmontables plus tard.

Si le public, dans son intérêt, doit aider les particuliers à creuser un canal , ce n'est pas à dire que toutes les parties du pays doivent y concourir également. Certes, les provinces de l'ouest de la France tireraient peu de service du canal latéral du Rhône. M. Humblot-Conté a judicieusement remarqué, dans un discours à la chambre des députés , que trois classes de citoyens participent aux résultats lucratifs d'un canal : ceux qui doivent en retirer un péage, ceux qui ont des terres et des établissements industriels sur le produit desquels le canal peut exercer une favorable in-

fluence; enfin l'État dont il accroît le commerce, l'industrie, les revenus

généraux, et dont font partie tous les consommateurs qui jouissent d'un adoucissement dans le prix des produits. M. Humblot-Conté propose en conséquence d'accorder un péage modéré aux entrepreneurs, et de couvrir le surplus de leurs avances par une somme que fournirait le trésor de l'État et par une autre somme que fourniraient les cantons que devra traverser le canal. On donnerait, comme de raison, l'entreprise à ceux des entrepreneurs qui se contenteraient d'un moindre péage et d'une moindre contribution de la part du public.

Cette considération est très digne des gouvernements qui s'occupent des intérêts généraux. Mais, de toutes manières, il ne convient pas que les travaux dont le public doit payer les frais soient dirigés par l'administration ou par ses agents. Ils sont intéressés à faire durer les travaux et à multiplier les dépenses. Depuis longtemps, en France, les hommes qui ont à cœur les intérêts de l'État réclament contre le corps des ingénieurs des ponts et chaussées, qui, quoique en général composé d'hommes de beaucoup de mérite, n'empêche pas que nous n'ayons des routes souvent impraticables et que nous ne manquions des constructions les plus nécessaires. Ce corps coûte beaucoup et produit peu. Comme toutes les corporations, il nuit au développement de l'industrie personnelle et à l'émulation qui fait naître en d'autres pays des ingénieurs civils libres. L'industrie particulière a recours à leur art comme on a recours à l'art d'un médecin, d'un avocat, et ils ne peuvent espérer beaucoup d'emploi qu'à force d'activité, d'économie et de talents. Ils sont personnellement responsables de leurs engagements ^ C'est un mauvais calcul pour une

nation que d'avoir des savants patentés qui prennent part à l'administration , sont soutenus par l'esprit de corps, et font usage d'une autorité autre que celle de la science et de la nature des choses. L'administration est responsable de leurs fautes, et les erreurs de leurs calculs retombent sur les peuples * <

On en a eu la preuve dans les canaux de navigation entrepris sur leurs — — #

' Les ingénieurs civils de rAngleterre, soit par les travaux dont les charge le gouvernement, soit par les travaux qu'ils exécutent au compte des particuliers, font en général des gains supérieurs à ceux des ingénieurs des ponts et chaussées et des ingénieurs des mines en France ; parmi ces derniers , ceux qui ont de véritables talents donnent la préférence au régime de la liberté.

* Le gouvernement a été obligé de payer l'indemnité due aux entrepreneurs d'un pont suspendu sur la Seine en face des Invalides, parce qu'il avait été fait sur les plans d'un ingénieur des ponts et chaussées, et qu'il n'a pu se soutenir.

DE QUELQUES AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

données, en 1821 et 1822 , dont aucun n'a été terminé, dont plusieurs ne sont pas terminables, et qui, après avoir coûté à l'État 129 millions, coûteront d'autres millions pour payer les intérêts perpétuels des capitaux empruntés, et d'autres millions encore pour combler des terrains bouleversés, afin qu'ils ne développent pas des maladies pestilentielles ^

A défaut d'un corps payé, même lorsqu'il ne fait rien, le législateur anglais s'instruit par des enquêtes. Il est pourvu du droit de mander devant ses comités toutes les personnes qui sont en état, par leurs connaissances pratiques ou par leur position , de lui fournir des lumières, de même que les tribunaux ont droit d'interroger des témoins pour connaître la vérité. Le législateur forme son opinion sur ces réponses à des questions non prévues, dont l'improvisation, le ton du témoin et la discussion orale garantissent la véracité*.

CHAPITRE XXV

De quelques autres établissements publics pour le compte de l'État.

L'utilité générale peut réclamer beaucoup d'autres établissements publics déjà connus, ou qui seront proposés par la suite. On peut déduire des applications que j'ai déjà prises pour exemple la meilleure manière d'en faire jouir le public. La société entière doit faire les frais de ceux qui procurent des avantages trop divisés pour que chaque consommateur puisse

- Voyez le Rapport fait à la chambre des Pairs le 23 juillet 1828, page 66.

- Quelques personnes pensent en France que les renseignements recueillis par l'administration parmi ses subordonnés, ou parmi des hommes de son choix, peuvent suffire. Mais de semblables témoins ne déposeront pas contre l'administration, ni même contre le système qu'on lui connaît. Or, c'est sur ces

points là même qu'il est important de connaître la vérité ; on la connaît en faisant comparaître tous les intérêts, même les plus opposés, en questionnant les témoins individuellement, en les confrontant, en leur opposant des objections. Ce serait une pauvre raison à faire valoir contre les enquêtes parlementaires, que la dépense de mander les témoins : une seule faute de l'administration n'entraîne-telle pas plus de frais que toutes les enquêtes ? Les enquêtes d'ailleurs suppléent à une administration compliquée. Il vaut mieux épargner sur des fonctionnaires superflus que sur des renseignements instructifs.

facilement les apprécier et les payer, mais qui, en même temps, sont tellement multipliés, que la possibilité d'en jouir est au total un très grand bienfait pour le public *. Mais en même temps que le public en fait les frais, il doit chercher à les faire exécuter par des entrepreneurs responsables, seule manière de les obtenir promptement et au meilleur marché.

D'autres travaux peuvent être payés par les rétributions exigées des personnes qui en font usage. Le contribuable alors peut être affranchi de la dépense qu'ils occasionnent. Nous avons vu les raisons qui doivent en général faire préférer que les concessions qu'on en fait à des entrepreneurs soient perpétuelles. La rétribution concédée est un gage que les établissements seront toujours tenus en état de servir et que la jouissance du public ne sera pas interrompue.

Les phares pour guider les vaisseaux dans des prises dangereuses sont des services rendus à la marine militaire et marchande d'un pays, mais dont les navigateurs étrangers profitent gratuitement. Si les phares n'étaient pas érigés aux dépens de l'État, on grèverait les navigateurs nationaux d'une charge dont

les navigateurs étrangers seraient exempts, et qu'il serait même difficile de faire payer aux nationaux. Mais ces monuments, d'une utilité pour ainsi dire universelle, peuvent être construits par entreprise. Rien n'annonce mieux du reste au navigateur qu'il entre dans les eaux d'un peuple civilisé, dont les relations sont assez nombreuses pour justifier cette dépense, et qui est assez généreux pour ne pas se la faire rembourser.

Les travaux à exécuter dans les ports de mer du commerce présentent

* On peut citer comme exemple de travaux publics dont aucun péage ne peut rembourser les frais, ceux qui feraient disparaître les ruisseaux, qui sont une disgrâce pour les rues de Paris. Des conduits couverts établis sous le pavé pourraient verser les eaux dans les égouts faits pour les recevoir. Il est affligeant de penser que cette grande et riche cité emploie à des embellissements sur la place de la Concorde, qui ne feront que encombrer, à des suppléments de traitements à de riches prélats, etc., un argent qui procurerait à tous les instants et pour toujours une satisfaction réelle à une immense population*.

* Ce vœu déjà exprimé dans un autre chapitre de ce cours, a été réalisé pour une partie des rues de Paris, ainsi que bien d'autres améliorations auxquelles les habitants de cette capitale ne songeaient pas il y a vingt-cinq ans. C'est de Védier.

DE QUELQUES AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

d'assez grands avantages à ceux qui les fréquentent, nationaux et étrangers, pour qu'on puisse les laisser à la charge de ceux qui en jouissent. Le tonnage des navires et la durée de leur séjour fournissent des bases sûres et équitables pour le paiement des droits qui leur sont demandés. Les bassins artificiels et entourés de larges quais, de hangars, de magasins et de murs qui permettent de décharger des cargaisons et de les recharger avec sécurité; la facilité d'abrèger les séjours et de repartir avant d'avoir terminé les ventes, la commodité des radoubes, etc., sont des avantages vivement appréciés par le commerce et qui le dédommagent des rétributions au prix desquelles il les achète. L'unique soin du gouvernement doit être que ces rétributions soient modérées; car tout ce qui augmente les frais de commerce est une circonstance fâcheuse et décourageante pour la production et la consommation, sans réti*e au même degré cependant que des ports inabordables ou dangereux.

Des compagnies peuvent de même se charger, avec beaucoup d'avantage pour le public, de la distribution de l'eau dans les villes, lorsqu'elle n'y est pas amenée par la nature. L'eau est un produit indispensable et général; son prix en conséquence devient promptement une charge très lourde pour les consommateurs. On a calculé que les habitants de Paris paient tous les ans, pour la consommation de l'eau seulement, six millions de francs; sans compter que si son prix pouvait être établi beaucoup plus bas par des moyens artificiels, la consommation de l'eau serait

beaucoup plus considérable et plus favorable à la propreté et à la salubrité publiques.

Le transport de cette denrée est toujours fort dispendieux comparativement à son prix d'achat, qui est peu de chose ou rien. On peut donc reprocher un grand défaut d'industrie à un peuple qui ne sait pas réduire beaucoup les frais de ce transport ; d'autant plus que la nature a permis que l'eau pût se rendre toute seule à sa destination, moyennant une pente légère et des tuyaux : deux conditions qui sont à la portée de l'art ; la pente, puisqu'on a cent moyens d'élever l'eau à son point de départ ; les tuyaux, puisque l'on connaît plusieurs matières propres à cet usage. Lors donc que je vois transporter péniblement une marchandise si lourde et si encombrante à force de bras ou de chevaux , je suis porté à juger que l'industrie est peu avancée.

Beaucoup d'entreprises de ce genre ont mal réussi, dira-t-on. — C'est prouver ce que j'avance : l'industrie est peu avancée. — Le gouvernement n'a pas favorisé les tentatives. — Cette faveur ne devrait pas être nécessaire. 21

saire. — S'il a refusé, s'il a fait attendre les autorisations nécessaires, c'est alors le gouvernement qui est peu avancé *.

J'ai dit que celle espèce d'approvisionnement était très propre à être faite par des compagnies particulières ; or, tout ce qui peut être fait de cette manière ne coûte rien au gouvernement , puisque le produit suffit pour rembourser ses frais de production, et lorsque ces frais de production tombent à la charge du gouvernement, ils s'élèvent et se multiplient constamment. Nous en avons un exemple dans la machine de Marly, destinée, depuis

Louis XIV, h fournir de Teau à la ville de Versailles pour ses usages civils*.

La machine établie sous le règne de ce prince coûta des dépenses énormes, quoique inconnues, et fit depuis une source féconde de nouvelles dépenses pour son entretien et ses réparations; elle a été, pendant un siècle et demi, un monument de l'ignorance de cette époque ; et ce qu'il y a de pis, c'est qu'après les progrès faais dans les sciences, on a recommencé de nos jours, au même endroit, des fautes du même genre, toujours parla même cause : la manie du gouvernement de faire lui-même ce que d'autres exécuteraient plus avantageusement.

Après tout ce qu'avait coûté l'ancienne machine , la ville de Vei'sailles était à la veille de manquer d'eau. Napoléon manda les chefs des ingénieurs et les membres de l'Institut les plus savants dans celle partie.

' Une compagnie anglaise proposa, en 1817, de fournir de Teau à Paris au moyen de machines à vapeur et de tuyaux de fonte ; mais elle demandai ta fournir les fontes qui excéderaient ce que les hauts-fourneaux de France pourraient fournir pendant un certain nombre d'années. Le préjugé de la balance du commerce et Tignorance complète des intérêts nationaux firent r^eter cette proposition. Les maîtres de forges voulurentavoir la fourniture exclusive des fontes, et ils perdirent la vente de celles que la compagnie anglaise offrait de leur acheter. Les ouvriers français perdirent remploi qu'une si grande entreprise devait leur fournir; mais ce furent surtout les consommateurs parisiens qui perdirent sur Teau de leur consommation quatre millions par an d'économies; ce qui, à Tépoque où ceci est écrit, leur a déjà fait perdre soixante millions, sans compter qu'ils n'ont eu de l'eau qu'avec

parcimonie, et qu'ils sont encore à chaque pas arrêtés, accrochés par des porteurs de seaux , par des tonneaux attelés qui usurpent et salissent la voie publique.

* Les eaux jaillissantes des jardins de Versailles ne viennent point de la machine de Marly , mais des étangs formés dans les environs de cette résidence.

DES ENTREPRISES POUR COMPTE DE L'ÉTAT. 323

Quelle est, leur dit-il, la meilleure machine hydraulique? — Sire , cela dépend des circonstances. — Il ne s'agit pas de cela : quelle est la meilleure machine hydraulique? — Mais, sire, si la nature fournit des moteurs... — Ce n'est pas là ce que je vous demande : quelle est la meilleure machine hydraulique? — Sire, en prenant la question d'une manière abstraite, c'est la machine à vapeur. — Qu'on me fasse une machine à vapeur, et que je n'en entende plus parler. — Et il leva la séance.

La machine fut faite ; il en est résulté une dépense de deux millions et demi, et la machine consomme six cent quarante livres de charbon de terre par heure* î

CHAPITRE XXVI

Des entreprises industrielles exploitées pour le compte de l'État.

Les gouvernements sont sujets à établir, à exploiter diverses entreprises industrielles. Les unes, comme la fabrication des monnaies, le transport des lettres, la manipulation et la vente du tabac, ont pour objet de réserver au fisc, à l'aide du monopole ,

un bénéfice exagéré ; ce sont des moyens de lever des impôts. Nous verrons , messieurs, quand nous nous occuperons des contributions publiques, les motifs et les effets de celles de ce genre.

Je vous entretiendrai en ce moment de ces industries pour lesquelles l'autorité publique ne se résene point de privilèges, et subit la concurrence de tous les industriels qui veulent en exercer de semblables. Ces sortes d'établissements ne conviennent en aucune façon aux nations; ce sont des sources d'abus. On en convient assez généralement ; mais comme un petit nombre d'hommes en profitent, on les soutient; l'intérêt qui les défend est personnel, actif; l'intérêt public qui les désapprouve est vague, peu concentré. Le public honore ses défenseurs, mais les récompense mal.

Ces établissements sont contraires à l'intérêt public, en ce que, loin

* Cette machine à vapeur, de la force de 64 chevaux, et qui fournit le double de la consommation de Versailles, est peut-être le plus bel ouvrage de ce genre qui existe dans le monde. Elle est l'ouvrage de M. Cécile, ingénieur habile, qui avait été membre de l'Institut d'Egypte et collègue d'Horace Say, qui perdit son bras droit et par suite la vie au siège de Saint-Jean-d'Acre.

d'être pour l'État des sources de profits, ils sont des occasions de pertes, et de pertes qu'il est facile de déguiser. Rarement on y tient compte de la totalité des frais de production , et l'on y fait une exacte évaluation des produits. Le capital engagé dans le terrain, les bâtiments et les machines employés dans les manufactures royales des Gobelins ou des porcelaines de Sèvres, a été

successivement fourni par TÉtat, qui n'en retire point d'intérêt, car cet intérêt n'est pas précompté dans les frais généraux et courants de ces manufactures. Leurs produits sont principalement achetés par le gouvernement, qui en fait des cadeaux diplomatiques; mais comment les prix pourraient-ils être débattus entre le gouvernement qui vend en sa qualité de fabricant, et le même gouvernement qui achète pour faire une libéralité? Il fait une dépense pour couvrir une perte. Tous les gens sensés conviennent (en supposant que des dons faits à des princes étrangers soient une dépense bien entendue) qu'il vaudrait mieux acheter à l'industrie privée les présents que l'on veut envoyer.

L'industrie privée n'exécuterait pas, dit-on, des objets aussi magnifiques et qui donnassent une si haute idée de nos arts. — Rien ne justifie cette assertion. L'industrie des particuliers est capable d'exécuter tout ce qu'on lui commande aussi bien et très certainement à meilleur compte que des manufactures royales.

Un roi ne doit pas , ajoute-t-on , lésiner sur les présents qu'il fait. — Qu'il ne lésine pas, si l'on veut, sur la magnificence ; mais qu'il ne la paie pas au-dessus de sa valeur. Il peut y avoir de la magnificence à faire des dons lorsqu'on les puise dans une bourse personnelle, dans des revenus que leur possesseur ne doit qu'à lui-même et qui ne coûtent rien à personne; mais j'avoue que je ne vois aucune magnificence à puiser dans les impôts dont la msgeure paillie se compose de petites contributions péniblement payées par des homoies accablés de peine, et qui se privent souvent du nécessaire pour subvenir à de telles prodigalités'.

L'imprimerie royale, en France, a pour objet le service de toutes les ad-

' J'ai ouï parler, en certain pays, d'un homme titré, qui portait un habit brodé et des manchettes de dentelles , mais qui négligeait de faire blanchir son linge. Cet homme avait un hôtel, ou plutôt un palais, dont sa famille, faute de meubles, n'occupait qu'un petit grenier. Une méchante rosse rongait une demi-4)otte de paille dans une magnifique écurie; et tout ce monde jeûnait depuis un mois, quand il s'agissait de donner un repas de cérémonie, comme fait souvent le peuple des pays les plus florissants de l'Europe, par vanité nationale.

DES ENTREPRISES POUR COMPTE DE L'ÉTAT

ministations; mais elle coûte beaucoup plus à l'État que l'État ne dépenserait si les administrations payaient à des entrepreneurs particuliers toutes les impressions dont elles ont besoin. Elles y mettraient sans doute plus de retenue, et exerceraient une sorte de contrôle sur le prix.

Lorsqu'un établissement d'industrie privée essuie des pertes constantes et annuelles, elles ont du moins un terme. Si l'entrepreneur est assez mauvais calculateur pour le continuer avec opiniâtreté sur le même plan, il y perd la totalité de son capital, et il ne s'arrête par force quand il n'est pas arrêté par la raison. Dans les entreprises nationales, il ne s'arrête jamais. Une manufacture qui a perdu cinquante mille francs l'année dernière, peut en perdre autant cette année-ci et toutes les suivantes , parce que l'administration peut subvenir à ces pertes au moyen d'un fonds inépuisable, étranger à cette manufacture : les impôts. La pro-

duction des particuliers supplée à la destruction causée par le gouvernement; car toute entreprise qui coûte tous les ans cinquante mille francs de plus qu'elle ne rapporte, ne constitue pas une industrie productive mais une industrie destructive. La manufacture royale de draps de Guadalajara, en Espagne, au dire de Ustaritz *, coûte au roi le revenu de toute la province. Dans son Itinéraire d'Espagne, M. Alexandre Delaborde dit qu'il s'y trouve « un intendant, un directeur, des contadors, des trésoriers, des administrateurs, des inspecteurs, des agents, et une infinité d'autres officiers » subalternes qui coûtent fort cher et ne produisent rien. » En conséquence, le nombre des métiers, qui allait à plus de mille dans l'origine, s'était réduit à 656 lorsqu'elle fut visitée par M. Delaborde.

Ce qu'il y a de pis, peut-être, c'est qu'un établissement royal qui décline nuit à toutes les entreprises particulières du même genre. Un célèbre manufacturier me disait un jour : « Je ne crains pas la concurrence des autres manufacturiers, quelque habiles qu'ils soient, pourvu qu'ils calculent bien ; car s'ils font de bonnes affaires, pourquoi n'en ferais-je pas ? Je ne crains que la concurrence de ceux qui se ruinent ; car il n'y a pas moyen de lutter contre eux, et en conscience on ne peut pas les imiter. »

Le gouvernement n'est guère plus heureux, soit dans son intérêt, soit dans celui du public, lorsqu'il veut aider de son argent les entreprises particulières. Il a quelquefois reculé leur désastre ; rarement il a décidé leur succès. Un capitaliste a soin de s'informer de la moralité, de l'activité,

de rinlelliguce de celui qui a la direction d'une entreprise, de Tordre qui règne dans sa gestion. Il s'assure que les produits en seront demandés à un pri\ qui laissera du bénéfice et par conséquent des facilités pour qu'on lui paie, tout au moins, rinlérét de ses avances, et pour qu'on les lui rembourse au besoin. En un mot, il est guidé par son intérêt personnel, et c'est pi'écisément ce qu'il faut. La crainte qu'il a d'essuyer des perles les prévient eji réalité. Un gouvernement qui fait des avances est moins avantageusement placé pour bien juger du mérite des entreprises et de celui des entrepreneurs. 11 n'a point ces vues étroites et intéressées qui assurent le succès des affaires de ce genre. Il accorde la jouissance de ses fonds à Tintrigue, à la faveur; ou s^l est dirigé uniquement par des vues de bien public, elles sont en général peu arrêtées, fondées sur des routines adaiinistratives, sur de fausses notions de la nature des choses de commerce. Qu'arrive- t-il? Le capital prêté se dissipe, et, fuialement, l'entreprise tombe; car une entreprise qui ne porte pas en elle-même le germe de son succès, une entreprise qui ne se soutient que par les sacrifices qu'on fait pour elle, ne peut pas se soutenir quand les sacrifices cessent; et ils cessent infailliblement tôt ou tard. Oji est toujours obligé d'en venir à cette conclusion, que les particuliers seuls peuvent produire ; que l'unique rôle qui convienne au gouvernement est de les laisser débattre en liberté leiii^s intérêts et de les préserver de tous maux.

CHAPITRE XXVn

Que la société est intéressée à favoriser l'instruction générale.

S'il est une vérité généralement admise, triviale, c'est que les institutions font les hommes ce qu'ils sont. S'il était possible que deux enfants, l'un né dans la Turquie, de parents turcs; l'autre, né en France, de parents chrétiens, fussent transportés dès l'âge d'un an, le Français en Turquie et élevé par des muftis, le Turc en France et élevé dans nos collèges, qui doute que le Français ne devînt un excellent *midsuman*, et que le Turc ne fût un chrétien ? Le jeune Turc regardera Mahomet comme un fourbe ambitieux ; il cultivera les lettres, fera sa cour aux dames, et respectera les droits de son semblable ; tandis que le Français, élève des muftis, méprisera les chrétiens, les traitera d'idolâtres, enfermera les femmes et fera ses cinq ablutions tous les jours.

AVANTAGE DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE

L'enseignement, l'instruction, dira-t-on, ne fait qu'une partie de l'éducation, de cet ensemble d'habitudes, bonnes ou mauvaises, d'où résultent les opinions et les actions des hommes. On n'en saurait douter; mais l'éducation, les habitudes naissent des institutions, et les institutions sont l'ouvrage des hommes. Les nations qui demeurent incultes, barbares, ne créent que des institutions barbares comme elles. Elles en ont de meilleures quand elles sont plus instruites, quand elles entendent leurs vrais intérêts, quand la nature de chaque chose et les résultats probables

de chaque mesure leur sont connus. Il n'est aucune nation qui soit jamais parvenue à ce degré d'instruction ; mais elles en ont approché plus ou moins, et elles ont prospéré en proportion.

Les lumières qui concourent au perfectionnement de l'esprit humain sont diverses et ne sont pas toutes également avancées. Les anciens Grecs avaient porté les beaux-arts à un degré de perfection qui n'a pas été surpassé ; mais ils n'avaient que des idées imparfaites ou fausses sur l'économie des nations. Les Anglais modernes sont prodigieusement avancés dans ce qui a rapport aux arts utiles ; il est douteux qu'ils le soient autant que les Américains des États-Unis dans la politique pratique, puisqu'ils gémissent sous le fardeau d'un clergé oppresseur et d'un privilège qui, au lieu de représenter les intérêts nationaux, ne représente en réalité que les intérêts du privilège. C'est faute d'avoir su apprécier l'importance de nos diverses connaissances que l'on a donné le nom de civilisation à quelques-unes d'entre elles seulement, et que l'on a, comme J.-J. Rousseau, calomnié les sciences et les lettres. On s'est plaint de ce que les hommes savaient, et il fallait se plaindre de ce qui manquait à leur savoir. Ceci n'est pas une opinion purement théorique : elle a la sanction de l'expérience. Les cantons où se trouvent de bonnes écoles primaires four-

- Depuis que ces lignes ont été écrites l'aristocratie anglaise a montré (qu'elle avait fait de grands progrès en politique, et elle a su accorder de bonne grâce toutes les réformes qu'elle n'aurait pu refuser plus longtemps sans danger pour la tranquillité publique. La réforme parlementaire a été profonde; la liberté religieuse a pénétré dans les élections. Et si J.-B. Say avait pu prévoir que l'économie politique obtiendrait à son tour, de ce parle-

ment privilégié[^] son bill de réforme; s'il avait été témoin, comme nous, de ce triomphe des intérêts nationaux dans la législature anglaise en même temps que de la défaite réitérée de ces mêmes intérêts dans une assemblée élue par le suffrage universel, il aurait peut-être exprimé une opinion plus ou moins modifiée». [Note de l'éditeur.]

Hissent peu d'occupations aux tribunaux criminels ; et parmi les gens repris de justice, la très grande majorité ne sait pas lire.

Hais quelles sont les connaissances qu'il convient à la société de répandre, et quels sont les meilleurs moyens d'y réussir? Voilà des questions que la nature des choses sociales peut aider à résoudre.

Les choses peuvent nous servir par les propriétés qui sont en elles et non par ce qui n'est pas en elles. Veau peut être réduite par la chaleur en une vapeur élastique ; voilà une vérité dont nous avons tiré grand parti. Les anciens croyaient et professaient que la zone torride n'était pas habitable. Ce n'était pas là une de leurs connaissances , c'était une de leurs erreurs ; elle ne leur a été d'aucune utilité. Nous nous en sommes débarrassés; et avec de meilleurs moyens d'observation , nous avons appris, non-seulement que la zone torride est habitable , mais que l'on peut en tirer des biens précieux. Dans la morale , pareille observation peut être faite. Les hommes dans leurs actions consultent leur intérêt, ou ce qu'ils imaginent être leur intérêt. Nous ne risquons pas grand'chose en admettant cette proposition comme vraie -, mais si nous nous imaginons qu'ils sacrifient ordinairement leur intérêt particulier à l'intérêt général, cette erreur pourra nous devenir funeste. La vérité nous est utile, même quand elle peut

nous être désagréable. L'erreur est dangereuse , même quand elle peut nous flatter.

Vous sentez, messieurs, qu'il n'y a point d'instruction à apprendre ce qui n'est pas vrai ; on n'est instruit qu'en proportion du nombre de vérités qu'on a. Rajouterai qu'il ne s'agit pas d'enseigner des opinions pour enseigner des vérités, car les opinions peuvent être fausses. Beaucoup d'opinions sont fondées, je le sais ; leur vérité peut appuyer sur des preuves incontestables ; mais alors ce ne sont plus seulement des opinions qu'on enseigne ; ce sont des vérités.

L'observation , l'expérience , voilà la base de toutes les connaissances humaines. Mais la vie est si courte, nos forces sont si bornées, que les observations et les expériences de chaque individu seraient peu de chose, s'il ne les ajoutait à celles qui ont été précédemment acquises. Grâce à la parole, ou à l'écriture qui est la peinture de la parole, nous faisons notre profit des idées acquises avant nous. Chaque génération s'avance dans la vie, riche du dépôt des connaissances humaines qu'elle accroît et transmet aux générations suivantes ; celles qui leur succèdent l'augmentent à leur tour, jusqu'à un terme qu'il est impossible d'assigner. Et comme une erreur cache presque toujours une vérité, le savoir des hommes s'augmente tout

AVANTAGE DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE

h la fois par les connaissances positives qu'ils acquièrent , et par les erreurs dont ils s'affranchissent.

Remarquez que nul homme en particulier ne réunit en lui toutes les connaissances de son époque. L'homme apprend quelles sont les plantes qu'on a observées jusqu'à lui et les parties dont elles se composent ; un autre découvre cette mince écorce que nous nommons les entrailles de la terre, et apporte à l'espèce humaine le secours de cent sortes de minéraux; un troisième analyse la structure de notre corps, etc.; et toutes ces connaissances réunies composent celles de la société humaine. Celles qui se trouvent logées dans les têtes d'une nation composent les lumières de cette nation- Toutes les connaissances généralement contribuent au bien-être de la société. Quand le cultivateur connaît bien la nature des choses relatives à l'Agriculture, qu'il sait comment on parvient à produire l'effet désiré; quand le négociant connaît de même ses marchandises, l'artiste son art, le savant sa science, tous les résultats s'obtiennent de la manière la plus simple et la plus expéditive. Or, la société entière en fait son profit. Le consommateur y gagne aussi bien que le producteur.

Mais cela ne suffit point. Un homme n'est pas seulement producteur et consommateur : il est en même temps, pour l'ordinaire, époux, père, fils, frère, citoyen. Certaines connaissances lui sont nécessaires pour remplir dignement ces diverses fonctions. Comme citoyen, il doit connaître de plus les intérêts du corps social. Ce n'est pas tout encore. Les lumières en général adoucissent les mœurs, et préparent les caractères les plus désor-

donnés à écouter la voix de la raison, à suivre les conseils de la douceur. Nous en devons conclure que, si elles sont favorables à l'individu, elles ne peuvent être indifférentes au corps social. Pourrions-nous jouir entièrement de ce que nous savons, si nous étions condamnés à vivre au milieu d'un peuple ignorant et barbare?

A la suite de ces réflexions, on conçoit qu'il convient à une nation de faire des sacrifices en faveur de l'instruction de ses membres; et comme le gouvernement est chargé des intérêts de la communauté, on conçoit qu'il doit consacrer à l'instruction une partie des dépenses publiques.

S'ensuit-il qu'il doive accaparer l'instruction ? Que dès l'enfance chaque membre de la société ne doive sinstruire que dans les écoles qu'il a instituées, par l'organe des maîtres de son choix , et au moyen des livres qu'il a fait composer? Il est douteux que ce monopole fût selon l'intérêt du gouvernement lui-même. Il est insoutenable de prétendre qu'il filit selon l'intérêt de la société. Le gouvernement, comme faisant partie de ta nation.

a sans doute des intérêts communs avec toute la nation ; mais les gouvernants, les personnes qui font partie du gouvernement , ont des intérêts particuliers qui trop souvent remportent dans leur esprit sur l'intérêt national. Si, sous prétexte de maintenir le bon ordre et la saine instruction, on enlevait aux parents le choix des études et des instituteurs' ; si on leur ôlait même la faculté de communiquer avec leur^ enfants; si l'esprit humain était mis dans les attributions d'un ministre, docile instrument des volontés du prince, alors nul progrès ne pourrait plus avoir lieu que par ordre. Un peuple entier pourrait croître imbu des opinions et des habitudes les plus contraires à sa dignité, à son bonheur. On

pourrait avec sécurité lui faire croire tout ce qu'on voudrait qu'il crût , lui faire payer tout ce qu'on jugerait à propos de dépenser; il obéirait sans raisonner son obéissance , a la manière des brutes ; on lui enseignerait à être fidèle à celuiⁱ, à celui-là, à tout, hors au bon sens et à la vérité. Une nation serait ainsi tenue dans un état d'infirmité intellectuelle qui la rendrait a peine supérieure à un troupeau.

Il serait plus fâcheux encore que la jeunesse fût confiée à la direction des prêtres d'un certain culte , surtout s'ils recevaient l'impulsion d'un prêtre étranger. On pourrait craindre alors que les générations ne fussent élevées dans l'intérêt d'un ordre, d'une classe d'hommes dont les intérêts seraient distincts de ceux du reste de la société , et qui tenteraient de rendre hypocrites, du moins, ceux qu'ils ne parviendraient pas à rendre imbéciles. Un bigotisme avilissant s'emparerait de bonne heure de tous les esprits ; les hommes faits étant abrutis, abrutiraient leurs successeurs, semblables à ces Caraïbes qui aplatissent, entre deux ais, les têtes de leurs enfants, sans autre motif sinon que la leur a été aplatie de la même manière.

Les hommes à vues étroites ne manquent pas de dire que les gouvernements ne peuvent sans danger permettre à l'extravagance et à l'immoralité d'enseigner tout ce qui leur plaira, et de pervertir l'enfance. Ils ne comprennent pas que la sollicitude des parents est la plus sûre sauvegarde de l'enfance. Quels parents peuvent consentir à ce qu'on enseigne à leurs fils des extravagances et des immoralités? Une maison d'éducation particulière peut-elle donner un enseignement qui soit un secret? est-elle intéressée à le faire? La bonne réputation n'est-elle pas plus que pour

' On a vu le gouvernement autrichien (en 1821) défendre à ses sujets de s'instruire dans rétranger, et s'ingérer du choix des précepteurs que les familles opu» lentes donnent, à leurs frais et dans leurs maisons, à leurs propres enfants.

AVANTAGE DE LINSTRUCTION GÉNÉRALE

tout autre établissement nécessaire à son succès ? Est-elle affranchie de la concurrence des autres maisons d'éducation ? de la surveillance des magistrats ordinaires ? Enfin voit-on des abus criants envahir les maisons d'éducation dans les pays où, comme en Angleterre , Tautorité publique n'a pas le monopole de Téducation ?

La propagation des lumières , le bien public, voudraient au contraire qu'il existât une grande quantité d'écoles qui, au lieu d'être jetées dans le même moule , donnassent des documents divers, de manière que les femilles pussent choisir l'enseignement le plus propre à la vocation future de leui*s enfants, et diriger leur travail vers les études qui leur seront utiles dans la canière où leurs goûts et leur fortune les porteraient.

Quand l'instruction n'est pas libre, la nation n'est pas exposée seulement à devenir victime des vues intéressées et machiavéliques de son gouvernement, mais de ses travers et de ses cireurs. On a vu des gouvernements qui , voulant donner à tout un peuple les mœurs d'une caserne , n'estimaient que l'instruction capable de servir aux arts de la guerre. François de Neufchâteau, ministre

de l'intérieur, a consigné dans un Mémoire sur la manière cTen-
seigner VagricuUure les efforts superflus qu'il fit pour persuader
à Bonaparte d'utiliser le parc et les bâtiments de Chambord, en y
fondant une grande école d'agriculture pratique. Bonaparte com-
mença par accueillir sa proposition, et lui demanda de dévelop-
per ses moyens d'exécution ; l'auteur les exposa dans un Mé-
moire qu'il lut devant le prince en conseil d'État. Laissons parler
ici François de Neufchâteau lui-même : « Cet exposé de mes
moyens , dit-il , fut écoulé ic d'abord avec beaucoup d'attention ;
mais lorsque je fus amvé à la des- « criplion du château de Cham-
bord, on n'y vit plus que des casernes ; et, ♦< tout en me louant
beaucoup d'avoir conçu l'idée d'une si grande école, « on décida
que Chambord serait un poste militaire.

« Un poste militaire ! Ces mots me confondirent. J'avais un
grand res- « pect pour le premier consul ; cependant je sentais
ma raison se révolter <c contre la sienne ; je ne pouvais com-
prendre qu'il voulut sérieusement « placer un poste militaire
dans un désert malsain et dominé de toutes « parts. Une foule
d'objections se présentaient à mon esprit. Je me de- « ' mandais
même : Où donc en serions-nous réduits, si le premier guer- «
rier du monde prévoyait que l'on dut jamais avoir besoin d'aller
cherce cher une retraite de l'autre côté de la Loire ? Mais j'aurais
eu mauvaise </ grâce à combattre l'opinion du vainqueur de l'Eu-
rope. Dans cette fluc- « tuation de sentiments contradictoires,
écrasé de mes doutes, n'osant les

<(énoncer, désespéré de voir offrir en sacrifice à ce que je
croyais une « chimère ou un prétexte la seule occasion que Fou
eût jamais eue d'éta- « blir parmi nous, sur une grande échelle,
rinstitut polygéorgique dont ((la France a toijjours manqué, et

qui lui devenait plus nécessaire encore « dans le siècle ou nous entrions, je restai frappé de stupeur. Mes larmes ((allaient me trahir ; je les dévorai dans la crainte qu'on ne les imputât à « un vif mouvement d'intérêt personnel ; ma consternation ne parut que i< par mon silence, et je mis mon plan dans ma poche.

« Un aide de camp du consul me fit entendre ensuite que je m'étais « peut-être découragé trop tôt, et que, si j'avais eu l'inspiration de donner <(à ma colonie agricole une tournure miK-taire^ flattant ainsi les goûts du « maître , j'aurais sauvé du moins une partie de mon projet ; on m'eût « donné un grade qui aurait mis mon entreprise sous l'influence du dé- « parlement de la guerre. Je ne sais pas jusqu'à quel point cette ouver- « ture était fondée, et je n'ai pas été curieux de m'en édaircir : modifier <(ainsi mon plan, c'eût été le dénaturer. Mon idée était simple : je vou- « lais former des fermiers ; on ne voulait que des soldats.
»

Il nous reste à chercher la somme des sacrifices qu'il convient à une nation de faire pour l'instruction.

CHAPITRE XXVIII

Quelle est ^ ÎDStruction dont il ccovleot à une natîoa de faire les frais.

Les nobles, il y a trois siècles, ne regardaient pas le paysan comme faisant partie de leur espèce : ils avaient raison en ceci que le développement des facultés de l'homme en fait un être d'un autre ordre; mais ils avaient tort de se borner à mépriser

une classe, au lieu de la tirer de son état d'abjection. Je dis qu'ils avaient tort, même dans leur intérêt ; car ce régime les retenait eux-mêmes dans une sorte de barbarie, ou du moins les empêchait de jouir de tous les avantages de la civilisation. Si un gentilhomme se plaignait des institutions qui ont amélioré le sort du tiers-état, je voudrais qu'il pût être transporté dans le manoir qu'habitait sa famille trois cents ans plus tôt, et qu'il fût obligé de partager le genre de vie qu'elle y menait; il est probable qu'il s'y trouverait fort à plaindre.

La classe qu'on affectait de mépriser avait son excuse dans son abrutis-

sèment même. Reproche-t-on au cheval du fermier d'ignorer les allures du manège ! Beaucoup de progrès sans doute ont été faits dans cette classe ; cependant, il est douloureux d'en convenir, la plupart des habitants de la partie la plus civilisée du globe sont encore dans un état voisin de la barbarie. Les hommes n'y satisfont que les besoins les plus grossiers; ils n'ont, sur beaucoup de points, que des idées fausses, ou n'en ont point du tout. Ils ignorent les premiers principes des professions où ils sont entrés par hasard, et ne sont contenus dans les bornes du devoir que par le danger d'en sortir. Ils ne conçoivent pas la possibilité d'une situation meilleure; et, dans le désespoir d'y parvenir, ils ne prennent pas les moyens, ils ne font pas les efforts qui pourraient les y porter.

Parmi les hommes qui leur sont supérieurs en fortune comme en savoir, beaucoup s'imaginent qu'il est avantageux de les maintenir dans leur fâcheuse situation ; et ceux mêmes qui ne partagent pas cette fausse opinion ne pourraient entreprendre de les en tirer sans faire eux-mêmes des sacrifices disproportionnés à

leur part de l'avantage qu'on en recueillerait. Ce qui n'est pas dans l'intérêt des particuliers , et ce qui est dans l'intérêt du public, doit être exécuté au dépens du public. Il en est de cela comme des grandes routes. Nous avons vu qu'aucun particulier, ni même aucune compagnie de particuliers ne peut y trouver assez de profits pour en faire l'entreprise à ses frais, et que, cependant, les avantages qu'en retire une nation sont infiniment supérieurs aux avances qu'exigent ces grands travaux.

Le premier pas, peut-être le seul indispensable pour civiliser les classes inférieures , est de leur enseigner la lecture , l'écriture et les premières notions du calcul \ Il n'en faut pas davantage pour les mettre en communication avec le monde civilisé et pour fournir aux talents qu'elles recèlent les moyens de se développer. Il convient de communiquer ces connais-

' Je ne me dissimule point les difficultés qui enlèvent ces études préparatoires. Nos langues, et surloint les fonctions des diverses classes des mots dont elles se composent, sont fondées sur une analyse métaphysique très déliée. Nous en avons beaucoup augmenté la difficulté par une orthographe irrégulière* L'arithmétique se compose de raisonnements sur des quantités abstraites. Mais je crois que cette dernière étude du moins pourrait être rendue très facile par des procédés qui tomberaient sous les sens. Gomme, par exemple, en représentant les unités par des jetons. Trois fois dix font neuf est une abstraction, mais trois paquets de dix jetons font neuf est une vérité sensible.

334 SEPTIÈME PARTIE. - CHAPITRE XXVII.

sances élémentaires aux filles comme aux garçons, car elles n'en auront pas moins besoin dans le cours de la vie ; et la moitié

de notre espèce, celle qui dirige les premiers efforts de l'intelligence humaine, ne doit pas être tenue dans un état d'infirmité morale qui rejaillit sur l'espèce entière.

La lecture , l'écriture et les premières règles d'arithmétique peuvent être enseignées avant l'âge où l'enfant d'une famille indigente est appelé à l'aider du travail de ses mains, surtout depuis les grands progrès qu'on a faits dans l'art de l'enseignement. J'ajouterai que la méthode de l'enseignement mutuel, outre l'avantage qu'elle a d'instruire l'enfance sans l'affliger et la rendre malheureuse , a celui de donner des habitudes extrêmement favorables à la société : et cet effet, l'expérience l'a déjà confirmé.

Dans l'enseignement mutuel, l'écuyer paresseux et incapable n'obtient ni avancement ni considération , sans que cela dépende du caprice du maître , et par la seule constitution de la chose. L'écuyer qui sait passe devant celui qui ne sait pas et celui-ci ne saurait passer devant l'autre; car il n'aurait rien à lui apprendre. Par là les élèves se forment à l'utile vertu de se rendre justice à eux-mêmes, de la rendre aux autres, et de ne compter absolument que sur leur mérite pour parvenir.

Dans les vieilles écoles où l'on ne sait fixer l'attention des enfants que par des menaces et des punitions, le talent qu'il leur importe le plus d'acquiescer est celui de flatter leur pédagogue ; de là des habitudes d'hypocrisie et de bassesse on dégrade leurs sentiments pour augmenter leur instruction, et quelle instruction!

Dans les nouvelles écoles, ils apprennent à employer tous leurs moments; l'oisiveté, mère des vices, leur est insupportable.

table; lorsqu'ils grandissent, ils trouvent aisément une profession, et les tribunaux n'entendent presque jamais parler d'eux.

L'homme qui sait lire et écrire peut tout apprendre; et il parvient d'autant plus aisément aux autres connaissances, qu'il y est initié par des livres élémentaires bien faits, c'est-à-dire par des livres qui, dans chaque science, dans chaque art, en présentent les vérités fondamentales arrangées dans l'ordre le plus favorable pour qu'elles s'éclaircissent mutuellement; qui les présentent appuyées d'exemples et d'applications qui les développent et en fassent ressortir l'utilité. Mais les bons livres élémentaires sont fort difficiles à composer, et la preuve en est qu'ils sont excessivement rares. Ils exigent dans leur auteur une connaissance profonde de toutes les parties de la science dont il enseigne les principes. Sans cela comment parviendrait-il à les arranger, à les coordonner à leur plus grand

avantage et à n'avancer jamais aucun principe élémentaire qui puisse être infirmé par un examen plus approfondi du sujet? A ces qualités, l'auteur d'un bon livre élémentaire doit joindre l'art de se mettre à la portée des commençants. Il faut qu'il prévienne les difficultés qui s'offrent à leur esprit dans chaque sujet, pour lever précisément celles-là et non les autres. Son style doit être simple et surtout clair, sans cesser d'être concis; or, il n'est rien de si difficile que d'être à la fois clair et concis.

Les sommités des sciences sont de peu d'usage dans la vie ordinaire. Elles ne servent qu'à confirmer et coordonner les principes élémentaires, les seuls dont on ait besoin dans les applications que les arts font des sciences aux besoins de l'espèce humaine. On se fait difficilement une idée des heureux effets qui résulteraient pour une nation d'une foule d'ouvrages détachés qui

ne contiendraient que des notions justes, nettement exprimées et à la portée de toutes les intelligences, sur les premiers principes de tous les arts et de toutes les sciences. Chacun se procurerait à peu de frais les notions fondamentales les plus utiles dans la profession qu'il aurait embrassée ; nul autre moyen ne contribuerait plus efficacement à la diffusion des lumières.

Malheureusement, il n'y a ni assez de gloire ni assez de profit à composer un bon ouvrage élémentaire pour engager les hommes d'un grand mérite et d'un grand talent à s'en occuper* ; ce serait donc faire un très utile emploi des honneurs et des richesses dont l'État dispose, que de récompenser avec munificence les auteurs des bons livres élémentaires et d'en multiplier les exemplaires. Il ne faudrait pas proposer de prix ; un prix peut être remporté par un ouvrage médiocre quand il ne s'en présente pas de meilleur, et l'encouragement cesse du moment que le prix est accordé. D'ailleurs, les connaissances humaines ne sont jamais stationnaires. L'ouvrage le meilleur pour le moment où il est composé peut devenir très imparfait vingt ans plus tard. Il vaut mieux, je crois, que la lice reste constamment ouverte, et que l'État, après avoir récompensé le premier écrivain de son époque dans ce genre ingrat , ait toujours une autre couronne prête pour celui qui le surpassera. Le gouvernement , après avoir de cette manière acquis le manuscrit d'un livre élémentaire,

* On peut dédaigner les vérités communes lorsqu'elles ont peu d'importance ; mais rien de ce qui a de grandes conséquences n'est méprisables. Kepler n'est pas déshonoré pour avoir fait des almanachs de Nostradamus à la cour de Redolphe 11.

le céderait à un libraire sous la condition de ne pas le vendre au-dessus d'un prix, modique fixé d'avance.

Passé ces premiers sacrifices en faveur des fondements de toutes nos connaissances y je suis tenté de croire qu'un gouvernement qui ne contribuerait en rien à propager des erreurs et à fausser la rectitude naturelle de l'esprit humain aurait peu d'efforts à faire pour favoriser ses progrès ultérieurs. Aux premiers degrés de la civilisation , l'enseignement n'est pas encore assez important pour devenir l'occupation exclusive d'une profession particulière. Les hommes âgés communiquent aux plus jeunes ce qu'on leur a appris, ou ce qu'ils ont recueilli par eux-mêmes. Mais une fois que les peuples ont secoué la barbarie des premiers âges, qu'ils sont plus nombreux, et qu'ils ont plus d'idées, ils se partagent les fonctions utiles de la société ; toutes les familles pourvues de quelque aisance, jalouses de procurer à leurs enfants des moyens de vivre en exerçant une profession, font les frais de leur éducation. Il devient possible de réunir assez d'élèves dans des institutions particulières pour que les fonctions d'instituteur deviennent lucratives. Certaines personnes se vouent à l'emploi de recueillir les connaissances éparses dans la société. On en forme des corps de doctrine. Les jeunes gens eux-mêmes, suivant les dispositions de leur esprit, suivant les progrès de l'âge, sentent à leur tour le besoin de devenir maîtres de leur sort et chef de famille. Ils aspirent à acquérir les connaissances qui seules peuvent assurer leur avenir ; l'instruction prospère, pourvu que des intérêts sinistres ne viennent pas s'interposer entre l'homme et la vérité*.

On a cru trop souvent que l'étude n'était bonne qu'à occuper l'esprit du jeune âge et à donner à son activité un aliment sans danger. On regardait l'instruction comme un accessoire. On voulait seulement qu'elle fût conforme aux institutions établies, quelque défectueuses qu'elles fussent. L'étude des langues suffi-

sait à des vues aussi étroites, et surtout celle des langues mortes , qui , ayant été parlées par des peuples dont les croyances et les institutions ne nous étaient pas applicables, ne portaient aucun ombrage aux abus existants. De là ces collèges, écoles de pédantisme, monuments encore debout de l'infériorité de nos ancêtres dans les connaissances utiles, qui n'étaient propres qu'à donner à la jeunesse des

* J'entends par inévitables sinistres ceux qui portent préjudice à un droit légitime, au bien public.

connaissances de mots plutôt que de choses, et, pour nous servir de Tex-* pression de Montaigne, une suffisance livresque^ de laquelle sont nés (surtout par rimportance exagérée donnée à la théologie et à la jurisprudence) beaucoup plus de maux qu'on ne croit. 11 fallait des progrès très récents pour que nous fussions avertis que le bien-être de la société repose sur des connaissances positives, que les sciences positives sont le fondement de toutes nos connaissances utiles, et que ces sciences (sans sortir des vérités susceptibles de preuves directes) sont si étendues que la vie la plus longue est trop courte pour les embrasser.

Quoi ! Ton s'est occupé de nous faire perdre des instants si précieux sur des rudiments, quand le vaste sujet des connaissances humaines, quand l'univers s'ouvrait à nos yeux ! Des docteurs ont entrepris de nous faire comprendre ce qu'ils n'entendaient pas eux-mêmes ; et l'on a regardé cela comme de la science ! Non, ce ne sont pas là les moyens d'instruction qui conviennent à notre siècle, et qui peuvent nous mériter l'approbation des siècles futurs. Dorénavant on étudiera mieux la nature des choses physiques et morales, et l'humanité recueillera de précieux fruits de ces études.

On voit que je n'attache pas un grand prix à l'éducation des collèges et à l'échafaudage des universités. Mieux vaut cent fois la liberté qui favoriserait l'établissement d'une foule d'institutions particulières où l'on s'occuperait de toutes les connaissances applicables à la vie sociale , et dans quelques-unes plus spécialement des connaissances favorables à certaines professions, à l'agriculture, aux arts, au commerce. Les familles et les individus auraient le choix de celles de ces institutions qui conviendraient à leurs projets. De la manière dont l'instruction publique est organisée en France, et, je le crois, dans la plupart des États de l'Europe, elle tend à multiplier dans les professions lettrées plus d'individus que ces professions n'en peuvent nourrir*.

Ce n'est pas seulement un mal pour eux-mêmes ; c'en est un pour la société. Beaucoup d'entre eux ne pouvant subsister de leur état , n'ont d'autres ressources que de vivre aux dépens du public. On fait un besoin de l'intrigue et des places. Les écoles de droit, en multipliant les gens de loi, multiplient les hommes qui ne peuvent subsister que de procès, et qui prospèrent d'autant plus qu'il y a plus de contestations parmi les citoyens; les hommes qui sont intéressés à compliquer la législation pour

* Tel est rinconvénient des bourses, des places gratuites, données dans les collèges, les séminaires et autres établissements d'instruction publique. Il ->2

338 SKPIIÈME PARTIE. - CHAPITRE XXVIII.

que le droit paraissani inceruuiin, chaque parlie puisse se flatter d'obtenir un jugement qui lui soit fai^orable, et se laisse entraîner à pousser les procès aussi loin que la chicane peut les conduire.

L'art de la chicane a ceci de funeste .pour la société , qu'il excite dans l'ame deux sentiments très antisociaux : la cupidité qui cherche son profit aux dépens d'autrui, et la vanité qui s'opiniâtre à constater qu'elle n'a pas tort. Quand l'envie de gagner s'adresse à l'industrie, elle peut être innocente : là le profit résulte d'une valeur réellement créée et qui ne coûte rien à personne ; mais la chicane ne produit rien ; elle ne fait {gagner personne à moins de faire perdre quelqu'un.

En voyant deux ou trois mille élèves journellement endoctrinés dans les écoles de droit de Paris, on se demande si les lois en seront moins nombreuses et moins compliquées, les procès plus tôt vidés, les frais plus légers^ les injustices moins criantes, les droits des citoyens mieux défendus. L'art si dangereux de soutenir le pour et le contre de moins considérer le fond des discussions , le bon sens , l'équité naturelle , que les moyens de droit, donne à ceux qui l'ont pratiqué, et que le ciel a pourvus d'une conscience large, quel(iue facilité pour parler, non en faveur du bien et du juste, mais dans le sens du client qui. les paie; et quand ce client se trouve être un prince, ou un parti qui opprime et dépouille le pay^, ces mêmes hommes se trouvent préparés à défendre la plus mauvaise cause, à donner des motifs plausibles aux mesures les plus funestes, et à justifier de véritables iniquités. Dans les publiques dissensions de la France , si l'ordre des juges et des avocats a vu briller plusieurs beaux caractères, combien de légistes dans les tribunaux et dans les assemblées délibérantes ne sontils pas devenus les organes du mauvais droit, du mauvais sens et des mauvaises intentions !

Les défenseurs des écoles de droit supposent qu'il est fort nécessaire de former des siigets propres à remplir les fonctions pu-

bliques. Eh ! qu'on n'admette aux fonctions publiques que les sujets qui se trouveront propres à les remplir, et les candidats acquerront plus sûrement à leurs frais toutes les qualités qui font même les grands ministres*.

* On a prétendu que les écoles de droit ne coûtent rien au trésor public, que l'université suffit à payer ses frais; mais l'obligation qu'elle impose de suivre ses études, les rétributions qu'elle fait payer même aux pensionnaires des pensionnats particuliers, les droits qu'elle prélève sur les inscriptions, les examens et les degrés, et en général toutes les recettes qu'on lui attribue, ne sortent-ils pas

DES ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION' 339

Les frais que fait l'État en faveur des élèves qui se destinent à l'art de guérir sont un peu plus justifiables. On veut éviter que les malades ne périssent victimes de l'impudence des charlatans; mais qu'on y prenne garde : échappe-t-on au danger qu'on redoute? Les bons médecins empêchent-ils les charlatans de faire des dupes? Je crains que non. Les personnes mêmes d'une classe plus relevée, qui peuvent aisément consulter des praticiens habiles, consultent trop souvent des hâbleurs. Pour leur échapper, il faut des lumières plus généralement répandues, non parmi ceux qui entreprennent de guérir, mais parmi ceux qui ont besoin d'être guéris. Je tiens d'un médecin philosophe, que l'on rencontre très peu de malades qui soient en état de raisonner sensément sur leur mal.

Si des diplômes de docteur paraissent une garantie nécessaire au public, aux hôpitaux, aux armées, faut-il nécessairement qu'ils soient délivrés dans des écoles publiques? Serait-ce un pa-

radoxe d'avancer, au contraire, que les écoles sont de mauvais juges du mérite des candidats? Leurs professeurs ne jugent que sur les doctrines qu'Us ont enseignées. On sait que dans les écoles Âristote avait plus de crédit que Galilée. Newton voyait les universités anglaises enseigner les tourbillons de Descartes longtemps après qu'il avait publié ses Éléments de physique. Pour être reçu docteur, il fallait ignorer des vérités et se trouver capable seulement d'enseigner des erreurs. Ce fut dans un pays alors étranger à l'Angleterre et affranchi de ses règlements, ce fut en Ecosse que l'on commença l'enseignement de la physique de Newton*.

de la bourse des citoyens? Par la plus malheureuse des coDceptions, Bonaparte, eu fondant son université, en a fait supporter les frais aux parents qui confient leurs enfants à des pensionnats particuliers, c'est-à-dire qu'on a fait payer une mauvaise instruction privilégiée à ceux qui sont intéressés à en avoir une bonne sans frais pour TËlat; et Ton a condamné les pères de famille à une amende proportionnée au nombre d'enfants qu'ils ont à nourrir et qu'ils veulent faire instruire !

' J'ai connu une grande manufacture à laquelle était attaché un médecin aussi recommandable par sa modestie et sa douceur que par son habileté. Il était chargé de visiter les ouvriers malades; il s'acquittait de ce soin avec zèle et gratuitement pour les ouvriers : cependant la plupart d'entre eux consultaient en secret un saltimbanque homicide dont ils étaient obligés de payer les visites et les médicaments.

* Dugald Stewart, Histoin des Scences^ tome II, page 336.

3io SEPTIÈME PARTIE. - CHAPITRE XXVIII.

On croit que l'État a besoin de quelques écoles spéciales destinées à former des sujets pour certains services publics, comme l'école polytechnique, celle des mines, celles des ponts et chaussées. Que l'on n'admette dans ces différents services que des hommes capables, et ils sauront trouver les moyens de devenir tels. Il s'établira des écoles où ils acquerront le savoir qu'on exigera d'eux ; et ces écoles libres auront tous les avantages qui naissent de la concurrence et de l'émulation *. Une place étant acquise dans les services publics aux élèves qui ont subi des examens dans les écoles privilégiées, ils n'ont d'autres efforts à faire que de bien répondre. La mémoire est la seule faculté qui décide de leur succès, tandis qu'il se fait à désirer que ce fût leur capacité dans les applications, la seule que réclame le service de l'État comme celui des particuliers*.

Adam Smith ne pense pas que les frais du culte doivent être payés par l'État. Il n'est aucun genre de vérités, dans aucune science, sur lesquelles on soit moins d'accord que sur les dogmes religieux. Ce qui est une vérité constante aux yeux d'un catholique romain, est une honteuse idolâtrie

' Les communes (pourraient donner aux études un encouragement peu coûteux en élevant aux frais du public des amphithéâtres ouverts à l'enseignement libre. Les villes obtiendraient quelque éclat par des monuments de ce genre et il s'établirait entre elles une sorte de concurrence pour attirer des professeurs fameux. Le rôle utile de l'administration se bornerait à y maintenir le bon ordre et à prévenir les scènes scandaleuses des universités d'Allemagne.

* Sur le grand nombre d'élèves qui sortent tous les ans de l'école polytechnique, on est surpris de voir combien il s'en trouve

peu qui aient su former on conduire avec succès des entreprises particulières. On en a vu qui, après avoir subi de brillants examens, ont échoué complètement dans leurs travaux. S'ils ont rendu si peu de services à eux-mêmes, ou aux compagnies qui ont mis leurs talents à l'épreuve, on peut supposer que les services rendus à l'État à la suite de la même instruction n'ont pas été plus réels. J'ai déjà eu occasion de prouver que les notions élémentaires, mais justes, étaient les plus utiles dans les applications*. Convient-il à l'État de payer doublement des services de ce genre, d'abord par les frais considérables que lui coûte l'instruction de l'élève, et ensuite par son traitement quand il devient fonctionnaire public? Ne vaudrait-il pas mieux que l'État ne payât que les talents éprouvés, de quelque façon qu'ils se fussent formés? Il pourrait les payer beaucoup mieux qu'il ne fait et il dépenserait beaucoup moins.

* Voyez le Caiéchisme d'Économie potUique^ quatrième édition, la note 51.

DES ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION. 341

aux yeux d'un proieslant ; et les dogmes du protestanlisme sont, dans Topinion d'un catholique romain, une abominable hérésie. Si l'on admet qu'aucun des deux ne peut, sans injustice , imposer de force sa croyance à l'autre, on ne peut pas soutenir que les sectateurs de l'une de ces deux religions puissent, avec justice, faire payer aux sectateurs de l'autre l'enseignement des dogmes qu'ils ont en horreur- Cette opinion est beaucoup moins contraire qu'on ne le croirait à celle qui attache une extrême importance à l'enseignement religieux en général. Smith a très bien prouvé qu'un clergé richement doté aux dépens de FÉtat propage ses dogmes avec beaucoup plus d'indolence que les ministres

d'un culte qui n'est salarié que par ses sectateurs. Il remarque qu'il y a beaucoup moins de zèle et de foi chez les anglicans que chez les méthodistes et les autres sectaires des communions dissidentes qui paient leurs ministres. La foi catholique est beaucoup plus vive en Irlande où l'État, non seulement ne paie pas les prêtres catholiques mais les persécute, qu'en France où le trésor public, celui des départements et celui des communes, concourent pour leur distribuer tous les ans, sous différentes formes, en comptant le casuel, une somme que quelques publicistes n'ont pas craint de porter à cent millions '.

L'établissement sacerdotal lui-même, n'étant qu'un développement de renseignement religieux, ne devrait pas, par les mêmes raisons, être soutenu aux frais de l'État. La belle et florissante république des États-Unis d'Amérique s'est parfaitement bien trouvée d'avoir laissé entièrement les frais des différents cultes, sans exception, à la charge de ceux qui les professent.

* Ils comprennent pour beaucoup, dans leurs évaluations, les traitements que les administrations départementales et celles des communes ajoutent aux sommes du budget. Il convient d'y comprendre également les palais fournis aux évêques, les presbytères fournis aux curés, et le casuel du clergé, depuis la location des chaises dans les églises jusqu'aux subventions payées au pape. La compagnie des pompes funèbres à Paris est obligée de donner aux églises 72 1/2 pour cent de toutes ses receltes brutes. Aussi est-elle obligée de mettre beaucoup de mesquinerie dans ses pompes.

CHAPITRE XXIX

Des essais dans les arts.

Nos connaissances scientifiques (dont les arts ne sont, ainsi qu'on Ta vu , que des applications utiles) ont pour bases les observations et les expériences des savants, mais indépendamment des expériences qui servent de fondement à l'art. L'homme qui possède le plus complètement la physique végétale, s'il voulait se mettre à cultiver son bien avant d'avoir recueilli un grand nombre de connaissances pratiques, ferait probablement un assez mauvais cultivateur. J'en dirais autant d'un profond mécanicien qui voudrait se mettre à la tête d'un art mécanique. Le meilleur calculateur, s'il n'appelle l'expérience à son secours, échouera dans ses calculs appliqués aux arts. Aucun calcul, jusqu'à présent, n'a pu nous apprendre quelles corrections il faut faire à l'effet présumé d'une machine en raison des frottements, en raison de l'inertie des masses, du peu de flexibilité des cordes. La ténacité du fer, du bois, des autres corps ne nous sont connus que par des essais, etc.

Les progrès d'un art sont le résultat d'une foule de découvertes dont quelques-unes se perdent dans la nuit des temps et qui se transmettent de générations en générations. Beaucoup de préjugés , de pratiques oiseuses et même nuisibles , se transmettent en même temps , et nous en avons de beaux restes , témoin les routines suivies dans les campagnes, dans les petites villes, et en général dans les pays où de bonnes méthodes d'observation et de saines lumières n'ont pas pénétré. Il y en a de si ridicules que nos neveux n'y voudront pas croire , à moins que des curieux ne prennent soin de conserver des exemplaires de ces vieux alma-

nachs où l'on voit de quels préceptes se nourrit encore la crédulité des campagnes.

La grande révolution opérée dans les sciences depuis Bacon et Galilée, et qui a rendu nos connaissances plus sûres en ne les fondant que sur des expériences bien faites et concluantes , devait être suivie de très grands progrès dans les arts, et l'a été en effet. Les inventions et les perfectionnements qui n'ont pas deux siècles de date dans l'industrie sont immenses et ne cessent de frapper d'étonnement tous ceux qui ont eu quelque occasion de les observer et qui en sentent la conséquence. De ces perfectionnements, les uns sont dus au hasard ainsi que d'autres plus anciens; ils ont même été plus nombreux qu'auparavant, parce que les arts étant plus

DES ESSAIS DANS LES ARTS

cultivés, les chances du hasard ont été plus multipliées. Les autres sont dus aux recherches, aux expériences, aux essais des artistes.

Parmi les essais que Ton fait dans les arts, les uns sont peu importants, se font et se renouvellent dans les ateliers, et accroissent graduellement le doAiaine de Fart. Un ouvrier cherche à se préserver d'un inconvénient qui, dans le cours de son travail, se représente à tout moment, et il y parvient quelquefois d'une manière fort heureuse; un autre s'avise d'un procédé nouveau qui lui réussit; la connaissance se propage d'un atelier dans Faulre, et l'art s'en enrichit. Ce n'est que depuis peu d'années qu'on a decouvert l'usage qu'on peut faire du charbon d'os pour

le raffinage du sucre. Depuis ce temps, le résidu des manufactures d'ammoniaque, que l'on ne croyait bon qu'à répandre sur les chemins, a pu s'employer avec beaucoup d'avantage; il a remplacé des matières plus coûteuses; il accélère la clarification , et nous permet actuellement d'acheter du sucre blanc à 10 ou 12 pour cent meilleur marché qu'il ne nous coûterait, toutes choses d'ailleurs leurs égales.

D'autres essais sont très importants par rapport aux résultats qu'on s'en promet, mais ils ont exigé des recherches longues et difficiles, des tâtonnements, des pertes de temps et de matières d'un grand prix. Le rouleau pour imprimer les toiles peintes, d'une manière continue et avec une admirable régularité, est une des plus profitables découvertes de notre temps ; mais on y a dépensé des sommes énormes, et avant qu'il ait passé dans la pratique, il a ruiné plusieurs personnes.

On entend peu parler des tentatives qui échouent ; elles sont toujours plus nombreuses que les tentatives qui réussissent ; et quand elles ont réussi, elles ne tardent pas à devenir la proie de concurrents adroits, et finalement c'est le public seul qui en profite. Chacun des manufacturiers qui travaillent maintenant le coton, depuis que les procédés en sont connus de tout le monde, ne gagne pas davantage que les autres manufacturiers, *cœteris paribus*^ mais le public y a gagné de jouir à très bon marché d'une multitude de tissus de coton auparavant inconnus.

De ces deux observations : l'une qu'il y a beaucoup de recherches infructueuses, l'autre que lorsqu'elles ne le sont pas, l'inventeur n'est pas celui qui profite le plus de son succès , nous pouvons tirer cette conséquence qu'il y a une sorte de duperie à

se livrer dans les arts à des essais dispendieux ; quelques-uns ont des suites heureuses * , mais il

* Dans un siècle où tout se constate, où tout s'écrit et se conserve, les invencibles -

en es-t d'autres qui causent chaque jour la ruine de beaucoup de gens.

Si c'est le public qui définitivement doit faire son profit des plus heureuses découvertes et il est permis de croire que ce n'est pas une injustice que de lui faire supporter dans l'occasion les frais des tentatives hasardeuses au moyen desquelles on est quelquefois obligé de les acheter. C'est-à-dire qu'il n'est pas contraire à l'équité naturelle que ce soit le gouvernement, administrateur de la fortune publique, qui les paie. Tout ce dont le public serait en droit de se plaindre, serait que cette branche de l'administration fût confiée à des hommes trop peu éclairés pour apprécier l'importance d'une découverte ou l'ineptie d'un moyen proposé , ce qui livrerait constamment le public à des dépenses sans objet , à une perte purement gratuite.

Ce n'est donc point ici le cas d'opposer cette maxime, que le gouvernement ne peut pas se mêler avantageusement de la production. Dans les essais, il ne s'agit pas de produits proprement dits , il s'agit de multiplier seulement les moyens de produire, de répandre l'instruction, qui est peut-être le plus puissant de tous. « Dès qu'on est intéressé, dit Bacon, à découvrir le secret d'une cour étrangère , manque-t-on d'argent pour en mettre les espions en campagne? Pourquoi donc regretter les frais de « l'expérience lorsqu'il s'agit de dévoiler les mystères de la nature, sont-ils plus importants au bien du commerce et de l'État? »

Dans l'agriculture, les essais consistent en des tentatives pour introduire soit de nouveaux procédés de culture , des méthodes nouvelles , soit de nouveaux végétaux. C'est par des essais qu'on est parvenu à se convaincre que, pendant les années de jachères, c'est-à-dire les années où l'on croyait indispensable de laisser reposer les terres à blé, on peut leur faire donner des produits d'un autre genre, qui, loin de les épuiser, ameublissent le sol et nourrissent des bestiaux qui l'engraissent.

Nous devons à des essais la plupart des fruits et des légumes qui varient nos aliments, et surtout cette pomme de terre, qui vaut une augmentation de plusieurs millions d'habitants à tons les pays qui la cultivent. Le nombre de nos arbres forestiers a doublé depuis un demi-siècle par

tiens heureuses éternisent le nom de leurs auteurs. Les métiers à la Jacquart consacrent le nom de Thomme auquel on doit un des plus grands perfecUnnenienue que Ton ait introduits dans la fabrication des étoffes de soie. Le bien Raymond consacre de même le nom de celui qui a inventé la préparation de cette couleur.

DES ESSAIS DANS LES ARTS. 3i5

les essais qu'on a faits pour les acclimater. D'autres essais, avec le temps, nous enseigneront les moyens de couvrir de récoltes des parties de la France encore à peu près incultes, telles que la Sologne , les landes de Bordeaux , les dunes ou montagnes de sables qui surchargent plusieurs des côtes de TOcéan.

Une des grandes difficultés dans les essais agricoles natt de la longueur des expériences. La succession des saisons embrasse une année entière : chaque essai , en supposant même que la

meilleure saison ne se trouve pas tout-à-fait contraire, prend une année. Quand une méthode de culture ou un genre de produits ne réussissent pas cette année, il faut attendre la suivante pour le renouveler ; ce qui, outre le temps, la façon et le capital perdus, fait perdre la rente de la terre pendant un an. Si Ton veut faire à la fois Fessai de plusieurs procédés différents , il faut un terrain plus vaste ; il le faut surtout quand les tentatives agricoles doivent être faites dans des natures de sol et des expositions diverses.

Arthur Young trouvant que l'agriculture de la France était susceptible d'immenses bonifications, proposa d'y établir des fermes expérimentales, uniquement consacrées à des essais. « Le gouvernement, dit-il , devrait (c répandre l'instruction, non en faisant rédiger des Mémoires , mais en « établissant une ferme dans chacun de ces grands districts qui ont be- « soin d'améliorations. Il faudrait que les moyens de culture qu'on y met< trait en usage fussent non-seulement conformes aux notions les plus réi(centes, mais qu'ils pussent être imités par toutes sortes de cultivateurs, « par les pauvres comme par les riches. Une grande ferme prise dans des « terrains vagues en Bretagne, une autre en Anjou, une troisième dans « la Sologne , une quatrième dans le Bourbonnais et une dernière en ((Guyenne, pourraient suffire. Si ces fermes étaient cultivées suivant « les bons principes éprouvés ailleurs ; si Ton commençait par y multi< plier les moutons et le gros bétail, en les nourrissant pendant l'été avec <(des pâtures, pendant l'hiver avec des fourrages ; si l'on n'y semait du <(blé qu'après avoir acquis la certitude qu'il peut y donner des épis dignes « du sol et du climat de la France, c'est-à-dire dix grains pour un (ce qui « est possible sur ces terrains perdus), au lieu d'en donner cinq ou six « pour un (ce qui est le produit commun

des terres de ce royaume) ; je « dis que de telles améliorations seraient solides, immenses et durables '.

* Tome II, page 97 de rédition anglaise. On voit que, selon cet agriculteur

On a formé d'après ces conseils des fermes expérimentales auxquelles certainement on a des obligations, comme d'avoir* propagé les mérinos en France ; mais combien ne laissent-elles pas à désirer quant au but indiqué par Arthur Young ! Elles n'ont point été établies, comme il le voulait, dans les provinces retardataires; et, déplus, on a voulu obtenir des produits au lieu de leur faire produire de Tinstruction. La chose proposée par Arthur Young est encore à faire.

Ce voyageur se moque beaucoup des instructions écrites répandues, par les gouvernements, parce que d'ordinaire elles sont rédigées par des hommes de cabinet; ce qui fait que, lorsque les hommes de pratique veulent les suivre, ils sont arrêtés par des difficultés que n'ont pas rencontrées leurs auteurs. Ceux-ci sont trop portés à conclure du particulier au général, et à s'imaginer que Ton peut conduire de grandes exploitations comme de petites expériences. Cependant, si chaque directeur d'une ferme établie sur le plan proposé par Arthur Young lui-même éiait dans l'obligation d'imprimer chaque année un extrait d'un journal de ses travaux , d'y rendre compte en peu de mots et en termes simples de ses motifs pour faire un essai , de la manière dont chaque essai a été conduit et du résultat qu'il a eu , on ne saurait douter que ce ne fût une instruction très précieuse, et qui aurait de plus l'avantage de mettre les gens instruits et le gouvernement à portée de juger de la capacité des directeurs de ces établissements : de semblables directions ne pourraient pas être données

à la faveur plutôt qu'au mérite ; car les bévues ou la mauvaise administration du directeur seraient alors remarquées de tout le monde.

Dans les manufactures, les essais, en général, ne sont pas si longs que dans l'agriculture ; quelques-uns sont susceptibles d'être faits en petit et d'être renouvelés à peu de frais; aussi les progrès de l'industrie manufacturière ont-ils été plus rapides et plus variés que ceux de l'agriculture. Cependant combien de grandes manufactures , de grands bâtiments , de machines compliquées, de fourneaux, d'alambics dispendieux, entrepris sur des indications que l'on croyait sûres, ont été abandonnés après avoir beaucoup coûté ! L'exécution en grand d'un procédé qui n'a été éprouvé qu'en petit est toujours une expérience plus ou moins hasardeuse. Une petite machine ne nous dit point ce qui résultera d'une grande ma-

pratique, il vaut beaucoup mieux avoir plusieurs fermes expérimentales situées dans divers terrains et dans divers climats , qu'une seule grande ou même un petit nombre de grandes, comme le gouvernement français l'a souvent projeté.

DES ESSAIS DANS LES ARTS. U

chine construite exactement sur le même plan , et nous ne savons complètement quel en sera l'effet qu'après avoir éprouvé pendant un temps assez prolongé.

Il n'est pas douteux que des expériences entreprises aux frais du gouvernement, et qui ne seraient au fond que des appendices

de celles qu'on fait pour l'avancement des sciences ^ ne fussent dans bien des cas d'un grand service aux manufactures.

Dans l'industrie commerciale les essais sont également rui-
neux pour les particuliers. Un négociant part pour l'Amérique
avec une pacolille, il emporte autant qu'il peut des marchandises
dont il suppose la vente facile dans les pays où il doit aborder ;
mais s'il essaie de porter quelques articles sur le débit desquels
on n'ait aucune expérience, sa tentative n'est fondée que sur la
présomption de l'utilité que ces produits pourront avoir dans ces
pays lointains , et sa présomption peut être déjouée par l'évène-
ment. Les essais de ce genre seraient excessivement dispendieux
et incertains, si l'on devait armer des navires et entreprendre de
longs voyages , uniquement pour tenter de nouveaux commerces
, pour se lier avec des nations lointaines , pour connaître leurs
besoins, leurs produits , et établir des échanges. Une fois les rela-
tions établies , tout le monde y viendrait prendre part. Les pre-
miers aventuriers feraient tous les frais, courraient tous les
Risques, et ne recueilleraient qu'une faible partie des avantages.
Il ne faut donc pas être surpris que presque tous les voyages de
découvertes se fassent aux frais des gouvernements. De tous les
gouvernements, celui qui fait le moins d'avances en faveur de
l'industrie, le gouvernement anglais, est celui qui fait le plus de
dépenses en découvertes. Ce qui contredit, au moins à cet égard,
l'assertion qu'il se borne à protéger les efforts des particuliers
sans les provoquer. Un voyage de découvertes est une véritable
avance dont les particuliers retirent les fruits. Les végétaux et les
animaux que les voyageurs lointains rapportent et cherchent à
naturaliser dans leur patrie peuvent passer pour des résultats
d'essais agricoles ; de sorte qu'un grand voyage est à la fois un

progrès pour les sciences, et un essai pour l'agriculture et pour le commerce.

Les Anglais s'autorisent de la prépondérance dont leur marine a joui jusqu'à présent, pour écarter des contrées qu'ils ont découvertes les commerçants des autres nations. Ils se sont même opposés à la pêche des phoques dans les parages qui entourent la Nouvelle-Hollande, quoique cette cinquième partie du monde ait été découverte par les Hollandais, et que des navigateurs français aient exploré les premiers une grande partie

de SCS côtes et de ses lies. C'est iioe prétention insoutenable autrement que par la force. Le monde appartient également à tons les hommes, et ils ne peuvent raisonnablement prétendre à aucune possession exclusive, si ce n'est sur les parties où ils ont fondé des établissements à demeure.

Par la même raison, les Russes n'ont aucun droit sur la côte nord-ouest de TÂmérique. Il est ridicule que des hommes qui vont pour chasser des phoques ou des loutres marines commencent par se pourchasser entre eui.

CHAPITRE XXX

Des Académies.

Les vérités difficilement accessibles des sciences ne deviennent utiles au public que parleurs applications. Jusque-là elles ne sont la source d'aucun revenu ; car un revenu ne saurait se trouver ailleurs que dans l'application de nos connaissances à nos besoins. Les hautes vérités pourraient n'être jamais décou-

vertes , la société perdrait les applications possibles que l'avenir peut suggérer, si un petit nombre de savants ne se livraient exclusivement à l'investigation des faits et des vérités que présente la nature, et ne les recueillaient sans autre but que de les constater. La société peut favoriser ce genre de recherches en assurant quelque récompense aux savants , et en leur offrant de faciles moyens de se communiquer leurs observations et d'en découvrir ainsi la liaison et les conséquences.

De là peut se déduire l'utilité des académies. Si l'avantage que la société en retire est incertain , la dépense qu'elle fait à cette occasion n'est pas considérable ; car les encouragements véritablement utiles qu'elle distribue de cette manière, si les abus ne s'en mêlent pas, portent nécessairement sur un bien petit nombre d'hommes.

Je donne le nom d'abus aux sacrifices que fait la société sans obtenir la fin qu'elle se propose. Depuis deux cents ans que nous avons des académies en France, on s'est plaint de leur médiocrité et du peu d'éclat qu'elles ont eu. On les a accusées d'être plus amies du pouvoir qui distribue des grâces que de la vérité qui n'a rien à donner ; de préférer aux routes nouvelles qui ne sont pas exemptes de dangers les chemins battus où l'on ne risque pas de se compromettre. On a dit que le respect des convenances était à leurs yeux le premier des mérites, et que ce mérite est à la portée des esprits les plus vulgaires ; on les a accusées en conséquence de se

recruter de médiocrités. « Quand les académies, a dit Champfort, ont admis un homme de génie, il a presque toujours été rapetissé. » Rarement un ouvrage original est sorti de leur sein : un académicien est obligé à trop de circonspection pour qu'il puisse

faire usage , en tout temps , du langage franc et quelquefois austère qui est celui de la vérité.

Ces reproches , fondés en partie, n'ont pas toujours été mérités, et il n'est peut-être pas impossible de prendre assez de précautions pour qu'ils le soient moins encore. Voyons d'abord quelles sont les fonctions qui ont été attribuées aux corps savants ; ensuite nous chercherons, suivant notre habitude, dans la nature de l'homme et des sociétés, les moyens propres à obtenir les avantages qu'on en peut attendre.

Je ne m'arrêterai pas aux motifs qui firent instituer les premières académies. En Italie , elles eurent pour objet de favoriser l'intelligence des écrits de l'antiquité, et de perfectionner la plus belle des langues modernes. Sous ces deux rapports, elles furent utiles, et l'on ne peut douter que la civilisation ne leur ait quelque obligation. Elles ont depuis cultivé les sciences physiques et mathématiques avec quelque succès; mais du reste, les institutions politiques et sacerdotales qui se sont emparées de ce beau pays les ont privées de toute énergie et les ont réduites à s'occuper des mots plutôt que des idées.

En France, l'académie française eut une noble origine : l'indépendance; malheureusement elle fut protégée par Richelieu, et quoique le pouvoir en ait fait souvent, depuis, une école de servilité, la culture des lettres et le caractère national ont toujours tendu à lui rendre sa dignité.

Des lois raisonnables avaient fait justice de l'académie des inscriptions et belles-lettres, honteux monument de gloriole et de flatterie, auquel le règne de Napoléon a rendu l'existence. On a voulu lui donner une apparence d'utilité en y rattachant la

culture des langues savantes et des antiquités; mais cette utilité se borne à bien peu de chose. Nous avons laissé les anciens bien loin de nous dans tous les arts utiles et dans toutes les sciences. Le nombre de nos connaissances, et même de nos idées, s'est tellement accru, chaque science est devenue si vaste, il y a tant de choses nouvelles à apprendre, qu'il est permis de regretter le temps et les efforts que l'on consacre à tirer de l'oubli des faits et des noms qui méritent d'y rester*. Les langues anciennes ont rendu des services aux nôtres, qui dé-

- S'il était nécessaire d'en fournir des preuves, il suffirait de jeter les yeux sur les sujets des prix proposés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

sormais sont formées, et qui ne peuvent s'enrichir et se perfectionner qu'en suivant leur propre génie. Le grec et le latin font les délices de ceux qui cultivent les lettres. J'en conviens ; mais la musique fait aussi les délices de ceux qui l'ont apprise avec succès. De vains amusements eux-mêmes, les échecs et le billard, font les délices de ceux qui savent ces jeux-là. Est-ce une raison pour employer à les apprendre les cinq ou six plus belles années de notre courte existence, et de leur consacrer des institutions nationales? Il y a sans doute de l'esprit de routine et du préjugé dans l'importance que l'on met aux études classiques; mais j'aime qu'on les cultive comme connaissances de luxe, et comme étant la source des plaisirs les plus délicats et les moins dangereux.

Je doute que les académies des beaux-arts contribuent beaucoup à leur perfection. Les académies ne font pas les grands maîtres. Les arts d'agrément contribuent aux plaisirs , quelquefois à la fortune et même à la gloire de ceux qui les cultivent. Ces motifs suffisent à leur encouragement. Une nation qui attire dans

celle carrière un trop grand nombre d'élèves ne fait rien pour sa prospérité', et il est douteux qu'elle rende service aux élèves eux-mêmes.

Nous avons vu, messieurs, quels secours la société peut attendre des sociétés savantes où l'on s'occupe de l'avancement de nos connaissances positives. Elles sont en outre appelées à remplir quelques fonctions utiles au public. Elles peuvent éclairer le gouvernement lorsqu'il est appelé à prendre une décision qui suppose des connaissances supérieures à celles des gens du monde, les seules qu'on puisse raisonnablement attendre de l'administration. C'est ainsi qu'une académie peut rédiger les instructions que l'on donnera aux chefs d'un voyage lointain ou de toute autre expédition scientifique. Elle peut donner son avis sur la préférence que mérite une machine hydraulique. Les ministres se croient assez instruits pour adopter un plan de finances, un grand établissement d'utilité publique ; cependant, on a vu si souvent échouer des mesures de ce genre, même

* Il est même douteux que les encouragements donnés aux beaux-arts servent à former le goût d'une nation. Il est peu de pays au monde où les arts du dessin et la musique soient cultivés avec plus de succès qu'en France : empêchent-ils que les vêtements, les logements, les plaisirs des sept huitièmes du peuple, y soient absolument dépourvus d'élégance? Les chants populaires, la justesse des sons, offensent-ils l'oreille moins fréquemment?

dans les cas où la bonne foi de l'administration n'était pas suspecte, que Ton peut supposer que des lunnières spéciales en économie politique au-* raient pu l'avenir des obstacles et même des écueils où devaient se briser ses efforts.

L'économie politique faisait partie de la classe des sciences morales et politiques dans la première formation de l'Institut de France. Cette science ne reposait peut-être pas encore sur la seule base solide qu'elle puisse avoir : la connaissance intime des ressorts de la société*. C'était un motif de plus pour consacrer cette classe. Malheureusement la France devint la proie d'un maître absolu qui ne savait pas que le sabre est impuissant contre la nature des choses sociales, aussi bien que contre la nature des choses physiques* : il ne vit dans une académie où les phénomènes que présente le corps social seraient étudiés, discutés dans leurs causes et leurs résultats, qu'une société de censure, et non un auxiliaire propre à éclairer la marche des hommes d'État. Elle fut supprimée par lui, et ne sera rétablie que par un gouvernement qui, sincère ami du bien public, sera jaloux de placer la France à la tête de la civilisation*.

Les académies peuvent encore remplir les fonctions d'un jury spécial et distribuer les prix que le gouvernement ou les particuliers jugent à propos

* J'ai établi la solidité de ces bases dans les Considérations générales qui ouvrent le premier tome de cet ouvrage. Elles ne sont pas moins inébranlables que la plupart des faits et des conséquences que font connaître les sciences naturelles. Quant à leur importance, on ne persuadera pas à quiconque jouit de son bon sens, qu'il soit moins utile à l'humanité d'étudier l'organisation sociale que l'organisation d'une mouche.

* Son éclatant désastre en est la preuve. Nul événement historique ne fut moins le résultat de causes fortuites. D'ailleurs, les causes fortuites sont occasionnelles et non efficaces ; elles peuvent avancer ou retarder un événement ; mais lorsqu'on l'a

rendu inévitable, il ne saurait manquer d'arriver tôt ou tard. Or, il est facile de prouver à ceux qui ne sont pas étrangers aux sciences morales et politiques, que le système de Napoléon ne pouvait pas avoir un autre résultat que sa chute. L'intérêt des sociétés est la première des connaissances de l'homme d'État. Bonaparte y était demeuré étranger.

' Cette classe a été en effet rétablie après la révolution de 1830; mais l'auteur est mort sans en avoir fait partie, et, comme l'a dit M. Alexandre de Laborde sur sa tombe, l'Académie des Sciences morales et politiques a été veuve de lui avant de l'avoir possédé. {Noie de Ndikur.)

de décerner à de belles actions ou à de beaux ouvrages. On doit supposer en effet que les académies qui se consacrent à l'avancement des sciences physiques et mathématiques et celles qui ont pour objet le perfectionnement des institutions sociales, renferment les hommes les plus capables d'apprécier les travaux qui tendent au même but. Dans l'absence d'une académie des sciences morales et politiques, on a pensé que les meilleurs juges des belles actions et des livres utiles étaient les académiciens qui se sont rendus recommandables par des ouvrages de littérature. Les lettres élèvent l'âme au-dessus des intérêts de la personne et du moment ; ceux qui les cultivent ont sans cesse devant les yeux le public et la postérité dont ils ambitionnent les suffrages. Plus que qui que ce soit, ils doivent étudier le moral de l'homme et scruter les motifs de nos actions. Que seraient des littérateurs qui feraient abstraction des considérations morales? Des espèces d'artistes qui joueraient sur des syllabes, comme le musicien sur un clavier.

Des dispositions testamentaires généreuses et bienveillantes ayant mis à la disposition de nos académies de belles récompenses à distribuer, quelques inconvénients se sont manifestés dans l'exécution de ces nobles encouragements. Le testateur a voulu qu'un prix fût décerné à l'ouvrage le plus utile aux mœurs ; mais vingt ouvrages peuvent être publiés dans une année avec quelques titres pour obtenir la couronne. Plusieurs de ces ouvrages peuvent avoir plusieurs volumes, et même les plus développés peuvent être les plus utiles. Il faut les lire tous ; tous les juges doivent les lire tous ; comment pourraient-ils autrement être de leur avis, satisfaire leur conscience et justifier de leur indépendance ? mais, parmi les académiciens, il s'en trouve que leur âge ou leurs malades excluent de l'honneur de porter un jugement ; d'autres remplissent des fonctions éminentes qui leur laissent peu de loisir ; d'autres enfin ne sont pas doués de l'activité nécessaire pour s'acquitter de ce devoir : l'académie s'en rapporte à une commission, la commission à un rapporteur ; enfin les fonctions déjuges, dans de semblables concours, reposent quelquefois sur un seul homme : et qui peut répondre qu'un seul juge soit toujours inaccessible à une prévention, à une suggestion favorable ou contraire * ?

' Un ouvrage utile est à faire sur les dispositions testamentaires favorables au bien général , et sur les moyens les plus sûrs, les plus exécutoires d'en assurer l'effet. On en sent la nécessité en voyant les nombreuses et fatigantes occupations que les distributions de prix donnent à nos académiciens. On pense-

La formation des académies soulève des questions extrêmement délicates. Si l'autorité publique s'empare de la nomination des académiciens, il est à craindre qu'elle n'oublie les hommes de

talent toutes les fois que l'indépendance de leur caractère, la hardiesse de leurs opinions auront de quoi lui déplaire. Remettrait-on ce choix au public, ou à cette partie du public que Ton supposerait assez éclairée pour faire de bons choix? Elle pourrait introduire dans une société savante des membres qui se* raient odieux à cette société et y sèmeraient la désunion. Les académiciens seuls doivent-ils se recruter eux-mêmes? En n'introduisant que des collègues animés de l'esprit de la majorité, l'académie pourrait dégénérer en une coterie, et bientôt ne représenterait plus qu'un système.

Il ne faut pas perdre de vue que les vérités des sciences appartiennent au monde et à la postérité ; que les académies qui ne fonderaient pas sur elles leur importance n'en auraient aucune * ; que le choix des académiciens ne saurait être une faveur, mais un fait, une capacité qu'il s'agit uniquement de reconnaître et d'avouer, et qu'il est accompagné de peu d'honneur pour l'académie et pour la nation quand au nom d'un académicien

rait peut-être que la méthode la plus expédiente serait que le donateur nommât lui-même de son vivant, parmi les hommes les plus recommandables par leurs connaissances, leur moralité, leur indépendance, une commission de curateurs qui devraient se compléter eux-mêmes en cas de décès ou de démissions. On peut supposer que le même esprit qui aurait dicté le premier choix présiderait aux suivants. 11 faudrait qu'un jeton honorable, faisant partie de la fondation « consacraît leurs réunions.

Quant aux distributions conâées au jugement des académies, un fort jeton devrait toujours faire partie de rindemnité que méritent le temps et le travail que les académiciens consacrent à Texaraen des pièces et aux réunions qui doivent précéder un ju-

gement pour qu'il soit bon. Ce serait par une fausse délicatesse qu'on ne voudrait pas recevoir d'indemnité. Un conseiller d'État, un juge, un ministre, regardent-ils comme un affront les émoluments qu'ils acquièrent dans l'exercice de leurs fonctions?

* L'assentiment de l'étranger est une preuve que la réputation d'un homme n'est pas usurpée, n'est pas le fruit d'un engouement ou d'un préjugé national , et se fonde sur des travaux généralement utiles. Il paraîtra difficile de connaître l'opinion de l'étranger sur le mérite d'un homme ; on en a cependant des indices. Par exemple, on peut dire qu'un savant dont les écrits sont traduits dans toutes les langues est estimé partout; car les libraires de l'étranger ne font la dépense d'imprimer que les écrits qu'ils jugent susceptibles de se vendre.

II

le public ajoute la question : Qu'a-t-il fait? S'il existait deux académies pour les sciences physiques et mathématiques , deux pour les sciences morales et politiques , deux pour la littérature, etc., ne s'établirait-il pas entre elles une noble émulation, soit dans le choix de leurs travaux, soit dans rélection de leurs confrères? Il est permis de croire qu'elles rivaliseraient d'activité et d'efforts, afin de répandre de l'intérêt sur leurs mémoires, et qu'elles se disputeraient les hommes d'un vrai mérite, afin d'ajouter à leur propre illustration.

CHAPITRE XXXI

Des récompenses nationales.

La plupart des actions des hommes se font dans la vue d'obtenir une récompense quelconque. Le public est en général le meilleur juge de ce qu'on fait en sa faveur ; et les profits ordinaires du travail et de l'industrie sont la plus naturelle et la plus utile des récompenses ; c'est elle qui provoque la production et entretient la société.

Il est d'autres services précieux pour le corps social en masse , des services que nul individu en particulier n'est intéressé à récompenser, mais que le public gagne à encourager et que des récompenses nationales peuvent, jusqu'à un certain point, provoquer, multiplier, au grand avantage de la société. Je ne parie pas des services que les fonctionnaires publics rendent dans l'exercice de leurs fonctions ; c'est une espèce d'échange pareil à tous les autres, ou l'on ne peut rien désirer, sinon qu'il soit équitable ; mais un sacrifice désintéressé qu'un homme fait de sa fortune, de sa vie , peut rendre à l'État d'immenses services pour lesquels aucune rétribution ne peut être stipulée. Sully apportant à Henri IV le produit de la vente de ses bois, Belzunce secourant les pestiférés de Marseille, mille exemples de dévouements militaires, des traits d'un courage civil bien plus rare et plus utile, sont des actions qui ne peuvent être bien récompensées que par la gloire. Oui , dans des circonstances extraordinaires, propres à frapper tous les regards ; mais la gloire elle-même a besoin d'être provoquée; elle arrive tard ; et beaucoup d'actions utiles peuvent être excitées dans des âmes qui ne portent pas leur ambition jusqu'à vivre dans la mémoire des hommes.

Jérémie Bentham , en analysant les biens qui peuvent servir de récompenses , en distingue de quatre sortes :

DES RÉCOMPENSES NATIONALES

1® Les valeurs pécuniaires , ou l'argent ; 2^ L'honneur; 3<> Le pouvoir; 4^^ Les exemptions.

Sous le rapport économique, ce qu'il convient d'examiner, c'est l'efficacité de chacun de ces moyens de récompense ; ce qu'ils coûtent à la société qui les donne, et quelle est la manière de les distribuer qui répond le mieux à leur but.

En distribuant des récompenses pécuniaires , on distribue toutes les jouissances que les hommes peuvent se procurer avec de l'argent ; et par là on donne à chacun l'espèce de jouissances qu'ils préfèrent : à l'homme sensuel les plaisirs des sens ; à celui que la vanité domine on fournit les moyens de briller; on procure à l'homme avide de connaissances les moyens de s'instruire ; à l'homme bienfaisant des bienfaits à répandre. De là cette grande efficacité remarquée dans les récompenses pécuniaires. Employées dans un mauvais but et par les mauvais princes , il n'y a pas de jugements iniques , il n'y a pas de forfaits qu'on n'obtienne par leur moyen; ce qui nous montre les fruits qu'on en pourrait attendre si elles étaient toujours distribuées dans un bon but.

Elles ont l'avantage de pouvoir se proportionner exactement au mérite de l'action que l'on veut récompenser, de même qu'aux efforts qu'elle a dû coûter ; mais elles ne se proportionnent pas aussi bien aux besoins de celui qui les mérite. Telle somme sera

reçue avec joie par un artisan, qui sera dédaignée par un homme riche et repoussée par celui qui fait une certaine figure dans le monde.

Les déclamateurs prétendent que la vertu se dégrade en recevant de l'argent ; ils s'appuient ainsi sur un préjugé pour le fortifier. Le négociant se dégrade-t-il en recevant une commission ? le magistrat, le médecin, en touchant leurs honoraires ? La honte consiste à recevoir de l'argent pour une mauvaise action ; mais alors ce n'est pas l'argent qui déshonore : c'est le motif pour lequel on le reçoit. Qu'on se dégrade en recevant les bienfaits d'un pouvoir corrupteur, rien de plus juste. Hais que les récompenses pécuniaires aillent chercher les bonnes actions ; elles n'auront rien que d'honorable.

On s'imagine que les récompenses purement honorifiques ne coûtent rien à la société. Hais qu'on y prenne garde : un titre de noblesse, une < décoration , ne relèvent pas un homme sans rabaisser les autres. Toute

prééminence suppose un abaissement correspondant. Celui qui rencontre un homme décoré, el qui le voit plus honoré qu'il ne Test lui-même, éprouve'un sentiment d'humiliation. Ce fut par ce motif que les Américains abolirent Tordre de Cincinnaïus immédiatement après sa formation. Ils y virent un germe de noblesse, c'est-à-dire d'orgueil et d'inégalité.

La seule distinction de ce genre qui ne puisse humilier personne, parce qu'elle n'est que l'expression d'un fait, est celle que les Romains avaient adoptée quand ils joignaient au nom d'un général le nom des lieux théâtres de ses exploits. Le surnom d'Africain donné à Scipion ne pouvait humilier personne ; et

quand on voyageait sur la voie Appienne, on ne pouvait reprocher à Appius la gloire de l'avoir fait construire *.

Plusieurs gouvernements modernes ont mal imité les Romains en décorant les citoyens de titres ramassés dans la rouille du moyen-âge. Nous avons vu des ducs de Dantzig et des comtes de Péluse ; mais je ne sais si un homme, qui troque son nom propre qu'il a illustré contre un sobriquet, gagne beaucoup au change. Le public est porté à se moquer d'un titre qui ne lui importe guère et qu'on lui donne la peine de loger dans sa mémoire. La plus grande illustration n'est pas celle que l'on tient du pouvoir : c'est celle que le public décerne volontairement.

Les noms des grands hommes donnés aux lieux publics les plus fréquentés, les monuments qu'on leur élève après leur mort, ne sont pas des récompenses que l'on méprise durant sa vie. Si l'homme qui rend un service éminent à son pays pouvait être assuré de recueillir un semblable honneur après sa mort, il n'y serait pas insensible de son vivant, et y trouverait un grand encouragement pour bien faire. Mais tout éloge devrait être banni des inscriptions. On ne devrait y lire que des faits : s'ils sont honorables, quel plus bel éloge ? s'ils ne le sont pas, c'est une satire.

Si nous considérons le pouvoir comme une récompense, nous y découvrons de grands inconvénients. Le pouvoir est la faculté de se faire obéir. S'il est satisfaisant pour celui qui commande, il est odieux pour celui qui est obligé de se soumettre ; c'est pour cela que, dans un État bien réglé, la loi, qui est une règle imposée à tous dans Tiniérét de tous, a seule le

* Ils furent moins sages les chefs de la république française, lorsqu'ils débaptisèrent l'hospice Beaujon, Thospice de madame

Necker. Avaient-ils peur de l'aristocratie des fondateurs d'hospices! Était-on plus humilié d'entrer à l'hospice Beignon qu'à l'Hôtel-Dieu ? Ces noms ont été au reste rétablis depuis.

DES RÉCOMPENSES NATIONALES. 357

pouvoir de commander. Quelle latitude, quel pouvoir reste-t-il donc à celui qui commande? Toutefois, il est constant que l'homme aime à commander, même quand ce n'est que pour faire exécuter les lois. On peut donc regarder la nomination aux emplois, quand d'ailleurs celui qui les obtient a la capacité nécessaire pour les bien remplir, comme une récompense convenable. Elle ajoute d'ailleurs une rétribution pécuniaire à une situation honorable. L'avancement militaire offre un encouragement perpétuel aux vertus et aux talents utiles dans la profession des armes.

Enfin, nous avons remarqué les exemptions de maux comme un des biens décernés en récompense. Un service rendu peut exempter un citoyen d'une peine qu'il aurait encourue ou d'un fardeau imposé à ses concitoyens. L'exemption de la peine coûte peu à la société ; mais l'exemption du fardeau, d'un impôt par exemple, augmente la charge du reste de la nation : ce qui ajoute au sacrifice pécuniaire un privilège toujours odieux. Quand le privilège n'est le prix d'aucun service, c'est encore pis.

Tels sont les avantages et les inconvénients des différentes sortes de récompenses ; mais tous leurs avantages peuvent être changés en maux, et tous leurs inconvénients subsister néanmoins quand leur distribution est vicieuse.

Aux dépens de qui se donnent toutes les récompenses nationales? Aux dépens de la société. Qui donc, selon la justice, doit en

recueillir le fruit? La société. Pour qu'elle fût assurée que les récompenses ne sont pas données dans l'intérêt d'un seul homme ou d'une seule classe, il faudrait que la nation les distribuât elle-même ; mais une nation ne peut rien faire par elle-même, elle ne saurait agir que par ses agens. Si au prince est remise la distribution des récompenses, il est à craindre que ses grâces ne soient répandues, non sur les hommes qui auront le mieux mérité du public, mais sur ceux qui auront le mieux mérité du prince, et travaillé avec le plus de succès à l'extension de sa prérogative ; sur ceux qui auront servi son ambition ou ses vengeances ; et les sacrifices faits par le public auront tourné au détriment du public. On peut combattre ces craintes par de fort belles phrases, et dire que l'intérêt du prince est le même que celui de la nation ; que, placé au centre de l'État, il en connaît mieux que personne tous les besoins ; qu'on ne peut attendre d'aucun homme ni plus de lumières, ni plus de désintéressement ; mais l'austère vérité est là , qui , appuyée sur la nature de l'homme et sur l'expérience, nous dit qu'un prince a toutes les faiblesses et toutes les passions de l'humanité, que ses facultés

sont bornées, qu'il ne peut examiner et juger par lui-même ; qu'élevé par des gens tout au moins attentifs à lui épargner des contrariétés, de la peine et de dures vérités , son éducation doit avoir été inférieure à celle de la plupart de ses sujets ; qu'il est nécessairement entouré de courtisans plutôt que de conseillers intègres , parce que les qualités par le moyen desquelles on s'insinue dans la faveur des grands sont moins les vertus civiques que l'art d'entrer dans toutes leurs vues, de flatter leurs préjugés et de servir leurs passions.

Avec un gouvernement aristocratique, les récompenses sont beaucoup plus souvent données dans l'intérêt de l'État, parce que les intérêts particuliers se balancent entre eux, et que l'intérêt public étant seul avoué, a plus souvent la prépondérance. Cependant, il est si facile de faire passer l'intérêt de corps ou celui de caste pour l'intérêt public, qu'il est à craindre que, dans beaucoup de circonstances, le public ne soit sacrifié.

Ce qui serait désirable, c'est que les récompenses fussent distribuées par un jury tiré au sort parmi un certain nombre de citoyens recommandables par leur équité, par leurs lumières, par leur indépendance de caractère ou de fortune. On pourrait alors s'enorgueillir d'une semblable récompense ; mais celles que l'on tient de la naissance, de la faveur, on ne peut pas s'en tenir honoré. Quant aux récompenses qui sont le prix de services honnêtes, on ne sait qui doit en rougir le plus, ou du pouvoir qui les donne, ou de l'individu qui les obtient. On est encore à comprendre comment le chapeau du cardinal Dubois put être offert et accepté.

Quand aux pensions, on est toujours réduit à désirer que la liste en soit imprimée tous les ans avec l'exposé sommaire des services qui les ont méritées. Ces motifs relèveraient le prix de la récompense si elle était motivée, et seraient un frein salutaire opposé aux sollicitations indiscretes.

CHAPITRE XXXII

Des secours publics.

A parler rigoureusement, la société ne doit aucun secours, aucun moyen de subsistance à ses membres. En se réunissant à l'association, en lui ap-

' Tout le monde savait , dès le temps de la régence, quelles fonctions il avait remplies auprès du régent.

portant sa personne, chacun est censé lui apporter ses moyens d'existence. Celui qui se présenterait à elle sans ressources, serait obligé de les réclamer d'un autre membre de la même société; celui-ci pourrait demander à connaître le titre en vertu duquel on lui impose cette charge, et il serait impossible de le lui montrer. Si Ton ne peut en faire un devoir à un citoyen, on ne saurait l'imposer à un second, à un troisième, à tous.

Telle est la rigueur du droit ; mais même en faisant abstraction de ce sentiment de sympathie, de charité, bien antérieur au christianisme, et qui commande à tout homme non dépravé de compatir aux maux de ses semblables, il n'est pas dans l'intérêt du corps social de s'en tenir à la rigueur du droit. L'homme, s'il ne doit pas aux autres, se doit à lui-même, au perfectionnement de son être, d'écouter, de cultiver cette bienveillance qui relève tant au-dessus de la brute, qui l'honore à ses propres yeux, qui lui donne des droits à la bienveillance d'autrui, et qui est la source des plus pures et des plus délicieuses sensations. N'oublions pas, cependant, que nous cherchons le plus grand avantage de la société, et que nous, aussi bien qu'elle, sommes soumis à des lois sévères que jamais nous ne violons impunément.

Nous avons vu , quand nous avons étudié les lois de la population , qu'elle tend sans cesse à déborder ses moyens d'exister. Malgré tous les maux que les hommes se préparent lorsqu'ils ont

des enfants qu'ils sont hors d'état de nourrir et d'élever, l'expérience nous apprend qu'en tout pays un très grand nombre d'individus se mettent journellement dans ce cas. Si l'on comparait le nombre des ménages qui souhaitent des enfants sans en avoir, avec le nombre de ceux où il en naît plus qu'on n'en désire, on trouverait qu'il y en a bien plus de ces derniers que des autres. Quant aux enfants qui naissent hors du mariage, on peut croire aisément qu'ils c'est presque toujours contre le gré des auteurs de leurs jours.

La plupart des enfants qui voient le jour sans être souhaités et attendus n'ont que d'insuffisantes provisions dans ce monde. S'ils se trouvent placés dans des familles assez riches pour pouvoir sacrifier une partie de leurs ressources sans tomber dans le besoin, ils croissent et prennent rang dans la société, dont ils augmentent le nombre sans beaucoup d'inconvénients. S'ils naissent dans des familles indigentes et réduites au seul nécessaire, ils les surchargent; toute la famille se trouve plus mal pourvue; et parce que j'entends, non seulement plus mal nourrie, mais plus mal vêtue, plus mal logée, imparfaitement chauffée en hiver, exposée à manquer de soins

et de médicaments dans ses maladies; j'entends, enfin, une famille qui manque de quelqu'une de ces choses qui soutiennent directement ou indirectement la vie. Les plus faibles ou les plus négligés dans la famille, succombent; et c'est par les ravages que la mort exerce dans cette classe, la dernière dans l'ordre des richesses, que la société est perpétuellement réduite au nombre que l'état de ses productions lui permet d'entretenir.

Lorsqu'une production plus abondante, lorsqu'une meilleure distribution des revenus généraux de la société, lorsque la charité

même, par-" viennent à faire subsister mille personnes de plus, la même tendance continuant à exister, le nombre des misérables n'est pas moindre, mais il est seulement reporté un peu plus loin. Au lieu de dix millions d'habitants où se trouveront compris dix mille misérables, on aura peut-être onze millions compris dix mille misérables, parmi lesquels l'impitoyable nécessité enlèvera ses victimes pour réduire la population aux onze millions d'âmes que la production du pays peut faire subsister.

De bonnes institutions peuvent réduire le nombre des malheureux proportionnellement avec le reste; de mauvaises institutions l'accroissent considérablement; mais en admettant des institutions, une ferdliée, des circonstances égales quant à leur influence, les secours distribués à l'indigence ne diminueront jamais le nombre des indigents. Des expériences directes prouvent même que leur nombre peut être augmenté par ces secours eux-mêmes.

Tel est reflet de la taxe pour les pauvres en Angleterre. Une loi, qui n'a pas tenu compte de la nature des choses , a statué que chaque paroisse devait prendre soin de ses indigents. Quand les ouvriers ne peuvent pas gagner de quoi faire subsister leur famille, la paroisse leur distribue un supplément de salaire , un secours qui s'étend en proportion du nombre de leurs enfants, et cette dépense est répartie sur les habitants de la paroisse en proportion de l'impôt dont ils sont déjà surchargés. La partie secourue de la population tend perpétuellement à s'accroître; car les parents s'exposent d'autant plus facilement à augmenter leur famille, qu'ils entendent pour elle des secours plus assurés. La classe imparfaitement productive de la société, celle qui ne produit pas autant qu'elle consomme, tend à s'accroître sans cesse.

La classe productive, celle qui produit autant • ou plus qu'elle ne consomme, subvient au déficit de la première ; et comme le mal est de nature à s'accroître, les producteurs imparfaits, après avoir Atteint le superflu des autres, doivent atteindre leur nécessaire et entraîner

la nation dans une misère générale où il ne restera plus de classe aisée en état de pourvoir à l'existence des indigents.

Ce résultat est encore loin d'arriver pour l'Angleterre ; cependant une foule de fermiers , de manufacturiers y sont tombés dans le besoin , les moments fâcheux y sont accompagnés de forts grands dé^stres , et les hommes d'État n'envisagent pas sans effroi les résultats définitifs de la taxe des pauvres.

Née sous le règne d'Elisabeth , en 1601 , ses progrès ont d'abord été fort lents. Les mesures rigoureuses qu'on prenait dans chaque paroisse pour n'admettre aucun ouvrier étranger, des maisons de travail sévèrement organisées où l'on réunissait les vagabonds, ne permettaient pas aux familles de s'accroître rapidement. Mais le mal s'est développé avec la prospérité des manufactures et l'abus des dépenses publiques ; et la taxe des pauvres, qui , au milieu du siècle dernier, ne se montait encore qu'à environ seize millions de notre monnaie, s'élève maintenant à plu^ de cent cinquante !

L'Angleterre est le pays où il y a le plus d'asiles ouverts à l'infortune , et c'est peut-être celui où l'on trouve le plus d'infortunés qui réclament des secours. Que la bienfaisance publique ou celle des associations privées en ouvrent cent autres, en ouvrent mille , ils se rempliront tous ; et il restera dans la société tout autant d'infortunés qui imploreront la faveur d'y être admis, ou la récla-

meront comme un droit, si on le reconnait comme tel*. Telles sont les données affligeantes d'où nous sommes obligés de partir quand nous voulons chercher à nous tirer, non pas bien, mais;» le moins mal qu'il est possible, de cette triste nécessité que la nature de notre être nous a imposée.

Il est évident que pour avoir moins de pauvres (et j'appelle ainsi les hommes qui ne peuvent qu'imparfaitement pourvoir à leur subsistance) il ne faut pas se borner à leur faire l'aumône, car nous ne faisons ainsi que nourrir une loupe qui grossit par l'aliment qu'elle ravit au reste du corps. Il faut lui donner les moyens de se nourrir et de former un corps vivant par elle-même. C'est ce qui a fait nettement prononcer, par un de nos plus éminents économistes : « Qu'aucun plan pour secourir les pauvres ne mérite « attention s'il ne tend à mettre les pauvres en état de se passer de secours* ». »

* Ce mal est si réel, que les Anglais ont inventé un mot pour l'exprimer : le faupériisme,

• Ricardo : Principes d'Économie politique^ ch. V.

862 SEPTIÈME PARTIE. - CHAPITRE XXXII.

Jugez par là, messieurs, combien sont funestes les institutions qui, non-seulement ne procurent pas aux citoyens les moyens de se tirer d'affaire par eux-mêmes, mais multiplient les empêchements semés sous leurs pas, tels que les obstacles apportés au libre exercice de toutes les industries et les lourds impôts, c'est-à-dire les grandes dépenses. Une organisation politique dispendieuse agit de même qu'une taxe des pauvres. Elle nourrit une superfétation qui ne trouve pas en elle-même sa propre subsis-

tance, et qui ne fait pas naître, au sein du corps social, des ressources égales à celles qu'elle lui ravit.

Quand les institutions sont meilleures, quand on met la classe laborieuse en état de pourvoir elle-même à ses besoins, les difficultés qui s'opposent à la production ne naissent que de l'aisance même qu'elle répand ^ Les classes les moins fortunées d'une nation se rapprochent de cette honnête médiocrité où les familles ont plus de prévoyance par la raison même qu'elles ont plus à perdre. Le frein de l'opinion acquiert plus de force; les mariages inconsidérés sont plus rares ; on use avec plus de prudence de l'union conjugale , parce qu'on y sent plus vivement la difficulté et la nécessité de pourvoir à l'entretien et à l'établissement des enfants. Ce n'est point une présomption gratuite, une illusion philanthropique. L'expérience est là pour nous apprendre que, généralement parlant , les familles sont d'autant moins fécondes qu'elles deviennent plus riches. En même temps les liens du sang sont plus respectés , les infirmités mieux secourues, la population qui se multipliait inconsidérément pose elle-même des bornes à un accroissement dont elle entrevoit tout le danger. La nature, admirablement juste dans ses rigueurs, semble avoir préparé le remède en même temps que le mal.

Qu'on ne s'imagine pas que les maux de l'indigence soient un résultat de l'état de société. Bien au contraire, l'état social offre plus de ressources contre les coups du sort, contre les occurrences imprévues. Le travail et le talent ont, dans une société nombreuse et compliquée, bien des chances qui, semblables aux planches dans un naufrage, fournissent des moyens de parvenir à des circonstances plus favorables. En comparant les peuplades incultes avec nos sociétés policées, tout imparfaites qu'elles sont,

on trouvera que la loi rigoureuse qui nous réduit constamment à ne pas

^ Voyez partie III, ch. 3 de ce Cours : De l'abaissement de la production
^ tome I « % page 345.

dépasser nos moyens de subsistance fail, à proportion du nombre, beaucoup moins de victimes chez nous que chez elles.

Comme un exemple assez frappant des ressources que présente à cet égard la civilisation, on peut citer cette classe de faîneants vagabonds qui existait à Naples et qui s'entretenait de peu, en raison de sa sobriété, de la douceur et de la fécondité du climat. Cette classe a presque entièrement disparu dans les premières années du dix-neuvième siècle. La suppression des couvents a fait cesser la distribution de soupes qu'on y faisait gratuitement tous les jours. Les aumônes que recevaient les indigents, quoique étant en apparence les mêmes, sont devenues relativement moins fortes, à mesure que les objets de consommation ont renchéri. Par suite d'un progrès général dans les mœurs de l'Europe, cette classe ne s'est plus contentée de ce qui lui suffisait autrefois ; l'indigent lui-même a voulu être mieux nourri, mieux vêtu ; il a voulu avoir une chemise, des souliers ; il a voulu coucher dans un lit ; bref, les quarante mille lazzaroni de Naples sont parvenus à se caser dans la société industrielle. Les uns se sont faits pêcheurs, les autres commissionnaires, ouvriers ; tous ont pris un état. Chez les sauvages, il n'y en a qu'un ; et lorsqu'il cesse de pouvoir les faire vivre, ces infortunés périssent.

Aussi longtemps qu'on a cru qu'une nombreuse population était une richesse pour un pays, sans égard à sa production, les gouvernements ont cru de leur intérêt de multiplier les établis-

ments de bienfaisance. Quelques publicistes leur en ont même imposé l'obligation comme un devoir.

M. de Sismondi croit que la société peut équitablement exiger des chefs d'entreprises, dans chaque métier, qu'ils prennent soin de leurs ouvriers et des familles de leurs ouvriers jusqu'à extinction ; le fermier, des ouvriers qui ont labouré ses terres; le fabricant, de ceux qui ont lissé ses étoffes, etc. '. Si la législation consacrait un tel principe, elle détruirait les droits de la propriété qu'elle est chargée de défendre ; elle grèverait la production de frais inconnus, puisque, pour avoir fait travailler un ouvrier à une pièce de drap, on serait obligé de grever toutes les pièces de drap qui sortiraient de la même fabrique d'une portion de l'entretien des ouvriers vieux ou infirmes qui ne travaillent plus. Ce n'est pas tout : le fabricant qui ne trouve plus à vendre sa marchandise, qui ferme sa manufacture, qui se trouve gêné lui-même, se verrait obligé de soutenir tous

Nouveaux principes, f(<?, liv. VII, ch. 9.

364 SEPTIÈME PARTIE. - CHAPITRE XXXII.

les ouvriers qui auraient travaillé chez lui. Tous les fabricants étant solidaires, quelle administration ne faudrait-il pas pour recueillir leurs contributions, pour exercer des poursuites contre les réfractaires, pour distribuer les secours à des multitudes d'ouvriers? Les familles d'ouvriers n'ayant plus d'inquiétude sur l'existence de leurs enfants, les enfants pulluleraient et surpasseraient bientôt le nombre qu'il serait possible d'employer. M. de Sismondi l'a senti ; aussi veut-il qu'aucun ouvrier ne puisse se marier sans le consentement des chefs de sa communauté ; ce qui est une autre violation de la plus sacrée des propriétés : celle de

la personne ; et si on leur interdit le mariage, comment leur interdire les liaisons illicites? Tout cela est décidément impraticable. ' On parait croire plus généralement à présent, parmi les personnes éclairées, que, si c'est une obligation, elle n'est imposée que par l'humanité. Tout homme qui ne vit pas de ce qu'il produit vit sur ce que produit un autre homme; mais il faut que ce soit du libre consentement de ce dernier; autrement c'est une spoliation. Il n'y a pas de milieu. La nature veut que les parents soutiennent leurs enfants jusqu'à ce que ceux-ci soient en âge de se soutenir eux-mêmes. Si les parents méconnaissent ce devoir qui leur est imposé, ou se trouvent hors d'état de le remplir, l'humanité, la charité exhortent à venir au secours de la faiblesse et de l'innocence, mais l'équité ne le prescrit pas.

Maintenant voyons ce que la politique conseille dans l'intérêt de l'huT manilé et dans celui de l'État.

L'un et l'autre s'accordent pour souhaiter que les familles indigentes ne se multiplient pas au point que leur travail soit offert au rabais, et par là devienne insuffisant pour les faire exister avec une honnête aisance. L'homme d'État doit donc désirer que les indigents ne se marient pas jeunes. Des mariages tardifs résulte ce double avantage que l'ouvrier peut amasser un petit capital avant de se mettre en ménage, et que chaque ménage produit moins d'enfants. Tout dans la législation doit tendre à ce but. Les hommes d'État doivent surtout se garder de tout ce qui peut encourager au mariage les personnes qui n'ont rien. C'est une véritable imbécilité de marier de pauvres filles et de pauvres garçons dans les occasions solennelles. La moitié de la maigre somme dont on les dote est mangée le jour de la noce, et le surplus ne va pas jusqu'au bout de l'an. L'année suivante, les parents

tombent dans la misère, et les pauvres petits malheureux qu'ils ont mis au monde vont à l'hôpital. C'est une sotte manière de se réjouir que multiplier les misérables.

Ed général, les mariages précoces ne conviennent pas aux États populeux et aux populations avancées, parce qu'ils favorisent la multiplication des hommes chez des peuples où il devient de plus en plus difficile de trouver des professions lucratives. Le travail ne peut être suffisamment lucratif que par le soin que l'on prend au contraire de ne pas surcharger les classes laborieuses d'un excès de population. Franklin a fait un Essai intéressant pour exciter les jeunes gens à se marier de bonne heure; cet ouvrage était fort convenable en Amérique, où les accumulations sont faciles et les terres sans bornes ; mais il n'est point fait pour la vieille Europe, à qui il convient au contraire de multiplier les capitaux productifs d'utilité et d'agrément beaucoup plus que le nombre des enfants ^

L'humanité commande qu'on prenne soin des enfants abandonnés, mais il ne faut pas que les parents s'accoutument à regarder l'hospice des Enfants-Trouvés comme une ressource ordinaire.

Sous le règne de Bonaparte, l'administration, effrayée de la multiplication excessive des enfants-trouvés , consulta les chefs de ces maisons à Paris pour en connaître la cause et le remède. Us répondirent qu'elle tenait au grand nombre d'hospices destinés à les recevoir, et à l'amélioration du sort de ces infortunés sous le régime républicain. Le respect que l'on professait alors pour les droits de père et de citoyen avait fait établir que les parents pouvaient constater leur paternité, visiter leurs enfants, et les retirer de l'hospice lorsqu'ils le jugeaient à propos. Tellement

que beaucoup de ménages d*ouvriers en étaient venus à considérer les hospices comme des espèces de pensionnats gratuits dont l'usage leur était dû.

Les chefs des hospices conseillaient d'ôter aux parents le droit de voir leurs enfants et même de recevoir de leurs nouvelles. Et en effet, un père qui ne prend pas soin de son fils, qui l'abandonne, en méconnaissant les obligations que lui impose la nature, renonce aux droits qu'elle lui avait donnés. La patrie acquiert l'autorité qu'auraient eue les parents. Elle a accompli ce qu'il y a de plus difficile à faire dans un homme : elle l'a élevé; elle peut en disposer; ses obligations ne sont autres que celles qu'imposent l'humanité et le malheur.

Les droits auxquels ont renoncé les parents en abandonnant leurs enfants autorisent le gouvernement à les élever pour les professions néces-

* Les capitaux productifs de produits matériels donnent moins de profits à mesure qu'ils se multiplient, tandis que les capitaux immédiatement productifs (leur utilité augmente) l'aisance de la nation sans altérer ses profils.

36« SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE XXXII.

saies à l'État, comme celle de soldats et de marins. Regarderait-on cette disposition comme une violation des droits de l'humanité? Eh! ces droits ne reçoivent-ils pas un outrage plus cruel, lorsqu'on dispose à l'âge du service militaire des enfants que les familles ont élevés à leurs frais, auxquels on est attaché par les soins mêmes qu'on en a pris, par les sentiments de reconnaissance qu'on trouve en eux, et qui se sont formés pour des professions où ils auraient rendu des services à leurs familles aussi bien

qu'à leur pays? L'État doit même aux enfants abandonnés, qui sont devenus ceux de la patrie, l'apprentissage d'une profession qui puisse les faire vivre après leur service achevé.

Les mêmes vues doivent diriger l'administration dans le soin qu'elle prend des vieillards. Si l'État leur offre des asiles, il ne faut point que ni leurs enfants ni eux-mêmes puissent les regarder comme un moyen ordinaire de passer la fin de sa vie. Y avoir recours est un malheur qu'ils doivent mettre toute leur application à éviter. Et comme on ne peut pas admettre dans les hospices tous ceux qui se présentent pour y entrer, il faudrait que le titre auquel on accorderait le plus d'égards fût la preuve que le postulant est tombé dans la misère par des causes indépendantes de sa conduite et qu'il ne pouvait pas prévoir.

Les infirmités naturelles , la cécité , la surdité , sont des malheurs qui ne sont ni prévus ni mérités. Us ne se multiplient pas par les secours qu'on leur donne. L'humanité sollicite pour eux l'assistance de la société, et la politique ne défend pas qu'on la leur accorde.

J'ai dit que la société ne doit rien à celui dont les services ont été achetés et payés; mais elle doit des secours à celui dont elle exige des services lorsqu'elle ne les paie pas à leur véritable valeur. Les militaires , par exemple, dans les grades inférieurs, ne peuvent pas être payés d'un salaire analogue à leurs services; quel salaire d'ailleurs peut payer le sacrifice de leur vie qu'ils font journellement à leurs concitoyens? — Us doivent leur vie à leur pays, dit-on. — Qui sont ceux qui ont dressé cet arrêt? D'où naît leur droit d'exiger que Ton ^e sacrifie pour eux? que donnent-ils à leurs défenseurs en retour de la vie; et s'ils ne donnent rien, cette vie leur appartient-elle? Prenons-y garde : les

belles maximes d'un dévouement gratuit pourraient bien être les restes d'un fanatisme politique dont les républiques de l'antiquité avaient besoin pour se soutenir dans un état social très imparfait; d'un fanatisme qui n'a pas pu les faire durer, et sur lequel il serait d'autant plus dangereux de compter que l'on est plus avancé dans la civilisation. Ce qu'un citoyen doit à sa patrie, c'est de ne

jamais sacrifier les intérêts du public à ses intérêts particuliers. C'est un devoir de simple justice. Par la raison que chacun doit respecter les droits et la propriété d'autrui s'il veut qu'on respecte les siens, il doit respecter les droits et la propriété du public, car le public se compose de ses concitoyens ; mais par la même raison le public, la société, n'a aucun droit sur ce qui est à lui, sur sa vie, ses talents, sa propriété. Si l'impérieuse nécessité en exige le sacrifice, la société lui doit du moins toute l'indemnité qu'elle est capable de lui donner. Quant aux militaires qui ont servi d'instruments pour l'opprimer et la dépouiller, la société ne leur doit rien que son mépris et sa haine.

* Le sujet des secours publics est loin sans doute d'être épuisé dans ce chapitre; ce sujet a fourni et fournira encore matière à des livres spéciaux plus ou moins étendus, et qui présenteront toujours un vif intérêt. Les développements mêmes de la civilisation porteront les hommes à prendre un intérêt d'autant plus vif aux souffrances de la portion malheureuse de la population[^] et les exciteront à chercher les meilleurs moyens de soulager ces maux et surtout autant que possible de les prévenir. L'auteur n'a point distingué celles des fondations de secours qui concernent les communes de celles qui concernent l'État. Il n'a point parlé non plus des associations mutuelles de secours parmi les ouvriers. Ces associations, dont le nombre augmente à Paris sur-

tout, auront une grande influence sur le sort des travailleurs, et auront les meilleures conséquences sur leur perfectionnement moral, par le contrôle mutuel exercé par ceux qui en font partie : l'ouvrier laborieux et rangé est seul admis dans ces sortes d'associations, car aucun ne veut courir la chance de soulager sur son travail des maux ou une misère qui ne serait que le résultat de l'inconduite.

Des réflexions analogues peuvent être faites sur le chapitre relatif aux dépenses pour l'instruction, ainsi que sur la plupart des dépenses publiques en général qui font l'objet de cette septième partie. De graves questions ont été soulevées sans avoir été épuisées, telles que le meilleur mode à prendre pour les concessions de travaux publics. Le système politique de la centralisation a été attaqué alors qu'il tendait à paralyser l'action des localités; il resterait à examiner d'un autre côté l'étendue qu'il convient cependant de lui donner pour maintenir la force et l'unité nationale d'un pays comme la France. Mais, dans un cours d'économie politique, il fallait présenter un tableau complet de la science, et il importait de donner des proportions convenables à chacune de ses parties, pour que l'on pût saisir à la fois tout l'ensemble. Du reste, le grand nombre de questions importantes qui se rattachent à chacun des objets traités dans cet ouvrage

368 SEPTIÈME PARTIE. — CHAPITRE XXXII.

sont un encouragement aux travaux futurs des économistes, et c'est un grand mérite de la part du professeur que d'avoir exposé complètement la science sans avoir, dans aucune de ses branches, épuisé son sujet. {Note de l'éditeur.}

DES FINANCES PUBLIQUES.

CHAPITRE PREMIER

Des finances publiques en général.

Nous avons vu , messieurs, en quoi consistent les principaux besoins d'une grande société ; nous avons comparé le bien-être qu'elle recueille de leur satisfaction avec ce qu'ils lui coûtent. La dépense qu'il en résulte pour elle est puisée dans les finances publiques, ou, si l'on veut, dans l'argent du trésor public.

Cet argent ne peut provenir que des revenus du gouvernement lui-même , ou des revenus des particuliers , c'est-à-dire du produit de leurs fonds productifs, puisque les fonds productifs (les terres, les capitaux et l'industrie) sont les seules sources d'où peuvent sortir des revenus. Voilà une vérité fondamentale en cette matière; tellement que tout système d'administration qui promettait un revenu neuf, un revenu qui ne sortirait ni des fonds productifs de l'État, ni de ceux des particuliers, décèlerait de suite une ignorance profonde ou un charlatanisme effronté.

La guerre peut remplir un trésor par des rapines, par des tributs; mais encore faut-il que les valeurs dont ces rapines se composent aient eu leur origine dans des fonds productifs ; et les fonds productifs ne sont autres que ceux qui se trouvent indiqués dans les différentes parties de ce Cours * .

• Il est inutile de retracer ici les controverses qui divisent les économistes sur les fonds productifs. On a vu que plusieurs publicistes refusent cette déno-

II. 2t

ÎTO HUITIÈME PARTIE. - CHAPITRE ï.

Les nations consomment quelquefois des biens, des services en nature^ c'est-à-dire sans qu'ils aient été achetés de l'argent du trésor. Nos anciens rois marchaient à la guerre à leurs frais , et les feudataires qui les suivaient ne recevaient point de solde. Jusque-là il n'y avait point de finances publiques ; il n'y avait que des revenus privément administrés, et fournis au public à mesure que le besoin l'exigeait. Les guerriers, surtout les soldats des temps plus anciens et ceux des temps modernes, n'ayant pas en général de revenu propre, ou ne voulant pas le consacrer à cet usage, il a fallu payer leurs services, et, pour cet effet, avoir des finances publiques.

Quand la plupart des villes se furent formées en sociétés communes et se furent donné des magistrats , elles payèrent aux rois des contributions dont elles levèrent en général les deniers par des droits d'entrée à leurs portes. Les villageois n'ayant pas la force de résistance que donne une association , furent taxés arbitrairement à la taille ; et d'autres impôts furent levés, sous différents prétextes, par les gens de guerre, c'est-à-dire par les nobles et le roi, qui avaient les armes en main*. Les assemblées soi-disant nationales étaient réunies pour des objets spéciaux plutôt que pour voter habituellement l'impôt , et le véritable contribuable y venait pour exprimer ses doléances, au lieu d'y exercer son droit. Il a fallu l'importance graduellement acquise par le Tiers-État , en raison des besoins démesurés du gouvernement, en raison de l'accroissement des populations et de leurs richesses, pour que son consentement aux impôts, tacite d'abord, ou imparfaitement exprimé par les parlements, fût regardé comme nécessaire. De là les formes représentatives introduites dans les pays gouvernés constitutionnellement, et les proclama-

tions, les préambules d'édits, les comptes financiers publiés dans les pays qui sont encore régis par un pouvoir arbitraire.

mination aux capitaux et même aux terres. Peu importe : le principe est vrai , quels que soient les fonds productifs que l'on admette. Pour ceux qui admettent que le travail seul produit, le travail est le seul fonds qui fournisse aux dépenses publiques.

* Dans le Testament politique qu'on peut attribuer au cardinal de Richelieu, malgré les dénégations de Voltaire, on lit : « Le peuple n'est point taxé, il est « pillé; les fortunes ne se font pas par l'industrie, mais par la rapine. » Ch. IV\ 5 4. Telle était, en effet, la méthode de Richelieu. Il était assez sûr de son pouvoir pour être injurié sans le dire. Mazarin se contenta de piller sans le dire.

DES FINANCES PUBLIQUES EN GÉNÉRAL

Quoique l'administration des finances publiques soit un art très important dans nos sociétés modernes, qui sont devenues si vastes et si compliquées , on ne saurait la considérer comme fondamentale dans le mécanisme des sociétés, puisqu'on a vu des corps politiques, des nations, sans finances publiques. L'importance de cette administration s'est encore accrue depuis que le choix, la proposition des dépenses publiques , c'est-à-dire le jugement qu'on fait de l'importance des besoins de l'État, des dépenses qu'il convient de faire ou de consentir, est devenu une annexe de l'administration publique. Néanmoins ce n'est encore , de même que le gouvernement lui-même, qu'une circonstance accidentelle qui influe puissamment sur le sort des nations, mais

qui influe à la manière d'un autre art. La navigation, l'art de la guerre, influent puissamment aussi sur le sort des nations. Ces arts peuvent aller jusqu'à les renverser, sans être des parties nécessaires de l'existence des sociétés ; et cette influence suffit pour qu'on y donne [une grande attention quand on veut se faire une idée un peu complète des phénomènes qui accompagnent la vie du corps social.

Il semble, au premier aspect, que sous les gouvernements arbitraires il doive être plus facile de lever de l'argent pour les besoins réels ou supposés de l'État que sous les gouvernements constitutionnels. L'expérience prouve qu'il n'en est pas ainsi. Il a fallu, sous Louis XIY et Louis XY, en France, épuiser les inventions fiscales anciennes et nouvelles pour tirer des peuples une somme de tributs annuels inférieure de beaucoup à ce qu'on en a tiré depuis au moyen d'une législature complaisante ou abusée. Les besoins d'argent étaient quelquefois si pressants , qu'on était forcé d'avoir recours à des ressources humiliantes. En 1759, Louis XV se vit réduit, pour éteindre quelques dettes criardes , à emprunter aux gens de son écurie les épargnes qu'ils avaient mises de côté. Le ministre des finances Calonne, qui ne refusait jamais rien aux personnages en pouvoir, faisait au besoin, le soir, enlever de la caisse de l'Opéra la recelte du jour j et l'on n'a pas encore oublié que le même ministre fit une description pathétique des souffrances des malades entassés dans l'Hôtel-Dieu de Paris, pour obtenir de ses habitants, sous prétexte de remplacer ce réceptacle par quatre hôpitaux situés aux confins de la capitale, une souscription dont les fonds, imprudemment versés au trésor royal, furent bientôt dissipés.

Les besoins d'argent ont été si pressants dans certaines occasions, que les agents d'un gouvernement absolu ont été obligés d'avoir recours au langage des supplications. L'histoire des gros financiers est pleine de ré-

vélations qu'il faut citer. La cour d'un prince absolu, et ceux qui prennent part à ses faveurs, regardent comme un très mauvais ministre un ministre économe. On se débarrassa de Sully aussitôt que Henri IV eut reçu le coup mortel ; on obséda Louis XVI pour qu'il renvoyât Turgot et Necker. Suivant la morale des courtisans, le meilleur ministre des finances est le plus fécond en expédients pour dépouiller le contribuable. On le met à l'œuvre quand on lui suppose des ressources dans l'esprit; et dû moment que l'on a épuisé son génie fiscal, on en prend un autre.

Le peuple paie avec moins de répugnance lorsqu'il croit que les impôts sont consentis par des délégués tirés de ses rangs, et dont les intérêts sont pareils aux siens. Cette observation n'avait pas échappé à Montesquieu : « On peut, dit-il, lever des tributs plus forts à proportion de la liberté ((des sujets*. » C'est ainsi que des gouvernements, fort peu amis de la liberté, ont pris le parti de souffrir des assemblées délibérantes, s'affranchissant par là de ce qu'il y a d'odieux à faire payer de l'agent, et se réservant l'agréable soin de le dépenser. Mais il ne suffit pas d'une apparence de légalité pour qu'une nation subvienne à de fortes dépenses. Un grand développement d'industrie est donc devenu une condition nécessaire des gros impôts, et une grande industrie suppose des capitaux considérables, une instruction progressive et beaucoup d'activité dans les facultés de l'esprit. De là la nécessité où se sont trouvés les gouvernements de mar-

' On trouve dans la Notice sur M. Necker[^] publiée par M. de Staël, son petit-fils, des lettres que lui écrivait le chef du trésor royal sous le ministère de Tabbc Terray. M. Necker, alors banquier, avait déjà fait quelques avances au trésor : w Nous vous supplions, lui écrivait-on» de nous seconrir dans la journée. Dai- « gncz venir à notre aide pour une somme dont nous avons un besoin indispen- « sable. » Et dans une autre occasion : « On est à la veille du départ pour Fon- « tainebleau ; mais les passe-ports ne sont pas expédiés, i Is sont entre vos mains : « le moment presse; vous êtes notre seule ressource. » Page 21»

• Esprit des Lois[^] liv. XIII, ch. 3. Montesquieu ne se trompe-l-il point sur Texplication qu'il en donne? u 11 y a, dit-il, dans les États modérés, un dédom- « magement pour la pesanteur des tributs : c'est la liberté. Il y a dans les États <(despotiques un dédommagement pour la liberté : c'est la modicité des tributs. » Ne serait-ce pas plutôt que là où la liberté et la sûreté ne se trouvent pas, il n'y a qu'une faible production et par conséquent peu de chose à prendre? D'ailleurs la coïllre-parlie n'est pas vraie : dans le temps de Montesquieu même, les cantons les plus libres de la Suisse payaient peu d'impôts, et, depuis Montesquieu, aux Etats-Unis, la liberté n'est point balancée parla pesanteur des tributs.

DES FINANCES PUBLIQUES EN GÉNÉRAL

cher avec le siècle et de se concilier Topinion. L*emploi de la force bruiale ne servirait plus, ou plutôt gâterait tout et tarirait la source des tributs.

Ces considérations feraient supposer qu'un régime constitutionnel met une nation à Fabri d'une mauvaise administration financière. Mais quand l'administration a rendu une dépense inévitable, une représentation nationale peut-elle se dispenser de l'acquitter ? Quand le ministère n'est pas soutenu par une inflexible probité, en même temps qu'il ne trouve pas dans la constitution politique un appui suffisant contre les exigences des gens en crédit, on voit se renouveler l'infâme trafic commencé en Angleterre sous le ministère de Robert Walpole * ; l'autorité entraîne la majorité des votes par des caresses, des places^ des faveurs, de l'argent même ; et tandis qu'autrefois on se procurait de l'argent à l'aide des soldats , et des soldats avec de l'argent, on s'est procuré des impôts par le moyen d'une législature, et des législateurs dociles à l'aide des impôts.

Cependant on rencontre des consciences moins aisément maniables ^ le public ne peut pas être acheté, et son opinion a toujours un certain poids ; il faut donc employer concurremment d'autres moyens encore que ceux que donne la corruption. On fait usage d'un certain art dans le choix des questions que l'on soumet aux assemblées délibérantes, dans la manière de présenter ces questions, de les soutenir*. On séduit les esprits faibles par la crainte des bouleversements qui peuvent compromettre leurs personnes et leurs propriétés ; on leur persuade que l'unique moyen de conserver la tranquillité publique est de fortifier l'autorité, et qu'il est impossible que l'autorité soit forte sans quelques abus dont on a soin de dissimuler l'étendue et les dangers. Les hommes dont la vue est courte en politique ne s'aperçoivent pas qu'un abus est un vice interne, une maladie qui ronge le corps politique et amène tôt ou tard les désordres qu'ils se flattaient d'éviter. Il serait facile de prouver que tous les bouleverse-

ments arrivés de nos jours remontent à un malaise intérieur que l'on pouvait prévenir, ou auquel on pouvait porter remède *, et quant à ceux qui pensent qu'un gouvernement fort peut seul mettre à l'abri des désordres intérieurs, qu'ils songent aux désordres qu'ont entraînés le gouvernement fort de la Convention nationale et le gouvernement fort de Bonaparte ^ et qu'ils jettent

- Voyez Goldsmith's Hittory of England; Lelter 55.

* Voyez rexcellent Trailé de la tacUque des anemblées législatives %i \%% so^ phismeï poiiUques, par Jérémie Benlham ; 2 vol

374 HUITIÈME PARTIE. - CHAPITRE If.

les yeux sur les États-Unis, sur un pays dont ie gouvernement est sans argent, sans troupes, sans gendarmes, et qui n'est jamais troublé.

Rien ne simplifie les finances comme Téconomie dans les dépenses publiques. Ce sont les grosses dépenses qui donnent naissance aux inventions fiscales, aux éditsbursaux qui fatiguent, écrasent et soulèvent les peuples. L'art de la finance n'est difficile que parce que Tart d'économiser n'est pas connu. Un gouvernement accoutumé à manier de grosses sommes devient de plus en plus prodigue et avide ; de là des ressources artificielles , des abus, qui ne peuvent se soutenir qu'à Taide de la déception et de la corruption politique ; et comme il faut étouffer les plaintes qu'excite toujours un système vicieux, on voit communément des lois oppressives et la vermine des espions et des délateurs marcher à la suite du désordre des finances.

Voulez-vous que l'impôt soit payé avec exactitude et bon cœur? Qu'il n'excède pas les besoins réels de l'État, et que chacun soit à portée de se convaincre de la fidélité de son emploi. « Je suis convaincu, dit judicieusement Verri *, que si le produit des impôts avait toujours été sagement employé, le public regarderait cette charge comme une dette sacrée ; quiconque chercherait à s'y soustraire partagerait la honte encourue par un homme qui, s'étant uni volontairement à quelque association particulière, se refuserait à supporter sa part des dépenses de la société après en avoir partagé les avantages. »

CHAPITRE II

Des Budgets.

De tous temps on a fait des tableaux de la dépense et des recettes de l'État ; mais deux circonstances qui ne sont pas fort anciennes ont imposé la loi de dresser ces tableaux à l'avance et d'y mettre plus de soins et de méthode. L'une de ces circonstances est l'augmentation graduelle des dépenses publiques modernes ; l'autre est la nécessité de faire sanctionner d'avance par les représentants des contribuables les sacrifices annuels qu'il convient de faire pour l'État, aussi bien que les moyens d'y pourvoir.

Indépendamment des abus qui ont accru les dépenses publiques, et dont quelques-uns ont été signalés dans les chapitres précédents, il convient

* Réflexions sur l'économie politique^ ch. 29.

d^ remarquer que les populations sont devenues plus considérables et se sont étendues dans des lieux auparavant moins habiles. Céail un eïiel des progrès de Tart social, et ces progrès mêmes ont dû multiplier le nombre des fonctionnaires publics. La guerre en même temps est devenue un art plus compliqué, et les armées sont plus nombreuses , surtout depuis la révolution française. Cette révolution attaquée dans son principe , les masses nationales ont du se mettre en mouvement pour défendre leur indépendance. De défensives, ces masses n'ont pas tardé à devenir offensives; dès lors, leurs antagonistes ont été forcés de mettre sur pied des forces équivalentes et d'adopter Tusage de la conscription, de ce mode de recrutement qui consiste essentiellement à enrôler de force toute la population raële et valide , à mesure qu'elle parvient à Tâge d^homme, pour remployer à seconder militairement la politique du gouvernement, quelle qu'elle soit'.

Les développements de industrie ont rendu plus considérables les travaux publics, les routes, les ports de mer. Ce qui surtout a augmenté les dépenses , c'est la facilité qu'on a trouvée à lever des impôts aussi bien qu'à contracter des emprunts; et cette facilité est due aux progrès qu'ont faits simultanément tous les genres d'industrie, surtout en Angleterre et en France *. Cette combinaison de besoins et de ressources a rendu fort

' La nécessité de défendre le territoire national contre une agression étrangère peut seule excuser la mesure barbare d'enlever à toutes les familles leurs enfants, au moment où ils viennent d'achever les études de leur état, et où ils vont commencera être utiles à leurs proches et à la société. Il viendra un temps, qui n'est peut-être pas très éloigné, où l'on sera bien honteux de cette ini-

quité commise sans remords. C'est ainsi que le gouvernement français a employé cette classe précieuse de citoyens à soutenir en Russie, en 1812, et en Espagne, en 1823, des guerres conformes à sa politique du moment, et tout-à-fail contraires aux intérêts de sa nation, non moins qu'à ceux de l'humanité. Pour déguiser cette mesure inique, on en a successivement changé le nom. C'était d'abord la réquisition, ensuite la conscription, puis le recrutement, et toujours la même chose. L'Angleterre est exempte de ce crime politique, mais non de celui de la presse.

- Les dépenses de la France, qui, sous le cardinal de Richelieu, s'élevaient annuellement à environ 160 millions de francs de notre monnaie*, purent s'ac-

* Suivant le Testament politique du cardinal de Richelieu, il la porte à 80 millions, le marc d'argent équivalait à 12 livres 10 sous. Quant à la valeur propre de l'argent depuis cette époque, elle n'a pas considérablement baissé.

importante la tâche d'un ministre des finances, et ce ministère est devenu, dans la plupart des États de l'Europe, le pivot sur lequel se meut toute l'administration.

On a dit qu'un peuple, de même qu'un particulier, peut bien proportionner ses dépenses à sa fortune, et se permettre même des dépenses de luxe quand il est en état de les payer. La parité n'est pas exacte. Un particulier et sa famille peuvent, sans manquer à la justice, avoir du luxe quand ils ont plus que le nécessaire. C'est leur bien dont ils usent, et ils sont les seuls bons juges de la préférence à donner, vu leur prix, à une consommation plutôt qu'à une autre. Il n'en est pas ainsi dans une vaste société, dans une nation où chacun contribue pour la dépense commune,

el où la plupart des contribuables, loin d'avoir du superflu, n'ont pas toujours le nécessaire. Ceux-là sont fort en droit de s'impatienter quand on leur prend, sous prétexte que la nation est riche, un morceau de leur pain pour contribuer à la construction d'un arc de triomphe. Pour des dépenses nationales de luxe, il semble que les seules personnes qui dussent contribuer sont celles qui s'accordent à elles-mêmes des jouissances de luxe. Au surplus, dans les pays où les contributions sont modiques et très équitablement réparties , le luxe national à peu d'inconvénients, parce que chacun n'y contribue alors que pour une faible quote-part , et qui ajoute fort peu à ses privations.

Par la raison même que les dépenses publiques ont été fort augmentées, il a fallu faire sanctionner à l'avance, soit par une assemblée nationale, soit par le prince dans les gouvernements absolus, le projet des dépenses annuelles et les moyens d'y pourvoir. Sans cela on pouvait s'embarquer dans des entreprises qu'on n'aurait pas pu soutenir. Chaque gouvernement

lever à 330 millions sous Louis XIV. A l'époque de la révolution , les dépenses de l'État montaient à 531,533,000 livres tournois, et le budget de 1830 a été de 979,352,000 francs, sans les accessoires.

Les dépenses de l'Angleterre qui, sous Élisabeth, étaient seulement de 600,000 livres sterling (15 millions de notre monnaie)"^, ont été portées, sous Guillaume et Marie, à 100 millions de France; sous George I^", à 181 millions; sous George U, à 293 millions^; et enfin en 1827, le budget des dépenses a été de 1,347,138)525 francs, comptant toujours 25 francs pour une livre sterling.

* Napier, Supplément à l'Encyclopédie britannique, •• Clark»,
Cenp d'mil tur la Grandc-Brelagne,

en outre, lorsqu'il se trouve dans la nécessité d'emprunter, veut pouvoir justifier aux yeux de ses prêteurs des moyens qu'il a de remplir ses engagements. Sous ce rapport , les gouvernements constitutionnels ont eu l'avantage sur les gouvernements absolus; car, quoiqu'il soit fort difficile, d'après les budgets rendus publics, de se faire, même dans les pays constitutionnels, une idée juste des dépenses et des recettes d'un État un peu vaste, néanmoins, le droit qu'ont les représentants de prendre connaissance des documents, et surtout les controverses qui s'élèvent dans des comités particuliers et dans des discussions publiques, rendent plus difficiles à l'administration les récitences et les déguisements qui ont pour objet de donner le change à des créanciers.

L'Angleterre étant le premier État où il ait fallu rendre compte à des représentants de l'état des finances publiques, a été aussi le premier qui ait eu des tableaux dressés par anticipation des dépenses et des recettes présumées; tableaux auxquels on a donné, même en France, le nom anglais de btidget* ; car le grand usage qu'on fait d'une formalité entraîne la nécessité de l'exprimer brièvement. Ou a donné en même temps au tableau des ressources le nom, également plus anglais que français, de voies et moyens^.

Je tâchem, dans l'examen que nous ferons des impôts et des emprunts, de vous faire connaître la nature de ces ressources et les résultats de l'emploi qu'on en fait.

Un budget n'étant qu'un aperçu des recettes et dépenses présumées, l'événement peut différer de la prévision; certaines dépenses peuvent l'avoir excédé, certaines recettes peuvent y être restées inférieures; il faut donc, pour chaque année, un autre acte

de la législature qui légalise ce qui a été réellement fait. C'est ce qu'on appelle, en France, la loi des comptes, ou la loi qui approuve les comptes de telle année. La loi du budget regarde toujours une année postérieure, et la loi des comptes une année antérieure au moment où elle a été rendue. Lorsqu'une dépense imprévue et non autorisée a néanmoins été faite, et qu'elle est approuvée

* Johnson fait dériver ce mot du français poche. On appelait autrefois de ce nom le gousset où Ton avait coutume de porter de l'argent; mais cette étymologie paraît fort Incertaine.

* Ways and means manières et moyens; c'est-à-dire les ressources et la manière de les exploiter, ou les impôts et les formes de leur recouvrement, auxquels il faut ajouter les emprunts.

Après coup par la législature, cette autorisation porte un autre nom barbare : c'est un bill d'indemnité. Un député de la législature française, fort exercé dans les matières de finance*, a prouvé que, de l'année 1815 à l'année 1827, c'est-à-dire à une époque où le repos était rendu à l'Europe, les recettes présumées dans le budget de la Finance ont toujours de beaucoup excédé les dépenses, et que, lorsqu'il s'est agi de faire approuver les comptes des exercices passés, les dépenses réelles ont toujours surpassé les recettes présumées".

Les impôts s'établissent presque toujours à l'époque d'une guerre : c'est le moment où les besoins de l'État sont le plus évidents, où Ton ose moins murmurer contre les sacrifices extraordinaires. La paix venue, le peuple s'y est accoutumé; le gouvernement, de son côté, s'est accoutumé à manier beaucoup d'argent ; les prétextes ne manquent pas pour perpétuer l'impôt : il faut

faire honneur à ses engagements; la guerre a entraîné des frais qui durent encore, et, outre les dettes dont le grand livre est demeuré grevé, la France a continué, quinze ans après la dernière paix générale, à payer des contributions qui ne devaient durer que pendant la guerre.

Que dis-je? nul ne peut dire quand elles cesseront!

Telle est la malheureuse tendance des gouvernements. Ceux qui en tiennent les rênes ne considèrent pas Targent du même œil que les contribuables; ils n'y voient qu'un moyen puissant de satisfaire leurs vues personnelles, de réaliser les rêves de leur ambition, de leur vanité, de leur cupidité et quelquefois de ce qu'ils imaginent être le bien de TÉtat. Le plus grand ministre des finances, à leurs yeux, est celui qui sait recueillir le plus d'argent. L'expérience prouve, au contraire, que les ministres avec lesquels on a fait de grandes choses sont ceux qui savaient le mieux l'économiser. Rappelez-vous , messieurs , ce qu'on a pu exécuter avec des ministres tels que Sully, Colbert et Necker. Avec eux, les recettes ont presque toujours excédé les dépenses. Obligés de fournir aux dissipations de princes guerriers ou faibles , ils trouvaient encore le moyen d'exercer

« Discours de M. Jacques Laffite, séance du 7 mai 1827.

- On verra comment, dans ces cas-la, à défaut d'autres ressources, TÉtat paie en ses billets portant intérêt et qu'on négocie (c'est-à-dire qu'on vend sous la déduction de l'escompte) sur la place. C'est ce qu'on nomme la délie flollanle^ qui prend le nom de consolidée lorsqu'on la rembourse au moyen de la vente que fait le gouvernement de nouvelles inscriptions au grand livre de

la dette publique. Avec le produit des inscriptions vendues il acquitte ses billets à terme.

une sage parcimonie dans les dépenses dont la nécessité ne leur était pas démontrée. Cette qualité est peut-être la première de toutes dans les pays où le gouvernement n'est pas soumis à un contrôle légal. Mais elle est rare. On appelait, sous notre ancien régime, les ministres des finances, contrôleurs généraux; ils auraient dû, pour le bien de l'État, être plutôt contrôlés que contrôleurs. Dans les États représentatifs, cet esprit d'économie doit se trouver dans les députés qui représentent les intérêts généraux; sans cela ils sont peu dignes de leur mission.

On voit que, dans un budget, l'essentiel est le côté des dépenses. C'est aussi sur ce point que les législateurs éclairés fixent leur principale attention. Ce n'est pas que l'assiette, le recouvrement des impôts et la ressource des emprunts, ne soient des choses fort importantes en elles-mêmes. Mais, dans ces choses-là, l'intérêt des gouvernants n'est point en opposition avec celui des gouvernés. Il importe à la nation que les impôts soient assis sur des objets susceptibles de les supporter, et qu'ils soient équitablement répartis. Cela convient de même au gouvernement; car alors le recouvrement en est plus facile, et le mécontentement qu'ils occasionnent est moins dangereux. Il est donc toujours aisé de s'entendre avec lui lorsqu'il s'agit de l'assiette et de la répartition. Les gouvernements despotiques mêmes, lorsqu'ils sont bien avisés, permettent volontiers que ces objets soient réglés par des assemblées provinciales ou communales, tirées du sein du peuple. Les Turcs ne chargent-ils pas les primats de lever sur leurs co-religieux, les Grecs, les impôts dont ils accablent ceux de ces infortunés qui subissent encore leur joug? Un

conquérant, fort peu disposé à ménager un peuple conquis, laisse néanmoins à ses magistrats la répartition des contributions de guerre qu'il exige des vaincus ; mais quant à la quotité de la contribution et à son emploi, le despote et le conquérant se les réservent toujours à eux-mêmes. Le pouvoir, en quelques mains qu'il soit logé, repousse, autant qu'il peut, tout contrôle. En effet, à voir les choses sous un point de vue étroit, sans égard pour le bien de l'État, ou la durée et la tranquillité du pouvoir lui-même , il lui convient d'avoir de grosses sommes à sa disposition. Outre que les hommes qui occupent les postes élevés en retiennent la première et la plus grosse part, leur importance personnelle s'accroît avec l'argent qu'ils ont à distribuer, avec le nombre des emplois dont ils ont la nomination, avec l'importance des achats qu'ils ont à faire. Les systèmes, les travers, les vices des gouvernants sont érigés en nécessités politiques. Louis XIV veut rétablir les Stuart^S; Louis XV veut satisfaire l'avidité de ses maîtresses; et jamais les

arguments n'ont manqué pour justifier l'énormité des dépenses. Les droits du trône, de hautes convenances, la sûreté de l'État, la dignité de la nation sont des lieux communs d'un effet assuré. Les mêmes hommes qui se partagent les deniers de l'État affirment qu'il est des sacrifices auxquels un bon citoyen ne se refuse jamais, qui ne souffrent pas même de discussion ; on pose en fait ce qui doit être en question ; car la nécessité d'une dépense doit toujours être un point en question. Viennent ensuite les raisons d'État, les difficultés diplomatiques, les mariages, les naissances, les couronnements, les décès de princes. « En Europe, dit l'auteur de *l'Esprit des lois* , les édits des princes affligent même avant qu'on les ait vus , parce qu'ils y parlent toujours de leurs besoins et jamais des « nôtres^{*}. »

Mais quand une nation n'est pas dominée par la force brutale, elle apprécie à sa juste valeur la nécessité de toutes ces dépenses, et son intérêt est de s'opposer avec une imperturbable fermeté à toutes celles que le bien public dûment constaté n'exige point impérieusement.

C'est à la politique pratique à suggérer aux nations les moyens de dépenser peu. Tel n'est point l'objet du tribunal qu'on appelle en France la Cour des comptes. Il est chargé de vérifier si un comptable a véritablement payé les sommes qu'il passe en compte comme ayant été déboursées ; mais il n'est point chargé d'examiner si un ministre a ordonné une dépense qu'il n'aurait pas dû ordonner. Du moment qu'un ministre a décidé une dépense dans les limites posées par le budget, il est en règle à ses yeux, et nulle autorité n'est admise à le blâmer; une quittance suffit ici pour justifier une dépense. Cependant, le contrôle des comptables, bien qu'il ne soit pas sans importance, n'est que d'une importance secondaire. C'est le contrôle des ordonnateurs des dépenses qui est l'essentiel -, or, il n'en existe point*.

H n'existerait un véritable contrôle de l'administration qu'autant que chaque article de dépense serait autorisé d'avance dans la loi du budget, et qu'une cour des comptes nommée par les contribuables serait autorisée à vérifier si la somme appliquée à une dépense n'a point été appli-

• Liv. XIII, eh. 15.

* H n'a pas existé davantage, lorsqu'il y a eu deux administrations différentes, une pour les contributions et une pour le trésor. Le ministre du trésor constatait bien, pour sa décharge, les

sommes qu'il avait délivrées aux autres ministres pour leurs dépenses; mais il ne pouvait contrôler l'usage qu'ils en avaient fait.

quée à udc autre ; el même si le minislre qui en a ordounancé le paiement n'avait pas des moyens d'arriver au même but à moins de frais. Mais qui ne voit que, dans une aussi vaste machine que les finances d'une grande nation, une semblable surveillance est impraticable? D'ailleurs si c'était le même prince qui nommât le surveillant et le surveillé , le contrôle devien-^ drail illusoire. Puisqu'il doit se trouver nécessairement une assez grande latitude dans le choix des dépenses qu'il convient de faire et dans la somme qu'il convient d'y employer, c'est dans la constitution politique seule qu'il faudrait trouver des moyens pour que les ordonnateurs des dépenses fussent toujours dignes de la confiance des contribuables. La liberté de la presse et l'impression des comptes seraient déjà de très grands moyens d'économie.

Jusque-là, tout ce qu'on peut désirer, c'est que les articles de dépenses soient assez détaillés pour que le législateur ait l'assurance que les principaux besoins de l'État seront satisfaits, et que l'argent du public ne sera pas employé contre le vœu des représentants du public. Vous sentez, en effet, messieurs, que si les personnes chargées d'administrer les biens de rÉtat peuvent appliquer à une dépense les fonds destinés pour une autre, ce ne sont plus les représentants de la nation qui votent la dépense : voter une dépense, c'est décider que l'avantage que l'Êiat doit en tirer est assez giand pour balancer le sacrifice qu'elle occasionne. Si l'on peut se permettre de remplacer un avantage par un autre, la décision devient illusoire. C'est en mettant sous les yeux du législateur les besoins de l'État, article par article, qu'on le fait

consentir à sacrifier annuellement une certaine somme qu'il n'aurait nullement donnée s'il eût prévu qu'elle dût être appliquée à toute autre fin. Les mauvaises administrations ont leurs raisons pour vouloir la non-spécialité ; elle est synonyme de l'arbitraire. Avec le tableau des besoins nombreux de l'État on obtient un milliard , et avec la non-spécialité on en fait ce qu'on veut*.

' Un statisticien anglais, M. Joseph Lowe, a donné le tableau suivant de la population, des charges et du quantum payé par tête, en 1822, dans les principaux États de l'Europe. Cela peut servir de preuve à l'observation que je fais dans le texte, il convient cependant de remarquer que le quantum par tête ne tient pas compte des décharges qui ont lieu en faveur des ordres privilégiés (les nobles et les prêtres), et qui retombent nécessairement sur les classes non privilégiées.

L'auteur anglais exprime les sommes en livres sterling; pour la commodité

Un corps qui est censé représenter le peuple donne à l'impôt un vernis légal qui fait respecter ceux qui le perçoivent et ceux qui en dépensent le montant ; d'où ce fait déjà remarqué, qu'en Europe, les nations qui supportent les charges les plus lourdes sont en général celles qui jouissent d'un régime constitutionnel. Les personnes chargées de l'administration centrale savent rendre les dépenses indispensables ; ce qui met à l'épreuve la conscience des législateurs auxquels on en soumet l'approbation. Dans les États despotiques, les ministres, sachant que la responsabilité tout entière pèse sur eux, apportent dans les dépenses un peu plus d'esprit de critique. Le seul avantage que les pays gouvernés constitutionnellement retirent d'une représentation, est

dans les discussions publiques qu'elle entraîne et qui préviennent un certain nombre d'abus.

du lecteur français, je les donne ici en francs sur le pied de 25 francs par livre sterling.

NATIONS

Suède, sans la Norwége. . .

Russie d'Europe

Turquie d'Europe (par aperçu) .

Pologne depuis le partage. . .

Espagne

Portugal

Dancroarck

Suisse, 12 cantons

L'empire d'Autriche, compris la LK>nibar-

die, la Pologne autrichienne. . . . La domination prussienne.

Bavière

Le Piémont, compris la Sardaigne, Géoes

et la Savoie , ,

Éiats du Vupe

N;iples et Sicile

France

Grande Bretagne'l'Irlandeun comprise.

Irlande

"Wurtemberg

Saxe

Pays-Bas**

L'Europe collectivement

POPULATION

et aiores

CHARGES PCBUQCES.

id. par t«teJ

âmes.

fr.

fr. c.

75,000,<XjO

32,5ai,000

oan.00'i.000

* La somme de 1,100,000,000, en y comprenant l'irlande, n'embrasse que les Impôts perçus par le 6^{sc}. Les lies brilanoiques paient en outre la dlme, la taxe des pauvres, les chemins et les dépenses locales Lowe estime que le tout s'élève à 1750 millions de francs ; ce qui fait, pour la conlribation par tête, 81 fr. 40 c.

** Dans la répartition des impôts les provinces hollandaises sont beaucoup moins ménagées que les provinces flamandes, llesles-cl paient, par iélc, moins que la proportion commune, les autres paieit davaf:t.':g:e.

Outre les dépenses qui figurent au budget, les peuples en ont beaucoup d'autres qui n'y figurent pas. De ce nombre sont les dépenses locales des provinces, des districts, des communes. Dans les pays qui sont bien administrés, les besoins des localités sont soumis à l'approbation de leurs habitants, ou des délégués de leurs habitants; en France , depuis le règne de Napoléon, les conseils de départements qui volent les dépenses locales sont nommées par le prince ou par ses agents ; et, comme les administrateurs de la localité (les préfets) sont également nommés par le prince, il en résulte que les provinces et les communes sont gouvernées par une espèce d'aristocratie qui n'est point selon l'esprit de la constitution de ce pays. Pour comble d'abus, les budgets des localités sont rarement soumis, par l'impression, à l'investigation du public*.

En Angleterre, le clergé épiscopal s'étant emparé non-seulement des biens-fonds qui appartenaient au clergé catholique auquel il a succédé, mais des dîmes ou contributions que ses prédécesseurs faisaient payer au peuple, il se trouve que le peuple paie,

de cette manière seulement, au-delà de 112,000,000 de francs qui ne figurent point au budget\ Il en est de même de la taxe des pauvres qui est répartie et levée par les paroisses, et qui s'élève, dit-on, à près de 8 millions sterling* (200,000,000 francs). C'est une des plaies de l'Angleterre.

Le casuel des gens de lois, bien qu'il ne figure pas au budget, n'en est pas moins une lourde charge pour les peuples.

En France, le traitement et les pensions du clergé, les séminaires on écoles de prêtres, et eu général les dépenses relatives au sacerdoce, forment autant d'articles du budget ^; mais les frais occasionnés par les prêtres-

* Les fonctions de membres des conseils généraux , des conseils d'arrondissements et des couseils communaux ont enfin été rendues électives en France. Les élections et les attributions de ces conseils sont maintenant réglées par les lois des 21 mars, 19 avril 1831, 22 juin 1833 et 20 avril 1834. {Note de Védileur.}

* Comme l'État ne salarie pas les prêtres des religions dissidentes^, leurs ouailles les paient, en même temps qu'elles paient la dirae au clergé anglican. C'est ainsi que les malheureux catholiques d'Irlande, après avoir payé le clergé papiste pour qu'il entretienne leur ignorance et leurs préjugés, paient les dîmes au clergé anglican pour qu'il les persécute.

' Suivant les Slalislieal Illustrations of the Tj)ndon slalulical Society^ page 37, la taxe des pauvres s'est élevée, en 1817, à 7,890,148 livres sterling.

* La France paie, pour les frais généraux du cuU« catholique, environ 50 «il-

a^4 HUITIÈME PARTIE. ~ CHAPITRE II.

bylères, et le casuei des prêtres , qui se compose du salaire attribué à plusieurs de leurs fonctions, n'y paraissent pas, non plus que les énormes suppléments votés par les localités , ou plutôt au nom des localités*.

Des législateurs parfaitement indépendants et pénétrés delà sainteté de leurs devoirs, ne craindraient point de rejeter les budgets qu'on leur présente , toutes les fois qu'ils ne seraient pas fondés sur des dépenses évidemment commandées par le bien général ; toutes les fois qu'on négligerait de leur donner toutes les garanties désirables contre les abus. Que les créatures du pouvoir et les co-partageants dans les biens du public ne soient pas de cet avis ; qu'ils représentent cette mesure comme le bouleversement de l'État, tandis qu'elle n'est que la suspension de leurs honoraires jusqu'à ce que leurs honoraires soient mieux mérités, rien n'est moins surprenant ; mais que les personnes qui ne prennent aucune part à ce riche butin regardent cette utile fermeté comme une extrémité dangereuse, c'est une faiblesse tout-à-fait protectrice de la dissipation, de la corruption , et complice de la perte des gouvernements. Les hommes qui manient le pouvoir ne sont en général contenus que par les institutions; et une institution qui ne se fait pas respecter n'est pas une institution vivante. On craint que le gouvernement ne soit ébranlé s'il n'a pas de quoi satisfaire aux besoins de l'État , et l'on n'a rien de plus pressé que d'y pourvoir; c'est ainsi que l'on nourrit les abus qui exposent véritablement la tranquillité des nations. Si du temps de Louis XIV, un corps représentant les véritables intérêts de la France eût pu mettre un obstacle à ses gueires et à ses persécutions, la France

ne fût pas tombée dans l'avidité et la misère qui signalèrent la fin de ce règne théâtral , et le roi

lions par année , indépendamment de ce que paient les localités et les parties* liers. Elle a éprouvé , par l'effet de la révolution , un grand soulagement à cet égard; car elle payait pour les dîmes seules 120 millions, dont 20 millions pour les frais de perception. Les biens-fonds du clergé et ses droits seigneuriaux s'élevaient, en outre, à 60 millions. Le casuel des prêtres et les droits payés au pape étaient plus considérables qu'ils ne le sont de nos jours. Cette contribution payée à un prêtre étranger est un abus dont un bon gouvernement sait en général préserver sa nation.

* On fait payer aux départements et aux communes, sur les dépenses locales, des suppléments aux traitements des évêques, des loyers de presbytères, etc., dont on ne connaît pas le montant.

lui-même n'eût pas été abreuvé d'humiliations. Si le corps législatif muet de Bonaparte avait refusé nettement de pourvoir aux dépenses qui maintenaient ses fonctionnaires publics et ses armées, il n'aurait pas formé ces entreprises gigantesques et insensées qui l'ont renversé. Mais les membres du soi-disant corps législatif étaient désignés par lui I

Sauf des fléaux naturels, heureusement rares et passagers, les nations n'éprouvent guère que les maux qu'elles ont mérités. Pour les éviter, ce n'est pas une molle complaisance qui sert ; ce sont les lumières et la fermeté. Si des ministres complaisants ont l'art de lier une dépense abusive à d'autres dépenses utiles, on peut sans danger refuser le tout jusqu'à ce que les ministres présentent ces dernières dégagées de toute autre. Ils se hâteront de

se conformer à une telle suggestion ; ils sont plus intéressés que la nation à présenter un budget qui mérite d'être approuvé. Les nations subsistent par elles-mêmes, puisqu'elles subsistent de ce qu'elles produisent; tandis que les fonctionnaires publics ne subsistent que du budget.

Les gouvernements dépensiers sont menacés d'un autre danger, surtout le gouvernement d'Angleterre, c'est d'être désertés par leurs sujets. Vous verrez bientôt, messieurs, l'effet que produisent les impôts sur les prix que le consommateur est obligé de payer pour satisfaire aux besoins de la vie. La vie devient trop chère là où le gouvernement fait de trop fortes dépenses ; on y vit mal à l'aise ; avec un revenu donné, avec douze mille francs à dépenser par an, je suppose, et une famille , on y est exposé à trop de privations, on y fait une trop pauvre figure. Dès lors, si le revenu n'exige pas résidence, on cherche à le dépenser ailleurs ; et nous avons vu des milliers de ménages s'établir en France , surtout dans les provinces où l'on vit à bon marché. Ces émigrations sont d'autant plus fâcheuses pour l'Angleterre, qu'elles ont lieu parmi les classes moyennes de la société, où l'on trouve ordinairement plus de moralité et de lumières que dans les hautes classes et parmi la populace. Les premières ne se déplacent pas, car elles ne veulent pas perdre les avantages attachés à leur position sociale ; les classes indigentes ne peuvent pas supporter les frais d'un déplacement et sont plus esclaves des habitudes de leur pays*. Ces

' Des familles d'ouvriers anglais qui sont venues chercher de l'ouvrage en France depuis la paix de 1815, la plupart sont retournées en Angleterre, du moment qu'elles ont pu espérer d'y trouver de l'occupation. Beaucoup d'établisse- II. ' 25

émigrations paciûques deviendront d'autant plus faciles , que les communications se multiplieront ^t que les préjugés nationaux s'affaibliront par Teffet des progrès indubitables des sociétés. De pareils déplacements sont encore plus multipliés, malgré la.disuince, entre TAngleterre et les États- Unis. Dans ce dernier cas, à Favantage que présente un gouvernement à bon marché, se joint celui qui résulte d'un même langage et d'une certaine conformité d'habitudes. Ce serait bien autre chose si l'Amérique n'était pas si loin, et si elle présentait en même temps toutes les douceui-s de la sociabilité et d'une vieille civilisation.

Les charges imposées à la société par les gouvernements chers ont encore le fâcheux effet d'y multiplier les attentats contre les personnes et conire les propriétés. La vie y devient si difficile et la disparité des fortunes si grande, que toutes les passions y fermentent, et qu'une multitude de gens, pressés par le besoin, cherchent à se soutenir par le crime'.

CHAPITRE IIL

Des comptes par exercices et des comptes par années.

Lorsqu'on a dressé le tableau des dépenses présumées d'une année, telle, par exemple, que l'année 1820, on n'a pas prétendu que nulle dépense, nulle recette relatives à cette année n'auraient lieu passé le 31 décembre 1820. Plusieurs d'entre elles ont dû s'effectuer en 1821, 1822, etc. C'est ce qui a donné lieu, en France, à distinguer les exercices Ues diverses années-, de sorte qu'après

avoir, postérieurement au dernier jour de 1820, rendu compte des services (c'est-à-dire des recettes et des dépenses) de cette année-là, il a fallu, en 1821, en 1822 et autres années subséquentes, rendre un compte supplémentaire des nouvelles recettes et dépenses qui ont eu lieu relativement à cette même année 1820, mais opérées seulement dans les années qui l'ont suivie.

ments durables ont été formés au contraire, et des mariages contractés, dans la classe moyenne.

■ Le nombre commun des condamnations annuelles dans la Grande-Bretagne, de 1817 à 1823, a été de 13,400. Voyez Sialislicall illusiraiiom oflhe lerritonal extenty etc., of ihe Briiish empire^ publiihed by Ihe London slaiistical Society^ page 37.

DES COMPTES PAR EXERCICES

Ce mode de comptabilité observé en France a de très graves inconvénients.

On peut dire que les comptes d'un exercice ne sont jamais véritablement terminés et soldés, car il est impossible qu'il ne reste pas, durant des siècles, des articles en suspens relatifs à une année déjà passée depuis longtemps. Faut-il renoncer à une dette qu'on a droit de recevoir, parce qu'elle n'a pas été payée au moment de son échéance? faut-il méconnaître un engagement qu'on a pris, parce que celui au profit de qui on l'a souscrit n'a pas été en mesure de le faire valoir? tels sont les motifs qui ont fait adopter les comptes par exercices, où l'on sépare totalement les recettes et les dépenses qui ont rapport au service de chaque année

de celles des autres années; mais d'énormes abus ont accompagné cet usage. Les sommes que le gouvernement devait sur les exercices antérieurs à l'année courante ont été renvoyées à Carrière; et cet arriéré donnait lieu plus tard à des liquidations où la faveur et la corruption n'étaient pas toujours sans influence, et où les dettes reconnues étaient payées en valeurs insuffisantes. Sous l'ancien régime, à plusieurs époques, les exercices anciens n'étaient clos que par des banqueroutes; et, en thèse générale, il paraît difficile d'avoir une bonne comptabilité avec des comptes qui commencent tous les ans et qui ne finissent jamais, si ce n'est par le moyen de ce qu'on appelle vulgairement une cote mal taillée et d'une décision arbitraire du législateur.

Dans la comptabilité par années, on tient registre des sommes véritablement reçues ou payées dans le courant de l'année, et l'on porte au compte de l'année 1821, par exemple, les soldes qui se trouvent en caisse et les sommes qui sont encore à recevoir à la fin de 1820, de même que les sommes qui restent à payer. C'est la forme de comptabilité usitée généralement dans le commerce et en Angleterre pour les finances publiques.

On a objecté contre la comptabilité par années, qu'elle intervertissait l'application d'une ressource à l'acquit d'une dépense à laquelle elle avait été consacrée ; que c'était ravir aux créanciers de l'année révolue des fonds qui leur avaient été attribués ; qu'on risquait ainsi de compromettre le crédit public, et par conséquent de rendre les conditions des emprunts plus onéreuses pour le contribuable*.

On n'a pas fait attention, en élevant de semblables objections, que la manière de solder un compte n'allère en rien les res-

sources qui doivent faire face au paiement de ce qu'on doit. Dans une bonne comptabilité par

* Voyez GAnilb, Seimee det finançà^ page 247.

3R8 HUITIÈME PARTIE. - CHAPITRE IV.

adonnées, chaque classe de dépenses doit avoir un compte ouvert aussi bien que chaque créancier. Au moment d'un règlement, ce qui reste à recevoir ou à payer sur chaque compte est un solde que Ton porte au même compte pour l'année nouvelle ; et les mêmes ressources peuvent être employées aux usages auxquels elles ont été primitivement affectées. Le crédit public, loin d'être ébranlé, est consolidé par la possibilité que l'État débiteur a de pouvoir à toute heure donner par appoint son bilan , l'état de ses dettes et de ses créances. Les bons négociants, pour qui la confiance publique est si nécessaire , et dont on connaît la susceptibilité en fait de crédit, le savent bien; et ceux qui veulent que leurs écritures puissent être facilement apurées font un inventaire de leur avoir et soldent leurs comptes tous les ans. En un mot, tous les inconvénients des comptes par exercices peuvent être évités, et Ton peut jouir de tous leurs avantages dans les comptes par années ^

Ce n'est pas tout : les biens de l'État ne se composent pas seulement des écus qu'il reçoit et qu'il dépense. Ils comprennent encore les marchandises, les matières qui garnissent ses magasins. Une année qui a laissé à celle qui la suit des vivres , des fourrages , des habits en abondance, épargne à cette année des dépenses qui sans cela seraient devenues indispensables. Le bon ordre des dépenses publiques exige donc qu'on imite en ceci les négociants qui dressent chaque année un inventaire de ce qu'ils

possèdent, et qui chargent le compte de l'année 1821, par exemple, non-seulement de l'argent, mais des matières que l'année 1820 lui transmet.

CHAPITRE IV

De rimpôt en général, de sa légitimité et de ses limites.

Cette portion du bien des particuliers que le gouvernement consacre à satisfaire ses désirs ou les besoins du corps social, est ce que nous appelons ici impôt

» En termes de négoce, la situation de chaque compte est mieux connue lorsqu'on les solde tous les ans que lorsqu'on ne les solde que pour les terminer.

* Pour préciser l'expression , je répéterai ici ce que j'ai dit dans mon Traité d'Économie politique : « Quel que soit le nom que l'on donne à l'impôt, qu'on

DE L'IMPOT EN GÉNÉRAL

Qu'il soit assis sur les terres ou sur l'industrie, qu'il soit prélevé sur les capitaux ou sur les revenus des particuliers, ses effets économiques sont les mêmes. Ce sont ses effets généraux dont je vous entretiens ici. Nous verrons ensuite les effets divers qui résultent des différentes espèces d'impôts.

Quand les peuples ne jouissent pas des avantages que l'impôt peut leur procurer, quand le sacrifice auquel il les soumet n'est pas balancé par un avantage qu'ils en retirent, il y a iniquité. Ce bien leur appartient; on ne saurait, à moins de commettre un vol, ne pas leur donner en échange un bien qui le vaille*.

Ce n'est pas tout. Chaque homme a, de par la nature, le droit d'acheter les choses, et par conséquent le bien-être, la sécurité qu'on lui offre en retour de l'impôt au prix le plus bas où l'on puisse se les procurer. Si un despote ne laissait respirer à ses sujets que la quantité d'air que ses sujets lui paieraient, il est évident qu'il commettrait la plus criante des injustices ; car il ferait payer une chose dont tout le monde est en droit d'user pour rien. Je ne fais cette supposition extrême que pour faire sentir le vice du raisonnement qui prétendrait fonder la légitimité de l'impôt sur l'avantage immense, indispensable, que la protection du gouvernement procure aux citoyens dans tout État productif et policé. Ce n'est pas là la mesure de l'impôt légitime. De même que le prix d'une marchandise , lorsqu'il est fondé sur un monopole, et, en vertu de ce privilège, supérieur aux frais de production, est une atteinte à la propriété de l'acheteur, un impôt qui s'élève plus haut que les frais nécessaires pour procurer au contribuable la sécurité dont il a besoin , est un attentat contre la propriété du contribuable.

Ainsi, en supposant que les citoyens pussent jouir de toute la sécurité désirable moyennant cent francs de contribution par famille, si on leur faisait payer plus que cette somme, ce surplus pourrait passer comme un

« l'appelle contribution , taxe, droit, subsidé, ou bien don gratuit, c'est une « charge imposée à des particuliers ou à des

réunions de particuliers par le sou- « verain, peuple ou prince, pour fournir aux consommations qu'il juge à propos « de faire à leurs dépens : c'est donc un impôt. » Liv. III, eh. 9.

* J'ai montré ailleurs (ch. 3 de la 111^e partie de cet ouvrage) qu'il est possible et nécessaire de comparer une satisfaction avec une valeur, quoique ces deux choses ne semblent pas de même nature; il est conséquemment possible de comparer un avantage avec un sacrifice. L'intérêt du contribuable consiste à obtenir le plus grand avantage possible au prix du plus petit sacrifice.

390 HUITIÈME PARTIE. - CHAPITRE IV.

prix, exagéré, injuste, illégitime, de l'avantage qu'on leur procurerait; ce serait une spoliation '.

Remarquez, messieurs, que ce principe d'équité naturelle est également vrai, quelle que soit la forme du gouvernement; et qu'une contribution qui le viole est aussi bien illégitime, votée par une chambre des communes d'Angleterre, qu'établie en vertu d'un ukase de l'autocrate de toutes les Russies.

C'est sur ce principe que devraient être basées toutes les impositions des peuples qui se prétendent civilisés, et que devraient être réglées par conséquent toutes les dépenses publiques.

Les anciens Égyptiens habitaient le sol le plus fécond de l'univers, et cependant le bas peuple ne s'y nourrissait que des aliments les plus grossiers; mais il fallait que les produits du pays se dissipassent pour l'entretien d'un nombreux corps de prêtres, qui pesait sur la production loin d'y contribuer, ainsi que nous le voyons pratiquer en Espagne ; il fallait entretenir la multitude d'ouvriers qui, dans un temps où l'on ne savait pas employer les

forces de la nature, était nécessaire pour élever ces énormes temples, ces monstrueuses pyramides que le temps n'a pu renverser et qui subsistent encore comme des monuments éternels de l'imbécillité des nations et de la vanité des grands.

Même de nos jours, pense-t-on que l'immense production d'un pays tel que la France ne suffirait pas pour fournir à nos paysans une nourriture habituelle meilleure que du pain d'orge et de sarrazin, nourriture de plusieurs de nos provinces, si les hommes chargés de décider des dépenses publiques, ne consacraient pas à de fausses dépenses un argent levé sur le peuple, qui non seulement ne jouit pas de ce qu'il paie, mais se trouve découragé de se livrer à la production de ce qui lui serait plus favorable? Que de dépenses pourraient être supprimées, je ne dis pas sans inconvénients, mais avec profits! L'île de Corse coule annuellement à la France

' Ces principes sont fondés sur les caractères de la production exposés en divers endroits de ce Cours (voyez notamment le chap. 7 de la 1^{re} partie). Il n'y a de valeur véritablement produite que celle qui est fondée sur une utilité qu'on ne peut se procurer d'aucune autre manière à meilleur marché.

Montesquieu paraît avoir compris de même ces principes d'équité naturelle, lorsqu'il a dit : « Ce n'est point à ce que le peuple peut donner qu'il faut mesurer » les revenus publics (les impôts), mais à ce qu'il doit donner. » Esprit de la Loi, liv. XIII, chap. 1.

DE L'IMPOT ET DE L'ÉTAT. 391

800,000 fr. de plus qu'elle ne lui rapporte '. Ses colonies des Antilles lui avaient coûté, jusqu'en 1789, deux milliards et demi'.

Qui peut douter que, si tout cet argent eût été consacré à des dépenses favorables à la production, notamment à favoriser les communications', le sort des peuples n'en eût été prodigieusement amélioré?

La vanité des nations leur coûte aussi bien que les fautes de leurs gouvernements. On peut demander ce qui revient à l'Angleterre d'une pension annuelle de 13,000 liv. sterling (325,000 fr.) au duc de Wellington * qui, indépendamment d'une fortune considérable, jouit de plusieurs gros traitements. C'est, dit-on[^] pour encourager d'autres généraux à défendre leur pays. Comme si l'on n'avait pas, à toutes les époques, trouvé, depuis Aristide jusqu'à Marceau, des hommes de talent pour défendre leur pays quand leur pays jsavait les honorer ! Ce n'est pas l'amour de Tor qui fait les grands hommes et conduit aux grands sacrifices ; les armées renferment des milliers de militaires aussi dévoués que le général, et beaucoup moins payés.

Il serait difficile d'expliquer ce qui pouvait revenir à la France des frais occasionnés à la France par le couronnement de Napoléon, ou des jouissances qui accompagnèrent la naissance du roi de Rome'. Les progrès des lumières, la connaissance que les nations acquerront de leurs véri-

' Cette somme est tirée de VAdminislrailion da financée de Necker (tome II , page 506). Elle est probablement beaucoup plus forte maintenant.

• Arthur Young, Voyage en France, page 436 de Tédition anglaise.

» Faut-il répéter encore que les communications faciles donnent une seconde fois TeiListence aux produits qui sans cela

ne pourraient pas sortir du lieu de leur naissance, 'et aux produits qui sont achetés avec ceux-là?

* Voyez le budget anglais de 1818.

En quoi servent au bonheur de l'Angleterre les trois millions de notre monnaie de bénéfices ecclésiastiques que reçoit annuellement l'évêque de Durham?

** J'ai vu les mémoires du seul berceau du roi de Home, offert en don par la ville de Paris, dont les magistrats étaient nommés par le prince. Ils se moulaient à 201,871 francs 97 centimes.

Dépense entièrement superflue et nullement volontaire de la part des citoyens de Paris, quoiqu'on ait tout fait pour que cela en eût fait. Il n'y a quelque spontanéité dans les générosités des villes que lorsqu'elles choisissent librement leurs magistrats; et encore peuvent-elles craindre que leurs magistrats ne fassent leur cour aux dépens de leurs administrés.

tables intéréls, feront indubitablement, par la suite, regarder en pitié de pareilles duperies.

C'est un commun adage, dans l'administration, qu'il est facile de déclamer contre l'énormité des impôts, et fort difficile de les réduire. Il n'est point ici question de ce qui peut paraître difficile ou aisé: il est question du mal que font les impôts poussés trop loin. Du reste, si l'on est assez faible pour tolérer de grosses dépenses, il faut être assez fort pour supporter de gros impôts.

Un ouvrage sans nom d'auteur, mais que l'on attribue généralement à un employé du gouvernement», pose en principe que l'autorité qui prélève l'impôt coopère à la formation de la propriété (formation que l'auteur suppose tenir au défrichement),

qu'elle coopère au travail de l'exploitation, et, qu'à ce titre, elle a droit de participer aux produits comme faisant corps avec les producteurs.

Il est permis de se servir de toutes les suppositions que l'on veut pour représenter l'action des rouages compliqués de la machine sociale ; mais non pour en faire un titre à qui que ce soit. Ici la nature des choses, le fait, est que la protection accordée par la puissance sociale à chacun de ses membres, bien qu'indispensable à la production, ne la sert qu'accessoirement. L'autorité publique, qui représente la puissance sociale, n'exécute directement aucune opération productive. Un boisseau de blé ne nourrit pas en vertu de la protection du gouvernement achetée par l'impôt* ; et quand même on regarderait l'action du gouvernement comme

* M. le comte d'Haulerive : Considérations générales sur la théorie de l'impôt et des dettes, ou Introduction d'une seconde édition d'un ouvrage qui portera le titre de Notions élémentaires d'économie politique. Brochure, 1825.

Le même auteur prétend (page 4) que la théorie de l'impôt est le but de toutes les théories de l'économie politique. C'est comme si Ton disait que la laine est le but de l'histoire naturelle de la brebis. Sans doute, en connaissant bien l'économie des sociétés, on peut rendre plus abondante la source où se puisent tous les impôts; mais l'objet essentiel de la richesse générale est, avant tout, de nourrir la société, et ce qu'on y puise pour l'impôt diminue d'autant sa provision. Quand on connaît si mal les intérêts nationaux, on est bien peu qualifié pour donner des Notions d'économie politique,

- Quand le gouvernement remplit bien ses devoirs, il rend on service au producteur en le protégeant ; et ce service, qui est productif en ce qu'il procure un bien, n'est pas productif en coopérant à la confection du produit. Un médecin

DE L'IMPÔT EN GÉNÉRAL. 31³

une façon véritablement productive, ressemblerait toujours la question de savoir s'il n'était pas possible d'obtenir le même service à meilleur marché.

De fausses idées d'économie politique ont fait longtemps considérer l'impôt comme n'entraînant aucune perte pour la société. On a dit : l'impôt fait payer cent mille francs par des particuliers , mais il ne détruit pas cette somme. Il la reverse dans la société, puisque la société possède autant d'écus après le paiement des impôts qu'auparavant ^ Le gouvernement reverse dans la société les écus qu'il a reçus ; mais il n'y reverse pas les denrées qui ont été achetées au moyen de ces écus. Ces écus ont été une perte pour les contribuables qui les ont fournis , et n'ont pas été un gain pour le marchand des denrées que le gouvernement a achetées, ou que les salariés du gouvernement ont achetées pour lui^.

Les profils que l'on a pu faire sur les denrées vendues au gouvernement ne sont pas une indemnité du sacrifice fait par le contribuable. L'unique dédommagement que reçoive ce dernier est la protection qu'il reçoit ou qu'il doit recevoir de la part du gouvernement'.

Il convient, messieurs, de remarquer que ce qui constitue la contribution est l'abandon gratuit que l'on fait au gouvernement d'une chose pourvue de valeur (que ce soit des écus ou bien des

denrées) ; et que l'achat auquel le gouvernement emploie cette valeur n'est point une restitution faite à la société. C'est un échange. Le gouvernement est un con-

qui me rend la santé, m'est utile en ce qu'il me met en état d'exercer ma profession, mais il ne travaille pas aux produits de ma profession.

- Voltaire n'a été que l'interprète d'une erreur fort commune lorsqu'il a dit,[^] dans son Dictionnaire philosophique (article Économie : « Le roi d'Angleterre a ((un million sterling à dépenser par an... Ce million revient tout entier au peuple <(par la consommation. »

* Si le reversement de la somme était considéré comme une restitution d'impôt, il en résulterait que la même somme d'impôt serait une perte pour le contribuable en Chine, et ne le serait pas en Europe ; car en Chine la contribution se paie en denrées, que les agents du gouvernement consomment en nature, et par conséquent ne reversent pas dans la société. [^]

[^] Les profits qui ont été faits sur les denrées vendues au gouvernement auraient été faits sur les denrées que le contribuable aurait achetées lui-même, s'il n'eût pas payé la contribution; car des écus ne peuvent servir à autre chose qu'à des achats.

Digitized by LjOOQ IC

La HUITIÈME PARTIE. - CHAPITRE IV.

sommateur qui détruit, soit en consommant des denrées, soit en consommant des services, la valeur qu'il a levée sur le contribuable V La société est plus pauvre de tout le montant de l'impôt, et n'est pas plus riche de son emploi ; de même que le marchand

dont parle M. Robert Hamilton n'est pas plus riche lorsqu'un voleur vient lui acheter le soir des marchandises avec les écus qu'il lui a dérobés le matin*.

Le contribuable, forcé par les lois ou par l'arbitraire de fournir aux dépositaires du pouvoir la valeur qui constitue l'impôt, la puise dans ses biens, c'est-à-dire dans ses capitaux ou dans ses revenus. Quelques économistes, dans leurs ouvrages, ont regardé comme illégitime l'impôt que l'on ne peut payer qu'en entamant ses capitaux. Il est vrai que si l'on considère les capitaux uniquement comme des instruments de production, il peut paraître injuste d'ôter à un ouvrier, pour protéger son travail, l'outil qui lui servait à gagner sa subsistance. Mais une immense quantité de valeurs se rencontrent dans la société, que leurs possesseurs rangent tantôt dans leurs capitaux productifs en les plaçant utilement, tantôt dans leur fonds de consommation. S'il leur convient mieux de les assimiler à ce dernier, en les appliquant à leurs contributions, on ne peut en faire un crime au gouvernement qui, pourvu qu'on le satisfasse, est fort aise que le contribuable s'acquitte de la manière qui lui convient le mieux. Or, il est évident qu'un impôt sur les successions, qui se paie presque toujours sur un capital, est un des impôts les moins pénibles à acquitter. Il est pris sur un bien dont la destination n'était point fixée d'avance ; sur un bien que l'héritier n'avait pas compris dans ses ressources ordinaires, et dont on lui demande une portion au moment où il le reçoit, c'est-à-dire où il a entre les mains la chose qu'on lui demande. Cet impôt ne serait injuste et préjudiciable que par son excès.

* Il est bon de se reporter ici aux principes que j'ai établis en exposant la nature des consommations (septième partie de cet

ouvrage, chap. I). Eo géuéral , les principes étant bieu compris, les conséquences en découlent d'elles-mêmes.

* Recherches sur la délie nationale, 3^e édition, page 35. L'auteur anglais, et moi qui le cite, nous sommes bien éloignés de comparer le gouvernement au vo* leur; nous cberchons seulement à expliquer comment les écus, quoiqu'ils soient rentrés par un achat dans le comptoir du marchand , n'empêchent pas que le marchand n'ait essuyé une perte par la contribution forcée qui lui a été imposée.

Je suis presque honteux d'insister sur des vérités si simples. H U faut bien, puisqu'elles sont contestées.

DE LIMPOT EN GÉNÉRAL

Quant aux reveuus, ils sont proprement, quelle qu'en soit la source, la véritable matière imposable, parce qu'ils renaissent incessamment*. Nous vivons tous, dans Tétat ordinaire des choses, sur nos revenus ; et, s'il faut, comme il est incontestable dans toute société bien réglée, en sacrifier une partie pour procurer au reste la protection du gouvernement , nous devons regarder la portion vouée à cet usage comme utilement consommée. Quand ce service est fidèlement rendu et n'est pas payé au delà de sa valeur, il est légitimement exigé. Faut-il que le paiement qu'on en fait soit dans une exacte proportion avec le revenu? Cela paraît équitable ; car le service rendu au contribuable est d'autant plus important que son revenu est plus considérable. Ce principe s'opposerait à tout impôt qui s'élèverait proportionnellement plus haut quand le contribuable est plus riche.

D'un autre côté , une contribution simplement proportionnelle n'estelle pas plus lourde pour le pauvre que pour le riche? L'homme qui ne produit que la quantité de pain nécessaire pour nourrir sa famille doit-il contribuer exactement dans la même proportion que celui qui, grâce à ses talents distingués , à ses immenses biens-fonds , à ses capitaux considérables, non-seulement jouit et procure aux siens toutes les jouissances du luxe le plus somptueux, mais de plus accroît chaque année son trésor?

Ne trouvez-vous pas dans cette prétention, messieurs, quelque chose qui choque l'équité? Cependant, à l'époque de la révolution française, plusieurs écrivains , et notamment ceux qui exerçaient une grande influence sur les décisions des assemblées législatives, conçurent une grande horreur pour l'impôt progressif*. On le regarda comme un motif de découragement pour tout accroissement de fortune, et par conséquent pour tous les genres de perfectionnements; on le représenta comme une prime accordée à l'insouciance et à la paresse, puisqu'un tel impôt punissait pour ainsi dire le succès. M. JoUivet prouva dans un écrit* qu'en ne de-

' On appelle quelquefois ainsi la marchandise à roccasion de laquelle ou asseoit rimpôt. Le mol semble moins propre dans ce cas ; car la véritable matière imposable se compose des biens au moyeu desquels seuls on acquitte l'impôt. Là où elle manque, il n'y a pas d'impôt possible.

* M. Roederer, dans son Journal d'Économie publique^ de Morale et de Politique, dit positivement qu'tV n'est plus permis de meUre en doute V incompatibilité absolue de l'impôt progressif avec aucun régime social. (Tome 1, page 217.)

* De l'Impôt progressif et du Morcellement des patrimoines, avec cette épigraphe : C'est h vautour déchirant ses entrailles.

mandant rien à un revenu de cent francs, mais en faisant payer à un revenu de deux cents francs 10 pour cent d'impôt, à un revenu de trois cents francs 11 pour cent, à un revenu de quatre cents francs 12 pour cent, et ainsi de suite, on arriverait bientôt à un revenu qui paierait cent pour cent, c'est-à-dire à un impôt qui s'emparerait de la totalité du revenu ; ce qui serait encore plus injuste. L'estimable auteur ne faisait pas attention qu'il y a plusieurs sortes de progression , et qu'il y en a telle qui n'enlèverait jamais que la moindre partie du revenu y la progression, par exemple, qui se réglerait, non sur le revenu total, mais seulement sur l'accroissement du revenu. Une portion de cet accroissement ne l'atteindrait jamais tout entier.

En second Heu, l'impôt progressif ne peut avoir lieu que relativement à l'impôt direct ; il est impossible de l'appliquer à l'impôt indirect, comme celui des douanes , et à celui qu'on fait payer sur les consommations. L'impôt sur les consommations est nécessairement proportionnel à la quantité de la marchandise consommée ; et comme la quantité de la chose consommée ne peut suivre la proportion de la fortune, il s'ensuit que ce genre d'impôt, qui joue le principal rôle dans les pays fortement imposés, tombe sur les contribuables d'autant plus qu'ils sont moins riches. En effet, un homme qui jouit de 300,000 francs de revenu ne saurait consommer trois cent fois plus de sucre ou de vin que l'homme qui n'a que 1,000 francs. Les petites fortunes supportent donc sous ce rapport un impôt véritablement progressif; c'est-à-dire d'autant plus fort proportionnellement que les facultés du contribuable sont moindres. C'est un des grands défauts

des contributions indirectes, et dont une progression croissante dans l'impôt direct ne serait qu'une juste mais imparfaite compensation.

On représenta que si l'impôt était d'autant plus fort proportionnellement que la propriété est plus grande, on encourageait les gens à morceler leurs biens-fonds, à disperser, à déguiser leurs propriétés. Ces inconvénients disparaissent dans la pratique, surtout quand la progression est modérée. Que l'impôt soit progressif ou simplement proportionnel, l'intérêt du contribuable est de déguiser sa propriété ; si l'impôt progressif offre un léger motif pour morceler les héritages, d'autres motifs plus puissants tendent à conserver grandes les entreprises agricoles, et même à concentrer les propriétés'.

* Ce n'est que pour les grandes entreprises agricoles que Ton trouve de solides fermiers; ce n'est que là que Fou peut employer certains procédés expé-

DE L'IMPÔT EN GÉNÉRAL. 397

Les autres objections élevées contre l'impôt progressif ont encore moins de force que celles-là : Montesquieu l'adopte complètement comme le seul équitable'; et Adam Smith, qui avait des idées bien plus justes encore sur les véritables intérêts des sociétés, l'approuve également •.

Tout impôt a une borne nécessaire, car il est payé au moyen des capitaux et des revenus d'une nation ; et s'il allait au point de demander plus que les capitaux et les revenus de cette nation , il est évident qu'elle ne pourrait l'acquitter. C'est alors que le peuple se fâche et refuse de payer; ou bien l'impôt renchérit les objets de consommation au point que leurs frais de production

excèdent la satisfaction qui peut résulter de leur usage. Mais dans l'économie des nations presque aucun effet n'est instantané. Un despote commence par exiger de ses sujets plus que leur industrie ne peut annuellement produire. Les sujets ne parviennent à le satisfaire qu'au moyen de leurs épargnes. Leurs capitaux diminuant ainsi par degrés, ils ont tous les jours moins de moyens de satisfaire leur oppresseur. Leur famille décline ; la misère les anéantit ; le despote lui-même perd de sa puissance, et à son tour devient la proie d'un de ses pareils. L'Asie nous en fournirait plusieurs exemples. Combien de contrées qui, jadis, faisaient une certaine figure dans le monde, comme le pays des Phéniciens, Babylone, Persépolis, dont on ne trouve plus de traces ! On en peut dire autant des bords de la Méditerranée entre l'Égypte et Tripoli,

Cette marche peut être fort lente quand une sorte de modération accoutume le peuple à l'arbitraire.

Dans les États mieux policés et où une sorte de règle préside à la spoliation des citoyens, le mal se présente sous des formes plus mitigées. L'impôt s'élève-t-il assez haut pour nuire à la production d'une certaine espèce de produits ? le déclin de cette production, le déclin des recettes du fisc dont elle est l'occasion, avertit le fisc de modérer ses prétentions ; il n'y a qu'un gouvernement stupide autant que violent qui coupe l'arbre au pied pour en cueillir les fruits. Celui qui sait mieux rattacher les effets à leurs causes, se garde de pousser l'impôt au point d'altérer les capitaux engagés dans les entreprises et de paralyser les efforts des travailleurs ; du reste, il tire de la production tout ce qu'il en peut tirer, et si la produc-

ditifs, élever de grands troupeaux, etc. En morcelant les grandes fermes, on est obligé de multiplier les bâtiments d'exploitation.

- Esprit dei Lois, liv. XIII, chap. 7.

- » Richesses des Nations, liv. Y, chap. 2.

tion, malgré cela , s'est accrue en Europe, si les recettes des gouvernements se sont accrues en proportion ^ on ne le doit qu'à des progrès qui sont ceux de l'esprit humain, et nullement à l'économie des gouvernants.

On ne peut pas plus comparer les impôts de deux nations que leurs richesses et leurs revenus respectifs, parce que les impôts sont relatifs aux prix des choses chez l'une et l'autre nation. On les évalue en argent, et l'on dit que l'argent ne diffère pas de plus de deux ou trois pour cent dans deux pays voisins. J'en conviens ; mais ce n'est pas le rapport de la valeur de l'argent avec l'argent dont il s'agit ici : c'est de la comparaison de l'argent avec toutes les autres denrées. Si l'une dans l'autre leur valeur commune est, en argent, d'un tiers plus haute en Angleterre qu'en France, un milliard et demi d'impôts en Angleterre ne sont pas une somme plus forte qu'un milliard en France*.

Le terme où l'on n'ajoute rien aux receltes du fisc en ajoutant à l'impôt, varie selon les divers impôts, c'est-à-dire suivant la manière dont ils sont assis, qui sera la matière du prochain chapitre.

CHAPITRE V

De Tassiette de Fimpét.

Nous avons vu que, par l'impôt, ce sont les capitaux ou les revenus des contribuables qu'il s'agit d'atteindre; mais à moins de taxer arbitrairement les contribuables, on est obligé d'exiger leur contribution à l'occasion d'un fait qui serve de base à la prétention du fisc. Les préposés exigent l'impôt foncier en vertu du fait que le contribuable est propriétaire d'un bien-fonds d'une certaine valeur; la patente, en vertu du fait qu'il exerce une profession industrielle ; un droit d'entrée, en raison de l'introduction de telle ou telle marchandise, etc. Ce sont là les faits qui servent de base à l'impôt, c'est sur eux qu'il est assis, et c'est la nature diverse de ces faits qui sert à la classification, à la dénomination des impôts*.

- Le mal de l'Angleterre vient de ce qu'un territoire plus ingrat, et une population moins considérable, paient néanmoins autant d'impôts; en supposant toutefois que le rapport du prix des choses en général soit comme le rapport des deux sommes d'impôts.

- C'est une locution convenuic, mais peu exacte, que de dire que les sucres

DE L'ASSIETTE DE LIMPOT

L'économie politique n'a pas pour objet de faire connaître tous les impôts dont on s'est avisé , et encore moins d'en suggérer de

nouveaux. C'est ce qu'on pourrait attendre d'un traité général des finances publiques. Pour l'économie politique, il suffit de montrer quel est l'effet des impôts sur l'économie sociale, suivant leur grandeur et la manière dont ils sont assis.

La nature de l'autorité qui s'arroge le droit de décerner la quotité de l'impôt et sa perception , ne change rien à ses effets économiques. Un impôt n'est pas meilleur pour être commandé par une paroisse ou par une municipalité, au lieu de l'être par des représentants chargés spécialement de le voter et d'en déterminer l'assiette. Si un vernis de légalité donne quelque facilité pour l'accroître et le faire payer, ce n'est que relativement à sa quotité et à l'influence qu'il exerce sur le gouvernement que nous en avons fait la remarque. Quand un despote, comme l'empereur d'Autriche, met un impôt, le blâme ne porte que sur lui ; et la modération peut lui être conseillée par le désir de conquérir une sorte de popularité, ou même pour sa propre sûreté. Quand il est consenti par des magistrats populaires, ou soi-disant tels, quelque mauvais que soit l'impôt, le peuple n'ose pas s'en plaindre. Ne nous occupons plus de sa légitimité, mais de sa forme et de ses effets.

Tout impôt est une charge que le contribuable cherche à rejeter sur les autres membres de la société. L'homme industrieux qui contribue, soit à raison de son travail , ou des capitaux qu'il emploie , que ce soit sous le nom de patente ou de droits d'entrée, ou tout autre, élève sans doute le prix du produit dont il s'occupe, et jusque-là parvient à se faire indemniser par le consommateur; mais ce renchérissement même diminue le débit, la demande de la marchandise ; il diminue l'importance des ventes qu'on en peut faire, et met le producteur dans la nécessité

de sacrifier une portion du bénéfice plutôt que d'abandonner son état et de renoncer à la totalité de ses profits. Chaque contribuable, chaque consommateur parvient ainsi à s'affranchir de l'impôt, mais dans des proportions infiniment variées.

Il en est résulté une grande diversité d'opinions relativement aux classes de la société qui , en définitive , supportent les différents impôts. On sait

paient tant pour cent de droits d'entrée. On ne prélève pas une portion de la marchandise introduite ; mais on fait payer une somme à l'occasion de l'introduction d'un certain nombre de kilogrammes de sucre.

que les partisans de Quesiay étaient d'avis que les impôts retombent en totalité sur les propriétaires des terres. Toute autre industrie, disaient-ils, n'opère que des transformations; la terre seule produit une valeur nouvelle ^ rien, par conséquent, si ce n'est la terre, ne peut fournir la valeur que l'impôt réclame de nouveau chaque année. Si vous mettez un impôt sur les toiles, le tisserand, se trouvant forcé par la concurrence à se contenter des profits qui peuvent l'entretenir dans sa profession, ne peut la continuer qu'autant qu'il retiendra, sur le cultivateur du lin , le montant de l'impôt sur les toiles. Le cultivateur, à son tour, ne peut continuer son métier sans retenir le même impôt sur le propriétaire foncier qui , ne pouvant le faire payer à aucun autre, en supportera tout le faix.

David Ricardo et ses partisans, au contraire , partant de cette supposition que, toutes choses d'ailleurs égales, les capitaux s'appliquent toujours à l'industrie qui rend les plus gros profits , prétendent qu'un impôt sur un objet manufacturé est entièrement

payé par le consommateur; car si le prix de l'objet, disent-ils, ne s'élevait pas à un taux suffisant pour payer la totalité de l'impôt, le fabricant appliquerait ses capitaux à une autre production '.

Toute opinion trop absolue à cet égard me semble téméraire. Il n'est probablement aucune espèce de contribution qui ne retombe sur plusieurs classes de citoyens, et dans des proportions qui varient, non seulement en raison des différents impôts, mais en raison de la position particulière de chaque contribuable et des circonstances générales et très variables où se trouve la société. Ces circonstances ne sont pas toujours accidentelles; il en est qui durent autant que les nations elles-mêmes; telle profession a des désavantages constants relativement à ses rapports avec le fisc, comme les marchands de boissons, et il ne paraît pas que leurs bénéfices soient proportionnés à leurs tribulations. La nature de l'impôt, la nature de l'homme ne peuvent fournir qu'un petit nombre d'indications générales

• Ricardo : *Principles of political economy and taxation*^ chap. 17. Le tort de cette école est de considérer chaque principe trop absolument; et, après l'avoir énoncé sous la forme d'un théorème, d'en tirer des conséquences rigoureuses, qui, très souvent, ne cadrent pas avec les faits. Il est très vrai que les capitaux cherchent à s'employer dans les occupations qui rendent le plus, et il n'est pas moins vrai que les capitaux rendent des profils très divers. Les profits industriels sont plus divers encore, quoiqu'on soit libre, en thèse générale, d'appliquer son industrie à la production la plus lucrative.

qu'on puisse considérer comme des lois, et que l'expérience vienne con- Armer.

On distingue deux manières générales d'asseoir l'impôt.

Ou bien on demande directement au contribuable une somme que certaines indications font supposer qu'il est en état de payer ; comme dans le cas où il est taxé en raison de la propriété foncière dont il est possesseur, soit en raison de la grandeur et de la cherté du logement qu'il occupe , du nombre des fenêtres qui laissent entrer le jour chez lui , des domestiques qui le servent. C'est ce qu'on nomme, en France, les contributions directes. Ou bien on le taxe en raison de la marchandise qui est l'objet de son travail, ou qu'il veut consommer, ou qu'il fait transporter d'un lieu dans un autre, de l'étranger dans son pays, ou de la campagne dans les villes, etc. C'est ce qu'on nomme les contributions indirectes.

Celles-ci, ayant pour base une certaine quantité de marchandises consommées, sont proportionnées au nombre des consommateurs plutôt qu'à l'étendue de leurs facultés. Une famille indigente a besoin de la même quantité de sel qu'une famille dont le revenu peut être dix mille fois plus considérable. Le recouvrement des impôts indirects s'opère en général facilement, parce qu'il se fait par petites portions; mais, au total, il est dispendieux ; il exige beaucoup de soins et des formes vexatoires qui rendent cette espèce de contribution odieuse aux peuples.

Parmi les contributions directes, celle dont on a fait le plus généralement usage a été la contribution foncière, celle qu'on exige en proportion des propriétés immobilières que l'on possède. Ici , la base de l'impôt est visible, le contribuable ne peut pas se soustraire à l'obligation de le payer)^ns renoncer à sa propriété; et

cependant la répartition en est difficile et inégale, par la raison que l'équité ne veut pas qu'un terrain paie en raison de sa dimension, ni d'aucune qualité sensible, mais bien en raison de sa valeur, qui est une qualité morale, fugitive et variable. Un hectare de terre stérile ne peut pas payer autant qu'un hectare de bonne terre. Une terre bien bâtie, fortement amendée, doit incontestablement supporter une plus forte contribution qu'un espace vide ou non défriché.

On a cru pouvoir vaincre cette difficulté par un tableau comparatif de toutes les propriétés et de leurs valeurs; mais la grandeur et la valeur de chaque propriété, est perpétuellement variable, et ce qui serait vrai à une époque, cesserait de l'être quelques années plus tard. D'ailleurs, la valeur des biens à l'endroit où ils sont situés n'est pas la même qu'au lieu où l'impôt est réparti. On peut en dire autant du rapport qui se trouve II. 26

entre la valeur vénale et la valeur locative de la propriété taxée. Dans une certaine situation, un bien de la valeur de trente mille francs ne rapporte que mille francs, tandis qu'il rapporterait aisément quinze cents francs dans d'autres circonstances. La monnaie qui sert aux évaluations varie de son côté. Somme toute, il est certain que les cadastres sont des opérations dispendieuses, et il n'est pas également certain qu'elles soient utiles dans la pratique.

Comme il convient que toutes les industries soient taxées dans un rapport quelconque avec ce qu'elles rapportent, de même que leurs instruments qui sont les capitaux et les terres, bien des sources de revenus ne seraient pas taxées ou le seraient imparfaitement avec un impôt imique, un impôt qui ne reposerait que sur une seule base. Il convient que ces bases soient assez multipliées

pour que les producteurs* qui ne seraient pas atteints par un impôt puissent Fêtre par un autre.

L'instinct fiscal de la plupart des gouvernements l'a emporté à cet égard sur les idées systématiques. Leurs tributs ont pu s'élever d'autant plus qu'ils ont diversifié davantage les impôts ; mais quelque habiles que leurs financiers aient été jusqu'ici , il sont encore loin, dans quelque pays que ce soit, d'avoir atteint, et surtout d'avoir atteint dans une équitable proportion, tous les revenus de la société.

Est-ce un bien? Est-ce un mal? Je n'oserais décider la question. Lorsqu'un revenu se trouve surchargé outre mesure, les réclamations contre la surcharge se multiplient ; l'impôt rend moins que s'il était plus modéré; et, un peu plus tôt, un peu plus tard, les répartiteurs entendent raison. En attendant, les revenus qui contribuent en moins forte proportion se gardent de réclamer. S'ils étaient tous également grevés , les revenus paieraient au total une contribution plus forte, et nul n'aurait ce motif de se plaindre, savoir qu'il est surchargé.

Il ne convient cependant pas que la modération du fisc aille pour les revenus jusqu'à l'exemption complète , comme il arrive pour les rentes sur l'État. M. de Tracy regarde ce genre de contribution comme le meilleur de tous*. Seulement il le regarde en même temps comme une banqueroute. Je ne partage pas ce scrupule. C'est pour un capitaliste un pla-

* Ne perdons pas de vue que, dans le langage de réconomie politique expérimentale, on est producteur, non-seulement par son industrie, mais par les instruments que Ton fournit à l'industrie (les capitaux et les terres).

DE L'ASSIETTE DE L'IMPOT

cernent comme tout autre que les rentes sur l'État. Et quel est le capitaliste qui, en faisant un placement avantageux, n'est pas exposé à voir le fisc venir prendre part à ses revenus? Certes, ce serait justice que les créanciers de l'Angleterre payassent une portion du revenu qu'ils reçoivent du trésor public : ils ont reçu, d'après le budget de 1827, pour la dette consolidée, la rente de la caisse d'amortissement déduite, une somme de

27,248,750 liv. sterl (fr. 681,143,780)

Et en outre, pour la dette flottante, 831 ,207 liv. st. (fr. 20,780,178)

Total de la dette anglaise en 1827. . fr. 701,923,928

Une taxe d'un dixième devrait paraître aux rentiers modérée en comparaison de ce que paient tous les autres revenus, et il pourrait en résulter un allègement de plus de soixante-dix millions de francs pour tous les autres contribuables qui se plaignent avec grande raison d'être trop imposés.

Et qu'on ne dise pas que les sept cents millions de la dette ont déjà payé leur contingent au moyen de l'impôt que le gouvernement a levé sur les terres, sur l'industrie, etc. ; ce sont précisément les valeurs versées dans le trésor public, les revenus du gouvernement, qui n'ont rien payé, et c'est au contraire la portion de revenus échue aux producteurs qui a été diminuée de tout le

montant de l'impôt; quant à l'impôt lui-même, il n'a été grevé d'aucune retenue, pas même des frais de perception qui ont été payés par le contribuable et non par le rentier.

Le fait est que les rentes, avant que l'emprunt ne soit fait, ne sont grevées d'aucune retenue pour que l'emprunt soit négocié à un meilleur prix et que le trésor reçoive davantage ; et qu'elles ne sont pas frappées de l'impôt après l'emprunt effectué , pour que le gouvernement ne soit pas accusé de banqueroute, et conserve tout son crédit afin d'emprunter encore. Sous quelque jour qu'on envisage cette exemption, c'est ici, comme toujours, le contribuable qui est sacrifié au profit du gouvernement et de ceux qui partagent avec lui ; c'est-à-dire la totalité des citoyens au profit du plus petit nombre. Et qu'on ne dise pas que l'intérêt de tous est que l'État ait un bon crédit; car un bon crédit ne diminue pas les charges du peuple, et n'est propre qu'à étendre les dépenses du gouvernement, qui ne sont bornées que par l'impossibilité de recevoir davantage.

On ne peut pas dire que les rentiers doivent être exemptés d'un impôt sur les rentes, par la raison qu'ils paient des impôts sur les consommations : est-ce que les impôts sur les consommations exemptent les propriétaires fonciers de payer l'impôt sur les terres?

la HUITIÈME PARTIE. - CHAPITRE V.

On a dit que les contributions indirectes étaient moins vexatoires et moins pénibles à acquitter que les autres ; on a même dit que le contribuable les payait sans s'en apercevoir[^] et confondait leur montant avec le sacrifice auquel il se résout pour jouir des consommations atteintes par les droits. Il semble pouvoir s*>

soustraire en s'interdisant les actes (les consommations) qui donnent lieu à les exiger. Mais elles sont accompagnées de beaucoup d'inconvénients.

C'en est d'abord un très grand que de produire et de ne pas consommer ses produits, ou les produits qu'on pourrait acquérir au moyen des premiers. Par la raison même qu'elles ne sont pas susceptibles de réclamations personnelles, et que les agents du fisc peuvent répondre à ceux qui s'en plaignent : Fous êtes libres de vous y soustraire , le fisc a pu leur donner une extension scandaleuse, comme dans les droits d'accises en Angleterre et dans la régie des contributions indirectes en France.

Elles ne sont point proportionnées aux facultés des contribuables. Le riche et le pauvre consomment du sel; mais le riche qui jouit d'une fortune cent mille fois plus considérable que celle du pauvre ne consomme pas cent mille fois plus de sel que lui. L'impôt sur les boissons fermentées oblige les sept huitièmes des habitants de la France à se priver dans leur vie ordinaire de vin , d'une boisson fortifiante , que leur sol produit en abondance ^ ; or, c'est une inégalité de répartition que celle qui permet aux uns l'usage d'un produit qu'elle interdit aux autres.

Cet impôt n'est point non plus en proportion des prix. Il ne peut se proportionner ni aux récoltes, ni aux qualités. Trente francs, qui sont une taxe d'un dixième sur un tonneau de 300 francs, sont une taxe de 300 pour cent sur un tonneau de 10 francs ; et ce qu'il y a de pis , c'est que la plus forte taxe est payée par l'indigent et la plus faible par le riche.

On peut affirmer que les impôts sur les consommations sont les plus inégalement répartis de tous , et que, dans les nations où

ils dominant, les familles les plus indigentes sont sacrifiées. C'est une des plaies de l'Angleterre.

Il est reconnu que l'impôt doit être dans une proportion quelconque

* L'impôt exagéré sur la consommation des vins a ce fâcheux inconvénient, qu'en interdisant à un ouvrier l'usage modéré de cette boisson à ses repas et en famille, il excite la consommation du cabaret, au détriment de sa bourse et d*

sa santé.

DE L'ASSIETTE DE L'IMPOT, 405

avec la fortune du contribuable ; et cependant l'impôt dont on paie l'impôt a des valeurs très diverses selon les lieux ^ Quand le législateur établit un impôt d'une certaine somme sur les portes et fenêtres d'un logement, cet impôt est bien plus considérable au fond d'une province où l'on jouit , moyennant peu d'argent, d'un logement étendu, que dans la capitale où l'argent a relativement moins de valeur. Cette différence est peu sensible quand l'imposition est modérée, mais importante sur une grosse somme. Si la valeur relative moyenne de la monnaie avec les autres denrées est de moitié moins grande à Paris, la différence qui en résultera relativement à deux' contribuables pourra n'être que de 10 francs ; elle sera de 500 francs si l'impôt peut s'élever à 1,000 francs.

Une contribution sur le tonnage des navires est à peine sensible , si le bâtiment transporte de la cochenille, des pierres précieuses ou de l'opium ; elle devient importante si le navire transporte du riz ou du coton.

Les frais derecouvrement sont très considérables dans les contributions indirectes, et c'est un des inconvénients qu'on leur reproche. Le nombre des employés des douanes excède en France le nombre de vingt mille. Le nombre des agents préposés au recouvrement de l'impôt sur les boissons n'est pas moins considérable, et ceux que réclament l'octroi ou les droits de consommation des villes sont aussi très nombreux. Tout cela est une charge pour le peuple sans rien ajouter à son bonheur.

J'ai déjà signalé l'inégalité de l'impôt en nature qui prélève les droits, non sur le produit net, mais sur le produit brut*; mais de tous les impôts en nature, le plus inégalement réparti est la conscription militaire. Il peut se mesurer par le prix du remplacement. Un millionnaire, pour racheter son fils, n'a pas à déboursier une plus forte somme qu'une famille d'artisans.

Quoiqu'il soit permis de soutenir qu'une grande diversité d'impôts soit . moins onéreuse dans la pratique qu'un petit nombre d'impôts, et surtout un impôt unique, cependant, il en résulterait une si grande économie dans

> La valeur de l'argent consiste dans la quantité des choses qu'il peut acheter; en conséquence vingt francs valent beaucoup plus à cent lieues de Paris qu'à Paris. Cela est vrai, quoique l'argent qu'on achète avec de l'argent vaille seulement deux ou trois pour cent de plus dans un lieu du même pays que dans un autre. Sa différence de valeur naît, non du rapport de l'argent avec lui-même, mais de son rapport avec la valeur de toutes les autres marchandises qui s'achètent avec de l'argent.

■ Voyez mon Traité d'économie politique, 5^e édition, tome III, page 208.

les frais de perception et tant de soulagement pour les classes indigentes, qu'on arriverait vraisemblablement à une répartition beaucoup plus équitable que celle que nous voyons suivie maintenant.

De quelque manière qu'on s'y prenne, il faut que l'impôt soit payé par le capital ou le revenu du contribuable. On convient assez généralement qu'il paraîtrait fâcheux pour la société de lui voir porter atteinte aux capitaux qui sont un instrument de production ; il faut donc qu'il porte sur les revenus, soit proportionnellement, soit progressivement ; et, dans les revenus, il est juste de comprendre ceux que le contribuable retire de ses terres, de ses capitaux et de son industrie ; mais avec l'intérêt qui l'excite à déguiser la véritable somme de ses revenus, il est très difficile de les atteindre.

En général cependant, les hommes d'un même canton, d'une même ville, d'un même quartier, ne se trompent guère sur les revenus les uns des autres, et, je crois, beaucoup moins que les agents de l'administration. On sait assez bien, d'après la somme des consommations d'une famille, d'après le plus ou moins de facilité avec laquelle elle pourvoit à ses dépenses, d'après la nature et le nombre de ses relations, d'après les héritages qu'elle a recueillis, etc. ; on sait, dis-je, assez bien si elle a de l'aisance et dans quelle classe on peut ranger ses revenus. Il y a d'ailleurs des bases positives pour connaître plusieurs sortes de revenus. Ceux qui sont fondés sur les traitements, les rentes, les pensions, qui sont payés par l'État, sont connus, et, jusqu'à un certain point, ceux qui dérivent des baux et des fermages que l'on pourrait déclarer n'être obligatoires que jusqu'à concurrence de la somme déclarée et enregistrée ; il est vrai que les produits des capitaux

cachés ou placés à l'étranger, ou d'un produit incertain, et surtout les revenus fondés sur les facultés personnelles et industrielles, sont très difficiles à évaluer. C'est ici que la voix publique, remplissant la fonction du jury, devrait décider.

Il faudrait que l'administration de l'État, assistée de la représentation nationale, fit les fonctions de jury pour la répartition des dépenses entre les provinces ou départements ; que les administrations départementales, que je suppose élues, ou du moins en grande partie, par les contribuables, fussent chargées de la fonction de répartir la contribution départementale, et les délégués de chaque commune de la répartition entre les familles. Il y aurait sans doute de grandes inégalités dans une semblable assiette ; mais, à tout prendre, je pense qu'elles seraient beaucoup moins considérables qu'en suivant tout autre mode de répartition. Et quelle sim-

plicité de perception ! On n'aurait plus à payer ces armées d'agents du fisc, cotisés aux exercices, préposés de Foctroi, douaniers, répandus sur le sol, au grand détriment de la liberté d'industrie et de la circulation utile. Les contributions générales, allégées en même temps des dépenses inutiles et de celles du recouvrement, divisées en douzièmes et réparties sur beaucoup de privilégiés, tels que les créanciers de l'État, ne seraient pas aussi difficiles à acquitter qu'on serait tenté de le croire ; et je ne pense pas que la répartition en fût aussi vicieuse qu'elle l'est actuellement en France.

Un impôt qui renchérit un certain produit met tout de suite un certain nombre de consommateurs hors d'état de se le procurer, ou du moins de s'en procurer en aussi grande quantité - y dès lors la portion qui n'est pas produite ne rapporte rien au fisc.

Cet effet est surtout bien sensible dans les droits d'entrée. On sait que, lorsque le système continental réduisit en France la consommation du sucre de cinquante millions de livres à quatorze millions, les droits sur 36 millions qui cessèrent d'être produits et consommés ne rapportèrent rien au fisc*.

Quand l'impôt ne renchérit pas directement un produit en particulier, quand il est directement demandé au contribuable, comme l'impôt sur les portes et fenêtres, il réduit les facultés du contribuable, il le met hors d'état de consommer en même quantité des produits quelconques, et alors l'impôt payé par les produits qu'on ne consomme plus est réduit d'autant.

L'école économique de Ricardo pose en principe abstrait que toujours la production est proportionnée au capital, et que les capitaux qui ne furent pas employés à produire 36 millions de livres de sucre furent employés à autre chose. Ce principe, vrai dans beaucoup de cas, est trop souvent démenti dans la pratique pour pouvoir servir de base à un raisonnement général. L'industrie s'y prend de mille manières, soit pour tourner à un usage productif des valeurs qu'on n'employait pas, ou qu'on employait

- Voyez, au chap. 3 de la 1^{re} partie, pourquoi les produits ne peuvent se vendre quand ils excèdent un certain prix.

mal. Il y a une foule de petites industries qui marchent à l'aide de capitaux qui n'ont jamais été réduits en sommes et soumis à des placements formels. Quand le monopole du tabac n'existe pas, une multitude de petits ménages élèvent des pieds de tabac autour de leurs cabanes. Quand l'impôt du sel l'autorise, mille ménages évaporent l'eau de mer dans leur marmite, sans autre feu que celui de leur foyer, sans autre main-d'œuvre que celle de

la famille. Dans un pays industriel et peuplé, on est étonné de la quantité de productions qui ont lieu sans un capital assignable, et, malgré cela, de la quantité de valeurs qui pourraient être employées reproductivement et qui ne le sont pas. L'industrie manque à la production peut-être aussi souvent que les capitaux à l'industrie ; j'entends à l'industrie véritable, qui crée avec les capitaux et ne les compromet pas.

Mais en supposant même, comme le font les partisans de l'économie politique abstraite, que la production se proportionne toujours à l'étendue des capitaux, ils ne peuvent nier, du moins, que l'impôt n'oblige les capitalistes à retirer leurs fonds d'un emploi qu'ils jugeaient le meilleur, puisqu'ils l'avaient préféré, pour les consacrer à un emploi moins avantageux, et c'est précisément le tort qu'eux-mêmes reprochent au système réglementaire, avec cette différence, qu'avec le système réglementaire, le fisc gagne au moins quelque chose par ses droits, tandis que, dans ce cas-ci, il porte un préjudice sans rien recevoir.

Pour encourager la pêche de la baleine, le gouvernement anglais prohibe les huiles végétales que nous brûlons en France dans les lampes à courant d'air. Qu'en résulte-t-il ? C'est qu'une de ces lampes, qui coûte à un Français 60 francs par année, coûte 100 francs à un Anglais. C'est pour favoriser la marine et multiplier les matelots, dit-on, que chaque bec de lampe coûte aux Anglais 90 francs de plus qu'en France. En ce cas, c'est multiplier les matelots par le moyen d'un commerce où l'on perd : il vaudrait mieux les multiplier par un commerce lucratif. Et si le consommateur préfère se passer de cet éclairage plutôt que de faire cette dépense, l'impôt coûte aux Anglais la satisfaction qui

résulterait de cette consommation. Des deux façons le sacrifice est le même.

' Eu supposant qu'elle soit allumée quatre heures par soirée, Tune portant l'autre. On sait que c'est en précipitant au moyen de Tacide sulfurique le principe roucilaigineux des huiles végétales , que l'-on a fait la conquête de ce bel éclairage.

Un ouvrier laborieux, m'a-t-on dit, avait coutume de travailler à la lu[^] mière. Il avait calculé que, dans sa veillée, il brûlait une chandelle de 4 sous et gagnait 8 sous par son ouvrage. Un impôt sur les suifs et un autre sur la fabrication des chandelles ont augmenté de 5 sous la dépense de son luminaire, qui est devenu ainsi plus coûteux que la valeur du produit qu'il pouvait éclairer. Aussitôt la nuit venue, l'ouvrier est demeuré les bras croisés ; il a perdu les 4 sous que son ouvrage lui pouvait procurer sans que le fisc ait rien perçu au sujet de cette production. Une semblable perte doit être multipliée par le nombre des ouvriers d'une ville et par le nombre des jours de l'année.

Cet effet, au reste, est commun à tous les impôts exagérés; ils rapportent moins et, en outre, coûtent au pays tout ce qu'ils empêchent de produire. Ustaritz, en plusieurs endroits de son ouvrage S attribue la ruine des manufactures de l'Espagne aux droits à[^]alcavula et de cientos. L'Espagne a perdu les profits qui réstiltaient de ses manufactures, et le fisc a perdu les droits qu'il pouvait en percevoir.

En France, la poste aux lettres qui, en 1792, rapportait au trésor public 12 millions, n'a plus rapporté, en 1831, que 9,887,000 francs, malgré l'activité plus grande du commerce et la faculté donnée aux courriers de la malle de transporter des voyageurs.

Un tarif plus élevé entre sans doute pour beaucoup dans ce résultat*.

Visitant un jour, à Newcastle , une verrerie où l'on fabriquait de superbescristaux, j'aperçus, dans le coin d'une halle, un employé absolument oisif. L'oisiveté est choquante dans un pays où l'activité est générale. On m'apprit que c'était un employé de l'acise dont l'unique fonction était de veiller à ce qu'on ne sortit aucune pièce du four à refroidir sans la peser pour le paiement des droits. Quand il était forcé de s'absenter, il fermait le four avec une clef particulière ; et le manufacturier entendait se briser ses cristaux par un changement de température sans pouvoir y porter remède. Cette perte pour le producteur n'était point un gain pour le fisc.

On en peut dire autant des perles qui résultent des visites qui se font aux frontières ou à l'entrée des villes. Beaucoup de marchandises et d'effets y éprouvent des avaries; les caisses et emballages y sont gâtés j les

' Ustaritz : Théorie et pratique du Commerce.

* Comment le capital occupé par cette production peut-il se vouer à une autre quand le produit baisse ? et que devient, dans ce cas, l'argument des économistes ricardiens?

marchandises sont remballées précipitamment, en désordre; les voituriers et les propriétaires des effets y perdent un temps précieux ; et le fisc ne profite en rien de ces pertes.

11 faut placer dans la catégorie des impôts ou de la portion des impôts qui n'entrent pas dans le fisc tous les frais de recouvrement, quels qu'ils soient.

Les droits-réunis* étaient modérés dans Forigine, lorsqu'ils furent organisés par Bonaparte. C'est une maxime dans les finances que, pour tirer beaucoup d'argent des peuples, il faut commencer par leur en demander peu ; car, quand on ajoute graduellement au fardeau d'une bête de somme, on parvient à lui faire supporter une charge considérable ; elle dépérit plus promptement, il est vrai ; mais on en a tiré un service plus grand. Les mauvais gouvernements, peu ménagers de l'avenir, écoulent volontiers les préceptes des gens de finance ; les droits-réunis, devenus si vexatoires depuis, surtout les droits sur les boissons, étaient alors fort supportables. On représenta au prince que cette perception, qui exigerait une armée de plus de vingt mille employés, coûterait au gouvernement au delà de ce qu'elle lui rapporterait*. Bonaparte sourit de la bonhomie de l'objection; il répondit qu'il ne fallait pas s'arrêter aux calculs d'une première année, et donna à entendre que ses droits-réunis étaient une machine fiscale qu'il établissait; et qu'à mesure qu'on y joindrait de nouvelles perceptions à faire, ou que l'on donnerait de l'extension aux droits anciens, la machine ne coûterait rien de plus et rapporterait davantage*.

A ne considérer là-dedans que la question économique, et mettant absolument de côté le motif sinistre de multiplier les créatures du pouvoir, les frais de perception qui entrent dans la bourse des receveurs de l'impôt sont une charge pour les peuples, et ne sont pas un gain pour le trésor du prince. Suivant un de nos budgets (celui de 1820), et je n'ai pas de raisons de croire que les choses se soient améliorées depuis, les frais de

* Qu'on appelle maintenant les contributions indirectes.

' Un des principaux personnages de sa cour me dit à ce sujet :
« Vous lui avez reproché ses armées d'employés ; c'est pour lui
un motif de tenir à son projet : il aime autant à multiplier ses
créatures qu'à remplir ses coffres. »

* Le prince héréditaire de Danemark, que j'ai eu l'honneur de
compter depuis ce temps au nombre de mes élèves , me deman-
dait à ce sujet comment Bonaparte avait osé avouer si naïvement
son projet. La réponse était simple ; il ne craignait pas de passer
pour un despote; mais il craignait beaucoup de passer pour un
imbécile.

perception des contributions indirectes, en y comprenant les
douanes et l'Impôt sur le sel, se montaient à 71 millions sur 226
millions, c'est-à-dire presque à un tiers de la recette. Il n'est pas
nécessaire de vous rapporter, messieurs, que c'est une illusion de
croire que ces soixante et onze millions sont reversés dans la na-
tion par les dépenses des employés du fisc. Les fabricants
d'étoffes, de pain , de viande, etc., qui ont fait des fournitures à
l'employé pour ses consommations, ne conviendront pas qu'on
leur ait fait restitution de leur quote en leur payant leur mar-
chandise. Ils diront qu'ils ont fourni à l'employé une valeur qui
leur appartenait déjà en échange d'une valeur en argent. L'idée
qu'on restitue en dépensant ne peut venir qu'aux hommes de-
meurés étrangers aux premiers éléments de l'économie sociale.

Le régime financier établi par Bonaparte, et malheureusement
conservé depuis dans tout ce qu'il a de mauvais, a été beaucoup
trop vanté'. Là, comme dans tout le reste, ce n'était qu'au prix des
plus grands sacrifices qu'on obtenait des résultats toujours moins
grands que ceux que l'on pouvait obtenir avec des moyens si
étendus.

Cependant l'art d'administrer les finances a fait des progrès, de même que tous les autres arts. Avant Sully, les frais de recouvrement se montaient à cinq cent pour cent; et maintenant , en Angleterre, sur l'ensemble des recettes, ils ne s'élèvent guère qu'à cinq pour cent ; malheureusement les peuples n'y ont rien gagné ; les économies introduites dans la perception n'ont presque jamais profité qu'aux gouvernements ; car ceux-ci, sous différents prétextes, trouvant toujours le moyen de faire payer aux peuples à peu près tout ce qu'ils peuvent payer sans se fâcher, ce qu'ils ont épargné sur le recouvrement a été ajouté à leurs dépenses ; les besoins publics n'ont presque jamais été, selon le vœu de Montesquieu*, la mesure de leurs contributions ; on persuade aisément aux défenseurs des intérêts généraux, même à ceux qui sont de bonne foi, que le maintien de la paix dans l'État exige qu'ils secondent toutes les vues de l'ad-

^ Je lis dans un mémoire de M. Hennet, premier commis des finances, qu'en 1813 la France, composée alors de 130 départements, pour toucher 170 millions de l'enregistrement et des domaines , faisait payer 240 millions par les contribuables, c'est-à-dire 70 millions de frais de perception (41 pour cent).

• EiprH des Lois, liv. Xlll, chap. 1.

Aji HUITIÈME PARTIE. - CHAPITRE VU.

ministratlon ; on leur vante l'harmonie là où il est nécessaire qu'il y ait divergence pour qu'il existe un véritable contrôle.

Certains impôts sont établis sur les citoyens par des règlements de police, et même par les coutumes d'un pays, sans qu'il en soit fait mention dans les lois. L'interdiction du travail dans certaines solennités , quand elle est d'obligation, est un impôt qui

ne rapporte rien au gouvernement. On a vu en France, depuis la restauration, des curés soutenus de la force publique interdire à de pauvres cultivateurs le soin de leurs récoltes qui se détérioraient dans les champs. Le repos forcé était ordonné par la loi des Hébreux en faveur des serviteurs, et pour que leurs maîtres n'abusassent pas de leur force; mais elle est sans objet dans les pays où le travailleur est libre. En Chine, il n'y a point d'oisiveté obligée. U est vrai que dans le même pays il n'existe point de clergé salarié , ni rien qui ressemble au casuel des prêtres',

CHAPITRE VIL De la perception par des régies, et de la perception par des fermiers.

Des régies sont des corps d'administrateurs qui lèvent les impôts pour le compte de l'État.

Les fermes rendent à l'État une somme fixe pour avoir le droit de percevoir l'impôt conformément aux lois de l'État.

Montesquieu dit qu'il est utile de donner à ferme un droit nouvellement établi, parce que l'intérêt des fermiers leur suggère des moyens de prévenir les fraudes que des régisseurs n'auraient su imaginer ; et que, après que la levée a été imaginée par le fermier, on peut avec succès établir la régie. C'est une vue machiavélique uniquement dans l'intérêt de ceux qui vivent de la sueur des peuples. Les fermiers d'un droit ne s'occupent pas seulement de prévenir les fraudes, mais de donner à l'impôt le plus d'extension qu'il est possible. De la manière dont l'impôt a été entendu jusqu'ici, il semble que son produit est une valeur conquise sur la nature , tandis qu'il n'y a pas une obole de l'impôt qui , si elle est gagnée par le gouvernement, ne soit perdue pour le contribuable.

Sous l'ancien régime français, le gouvernement se réservait souvent une

" Macartney, tome IV, page 78 de la traduction.

DE LA PERCEPTION. A

part dans les bénéfices des fermiers des droits. Il se défiait de l'aptitude de ses agents et voulait prendre part aux recettes dues à celle de ses fermiers. Il leur laissait tout l'odieux de l'exaction et voulait en partager les profits. Les fermiers, de leur côté, n'avaient nul besoin de la popularité d'un gouvernement qui ménage les peuples. De gros profits étaient pour eux une indemnité suffisante de la haine que leur valaient leurs exactions*.

Dans d'autres temps, le gouvernement ne craint pas de s'associer à la haine qui entoure les exacteurs, en créant des régies intéressées, où les percepteurs des impositions ont une part aux produits de leurs extorsions. Les grands besoins des gouvernements les obligent trop souvent à traiter les contribuables en peuples conquis^

Aux époques des grands désordres financiers et des profils exorbitants qui en sont la suite, l'autorité a eu recours à des moyens extra-légaux pour obliger les traitants à rendre gorge. Tel fut l'objet des chambres ardentes, des chambres étoilées, des chambres de justice, créées à diverses époques et dans divers pays. Ces moyens, toujours odieux, parce qu'on ne peut les employer qu'à l'aide de l'arbitraire, ont presque toujours été sans effets importants. Les principaux vampires trouvent dans leurs

gains excessifs des moyens de fermer les yeux des commissaires rectificateurs, dont les rigueurs tombent communément sur de légers malversateurs. Sully était fort opposé aux mesures de ce genre souvent employées par Henri IV, qui, de même que tous les princes guerriers, aimait les voies expéditives, et trouvait tout simple de se faire justice de vive force'. Mais ce n'est pas le tout d'être fort, il faut être juste.

Quoique la perception des droits par des fermiers introduise l'apreté de l'intérêt privé dans les affaires publiques, et que Montesquieu trouve qu'elle ne convient point aux États libres, peut-être y aurait-il de l'exagération à la proscrire dans tous les cas. Si l'on mettait en ferme la poste aux lettres, elle rapporterait probablement davantage, car elle serait exploitée avec

- Des fermiers-généraux vertueux, pour justifier à leurs propres yeux l'énormité de leurs gains, faisaient un noble usage de leurs richesses : Helvétius donnait des pensions à des hommes de lettres peu fortunés, comme à Saurin, à Dumarsais. Lavoisier consacrait les siennes à l'avancement des sciences. Peut-être auraient-ils dû faire le bien plus ouvertement, afin que justice fût faite à qui elle était due.

- On peut consulter divers endroits des Mémoires de Sully, et notamment ce qu'il «n dit au livrt 24«.

plus d'économie ; elle tarif, qui ferait la loi pour le fermier comme pour le contribuable, serait un obstacle aux exactions. Les citoyens auraient alors une garantie contre l'abus du contre-seing, et une garantie encore plus importante contre la violation du secret des lettres. On peut traduire le fermier d'un droit de-

vant les tribunaux ; on ne peut pas en France y traduire un fonctionnaire public.

CHAPITRE VIII

De Tesprit de fiscalité*

Cest une chose toute naturelle que chaque homme prenne l'esprit de son état ; et c'est en même temps une chose assez fâcheuse , quand ce même état pèse sur la société. La position des agents du fisc, depuis le ministre des finances jusqu'au dernier employé, les rend perpétuellement hostiles envers les citoyens. Tous considèrent le contribuable comme un adversaire, et les conquêtes que l'on peut faire sur lui comme légitimes. Il arrive même que les employés trouvent, à vexer le redevable, une certaine satisfaction d'amour-propre, un plaisir analogue à celui que ressentent les chasseurs lorsqu'ils réussissent, par force ou par ruse, à se rendre maîtres du gibier. Cette disposition tient tellement à notre nature, que l'on a vu des administrateurs d'un grade supérieur se vanter devant des assemblées législatives , d'avoir, par des saisies , causé la faillite de plusieurs maisons de commerce.

Dans une circonstance pareille , un autre administrateur se glorifiait d'avoir fait payer à une classe de producteurs des sommes considérables sans qu'ils s'en doutassent. Il était loin de s'en faire scrupule ; cependant, il fallait nécessairement que ce fussent ou des producteurs ou des consommateurs qui en supportassent la perte, et, dans tous les cas, c'étaient des compatriotes.

Les employés inférieurs n'ont pas plus de bienveillance et ils ont moins de politesse; aussi ce sont eux qui portent principalement le poids de la haine populaire. Dans leurs moments de liberté, leurs conversations roulent sur des contraventions dévotées, sur des vexations exercées légalement; car je ne parle pas ici de celles que punissent les lois *.

* Au milieu de la multitude d'exemples que me fournissent les régimes finan*

DE L'ESPRIT DE FISCALITÉ

Les besoins, je ne dis pas de la nation, mais du gouvernement, donnent encore naissance aux interprétations. L'interprétation d'un loi de finance équivaut à un nouvel impôt. On peut augmenter, par exemple, à volonté le tarif des lettres à la poste, suivant le poids qu'on attribue à une feuille

de différents peuples et de différentes époques, de ce que j'avance ici, je me bornerai à donner l'analyse succincte d'un mémoire que j'obtins d'un des principaux employés des droits-réunis sous le gouvernement impérial. Ces abus, qui naissaient d'une administration sans contrôle, se sont malheureusement propagés depuis sous d'autres noms.

La régie envoie à ses agents des instructions manuscrites et secrètes autres que les circulaires imprimées et publiques. Dans ces instructions, les lois et les arrêtés du gouvernement sont toujours interprétés dans le sens le plus défavorable au redevable. Quelque excessives et vexatoires que soient leurs dispositions par

elle-mêmes, on les aggrave toujours. Dans la correspondance, les seuls employés qui obtiennent l'approbation des administrateurs sont ceux qui, par malheur, tirent le plus d'argent des redevables. L'employé qui se renferme dans les termes de la loi, ou qui veut être juste, est mal noté, sa recette est mauvaise et ne trouvant aucun protecteur dans l'administration, il finit toujours par succomber.

Pour obtenir les augmentations de recettes exigées par les administrateurs, on porte, dans le registre parcellaire les boissons à une valeur supérieure au prix où le marchand peut les vendre, prétextant une fausse déclaration de sa part. On accorde 3 ou 4 pour cent par année pour les coulages, l'évaporation, etc. Quelque insuffisante que soit cette allocation, on fait payer au contribuable le droit sur les boissons qu'il est obligé d'employer au remplissage comme s'il les avait vendues. Deux aréomètres ne marquent jamais exactement les mêmes degrés; on éprouve un tonneau qui montre 18 degrés; le lendemain nouvelle vérification avec un autre aréomètre qui montre 17 1/2 d. : Vous avez mis de l'eau; vous avez changé la déclaration légale de vos boissons / — Fraude, procès-verbal, confiscation, amende. Les préfets, sous-préfets mettent du retard dans la promulgation d'un décret impérial (ce qui depuis a été nommé ordonnance royale); le maire d'un bourg reçoit le Bulletin des Lois et le garde chez lui; la régie le fait connaître sans retard à tous ses employés; le contribuable, ne connaissant pas ses obligations, est pris en contravention : procès-verbal, poursuite.

On emploie le ministère des agents provocateurs, des faux témoins. Une vieille femme, en apparence accablée par la fatigue, prie un voiturier de mettre sur sa voiture le paquet dont elle est

surchargée : au détour d'une rue, la vieille disparait, un contrôleur ambulant survient, visite le paquet, trouve une carotte de

le HUITIÈME PARTIE. - CHAPITRE VIII.

de papier et la distance qu'on assigne entre deux villes. Une loi veut que les bateaux paient à la régie des contributions indirectes un droit proportionné à leur longueur; et une instruction ministérielle porte que la longueur sera comptée de l'extérieur de la poupe à l'extérieur de la proue ;

"itibac.... Procès-verbal , amende considérable dont les employés de tous grades ont leur part, après avoir été juges et parties *.

Que ne réclame-t-on auprès de l'Administration supérieure? diront les bonnes gens.— Il est de principe, dans l'Administration, de donner toujours raison à ses employés et toujours tort au contribuable. On se donne bien garde d'atténuer le zèle d'un employé et d'exciter le contribuable à la résistance. Si le redevable invoque les tribunaux , ordre aux employés de tous grades de suivre , pour la moindre affaire, tous les degrés de juridiction ; de manière à ruiner le redevable. La condamnation est impossible à éviter, parce que les procès-verbaux et les registres des employés font foi devant les tribunaux. La cour de cassation pose en principe que la régie n'est pas responsable des erreurs de ses agents ; tellement que lorsqu'un employé honnête homme confesse lui-même sa faute , la régie ne restitue pas le montant du dol. Je veux bien croire que les contribuables cherchent par toutes sortes de moyens à se soustraire au paiement des droits; mais ce n'est que lorsque les droits sont exagérés; et d'ailleurs celui qui défend une partie de son bien n'est-il pas plus excusable que celui qui

cherche à faire son chemin en devenant l'instrument des rigueurs du fisc?

Afin d'augmenter les droits de détail, la régie donne pour instruction à des contrôleurs extraordinaires de faire tomber le commerce en gros[^] au moyen de vexations toujours faciles sous un gouvernement qui n'est soumis à aucune censure. Veut-on des exemples de vexations : on tourmente les redevables par l'éternelle présence des commis qui occupent les particuliers aux instants où on les sait le plus pressés par leurs affaires.

On oblige les brasseurs à détourner à chaque instant les ouvriers de leurs travaux, pour les occuper à porter de l'eau afin de vérifier la contenance d'une chaudière, déjà vérifiée vingt fois. A la moindre opposition, même sur une simple remontrance de la part du redevable, procès-verbal pour refus d'exercice.

On arrête des transports de boissons que des employés, sous divers prétextes, vérifient sur la route ou font déposer dans les entrepôts de la régie, où elles se détériorent avant que le propriétaire puisse terminer un procès.

On exige que les débitants de boissons n'enlèvent aucun vaisseau, ne fassent

* L'auteur ne parle pas de ce fait sur un out-dirc : l'arenture eH arrirée i l'ao de sn domestiqiiffl, tt l'amende a été payée par lui.

DE L'ESPRIT DE FISCALITÉ

ce qui comprend non seulement l'épaisseur du bâtiment , espace qui ne peut point contenir de marchandises, mais les avancements en saillie sur lesquels aucun chargement ne peut être assis.

Il n'y a de remède à l'abus des interprétations que dans des lois assez détaillées pour ne rien laisser à la décision arbitraire de l'autorité exécutive ou des agents qu'elle emploie , et dans des garanties de l'exécution scrupuleuse des lois suffisantes pour ouvrir aux citoyens des recours faciles devant des magistrats indépendants de l'autorité '. Il est vrai que cette précaution rend la loi plus difficile à rédiger; mais cette difficulté n'arrête pas lorsqu'on veut de bonne foi la rendre plus parfaite, et prévenir l'invasion de l'arbitraire dans toutes les parties de l'administration. Il n'y a plus de loi lorsque l'administration peut l'exécuter ou non, à volonté, ou seulement l'interpréter à sa manière. L'administration est fort intéressée à destituer les lois de tous détails, afin d'avoir la faculté de suppléer selon ce qui lui convient aux dispositions qui leur manquent ; aussi , dans les pays où l'initiative des lois appartient à l'autorité exécutive , on trouve qu'elles se réduisent peu à peu à n'être que des principes tellement généraux, qu'elles ne lient point véritablement l'administration.

Pour qu'une loi contienne toutes les dispositions de détail propres à assurer les droits des citoyens, il faut que le législateur s'instruise des dispositions exécutables et propres à être suivies de l'effet qu'on en attend. Or, le législateur ne peut prendre des décisions éclairées sans consulter les personnes qui doivent être affectées par le dispositif de la loi. De là la

aucun transvasement, sans avoir appelé les commis dont il faut saisir la commodité'.

Les- commis sont laissés juges des redevables, qu'ils qualifient à leur gré de fraudeurs et frappent ainsi d'anathème, de manière à leur ôler toute protection.

Ces derniers faits sont extraits d'un mémoire dressé par un employé même de la régie, indigné des vexations dont il était Tiostrument. C'est ce que les flatteurs du pouvoir appelaient avoir remii de fordre dam le\$ finanees,

* On n'a plus de garantie contre les abus d'autorité lorsqu'il est nécessaire d'obtenir la permission de l'autorité supérieure pour poursuivre un de ses agents. Elle est alors juge dans sa propre cause. Un magistrat doit pouvoir être attaqué devant des juges indépendants, sauf à rendre ledemandeur passible de dommages-intérêts envers la partie publique s'il n'est pas fondé. Cela suffit pour garantir les fonctionnaires publics des dénonciations indiscretes. Il est bien difficile de mettre en cause un magistrat inlègre.

II

m HUITIÈME PARTIE. - CHAPITRE VIII.

nécessité des enquêtes dans lesquelles toutes les personnes dont on peut attendre des lumières sont mandées et interrogées devant un comité de la législature *. De telles enquêtes sont pratiquées en Angleterre et contribuent puissamment à la bonne exécution des lois qu'on remarque en ce pays. Le procès-verbal

des questions et des réponses est imprimé quand l'objet en vaut la peine ; et il en résulte cet avantage que le public est éclairé en même temps que les législateurs. Quand c'est l'Administration qui se charge, dans des rapports, dans des discours de tribune, de fournir au législateur les renseignements nécessaires, l'Administration, qui ne consulte que ses agents, les donne de la manière qui convient à ses vues plutôt qu'aux administrés ; le législateur ne pèse plus des intérêts contradictoires[^] et consacre souvent des mesures vexatoires ou des privilèges injustes*. C'est par une invention toute fiscale que l'on proportionne le traitement des percepteurs au montant de leurs recettes \ C'est un encouragement à pressurer, à tort ou à droit, les contribuables. Quand les procès-verbaux des percepteurs sont admis comme pièces probantes devant les tribu-

* Voyez un petit ouvrage intitulé : Des Garanties offertes aux capitaux et aux autres genres de propriétés, par M. Charles Comte, avocat. Paris 1826. Dans cet écrit substantiel, la question des enquêtes parlementaires est traitée sous toutes ses faces et avec supériorité.

* La tâche du législateur est sans doute rendue plus difficile quand on veut que la loi soit bien faite et qu'elle soit rendue avec connaissance de cause ; d'où il résulte que, dans les pays industriels où le temps et la capacité ont une valeur, il est nécessaire qu'aux fonctions de législateur soit attachée une indemnité[^] si l'on a trop de vanité pour nommer cela un salaire. Les mauvais gouvernements n'aiment point les indemnités , parce qu'elles rendent le législateur plus indépendant ; ils préfèrent que son sort dépende des faveurs du pouvoir.

' Dans le recouvrement des contributions indirectes, une partie des traitements est mise en réserve pour n'être payée qu'à la fin de l'année sous forme de gratifications. Elle est répartie entre les employés en raison des produits obtenus dans leurs recettes en sus d'un minimum fixé aux $\frac{3}{4}$ des produits d'une année moyenne. Chaque trentième de ce minimum qu'ils parviennent à faire rentrer de plus augmente leur traitement d'après une proportion marquée dans un tableau. Les receveurs centraux ont, par exemple, pour le premier trentième $\frac{1}{48}$ de leur traitement, et cette proportion va en augmentant, tellement que, pour le second trentième, ils ont $\frac{1}{16}$ en sus de leur traitement; et que si la recette allait au double du minimum leur traitement serait doublé.

Cette disposition est textuellement extraite du budget de 1830.

SUR QUI RETOMBENT LES IMPOTS. M

naux, le contribuable n'a plus aucune garantie contre les vexations. Alors le percepteur est excité par sa cupidité à commettre une injustice, et il est autorisé par sa place à fabriquer lui-même la pièce qui l'absout.

C'est ainsi qu'une administration civile, pacifique, instituée pour le pins grand bien des nations, devient une institution hostile; que les agents du fisc, au lieu de paraître, ainsi qu'ils le pourraient, des fonctionnaires utiles, sont transformés en ennemis. Les contraintes, les ventes forcées, les militaires, les recors, sont mis en jeu; tout sentiment d'intérêt public et d'équité, devenu étranger aux exacteurs, n'est plus qu'une duperie aux yeux des

contribuables. Mais quand les dépenses publiques n'ont d'autre objet que la satisfaction des besoins du public; quand les percepteurs sont sévèrement contenus dans les bornes de l'équité et des lois; quand les dépenses sont modérées, les contributions s'acquittent facilement, et l'opinion publique devient l'auxiliaire du fisc.

CHAPITRE IX

Sur qui retombent les impôts.

Le prix des choses est d'une importance fondamentale dans toute l'économie de la société. Vous vous rappelez , messieurs , les démonstrations qui établissent que chacun de nous est d'autant plus riche , ou moins pauvre , à proportion du bon marché des choses que ses besoins le portent à acheter^ L'impôt ne nous appauvrit donc pas seulement de ce que le percepteur nous ôte, mais de tout le rendiérissement des objets de notre consommation.

Un auteur anglais décrit ainsi l'état actuel de son pays, sous le rapport de la consommation : « Comment se fait-il qu'une nation (l'Angleterre), « qui plus qu'aucune autre est pourvue de matières premières, de machines « et d'outils , d'habitations et de denrées ; qu'une nation qui abonde en « producteurs actifs et intelligents , et qui semble pourvue de tous les « moyens de bonheur, se trouve (du moins pour ce qui regarde le plus « grand nombre de ses enfants) exposée à plus de privations que d'autres « nations beaucoup moins opulentes en apparence ? comment se fait-il que « les^ruits de son travail , d'un travail opiniâtre et

fructueux , lui soient et mystérieusement et constamment ravis, sangconviilsions dans la naUiro,

u sans qu'on ail aucun reproche à lui faire? L'amour du travail, Tesprit <c d'entreprise, les connaissances nécessaires se trouvent chez elle, tout, « hors Fabondance. D'où vient ce contre-sens dans les affaires humaines ? u Que des tribus sauvages sans industrie, vouées à la paresse, manquent « de tout, il n'y a rie« là qui doive surprendre ; mais qu'une société hau- « tement productrice soit privée de tout, c'est certainement un fort étrange « spectacle*. »

Qyandon cherche l'explication du triste phénomène que signale l'auteur anglais, et qui frappe les économistes du continent quand ils visitent l'Angleterre, on est porté à croire que ce ne sont point en effet les produits qui manquera ce pays, mais des revenus suffisants pour les acheter. Je ne parle point de ces gros revenus que les gens riches tirent d'un vaste domaine, d'un gros capital ou des faveurs d'une cour. Je parle des revenus que l'on est obligé d'obtenir par l'exercice assidu de facultés personnelles et de capitaux produciivement employés; car telle est la source des revenus de la grande majorité de la population. Or, ce sont ces re- ■ venus que rendent insuffisants les exigences de l'Éiat.

Remontons à quelques principes.

L'impôt que le producteur est obligé de payer fait partie des frais de sa production ; c'est une difficulté qu'il rencontre sur son chemin , qu'il ne parvient à surmonter qu'en payant une certaine somme. Et comme il ne peut continuer à produire qu'autant que tous ses frais de production (sa peine comprise) se trouvent remboursés, il faut bien qu'il augmente le prix de ses produits, et, de

cette manière, fasse supporter au moins une forte partie de l'impôt à ses consommateurs*.

On a remarqué que, dans la plupart des cas, le producteur ne réussit pas à élever le prix de son produit de tout le montant de l'impôt qu'on lui fait payer; car l'effet de tout renchérissement est de diminuer la demande et la consommation. La raison en est bien évidente : l'impôt qui

' Thompson's inquiry in the distribution of wealth; page 15.

* Je parle ici d'un prix réel, et quelle que soit la valeur de l'argent et de la monnaie dont on paie le produit. Toutes les ventes et les achats se réduisent, comme on sait, à des échanges en nature, et quand on troque deux produits, on troque en réalité les frais de production auxquels ils doivent leur existence. Ainsi, quand je dis que l'impôt renchérit un produit, je dis qu'il le renchérit, soit qu'on le paie en argent, en plomb, en blé ou en travail. Voyez tome I^{er}, page 367, comment tous les prix peuvent hausser ou baisser à la fois.

SUR QUI RETOMBENT LES IMPÔTS. 421

augmente la valeur vénale du produit n'augmente pas de même les revenus des consommateurs*. Or, la même somme de revenus ne peut pas acheter une plus grosse somme de produits. Il faut donc nécessairement qu'on les demande en moins grande quantité. Cet effet n'est pas seulement l'effet de l'impôt : il a lieu quelle que soit la cause du renchérissement; il a lieu dans le cas de l'impôt comme dans le cas d'une mauvaise récolte, des ravages de la guerre, d'un emploi de procédés imparfaits, etc. Dans toutes ces occasions, si la consommation d'un certain produit en particulier se soutient, favorisée par les circonstances, c'est la

consommation d'un autre produit qui décline en place de celle-là. La conséquence est forcée".

Si nous voulons donner un corps à cette abstraction > représentons-nous une famille de travailleurs, ouvriers ou petits entrepreneurs, qui consommeraient volontiers dix livres de viande par semaine. Mais, soit qu'ils se trouvent forcés de payer un impôt sur leurs consommations, soit que la diminution de demande dans la production dont ils s'occupent les oblige à réduire leurs prix et leurs bénéfices,^{*} ils réduiront leur consommation à neuf livres de viande par semaine. On peut changer, on peut étendre la supposition à tous les genres de consommations et dans des proportions fort diverses ; car une famille qui se trouve plus gênée en conséquence des impôts fait d'abord porter ses privations sur les superfluités, et, dans les choses nécessaires, remplace des consommations plus délicates par

*. Il ne faut pas perdre de vue un seul instant qu'ici, comme dans tout le cours de cet ouvrage , j'appelle revenu le profil , le bénéfice que chacun trouve dans l'emploi de son industrie, de ses terres ou de ses capitaux. Les personnes qui ne font pas leurs dépenses sur le revenu de leurs fonds productifs, comme les pensionnaires de l'État, font leurs dépenses sur les revenus des contribuables. De toute manière, on ne peut dépenser que des revenus ou des capitaux que l'on tient de soi-même ou d'autrui.

* Il paraîtra simplifier à un riche qui , sans rien retrancher à ses jouissances, met de côté cinquante mille francs tous les ans, que je lui dise que sa consommation est diminuée. C'est pourtant la vérité. Si ses jouissances lui coûtent dix mille francs de plus, il épargne dix mille francs de moins. Ses capitaux placés sont grossis d'autant moins ; ce sont donc dix mille francs de moins qui

sont consommés en main-d'œuvre, en bâtiments, en matières premières, etc., selon les travaux productifs auxquels ils auraient été employés, par lui ou par les personnes*; à qui il les aurait prêtés.

(f autres plus grossières et moins dispendieuses. Telle est à peu près la condition de tout pays fortement imposé.

Si vous vous reportez, messieurs, aux principes professés dans tout le cours de cet ouvrage', vous sentirez que, comme la valeur est une quantité relative, si les produits sont plus chers, la nation est plus pauvre ; elle ne peut plus en consommer en même quantité, elle est bien moins accommodée, elle a plus de privations à supporter.

C'est la même doctrine que celle que je vous ai enseignée en commençant : la richesse est en proportion de la valeur des choses qu'on possède, et la valeur en proportion de la quantité de choses consommables qu'elles peuvent acquérir*. Or, notre propriété constante, ce qui nous fournit incessamment le moyen d'acheter les choses que nous voulons consommer, ce sont nos fonds; nous sommes d'autant moins riches en fonds, que, quel que soit leur prix nominal et le prix des produits qui en sortent, nous ne pouvons acheter par leur moyen qu'une moins grande quantité de choses'.

Cette doctrine, complètement confirmée par l'expérience de tous les temps et de tous les pays, est méconnue de David Ricardo, et, faute de l'avoir adoptée, je crains qu'il ne se trompe dans la plupart des explications qu'il donne des phénomènes de l'impôt. Il dit que, «à. un contri- « buable paie 100 fr. au gouvernement, le gouvernement possède 100 fr. « de plus à dépenser en

place du contribuable[^]. » Il en résulte bien, en eobt, que la somme totale des revenus de la société n'a pas été diminuée; mais les frais de production ayant été augmentés du montant de l'impôt, les mêmes revenus ne peuvent pas acheter la même quantité de produits.

Ricardo prétend que, lorsque les consommations du fisc sont d'une autre nature que celles du public, la production change d'objet, et c'est là tout l'inconvénient qu'il y trouve; mais n'est-ce point un grave inconvénient que de détourner l'industrie de sa pente naturelle? Un pareil changement

* Notamment aux chapitres 1 et 5 de la III^e partie de cet ouvrage, tome I[^], pages 352 et 365.

* Première partie, chap. 1 de cet ouvrage.

* On peut se rappeler (voyez tome I[^] page 365) qu[^]avec nos fonds nous nous procurons les objets de notre consommation, soit directement en les créant, soit indirectement en les achetant avec ce que nous avons créé. L'importance de nos fonds productifs, quels qu'ils soient, est proportionnée à la quantité de choses consommables qu'ils peuvent nous procurer d'une ou d'autre manière.

* Principles of political economy and taxation; chap. 16.

SUR QUI RETOMBENT LES IMPOTS

n'entraîne-t-il pas de grandes pertes de capitaux? Les talents acquis sont des capitaux aussi, et, de même que les instruments de

l'industrie, sont au moins perdus en grande partie lorsqu'ils s'appliquent à une autre production. La même école ne regarde-t-elle pas comme un très grand mal la direction forcée que la prétendue balance du commerce donne à tous les travaux?

J'avais dit, dans mon *Traité d'Économie politique*[^] que Turgot, en diminuant de moitié les droits sur la marée qui venait à Paris, en doubla la production. Ricardo croit que la production ne saurait être augmentée quand la somme des capitaux ne Test pas. Il ne voit, en conséquence, aucun avantage dans la bienfaisante mesure de Turgot : les capitaux que Ton donna de plus, dit-il, à la production de la marée, furent retirés d'une autre production'. Mais il n'est pas possible d'admettre que la production soit toujours proportionnée à la somme des capitaux. Nous avons vu plus haut qu'une foule de petites portions de capitaux peuvent être employées qui ne le sont pas, et que beaucoup de capitaux productifs peuvent être réduits à l'inaction.

Il faut y prendre garde, messieurs, l'économie politique métaphysique arrive à des résultats que ne confirme pas l'économie politique expérimentale, qui a les faits pour elle. Qu'une seule circonstance accidentelle reste inaperçue ou méconnue, la chaîne des raisonnements de la plus subtile métaphysique s'éloigne d'autant plus de la réalité qu'ils sont plus rigoureux. La perfection de l'économie politique ne consiste pas à en savoir plus que les faits, mais à savoir rattacher les faits à leurs véritables causes.

Il résulte de ce que je viens de vous dire, messieurs, que le reflet des circonstances générales et particulières diversifie à l'infini l'influence des divers impôts et la gravité du poids avec lequel ils retombent sur les contribuables, suivant la position de ceux-ci

dans la société*. De là la diversité des opinions que les publicistes ont énoncées à ce sujet. Les uns ont nel-

* Même ouvrage , même chapitre.

* Par exemple, les droits sur les contrats, sur les ventes, tombent en général sur la partie contractante la plus nécessaire, sur celle qui a le plus besoin que le marché soit conclu. Quand un propriétaire est forcé de vendre son bien, l'acquéreur n'est pas forcé de l'acheter; il peut s'arranger d'un autre; il peut dilater l'acquisition, ou ne la jamais faire. Il ne comptera les biens que pour ce qu'ils valent, les frais déduits.

III. HUITIÈME PARTIE. - CHAPITRE X.

Il a été affirmé que tous les impôts retombent sur les terres. Mais d'autres, sous couleur que le travail seul est productif, ont pensé que c'était l'industrie qui supporte principalement le fardeau des impôts, et que l'impôt sur les terres équivalait à la confiscation d'une partie du fonds. Quelques-uns ont pensé que les impôts sur les objets de luxe étaient payés en entier par leurs consommateurs. Sans nier que les consommateurs en payassent une forte part, d'autres ont été d'avis que les producteurs des objets de luxe ne pouvaient entièrement s'y soustraire; d'autres encore ont soutenu que tous les impôts étaient bons pourvu qu'ils fussent anciens, et qu'il n'en était pas un qui, avec le temps, ne se répartit équitablement sur tous les citoyens. Tous se sont fondés sur de bonnes raisons, et, sous le point de vue qu'ils envisageaient, peut-être aucun d'entre eux n'avait tout-à-fait tort; le reproche qu'on peut leur faire, c'est d'avoir étendu à tous les cas des effets particuliers à un petit nombre d'entre eux. Pour ne pas encourir le même reproche, je laisserai à ceux de vous, messieurs, qui se

sont bleu pénétrés des lois véritablement fondamentales, le soin d'en faire l'application aux cas particuliers dont ils voudront porter un jugement.

CHAPITRE X

De riuflueuce de rimpôt sur la production.

Il n'est pas de mauvaise cause qui n'ait eu ses avocats. Un écrivain anglais, dont je ne me permets pas de suspecter les intentions, a pris systématiquement la défense des grandes dépenses publiques et des gros impôts'. Il est bon, dit-il, que le peuple apprenne à supporter de fortes charges, afin qu'il subviennne au besoin à la défense du pays, afin que le gouvernement puisse améliorer les institutions, récompenser les services, encourager les sciences, les lettres et les arts.

Garnier, dans sa préface d'Adam Smith (page Ixviiij), dit qu'il est bon que la classe laborieuse, après avoir travaillé assez pour subvenir à ses besoins,» travaille encore pour satisfaire à ceux des personnes que nourrit l'impôt. D'autres écrivains encore qui , pour la plupart , tiennent , du moins par leurs espérances, à l'administration, soutiennent la même thèse, — Pour combattre ces auteurs, messieurs, il faut tenir pour vrai ce qu'ils

* M. John Bristed, dans ses Ressoureei de Vempire britannique .

supposent Félre, c'esl-à-dire , que le produit de Timpôt est toujours employé à bonne fin; qu'il ne soudoie point d'hommes inutiles ou malfaisants; qu'il n'est jamais un moyen de corruption et d'oppression, et que les institutions qu'il favorise servent toutes au bonheur, à l'amélioration, à la véritable gloire des nations. Admettons donc ces suppositions.

Des dépenses du gouvernement anglais et des impôts qui en ont été la suite, il a dû sans doute résulter quelques progrès dans toutes les industries. Un peuple industrieux, au sein duquel de grands capitaux ont été amassés, perpétuellement aux prises avec tous les genres de besoins, a dû mettre son esprit à la torture pour tirer parti de tous les moyens de produire, pour découvrir les méthodes les plus expéditives. « Nos fermiers, me disait un Anglais éclairé, sont obligés, sous peine de prison, de tirer du même terrain que chez vous une fois plus de produits*. » De là sans doute, en partie, l'exploitation en grand des entreprises d'agriculture, l'emploi des machines, la multiplication et la bonification des races de bestiaux, enfin un travail opiniâtre d'esprit et de corps*.

Qu'en est-il résulté? L'Angleterre a^eu des colonies dans les cinq parties du monde, une marine immense ; il a fallu qu'elle s'assurât partout des points de relâche pour ses vaisseaux , qu'elle entretînt des garnisons et des approvisionnements par toute la terre, qu'elle fût mêlée dans toutes les intrigues et dans toutes les querelles, qu'elle fut accablée de dettes, de gros traitements et de places abusives. Mais que revient-il aux producteurs de cette politique? On vient de le voir : un approvisionnement insuffisant pour la majorité des citoyens, un travail excessif, et quelquefois la prison. Les accroissements de l'industrie ne sont

un bien que lorsqu'il en résulte un accroissement de bien-être pour ceux qui produisent; autrement, il faudrait vanter, comme des lieux de délices, les maisons de force et les bagnes , où le travailleur ne jouit pas non plus du produit de ses peines. On ne saurait regarder comme un bien une production stimulée

- Le fermier anglais, outre le fermage dû à son propriétaire et ses contributions à l'État, doit la dîme au clergé, et de plus, à sa paroisse, la taxe des pauvres, son contingent pour l'entretien des chemins , etc., et les voies de contraintes sont rigoureuses.

* Un auteur américain a dit que : « Le système de contribution des Anglais » semble avoir pour objet de résoudre ce problème : Comment faut-il s'y prendre pour que les producteurs aient le plus de peine et le moins de jouissances qu'il est possible ? Une examination de la nouvelle loi proposée, par Henri Baldwin

comme celle des nègres dans les colonies. Les formes sont différentes , j'en conviens; mais il n'y a que la différence qui peut se trouver entre le fouet et la prison.

Au reste, ces effets ne se montrent dans toute leur rigueur que parmi ceux des producteurs qui, n'ayant d'autres fonds productifs que leur travail, sont obligés de payer de leur personne. Beaucoup de familles possèdent en outre quelques biens-fonds ou quelque capital qu'elles tiennent soit de leurs familles, soit de leurs alliances, et, joignant quelques revenus à celui de leur travail, peuvent mener une vie plus supportable. Si jamais la nation anglaise est véritablement représentée, si jamais les producteurs ont la jouissance de ce qui est légitimement à eux, je veux dire des fruits de leur travail, ils éprouveront un grand bien-être en

jouissant des perfectionnements que leur a suggérés une dure nécessité.

Les exacteurs de l'ancien gouvernement de France avaient coutume de dire : // faut que le paysan soit pauvre; c'est k seul moyen pour qu'il ne soit pas paresseux. Et en même temps je li-sais dans M. Necker, qui le savait bien, puisqu'il avait administré les finances : <(Si les collecteurs de « la taille et des vingtièmes n'avaient pas soin de veiller' sur les moments <(où la plupart des habitants de leur paroisse viennent de faire une vente ((et ont reçu quelque argent, ils ne parviendraient jamais à se faire « payer*. » Comment n'auraient-ils pas été paresseux? Us ne pouvaient pas jouir en paix du fruit de leurs travaux. S'ils élevaient quelques bestiaux, s'ils engraisaient leur champ, s'ils augmentaient le nombre de leurs outils aratoires, s'ils appropriaient et embellissaient un peu leur habitation, aussitôt leur quote était augmentée. Dès lors, point d'émulation pour amasser un petit capital, un petit fonds de meubles et d'ustensiles. Les mœurs se forment sur cette impossibilité. Le paysan s'habitue à la vie des brutes; il devient indifférent aux goûts qui caractérisent l'homme civilisé; et nous avons l'explication de ce qui frappe nos yeux dans nos voyages.

Ces tristes conséquences, je le répète, ne sont pas universelles; ce qui l'est, ce qui est la conséquence inévitable de l'impôt, c'est d'accroître les frais de production, d'où résulte une augmentation de prix et une réduction dans la quantité produite. Ricardo et ses partisans m'opposent que les frais sont remboursés par les consommateurs, et que l'impôt ne diminue pas leur nombre; car la consommation de ceux qui vivent de l'impôt, remplace celle que les contribuables sont obligés de s'interdire. Mais on a vu

- Admittiisrelion des finances, tome I, pa|^e 171.

INFLUENCE DE L'IMPOT SUR LA PRODUCTION. i27

que FimpAt n'augmente pas la somme des revenus ; qu'il ne fait que substituer un consommateur à un autre, que donner à Paul le revenu de Pierre; et qu'avec une somme de revenu qui n'est pas augmentée, il est impossible d'acheter la même quantité de produits, lorsqu'ils ont nécessairement augmenté de prix.

Indépendamment de cet effet général de l'impôt, divers impôts nuisent à la production d'une manière spéciale. En réfutant le système de la balance du commerce, je vous ai montré comment, dans maintes circonstances, les douanes entravent, suppriment même les communications, si puissantes sur la production. Vous pouvez en inférer le tort que font à la production les obstacles intérieurs qui s'opposent à la facilité, à la rapidité des communications, tels que les visites, les péages, les tarifs de la poste aux lettres qu'on exagère à l'abri du monopole.

On gêne quelquefois le transit, la faculté d'entrer les marchandises par une frontière pour les faire sortir par une autre frontière, sous prétexte que le transit favorise la contrebande. On lui impose des frais et des formalités. On établit une gêne pour en protéger une autre, un mal par égard pour un vice. Afin de mieux perdre les avantages du commerce d'importation, on renonce aux avantages que notre territoire a reçus de la nature, aux profits du transit, où l'industrie nationale s'exerce principalement sur des capitaux étrangers et ne compromet jamais les siens !

Souvent les impôts, en dépravant les mœurs industrielles d'un peuple, nuisent au développement de ses facultés. La taille était, en France, un impôt assis sur les profits supposés du cultivateur,

et l'on se formait une idée de ses profits sur le nombre et sur la qualité des instruments de culture qu'il employait et sur les bonifications qu'il ajoutait à sa terre. On conçoit dès lors que son fonds d'instruments (l'un des plus puissants moyens d'accroître le produit des terres) devait rester misérable, et qu'il devait s'abstenir de laisser paraître aucune amélioration du fonds de terre.

En Angleterre, un tireur d'or ne peut commencer son travail sans que le préposé de l'accise soit présent et sans qu'il ait pesé les matières ; il faut qu'il vérifie ensuite les quantités fabriquées et vendues. On sent combien, dans ce cas et dans beaucoup d'autres semblables, les mouvements utiles de l'industrie doivent être contrariés.

Dans le même pays, on fait une grande consommation de bois de sapin * .

' Pour les usages civils qui n'exigent pas une durée séculaire, le sapin , qui

Les sapins du Nord sont excellents, mais frappés de droits considérables pour favoriser les sapins du Canada qui ne valent rien. Dans ce cas-ci , l'impôt nuit à une production désirable et avantageuse pour obliger les consommateurs à se servir d'un produit inférieur. Le système colonial a toujours pour effet de sacrifier la métropole.

CHAPITRE XI

De la moralité de l'impôt.

Bien des fois, dans le cours de notre instruction, nous avons eu lieu de nous convaincre, messieurs, de l'heureuse influence de la bonne conduite des individus sur le sort de la société en général. L'impôt à son tour exerce une assez grande influence sur la conduite des individus, et, parla même, sur le sort de la société.

Toute contribution est un sacrifice, partant une peine imposée à certaines personnes et à certaines actions. Malheureusement elle est toujours une peine, une amende imposée à l'industrie, action si favorable au bien-être du corps social, puisque, après les richesses naturelles, c'est sur celles que lui procure l'industrie qu'il subsiste et qu'il recueille ces jouissances permises qui embellissent l'existence. C'en est assez pour que Ton doive désirer, comme citoyen , de voir l'impôt réduit à sa moindre expression. C'est l'article sur lequel nos grandes sociétés laissent le plus à désirer.

Après cette considération générale, qui est la plus importante de toutes, on peut apprécier des effets moins généraux de divers impôts en particulier, et en tirer quelques directions favorables à une nation. Si, comme il vous a été démontré en plusieurs circonstances , les dépenses de luxe sont fâcheuses , si elles sont contraires aux accumulations d'où naissent les capitaux, si elles exaltent la vanité et la sensualité de la classe qui se les permet, en excitant l'envie des classes qui n'y peuvent atteindre, il est en général utile de les frapper de l'impôt beaucoup plus fortement que les dépenses mieux entendues. Vauban voulait qu'on mît un impôt consi-

est plus léger et moins coûteux que le chêne, est d'un emploi avantageux dans les charpentes, surtout de la manière dont les Anglais le mènent en œuvre. Ils remplacent les poutres par des

madriers placés de champ, et maintenus parallèles par de légères entretoises cpïi ont la forme (Kun X.

DE LA MORALITÉ DE L'IMPOT

dcvable sur les énormes perruques des hommes de son temps, objet à la fois incommode et dispendieux. Cet impôt n'aurait pas fait entrer de grosses sommes dans le fisc ; mais on pourrait citer beaucoup d'autres consommations inutiles et même dangereuses qu'il serait possible d'atleindre ; et quand le gouvernement est économe, les plus faibles rentrées ne sont pas méprisables.

Il est superflu de faire sentir le tort que les loteries font à une nation. 11 suffit de dire que les législateurs qui sanctionnent un pai*eil impôt votent un certain nombre de vols et de suicides tous les ans. Il n'est aucun prétexte de dépense qui autorise la provocation au crime.

Les impôts qui ont pour objet de préconiser des superstitions fâcheuses ont d'autres conséquences également funestes. C'est mettre une amende sur des actions utiles, celles qui coopèrent à la production, pour multiplier celles qui sont nuisibles à la société*.

L'impôt est encore coupable 4es mensonges , des fausses déclarations qu'il provoque*.

' Aux époques où la nation française avait le moins de confiance dans Tadministration, tous les ministres disposaient de sommes considérables pour encourager et répandre les journaux et les écrits les plus contraires à ses véritables intérêts.

• M. Ferrier cite un exemple assez curieux d'une fraude provoquée par les hauts droits perçus sur le sucre. On visite assez négligemment les marchandises expédiées de France pour un autre port de France. Des expéditeurs déclarent à la douane de Rouen, par exemple, un certain nombre de barriques de sucre pour Bordeaux. Au lieu de sucre, les barriques contiennent des marchandises dont la sortie est prohibée, telles que du blé, des chiffons; on leur remet, suivant Fusage, une expédition indicative de ces barriques qui sont autorisées à rentrer sans payer de droits. Le navire dépose la marchandise à Jersey, et prend en échange une pareille quantité de sucre qu'il introduit par une double fraude à Bordeaux, sans droits, au moyen de son expédition de Rouen.

m HUITIÈME PARTIE. - CHAPITRE XII.

HUITIÈME PARTIE. ~ ir DIVISION.

CHAPITRE :XII

De la nature des emprunts»

Quand les dépenses ordinaires ou extraordinaires d'un Etat excèdent ses revenus, il n'a d'autre ressource que de vendre une portion de son domaine ou d'emprunter.

Sous le point de vue politique, on peut ne pas regarder comme un mal Taliénation du domaine. Les biens fonciers conviennent à certains établissements publics et de bienfaisance , comme les musées et les hôpi^ taux. Il importe que les fonds sur lesquels ils subsistent ne puissent pas être dissipés ; l'administration en est confiée à des curateurs , en petit nombre , qui sont électifs et res-

posables. Les domaines de l'État sont d'une utilité plus douteuse : leur administration est plus dispendieuse ; les abus s'y glissent aisément , et ils affranchissent le gouvernement de la salutaire nécessité d'avoir recours au peuple*.

D'ailleurs, les domaines, considérés comme ressource extraordinaire, ne peuvent l'être qu'une seule fois; car l'État ne peut Vendre de nouveau

' J'ai traité des emprunts des particuliers en plusieurs endroits de cet ou** vrage, et notamment dans la cinquième partie, chapitres 14, 15, 16 et 17, sur l'intérêt des capitaux prêtés.

* L'importance que le clergé attache à posséder des biens-fonds indique assez le danger de remettre une propriété indépendante à un corps puissant. En Amérique, où le clergé tient sa subsistance de la communauté, il n'agit ni ostensiblement ni secrètement contre la communauté : En Espagne et en Portugal, il est maître, et n'agit que dans son intérêt; dans ces pays-là, les prêtres et les moines sont gras, le peuple est maigre.

un bien-fonds déjà vendu ; il ne peut, non plus qu'un particulier, disposer pour des dépenses qui peuvent renaitre d'une ressource qui n'est pas renaissante. Il ne paie l'intérêt de ses emprunts qu'au moyen de ses revenus ; il en résulte que, même lorsqu'il dépense le principal emprunté, il ne dépense que ses revenus; mais ce sont ses revenus futurs au lieu de ses revenus courants.

Combien d'erreurs n'ont pas été professées relativement aux emprunts, et dont vous pouvez d'ici, messieurs, reconnaître la fausseté !

Voltaire avait dit : « Un État qui ne doit qu'à lui-même ne s'appauvrit a pas, et ses dettes même sont un nouvel encouragement pour l'indus- « trie ' .)> L'État n'est pas appauvri par le fait de l'emprunt, mais il l'est par la consommation qu'il fait de la somme empruntée dont il a détruit la valeur; car quelque service qu'ait pu rendre cette consommation, elle ne peut se renouveler avec la même valeur. Si l'État a emprunté un million pour construire un vaisseau de guerre, et si le vaisseau a été pris par l'ennemi , l'État a perdu un million. Cette perte se réalise dans tous les cas; car, en supposant que le bâtiment ne soit pas devenue la proie de l'ennemi, il devient tôt ou tard la proie du temps^ Voltaire, ni personne, ne pouvait se persuader que la consommation fût une perte de richesse pour la société , avant qu'on eût appris par l'analyse ce que c'est que la richesse et la consommation.

Le passage cité regarde l'achat que le gouvernement fait, au moyen de l'emprunt, comme un nouvel encouragement pour l'industrie. Voltaire, qui était en ceci l'organe de l'opinion générale de son époque, ne voit pas que la valeur empruntée, si elle n'avait pas été dépensée par le gouver* nement, l'aurait été par le capitaliste qui la lui a prêtée, même quand il Taurait dépensée reproductivement ; puisque dans ce cas même il en aurait acheté de la main-d'œuvre ou des matériaux, et n'aurait pas donné à l'industrie moins d'encouragements que le gouvernement dépensant la même somme. Reportez-vous, messieurs, aux éléments de notre science; vous vous rappellerez que, de toute manière, une somme accumulée n'est bonne qu'à être dépensée, reproductivement ou non ; et qu'elle l'est toujours, un peu plus tôt ou un peu plus tard.

Condorcet, quoique venu après Voltaire*, ne le combat qu'avec de mau-

• ObservaUom sur le commerce, le luxe, les monnaies el les impôts^ tome 29, édil. de Kebl.

' TooM 39, page 158 de l'édilion de Kehl.

vaiscs raisons. Il dit que la dette de TËtat est fâcheuse en ce qu'une partie des intérêts est payée à des étrangers, et qu'ils ne sont pas intéressés à faire servir leurs capitaux aux progrès de Tindustrie nationale. Ce n'est point en cela que consiste le malheur de la dette. Les intérêts que l'État paie à des étrangers ne sont point un capital : c'est un revenu qui ne peut former un capital que par leur accumulation, et qui, en supposant qu'ou les accumule, forme un capital nouveau que l'étranger peut prêter à d'autres sans endommager le capital du pays emprunteur. Le dommage vient encore ici de la consommation du capital emprunté, et il n'est pas plus grand par la circonstance que cette avance vient d'une main étrangère.

Comment un publiiciste, qui a écrit après tous ceux-là et depuis les progrès récents de l'économie politique, a-t-il pu imprimer que les gouvernements rendent toujours à la circulation les fonds qu'ils en retirent par remprunta puisqu'ils n'empruntent que pour payer* ? C'est la même erreur que celle qui prétend que le gouvernement restitue par ses 'dépenses les fonds qu'il lève par les impôts. L'erreur naît du mot fonds, que l'on substitue à celui de monnaie ou d'argent. Le gouvernement rend à la circulation de la monnaie, de Vargent qu'il en a retiré ; d'accord. Si par le mot fonds on entend une valeur, une propriété mobilière livrée au gouvernement, il ne la rend pas ; car les achats qu'il fait ne sont pas une restitution. l\ n'est plus permis de méconnaître line vérité si simple et de fonder aucun argument tolérable sur une erreur de mots.

Par un emprunt, l'État consomme d'avance le revenu du contribuable ; il donne virtuellement au prêteur qui favorise cette anticipation une délégation sur le contribuable qui se trouve forcé par là de lui abandonner une portion de son revenu*. Vous voyez qu'il n'y a ntdie difiFérence, quant au tort que l'emprunt fait au contribuable, entre l'emprunt et l'impôt, si ce n'est que l'emprunt est un peu plus fâcheux, en ce que, outre la valeur consommée par le gouvernement et perdue par le contribuable, il charge celui-ci des frais nécessaires pour escompter sa propre contribution, pour fournir au gouvernement les moyens de dépenser, dès à présent, une contribution future.

La nécessité de payer un intérêt, augmentant la somme de l'impôt, élève

' M. Dufresne Saint-Léon : Éluda du erédil public^ page 91.

* Voyez, à la fin de mon Traité d'Économie politique, un tableau synoptique où Ton voit d'où viennent et ce que deviennent les valeurs prêtées à TÉtat. La nation perd absolument le revenu du capital emprunté.

dans Tavenir le prix de tous les produits ; et, après qu'il vous a été dé* montré, messieurs, qu'un prix plus élevé équivaut précisément à une diminution de la valeur des fonds productifs de la société et des revenus des citoyens, à un appauvrissement général, nous serons forcés de conclure que les emprunts appauvrissent doublement l'avenir, et par les consommations qu'ils permettent aux gouvernements aux dépens des contribuâmes, et par le renchérissement de tous les objets de leurs consommations.

Cette fidèle représentation de la nature des emprunts publics nous donnera quelque avantage pour juger de la valeur des arguments au moyen desquels on a prétendu les faire valoir.

On a dit qu'ils favorisent les économies des particuliers, en leur offrant un moyen facile, toujours ouvert, de placer leurs épargnes jusqu'au moment où ils jugent à propos de i^etirer leurs fonds placés sur l'État pour les employer dans quelque entreprise productive. Il n'est pas douteux que les effets publics ne soient commodes pour les capitalistes, quels que soient leurs motifs, et qu'ils n'offrent des placements au moyen desquels ils peuvent aisément retirer leurs fonds par la vente de leurs créances. Aussi ne blâmé-je pas les emprunts comme blessant les intérêts des capitalistes, mais comme funestes à la chose publique. Il est douteux, au surplus, qu'ils servent beaucoup à provoquer les épargnes. Chacun fait des accumulations autant que le permettent les revenus dont il jouit, les goûts, les habitudes qu'il veut satisfaire , le rang qu'il se croit obligé de tenir dans le monde, et non suivant les placements qui s'offrent à lui. Jadis les placements étaient difficiles, hasardeux, et néanmoins on épargnait ; ne pouvant acheter des rentes, on achetait des champs, des maisons, on formait des trésors. Aujourd'hui que l'industrie est infiniment plus répandue, elle présente plus de moyens qu'on n'en a jamais eu de faire valoir des accumulations. La disposition à accumuler est naturelle : chacun cherche à se ménager des ressources pour l'avenir; et il se peut que, si les gouvernements n'offraient pas , par leui*s emprunts, des placements favorables à la paresse, l'industrie serait plus stimulée, les terres surtout plus améliorées, mieux pourvues de bâtiments et de bestiaux, les entreprises utiles plus multipliées ; les dispositions généreuses que l'on fait rarement de son bien seraient plus communes.

Ne pourrait-on pas dire au contraire, avec plus de fondement, que les emprunts des gouvernements sont favorables à la dissipation des capitaux, en attirant dans le gouffre des dépenses publiques des fonds qui seraient II. 28

43i HUITIEME PARTIE. — CHAPITRE XII.

plus utilement placés, quoique à un moindre incérêl, dans des entreprises paniculières , des fonds qui contribueraient toujours mieux au bien-être de la société, s'ils s'appliquaient à des consommations lentes, à des dépenses durables, à des améliorations d'habitation, de meubles, de bibliothèques; à des placements enfin dont le revenu serait l'utilité ou l'agrément des familles*.

Mais quand il serait vrai que la facilité qu'on vous offre de placer vos accumulations en provoquât quelques-unes, quel avantage en résulte-t-il pour la société si ces accumulations ne sont faites que pour être anéanties? — Le propriétaire d'un capital placé en rentes le retrouve au besoin, diton , lorsqu'il veut l'employer productivement. — Non , il ne le retrouve plus : il rencontre un autre capitaliste qui juge à propos de se substituer au premier, en acquérant son intérêt dans les fonds publics. Si le premier de ces deux capitaux devient disponible en faveur de la production, l'autre cesse de l'être.

' Je ne me dissimule pas que les placements lucratifs présentent de grandes difficultés ; que beaucoup de gens, surtout dans les provinces, ne savent placer qu'en terre et en maisons ; et que de tels placements ne sont pas illimités. Les placements qui sont destinés à féconder Tindustne sont presque sans bornes; mais, pour les faire avec succès, il faut connaître les ressources de

L'industrie et les besoins de la société ; or, ces connaissances ne se trouvent pas dans les pays retardés; c'est ce qui m'a souvent donné lieu de gémir sur le défaut d'instruction des peuples.

Quant aux gens très riches, et qui , après avoir beaucoup placé, ont chaque année de nouveaux placements à faire, on a lieu d'être surpris que, déjà possesseurs de revenus plus que suffisants pour contenter tous les goûts, ils ne disposent pas plus souvent de leurs nouvelles économies pour acquérir une espèce de revenu que l'on peut toujours obtenir avec de gros fonds : je veux dire la considération publique. Un homme riche, indépendamment de l'exercice de la bienfaisance qui n'a point de fâcheux résultats lorsqu'elle répare des maux que les secours ne peuvent pas multiplier, comme ceux que l'on donne aux aveugles, etc., ne peut-il pas élever un monument utile, un aqueduc, une fontaine? Il est vrai qu'il faut que la législation le favorise , et qu'il ne soit pas contrarié par l'administration. Ces sortes d'établissements ne devraient dépendre que des communes et nullement de l'administration centrale ; et l'administration des communes devrait être nommée par elles-mêmes. Tout établissement public dû à un fondateur particulier devrait porter son nom. Ce titre de noblesse ne serait pas sans utilité.

Les effets publics favorisent la circulation, dit-on ailleurs ; mais il y a des circulations oiseuses, nuisibles, aussi bien que des circulations utiles. On est trop porté à prendre ce mot en bonne part et sans se rendre raison de ce qu'il signifie. Dans *Téconomie des nations* , ce qu'on entend par le mot de circulation est le passage de la monnaie ou des marchandises d'une main dans une autre par voie d'échange. On s'imagine que le corps social a d'autant plus de vie et de santé, que la circulation des valeurs est plus

générale et plus rapide. Oui, quand cette circulation sert à la confection des produits. Non, quand elle n'ajoute à l'objet qui circule aucune utilité, aucune valeur nouvelle».

Lorsqu'un raffineur achète du sucre brut pour en faire du sucre en pain, il est avantageux pour la société , aussi bien que pour lui-même, qu'il exécute cet achat aussitôt qu'il a des fonds disponibles ; il est avantageux que les opérations de sa fabrique s'exécutent rapidement,*et qu'il vende ses produits aussitôt que terminés , afin de pouvoir recommencer plus tôt à créer de nouveaux produits. Son capital étant moins longtemps occupé, ses frais de production sont moins considérables ; le consommateur acquiert le produit à meilleur marché, sans que les gains du manufacturier s'en trouvent altérés. Voilà une circulation favorable et dont l'activité est un indice de prospérité. Mais quand on agiote sur le sucre, quand on l'achète et qu'on le revend, sans rien ajouter au mérite de cette denrée, une telle circulation est funeste à la prospérité publique. Si elle ne renchérit pas le sucre, elle cause une perte à ceux qui se sont livrés à un travail sans fruit ; si elle le renchérit, elle cause une perte au consommateur qui paie un prix additionnel sans recevoir une utilité nouvelle.

Or, une telle circulation est celle qui s'opère sur les fonds publics. Semblable à celle des jetons sur une table de jeu , elle ne procure aucun gain sans causer une perte équivalente ; et les intérêts des capitaux qu'on y emploie sont une perte pour les capitalistes et pour les industriels , dont ils pouvaient favoriser les conceptions et l'activité.

On a dit encore que les emprunts , en fournissant aux capitalistes un emploi de leurs fonds, empêchent qu'ils ne les envoient dans l'étranger. — Eh ! qu'on les laisse aller dans l'étranger plutôt

que de grever nos contribuables! Quand nos capitaux vont au-dehors, c'est noire nation qui en touche les intérêts, et c'est l'étranger qui les paie. Ce capital national n'est

* Voyez les Prineipts fondamentaux de l'industrie commerciale. Partie II , chap. 13 de cet ouvrage.

pas perdu pour la nation ; car c'est un gouvernement étranger qui le dépense, et néanmoins nous le retirons quand nous voulons.

Un auteur nommé Saint-Aubin , mort il y a peu d'années, après avoir beaucoup écrit, non sans quelque succès, sur les finances , s'est pourtant avisé un jour d'imprimer que le gouvernement , lorsqu'il emprunte , rend un signalé service aux contribuables, et voici comme il le prouve (je dois renverser son sophisme, car on le reproduit encore tous les jours) : L'État a besoin, dans sa supposition, d'une somme de 5,000,000 : s'il la demande aux contribuables, dit Saint-Aubin, voilà 5,000,000 retranchés des capitaux du pays, et les revenus annuels de la nation sont diminués en proportion. Si, au lieu d'exiger ce sacrifice, le gouvernement se borne à demander aux contribuables les intérêts seulement de cette somme, et leur laisse l'usage du principal, il leur laisse les moyens de faire des profits qui leur rendront facile le paiement des impôts. Il n'a pas vu que de toutes manières, quand le gouvernement emprunte 5,000,000, il retire, par la main des prêteurs , 5,000,000 des capitaux de la société. On empêche de même cette somme de servir à l'entretien de la classe industrielle.

Le même auteur s'extasie sur les encouragements que la dépense des rentiers procure aux productions de l'industrie. Il ne

songe pas que lorsque les rentiers ont moins à dépenser, les contribuables en ont davantage. De toutes façons, l'encouragement de la production est égal à la somme des produits créés; car on ne saurait acheter un produit qu'avec un autre, ou, ce qui revient au même, avec le prix qu'on a tiré d'un autre; et ce n'est pas en transportant aux rentiers le revenu des contribuables que l'on multiplie la somme des revenus.

On a prétendu que les emprunts de l'Angleterre ont multiplié les ressources de cet État; et l'on en donne pour preuve, que c'est à l'époque même où ces emprunts ont été le plus multipliés que sa population s'est prodigieusement augmentée, que l'accroissement de ses exportations a surpassé celui de sa population, etc. Voilà des vérités de fait, a-t-on dit, auxquelles on ne peut rien opposer. Mais de ce que ces progrès ont eu lieu pendant qu'on empruntait, il ne s'ensuit pas que les emprunts soient la cause des progrès; or, tel était le fait qu'il s'agissait de prouver*.

* Voyez la Science des finances de M. Ganilh, page xxxij.

* Les progrès des arts ont en Angleterre diminué les frais de production plus

Les doctrines que je signale ont mis à l'épreuve la conscience des gouvernements emprunteurs; elles ont puissamment secondé chez les peuples l'amour de la domination et de la guerre; en facilitant l'excès des dépenses publiques, elles ont favorisé l'insatiable avidité des gens en faveur, l'amour des plaisirs sensuels et les entreprises du pouvoir. Il est si doux de dépenser l'argent que des prêteurs apportent en foule, et, tout en se livrant à de scandaleuses profusions, de pouvoir se dire: Nous sommes (Thabiles

gens , - nous travaillons d la prospérité nationale : des gens du métier nous Vont dit.

On doit considérer comme des emprunts publics toutes les manières de lever de l'argent, lorsque TÉtat contracte en même temps l'engagement de reconnaître, soit par un remboursement intégral, soit par des reines, soit par des annuités', soit par des traitements, soit par les lots d'une loterie , l'argent qu'on lui a confié.

Steuard est dans l'erreur* lorsqu'il ne fait remonter qu'à François I^ les premiers emprunts du gouvernement français. On voit, par un règlement que fit Sully, en 1604, pour mettre de l'ordre dans les dépenses, que l'on payait encore des rentes créées en 1375 par Charles V. François I*' créa des rentes portant 8 1/3 pour cent d'intérêt pour faire la guerre en

encore que les impôts ne les ont augmentés. Dans l'Angleterre, on a supprimé les jachères, on a perfectionné les races de bestiaux, on a beaucoup plus cultivé les pommes de terre, on a employé plusieurs machines expéditives. Dans les manufactures, on a introduit des matières nouvelles et des machines puissantes, notamment la machine à vapeur, et perfectionné l'administration des entreprises. Dans l'industrie commerciale , on a facilité les communications , amélioré les chemins et creusé les canaux. Les voyages de long cours sont devenus plus rapides, des ports ont été creusés, etc. Enfin l'Angleterre a joui, pendant la guerre, (le plusieurs monopoles de fait; plusieurs des fautes mêmes de son gouvernement ont favorisé son industrie : la banqueroute partielle de son papier-monnaie a diminué d'un côté les intérêts de sa dette , tandis que ses emprunts l'augmentaient d'un autre côté ; la baisse de son change, et les subsides que son gouvernement

payait à l'étranger, ont favorisé ses exportations ; beaucoup d'autres causes moins évidentes ont ainsi produit les effets qu'on a un peu ridiculement attribués aux impôts et aux emprunts.

> Une annuité estime rente annuelle qui comprend chaque année le remboursement d'une partie du principal.

• Tome 11, page 377.

Italie où il fut fait prisonnier. Il fallut en créer d'autres pour le tirer de prison; il obligea d'autorité ses officiers, les conseillers dans les parlements, à lui prêter pour les besoins de l'État; et ce fut la première origine de la vénalité des charges, Tune des plaies de ce royaume, qui fut confirmée et sanctionnée, par Charles IX '. La vente des grades militaires, qui conféraient de Tavancement, et des emploi de finances, qui procuraient des gains de plus d'un genre, souffrit encore moins de difficultés. Les intérêts de ces espèces d'emprunts étaient payés sous le nom d'émoluments.

Sully n'emprunta point ; il fit au contraire des économies ; mais aussitôt après lui, le gouvernement français, entre les mains de Kichelieu, reprit le cours de ses profusions; et, d'emprunts en banqueroutes, est arrivé jusqu'à^nos jours.

Lapjupart des gouvernements paraissent avoir abandonné les emprunts à fonds perdus, en renies viagères et en tontines; et, en effet, ils sont extrêmement onéreux pour l'emprunteur. Les gouvernements, comme les particuliers, en prenant un engagement destiné à durer autant que la vie de l'homme, en calculent la durée d'après les tables générales de mortalité de toute une population. Ils ne font pas attention que les gens qui placent un capital pour qu'on leur en serve l'intérêt pendant une vie quelconque, le

placent^sur une tête choisie, sur une personne qui , par son âge, par son sexe, son genre de vie, sa fortune, doit vivre plus longtemps qu'un individu pris au hasard dans toute la population, et plus exposé à tous les risques inhérents à l'humanité et à la mauvaise fortune. Des observations récentes ont prouvé que l'on vit plus longtemps dans la première de ces classes que dans les autres*. C'est un exemple des erreurs où l'on peut être entraîné par des faits et des chiffres quand on n'y joint pas le raisonnement.

Quand le gouvernement inscrit le nom de ses créanciers sur un registre conservé au trésor public, et leur promet un intérêt perpétuel de 3, 4, ou 5 pour cent sur les sommes qu'ils y ont déposées, ou qu'ils sont censés y avoir déposées, la dette qui en résulte pour l'État se nomme dette consolidée. Les prêteurs peuvent transmettre leurs créances à d'autres prêteurs dont ils font substituer les noms aux leurs. On leur donne un certificat de leur inscription au livre de la dette publique.

* Hénault : Abrégé chronologique de l'Histoire de France.

* Voyez un Mémoire de M. L. R. Villermé, communiqué à l'Institut.

En France, les intérêts de ces inscriptions sont payés par semestres; en Angleterre, ils le sont par trimestres. Peut-être ferait-on bien d'adopter partout cette dernière méthode; car si Ton réserve pendant le cours de s\\ mois une partie de Targent des contributions pour les rentes qu'il faut acquitter à la fin du semestre, on perd beaucoup d'intérêts, et l'on risque d'appliquer à d'autres usages l'argent qu'on réservait pour ce service. Quand on ne met pas cet argent en réserve, on est obligé de vendre des

bons du trésor pour se le procurer, et, dans ce cas, on ajoute à l'intérêt d'une dette consolidée les intérêts d'une dette flottante. D'ailleurs, il est commode pour les rentiers de recevoir leur rente en quatre paiements plutôt qu'en deux*.

Quand le trésor public, ou toute autre administration générale, émet des promesses à terme (des bons du trésor, de la marine), et les négocie à des prêteurs qui retiennent le montant de l'intérêt (l'escompte), la dette se nomme, à l'imitation d'une expression anglaise, dette flottante*. Les bons que l'on fait souscrire aux receveurs des impôts, à compte sur les rentrées qu'ils doivent avoir, sont du même genre. Les dettes qui en résultent l'ont partie de la dette consolidée quand, au lieu d'acquitter les billets ébus en négociant de nouveaux billets, on les acquitte au moyen de la vente que l'on fait de nouvelles inscriptions au grand livre.

Il est évident que si l'État s'assujettissait à ne dépenser le montant de l'impôt qu'après que l'impôt est entré dans ses coffres, il épargnerait l'intérêt de la dette flottante, intérêt qui s'est élevé en France, dans certaines années, à plus de vingt millions, ce qui suppose un capital de quatre cents millions. Ces anticipations à des époques de paix, où les récoltes ont été bonnes et l'industrie florissante, annoncent un défaut d'économie qui accuse la facilité qu'ont les gouvernements de dépenser, non seulement leurs revenus réguliers, mais tout l'argent qu'ils peuvent trouver, à quelque titre que ce soit; disposition qui, si elle n'est pas contenue par un système représentatif réel et sévère, n'a de bornes que la banqueroute.

* Pour avoir moins de rentiers à servir à la fois, et payer les rentes à mesure qu'on reçoit l'impôt, on pourrait partager les

rentiers en trois séries, dont Tune serait payée le premier, le quatrième, le septième et le dixième mois de l'année; l'autre, le second , le cinquième, le huitième et le onzième mois, etc. Le travail serait plus divisé, et les sommes plus facilement rassemblées.

* Peut-être parce qu'elle floUe entre de certaines limites , selon que les ministres négocient plus ou moins de leurs billets à échéance.

m HUITIÈME PARTIK. - CHAPITRE XHI.

CHAPITRE XIIL Du crédit public et de ses bases

Le crédit public , comme le crédit personnel , consiste dans la ferme persuasion où est le public, que le débiteur (qui est TÈtat), s'acquittera fidèlement des engagements qu*i! a contractés envers ses créanciers. Cest seulement alors que des préleurs mettent volontiers leurs capitaux à sa disposition et se contentent d'un intérêt modéré. Le prêteur fait une avance parce qu'il est certain de pouvoir rentrer dans ses fonds ; et il se contente d'im modique intérêt , parce qu'il ne se croit pas obligé d'y syouter une prime d'assurance qui le dédommage du risque de tout perdre *.

C'est ainsi qu'un État y quand il jouit d'un bon crédit y outre l'avantage de trouver de l'argent au moment du besoin , paie un intérêt moins fort, et, avec une moindre somme d'intérêts , dispose d'un principal plus considérable.

Pour que le crédit de l'État soit stable , il faut que le public (entre les mains de qui sont les capitaux) soit dans l'opinion que le gouvernement qui stipule pour tout l'État a les moyens, aussi bien que la volonté, de tenir ses promesses. Dans les siècles précédents, la faculté de manquer aux engagements du prince semblait faire partie des droits régaliens. Les rentiers gémissaient quelquefois, mais n'osaient se plaindre trop haut. La légèreté avec laquelle Boileau parle de cet accident prouve qu'il n'était pas très rare*. Louis XIV, une fois, sentit bien quelque scrupule en violant ses promesses; mais son confesseur les leva en lui prouvant que les propriétés de ses sujets lui appartenaient, et qu'en les retenant, il ne faisait qu'usurper de son bien. Aussi, dans les malheurs de la guerre de la Succession, n'ayant plus aucun crédit , il fut obligé de passer par les mains des maltôtiers et d'avoir recours aux plus violentes exactions.

De nos jours, les gouvernements les plus despotiques ont mis au premier rang de leurs dépenses le paiement de la dette. Us ont compris ce

' Voyez quels sont les fondements du crédit personnel, page 81 de ce volume.

* Plus pâle qu'un rentier

A Taspect de l'arrêt qui retranche un quartier.

DU CRÉDIT PUBLIC ET DE SES BASES. U

que Ton ne comprenait pas dans les siècles précédents : c'est-à-dire que Ton peut trouver plus d'argent en faisant de nouveaux

emprunts qu'en retenant de vieux intérêts. Un seul a manqué de l'intelligence nécessaire à ce calcul; et l'argent ne s'est point montré. Toutefois, il n'est personne qui ne sente que les gouvernements sont des débiteurs trop puissants pour n'être pas un peu dangereux. Dans le contrat passé entre eux et leurs créanciers, ils sont juges en même temps que parties. Comme dépositaires du pouvoir souverain, ils déterminent l'époque et la manière dont en leur qualité de débiteurs, ils devront s'acquitter. La loi qu'ils font est la règle que suivent les tribunaux.

Quant aux ressources, un gouvernement en possède que n'a pas un particulier. Celui-ci, quand le malheur l'atteint, ne peut aller puiser dans la bourse d'autrui. Le gouvernement puise dans celle des contribuables. Quand ils sont nombreux et prospères, quand leurs terres sont bien cultivées, leurs capitaux et leur industrie en plein rapport, ils pourront subvenir aux engagements contractés par le gouvernement, pourvu toutefois que ces engagements ne soient pas excessifs.

Les facultés des contribuables, comme celles d'un particulier, ne peuvent manquer toutes à la fois ; la multiplicité et la diversité de leurs revenus offrent une sécurité que des accidents particuliers ne sauraient détruire ; mais il faut que le gouvernement soit en mesure d'en disposer. Les revenus des contribuables seraient plus que suffisants pour payer des intérêts, qu'il se pourrait que le gouvernement ne trouvât point de prêteurs s'il n'était pas assez puissant pour lever les impôts. Le Directoire, qui gouvernait la France quand Bonaparte usurpa le pouvoir, ne trouvait de prêteurs à aucune condition, et l'on pouvait acquérir une rente de 5 fr. sur l'État pour le prix de 10 francs 50 centimes, c'est-à-dire, à peu de chose près, sur le pied du denier deux. Bonaparte devenu

matte, et ses succès ayant mis entre ses mains un immense pouvoir, les mêmes engagements de l'État augmentèrent successivement de prix, jusqu'à valoir au-delà de 80 francs. S'ils n'allèrent pas beaucoup au-delà, c'est que les facultés des contribuables et les forces du gouvernement ne sont pas tout : il faut encore que le paiement des intérêts ne dépende pas de la volonté d'un seul homme, et surtout d'un seul homme insatiable de pouvoir et de renommée. Cet homme peut faire de folles entreprises), il peut trahir ses promesses, il peut perdre la vie. Il faut donc, pour que les créanciers n'aient point d'inquiétudes sur leurs droits, que leur exécution repose sur les promesses de plusieurs personnes, et sur l'autorité des lois. Voilà

pourquoi les gouvernements où l'autorité réside dans un prince, et n'est restreinte par aucune forme, ont toujours moins de crédit que les gouvernements représentatifs, où il ne dépend pas du roi de violer des promesses auxquelles d'autres que lui ont pris part.

Telles sont les bases fondamentales du crédit de l'État ; mais, indépendamment de ces motifs légitimes que chacun a pour mettre entre ses mains sa fortune, il en est d'autres que Ton peut regarder comme des privilèges que le gouvernement, en vertu de sa suprême puissance, accorde à ses prêteurs.

Tandis que le génie fiscal exploite les revenus de tous les contribuables, les rentes qu'on a sur l'État sont mises à l'abri de ses entreprises : elles sont exemptes de toute contribution. La transmission de cette espèce de propriété a été affranchie des droits aussi bien que des formalités qui accompagnent toute autre transmission. Ces fonds, ainsi que ces intérêts, ont été déclarés insaisissables ; tellement qu'un créancier de l'État, criblé

de dettes, peut tranquillement manger ses revenus en bravant ses créanciers. On a ouvert un marché public que l'on appelle la bourse[^] où le créancier de l'État peut vendre ses inscriptions du moment qu'il conçoit quelque inquiétude sur la solidité du titre. La possibilité de vendre fait regarder comme nul le danger de garder. Soit à un prix, soit à un autre, on est assuré de trouver des acheteurs. Nul genre de placement n'est plus généralement connu : tous les journaux avertissent chaque jour toutes les personnes qui ont quelque argent à placer, de ce placement-là et du revenu qu'il rapporte. Il n'en est point qui exige moins de capacité dans le prêteur et l'expose moins aux chicanes de la mauvaise foi. Il est également ouvert à toutes les professions, à toutes les sommes, grandes et petites; on en fait usage sans frais*, sans être obligé de mettre le public dans sa confiance ; et rien n'est plus commode pour ceux qui cherchent à cacher des gains dont on pourrait soupçonner la pureté.

* Les seuls frais sont le courtage de l'agent de change qui est en France rintermédiaire obligé de la vente et de l'achat des effets publics français. Ce privilège exclusif leur a, dans les temps de jeu et d'agiotage, procuré des gains considérables qui ont porté très haut le prix de leurs charges; le gouvernement n'en a pas profité ; mais les gouvernements aiment à multiplier les nominations qu'ils ont à faire, et à jouir de l'influence qui leur en revient. En Angleterre, l'industrie des agents de change et celle des agents du commerce pour les marchandises sont des industries libres, et la confiance du public y est plus rarement trompée.

DE L'EMPRUNT PAR SOUSCRIPTION. U

Tous ces avantages sont inappréciables : ils équivalent à un, deux, trois pour cent d'intérêt, plus ou moins, et quand ils ont réussi à mettre les placements dans les fonds publics au même taux que les placements les plus solides, on a appelé cela du crédit. Tenons la chose pour vraie, puisque le fait en est le même, et voyons quelles en sont les conséquences.

CHAPITRE XIV

Des emprunts par souscription.

Nous avons vu quelles sont les sources ordinaires du crédit des gouvernements y nous avons vu de quels puissants auxiliaires ils accompagnent les ressources réelles qui leur permettent de faire dos (Mupruuts. Je ne vous ai pas encore parlé, messieurs, de la plus puissante de toutes peut-être.

Jusqu'à l'époque à peu près de la révolution française, les gouvernements ouvraient des emprunts. Ils déclaraient qu'ils avaient besoin d'une certaine somme ; ils annonçaient qu'ils en paieraient un certain intérêt déclaré d'avance ; ils y joignaient de certains avantages qu'ils faisaient valoir : des lots, des annuités, un remboursement ; ils hypothéquaient des immeubles au paiement des intérêts et du principal. Malgré toutes ces amorces, ils avaient de la peine à remplir leurs emprunts et n'y réussissaient pas toujours. Il fallait trouver une mode par lequel on fût assuré de trouver la somme qu* on voulait avoir, quel que fût le crédit dont on jouissait ; et ce mode, on l'a trouvé.

L'intérêt qu'on promet maintenant aux prêteurs importe peu : c'est indifféremment 3, 4 ou 5 pour cent. On annonce qu'on paiera une somme de 5 francs, par exemple, pour chaque somme de 100 francs inscrite sur le livre de la dette publique au nom de prêteur j et cette somme de 100 fr., on la vend le plus qu'on peut et le plus souvent pour une somme fort inférieure à celle pour laquelle on est inscrit. Que le prêteur apporte 60, 80, 90 fr. elle procure toujours l'intérêt d'une somme de 100 francs pour laquelle il est inscrit sur le livre de la dette publique, et dont en se reconnaît débiteur envers lui.

Ce n'est pas tout. Les petits capitalistes n'aiment pas à inventer les placements, à juger par eux-mêmes de leur stHdi té; et ils sont portés à suivre, par imitation, les exemples les plus nombreux, et surtout ceux des gros spéculateurs. Un gouvernement pourrait mettre en vente ses rentes et les

céder à irès bas prix, sans que les particuliers voulussent se hasarder à en acquérir *. Les ministres des finances se sont donc adressés à des compagnies de contractants qui consentent à se charger de la totalité d'un emprunt pour le revendre, soit à des spéculateurs en second, soit à des particuliers qui désirent y placer leurs économies. Le gouveruement négocie son emprunt à celle de ces compagnies qui lui fait les propositions les plus avantageuses*.

Quoique fort riches, des compagnies financières ne le seraient pourtant jamais assez pour fournir aux différents gouvernements de TEurope les millions dont ils ont besoin. Les banquiers dont elles se composent seraient fort peu disposés, d'ailleurs, à mettre toutes leurs fortunes entre les mains des princes et de leurs mi-

nistres, quelque haute opinion qu'ils en eussent conçue. Ils s'arrangent en conséquence pour effectuer un pre-

* <c J'ai vu, pendant que j'étais dans l'administration, un emprunt en rentes <(viagères rester deux ans ouvert sans succès. Quelques prêteurs se succédaient « de loin en loin : Targent n'arrivait pas. Pour la première fois des banquiers <c spéculèrent; ils demandèrent à souscrire pour la totalité de ce qui restait de « l'emprunt; leur proposition fut acceptée. Le trésor royal annonça que l'emprunt était fermé; qu'il ne recevrait plus d'argent du public. Aussitôt le public « voulut de cet emprunt qu'il dédaignait la veille ; et les banquiers souscripteurs « le lui vendirent plus cher, parce que l'imagination s'échauffa. » Dufresne Saint- Léon : *Études du crédit public*, page 88.

- Dans le premier emprunt de 1817, la France a négocié 23,600,000 francs de rente, dont le gouvernement, pour chaque rente de 5 francs, n'a touché en principal que 55 francs.

Dans le second emprunt de la même année, il a été vendu 9,000,000 de rentes sur le pied

de 64 fr. p' 5 fr.

de rentes.

Dans l'année 1818 14,600,000 à 66 fr. 50 p' 5 fr.

Même année 17,800,000 à 67 fr. p' 5 fr.

Dans l'année 1821 12,512,220 à 85 fr. 55 p' 5 fr.

Dans l'année 1823 23,114,516 à 89 fr. 65 p' 5 fr.

En tout 100,626,736 de rentes, que Ton peiU regarder comme ayant été négociées au taux commun de 70 fr., c'est-à-dire de 7 1 /7 pour cent d'intérêt ; mais un des avantages de cette manière d'emprunter est de déguiser le taux usuraire de l'intérêt.

DES EMPRUNTS PAR SOUSCRIPTION

mier paiement entre les mains du ministre qui n'a jamais besoin de recevoir en une seule fois toute la somme empruntée; et ils revendent en détail les rentes qu'ils ont achetées en gros ; les sommes qu'ils tirent de ces reventes leur fournissent de quoi subvenir aux paiements subséquents, pour lesquels ils ont eu soin de se réserver un an à dix-huit mois de terme. Dans le traité, les compagnies stipulent d'autres avantages, comme de jouir de la totalité des intérêts de chaque semestre, quoique le principal de l'emprunt ne soit versé au trésor que par portions, et que les derniers versements ne soient exécutés quelquefois que plus d'un an après l'époque où le prêteur a touché les premiers intérêts.

Vous demanderez par quels moyens les compagnies de traitants parviennent à rassembler les sommes immenses qu'ils livrent de cette manière aux exigences des gouvernements. C'est effectivement en cela que leur talent se manifeste. Une compagnie de traitants ne se met pas sur les rangs sans avoir de nombreux correspondants, et même des associés dans les principales villes de l'Europe; chacun d'entre eux à des clients qui le rendent dépositaire de leurs fonds , ou de leurs désirs de placer leurs épargnes, ou simplement de spéculer dans les fonds publics. Chacun de ces correspondants, par la connaissance qu'il a des res-

sources qu'offre sa résidence , est en état d'estimer combien on pourra placer de rentes à Paris, à Londres, à Amsterdam, à Francfort, à Vienne et dans les villes qui ont des relations avec celles-là. Il s'agit ensuite de savoir à quel taux il convient au contractants de se charger de l'emprunt; car ils ne veulent pas seulement s'en défaire avec certitude, mais avec bénéfice.

Chaque ville a une bourse, un marché où les rentes des différents États de l'Europe ont un cours ouvert. Le taux auquel les compagnies de contractants se chargent d'un emprunt est toujours inférieur au cours établi dans ces différentes villes pour des emprunts du même genre ; les compagnies ne se chargent d'un emprunt qu'avec toutes les chances de hausse; et, du moment que le marché est conclu, elles ont d'immenses moyens pour en faire monter le cours encore davantage. Elles donnent, par exemple, à leurs correspondants, dans plusieurs lieux à la fois , l'ordre de faire des achats du nouvel emprunt, et d'en offrir un prix élevé qui ne leur coûte rien, parce qu'étant vendeuses en même temps qu'acheteuses de cet emprunt, elles reçoivent par les mains d'un de leurs agents les sommes qu'elles ont déboursées par les mains d'un autre. Pendant que des opérations de cette espèce se renouvellent, plusieurs portions des mêmes renies sont achetées par de véritables consommateurs, qui les achètent

416 HUITIÈME PARTIE. — CHAPITRE XIV.

pour les garder et s'en faire un revenu *. De celle manière, les traianls, qui se sont chargés de tout l'emprunt d'un gouvernement, sont quelquefois les capiialistes qui en conservent le moins pour leur compte , et, après avoir réalisé dimmenses bénéfices , ont de nouveau leurs capitaux disponibles pour recommencer une opération semblable avec un autre gouvernement.

On voit que, lorsqu'on vend une renie de 5 francs pour un capital de 100 francs que Ton suppose avoir reçu et que Ton n'a réellement pas reçu, on déguise le véritable taux de l'intérêt ; et que, quand l'État s'engage à payer 5 francs de rente pour un principal de 70 francs qu'il reçoit, il emprunte, dans le fail, à 7 1/2 pour cent, ou au denier 14, au lieu du denier 20 ; il est assez singulier d'observer que des gouvernements qui ont proscrit entre particuliers les emprunts portant un taux supérieur à cinq pour cent, comme en France et en Angleterre, ont eux-mêmes donné l'exemple de la violation de leurs propres lois.

Je ne prétends blâmer aucun taux d'intérêt, quand on en exclut tonte fraude ; mais il est impossible de ne pas remarquer que celle forme d'emprunt est très funeste aux intérêts des nations, en ce qu'elle rend ceux de leurs gouvernements dont une haule moralilé ne dirige pas les résolutions indifférents sur le prix auquel ils obtiennent des capitaux pour l'exécution de leurs des-seins. S'ils ont besoin de quatre cents millions, ne pouvant obtenir que 89 francs 65 centimes* pour chaque fois 5 francs de rente, ils inscrivent sur le livre de la dette publique 23,114,516 francs de

* Un auteur anglais (Joseph l^wc : Oit Ihe présent Haie of England^ p. 311) estime que les rentes placées à poste fixe s'élèvent à peu près aux quatre cinquièmes de la dette publique; mais que le cinquième restant des possesseurs des rentes sont les seuls qu'on aperçoive, qui fassent sensation à la bourse. Ce sont eux qui spéculent sur les fonds ; qui achètent et qui vendent ; qui confèrent avec les ministres et se chargent des nouveaux emprunts. Ils y emploient occasionnellement leurs capitaux, à défaut d'autres spéculations, et les en tirent lorsque Tachât des

fonds publics de quelque autre État leur présente des chances de gain. Ce sont eux qu'on appelle banquiers cosmopolites, Ils ne songent qu'à la hausse et à la baisse. Quant aux rentiers définitifs, ils ne songent qu'au paiement régulier des intérêts.

En France, on paraît croire qu'une portion plus grande que les quatre cinquièmes de la dette compose ce qu'on appelle les rentes casées.

- Taux où l'on a négocié à une compagnie l'emprunt fait pour l'entreprendre la guerre d'Espagne en 1823.

DES EMPRUNTS PAR SOUSCRIPTION. UI

rente au lieu d'en inscrire 20 millions qui auraient procuré le même capital si les compagnies de traitants avaient donné 100 francs, qui est la somme dont le gouvernement s'est reconnu débiteur envers les prêteurs.

C'est grâce aux emprunts par souscription que des traitants ont pu pomper dans tous les coins de l'Europe les capitaux de toutes dimensions qui s'y trouvaient disponibles, pour les livrer aux puissances, et que les épargnes les plus innocentes, comme les gains les plus coupables, au lieu de servir à féconder des terres incultes et tous les genres d'industrie profitables, ont favorisé des dépenses funestes au bonheur des nations '. C'est ainsi que des puissances qui n'avaient aucun crédit auparavant ont pu cependant emprunter à des conditions que n'obtiennent pas toujours les meilleures hypothèques territoriales : le roi de Naples à 94 en reconnaissant au prêteur un capital de cent; la Russie à 95 1/2; l'Autriche à 96; la Prusse à 99 1/2 \

On prétend qu'il est de l'intérêt des nations que leurs gouvernements empruntent à bon marché, parce que les peuples ont alors d'autant moins d'intérêts à payer. Cette raison serait fort bonne si les besoins indispensables déterminaient seuls la quotité des sommes empruntées; mais si les besoins se multipliaient d'autant plus qu'on a plus de facilité pour les satisfaire ; si le bas intérêt, au lieu de diminuer la somme de rentes qui pèse sur les contribuables , n'avait d'autre effet que de grossir la somme des capitaux qu'on détruit ; si l'État qui emprunte au plus bas intérêt (l'Angleterre) était aussi celui qui a le plus de dettes et se trouve chargé d'une plus grosse somme d'intérêts , pourrait-on soutenir qu'une nation gagne à emprunter à bon marché? L'intérêt des peuples n'est point que leurs gouvernements empruntent à un taux modéré : c'est qu'ils n'empruntent pas du tout*. Il est à craindre que plus ils ont de facilité pour trouver de l'argent , plus ils en aient pour en dépenser. Il est à craindre que cette

' « En réunissant le capital de toutes les dettes publiques de l'Europe, je trouve qu'il s'élève de 38 à 40 milliards de francs, dont l'Angleterre seule doit plus des trois quarts. » Dufresne Saint-Léon : Étude du crédit public, page 128.

* Voyez les Réflexions sur la réduction de la rente, par M. J. Laifite, page 43.

• On dira que celle maxime est fort bonne lorsqu'on est libre de dépenser ou de ne dépenser pas; mais qu'elle ne convient pas lorsqu'il s'agit de payer un tribut imposé de force. A cela je n'ai rien à répondre : celui qui impose un tribut est un ennemi; et il est bien évident que lorsqu'on ne sait pas s'acquitter envers lui avec du fer, il faut s'acquitter avec de l'or.

facilité ne mette la force aux mains de la sottise, des préjugés et des passions politiques. Alors, on verrait les dépenses ordinaires d'un État s'élever au niveau des circonstances les plus extraordinaires ; on multiplierait les emplois inutiles et les traitements scandaleux ; le pouvoir prodiguerait ses récompenses à d'hypocrites enthousiastes de la royauté , à des écrivains mercenaires, toujours prêt[^] à justifier les mesures les plus fâcheuses, que sais-je '[^] peut-être à des législateurs empressés à les convertir en lois ; à des juges serviles moins disposés à suivre les lois de l'équité qu'à lire dans les yeux des grands les jugements qu'ils doivent prononcer. On pourrait même craindre que l'on ne fit marcher des bataillons que pour soutenir des intérêts sinistres et des doctrines décriées, et qu'on ne procurât aux nations la douleur de ne payer de plus gros impôts qu'afin de les tuer, de les piller et de les corrompre plus sûrement.

On n'est pas bien certain de l'époque où Ton s'est avisé, pour la première fois, de donner des emprunts par souscription. On voit, dans l'ouvrage de M. Robert Hamilton , ouvrage nourri de faits et fondé sur les meilleurs principes de l'économie politique, que, dans l'année 1759, le gouvernement anglais fit un emprunt dans lequel il se reconnut débiteur envers son créancier de 115 livres sterling pour 100 livres qu'il avait reçues ; et qu'en 1760, il se reconnut débiteur de 103 livres pour 100 livres avancées par le prêteur '. Mais ces emprunts portaient intérêt, le première 3 pour 100, et le second à 4 pour 100 ; et il paraît que cet avantage offert pour des créances remboursables[^] n'avait pour objet que de balancer la modicité des intérêts par la supériorité du capital. Il y a encore loin de là à des emprunts livrés à des compagnies de traitants, et négociés au taux voulu par les prêteurs ; de telle sorte que, depuis ce temps, il a suffi , quand le ministre ne trouvait pas

un bon prix de ses rentes, de multiplier le nombre des rentes inscrites pour arriver en principal à la somme qu'il voulait avoir. Il paraît que cet abus du crédit public est dû à Pitt, et l'on peut avancer hardiment que, par l'emploi de cette manœuvre, ce ministre a été plus fatal à l'Angleterre que les dilapidations de Calonne ne l'ont été à la France.

' Rob, Hamilion's Inquiry concerning the rite and progress of the national debt, page 88.

CHAPITRE XV

De Fagiotage.

Parmi les avantages que nous avons reconnus dans les placements en effets publics, l'un des plus signalés est leur facile transmission, tellement qu'après qu'un particulier a placé ses épargnes ou une partie de ses épargnes dans les rentes, il peut, sans autres frais qu'un courtage payé à un agent de change, revendre ses rentes et disposer de son capital. On a trouvé dans cette facilité un moyen de spéculation, de jeu ; on a acheté des rentes lorsqu'on a cru qu'elles n'étaient pas à leur véritable valeur, pour les revendre lorsque leur prix serait plus élevé. Jusque-là rien de plus légitime. Ce n'est point encore là de l'agiotage tel qu'il se pratique de nos jours.

Celui-ci consiste à faire un pari que tel effet négociable sera monté ou descendu à tel prix, à une époque déterminée ; que, par exemple, une inscription sur le livre de la dette publique, donnant droit à 5 francs de rente, vaudra à la bourse de Paris, le der-

nier jour du mois, plus de 100 fr. Un autre joueur parie contre le premier que cette rente vaudra moins de 100 fr. Le premier se nomme joueur à la hausse ; le second joueur à la baisse. L'événement décide. Si la rente vaut 101 francs, le second joueur paie au premier 1 franc pour chaque rente de 5 francs qui a été l'objet du pari : en supposant qu'ils aient joué sur 1,000 francs de rente, comme il y a, dans 1,000 francs, 200 fois 5 francs, le perdant paie au gagnant 200 francs. Dans la supposition où cet effet aurait baissé de 1 franc, et que le cours serait tombé à 99, le joueur à la hausse paierait 200 francs au joueur à la baisse.

Voilà, messieurs, l'opération réduite à ce qu'elle a d'essentiel ; voici maintenant les formes dont la revêt une opération de bourse.

Le joueur à la hausse s'adresse à un agent de change et lui donne l'ordre d'acheter pour son compte , à la bourse du jour, mille francs de rentes livrables à la fin du mois, et que l'on peut obtenir par supposition pour 20,000 francs. La fin du mois arrivée, et la rente montée au prix de 101 francs, le marché se liquide, se solde. Comme l'intention de l'acheteur n'est pas d'avoir mille francs de plus en rentes sur l'État, il ne demande pas qu'on lui fournisse une inscription de cette somme, que le vendeur ne II.

29

possède même pas ; mais celui-ci lui paie, par le ministère du même agent de change, une somme de 200 francs, montant de la différence qui se trouve entre le prix auquel l'acheteur a acheté la rente et le prix qu'elle vaut au moment du règlement. L'acheteur est censé dire au vendeur: Fournissez-moi pour me la livrer aujourd'hui une inscription de mille francs de rente au prix de vingt mille francs ,* si je vous obligeais d'acheter cette inscrip-

tion^ pour me la livrer, elle vous cotUerait 20,200 francs : payez-moi les 200 francs d'excédant^ et je vous tiendrai quitte. Vous voyez bien, messieurs , qu'une pareille vente n'est qu'un pari déguisé que j'avais réduit à ce qu'il est en réalité.

Je vous fais grâce de quelques clauses qui se mêlent quelquefois à de semblables marchés*, clauses qui ne sont que des modifications de ce jeu, inutiles aux conséquences que le publiciste peut en tirer.

Vous remarquerez que ce jeu exige que les joueurs fixent le terme où le prix courant de l'inscription détermine la perte et le gain des joueurs. Il est bien évident que, lorsqu'il est question seulement de transférer véritablement une rente, le vendeur et l'acheteur peuvent déterminer à l'instant même le prix qui convient à l'un et à l'autre, et qu'un marché de ce genre, ne donnant lieu à aucune incertitude, ne peut être l'objet d'un pari. L'agiotage n'a lieu que dans les marchés à terme. Le danger de ce jeu a été signalé dès longtemps ; en Angleterre, comme en France, la loi ne reconnaît pas les marchés à terme ; le joueur gagnant ne peut exercer une action juridique contre le perdant ; mais celui-ci est déshonoré s'il ne tient pas sa promesse. C'est la loi des tripots.

Vous remarquerez encore que les rentes réelles, les inscriptions sur le livre de la dette publique ne sont pour rien dans les jeux de bourse, si ce n'est pour fournir le prix courant qui sert de base au paiement des différences. Les joueurs ne sont ni des emprunteurs , ni des prêteurs véritables ; le seul emprunteur réel est le gouvernement qui reçoit un principal et qui promet une rente ; et le seul prêteur réel est celui qui^ ayant accumulé un capital, achète et garde son inscription. U semblerait, en

* On fait des marchés à primes, où Tachcteur paie d'avance au vendeur une somme au moyen de laquelle il reste libre, en faisant le sacrifice de cette somme, d*annuler le marché au terme convenu, si la perte qui en résulterait pour lui excédait la prime qu'il a déjà payée. C'est une manière de limiter la perte à la- (|uella on sVxpose.

DE L'AGIOTAGE. m

conséquence, que le gouvernement devrait rester indifférent à Tagioiage, ou plutôt s'efforcer de le réprimer. Cest pourtant ce que ne font pas les gouvernements emprunteurs quand ils obéissent à un intérêt sinistre, à un intérêt qui n'est pas celui du peuple qui les paie, et auquel seul ils devraient leur protection. Il ouvrent des lieux splendides de réunion, où les transactions utiles des négociants entre eux, les ventes et les achats qui ont pour objet d'approvisionner le pays, de procurer à l'industrie ses matières premières, à la consommation ses aliments, ne font qu'une humble figure à côté des opérations où s'élèvent et se renversent les fortunes financières. On conçoit en effet qu'un gouvernement qui est disposé à emprunter, veuille avoir un marché constamment ouvert, où, soit à un prix, soit à un autre, il ait la certitude de trouver un capital, pourvu qu'il offre une rente. C'est une institution sans laquelle nul traitant n'oserait contracter avec aucun gouvernement ; car il ne serait pas assuré de vendre au public ce qu'il aurait acheté de l'autorité. Du reste, le taux, du cours n'est, ni pour l'une ni pour l'autre des parties contractantes, un objet de la première importance. Haut ou bas, le traitant peut faire ses offres, et le ministre peut les accepter. Il suffit d'observer que, comme le ministre veut toujours avoir la même somme, quel que soit l'état du cours, il met en vente moins de rentes si le cours

est élevé, et qu'il en met davantage s'il ne l'est pas. Et, pour ne point violer ce qu'on appelle assez gratuitement la foi publique le contribuable, qui n'a rien promis, tient les engagements pris par le ministre.

A ce motif ostensible qu'on a pour tolérer et même pour favoriser l'agiotage, il ne serait pas impossible qu'il s'en joignît quelquefois d'autres plus secrets et non moins puissants. Les opérations du gouvernement exercent une influence nécessaire sur les fonds publics. Si la guerre est probable, on prévoit des dépenses extraordinaires, et par conséquent des emprunts. De nouvelles rentes seront mises sur le marché et entreront en concurrence avec les rentes anciennes : leur prix baissera. Si Ton prévoit la paix, les accumulations devenues plus faciles et les emprunts plus rares, les rentes seront plus recherchées, les fonds publics monteront. Un revers qui rendra nécessaires de nouveaux sacrifices, des succès qui procureront au gouvernement de nouvelles forces, auront des effets analogues*. Quel avantage n'ont donc pas les hommes qui, placés au timon

■ Bonaparte devenu consul, les fonds publics éprouvèrent une hausse. On pensait avec raison que, sous un gouvernement puissant et ferme, les contribu-

452 HUITIÈME PARTIE. - CHAPITRE XV.

de l'État, et disposant des courriers du cabinet et des télégraphes, ont plus de données que d'autres pour être instruits, avant le public, des événements importants, ou seulement des mesures qui peuvent influer sur les prix courants. On comprend que, par le moyen d'agents qui, en apparence, leur sont étrangers, il peuvent vendre à terme lorsqu'il sont assurés d'une baisse

, et acheter lorsqu'ils ont lieu de croire que les fonds doivent monter. Chacun de leurs gains est une perte pour autrui. On peut les comparer à des joueurs placés de manière à voir le dessous des cartes qui demeure caché pour leurs adversaires ; ou bien à des combattants armés contre des antagonistes qui portent un bandeau sur les yeux. On ne peut que gémir sur les dupes qui entrent dans cette lice dangereuse. Il n'est point de ministre dans les différentes cours de l'Europe qui, depuis l'année 1815, n'ait pu amasser d'immenses trésors sans compromettre sa tête ni même son honneur. S'il en est qui l'ont perdu, c'est par d'autres causes.

Les jeux de bourse, malgré tous ces désavantages, ont l'attrait de toutes les loteries : l'attrait que présente au joueur un gain rapide. On voit autoiu* de soi des gens qui dépensent beaucoup, qui font une grande figure dans le monde; on se flatte toujours d'avoir le même bonheiu* ou la même adresse ; on fixe ses regards sur l'appât brillant que vous offre b fortune ; on en est ébloui, et l'on ne voit pas l'abîme qui vous en sépare. Le nombre des familles qui, depuis quelques années, ont été ruinées par les spéculations de la bourse est véritablement effrayant. Les loteries publiques portent leurs ravages parmi les indigents et souvent les conduisent au vol ; les maisons de jeux données à ferme par la police ruinent les fortunes mitoyennes de la société ; l'agiotage renverse les maisons de commerce et les grandes fortunes. C'est un triste accessoire au système des emprunts et du crédit public.

lions seraient toujours exactement acquittées. Cependant, avant la victoire de Marengo, on n'était pas assuré que le nouveau gouvernement pût se maintenir; et les fonds montaient faiblement. On savait que le premier consul avait passé les Alpes; mais sa situation en Italie était extrêmement périlleuse et l'on at-

tendait rissu du conflit. Un jour, à Theure de la bourse, un orage lointain fit entendre quelques coups de tonnerre. On crut que c'était le canon qui annonçait le gain d'une bataille : les fonds montèrent aussitôt. C'était probablement la première fois que le tonnerre avait fait monter le cours des effets publics.

Les renies de l'État ne sont pas la seule matière de Fagiotage. On agioie sur les eau\-de-vie, les huiles, les cafés, les savons ; c'est-à dire qu'on s'engage à livrer ou à recevoir une certaine quantité de ces marchandises à une certaine époque. Ce n'est pas à dire que Ton veuille réellement en vendre ou en acheter; mais, le terme arrivé, on résout le marché en payant ou en recevant la différence qui se trouve entre le prix courant. On parie que le prix de cette marchandise haussera ou baissera dans Fin^ ter\alle. Comme toutes ces ventes fictives, c'est une circulation dont il ne résulte rien de plus qu'un coup de dé qui met souvent, suivant l'expression énergique d'un anonyme », la sottise sur l'édredon et le mérite sur la paille ; mais le mérite qui joue de pareils jeux n'est-il pas un peu contestable? Tous ces jeux qui entraînent beaucoup de malheurs, et dont l'industrie et la production ne profitent jamais, pourraient, je crois, être supprimés si le gouvernement le voulait.

CHAPITRE XVI

De l'utilité du crédit public.

En faisant abstraction des domaines d'une nation, elle ne possède que des revenus qui se composent des contributions annuelles de ses citoyens. Est-il à désirer qu'elle ait en son pouvoir

de consacrer à la dépense de l'année présente une portion de ses revenus futurs; qu'elle puisse les aliéner pour un certain temps ou à perpétuité?

La réponse à cette question ne paraît pas devoir être le sujet d'une controverse. On conviendra qu'il est toujours fâcheux d'engager son revenu futur; mais il faut, dira-t-on, avoir la possibilité de le faire en cas de nécessité.

Remarquez bien, messieurs, cette restriction : en cas de nécessité. Elle change la question, qui devient dès lors celle-ci : Qui sera juge de ce cas de nécessité ? Sera-ce le gouvernement*. Mais les hommes qui gouvernent ont quelquefois un intérêt différent de celui des nations qui devront payer

* D. J., Sur les Emprunts.

- Dans tout le cours de cet ouvrage, j'entends par le mot de gouvernement aussi bien les hommes qui font les lois que ceux qui les exécutent. On gouverne par les instructions d'un administrateur; ou plutôt les injonctions d'un administrateur

les rentes de la dette ; et, dans tous les cas, ils sont beaucoup moins faiblement lésés dans leurs intérêts comme contribuables, qu'ils ne sont favorisés par la disposition qu'ils se trouvent avoir du capital emprunté.

Il faut bien, dira-t-on, que l'État ait du crédit pour résister à une injuste agression, pour affermir son indépendance... Il serait désirable, en effet, que la cause la plus juste eût constamment du crédit, car elle en ferait un bon usage; et il ne serait pas moins désirable que l'injustice manquât toujours d'un crédit dont elle ne peut se servir qu'au détriment de l'humanité. Mais c'est ce qu'on

ne voit guère. La cause la plus juste est, en général, celle de la faiblesse opprimée. N'étant pas appuyée de la force, elle ne peut invoquer que la justice et les droits de la nature. Ce n'est point la cause qui sourit aux traitants : ils sont du parti qui paie le mieux les arrérages; or, c'est le parti qui dispose des forces matérielles. Ils n'examinent point si un gouvernement a tort ou raison ; mais s'il a de bons législateurs, ou, à défaut de législateurs, un bon ministre des finances, pour donner un vernis légitime à l'impôt, et de bons soldats bien disciplinés pour le faire payer. L'alliance des gens à argent, à la tête de ses millions, marche toujours au secours du plus fort. En 1776, l'Angleterre trouvait de grosses sommes pour soutenir les injustes monopoles qu'elle voulait imposer aux États-Unis; et les États-Unis n'en trouvaient point pour assurer leur indépendance. La France, lorsqu'elle ne cherchait encore qu'à défendre ses institutions nouvelles, ne trouvait point de prêteurs ; elle n'en trouva que lorsqu'il fut question de la dépouiller.

En même temps que le crédit public est une arme qui n'est guère qu'à l'usage du mauvais sens et du mauvais droit, il entretient des habitudes funestes à l'industrie et à la moralité des nations. Il donne naissance à des fortunes scandaleuses. Il excite une cupidité générale, qui fait ranger au nombre des duperies les conseils de la modération et l'emploi des moyens lents de faire fortune, les seuls qui ne soient pas préjudiciables aux nations. ^

Leur ne devraient jamais être que des conséquences de celles de la loi. Quand ses ordres vont au-delà, c'est lui qui fait la loi.

* J'ai été témoin d'une réponse faite par un financier à un industriel qui demandait des fonds pour une entreprise sûre, éprouvée, utile au public : Mes efforts ne rendront-ils plus

de 20 pour cent et finirai-je dans mes avances avant la fin de l'année? disait le financier. — Non, — En ce cas mon affaire vaut mieux que la vôtre.

Les auteurs du jour les moins déraisonnables, en convenant que la faculté d'emprunter est, entre les mains des gouvernements, une arme dangereuse, ajoutent que, semblable à l'artillerie, cette arme, du moment qu'elle est à l'usage d'une puissance, doit être adoptée par toutes les autres; et que celle qui s'en interdirait l'usage serait inévitablement écrasée par des gouvernements moins scrupuleux. Mais pense-t-on que les nations qui auraient des garanties efficaces contre les prodigalités de leurs gouvernements voulussent se laisser écraser; et s'il fallait des emprunts pour se conserver, peut-on supposer qu'elles consentissent à être écrasées, et qu'elles refusassent à leur gouvernement l'autorisation de rassembler de l'argent avec toutes les garanties propres à donner de la sécurité aux prêteurs? Quand un gouvernement est digne de la confiance d'une nation, il dispose toujours, au moment du danger, de toutes les ressources de cette nation; des peuples ont perdu leur indépendance faute de courage: jamais faute de crédit. Quand un grand danger survient, un État abonde en ressources d'autant plus sûres qu'il est moins grevé de dettes. Mais si la nature du gouvernement ôte toute espèce de garantie à la nation contre la politique de son cabinet, ses revenus s'engageront à perpétuité, et elle deviendra incapable d'action au moment du danger; elle ne trouvera plus en elle-même de ressources pour en avoir abusé.

La guerre la plus heureuse est un fort grand malheur. Tout ce qui tend à la faciliter est lâcheux; et la possibilité d'emprunter et de tirer des contribuables l'intérêt au lieu du fonds des sommes

que la guerre engloutit, est une des causes qui ont multiplié et prolongé les guerres depuis cent ans. Le malheur passager des guerres se transforme, gr&ce aux emprunts, en malheur durable ; car les gouvernements ne savent pas réduire leurs dépenses une fois consenties. Le dépôt des caisses d'amortissement a été violé en Angleterre comme en France. Des taxes de guerre qui devaient cesser à la paix ont été continuées jusqu'à ce qu'une autre guerre en ait provoqué l'augmentation. Les suites de la guerre causée par la révolution française ont été aussi difficilement supportées par l'Angleterre que la guerre elle-même.

C'est le crédit de l'Angleterre qui la surcharge maintenant de cette épouvantable dette qui prive le plus grand nombre de ses citoyens de la douceur d'atteindre au prix, et, par conséquent, de jouir de cette abondance de consommations auxquelles on peut prétendre dans beaucoup de pays où le crédit est beaucoup moins solide. Depuis la paix générale, la

m HUITIÈME PARTIE. - CHAPITRE XVI.

Franco a beaucoup moins souffert, parce que Bonaparte, avec moins de crédit, n'avait pas le pouvoir d'endetter au même point sa nation.

Je sais que les gouvernements peuvent avec fruit faire des emprunts pour former des établissements publics hautement favorables au public, et qu'il ne saurait convenir aux particuliers de fonder à leurs frais ^ Des emprunts qui auraient été faits pour donner un facile accès aux provinces centrales de la France, pour franchir aisément des montagnes, pour rendre des rivières navigables en tout temps, pour former des ports où 1 on pût aborder sans danger, pour détruire des écueils féconds en naufrages, tous

ces emprunts auraient pu doubler les revenus généraux et la population de la France ; mais nous savons malheureusement par expérience que l'argent des emprunts favorise les mauvaises opérations et laisse les bonnes en souffrance. On sait que les canaux entrepris sous la direction de nos ponts et chaussées ont consommé des capitaux immenses, et que, soit par les fautes de l'administration, soit par l'ascendant des intérêts privés, ils ont répondu tard, ou jamais, aux heureux effets qu'on était en droit d'en attendre*.

Il existe un moyen de borner les effets du crédit à ce qu'il a de réellement favorable au bonheur des nations. Les États qui jouissent d'une véritable représentation nationale ne devraient consentir que des emprunts spéciaux, des emprunts consacrés à une guerre, à une entreprise dont le but serait spécifié. Peut-être que la difficulté de trouver de l'argent pour une entreprise funeste, pour une guerre peu conforme aux intérêts du pays, empêcherait qu'on ne s'y précipitât. Et si, malgré cela, le gouvernement persistait à vouloir emprunter dans un mauvais but, il lui serait heureusement impossible de l'accomplir. Une chambre des députés qui serait le résultat de la fraude, de la séduction ou de la violence, aurait beau sanctionner de son vote une mesure antinationale, les prêteurs ne se mettraient pas en avant : ils pourraient craindre qu'un gouvernement mieux avisé, une représentation nationale plus éclairée, ne voulussent pas, dans la suite, ratifier les engagements contractés par leurs prédécesseurs. Il me semble que cette crainte salutaire, en ruinant le crédit des

* Voyez à l'article des dépenses publiques, la dépense des voies de communications, et particulièrement des routes : partie VI, chap. 23.

• Voyez plus haut, page 319, les sommes énormes empruntées pour des canaux qui ne s'achèvent pas.

mauvaises mesures, n'aurait rien aux ressources que les bonnes mériteraient de rencontrer'.

Cette forme d'emprunts rendrait leur extinction plus facile, et chaque fonds d'amortissement aurait tout son effet parce qu'il ne serait pas divisé. C'est ce qu'ont très bien senti des hommes qui ne sont pas moins recommandables par leurs savoirs en finances que par la pureté de leurs intentions\

Il me semble que, convaincus comme nous devons l'être de la Hlicheuse influence que la faculté d'emprunter met entre les mains des gouvernements, les publicistes honnêtes gens doivent tendre à fortifier le crédit capable d'accomplir de louables desseins, et affaiblir celui dont l'erreur ou les passions politiques se servent pour le malheur de l'humanité. Si nous comparons la dépense où la dernière grande lutte a précipité l'Angleterre et la France, avec les avantages que l'une et l'autre en ont recueillis, nous trouverons que le crédit public a valu à l'Angleterre la faculté d'emprunter, seulement de l'année 1793 à l'année 1818, tant en rentes consolidées qu'en billets de l'échiquier, et en déduisant les fonds amortis par le rachat, une somme qui ne s'élève pas , en principal , à moins de 10 milliards 700 millions de francs , d'où résulte une dette qui double ses dépenses annuelles qui rend toute consommation difficile pour ses habitants , sauf ceux qui jouissent d'une grande fortune; une dette qui l'épuisé à tel point que, malgré l'orgueil national qui la tourmente, elle ne réussit pas à influencer sur les affaires générales de l'Europe. Tandis que la France , avec une dette beaucoup trop considérable sans doute,

mais qui, pourtant s'élève à peine, en principal, à 4 milliards', a conquis un gouverne-

' Grâce à la fusion de toutes les rentes françaises en une seule masse (le grand livre de la det(e publique), les rentes qui ont servi à rétablir le pouvoir absolu et le pouvoir sacerdotal en Espagne jouissent de la même faveur que celles qui ont servi à les détruire en France. C'est le fruit de la pusillanimité du ministre (M. de Richelieu) qui consentit, comme on sait, à la suggestion d'un banquier anglais (M. Bariqg), à confondre la dette ancienne de la France avec la nouvelle; de manière qu'il ne fut plus possible de distinguer l'une de l'autre. Voyez *Étude du crédit public*, par M. Dufresne de Saint- Léon, page 62.

* Voyez , outre les *Étude du crédit public*, par M. Dufresne de Saint-Léon , les *Discours* de M. Laffitte, notamment celui qu'il a prononcé dans la chambre des députés, le 10 mai 1828.

' En y comprenant même 1300 millions pour la guerre d'Espagne en 1823 et pour l'indemnité donnée aux émigrés.

meut représentatif, l'égalité des droits et des impôts, un code de lois uniformes, la liberté de la presse , et une amélioration sensible dans son instruction et dans ses mœurs.

Les meilleurs économistes d'Angleterre ont discuté la question de savoir s'il convenait à une nation de subvenir aux dépenses extraordinaires, comme à celle d'une guerre, par des emprunts ou par des impôts ; c'est-à-dire par des contributions levées sur les peuples dans le temps même de la guerre, et qui cessent à la paix, ou par des contributions moins fortes, mais durables et progressives, destinées à payer seulement les intérêts des emprunts annuels'. Ils ont été unanimes à préférer les impôts aux emprunts.

Il est incontestable que, si l'on veut suivre la voie la plus aisée, mais en même temps la plus funeste, on dépensera seulement le principal qu'on empruntera cette année, et l'on ne chargera le contribuable que d'un intérêt. Pour défendre cette opinion, on représente que la dépense d'une année de guerre dépasse la borne des facultés annuelles d'une nation, si les capitalistes ne viennent à son secours. Mais il convient de calculer les charges qui résultent d'un nouveau capital dépensé chaque année, et dont les intérêts, joints au fonds d'amortissement, croissant, de même que les intérêts, durant chaque année de guerre, laissent à la paix une nation accablée d'une dépense annuelle supérieure à celle que l'on regardait, dès la première année, comme dépassant les forces de la nation.

La Revue d'Edimbourg^ dans un article attribué à M. Mac Culloch, a fait un relevé des contributions payées par le peuple anglais depuis la première année de la guerre (1793) jusques après la dernière (1816), et elle a trouvé que, pour les 24 années, la dépense n'a excédé les rentrées fournies par l'impôt réellement payé que de 114 millions sterling. Ce qui fait, pour chaque année de guerre, quatre millions et demi seulement (ou 112,500,000 francs), auxquels il a fallu pourvoir par des moyens de crédit (qui se réduisent tous à des emprunts).

* Les intérêts des emprunts peuvent tous être considérés comme perpétuels; car si on en rembourse par portions le principal, on se rapproche jusqu'à un cerpoint du paiement fait à présent d'une partie de la dépense présente. Le paiement de la totalité des dépenses de Tannée, dans Tannée, est le système de Tamortissement poussé à sa plus grande perfection ; c'est Tamortîs-

sement dans l'année; c'est l'équivalent de l'escompte qu'on ferait des intérêts de la dette.

Or, quelles étaient, à l'époque où la guerre a commencé, les dépenses annuelles de l'Angleterre, l'Irlande comprise? 28 millions sterling. Quelles étaient-elles en 1816? 101 millions * ! N'est-il pas naturel de supposer que des contribuables, qui ont pu supporter des charges croissantes d'années en années, jusqu'à excéder, en 1816, une dépense annuelle de 101 millions, pouvaient supporter, dès 1793, une dépense annuelle de 38 millions, plus quatre et demi, c'est-à-dire 33 millions? Il est vrai que la dépense de 101 millions a été réduite depuis la paix, en vertu des économies et des amortissements. On payait néanmoins encore, en 1827, onze ans après la paix, 54 millions sterling, compris les intérêts de la dette * ; tandis que si chaque année de guerre avait supporté sa dépense, on n'aurait payé, pendant la guerre seulement, que 33 millions, sauf les accroissements naturels de l'état de paix. Et remarquez que c'est en supposant les profusions et les dilapidations aussi grandes qu'elles l'ont été.

Que l'on vérifie toutes ces données ; que l'on y fasse toutes les corrections qu'on voudra, on trouvera toujours que, pour faire un peu moins de dépense dans les premières années de la guerre, il en faudra faire davantage au bout de quelques années, et que l'État demeurera, longtemps après la paix, chargé de beaucoup d'intérêts.

Les auteurs anglais ne sont-ils pas fondés à se plaindre que la facilité qu'on donne au gouvernement de dépenser des capitaux qui ne lui appartiennent pas, au lieu de ses revenus annuels, favorise singulièrement la légèreté et les passions des gouvernants? « On est forcé d'avouer, » dit H. Robert Hamilton, « que nous

avons souvent fait la guerre par des mo- « tifs insuffisants, et 4^iis un bot qu'il n'était pas possible d'atteindre, et ic qui, en effet, n'a pas été atteint t ' j que, sous prétexte d'éviter des dangers <(éloignés et douteux, nous nous sommes jetés dans des embar- ras réels « et imminents ; que la colère et la vanité nationales, plutôt que des vues « raisonnables et modérées, ont servi de règle à notre politique ; qu'après

* Voyez les Sialiitieal iUu\$tralion\$ by Ihe London \$tati\$tical sociely, in Ihe foiding sheet prefixed. Les dépenses particulières à Plrlande y sont comprises pour 15 millions (annuels) à la fin de h guerre; et les renies de la caisse d'amortissement pour 13 millions.

* Voyez le budget anglais de 1827. 11 ne comprend même pas la portion des rentes dues à la caisse d'amortissement {Sinktng fund.)

' Un homme d'esprit a remarqué que faire la guerre à des opi- nions , c'était tirer le canon contre des idées.

<(Dons être engagés dans la guerre avec imprudence, nous y avons per- « sislé par obstination , et rejeté des propositions meilleures que celles « que nous avons plus tard acceptées forcé- ment *.« »

David Ricardo, quoique riche capitaliste lui-même, et Tun des traitants qui sont le plus entrés dans les emprunts par souscrip- tion, mais en même temps homme d'honneur, savant en écono- mie politique, et plus disposé à défendre les intérêts de la vérité que ceux de sa bourse, se prononce formellement pour la ressoiu*ce de Timpôt préférablement à celle des emprunts. Cer- tains contribuables, dit-il, surtout les propriétaires fonciers, ne

pourront peut-être pas subvenir, en cas de guerre , à une augmentation d'impôts; que les mêmes prêteurs qui voulaient faire des avances au gouvernement, en fassent aux contribuables propriétaires et aux chefs d'entreprises, pour les aider à payer leurs impositions. Ricardo est d'avis qu'avec un bon système hypothécaire il serait possible de leur donner une sécurité suffisante pour leurs fonds*. Les contribuables qui sont les plus imposés sont en même temps ceux qui donnent de plus fortes garanties.

Les financiers, qui n'osent pas soutenir qu'une nation est plus riche en empruntant et en faisant des dettes, ont exagéré la commodité que les emprunts procurent pour faire une dépense qu'ils supposent toujours indispensable. Mais en admettant qu'elle le soit en effet, convient-il de payer cette commodité à un prix si onéreux? On peut la comparer à celle dont jouissent les petits ménages qui, n'ayant pas assez d'argent pour acheter leur bois ou leur charbon par grandes mesures, les achètent chez le détaillant à la bûche ou au boisseau : ils paient ainsi Leur provision au double de sa valeur. Une grande nation, à moins d'être bien mal conduite, n'est jamais réduite aux mêmes extrémités.

Les emprunts que fait un gouvernement pour soutenir une guerre sont toujours faits et remboursés aux époques qui lui sont les plus défavorables. 11 emprunte à l'époque où son crédit est le plus bas, à l'époque où il met chaque année sur le marché de nouvelles rentes qui font concurrence aux anciennes et occasionnent la baisse des unes et des autres. S'il les rachète avec les fonds d'une caisse d'amortissement, c'est à l'époque où la paix est revenue, où son crédit est plus solide que jamais, et où le prix des effets publics est à son apogée. Règle générale, le gouvernement vend

' Rob. Bamillon : on the national debt, page 37 de la 3^e édition anglaise. * Ricardo, article Funding system, dans VEncyclopédie britannique.

DU REMBOURSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE. m

toiyours à plus bas prix qu'il n'achète ; il supporte toujours une perte égale aux bénéfices que font les possesseurs de rentes, soit spéculateurs, soit simples rentiers ; et c'est ce qu'à la bourse on appelle amélioration du crédit, augmentation des capitaux placés dans les fonds publics^,

Ricardo regarde en outre les jeux de bourse comme hautement préjudiciables à la moi*ale. Personne n'a osé le nier^ mais cet auteur est louable de les condamner; et nul ne s'y connaissait mieux que lui , qui avait été agent de change pendant longtemps.

<(Enfin, ajoute-t-il, de quelque côté qu'on envisage cette question, nous arrivons à la même conclusion : il est fort à désirer que nous débarrassions notre politique du système des emprunts. Surmontons les difficultés à mesure qu'elles se présentent , et soyons libérés de toutes dépenses anciennes, dont nous ne sentons bien le fardeau que lorsqu'il « est devenu intolérable*. »

CHAPITRE XVII

Du remboursement de la dette publique.

Voici, messieurs, des vérités communes, triviales même, et cependant je ne puis faire autrement que de les énoncer en traitant

ce sujet, puisqu'on parle, et, ce qui est plus fâcheux, on agit comme si elles n'existaient pas.

Souffrez donc que je vous rappelle qu'une nation, de même qu'un particulier, est plus pauvre de tout ce qu'elle doit. Si l'État est obligé de payer tous les ans deux cents millions d'intérêts à ses créanciers, les contribuables ont deux cents millions de moins à dépenser chaque année pour ' les besoins ou les plaisirs de leurs familles. Tous les éloges qu'on répandra sur les ressources du crédit et les avantages des dettes publiques ne changeront rien à ce résultat.

' Quand la caisse d'amortissement rachète sur le pied de 100 francs des inscriptions dont elle n'a touché que 55 francs, le contribuable perd 45 francs pour chaque rente de 5 francs. C'est le contribuable français qui paie les frais de ces bénéfices qu'ont empochés à diverses époques , et selon Tiroportance de leurs rentes, les porteurs d'inscriptions depuis 1817 jusqu'à nos jours.

* Ricardo, Encyclopédie britannique, article Funding System,

Or, il n'y a qu'un moyen de se libérer : c'est de consacrer chaque année une part de ses revenus à former un nouveau capital, jusqu'à ce qu'il soit devenu aussi considérable que celui qu'on a emprunté et consommé. Tous les miracles de la caisse d'amortissement et de l'intérêt composé se réduisent à cette opération vulgaire ; et tous les calculs des publicistes, tous les raisonnements des plus profonds économistes aboutissent tous à mettre hors de doute une vérité si simple.

Cependant, il ne faut point jurer sur la parole des maîtres ; il convient que toute vérité soit démontrée à la raison. Voici en

abrégé en quoi consistent les opérations d'une caisse d'amortissement.

Si l'État emprunte cent millions à cinq pour cent, il faut qu'il se procure tous les ans une portion du revenu national égale à cinq millions pour acquitter les intérêts de cet emprunt. Il établit ordinairement un impôt dont le produit s'élève à cette somme chaque année.

Si l'État porte l'impôt à une somme un peu plus forte, à celle de 5 millions 462,400 fr., par exemple ; s'il charge une caisse particulière d'employer les 462,400 fr. d'excédant à racheter chaque année, sur la place, une somme pareille de ses engagements ; si cette caisse emploie au i^{*achat}, non-seulement le fonds annuel qui lui est affecté, mais de plus les arrérages des rentes dont elle a racheté le titre', au bout de cinquante ans, elle aura racheté le principal tout entier de l'emprunt de cent millions.

Telle est l'opération qu'exécute une caisse d'amortissement.

Un tel calcul, un tel effet sont incontestables; mais il n'est pas besoin d'une caisse d'amortissement pour parvenir au même résultat. Il suffit de consacrer chaque année la même somme de 462,400 fr. au rachat de la dette, pour jouir de même de tout l'avantage désintérets composés, et pa[^] venir à l'extinction de la dette au bout du même nombre d'années. En effet, si, dès la première année, on emploie cette somme à racheter une pareille somme d'inscriptions, on a de moins à payer, dès la seconde année, les intérêts des inscriptions rachetées. Dès lors, l'excédant des recettes sur les dépenses est accru du montant de ces intérêts, et permet d'acheter, l'année suivante, une plus grande

somme d'inscriptions ; on jouit ainsi de l'intérêt composé, de l'intérêt des intérêts ; ils n'est pas nécessaire, pour

* Comme il a été pourvu au paiement des intérêts de la dette, c'est-à-dire des rentes attachées aux inscriptions sur le livre de la dette publique, la caisse d'amortissement reçoit annuellement, de même que tous les rentiers, les rentes attachées à ses inscriptions.

DU REXMBOURSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE. 463

cela j d'obliger une caisse du gouvernement (le trésor), de payer à une autre caisse du gouvernement (celle de l'amortissement) un excédant de recette que la première de ces caisses peut employer elle-même. Il vaut mieux cesser de payer chaque année une portion d'intérêts que de les accumuler pour les supprimer tous à la fois. On épargne ainsi les frais d'administration de la caisse d'amortissement'.

On a pu croire que des excédants de recettes se trouvaient plus en sûreté étant confiés aux mains des commissaires de l'amortissement que consignés dans le trésor, pour être employés chaque année au rachat d'une portion de la dette ; mais l'événement a prouvé contre une semblable précaution. Les sommes d'inscriptions rachetées par les caisses d'amortissement, tant en Angleterre qu'en France , ont été détournées de leur emploi primitif et consacrées à satisfaire les exigences nées de la politique du gouvernement, tout aussi facilement que les excédants de recettes du trésor public* ; de sorte que ces fonds d'amortissement, accumulés aux dépens des contribuables qui ont payé des surcroîts d'impôts destinés à rembourser les dettes publiques, ont eu le même sort que les trésors accumulés par l'économie de quelques

princes, tels que Charles V et Henri IV, rois de Finance, et Frédéric II, roi de Prusse. On ne peut compter sur la conservation des valeurs accumulées par les gouvernements que lorsqu'elles sont inébranlablement fixées dans des établissements publics'.

' Les frais d'administration de la caisse d'amortissement d'Angleterre, d'après les papiers officiels de la session de 1819 (n<> 68), ne se sont pas élevés à moins de 187,000 livres sterling {A millions 675,000 francs).

* Le dépôt des caisses d'amortissement a été violé sous le ministère de M. Yansiturl, en 1813, et celui de M. de Yillèle, en 1825, pour donner une indemnité aux émigrés.

En 1765, un arrêt du conseil du roi de France avait créé une caue des rembounemenh, pour laquelle on fit une retenue d'un dixième sur les rentes viagères et d'un quinzième sur le^ rentes perpétuelles. Un M. Dubut de Longchamp, à qui Ton voulait conférer une faveur, fut nommé caissier. On nomma en même temps deux conseillers au parlement pour veiller à la sûreté du dépôt. Cette caisse ne remboursa rien ; le dépôt fut versé au trésor royal ; et Ton donna à chacun des deux coneeillers mille écus de pension pour qu'ils se tinssent tranquilles. M. Dufresne de Saint-Léon, alors garde du trésor royal , m'a dit avoir payé pendant plusieurs années la pension des deux conseillers au parlement.

* « L'unique service qu'ait rendu la caisse d'amortissement a été de mettre

m HUITIÈME PARTIE. — CHAPITRE XVU.

On s'est imaginé pendant quelque temps que , même en empruntant tous les ans, pourvu qu'on attachât à chaque emprunt un fonds d'amortissement combiné de manière à le racheter entièrement au bout de trente ans, le premier de ces emprunts se trouvant remboursé à cette époque, permettrait qu'on lui donnât pour successeur un autre emprunt qui ne grèverait pas le contribuable de nouveaux intérêts. On croyait qu'au bout de ce terme il était possible d'affecter au nouvel emprunt le fonds d'amortissement auparavant consacré au précédent, et qu'il en résultait une espèce de périodicité au moyen de laquelle il devenait possible de faire une guerre éternelle. Mais qui ne voit que, si l'on remplace les dettes remboursées par des dettes nouvelles, on ne rembourse rien en effet ? On se borne à élever les recettes ordinaires (les impôts) au niveau des recettes extraordinaires. Mettons les illusions de côté : on ne peut s'affranchir des charges de la guerre que pendant les années de paix; et une longue expérience nous apprend que les grands États, toujours mêlés aux querelles du reste du monde, et perpétuellement compromis par les intrigues de la diplomatie, n'ont jamais des intervalles de paix suffisants pour rembourser leurs dettes, même lorsqu'ils se piquent de beaucoup d'esprit de conduite ^

La caisse d'amortissement, à laquelle le docteur Price, et plus tard le ministre Pitt, donnèrent une vogue qui dure encore, est totalement décriée par les économistes éclairés. Il a été arithmétiquement prouvé par MM. Ricardo et Rob. Hamillon*, que nul remboursement véritable ne peut avoir lieu que par des revenus supérieurs à la dépense ; et que, quant à la manière d'opérer ce remboursement, la plus simple est la meilleure;

« les ministres en état de négocier leurs emprunts plus aisément, d'avoir en main des sommes énormes, et de persuader au public d'en payer les intérêts de bonne grâce. »
Edinburgh Review, January, 1850.

• « De 1689 à 1813, l'Angleterre a eu 63 années de guerre et 61 années de paix. Dans ces 124 années, elle a emprunté chaque année, l'une portant l'autre, 225 millions de francs, et elle a aussi remboursé chaque année, l'une portant l'autre, 14 millions de francs. » {Élude du crédit public, page 115.)

Empruntant 225 millions par année, tandis qu'on en remboursait 14, comment la dette ne se serait-elle pas progressivement augmentée?

• Principes de l'Économie politique et de l'Impôt par David Ricardo, et dans l'article Funding System, de l'Encyclopédie d'Edimbourg, par le même; et dans les Recherches sur la dette publique de Rob. Hamilton.

DU REMBOURSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE

c'est-à-dire, que lorsqu'on a un excédant de recette, il faut se hâter d'acheter des inscriptions de rentes et les annuler.

Un particulier peut s'enrichir en empruntant, même en payant tous les ans cinq mille francs d'intérêts, parce qu'il peut en gagner dix mille par son capital joint à son industrie. Un État n'a pas le même avantage, parce qu'il n'agit pas comme un particu-

lier, et que ses dépenses extraordinaires se dissipent improductivement , et, par conséquent, sans créer aucune nouvelle valeur. Les contribuables, à la vérité, produisent et paient l'impôt; mais ils ne remboursent pas les prêteurs aussi longtemps que ceux-ci fournissent de nouveaux fonds qu'on dépense à mesure, comme il arrive quand on se sert de capitaux pour faire la guerre.

Et qu'on ne pense pas que la doctrine des merveilleux effets d'une caisse d'amortissement soit innocente et sans dangers. C'est en faisant croire à la nation que sa dette , quelque immense qu'elle soit, pouvait être acquittée par le produit mystique d'opérations financières , que le gouvernement anglais est parvenu à l'extension, démesurée et déplorable pour l'Angleterre, des emprunts répétés. On a , pendant un temps, emprunté chaque année plus qu'on n'a remboursé, et le résultat a été une dette toujours croissante. Ce n'est que dans ces dernières années que la dette anglaise a été en diminuant; mais cet effet n'est pas dû à la puissance de l'intérêt composé : c'est tout bonnement parce que les économies qu'on a pu faire sur les dépenses publiques ont permis au trésor de recevoir plus qu'il n'a dépensé. Si cet excédant de recette avait été directement appliqué à l'extinction de la dette, on se serait libéré exactement de la même somme; et l'on ne se serait pas libéré du tout si, avec ou sans caisse d'amortissement, on avait détourné pour d'autres usages, les fonds destinés à éteindre la dette publique, ainsi qu'on l'a fait ailleurs.

Vous voyez, messieurs , qu'une nation , non plus qu'un particulier, ne s'affranchissent d'une dette et des obligations qu'elle impose qu'en proportion de la supériorité qu'on parvient à maintenir de leurs recettes pardessus leurs dépenses, et qu'on la rembourse à mesure qu'on a des sommes disponibles. Tout autre

amortissement est un pur charlatanisme, dont il ne résulte aucun avantage réel pour l'État. Nul plan de finance ne saurait tenir lieu d'esprit de conduite et d'économie '.

* Le développement du crédit public en France , les encouragements donnés aux spéculations sur les fonds publics, Taffluence des capitaux étrangers; d'un autre côté, la difficulté des placements dans les entreprises manufacturières ou II. 30

466 HUITIEME PARTIE. - CHAPITRE XVII.

Hors de là, on ne peut se débarrasser de ses dettes que par la banqueroute; mais la banqueroute, en affranchissant les gouvernants de quelquesuns des embarras où ils se sont jetés par leur propre faute , n'est qu'un changement de malaise. Quel serait , en effet, le résultat d'une banqueroute? Le revenu des contribuables se trouverait augmenté de tous les millions qu'ils paient aux rentiers ; mais le revenu des rentiers se trouverait diminué de tout le montant des rentes. Les produits seraient moins chers étant diminués d'une partie des frais de production ; ils seraient plus abondants sans doute, et les profits de la production probablement plus considérables. Mais que de fortunes bouleversées ! Les familles qui auraient confié tous leurs capitaux aux gouvernements seraient subitement plongées dans la misère ; le bien qui en résulterait serait lent, graduel, divisé entre tous les citoyens. On souffre des maladies : on ne s'aperçoit pas de la santé. Le mal que fait un gouvernement lorsqu'il emprunte est irrémédiable. Il est commis du moment que l'emprunt est négocié et son produit consommé ; car une valeur consommée ne peut plus être réagricoles, ayant fait monter le cours des effets publics au-dessus du pair, c'est à dire ayant amené des capitalistes à payer plus de cent francs pour une reconnaissance de la dette nationale

de cette somme, on a pensé qu'il résulterait un soulagement pour le contribuable d'une opération financière qui consisterait à imbourser les détenteurs de la rente cinq pour cent, au moyen d'un emprunt réalisé à un taux d'intérêt inférieur. Il est vrai que les inscriptions sur le grand livre de la dette publique portant la mention de rente perpétuelle quelques publicistes avaient pensé pouvoir dénier à l'État le droit de se libérer au moyen du remboursement du capital ; mais ce droit étant désormais reconnu par le vote des chambres législatives, toutes les difficultés de l'opération consistent maintenant dans les moyens à prendre pour convertir la dette existante en une dette sur laquelle l'intérêt payé aux prêteurs serait moindre que l'intérêt actuel. Du reste, la prétention de ménager complètement la position des anciens rentiers conduirait à une véritable impossibilité d'exécution ; car, comment soulagerait-on les contribuables sans diminuer ce qui revient aux parties prenantes ? Enfin, le droit pour l'État de se libérer dans l'avenir, au moyen du remboursement du capital au pair, étant bien établi, il est important de ne s'arrêter à aucun projet de conversion qui aurait pour effet de reconnaître l'État débiteur envers les prêteurs, d'un capital supérieur en somme à celui dont le montant serait éteint par l'opération. Les moyens d'exécution d'une semblable mesure rentrent dans les questions de finance pratique et sortent du domaine de l'économie politique proprement dite. (Folle de Védicour.)

couverte. Il faut qu'elle soit produite de nouveau. Si l'on se dispense de la rembourser, on fait tort au prêteur. Si on la rembourse, on fait tort au contribuable ; car il faut qu'il produise par ses sueurs et avec les instruments qui sont sa propriété le capital tout entier qu'il a emprunté, accru de tous les frais, de tous les

profits usuraires, de toutes les dilapidations, cortège ordinaire des opérations de finance.

AVERTISSEMENT

Le morceau qu'on va lire devait naturellement être placé dans la division des Monnaies. Je Fen ai ôté parce qu'il me semblait trop spécial et devoir faire partie de Tart du commerçant plutôt que de Téconomie des nations. Cependant, on m'a fait remarquer qu'à mesure que les finances publiques se perfectionnent, on applique à leur comptabilité les procédés du commerce, qui sont une garantie du bon ordre. Hais, pour appliquer ces formes, il faut en connaître les motifs, et, sous ce rapport, elles ne sont pas tout-à-fait inutiles au publicisier et au citoyen. On a remarqué de plus que la comptabilité en usage dans le haut commerce, étant considérée dans son essence et d'une manière philosophique, n'était pas sans intérêt pour les commerçants eux-mêmes, dont plusieurs m'ont avoué que , lorsque j'ai fait usage de ce morceau dans mon Cours oral d'économie industrielle, ils avaient découvert, pour la première fois, le but et les ressources de cette comptabilité.

Au surplus, on peut, si l'on veut, passer la lecture de ce chapitre, qui ne tient pas essentiellement aux recettes et aux dépenses des nations.

Si quelqu'un d'entre vous, messieurs, se proposant de suivre, non la comptabilité de son entreprise , mais seulement les procédés de son art, croyait en conséquence n'avoir pas besoin de connaître la comptabilité commerciale, je prendrais la liberté de

lui représenter qu'il lui convient toujours d'en connaître la marche générale et l'esprit, ne fût-ce que pour être à portée de juger sainement de la capacité des hommes chargés de

i68 HUITIEME PARTIE. — CHAPITRE XVIIU.

cette partie. J'en dirais autant à ceux d'entre vous qui ne se proposent pas même d'exercer l'industrie, mais à qui il importe cependant de savoir comment les entreprises sont bien gérées ; car il est bien difficile que les revenus de mes auditeurs (quelle qu'en soit la source) ne soient pas affeclés par une bonne ou une mauvaise gestion.

La nature des monnaies, leur usage et leurs modiûcations nous sont connus ; nous avons vu par quels signes on les remplace, et ce qui résulte de cette substitution ; il nous reste à savoir comment elles nous servent à tenir nos comptes, à constater ce que nous devons et ce qui nous est dû, aussi bien que les variations qui surviennent dans nos fortunes.

La fortune d'un particulier, d'une association, d'un peuple, se compose de la valeur de toutes les choses qu'ils possèdent, quelles qu'elles soient. Ces choses sont très variées dans leur nature et dans leurs usages ; mais, comme portion de fortune, nous ne devons observer en elles qu'une seule de leurs qualités, qui est leur valeur ; qualité qui leur est commune à toutes ; car celles qui n'ont aucune valeur, qu'on dédaigne, qu'on rejette, ne font partie d'aucun bien, d'aucune fortune.

Pour constater l'importance de nos biens, des augmentations, des diminutions qu'ils subissent, nous sommes obligés de les évaluer en une marchandise unique, en monnaie. Nous avons vu que la monnaie est éminemment propre à cet usage, par la facilité

qu'elle a de se diviser en unités de même nature, en quelque quantité que ce soit, et de présenter à notre esprit une idée exacte de la valeur qui s'y trouve contenue, en raison de la grande habitude que nous avons de faire des échanges où la monnaie entre comme un des termes de l'échange. Pourquoi concevons-nous clairement quelle est la valeur d'un édifice de vingt mille francs? C'est parce que nous avons une idée claire de la valeur des francs ; et pourquoi avons-nous une idée claire de la valeur des francs? c'est parce que nous les échangeons journellement contre toutes sortes de choses.

L'usage commun et la législation sont donc ici d'accord avec notre plus grande commodité ; mais quand l'usage, quand la législation nous obligent à tenir nos comptes dans une monnaie nationale, dans une monnaie représentée tantôt par une plus grande, tantôt par une plus petite quantité de métal, alors nous sommes exposés à compter ensemble, sous le même nom, des unités de nature différente. Un exemple le fera sentir tout de suite.

Lorsque la valeur de la monnaie anglaise déclina par suite de la suspension du remboursement des billets de la banque, en 1797, une livre ster-

ling, qui pouvait jusque-là acquérir H3 grains d'or fin, ne put bientôt plus en acquérir que 112, puis 100, puis 90, et même moins. La valeur de la livre sterling déclina de même dans rechange qu'on en fit contre toute autre espèce de marchandise ; et ceux qui additionnaient une même page d'un compte, où il y avait eu des articles couchés, les uns au commencement, les autres à la fin de la même année, additionnaient, dans la réalité, des unités de valeurs diverses. Ils additionnaient des livres ster-

ling de H3 grains d'or avec des livres sterling de 104 grains, de 95 grains, etc. Si l'on eût tenu ses comptes en grains d'or au lieu de les tenir en livres sterling, il se peut qu'on eût additionné ensemble des grains d'or qui n'auraient pas eu aux deux époques précisément la même valeur par rapport aux autres marchandises ; mais, en premier lieu, cette différence eût été insensible, et, finalement, on n'eût mis ensemble que des unités pareilles, dont chacune aurait représenté un grain d'or fin, avec toutes ses propriétés.

La base de tous les comptes est un inventaire ou un bilan ; c'est-à-dire un état de toutes les choses évaluables qu'on possède, avec leur évaluation en une même marchandise, en un dénominateur commun, en monnaie d'argent, en francs. Les créances, les sommes qui vous sont dues par d'autres particuliers, y figurent évaluées de même que toutes les autres propriétés. Les comptes que l'on tient régulièrement se continuent en ajoutant à ce premier fonds toutes les valeurs qui deviennent notre propriété, et en retranchant toutes celles qui cessent de l'être. Quelque formule que l'on emploie, c'est à cela que se réduisent toutes les comptabilités. Inventaire ; addition de tout ce q^ui doit y entrer ; défalcation de tout ce qui doit en sortir.

Il semble que, pour connaître la situation de sa fortune, il suffise de regarder dans sa bourse, ou dans sa caisse, pour savoir ce qui s'y trouve. Cela suffirait tout au plus si l'on n'avait jamais sa fortune qu'en argent comptant ; mais il n'est presque personne qui ne possède autre chose que des espèces. Quand on n'a ni capitaux placés , ni terres , on possède du moins son mobilier ; et, dans tous les cas, il faut déduire de ce qu'on a les dettes dont on est passible. En d'autres mots, l'état de la caisse vous montre bien

ce que vous possédez en argent, mais non ce que vous avez sous d'autres formes. Elle ne vous donne qu'une idée imparfaite de votre situation, de vos droits et de vos engagements; elle ne vous le montre pas d'un <îoup-d'œil et dans un tableau unique. En quelque état de fortune que l'on se trouve, il est ulile aux familles de connaître exactement leur for-

470 HUITIEME PARTIE. — CHAPITRE XVIII.

lune et de pouvoir s'en rendre compte. Cestle premier guide qu'on doit consulter dans la conduite de son bien ; c'est l'unique moyen de se faire rendre par les autres ce qu'ils vous doivent, et de ne pas leur faire tort de ce que vous leur devez. Sans doute, le soin qu'on met à tenir ses comptes n'sgoute rien à nos revenus; mais il nous rend plus présente la nécessité de redoubler nos eforis pour les améliorer, ou de diminuer nos dépenses pour les y proportionner. L'homme qui dépense plus qu'il ne reçoit , à coup sûr dépense le bien d'autrui , soit qu'il ait obtenu ce surplus par l'abus qu'il a fait de leur confiance, ou qu'il le tienne de leur générosité. Dans tous les cas, on se doit à soi-même, on doit aux siens, de connaître exactement sa situation. La première règle de l'économie est de tenir ses comptes, et le premier pas qui conduit au désordre est de les négliger. Cette obligation est bien plus étroite encore pour les négociants, et en général pour tous les entrepreneurs d'industrie. Hs ont des rapports d'intérêts avec une foule de personnes, avec des vendeurs, des acheteurs, des créanciers et des débiteurs, des prêteurs de fonds, des associés, des employés, des ouvriers. Les lois le leur prescrivent ; et cette intervention des lois dans les affaires privées est tellement utile en point de fait, que je ne l'ai jamais entendu blâmer en point de droit. Les livres de compte régulièrement tenus sont le seul

moyen de constater les transactions, de régler les droits des créanciers en cas de faillite , de décès, ou de litige ; et les tribunaux y songent fort lorsque rien n'y peut faire présumer la fraude.

Les livres de compte des négociants (et tous les entrepreneurs d'industrie peuvent passer pour des négociants), leurs livres, dis-je, se tiennent suivant deux méthodes qu'on nomme parties simples et parties doubles.

Un négociant qui tient ses livres en parties simples, couche sur un registre, qui se nomme journal, toutes les opérations de son commerce à mesure qu'elle se présentent. S'il a acheté des cafés, il écrit sur son journal :

Acheté tant de livres de café à Pierre^ Jean ou Guillaume, à tel prix^ payables dans tel temps.

C'est là le fondement de tous ses comptes. En tenant note ainsi de toutes les affaires qu'il fait , à mesure qu'elles se font , Je négociant est sûr de n'en pas omettre. Mais comme une liste de beaucoup d'affaires successives ne lui donnerait aucune idée de ce qu'il doit à chacun de ses correspondants, ni de ce qui lui est dû par eux, il relève chaque article

en particulier, et le porte sur son grand livre, au compte du correspondant que cette affaire rend son créancier ou son débiteur. Le grand livre peut passer, comme on voit, pour le classement ou le répertoire du journal.

Chaque compte de correspondant occupe , sur le grand livre, deux pages, les deux qui sont en regard. On a soin de coucher sommairement, et en une seule ligne, sur la page de gauche, les

affaires qui constituent le correspondant débiteur ^ et, sur la page de droite, celles qui le constituent créancier ou créditeur. Il suffit , dès lors , chaque fois qu'on veut connaître si ce correspondant doit plus ou moins qu'on ne lui doit, d'additionner l'un et l'autre côté de son compte et de comparer les résultats.

Quand un négociant règle ses comptes avec un correspondant (ce qui arrive au moins une fois tous les ans), il réduit tout compte antérieur à un solde qui est la différence du débit ou crédit, et, après qu'on s'est réciproquement entendu, ce solde forme le premier article d'un compte nouveau.

Tel est le fond de toutes les écritures d'un négociant ; mais pour mettre un plus grand ordre dans les détails de son affaire , il a plusieurs autres registres au moyen desquels il peut se rendre compte en détail de chaque partie. Il a un livre de caisse qui présente, sur la page de gauche, toutes les recettes, et sur la page de droite, tous les paiements opérés a mesure qu'ils ont lieu. Chaque jour le caissier fait ce qu'il appelle le compte de sa caisse , c'est-à-dire vérifie , après que toutes les recettes et tous les paiements de la journée ont été terminés, si les espèces qui s'y trouvent se rapportent avec celles qui ont été couchées sur le registre. Il a un livre d'entrée et de sortie des marchandises, afin de pouvoir chaque jour vérifier de même l'existence de celles qui doivent se trouver dans son magasin, ou se rendre compte de la manière dont il en a été disposé.

Les négociants ont encore un registre où sont copiées toutes les lettres qu'ils écrivent, et qui sert de contrôle aux autres registres; parce que, excepté dans les ventes au détail, toutes les affaires qui se font se constatent par lettres.

Toutefois, vous concevez que, si par l'oubli d'un commis ou par une erreur de plume, tel article est omis, ou s'il a été mal couché, on n'est pas nécessairement averti de l'erreur. Dans la tenue des Wwesenparties doubles^ chaque article est contrôlé par un autre article correspondant, tellement qu'il faudrait commettre deux erreurs précisément de la même somme, et qui se balançassent l'une par l'autre, pour qu'on n'en fût pas averti. La même méthode permet en outre qu'on se rende compte beaucoup plus

exactement du résultat de chaque opération, ou de chaque nature d'opérations, parce qu'on les personnifie pour ainsi dire: on leur demande compte de ce qu'elles doivent, et on leur tient compte de ce qu'on leur doit.

Je ne sais si, dans un développement purement oral, je pourrai vous faire entendre ce qu'il y a de fondamental dans la tenue des livres en parties doubles, qui nous vient des Italiens, et qui a été adoptée par toutes les maisons de commerce du monde, lorsqu'elles ont quelque importance.

Le fondement des livres en parties doubles est, comme dans la méthode précédente, le journal, ce registre dans lequel on consigne jour par jour, heure par heure, s'il le faut, toutes les opérations qui se font dans une maison de commerce, dans une entreprise quelconque; mais ici la manière dont les articles sont conçus est un peu différente et forme le caractère essentiel de cette méthode.

En toute affaire d'intérêt, il y a transmission d'une valeur; par conséquent il y a une partie qui donne et une partie qui reçoit; ce qui, pour chaque affaire, constitue un créancier et un débiteur. Le créancier est celui qui se dessaisit de la valeur; le débiteur est

celui en faveur de qui l'on s'en dessaisit. Dès-lors, pour représenter complètement chaque affaire, il faut désigner un débiteur et un créditeur, et constater sur chacun de leurs comptes la transmission qui a été opérée. De là la méthode des parties doubles. On y écrit doublement chaque affaire ; on la passe sur deux comptes.

Ce n'est pas tout. On personnifie certaines affaires, certaines branches de la maison de commerce ; on en fait des débileure et des créditeui-s ; de sorte qu'à chaque insiant on peut connaître , non-seulement les rapports qui existent entre les correspondants et la maison , mais ceux des différents embranchements de la maison entre eux. C'est ce qu'un exemple fera beaucoup mieux comprendre.

Théophile m'a fait une remise, c'est-à-dire m'a fait l'envoi d'un effet de commerce payable dans un mois. Mon teneur de livres constatera ainsi cette opération sur le journal :

Remises (c'est-à-dire mon compte de remises) doivent à Théophile pour telle et telle transmissions (ici le détail de la somme, de relTel de commerce, de sou échéance, de l'accepteur qui doit Tacquilter, etc.)

Lorsque cet article sera rapporté du journal sur le grand livre (c'est le class<'menl des aricles du journal), il paraîtra dans deux comptes diffé-

renls : dans celui de Théophile qui sera reconnu créditeur de sa remise, puisque c'est à lui qu'on la doit ; et dans un autre compte, celui des remises, qui sera établi débiteur du montant de cette même lettre de change. En effet, à qui a-t-elle été confiée? à un personnage fictif, dépositaire d'un porte-feuille où

se trouvent les effets non encore échus , et ce personnage fictif doit ce qu'on lui confie jusqu'au moment où il en rend compte et où on l'en décharge. Cette écriture met, comme vous voyez, le négociant à portée de connaitre toujours ce qu'il possède en effets de commerce, et de comparer ce qui doit se trouver dans le portefeuille avec ce qui s'y trouve réellement.

Lorsque l'échéance de la remise faite par Théophile est arrivée, autre opération, qu'il faut de même constater sur les livres de la maison et sur deux comptes différents. On va chez l'accepteur, chez celui qui doit payer l'effet ; on en touche le montant et on le verse dans la caisse. De là , un article sur le journal qui porte ;

Caisse doit à Remises.

Suit le détail, c'est-à-dire la date, la somme, etc.

Le compte de remises qui avait été débité du montant de l'effet, s'en trouve maintenant crédité 5 il en est déchargé de même qu'une personne réelle qui en aurait été dépositaire et qui l'aurait rendu. Mais en même temps la caisse se trouve constituée débitrice, comme elle l'est de toutes les sommes qui lui ont été confiées, jusqu'à ce que de nouveaux articles l'en aient déchargée.

Lorsqu'on puise dans la caisse pour un achat de marchandises au comptant, c'est alors la caisse qui est créditée de la somme, et le compte de marchandises générales qui en est débité. Ce dernier compte reste débiteur de la valeur de ces marchandises, jusqu'au moment où l'on juge à propos d'en disposer. Supposez qu'on les expédie à un manufacturier de province nommé Chrysès, le journal porte :

CuRYSÈsdcit à Marchandises générales.

Et au-dessous de ce litre vient le détail. Lorsqu'on porte cet article sur le grand livre, à chacun des deux comptes de Chrysès et de marchandises générales, on le fait sommairement en une seule ligne sur la page de droite si c'est au crédit de compte, et sur la page de gauche si c'est ai*

474 HUITIÈME PARTIE. - CHAPITRE XVIII.

débit -j et lorsqu'on a besoin d'avoir le délai! d'une affaire trop sommairementl exprimée sur le grand livre, on revient au journal pour le consulter; et on le trouve facilement, car dans une des colonnes du grand livre on a soin de consigner le folio du journal dont l'article est tiré.

Ici se présente une difficulté. Un article entre au compte de marchandises générales pour le prix auquel il a été vendu ; mais ces deux prix n'étant presque jamais les mêmes, ce compte ne peut pas, comme celui de caisse y se balancer par appoint. Les sommes qui en sortent peuvent être plus ou moins fortes que les sommes qui y sont entrées. Cependant, il faut que tous les comptes se balancent par appoint; car il faut que toutes les personnes, réelles ou fictives, s'acquittent si elles doivent, comme il faut qu'elles soient payées, si elles sont créditrices. On solde donc le compte de marchandises tous les ans, tous les mois, toutes les semaines, si l'on veut; et, pour cet effet, on additionne les valeurs de toutes les marchandises qui s'y trouvent entrées, de toutes celles qui en sont ressorties. S'il en reste en magasin, on les évalue au cours du jour, et l'on en porte le montant au côté du crédit en un seul article , qui représente le produit que donneraient ces marchandises, si l'on voulait les vendre et en décharger leur

compte. Le résultat des additions faites d'un et d'autre côté du compte montre le résultat de cette partie du commerce qui a rapport aux marchandises. S'il en est sorti sur le compte des marchandises pour une plus forte somme qu'il n'en est entré, on a gagné sur les marchandises. S'il en est sorti pour une moins forte somme, on a perdu. Mais comment solde-t-on la différence ?

On a un autre compte pour y consigner les profits et les pertes; et si les marchandises ont produit à la vente 10,000 francs, par exemple, au-delà de ce qu'elles ont coûté, on rédige ainsi l'article du journal destiné à solder le compte des marchandises :

Marchandises générales doivent à profits et pertes, Pour bénéfices réalisés sur ces marchandises 10,000 francs.

En effet, on a confié au personnage fictif nommé marchandises générales, non seulement les marchandises au prix qu'elles avaient à l'instant de l'achat, mais, en outre, les bénéfices résultant du prix qu'elles avaient au moment de la vente, puisqu'on a tenu compte à ce personnage fictif de la totalité du prix qu'on en a tiré. Il faut bien, dès lors, qu'il tienne compte à son tour de ces bénéfices; et il en tient compte en les versant

entre les mains d'un autre personnage fictif appelé profits et pertes ; lequel à son tour les répartit aux associés suivant les proportions convenues entre eux.

Cette manière de tenir les comptes admet une foule de modifications favorables au bon ordre des affaires. Un négociant, par exemple, a dans son magasin, non seulement des marchandises qui lui appartiennent, mais il en a qui appartiennent à ses correspondants. Ceux-ci les ont consignées entre ses mains, pour les

vendre à leurs périls et risques. De là, des propriétés séparées, diverses, qui peuvent avoir une marche différente et conduire à des résultats opposés, selon qu'elles ont été conduites avec plus ou moins de jugement et de bonheur. C'est ce qu'il faut représenter par comptes bien distincts.

J'ai fait, par exemple, un envoi au Brésil, et j'ai chargé mon correspondant, Morales, de m'envoyer en retour des colons; il exécute mes ordres et me remet une facture des colons qu'il m'a expédiés, montant, avec les frais, par supposition, à 25,000 francs. Je l'en crédite par le débit de marchandises générales j c'est-à-dire que je décharge mon correspondant de cette valeur qu'il m'a transmise, et que j'en charge mon compte de marchandises générales qui va les recevoir. Mais, en même temps, ce même correspondant m'a expédié, pour son compte, des peaux de bœufs, présumant qu'elles se vendraient avec profit en Europe, où l'on use beaucoup de souliers. Son ballot entre aussi dans mon magasin ; mais il ne doit pas entrer dans le compte de mes marchandises , non plus que le produit de la vente que j'en fais en suivant ses intentions. Aussi, pour ces deux transmissions différentes, il y a dans mon journal deux articles différents : le premier ainsi conçu :

Marchandises générales doivent à Morales de Bahia , pour mon compte. Pour tant de balles de coton qu'il m'a expédiées, suivant la facture jointe à sa lettre de ce jour 25,000 francs.

L'autre article ainsi conçu :

Caisse doit à Morales de Bahia, pour son compte. Pour tant de peaux de bœufs qu'il m'a consignées, et que j'ai vendues pour son

compte, suivait le compte de vente que je lui en ai donné par ma lettre de tel jour lanl.

Il y a donc sur mon grand livre deux comptes pour Morales : l'un des

deux désignés par ces mou : Morales son compte \ et l'autre, Morales mon compte.

Je peux de la même manière distinguer sur mes livres les opérations qui ont rapport à certaines affaires entre autres , lorsqu'il me convient d'en connaître le résultat en particulier. Si j'essaie un commerce nouveau avec la Russie, par exemple, et si je veux connaître les résultats particuliers que j'en obtiendrai, afin de le continuer au cas qu'il me soit avantageux , ou de l'interrompre dans le cas contraire, j'ouvre un compte à ce commerce. J'en fais un personnage fictif. Je porte à son débit tout ce qu'il me coûte, toutes les avances que je lui fais ; et je porte à son crédit, tout ce qu'il me rapporte ; je sais par là le cas que j'en dois faire.

Il n'y a point d'armateur qui n'ouvre un compte à chacun de ses navires, et même à chacun des voyages de ses navires, pour en connaître les résultats ; et comme tous ces résultats arrivent dans un compte commun, celui de profits et pertes , la multiplicité des comptes ne cause jamais ni gêne ni confusion. Il y a tel négociant qui a trois ou quatre cents comptes ouverts sur son grand livre ; il n'a qu'à le parcourir pour savoir où il en est, non-seulement par rapport à chacun de ses correspondants, mais aussi par rapport à chacune de ses spéculations.

Souvent, des maisons de commerce font des spéculations de concert et en commun. Elles ne sont point associées pour leurs autres affaires ; elles n'en font de compte à demi qu'une seule , ou

une suite d'affaires du même genre. Alors, elles ouvrent, chacune de leur côté, sur leurs livres, un compte à cette affaire. Elles portent au débit de ce compte toutes les avances qu'elles lui font dans l'intérêt commun, et suivant les conventions qu'elles ont consenties. Elles portent, au crédit de la spéculation ce qu'elle rapporte, et elles se partagent la perle ou le gain qui résulte de la balance de ce compte, qu'on nomme un compte en participation[^] parce que chacun y participe tant pour les frais et pour les soins que pour les profits.

Les comptes-courants sont des relevés qu'on fait sur le grand livre du compte, tantôt d'un correspondant, tantôt d'un autre. Les négociants se communiquent ces relevés, afin de se mettre d'accord sur l'état de leurs dettes et créances respectives. Lorsque j'envoie à un correspondant l'extrait de son compte, il le compare avec ses propres livres. S'il a omis, s'il a vu\ d\ passif c'est-à-dire mal enregistré un article, il le rectifie. Si c'est moi qui me suis trompé, il m'en avertit; on se met d'accord sur le solde de compte que l'un des deux doit à l'autre ; et quand ce solde ne se paie pas, il forme le premier article d'un compte nouveau.

L'époque où se font les transmissions de valeurs est importante entre négociants. Ils jouissent de la faculté d'employer une somme, de jouir de l'intérêt qui s'y attache dès le moment où elle est effectivement entrée dans leurs mains. De même ils sont privés du pouvoir d'en tirer parti dès le moment où ils s'en dessaisissent. Pour cette raison, aux comptes courants que s'envoient les négociants entre eux, se trouve joint ordinaire-

ment un compte[^] éd'in[^] ér[^] ^[^]. Il paraît difficile, au premier aperçu, de balancer les intérêts d'une foule de sommes , les unes

payées , les autres reçues , à toutes sortes d'époques différentes. Voici comment l'on s'y prend.

On établit, à côté de la colonne des sommes portées, soit au débit, soit au crédit d'un compte-courant, une autre colonne destinée à contenir les intérêts de chaque article. Pour calculer ces intérêts, on fixe arbitrairement une époque pour l'ordinaire plus reculée que la dernière échéance des valeurs contenues dans le même compte ; par exemple, si l'un de mes correspondants m'a fait des remises dont quelques-unes ne seront payables qu'à la fin de l'année, je prends pour une époque commune la fin de l'année, et je suppose que les sommes du compte sont toutes à recevoir et à payer ce jour-là. Je dois dès-lors à mon correspondant les intérêts de toutes les sommes que j'ai reçues ou que je dois recevoir pour lui, depuis le moment de leur échéance véritable jusqu'à la fin de l'année; comme lui, de son côté, me doit les intérêts de toutes celles que j'ai déboursées pour son compte, depuis l'époque du déboursement jusqu'à la fin de l'année également. Ces deux colonnes d'intérêts, comparées par l'addition qu'on en fait, montrent quel est celui des deux qui a été le plus longtemps en avances à l'égard de l'autre, et le solde des intérêts est porté dans la colonne des sommes principales , au débit de celui des deux qui doit plus d'intérêts qu'il ne lui en est dû. On solde ensuite les sommes principales, et le solde que l'un des deux doit à l'autre est dû dès l'instant qui a été choisi pour une époque commune.

Si, par exemple, à la suite du compte courant et d'intérêts que j'ai rois à mon correspondant dans l'exemple ci-dessus, il se trouve être mon débiteur d'une somme de 9,000 francs, je lui mande que son compte est soldé par 9,000 francs, que je porte à

son débit dans un compte nouveau, valeur d la fin de l'année, c'est-à-dire une somme pour solde dont il me devra les intérêts à partir de ladite époque. En effet, le compte d'intérêts ayant modifié chaque somme du principal pour la réduire à ce qu'elle aurait été à l'époque unique qui a été fixée , toutes les sommes sont comme si elles avaient été reçues et payées ce jour-là. Or, si ce jour-là j'ai payé pour mon

correspondant 9,000 francs de plus que je n'ai reçu pour son compte , il me les doit à partir de ce jour-là.

Il me reste à vous expliquer, messieurs , ce que devient le solde du compte de profits et pertes^ où nous avons renvoyé les soldes de tons les comptes qui n'ont pu se solder par leurs propres moyens.

Ce compte m'offre à son débit toutes les sommes perdues, et à son crédit toutes les sommes gagnées durant l'espace qu'il embrasse. Ces deux côtés ne se balancent presque jamais par appoint. Supposons qu'il y ait au crédit un surplus, un solde qui représente l'excédant des bénéfices sur les pertes. Cet excédant a été confié au personnage fictif appelé comptes de profits et pertes \ comment son compte sera-il soldé? Si je suis seul propriétaire de mon entreprise, on portera ce solde au crédit de mon compte décapital, au crédit du compte par lequel, en formant mon entreprise, j'ai mis un capital quelconque au service de cette entreprise. En d'autres termes, mon capital se trouvera accru de ce que j'ai gagné; comme dans le cas contraire il se trouverait diminué de ce que j'aurais perdu.

Dans une entreprise où se trouvent plusieurs associés, l'acte de société a dû régler d'avance dans quelle proportion seraient

partagés les pertes ou les bénéfices : on porte alors une, deux, ou trois, ou cinq de ces parts au crédit ou au débit des comptes particuliers de chaque associé. Chacun sait, par ce moyen, quels sont ses droits dans l'entreprise.

Après avoir, en différentes occasions, fourni des fonds à une entreprise et en avoir retiré au besoin , après que chaque associé a eu son compte crédité de ce qu'il a fourni et débité de ce qu'il a reçu, on voudra savoir comment chaque associé, au moment d'une liquidation, retirera sa part accrue de ses bénéfices, ou diminuée de ses pertes : avec quels fonds serat-il payé de la portion qui lui revient ? — Avec les fonds détaillés dans l'inventaire de l'entreprise, tels qu'ils résultent de l'excédant de ce qui lui est dû sur ce qu'elle doit. Les soldes de comptes dus par les correspondants ne sont-ils pas exigibles à l'époque convenue par le règlement de chacun? Les marchandises encore en magasin, si elles ne sont pas évaluées au delà de leur valeur au comptant, ne répondent-elles pas de toute la somme pour laquelle on les a portées au débit du compte de marchandises? Enfin, la caisse ne renferme-t-elle pas les espèces du montant desquelles elle est débitée? S'il y a eu des pertes à supporter à quelques-uns de ces égards, n'ont-elles pas dû être portées au débit du compte de profits et pertes, et, par conséquent, n'ont-elles pas dû réduire d'autant l'actif à partager?

C'est ainsi, messieurs, que se tiennent et se règlent les comptes de tous ceux qui ont des entreprises industrielles. Ce que je vous en ai dit peut suffire aux personnes qui ont des intérêts à débattre avec des entreprises de ce genre; à celles qui veulent exercer convenablement des fonctions judiciaires et administratives. Pour les hommes qui veulent être commerçants,

manufacturiers et même agriculteurs, ces considérations, toutes rapides et abrégées que j'ai été forcé de les rendre , faciliteront beaucoup réétude plus détaillée qu'ils feront des procédés de leur art, parmi lesquels je comprends pour beaucoup l'ordre et la tenue des comptes. On arrive, avec le temps, à savoir toutes ces choses par routine ; mais combien n'apprend-on pas plus vite et plus aisément la pratique quand on sait d'avance le motif et le but de chaque opération?

Un administrateur des finances de l'État a beaucoup de bonnes idées à prendre dans les procédés du commerce. Ils tiennent à l'art de l'une et de l'autre plutôt qu'à la science -, je le sais. Mais la science en général ne s'éclaircit-elle pas par les applications qu'on peut en faire?

CHAPITRE PREMIER

Des rapports de la stalistique avec Téconomie politique.

A mesure que les nations de TEurope sont devenues plus populeuses, plus riches et plus puissantes, l'attention des hommes instruits et de ceux qui aspirent à Têtre s'est plus particulièrement dirigée sur la situation, la manière d'être des différents États. On a cherché à rattacher la condition de l'espèce humaine aux institutions des divers pays. On avait l'histoire des princes : on a voulu avoir celle des nations; on a été conduit à rechercher ce qui pouvait les rendre plus heureuses; les progrès déjà faits ont permis d'apprécier ceux qui restaient à faire; et cette époque de transition a rendu nécessaire l'étude des choses sociales. On a voulu en connaître la nature et en juger les effets. De là, l'impor-

tance que chaque jour acquièrent l'économie politique, c'est-à-dire, la connaissance de la nature des choses, et la statistique, qui nous instruit des phénomènes qui en sont les résultats.

Cette première vue générale nous indique que l'économie politique est une science fixe, et la statistique une science essentiellement progressive comme l'histoire. Dans tous les temps et dans tous les pays, l'industrie, aidée des capitaux et du sol, donnera des produits qui feront nos richesses; dans tous les temps et dans tous les pays, la satisfaction de nos besoins, les consommations et les jouissances qui en sont la suite, diminueront ces richesses. Mais, dans tous les temps, le nombre des hommes dont se compose chaque nation ne sera pas le même, et ils ne jouiront pas des mêmes avantages; ils ne seront pas également bien accommodés.

Ces deux genres de connaissances sont fondés sur des faits d'un ordre différent. Le sang circule dans les veines : voilà un fait des mieux avérés; mais c'est un fait constant qui arrive toujours dans des circonstances pareilles ; il a toujours les mêmes causes et produit les mêmes effets, sauf les circonstances accidentelles qui troublent son action ; mais, en lui-même, il ne présente point de phénomènes nouveaux. On le connaît pour II. 31

i82 NEUVIÈME PARTIE. - CHAPITRE 1.

avoir été solidement établi une fois pour toutes. Il n'a plus besoin d'être constaté dans aucun journal de faits médicaux. Or, il est, en économie politique, des faits absolument du même genre. Bien que Targent soit employé dans la plupart des échanges, on peut se convaincre que les achats et les ventes se réduisent tous à des échanges en nature, et qu'au fond les produits ne s'achètent

pas avec de l'argent, mais avec d'autres produits. Ce fait, tout aussi constant que celui qui précède, quoique non moins avéré, n'est pourtant pas plus que l'autre de nature à être consigné dans une statistique. Il est une conséquence nécessaire de la nature des choses, et non d'un concours de circonstances fortuites. Si l'on en parle dans une statistique, ce n'est pas pour l'annoncer : il est déjà connu. C'est accidentellement, et pour remettre sous les yeux du lecteur un fait dont l'existence ne dépend pas d'une observation nouvelle.

De là, les différences qui caractérisent ces deux genres d'études : l'une (réconomie politique) appartient à tous les temps, à tous les lieux. L'autre (la statistique) n'enseigne point de vérités générales, et s'attache à constater les phénomènes à mesure qu'ils arrivent. Il est impossible de ne pas ajouter au mot de statistique ceux-ci : de tel endroit et de telle époque. On ne peut pas dire absolument : tel ouvrage enseigne la statistique ; car la statistique du jour de demain , de l'année prochaine , n'existe point encore ; tandis que l'on peut dire : tel ouvrage contient les vérités fondamentales et invariables de l'économie politique.

L'homme qui prétendrait que la statistique est le fondement de l'économie politique, confondrait ces deux natures de faits. Toute science se compose de faits. Quid pourrait en douter? Que serait une science qui nous apprendrait autre chose que ce qui est ou ce qui se fait? Une chimère. Mais on peut envisager les faits sous divers points de vue; on en tire des conclusions de plusieurs sortes. Si l'on disait à un chimiste : vous prétendez nous enseigner la manière de faire de l'acide sulfurique; mais savez-vous quelle quantité de soufre on extrait habituellement des mines? de quelle quantité d'oxygène nous pouvons disposer au besoin?

Telles sont les bases de la fabrication de l'acide sulfurique, — Le chimiste serait en droit de répondre : Je n'ai nul besoin de savoir combien de livres de soufre on peut trouver dans Paris, ni combien il y a d'oxygène dans toute l'atmosphère. Cela ne m'apprendra point comment se forme l'acide sulfurique; mais j'ai besoin de savoir quelles sont la nature et les propriétés du soufre et de l'oxygène.

Ce ne sont pas davantage les états d'importation et d'exportation qui

LA STATISTIQUE ET L'ÉCONOMIE POLITIQUE

nous apprendront ce qui cause de la perte ou du profit pour une nation. C'est la connaissance de la nature du commerce : la manière dont les choses sont et dont les choses se passent par rapport au commerce. Voilà quels sont les faits importants, ceux dont nous pouvons tirer quelque lumière relativement aux événements passés et à ceux que nous réservons à l'avenir.

Pour signaler de tels faits, il est indispensablement nécessaire de connaître la physiologie de cet être vivant et compliqué qu'on nomme la société; il faut connaître les organes par le moyen desquels il agit et se conserve. Or, la physiologie de la société, c'est l'économie politique, telle qu'elle est comprise et cultivée de nos jours. On sait, par la voie de l'analyse, quelle est la nature des différents organes du corps social ; l'expérience montre ce qui résulte de leur action ; on sait dès lors sur quels points doivent por-

ter les observations dont il est possible de tirer des conséquences. De sorte qu'on peut dire que Péconomie politique est le fondement de la statistique-^ proposition bien diflerente de l'opinion commune, qui regarde la statistique comme le fondement de l'économie politique.

Si l'on avait fait des statistiques du temps de Philippe-le-Bel, et qu'elles fussent exactes ; si on les comparait avec celles qu'on fait de nos jours, et que celles-ci fussent exactes aussi, que nous apprendraient-elles? Que l'Europe produit et consomme beaucoup plus de choses qu'elle ne faisait il y a 500 ans. Le fait n'est pas douteux ; il est généralement reconnu pour vrai ; mais quelle en est la cause? Comment les progrès de l'agriculture, des arts et du commerce, ont-ils pu produire cet effet? En quoi consistent ces progrès? et de même, quelle en est la cause ? C'est là que gît la difficulté. La statistique peut énoncer le fait et ne saurait l'expliquer; et ceux qui tentent de l'expliquer sans connaître l'économie des sociétés sont convaincus d'absurdité à tout moment.

Je voudrais bien que ces gens qui ne veulent que des faits nous apprissent si le montant des impôts est reversé dans la société par les dépenses des gouvernements. Je voudrais qu'ils défendissent, par des raisons tolérables, la politique de ces princes qui encouragent la population , sans s'inquiéter de ce qui est indispensable pour que le peuple subsiste, comme ferait un fermier qui multiplierait ses brebis sans avoir des pâturages pour les nourrir. Sans doute, toute espèce de connaissance est fondée sur des fkits; mais c'est sur l'action qu'une chose exerce sur une autre; cette action est un fait constant, quelquefois silencieux et obscur, comme le progrès de la sève qui gagne le tronc, les branches et les feuilles d'un arbre ;

m NEUVIÈME PARTIE. - CHAPITRE I.

1111 fait qui ne se découvre qu'à l'observateur diligent et patient à la fois; un fait dont les statistiques ne peuvent indiquer la cause ni les résultats, mais seulement constater l'avancement.

Les meilleurs tableaux statistiques ne fournissent aucune lumière sur une foule d'autres questions. Les honoraires des avocats, des chirurgiens, etc., font-ils, ou ne font-ils pas partie des revenus généraux d'une nation? Y a-t-il ou n'y a-t-il pas un double emploi, lorsque l'on comprend dans les revenus généraux de la nation, tout à la fois le produit de l'herbage où l'on a engraisé un bœuf, et la valeur du bœuf engraisé sur l'herbage? Le blanchisseur qui gagne 3,000 écus par année, sans introduire dans le monde un seul produit nouveau, introduit-il une nouvelle somme de revenu dans la société? Questions qui sont toutes susceptibles de solutions rigoureuses.

Les faits les plus concluants ne suffisent pas à notre instruction, si nous n'y joignons le raisonnement. Lui seul nous conduit aux conséquences qu'on en peut tirer. Tous les faits sont dans la nature; mais ils y sont comme les mots dans le dictionnaire. Ce ne sont point encore des vérités: il faut qu'ils s'enchaînent, qu'ils soient liés entre eux pour qu'il en sorte des idées. L'homme qui dit: Je m'en tiens aux faits: ils sont toute l'économie politique ne saurait nous apprendre rien, si ce n'est qu'il ne connaît bien ni les faits ni l'économie politique.

Prélendrait-on, d'un autre côté, que l'économie politique ne peut tirer aucun secours de la statistique? Cette conclusion serait trop absolue. Toutes les vérités se tiennent par quelque endroit. Le rapprochement constant de quelques faits consignés dans les

statistiques peut éclairer sur leur cause et jeter du jour sur la chaîne qui les lie. Dans le grand laboratoire de la société, il ne nous est pas permis de répéter à volonté les expériences dont le résultat serait le plus favorable à notre instruction. Ces expériences sont trop chères et trop dangereuses. L'amour de la science a coûté la vue, l'existence même à des savants excités par leur zèle. Mais les expériences où la vie de plusieurs milliers d'êtres humains, où le sort de nations entières peuvent être compromis, quelquefois sans aucun résultat, sont trop hasardeuses. C'est par l'observation des phénomènes qu'amène le cours ordinaire des choses que nous devons y suppléer ; mais, pour le faire avec fruit, nous devons mettre un certain art dans la manière d'en tenir registre, ainsi que je le montrerai bientôt.

C'est ainsi que nous pourrions nous convaincre de la possibilité de fer-

LA STATISTIQUE ET L'ÉCONOMIE POLITIQUE

utiliser, de peupler des provinces entières avec moins de frais qu'on ne forme une colonie lointaine. Les heureux effets remarqués dans une île caillée peuvent servir de base à des calculs plus étendus. Des communications ouvertes en faveur d'une seule commune montrent la prospérité qui peut régner sur tout un pays.

La statistique fournit d'importantes confirmations à des principes contestés. L'ignorance et la routine soutiennent encore tous

les jours, même aux États-Unis, qu'un pays s'enrichit par ses exportations et se ruine par ses importations. L'économie politique démontre qu'un pays ne gagne dans son commerce avec l'étranger qu'autant que la somme de ses importations excède au contraire celle de ses exportations. Et deux faits également bien constatés, c'est, d'une part, que les marchandises que les États-Unis reçoivent surpassent en valeur celles qu'ils expédient au dehors, et, en même temps, que ces mêmes États croissent en prospérité. Ce double résultat est inexplicable aux yeux des hommes qui sont restés étrangers aux principes de l'économie politique, et s'expliquent naturellement pour ceux qui les connaissent \

Ce sont les recherches de la statistique, aidées du raisonnement, qui ont appris à l'Angleterre que le nombre des indigents s'est accru en proportion des sacrifices qu'on faisait pour le diminuer.

Le motif pour multiplier les hospices d'enfants trouvés a été d'ôter tout prétexte à l'indigence de se défaire de ces infortunés par des voies plus criminelles ; et, tout récemment, un statisticien habile (M. de Gouroff) a montré, par de simples tableaux statistiques, que les pays où l'on n'ouvrait point d'hospices aux enfants trouvés étaient aussi ceux où il se commettait le moins d'infanticides'. Une coïncidence qui frappe tous les

• Voyez le chapitre 15 de la IV^e partie de cet ouvrage, intitulé : De la libre importation des marchandises étrangères, et de l'avantage qu'une nation en retire^ tome I«s page 589.

* « Mayence n'avait point d'établissement de ce genre, et depuis 1799 jusqu'en « 1811 (pendant 12 ans) on y exposa seulement trente enfants. Napoléon, qui « s'imaginait qu'en multi-

pliant les maisons d'enfants trouvés il préparait des « recrues pour ses armées, ordonna d'établir un *lour* dans cette ville. Ce tour « fut ouvert le 7 novembre 1811 et subsista jusqu'au mois de mars 1815, où le « grand-duc de Hesse-Darmstadt le fit supprimer. Pendant ces 3 ans et 1 mois, « la maison reçut 516 enfants trouvés. Une fois qu'elle fut supprimée, comme « l'habitudt d« Tcxpositio» n'était pat encore CRRaciu«« dan& le ptupU, l«Mt

m NEUVIÈME PARTIE. — CHAPITRE II.

voyageurs est l'amour du travail , le soin de la famille qui régnet dans tous les pays protestants de l'Europe ; et Tincurie, la misère, qui rongent tous les pays catholiques, et surtout ceux où dominant les pratiques superstitieuses et les moines.

La nature des choses et le raisonnement pouvaient faire prévoir de tels résultats; mais ils sont bien plus éloquents quand ils ont recula sanction de Texpérience.

CHAPITRE IL

De rimperfection des ouvrages de statistique.

Comme dans tous les genres de connaissances dont on a confusément senti la nécessité, mais dont on n'a pas eu le temps de connaître les ressources et de déterminer les limites , on s'est jeté , au sujet de la statistique, dans des divagations qui ont ntii à son perfectionnement.

Un membre du parlement d'Angleterre (sir John Sinclair), dont on ne peut cependant que louer le zèle patriotique et la dili-

gence, a réuni sur l'Ecosse seulement une masse d'informations contenues dans cinquante grands volumes in-8°, d'une impression très serrée, qu'il a réduits à 21 volumes in-8'», terminés en 1799, après beaucoup de soins et de peines, et dont les renseignements avaient probablement cessé d'être vrai un an plus tard. A ce compte, et sur la même échelle, une statistique de l'Europe entière exigerait au delà de mille volumes. Et, comme il est douteux que, dans tous les pays de l'Europe, il se trouvât, dans chaque paroisse, le même zèle qui s'est manifesté en Ecosse pour recueillir et diriger vers un centre commun les documents relatifs à chaque localité, il est permis de croire que, si l'on faisait une pareille statistique pour toute l'Europe, un tel ouvrage, destiné à ne contenir que des vérités de fait, présenterait plus de lacunes, d'inexactitudes et d'erreurs qu'aucun autre.

Ce n'est pas tout : comme on a vu que la statistique se compose de faits auxquels chaque année, chaque jour apporte des modifications, il faudrait fréquemment, sur nouveaux frais, recueillir des matériaux nouveaux, en soigner l'impression, etc., jusqu'à ce qu'on eût une quantité de volumes

« rentra dans l'ordre : on ne vit, dans le cours des 9 années suivantes, que 7 « enfants d'exposés. » De Gouroff : Recherchée sur les Enfants trouvés.

DE LIMPERFECTIOIN EN STATISTIQUE. 487

qui, par leur abondance même, deviendraient d'une absolue inutilité.

L'Ecosse forme un pays peu étendu ; il jouit d'une administration régulière ; un esprit d'ordre, un esprit national y font partout sentir leur utile influence ; le clergé presbytérien est en géné-

ral éclairé j il est répandu jusque dans les moindres villages. Ce sont de puissants secours à qui veut recueillir des notions statistiques, et bien peu de pays réunissent de pareils avantages ; aussi est-il difficile d'accorder une grande confiance à la plupart des livres de statistique. Les auteurs trop souvent se copient les uns les autres. Le dernier venu cite comme garantie Tassertiou de celui qui Ta précédé ; mais celui qui Ta précédé, sur quoi s'était-il fondé ? On est souvent réduit aux données les plus vagues et les plus fugitives pour appuyer des conjectures, sur lesquelles on se fonde ensuite comme sur des vérités de fait. Lavoisier, qui est bien certainement un des écrivains les plus consciencieux, qui se soient occupés de ces matières, convient lui-même que les résultats en sont toujours foi*t hypothétiques (p. 13) ; et, comme s'il avait besoin de fournir lui-même la preuve de cette assertion, il évalue, d'après des raisonnements où je ne le suivrai pas, la consommation moyenne des habitants de la France à liO livres tournois par tête ; d'où il conclut le revenu agricole de toute la nation française, qu'il porte, en conséquence, à deux milliards septcentcinquante millions, u Les écrivains français, dit Arthur Young, auteur également consciencieux*, pour connaître les revenus du pays, se sont fondés principalement sur le produit de certains impôts , particulièrement des vingtièmes , et sur la quantité de nourriture consommée : il était difficile de choisir de plus mauvaises bases... Autant valait consulter la position des étoiles pour établir des calculs d'économie politique. » Quant à lui , d'après des bases qu'il croit meilleures, il évalue les revenus agricoles de la France, vers la même époque , à cinq milliards deux cent quarante millions. Ainsi, voilà deux hommes , renommés pour leur jugement et pour leur exactitude, qui, sur un fait contemporain, différent du double au simple.

Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que, dans la nécessité où sont les auteurs de statistiques d'avoir recours à l'administration pour beaucoup de documents qu'elle seule peut fournir, les documents officiels ne sont pas plus sûrs que les autres. Un ministère porte la dette flottante à 230 millions; un autre ministère prouve qu'à la même époque elle était de

' Voyage en France, rilil. an-hu'st», l. 1", p. 455.

i88 NEUVIÈME PARTIE. — CHAPITRE II.

800 millions *. Un ministre des finances dit à la législature que les sommes dues au trésor s'élèvent à 311 millions, et qu'elles figureront en recette dans les budgets subséquents, à mesure qu'elles rentreront, et elles n'y figurent pas du tout'.

Ce sont surtout les états d'exportations et d'importations dont il faut se défier. Presque tous, dans tous les pays de l'Europe, ils annoncent un excès de marchandises exportées sur les marchandises importées, et Ton en conclut l'accroissement de richesse de tous les grands États ; il est cependant impossible qu'ils exportent en même temps , tous , plus qu'ils n'importent ; et ce cas serait très fâcheux pour eux, car ils seraient tous en perte. En effet, les profits du commerce extérieur ne proviennent que de la supériorité des retours sur les envois*. Il suffit d'avoir un peu d'expérience en ces matières pour s'être aperçu qu'avec des tableaux on prouve tout ce qu'on veut, pourvu qu'il y ait beaucoup de chiffres*.

Une source intarissable d'erreurs dans les statistiques, est l'évaluation en argent des objets produits et consommés. La valeur des choses varie perpétuellement; elle varie selon les époques et selon les lieux. Les tableaux qui présentent une éva-

évaluation quelconque font naître autant d'idées différentes qu'ils ont de lecteurs. Une voie de houille coûte, à Saint-Étienne, près de la mine, 8 fr., et la même voie coûte, à Paris, 60 fr. Est-ce sur le pied de 8 fr. ou de 60 fr. qu'elle doit être comprise dans les productions générales de la France? La valeur de la monnaie elle-même change perpétuellement. Mille francs à Paris, en 1829, ne valent pas ce qu'ils valaient avant la révolution. Lavoisier convient lui-même que c'est dans l'évaluation des produits qu'il est aisé de se tromper : ((Dans presque tous « les essais de ce genre, dit-il, on a fait entrer en compte deux ou trois « fois la même valeur, et l'on est arrivé à des résultats faux ou exagérés* . ?



' Ganilh : Science des finances, p. 43.

* Même ouvrage, p. 53 et 56.

* Voyez dans mon Traité d'Économie politique⁵ « édition, tome I, p. 222, et tome II, p. 241 , pourquoi deux nations peuvent à la fois importer plus qu'elles n'exportent, et profiter réciproquement.

* Depuis dix ans, les documents officiels publiés par l'Administration des douanes, en France, ont été dressés avec conscience et méthode ; aussi les données que l'on peut y puiser viennent-elles toujours confirmer les principes développés dans cet ouvrage. (Note de PédHeur.)

» Bésullat d'un ouvrage sur la richesse territoriale de la France, par Lavoisier, page 4.

DE L'IMPERFECTION EN STATISTIQUE

On serait tenté de croire que le nombre des habitants qui peuplent une ville, un canton, est susceptible d'être exprimé avec une tolérable exactitude. Il semble qu'un nombre d'hommes est un fait tellement positif, qu'il doit être facile à constater. Rien, au contraire, n'est si difficile. On n'agit pas ici sur une matière inerte, sans volonté; mais sur des êtres animés, que leurs besoins, leurs goûts, leurs intérêts, leurs passions, mettent perpétuellement en activité. Il s'agit de constater leur existence dans les lieux civilisés, et par conséquent populeux ^ de la constater à une époque déterminée, parce que leur nombre varie sans cesse. Il faut donc employer simultanément plusieurs agents, parmi lesquels il peut s'en trouver de négligents ou d'inexacts. Il y a des doubles emplois, ou des oublis à craindre. Aussi a-t-on cherché divers moyens d'estimer le nombre des habitants d'un pays, sans les compter immédiatement. On a voulu, par exemple, déterminer leur nombre d'après la consommation de blé qu'on observait; mais, outre que le même nombre d'hommes achète et consomme beaucoup moins quand les denrées sont chères que lorsqu'elles sont à bon marché, quels calculs peut-on baser sur la consommation d'un peuple comme celui de la France, dont la moitié ne mange presque jamais de blé, et dont la nourriture se compose d'ailleurs d'orge, de seigle, de sari*asin, de châtaignes, de maïs, de haricots, de pommes de terre, sans compter les proportions variables de porcs, de lapins et même de viande de boucherie, qui s'y mêlent accidentellement?

L'un des plus respectables administrateurs qu'ait eus la France, Necker, recommande le relevé des naissances, comme une des meilleures bases qu'on puisse avoir pour connaître la po-

pulation ; et il en a fait usage lui-même pour ses évaluations. On-peut s'étonner qu'un protestant ait accordé sa confiance aux registres des curés, à une époque (1784) où, dans le fond des campagnes , on attachait peu d'importance aux enfants des familles très indigentes, et où l'on n'enregistrait point les enfants nés dans les religions protestantes '. Mais la grande difficulté par cette voie, est le choix de la proportion qu'il convient d'établir entre le nombre des naissances et la population des vivants. Cette proportion diffère beaucoup, suivant la marche progressive ou rétrograde de la prospérité publique, et suivant la longueur moyenne de la vie chez le peuple dont on veut connaître le nombre.

1 Malthus est convaincu qu'il y a de grandes omissions dans les registres de naissances, particulièrement en Angleterre. (Voyez l'Essai sur la population liv. II, chap. II.)

Comme le nombre des habitants n'excède jamais les moyens d'exister dont ils disposent, et qu'il parvient toujours à atteindre cette limite, dans un pays où la production va croissant, le même nombre d'habitants donne le jour à un bien plus grand nombre d'enfants. Dans ce cas, la population est moins nombreuse relativement aux naissances. Dans le cas contraire, lorsque la population décline, le même nombre de naissances indique une population moins nombreuse qu'elle n'est réellement.

Indépendamment de ces causes qui, d'État à État, détruisent la proportion entre le nombre des naissances et celui des habitants, il est une autre cause qui, dans un même pays, change tout-à-fait cette proportion ; c'est la durée moyenne de la vie. En effet, le nombre des hommes ne pouvant dépasser leurs moyens d'existence , si les hommes vivent plus longtemps, il en naît un moins grand nombre ; le genre humain est tenu au complet avec

moins de naissances et moins de décès; ce qui est beaucoup plus favorable à son bonheur.

L'imperfection des connaissances économiques antérieurement à l'époque où nous sommes, a nui aux évaluations statistiques. Lavoisier ne craint pas de dire : « J'ose affirmer avec confiance que la somme numéraire à laquelle s'élève le revenu national du royaume n'excède pas <c 1 milliard 200 millions* . » Or, de son temps, les impôts s'élevaient à 600 millions, et beaucoup au-delà en y comprenant la dîme et les droits seigneuriaux; d'où il serait résulté que le gouvernement et ses agents auraient consommé plus de la moitié de tous les revenus de la France , et que le reste de la nation aurait vécu sur l'autre moitié ! Les dépenses actuelles du gouvernement qui, avec les dépenses des communes et des départements , s'élèvent à plus de 1 milliard 200 millions, emporteraient la totalité des revenus de toute la France à cette époque ! Ce qui n'est pas possible. Les plus basses évaluations actuelles portent le revenu total de quelque nation que ce soit à cinq ou six fois la somme des dépenses du gouvernement, et je crois que, si tout y était compris, il s'élèverait beaucoup au-delà. Il n'est pas possible d'après cela d'évaluer le revenu national de la France à l'époque où écrivait Lavoisier à moins de 6 ou 7 milliards.

» Lavoisier veut dire le revenu national évalué en numéraire; il savait très bien que le numéraire effectif, Targent et For monnayés, s'élevaient à plus de deux fois cette somme. On a acquis une plus grande rigueur d'expression à mesure que Ton a mieux connu la nature de la chose désignée.

Un préfet, en donnant la statistique officielle de son département, donne la balance de son commerce , l'évaluation des marchandises qui entrent et sortent de ses limites ; et il en conclut la somme de numéraire qui s'y trouve en circulation ! Tout cela est imprimé à l'imprimerie nationale. Ce n'est pas seulement du papier, de l'encre et de la main-d'œuvre perdus. Ce sont des mots et des chiffres où il est impossible qu'il se trouve un seul document qui ne soit une erreur.

CHAPITRE III

De Tarithmétique politique.

On a pu s'apercevoir que les moyens qu'on met en usage pour se procurer des données statistiques sont de deux sortes. Tantôt on emploie l'observation directe, comme lorsque l'on constate la population d'un endroit par un dénombrement, ou bien la quantité de marchandises exportées ou importées par l'inspection des registres des douanes. Tantôt on cherche la vérité par les calculs de Varithmétique politique^ c'est-à-dire que l'on part de certaines données pour arriver, au moyen de l'induction, à des résultats auxquels on ne peut parvenir directement. C'est ainsi qu'avec la difficulté qu'on éprouve à connaître la population d'une ville, d'un pays, par un dénombrement direct, on l'estime d'après le nombre des maisons, en supposant un certain nombre d'habitants par chaque maison. Lagrange , instruit par les distributeurs des vivres de l'armée de ce qui compose la nourriture journalière d'un soldat, ayant remarqué d'ailleurs qu'il existe au moins un cinquième de la population qui n'a pas dix ans d'âge, et que deux

enfants et une femme consomment autant qu'un homme fait, en a conclu la consommation de la France.

On voit que, dans l'arithmétique politique, comme dans la statistique, tout dépend de l'exactitude des bases. Un grand appareil de chiffres ne suffit pas pour établir une vérité. Quand une première observation est défectueuse, les multiplications et les divisions que Ton bâtit sur ce fondement éloignent les calculateurs de la vérité au lieu de les en rapprocher. Si Ton cherche le nombre des habitants par le nombre des maisons, on peut se tromper de 10 millions d'habitants sur 20, selon que l'on estime à 5 ou à 10 le nombre des personnes qui habitent sous chaque toit. Je crois qu'il ne convient d'employer de semblables données que lorsqu'on n'a

aucun autre moyen plus simple d'arriver à la vérité. Voulant vous donner, messieurs, une idée bien imparfaite sans doute de la valeur annuellement produite par les cordonniers de France, j'ai cherché à la conclure du nombre de leurs consommateurs; et cela nous a suffi pour présumer que ces artisans, tout seuls, produisaient plus de richesses que toutes les mines d'argent du Nouveau-Honde*. Mais il était facile de voir que je ne me serais pas contenté d'un calcul aussi vague, si j'avais eu un autre but que de montrer quelle immensité de valeurs nouvelles les plus humbles industries pouvaient produire chaque année dans un grand État.

L'abus de l'arithmétique politique est de vouloir, à l'aide d'un appareil de chiffres, fournir des bases à des règles de conduite et donner des suppositions comme des vérités.

Un plus grand abus encore est de donner, par une pétition de principe, la supposition même pour le résultat d'un calcul,

comme a fait Colquhoun, lorsqu'il a, dans son Traité de la richesse et des ressources de l'Empire britannique j'estimé la quantité de fourrages produite par la Grande-Bretagne d'après le nombre des bestiaux qu'elle nourrit, et le nombre de ses bestiaux d'après les fourrages qu'elle récolte.

Un journal anglais, où l'on met en parallèle l'industrie de la Grande-Bretagne avec celle du reste du monde, pour donner une haute idée de la première, prétend que les travaux anglais qui ont le coton pour objet, ne pourraient pas être exécutés par soixante-deux continents aussi grands que l'Europe, moins l'Angleterre; ce qui pourrait faire croire qu'il y a, dans un Anglais, soixante-deux fois plus de capacité industrielle que dans tout autre habitant du globe*. Or, comment les auteurs de cet écrit font-ils pour soutenir une proposition si gonflée de ridicule? Ils comparent la superficie de la terre entière avec la superficie de la Grande-Bretagne; et, répartissant sur toute cette immense surface, hors l'Angleterre, la même quantité de coton travaillée en Angleterre, ils trouvent aisément que, sur

* Voyez tome 1, page 86 de cet ouvrage.

* The Quarterly Review, n° 67. Il est vrai que c'est un journal Tory; mais, pour ce qui est de la vanité nationale, les journaux Tories ne y ajoutent pas plus que les autres; témoin les articles ridicules où la Revue d'Edimbourg compare l'état des sciences et des lettres en France et en Angleterre. Le même recueil (juillet 1819) prétend qu'un Anglais lit cinquante fois plus de gazettes qu'un Français; d'où il résulterait que si un Français passe un quart-d'heure chaque jour à lire les journaux, un Anglais y passe sa vie entière.

DE L'ARITHMÉTIQUE POLITIQUE. Â

chaque mille carré, on fabrique soixante-deux fois moins de coton que dans la Grande-Bretagne. De cette manière, l'industrie de la France, de la Belgique, de la Hollande, de l'Allemagne, etc., disséminée sur les terres désertes ou mal peuplées de l'intérieur des Amériques, sur les solitudes de l'Arabie ou du Sahara, de la Sibirie et de la Laponie, où Ton ne voit guère de filatures de coton, ne saurait en effet briller d'un grand éclat.

Je ne pense pas qu'on doive grossir les statistiques de calculs arithmétiques politiques qui peuvent se déduire des données fournies par l'observation ; calculs susceptibles de s'étendre indéfiniment, et que les publicistes peuvent faire lorsqu'ils en ont besoin, et de la manière qui leur convient. A quoi bon me donner le rapport des naissances et celui des mariages à la population, si j'ai la population aussi bien que le nombre des naissances et des mariages ? Au moyen de ces données, j'aurai les rapports si j'en ai besoin. V Annuaire du bureau des longitudes, qui est pourtant l'ouvrage qui renferme le plus de données positives sous le moindre volume, serait plus concis encore s'il laissait aux arithméticiens politiques le soin de déduire ce qu'il appelle les lois de la mortalité, les lois de la population, qui montrent, sur un nombre donné de naissances, combien il reste d'individus à chaque âge. Des rapports variables ne sont pas des lois : ils changent, selon la manière de vivre des peuples, et il faut, de toute nécessité, recommencer les observations et les calculs suivant les époques et suivant les lieux. Comme, d'ailleurs, ces tables confondent des manières de vivre très différentes, elles donnent des résultats faux pour presque toutes les classes de la société. Quand on se sert de la longévité des classes aisées de la

société pour balancer celle des classes indigentes, et de la longévité de ces dernières pour balancer celle des classes aisées, on ne donne une idée juste de la longévité ni des unes ni des autres.

A vrai dire, il n'y a point de loi commune pour la durée de la vie. Les tables qui sont dans V Annuaire du bureau des longitudes ont beau annoncer qu'un homme de 40 ans n'a que 23 ans à vivre, ce calcul n'est une indication pour personne. L'homme bien constitué et menant une vie régulière vivra plus de 53 ans ; et celui qui sera dans le cas contraire vivra beaucoup moins. Les compagnies qui ont voulu se servir de semblables données pour régler des conditions relativement aux rentes viagères et aux assurances sur la vie se sont gravement méprises en attribuant à des individus de choix une longévité commune.

Ce qui rend les calculs de l'arithmétique politique véritablement intéressants^ ce sont les rapprochements que l'on peut faire des nombre*

fournis par des données positives, et d'où résultent des aperçus nouveaux et importants. M. Charles Dupin, par exemple, a calculé ce que les simples relevés des naissances et des décès annuels ôteut à Teropire des opinions anciennement enracinées , et ce qu'ils ajoutent à Tempire des opinions formées à des époques plus récentes et plus éclairées.

M. Daru, dans ses Notions statistiques sur la librairie, est arrivé à des résultats piquants sur les progrès intellectuels et les produits commerciaux qui sont résultés de la révolution qui , en 1814 et 1815 , a neutralisé un gouvernement militaire et despotique. Pour ne pas sortir de notre sujet, nous pouvons y remarquer que, dans les dernières années du règne de Napoléon , il s'est publié ,

année commune , seulement 139 ouvrages sur l'économie politique, les finances, le commerce, etc. Et que, de 1816 à 1825, 11 s'en est publié, année commune, 264; et qu'en résultat, l'industrie de la presse crée annuellement une valeur de près de trente-quatre millions, création d'autant plus profitable, que la matière première que cette industrie manipule se compose d'objets presque sans valeur.

Je ne terminerai pas ce chapitre sans citer une observation judicieuse de M. A. Queielet. « Je suis loin de prétendre , dit cet économiste , que <(quelques tableaux numériques peuvent suffire pour déterminer tous c(les éléments compliqués de nos sociétés modernes. Il faudrait, pour <(remonter des effets aux causes, ou pour conclure de ce qui est à ce qui » sera, avoir égard à un ensemble de circonstances qu'il n'est point donné « à l'homme de pouvoir embrasser ; de là la nécessité de négliger tou- « jours, dans toute espèce d'appréciation, un certain nombre de circons- « tances dont il aurait fallu tenir compte*. »

CHAPITRE IV

Des formes qui conviennent à la statistique.

La statistique n'est pas proprement une science ; on ne peut pas dire que l'on sait la statistique : on a seulement des notions statistiques sur certains lieux et certaines époques. Il en résulte que la statistique ne saurait composer un livre , mais une suite de livres pour chaque portion de

» Recherches statistiques sur le royaume des Pays-Bas, mémoire lu à la séance de l'Académie du 6 décembre 1828.

pays, pour chaque localité qui présente des faits assez distincts les uns des autres pour ne pouvoir être compris dans la même description. On peut faire la statistique, ou plutôt les statistiques d'une ville, d'une province, et même d'un pays tout entier, en réunissant les données fournies par chaque lieu, quand elles ont quelque intérêt pour l'ensemble du pays. Les ouvrages où ces faits sont consignés à mesure qu'ils arrivent sont nécessairement des espèces d'ouvrages périodiques ; on est obligé de les refaire au bout d'une période quelconque. Devant se renouveler fréquemment, ils ne sauraient être très volumineux. On ne pourrait pas en faire les fixais, et il serait impossible de les lire.

Il résulte de cette nature des choses qu'il convient de les réduire aux notions essentielles, aux faits dont il est possible de tirer une conséquence, une instruction utile. Les circonstances futiles, sans importance, chargeraient inutilement le papier et la mémoire.

La nécessité de réduire les statistiques à leur moindre volume et de les renouveler fréquemment nous impose encore l'obligation de n'y point consigner les faits qui ne sont susceptibles d'aucune variation ^ Outre que la situation physique des États ne peut nous éclairer que faiblement sur les moyens d'améliorer le sort de l'homme, c'est un genre de connaissances qui ne peut pas se perdre, ou que Ton peut du moins toujours retrouver aisément. Il dépend de nous de savoir quelle a été, à toutes les époques, la distance qui a séparé deux Iles de la Grèce, ou quelle a été la hauteur du mont Olympe; tandis que nous n'avons aucun moyen de retrouver certains faits qu'on a négligé de constater

dans le temps, tels que la population des États de l'antiquité, la longévité de leurs citoyens, les différentes industries qu'on y exerçait, les profits qu'on y trouvait, la valeur des produits, le montant des impôts, etc. : connaissances qui jetteraient cependant de vives lumières sur la condition des peuples et sur les effets de leurs institutions. Ce sont là les faits qu'il est bon de consigner dans les statistiques. Si l'on y décrit en même temps les rivières, les lacs, les montagnes et les côtes d'un pays, et si, pour être utiles, de semblables descriptions doivent être répétées, on redira, pendant cent années de suite, que la Hollande est un pays plat^ et que le Rhône est un fleuve qui se jette dans la Méditerranée.

- L'élymologie du mot statistique, du latin *sialus*, semble nous indiquer une situation qui peut changer. Mais ici je fais peu de cas de rétymologie en comparaison de la nature de la chose et du service qu'on en peut tirer.

Une autre question se présente. Les institutions sociales sont sujettes à de grands changements. La Rome du pape n'est plus celle de César. Mais ces changements, qui sont en général excessivement lents', peuvent devenir l'objet de descriptions géographiques et historiques qui ne sont publiées qu'à de longs intervalles, qui ont pour objet de faire connaître les mœurs générales d'un peuple dans tel ou tel siècle, et seraient mal placées dans la description de l'état où se trouve un peuple dans une telle année en particulier.

N'est-il point, dira-t-on, appauvrir la science que de réduire le nombre de ses observations? Devons-nous craindre de connaître les nations sous trop de rapports? Non; mais, à mesure que nos connaissances se multiplient, nous sommes obligés

de les distribuer en différentes classes, soit pour les acquérir d'une manière plus certaine, soit pour les conserver plus aisément. Les mêmes nécessités ont été observées relativement à toutes les sciences. A mesure que le champ de la statistique croit en étendue, et que les objets qu'il s'agit d'observer se multiplient, il devient plus nécessaire de classer nos observations. Le monde civilisé, susceptible de fournir des faits statistiques intéressants, s'est étendu aussi. Sans parler d'un hémisphère tout entier qui s'est ouvert aux recherches des modernes, combien, dans l'ancien monde même, d'Iles, de continents tout nouveaux, et dont nos ancêtres ne soupçonnaient pas l'existence, peuvent maintenant avoir des statistiques! Dans nos vieilles contrées, que de notions nouvelles à acquérir! Pouvait-il être question, au commencement du dix-septième siècle, de savoir ce que l'on consommait, en Europe, de café, de thé, de pommes de terre? Ces choses y étaient complètement inconnues. Ce n'est que dans les premières années du dix-huitième siècle qu'on a commencé à avoir des journaux; ce n'est, par conséquent, que depuis lors qu'il a pu être question de faire un relevé de leur nombre. Avant le dix-neuvième siècle, les machines à vapeur n'étaient pas une puissance; maintenant, elles figurent dans les statistiques à côté de la population

* Les changements de mœurs sont lents dans les nations, parce que ce sont de grandes masses auxquelles il faut beaucoup de temps pour être pénétrées jusqu'au centre. Une boule de grande dimension n'est jamais réchauffée rapidement et n'est pas moins longtemps à perdre sa température. Les provinces de France les plus soumises à l'empire des prêtres sont celles qui, comme la Franche-Comté, la Flandre, se sont trouvées longtemps sous la domination de l'Espagne, où le clergé est tout puissant.

des États. Une foule d'arts nouveaux, dont nos pères ignoraient jusqu'au nom, créent des millions de richesses industrielles dans plusieurs contrées de l'Europe *. C'est une enlrepiise folle, de nos jours, que de vouloir tout dire, et surtout de vouloir tout dire dans un seul ouvrage.

Il n'y aurait pas moins d'inconvénients à grossir les livres de statistique de doctrines d'économie politique. On ne peut bien savoir si deux phénomènes dépendent l'un de l'autre, sans s'être familiarisé avec une foule de principes dont la solidité ne peut être établie en peu de mots, ei dont il faut connaître la connexité. Si, à l'occasion des importations et des exportations, une statistique établit une doctrine sur la liberté du commerce, elle risque de grossir ses volumes de beaucoup de soltises.*A peine peutelle faire remarquer la coïncidence de deux faits sticcessifs ou simultanés; c'est au publiciste à savoir si l'un lient à l'autre. Si la Sollogne et le Berry, misérables et dépeuplés, se couvrent de produits et d'habitants à mesure que des chemins et des canaux bien entretenus s'y multiplient, je ne peux prouver que ces deux faits sont une suite certaine l'un de l'autre, qu'en démontrant la liaison nécessaire des communications faciles avec la production et de la production avec la population*. Les inductions tirées même des données de la statistique la plus sûre, pour être bonnes, veulent être fondées sur des principes , et les principes sont du ressort de l'économie politique.

Mais , je le répète , il est impossible ou au moins très difficile de tirer des inductions d'ouvrages de statistique qui ne nous présentent pas des faits successifs , en nous les montrant dans leurs différents états de progression ou de rétrogradation ' ; il est impossible de les montrer dans ces

■ L'art du lampiste; la fabrication du sulfate de quinine, du sucre de betteraves, de Teau-de-vie de pommes de terre; celle des acides nitrique, muriatique; des chlorures, de Tiode, et une foule d'autres.

* Les habitants des villes des États-Unis se chauffent avec de la bouille d'Angleterre qui est à plus de mille lieues de distance, préférablement au bois de leurs forêts qui est à dix lieues. Un transport de dix lieues par terre est plus dispendieux qu'un transport de mille lieues par mer. Nos provinces de rinlérieur ne pourront être florissantes qu'autant que les transports y seront devenus beaucoup plus faciles.

' C'est ainsi que M. Daru a pu faire des rapprochements tirés du Journal de la Librairie, d'où il résulte que,

II

différents états successivement, si les ouvrages de statistique ne sont pas périodiquement renouvelés; et il est impossible qu'ils soient renouvelés régulièrement s'ils sont trop considérables.

De ces prémisses , nous pouvons tirer quelques directions sur la manière de composer avec fruit les statistiques.

Dans les faits statistiques, les uns sont de nature à pouvoir être facilement constatés tous les ans. Tel est le nombre des naissances , des mariages et des décès. L'ordre des successions, l'intérêt des familles, l'exécution des lois civiles et politiques, exigent qu'on en tienne registre et si'il règne quelque ordre dans l'administration , ces faits importants sont aisément constatés.

D'autres faits statistiques sont difficiles à constater: il en est qui ne peuvent subir que de faibles variations d'une année à l'autre, dont la vérification entraîne de grandes dépenses, et dont on peut déduire des conséquences importantes, sans les reproduire tous les ans. Tels sont les dénombrements, contrôle indispensable de tout autre moyen de connaître la population.

Il suffit de bien constater les faits de ce genre une fois tous les dix ans; d'autant plus que les époques intermédiaires peuvent se conclure des données décennales et des documents annuels. Un dénombrement bien fait doit être le premier article d'une statistique décennale pour quelque pays ou portion de pays que ce soit. C'est la base de toute recherche utile. Qu'y a-t'il pour les hommes de plus important que les hommes? Ce qui influe sur leur condition plus ou moins heureuse, ce sont les proportions qui existent entre leur nombre et les ressources dont ils disposent, ouïes maux qu'ils ont à supporter. Or, ces proportions se découvrent par la

En 1812, sous le règne de Napoléon, époque où Topinion était coroprimée^ron

n'a imprimé, en livres sur la politique, que 42,950 feuilles. En 1814, époque où Ton a joui de beaucoup plus de liberté, on a imprimé

2,751,184 feuilles.

Eu 1825, époque où les journaux étant libnes, on composait moins de brochures^ on n'a plus imprimé sur la politique, que 1,579,604 feuilles. * On est obligé de constater le lieu de naissance et Tâge du citoyen pour savoir s'il doit un service militaire, s'il est capable d'être juré, d'exercer ses droits politiques, etc.

comparaison, la combinaison qu'on peut faire des différentes circonstances de la société, avec cette base essentielle , la population. *

Mais un dénombrement bien fait, en même temps qu'il est le seul bon moyen de connaître la population d'un pays , est le plus difficile de tous- Pour un dénombrement, il faut, avant tout, le concours de l'autorité. Sans cela, les chefs de familles et même des communes entières pourraient refuser de donner les renseignements indispensables ; on ne connaîtrait pas le nombre de personnes qui se trouvent dans les communautés religieuses ou civiles, dans les hôpitaux, dans les prisons; et même avec le secours de l'autorité , la vérité n'est pas aisée à découvrir. Dans les pays où les citoyens sont sujets à des contributions par tête, ou bien à un service personnel, à des levées de troupes, les chefs de familles font des déclarations imparfaites. Les magistrats eux-mêmes déguisent quelquefois la vérité , soit dans leur intérêt, soit dans celui de leurs administrés. On m'a assuré que le préfet d'un département de France, à une certaine époque, avait eu le talent, quoique le chef-lieu ne comptait que 29,000 habitants, de lui en donner 35,000, en comprenant dans la ville une commune qui en est à une petite distance. Ceux qui cherchaient la cause de cette anomalie remarquaient que le traitement que reçoivent les préfets est d'autant plus élevé que la ville de leur résidence est plus considérable.

Quelquefois, au contraire, un intérêt de localité porte les habitants à diminuer la population réelle. Lorsque les droits d'octroi ou d'entrée aux portes des villes sont proportionnés au nombre de leurs habitants, ils paient les objets de leur consommation moins cher, quand eux-mêmes sont moins nombreux ; et l'on

peut craindre que beaucoup de maires de villes ne fassent des déclarations inférieures à la vérité*. La population officielle de Saint-Étienne porte 49,000 habitants, tandis qu'on évalue sa population réelle à près de 50,000 âmes. La population de Lyon est évaluée à 200,000 âmes; sa population officielle n'est que de 445,000.

Il faut donc tâcher d'ajouter à l'emploi de l'autorité administrative un moyen quelconque de contrôle qui serve de garantie, non-seulement que le dénombrement est exécuté à l'époque voulue, mais qu'il est exécuté avec une certaine fidélité.

Aux États-Unis, un dénombrement a lieu tous les dix ans : chaque chef

' Il est facile d'embrasser ou de ne pas embrasser, dans le nombre des habitants d'une ville, ceux d'un faubourg considérable, qui a souvent ses magistrats particuliers.

de famille ou d'enlreprise esl obligé de signer une déclaration de toutes les personnes qui composent sa maison, sous peine de payer une amende de 20 dollars K On dresse un tableau de ces déclarations, qui resie affiché pendant quelques jours au chef-lieu. Les officiers publics qui négligent les fonctions qui leurs sont assignées pour cet objet sont assujétis à une amende*; mais ils reçoivent d'un autre cdté une assez forte indemnité pour le surcroît de soins et les déplacements que nécessite l'opération.

Glasgow est peut-être la ville d'Europe où Ton s'est procuré les renseignements les plus exacts sur la population ; mais il a fallu pour cela le zèle actif d'un citoyen éclairé (M. Cleland). L'autorité communale en 1819-20, le nomma commissaire spécial, et permit qu'il s'adjoignit neuf commis intelligents dûment autorisés et

accompagnés, dont l'unique occupation consistait à aller de maison en maison recueillir, de chaque chef de famille ou d'établissement, le sexe, le nom et l'âge de tous les individus qui dépendaient de lui. Le surintendant du dénombrement avait eu soin d'expliquer auparavant, dans des affiches et des avis insérés dans tous les papiers publics, le but purement scientifique et entièrement inoffensif de l'opération ; et, lorsqu'elle fut achevée, tous les citoyens furent invités, par la même voie, à venir vérifier, dans les bureaux du surintendant, si les rapports étaient fidèles, soit dans ce qui regardait leur propre famille, soit dans ce qui avait rapport aux autres.

On obtint, de cette manière, non-seulement le nombre à peu près exact des habitants d'une cité de 150,000 âmes, mais encore leur classement suivant l'âge, le sexe, la profession, l'état de célibataire ou de marié, d'indigène ou d'étranger ; de même que le nombre des maisons occupées et inoccupées, et divers autres renseignements de nature à éclairer sur la condition des hommes, comme par exemple :

Le nombre commun d'individus par famille : 4 681/1000.

Le nombre des enfants au-dessous de douze ans, comparé avec le reste de la population : un quart et 56/1000.

Le nombre de personnes pour chaque chambre : 2 1/12.

* Les amendes encourues pourraient servir à payer une partie des frais du dénombrement.

* Une fois les tableaux achevés, on pourrait faire payer, pour chaque inexactitude découverte, une amende dont la moitié se-

rait au profit de celui qui la déf ouvrirait, et dont l'autre moitié serait appliquée aux frais du dénombrement.

Le nombre des hommes mariés y comparé à celui des autres mâles : 21,473 sur 47,521.

Le nombre des femmes mariées, comparé à celui des autres personnes du sexe féminin : 21,473 sur 56,730.

r Les anomalies se corrigent par la moyenne proportionnelle d'une année sur dix. La même observation s'applique aux principales productions, comme celles du blé; quantités toujours incertaines, et où les variations annuelles se perdent jusqu'à un certain point dans la production moyenne.

Il n'est rigoureusement utile de consigner qu'une fois en dix années l'étendue des terres cultivées en blé*, en prairies, en forêts, en vignes, en plantes potagères et en arbres à fruits. Il n'y a qu'un bien petit nombre de productions manufacturières et commerciales dont on puisse constater la quotité; car, excepté les produits que le fisc a un grand intérêt à connaître en raison des droits qu'ils supportent, comme les boissons fermentées, le sel, le tabac, etc., le surplus des productions intérieures, c'est-à-dire les façons que font subir les arts et le commerce intérieur, ne sont susceptibles que d'évaluations extrêmement vagues*.

Les recensements de bestiaux, tels que chevaux, ânes, mulets, bêtes à cornes, bêtes à laine, peuvent n'avoir lieu, comme la population, que tous les dix ans; cela suffit pour faire connaître la marche progressive ou rétrograde du pays, et pour éclairer suffisamment sur les années intermédiaires.

L'état des recettes et des dépenses, ce qu'on nomme vulgairement le budget y étant nécessairement connu par la législation annuelle sous les gouvernements représentatifs, semble devoir, au moins par totaux, faire partie des annuaires statistiques ; mais, dans le budget des localités, on pourrait se contenter de consigner l'année moyenne prise sur dix* ; car,

* Il ne faut comprendre dans les terres à blé que la portion des fermes annuellement emblavées, c'est-à-dire que dans les pays où la rotation des récoltes est de trois ans, il ne faut compter comme terres à blé que le tiers des fermes ou des héritages.

* Cependant on pourrait y comprendre la valeur annuelle moyenne de la quantité des produits des grandes manufactures, donnée d'après leur propre déclaration. De semblables renseignements, soumis ensuite par l'impression au contrôle de la publicité et des concurrents, ne sauraient s'écarter beaucoup de la vérité.

* Dans les statistiques, on ne devrait pas consigner les budgets qui ne sont

tandis que les contribuables peuvent savoir, par les comptes annuels des administrateurs, et par appoint, à quoi leur argent a été dépensé, le publiciste n'a besoin que de savoir quelle est, année commune, la dépense d'une province ou d'une ville.

On peut dire, pour les consommations annuelles, de même que pour les productions, qu'il en est fort peu sur lesquelles on puisse avoir des données véritablement exactes. Comment savoir ce qu'un fermier a consommé des produits de sa ferme; une famille, des produits de son domaine; un fabricant, des produits de sa fabrique? Tous ces produits cependant font partie de la pro-

duction générale du pays. Il suffit bien de consigner dans les statistiques décennales les renseignements de ce genre qu'il est possible de se procurer.

Enfm, un chapitre des statistiques décennales, que je regarde comme très important , et dont le pi*éfet du département de la Seine a donné l'exemple \ dans les recherches très curieuses qu'il a publiées sur la ville de Paris, c'est le prix moyen des principaux objets de consommation. On sait que les nations sont riches, autant en raison du bon marché que de l'abondance des objets que nous consommons ; ou plutôt que ces ôeun formules ne sont que l'expression d'un même ftiit. Conséquemmenl, les prix sont, parmi les faits, ceux qui fournissent le plus de lumièressurlu condition des peuples. Je sais que les prix ne signifient quelque chose

que des projets de recettes et de dépenses , mais les recettes et les dépenses réellement opérées, ce qu'on appelle en France les comptes de Vexereieede uUe armée; malheureusement ces comptes ne sont dénnilivemeut réglésque plusieurs années après que rannée est finie. Aussi n'est-il guère possible de comprendre dans nos statistiques les recettes et les dépeuses effectives de TËlat, objet pourtant si important dans Téconomie des sociétés. La seule bonne méthode est celle que suit TAngleterre et que suivent tous les bons négociants dans leurs inventaires, qui est de ne regarder comme recettes et dépenses d'une année que celles qui sont effectuées dans le courant de cette année, et de porter au débit des comptables tous les soldes qui restent dans leurs caisses à la fin d'une année comme s'ils étaient une portion de la recette de l'année suivante.

* Voyez Rechercheg slalisliques sur la ville de Paris et le département de la Seine, par M, le comte de Chabrol. Paris, 1826;

in-40, tableaux 86, 87, 88, 90 et 130. Voyez également VEnquête sur l'Industrie à Paris, pour les années 1817 et 1818, publiée par la Chambre de commerce. Chez Guillaumié et (>, libraires, Paris, 1851.

FORMES QUI CONVIENTENT A LA STATISTIQUE. 503

qu'autant que l'on connaît la valeur des monnaies, ou, si l'on veut, des métaux précieux ; mais le prix de plusieurs objets, et surtout des objets d'une consommation générale, offre un des meilleurs moyens de savoir quelle est la valeur des métaux précieux eux-mêmes. Si nous avons le prix courant de diverses choses en or ou en argent dans l'antiquité, nous aurions des idées bien plus justes de l'économie des anciens peuples.

Les Annales statistiques doivent contenir, outre les recettes et les dépenses du gouvernement, l'état des exportations et des importations, non pour connaître la balance du commerce qu'elles ne font pas connaître ; mais parce qu'elles donnent, malgré l'inexactitude des déclarations, une idée approximative des besoins des consommateurs des différents pays et de l'importance des débouchés.

Lorsque les préjugés sur la balance du commerce n'existeront plus, il faudra s'attacher à constater plutôt la quantité que la valeur des marchandises qui passeront, dans un sens ou dans l'autre, les frontières. Quant à la valeur des envois et à la valeur des retours, on peut s'en rapporter aux négociants.

Les minéraux dont il est le plus essentiel de constater la quotité annuellement produite, sont, au premier rang, le charbon, la houille, la chaleur étant le plus employé de tous les agents physiques, et le bois ne pouvant se reproduire aussi rapidement que les arts le

consomment; puis le /êr, qui est le plus employé des métaux^ ensuite, le selj etc. Les droits du fisc sur la plupart de ces productions fournissent des moyens pour en connaître la quotité. Il en est de même des pêcheries.

Les annuaires sont propres à faire connaître encore l'importance de certaines consommations qui paient tribut au fisc, comme le nombre des écrits périodiques ; celui des écoles nationales ou particulières , et quelquefois aussi le nombre des élèves qui les fréquentent ; les jugements rendus en matière criminelle, etc.

* Les états d'importation et d'exportation ne font pas connaître la totalité des objets d'échange qui passent d'un pays dans un autre , notamment les métaux précieux, ni les pierres fines, ni tout ce qui passe en contrebande. Ils deviendront d'autant plus fidèles que les droits seront moins élevés et que la fraude sera moins profitable.

^ La valeur du fer annuellement produit en France ou en Angleterre excède beaucoup la valeur de l'argent annuellement produit au Pérou.

Ed rapportant les décès annuels, il est fort essentiel de faire mention de l'âge du décédé, et, autant qu'il est possible, de la maladie qui l'a enlevé, comme aussi de sa profession. Ces notions font connaître l'influence des professions sur la longueur de la vie ; et la longueur moyenne de la vie est l'indice le plus assuré peut-être de la condition des peuples. On sait, d'après les données, bien imparfaites à la vérité, que la statistique a fournies jusqu'aujourd'hui , que la durée moyenne de la vie humaine a augmenté considérablement depuis un siècle ou deux, d'où l'on peut

inférer que le bien-être du genre humain s'est accru dans la plupart des États policés *, mais les statistiques à venir donneront à nos neveux des idées plus exactes et plus précieuses là-dessus.

Les occurrences extraordinaires, les faits qui intéressent les sciences ou les arts, tels que les pierres tombées du ciel , doivent trouver place dans les statistiques annuelles'. H faudrait y consigner aussi quelques faits physiques qui influent sur le sort de l'humanité, mais dont les résultats ne sont sensibles qu'après un certain laps de temps, comme l'influence du déboisement sur la quantité de pluie tombée annuellement. Outre les expériences directes, on peut, à ce sujet, calculer avec assez d'exactitude la quantité d'eau qui s'écoule par les rivières ».

Pour recueillir les renseignements propres aux statistiques, on fait usage, avec beaucoup de fruit, de séries de questions imprimées; il faut seulement se garder d'y comprendre des questions frivoles.

Des tableaux imprimés , où l'on n a plus que les nombres à remplir, sont aussi d'un grand service. Ils ont l'avantage de préparer des matériaux uniformes qui rendent facile la réunion des quantités totales.

' Cette dernière circonstance appartient mieux aux almanachs, de même que les phénomènes célestes, les observations météorologiques : aussi, dans bien des cas, surtout dans les provinces secondaires, peu riches en faits statistiques, l'annuaire statistique et l'almanach pourraient-ils se trouver réunis. Des annuaires bien faits pour chaque province pourraient fournir des documents précieux pour les sciences physiques, éclairer par exemple

sur la cause et la marche des vents, sur l'influence d'une saison sur l'autre, sur l'étendue des phénomènes physiques, etc.

' On peut mesurer la section des eaux au passage d'un pont, leur hauteur moyenne et leur rapidité moyenne dans le cours d'une année; ce qui fait connaître le décroissement ou l'accroissement des eaux, en supposant l'évaporation égale dans tous les cas.

ORGANES ESSENTIELS

L'homme qui veut avoir une juste idée des sociétés humaines doit d'abord observer et saisir ce qui constitue essentiellement toute espèce de société, et s'occuper ensuite des formes et des accidents qui caractérisent chacune d'elles. Voulons-nous avoir de justes idées de l'état du mariage? Nous remarquons d'abord ce besoin de nature qui porte l'homme et la femme à s'unir, à procréer des enfants et à les élever, pour, avec le temps, se voir remplacés par eux. C'est là ce qu'il y a d'essentiel dans le mariage, ce qui le constitue. Ce sont les traits sans lesquels le mariage n'existerait pas, et qui se rencontrent dans tous les mariages. Du reste, les formes dont on a revêtu ce lien, les conditions, les cérémonies dont il a été accompagné, le bonheur ou le malheur qui en ont été la suite, sont des accidents qui ne constituent pas l'état de mariage, qui ont varié à l'infini, qui ne sont pas les mêmes au Japon, au Congo, en France. Mais ce qui constitue l'union conjugale se rencontre partout.

Pareille observation peut être faite relativement à l'état social. La nature de l'homme le porte à vivre en société. Quelle qu'en

soit la cause , ce fait se manifeste en toute occasion. Partout où l'on a rencontré des hommes, ils vivaient en troupes, en hordes, en corps de nation. Peut-être est-ce afin d'unir leurs forces pour leur sûreté commune ; peut-être afin de pourvoir plus aisément à leurs besoins; toujours est-il vrai qu'il

' Il est inutile de remarquer qu'ici, comme chez tous les publicistes, on entend par le mot société, les sociétés civiles, composées d'un grand nombre d'hommes réunis par des vues communes, tacitement reconnues ou positivement exprimées.

est dans la nature de l'homme de se réunir en société , comme font les abeilles et plusieurs espèces d'animaux ; on remarque des traits communs dans toutes ces réunions d'hommes, en quelque partie du monde qu'elles habitent. Du reste, nous voyons toutes les nations de la terre différer de mœurs, de gouvernement, de langage. Ne sommes-nous pas dès lors fondés à regarder comme essentiels les caractères communs à toutes les sociétés, nécessaires à leur existence ; et comme des circonstances accessoires les caractères qui, se rencontrant dans un lieu et non dans un autre, ne sauraient passer pour des caractères essentiels à l'état de société? Ce sont ces caractères essentiels des sociétés humaines que nous voulons d'abord connaître, et qui seuls sont capables de nous guider dans la recherche des formes accidentelles que nous devons souhaiter ou craindre pour le bonheur de l'espèce. Ces caractères essentiels, appartenant également à toutes les sociétés, intéressent à un égal degré toutes les nations. Cette considération nous explique la faveur que l'économie politique a obtenue partout, depuis que la méthode expérimentale l'a élevée au rang de science.

Une même société n'est pas toujours au même état. Nous avons vu des nations, avec de faibles commencements, avoir ensuite des périodes de force et de santé, et même se montrer dans un état qu'on a pu, sans impropriété, comparer à la décrépitude. Dans lequel de ces états convient-il de les observer? Quelques philosophes ont cru qu'il convenait de saisir dans leur enfance les traits plus naïfs de la nature des sociétés, et de les suivre dans leurs développements successifs jusqu'à leur dissolution. Ils ont même donné des noms particuliers à ces diverses phases. Ils ont regardé comme le moins avancé de tous l'état des peuples chasseurs, ou qui vivent principalement du produit de leur chasse. Ils ont cru voir une association moins imparfaite chez les peuples pasteurs, qui multiplient et soignent les troupeaux au moyen desquels ils pourvoient à leurs besoins. Et, enfin, ils ont jugé que la civilisation la plus complète se rencontre chez les peuples cultivateurs, qui trouvent dans le sol qu'ils cultivent leurs principales ressources. Ils pouvaient y ajouter l'état des peuples manufacturiers et commerçants, qui, sans chasse, sans troupeaux et sans territoire, vivent des produits de leurs capitaux et de leur industrie.

Cherchant à nous former l'idée la plus complète et la plus étendue de la société, nous n'en observerons pas l'enfance, quoique nous puissions y démêler les rudiments d'une civilisation plus avancée ; nous soumettrons

de suite à notre élude*, les sociétés les plus développées que nous connaissions. C'est l'état de la société qui nous importe le plus, car c'est le nôtre ; c'est celui qui frappe nos yeux ; les autres ne donnent lieu qu'à de vaines spéculations, à des projets imaginaires ; à moins qu'on ne voulût nous faire rétrograder à l'état de

pasteurs, de chasseurs, que sais-je?de sauvages, qui réduirait notre nombre au dixième, au centième, et rendrait nécessairement ce qui resterait de nos sociétés plus féroce; car le dénuement et le besoin poussent les hommes à la violence et à l'injustice. Je vous ferai seulement remarquer un trait commun dans ces divers états de la société dont il nous reste des exemples dans plusieurs lieux de la terre : c'est que le soin principal des sociétés humaines est , dans toutes, de pourvoir à leurs besoins. Que les hommes poursuivent des animaux, ou qu'ils multiplient des troupeaux , ou qu'ils provoquent la fécondité du sol ; c'est toujours pour y trouver leur subsistance, accompagnée des autres biens dont la nature de l'homme, le climat qu'il habite, les mœurs de ses semblables, et en général toutes les circonstances au milieu desquelles il se trouve placé, lui ont fait un besoin.

Nous pouvons confondre dans les mêmes considérations la famille et le chef qui pourvoit à ses besoins et dont il représente seul toutes les volontés. Leurs intérêts sont les mêmes; ils sont pour nous un seul individu. Les principes, les observations qui les concernent, composent l'économie privée,

Véconomie publique embrasse les observations et les principes qui ont rapport aux intérêts d'une nation considérée en particulier, et comme pouvant être opposés aux intérêts d'une autre nation.

Enfin, Véconomie politique regarde les intérêts de quelque nation que ce soit, ou de la société en général.

L'homme doit à la libéralité de la nature plusieurs biens indispensables à son existence : son industrie lui procure tout le reste ; et ce reste paraîtra bien important, s'il l'on considère qu'il com-

pose tout ce qu'une nation civilisée possède de plus qu'une peuplade de sauvages. La nature donne gratuitement au sauvage l'air, la lumière, et tout ce qu'elle nous donne à nous-mêmes en pur don. Ce que nous possédons de plus, ce que le sauvage lui-même possède de plus, est, par conséquent, de création humaine; et, à quelque degré de civilisation que la société soit parvenue, il faut

- J'aurais dit à noire diuection, si le corps social n'était pas un corps vivant, dont nous devons étudier les organes en action.

qu'elle reconnaisse, qu'elle garantisse à chacun la faculté exclusive de disposer de ce qu'il a produit, c'est-à-dire, du droit de propriété; autrement, chaque homme fuirait avec sa proie pour n'être pas dépouillé par les autres hommes, et la société serait détruite.

Si chaque individu ne produit pas toutes les choses qui lui sont nécessaires, il est du moins obligé de produire de quoi les acheter. Il échange ensuite ce qui excède ses besoins contre les produits créés par d'autres hommes, et se met ainsi en possession de tout ce qui convient à sa nature et à sa position. C'est cette faculté, particulière à l'homme, d'échanger les produits entre eux qui, dans nos grandes sociétés, permet à chaque personneⁿ particulier de ne s'occuper que d'une seule classe de produits, et même d'une certaine portion d'un seul produit.

De là, la division du travail, ou, pour parler plus exactement, la séparation des occupations, qui augmente prodigieusement le pouvoir productif de l'homme.

Il sembleⁱait, par suite de cette observation, que chaque homme en particulier ne devrait jouir que des produits qu'il s'est

procurés, soit en les créant, soit en les acquérant au prix de ceux qu'il a créés ; mais alors d'où viendrait l'énorme disproportion qu'on remarque entre les ressources dont les hommes disposent ? Comment les uns peuvent-ils se livrer à d'abondantes consommations, tandis que d'autres parviennent à peine à subvenir à leurs premières nécessités ? Quelque supérieurs qu'on veuille supposer les facultés corporelles et les talents de certaines personnes, comparés aux facultés et aux talents de toutes les autres, cette supériorité ne suffit pas pour expliquer une aussi grande disparité dans leur production. Ce serait une économie politique bien peu avancée que celle qui ne nous donnerait pas l'explication d'un phénomène aussi commun dans la vie sociale.

L'analyse de la production suffit pour nous éclairer à cet égard. Chaque produit est le résultat d'un concours d'actions et de moyens mis en œuvre par une seule intelligence. C'est l'entrepreneur de ce produit, qui se procure à ses frais tous les travaux et l'usage de tous les instruments au moyen desquels le produit s'achève ; cet entrepreneur dès lors fait seul son profil de la valeur produite. Or, comme la portion de talent qu'il y met se multiplie par le nombre des agents qu'il emploie, et qu'au moyen de ces agents la quantité de la chose produite peut être fort grande relativement aux facultés d'un seul entrepreneur, les profits de celui-ci peuvent être considérables relativement à ceux des agents secondaires qu'il met en œuvre.

De plus, cet ensemble de travaux industriels ne peut être exécuté qu'à l'aide de deux grands instruments, qui sont des capitaux et des fonds de terre. C'est avec leur aide que l'industrie transforme les matériaux de ses produits en objets propres à nos consommations. On peut dire que les instruments de l'industrie

travaillent de concert avec elle, et que les produits sont toujours le résultat de leurs services réunis. Dès lors les possesseurs des instruments, en même temps qu'ils travaillent directement à la production par leurs talents, y travaillent indirectement par le moyen de leurs capitaux et de leurs terres. On peut, sous ce rapport, même lorsqu'ils ne travaillent pas immédiatement à la production , les nommer producteurs. Leur coopération est commode pour eux ; mais elle n'en est pas moins indispensable pour la formation des produits; car, s'ils ne fournissaient pas l'usage de leur instrument, les produits n'existeraient pas '.

Nous devons donc regarder les produits comme les résultats de trois services productifs : ceux des hommes industriels, ceux des capitaux, et ceux des fonds de terre ; et , comme l'entrepreneur d'industrie est celui qui a conçu l'idée du produit et trouvé les moyens de l'exécuter, nous devons mettre sa coopération au premier rang des travaux industriels.

Tout produit est un moyen de se procurer une satisfaction à soi-même, à sa famille, à la société ; il est donc un bien. Le travail au prix duquel on l'obtient est un sacrifice, un mal*. Lors même qu'on achète un produit,

* On a vu que quelques économistes respectables, attribuant au seul travail la faculté de produire, ne voient dans les produits qui composent un capital que du travail accumulé. Cela ressemble au système des physiocrates, qui ne voyaient dans un capital que du produit net accumulé. Mais de même qu'on peut accumuler les profits de la terre, qui sont autre chose que de la terre , on peut accumuler les profits du capital, qui sont autre chose que le capital ; et ni les profits de la terre, ni les profits du

capital, ne sont la même chose que les profits du travail. Ce sont trois sortes de valeurs différentes et nouvellement créées.

Nous n'avons de mesure de la production (jme la valeur des choses produites; et, du moment que le consommateur attache à un produit une valeur suffisante, non-seulement pour rétablir le capital, mais pour que le capitaliste soit payé de ses intérêts, et le propriétaire de son fermage, nous devons regarder ces dernières valeurs comme effectivement produites. Il est impossible sans cela d'expliquer raisonnablement les revenus.

^ Il ne faut pas ici chicaner sur le mot. Moralement, le travail est uu bien, et

on fait, pour Tavoir, le sacrifice d'une valeur déjà acquise, et de laquelle on pouvait se promeUre une jouissance. La perfection de l'industrie consiste, par conséquent, à se procurer le plus grand et le meilleur produit, au prix du moindre travail, du moindre sacrifice. Ceci montre la nécessité d'admettre dans l'économie politique une appréciation rigoureuse, une évaluation du mal et du bien , qui résultent du jeu de cette grande machine. Or, qui peut mieux évaluer ces choses que les hommes dont se compose le public, et qui sont perpcluellemen i appelés à comparer l'étendue du sacrifice avec la jouissance qui en est le prix? et quel meilleur moyen de connaître leur évaluation que d'observer le prix courant des divers travaux et celui des divers produits?

C'est ainsi que l'on sait quel produit, selon l'estimation des hommes, vaut ou ne vaut pas ce qu'il coûte ; et qu'en introduisant dans les calculs de l'économie politique la valeur échangeable ou le prix courant des services et des produits, on a donné à ses déductions un fondement qui les a élevées au-dessus du vague des

hypothèses et des conjectures. Quand on veut savoir si une production est avantageuse ou ne l'est pas, il suffit de comparer tous les sacrifices nécessaires pour qu'elle s'accomplisse, ou les frais de sa production, avec la valeur produite, le prix que les consommateurs consentent à payer pour le produit, lorsqu'il est mis en vente. L'entrepreneur, qui représente ainsi tous les producteurs réunis, est en lutte, d'une part, contre la nature des choses, pour acquérir d'elle un produit, et, d'une autre part, avec le consommateur, pour le vendre. Pourvu que le consommateur consente à lui payer ce que le produit a coûté, son intérêt est sauf; c'est le calcul vulgaire, et celui qui suffit aux intérêts privés. Nous verrons bientôt comment ils se lient aux intérêts généraux, c'est-à-dire en quoi ils leurs sont opposés, en quoi ils s'accordent.

De la manière seule dont les biens parviennent à la société naît le droit de propriété. Ceux que la nature donne gratuitement ne confèrent aucun

le désœuvrement est le pire des vices. Ce n'est pas non plus le travail qui est un amusement dont il est ici question. C'est le travail laborieux, si je peux ainsi m'exprimer; le travail soutenu dont on fait son état, sa profession, et non celui où nous ne cherchons qu'à satisfaire nos goûts.

' Le travail de l'entrepreneur lui-même fait partie des frais de production. C'est une avance de la même nature que toutes les autres ; il est en perte si elle n'est pas, de même que les autres avances, couverte par le prix courant du produit.

droit. Quand il serait possible de se les faire payer, une telle prétention blesserait l'équité naturelle : ce serait faire payer ce qui ne coûte rien '. Il n'en est pas de même des biens que nul

homme ne peut acquérir qu'au moyen d'un sacrifice, d'un travail ou d'un produit, fruit d'un sacrifice, d'un travail antérieur. Qui-conque voudrait acquérir cette espèce de biens sans donner un équivalent à leur possesseur, blesserait à son tour l'équité naturelle ; il commettrait une spoliation. De là, pour les acquérir quand on ne les produit pas, la nécessité de l'échange; de là l'existence de deux sortes de biens, de richesses; les unes, communes à tous : les richesses naturelles ; et les autres, propriétés exclusives : les richesses sociales j les seules auxquelles le vulgaire donne le nom de richesse par excellence.

Ces dernières sont proportionnées à leur valeur échangeable , c'est-à-dire à la quantité de tout autre bien qu'il est possible d'obtenir en les offrant en échange. Mais ce mot valeur a donné lieu à bien des controverses venues, comme à l'ordinaire, faute de s'entendre. Les uns ont pris le mot dans une de ses acceptions ; les autres dans une autre. En effet, il a deux sens différents. Tantôt il signifie le mérite qui est dans une chose en vertu des services qu'elle peut nous rendre ; et alors on ne considère point sa valeur échangeable. Tantôt on exprime par le mot valeur la qualité de pouvoir nous procurer, par la voie de l'échange, un autre objet d'égale valeur. Dans ce dernier sens, la valeur n'est une indication qu'avec les restrictions qui naissent de la nature même des valeurs : dans cette acception, et lorsqu'il est question d'échanges, elles sont toujours variables et relatives. En d'autres mots, la valeur d'échange n'est une mesure des richesses qu'à une époque donnée, et en supposant toutes les circonstances égales d'ailleurs.

Telles sont les richesses qui président à toutes les transactions sociales.. Elles se rattachent aux intérêts des individus dans leurs

rapports entre eux ; à leurs intérêts par rapport à l'État; aux intérêts de l'État par rapport aux particuliers; et même, considérant les nations comme des individus ayant des intérêts séparés, elles se rattachent aux intérêts que les États ont à débattre ensemble; c'est ainsi que l'économie politique se mêle, non-seulement à la politique intérieure, mais au droit international*.

' Les terres cultivables forment une exception ; car elles sont à la fois données gratuitement à tous les hommes , et leur propriété réservée seulement pour quelques-uns. On verra plus tard que c'est l'un des moyens pour que tous les hommes puissent prendre part à leurs produits.

* Les richesses sociales données gratuitement à des individus ou à des réu-

Tel est le mécanisme de la production, va de très haut. Il présente de nombreux phénomènes quand il est observé dans ses détails.

L'industrie de l'homme, qui consiste en général dans la faculté de créer des richesses sociales, y parvient par des voies prodigieusement variées; mais son but est toujours le même : elle cherche à pourvoir au besoin des hommes, de telle manière que l'usage de ses produits présente aux consommateurs assez de jouissances pour qu'ils consentent à les payer ce qu'ils ont coûté. Si la jouissance qu'ils sont capables de procurer aux consommateurs ne porte pas le prix d'un produit au niveau de ses frais de production , non-seulement il n'y a point de production , mais il y a une perte. Les frais de la production sont le prix des divers services de tous ceux qui ont concouru à la formation du produit; et c'est pour cette raison que les profits de la production sont égaux

à la production, pourvu que le produit rembourse toutes les avances qu'il a occasionnées sans autres bénéfices; mais il faut comprendre dans les avances qu'il a nécessitées la valeur du travail de l'entrepreneur, ce que le vulgaire appelle son bénéfice ou son profit. Le prix qu'un travailleur retire de son travail compose le profit d'un travailleur ; le prix qu'un propriétaire foncier retire du loyer de son terrain compose le profit du propriétaire ; et le prix qu'un capitaliste retire du loyer de son capital compose le profit du capitaliste. L'analogie de tous ces services productifs entre eux et du salaire qui en est le prix a permis qu'on leur donnât à tous le nom de profits ; et leur analogie est complète, car ils sont tous le prix d'un service rendu à la production, d'un service productif.

Il y a un certain nombre de produits qui ont une valeur, puisqu'on les paie; mais une valeur qui ne reste attachée à aucune matière. Les services rendus, soit aux individus, soit à la société tout entière, sont des services aussi réels que ceux qui contribuent à la valeur donnée à un produit matériel. On achète le service que rendent un médecin , un avocat , un fonctionnaire public; mais leur service une fois rendu, il ne reste aucune valeur attachée à aucune substance matérielle et qui puisse se transmettre de nouveau , comme il en reste dans une étoffe qui , ayant été achetée , peut être revendue. Cependant, comme l'utilité qui résulte de ce genre de

services de personnes qui peuvent être considérées comme des individus, ne jouent pas un rôle, important dans le retournement des sociétés. On peut les ranger comme des biens échangés contre de la reconnaissance, ou bien les mettre au rang des richesses acquises ou perdues par des accidents fortuits.

service , a toates les mêmes propriétés que celle qui résulte des produits matériels; comme elle est, ainsi que celle dernière, le fruit d'une industrie et même d'un capital *, qu'elle est vendue par une personne et achetée par une autre, cette utilité, quoique fugitive, veut être nommée un produit; mais c'est un produit immatériel*.

Toutes ces productions sont la source de tous les revenus légitimes. Si une personne quelconque jouit d'un revenu qui ne procède pas d'une des sources que je viens d'indiquer, ce revenu est usurpé ; il provient d'une perte équivalente supportée par la société ou par une partie de la société, de même que les gains du jeu qui entraînent une perte précisément équivalente. Il suffit à l'intérêt personnel dépourvu de moralité d'acquérir des biens, quelle qu'en soit la source ; mais une nation ne s'enrichit pas par des gains qui entraînent des pertes, et l'homme d'État, le véritable publiciste, qui doivent à tous une égale protection , ne cherchent les biens qui font la prospérité publique que dans leur sources.

Heureusement que dans une société, même corrompue, le nombre des hommes qui cherchent leurs revenus dans une production véritable est infiniment plus considérable que le nombre de ceux qui les cherchent dans des gains abusifs ; sans cela il n'est aucune société politique qui pût se maintenir.

Quand, par un progrès de l'art, le produit revient moins cher au producteur, il peut, sans y perdre, le faire payer moins cher au consommateur, c'est-à-dire à la société, qui ne subsiste que par ses consommations. Dans ce grand échange que nous avons appelé production , la société donne alors moins pour obtenir plus. Elle fait un gain , non aux dépens

* Les études d'un médecin, d'un avocat, d'un fonctionnaire public, sont une avance dont l'intérêt se confond avec le profit résultant de leur travail. Seulement c'est un capital placé à fonds perdu, et qui doit porter le remboursement du principal en même temps que les intérêts.

* « Depuis qu'il a été prouvé que les biens immatériels, tels que les talents et « les facultés personnelles, forment une partie intégrante des richesses, et que « les services rendus dans les plus hautes fonctions ont leur analogie avec les i< travaux les plus humbles ; depuis que les rapports de l'individu avec le corps « social et du corps social avec les individus et leurs intérêts réciproques ont i< été clairement établis , l'économie politique, qui semblait n'avoir pour objet « que les biens matériels, s'est trouvée embrasser le système social tout entier. » Voyez tome I , page 4.

II

d'une partie des associés, mais aux dépens de la nature, qui devient plus libérale envers l'homme à mesure qu'il apprend à mieux connaître la nature des corps dont elle se compose et les lois qui les régissent : c'est-à-dire à mesure qu'il est plus instruit.

Il est facile de se convaincre que, dans le cas d'un progrès fait par l'industrie, l'avantage qu'en retire une portion de la société n'est point obtenu aux dépens d'une autre portion : les consommateurs d'un produit jouissent pour le même prix d'une plus grande quantité ou d'une meilleure qualité, et les producteurs ne gagnent pas moins ; car ils peuvent, sans y perdre, donner à plus

bas prix ce qui leur a coulé moins de frais de production. Un pareil avantage peut s'obtenir successivement par rapport à tous les produits; car une baisse de ce genre n'est pas relative; elle est réelle. Dans ce cas, le prix d'une marchandise ne se compare pas avec le prix d'une autre, mais avec les frais de sa production, avec le prix qu'elle coûtait auparavant.

Cette démonstration, poussée à la dernière évidence par l'étude des principes fondamentaux *, a donné la clef d'une proposition qui semblait paradoxale : on ne pouvait pas jusque-là concilier ces deux idées également vraies, que la valeur des choses qu'on possède constitue le degré de richesse qui réside en elles ; et, en même temps, qu'un peuple est d'autant plus riche que les produits y sont à meilleur marché. En effet, nous serions tous infiniment riches, si tous les objets que nous pouvons désirer ne coulaient pas plus que l'air que nous respirons ; et notre indigence serait extrême, si les mêmes objets coûtaient infiniment cher, si nous n'avions aucun moyen d'atteindre à leur prix '.

Je n'ai fait, pour ainsi dire, que nommer les capitaux. L'économie politique donne seule des notions sûres relativement à la nature et à l'usage de cet instrument de l'industrie.

L'industrie, considérée d'un point de vue élevé, se compose d'une mul-

• Voyez dans cet ouvrage, la première division de la III^e partie : Des échanges et des monnaies, tome I«, page 335.

* Les sectateurs de Quesnay regardaient tout enrichissement comme un bien, parce qu'une plus grande valeur est une plus grande richesse. Ils n'euvisageaient la question que d'un seul côté ; ils ne s'occupaient que de la valeur vénale des produits, et ne

pouvaient pas savoir encore à quel prix on les obtient, parce que le phénomène de la production n'était pas alors complètement analysé.

titude d'occupations dans la plupart desquelles les hommes agissent sur des objets matériels, et à Taide d'objets matériels. Ce sont là des capitaux, et ces capitaux mêmes peuvent être considérés sous deux points de vue différents. Lorsqu'on les voit à l'œuvre et sous leurs formes visibles, ce sont des matières premières façonnées à différents degrés, des outils, des machines employés à toutes ces transformations , objet des opérations productives; ce sont encore des bâtiments ou d'autres valeurs répandues sur un bien-fonds ; des monnaies employées à acheter des services productifs, et qui ne sont pas plutôt rentrées par des ventes, qu'elles demandent à sortir de nouveau par des achats. Sous ce rapport, on peut faire différents classements des valeurs capitales, selon leurs emplois. Considérés plus philosophiquement, les capitaux sont des sommes de valeurs où la forme matérielle est mise à l'écart , et dans lesquelles on ne voit que des avances faites ou à faire aux opérations productives , et qui sont remboursées par la valeur qu'ont acquise les produits.

Sous le premier point de vue, les objets dont se compose un capital sont essentiellement consommables; mais, comme ils se reproduisent sous d'autres formes, où ils ont la même valeur, leur consommation n'a été qu'une avance faite à la production.

Lorsque l'on considère le capital seulement sous le rapport de sa valeur, comme cette valeur est perpétuellement reproduite, ou, si l'on veut, hgécj tantôt dans une matière , tantôt dans une autre , on voit en lui un fonds permanent qui remplit son office de même qu'un fonds de terre, et qu'on prête ou qu'on loue aussi

bien que ce dernier. C'est ainsi que le considère le capitaliste, qui ne s'informe qu'accidentellement de ce qu'on fait de son " capital , comme un propriétaire qui va voir ses fermes s'informe des cultures variées qui couvrent son bien , et au résultat desquelles l'entrepreneur ^le fermier) seul est intéressé.

Il est bon, toutefois, lorsqu'on ne veut pas nourrir son esprit d'illusions, de ne pas perdre de vue qu'un capital, quoiqu'il semble ne consister que dans une valeur, qualité morale et fugitive, n'existe réellement que lorsque celle \aleur réside dans un objet matériel. Le crédit, qui est une qualité morale aussi, n'est pas un capital ; il n'est que la faculté possédée par un particulier, par une association, de pouvoir obtenir, à telles ou telles conditions, la jouissance d'un capital possédé par une autre personne ou une autre association ; mais il n'est point un capital. Celui-ci est toute autre chose; il existe par lui-même et réside toujours dans des objets matériels.

car il n'y a que des objets matériels qui puissent être cédés, prêtés, passer d'une main dans une autre'.

Les négociants réfléchis verront aisément comment ces principes d'une science fondée sur les faits s'accordent avec les faits qu'ils ont sans cesse devant les yeux. Lorsqu'un commerçant vend à crédit des marchandises d'outre-mer à un manufacturier, n'est-ce pas un prêt que le commerçant fait d'une partie de sa valeur capitale au manufacturier, prêt qui dure jusqu'au moment où ce dernier s'acquitte ? Et cette double translation ne s'opère-t-elle pas en objets matériels , puisque le prêt s'opère en marchandises et le remboursement en argent ou en effets donnant droit à une somme d'argent.

En même temps, on peut voir combien cette manière scientifique de considérer les capitaux est propre à rectifier les notions imparfaites ou fausses que l'on pourrait s'être formées d'une chose aussi commune et aussi généralement employée. En effet, si ce qui caractérise les capitaux est d'être une valeur avancée à des opérations productives pour être remboursée par elles, toute valeur qui n'est pas sur la route de l'avance au remboursement n'est point une valeur capitale. Toute la portion de numéraire qui ne sert pas à la circulation des objets faisant partie d'un capital, par conséquent toute la portion du numéraire employée à acquitter des profits, des revenus, et destinée à l'achat d'objets de consommation, ne fait nullement partie des capitaux d'une nation. Augmenter l'agent de la circulation n'est donc pas nécessairement la même chose qu'augmenter les capitaux ; et c'est une grande erreur des faiseurs de statistiques, de mettre la valeur tout entière des monnaies au rang des capitaux d'un pays ; j'ai bien de la peine[^] à croire que la moitié de cette valeur fasse partie des capitaux d'une nation.

[^] Un titre, un effet de commerce, un simple transfert d'un compte sur un autre, sont le signe représentatif d'un capital, mais ne sont pas le capital lui-même. Un titre n'aurait aucune valeur, ne serait rien, s'il n'avait été précédé d'un versement réel, fait à une époque ou bien à une autre, et s'il ne donnait le droit au porteur du titre de retirer, en valeurs réelles et matérielles, le montant du dépôt.

Le talent d'un avocat, d'un médecin, qui a été acquis au prix de quelque sacrifice et qui produit un revenu, est une valeur capitale, non transmissible à la vérité, mais qui réside néanmoins dans un corps visible, celui de la personne qui le possède.

L'écologie politique, après avoir indiqué les sources de cette sève qui nourrit et développe le corps social, toujours animée du flambeau de l'expérience, montre comment elle se répand dans ses divers canaux.

Les entrepreneurs de la production, en achetant les services que peuvent vendre les possesseurs de facultés personnelles, de fonds de terre et de capitaux, leur distribuent, d'avance ou après coup, une portion des valeurs produites. Les entrepreneurs en prennent eux-mêmes leur part au moyen de l'excédant de la valeur produite sur les frais de production, quand l'opération est bien conçue et bien exécutée. Les portions que chacun de ces producteurs retire ainsi des valeurs produites sont très diverses, et dépendent de la quotité de la valeur produite et de la situation de chacun d'eux par rapport aux autres'. Ici, la véritable instruction, la science, ne consiste pas à connaître les droits auxquels chacun peut prétendre, mais ce qu'il obtient en réalité; elle prouve que la valeur de chaque service est en raison directe de la quantité qu'on en demande, et en raison inverse de la quantité qu'on offre d'en fournir.

Mais pour offrir les services productifs, il faut être en possession des fonds dont ces services ne sont que des émanations; il faut posséder un fonds de facultés industrielles, ou un fonds de terre. On est ainsi conduit par l'économie politique à examiner ce qui constitue la propriété, et les effets qui en résultent..

Si l'on étudiait le point de droit, on verrait que la plus sacrée de toutes les propriétés est celle des facultés personnelles; elle est la plus incontestable, car ces facultés ont été données à celui qui les possède, et à nul autre. La plus sacrée des propriétés, après celle-là, est celle des capitaux, parce qu'ils sont de la propre

création de l'homme qui les possède, ou de celui qui les lui a transmis^ Quiconque a retranché sur sa consommation de quoi former une portion de capital, pouvait ne pas faire cette épargne; il pouvait, dès lors, anéantir toute autre prétention que la sienne sur la : ^

' Dans la plupart des cas, un produit parfait n'est pas le résultat d'une seule eulreprise industrielle , mais de plusieurs entreprises successives. Avant qu'an habit fût en état d'être porté , il a fallu qu'un fermier élevât des brebis. Leur laine a été un produit acheté par le fabricant, et le produit de ce dernier a été acheté par le tailleur. Chacun de ces entrepreneurs a remboursé à ceux qui l'ont précédé les avances, et, par conséquent, les profits qui avaient eu lieu jusqu'à lui; Cl lui-même est remboursé de ses avances par le consommateur.

même valeur. /Cesl par une suîle du même priocipe que les propriélaîres des fonds productifs ont un droit incontestable sur le produit qui en émane; car ils étaient maîtres de faire que ce produit n'existât pas, en le consommant après l'avoir créé. La propriété dont la légitimité est la plus douteuse est la propriété foncière. Est-il un seul héritage qui ne remonte à une spoliation violente ou frauduleuse, récente ou ancienne , si ce n'est celui des descendants de Penn, légitimes acquéreurs du terrain des sauvagéi^y rïieureusement qu'il suffit à l'économie des sociétés que, malgré les différents degrés de légitimité, les propriétés de tout genre soient invariablement reconnues et maintenues, même la propriété foncière, la moins honorable de toutes.lEn effet, quel motif aurait-on pour ensemençer un champ si l'on n'était pas assuré d'en recueillir les fruits? On est d'autant plus excité à produire, qu'on dispose plus librement de ses capitaux et de ses ac-

tions, et que la jouissance exclusive de leurs produits est plus assurée *. De là, l'invariable progrès des nations qui jouissent de la liberté et de la protection de leurs lois.

Après avoir étudié la marche des richesses dans leur distribution, l'économie politique observe les effets de cette distribution sur le corps social. Ils se manifestent par le nombre et la condition des hommes.

La nature a pris de fortes précautions pour conserver les espèces vivantes. Le besoin qu'éprouvent tous les êtres organisés de se reproduire, le soin dont ils protègent leurs rejetons, l'admirable texture de leurs organes, montrent assez quel est son but; mais de toutes les précautions qu'elle a prises, celle sur laquelle elle semble avoir le plus compté, est l'extrême profusion des germes, assurée par là que, quel que soit le nombre des individus qui périssent, il en restera toujours assez, non-seulement pour perpétuer l'espèce, mais pour en couvrir le globe, pour peu qu'ils y trouvent de quoi subsister.

Nous subissons cette loi commune, et c'est un des faits maintenant le mieux avérés, qu'il n'y a pas de guerres, de massacres, ni d'épidémies, qui arrêtent les progrès de la population, toutes les fois que les moyens

' L'appropriation du sol étant une condition nécessaire pour qu'il soit cultivé, le simple travailleur, le manouvrier, ne peut jouir de son salaire, de son revenu, qu'autant que la terre cultivée appartient à un propriétaire. Le capitaliste qui a prêté pour amender la terre, pour la garnir de bâtiments, ne serait pas payé de l'intérêt de son capital si la terre n'avait point de propriétaire, si elle n'était qu'un terrain vague et commun.

d'existence ne Ini manquent pas. Mais pour une société civilisée, les moyens d'existence ne sont pas uniquement des subsistances; chaque classe de la société, pour se conserver au même état, et, à plus forte raison, pour se multiplier, doit pouvoir consommer tout ce qui est indispensable au maintien de cette classe.

Si la population a une tendance à s'accroître progressivement,* et si elle ne peut dépasser ses moyens d'existence, on peut établir comme une vérité de fait que la population d'un pays n'est jamais bornée que par ses produits.

Mais comment la production en général suffit-elle pour satisfaire aux besoins variés des différentes classes de la société? Si c'est de blé qu'elle a besoin, comment une production de toile y pourvoira-t-elle, sa valeur fût-elle supérieure? L'économie politique démontre alors que le produit dont on a le plus de besoin est celui dont la valeur surpasse davantage celle de ses fixais de production, et qu'une société, dans l'état donné de ses nioeurs et de ses moyens de production, produit toujours ce qui convient le mieux à ses besoins; mais en même temps elle montre combien la nature de ses besoins; c'est-à-dire, les consommations qu'elle préfère et l'étendue de ses moyens de production, influent- sur la condition, sur le sort des individus qui la composent.

L'arC de guérir n'ajoute pas un individu à la population ; mais il améliore considérablement le sort des hommes. Leur nombre peut se maintenir de deux manières différentes : ou par une plus longue durée des mêmes individus, ou par des renouvellements plus fréquents. Si, dans la population totale d'un pays, il y a trente millions déplaces où les individus se succèdent et sont remplacés les uns par les autres, il faudra la moitié moins de

naissances et de décès si la vie moyenne des individus se prolonge à quarante ans, que si la vie moyenne se réduit à vingt. Des deux façons, l'effet sera le même par rapport au nombre des hommes; mais il sera fort différent par rapport à leur condition. L'humanité doit souffrir dans ces deux occasions solennelles : naître et mourir. L'homme jouit de la plénitude de son existence et de sa capacité dans les lieux où la vie moyenne est plus longue; et nous avons lieu d'être satisfaits des progrès qui ont été faits à cet égard dans presque tous les pays habités par des peuples de race européenne. Une connaissance plus parfaite de la physiologie du corps humain, le traitement plus éclairé des maladies, de nouveaux spécifiques découverts, des habitations plus aérées, des soins mieux entendus du premier ^{^zi} beaucoup d'entraves supprimées, ont pro-

longé la durée de la vie moyenne, et elle gagne encore tous les jours*. Ce n'est pas uniquement le rapport qui existe entre la somme des produits et le nombre des hommes qui lie les questions relatives à la population aux principes de Téconomie politique ; les phénomènes que présentent la distribution des habitants sur le globe, les colonisations, la formation et l'accroissement des villes, et les communications ouvertes entre les peuples, trouvent leurs explications dans les mêmes principes.

La connaissance des procédés suivant lesquels les richesses se distribuent dans la société n'est complète que pour les personnes qui possèdent la théorie des échanges et des débouchés; et cette théorie, qui n'est bien connue que depuis peu d'années, a répandu un nouveau jour sur les monnaies, cet agent si important de la circulation et des échanges.

Dans une société nombreuse et avancée, la presque totalité des consommations ne s'opère qu'à la suite d'un échange ; car chacun ne s'occupant que d'un seul produit, ou même d'une portion de la production d'un seul produit, ne jouit que par le moyen de l'échange de l'immense variété de choses dont il fait usage. Hais l'échange en nature est presque toujours impossible ; il faut vendre ce qu'on produit pour acheter ce qu'on veut consommer. La vente est la moitié d'un échange dont fâchât est le complément; et, l'échange accompli, il se trouve qu'on a troqué ce qu'on a vendu contre ce qu'on a acheté. L'intermédiaire que cette double opération exige, est la monnaie.

Il en résulte que la valeur propre de la monnaie est pour nous de peu de considération auprès de la valeur des autres produits; nous la donnons pour la même valeur qu'on nous la donne; il nous est indifférent de recevoir de l'or au lieu d'argent, ou de Targent au lieu d'or, quoiqu'un de ces métaux soit plus précieux que l'autre, assurés que nous sommes que, si l'on donne moins d'or pour obtenir nos produits, nous en donnerons moins à notre tour dans nos achats. Mais la valeur relative des produits entre eux est la

* On en a quelques preuves irrécusables qui ne peuvent pas entrer dans une esquisse aussi rapide; comme, par exemple, le nombre des naissances q_{n+1} augmente pas dans la même proportion que la population; et Ton aurait à cet égard des remarques bien importantes à faire si les faiseurs de statistiques entendaient mieux l'économie politique , c'est-à-dire la nature des choses et la liaison des causes avec leurs effets. Ils entasseraient alors moins déchiffres inutiles, et nous fourniraient des données capables de conduire à des résultats précieux.

circonstance essentielle , celle qui influe sur notre sort : je suis d'autant plus riche que les fruits de ma production ont plus de valeur, et que les objets que je veux consommer en ont moins. Cette théorie cadre parfaitement avec celle des services productifs et des progrès de l'industrie. Que Ton soit un industriel, un capitaliste ou un propriétaire foncier, on est marchand de services productifs ; c'est par une espèce d'échange que Ton acquiert les produits qui résultent de ces services productifs ; or, quand pour la même quantité de services on obtient une plus grande quantité de produits, on donne moins de la marchandise que Ton vend, et Ton reçoit plus de celle que l'on achète.

La théorie des débouchés se lie de même à celle-là. Puisqu'en réalité on n'achète pas les produits avec de l'argent, mais avec d'autres produits, nous devons vendre ce que nous produisons avec d'autant plus d'aisance, que les autres hommes produisent davantage. Chaque producteur est intéressé à se voir entouré d'une multitude d'autres producteurs; c'est ce qui fait que l'on vend en France vingt fois plus de produits que dans les siècles passés, où la production était moins abondante '.

Ce qui est vrai d'un individu par rapport à un autre, est également vrai d'une nation à l'égard des nations étrangères ; chacune est intéressée à la prospérité de toutes les autres ; car on ne saurait vendre qu'à celles qui sont en état d'acheter ; et une nation, quelle qu'elle soit, ne peut acheter qu'avec ce qu'elle produit. C'est cette conception plus juste de la nature des choses qui dirige maintenant les conseils éclairés de quelques nations, et qui, par degrés, doit changer la politique du monde ; car, à mesure que les hommes deviennent plus éclairés, ils cèdent aux suggestions de leur intérêt bien entendu, sur lequel il est permis de

compter beaucoup plus que sur les rêves de la philanthropie. Les gouvernements qui marchent les premiers dans cette voie , ne sont pas médiocrement heureux de savoir chercher leurs avantages dans la prospérité d'autrui, et de recueillir de la gloire, simplement parce qu'ils ont fait un bon calcul.

' Cet effet ne peut être attribué à la découverte des mines d'Amérique; car si maintenant l'argent était quinze fois plus rare qu'il n'est, il vaudrait quinze fois davantage, et cette quantité servirait également bien à la masse actuelle des échanges, qui ne s'opèrent pas avec moins de facilité dans les pays où l'on se sert de monnaie d'or, quoique ce dernier métal soit quinze fois plus rare que l'argent.

^économie politique prouve avec la dernière évidence que la monnaie est une marchandise de même nature que toutes les autres ; une marchandise qui tire sa valeur de ses usages et non des lois. En effet, dans tout échange où la monnaie entre comme l'un des termes du contrat, le vendeur ne peut-il pas refuser sa marchandise si le prix ne lui convient pas? et la valeur d'une chose, de la monnaie dans ce cas-ci, n'est-elle pas proportionnée à la quantité du produit qu'elle peut obtenir? Combien de fausses mesures et de mauvaises lois peut prévenir une seule question bien posée !

La nature et l'usage des monnaies bien connus , beaucoup d'erreurs tombent d'elles-mêmes, une foule de notions fausses ou imparfaitement entrevues s'éclaircissent; on sépare dès-lors complètement les fonctions de la monnaie de celles des capitaux ; on voit comment l'abondance ou la rareté du numéraire, qui influent sur sa valeur propre (celle qui se manifeste par l'échange), ne sont d'aucun effet sur ce qu'on nomme si improprement

Vintérêt de V argent \ on demeure convaincu que l'intérêt est le loyer d'un capital, et que les valeurs capitales consistent en des valeurs tout autres que les valeurs monétaires, et sont bien plus considérables*.

Les mêmes principes font comprendre l'espèce d'influence qu'exerce sur la valeur des monnaies la matière dont elles sont faites. Les richesses et les besoins de la société portent à un certain taux la valeur du produit appelé une once d'argent, valeur déterminée par la quantité de tout autre produit que l'on consent à donner pour obtenir celui-là. Le possesseur de cette once d'argent, quelque nom qu'on ait jugé à propos de lui donner en la frappant en monnaie, ne peut sans perte la donner au-dessous de ce taux*. Mais, quand la matière dont la monnaie est faite est de nulle valeur

* Si l'abondance de l'argeul-métal influait sur le taux de l'intérêt, il serait plus bas au Pérou que partout ailleurs, car nulle part l'argent n'est si abondant et sa valeur relative moindre. Le taux de l'intérêt s'y trouve au contraire fort élevé. On comprend qu'il n'est point ici question des phénomènes qui dépendent de l'usage des billets de banque et des papiers-monnaies.

* Â un taux déterminé, la société ne peut obtenir qu'une certaine quantité d'onces d'argent; celle dont ce taux permet de payer les frais de production de ce produit. Pour que la société obtienne une plus grande quantité d'argent, il faut que l'état de ses productions et de ses besoins la mette dans le cas de payer l'argent à un taux plus élevé (c'est-à-dire de donner une plus grande quantité de tout autre produit pour l'avoir); alors son prix permet d'exploiter des mines plus

ialrinsèque, comme le papier, la monnaie ne peut plus tirer sa valeur que de ses usages comme instrument des échanges. Dans Tétat donné de la société, le nombre des ventes et des achats qui s*y opèrent réclame une certaine somme de monnaie ou de tout autre intermédiaire des échanges. Si Ton multiplie le nombre des unités dont il se compose, on diminue en proportion la valeur de ces unités; et si le public ne trouve aucun intermédiaire des échanges à lui substituer, le besoin qu'il en a peut en maintenir la valeur, malgré le discrédit. On les prend sur un certain pied , seulement à cause de la persuasion où Ton est que Ton peut les remplacer sur le même pied, et sans égard au remboursement.

La valeur des billets de banque ou de confiance remboursables à bureau ouvert a tout un autre fondement : elle est égale à celle de la monnaie qu'elle donne le droit de toucher. Des billets remboursables ne sont pas une monnaie de papier; ils sont un signe représentatif de la monnaie, ainsi que les autres engagements du commerce. Ils tirent toute leur valeur de leur crédit; c'est-à-dire de la persuasion où l'on est qu'ils seront remboursés.

Les signes représentatifs de la monnaie suppléent complètement la monnaie jusqu'à concurrence de leur montant. L'économie politique fait voir les résultats quelquefois heureux et quelquefois funestes de ces suppléments. Ils remplacent avec économie un intermédiaire prodigieusement utile, mais qui n'est pas un des principes vitaux de la société, et dont la somme est nécessairement bornée par les besoins de la circulation. Ils ne peuvent jamais sans danger excéder cette somme.

Le rapport de valeur des métaux entre eux et des monnaies principales avec leurs coupures donne lieu à des faits qui ne sont

que la conséquence de ces principes, et que l'expérience confirme toujours.

Poursuivant la marche des richesses jusqu'au terme de leur existence, l'économie politique dévoile les phénomènes qui accompagnent leur consommation. De même que l'analyse a fait connaître leur nature et leur formation, elle nous a appris que la consommation n'est pas une destruction de matière qui excéderait le pouvoir de l'homme ; la consommation n'est autre chose que la destruction de cette utilité qui avait fait d'une chose un produit en lui donnant de la valeur.

Quand cette destruction de valeur s'opère de telle sorte que la valeur,

dispendieuses. Si de meilleurs procédés d'extraction permettent d'obtenir le métal d'argent à moins de frais, son prix baisse et ses usages s'étendent.

détruite dans un produit passe dans un autre, c'est une consommation reproductive. C'est par elle que servent et se perpétuent les valeurs capitales. Lors même que cette consommation ne fait que rétablir le capital, sans l'accroître, elle suffit pour donner un profit aux propriétaires fonciers, aux capitalistes et aux industriels ; car la production qui s'ensuit ne peut s'opérer sans acheter leurs services productifs *, et l'achat que l'on fait de leurs services compose leurs revenus.

Quand cette destruction n'a pour objet que la satisfaction de nos besoins ou de nos goûts, c'est une consommation pure et simple, une consommation stérile.

Le terme de toute richesse sociale, le but de sa production, est la consommation. C'est par elle que subsistent les sociétés. L'effet de l'épargne et de l'accumulation n'est pas de restreindre cette consommation, mais de l'augmenter. Les valeurs épargnées ne sont pas des valeurs soustraites à toute consommation ; mais des valeurs soustraites à la consommation stérile pour être livrées à la consommation reproductive. Loin donc que l'épargne nuise à la consommation, elle la double , elle la centuple. A chaque opération productive, le capital est consommé par les producteurs; et, rétabli par eux, il est consommé de nouveau dans l'opération suivante. Une valeur qui n'a pas été capitalisée n'est consommée qu'une seule fois.

On doit en conclure que , si la consommation en général provoque la reproduction, la consommation stérile, dans un cas particulier, ne la provoque pas plus que n'aurait fait la consommation reproductive ; et que celle-ci la provoque, en thèse générale, infiniment plus que la première, puisqu'elle la perpétue aussi longtemps que le même capital n'est pas dissipé par l'impéritie ou par l'amour désordonné des jouissances. C'est sans doute l'envie de consommer qui détermine les hommes à rechercher les produits , et qui est par conséquent le premier mobile de la production ; or, l'envie de consommer est inspirée aussi bien par le désir d'accroître sa fortune, c'est-à-dire de consommer reproductivement, que par l'amour des satisfactions présentes.

' C'est à Tachât des services productifs que le capital est employé ; c'est là l'objet de l'avance qu'on lui demande. Les développements nécessaires pour faire bien comprendre l'effet de la consommation reproductive ne peuvent entrer ici ; mais on les trouve dans mon Traité d'Économie politique, liv. III, ch. 3 ; dans

mou Catéchisme d'Économie politique, 4^e édition, pages 197 et 212; et enfin, avec de plus grands développements, dans cet ouvrage-d, VII^e partie.

Ce désir qu'éprouvent les hommes d'accroître leur bien-être futur, sur lequel se fonde la prospérité progressive des nations, est bien nécessaire pour balancer les sollicitations du présent ; d'autant plus que la consommation stérile ne présente aucune difficulté. Il ne faut aucun talent pour dépenser de l'argent, et il en faut beaucoup pour le dépenser d'une manière qui en fasse renaître la valeur, sans compter que l'exercice même de ce talent est un travail. L'impulsion de chaque moment nous excite à la consommation improductive, et les êtres les plus faibles, les femmes^'les enfants, s'y laissent aisément entraîner. Hais elle n'offre à la société ou aux familles d'autres dédommagements que la satisfaction actuelle qu'elle procure, et dont l'économie politique est loin pourtant de contester l'importance, puisque c'est elle qui entretient la société et contribue à son bonheur.

Cette seule analyse fait tomber complètement la question de l'utilité du luxe.

Dans le cours ordinaire des choses, tout produit se consomme ; car il n'est un produit qu'autant que sa valeur égale ses frais de production ; sa valeur ne provient que de la demande qu'on en fait, de la demande réelle accompagnée de l'achat ; et l'achat serait une perte s'il n'était suivi de la consommation. Ce n'est donc que par accident, par de faux calculs, par des exceptions en un mot , que la production peut être en excès sur la consommation.

Nous nous sommes représenté la production comme un grand échange dans lequel nous donnons nos services productifs, ou, si

l'on veut, nos frais de production, pour recevoir des produits qui deviennent par là notre bien ; nous pouvons nous représenter à son tour la consommation comme un autre échange dans lequel nous donnons nos produits, notre bien, pour recevoir en retour, soit d'autres produits accrus par des profits, soit des satisfactions d'où résultent le maintien de la vie et la plupart des jouissances dont elle est accompagnée.

Dans le premier cas , qui est celui de la consommation reproductive, l'échange est d'autant plus avantageux que le produit qu'on obtient vaut plus que ceux qu'on sacrifie ; mais pour que la reproduction soit complète, il suffit que le produit obtenu soit égal en valeur au produit consommé; dès lors, le capital est remboursé et tous les services productifs sont acquittés.

Dans la consommation stérile, qui est un échange des produits déjà acquis contre des jouissances, l'échange est d'autant plus avantageux, que les jouissances obtenues sont plus grandes en proportion des produits sacrifiés. C'est d'après cette règle que les consommations de ce genre

doivent être considérées comme bien ou mal entendues. L'économie politique les distingue en consommations privées, qui ont pour objet de satisfaire aux besoins des individus et des familles, et en consommations publiques, qui satisfont aux besoins de la société.

Les préceptes de Féconomie privée s'appliquent aux premières ; ceux de réconoraîe publique aux secondes. Dans les unes, de même que dans les autres, comme Tachât des objets consommés précède ordinairement la consommation qu'on en fait, ce dernier mot est souvent confondu avec celui de dépense.

Les dépenses publiques et les dépenses privées sont exactement de même nature, car la nature des richesses est la même pour les nations et pour les particuliers. Les lois qui président à leur formation et à leur consommation ne diffèrent pas suivant l'usage qu'on en fait, de même que les principes de l'hydrostatique ne changent pas, soit qu'on les applique à des travaux publics ou bien à des constructions particulières. Mais nous ne pouvons pas fonder l'appréciation des dépenses sur des bases aussi sûres que celles qui nous déterminent dans l'appréciation des consommations reproductives. Dans ces dernières, nous avons à comparer des quantités de même nature, c'est-à-dire le prix courant des services productifs avec le prix courant des produits qui en résultent ; mais, dans la consommation stérile, nous ne pouvons comparer une dépense qu'avec une satisfaction. Il y a nécessairement quelque chose de vague et d'arbitraire dans une semblable appréciation. La nature des choses qui rend notre marche si sûre dans toutes les autres parties de l'économie politique, nous abandonne Ici aux seuls conseils de l'expérience ; mais ce n'est point un motif suffisant pour que nous renoncions à étudier cette partie de l'économie des sociétés : toutes les parties des sciences ne sont pas susceptibles du même degré de précision ; il est utile à l'avancement de nos connaissances de savoir distinguer ce qui est susceptible ou non de démonstrations rigoureuses, et c'est une partie essentielle de la science d'en connaître les limites.

Ainsi, malgré la difficulté que présente une exacte comparaison entre le montant des dépenses et les satisfactions qui en résultent, soit pour les particuliers, soit pour le public, on ne saurait nier qu'elles s'éloignent ou s'approchent plus ou moins de leur but. Les phénomènes qui accompagnent la consommation n'ar-

rivent pas par hasard, non plus que ceux de la production. Il y a encore ici des lois qui veulent que les mêmes causes, dans des circonstances pareilles, soient suivies des mêmes effets. On en peut déduire quelques règles pour provoquer des résultats favorable» à notre

bonheur comme particuliers ou comme citoyens, plutôt que des résultats nuls ou fâcheux.

Par exemple, le choix que peuvent faire les consommateurs de tels produits préférablement à tels autres, avec une dépense égale, donne toutes sortes d'avantages aux consommateurs éclairés sur ceux qui n'ont que des goûts grossiers ou dépravés. Un peuple est servi comme il veut être servi ; mais il ne distingue ce qui lui convient le mieux, depuis le service qu'il retire des plus simples ustensiles de ménage, jusqu'à ceux que lui rendent les fonctionnaires les plus éminents, que lorsqu'il sait apprécier ce qui est bon et rejeter ce qui ne l'est pas. C'est pour cette raison que, toutes choses d'ailleurs égales, les consommations sont d'autant mieux entendues qu'une nation est plus éclairée.

Les dépenses qui satisfont à des besoins réels sont mieux entendues que celles qui n'ont pour objet que de satisfaire à des besoins factices, et procurent des jouissances plus grandes en comparaison des sacrifices qu'elles réclament. On en peut dire autant des produits dont la consommation est lente, comparés à ceux dont la consommation est rapide *. En soumettant à ces règles et à quelques autres du même genre tous les articles des dépenses privées et publiques, on se forme des idées un peu plus justes relativement aux avantages qu'on retire des consommations comparés avec ce qu'elles coûtent ; et des idées justes sont un premier pas vers des réformes salutaires.

Et quand on songe que les consommations publiques et privées sont ce qui fait exister les familles, le gouvernement et tout l'État; quand on songe que leur indépendance, leur prospérité, leur puissance, dépendent de l'étendue des ressources dont ils disposent , et qu'aucune richesse n'entre dans le monde autrement que par les moyens dont l'esquisse précède, n'est-on pas fondé à répéter, après Fénelon, la vérité qui sert d'épigraphe à cet ouvrage : « Après tout, la solidité de l'esprit consiste à vouloir s'instruire exactement de la manière dont se font les choses qui sont le fondement de la vie humaine. Toutes les plus grandes affaires roulent là-dessus. »

* C'est tout le contraire dans la consommation reproductive. Ici la consommation des matériaux et des services ne procurant pas de jouissance, mais la réintégration d'un capital, plus prompte est la consommation, et plus tôt les travaux s'achèvent et les capitaux sont remboursés.

ORGANES ACCIDENTELS

Nous venons de jeter un rapide coup d'œil sur les organes essentiels des sociétés, ceux sans lesquels nulle grande société humaine n'est possible ; les organes accidentels sont ceux qui, quoique très importants pour les sociétés, peuvent être ou n'être pas sans que l'existence du corps social en dépende rigoureusement.

Sous ce rapport, il est permis d'élever la question de savoir si une société peut exister sans aucun gouvernement. Je ne me jetterai pas à cet égard dans une discussion spéculative ; je remar-

qu岸ai seulement qu'il y a quelques exemples de sociétés, comme celle de certains peuples en Arabie ou en Tartarie, dont il serait difficile de caractériser le gouvernement; mais ces peuples n'appartiennent pas à un état très avancé de la civilisation, qui est celui que nous étudions. Ce qui m'a plutôt déterminé à regarder le gouvernement comme une des circonstances accidentelles où se trouvent les sociétés, c'est qu'on y rencontre des exemples de toutes les sortes de gouvernements. Montesquieu, avec les publicistes de l'ancienne école, en admet trois : le monarchique, l'aristocratique et le démocratique. D'autres plus récents*, ayant vu des peuples prospérer et d'autres décliner indifféremment avec des gouvernements monarchiques , aristocratiques, ou populaires, n'admettent que deux formes : celle dont le plus grand bien du plus grand nombre détermine les opérations, et celle où l'on met au premier rang le plus grand bien des privilégiés. C'est à la politique rationnelle, et surtout à la politique expérimentale, à déterminer la forme la plus favorable au but qu'on se propose. L'économie politique ne considère pas les motifs qui dirigent les gouvernements , mais leurs actes; et, pour elle, tout commandement en vertu duquel on est tenu dV

* De Traty, Jérémie Bentliani.

béir, soit qu'il parte du législateur ou de l'autorité exécutive, est également un acte du gouvernement.

En voyant tous nos États civilisés, on peut se demander si la portion de liberté que l'on sacrifie pour vivre en société, si la peine qu'on est obligé de s'y donner quand il s'agit de pourvoir aux besoins de soi-même et de sa famille, aussi bien que pour fournir son contingent aux dépenses sociales, ne fait pas acheter trop chèrement les avantages de la civilisation. Le sauvage de

l'Amérique du nord regarde nos villes comme de vastes galères, où chaque forçat est contraint à un travail opiniâtre, qui (du moins pour le plus grand nombre d'enlre eux) ne leur procure qu'une chélive subsistance. Faut-il être surpris qu'il se sauve dans les forêts, du moment que l'occasion s'en présente? On n'a point d'exemple qu'un sauvage de l'Amérique du nord soit venu volontairement s'établir dans une ville des États-Unis; on a de nombreux exemples, au contraire, d'hommes élevés dans la civilisation qui ont embrassé la vie des forêts; et si nos villes avaient pour voisines des peuplades de sauvages, peut-être devrions-nous craindre que de pareils exemples ne fussent bien plus communs. Il faut bien que la vie de ces peuplades ait quelques avantages; autrement pareille chose ne se verrait jamais.

D'un autre côté, il nous est permis de croire que les citadins qui se sont faits sauvages n'étaient pas les meilleurs sujets de la société; ils avaient peut-être une horreur de toute discipline, ou tout au moins une paresse native que repousse la civilisation. On peut dire que la sécurité, la paix, la vie, sinon abondante, du moins tolérable, que la civilisation procure à tous les hommes qui veulent se bien conduire, sont des avantages qui méritent d'être appréciés. Néanmoins , des désertions comme celles que je viens de rapporter peuvent faire supposer <Juo les avantages de la civilisation, qu'on ne peut obtenir qu'avec un gouvernement, ne sont pas telle- . ment précieux, que l'on ne puisse les payer trop cher. Et quand j'ai touché en passant la question de droit , nous avons vu qu'un avantage est toujours trop cher , toutes les fois qu'on peut l'obtenir à meilleur marché*.

Ceci nous indique des points de contact entre l'économie politique et la politique pure. Tout le monde conviendra que les sa-

crifices que nous impose l'état des sociétés sont d'autant moindres que le gouvernement est meilleur. S'il est violent, capricieux, il peut être insupportable sans être excessivement dispendieux ; cependant, même alors, ses excès ne portent

- Voyez i>lus haut, page 255 de ce volume.

II. ' U

que sur un nombre restreint de gens plus en butte que d'autres à ses passions. Ce sont les obligations qui ont leurs sources dans les besoins du gouvernement, d'on naissent les vexations les plus constantes, celles qui blessent le grand nombre, celles que Ton supporte le plus impatiemment.

Ces vexations sont causées, soit par la prodigalité des gouvernants, soit par les mauvais systèmes qui les dirigent. Les ims et les autres de ces motifs rentrent dans le domaine de Féconomie politique. Elle nous montre, par exemple, quels sont les effets nécessaires de la prodigalité*.

Quant aux mauvais systèmes, Féconomie politique, en présentant la nature de chaque chose, et en posant nettement les questions, en préserve les gouvernements. Cest ainsi qu'elle montre ce qu'un gouvernement coûte à ses peuples en chargeant de droits, en frappant de prohibitions les produits d'une industrie étrangère. Elle nous apprend que le commerce n'est qu'une autre manière de produire, qui substitue la production de Tobjei qu'on envoie à la production de l'objet qu'on reçoit. — Mais, disent les vieux préjugés, en achetant au dehors, ce ne sont pas des pro-

duits que l'on donne, c'est son[^]argent. — Puérile terreur! La nature des choses commerciales nous fait voir que les métaux ne sont qu'une marchandise qui, de même que toute autre, cherche le marché où elle se place le plus avantageusement : or, les métaux précieux que nous possédons ne se placent pas avantageusement dans l'étranger lorsque nos besoins, lorsque notre circulation en réclament; car alors ils valent plus chez nous qu'au dehors, et les spéculations du commerce nous en apportent au lieu d'en exporter. Ce n'est pas un solde à payer ou à recevoir qui fait voyager les métaux précieux, c'est uniquement le rapport de leur valeur dans les deux pays, c'est-à-dire de la quantité de marchandise qu'ils peuvent acheter. Quand, au lieu de marchandise, les commerçants envoient de l'argent, c'est parce que l'argent leur procure de plus gros retours que toute autre marchandise ; or, ce qui leur est plus avantageux est aussi ce qui est plus avantageux à leur pays*.

* Le duc de Saint-Simon, quoique courtisan et grand seigneur, ne se méprend pas sur les causes du délabrement de la France vers la fin du règne de Louis XIV. (c 11 n'y a point de trésor, dit-il dans ses Mémoires (année 1715), qui suffise à un « gouvernement déréglé. Le salut d'un ÉUt n'est attaché qu'à la sagesse de le « conduire; et pareillement sa prospérité, son bonheur, la durée de sa gloire « et de sa prépondérance sur les autres. y>

* Cette dernière maxime n'est constamment vraie que pour ce qui a rapport

Le fait est que Ton ne paie jamais les produits étrangers qu'avec ses propres produits, même lorsqu'on les paie en argent. Un pays contient des mines ou bien n'en contient pas ; dans le premier cas, en payant l'étranger avec de l'argent, il paie avec un

produit de son sol et de son industrie ; s'il n'en contient pas, il ne peut donner de l'argent qu'après l'avoir acquis avec ses produits indigènes. Ces derniers peuvent seuls subvenir d'une manière suivie aux exportations, parce que, renaissant sans cesse, ils peuvent seuls être constamment exportés sans devenir plus rares et sans s'élever à un prix qui en ferait cesser l'exportation. Le système de la balance du commerce est une vieillerie qui n'a pu réussir que dans un temps où l'on ignorait quelle était la nature des richesses et les procédés qui les font naître. Il accuse par conséquent l'ignorance de ceux qui le soutiennent encore ; il n'y a rien à leur répondre, si ce n'est : étudiez l'économie politique.

Si les nations ne peuvent, d'une manière suivie, acquitter leurs importations qu'avec l'exportation de leurs produits indigènes ; si leurs bénéfices ne se composent que de l'excédant de la valeur des retours qu'elles reçoivent sur la valeur des envois qu'elles font ; si, dans tous pays, nul commerce ne se continue qu'autant qu'il donne des bénéfices, on peut conclure avec certitude que les valeurs importées annuellement sont, en tout pays, supérieures aux valeurs exportées, et d'autant plus que le pays fait un commerce plus avantageux. Tous les états officiels qui montrent des exportations supérieures aux importations sont menteurs et accusent des déclarations fausses*.

On démontre, d'après les mêmes principes, l'inutilité ou plutôt les fâcheux effets des lois qui prohibent l'exportation des matières premières et favorisent celle des produits manufacturés. Les promoteurs de ces lois ignorent qu'une matière première qui s'exporte nous procure, à égalité

au commerce extérieur. Dans le commerce intérieur, les bénéfices d'une classe peuvent avoir lieu aux dépens d'une autre

classe, et le pays n'en être pas plus riche. C'est le cas de tous les privilèges. Quand on établit une maîtrise, la corporation peut maintenir ses produits plus chers, en les préservant de la concurrence générale; mais c'est alors le consommateur qui paie ce gain abusif; abusif en ce que le consommateur a droit d'acheter les objets de ses besoins à quiconque les lui fournit au meilleur marché.

' Ceux qu'on a des raisons de croire plus véridiques montrent toujours des importations supérieures aux exportations.

de valeur, autant de profits que le produit le plus élaboré. De quoi se compose, en effet, la valeur d'un produit, quel qu'il soit? de ses frais de production. Or, les frais de production d'une matière première, comme d'un produit achevé, sont composés d'un profit foncier payé à l'un des propriétaires du sol, d'un intérêt gagné par un capitaliste quelconque, et du salaire reçu par les industriels de tous grades dont les travaux ont concouru à leur production, à commencer par l'entrepreneur qui en a conçu l'idée, jusqu'au dernier manouvrier dont il s'est fait aider. Lors donc que nous vendons à l'étranger une matière première de cent francs et un produit élaboré de la même somme, nous leur vendons pour une valeur pareille de services productifs rendus par nos terres, nos capitaux et notre industrie. On voit qu'un gouvernement peut coûter trop cher à proportion des services qu'il rend à une nation, soit par des dépenses trop fortes, soit par son incapacité et ses fausses mesures. Ce qui a servi de fondement à une proposition qui n'est peut-être pas paradoxale, lorsqu'on a dit qu'un gouvernement est d'autant plus mauvais qu'il coûte plus cher. En effet, pour lever de gros impôts, il faut avoir des agents nombreux qui, ne produisant pas, ne peuvent servir qu'à gêner

les mouvements des hommes qui produisent. Vingt mille douaniers qui veillent à ce que telle ou telle marchandise ne passe pas d'un lieu dans un autre \ et vingt mille contributions indirectes, sans lesquels il n'est permis ni de faire la vendange, ni de distiller de Teau-de-vie, ni de brasser de la bière,2entravent les opérations productives et paralysent l'activité bienfaisante des producteurs. Le dernier quart du XVIIP siècle a enfanté une grande république, qui est une réponse vivante, toujours prête à confondre les détracteurs de l'économie. Dans quel pays est-on mieux gouverné, c^est-àdire peu gouverné et à meilleur marché qu'aux États-Unis? " Un des systèmes qui coûtent le plus aux nations est celui que leur goov,ernement suit à l'égard de ses colonies. Les nôtres nous coûtent chaque

* On a reconnu Tavantage qu'il y avait pour deux provinces (telles que la Bretagne et la Normandie) à renverser les barrières, les frontières artificielles qui les séparaient. Un progrès reste à faire ; e'est de renverser les barrières gui séparent les États, en prenant les précautions et en admettant les lenteurs nécessaires pour ne point léser les intérêts particuliers. Alors tous les États y gagneront, de même que nos provinces ont gagné à communiquer librement Tune avec l'autre.

année une cinquantaine de millions gratuitement, et sans nous valoir le moindre équivalents.

Les puissances maritimes commencent à comprendre qu'il est de leur intérêt de trafiquer avec tous les points du globe indistinctement ; elles finiront par proléger Tindépendance des pays d'outre-mer, pour que nulle d'entre elles ne puisse en écarter les autres; et nous les verrons, après s'être battues au XVIII<' siècle

pour asservir les colonies, se battre au XIX^e siècle pour affermir leur liberté.

Les populations sont devenues trop nombreuses, les richesses des particuliers trop considérables, la société trop importante, en un mot, pour que de si graves intérêts puissent désormais demeurer le jouet des vues personnelles et quelquefois de l'ignorance des gouvernements. Comme, d'un autre côté, des sociétés nombreuses et où chacun est obligé de s'occuper avant tout de ses propres affaires, c'est-à-dire de son existence, rendent les républiques démocratiques de plus en plus impossibles, les peuples devront être gouvernés par des procureurs fondés ; mais ces procureurs fondés, chargés des intérêts généraux, sentiront le danger de lutter contre la nature des choses, au moral comme au physique, et, pour ne pas risquer d'y briser leurs efforts et d'y perdre leur crédit, ils voudront connaître cette nature des choses : ils voudront devenir les plus instruits de chaque nation.

Les mœurs et les coutumes des nations, leurs lois, leur religion, influent au plus haut degré sur le sort des peuples ; cependant elles ne sont pas une des conditions essentielles de leur existence ; les belliqueux et sévères Romains des premiers siècles de la république ne ressemblent guère aux Romains serviles et dépravés des empereurs. Les lois modifient les mœurs, les mœurs agissent sur les lois, et ce serait un ouvrage important que celui qui montrerait la marche que suivent ces influences réciproques, et quelles conséquences on en pourrait tirer en faveur de l'humanité.

Je me contenterai de remarquer que la mauvaise foi, le vice, le crime.

Quoique ce soit déjà une assez grande sottise que de considérer comme une province de France des pays dont les intérêts sont opposés aux nôtres, et qui ne reconnaissent pas nos lois , c[^]en est une plus grande encore que de soutenir à si grands frais un régime caduc que rien ne peut sauver, et qui ne se prolonge qu'à force d'iniquités.

53i NEUVIÈME PARTIE.

ne sauraient infecter la majeure partie des hommes en société sans entraîner la ruine entière du corps social. Le corps social ne peut se maintenir sans un échange de bons offices qui exigent une certaine sécurité, une certaine confiance mutuelle, qui forment le lien. Le vice n'est pas productif. Au milieu de cette activité générale, nécessaire à la vie des sociétés, le paresseux, le traître, l'homme sans bonne foi, celui dont le penchant Ten traîne au crime, sont repoussés de tout le monde, parce qu'ils sont dangereux ou inutiles pour tout le monde ; et quand ils ne sont pas atteints par les lois, ils le sont par le redoutable pouvoir de l'opinion : ils demeurent alors sans ressources. Toutes les portes leur sont fermées. Le mouvement social , de même que la fermentation qui s'opère dans nos cuves, rejette l'écume de la société* ; et la crainte de cette excommunication civile est peut-être le frein qui retient avec le plus d'efficacité les hommes dans les sentiers de la vertu.

Plusieurs des jouissances les plus précieuses de la vie ont leur source dans des biens naturels qui ne sont pas de création humaine , tels que l'existence elle-même, la santé, la gatté , l'attachement de nos proches et de nos amis, l'estime de nos concitoyens, etc. Quelques philosophes ascétiques en ont tiré un sujet de blâme pour les vérités dépendantes de l'économie politique,

qu'ils ont représentée comme nous attachant trop exclusivement aux intérêts matériels de l'humanité. Mais leurs vues ne sont-elles pas elles-mêmes trop exclusives et trop bornées? D'abord , les richesses sociales, qui sont proprement l'objet des considérations de l'économie politique , n'excluent en aucune façon la recherche des biens qui sont loin de nous attacher à des intérêts purement personnels et matériels. En dirigeant sans cesse, au contraire, notre attention sur des biens accessibles à la société tout entière , sur les moyens de les acquérir sans préjudice pour autrui, et de les répandre sur ceux que nous chérissons, elle étend nos relations et nos affections sociales. Qui ne voit d'ailleurs la liaison de nos biens matériels avec notre perfection morale? Est-ce chez les Hurons ou chez les peuples riches que l'on trouve le plus de douceur et de délicatesse dans les rapports entre les époux, les parents et les amis ? Est-ce le sauvage ou l'homme civilisé qui fait travailler sa femme comme une

* On sait quelles difficultés rencontrent les forçats qui ont achevé le temps de leur punition. Leur immoralité avérée leur ôte tout moyen d'existence; c'est une des plaies de la société Jusqu'à ce que des institutions meilleures diminuent le nombre des crimes, et ouvrent aux criminels repentants une voie de salut.

bête de somme, et qui tue son vieux père lorsqu'il ne peut plus se nourrir? Et, sous le rapport intellectuel, que ne devons-nous pas à l'économie des sociétés ! Ce sont les progrès de la production, c'est la division du travail , qui ont perfectionné l'homme La charrue n'a pas moins cultivé les esprits que les terres, et l'on ne peut calculer encore l'influence que la machine à vapeur est destinée à exercer sur le sort de l'humanité.

L'économie politique se mêle à tout dans la vie de l'homme en société ; mais il n'en faut pas conclure que tous les faits moraux et physiques fassent partie de cette science. Il en est de la politique, de la morale expérimentales, comme des sciences naturelles, de la technologie, etc. Certes, nous avons vu quel grand parti notre industrie sait tirer des arts; le publiciste, mieux que qui que ce soit, peut dire comment ils se rattachent aux intérêts de la société; cependant l'étude des spécialités n'est indispensable que pour l'artiste. De même les spécialités de la politique et de la morale composent un ensemble de connaissances importantes ; mais pour les rendre applicables à la société , il faut connaître la physiologie du corps social. La marche des réformateurs des nations, en ne parlant que de ceux dont les intentions sont pures, est incertaine et vague aussi longtemps qu'elle n'est pas fondée sur la nature des choses. Un gouvernement qui croirait sur la parole de ses devanciers, et sans l'avoir étudiée, en avoir une juste idée; un gouvernement qui ne voudrait rien améliorer, satisfait de décorer sa routine du nom de pratique; et d'un autre côté, des hommes impatientes d'améliorer, sans connaître davantage ce que la nature des choses admet ou repousse , risqueraient de faire beaucoup de mal au pays, en ne voulant que son bien. Ce n'est pas réformer que de changer, que de substituer un système à un autre, et des maux à des maux. Les défenseurs-nés de toutes les sottises sont enchantés du mauvais succès des fausses améliorations : ils s'en prévalent pour préconiser les abus dont ils vivent, pour vanter la sagesse de nos pères^ pour répéter que nos devanciers en savaient plus que nous ; comme s'ils pouvaient savoir alors ce que l'on a découvert depuis qu'ils ne sont plus ; et comme si la vraie nature de chaque chose ne devait pas être mieux connue depuis que les hommes ont eu plus de moyens de

l'étudier ^ Ils prétendent que le monde est assez vieux pour s'être avisé de toutes les bonnes méthodes, si elles avaient été réellement bonnes; comme si l'on avait trouvé la boussole et les lunettes avant leurs

^ La méthode et l'analyse sont comme les télescopes et les microscopes qui nous ont découvert un si grand nombre de secrets de la nature.

inventeurs, quoique Fou eût eu des centaines de siècles pour y rêver! Tout nous prouve au contraire que tout est récent, que tout se perfectionne, et que le monde commence à peine à jouir des destinées auxquelles il peut se flatter de prétendre. On dit quelquefois que nous sommes caducs; ne pourrait-on pas dire avec plus de raison que nous ne sommes pas encore mûrs? Si Ton se formait un type idéal de la perfection pour s'en rapprocher sans cesse, on risquerait de s'approcher d'une chimère. Les lois de la nature, non plus que celles des sociétés humaines, ne sont pas dans noire pensée : elles sont dans la nature des choses qui, elle-même, a été établie par la volonté du créateur. Notre ambition doit être de Téludier pour nous y conformer, et non de prétendre à une perfection chimérique. C'est déjà avoir fait un grand pas dans la philosophie que de savoir quel état est moins imparfait qu'un autre, et par quel moyen on peut se rapprocher de celui qu'on doit préférer.

Ce tableau général, mais trop resserré, de l'économie des nations, peut du moins laisser entrevoir l'intérêt que l'étude de cette économie présente quand on l'observe dans ses détails-, il peut aussi mettre en garde contre cette multitude d'idées fausses qui circulent parmi le vulgaire, relative^ ment aux plus hauts intérêts des sociétés. Nous avons pu nous convaincre que le corps social

est un être vivant par lui-même , par sa nature, de même que le corps de l'homme individuel dans lequel nous voyons le premier des éléments dont il se compose. Il ne reçoit pas son impulsion d'une force étrangère. Son principe d'action est dans son propre sein. C'est pour ainsi dire une machine animée. La puissance du gouvernement n'est pour elle que protectrice, comme la boîte qui enveloppe un mouvement d'horlogerie. Nous avons pu mille fois sentir la fausseté de cet emblème suranné qui représente l'État comme une famille, dont le chef de l'administration est le père. Dans la famille, c'est du père que viennent tous les moyens de subsistance; c'est dans sa tête que naissent toutes les pensées utiles; c'est lui qui procure les capitaux ; c'est lui qui travaille et dirige le travail de ses enfants, qui les élève, qui pourvoit à leur établissement.

Dans l'État, c'est tout le contraire : les conceptions qui procurent l'entretien du corps social, les capitaux, l'exécution, se trouvent chez les gouvernés. C'est là qu'est la pensée et l'action ; c'est là que Ton étudie les lois de la nature et que se forment les entreprises productives d'où naissent les revenus de la société. Plus accessibles à tous les genres de vérités, ce sont les gouvernés qui analysent avec le plus de succès la constitution

physique et morale de l'homme , aussi bien que reconnoissance sociale. Les nations sont réduites à s'estimer heureuses lorsque des rayons de lumière pénètrent jusqu'aux lieux où s'agitent leurs destinées.

La nature a créé la supériorité du père sur les enfants. C'est elle qui a voulu qu'il fût dans leur enfance le plus fort, ensuite le plus sage et le plus expérimenté. Jusqu'à ce qu'ils soient hommes, ils sont incapables de produire, et dépendent de l'au-

teur de leurs jours, au moins par leurs besoins. Dans la société civile, c'est tout autre chose : non-seulement la force morale , mais la force physique est du côté de ceux qu'on a nommés , non sans quelque naïveté , des enfants. On n'est pas mieux fondé à voir en eux des brebis, et des pasteurs dans les hommes chargés de veiller sur leurs intérêts. De telles images ne représentent point la vérité ; et ces bergeries politiques ne conviennent plus à un siècle parvenu à sa maturité.

DES PROGRÈS DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

PREMIÈRE ÉPOQUE,

On a dit que le temps présent est gros de Vavenir^ on aurait pu remarquer auparavant qu'il est Venfant dupasse. Il fallait que les sociétés humaines parcourussent des états divers, qu'elles subissent de nombreuses vicissitudes, qu'elles éprouvassent de longues souffrances et de courts moments de bonheur, pour qu'on apprît à les connaître. Ce n'est que par degrés que leurs organes se sont manifestés et qu'il a été permis à l'observateur d'en saisir le jeu et les effets.

Mais l'histoire d'une science ne ressemble point à une narration d'événements. Elle ne peut être que l'exposé des tentatives, plus ou moins heureuses, qu'on a faites à diverses reprises et dans plusieurs endroits différents, pour recueillir et solidement établir les vérités dont elle se compose. Que pourrions-nous gagner à recueillir des opinions absurdes , des doctrines décriées et

qui méritent de l'être? Il serait à la fois inutile et fastidieux de les exhumer. Aussi l'histoire d'une science devient-elle de plus en plus courte à mesure que la science se perfectionne ; car, suivant une observation très juste de d'Alembert, « plus on acquiert de lumière sur

<c un sujet , moins on s'occupe des opinions fausses ou douteuses qu'il a <c produites. On ne cherche à savoir ce qu'ont pensé les hommes que faute <(d'idées fixes et lumineuses auxquelles on puisse s'arrêter ^ » Ainsi, dans le cas où nous connaîtrions parfaitement l'économie des sociétés , il nous importerait assez peu de savoir ce que nos prédécesseurs ont rêvé sur ce sujet , et de décrire cette suite de faux pas qui ont toujours retardé la marche de l'homme dans la recherche de la vérité. Les erreurs ne sont pas ce qu'il s'agit d'apprendre y mais ce qu'il faudrait oublier.

Cependant, toute espèce d'histoire est en droit de flatter la curiosité ; elle apprend à connaître les procédés de l'esprit humain ; une erreur dévoilée empêche qu'on n'y tombe de nouveau ; sa discussion dégage et consolide les fondements d'une vérité ; et enfin , quand les principes d'une science sont encore à quelques égards débattus , son histoire admet des controverses qui répandent du jour sur les points contestés et même sur l'ensemble de la science. Celle-ci n'est parvenue que récemment à un degré de certitude propre à satisfaire les bons esprits ; ce n'est que depuis le commencement de ce siècle qu'on a pu mesurer l'espace qu'elle a parcouru; et sa marche ne saurait être indifférente au monde instruit qui entrevoit déjà la haute influence qu'elle est appelée à exercer sur le sort de l'humanité.

Les anciens paraissent avoir peu réfléchi sur l'ensemble des connaissances qui forment aujourd'hui le domaine de l'économie politique. Les deux seules nations qui nous ont transmis ce qu'ils savaient à cet égard, étaient deux peuples guerriers, obligés d'avoir sans cesse les armes à la main, d'abord pour se défendre contre les attaques de leurs voisins, puis ensuite pour envahir des États plus éloignés. Ils se composaient d'une caste de nobles qu'on appelait des citoyens, et d'une caste de travailleurs qu'on appelait des esclaves. Leurs institutions étaient plutôt militaires que civiles. Elles avaient pour objet des hiérarchies de pouvoirs, des partages de butin, des cérémonies, des évolutions, plutôt que la protection des libres mouvements de l'homme, le développement de son intelligence et les arts de la paix. Leur subsistance, leurs accumulations étaient fondées sur la conquête et la déprédation. Les capitaux servaient au luxe plutôt qu'à la production, et le travail ne donnait de droit qu'au mépris. C'est peut-être parce que les Grecs et les Romains ont été nos premiers, et pendant longtemps nos seuls instituteurs, que l'économie politique s'est développée si

• Èfcménltde Philosophie, page 17.

tard en Europe ^ Il est permis de croire que nous aurions été moins retardés, si deux nations vaincues par eux, les Phéniciens et les Carthaginois, avaient laissé des écrits qui eussent pu parvenir jusqu'à nous.

Tous ces peuples de Fantiquité vivaient sous Fempire de la force brutale; leurs fortunes privées étaient défendues par Fascendant de leur nation sur les autres, c'est-à-dire par la force des armes, jamais par Fascendant de l'intérêt réciproque. La force des armes seule devait être par conséquent le premier objet de

leurs soins et de leurs respects. La rapine était l'industrie des hommes libres , comme la chasse l'est chez les sauvages ; et, comme chez les sauvages encore, les occupations productives étaient chez les peuples de l'antiquité le lot des femmes et des esclaves. Il faut voir avec quel mépris tous les auteurs anciens parlent du commerce et des manufactures*. On sait la répugnance que les Égyptiens manifestaient pour la navigation, qui maintenant est le principal lien des nations ; et Platon, voulant donner le type d'une république parfaite; en a placé le siège dans l'intérieur des terres, afin qu'on ne pût pas > faire le commerce. Aristote, en discutant la même question, quoiqu'il paraisse opposé à Platon, n'ose pas cependant prendre un parti décisif là dessus'.

Cette manière de voir ne doit pas nous étonner : l'économie politique avait pour les anciens un intérêt beaucoup moins pressant que pour nous. Ils ne possédaient pas les moyens de préparer à leur industrie les vastes développements que nous avons pu lui donner, en supposant même qu'ils en eussent deviné l'importance. Leurs connaissances en géographie, en physique, étaient extrêmement bornées. Ils connaissaient imparfaitement la séparation des travaux et des professions. Chez eux, les terres, les ca-

' Leurs mauvaises doctrines sur l'objet et les ressources des sociétés se sont propagées jusqu'à nos jours, et c'est à elles peut-être qu'il faut imputer les systèmes soutenus par deux célèbres écrivains, J.-J. Rousseau et Mably, auxquels des intentions pures et de beaux talents ont fait pardonner beaucoup d'erreurs. Ils ont fait du tort à l'économie politique en la confondant avec l'administration de l'État; c'est comme s'ils avaient confondu la science de la mécanique avec l'art du mécanicien. Ils ne faisaient pas at-

tention que la nature des choses est indépendante de l'usage qu'on sait en faire.

* M. Mac Culloch explique fort bleu, dans son édition d'Adam Smith (/tilrodelory ditcourse, page iv}, le mépris que les anciens avalent pour la production des richesses.

» />f Ra>Mft/., lib. VU , cap. 6.

pitiaux et les travailleurs (les esclaves) , étaient la propriété d*Qn même mattre. Leur système politique n'admettait point ces immenses vill^ où pullulent notre population et nos arts. Leurs préjugés repoussaient Tactivité laborieuse; et les moyens de communications leur manquaient. Ils croyaient en conséquence n'avoir rien à apprendre par-delà la bonne administration de la fortune privée et publique aussi presque tous leurs ouvrages économiques ne paraissent pas avoir passé la portée du Théâtre dC agriculture d'Olivier de Serres ou de la Maison rustiqueK Tel est, sauf la diCfERENCE des fonctions et des talents de leiu*s auteurs, Tobjet des Économiques de Xénophon.

Platon, voulant donner le type d'une société imaginaire, entre davantage dans chacune de ses parties constitutives. M. de Sismondi a élevé très haut la précision avec laquelle il s'en explique ; mais je suis porté à croire qu'il a prêté à ce philosophe la netteté des idées que M. de Sismondi lui-même a puisée dans les écrits des modernes. Il suffit, pour s'en convaincre , de voir dans la suite de sa République combien les conceptions de Platon sont incompatibles avec la nature des choses sociales.

Aristote, esprit vaste et avide de toute espèce de connaissances , est beaucoup plus positif sur ce point. Il avait senti qu'il existe un ordre d'idées qui tient à l'existence naturelle des nations. Il

distingue deux sortes de production, l'une, la production naturelle, où l'on ne se propose que la consommation de ce qu'on a produit, soit par le moyen des terres, de la chasse, de la pêche, soit même par le moyen des arts utiles ; l'autre, la production artificielle , qui n'a pour objet que de vendre ce qu'on a produit.

La première de ces productions, suivant Aristote, est louable, de même que le troc en nature, parce qu'ils ont tous deux pour objet la satisfaction d'un besoin. La production artificielle ne l'est pas, en ce qu'elle a pour objet une acquisition d'argent*. Quand au profit que Ton peut faire sur

' Gharète de Parcs et Apollodore de Lemnos ont écrit sur la grande et la petite culture. Stobée a donné des fragments d'auteurs qui avaient fait des traités d'économie, comme Hiéroclès, Byson et Callicratidès. Ce dernier était Lacédémonien; le morceau assez long qu'en cite Stobée est peut-être le seul écrit qu'on ait recueilli des Lacédémoniens.

* Aristote n'avait pas remarqué que Ton n'acquiert l'argent que pour l'échanger contre des objets consommables, et que les ventes et les achats, qui ont tous pour objet la consommation, et qu'il réprouve, équivalent exactement à des trocs en nature qu'il approuve.

Targent, en le prêtant ou en spéculant, c'est le pire de tous les moyens de produire, car il ne tend qu'à amasser ^ La médecine est un art respectable, suivant le même auteur, parce qu'il a une fin, qui est de guérir. Du reste, Aristote a tous les préjugés politiques de son époque. A ses yeux Tesclavage, et par conséquent la guerre qui procure des esclaves, agents indispensables de la pro-

duction , et le pillage, qui subvient aux dépenses de rÉtat^ sont conformes au vœu de la nature.

Ce n'est point là de la science ; ce n'est point la description de la physiologie sociale. Aussi, n'en pourrions-nous rien tirer d'utile, quand même le philosophe de Siagyre, aussi bien que le disciple de Socrate, auraient, en parlant de cette science, saisi quelques vérités qu'ils étaient incapables de prouver et de lier à toutes les autres.

On ne trouve rien, absolument rien qui ait rapport à l'économie politique dans les écrivains de l'antiquité romaine ; en général toutes les vues des anciens ne remontent pas à la source des richesses, de ce qui fait vivre la société; elles ne tendent qu'à en opérer le déplacement. Aussi, ne peuvent-ils fournir que quelques idées d'économie domestique et quelques inventions fiscales , où nous les avons même dépassés. Je crains que les travaux consciencieux des érudits d'Allemagne pour en extraire quelque chose d'utile ne soient des peines absolument perdues. Il en est de cela comme des idées d'autrefois sur le système du monde. La science nouvelle s'est mise à la place de l'ancienne , et ne saurait être remplacée par une autre, parce que celle-ci est fondée sur l'observation de la nature, et que nous avons des moyens d'observation que n'avaient pas les anciens.

DEUXIÈME ÉPOQUE

Lorsque les nations ne trouvent plus rien à piller, elles commencent à chercher les moyens de produire. Nous venons de voir comment les conceptions que les anciens se formaient de la so-

ciété, et la tournure de leurs idées, étaient peu propres à leur donner d'utiles directions à cet égard. Quand ils eurent envahi les portions civilisées, ou à peu près civilisées du globe , ils n'étaient pas capables de les organiser d'une manière durable ; et l'irruption des barbares ne serait pas venue, qu'il aurait fallu que la civi-

* Comme s'il était possible de produire sans capitaux, et comme s'il était possible de former des capitaux sans amasser.

isation déclinât , ou que la société ancienne entrât dans de nouveaux errements, et suivit, comme les modernes Tout fait, une route péniblement progressive*.

L'intérêt personnel avait suffi pour inculquer le soin qu'il faut prendre de conserver et d'accroître les propriétés privées ; il en avait pris le signe, toujours visible et mesurable, pour la chose même ; et, au moyen âge, les métaux précieux, jouant déjà le rôle important qu'ils ont toujours joué depuis, furent regardés comme les seules richesses, parce qu'elles pouvaient toutes se résoudre en métaux précieux. Ils étaient d'autant plus précieux, que les propriétés foncières et capitales qu'on faisait valoir se trouvèrent plus exposées aux ravages des temps de barbarie et des guerres qui suivirent, et que les métaux, en même temps qu'ils offraient un appât au pillage, étaient une espèce de biens que l'on pouvait plus facilement que d'autres se flatter de soustraire à sa rapacité.

Mais leur quantité était bornée par la nature, et elle ne l'aurait pas été qu'ils n'étaient utiles que comme intermédiaires dans les échanges, et, du reste , nullement propres à la consommation qui fait vivre les nations. Toutefois, l'attention des peuples devait se porter d'abord sur cette portion des richesses sociales, la plus

sensible et la plus capable de frapper des regards inhabiles. Comme on voyait que les productions quelconque se résolvait par des échanges en or ou en argent avant d'être transformées en objets de consommation , on prit le moyen pour la fin ; on crut que Tagriculture, les arts et le commerce n'étaient rien qu'autant qu'ils procuraient de l'or et de l'argent ; et que nulle richesse n'était perdue aussi longtemps qu'on parvenait à conserver ces métaux , qui , bien que beaucoup plus multipliés de nos jours, forment cependant encore une si petite partie de la richesse des nations. Une loi de l'empereur Constance porte que les négociants étrangers qui mettront le pied sur le territoire

' Pen demande pardon aux contrées de TAsie, comme ITnde et la Chine, qui pouvaient, dès Tantiquité, se vanter de quelque civilisation, et qu'ici je ne compte pour rien. Avec leurs mœurs immobiles, elles ne paraissent pas capables de perfectionner l'art social. Elles ont été, ou achèveront d'être dominées par la race européenne. Elles l'auraient été par les anciens, s'ils avaient en le temps de se développer. La barbarie du moyen-âge a interrompu cet envahissement pendant quelques siècles. 11 a repris sa marche progressive depuis environ trois cents ans; et probablement cette marche continuera dans le même sens jusqu'à l'entière civilisation du globe.

de Fempire devront faire constater la somme d'argent qu'ils apportent , et qu'ils ne pourront rien y ajouter en s'en retournant \ Depuis ce temps, et partout où le gouvernement s'est trouvé assez puissant pour empêcher la sortie des métaux, il a eu soin de la prohiber.

Mais il ne suffit pas de défendre l'exportation de l'argent pour s'en procurer. Il fallut trouver les moyens de l'attirer. Cependant

ce n'est pas sur ce point que se dirigèrent les premières études. Suivant une observation très juste de M. Mac Culloch, le clergé et les universités devaient placer au premier rang des études importantes la théologie et les langues anciennes. Sous la même influence, on devait repousser comme dangereuses les sciences morales et politiques. Elles tendent à rectifier les idées et à donner aux citoyens et à l'État un bien-être et une importance contraires à la puissance sacerdotale qui fonde, comme on sait, son importance et son pouvoir sur d'autres biens que ceux de ce monde, qui les représente comme les seuls qu'on doive ambitionner, et qui s'en rend l'arbitre. De là ces disputes de l'école sur des sujets qui excèdent nos moyens de savoir, et dont l'effet fut de retarder les progrès utiles*.

Mais la force des choses ne tarda guère à prévaloir sur de vaines discussions et des controverses sans résultats; Au milieu de la barbarie féodale, quelques petits États libres s'étaient élevés, dans quelques parties de l'Europe, par l'industrie et les richesses. Quelques villes d'Allemagne, de Belgique et surtout d'Italie s'étaient acquises, par une sage administration, une sorte d'importance. Venise et Gènes étaient devenues des puissances; elles avaient arraché quelques lambeaux à la vieillesse valétudinaire de l'empire d'Orient et même à l'ambition féroce des Turcs. Le goût des lettres et des sciences se répandait rapidement, et le monde s'agrandissait, grâce à l'audace aventureuse de Colomb et de Gama. Vers le même temps se formaient de grandes monarchies rivales, celles de Charles-Quint, de François I^{er} et de Henri VIII, toujours prêtes à poursuivre la liberté, à détruire les petits États et à dévorer les richesses à me-

* Cela nous montre qu'il y avait dans l'empire romain, au moins vers le temps de Constance, un système complet de douanes; autrement ce décret n'aurait pu être mis à exécution.

• « Par cette apparence de savoir, dit d'Alembert, on tâche de suppléer à la science véritable. Et c'est pour cela que l'histoire des sophismes est si courte « en mathématiques, et si longue en philosophie. » Essai sur les éléments de philosophie.

sure que l'industrie et l'esprit d'entreprise les faisaient naître. Car, suivant une observation judicieuse de M. de Sismondi, les petits États de cette époque étaient gouvernés par des hommes de talent, élevés dans la vie privée, et connaissant le prix de l'économie et du travail; tandis que les ministres d'un Charles-Quint, d'un François I^{er}, élevés par l'intrigue et se soutenant par l'intrigue, ne savaient que dissiper les trésors accrus par l'économie. Les intérêts des petits États d'une part, les besoins déordonnés des rois d'une autre part, ne pouvaient manquer de donner quelque crédit à la science des richesses, et forcément on s'occupait de la prospérité publique.

Mais la vérité ne se montre pas sans une sorte de pudeur. L'homme qui la recherche est d'abord la dupe des apparences : les premiers astronomes ont tous jugé que la terre était immobile et que le soleil marchait. Les premiers économistes ont dû croire que là où se trouvait le plus d'argent se trouvaient aussi le plus de richesses. L'Italie, qui, au temps où l'Europe recommença à penser, était le pays le plus lettré de l'Europe, paraît avoir produit les premiers ouvrages où l'on ait réduit en système l'économie des nations; et ce système fut celui qu'on a désigné ensuite par les mots de système mercantile, système de la balance du commerce, système exclusif*.

Ces trois mots caractérisent les mêmes principes et conduisent aux mêmes conclusions. Dans ce système, l'or, l'argent, les monnaies, sont les seules richesses réelles, parce que ce sont les seules au moyen desquelles on puisse acquérir indifféremment tout ce qu'on désire ; les produits, les biens consommables, ne sont des richesses que comme des moyens d'en produire et comme pouvant rapporter de l'or et de l'argent. Les premières conséquences qu'on en tire sont que l'essentiel, pour les particuliers comme pour les nations, est de se procurer beaucoup d'argent ; d'où résulte un état d'hostilité ouverte ou cachée entre soi et les autres hommes". Par une se-

* M. Mac (ulloch, s'autorisant de quelques passages détachés d'ouvrages peu connus, croit pouvoir attribuer ce système à des écrivains de sa nation ; mais ne serait-ce point un effet de la vanité que Ton reproche quelquefois aux écrivains de la Grande-Bretagne, et qui va jusqu'à refuser aux autres nations même la priorité des erreurs? Dès le commencement du dix-septième siècle, je vois plusieurs traités écrits ex professa en Italie pour établir ce système, qui d'ailleurs était une opinion commune et qu'on ne croyait pas susceptible de contestation. Elle fut alors seulement rédigée dogmatiquement.

* Montaigne intitule un chapitre de ses Essais : Le profil de l'un est le dommage de l'autre. C'est le chapitre où il dit : « Le marchand ne fait bien ses affaires

conséquence , il faut être puissant , c'est-à-dire ennemi de tout le monde, soit comme individu, soit comme nation ; car les métaux précieux étant donnés au monde en quantité limitée, on ne peut en obtenir qu'aux dépens les uns des autres. Par une troisième conséquence, chacun doit ajouter à sa force indivi-

duelle la force de la société, et réclamer du gouvernement, qui en est le dépositaire, une action constante et des lois qui assurent aux particuliers et à l'État des privilèges que n'ont pas les autres particuliers, les autres États.

Cette idée erronée, que les richesses ne peuvent ni se produire, ni se consommer, qu'il en existe une masse invariable dans le monde, et qu'il ne s'agit que de se la disputer, fut adoptée par tous les publicistes de l'Europe, soit écrivains, soit hommes d'État. Elle dirigea la politique de tous les cabinets; elle règne encore dans l'administration publique, tant il est difficile de réformer des préjugés et des institutions invétérés, et de persuader des intérêts nés d'une législation vicieuse. [Quelques personnes, trop paresseuses pour étudier des principes, ou trop âgées pour les concevoir, n'osent plus défendre ouvertement des maximes décriées chez tous les hommes instruits] mais prenez la peine d'examiner leurs arguments, de vérifier leurs assertions, et vous apercevrez que ces assertions, ces arguments, supposent toujours la réalité d'un principe démontré faux. Quant à l'autorité, elle ne suit qu'à un long intervalle le progrès des lumières. Celles-ci naissent en général dans la classe moyenne, et ne parviennent que par degrés aux deux classes extrêmes qui, investies de la force brutale, cèdent lentement à l'autorité de la raison.

C'est ainsi que chaque peuple n'a plus songé qu'à exclure par force ou par adresse, des marchés de l'intérieur, les produits de l'étranger, et à lui faire acheter les siens*. On a soumis à des entraves l'exportation des

<((qu'à la débauche de la jeunesse ; le laboureur à la cherté des blés; l'architecte « à la ruine des maisons; les officiers de justice aux procès et aux querelles des « hommes. » Liv. I, chap. 21.

* On se rappelle que la nature des choses, mieux connue, a montré depuis que les achats que nous faisons à l'étranger ne peuvent être acquittés que par les produits de notre sol et de notre industrie; que les métaux précieux ne voyagent pas pour payer les soldes de compte, mais seulement pour se rendre aux lieux où ils ont le plus de valeur ; que les profits que nous obtenons dans notre commerce avec l'étranger se manifestent par l'excédant de la valeur importée sur la valeur exportée; et que , sous quelques formes qu'aient lieu les importations, II. 35

matières premières, afin d'altendre que la main-d'œuvre, en augmentant leur valeur, fit entrer de plus fortes sommes de Tétranger. On a donné aux manufacures le monopole de la consommation intérieure; on a même accordé des gralificaiions et des primes à l'exportation de leurs produits*. Ce système a , sinon enfanté , du moins nourri et exalté les jalousies nationales ; il a conseillé aux différents peuples remploi de la ruse au défaut de la force, pour se dépouiller mutuellement ; il a multiplié les obstacles qui nuisent à leurs utiles communications, et mis sur pied des armées de douaniers , payées par la production , non pour la servir, mais pour la gêner; il ne marche qu'entouré de règlements et d*entraves; il a maintenu sous le joug les colonies des Européens pour ménager des marchés exclusifs à leurs métropoles ; il a été la cause directe ou indirecte de la plupart des guerres, des dépenses et des dettes qui, depuis deux siècles, ont accablé les États les plus indtistrieux du globe.

Dugald Stewart, dans son Histoire abrégée des sciences métaphysiques^ morales et politiques , prétend que nous sommes principalement redevables à l'ouvrage de Grotius : De jure belli ac pacis (publié en 1625) de la science moderne de l'économie po-

litique. Loin de là, ce livre me paraît fondé tout entier sur le principe d'inimitié et de rivalité naturelle qui anime toute la vieille diplomatie. L'économie politique moderne au contraire regarde les intérêts des peuples comme identiques, et leur préférence militaire ou diplomatique comme la source de toutes les guerres. Nul ouvrage, nul auteur en particulier, n'a créé la science, quoique plusieurs aient contribué à ses progrès. Ils sont les résultats d'un grand nombre d'antécédents ; mais il ne convient pas de remonter trop haut pour en découvrir l'origine. Le livre du Hollandais Van-Groot, lui-même, fut un des résultats de l'affranchissement des Provinces-Unies, lequel fut de son côté un résultat du sombre fanatisme de Philippe II ; tellement que nous serions redevables au tyran espagnol des progrès destinés à devenir le lien

pourvu que la valeur y soit, nos profits sont également réels et nos capitaux aussi réellement rétablis.

' On sait que la valeur tout entière d'un produit, soit brut, soit travaillé, est composée de profits qui, tous ensemble, égalent sa valeur. A égalité de valeur, il n'y a donc pas plus de profits gagnés sur les produits manufacturés que sur les produits bruts.

Quant aux primes, elles équivalent à un don gratuit fait aux étrangers aux dépens des contribuables.

HISTOIRE ABRÉGÉE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE. 517

des nations et à cimenter la liberté du monde. Avouons plutôt que nos idées actuelles sont les produits d'un grand nombre d'antécédents qui chacun n'a influé sur leur naissance que pour une faible part ; ces antécédents sont eux-mêmes les produits de plusieurs autres, dont chacun n'a exercé qu'une influence d'autant moindre, qu'elle est plus ancienne. C'est de cette manière

que chaque homme est le résultat de l'union de deux personnes, qui elles-mêmes sont le fruit de quatre autres, etc.; ce qui donne à chacun de nous des milliers d'ancêtres, dont un seul a influé sur notre existence d'autant moins qu'il est plus reculé.

Une erreur très grave, née du système exclusif, et qui s'est prolongée jusqu'à nos jours , a été de confondre la science de l'économie politique avec l'art de l'administration. C'est comme si l'on avait confondu l'art de l'agriculteur, et trop souvent la routine du cultivateur, avec les lois de la physique végétale. Le chancelier Bacon, qui nous a enseigné le premier que, pour connaître les procédés de la nature, il faut consulter, non les écrits d'Aristote, mais la nature elle-même, par des observations judicieuses et des expériences bien faites. Bacon ignorait complètement que la même méthode était applicable aux sciences morales et politiques , et qu'elle y obtiendrait des succès du même genre. Sans consulter la nature de l'industrie et du commerce, il a vanté les lois de Henri VII , qui fixait le prix des draps et des chapeaux, et le salaire des otivriers. Notre Henri IV, qui voulait avant tout le bien du peuple, confirmait les édits de Charles IX sur les maîtrises et les aggravait * en y assujétissant les marchands, de même que les artisans.

C'est sans doute une pauvre administration que celle qui provoque des lois et des règlements sans connaître les principes de l'économie des nations ; mais ce n'est pas elle qui les gouverne, pas plus que le mécanicien ne gouverne les lois de la mécanique. Cette erreur est déplorable ; on est confus de voir J.-J. Rousseau, un défenseur des libertés publiques, conseiller à l'administration d'ôter aux particuliers les moyens d'accumuler*; tandis que c'est par le moyen des accumulations seulement que l'indigent

peut éviter d'être prolétaire, et devenir un membre utile et heureux de la société

* Par son édit de 1597.

* « Une des plus importantes affaires du gouvernement est de prévenir l'ex- « trême inégalité des fortunes, non en enlevant les trésors à leurs possesseurs,. « mais en ôtant à tous les moyens d'en accumuler. » J.-J. Rousseau , article Économie politique.

518 NEUVIÈME PARTIE.

M. de Sisraondi nomme réconomie politique : la science qui se charge de veiller au bonheur de l'espèce humaine. M. a sans doute voulu dire la science que devraient posséder ceux qui se chargent de veiller au bonheur de l'espèce humaine : sans doute les gouvernants, s'ils veulent être dignes de leurs fonctions, doivent savoir l'économie politique; mais le bonheur de l'espèce humaine serait cruellement compromis, si, au lieu de reposer sur l'Intelligence et le travail des administrés, il dépendait des gouvernements.

Ceci par suite des fausses notions répandues par le système réglementaire, que la plupart des écrivains allemands regardent l'économie politique comme la science de l'administration. Ils y joignent la statistique. L'administration n'est point une science ; elle serait plutôt un art, si la perfection de l'administration n'était pas, à l'opposé des autres arts, d'agir le moins possible. Cependant, comme pour administrer avec succès tous les procédés ne sont pas indifférents ; que les uns valent mieux que les autres; l'administration sans doute est un art; et l'on y réussit d'autant mieux que l'on est plus avancé dans les sciences; mais ce n'est pas dans une seule science: il n'en est presque aucune qui ne

puisse fournir à l'administrateur d'utiles conseils. Si les gouvernants chargés de la confection des chemins sont étrangers à l'économie politique, ils négligent d'ouvrir les routes qui seraient les plus importantes; ils les construisent de la façon la plus dispendieuse; ils y établissent des péages qui en détruisent le bienfait. Mais les connaissances de la physique ne leur sont pas moins profitables : s'ils y demeurent étrangers, ils creusent des canaux qui restent à sec, ils construisent à grands frais des routes impraticables. Est-on fondé pour cela à nommer la physique la science de l'administration*?

Bien que le système exclusif se fonde sur de mauvais principes et conduise à de dangereuses conséquences, il doit néanmoins être considéré

* Nouveaux Principes, etc. Avertissement, page xxiv de la seconde édition.

Le même auteur dit à la page 8 : (c La science qui enseigne au gouvernement « le vrai système d'administration de la richesse nationale..., etc. » La richesse nationale, la richesse de la nation, c'est la somme des richesses des particuliers, que le gouvernement heureusement n'administre point.

^ La statistique paraît être moins utile à l'administration, en ce qu'elle ne fait pas connaître la nature des choses et la liaison des effets à leurs causes. Cependant elle peut rendre des services pour l'assiette des impôts ; et elle peut diriger les particuliers dans leurs spéculations et dans leurs calculs.

comme un pas fait dans la carrière de la civilisation. Quoiqu'il n'eût au fond d'autre motif que de procurer de l'argent aux princes, il a favorisé une production réelle; il a relevé les arts

utiles dans l'estime des hommes, et surtout des gouvernements, qui ne considéraient auparavant les industriels que comme des espèces de serfs qu'on pouvait impunément vexer. La fausse idée que les richesses, quand on ne possédait pas de mines, ne pouvaient arriver que du dehors, tout en élevant des entraves nuisibles à la transmigration des produits, a été favorable aux communications des hommes entre eux ; elle a donné le goût des voyages et inspiré le génie des découvertes. Ce n'est pas sans doute le système exclusif qui a conduit Colomb en Amérique et Vasco de Gama par-delà le cap des Tempêtes ; mais peut-être que, sans cette inquiétude vague qui entraînait les esprits vers un mieux inconnu, ces deux grands hommes n'eussent pas trouvé des princes pour seconder leurs desseins, et des compagnons pour partager leurs périls.

L'apogée de ce système fut le ministère de Colbert. Un ensemble de lois, les unes protectrices, les autres restrictives, s'éleva soutenu par la puissance de Louis XIV ; Colbert rattacha ces vues à de nobles et grandes pensées, et des Italiens eux-mêmes ont salué le système exclusif du nom de Colbertisme*, quoiqu'il eût pris naissance dans leur pays. Les succès du milieu de ce règne , les grands talents par lesquels il fut illustré , lui furent favorables. Savary, Melon , Dutot , Forbonnais , quoique pourvus les uns de beaucoup de sagacité, les autres de beaucoup de faits, ne portèrent pas plus loin leurs idées ; et, quoique le système agricole, dont je parlerai bientôt, ait rallié, dans la dernière moitié du dix-huitième siècle, la plupart des publicistes amis du bien public, les administrations et ceux qui en dépendent continuent à vanter ses doctrines.

Pour observer les premières atteintes qu'il reçut, nous sommes forcés de nous reporter en arrière et de franchir le canal de la Manche.

TROISIÈME ÉPOQUE

La compagnie anglaise des Indes, originairement fondée en 1600, puis supprimé , puis rétablie en 1658, en acquérant quelque importance, ne tarda pas à s'apercevoir que l'objet de commerce que l'on pouvait envoyer avec le plus d'avantage en Asie, était l'argent ; nulle autre marchandise,

^ Voyez // ColberUsmo^ de Mengotti.

à valeur égaie, ne produisait d*aus8i gros retours. Malheureusement, le préjugé de la balance du commerce était dans toute sa force ; on croyait généralement que la nation perdrait la valeur des sommes qu'elle envo^ait au dehors, et toute la législation était contraire à de tels envois; l'existence même de la compagnie en était compromise. Il fallut obtenir de quelques écrivains de talent qu'ils en fissent l'apologie; malheureusement le public, le gouvernement , bien plus , la compagnie elle-même et ses avocats, partageaient le préjugé commun. On fut réduit, pour défendre une cause qui nous paraît maintenant si simple à la fois et si juste , à soutenir que l'argent exporté par la compagnie en ramenait davantage du dehors, au moyen de la vente qu'elle faisait des produits de l'Inde. Thomas Hun, l'un de ses plus habiles défenseurs, la comparait au laboureur qui jette son grain à la volée pour en recueillir plus qu'il n'en a semé.

Quand l'opinion publique n'est pas éclairée , les intérêts généraux demeurent privés de leur appui naturel, celui du grand nombre, jusqu'à ce que des intérêts particuliers viennent à leur secours. Ceux qui trafiquaient au-dehors ne pouvaient manquer de s'apercevoir que les prohibitions bornaient l'étendue de leurs affaires ; l'exportation de la laine brute était défendue dans la Grande-Bretagne, sous le prétexte qu'il fallait favoriser les manufactures de l'intérieur, et les propriétaires de troupeaux ne trouvaient pas leur compte à cette défense ; ces intérêts spéciaux fournirent à plusieurs écrivains anglais des occasions d'embrasser, dans leurs spéculations, des intérêts plus étendus , et même l'économie générale de la société. Josiah Child, William Petty, Dudley North , le célèbre Locke, Steuart, y firent successivement des découvertes ; mais n'ayant encore que des idées confuses sur la nature et la source des richesses, ils étaient privés du fil qui seul pouvait les guider dans ce labyrinthe. Cependant, nous approchons du milieu du XVIII^e siècle, époque où l'économie politique, vue de plus haut, devait absolument changer de face. C'est de Quesnay, de Hume , d'Adam Smith, que datent ses véritables progrès. Quesnay, le premier, proclama l'existence d'un ordre d'idées tout nouveau. Il en forma un système complet, duquel, malgré beaucoup de fausses déductions, surgit néanmoins une fort grande découverte. Il s'aperçut que la société ne subsiste pas sur l'or et l'argent qu'elle possède ; puisqu'après avoir vécu pendant toute une année, la société possède encore la même quantité de métaux précieux, et qu'elle n'a en réalité subsisté que sur les biens susceptibles de se consommer, l'office des métaux précieux étant seulement de faciliter les échanges. Il a montré par là que la richesse

réside dans la chose qui a un prix et non dans le prix qu'on en tire, qui n'en est que la suite nécessaire. C'est cette considération bien simple qui a mis ses successeurs sur la voie de rechercher en quoi consistent les choses qui sont des richesses, et par quels procédés elles se multiplient et se distribuent. On voit dès lors quel vaste champ s'ouvrait aux recherches. Les opinions ont pu se partager ensuite sur la nature et la mesure des richesses ; mais les discussions mêmes qui en sont résultées ont servi à éclaircir plusieurs questions importantes, et à renverser les doctrines du système exclusif.

Je n'entreprendrai pas de développer ici la doctrine de Quesnay : sur plusieurs points elle ne mérite guère d'arrêter notre attention ; d'autres points ont été critiqués dans le courant de cet ouvrage ; mais je dois faire remarquer ceux qui ont contribué, en méritant d'être adoptés ou combattus, au progrès de nos idées.

La valeur des choses produites est selon lui la mesure de la production ; je dis la valeur de ces choses, puisque c'est ainsi qu'il apprécie le produit net (c'est-à-dire l'excédant de la valeur des récoltes sur les frais de culture). On voit qu'il n'apercevait qu'une partie de la vérité ; car, si la production consiste à procurer des produits qui puissent être consommés, et si la valeur nous donne la mesure de la richesse qui est en eux, la culture de la terre n'est pas l'unique source de la richesse. D'autres actes encore que la culture influent sur cette valeur ; il n'a donc pas embrassé l'ensemble de ce grand et important phénomène de la production.

Mais si Quesnay a ouvert une carrière dont il n'a pu mesurer toute l'étendue, il y a laissé du moins des monuments qui ne sauraient être ébranlés ; il a dirigé l'attention publique sur un des sujets les plus dignes de la fixer, sur celui qui influe le plus puis-

samment sur le bonheur de l'humanité. Il a donné à la paix entre les nations et à la bonne conduite entre particuliers un autre fondement que la force : c'est l'intérêt bien entendu des uns et des autres ^

' Quesnay était né à Ecquevilley, village de Normandie, d'une famille degrés cultivateurs. Il exerça d'abord la chirurgie à Mantes; puis vint à Paris, où il étendit considérablement ses idées sur l'art de guérir, et où il composa sur cet art plusieurs ouvrages estimés. Médecin de madame de Pompadour, elle obtint qu'il fût logé dans le château de Versailles , pour être plus à portée de lui donner ses soins. Elle obtint ensuite qu'il fût nommé chirurgien et médecin du roi. Il mourut en 1774, à l'âge de 80 ans. 11 ne vit point par conséquent le miui^s ^

La doctrine de Quesnay produisit un très grand mouvement dans tous les esprits éclairés de l'Europe. Les amis du bien public l'embrassèrent avec peu de modifications. Quesnay disait que la terre seule produit une valeur nouvelle, tandis que celle que donnent les manufacturiers est détruite par les frais de main-d'œuvre. Gournay soutint que l'homme qui fabrique ajoute aux valeurs cgn^sommables. Il démontra mieux que personne les effets funestes des règlements, des douanes, des obstacles de tous genres qu'on oppose à la production ; c'est de lui qu'est le fameux aphorisme : Laissez faire[^] et laissez passer[^].

Turgot développa la théorie de la monnaie, et cette vérité, neuve alors, que la monnaie ne remplit pas son office en vertu de l'autorité du gouvernement, qu'elle n'est pas plus un signe représentatif de la marchandise qu'elle achète ; il distingua fort bien la somme des monnaies de celle des capitaux , et ses principes sur ce qu'on appelle mal à propos intérêt de l'argent sont excellents ;

mais sa doctrine, que la terre seule introduit de nouvelles valeurs dans la société, le range parmi les sectateurs de Quesnay, et n'est propre qu'à égarer ceux qui voudraient apprendre, dans ses écrits, comment se produisent et se distribuent les richesses*.

Le ton d'oracle que l'on a reproché aux économistes de l'école de Quesnay est bien plus le tort, où plutôt le ridicule de ses enthousiastes sectateurs, que le sien. Ses disciples crurent posséder l'évidence quand on doit

tère de Turgot, qui aurait répandu quelque baume sur les blessures que son âme, vraiment philanthropique, avait reçues des honteux malheurs qui signalèrent la fin du règne de Louis XV.

M. Mac Gulloch s'est honoré par les termes équitables et vrais dont il s'est servi en parlant de Quesnay, dans le discours qu'il a prononcé à Londres, à l'ouverture de son Cours d'économie politique. « Ce que les écrivains anglais « avaient essayé vainement, dit-il (page 41), fut entrepris par un philosophe « français, remarquable tout à la fois par l'originalité, la finesse de son esprit, « et par l'intégrité et la simplicité de son caractère. Ce fut le célèbre Quesnay à qui appartient, sans aucun doute, le mérite d'avoir analysé les causes de la « richesse dans le but de poser des principes fondamentaux en économie poli- « tique. Il donna par là à l'économie politique une forme systématique; il en « fit une science. »

* Voyez son éloge par Turgot (Œuvres complètes de ce dernier, tome III, page 321).

* Voyez les Réflexions de Turgot sur la formation et la distribution des richesses.

s'estimer heureuxM'aToir trouvé quelques vérités ou détruit quelques erreurs. Les véritables reproches que Ton peut faire à celte école , c'est d'avoir confondu les principes résultant de la nature des choses avec Tadminislration de l'Elat ; tellement que Mercier de la Rivière et l'abbé Baudeau, comptant un peu trop sur le pouvoir de l'évidence qui, fût-elle reconnue, ne triomphe pas toujours, ont cru qu'elle devait nécessairement dominer les princes plus aisément que les nations ; de là leur despotisme légatf qui n'est pas une de leurs moindres rêveries.

C'était la suite d'une erreur de la secte entière, qui confondait perpétuellement la natiu'e des choses relatives à l'existence de la^société, avec la nature des choses qui tiennent au gouvernement, c'est-à-dire l'économie politique avec la politique , et par suite la politique spéculative avec l'art de gouverner', qui n'est que Fart de se servir habilement de la nature des choses politiques et économiques ; tout comme l'art du machiniste consiste à se servir habilement de la nature des choses en mécanique, science qui fait partie de la physique. Sous ce rapport, les économistes de Quesnay ne s'étaient pas affranchis de la manière de voir de leurs devanciers.

C'est une obligation que nous avons à Adam Smith , que d'avoir soigneusement distingué ces différentes connaissances de l'art de s'en servir. Il a rendu par là un très grand service aux sciences dont nous nous occupons. En distrayant de la science tout conseil direct, il l'a rendue indépendante, il l'a mise au-dessus des imputations de parti. Du moment que la science se mêle de déterminer quel est le vœu qu'elle forme , le but auquel on doit tendre , elle manifeste un projet qui peut n'être pas celui de l'homme qui cherche à s'instruire. Dès lors l'esprit de parti se met

en garde contre ses conclusions , qui doivent être impassibles pour inspirer la confiance et ne point susciter d'opposition. Celui qui connaît comment les fai(s s'enchaînent, s'il dit : Faites ainsi , ne faites pas ainsi y parle dans le sens de sa volonté ; celui qui se borne à dire : Si vous faites ainsi^ voilà quel sera le résultat de votre action , ne déclare que la volonté de la nature des choses, et il en a toute l'autorité. C'est peut-être à l'erreur des physiocrates (que je relève ici) que l'on doit

' Dupont de Nemours définit Téconomie politique l'art de gouverner, (Voyez OEuvres de Turgot , tome 1 II, page 310). On voit qu'il confond l'art de gouverner avec la science et la nature des choses en politique ; et qu'il confond l'un et l'autre avec la science de la nature des choses économiques.

le nom (l'économie politique qu'ils ont donné à cette science, et qu'on ne trouve dans aucun écrivain antérieur. Adam Smith, sans partager cette erreur, l'a favorisée en adoptant la dénomination d'une science que, selon moi, il eût mieux fait de nommer économie sociale. Il ne lui a pas moins rendu un très grand service, en séparant totalement les principes indépendants des volontés humaines des vues des gouvernements. Il en est résulté qu'il n'a pas armé contre la science les hommes de bonne foi de tous les partis. Ibrahim-Pacha peut vouloir l'étudier comme M. Huskisson. Si le premier est moins éclairé que l'autre, il n'a pas le pouvoir du moins d'ébranler des vérités bien établies ; et nul ne peut s'en prendre aux volontés humaines si les principes contrarient ses projets. Il était commode, à ceux qui dirigent des vues intéressées , de s'en prendre à leurs antagonistes des oppositions qu'ils éprouvaient. Maintenant, ils sont réduits à être bons observateurs et à tirer des conclusions

justes, s'ils veulent être écoutés. J'en reviens à l'école de Quesnay et des physiocrates que j'ai laissés en arrière, en remarquant les progrès de la science. On peut lui reprocher encore de s'être trop souvent appuyée sur des raisonnements métaphysiques plutôt que sur des observations directes; reproche, au surplus, qui, sans avoir d'aussi graves conséquences, a pu être adressé à une autre école plus récente.

Quant à la doctrine par laquelle l'école de Quesnay prétend établir que nuls biens ne sont produits que ceux qui viennent de la terre, soit qu'elle les produise spontanément, comme les métaux qu'elle récite dans son sein, les animaux qui peuplent sa surface et les eaux dont elle est baignée, soit que ces biens soient provoqués par la culture, c'est un système qui, depuis, a trouvé son pendant dans un autre, qui maintient qu'aucun de nos biens ne vient de la terre, et qu'ils sont tous le fruit du travail. Leur dissentiment n'a lieu que parce qu'on ne s'entend pas sur les biens dont il s'agit. L'un de ces systèmes les fait consister dans les matériaux où se trouve engagée leur valeur; l'autre les fait consister uniquement dans cette valeur, en faisant abstraction de la matière. Mais la nature des choses n'affecte pas des formes aussi simples et n'admet pas des décisions si absolues. On a pu en trouver ailleurs les raisons et sentir le danger des principes absolus, quand on a vu que, par des conséquences rigoureusement déduites, l'un de ces systèmes tend à faire porter sur les terres le fardeau tout entier de l'impôt, et l'autre à les en affranchir entièrement. Je n'entrerai pas plus avant dans les doctrines des économistes du dix-huitième siècle et dans les conséquences qu'ils en tirent : il faut lescher-

cher dans les nombreux écrits qui ont pour objet de les exposer et de les combattre* ; je me contenterai de dire que, sauf celles qui ont rapport à l'impôt, elles sont presque toutes favorables au bien public, à la saine politique et à la bonne morale. Ils arrivent à des conclusions semblables à celles auxquelles les derniers progrès de la science ont conduit les publicistes, mais par des motifs différents*.

Les hommes ne changent guère d'opinion que dans leur jeunesse. Si, passé un certain âge, on peut acquérir des idées justes sur des sujets auxquels on n'a jamais pensé, on ne rectifie point des idées fausses protégées par une longue habitude. Les écrivains qui avaient professé les doctrines de Quesnay dans leurs différentes nuances les ont conservées et défendues jusqu'au tombeau. Nous avons vu le marquis Germain Garnier demeurer économiste du siècle dernier, après avoir traduit, analysé lui-même la réfutation irréfragable qu'Adam Smith a faite de leur système, beaucoup trop restreint, de production*. Mais ce qui ne demeure pas réfuté pour des cervelles endurcies, l'est pour les jeunes intelligences à qui l'avenir appartient. Je ne crois pas qu'il reste maintenant un seul partisan de la doctrine de Quesnay^ ; on n'en a conservé que les propositions qui ont

> Voyez aussi dans cet ouvrage, iome I, pager 25, 41 « 45, 212, 213, 302, 531; tome II, page 400.

* Ils pensaient, par exemple, qu'il convient de réduire par la concurrence, au taux le plus bas, les frais de production qui diminuent le produit net^ suivant eux le seul produit sur lequel vit la société. Les économistes de notre temps réclament la même liberté d'industrie dans le but de diminuer les frais de production, parce que, suivant eux, les consommateurs, c'est-à-dire la société-

té, est d'autant plus riche , que les producteurs, obtenant les produits à meilleur marché , peuvent les donner à plus bas prix. Mais, par une inconséquence qui vient de ce que les partisans de Quesnay n'avaient pas bien approfondi la nature des richesses , ils veulent que les produits agricoles soient chers , pour que le produit net soit plus considérable. Voyez au tome I*", page 212 de cet ouvrage-ci, qu'il n'y a de produit net que relativement aux intérêts des particuliers, et que la société vit sur son produit brut.

* Voyez les notes que Garnier a jointes à sa traduction de Smith , note LX, 2« édition.

* Je me trompe : un professeur à l'université de Berlin, M. Schmalz, a reproduit la doctrine de Quesnay dans un ouvrage traduit en 1826 ! « Pour moi , « dit-il (tome I, page 226), je fais humblement l'aveu que le système de Quesnay

résisté aux analyses plus exactes qu'on a faites depuis et aux conclusions plus rigoureuses qu'on en a tirées. Ses théories, purement systématiques, n'ont pas survécu à Fabbé Morellet et à l'estimable Dupont de Nemours, dont les écrits (dans les faits positifs et les applications directes) ont rendu néanmoins des services constants et consciencieux.

Dupont de Nemours, indépendamment de trois ouvrages périodiques auxquels il a travaillé pendant plusieurs années* et de beaucoup d'écrits sur des matières économiques, a secondé Turgot pendant son ministère, et a élevé un beau monument à sa mémoire, en recueillant et en publiant tous les ouvrages de lui qu'on a pu retrouver*.

Les réflexions de Turgot sur la formation et la distribution des richesses s'élèvent trop peu au-dessus des propositions fonda-

mentales des premiers économistes pour donner des idées justes sur ces deux grands phénomènes'; mais il est fort supérieur à son époque dans la manière dont il représente les monnaies, qu'il distingue fort bien des capitaux (mérite que n'ont pas encore beaucoup d'écrivains de nos jours), et, ce qui en est la conséquence, dans ce qu'il dit du prêt à intérêt.

Laissant de côté les erreurs purement théoriques de Turgot, il n'est guère d'ouvrages qui puissent fournir au publiciste et à l'homme d'État une plus ample moisson de faits et d'instruction que les neuf volumes de ses œuvres. Sauf quelques morceaux de littérature qui font foi de la justesse de son esprit naturel, toutes ses recherches, toutes ses vues ont pour objet la prospérité de son pays et le bien de l'humanité; jusque dans ses études sur le style, on reconnaît l'homme qui sent la nécessité de bien manier l'instrument au moyen duquel nous communiquons nos pensées.

« me paraît être le seul véritable, et j'ai la conviction intime que tôt ou tard il < triomphera partout. »

' Le Journal d'agriculture, du commerce et des finances y [es-Épikémérides du citoyen, sous l'ancien régime; et rjETii/orien, depuis la révolution.

• A un âge où il devait soupirer après le repos, Dupont de Nemours ne put supporter le choc de 1815, et il s'embarqua, malgré ses 75 ans, pour rejoindre deux fils aux États-Unis, d'où il n'est plus revenu. J'ai une longue lettre de lui sur des sujets économiques, qu'il m'écrivit durant la traversée: « Je vous écris, » me disait-il, à bord du Fingal, allant en Amérique, pour n'être pas exposé, <c comme un courtisan, ou une courtisane, à passer d'une main dans une autre. »

■ Ne reconnaissant pas l'action productrice dans le travail et les capitaux , il ne saurait expliquer le revenu des industriels et des capitalistes.

Il possédait bien les langues anciennes et tous les langages modernes où il y a quelque chose à apprendre. Les articles éty-mologies, foires^ marchéSj fondations^ qu'il fit pour le Dictionnaire encyclopédique^ décèlent une vaste instruction ; et les doctrines de Féconomie politique les plus sévères ne trouveraient pas un mot à y changer, même à présent. Mais ses plus beaux titres de gloire sont les travaux de son intendance et de son ministère, dans lesquels on le trouve constamment dirigé vers le but (le remplacer Tadminislralion abusive et barbare de nos pères par des institutions favorables au plus grand bien du plus grand nombre.

Les progrès du siècle se manifestaient graduellement. Cbastc-Uux, dans son excellent ouvrage de la Félicité publique , prouvait que le bien-être des nations dépend de Tabondance de leur production , comparée à leur population. Après cinquante ans , tout ce qu'on trouve dans ce livre est aussi vrai que le premier jour. C'est un de ceux que Thomme d'État peut lire avec le plus de fruit.

Un grand nombre de publicistes italiens ont publié des vues plus ou moins justes, plus oii moins ingénieuses, sur Féconomie politique. On peut leur reprocher en général de ne leur avoir pas donné des fondements assez solides ; ce sont des opinions inspirées presque toujours par Famour de la patrie , mais non des déductions rigoureuses de faits bien établis. Des opinions, des vœux, ne sont pas une science ; cependant on peut puiser dans

leurs écrits des idées précieuses, qui n'ont pas d'antécédents et dont il faut inventer les conséquences.

Telle est l'idée mise en avant par Verri, que l'utilité qui résulte du commerce consiste dans le simple transport, dans la façon qui place le produit sous la main du consommateur; mais cette idée, sans développements, sans liaison avec le système entier de la production, n'est devenue une partie de la science que dans les mains de ses successeurs*. Verri est un des esprits les plus judicieux qui aient écrit sur l'économie politique. Il voyait mieux le fond des choses que les économistes. Beccaria et lui étaient compatriotes et amis : tous deux se sont occupés de morale, de même que la plupart des économistes anciens et modernes.

' On en peut dire autant de l'observation suivante du même auteur : « L'argent lui-même est une chose, un métal, dont la valeur est représentée par tout ce qu'on donne en échange pour l'avoir. La propriété de représenter la valeur est commune à toutes les marchandises. Cette définition ne convient donc pas exclusivement à l'argent. » Medilaxioni sulla economia politica, 8:2.

QUATRIÈME ÉPOQUE

Tandis que de saines notions d'économie politique s'introduisaient à l'aide des doctrines de Quesnay et de ses partisans, elles avançaient d'un pas plus ferme, grâce aux travaux de deux Écossais, contemporains et amis : l'historien David Hume et le célèbre Adam Smith *. Il est probable que l'un et l'autre perfectionnèrent successivement leurs doctrines ; cependant les Essais de

Hume, publiés dès l'année 1752, donnent une très haute idée de ses conceptions à cette époque.

Smith, lorsque les Essais de Hume furent publiés, était, depuis environ une année, professeur de philosophie morale à l'université de Glasgow. Son Cours était divisé en quatre parties. Les trois premières, sans doute pour se conformer aux usages de l'établissement, traitaient dogmatiquement de la morale naturelle et des devoirs qui en découlent. La quatrième partie était réservée au développement des règles qui, avec la nature donnée de l'homme et de la société, procurent aux individus et aux nations la plus grande somme de prospérité. On a tout lieu de croire que c'est à cette dernière partie des leçons du professeur écossais, dont les idées furent probablement mûries par ses communications avec Hume, et plus tard avec Quesnay et ses partisans, que nous devons remonter, comme à la première origine de la doctrine développée plus tard dans le livre de la Richesse des nations»

Les grands hommes sont le résultat des événements non moins que de la nature. La nature fait les frais de leurs facultés, et les circonstances au milieu desquelles la fortune les place sont le terrain où ce germe se développe. La paix de 1763 eut lieu. La France paya cher l'incapacité de son gouvernement; mais la plus mauvaise paix vaut mieux qu'une guerre

^ Adam Smith naquit en 1723 à Kirkcaldy, village d'Écosse. À l'âge de trois ans, étant allé avec sa mère visiter un oncle habitant un autre village, Tenfant pendant qu'il jouait dans la rue fut enlevé par une troupe de bohémiens, ou d'ouvriers ambulants. L'oncle apprenant qu'une troupe de vagabonds avait passé devant sa porte, les poursuivit avec les personnes qu'il put réunir, les at-

teignit dans un bois , et délivra l'enfant. Sans la résolution et la promptitude de cet oncle , l'homme dont les lumières ont déjà exercé une influence favorable sur le sort des nations, et qui est destiné à en exercer une plus grande encore, n'aurait jamais été à portée de développer ses facultés intellectuelles; que sait-on? il serait peut-être devenu un chef de brigands.

prolongée. Les Anglais riches se répandirent sur le continent, et, parmi eux, le jeune duc de Buccleugh. Un ami commun fit à Smith la proposition d'accompagner le duc; et les avantages qui lui furent offerts , joints au désir de comparer d'autres mœurs et d'autres institutions avec celles de son pays, déterminèrent Smith à accepter cette proposition. Je remarque ce voyage, parce que je pense qu'il eut une fort grande influence sur les progrès de la science qui nous occupe. Smith , avec le jeune duc, après s'être arrêtés peu de temps à Paris, se rendirent à Toulouse, où ils passèrent un an et demi. Là, ils se rendirent maîtres de notre langue, qu'il ne suffit pas d'avoir étudiée dans les livres pour être en état de sentir les agréments et souvent l'instruction que Ton trouve dans la bonne compagnie en France. Smith, après avoir parcouru nos provinces du midi et une partie delà Suisse, Be rendit à Paris, où il passa dix mois avec tous les avantages que pouvaient procurer la grande fortune, aussi bien que le nom de son compagnon de voyage, et surtout les recommandations de Hume.

Introduit dans la société du duc de La Rochefoucauld, de Turgot^ d'Heivétius, il s'y rencontrait habituellement avec les hommes les plus recommandables de la France dans les lettres et la philosophie, et*surtout avec Quesnay et ses partisans, qui, à cette époque, étaient en fort grand crédit , non encore dans l'administration , mais parmi le monde savant , parmi les amis de

leur pays et de l'humanité. Dupont de Nemours m'a dit s'être souvent rencontré avec Adam Smith dans cette société, peut-être la plus recommandable de l'Europe, et il y était regardé comme un homme judicieux et simple, mais qui n'avait point encore fait ses preuves*.

On ne saurait douter que dans la conversation de ces hommes de bien, en général très savants , et dans les premières sociétés de l'Europe , au

^ Dupont de Nemours, dans ses Notes sur les Œuvres complètes de Turgot , dont il est Pédileur, en parle comme ayant vécu dans rintiroité de Quesnay. <c Smith en liberté, dit-il à Poccasion d'un point d'économie politique, Smith ((dans sa chambre , ou dans celle d'un ami, comme je l'ai vu quand nous étions <(condisciples chez Quesnay , se serait bien gardé de le nier. » {Œuvres de Turgot , tome V. page 136.

M. Mac Culloch, dans son introduction à l'édition qu'il a commentée de la Richesse des nations (page xxvii), dit que Smith se proposait de dédier son ouvrage à Quesnay, et qu'il n'en fut empêché que par la mort de ce derni^, arrivée en 1774. La Richesse des nations ne fut publiée pour fa première fois qu'au commencement de 1776.

moment où les matières économiques étaient le principal sujet de leurs entretiens, Adam Smith n'ait réformé les idées imparfaites qu'il pouvait avoir, et conçu différemment plusieurs parties de sa doctrine. On peut l'inférer du moins du soin minutieux qu'il a pris de détruire tout ce qu'il avait écrit sur l'économie politique avant cette époque *, et notamment la totalité des cahiers sur lesquels il avait professé cette science à Glasgow.

De retour de France en 1766, il se retira dans la petite maison qu'occupait sa mère au village de Kirkcaldy, à quelques lieues d'Édimbourg, au-delà du golfe que domine cette cité. C'est dans la retraite qu'un philosophe se retrace nettement ce qu'il a observé, qu'il juge par induction de ce qu'il n'a pas vu, et en tire d'importantes vérités. C'est là qu'il entre en communication avec le monde entier, dont la société ne lui offre que des parties. C'est là qu'Adam Smith composa ses Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, ouvrage qui élève l'économie politique au rang des sciences positives, par le soin qu'il a pris de ne jamais fonder un raisonnement que sur l'observation et l'expérience. S'il énonce une vérité générale, cette proposition abstraite n'est que l'expression commune de plusieurs faits réels. De cette manière, il ne s'égare jamais dans des suppositions gratuites, ni dans des conjectures hasardées, ni dans des raisonnements déduits les uns des autres où l'on ne tient pas assez de compte des circonstances qui influent sur les résultats sans influencer sur l'argumentation. C'est ainsi qu'il a soumis à son examen la plupart des questions qui intéressent l'économie des nations. S'il ne les a pas toutes traitées, c'est parce qu'il n'a pas soumis à un examen systématique l'ensemble de la science, arrangement qui lui eut fait apercevoir les lacunes qu'il a laissées, et qui a été essayé par un de ses élèves, mais non de ses concitoyens; en supposant toutefois que les hommes qui s'occupent du bien de l'humanité ne soient pas tous concitoyens entre eux.

C'est ainsi qu'Adam Smith n'a pas analysé complètement les procédés généraux de la production, de la distribution et de la consommation des richesses. Leur nature même n'est nulle part dans son ouvrage clairement expliquée, et les différentes propriétés de cette qualité si variable et si fugitive, qu'on appelle la

valeur , n'y sont pas déterminées d'une manière satisfaisante. La théorie de la production commerciale y est oubliée , de même que la théorie des échanges , qui rend les nations intéressées au

^ La théorie des sentiments moraux qui servait à une autre partie de son engnement, et quelques essais de moins d'importance, ont seuls été conservés.

HISTOIRE ABREGEE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE. 561

progrès les unes des autres , et sera pour l'avenir le gage le plus assuré de leur bienveillance réciproque.

Mais s'il fallait seulement esquisser le nombre des vérités que Smith a mises au-dessus du doute, les conséquences utiles qu'il a tirées des principes le plus solidement établis, les aperçus à la fois fins et justes que lui fournissent à chaque instant les observations le mieux dirigées, les exemples variés que lui fournit l'instruction la plus vaste, on ferait un volume.

Précisément parce que l'ouvrage d'Adam Smith a été beaucoup étudié, on en a remarqué les défauts plus que ceux de beaucoup d'autres. C'est un genre de succès qui n'est pas à la portée de beaucoup de livres : ceux qui ne méritent guère d'éloges n'éprouvent pas beaucoup de critiques. Parmi ces critiques, il en est qui ne sont dignes d'aucune attention; les seules qu'on doive remarquer, sont celles qu'inspire l'amour de la vérité à des juges compétents. Sous ce rapport, il est impossible de ne pas relever celles que M. Mac Culloch a cru devoir énoncer dans son discours d'ouverture déjà cité.

Il se plaint (page 55) que Smith s'écarte de ses propres principes en admettant que les gains d'un particulier sont plus ou

moins avantageux pour le public, selon les divers emplois de son temps et de ses capitaux. C'est se refuser à l'expérience de tous les temps que de nier qu'un commerce peut être fort profitable pour celui qui l'exerce et ne procurer aucun autre profit à ses concitoyens, même en écartant le cas d'un monopole. Un capital qui s'emploie dans le commerce de transport de l'étranger à l'étranger peut donner de fort gros profits à celui qui le fait , et fort peu à ceux qui, faute d'un capital, ne tirent aucun revenu d'un autre capital qui est leur industrie'. ,

Le même auteur reproche à l'auteur des Recherches sur la richesse des nations de n'avoir aucunes notions claires et exactes sur la nature et les causes du profit foncier (la rente ou le revenu du propriétaire). Il est évident que ce reproche vient de ce que Smith n'en a pas la même idée que David Ricardo, dont M. Mac Culloch suit les doctrines. Mais il est permis de croire que Ricardo n'en a pas lui-même une juste idée, et que, si le propriétaire d'une bonne terre reçoit un fermage, ce n'est pas par /a rawon

* Il ne s'agit point ici de reexportation des matières premières. Les matières premières qu'on envoie à rétranger donnent à notre pays la même somme de profits que les matières ouvrées ; car leur prix tout entier se compose de frais de production, c'est-à-dire de profits gagnés par des nationaux.

II

que le propriétaire d'une mauvaise terre n'en reçoit point V Le critique en prend l'occasion de regarder comme vicieuses beaucoup de conséquences de Smith sur la distribution des richesses

et les principes de Timpôt. Par les mêmes motifs, les conséquences du philosophe de Kirkaldy me semblent moins hasardées que celles qui sortent de Fécole de Ricardo. Prenons-y garde, c'est précisément cette méthode expérimentale, qui fonde ses raisonnements plutôt sur l'observation que sur des principes abstraits, qui a fait la révolution qui s'est opérée dans l'économie politique. La précession des équinoxes n'a pas été trouvée par le calcul; mais, quand elle a été trouvée par l'expérience, on en a cherché l'explication par le calcul : l'étude des données doit précéder le calcul.

Malgré ces reproches et un petit nombre d'autres, M. Mac Culloch n'en reconnaît pas moins, avec tous les économistes de nos jours, l'immense mérite d'Adam Smith; et il s'étonne, avec raison, qu'une place de commissaire des douanes en Ecosse fût jugée une récompense digne d'un si grand publiciste. « Des milliers de personnes, dit-il, étaient capables de remplir « les fonctions de commissaire des douanes, aussi bien et mieux que Smith; « mais il n'en était pas une seule qui fût capable d'exécuter l'ouvrage qu'il projetait : l'Exposé des principes généraux de législation et de gouvernement, aussi bien que des révolutions que ces principes ont subies dans les « différents siècles et dans les différentes circonstances de la société •. »

Je ne pourrais pas, sans faire un livre, caractériser tous les progrès que Smith a fait faire à l'économie politique; je me contenterai de dire qu'il attribue, non à la terre seule, comme avait fait Quesnay, la formation des richesses, mais qu'il l'attribue à la terre, au travail humain et aux capitaux*. Ce qui, surtout, le met hors de pair avec les économistes qui l'ont

* L'opinion de Ricardo est discutée dans cet ouvrage-ci (Part. V, chap. XX.; Les besoins d'une population nombreuse portent le prix des produits agricoles au-delà du montant de la main-d'œuvre des cultivateurs. Il en résulte un excédant qui forme le profit foncier (the rent); et il en résulte que le prix du blé, comme celui de tous les produits, renferme une portion de valeur autre que le salaire de la main-d'œuvre et le profit du capital. La terre rend un service qui n'est pas gratuit, parce qu'elle est une propriété; un service comme celui d'un ouvrier, lequel est mieux payé quand il est habile que lorsqu'il ne l'est pas.

* Vie de Smith, page 31.

* Il confond trop, je crois, l'action du travail avec l'action des capitaux.

précédés, c'est la méthode qu'il suit dans la recherche de la vérité. Je ne saurais mieux caractériser cette méthode et faire un plus bel éloge de Smith, qu'en lui appliquant les expressions dont notre célèbre Laplace se sert en parlant de Newton. On y verra en même temps la possibilité d'appliquer cette méthode aux sciences morales et politiques, et le succès dont elle peut être couronnée.

« Les lois générales, dit Laplace, sont empreintes dans tous les cas particuliers; mais elles y sont compliquées de tant de circonstances étrangères* qu'il faut que la plus grande adresse est souvent nécessaire pour les faire ressortir. Il faut choisir ou faire naître les phénomènes les plus propres à cet objet; les multiplier pour en varier les circonstances et observer ce qu'ils ont de commun entre eux. Ainsi Ton s'élève successivement à des rapports de plus en plus étendus, et Ton parvient enfin aux lois générales

que l'on vérifie, soit par des preuves ou des expériences directes lorsque cela est possible, soit en examinant si elles satisfont à « tous les phénomènes connus.

« Telle est la méthode la plus sûre qui puisse nous guider dans la recherche de la vérité. Aucun philosophe n'a été plus que Newton fidèle à cette méthode ; aucun n'a possédé à un plus haut point ce tact heureux qui, faisant discerner dans les objets les principes généraux qu'ils recèlent, constitue le véritable génie des sciences; tact qui lui fit reconnaître dans la chute d'un-corps, le principe de la pesanteur universelle

« Les philosophes de l'antiquité, suivant une route contraire, et se plaçant à la source de tout, imaginèrent des causes générales pour tout expliquer. Leur méthode , qui n'avait enfanté que de vains systèmes , n'eut pas plus de succès entre les mains de Descartes. A l'époque où Newton écrivit , Leibnitz , Malebranche et d'autres philosophes l'employèrent avec aussi peu d'avantage. Enfin l'inutilité des hypothèses qu'elle a fait imaginer, et les progrès dont les sciences sont redevables à la méthode des inductions, ont ramené les bons esprits à cette dernière méthode, que le chancelier Bacon avait établie avec toute la force de la raison et de l'éloquence , et que Newton a plus fortement encore recommandée par ses découvertes ' . »

Voyez plusieurs endroits de cet ouvrage aux mots Capitaux, Services productifs^ Profils du capital, Smith, etc. de la table alphabétique. * Exposition du système du monde, A* édition , page 420.

CINQUIÈME ÉPOQUE

Après avoir parcouru dans tous les sens le vaste champ de la société , puis ensuite jeté un coup-d'œil sur son ensemble , nous sommes comme des voyageurs qui, parvenus au sommet d'une haute montagne, et regardant en arrière, peuvent mesurer l'étendue du pays dont ils ont visité les moindres localités, reconnaître leurs positions respectives et les endroits où des voyageurs moins heureux ont pu s'égarer.

L'excellent jugement d'Adam Smith , son instruction vaste et variée, le soin qu'il a pris de faire de l'économie une science toute expérimentale, où chaque loi n'est que l'expression commune de plusieurs vérités particulières, semblaient laisser peu de chose à faire à ses successeurs. Cependant on sentait qu'il manquait d'ordre et d'arrangement dans ses idées; on pouvait croire qu'ayant beaucoup vu, il n'avait pas tout vu; et, en supposant même qu'il n'eût laissé aucune lacune dans le système entier de nos connaissances économiques, ne pouvait-on pas en faire de nouvelles applications? Enfin la marche ordinaire des événements ne devait-elle pas amener de nouvelles combinaisons, et nous fournir la plus solide de toutes les instructions, celle que l'expérience vient confirmer?

Il ne faut donc pas s'étonner si la fin du xviii^e siècle et le commencement de celui-ci ont vu naître un immense nombre d'écrits économiques, tellement que leur simple nomenclature remplirait tout l'espace qui doit être consacré à signaler leur effet. Je ne m'attacherai donc qu'aux ouvrages qui ont ajouté quelque chose à nos connaissances.

Vers la fin du siècle dernier, quelques personnes cherchèrent à faire passer Uerrenschwand comme un penseur profond. Je n'ai pas pudécouvrir ce qu'il nous avait appris, mais je pourrais dire sur quels points il était retardé. Il revient au système qui faisait dépendre la prospérité d'un peuple de la quantité de ses métaux précieux, et confond la monnaie d'une nation avec ses capitaux '. Voici une de ses phrases : « C'est sur la masse « de la population qu'il faut établir la proportion du numéraire; et c'est à « quoi n'ont jamais pensé les gouverneurs, ni les instituteurs de Tespèa* u humaine *. » Il appelle les gouvernants d'une nation, les conducteurs de

• Voyez la I" partie , chapitre X du présent ouvrage , où cette erreur est combattue. Voyez aussi dans la IV» partie , le chapitre XII.

* La spmme du numéraire que peut avoir une nation est déterminée, non par

HISTOIRE ABRÉGÉE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE. 5(15

êon économie politique^ c'est comme s'il les appelait les conducteurs de sa physique ou de sa mécanique.

Il dit que Necker a administré la France sur de mauvais principes ; inculcation sans fondement. Necker connaissait mal l'économie politique ; mais la science n'est pas indispensable pour administrer. Un ministre peut commander de très beaux établissements d'utilité publique, sans être hydraulicien ni architecte, pourvu qu'il ait le bon sens de consulter des gens qui s'y connaissent. Necker a gouverné les finances de France avec probité, avec économie; voilà les premiers de tous les principes pour un administrateur de la fortune publique.

Franklin et Raynal ont fait des ouvrages précieux pour les publicistes, sans avoir assez réfléchi sur l'économie politique pour avoir enseigné aucune loi nouvelle. Hais il est digne de remarque que Franklin, en s'occupant d'intérêts publics et d'économie privée, n'a blessé aucun principe, parce qu'il ne s'appuyait jamais que sur des réalités pour arriver à des réalités, et ne s'est jamais écarté de l'observation. C'est ainsi qu'il a trouvé que le régime des colonies est une très mauvaise institution pour les nations , en même temps qu'odieuse aux yeux de la morale. Ses conseils d'économie privée sont favorables au public et aux particuliers. Raynal s'est rendu utile en rassemblant beaucoup de faits; il se serait rendu bien plus utile encore, s'il en avait mieux connu les conséquences. Je crois que ni l'un ni l'autre n'ont eu connaissance de l'ouvrage d'Adam Smith.

M. I[^]althus, dans son Essai sur la population, a fourni une belle confirmation des plus saines doctrines. David Ricardo , dans plusieurs brochures et dans ses Principes d'économie politique, a fait plus : il a montré par les faits et par le raisonnement que les valeurs des métaux, des monnaies métalliques et des signes monétaires , suivent des lois différentes, sous le nom commun d'agents de la circulation (circulating médium) ; et il a expliqué tous les effets qui ont été observés à cet égard. C'est maintenant une des parties les mieux connues de l'économie des nations. Je ne pense pas qu'on doive à cet estimable écrivain rien de neuf sur le profit du propriétaire foncier (the rentj[^]yen ai dit les raisons ailleurs'.

M. Storch a publié en français un Cours d'Économie politique où, mal-

sa population, ni par ses gouverneurs, mais par l'importance de sa circulation. Si l'on augmente numériquement les monnaies, on réduit leur valeur. Voyez partie III, chapitre VII.

* Ve partie, chapitre XX de cet ouvrage.

566 CINQUIÈME PARTIE.

Malheureusement, sa position ne lui a pas permis de comprendre plusieurs parties importantes de la science'. On trouve dans les notes de l'auteur des faits intéressants et des remarques judicieuses sur les États du Nord. Son livre et celui qu'il a publié en Italie M. Gioja*, composés l'un et l'autre en majeure partie avec les écrits de l'école d'Adam Smith, ont eu l'avantage de contribuer à répandre au nord et au midi des principes que l'on peut avouer pour la plupart.

En Angleterre, un très grand nombre d'ouvrages et de brochures provoqués par les mesures de l'administration et les exigences du moment, ont fait connaître beaucoup de faits importants, donné lieu à beaucoup de remarques judicieuses, et rendu plus évidentes des vérités connues. De ce nombre sont les écrits de MM. Thomas Tooke, Mill, Senior, Mac Culloch, Malthus; d'importantes questions ont été complètement éclaircies par leurs auteurs, comme celles qui ont rapport aux subsistances, aux variations des prix, aux monnaies de papier, aux banques, à la taxe des spiritueux, à l'Irlande, etc.

Au temps de Smith, on ne pouvait prévoir l'abus scandaleux qu'on ferait des emprunts publics, des emprunts par souscription et des caisses d'amortissement. M. Robert Hamilton a mis à nu cette politique dangereuse*. En traitant des fonds publics d'Angleterre, qui ont servi de type à ceux du monde entier, il a porté

dans cette branche de l'économie politique une lumière qui préviendra sans doute le retour des mêmes abus*. Peut-être est-il permis de reprocher aux écrivains anglais de s'occuper trop exclusivement d'eux-mêmes et de leur pays. Le reste du monde ne les intéresse que par les rapports qu'il peut avoir avec eux. Cependant, cette nation renferme quelques véritables philanthropes qu'anime le seul amour de la vérité et une bienveillance universelle. Aussi les écrits de ceux-ci, plus répandus hors de l'Angleterre, exercent-ils une influence plus favorable à la science et à l'humanité.

En France, M. de Tracy, qui sut toujours empreindre ses écrits de la

' Il était instituteur des grands ducs de Russie, fils de Paul I^{er}, et n'a pu traiter les questions d'où serait résultée une critique des douanes, des règlements et des impôts de ce pays.

"^ Nuovo prospetto della scienza economica.

* Voyez dans cet ouvrage-ci , partie VIII , chapitres XIV, XV, XVI et XVII.

* Son ouvrage est intitulé : An inquiry concerning the rise and progress, and the improvement of the national debt of Great Britain and Ireland.

HISTOIRE ABRÉGÉE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE. 567

netteté de ses pensées, a montré les importantes relations qui lient l'économie politique aux opérations de l'entendement et aux lois de la morale. M. Joseph Droz a publié, dans ces dernières années, une Économie politique dont le but est de donner aux principales vérités de cette science l'attrait qui peut résulter

du sujet et du style. Grâce à lui, les gens du inonde ont vu qu'ils pouvaient puiser de solides principes dans une lecture agréable. Si la diversité des opinions a quelquefois excité des doutes chez quelques esprits trop paresseux pour se livrer à aucun examen, M. Droz leur fait remarquer fort à propos qu'il est impossible qu'il n'y ait pas plusieurs opinions sur tous les sujets, « puisqu'il y aura toujours des esprits « justes et des esprits faux. Les premiers sont les seuls dont les débats « seraient inquiétants ; mais ils s'entendent sur les points fondamentaux, « ils arrivent aux mêmes résultats pratiques. Vouloir davantage, ce se- « rait oublier que la liberté de penser exclut l'identité absolue des opinions, et que cette identité ne saurait se concilier avec les recherches « qu'exige l'avancement des sciences ' . »

Les divisions d'opinions viennent presque toujours d'une analyse incomplète des faits qui sont le fondement de la science. Lorsque tous ceux qui se mêlent d'en parler les auront sérieusement étudiés, il y aura parmi les personnes de bonne foi beaucoup moins de dissentiments qu'on ne suppose. Le mal est qu'on veut être créateur, et, en conséquence, on se forme une opinion à priori. Or, une telle opinion n'est qu'un système, une pure hypothèse. Elle ne devient un principe que lorsqu'on a complètement analysé et connu les faits, et qu'on en tire des conséquences rigoureuses. Les écrits des économistes n'ont pas toujours été faits dans des vues entièrement désintéressées. Ils ont trop souvent été inspirés par la profession qu'on exerçait , par la place qu'on occupait, ou par celle où l'on voulait parvenir. C'est ainsi qu'on s'est occupé de la science , non pour chercher des vérités, mais pour soutenir une thèse. Quand on veut exercer une grande influence , il faut faire preuve d'une grande indépendance de carac-

tère; car l'expérience a prouvé trop souvent que l'indépendance de fortune n'offre pas une garantie suffisante.

Il ne faut pas qu'on s'imagine que l'économie politique, telle qu'elle est actuellement comprise par les bons esprits, soit précisément ce qu'on entendait par ce nom, même dans le temps où Smith écrivait. On s'en forme

* Économie politique, ou Principes de la Science des richesses, par M. Joseph Droz, de l'Académie Française; vol. in-8», page xiv.

des idées plus précises que lui-même ne pouvait les avoir. Deux immenses événements, indépendamment des hommes, ont été les instituteurs du genre humain : la révolution de l'Amérique septentrionale et celle de France. La politique spéculative et l'économie politique y ont fait d'importantes récoltes de notions justes, et ces deux mêmes événements ont détrôné plus d'une erreur. L'intérêt des événements, l'activité des esprits, ont favorisé plusieurs sortes d'investigations ; et la preuve en est dans la marche rapide des sciences physiques et mathématiques depuis la même époque. L'industrie, les arts, le commerce, ne pouvaient pas rester en arrière.

Et pour ne nous occuper que de la série d'idées dont les progrès nous occupent ici, on a su rattacher à notre provision de connaissances beaucoup de ces idées que Galiani compare à des champignons , de ces idées qui naissent sans antécédents et sans conséquences prévues ; mais qui, se trouvant vraies, sont devenues des pierres angulaires d'un édifice destiné à orner désormais les domaines de l'esprit humain. Ferguson avait dit . <(Le prix d'une marchandise se mesure par la quantité de quelque

autre « marchandise qui est donnée en échange'. » Cette idée , rattachée aux notions de Téconomie politique , ne montre-t-elle pas que les tentatives faites pour mesurer les valeurs par les valeurs n'apportaient aucune nouvelle idée dans l'esprit ; mais que la valeur mesurée par la quantité de quelque chose que ce soit réalisait une idée jusque là vague et abstraite. Dès lors on a pu comparer la valeur des frais de production avec la quantité des choses produites , et trouver dans ce simple aperçu d'importantes solutions , telles que celles qui concilient la richesse des nations avec le bon marché j c'est-à-dire avec l'abondance des choses produites'.

Verri avait dit que l'action utile du commerce consiste dans le transport des marchandises d'un lieu à un autre* y et il établit, avec beaucoup de raison, qu'il n'y a aucun effet productif dans l'échange*} mais il a si peu connu la portée de cette idée, qu'il dit ailleurs : « Réunir et séparer <(sont les deux seuls éléments auxquels parvient l'esprit humain, lorsqu'il <c analyse la production. »

Il a donc passé, sans s'y arrêter, à côté d'une importante démonstration,

' Institution de philosophie morale , VI 1« partie , chap. ii, section 3.

* Voyez dans cet ouvrage-ci, tome 1", page 37.

* Meditazioni sulla economia politica , § 3 et 4.

* Voyez cet ouvrage-ci, tome I**", pages 301 et suivantes.

HISTOIRE ABRÉGÉE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE. 569

celle de la production commerciale, effet incontestable, qui n'était nullement expliqué, qui ne l'a pas nié par Smith, et qui laissait une lacune dans l'analyse du grand phénomène de la production ^ lacune qui n'existe plus. On sait maintenant pourquoi le commerce des nations est un des éléments de leur prospérité.

Smith avait complètement rejeté cette production d'utilité d'où naissent les produits immatériels. En montrant qu'ils sont de même nature que les produits matériels, et ne servent pas moins qu'eux à l'entretien de la société, on a rattaché à l'économie politique, la politique et la morale ; on a pu soumettre à une appréciation équitable des services qui, jusqu'à présent, étaient parvenus à s'y soustraire, ce qui tend à l'amélioration de toutes les institutions sociales.

Peut-on croire que Smith ait vu en totalité le phénomène de la production, lorsqu'il attribue ses produits au seul travail de l'homme? L'utilité des produits élève évidemment leurs prix au-dessus de celui du travail de l'homme, et une partie de ce prix acquitte évidemment le concours de la terre, et une autre partie encore le concours du capital'. Cette portion du prix des produits n'est point la même chose que la valeur de la terre et la valeur du capital, puisque le loyer que le fermier et l'emprunteur paient pour l'usage qu'ils font de ces deux instruments n'altère la valeur ni de l'un ni de l'autre.

La nature et les fonctions des capitaux eux-mêmes ont été soumis à une analyse plus rigoureuse et plus complète, qui montre comment la produc-

• Voyez VI1« partie de cet ouvrage, chapitre XLII.

- Voyez partie V de cet ouvrage, chap. XIII et XVIII.

Ce qui a fait méconnaître à Smith et à plusieurs économistes la faculté productrice des agents naturels appropriés et des capitaux, est le besoin qu'ont ces agents de la main de l'homme pour les conduire. Mais si la main de l'homme est nécessaire pour tenir le manche de la charrue, l'action de la terre n'est pas moins nécessaire pour produire le blé. Quant aux capitaux, quoique ce soit le travail humain qui les a produits, ce n'est pas le travail auquel on doit la machine qui crée la valeur qui naît de la machine. La machine est un produit créé par le travail ; mais l'étoffe est un produit créé en partie par le métier et en partie par le travail ; car, indépendamment du prix du travail de l'ouvrier et des frais d'entretien de la machine, la valeur du produit terminé paie le service du capital), sans quoi le produit n'a pas lieu.

tion a pu tout à la fois servir à l'entretien des travailleurs et à la réintégration du capital.

C'est postérieurement à Smith qu'on a rattaché les richesses naturelles à l'économie des sociétés, quand on a fait voir que les biens que nous devons à la libéralité de la nature équivalent à une valeur que nous ne sommes pas obligés d'acheter par des services coûteux, et augmentent, en proportion des progrès de l'art, la richesse des consommateurs*.

Sans doute, il résulte de la doctrine de Smith qu'un impôt, ou tout autre fléau qui fait renchérir les produits, loin d'augmenter les richesses d'une nation, les diminue ; mais l'explication de ce phénomène ne se trouve pas dans son livre. On la trouve dans la doctrine qui représente la production comme un grand échange, qui devient d'autant plus avantageux pour la société,

qu'elle acquiert les produits à moins de frais*; tellement que, si, par impossible, on pouvait les avoir pour rien, les hommes, à la vérité, n'auraient point de revenus, puisqu'on n'aurait plus besoin de leur acheter leurs services productifs; mais ils n'auraient plus besoin d'avoir des revenus, puisqu'ils jouiraient de tous les biens, de même qu'ils jouissent de l'air et de la lumière.

La théorie des débouchés, en montrant que les intérêts des hommes et des nations ne sont point en opposition les uns avec les autres, répandra nécessairement des semences de concorde et de paix, qui germeront avec le temps, et qui ne seront pas un des moindres bienfaits de l'opinion plus juste qu'on se sera formée de l'économie des sociétés*.

* Voyez I^e partie, chap. X de cet ouvrage.

■ Voyez m^e» partie, chap. V.

' On sait que les impôts sont une des dépenses de la production.

^ L'auteur comptait compléter le tableau qu'il a tracé des progrès de l'économie politique, en examinant les travaux des économistes qui auraient été postérieurs à la première édition de son ouvrage. Il avait même préparé une note sur les doctrines préchées un moment par les sectateurs de Saint-Simon, mais ce travail est resté inachevé, et Ton ne saurait mieux faire, si Ton veut prendre une idée exacte de ses doctrines et de leur portée, que de se reporter à l'excellent chapitre que leur a consacré M. Blanqui aîné, dans son *Bisloire de VicowmU poUiique*. (2 vol. in-S», Paris, 1837, chez Guillaumin, libraire). [Noie de Ndiieur:\

Chapitre III. — Du revenu annuel; du revenu national

Le revenu national égale le revenu brut. — Gains qui ne sont pas des revenus. — Des doubles emplois. — Les produits de courte durée font partie du revenu annuel.

Le revenu ne peut se mesurer que par la quantité de ce qu'il achète. — Revenu que l'on consomme immédiatement. » Revenu vendu. — Mode d'évaluation convenable pour le revenu.

Chapitre V. — Des causes qui influent favorablement ou défavorablement sur les profits des producteurs quels qu'ils soient . .

18

La demande des services productifs se fait indirectement. — Préférence donnée à des produits plutôt qu'à d'autres. ~- Influence du degré de civilisation sur la demande de certains produits. — Les progrès de l'industrie peuvent balancer les causes de renchérissement.

Chapitre VI. — Des revenus cédés

Par la cession un revenu incertain est changé en un revenu fixe.

Les intérêts des producteurs entre eux et des industriels entre eux peuvent être en opposition. — Variation de valeur des facultés personnelles. — Les besoins des industriels influent sur leurs profits. — Consommations commandées par les mœurs d'un pays.

Chapitre VIII. — Des profits que font les entrepreneurs d'industrie en particulier 34

Réunion des capacités et des capitaux. — Rareté de la capacité morale nécessaire à un entrepreneur. — Difficulté de réunir un capital. — L'entrepreneur est en général le mieux payé des travailleurs. — On n'a pas toujours le choix de sa profession. — Des professions hasardeuses. — Des talents énioints.

Chapitre XI. — Des profits de la classe savante en particulier

Une loi de la nature sans application peut devenir utile. — Utilité des sciences morales et politiques. — Division au travail dans les sciences. — Un savant est rarement bon entrepreneur. — Ses services durent éternellement et sont rarement bien payés. — Des livres et des leçons orales. — Attrait inhérent aux sciences.

Chapitre XII. — Du revenu des classes de la société dont les services ne sont pas livrés à une libre concurrence 61

Services rendus à la nation. — Des emplois publics et des demandeurs de places. — Services peu payés.

Chapitre XIII. — Des profits que rendent les capitaux à ceux qui les font valoir 64

A qui convient le nom de capitaliste. — Revenu d'un mobilier. — Les profits du capital sont variables entre les mains d'un entrepreneur. — Difficulté de les distinguer des profits industriels. — Utilité cependant de le faire. — Circonstances favorables aux

profils des capitaux. — Du déplacement des capitaux. — Les bornes du capital ne sont pas celles de l'industrie.

Chapitre XIV. — De l'intérêt des capitaux prêtés, ou de ce qu'on appelle mal à propos intérêt de l'argent 73

Différence d'un prêt à un dépôt. — Le loyer d'un capital n'est pas le loyer de l'argent, mais le loyer d'un instrument.

Chapitre XV. — Des diverses formes du prêt, et de l'association en commandite 76

Prêts en espèces. — Ventes à crédit. — Valeurs en compte courant. — Escompte. — Commandite.

Chapitre XVI. — Des causes qui influent sur le taux de l'intérêt

Un capital moins solide qu'une terre. — L'intérêt comprend une prime d'assurance. — Intérêt réel et intérêt apparent. — La demande dépend des profits que peuvent rendre les capitaux. — Le taux d'intérêt n'est pas toujours un signe de prospérité. — Des capitaux disponibles. — Us peuvent résider en toute sorte de matières. — Causes qui empêchent l'intérêt de tomber trop bas. — Intérêts de fonds engagés.

Chapitre XVII. — Des lois qui ont pour objet de fixer le taux de

Fintérêt 89

Les lois contre l'usure favorisent l'usure, et privent la bonne foi de protection.— Entraves qu'elles occasionnent 6 l'industrie.

Chapitre XVIII. — Des profits que rendent les terres à ceux qui les font valoir 93

Les fonds de terre sont un instrument de production. — Le service foncier se fait payer plus cher en raison de sa rareté relative.— L'éloignement des fonds de terre équivaut à la stérilité et la proximité équivaut à un monopole. — Des droits des propriétaires fonciers.

Chapitre XIX. — Profits que procurent les améliorations ajoutées à un fonds de terre *^^

Les améliorations sont des portions de capitaux. — Il n'y a presque aucun fonds sans amélioration. — Une forêt. — Une mine. — Exemples d'améliorations. — Effet fâcheux des substitutions et du droit d'atncssc.

Chapitre XX. — D'une opinion relative aux profits des fonds de terre 107

Doctrines de Ricardo. — Discussion à ce sujet. — Mac CuUoch. — Malthus. — Adam Smith.

Chapitre I«'. — Du principe de la population

Des causes de la multiplication des êtres humains. — Précautions prises par la nature contre l'anéantissement des espèces. — L'espace et Taliment manq[ue]nt aux êtres vivants. — Muhiplication pos.«iDle. — La guerre, la maladie» la famioe ne bornent pas la population : c'est uniquement les moyens de subsister.

Chapitre IL — Des nïoyens d'existence des hommes

En quoi ils consistent. — Ils peuvent être évalués par la somme des valeurs produites.

— La population atteint leurs limites. — Le capital supplée quelquefois au revenu. — Maux qui accompagnent la réduction de population. — Les progrès de la population suivent ceux de la production. — Malthus.

Chapitre III. — Objeclions élevées contre le principe de la population 135

La terre est loin de man(^uer aux subsistances, mais elle n'est pas la seule condition de production. — Objection de H. de Sismondi.

Chapitre IV. — Influence de la production alimentaire sur la population 140

Le besoin de nourriture est le plus impérieux de tous. — La question du prix est aussi essentielle que celle de la production

des subsistances. — Du blé. — des pommes de terre. — Bornes de la population.

Chapitre VII. — Que la vie moyenne de l'homme s'est prolongée

Les progrès de la médecine ne multiplient pas le nombre des vivants , mais prolongent la vie moyenne. — Quand les naissances et les décès sont moins nombreux proportionnellement à la population , la vie moyenne est plus longue.

La puissance n'est pas en raison de la population. — Le bonheur des individus n'est pas en raison de la population , mais en raison de la production.

Chapitre X. — De la formation et de l'agrandissement des villes

Le besoin des échanges rend les villes nécessaires. — Les villes sont de grands dépôts de commerce. — Les villes ne se forment point par une volonté arbitraire.

Chapitre XI. — De l'inégalité des récoltes par rapport à la population 177

La population ne peut pas varier comme les récoltes. — Des disettes. — Liberté du commerce des grains. — Mesures administratives. — Question de l'exportation des grains.

Chapitre XII. — Que les disettes seront plus rares à l'avenir . .
187 Les substances alimentaires se multiplient — Approvisionnement
par le commerce. Chapitre XIII. — De la colonisation 191

Les émigrations ne commencent pas par les classes indigentes. — Avantages des colonies formées sur un bon plan. — Les émigrations volontaires n'affaiblissent pas un pays. — Qualités qui font réussir la colonisation.

nés eoi» «initialloii» opérées dans la •clété*

première division. — caractères et effets des consommations
en général.

Chapitre I'. — Caractères de toutes les consommations
quelles qu'elles soient 197

Toute consommation est une destruction de valeur. — C'est
une perte. — Rapidité ou lenteur des consommations. — Diverses
consommations.

Chapitre IV. — De l'influence de la consommation sur la production

Une consommation n'a lieu qu'à l'exclusion d'une autre. — La
consommation n'est utile que par les satisfactions qu'elle procure. — L'excès de production est-il à redouter? — Un produit qui rembourse ses frais ne surabonde pas. — Etendue possible de la consommation. — Les consommations immatérielles n'ont pas de bornes. — Industrie chez les riches comme chez les pauvres. —

Manières diverses dont ils produisent. — L'accumulation est favorable aux producteurs.

Chapitre V. — De l'influence des consommations sur l'espèce des produits et quels produits sont désirables 215

La consommation intéresse les consommateurs et les producteurs. — On ne produit

pas ce qu'on veut. — Effets d'une aisance générale. — Une consommation éclairée favorise l'exportation.

Chapitre VI. — De la consommation des absents

L'exportation sans retours équivaut à la dissipation du fonds. — L'exportation du revenu est fâcheuse à un moindre degré. ^ Les émigrations deviennent plus faciles.

Chapitre VII. — De l'effet des consommations improductives par rapport aux consommateurs 324

Difficulté de comparaison des consommations avec le bien-être qui en résulte. — De cette difficulté dans les dépenses privées et dans les dépenses publiques.

Chapitre VIII — Des consommations privées les plus judicieuses

Variété de ces consommations. — Celles qui satisfont à des besoins réels sont les plus judicieuses. — Les besoins réels s'étendent avec la civilisation. — Les besoins factices n'ont point de bornes. — Dépenses mal entendues. — Consommations lentes.

— Consommation de services personnels. — L'art de dépenser se perfectionne.

Chapitre X. — De la prodigalité et de l'avarice

De l'économie et de ses effets. — Caractère de la prodigalité. — Elle est une faiblesse.

— De l'emploi des richesses. — L'avarice est aussi une faiblesse.

Chapitre XL — Influence des lois et des coutumes des peuples sur les dépenses des particuliers v 240

Mode d'action des lois. — Des lois et des impôts somptuaires. — Il ne convient pas de proscrire les superfluités. — Des changements de modes. — Influence du gouvernement sur les dépenses privées.

TROISIÈME DIVISION. — CAUSES ET EFFETS DES CONSOMMATIONS PUBLIQUES

Chapitre XII — Ce qu'il faut entendre par les mots consommations publiques 248

Les consommations publiques sont analogues aux consommations privées. — Les dépenses publiques ne reversent pas dans la société ce qu'elles lui coûtent. — Elles sont improductives ou reproductives. — Celles qui sont improductives peuvent néanmoins être profitables.

Chapitre XIII. — De Téconomie relativement aux dépenses de la société 253

Qui a droit aux satisfactions achetées aux dépens du public. — Intérêts divers de ceux qui ordonnent les dépenses et de ceux qui les paient. — Les services personnels sont la principale des consommations publiques. — Une nation a des besoins factices.

Chapitre XV. — Dépense de la confection des lois

Législateurs anciens. — Princes législateurs. — Lois dans les états représentatifs.

Les fonctionnaires publics travailleurs indirectement productifs. — Les citoyens font la force des magistrats. — L'administra-

tion la plus simple est la meilleure. — Dangers de la centralisation. — Manie de trop gouverner.

Chapitre XVIII. — Dépense que fait un Etat pour sa défense

On ne fait la guerre que pour avoir la paix. — Causes de guerre.
^ - L'opinion publique en juge la If^gitimé.

Le premier de ces sjM^mes est dispendieux et peu sûr. — L'agression ne donne pas b prépondérance. — Force du SYstème défensif. — Guerres commerciales. — Guerres de ressentiment. — Guerres de rapines. — Guerres de conquêtes.

Chapitre XXII. — Dépense des établissements publics

Ce qu'il faut entendre par les établissements publics. — Formation et entretien. — Difficulté d'apprécier les services rendus. — L'avantage doit équivaloir à la dépense. — Du faste dans les monuments.

Chapitre XXIII. — Dépense des voies de communication et particulièrement des routes 301

Importance des moyens de communication. — Exemples des avantages économiques de communications faciles. — Les routes ont causé plus de profits que de dépenses.

— Gassement des routes.

Difficulté de navigation sur les rivières. — Des canaux à écluses. — Chemins de fer. — Dépenses des canaux de navigation. — Il peut convenir que l'État en fasse les frais.

— Exécution par entreprise. — D'un corps de ponts etchaus-sés. — Des enquêtes.

Chapitre XXV. — De quelques autres établissements publics

ablissment des pbar eaux dans les villes.

Chapitre XXVI. — Des entreprises industrielles exploitées pour le compte de l'État 323

Quel intérêt les soutient. — On déguise aisément leurs pertes réelles. — Un établissement royal nuit aux établissements particuliers.

Chapitre XXVII. — Que la société est intéressée à favoriser llstruction générale 326

Les institutions font les hommes. — L'instruction fait les institutions. — La seule vérité peut être utile. — La réunion des connaissances personnelles forme l'instruction générale. — Le gouvernement doit-il avoir le monopote de l'enseignement?

Chapitre XXVIII. — Quelle est Tinstruction dont il convient à une nation de faire les frais 332

L'instruction des basses classes améliore le sort de toutes les autres. — Enseignement élémentaire. — Des livres élémentaires. — Second degré d'instruction. — Liberté de renseignement. — Ecoles de droit et de médecine. — Ecoles spéciales.

Chapitre XXIX. — Des essais dans les arts

Des découvertes dans les arts. — Le public en profite. — Il n'est pas injuste qu'il en supporte les frais. — Des essais en agriculture. — Des essais dans les manufactures. — Des essais dans le commerce. — Des voyages de découvertes.

Etablissement des phares. — Des ports et des bassins artificiels. — Distribution des canaux

Chapitre XXXII. — Des secours publics

La société ne doit pas les secours. — Motif de ne pas s'en tenir au droit. — Insuffisance de la charité. — Taxe des pauvres. — Du moyen de diminuer le nombre des pauvres. L'indigence n'est point un résultat de l'état de société. — Une population misérable n'est point une richesse. — Des hôpitaux d'enfants trouvés. — Des encouragements aux mariages. — Hospices nécessaires.

Des Finances publiques*

Chapitre II. — Des budgets

Leur origine. — Importance progressive des dépenses. — Du luxe d'un État. — Nécessité d'une loi des comptes. — Cour des comptes. — Le contrôle des dépenses ne peut se trouver que dans la constitution politique. — Des dépenses non-consenties. — Frais du culte. — Les gros budgets font fuir les administrés et multiplient les crimes.

Chapitre III. — Des comptes par exercices et des comptes par années 386

Ce qui distingue ces deux modes de comptabilité. — Inconvénients des comptes par exercices.

Chapitre IV. — De l'impôt en général , de sa légitimité et de ses limites 388

Caractère de l'impôt. — Dans quel cas il est inique. — La vanité nationale est dispendieuse. — L'impôt ne concourt pas à la production. — Il n'est pas reversé dans la circulation par les dépenses. — De l'impôt proportionnel et de l'impôt progressif. — Impôts indirects. — Bornes nécessaires.

Chapitre V. — De l'assiette de l'impôt

L'impôt considéré par rapport à l'économie sociale. — Comment il peut être rejeté par un contribuable sur un autre. — Quesnay. — Ricardo. — Contribution directe. — Cadastre. — D'un impôt unique. — Inconvénients des impositions indirectes.

Un impôt trop élevé supprime la production et la consommation. — Une prohibition équivaut à un impôt. — Les frais de recouvrement ne sont point un profit pour le fisc. — Progrès dans l'administration financière. — Impôts établis sans loi.

Chapitre VII. — De la perception par des régies, et de la perception par des fermiers 412

Différence des deux modes. — Régies intéressées. — Impôts qui pourraient s'affermir sans inconvénients.

Chapitre VIII. — De l'impôt de fiscalité 414

De quoi il consiste. — Exemples. — Interprétation rigoureuse de la loi. — Correctif à la fiscalité.

SECONDE DIVISION. — DES EMPRUNTS PUBLICS

Les aliénations du domaine public ne sont pas une ressource constante. — De la nature véritable des emprunts. — La dépense de l'état n'est pas un encouragement à l'industrie. — Le gouvernement emprunteur ne rend rien à la circulation. — Les emprunts provoquent la dissipation des capitaux. — De la circulation utile. — Origine des emprunts publics. — Vénalité des charges. — Rentes viagères. — Dette flottante.

Chapitre XVII. — Du remboursement de la dette publique

Véritable moyen de se libérer d'une dette. — Opérations et résultats des caisses d'amortissement. — Une opération de finance ne crée pas de valeur nouvelle.

Avertissement pour ce chapitre. »- Evaluation des biens. — Inventaire. — Udliié des comptes.^Tenue des livres eo partie simple.— Parties doublet.— Des liquidations.

NotloB» coaipléaieiitalres»

Chapitre I«'. — Des rapports de la statistique avec réconomie politique 484

Les faits qui sont le fondement de la sUtisUque. — Elle n'est pas le fondement de Téconomie politique. — Seule elle n'explique rien. — Quelle est son utilité.

Chapitre III. — De rarithmétique politique

En quoi elle consiste. — L'essentiel est de bien poser les bases lorsqu'on veut faire des calculs. — Exemples.

Les livres de «tatistique doivent être périodiques. — En écarter ce qui est étranger. — Difficulté des dénombrements. — Des quantités moyennes. — Les prix courants. — Importations et exportations. — Longévité. — Occurrences extraordinaires.

Tableau général de l'économie des sociétés 505

Organes essentiels Ibid.

Organes accidentels 528

Histoire abrégée des progrès de l'économie politique.

Première époque. (Temps anciens) 537

Deuxième époque. (Système exclusif) 541

Troisième époque. (Quesnay et les physiocrates). . . . 549

Quatrième époque. (Adam Smith) 558

Cinquième époque (Progrès jusqu'à nos jours) 564

FIN de la table des MATIÈRES DU SECOND VOLUME.

TABLE

ABAiURD, professeur du douzième siècle; nombre de ses auditeurs , t. ii. p. 58.

absents; quels effets résultent de leurs cou' sommissions, ii, p. 221. L'exportation de leurs revenus fâcheuse, 222. Se garantissent des impôts sur les consommations, 223.

ABSTRACTIONS ; tort qu'elles font à l'écoDomie politique, t. i , p. 44. Ne doivent jamais être opposées h l'expérience , 45. Comment elles deviennent sensibles , 62. En économie politique, ne rendent pas un compte vrai de la diversité des profils, u, p. 24 en note. Supposent qu'on est également libre d'embrasser toute espèce de profession , 38. Et q^ue l'industrie n'est bornée que

par l'étendue du capital, 72. Servent de fondement à la doctrine de Ricardo et de Mac Gulloch sur le profit foncier (rent.), 109 et 111.

ABUS ; amenés en Angleterre par la réintégration du papier monnaie , i, p. 456. Abus qu'on a fait des banques de circulation et des billets de confiance, 474 et 482. Souvent récompensés par un privilège, 483. Les uns veulent être corrigés graduellement, 602. Les autres rapidement, 604. Sources de bouleversements politiques, u, p. 375. Seraient corrigés s'ils entraînaient le rejet momentané des budgets. 386.

ABos DE MOTS, cités en exemples, l.i, p. 46.

ACADfîMiE PRANÇAISB ; a eu le maibeur d'avoir été protégée par le cardinal de Richelieu, II, p. .351. Pourquoi rendue juge des belles actions comme des bons ouvrages, 35^ . Difficulté de la bien recruter, 355.

acadAmies ; objet et utilité de ces institutions, n, p. 350. Leurs abus, ibid. Leur origine, 351. Celle des inscriptions et belles-lettres inutile, ibid. Celle des beaux ans ne contribue pas à leur perfection, 352. Fonctions attribuées aux académies, ibid. Époque où on en établira pour l'économie politi({ue, 353. Elles remplissent les fonctions d'un jury dans un concours, 354. Comment leur première formation et leur recrutement devraient avoir lieu, 355. Sur quoi se fonde leur importance, ibid» Devraient admettre le principe de la concurrence, 356.

accaparement ; coupables quand ils produisent une cherté factice, i, p. 320.

ACCCMVLER, n'est pas entn|^, i, p. 153,

155 et 161. Excède l'intelligence des animaux, 158. Motifs pour accumuler, 160. C'est un acte de sagesse et de vertu, 161. Voyez Épargne,

ACHAT (un), n'est que la seconde moitié d'un échange, i, p. 76.

administrateur (I*); ses fonctions se confondent avec celles du législateur, u» p. 255. Est un travailleur productif, 265. Ses revenus font partie du revenu de la société, 266. Est quelquefois utile sans rien faire, *ibid*, L'assentiment des citoyens fait sa force, 267.

administration ; en quoi consiste son utilité, *il*, p. 265. Est plus parfaite quand elle n'est pas compliquée, 268. Dangers de sa centralisation, 270. Ses actes sont des occasions de dépenses pour les administrés, 272. Contrarie les communications, 273. Est juge et partie dans les jugements administratifs, 274. Les employés de l'administration ne sont pas propres à fournir des renseignements impartiaux, 421. Exemple des maux qu'entraîne leur ignorance, 551.

administration de la justice; elle est un besoin de la civilisation, u, p. 274. Elle défend le citoyen contre les attaques légales et celles qui sont criminelles, 275. Devrait se rapprocher des jugements arbitraux, 276. Manière dont on peut y faire entrer le principe de la concurrence, 278.

AGENTS DE CHANGE ; allaient à pied avant la révolution, i, p. 441. Offrent moins de garanties depuis qu'ils fournissent un cautionnement,

AGENTS PROVOCATEURS ; employés par le fisc, II, p. 418.

AGIOTAGE ; comment il a lieu sur les fonds publics. 11. p. 452. Ses opérations réduites à des gageures sur les prix, *ibid.* Pourquoi il est favorisé par les gouvernements emprunteurs, 454. Favorise les spéculations clandestines de gens en pouvoir, *ibid.* Son attrait et ses tristes conséquences, 455. Se porte aussi sur les marchandises, 456.

agnel; nom d'une monnaie ; son origine, i, p. 421.

agriculture; utilité dont serait un traité spécial, 1. p. 57. De quoi se compose son capital engagé, 153. Obtient ses produits immédiatement de la nature et non d'un précédent producteur, 208. Ce qu'elle gagne à être exer-

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE

cée par les propriétaires , 255. Amélioration dont elle est susceptible, 256. N'admet pas de grandes entreprises, 245. Progrès qu'elle peut faire en Angleterre et en France, ii, p. 154. Voyez Industrie agricole.

AISANCE générale ; comment elle se manifeste, 11, p. 217.

ALGÈBRE ; ne sert à rien en économie politique, I, p. 45.

ALLEMANDS (auteurs); Confondent l'économie politique avec l'art de l'administration, i.

ALUABO ; n'est compté pour rien dans la valeur des monnaies, i, p. 597.

ALMANACHS; devraient être remplacés par des annuaires statistiques, ii, p. 506.

AMBASSADEs ; soitise antique et source de guerres, ii, p. 2⁸.

Aii<LioiiATioiis; chaque jour on prêche contre elle» et il s'en opère tous les jours, i, p. 22. Profits qui en résultent indépendamment des profits au fonds de terre, n, p. 101. Peuvent toutes être dissipées, 102. Partagent le sort du fonds, 103. Rapportent quelquefois^ un re- ! venu supérieur à celui du tonds, 104. Veulent ! être entreprises avec réserve, 105. Se dissip«int sous une mauvaise législation , 106. Ne 1 devraient être tentées que par des honraiei i éclairé;, 538.

AMERICAINS iMts ÉTATS-ORis; ffieux reçus en Chine que les Anglais, i, p. 648« Éminemment propres aux nouvelles colonisations, ii, 195.

AafiaiQCB; ses produits en métaux précieux, I. p. 87. En quoi sa découverte a été favorable à l'Europe, 406.

AMÉRUCK espagnole; ses progrès favorisés par son affranchissement et retardés par ses querelles, i, p. 590.

AMORTISSEMENT fcaissc d') , à quoi se réduisent ses opérations, ii, p. 465. Institution inutile, 466. Ses accumulations rarement respectées, ibid. Si elle peut subvenir à des emprunts toujours renouvelés, 467. Est totalement décriée auprès des économistes, 468. Dangers de SCS docirines, ibid,

AMPHITHÉÂTRES pour Ics cours publics ; tes communes devraient en ériger, ii, 342 en note.

analyse en économie politique; plus essentielle que les données, ii, p. 42. Voyez Méthode analytique,

ANCIENS (les) croyaient ta parole du maître plutôt que l'expérience, i, p. 7. Étaient les jeiMJcs de la civilisatiuu, ibid ennote. Quel serait leur ctonnement s'iis voy; ienl nos arts, iU. No connai^sniellt pas les lettres de change, 104. Ne sachant pas que l'on peut créer des richesses, leur philosophie consistait i s'en passer, 501 en note, tueurs colonies, 625. Leur^ principes à cet égard, 631 . Ignoraient les vrais principes de la législation, ii, p. 243. Leur •\t;mple relativement à l'économie politique uc peut nous être utile, 25*> en note, et 26i. Leur fanatisme politique, 369. Objet de leurs i'isiiiutions, 541. Leurs mauvaises doctrines j'(:r})éluées jusqu'à nos jours, ibid. en note. LcMP mépris pour le commerce, 542. Avec leurs institutions la civilisation ne pouvait te

continuer, 544. Avaient un système de douanes,

Anglais ; deviennent plus riches quand ils voyagent en France, i, p. 74. Évaluation de la somme de leurs revenus qu'ils coDSommeat en France, ii, p. 223 en note. Exercent ooc piraterie en capturant les bâtiments avaut la déclaration de guerre et sa promu Igatioo, 296. Ont élevé k Londres des statues à deux mauvais rois, 502 en note. Leur erreur sur le service que rendent les établissements poblict, 306. Leur vanité nationale quelquefois ridicule, 494, en note. Cette vanité a été justement reprochée à la plupart de leurs auteurs, 570.

ANCLETERRi ; ne doit pas ses richesses à ses colonies, i, p. 42. Évaluation de ses capitaux, 146. Ses ouvriers favorisés par les macbioes k fier le coton, 20 i. ile qui contribue i lui ouvrir des débouchés, 350. Pourquoi l'on y consomme peu de miroirs, 352. Causes de la crise qu'elle a éprouvée en 1825 et 1826, 419. N'a qu'un seul atelier monétaire pour toutes ses fK>ssessions, 423.

De nouveau sur la crise de 1825, 477. Ses habitants étaient uiouésdu temps de César, 508. A obtenu de l'administration russe de faux tableaux de douane, 554, en note. Commence à abandonner le sysièae prohibitif, 601. Permet la sortie de ses buœs qu'elle avait longtemps prohiba, 607. Eo quoi son exemple funeste aux autres nations, ol9. Véritable cause de la prospérité où die estparveiine, 620. A gagné par l'indépendance de ses colonies d'Amérique, 637. Sa législatioo relativement aux canaux de navigation, 641 Étendue de ses possessions aux Indes orientales, 652. Comment elle les administre, 653. Son gouvernement influe sur la nomination des tonctions relatives à l'Inde, 656. Ses citoyens paient les fortunes acquises au Bengale, 661 . Con^omroe presque seule les importalious de sa compagnie des Indes, 662. Perd anoudlement cinquante cinq millions sur ses achats de thé, ibtd, ett note. Améliore l'adminisu^u'oo politique de l'Inde, 663. N'a à redouter ni un soulèvement dans le pays. 664. Ni l'attaauue d'une puissance européenne, 662. Si l'on doit désirer la fin de son ascendant aux Iodes, ibid, Quels revenus y sont altérés par la dépréciation de la monnaie, u, p. 17. Les progrès de son industrie neutralisés par l'impôt, 25. Et par d'autres abus, 43. N'admet pa? l'association en commandite, et a tort, 78. Refuse d'abroger les lois contre l'usure, 91. P*ie le blé plu» cher qu'elle ne devrait, 99. Progrèsdesa population, i 48. Vrai raison qui lui fait conserver rindoustan dans la dépendance, l91 L'obligation d'avoir partout des relâches multiplie ses dépenses et les occasions de faire la guerre, 297. Avantages dont elle jouit pour la navigation intérieure, 318. N'a fKjinl d'ingénieurs des ponts-ct-chaussées et s'en trouve beaucoup mieux, 320. en note. Son injuste prétention relativement anx py s lointains. 349. Sa taxe pour les pauvres, 362. Maux qm en résultent pour elle, 363. Premier pajs où les dé-

penses ont été l'objet d'une autorisation préalable, 379. Ce que lui coûte son clergé, 385. Est désertée de ses sujets à cause de ses

aas

dépenses publiques, 387. A beaucoup à souffrir de ses impôts sur les consommations, 407. Elle est appauvrie par ses charges, 412. Les fermiers y sont obligés de beaucoup produire sous peine d'aller en prison, 428. Résultats réels de ses gros impôts, *ibid.* Éprouvera un grand soulagement quand elle sera vraiment représentée, 429. Ce n'est pas son crédit qui a fait sa prospérité, 439. Véritables causes de sa puissance, 440, en note. N'a acquis que des canaux par ses emprunts, 460. Son gouvernement a fait la guerre par vanité et avec imprudence, 463.

ANIMAUX ; en quoi leur emploi comme moteurs est une perfectionnement, i, p. 283. Si l'homme est en droit de les multiplier pour les détruire, 284. En quoi supérieurs aux machines à vapeur, 287. Plus communs qu'autrefois, 458. Les sacrifices qu'en faisaient les anciens ne seraient plus possibles, *ibid.* Peuvent être considérés comme substance nutritive, ii, p. 189.

ANIMAUX ; 8TAT1ST1QCK8 ; quels faits devraient y être consignés, u, p. 500 à 505 et 506.

Amiotes ; ce que c'est, ii, p. 440, en note.

ANSTATIQCBS (villes) ; époque de leur prospérité commerciale, i, p. 322.

AIRRICIATIONS ; chargent l'État d'intérêts qui pourraient être évités, n, p. 443.

ANTILLES ; système de leur agriculture , i , p. 248. Ce système est caduc et corrupteur, 249. Leur prospérité n'est point une preuve de l'excellence de leur régime, 251. Ont prospéré aux dépens des consommateurs français,

AppucATiORs UTILES des scieuces aux besoins de rbomme, n, p. 53.

APPRENTISSAGE ; peut douDor au nfattre un droit légitime sur le travail de l'apprenti, i , p. 528. Dans nos anciennes lois était souvent ridicule, 546. Écartait les talents étrangers, 547. APPROPRIATION des terres, multiplie considérablement leurs produits, i , p. 209 et ii , p. 513.

APPROVISIONNEMENTS (gros) ; ne sont pas d'une bonne économie, n, p. 335. Sont une manie de province , ibid. Inconnus dans les grandes villes, et pourquoi, ibid. Les meilleurs se trouvent chez le marchand, ibid.

ARABES ; successeurs de Mahomet ; leur in- Huence sur nos arts, i, p. 323.

ARAGo; cité à l'occasion des persécutions éprouvées par J. Watt de la part des corporations, I, p. 553, en note,

ARBITRAGES DE CHANGE ; cc que c'est et leur utilité, 1, p. 492.

ARBITRES ; jugent ordinairement les contestations entre négociants, ii, p. 276. Peuvent être introduits dans les procédures civiles, 277. ARGAND, inventeur de lampe ; persécuté par les corporations, i , p. 553.

ARGENT ; sa valeur de nulle importance dans les échanges, i, p. 76. Ne vaut qu'en proportion de ce qu'il peut acheter, 77. Quantité de ce métal annuellement produite dans le monde, 261 . La quantité fournie depuis la découverte de l'Amérique n'égale pas la moitié de la quantité de fer produite par la

France, 388. Dans quel cas on fond les espèces d'argent , 392. Comment s'estime la quantité qu'il en faut pour les monnaies d'un pays , 395. Cette quantité bornée par les frais de production, 396. Pourquoi sa valeur n'est pas tombée davantage par l'effet de la découverte des mines du Nouveau-Monde, 398. Est devenu plus recherché en vertu des progrès des nations, *ibid*. L'Asie absorbe une partie de celui qui est produit au jour, 399. Ses frais de production augmentent avec la demande, 400. Si l'insurrection des États d'Amérique rendra l'argent plus cher, *ibid*. Quelle quantité il s'en produit annuellement, 401. Causes de sa destruction, 402. Nouveaux pays qui en réclament,

403. Sa valeur ne tomberait pas rapidement, même par la découverte de mines abondantes»

404. Sa valeur décline graduellement, 405. Se consomme moins que d'autres produits , *ibid*, en note. Ses avantages sur l'or, 406. Pourquoi en France les paiements se font en argent, 410. Sa valeur estimée par la quantité de blé qu'il achetait à Athènes, 430 ; à Rome, *ibid*; sous Charlemagne, 431 ; sous Charles VII, époque de sa plus grande valeur, 432. Sa dégradation jusqu'à nos jours , 433. Est tombé au sixième de son ancien prix. 435. Continue à se dégrader, 436 et 437. Diffère peu de valeur avec lui-même, et beaucoup relativement aux autres produits, *ibid*, 407 en note. Voyez : Monnaies, Métaux précieux,

ARGENTERIE ; ilconvient qu'elle soit peu massive, II, p. 233.

ARGONAUTES (fable des); a eu pour motif le commerce de l'Europe avec rAsie , i ,

ARisTOTB ; ne pourrait traiter de nos jours tant de sujets divers, u, p. 54. Son système d'économie politique, 543.

ARirasitTiQUB ; moyen pour que son étude cesse d'être abstraite, ii, 335 en note.

ARiTHM<TiQUB POLITIQUE ; quci est son objet, n, p. 493. Imparfaite par l'imperfection de ses bases , 494 et 495. Abus qu'on en fait , 494. Fournit des rapprochements piquants, 496. I^s causes accessoires dérangent souvent ses calculs, ibid,

ARKWRiGBT, Anglais, invente les machines h filer en grand le coton, i, p. 197.

ARMATEURS de naviVcs ; en quoi font le commerce, I, p. 310 et 318.

A RM tES PERMANENTES ; poids énorme pour les nations, ne suffisent pas pour les défendre, ii, 287. Sont une mauvaise école pour des citoyens, 289.

ARTS D'iMAGiXAtion; pourquoi ainsi nommés plutôt que beaux-arts, f, p. 507.

ARTS MANUFACTURiKRs, CC qui les caractérisent, 1, p. 26i. Les bea'jx<arts en font partie, 263. Il s'en élève tous les jours de nouveaux, 266. D'autres s'éteignent, ibid. Se divisent en physico-chimiques et en mécanKjues, ibid. Un seul embrasse plusieurs profesi^icns, ibid. L'origine de leurs procédés les plus simples est inconnue, ibid. En quels lieux s'exercent, 267. C'est quelquefois

chez l'ouvrier, 268. Quelquefois dans les boutiques , ibid. Quelquefois chez le consommateur, 270. S'ils tendent à désertier les

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE

iiens qu'ils ont enrichis, 274. Ont fait au total de grands progrès, 373.

ARTS UTILES ; leur connaissance ne saffait pas à une nation pour prospérer, i , p. 34. Considérations économiques auxquelles ils peuvent s'élever, 35. Ne sont pas corrupteurs, 53. Leur développement entraîne celui de l'esprit, 55. Leur rapport avec l'économie politique , 57. Sont fondés sur des connaissances scientifiques, 95. Bien plus multipliés qu'autrefois, n, p. 499. "Voyez : industrie.

AsstfTiQVRs (philosophes) ; leur vertu corn* parée à celle des moutons, i, p. 501.

ASiB (nations d') ; leur destinée est d'être dominées par les Européens, ii, p. 544 en note. Les envois d'argent qu'on y fait vont ce qui amène des retours plus avantageux , 55i.

ASSEMBLÉES DÉLIBÉRASTSS ; comment OU les mène, u , p. 375.

ASSIGNATS FRANÇAii ; pourquoi tombèrent autant, I, p. 457. Pour quelle somme nominale on en créa, ibid, Assignats russe»; leur origine»

Assi]iiLATioNDE8iDtfEs;ceque c'est, I, p. 406.

ASSOCIATION (esprit d*); ses avantages, i, p. 641.

AUSTRALIE ; SCS habitants ne produisent ni ne consomment, ii , p. 20. Pourquoi en si petit nombre, 146. Son état en 1818, ibid.

AUTRICHE (r)ce qui l'empêchera toujours de prospérer, i, p. 27, en note. Se mêle de la nomination des précepteurs particuliers, u, p. 352, en note

AVANCE ; signification de ce mot , i , p. 128. La consommation reproductive n'est qu'une avance, 129. Les avances en compte courant sont une espèce de prêt, ii , p. 77. Faites par les gouvernements aux particuliers ne peuvent être judicieuses, 328.

AVARE (r) ; plus utile à l'industrie que le prodigue, i,*p. 163. Tient trop de compte des besoins futurs , u , p. 237 et 239.

AVARICE ; caractérisée , u , p. 237. Plus rare qu'autrefois, et pourquoi , 240. Remplacée par la cupidité, ibia.

AVARIES causées aux contribuables ; imp[^]t qui n'est pas un gain pour le fisc , ii , p. 412.

AVOCAT (1*); en quoi consiste son industrie, I, p. 102. Danger d'en trop faire, u, 340.

BACON ; est le fondateur de la science véritable, 1, p. 8. A le premier conçu l'application des sciences aux arts, 95.

BALANCE DU COMMERCE ; uous relie dans un état de barbarie, i , p. 21 . Reproduite dans plusieurs ouvrages , même postérieurement à Adam Smith, 40. Histoire de l'établissement de ce système, 561. Son objet, 562. Généralement adopté , ibid. Attaqué par les sectateurs de Quesnay, 563, et renversé par Adam Smith, ibid. Encore soutenue, et par qui , 564. Ses arguments ré-

futés , 567. Assimile à tort une nation à un marchand, 568. Est soutenue, quoique démontrée absurde, 575. Se propose un résultat impossible , 576. Les meilleures

bahnces sent celles qui , iusqa'li préseot* ont prû mauvaises, 581. Elles sont toutes favorables quand le commerce est libre, 582. Quels sont les seuls tableaux auxquels oo peut avoir confiance , 583. Donne lieu à des fraudes pieuses , 585. Ses tableaux ont peu d*atiitié , 585. Décèle l'ignorance de ceux qui la soutiennent, ibid. Source de cette erreur, n, 205. E»t un préjugé qui a été funeste à une entreprise utile au public, 324, en note. Vieillerie usée, 534.

BALEINE (pêche de la) ; nature de l'entreprise de ceux qui la font, i, p. 259. Entrave Tusage des lampes en Angleterre, ii, p. 411.

BANQUE d'Angleterre; sa banqueroute, i, p. 45). Somme de ses billets quVJIe avait avancée au gouvernement, ibid. en noie. Dépréciation de SCS billets, 452. Le ffouveroement décrète qu'il ne sont point dépréciés, 454. Cette erreur est de peu de durée, ibO. Moyen employé pour relever la valeur de ses billets , 455. Malaise qui en est résulté, 456. Pourquoi ses billets circulent au loin dians le pays, 467, en note. Vérifie les titres des créanciers de PÉtat, ce que ne fait pas celle de France , 469. Crises amenées par la multipli* cation outrée de ses billets, 477. Durée de son privilège, 476, en note. PiU la force à aiaiquer à ses engagements, 483.

BANQUE DE FRANCE; 8oD fouds Capital, 1.

p. 471. Sa réserve, 472. Somme de sftsbilets en émission , ibid. en note. N*a jamais perdu pr des banqueroutes , 473. Sa

prudence eo escomptant, *ibid.* Reproche qu'on lui fait, 474. Son capital dissipé par Bonaparte, 481.

BANQUES DE CIRCULATION ; émettent des billets de confiance payables à vue au porteur, p. 463. Leurs avantages, 464. Par quels moyens elles font circuler leurs billets, 465 et 469. C'est le public qui est leur prêteur, 466. Elles jouissent de l'intérêt d'une partie seulement de leurs billets, 467. Se chargent du paiement de la dette publique, 469. Font les recettes et les dépenses des particuliers, *ibid.* Avantages d'un pareil arrangement, 470. Peuvent toujours retirer leurs billets quand elles sont bien administrées, 471. Leur fonds capital n'est pas nécessaire pour cela, *ibid.* Quel est l'usage de ce fonds, 472. Quelle somme d'argent elles doivent tenir en réserve, *ibid.* En quoi elles peuvent se rendre plus utiles, 474. Sollicitent abusivement des privilèges exclusifs, *ibid.* Condition de leur existence dans les îles Britanniques, 476. Crises amenées par leurs fautes, 477. Valeurs qu'elles peuvent sans danger prêter au gouvernement, 480. Ne doivent pas escompter du papier de circulation, 481. Sont perdues si elles avancent au gouvernement leurs billets au porteur, 482. Banqueroute de celle de Stockholm et de celle de Copenhague, 483.

BANQUES DE DÉPÔT ; leurs dangers, I, p. 483. Ne se rétabliront probablement pas, 484.

BANQUEROUTE (U) , considérée comme un droit régalien sous l'ancien régime, II, p. 443. Maux qu'elle entraîne, 470.

BANQUIERS ; qu'ils sont leur fonction dans le commerce, I, p. 311.

BAÏBARBSQCES (Élats) ; louT existence est une hoDie pour les gouvernements d'Europe , ii ,

BARBA RIB DE PLUSIEURS PROVIIICBS DES PATS

CIVILISÉS ; à quoi elle tient, i, p. 600.

BARTHÉLÉMY (l'abbé), son évaluatioo des mon* naies antiques, i, p. A^, en note et 442.

BAS-PEUPLE (le); influence de ses consom* mations, ii, p. 244.

BATIMENTS ; ddns quel cas trop dispendieux, 1, 291.

BAUX ; emphytéotiques, leurt inconvénients, I, 241. Leur prix augmente journellement,

BEAUX arts; font partie des arts manufacturiers, 1, p. tG5, ne contribuent pas à former le goût d*une nation, 552.

BBCQUET, directeur -général des ponts-etebaussées ; son rapport au roi cité, i. p. 644.

BtfnÉriCBS commerciaux; comment ils se constatent et se partagent entre associés, n, p. 481.

BENTBAM ("Jérémie); cité au sujet des colonisations, II, p. 193. En quoi il fait consister les récompenses nationales, 357. Citation de sa Tactique dei assembléet légilatives, 375, en note.

BERGERIES POLITIQUES ; ne sont pas de notre époque, ii, p. 540.

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE ; sa pCtsistance à soutenir une erreur quant à la forme de la terre, i, p. 40.

DERNIER ; son voyage en Orient , cité, i, p.

BESORAS de Thomme : dépendent de son organisation et de l'état de civilisation où il est parvenu, i, p. 65. Sont de différentes natures, et changent avec le degré d'avancement des sociétés, 81. La nature seule ne pourvoit pas aux plus simples d'entre eux, 83. Ne présentent point une quantité fixe, 189. Augmentent avec la population, et même sans elle, *ibid.* En éprouver est le commencement de la civilisation, 349. Quel classement les hommes en font suivant les prix, 378. Ils sont la première cause de la demande des produits, 359. Sont le mobile de la civilisation, 499. Nécessaires à nos jouissances, 501. Leur absence suppose un défaut de civilisation, ii, p. 20. N'entraînent pas nécessairement la corruption, 22. Influent sur les profits des industriels, 32 et 48. Et augmentent les frais de production, 33. Sont les premiers fondements de la valeur, *ui*, en note. Varient avec la civilisation, 210 et 227. Sont réels sans être de nécessité première , 227. Diffèrent suivant les différentes classes de la société, 228. N'ont pas de bornes quand ils sont factices, 229. Ces derniers provoquent la satiété, *ibid.* Quels sont les besoins des nations, 260 et 261.

BIEN public; ses éléments ignorés des anciens, i, p. 19. Offre le plus solide des appuis, p. 32.

BIENS matériels ; servent à la satisfaction des besoins de l'esprit et engendrent des qualités morales, i, p. 501 . Voyez Richesses.

BILAN ou inventaire en commerce; est la base de tous les comptes, u, p. 472.

BILL d'indemnité, expression anglaise ; ce qu'elle signifie, ii, p. SBO.

BILLETTS DE BANQUE; peuvent tenir lieu de monnaie pourvu que leur paiement soit à vue et assuré, i, p. 462. Ont besoin d'une plus

gande garantie que les billets à ordre, 463. éprécient jusqu'à un certain point la monnaie métallique, 464. Par quel mécanisme ils ajoutent à la somme des capitaux , 465. Quelles classes profitent de cette augmentation, 466. Ce qui borne leur somme en circulation, 467. Pourquoi ne circulent pas loin de leur caisse de remboursement, *ibid.* Avantage qui résulte d'une légère dégradation de leur valeur, 468. Leur remboursement se fait sans avoir recours au fond capital ,471. Somme de ceux de la banque de France, 472, en note. Si l'on peut avec équité en restreindre l'émission, 475. Conséquences graves de leur multiplication, 476. Crise commerciale qui en est résultée en Angleterre, 477. Ont fait sortir de l'or d'An* eleterre , 478. Il est nécessaire de ne pas en émettre indéfiniment, 479. Ne peuvent excéder la somme monétaire dont un pays a besoin, *ibid.* Ne sont bien garantis que par de la monnaie ou des valeurs promptement réalisables, 480, Les hypothèques territoriales ne leur servent pas de gages, *ibid.*

BILLETTS A ordre; caractérisés , i, p. 465. Comment ils remplacent la monnaie , 486.

BLAKB (W); son écrit sur les dépenses du gouvernement d'Angleterre, i, p. 454, en note,

BLANCHISSEUSE de linge ; en quoi productrice, 1, p. 270.

BLANQci aîné; renvoi à son Histoire de C Économie politique pour ce qui concerne les doctrines saint-simoniennes , u, p. 574, en note.

BLÉ (le) serait plus cher s'il n'y avait point de propriétaires
tonciers, i, p. 225. Est rendu

{Plus cher plutôt par le vice des lois que par la nature, 265. Sa
cherté est nuisible aux manufactures, 276. Le transport est le
principal de ses frais de production, 335, en note. Tax auquel il
ne peut plus être produit ni consommé, 374. Effets qui résultent
de la fixation de son prix, 565. Ou en offre plus qu'anciennement,
mais l'offre qu'on a faite des métaux précieux a augmenté davan-
tage, 399. Sa valeur supposée h peu près la même à toutes les
époques, 426. Multiplie ses consommateurs, ibid. Son prix
moyen est seul à considérer, 427. Sa valeur plus souvent relatée
qu'une autre, ibid. Ne diffère pas extraordinairement en qualité,
ibid. Mais beaucoup en valeur d'un lieu k l'autre, 428. Est un ob-
jet de luxe pour les Indous, ibid. Est le moins mauvais moyen
d'évaluer les sommes anciennes, 420. Prix de l'hectolitre de blé
dans l'ancienne Athènes , 430. Dans Rome ancienne, ibid. Pour-
quoi plus cher à Athènes qu'à Rome, 431. Son prix du temps de
Charlemagne, ibid. Sous Charles VII, 432. Et postérieurement
jusqu'à nos jours, 433. Comment peut servir à l'appréciation des
sommes historiques, 441. On ignore sa valeur sous la première
race des rois de France, 445. On peut quelquefois la connaître in-
directement, 447. Pourquoi un pays est plus pauvre quand

TABLE GENERALE ALPHABÉTIQUE

100 prix t'élève, ii, 15. Sa cherté (ait baisser les salaires , 46.
Son commerce devenu libre n'exposerait pas l'Angleterre , 49.
Peut être produit par le commerce, 150. Il ne suffit pas d'une
terre fertile pour en produire. 133. Pourquoi influe plus sur la po-
pulation que tous les autres produits , 140. Son prix, circonstance
essentielle de la production , ibid. Remplacé jusqu'à un certain

point par les pommes de terre, 141. Comment son prix borne la population, 141. Mauvais effet de l'inégalité de sa production, 178. Est ménagé dans la disette et prodigué dans l'abondance, ibid. Raisons pour et contre la liberté absolue de sa culture et de son commerce, 179. Les écueils d'abondance et l'importation insuffisants pour en assurer l'approvisionnement, tSi . S'il convient d'en défendre l'exportation, \S3. Son exportation encourage sa production, 184. Ses frais de garde surpassent son prix de disette, 185. Satisfait des besoins qu'on ne peut ajourner, 186. Son commerce ne peut se passer de moyens économiques de communication, 187, en noie. Par quelles denrées il peut être suppléé, 188. Voyez Magasin de blé,

BOKaBAYK , savant médecin ; sa richesse et comment acquise, u, p. 57.

BOEcrs; leur prix dans l'antiquité connu, par un marbre apporté d'Athènes, i, 458.

BOIS ; son inutilité comme combustible,

I, p. 262. Réellement plus cher qu'autrefois,

BORAPABTB ; voyez Napoléon,

BONiPicATioN, des bicus fonds ; est en partie cause de la hausse des fermages , i , p. 457. Voyez Améliorations,

BOR MABCBt ; favorise singulièrement la consommation, f, p. 298. N'est pas la même chose que le bas prix , ii, p. 25.

BOB sms ; pourquoi suit les lumières, i, p.

BOTBBO, né en 1540; un des premiers écrivains qui ont mis en avant le système de la balance du commerce, i, p. 562.

BocCHEBs DE PARIS ; devenus financiers , i, p. 549.

BOCRSES DE COMMERCE; de même que les balles publiques, utiles en fixant les prix courants, I, p. 508. Celle de Paris trop fastueuse,

II, 501. Seul marché pour le transfert de la dette publique , 445. Un coup de tonnerre y fait monter la rente, 455, en note. On y agiote sur les marchandises, 456. ^

BtLÉBiL (Hiêtoire des relations commerciales entre la France et le), ouvrage du fils de l'auteur ; cité à l'occasion des métaux précieux, I, 410, en note,

BREVETS D'INVRirriOR ; ce que c'est, i, p. 622. Leur législation difficile à faire , 625. Ceux d'importation devraient être supprimés, 621.

BRiSTED fJohn), écrivain anglais; avocat des gros impôts, u, p. 427.

brororiabt; son évaluation des quantités d'argent extraites des Cordilières, i, p. 401.

BccBiHAR, commentateur d'Adam Smith, combattu , i, p. 225.

BUDjBTS ; ce que c'est, et quelle en est l'ori* fine, u, p. 576. Étymologie de oe nom, 579,

en nou. Le côté des dépenBee est resaientiei, 581. Vices qui infectent ceux des provinces, 585. Peuvent être rejetés par la législature sans le moindre inconvénient , 386. Maux qui auraient été évités par de semblables rejeta,

ButROs-ATBES ; gagne avec l'Angleterre en recevant ses produits manufacturés, i, p.

BDPPOR ; cité à l'occasion de la vie sociale, I, 497.

CABARBTiERs, vendent moins de vin quand le blé est cher, ii, p. 46, en note,

CABOTAGE ; coïncidé par les lois et les règlements » i, p. 354. Moyens de l'encourager,

CACHEMIRE (tissus de); fournis par la France à l'Asie, 1, p. 201, en note,

cadastre; opération difficile et peu utile, u, p. 404.

CAF<; ce qu'il faut penser de cette consommation, u, p. 245.

CAISSE d'Épargne, voyez Épargne,

CALCUTTA; siège du gouvernement anglais aux Indes ; sa description, i, p. 655.

Calorh; ministre des finances; quelques-uns de ses expédients pour avoir de l'argent, u, p. 573.

CAHPAOBES fies); sont intéressées à la prospérité des villes, i, p. 545.

CANAUX DE NAVIGATION; leurs avantages, i, p. 550. Lenteur excessive de leur navigation, 051, en note. Pourquoi trop peu nombreux en France, 642. Favorisés en Angleterre par la législation, ibid. Étendent le marché des produits, n, 511. Ceux de petite dimension préférables, 514. Comment on supplée à leur manque, ibid. Sont un des triomphes de l'industrie humaine, 515. Leur emploi peut devenir aussi dispendieux que le

roulage, 516. Le canal latéral du Rhône peut ne pas rembourser ses entrepreneurs, et néanmoins être avantageux au pays, 517. Pourquoi ib ont eu de grands succès en Angleterre, 518. Ils y rapportent peu en intérêts et beaucoup en utilité, 519. Ont besoin en France de plus de protection, ibid. Quels secours leur doit le public, 520. boivent être éublis par entreprise, ibid. Ceux qu'ont enuepris les pontset-chaussées ont causé des peines énormes,

CAPITAL (le); se consomme sous un rapport et ne se consomme pas sous un autre, u, p. 202.

CAPITAL cmcoLAiT ; de quoi se compose, i.* p. 145. Manière d'évaluer celui dont une entreprise a besoin, 295. On en paie indirectement l'intérêt quand ce n'est pas directement,

CAPITAL ERQAGtf ; ce quo c'est, I, p. 141. Se détériore s'il n'est pas entretenu, 142. Est plus solidement qu'un autre acquis à un pajSt 145. Dans quel cas ne rapporte aucun profit, II, 71. Dans un fonds de terre n'est pas rendu

disponible par la tenue du fonds, 84. Pourquoi a droit à un intérêt plus fort, 88.

CAPITAL PRODUCTtP D*CTILITt oo d'aGR<ME!IT ;

caractérisé, i, p. 143. Est susceptible de détérioration, 144. Appartient quelquefois au public, ibid,

CAPiTALisiES; sont intéressés à connaître l'économie politique, i, p. 33. Concourent à la production par le moyen de leur instrument, 111. Ont besoin de connaître l'industrie, même en ne voulant pas l'exercer eux-mêmes, 146. Doivent être rangés dans la classe des producteurs, 206. Produisent indirectement, II, t9. Ne confient pas judicieusement leurs capitaux quand ils sont ét-

ningers à toute industrie, 32. Et les emploient encore moins judicieusement eux-mêmes, 35. Ce qui suffit pour mériter ce nom, 63. Ont besoin de se transporter aisément au lieu où leur capital est employé, 85. N'aiment pas à inventer les placements, 447. Les traitants leur vendent en détail les rentes qu'ils ont achetées en gros par souscription, 448.

CAPITAUX ; caractère de cet instrument, 109. Sont des propriétés et ne renchérissent pas les produits, *ibid.* Comment réunis par un entrepreneur d'industrie, 111. Leur étendue borne seule l'industrie d'une nation, 112. Comment sont employés plus à profit, 125. Leur nature et leurs services développés, 128. Sont consommés par l'action de l'industrie, 129. Ne consistent pas dans l'évaluation qu'on en fait, 130. Leur consommation est réelle, mais leur valeur est réservée, 131. Usage qu'en fait l'industrie agricole, *ibid.* Usage qu'en fait l'industrie manufacturière, 135. Ou une entreprise de commerce, 134. Sont du pays de leur possesseur, 135. Ne consistent pas dans les «eus, *ibid.* Il est impossible d'en évaluer la somme, *ibid.* Leur service seul est définitivement consommé dans les opérations productives, 136. Ne peuvent servir à la production lorsqu'ils sont fictifs, 137. Sont empruntés sous différentes formes, *ibid.* Ne peuvent servir à plusieurs personnes à la fois, 138. Mais à plusieurs opérations successives, 159. Sont quelquefois occupés plus d'une année à une seule opération, 140. Ce que c'est que les réaliser, *ibid.* Quel classement on en fait, 141. De quoi se composent ceux d'une nation, 145. Difficilement évalués, *ibid.* Évaluation incertaine de ceux de France et d'Angleterre, 146. Improductifs, ce que c'est, *ibid.* Comment ils se forment, 149. Accumulés, ce que c'est, 150. Dans leur valeur consiste leur importance, 154. Prennent la forme qui convient aux entreprises, 155. Une des principales

sources de la supériorité de l'homme sur les animaux, 158. Comment sont disposés, 151). Le sont quelquefois par impérieuse, 100. Détruits dans les siècles de barbarie, 164. Sont la mesure de la richesse des nations. 163. Peuvent être formés par des productions immatérielles, 164. Cet instrument concourt à la production des richesses, 215. Ne font pas toute la valeur d'un fonds de terre, 217. On n'est jamais affranchi de l'intérêt de ce qu'on a dépensé de trop, 291, en note. Leurs profits ouvrent un débouché à la

production, 352. Sommes de monnaie qui n'en font pas partie, 380. Sont une mesure imparfaite de l'importance des entreprises, 269, en note. Ce que coûtent annuellement ceux qui sont engagés dans une entreprise, 290. Sont en général trop peu ménagés, 294. Leur accumulation favorable à la Liberté, 506. Ne peuvent servir obscurément, 518. Indépendants des mœurs, 518. Taux précieux, 571. Sont essentiellement consommables, 575. Ne doivent pas être confondus avec le numéraire, 574. L'une des sources de nos revenus, ii, 1. Pourquoi moins rares aux colonies que les services de l'industrie, 30. Dans quelles circonstances ils ne réclament pas le secours de l'industrie, 31. Sont souvent perdus par l'incapacité de leurs possesseurs, 35. Ne sont pas toujours offerts aux entrepreneurs qui mériteraient d'en trouver, 36. Le mobilier en fait partie, 65. Ne peuvent être mis en valeur que par un entrepreneur, 66. Leurs profits essentiellement différents de ceux de l'entrepreneur, 67. Nécessité de les évaluer séparément, *ibid.* Ces profits évalués, par les doctrines abstraites, au moyen d'une supposition gratuite, 68. Ne se déplacent pas aussi aisément qu'on le croit, 70. Beaucoup restent sans emploi à Paris, *ibid.* en note. Nature de l'intérêt qu'on en paie, 73. Leur intégrité garantie par un emprunteur, 74. Pourquoi plus compromis qu'une terre quand on les prête, 80. Sont en général empruntés pour être mis

en valeur, 81. Dans quels cas sont moins recherchés, 82. Ce qu'il faut entendre par un capital disponible, 83. Il peut l'être sans être en ecus, *ibid.* Le bas intérêt excite à les con* sommer, 8i. Pourquoi les Juifs en tirent un plus fort intérêt, 87. Le risque de les perdre est ce qui en élève le plus les intérêts, 88. Les améliorations» foncières font partie des capitaux, 102. Nouvelles preuves que ce sont des instruments productifs, *ibid.* en note. Ils sont une ressource contre les disettes, 131. Leur revenu ajouté à celui de la main-d'œuvre est un soulagement pour l'indigence, 167. Ceux productif, d'utilité et d'agrément sont ceux qu'il convient de multiplier dans les pays riches et propuleux, 367, en note. La production n'y est pas toujours proportionnée, 410 et 426. Lieux emplois utiles contrariés par les emprunts publics, 456. Cause qui a fait méconnaître à plusieurs économistes leur action productrice, 572, en note.

CAPITAUX improducTifs ; Caractérisés, t. i, p. 146. Consistent en produits aussi bien qu'en espèces, 147. Le défaut de sécurité les multiplie, *ibid.* De même que l'incapacité de leurs possesseurs, 148.

CAPRICE (le); rend les produits plus chers, I, 280.

CAROLOs; nom d'une monnaie ; son origine, I, 414.

CARTES A jocBR ,* sont le fruit d«) soixante-dix opérations, i, 166.

CASTES PRiVILÉgiEs ; font parveuf des hommes sans capacité, i, 29.

CASTi; son poème des animaux parlants, cité, I, 43, en note.

CASVEL ; celui des gens de loi est un impûl,

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE

11, 386; et celui des prétreas également, *ibid.* N'existe pas en Chine, 415.

CATtcBtsiiB D'tcoMomE poLinQOB , ouvrage de Tautenr; cité, i, 127, «n note.

CATHERINE II de Russie, consulte les économistes français, 1 , 25, «n noie. Ses efforts pour naturaliser en Russie la fabrication des étoffes de soie, 276.

CATBOUQUES (PATs) ; on j remarque plus de misère que dans les pays protestants, i , 124, en note, ii , 488.

CAUSES ; par quel moyen on peut les con> naître, i , 9. L'expérience ne sutGt pas pour cela, 29.

cieiLE (m.) auteur de la machine à Tapeur qui a remplacé la machine de Marly, ii, 325, en note,

CENTRA LISATIO9 administrative; ses inconvénients, 1, S5I ; exemple fourni par Delaborde, u, 270.

CERTIFICATS d'ormumb; ne devraient pas être obligatoires, f , 560.

cAsar; valeur du trésor public dont il s'empara, 1, 444.

CBABRoL (comte de), préfet de la Seine ; ses recherches statistiques, i, 439, en note. Donne ie bon exemple de consacrer dans les statistiques le prix moyen des choses, u , 504.

CBAINE DES ÉTÉNEMEIIITS f LA^ ; u'cSt paS LOU-

jours interrompue, quoique quelques-uns de ses chaînons soient cachés, i , 12.

CHALAMDisE ; constitue une propriété capitale, 1 , 532.

CHALES DE CACHEMIRE ; il coûte plus de les fabriquer en Europe que de les faire venir, i, 3 1 5.

CBAMBORD ; François de Neufchâteau veut en faire une école d'agriculture, et Bonaparte un poste militaire , ii , 333.

CHAMBRES ardentes; n'ont jamais répondu à leur but, ii, 416.

champort; cité au sujet des académies, ii,351 .

chandernagor ; ne sert qu'à masquer le commerce que les Français font à Calcutta, i, p.

CHAPERON DE PAILLE ; bonne consommation pour les gens de la campagne, u , p. 248.

craptal ; cité à l'occasion des hiatus de coton ; t. 1 • p. 201 . Cité à l'occasion du peu de succès des manufactures de soieries en Russie, 277. Combattu au sujet des produits manufacturés et des produits bruts, 587.

CHARTE DE PARUS Cl Apollodore de Lemnos ; ont écrit sur la grande et la petite culture, u ,

chariots à un cheval; préférables pour le roulage, ii, p. 310, en note.

CBARITE; antérieure au Christianisme, ii, p. 361, Commandée par le respect de soi-même, ibid.

CHARLATANISME ; disparaît devant la méthode analytique, i, p. 12. C est l'art moins la science, 2. Plus dangereux dans la politique que dans

} dangers la médecine, 29.

CHARLATANS ; sont favorisés par l'ignorance du public, II, p. 341.

charlemagne; ordre mis par lui dans les monnaies, i, p. 451. Valeur de l'argent sous ton règne, 432 et 43 V.

CBASTiLLUX; cité, I, p. 19. L'un des auteurs les plus recommandables du 18^e siècle, II, p. 165, en note. Son éloge, 560.

CBADSstES PAViss ; IcuTs mcoavéfiéots, u , p. 310.

chefs-d'oeuvre dans les corporations d'arts et métiers ; ce que c'est, i, p. 547.

chemins de fer ; ils suppléent aux canaux de navigation, n, p. 315.

chemins vicinaux; devraient être entretenus par entreprises aux frais des communes, u, p. 309.

chemises; quand l'usage s'en est introduit en France, i, p. 54, en note.

cherokees; leur population croît en même temps que leur civilisation, u , p. 147.

chippons ; leur sortie prohibée, et pourquoi, i,p.608.

chiffres ; sans le raisonnement ne prouvent rien, i, p. 15.

coRE ; admet les marchandises étrangères sans exiger de réciprocité, i, p. 614. Le commerce de ce pays se fait fort bien sans que ce soit par une compagnie, 648. On y vit misérablement parce qu'on y multiplie la main-d'œuvre, II, p. 167.

chose ; mot vague et nécessaire, i, p. 79. La valeur des choses indépendante de la somme qu'on donne en paiement pour les acquérir, 80. Dans quels cas deviennent des produits, 83. Les choses de même nature veulent être exprimées par des mots pareils, ii, p. 5.

CHRISTIANISME ; SCS doctrines ne sont pas ce qui fait cesser l'esclavage, i, p. 229, en note.

CHUTE d'eau ; ne rendrait aucun service si elle n'était pas une propriété, i, p. 282. A plus de valeur dans un pays de plaines que dans les montagnes, *ibid.* et 286. Évaluation de la force de celle de Saint-Maur, près Paris,

cinquante pour cent de la production ; pourquoi supprimé aux États-Unis, ii, p. 358.

CIRCONSTANCES ; elles ont une influence permanente, 11, p. 405. Quoique elles soient accidentelles, 53!

circulation; signification de ce mot, i, p. 366. Celle des lettres de change n'est pas un bon gage de la solidité des billets de banque, 481. Nullement favorisée par les emprunts publics, 11, p. 438. Celle qui est utile et celle qui est fâcheuse, *ibid.*

civilisation; pourquoi réduite à recommencer sans cesse, i, p. 19. Preuve de son imperfection en Europe, 20, en note. Multiplie nos besoins et nous en donne le moyen de les satisfaire, 23. Est favorable au bonheur des nations, 24. Ses progrès rapides, 30. Elle développe

des facultés intellectuelles plus précieuses que des facultés corporelles, 52. Si l'on peut lui reprocher de multiplier nos privations , 53. Comment elle commence , 349. Preuves de ses progrès , 372. Fait que Tou consomme davantage , 439. Quel est son trait caractéristique , 497. Me peut pas se perdre , 498. Exige les efforts concertés de plusieurs hommes, ibid. En quoi favorable aux qualités morales, 499 et 501. Donne à

Taetivité de l'homme une direction utile, 503. Est ralentie par la paresse, 504. Quelques hommes ne suffisent pas pour faire un peuple civilisé 506. Ne saurait nous préserver de tous les maux attachés à la condition d'homme, 511. Contrariée par le système prohibitif, 600. L'étendue des besoins forme l'un de ses caractères, II, p. 21. Son influence sur la population, 147. Eminemment favorable à la morale, 536. Ne pouvait se perpétuer avec le système des anciens, 544.

ciYiLs (tribunaux) ; défendent le citoyen contre les attaques légales, ii, 375. Ne sont qu'un avantage négatif pour le bon droit, ibid» en note. Pourraient être assimilés à des arbitres, S77. On peut y faire entrer le principe de la concurrence, 278.

clarkk; 800 voyage en Circassie ; cité i, p.

CUKSSIPIICATION Il DBS INDUSTRIES, I, p. 103; est

faite pour notre commodité plutôt qu'indiquée par la nature, 104.

CLERGfi ; sa. fâcheuse influence, ii, 260 ; Ce que coûte celui d'Angleterre, 385 ; et celui de France, 386 et ibid en noie. Pourquoi ce corps attache une grande importance à posséder des biens-fonds, 433, en note.

CLiENTBLLB (uue) ; cst UD Capital, 1, p. 531 .

coiFFEDRs; de nos jours ont un cabriolet, I, p. 441.

coLLtfGBB ; OD y donne un savoir inutile, ii, p. 339.

coLONiBs ; sottise de se faire la guerre pour les conserver, i, p. 20. Ne sont pas utiles à leurs métropoles, 42. Leur possession n'est point un aTantâge, 248. C'est le consommateur français qui a payé leurs gains usuraires, 252. Ne peuvent plus subsister sur le même pied, 253. Considérées sous le rapport cconomiaue, 625. Leur origine, ibid. Leur utilité, 626. Cette utilité indépendante de leur assujettissement, 627. Souhaitent toutes l'indépendance , 628. Leur prospérité moins grande qu'elle n'aurait dû Têtre, 629. Celles de l'Espagne mal administrées, ibid. De France et (TAngle-terre n'ont prospéré ^u'à la faveur d'un monopole, 630. Souffrent impatiemment le joug de leurs métropoles, ibid. Leur sort dans l'antiquité, 631. Sont peu de chose en comparaison de ce qu'elles pourraient être, ibid. Motifs secrets pour les tenir sous le joug, 632. Motifs avoués, ibid. Nous font payer plus cher les denrées équinoxiales, 633. N'ont pas la permission de nous envoyer l'es-pèce de sucre qui nous conviendrait Je mieux, ibid, en noie. N'a-grandissent pas nos débouchés , 634. Nous coûtent pour leur ad-ministration et pour leur défense,

Ont été un fardeau pour leurs métropoles

636. Prospéreraient si elles étaient inoépandantes, 637. Leur af-franchissement n'a pas été la cause du déclin de leurs méU'o-poles, 638. Leur indépendance ne les livrerait pas à l'ennemi,

639. Il serait heureux pour nous de perdre les nètres, *ibid.* Ne veulent pas l'affranchissement dans la peur de leurs nètres, 640. Ne peuvent manquer néanmoins de devenir indépendantes, 641. Pourquoi la population industrielle y est rare, *ii*, p. 29. Gom-

ment on les forme avec succès[^] 191. Sources de grandes dépenses en forces navales, 297. Celtes d'Asie et d'Afrique demeureront plus longtemps dépendantes que les autres, *ibia*, en note. Caducité du système colonial, 535. Déjà jugé par Franklin, 568.

colonisation; ne commence pas par les classes les plus indigentes, *ii*, p. 191. N'affaiblit pas une métropole, 193. Condition pour qu'elle réussisse, 194. Qualités nécessaires au colon, *ibid.* Quelles nations y sont propres,

combustible; premier élément de tous les arts, *I*, p. 261. De vient nul s'il est cher, 263. Son influence sur la population, *u*, p. 136.

coMMARDiTB (association en); est une espèce de prêt, *n*, p. 77. Mal à propos exclue par la législation anglaise, 78. Augmente la sûreté des créanciers d'une entreprise et rend les faillites plus rares, 79.

coLBERT ; son nom est donné au système exclusif, *11*, p. 55*it.*

commerçants; en quoi consiste leur industrie, *i*, p. 85. Comment ils font valoir leurs épargnes, 153. En quelles professions se divisent, 310. N'étaient autrefois que des porteballes, *ibid.* Ne vivent pas aux dépens des consommateurs, 311.

commerce ; comment il modifie les produits, *I*, p. 303. C'est par \h qu'il est productif, 304. Erreurs à ce sujet, *ibid.* Ne consiste pas dans l'échange, *ibid.* Ne peut s'exercer que sur des

objets matériels, 309. Quelles sont ces différentes branches, 310. A des avantages pour une nation, même lorsqu'il est conduit par des étrangers, 315. On y distingue deux sortes d'avantages, 316. Fausses idées qu'on s'en est faite, 320. Du mal que lui faisaient les seigneurs châtelains et les douanes intérieures , ^3. Et que lui font encore les règlements de police, 334. Perfectionnements dont il est susceptible, 336. Comment il se faisait entre nations dans l'antiquité, 494. Quelle est la source du gain qu'on y peut faire, 565. Doit être consulté avec précaution dans les lois à rendre, 589. Nous permet de consommer nos propres produits avec plus d'avantage, 593 et 597. Favorise notre production, 594. Comment la dépendance des colonies lui est contraire, 638, en note. Voyez ; Industrie commerciale, Transports et Balance du commerce.

COMMERCE EXTtRiECB ; eu qooi consiste es- sentielllement son avantage, i, par 85. Celui de l'Asie avec l'Europe s'est fait d'abord par la mer Noire, 195. Ensuite par Tyr, 196. Puis

Êar Alexandrie, ibid. El enfin par le Cap de onne-Espérance, 197. A subi une nouvelle révolution par l'invention des machines à filer le coton, 204. Effets de cette révolution, 205, Travaux mis en activité par ce commerce, ibid. Caractérisé, 310. Mal compris jusqu'à présent, 314. Ne consiste pas dans l'^hange de notre superflu, ibid. Procure les produits à meilleur marché, 315. Ne compare que le prix des marchandises qui sont au même lieu, 317. Fait quelquefois de grands circuits, ibid. Son importance faible auprès de celle du commerce intérieur, 322. Son éclat au quinzième siècle»

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE

ibid. Exerçait une cipèce de monopole, 333. Pourquoi ses produits allireol les regards, 336. Son lulerruplion n'a pas arrêté la marche progressive de la France, 517. En quoi favorise la production intérieure, ibid. En quoi il est favorisé par elle, ibid.

coMMCRCE iRTtiuECR; le commerce de détail en fait partie, i, p. 312. Son imporUnce fort supérieure à celle du commerce étranger,

comiissioRNAiRBS dans le commerce; quelles sont leurs fonctions, i, p. 310. Commissionnaires de roulage, 311.

coMMCNACTÉ DES BiEKs ; sjslème absurde, i, p. 109. Rendraient nuls les résultats que l'on peut retirer de la division du travail, 171. Incompatible avec une haute civilisation, 511.

commches; mal protégées par le gouvernement central, ii, p. 270. Doivent juger et confectionner à leurs frais les embellis^eoHînts qui ne regardent qu'elles, 301. Ne devraient pas être assimilées à des mineurs, 303, en note.

coMcmcATioR (moyens de); essentiellement Avantageux , i , P. 589. Leur importance et leur difficulté, ii, 303. Leurs difficultés augmentées par rimpériiie des nations, 304. Voyez : Transports, Routes,

coHPAGRiB DES INDES d'ahoi^temib ; mal connue en Europe, i, p. 650. Quelle fut sa première origine, ibid. On lui permet de construire des forts, 651 . Son agrandissement territorial, ibid. Habileté de lordClive, 652. Chute de Tippoo-Saïb, ibid. La compagnie administre directement, 653. Ou par des petits princes qu'elle domine, 654. Est l'intermédiaire entre le gouvernement anglais et l'Indoustan, 655. Tombe dans la dépendance du minis-

tère anglais, 656. Nombre des agents salariés par elle, *ibid.* Ses recettes comparées à ses dépenses, *ibid.* Source du déficit, 657. Dépense de ses guerres contre le Népal et les Birmanes, *ibid.* Dividende partagé aux actionnaires, *ibid.* Montant de ses dettes actives, 658, et passives, 659. Fait perdre ses créanciers, *ibid.* Et son gouvernement, *ibid.* Et ne favorise ni les manufactures, ni les négociants, ni le fisc, 660. Exactions de ses employés, *ibid.* Perd successivement sa souveraineté, 661. Qui est intéressé à la conservation de ses abus, 662. Sa domination devenue plus douce, 663. Ne sert qu'à procurer des places aux fils de famille, II, m.

comptes de commerce ; dans quel cas sont utiles, I, p. 646. Leur durée limitée, *ibid.* Deviennent inutiles quand le commerce se perfectionne, 647. Ne sont pas nécessaires pour assurer les approvisionnements de l'Europe, 648. Causes générales de leur ruine, 649.

COMPTABILITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES ; UTILITÉ DES

celle de la cour des comptes, II, p. 382. Ce qu'il faut entendre par un exercice, 389. Et par répression des comptes par année, 390. Devrait comprendre les provisions et marchandises de même que les écus, 391.

COMPTABILITÉ COMMERCE ; UTILITÉ DES

finances publiques, II, p. 471. Bonne à connaître même pour ceux qui ne sont pas commerçants, *ibid.* et 482. L'appréciation des biens

en monnaie est la base, 472. Egalement utile aux particuliers, 473.

COMPTEs (loi des); sanctionne les dépenses publiques, lorsqu'elles ont été faites, n, p.

COMPTEs courAirs ; ce que c'est, ii, p. 480. comment on les solde, ibid.

COMPTEs D'INTÉRITS entre Dégociants, expliqués. Il, p. 480.

COMPTEs BR PARTICIPA TION ; ICUTS mOtifs Ct

leurs résultats, ii, p. 480

COMPTEs commerciaux; ce que c'est, i, p.

COMTE (Charles); cité, i, p. 26 et 27, en Moie. Son ingénieuse comparaison sur les taux prin> eipes, 47, en note, A fait ressortir les fâcheux effets de l'esclavage domestique, 251 et 276, cité en note, 544. Cité à l'occastoo des colonies, 634. Cité de nouveau, ii, 53, en note. Cité ao sujet des dépenses publiques, 261.

CONCESSIONS de travaux publics; pourquoi il convient de les donner à perpétuité, ii, p.

coMCURRKNCe (le principe de la) ; manière dont il pourrait être introduit dans radmistralion de la justice, ii. p. 278. Applicable aux travaux des accadémies, 256.

coNDiLLAC ; sa fausse théorie de la production commerciale, i, p. 305.

coNDORCET ; ciie au sujet de l'ignorance des Anciens, u, p. 243. Son erreur relativement aux emprunts publics, 434.

coRPÊDtRATioRs POUTIQUES ; leuTs aTanlRges, II, p. 286.

coNNAissAMCES BOMAnnCS ; ne datent (foe d'hier, i, 21. Sont odieuses au fanatisme et à tous les préjugés politiques, 48.

CONSCRIPTION ou rccrument; mesure barbare et ce qui peut seule l'excuser, ii , p. 377. en note. Le plus inégalement réparti de toas les impôts, 406.

CONSOMMATEURS ; daos quels cas fls gagoeat sans que les producteurs perdent, i, p. 12S. Profitent des progrès de l'industrie » 197. Dans quel cas leur intérêt se confond avec celui du producteur, 271. Quelles manufactures ne peuvent réussir que placées près d^eux , 273. Avec quoi ils achètent ce qu'ib consomment, 341. Quand ils ne produisent pas, ils n'augmentent pas les débouchés, 353. Victimes des corporations dTarts et métiers, 548. On consomme ménae en dormant, 600. Ne perdent rien aux exportations de numéraire , 566. Mais perdent la valeur de ce qu'ils consomment, 567. Un consoimBateur peut être producteur d'une partie de 1 habit qu'il porte , ii , p. 7. Influent sur la bonté des produits, 219. Et sur leur vente à l'étraneer, 220. Ne manqueraient pas s'fl y avait de bonnes institutions, 221.

CONSOMMATION iMMATtRiBLLE ; la plus rapide do toutes, n, p. 199. N'a point de bornes assignables, 212.

CONSOMMATION IMPRODUCTIVE OU StIRILB; CC

aue c'est, ii , p. 201 . Est une espèce d'échange, 202. Confondue avec la consommation reproductive, ibid. en note. Nécessaire A notre bien-être, 208. Vantée par Malthus et Sismoodi

daoB rîDtérél des producteurs , So9 et 210. Celle des riches moins importaole que celle des pauvres, 2i6.

coNsomiATioii BBFSODOCTITB ; est toujours le fait d'un entrepreneur, i, p. 129. Ne détruit pas le capital , mais les produits dont il se compose , u , p. 203. La plus favorable aux producteurs, 216. Il convient qu'elle soit rapide , 234.

coRSOMMATiofis ; signification de ce mot , i, p. 128. Difficiles à faire prendre , 298. N'impliquent pas qu'une production n'apparaisse lieu, mais le contraire, 305. Portent principalement sur des produits intérieurs , 326. Évaluation imparfaite de celles qui ont lieu en France, *ibid.* Pourquoi s'augmentent avec le bon marché, 360. Plus forte aujourd'hui qu'autrefois, 439. Dans quel cas ne font pas hausser le prix des marchandises, 581. Supposent l'envie et les moyens de consommer, ii, p. 20. Sont une destruction de valeur, 197. Égalent toujours la production, 198. Sont plus ou moins lentes, 199. Sont pareilles quel que soit le consommateur , 200. Ont pour objet de satisfaire un besoin ou de reproduire, 201. Peuvent être regardées comme un échange, *ibid.* Ne s'opèrent pas toujours par les producteurs , 204. Tout le monde consomme, *ibid.* Pourquoi synonyme de dépenses, *ibid.* Système qui les regarde comme favorables à la production , 206. Vice de ce système, 207. Influencent sur l'espèce des produits , 215. Et par là sur les producteurs, 216. Dans quelles classes sont le plus susceptibles de développement, 219. Difficulté d'apprécier leur influence sur le sort des consommateurs, 224. Consommations extravagantes, 225. Sont soumises à des lois, 226. Sont avantageuses quand elles portent sur des produits de bonne qualité, 233. Les consommations armées sont impossibles à constater, 504.

coisoMMATioRS PRIVÉES; si elles sont du domaine de l'économie politique, ii, p. 216. Quelles sont les plus judicieuses, 227.

Mieux entendues qu'elles ne l'étaient jadis, 228. Quand elles sont superflues, font tort h de plus nécessaires, 229. Les plus lentes sont plus avantageuses ^ proportion, 230. Comme celles qu'on tait pour être bien logé, *ibid.* Précèdent et commandent b dépense, 234. Le législateur n'en est pas un bon juge, 2i2. Sont re-streintes par les lois somptuaires et par l'impôt , 243. Sont quelquefois provoquées par les lois, 244. Par les mœurs, *ibid.* Par les modes, 245. Et par les habitudes des cours, 247.

consommatiou b pbeuqdes ; ceux qui en supportent le fardeau n'en sont pas les ordonoanateurs, ii, p. 225. Ce qu'il faut entendre par les consommations publiques , 249. De même nature que les consommations privées , i^id. Pourquoi on les nomme dépemée publiques, 250. Le public doit en recueillir tous les avantages, 254. Doivent être achetées au plus bas prix, 256.

coKSTiTénon poutiqck ; n'est aux yeux de l'économie politique qu'un accident, i, p. 5.

coRSCLs, ou Commissaires des relations commerciales; leur utilité, i, p. 511. Seule com-

munication diplomatique utile, ii, p. 298, en fiole.

coNTRBBaiu» ; ollo cmpêcho qu'il y ait des prohibitions absolues, i, p. 604. Elle est quelquefois tolérée , *ibid.* Les droits ne devraient pas excéder la prime qu'on lui paie, 605. Ses inconvénients en morale et en politique, *ibid.* Napoléon y prenait part par ses licences et le roi d'Espagne par ses traités, 606.

CONTRIBUABLES ; paient la majeure partie des consommations publiques, ii, p. 254. Sont diversement frappés par l'impôt, 402. Leurs revenus difficilement atteints par le fisc, 404. Heu-

reux effets de l'inégalité Je leurs charges, 405. Leurs intérêts toujours sacrifiés, 400. Ils rejettent l'impôt les uns sur les autres, 423. Diversité d'opinions sur ceux qui en portent le faix, 427. Leur triste condition en Angleterre, 428. Tiennent les engagements contractés par un ministre , 454.

cojiTRiBDTiofi ; imposée par le pape à la France au vi^e siècle , i, p. 445. Par les évêques aux curés, trd. Il ne reste plus rien des contributions publiques, après qu'elles sont dépensées, ii, p. 251. Voyez impôU,

cosiTRiBUTioifs poNcifrBS ; sout d'uAC répartition difficile. H, p. 404.

covTRiBCTioRB iKDiRiCTES ; qucUes clIes soot, II, p. 404. Éminemment inégales , 406. Leurs frais de recouvrement, 408.

coRDONHiKRs ; valcurs par eux créées, supérieures à celles qui sortent de toutes les mines du Nouveau-Monde, i, p. 86.

CORPORATIONS d'arts ET MÉTIERS; Icur Origine, 1, p. 545. Favorables dans leurs commencements, ibid. Leur objet réel, 546. Ce que c'était que leurs chefs-d'œuvre, 547. Excluaient les femmes de leur sein, 548. Fâcheuses pour les consommateurs , ibid. Abus de celle des bouchers de Paris, 549. Ne profitent pas complètement de leur monopole, 550.

Font des dépenses de corps, ibid. Leurs procès ridicules, 551. Ont détruit le commerce de plusieurs villes, ibid. Elles arrêtent les progrès des arts, 552. Persécutent les inventeurs, 553. Arguments produits en leur faveur, 554. Les coalitions des maîtres ne sont pas plus excusables que celles des ouvriers, 556. Les corpo-

rations devenues un moyen de police, " CORPS SOCIAL ; voyez Société ou Sociétés,

CORRUPTION MORALE ; ce qui la caractérise, II, p. 22.

corsaires; reste de barbarie qui sera aboli. II , p. 296. Rendent peu de services à l'État qui les autorise, 297.

COTON ; antiquité de l'industrie à laquelle ce produit a donné lieu, i, p. 194. Révolutions commerciales causées par les machines à filer, 197. Caractère essentiel de ces machines, 198. Fourni récemment par l'Égypte, 200. Et par l'Indoustan , 204. Les avantages de ce duvet ont fait ses succès, 618.

COTONNADES OU tissus de coton ; leur fabrication enlevée par l'Europe à l'Asie, i, p. 200. L'Inde n'en paraît pas affectée , 204. Travaux accessoires mis en activité par ce commerce,

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE

coûts, des industries; pourquoi nécessaires, i, p. 415. Coûtent plus de fabrication que les grosses monnaies, ibid.

comptes; n'est point appelée à contrôler les dépenses publiques, ii, p. 382.

COÛTS DE RAPORT ; frais inutiles qu'il occasionne, n, p. 394.

coûts (le), ou prix courant des marchandises ; Voyez Prix courant,

coûts (les) ; leur influence sur les consommations privées, ii, p. 249. Et sur le moral des nations, 260. Leur Caste est sans utilité,

COCBS COMPLET ; ce que signifie cette expression, 1, p. 57. Caractères de celui-ci, 58.

COURS DES CHANGES ; c'est le prix d'une lettre de change sur rélanger > i > P- ^'^ Causes qui influent sur ce prix, 489. Dans quel cas il est au pair, ibid. Ce qui borne ses variations, 49<i. Donne lieu à des spéculations en marchandises, ibid. Pourquoi il n'est en usa^e que pour un petit nombre de villes, 492. Ofre une règle infaillible pour comparer le prix des métaux précieux en différents pays, 577.

COURTISANS ; quel est à leurs yeux le meilleur ministre des finances, ii, p. 374.

CRÉDIT ; ne multiplie pas les capitaux , i , p. 138. En quoi consistent ses avantages, 139. Il vaut mieux pouvoir s'en passer, 140. Ne remplace pas les valeurs effectives, 479.

CRÉDIT et DÉBIT d'uH compte ; explication de ces termes, ii, p. 475 et 476.

CRÉDIT personnel ; ce oui le fonde, ii, p. 82.

CRÉDIT PUBUC ; sur quelles bases il se tonde, Il , p. 443. Comment les gouvernements ont consolidé le leur dans ces derniers tcm; s , 444. Son utilité, 456. N'accompagne pas la bonne cause, 457. Entretien des mœurs funestes k la morale publimie, 458. N'est pas indispensable pour la défense des États, ibid. Est cause du fardeau qui écrase l'Angleterre, 459. Moyens de le rendre innocent, ibid,

CB1M1NEL8 (tribunaux); défendent le citoyen contre les attaques criminelles, ii, p. 275. Sont les seuls où les formalités

soient prolectrices, 276. La procédure y est plus facile à réformer que dans les tribunaux civils , 278.

CRISE coMHERciALB do l'Angleterre en 1825; expliquée, p. 477.

CRITIOOBS DBS DOCTRINES DE L* AUTEUR ; oégli-
eées par lui lorsqu'elles ne servent pas à éclairer un principe ,
i, p. 62.

CBoisADB; leur influence sur les progrès du commerce, i, p. 323.

CROPPER (James); cité à l'occasion de Textension de la vente des cotonnades, i, p. 350, en note,

cuiTRE ; n'est monnaie qu'à la Chine, i, p. 410. Ses pièces ne sont que des signes représentatifs de la monnaie, 411.

CULTE (frais du); ne devraient pas être supportés par l'État ,
u , p. 343. Beaucoup plus considérables qu'on ne le croit, ibid., en note.

CULTIVATEUR ; cu quoi consiste son industrie, I, p. 84. Comment fait travailler un capital, 131. Place aisément ses épargnes, 153.

CULTURE (grande); subordonnée à la nature
du sol et des circonstances, i , p. 242. A<knei le travail des machines, ibid. Produit plus eo proportion des hommes et des chevaux qu'elle emploie, 243. Multiplie les villes, 244. Favoris l'accumulation des capiuux, ibid. Gagne à être mélangée avec la petite, 245. Ses bornes.

CULTURE (petite); ce qu'elle est quand elle est bien conduite, i, p. 244. Gagne à être mélangée avec la graLoe, 245.

CUMUL, ou accumulation de places sur la même tête; sns abus, u, p. 258, en note,

CUPIDITÉ ; n'est pas inspirée par l'écoDomie poUtique , i , p. 50. Plus commune que l'avarice, n , p. 240.

DACIER, traducteur d'Horace ; son erreur de traduction, i, p. 447.

d'Albmbert ; cité, i , p. 44 , en note et 60. Cité au sujet de V Histoire des Sciences, ii, p. 540 et 546, en note,

dangers; l'homme en est environné, n, p. 239.

DARIQUE ; nom d'une monnaie de Perse ; son origine, i, p. 414.

DARU ; montre par les progrès de la librairie les progrès de l'instruction, ii, p. 496. Et l'influence qu'elle a reçue à diverses époques , 500, en note.

DAVY, chimiste anglais ; découvre une utilité à la pile de Volta, 96.

débouchés; leur théorie développée, i, p. 340. Elle est toute récente, 344. Objections qui sont opposées, 345. Il s'en outre d'autant plus que la nation est plus civilisée, 350. En quoi le gouvernement peut leur être contraire , 352. Leur doctrine montre que les intérêts des hommes et des nations ne sont pas opposés les uns aux autres, n, p. 573.

décès; moins nombreux quand la vie moyenne est plus longue, n, p. 159. N'indiquent rien par rapport à la population, 161 et 262.

DÉFICKS DE l'état ; <]uels frais elle exige, il, p. 280.

défautes ; ce qu'elles devraient être, i , p. 61 . Telles qu'on les fait ne conviennent ni à la vieille philosophie, ibid. Débuts reprochés à celles de quelques économistes anglais, 62.

DE GOUROUV ; son ouvrage sur la Statistique des Enfants-Trouvés, ii. p. 487.

DE LABORDE ; erré dans laquelle il est tombé dans son voyage en Espagne, i , p. 381 . Son ouvrage sur l'Économie d'Association, 641. Cité à l'occasion de la multiplicité des formes administratives , II , p. 270. A l'occasion de la manufacture de Guadalajara, 327.

DEMANDE des produits ; influe sur les prix en influant sur le prix des services productifs, i , p. 364.

DÉNOMBREMENTS ; doit être relatés dans les statistiques décennales, n, p. 500. Pourquoi difficiles à exécuter, 501. Corno a été celui de Glasgow, 502.

DÉFAUTES (mauvaises) ; ou est obligé de

se débarrasser de tout imparfaites qu'elles sont, ii , p. 101, en note, Serveur de bases à de faux systèmes, 205.

DÉFAUTES ALIMENTAIRES ; se multiplieront chaque jour davantage. ii, p. 187. Végétaux et animaux utiles inconnus à nos pères, \hS. Seront rendues plus communes par le commerce et par les progrès de la navigation, 189 et 190.

dépense; pourquoi ^yllon}^me de consommation, 11, p. 205. N'e^t pourtant pas la même chose, *ibid.* Celle de l'État de mt^mc nature que celle des particuliers, 106 Peut t^tre extravagante, 225. Il est difficile de juger cel'es qui sont faites dans l'inierél public, *ibid.* (elle des particuliers est du domaine de l'économie politique, 2:16. Va toniours plus loin qu'on n'avait pré>umé, 256. Exige moins do lalent que de bon sen<, 259.

DtrENSEs privées; dans quels cas bien ou mal entendues, ii, p. 226 Celles de fantaisie font tort aux plus essentielles, 228. Celles qui entraînent des chagrins sont tes plus mai entendues de toutes, 229. Celles qu'on fait pour des objets durables sont réformées plus aisément, 250 Sont mieux entendues de nos jours qu'autrefois, *ibid.* Pourquoi les qualités de la Diénagère y influent considérablement, 255.

DtPF.ïisEs pcRLiorEs; pourquoi synonyme de Consontma-lionM publiques, ii, p. 249. Leur valeur n'est point reversée dans la société, *ibid.* Dans quels cas sont des vols, 250. en noie. Pen-vei.t être productives ou improductives, 251 ■ En quoi consiste l'économie relativement à elles, 255. Ordonnées par ceux qui n'en supportent pas les frais, *ibid.* Convenablement appréciées par Sully et par Nerker, 255. Ne doivent pas être coiJoudues avec la dépense nationale, 261. Doivent comprendre à la fois les dépenses de l'État et celle" des localités, 299. Celles des localités devraient être décidées pr les localités, 501. Devenues plus considérables par les f)rogrè8 de l'art social, 575. Leur accroissement constant en France et en Angleterre, *ibid.*, en noie. Ont dû être sanctionnées d'avance, 576. L'ont été d'abord en Angleterre, 577. Sont l'essentiel dans le budget, 579. Prétexte dont ou se sert pour les grossir, *ibid.* Comment elles pourraient être contrôlées, 580.

Devraient toujours être spécialisées, 581 . Quel es sont celles qui ne Ggurent pas au budget, 585. Multiplient les crimes quand elles sont trop tortes, 586. Ont eu des avocats, 424. Les bonnes mêmes ont leurs inconvénients, 426. Celles de b guerre devraient être payées par l'impôt plutôt que par l'emprunt, 458.

DÉPÔT ; en quoi diffère du prêt, ii, p. 75.

DÉPRÉCIATION DES MONNAiLS ; comment elle arrive, i, p. 447. Pourquoi n'e^t pas allée plus loin en Angleterre, 449, en note, Comment on l'a fait cesser, 451. Suites fâcheuses de cette opération , 452. Comment elle influe sur le cours des changes, 486. Pourquoi n'est jamais si grande dans le pays même que dans l'étranger, 488. Pourquoi fait disparaître les métaux précieux, ibid.

DÉPOTÉS DO pecple; devraient recevoir une indemnité, ii, p. 64.

DE8CARTKS ; pourquoi ses tourbillons ne sont qu'un système, I, p. 14.

DÊsi'orEs ; ne peuvent avoir de gros revenus, il moins que leurs peuples ne prospèrent, i ,

DESPOTISME LfeGAi. ; UDC des visious des physiocrates, ii, p. 555.

DÉTAiLLkCRs (marchands en détail) ; utilité de leur indu>trie, i, p. 510. Leur multiplicité ne nuit pas aux consommateurs, ibid. Peuvent nuire par leurs étalages, 511.

DETTE PLOTTA.iTE ; ce quo c'ett, II, p. 588, en note. Comment elle devient consolidée,

DETTE publique; par quelle forme elle est constatée, ii , p. 458. Privilèges dont elle est entourée, 442. Montant total des dettes des gouvernements de l'Europe, 447, en noie. La France a recueilli de la sienne plus de fruit que l'Angleterre, 457. Il n'existe qu'un moyen de la rembourser, 465.

DICIONNAIRE DU COMMERCE ET DES MARCHÉS

disettes; mentionné, i, p. 198, en note.

difficultés; insolubles dans l'état ancien de nos connaissances économiques, ii, p. 15.

DILATATION des MÉTAUX (inégale); application qui en a été faite au balancier des pendules, II, p. 52.

diplomatie ; elle est une source de guerres, 11, p. 296.

DISSETES ; leur effet sur les populations, ii , p. 142. Colle du blé en entraîne d'autres , ibid. Dans quel pays elles sont plus dévastatrices, 145. Font racheter cher le blé qu'on a vendu h bon marché, 180. Deviendront plus rares à l'avenir, 187.

DISTRIBUTION DES REVERES ; comment elle s'opère, ii, p. 4. Mécanisme de cette distribution démontrée dans l'exemple d'un habit, 6. Ce que c'est qu'une distribution naturelle, 169.

DIVISION DU TRAVAIL ; augmente la puissance du travail, i, p. 164. Observée dans la fabrication des cartes à jouer, 165. Et dans la séparation des professions, 168. Doit être attribuée originellement à la faculté de conclure des échanges, 170. Et secondairement aux institutions sociales, 171. Elle est bornée par l'étendue du marché, ibid. Ne peut s'étendre dans les travaux recherchés, 175. Les pays maritimes et les canaux de navigation lui

sont favorables, 177. Aussi bien que la fabrication (des étoffes, 177. Ne peut s'introduire dans l'agriculture, 178. Est limitée par le capital dont les entreprises disposent, 179. Excepté Lorsque les travaux sont partagés entre plusieurs entreprises, *ibid.* Inconvénients d'une trop grande division, *ibid.* Elle rend l'ouvrier dépendant de ses confrères et des entrepreneurs, 181. Elle n'abrutit pas l'intelligence, 182. Ni la moralité, *ibid.*

docteur; grade souvent mal conféré, *ibid.*, p. 59.

DOMAIRE des Rentes; dans quels cas leur aliénation est fâcheuse, *ibid.*, p. 450. N'offrent pas une ressource constante, *ibid.*

DONNÉES, en économie politique; moins essentielles que l'analyse, *ibid.*, p. 42.

dovance (des; fraudes pieuses auxquelles elles

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE

sont sujettes, *ibid.*, p. 578. Les droits équivalent à une prohibition complète, *ibid.* Sont tolérables comme impôts, 598. Mauvaises coram représentants, 608. Causent des pertes aux contribuables (qui ne sont pas des gains pour le public. II, p. 410.

DRAWING des restitutions de droits; sont une duperie, *ibid.*, p. 615.

DROITS d'entrée ; devraient équivaloir sans plus aux droits sur les productions intérieures, I, p. 611.

DROITS de Propriété ; mal à propos attribués aux propriétaires fonciers, *ibid.*, p. 99.

DROITS réunis; anecdote sur unsiiiution de celle régie, ii , p. 410. Son esprit de fiscalité, 414, en noie.

DROz (Joseph), éloge de son ouvrage sur l'économie politique, ii, p. 5<>7.

DRUMMOND (Henry); fonde une chaire d'économie politique à Oxford, i, p 13, en note.

Dreois, proxénète du régent; récompensé par le chapeau de cardinal, ii, p 558.

DrcAT, nom d'une monnaie; son origine > i , p. 411.

Di'PRES!iE sAiirr-LÉOR; son erreur relativement aux monnaies, i, p. 581 , en note. A donné une classificalion fautive des richesses. 520. Son erreur relaiivement aux crénnriers de l'Étal, II, p. 432. Cité *» Toccasion dos premiers emprunts par souscription, 414, en note. Cilé.i l'occasion des dettes publiques de toute l'Europe , 447, en note. Cité à l'occasion des amortissements, 463, en noie.

DUGALD STRWART, auteur écossais ; a montré que le* lois qui régissent le corps soci.d ne sont point artificielles i, p. 2. ?ie lire pas de celte vérité toutes ses conséquences naturelles, 3. Re^iirde à lortGrolius comme le fondateur de l'économie politique moderne, n, p. 546.

Dupi:f (Charles) ; conclut de la succession des générations la succession des opinions, ii, p. 494.

DUPONT DE NEMOURS ; ses efforts pour convertir l'auleur h la doctrine de Quesnay, i, p. 21!i, en note. Définit h rort l'écono-

mie politique VArt de gouverner, ii, p. 553. Cité comme un des économistes distingués de l'école de Quesnay,

DCpRÉ DB SAINT - HAUR ; soH Essai sur les Monnaies . i , p . 442.

DUTENS, ingénieur; cité à l'occasion des canaux de navigation, i, p. 639. Et de ceux de r Angleterre , ti , p. 313. '

DYTERHOis; annonçait la ruine de la France pendant qu'elle prospérait , i, p. 42.

EAD ; les chutes d'eau font partie des richesses sociales , i , p. 68. Celle du Niagara , la plus belle du monde , ne donne aucun produit , ibid. La distribution de celles que l'on consomme dans Paris est une disgrâce pour cette capitale, ii, p. 321 . Ce qu'elles lui content, 322, en note.

ÉCHANGE (1'); se compose d'une vente et d'un achat, I, p. 76. N'est qu'une opération accessoire du commerce, 302. Et n'en est pas l'essence, ibid. Elle constitue point une production , 305. Véritable avantage qui résulte de l'activité des échanges. 307. Leur théorie entièrement développée , 335. Us font qu'un producteur en un seul genre jouit de tous les produits, 356. L'échange des produits n'est que l'échange de leurs frais, 355. En quoi le sort du vendeur est préférable à celui de l'acheteur, 376. Ne change rien à l'importance des revenus, ii, p. 13.

ÉCLAIRAGE ; par quelle raison plus cher en Angleterre qu'en France, ii , p. 408.

écluses; leur usage, ii, p. 310. Leur manœuvre, ibid. Leur origine, 311. Comment on l'a suppléé, 312.

ÉcoLB POLTTECBNIQCB ; rend ses élèves peu propres aux applications utiles, ii , p. 3W, a note.

ÉCOLES DE droit; foDt plus de mal que de bien, ii, p. 338.

ÉCOLES de médecine ; moins utiles quVIIes ne paraissent, ii, p. 339. Ne sont pas uécessiïres pour délivrer des diplômes , ibid.

ÉCOLES SPÉCIALES ; elles seraient avanta^eBsément rem- placées par une libre iustruction, 11, p. 340.

économie; double signification de ce mot. II, p. 25«). Ou éco- nomise son temps, son crédit, sa santé, son pouvoir, ibid. Consiste dans une comparaison judicieuse des besoins i<ré<eRli avec les besoins h venir, ibid. Est féconde en heureux ciTeis, ibid. Est la même pour l'Étal et pour les particuliers , 251. Simplifie lc« finances publiques, 374. A été la qua'ité des plus grands minisires d'État, 378. Et des meAleurs dépuisés, 379.

ÉCONOMIE industrielle; caractérisée, i,p.3i.

ÉC(>?iOMtE des sociétés OU Économic tûciûle; présentée sommairement, ii , p. 505. Ses caractères essentiels , 506 Divers états où se trouvent les soci(^és , ibid. Trait commao à toutes, ."io7. En quoi leur économie diffère de l'économie privée et de l'économie publique, ibid. Cette dénoroiï ation aurait dû être préférée à celle d'économie politique, .554. l?oyex Économie politique.

économie politique ; nVst autre choi«e que la physiologie de la soriéel, i, p. 1. Est la même d.uis tous les pays et h toutes les époque», 2. Pourquoi est une science et pourquoi elle est récente. 3. Embrasse le système social tout entier, 4. L'importance qu'on y attache chaque jour davantage, justifiée, ibid. Ses rapports avec

les arts de l'industrie, 5. Avec la statistique, avec Thiétore, avec la politique spéculative, *ibid.* Avec la morale, avec l'économie privée, 6. Son influence sur les riches «s de» particuliers, *ibid.* Pourquoi ne s'est pas perfectionnée plus tôt, 7. On s'y méprend souvent sur la liaison des faits, 10. Comment elle a été tirée de la région des hypothèses, 13. A des fois que l'homme ne peut changer, 17. Favorable aux intérêts privés, comme à l'intérêt général, *ibid.* Presque entièrement ignorée des plus beaux génies, 21. Exerce

une heureuse influence sur les qualités morales, 23. Est le ciment de la société, *ibid.* Ne doit pas donner des conseils directs, 25. Se:» indoliquement u'en sont que plus efficace, 26. Est la science des publicistes, 50. Sa comparaison avec l'astronomie; *ibid.* Ka)*iditô de ses progrès, *ibid.* Nécessaire pour la bonne administration de la justice civile et criminelle, 51. Son influence sur le sort des par. liculiers, 3². Supplée à l'expérience, *ibid.* Quels hommes sont particulièrement intéressés à la connaître, 35. Fournit les vraies données des calculs utiles, 35, en note. Explique les crises commerciales, *ibid.*, en note» Est utile en découvrant les difficultés et les impossibilités, 36. Mieux comprise par les jeunes gens, *ibid.* Marchera avec l'esprit humain, 37. Les vieilles idées retardent ses progrès, *ibid.* Quel est le bon âge pour l'apaiser, *ibid.*, en note. Les volontés et les caprices des hommes ne sont pour elle que des accidents, 38. S'il est vrai qu'elle présente des questions insolubles, *ibid.* Enfante beaucoup de mauvais ou vices, 41. Professée par des gens qui veulent qu'on adopte leurs idées de confiance, *ibid.* Livres qui la discréditent, 47. Beaucoup de points sur lesquels tous les gens sensés sont d'accord, 48. Sur quels motifs elle est attachée tout entière, *ibid.* Ne s'occupe pas de l'autre vie, 49. S'il est vrai qu'elle éveille

la cupidité, 50. Inspire des sentiments de justice et de bienveillance, 51. S'il est vrai qu'elle rend les hommes difficiles et raisonneurs, 55. Elle prévient les catastrophes politiques, *ibid.* Se lie à tout dans la société, 56. Très perfectionnée par les événements des quarante dernières années, *ibid.* Les livres sur cette matière qu'on ne saurait lire, ne sont pas utiles, 57. Les principes les plus élémentaires y sont les plus essentiels, 60. Ses principes expliqués en abrégé dans l'épître du Traité d'Économie politique, 61. Indispensables à qui veut tirer quelque fruit des données de la statistique, 63. Son histoire ne doit pas précéder mais suivre l'exposé de ses doctrines, *ibid.* Importance qu'on attache de nos jours à son étude, *ibid.* Quelles richesses sont l'objet de ses études, 67 et 68. Ce qui la distingue de la technologie, 81. Devait être professée à l'École de Droit de Paris, 380, en note. Ses indications ne sont pas toutes impérieuses et pressantes, 600. Plusieurs de ses difficultés résolues par ses derniers progrès, *ii*, p. 115 et 112. Mieux qu'elle ne saurait prévenir, 121. En quoi celle expérimentale diffère le plus de la théorique, 215. Grande révolution survenue dans les applications qu'on en peut faire, 253. Elle embrasse l'organisation sociale tout entière, 234. Et le système militaire, 278. Nulle académie n'est consacrée à ses progrès, 350. Ses rapports avec la statistique, 481. Sur quelle espèce de faits elle se fonde, *ibid.* Elle est la même dans tous les temps et dans tous les lieux, 482. Ne prend pas pour base, la statistique, *ibid.* Ses progrès depuis la révolution de 1814, 496. Ses doctrines ne sont pas la matière de la statistique, 496. Peut se confondre avec l'économie des sociétés, 506.

Ses points de contact avec la politique, 528. Ne conduit pas préférentiellement à la jouissance des biens matériels, 554. Se mêle à tout dans la vie sociale, *ibid.* Histoire de ses progrès, 537. Pour-

quoi cette science est restée inconnue des autiens, 558. Premier symptôme de sa naissance, 541. Commencement du syllogisme exclusif, 542. Danger qu'il y a à la confondre avec l'art de gouverner, 553. Les écrits auxquels elle a donné lieu n'ont pas toujours été désintéressés, 567. Vérités qui ont été complètement démontrées depuis Adam Smith. 569.

Economie privée; La bonne ne fait pas de gros approvisionnements, ii, p. 234. N'achète qu'au comptant, 235.

ÉCOLOGIQUES DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE ; OOT

confondu la science économique avec l'art d'administrer, i, p. 25. Voulait qu'on adoptât de confiance leurs idées, 41, en note. Leurs erreurs fondées sur des abus de mots, 46. En quoi ont été utiles, i6/df., ft}7io/e. Leur système relativement à la production des terres, 210. Maintenant abandonné, 211. Quels sont les derniers auteurs qui l'ont soutenu, ibid., en note. N'avaient la production commerciale, 30à.' Leurs erreurs sur la propriété foncière, 531.

ÉCONOMISTES politiques; ne doivent s'attacher qu'aux faits qui prouvent quelque chose, I, p. 57. Et non à chercher ce que nous ne pouvons pas savoir, 58. Leur embarras pour s'exprimer rigoureusement et clairement, 60, Reproches faits aux définitions de quelquesuns d'entre eux, 62. Des économistes sans mission ont, par des sophismes, mis à l'aise la conscience des gouvernements emprunteurs, ii, p. 438.

ECOSSE ; révolution survenue en ce pays-là, relativement au taux des fermages, ii. p.

édifices publics ; il est difficile d'évaluer les services au'on en lire, ii, p. 298. Ceux que Louis XIV a fait construire critiqués, 300, en note. Doivent correspondre à leur objet , ibid.

éducation; n'est pas complète si elle ne comprend pas les connaissances économiques, 1, p. 36. N'est jamais gratuite, 297. Son Importance, II, p. 326. Pourquoi il est dangereux de la confier à des prêtres, 330. Les parents en sont les meilleurs surveillants, ibid. Elle devrait être variée. 331.

EFFETS DE coIMEncE ; sonl des signes re. présentatifs de la monnaie, i, p. 460. La méfiance qu'ils inspirent est souvent déguisée par l'escompte ou par le prix de la marchandise,

EFFETS PUBLICS ; la facilité de les vendre en soutient le prix, ii, p. 38.

Egypte; fournit du coton, i, p. 198. Industrie actuelle de ce pays , i^id., en note. Loi qui obligeait un fils à suivre la profession de son père, inexécutable, 297. Les pyramides, éternels monuments d'ignorance, ii, p. 590.

ÉLÉME!(TAiREs (Hvrsh leur utilité. II, p. 334. Difficulté de les avoir bons, 335. Comment on pourrait encourager leur composition, ibid.

ÉMiGnATio:<s; quelles sont celles qui nuisent

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQjUE

la population, ii, p. 158. Les lois portas >nire elles iniques el iniilile», 151. Ne com-

ik

contre elles iniqui

menceni pas par les familles les plu* indignep

Obligeront les gouvern-ment à se bien

conduire, 213. Sont rendus^ faciles par les

progrès de la civilisation» ^86.

BMPERECRS RoMAixs: les mauvais ont toujours couru plus de dangers que les bons, i, p. 56, en note. Leurs prodigalités plus grandes qu'on ne suppose, 441.

EMPLOIS PUBLICS ; seraient des récompenses convenables s'ils étaient bien distribués, ii, p. 057.

SMPRCKTS Pi'BLics; Ont favorisé les gros dépenses, ii, p. 375. Leur nature analysée, 430. Appauvrissent l'état en faisant dép<'i)«or les capi|aux, 432 et 434. Ne présentent pas de nouveaux encouragements à l'industrie, ibid. Leur intérêt payé à l'étranger n'est pas ce

qu'ils ont de fâcheux, 433. Ils entraînent la dépense d'un re-
vêtement futur, i^i^f. Ils ne peuvent pas être regardés comme un
dép^l provisoire de fonds, 433. Il ne favorisent pas une circula-
tion convenable, 435. Ils ne rendent pas service en prévenant les
placements à l'étranger, ibid. Ils ne laissent pas à la société la
dispo- sition de ses capitaux, r^id. Ne sont pas ce qui a fait la
prospérité de l'Angleterre, 436. Quelle a été l'origine des em-
prunts en France, 437. Privilèges dont on les entoure, 441. Ce que
c'est que des emprunts par écrit 443. Quels sont ceux qui

ont été faits en France depuis la restauration, 444, en note. Ils sont achetés en gros par des compagnies, et revendus en détail aux rentiers, 445. Déguisent le taux usuraire de l'intérêt, 446. Rendent les gouvernements indifférents sur les conditions de leurs marchés, 447. Favorisent des dépenses coupables, 448. Originés des emprunts par souscription, et abus qu'on en a fait, *ibid.* Qui se rend juge de la nécessité des emprunts,

Ils facilitent les déclarations de guerre

454. Dans quels cas Ils «ont louables:», 456. Devraient tous être spéciaux, *ibid.* Seraient plus sûrement remboursés, 457. Ne sont pas nécessaires pour faire la guerre, 458. On rembourse toujours une somme supérieure à la somme empruntée, 459. S'ils peuvent servir aux dépenses extraordinaires au moyen de l'amortissement, 464. Ne servent pas à la production comme ceux des particuliers, 465.

ENFANTS. ; loi anglaise sur leur travail, *ibid.*, p. 50. Quel est l'âge où ils sont propres à acquérir des facultés industrielles, 71. Ce qu'ils gagnent il leur sert à un enseignement expéditif, 72. Il en faut plus qu'on n'en désire dans les classes indigentes, 73. Et proportionnellement moins dans les familles aisées, 74.

ENFANTS TROUVÉS; se multiplient en proportion des hospices où on les reçoit, *ibid.*, p. 365. Le pays acquiert sur eux les droits de leurs

Parents, 368. Abus des hospices et surtout de exposition secrète, 487.

XNQIÊTEs publiques; leur utilité, i, p. 640. Indispensables pour avoir des éiabli^sements publics judicieusement conçus, n, p. 319. Les

renseignements recueilleit par radministralioQ ne les remplacent pas, ibid., en ttoie. Es«eu* lielles pour faire de bonnes lois, 418.

EN8biG!iEMKRT MCTCEL ; 6o quoï favorable,!! , p. 334.

EN-'F.iCTiEMRNT REi iciECx des laïques ; prospère peu là où l'Étal en fait les frais, u, p. o41.

ENTREPOTS DE COMMERCE ; CC que c'ost. Il, p.

Peuvent être établis hors des routes commerciales

EKTREPRBMEt'R d'iNDCSTRIE ', quelIcS 8o.lt SCS

fondions, i, p. 93. Et les comoinaisoiiis qu'elles exigent, 96. Est le principal agent de la production, 100. Sa qualité la plus esseo-lieile est le jngement, f^fd. C'est à lui qu'appartient la pensée d» la production, tAt. Pos&ède es propre au moins une partie .J'^on capital. 1 12. Son Ir.tvail fait une partie nécessait e des frais de production. 118. Paie les ser%icef même dont le fouds lui appartient, 1 19, e» noU et 124. Place toujours aisément ses épargna, 152. Son travail fait partie de ses avances, 2h9. Il est indispensable, f^fd. Paie un iuttTél et un loyer, même lorsque le capital et It fonds lui appartiennent, 294. 11 est de son intérêt de se contenter de profils modérés. 297. Quelle production lui (ait courir le

moins de ri«ques, 238. En quoi consiste «on habileté, 299. A besoin d'avoir une audace judicieuse, 3(>1. Est seul propriétaire du produit, 508. Est l'industriel dont le travail est le plus lucratif, 522. C'est par lui que s'opère la distribution des revenus, ii. p. 4 et 7. Les entrepreneurs reçoivent tous leur revenu en produits, 9. Ont des besoins divers qui influent sur leurs profits, 33. Autres causes particulières à leur classe, 34. Les qualités qui leur sont nécessaires rarement réunies, 35. De même que l'impossibilité de trouver des capitaux, 56. Sont mieux payés des travailleurs, 37. Mais courent plus de risques que les autres, *ibid.* Trois causes principales influent sur leurs profits, 37 et 38. Sont soumis au concours fortuit des circonstances, 38. Et aux inconvénients qui accompagnent leur entreprise, 39. Quand ils abondent ne vivent que sur l'intérêt de leurs capitaux, 43. Et leur travail n'est pas payé, *ibid.* Exercent un monopole à l'égard de leurs ouvriers, 49. Leurs ligues autorisées, 50. Dans quels cas ont recours aux savants, 55. Les profits de leur industrie ne doivent pas être confondus avec ceux des capitaux, 67.

ENTREPRISES INDUSTRIELLES; prospèrent plutôt par une bonne administration que par les bons procédés de l'art, i, p. 35. Pourquoi elles sont conduites avec peu de succès par des savants, H, p. 55. Exploitées pour le compte de l'État sont soumises aux mêmes règles que celles des particuliers, 251. Dans quel cas elles deviennent un impôt, *ibid.* L'État en exploite sans privilège exclusif, 324. En quoi ces entreprises sont contraires à l'intérêt public. 325. Servent au gouvernement à faire des présents qui lui reviennent plus cher que s'il les achetait, *ibid.* Leurs pertes n'ont aucun terme, 527. Exemple de celle de Guadalaxara en Espagne, *ibid.*

I[^]urs pertes élèveot une concurrence fâcheuse pour les particuliers, *ibid.*

ENTRKRPRISBS DUCTILITÉ PUBLIQOB ; qucltes SOnt

celles qui conviennent aux sociétés paractions, 1, p 641. NVconomisent pas at[^]sez leurs capitaux, II» p. 5â en note.

ÉPARG!« K ; est une dépense reproductive au lieu d'une dôpen[^]e slérile, i, p. 14h. îûi»ses dYpargne, en quoi utile», *ibid.* Pourquoi les épargnes sont tentes cl difficilos. 155.

épitôsb; c*e*>t Texplication de tous les terme» de l'économie politique, i, p. 60.

ÉQi'ITÉ ; ses rr*gles dans[^] certains cas sont plus sûres que celles de la législation, ii,p.575. Conoment pourrait servir de règle aux tribu> naux, tlJi.

iRRECRs ER ÉcoROiiiB POLITIQUE: viennent toujours an l'oubli des principes les plus élémentaires, i,p.59 Enquoi leurre-
rulationestutile,312. Soutenues i.ar les académies , 582. Pourquoi il est utile de les combattre, 58%.

ESCLAVAGE ANTiQce ; seul moyen connu des anciens pour cultiver les terres , i , p. ±27. Comment il a été remplacé par le servage de la glèbe, 2[^].

ESCLAVAGE Do1IB8TIQCB ; ses fâcheux cflets ,

I , p. 249. Ne constitue pas un droit , 5[^]6. Sera funeste aux colonies qui le conserveront,

II, p. 195.

ESCOMPTE, des effets de commerce; souvent n*est pas exprimé, i, p. 460. C'est une espèce de prêt k intérêt, ii, p. 77.

ESPAGHE ; sa ruine ne tient pas à la perte de ses colonies,!, p. 41 et 654. Son peuple mal nourri parce qu'il nourrit trop bien les prêtres, II, p. 390.

ESPRIT DE comdoitb; caractérisé, i, p. 35.

ESPRITS VAIBLES en poUtique ; comment on influe sur leurs délibérations, ii, p. 373.

ESSAIS, dans les arts; nécessaires à leur Avancement, ii, p. 342. Les plus multipliés se font dans les ateliers, 3V3. Découvertes qui leur sont dues, ibid. C'est le public qui en tire le principal profit, 3i4. El qui doit en supporter les frais, ibid. Leur difficulté, 315. En quoi iU consistent dans les manufactures, 546. Et dans le commerce, 347.

ESTiMB (1*) EN mer; doit toujours être corrigée t>ar Tobservaiion, i, p 13.

tTABLissEMtNTS PUBLICS; i quoî doit être restreinte la signifiiciion de ce mot, ii, p. 297. Il faut T distinguer les dépenses de création et les dépenses d entretien, ibid. Sont en général un bienfait pour la classe peu fortunée, 298. Les services qu'on en lire doivent équivaloir à leur dé|>ense, ibid. Ont souvent des avantages fort supérieurs aux revenus qu'ils

(«eiivent rendre, 304. Leur utilité diminue par es péages dont ils sont chargés, 305. Pourquoi il convient d'en donner la concession k perpétuité, 3lt». Résumé des règles qu'il est bon d'y observer, 31 9.

ttTALACE • des marchands ambulants ; leurs abus. I, p. 31 1.
Abus de ceux des marchands en boutiques, 312.

tTALON!iACE, en manufactures; ce que c'est, I, p. 276. Est
une cause de bon marché, 277. Quelles en sont les raisons, ibid.
Pourrait être

appliqué k la construction des maisons , 278.

ttTATs UNIS ; font de grandes opérations de commerce , i, p.
315. Pouiquoi cherchent à civilii^er les Sauvages, 341 . Sous quel
rapport la civilisation T est plus avancée qu'en Europe, 498.
Mettent des droits soi-disant protecteurs, .'•93 en note. Ponrqni
la main-d'œuvre j est cîière. Il . p. 31 Progrès «le leur population,
l24.L**sémigrantsy ihiluent peu, 125 Leur population comparée
.^ celle des indigènes, 147. Comm^'iit s'y lurment les nouvelles
villes, 173. Publient tous les deux aiiS la liste et le traitement de
leurs employés, 26s en noie. Le secours que la France prêta h leur
indépendance ne l'ut pas désintéressé, 287 en note. L'État n'y sa-
larie aucune esn«H,e de prêtres, 341. Le Gouvernement faible n'y
et! jamai<< troub'é , 374. On y fait un dénombrement tous les dix
ans, 499.

ÉTOFFES ; ont un marché étendu et admettent b<*aucoup de
divisions du travail , i , p. 175. Comment sont emballées celles qui
vont à la Jamaïque, ibid.

étcede; est la meilleure des ressources contre l'ennui, i, p. 252
en note.

ÉTCDs ; ce qu'elles étaieut selon l'ancien système, ii, p. 336.

BCBoïQCB (monnaie); pourquoi recherchée dans l'antiquité, i,
n. 419.

BDLER, savant allemand; services qu'il a rendus à l'industrie, ii , p. 56.

EUROPE; commence seulement à rougir de sa barbarie, i, p. 21. Ce qu'elle deviendrait avec une instruction plus répandue, 22. N'a pas dû ses progrès aux entraves qu'on lui a imposées , 29. Ses États étaient faibles au in()Yen*âge par les vices de leur production, 230. Comment l'industrie l'a tirée de la barbarie, 502. Barbarie de la plupart de ses habitants, 11, p. 352. C'est un reproche pour sa priie éclairée, 333.

ECRopÉBHS ; civiliseront le monde entier, i , p. 662.

EXCLUSIF (système U son origine, ii, p. 544. Ses progrès, 545. Est la même chose que le sy^tème mercantile et le système de la balance du commerce , 544. Ses conséquences , .546. Adopté généralement, ibid. Mesures qu'il a provoquées, 547. Les causes de son admission sont multiples, ibid. Confond l'économie politique avec l'administration, 547. A été un progrès dans l'économie des sociétés , 548. Son apogée se rapporte au temps de Colbert, 549. Le premier choc qu'il reçoit vient de la nécessité d'envoyer de l'argent en Asie, ibid. Voyez Balance du Commerce.

EXKRcicES (comptes par); signification de ce terme de finance, ii, 317. Inconvénients de ce mode de comptabilité , ibid.

EXPÉRIENCE ; pourquoi insuffisante en administration, 1, p. 29. Coûte cher et elle est suppléée par l'économie politique , 32 et 36. Parti qu'on en peut tirer, 33.

expériences; trop dangereuses quand les nations sont la matière sur laquelle on les fait , u , p. 48^4. Voyez Méthode expérimentale.

EXPORTATIONS ; uc prouvcul rien, i, p. 16.

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE

Ce que c*ett dans le commerce , 561 . Celles du numéraire ne causent de perles à personne, 563. Elles provoquent une production indigène, 564. Les eiportations torcées de marchandifies ne font poii.t entrer de métaux }>récieui, 576 en note. Le» talilleux qu'on en dresse sont tous raudf», et pourq .oi, 578. Celles des produits ouvrés ne sont pas plus proUtables que celles des produits bruis, 584. Sont favorables à la classe ouvrière, 587. Le système exclusif est contraire aux exportations, 606. Sont une espèce de consommation, n, p. âOO. Celle des capitaux ne saurait être empêchée, ±21.

VABRiCATION, des monnaies ; seul bénéCce qu'il est possible â*y faire, i, p. 4(4. Ne doit pas être gratuite, 41 5. Pourquoi on a pu éle- 1 Ter, en Amérique, les droits auxquels elle est assujétie, 417. Abus de cette tabrication en i France, 419. I

FABRiocEs ; choix de leur emplacement , i , p. 27(1. Voyez Manufactitres , Arts manufac . turierif Industrie tnanujacturière.

VACOLTts iinDUStRiELLES. Yoyez FontU indus- \ trieU.

rAiLUTES; rendues plus rares par l'association en commande, ii , p. 78.

FAITS ; les faits moraux snsceplibles d'une certitude égale à celle des faits physiques, i, p. 8. > 'arrivent point sans causes, 9. Comment on peut remonter à leurs causf^s, ibid. En quoi consiste leur liaison , 10. Comment on s'assure qu'il n'en existe point, 11 . A quelle époque il a été possible d'en faire un corps de science, 15. Sai.s le raisonnement iU ne prouvent rien, 15. Sans la

connaissance de la nature des choses ils n'instruisent pas , 29. Comment ils servent de bases à bi-aufoup d'erreurs, 41. Par qui peuvent être cités comme preuves, 42 et 43. Quels sont ceux que recherche l'économie politique, ii, p. 482. Pour être instructifs veulent être accompagnés de raisonnements, 485.

FAMILLES ; peuvent être considérées comme un individu, ii, p. 507. Ne sont pas une image en petit de la société, 556.

fantaisies; donneut heu i des dépenses mal entendues, n, p. 227.

FARiRB ; son prix diminué par Tinvention des moulins, I, p. 185.

femmes; mal à propos exclues des corporations d'arts et métiers, i, p. 545. InQuent sur \ei dépenses en in'Iuant sur les consommations, 11, p. 254. Doivent prendre part à l'instruction publique, 35i.

FtNÉLON ; cité au sujet des colonies, i , p. 631 en note. Motif de l'épigraphe qu'il a fournie à cet ouvrage, ii, p. 527.

fer ; ses mines plus importantes en somme que celles d'or et d'argent, i, p. 260. Ce que sa prohibition coAle à la France, 592. Cette prohibition no peut pas être levée sans précautions, 599.

FEiiiiAoes ; ou loyer d'un fonds de terre, i,

p. 108. Plus élevés qu'autrefois cl pourquoi, 433. Accrus en Angleterre quand les billets de banque ont repris de la valeur, 452. Portés à leur entière valeur ont rendu les fermiers indépendants, 504. Le fermage est une partie intégrante du prix du blé, u, p. 110. Est l'achat de la valeur que le bien -tonds peut produire

annuellement, 112. Comprend un intérêt décapital, 113. loQue sur sa fixation, *ibid.* Les firmes parviennent graduellement à leur plus grande valeur, 115. On devrait en déduire une prime d'assurance pour les accidents imprévus, 119.

firmes ; avantages de ce mode d'exploitation des terres, i, p. 237.

FERMES EXPÉRIMENTALES ; on propose d'en établir une à Chambord» ii, p. 31. Peuvent être d'une grande utilité , 345. Comment les conçoit Arthur Young, *ibid.* Ce qu'on a déjà recueilli de ces institutions, 346.

fermiers; entrepreneurs d'une industrie agricole, I, p. 108. L'usage qu'ils font de leur capital, 109. Sont moins maîtres des conditions du bail que les propriétaires, ii, p. 113. Sont excusables d'être attachés aux routines, *ibid.* Leur vie peu dispendieuse, 116. Ne font pas de grandes fortunes, 117. Pourraient être plus civilisés, 118.

fermiers GÉOGRAPHS ; étaient obligés de donner une partie de leur gain au gouvernement, u, p. 412.

fermier; cité à l'occasion d'une fraude conpUquée, u, p. 4:29 en note.

FÂTES chômées ; leur inconvénient, i, p. 121 en note.

FICTIONS POLITIQUES ; plus dangereuses qu'utiles, 11, 301 en note.

FINANCES publiques ; objet de cette administration , u , p. 369. N'existaient pas dans le moyen-âge, 370. Forment un art qui n'est pas essentiel à l'existence des sociétés, 371. Rien ne les sim-

plifie comme l'économie dans les dépenses, 374. Les progrès de cet art n'ont pas tourné au profit des peuples, 411. Elles ont adopté plusieurs des formes de la comptabilité commerciale, 467.

FISC ; quels sont les impôts qui ne lui rapportent rien, ii, p. 407. Ne gagne pas pour les avaries qu'il fait supporter par les contribuables, 409. Sources de son avidité, 414. Interprète les lois de la façon la plus rigoureuse, 415. Est accusé de vouloir faire tomber le commerce en gros, 416 en note. Exemple de ses vexations, i^fd- Ses agents intéressés dans le produit des recettes, invention toute fiscale,

418. Hostile envers les contribuables, A±L FiscAUTÉ; ce que c'est et ses causes, ii, p.

Exemples, 418 en note

FLACONS BRisfis (anecdote des); ii, p. 207.

FLORIN, nom d'une monnaie; son origine, i, p. 411.

foires; leur déclin annonce la prospérité du commerce, i, p. 172. En quoi diffèrent des marchés publics, 173.

FONCTIONNAIRES PCBUCS; loiu* cupidité est un mauvais appui pour le gouvernement, i, p. 23. Souvent trop payés faute d'être soumis à une concurrence, u, p. 39 et 62. Pourquoi lei

places ne peuvent pas être données au rabais, 62. Pourquoi il y a plus de demandeurs que de places, 63. Leurs erreurs deviennent des actes, 219. Smilh regarde à tort leurs services comme improductifs, 252 en note. Décident des consommations

publiques et n'en font pas les vrais, 255. Leurs attributions se confondent, 255. Leur intérêt différent de celui des contribuables, 255. Font la principale dépense du public, 256. Leurs places excitent la cupidité quand elles sont trop lucratives, 258. Sont disposés à attribuer les plaintes des amis du bien public à l'envie de les remplacer, *ibid.* Leur choix est une partie épineuse de la politique, *ibid.* L'opinion publique influe sur leur nomination, *ibid.* Loin de concourir à la sûreté du public, quelquefois la compromettent, 266. Ne peuvent pas, dans tous les cas, être nommés au concours, 268. Les républiques italiennes les choisissaient souvent parmi des étrangers, *ibid.* Aiment à faire sentir leur autorité, 270.

FOKDs DB terre; espèce de creuset, i, p. 84. N'a qu'une utilité indirecte, 86. Est le plus important des instruments naturels appropriés, 106. Comprend souvent une valeur capitale, *ibid.* et 129. Est souvent bien éloigné du consommateur de ses produits, 206. Controverses sur sa coopération dans la production des richesses, 209. Est productif indépendamment du capital qu'on y répand, 220. Acquiert de la valeur par les progrès de la société, 221. Nature du service qu'on en tire, 222. Inconvénient des controverses auxquelles sa production a donné lieu, 224. Preuves de cette production, 225. Les fonds de terre qui sont en bon état, attirent les bons fermiers, 258. Le profit du fonds ouvre un débouché à la production, 350. Dans quel cas un fonds de terre est dans la circulation, 361. L'une des sources de nos revenus, ii, p. 1. Leurs services moins rares aux colonies que celui des hommes, 50. Ne sont qu'un instrument, 95. Produisent de la richesse, 93. Leur éloignement équivaut à la stérilité, 96. Et leur proximité à un monopole, 97. Enclavés dans les villes augmentent beaucoup de valeur, *ibid.* Leurs profits dans les différentes localités d'un

même pays, 100. Ne suffisent pas pour que les produits agricoles soient produits, 135.

po:«Ds INDUSTRIEL ; de quoi se compose, i, p.

1 13. N'étant pas aliénable, comment sa valeur peut être estimée, S 14. Est un capital matériel, 135. L'une des sources de nos revenus, ii, p. 2. Moyen de l'évaluer, 40. Ses profits doivent comprendre une assurance sur la vie, 41. Ce qui arrive quand il y a surabondance de facultés industrielles, 42. Dans quel cas elles ne rapportent rien, 71. Quel âge est le plus favorable pour en acquérir, ibid.

FONDS OISIFS ^ ne donnent pas de revenus, il, p. 2.

FONDS PRODUCTIFS ; forment la richesse publique, I, p. 111. De quoi ils se composent, 112. Comment leur valeur peut être connue,

114. Prendre un fonds h loyer, c'est acheter les services qu'il peut rendre, ibid. Comment on les emploie plus à profit, 121. Ne sont pas

consommés dans les opérations productives» 1 33. Leur propriétaire doit l'être des produits, 507. Composent les seules richesses perma* nentes, 519. Les plus indigents en possèdent quelque peu, 520. Ne sont pas détruits par la consommation reproductrice , ii , p. 203. Sont le principal de notre fortune , 422. Ils sont d'autant moindres relativement , que les produits sont plus chers, ibid. Causes qui ont fait méconnaître k plusieurs économistes l'action productive des terres et des capitaux , 569 , en note.

FOM>s publics; ils devraient supporter l'impôt, II, p. 402. Sont en eïel exempts des charges publiques, 403. Voyez Emprunts,

FORÊTS ; disparaissent devant la civilisation,

I, p. 261. Une forêt est un capital accumulé»

II, p. 103. Leur valeur créée par les routes,

FORTeriEs des particuliers ; représentées par une pyramide, i, p. 3[^]. Deviennent plus considérables quand les produits baissent de prix, *ibid.*

FOURCHETTES : quand l'usage s*en est intro* duii en France, i, p. 54, en note.

focrneiron; ses turbines, moteur hydraulique, 1, p. 286, en note.

FRAIS DE PRODCCTiO!« ; sc composcut du prix courant des services productifs, i, p. 115. Le travail de l'enlrepreueur en fait partie, *ibid.* Il suffit qu'ils soient remboursés par le produit, 117, Peuvent baisser sans que personne perde, 119. Leur baisse réelle rend une nation plus riche, *ibid.* D'où peut naître cette baisse, 120. En q'jel sons ils influent sur la valeur des choses, 218. Trop considérables aux Antilles, dans ia culture du sucre, 250. Peuvent être comparés à la satisfaction oui résulte du produit, 316. Circonstances qui les rendent trop con.«i(lérables, 5*7. Rendus trop considérables par la faute des gouvernements, 319. Nuisent aux débouchés quand ils élèvent trop haut le prix, des produits, 551 . Comment ils bornent la consommation, 357. Sont sus- «eplibles d'une appréciation rigoureuse, 594. Comparés avec la satisfaction produite, ii, p. 24.

FRAIS DB RECOVBEEIENT ; soul Une perle pour le contribuable sans être un gain pour le fisc, II, p. 410- Énormes sous Napoléon, 411.

FR>NÇAis (les); ce qui leur marque pour être parfaitement industriels, i, p. 301. Font peu de commerce de transport, et pourquoi, 316. Pourquoi COI somment plus que du temps de Charles YI, 339.

FRANCE ; a prospéré par l'effet de la révolution , I, p. 42. Ses cordonniers tout seuls produisent plus de richesses que le« mines de métaux précieux d'Amérique, 85. Évaluation de SCS capitaux . incertaine, 142. Imparfaitement civilisée sous Louis XIY, 504. Ce que lui coulent les droits sur les fers , 592. Ce qu'elle perd en restitution de droits sur le sucre raffiné, 616. Et en primes sur la pêche de la morue, 617. Le déclin de ses ports de mer n'est pas dû h la perte de ses colonies, 65*. Plu.«iein's de se» provinces peu civilisées, ii, p. 21 . Les contriibiitionsextraordinaires qu'elle

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE

a payées n*ont pas arrêté son industrie , 7â. Quelle population elle est susceptible d'acqué. rir, 1 5 1. Sji consommation prodigiou^emeul au?. mentéedepuisHenrilV, 210. Motif des secours donnees par elle aux Américain», i87 en ttote. Pourquoi les roules y sont difticiieH à entreietenir» 508 en note.EWe, dispense moins en préires qu'avant la révolution, 383 en note. Pourrait nourrir mieux ses habitants, 390. Trist** condition des contribuables t^ous Tancien régime, 426. Avantages qu'elle a recueillis au prix de sa dette, 457.

FRANÇOIS DE RERrCHATEAC ; auECDIOIE sur son école d'agriculture pratique, ii, p. 331.

PRANKLiR ; à quelle époque il mangea sans scrupule des animaux, i, p. 183 en note r.iié, 300 Cité au sujet des colonies, 632. Sujet de son Bonhomme A/cAord, ii, p. 228. Singulière économie qu'il propose, 246. Il recommande les mariages précoces qui conviennent à l'Amérique et non à l'Euiope, 365. Services qu'il a rendus à l'économie politique, ibtd.

F RÉDtRic II, roi de Prusse; despote patriote, I, p. 56. Son opinion en faveur du système défensif, II, p. 289.

GALONS DE LIVREES ; sont ridicules et ne rendent aucune service à l'industrie, ii , p. 208.

gamba: son voyage dans la Russie méridio. nale, cité, i, p. 586,

GAMUi, auteur ; cité, i, p. 143.

GARDE-ROBES , OU provisions d'habits; sont passées de m<>de , ii , p. 235. Échantillon de celles de Lucullus, 235.

QARNiER (Germainj, un des derniers économistes de l'école de Ouesnay, i, p. 212 en note. Regarde à tort la valeur du travail comme? in- «ariable , 422. Ses erreurs sur la proprîj^té foncière, 531. Avocat des gros impôts, ii, p. 424. Est resté dans les opinioi.s des physiocrates, 555.

GAZ (entreprises d'éclairage par le); défaut de quelques-unes d'enti'e elles , ii , p. 32 en note.

GENDARMES OU iiECORs; ne font pas la sûreté des honnêtes gens, u , p. 265.

GENEVE ; h quel point la vie humaine s'y ef t prolongée, ii, p, 161.

GEOFFRiN (madame), inscription de ses jetons, II. p. 23i et note.

GERMES ; leur prodigieuse abondance, n, p.

GioJA, auteur italien; cité, i, p. 299. Cité à l'occasion de l'intérêt des capitaux prêté» par les juifs, n, p. 86. Cité à l'occasion de la population, 157 en note. S'est rendu principalement utile en puisant dans les bons auteurs,

GLACES, miroirs ; leur production contrariée en Angleterre par l'impôt, i, p. 350. Et en Fra. ce p.ir le pri\i!égp, ibid.

GOBEi.iNs fmanufacliires de tapi&^erics des), onéreuses à TÉiat, n, p. 324.

Goi'RNAY, disriple de Quesnay; c'est de lui le

célèbre aphorisme : Laiuer faire et lainer passer, ii , p. 552.

oocT (le); type pour le reconoatlre , n, p. 22i).

gouvernants; sont intéressés h grossir les dépenses, ii , p. 378. Pourquoi iraient pas la spécialité dans les dépenses, 581. Connaissances qu'ils doivent avoir ou savoir tronvtf pour administrer avec succès, 548.

GotVERNEMENTS ; s'il Suffit Qu'ils soient instruits, 1 , p. 22 et 23. Ne doivent recevoir qu'indirectement des conseils de récoomie politiaue, 25. Entrent dans une meilleure route quana il est bien démootré qu'ils en suiveot une mauvaise , 29. Pourquoi l'expérieDce ne leur suffit pas, 29. Garantissent mieux qu'autrefois les propriétés et l'industrie, i46. île sauraient arbitrairement donner de la valeur aux monnaies, 373. Celui d'Angleterre soutenait que ses billets de banque n'étaient pas déprécié», 383 , en

note. Comment ils peuvent faire monter la valeur des monnaies, 5*. Font peu de bénéfices sur les monnaies, ibid. Ne doivent pas pouvoir augmenter ou diminuer arbitrairement la masse des monnaies, 415. Celui de France devrait réduire le nombre de ses ateliers monétaires, 419. Sous quel prétexte ils empruntent aux banquiers leur fonds capital, 478. Causent la ruine des banques qui leur avancent leurs billets au porteur, 479. Récompensent un abus par un privilège, 480. Dans quel cas violent la propriété, 314. Sont toujours disposés à exercer leur autorité, 540. Quelle est leur véritable mission, 541. Sont enclins à protéger les monopoles et les corporations, 553. Ont prescrit aux fabricants des procédés vicieux, 554. Quelle est la seule fonction utile qu'ils peuvent remplir, 555. Courent des risques en dirigeant le commerce, 570. Peuvent ruiner leur nation, 571. Se font des guerres de fusées et de navires, 589. Prennent part à la contrebande, 602, en fraude. Ne sont pas les auteurs des avantages recueillis par les peuples, 624. Ne peuvent pas bien gouverner de loin, 624. Ce qui arrive quand ils se mêlent de tout, 638. Quel est le meilleur conseil à leur donner, 642. Ne peuvent pas rendre les mêmes écus qu'on leur prête, II, p. 74. N'influent en rien sur la population des États, 150. S'occupent inutilement de la conservation des grains, 181. Convient que le commerce du blé doit être libre, 182. Leurs achats de blé alarment les citoyens, 183. Dans quel cas l'aide du gouvernement est salutaire, 186. Ne doivent pas s'opposer aux émigrations, 192. Ils influent d'autant plus sur les mœurs qu'ils sont plus mauvais. 247. Le gouvernement représentatif est devenu une nécessité de nos temps modernes, 254. Les limites de ses différentes attributions se confondent, ibid. Ne doivent pas payer les objets des consommations publiques au-delà de leur valeur, 255. Sont intéressés à

gro«;sir les salair- s , İ57. Et h cumuler les emplois, ibid. Ne saur-
raient se passer de l'obéissance des gouvernés, 2fc"o. Leurs pri
cipales fonctions , ibid. Quand ils sont mauvaii> , ils repoussent
l'aide des citoyens, 266. C>elui des

États t^nis public tous les deux ans le nom et le Irailemt'i-l de
lous ses employés, i(-8, m note. Comment ils l'rolôgpul Ifs roin-
mimcs, 2tî:J. Ne devruiei.t pas p»UNoir décidéT des dr| oiises lo-
cales, 500. Doivei.t toujours f.iire cxtct uler les canaux par eilro|
ri^es, 31.*», El faire les concessio. 8.1 perpéluilô, 316. S'il y a
pour eux de la muuilicei.cc a on\o>er dispréseul», 3i*. Font h
J'uiduslrio |'ri\êe îles a\aisCC5 peu judicieuses, 32*» o"^I est le
seul rô!n (lui leur l'on- \ieiil, 3i>i. Ne doiveul pas avoir le niouof-
jolc de riuslruclioii, 3tJ9. OiJ de- iulérèl di^iiiulsdc ceux lie la
soci<ié, 330 Sont |oi les ;\ donner aux eulanls l'empreinle de
leurs erreurs, 33t. Prcnneu part i\ la pro<lueliou en faisant des
eesais, 3i4. Aristocraliq- es; font roux qui distribuent lepluséqui-
lahlrmenl les rérompeii>es national4'S,338. Mal doi.tiU sont mé-
nacersq.tand ils dépeiisnit trop, 383. Devi'Henl lo compte des pro-
visions i\\ pariennnt au public de mi'me que de ses écus, 3^8 Ne
doivent pis seurmeni la sécurité aux valions, mais la leur doivei.l
au meilleur marché, 3t>9. Ce soit les soj lusmcs d«'S écono-
mistes qui le»» ont ri i. dus drpiM.siers, 437. Ils oi.l rei.oicèa em-
prunter en rentes viagères, 438. Ont des ressour< e*- p<<jir
payer les Intérêts que n'oi.l pa-* le^^ débiteurs | ai tu uiiers, 4-tl.
Pourquoi les couver, enients sont desdébi leurs danj;<'reux, 4'»^.
Forme acli elle «le leurs emprunt*, 443 Indilférenls sur lelauxdc-
sihié rets, 447. Comment leurs opérations ii. Huent sur le prix
des eflcls publics, 4.*>l.

COLViR:ifcMKNTS AD^oi.s; <^ont intéressés A connaître le^prii.<i[»esde l'économie poliii(jue, I, p. 27. Pourquoi se servent sciemment d'intrigants, ^8.

goi:te.nkmiùkts ntpnÉsEjcTATirs ; on y a toujours égard aux intérêts nationaux, i, p. tâ8. Rendus nécessaires par le» progrès de la ci Tilisation, 30.

GorvRR?it.MFNT en général (le); ne concourt qu'indirectement à la production, ii, p. 39i. Comprend ceux qui bii.l les lois et ceux qui les font exéj nier, 4.*>3, en note. Est lo> jours 50uienu quand il e-l dii;ne de confiance, 4Ô5. Est un organe accidentel drs S()ciéi<s, :)t>8. Il peut le pas [rocurer un avantage égal aux charges qu'il impose , .529. D'anlai Iplns mauvais qu'il coûte davantage, 532. Représentatif; est le seul possible pour les naiioiei avancées, 533. N'exerce pas uiilerneni un pouvoir d'action, mais de prol«'clioii, r>30. N'adrnii.istre pas la nclie>se nalionale, 5i^S, en vote.

corvtr.NKMKNT français; extrémités où il était réduit .«ous l'ancien régime, ii, p, 371. Était intéressé d.uis les g.:ins des feimier^. généraux, 41 5. Donne toujours raison a se«i age.is, 41 i, en note. Ptnirsuit les cortrilmab es d.n.s lous les degrés de juriditio , ibid , ev },oie.

cnA!*D Livr.F DF LA DiiiK piBLioi K ; cc que c'est. II, p. 4.38. Coinmci.t en sont stijulés le^ intérêts, ^.'9.

cnmiis; son inflnei ce n[préciee, ii, p .MG

crADAI.AXAr,A:samanuriclurero}a.e<le<liap-i et des pelles qu'e.lc octasionne, ii, p. 3t23.

crF.niu.; étal lafmi I de-* lionimts lors<Ju'i!« font ign(»ranls de l'écorsmie s<kiale, i, p. 19. Ne doit élie ronsidéiée que comme un moyen

d'avoir la paix, ii, p. 278. Elle est faite quelqueloi-» dai.s l'ii.iéért des gouvernant^, ibid., en vote. Ses rat ses, ihid. L'opinion pui)li(pie en juge la légitimité, 280. Te .sytemedefj-nsiroppo é au 'ysleine .igressif, 281. Guerres commeiciales, 283. Do resscilim«-nt , de rapine, 28i. De coiiqiiiéie.s, 2hb. Sont toutes des duperies, ibid. Ne peut se faire >a«s des corjii d'é.iles, 292. Aux dépens de qui elle se fait, 3ti9 et 453. Si sa dépense doit élic pajCQ \ ar des impôts ou des croprunl.c, 458.

BABiLCTà; dan? un entrepreneur d'industrie, de qtiioi se compose, i, p. 297.

OAÖiT (un);commei.t sa valeur est distribuée entre luus ses producteurs, ii, p. 6.

UAÎTi; comment on > fait travailler les Nègres hbre-î , I, p. 253. On est obligé d'y prohiber le sucre cultivé par des main» esclaves, 25 i. Prospérera par d'autres culture»-, 254. HALL (ca|ii-laine); sou voyage au Chili, au Pérou et an Mexnp c, cité i, p. 587.

BAMiLTON (Hubeil): origine qu'il <lonne aux emprunts par sousciipiion, il, p. 4Wi. Re| rocln*> sévères qu'il adiiî.sca son uouvernement au sujet de -es guerres, 459. É ogcs de son ouvrage, '-GG.

HAFii .^c< ; ce qui fait l'imporlai.ce do cette pé(hc, 1, p. 257. Se lassent trètrc poursuivis,

iiASTiNGs (Waren), gouverneur de l'Inde anglaise; ses cx.M lions, i, p. 649.

UAi'TEiuvK (fl); sou système repose sur un mai.vai> fondement, il, p. 207, en note. Erreur de sou piiniipal principe eu économie politique, 392, en vole.

iiKCToLiTRe, mesure pour le blé; sa valeur [en aigent à «hliérentes épexpies, i, p. 427. I Son ra('|)orl avec le setier. 430, en note. I ni^LVÊTics, l'nn des fermieis-généraux, sa bienlai'i.ii.ce, il, p. 413, en vote.

UK.1NKT (m.), premier commis des finances;

cite sur la clej>en«e des guerres de N..p<»léoit,

II. p. 2^6, en note. Cite au sujet des iVciis do

recouvrement, \\\\, en note.

I niNRi IV ; voulait faire rendre gorge aux fi-

I nanciers, ii, p. 413.

\ niRRtN'cnwASD; assigne la cause qui borne I la population, II, p. 127, en note. Médiocre j en éi oi.omie pohinpie, 564

iiisToiRb (l' ; ses rapports avec l'écoitomie po.iti«|ue, 1, p. 5. Nou« présente iiiii «peclacle fo!| triste, 19. On ne peut la lire av(îc Iruîi, que r*co-,onne po ilique à la main, 4ii.

i!i-T(»iRK abiégéc des progrès de l'économie polilHjiK-, II, p. :,~»7. Son nti ité, 5.38.

noi.LAMiM<; doivent leur liberté et l'ot igrine de leur e«imfuei ce ri l'art «l'eiKMqner e liai ei g, 1, p. 257. Doivent en jailie lei r

conimeuc mailime .t d<'« ccude-^ biei. Iail<", 33i.

uovÈP.K ; cilé à l'oci a.sion du liavad de li^ m<'ule chez les Anciens, i, p. I8i, en note. ' Ho3111KS (les); en Cjuoi leur^ vOi-Onlés arbij traies inlluent sur l'arrangement de la société. ; 1, p. 2. Leur maux stu.i pour la plupart d'iii-

CU

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE

stitution humaine, SI . Sont heureux du sentimonl de leur exisloice, 55 Ce qui mérile avaiil loui do Gxer leur alleiUioii, 57. Ne soi.l fr.if'pés de la vérité qu'aulail qu'il? soill avertis, 50. Soul des capitaux accumulé?, l.'iS. Sohl plu» dé ourvus de miiyeus u.iiiiels que la plupart des animaux, IhO. l/liomme i^o.é ne saurail exercer les arts utiles, 497. Soill d'autant moins mi^érald-s qu'ils sont plus civi'isés, 498. l/industrie donne une direction utile h leur iii qtiéiide, fiOl . Sont naluiellemtil paresseux, 5(Ji. Sont cré..teurs de la rirliesse, 507. De fuoi ?e com| ose le dé\elo| peu eu! complet de i'Inimc en socHlé, ii, p. lit. PeuNei.! se mnlipii<T à riniini, 1^5. Ce qui rn.d leur conditun invilenre, I6i. Ne S(tnt pas mieux | onr- Vhs quand ils s<int réduits eu nombre, Iti6, V()>ez : Population.

iosiuks D ÉTAT ; sont ohHi^és de savoir l'écononno | oliliqne, sous peine de se faire mépriser, I, p. 29.

uospichs ; précaution» h prendre pour qu'ils n'ai'j^mei.lei.t pas le nombre d's secourus, ii,

!». 5(ji). Ouels sont cenx qni ne favorisent | as a mnultiplic.ilion des panvies, ibid.

ioiii.lk; le plus impoilant di*s mnér anx , I, p. ti59. Sépuisera A sou tour, tJtil. N'e^l d'aucun avantage quand le trans| oii est dif-fici le, ihid,

mMK , David), philosophe écossais; son paradoxe sur les mi-gialioiis de l'induslrie, i, p. 275. Jusqu'à lui (M Adam Snnlli la théorie des monnaie^ éiail inconnue, 5i<0. Son estimation delà valeur de l'argent, 402. Services rendus par lui à l'économie poli-tique, ii, p. 5*}8.

BCSKi^soK, ministre anglais ; allribi e à l'indiisirit* les succès aiMtaires de son pays , i, 125, eu note,

MYpiniiÈi-E; quel usage on peut en faire , i, p. 13. Ne doivent pas servir de preuves, 14.

iMPORTATio.xs; ne prouvent rien, i, p. 16. Ce que c'et dans le commerce, »%6I. les tableaux qu'on en dresse sont tous fi.ulifs, et P'^urquoi, 5} o De qi els avantages elles sont la soun e , 590. Ne nous rendent pas inbulaties de l'élnr ger, GO.".

nipÛTS; rticliérissent tous les objets de coîsommaion, i, p. 4r.6. A quelle Fommc se montaient ^ous Loi is XII, 4'i5. (!eux d'Angleterre anj;mei.lés par a repiise de va'eur du papiermon-naie, 4.*)â. S'ils sont u. e \iolalion de | ro prirlé, 514. Nni>cnt à la prodiiclioii et à la consomnialitM» , ii, p. 2i. I.enr influence apil en sens inverse des progrès de l'industrie, 25. Comiaies au cau-clnmai d<!S rêves, 25. Leur première orijjine dans le** temps motlernes, 570. Plus difiiliiles A lever |iour le> couverrements ab>olus que pour le* gouvernements co slitulionnels, 571 et 582

Nepourrai<'nl éire ^pi«yés là où il n'y anrail pas un grand déve- !
loppement d'industrie, 572. Moven pour qu'on ' les acquitte de
bon cœur, 574. Ils tendent à se perpétuer, 378. Sommes d'impôts
payés jar 1 diiïcreutes nations, 381, en note. Leur effet sur '

l'économie des sociétés, 3ft9. Dans quels cas

légiiimes, ibid. Exemj les d'impôts inique«,5S9. L'atlmii.isi-
raïioi, n'aime pas que l'oi. park- lie \oh réduire, 592. L'impôt ne
sei t qu'indirectem«'nl la prodndion, 595. Il constitue ui e véri-
table p«'rle |.our la société, 5; 2. Il n'y a pas rc^litu ion de la valci
r <*vée sur les j»eitp.e*, 59."» Il n'est pas illé;ilime pour être
payé sur des capitaux, 594. L'im| ôl sur les succe-sious est un des
pins laciles à acquitter, ibfd. tjcs revenus en sont la source lenais-
sai le, 5S.5. S'il doit être propoi tionnel ou pi ogressif, 595. Oue-
lies «ont ses bornes. Ses i-fleis, quai*d îl est exte^Sif, 597. Les
imj>ôts de deux natiom ne Si niaient être compaM** ei tre eux,
5f<8. Le terme où leur accroissement n'; jo te rv^ aux rec^les va-
rie selon lesiliver* impôt*, tkkt. (> que c'est que leur assiette,
ibid. Ils agissent ^ur l'économie soi'iale, qneiie que sort l'au'oiï
éqiii impose, 5'J9 Sont lejeié* i^ar im roniribnable si r l'autre,
ibid II» alUig enl le contiibnabU'de bien de^ foçous di*erM*s,
400. et 425. Dire» ts et indirects, suivant la m.ini'Te dont ils sont
as>i", 401. Iiiega ilé d'un im)>ôt unique, 402 Inégalité des cou-
trihittious ludirec les, ^Oï. Li valeur «liverse de la mi>iii^i« rend
leur ré|>artilou inégj.b-, 405. Dan» qud 4 as ne rapportent rien
ai fisc , 407. Le» m- I ôts obligent à employer moins iivni.lagrase-
ment le> «apiiaux, 40^ lisent miné l'iiu). strie en E'p; gne, 100
Lcnrs fui*- de roi ouvremeil, 4lo Des coutumes sont quelquefois
des hbpôl»-, 412. So I perçus par des régie* un par des fermes,
ibid. Que s sont ceux qui pour» raient être avantageusement mis

en feime 43. Sur qui leur poid> tombe déliiiiLvenieni, 419. Ils font partie d« s Irais de produclton , 420. Diminuent les dél>enses du riche comme du pauvre, 421 rn vote. Diversité des of inions à leur snje:, 423. Eu quoi is ont favorisé la f*oduction , 42i. Ils délrttistieut , sous l'ai.cit^a régime, tout*' émulation chez ie»« cultivateurs, 42ti et 427 . En quoi ih miiseut a la proilu* iioi , ibfd. Aux huiles communications. 427. Et aux facultés indusirii'I-los d'un peupL , ibid Exercent une gi ande ii.ilnenee sur la coïK-luile morale des individus, 428. Peuvent favoriser la suprrstilion et la mauvaise foi, 4ï9.

IMPRIMKRIE ROYALE : coû'C plus que les imprt ssions que l'Etat ferait exécuter par l« ftariicnhers, ii, p 52 1.

INDE ANGLAISE y oyez Compagnies dex tndei. iSDici ms; duivenl'désirer «l'être entoures de riche-, I, p. 517. Possèdent quelques portious de fonds productifs, 520. N'ont pas à redouter la concurMice du travai des riehe» , n, p. 2l5. E*gni>se de ce que pourrait devenir leur consommation, 217 et 2-8. Lois som-pluaires rei dues en leur faveur, 2tO Se mintip.irut l'ar les secours qu'on leur donne, 560. Il iäul les meltie en étal de se passer de secours, 561. Ne sont pas proportionnellement plus nombreux dus l'état de sociétés, 562.

iNDinKCT (l'impôt); il est progre«-if f-four le pauvre, ii, 596 El très inégal de reparljiïoo,

individus; leurs intérêts ne se confondent pas toujours avec ceux du public, i, p. 6.

I3IDOC8 , OU Indigènes do l'Inde anglaise ; moins malheureux bous les Anglais que sous lenrs ai cions m.illrfs, i, p. 6r»o. Pourraicnl so rendre indépe dauts s'ils le vonlai('nl,6Go. H y n

incompatibilité entre eux et les Anglais, mais ils sont compatibles
do s'altérer de l'usage domestique, ObO.

ixDisTRit (i*); caractéristiques, i, p. ai. En quoi favorise la
morale, ibid. Les connaissances économiques lui sont m^e
essaire», 55. Kelire plus de sei %u es de 'e5[»ril quif des prorélés
U'cli..iquesdesarl*-3*» Inspire des setihmci.ls dejl[^]tice ei de
bnniwillai.re, oO. Dom.c une dirrt lioij favtnab.e a l'acUvilt liu-
niamé, 53 Si l'on peut lin reprochInT de mullq lier nos privations,
ibid. A (pioi e bon.e «ou at lion, 82, Ana.Oj[^].e d(î s«s
•lilU"ienles o[)]«Tilio'»s, 83. Ses travciux analysés, OU. Décline-
rail «-i les sciences eessuienl «l'êlre eu. livres, 91. Orl.iiii[^] de ses
pi o1 édés onl <lé perdus, 92. Ses déconverie> modernes surpre-
nan(e<,iY>/^ . Offre toujours les lrae«s des trois opérations donl
elle se compose , 95. Même clnz les pet:ples sans civilisation, î6.
La même personne exécute qneiquelois toutes ses opération*, 97.
L»s taknls qu'elle exi[^]e varient suivai.l le> hommes et les lieux ,
99. En quoi consiste celle d'un méde cin, d'un avocal, 100. Quels
>-onl les insli umei.ts doil elle se seil, 10 1. N'<'si bornée que par
retendue des capitaux, 1 ;o. Ce qui consillie se> pio[^]r-s, ! 18
Quels .«ont i'eu\ (pti profitenldes progrès, 1 18. Ilssonld» scoi-
quétts faites sur lu nature, 125. Ils lourrentau prnlil de la société,
125, en note. Néwssaire même aux hommes qui ne veulent pas
l'exercer, 145. Comme<.l elle se répand par l'introduction des
machines expéditi\es, 185 et 188. Êit quoi favorisée par
rmvenlio.. des machines a liier le coton, 205. O qui la di>ling. c
de rin[^]linct des animaux, 2(>.1 Est naturellementl progressive,
289 et 29:i. Ses progrè> ouvrent de nouveaux débouchés, 5V8
Fait partie de nos fortunes, 5(>9. Eu quoi favorable h Sa murale,
501. (k>inment elle a lire l'Eurone de la barbarie, 505. En quii
elle e.t favoraote à la lib«rlé, 50 V Se> progrès ne sont pas dûs

aux fautes qu'on a commi.'-es, 511 en note. Trop peu re.";! éclée par l'antorilé admi.i^trati\e, t)2l. Quelle part ebe parvienl à réclamer dans la production, II, p. 2*s. Dans qnelies circonstances elle est recherchée, 29. l'ourqinii rare d.ins les colonies, iùid. Net pas proportionnée à l'étendue du capit.il, "2. Moins grainle autrefois que de nos jours, 155. So.» grand déviîioppemrnl tle* venu nécess.nrc aux gouveruemnts, 312, S'exerce en grande | arlie sans capitaux aji. précivbles, 4(*8. Manque aux capitaux plus souvent que les capitaux à l'industiie, ibid. En quoi l'impôt a contribué h 'on iléveioppe ment, 425. En quoi il lui a été fnne<.tc, 427 et 428 Elle est punie par l'impôt, ibid.

i.xDLsiRiË ACnicoLE; Cl» quoi cousislenl ses travaux, i, p. 101. Est bornée par lélendue des capitaux et du territoire, 110. Comment elle consomme un capital, 126. Admet peu de division du travail, 175. Vue générale de ses produits, 205. Son analogie avec les autres industries, 206. Cxerc<^ chez les anciens par le

moyen d'esclaves faits h la guerre , 227. Au moyeu-Age par des seifs, 228. Chez les modernes par des propriétaires , 251 . Par des feimiers, 237. Et par des métayers, 258, N'e-t lucrative que par les progrès dont elle est susceptible, 23i. N'est pas le chemin de la fortune, »A/d. C«* qui nuit au débouché de ses produits, 256. N'admet pas de grandes entre-

f)risés , 2i3 En quoi les banques pourraient ui éire utiles, i77.

WDCsTiiiK COMMERCIALE i objcl (h ses Iravaux, 1, p. i(i2 Occupations qu'elle « minasse, 103. Ses envois peux eut étie considérés comme une I cunsomm.itioi) de matières premières el ses relouis comme des pioduils créés, 126. On croit a tort pou-Noir la su)]pléer quand on n'en fail pa< son état, l(>7. Les Ua-

vaux n'en sont pas fort di\isé> dans Irs» lieux de peu de con- I
sommation, 171. Antiquité ilu commerce du I coton, li'.2. Favori-
sée [»ar la machine à hier le coton, 205. En qu(M elle cqu'-İnİc,
501 • Erreurs à son sujet, 502. Esl pioductive d'ulihlé, 506. Par
qui elle est exercée, 508 Ne compare pas le prix des maicliaudises
qui sont éioignées l'une de l'auln', 315 Voy< z : Commerce. I i.-
NOCsiRiE MA.M FACTi RiÈfu ; cu q; 01 cons'Stenl ; ses travaux,
i. p. 102 et İ05. Comment elle consomme i-es capitaux, 150 De
quoi se compose son capital engagé, 138 Et son capital circulait,
140. A des moments de sl.ignation, 191. Est nécessaire poni fon-
rier un <lébouché aux produits ruraux, 256. Ce qui la caractérise,
262. Lieux où elle s'exerce, 26% el 267. Si elle tend à chai.ger de
théâtre, 273. Pourquoi les fo.ds qu'on y emploie sont considérés
comme aventuiés, 287. Avantage de celle qui est connue, 297. Est
affectéc par h-s variatioes de prix; 298. Casuablés à considérer
par elle , ibid. Qualiics nécessaires dans son entrepreneur, 299.
Voyez : Arli manufaciuriers.

iNDİ'BTRiECX OU INDUSTRIELS; signification de ce mol, I,
p. 83. Leurs profits mis en oppoçi> tion avec ceux «les capitafi
tc< et des pj^opriéluires fonciers, ii , p. 28. Pourquoi leurs ser«
vices pins rares dans les coİouk's, 29. Pour, quoi chèrement
pavé» aux Élat>*Unis, en Hollande , à Pari^, ol. Ils le ^oul jus-
qu'à un certain point en raison de leurs besoiİ.s, 52. Quelqietois
leurs besoins soi.t imparfaitement satisfaits, 33.

iNCÊsiFcns DES PONTS ET'Cn\UPSÉES ; corporation avau-
lagensement remplacée en Angleterre par des ingénieurs civils
libres, ii, p. 3l8. En France le gouvernement paie le.rs fautes,
ibid.

is^TiscT, chez les animaux ; n*C6l pas Tin» dustrie, i, p. 265.

issTiTiTiojjs; pourquoi il s'en est rencontré de bonnes da..s des imp'j d'ignorance, i , p. 3. Et pourquoi tant de mauvaises, 18. En quoi les connaissuices économiques tendent à les améliorer, 20 Plus elles sont mauvai es, plus rustruction esl nécessaire, 21 . Leur influence sur la population, ii, p. 136 et 161. Font let hommes, 326. Et sont elles-mêmes le fruit des lumières, 327. Elles diminuent le nombre relatif des pauvres, 362.

«Oi

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE

nnnccTio:< ; ce que <loil <^irfi celle de loul un peuple , i , p. 98. En quoi favorable aux n. lions. II, p. 5i7 ol 52'J. Ne cousi^le pas h iipprecitdre v** qui u'e^l (as vr..i, 328. i/exp«'ne ce e>l sa ha'-e, ihid. Se eomfose «les c(ui u.iissaucec per^oiim-He^ , Ôtîî). CDmprPml la cou..iis-iaM<e «If r«'r«»».)iijn' sori.ilc, itt d. Ne doil piis èJr'* acca|viié.î par le j;o'i\iTiirm<Mj], iOid Poi!r(|M)i U's prôli es n'y so-.l p <* propn'S, 5âU. K le iloil rir»* \.ii i('M',r>'»l . Kl ii*»p,i- piultT iVmpr«*it»!e «h's rrr;Mir'* th"- j» MiviTi.erne.iH , ibtd. Si le< classe- i.iloiifun's <i .ivei-l vu èlrt» privV'e* , 5r>^ . Il roiivi«*ui (piV'lie soil expf'dilive. 33^ . Elle e^l favorJM-c par la liberlé,

issTRUCTioji DC SF.coND DFcnft ; e<t f rol<^i;<^e par les iutôn^ls parlu:i.lnTS, ii, p. 33i».

nsTnicTu>M pniM4inK; «lu quoi ciie hc compose. Il, p. 333 Siillil pour mi'ilre Ions ie;- individus eu con^mii iaticMi ave«: la soCHlé , ibid. Conviei.l aux lil.cà comme aux gai çou», 33 V.

is«^TRrcTio:«s iMPRiMl^F.g; leur ln«ufGsance, ii, p. 5i6. ('omineul pourraient dire rendue* tinic;ice«>, ibid.

nsTf.iMCNTâ DE L'i\Dr«TniE; comment l'indu^trle par\i<'nl
à le- réui.ir, i, p. 107 Prodiit* Sî'nl en p.acr de leurs p(*sse-
s<Mirs, 108. Cora* mei.l analy é< , ill. I.pr employ<'r (lus .1 prolil
CM nn progrès, 119. Voyez Fonds de ierre^ Capitaux.

iNSTRrMi?<T«i ?i\TCRKi8 î«o?i APPROPriÉS; en quoi ds
coM'ii-hMl, i, p. lO:>. Font p.nU'^ de la riche-isp pid»li(|uc, ill.
en vole. Dans leur emploi con-ileni le-* plu> grandes conq^u^lrs
de finduslrie, 123. Les capitaux sont nécc^• éaires pour en lirer
parti, Itii.

INTÉRÊT Dr.s CAPiiAix ; Sa baisée, comm»* fail i<Qlé . ne
prouve rien, i , p. It>. Le mol intérêt de Vanjent fii donne une
fausse id(*e, 57 en note. Est le loyer d'en inslrnmenl , ii , 75 Cof-
T.prend lonjours nno prime d'a<>urairre. 80. Facile :» déguinT.
tbid v\ hO. PimiI èlie mudifiy par d«'s coisid«'r,j;io:s person-
nelle**, 79. Ce qt; i lend .i eu éii'ver le l.uix. SO. Le I) is inléri^l
n'est pas un sii; iio d.' Orn'p'ril<" , 8i, Ponrq mi sou taux a ('lo
bas .<oiis N jpuloon , ibid. r»'il petil tomber .n rien, 8%. Est lon-
joor? pbis élevé chez une nalion in^"nicuse cl mire» prenante,
86. Rendu plu<; li.nl par les vues de l'orgaualiou socia e, 88.
Les lois q-ii lendent A le fixer favori eni l'usure, 89. El la mau-
vaise foi, /<rf Elles g'^nent les Irai. .«acion*, 90. Leur abrugaa-
liou rermsée en Ai.g'el^rre, 91. El en France, ibid. en note. Ces lois
sont violées par les gouvernemenl.s eox-mc^mes, 9i. L'inl'Vél
peut être fixé par la loi pour le ca< où il n'a pas été stipulé h
ravan<!e , tbid. Les intérêts de la d<'Ue publique f ayés en France
par semestres , en Ang elrrre p.ir trime>tre«, -459. Comment est
constate l'iulêrêl des avances en compte couranf, entre négi)Cia-
nis, 477.

HTEni iT cênE»;al; dans quel ca« en opposition avec l'i.lérêl privé, i, p. 17. Prolil*; de l'accrois-^ement des fortunes parlic»jlièrc«, .%0.

iNTÊnÊT PRIVÉ ; sous quel poinl de vue con. fidère les richesses, i, p. 17. Profils des connaissances que Ton a do rinléiét général,

18. Ne doit pas être néglig*^, ibid. cl 3i. Te» doctrines qu'il inspire ue met iteiit aucun crédit,

INVALIDES KiMTAiREg ; l'État Icuf doit dcf secours", ii, p. 366.

inventaire; «îuI moven de connaître de q leU eapil.iiix on est |>osso'>ur, i, p loi. E^t la baye de loule comf>tubililé. u, 469.

lxvKMHR«i ne so t pa^ le* auteur s de toutes les forces que li ur« invenljous permcilcot d'euipayer, i, p. 163

iRi.Ai^DE ; de quelle façon elle c*>t culii%^, I, p. i44. o"elle partie de celte ÎO esl induS' Ineuse et riche, 3(X). Influencce de* pommes de terre sur sa population, il, p. 114 en nùle. Ellei de la cousummulion de ses propriét^iircs absents, 241.

isocr»te; combien il faisait pajcr ses leçons, II, p. 58.

ITALIE ; époque brillante de &on commerce, I. p. 322.

jicnÈrtEs; décèlent l'imperfecliou de l'agricultuie, I. p. 120.

j\coB(\Vi.ltain); ses con^idérnlionis sur Tagriculture brilannit|iic, ii, p. 135.

jam»îqce; la pro.<péritf*decelle lieiicpronTe pas e.i faveur du sy-lèmJ coloi.i.il , i , p. 6J6. Ses coIojs fi.delté' el expropriés,

ibid.

jËiNts cr!<s ; sont destinés d vivre dans un siècle plus habile,
i, p. 36.

joLLiVET , comliiittu au sujet de l'impAt progressif, II, p. 593
Et du morcellemci.t de* propriétés , 3!16

jonssAXCEs; dans qiel cas ne sont pas uq bien . ii , p. 22 .Ne
peuvent pas toutes cl.-c acquises avec <le l'argent, 237

joi RXAL de n' \i;ocianl>; nsaijc de ce rej;islr,

11, I'. 412 el 473

j jrcKMtXT (le), caractérisé, i, p. 34 en note.

! E t ta qualité o-senûielle d'un enlrcf rene-ir

d'ii.du-lrie, 9). El de tonl un penp f , ihi'L

Est dépra\é p -r la super-liiioi , 98. PremiTe

qu.i'iié d'un ei.lrepuM enr <i*ii.du>lric , 29l).

tiommeul dépr.iyé, 3(K).

I jic.MKNTs admimtratips; conlraires aux

entreprises nlile^, i, p. 639.

, jrcE- ; comment les ii.ler'»s-(»r .H jugpr les pri>c<s prom-
lemeiil , ii , p. 273. Et a rendre des jugemenis équil.d»Ie»s, ibid.

' jt RÉs ; c'est h tort qu'ils i.c sont pas ir.ckfli-

nisés, II, p 63.

I II Ri-^pRCD» Nce ; il n'est pas nécessaire qu'elle I soit uni-
forme, u, p. 276. Danger de son étude,

I jcsTiCE (administration de la) ; ne saurait être équitable
sans les connaissances économiques, I, p. 31. Uaus quel cas viole
la propriété, 515.

keppler; a composé des prédiciioDt d'alraanachs, u, p. 335 en
note.

LACET (métier 5); résoul un problème difBcile de mr[^]canique
, i, p. 173.

LAPPiTE (Jaiqccs); cil<* à l'occasion des dispense- f»ul)li-
qucs, ii, p. 578. E-[^]l favorable aux em[>niils spéciaux, 4r»7 , eti
noie,

lafuntaink; filé, i, p. 17. Mol le travail au rang des fonds prix-
liuii.s, 3 9, en note.

LA nncLE ; canton de Franco, naguère barbare, I, p. 5(h2.
Commoni s'est civilisé, ibid. LATiGirES AMCioNEs ; cilcs ne
soil plus que des arls d'agrément, ii, p. 350.

LA5JVINAIS ; sou inju!-tft attaque contre l'économic; po.iti-
qnc , i, p. 48,

LAPLACK , maihém;i(cien; cité à l'occasion de la méthode ex-
périmentale, ii, p. 563.

LAVoi>iBR, l'un des f«Tmier8-j;énéraux ; consacrait ses gains
h J'avancmei.l des sciences, II, p. 413, en noie. Croyait qu'i! est
aisé de se tromper dans les évaluations que présentent les statis-
tiques, 487. Se lrumf»ait faute de counaissances économiques,
400.

LAZZAROMi; classe qui n'existe plus à Naples, II, p. 563.

LEÇOJIS orales; pourquoi plus lucratives autrefois pour les
|»rofesseers, li, p. 58.

LECTURE ; sa difficulté accrue par notre or- Ihograplje , ii, p.
353.

LÉGISLATEUR ; SCS fouctions se confondent avec celles de
l'ailmii isralion, ii, p. ±jt. (e qui arrive lorsqu'il est unique, i6i
N'e««t pa< indépendant lorsqu'il n'est pas payé, ibid. Quel esl le
plus saint de ses devoirs, 3«i. Les législateurs devraient rédiger
iles lois délai. lécîs ,

417. Et éltblir d(îs «înfjtîcles, ibiii. Un*' Ixn.ne politique exige
qu'ils rtçoiveiitdes indemnités,

418, en noie.

LÉci^LATU»); différentes opinions sur les fondeiiienls qu'on
doit lui donner, i, p. 539. Les lois économiqties doi\ent a\oir
pour but le plus grand bien de la so<:iélé, ibid Ne peut créer dos
rit :hossos,o iO. N'rs! pas bonne quand Jes droits sont in(oiLuns,
G1\K

LEMo?«TEY ; ses ol.j*«;cln)iis contre la division du travail, i,
p. l'i7.

LÉopoLD , grand duc de Toscane ; despote patri(»lo, I, p. 53.

LETTRES A MALTDUs ; ouvrage de l'autcur , cité, u, p. 25.

LETTRES o£ CHANGE; commoul ciles remplacent la mon-
naie, i, p. 483. Sont causées par des envois do ma chnndi-os, iriV
l>'où i.all leur valeur, ibid. La difféionte d«' leur valeur ne saur..

il excéder les frai< de liansporl de J'argonl, 485. Causes qui inllnent nir leur prix, ibid. Ce qui borne les variations de leur prix, ibid. Comment elle* servent â payer les env<»is d'un tiers pays, 480 et 491. Ni* suffisent p;is pour arqtiilter toutes les dettes quelconqnos, 4r.O. Provoquent des envoi* de marchandises, ibid. Hi'itoire des lettres do cliang<», 491. Elles ne peuvent, par elles-mêmes, solder les envois de commerce, 562.

LBEBBËTTE, député; sa proposiioon sur la liberté du prél à inléréU, ii, p. 92, en note.

LiBfiRALiTT ; est împossifole pour quiconque manque d'ordre, ii, p. 234.

1 iBtRTÉ fOLiTiQLE ; n'est pas absolument nécessaire à la prospéiité publique, i; p. 28. Mais elle lui esl favorable , 29. Là où elle manque il se trouve plus de capitaux improductifs , 1 'i5.

LIBRAIRIE ; peut servir h constater les progrès des) cufdos, u, p. 497 , en note.

LiQiiDATUJ.N des opôratioiis de bourses ; ce que c'o't et comment elle s'()pore, ii, p. 449.

lisbonnk; pourquoi lescapita'ix y donnaient de gros prolils, u, p. 69.

LivRLS; pourquoi il s'en fait beaucoup de mauvais sur l'économ e politique, i, p. 41, 44 et 47. Sur quels sujets nous eu manquons, .535. Conditions nécessaires [tour en avoir de bons , 536 Ces derniers doivent exci'er la recounai^sance publique, 538. Transmettront à l'avenir des notions plus sûres que celtes que nous avons reçues par leur moyen , ibid. Ne renversent jamais du premier coup un préjugé absurde, 572. Pourquoi ils procurent A

leurs autours des profils peu proportionnés à leur utilité. II, p. 57. Avantages de la consommation qu'on en tire, 219.

immobilité ; faculté merveilleuse, u, p.

LOGEMENT ; quand il est riant et commode fait beaucoup de plaisir, u, p. 250.

lois; peuvent causer des violations de propriétés, I, p. 512. Doivent être détaillées pour laisser peu de place à l'arbitraire, 639. Tout particulier doit pouvoir en réclamer l'exécution, 610. Leur influence sur les dépenses des particuliers, u, p. 210. Leur réduction doit faire partie des dépenses de l'Etat, 261. Dans « les lois ne sont faites d'un côté pour le pouvoir et non des peuples, 262. Les anciens peuples n'ont pas eu osseoir sur leurs véritables bases, 2(-3. L'incorporation d'une loi équivalente à une loi nouvelle, 417. Remède à l'abus des lois: révolutions arbitraires, 418.

LOIS civiles ; inconvénients de leur complication. II, p. 274.

LOIS criminelles, *LES ; plus faciles à réformer que les lois civiles. n, p. 277. Doivent être équitables et modérées, 277.

LOIS somptuaires ; motif qui les a fait rendre, II, p. 200. Le législateur n'est pas capable de les bien faire, ibid. Vmleil un droit, 241. Tombent vite en désuétude, 212.

Loxuvité ; change selon les circonstances, II, p. 495. En quoi elle est importante à connaître, 504.

Loi «TKRiE8 ; en les volant on vote un certain nombre de vols et de suicides, ii, p. 429.

Lotis XIV ; ses bâtiments ne donnent pas une haute idée de son goût pour les arts, ii, p. 299, en note. S'est élevé de^ statues et des arcs de trium[pho, 500. Ses grandes routes ont créé pins de valeurs qu'elles n'en ont coûté, 504. Son confesseur l'autorisait à violer ses f»romes, 440.

LOUVRE (l'ancienne galerie du); embellissement mal conçu, u, p. 298.

LowB (Joseph); son estimation des revenus anglais dépensés à l'étranger, ii, p. 23, en

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE

note Comparaison q«il fait des impôts payés

Far d'impôts nationaux, 501, en note. Cil«V à occasion île l'impôt quantilé <ic reulcs en circulation iiH, en vole.

LOYt.n ; en q«il îliiTore du fermage » ii, p.

LiCLLLUS ; <"cliaitil!oi» de sa garde-robe, ii, p. 15. i, e* note.

Li'MiERK» (U^"); caractérisés, i, p. 508. Engeindre il le bon i^va^, ibid.

i.rMETTK!^ At:iiRoMiTiQi>s; quaud el comment di'voiverlP?, ii, p. 16.

luxes; sou ililin'; mise à l'ort en quicflion, I, p. 58. Celle question d'ên par le* prii.cipes expos/"*, UJO, Dépl.u'é d.iii<i les m.iiif.irluri'S, \oire m«'mc le luxe de i-o iui!<^, 281). N'esl iuiisiMe q t'en I.Ti<;,inl lo.l à d«*s COufionimalioi.8 mieux eu-leudue* , ii, p. ±\^î Pojirq'Oi celui den LLiI»" e>l moins

e\cii>able que celui des par(i< iiiier^, 376. Quels coilri
bn;ible8de\r.iioul y pourvoir, ibid. Se> fâcheux ellelp. 419.

lyci:bc«:e ; se» lois conlraires à Téconoinie •ocia c, I, p. 19.

HAC ccLLOcn ; cilé , i, p. 50 el ô8. Tire de? conrlusions dé-
menties par l'expérience , 46. A trop vanlê i.i doirine de Bicardo
sur le profil foncier, 2iU. Confoiul les prolils d'un entrepreneur
avec le- proiits de son capiUil, ii, p. 3*, eu note. Son évlunaiiun
dt;»» profils capitaux fondée sur une snp|•o^ition gratuite, 6i*.
Son erreur sur le profil foncier (rent)^ combaime, 108 el 110.
Confo'.d la consomm.ilion improductive av(^> la reproduction,
202. en note. Pense que les dépenses de la guerre devraicnl être p
yées mu- les receliez de rannée, ViO. Exp ique la prépo..dérance
du clergé, 5i."i. Attribue aux Anglais la tioeirino de la f ta lance
du commerce, 5 iti, rw vole S'esl honoré p.ir sa manière <!
par'er de O.icsnay, 5.%2, en note. Oniique A lorl Adam Smilli, 561
. Cité à l'occasion de l'emploi donné à cel économiste*;; ôG2.

MACBiNEs; de quel service sonl dans les arts, I, p. 180 Ne
soi>l anlrc chose que des outils compli(|«és, 181. Elle.-' irengen-
drenl aucune foi ce, ibid. Changent la manière d'agir de la force,
182 Qualilés qu'elles doivent avoir pour élrc* p.n faites , ibid
Étaient grossières clnz les Anciens, 1 82. Klles s ppleent au tra-
vail, ibid. En quoi f.jvorabler- a li ^ociélé, 18i. Elles lirenl les na-
tions «le la Barbarie, 186 el 188. Obligent les travailleurs A chan-
ger d'oc- Cnpalions, 188. Ne peuveul être repoussées sansdan-
gers, 189. Circou^tances qui atténuent leurs inconvénients pas-
sagers, 180. Leur in vention deviei.lchaque jour plus difficile,
190. Rendenl la disette d'ouvrage moins fune?le , 191. El en géné-
ral multiplirnl les occupations des hommes, 192. Causent une ré-
volnliondans le commerce du coton, 195. Description sora maire

de celles où l'on file en grand le coton. 195. Po'f'iH^lionnement
qu'e1let reçoivent des

1 anglais Hargraves et Crompton, *ibid.*, en note. 1 On a dit
comment introduites en France, 198. 1 On a augmenté le nombre
et le salaire des ouvriers, 0*9. On a favorisé toute le» autres in-
dustries , 203.

' M\cuiNbs A vapeur; conviennent à l'Angle- 1 terre et non à la
Chine, i, p. 282. Leurs avantages comme moteurs comparés à
l'eau , au vent, et aux machines à vapeur, 2»2. 286.

M\c\si'is DR BLÊ; sont nées'i'-ilés par l'in*^

' g.i lié des révolutions, il, |». 181. 1 Se sont pas bi'^n

1 tenus par l'administration , *ibid.* Par qu'elles

1 personnes fonctionnaires n'ont pas été formés, 182 Le«

prix de dis«'lles ne paient f»a8 le»' fr.iis q'f'ils

coûtent, 18». (Comment les secours du gouver-
nement ; on ne peut pas les favoriser, 18(>.

MtLiSTiiAis; îî^ sont préposés.-* .t réexaminés des lois. II, p. 26
i. Sont mal obéi; quand leurs ordres* sont arbitraires, t.6li. N ont
de bons j'ig «s que t'opinion publique, 267. Voyez Adinini\trn-
tenrt , Fourtioniwires jubUc*.

MAN-DutivnK; comment est employée plus ■» profit, I p. 122.
E-l suj pléac par les machines, 18/». Et Ci pendant augmentée par
elles, 190. A égalié de valeur, ne procure pas plu« de profits que
les autres >crvices productifs, :>8i.

MiiNTf. ^o^ (ratdame de); sa leiirc A ma«L-roe d'Aubigné at-
teste qn*on éiail moins difficile autret<>is qu'aujoird'tiui, i, p.
457.

MAHoMs: leur co.islruction phis ebères 4 raison de leur varié-
té, i, p. 277. Ne doivent pas offrir une solidilc superflue, 2J1.
Mai5>oiï chinoise construite en Hollande par suite da bas inté-
rêt, ii, p. 86. Leur multiipiicalioQ indice de population croissante,
169.

M disons D'cDrcATio!!; sonlnatureleroeQlsoot la sur\eiilance
du public, ii, p. 531.

MALTHCs ; son opinion sur rorigme du profit foi.cier, i, p.
2:*3. El sur le» consommalenrs iraprodnclifs , ô.'iO. Son opinion
sur la théorie riardienne de (a rente , ii , 111. Son ouvrage sur la
|topnlation confirmatif de-^ principes admis sur celte matière,
127, en noie. Son éloge par M. Dumont, 133. Injustemctii critiqué
par M. de Sismonoi, 158. Cilé à l'occasion de U mortalité, 157.
Combattu au sujet de*s consommateurs improduciifs, 20^ et
212. Cilé h Toccasion de la popnî.itiou, ', ^9, eu note Services ren-
dus par lui à réeouomie politique, 566.

mj^mfkstes; attestent le pouvoir de l'opinioa publique. II, p.
280.

MANocvRii-.R< ; leurs travaux n'exigent point de combinai-
son^, i, p. 97.

MAMrp\cTVKE« ; choix de leur emplacement, 1, p. 270.
Doivent être i porléc de leurs maliéracs [Dremiér"s, 270. o"
<^^l<^* -oui ^elle^ qui ne peuvent réussir que dans l«'S vi.lcs,
2T2. El entourées d'une population laborieuse, 2 >3. Il ne leur

convient pas de fournir des logements à leurs ouvriers, 272. N'abandonnent pas nécessairement les lieux qu'elles ont enrichis, 275. Ne s'accommodent pas de l'esclavage, 275. Veulent un concours de moventi assez rare, ibtd. L'étalonnage leur est favorable, 276. L'ostentation et même la solidité su-

Kerllue des bâtiments leur sont funestes , 289 \9 durent jamais très longtemps, ibid. Doivent

considérer pour beaucoup les frais de transport , 294. Ce qu'on peut apprécier leurs ^l.iJsnï;ijors,295. Manière d'évaluer leurs produits, ibid (^asiialités qui influent sur leur sueras, 297. Qualités nécessaires à ceux qui les conduisent , 299. Sujettes à d'inevitables vicissitudes, 5t*8. 1^ coicurrpi.ce élargit les expositions à des dangers, 589. Voyez Industrie manufacturière et ArtH manufacturière

MANIPACTrniEK (Ic): de quelle utilité est pour lui l'économie politique, i, p. 53. Eu quoi consiste son économie, 84. Doit être consulté avec précaution sur les lois relatives aux manufactures, 585.

MARCHAND ; Utilité de son industrie, i , 310. Peut nuire par ses étalages, 31 1 A des raisons avec n'a pas une nation pour vendre contre de 1 argent comptant, 565.

ii\ncH4tiD AMDt-LA.^T;fûtabus du commerce,

MaccnANDisEs: leur prix est une occasion de jeu. M, p. 453.

WARciit; signification de ce mot en économie

I>olilique, i, p 169. Est rendu plus étendu par la navigation, 174.

M>KGuÉS A piiMES; en quoi ils consistent ,

II , p. 45t>, en noie.

MARcnts A TicRVF.i fondement de toutes les manœuvres de l'agiotage, ii, p. 450.

MARCHÉS ptBucs; Ont l'a\antage defixer le cours des dej.ré-es, i, p. 173.

HARi\GF.s ; ne doivent pas être facilités parmi les ii.<ligcnts, ii , p. 364. Il convient de s<> marier d<' bonne heure en Amérique et lard en Europe, 365.

MARINE MILITAIRE ; son Utilité pour la protection du commerce , u , p 2'^5. El des c^Mos, 294. Moins redoutable que les corsaires, ibid. ('oûte par les rciâcties qu'elles rend nécessaires, 295.

MARLY (Machine de); dins qtiel but érigée , II, p 322. Par quoi remplacer et â quel (lix, 323. Ofre la plu< belle machine à vapeurqu'on ait iamai*: faïie, ibid.

MAHSHLLR ; rcdoutc à tort la civilisation des Grecs, i , [>. 3i2.

M »Tm)T8 ; moyens d'en avoir û bon marche, I, p. 618.

MATiCRKs pRKMiÈnK» ; siguifiralion de ce mot, I, p. 87. En les ;u hélant, on p.iie les ser\ires productifs qui t>nl s*>rvi A les faire, 1 1 4, ew noir Manière de les évaluer dans une manufacture, 29 i.

MACx ; ils ne sont pas utiles parce qu'il est utile de les soul.ige' , ii , p. 243.

maximcm: signification de ce mot, et effet de la chose, i, p. 563.

MAYF.NCi-: ; la faculté d'y exposer secrètement les enfants y multipliait le i. ombre des enfants trouvés, ij , p 485, en note.

nroFciN (le); vend un produit immatériel, i, p. 89. Auajyse d(;s opérations de son iitdustrie, iOO.

MÉDbCETCE C l'art de la); ses progrès n'augmentent pas la population, il, p. t56. En quoi cet art est favorable h l'humaiiité, 157. Rend b population plus saine et plut virile, 158.

HBDici s (famille des) ; évaluation de leur fortune a Florence, i , p. 443.

MMiEMET-ALi, pacha d Egypte ; ruine son pays en faisant de grands sacrifices eu faveur de l'industrie, I , p. 28.

MERCIER DE LA RIVIÈRE; consulté par l'impératrice Catherine II, i, p. 25, en noie Réfuté au sujet de la main d'œuvre, 2 10.

MÉRitviLLE;ai.ecdote sur ce bourg, ii, p. 269.

MttscRE DES VALEi Rs ; difUcullé de s'en faire une, 1 , p. 4: ^o Les diverses quantités de travail (MOpo^écs h cet effet, 421.

MÉTAPUYSiuL'E (la); coisduit ù des résultats que l'expérience ne conlirroe [las, ii, p. 423.

MÊTACx PRÉCIEUX ; pour quelle valeur l'Amérinne en pro<hiit annuellement, i, p. 8i. Leur valeur n'a rien de plus que toute autre valeur égale, ^6 Elle ne se mu!ti|)lie pas en vertu des échanges, ibid. Ollient les matières les plus propres à former les monnaies, 584. Sont reçus I artoul comme tels, 383. Leur rareté

n'a aucun inconvénient pour les monnaies, *ibid.* On doit (hslinguer leur valeur |)rope de celle de la monnaie, 386. Causes qui inllient sur la demai.de cl l'ofTie qu'on en lait , 393. Si l'affrancifsement de l'Amérique doit les rendre plus rares , 397. Ce qui arriverait s'iln devenaient plus rares, 398. Cet é\én'»menl est peu à craindre, *ibid.* Leur multiplication peu favorable aux monnaies, 403 Varient en valeur d'un lieu à l'autre moins que d'autres marchandises, 426 L'agio n'est pas une indication parfaite de la difflérence de leur valeur, *ibid.* Peuvei t servir it l'évaluation des prix étrangers, *ibid.* Si leur importation est plus proH* tabie que ce-le île toute autre marchandise, 562. Leur exportation ne cause de perte à per-onne, P63. Leur posse^^sion n'es» pas plus profitable aux liaiioi. s que celle de toute autre marchandise, 567. Neconstitue«t | asiecafutal d'une nation, 568. Leur exfortalion n'est pas i.éce^sairement uueexf>ortatifnidi*capital,569. Ont un prix plus o«i moins élevé dans une nation que dans une autre, 573. Règle infailible pour en juger, 573. Nul e marchandise ne franciil plnsai'émei.l une frontière, 574. O'iel est l'unique motif qui les fait v(»yager, 574. Les besoins qu'on en a varient lenlement , 575. Ce qui les fait naître, 575 II convient de les demander aux i ays qui les |roduisent, .577. • Les tableaux de la balance n'indiquent rien par ra[]poil A leur importation ni à leur exportation. 581 . Origine de leur prépoi.dérauce, Il , |). .542.

HRTAYKRs; Icur exploitation des terres est misérable, i, p. 238.

MîTKLLRs; s illustre en défendant le trésor publi»! contre Cé>ar, i, p. 4il.

MÉTDODK ANALYTIQCE (la); caractériséc , i, p. 10. Exclut le charlatanisme, 13. Renverse les systèmes imaginaires, 15. Est né-

cessaire pour expliquer les cause-» et les ellels, 26, en note. Uéi rite dans une citation de l[^]iplace et applicable aux sciences morales et politiques , II , p. 563.

MÉTROPOLES ; les colonies ne leur sont pas utiles, 1, p. 41 et 246. Sacrifiées à leurs coto-

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE

nies , 626 et 627 , en note. I.riirs colonies n'augmcnlei.l pas leurs di'bourhr s . Gr>0. Il jciir roiivienl de les rendre ii>d«[^]pri.d.)hlp8 , 65-*». Ne sont pas afTaibiied p.ir la colonisation, II, p 192.

MECDLI S UTILES OU AGRÉABLES , d,mS qp.ollo

classe de capitaux doisenJ cire r.»i gos, i , p. 151. I/exporlaion de Fr i.ce do ccui dVbfnsieric coulrariée par leur roau\aise faç-Du, II , p. ilU.

Miiciis; leurs avanlipps dans la guerre défensive, II , p. 290. Approuvées par Us militaires de proles'^ion, 291. Se divisent en in«» biles et fiédiMitaires, 292. Sont Ire» propres à défendre l'Klal contre les s«'diti(>ns, ::92.

MiLiTAiBB (vie); sa mauvaise intl'jence, ii, p. 288.

will(j*mf.s), économiste et moraliste anglais, cité, I, p. 50, en noie. Cité de nouveau, 655, en noie.

wiJiEs; importance de l'industrie qui les exploite, i , p. 259. Quelles sont les plus importantes de loi 'les, jhid. Condition nères^ saire h leur prospérité, 2<>2. Celie-» de métaux précieux exploitées par rindufilrie et les capil.:ux des Anj^lai** , 40i. I.e

TInbel en renferme, ibid. Leur. «> prolits font paitie de celui du fond* de terre, ii, 15 E le^ p<Mi\enl être as<>imitée^ à un capital f^roviMiant d'une accumulation de f>rolit», 105. I^urs plus importants produit», .son.

HnKin (le) ; ses travaux assimilés h ceux de l'agricnlteur, i, f». U'2.

MiM'itÊnK oi-s pi?«ANCF.s ; Comment devenu le principal fivol de Tadmiui^tration , ii, p. 375.

MiMsxnfs DES PiîiA?5CEs; leur principal mérite aux yeux des i;ouveriiants, ii, p. ô'8.

M(»BILIER (le); il fait partie du «apuai, ii,

f». 6%. Pourvu qu'il soit entieteni», ti6. L'nliilé dont il est constitue le prolit qu'il rend, ibid,

MODERNES (les) ; ont su mieux que les ai.ciens asseoir Tordre public sur ses vérilabics ba«cs, II, p. 265.

MODES ; leurs caprices peu favorables aux richesses publiques, i, p. 279. Source de dé. pense inutiles, n, p. 2i4, et mal entendues, 2V%. Leur rapide succes«^ion nnil* meut la\o rable à la prospérité [publique, ibid. Kn qiuji elles pourraient être utile?» cl en quoi elles sont ridicules, 2i6. Immobiles chez les Turcs et cher les paysans, 2V7.

MUECRs NATIONALES ; doHs quelle classe se conservent le mieux, i, p. 2ri2. Dans quel c.ts elles méritent d'être conservé««s, ibid. Ne sont pas un des sujls de la stali«^tique, ii .p. ^1 6

MONARQCE ^Ic) nVxerce point dan< l'IClat les fonctions du pèie de famille, ii, n. 5r>6.

uoicNAiES ; instrument , non le b 't d'un échange, i, p. 75. Leirr valeur n'est d'aucune importance dans les échanies, 76. Pnnrquoi l'on s'en sert pour évaluer les rhoçes, ibid. Sont un dénominateur commun, "8. Leur naluie et leurs usaj^es , 5T2. Ne sont point recherchées pour être consommées, ibid. Queilc efl la première qualité qui leur est nécessaire, 373. La valeur ne fut leur être donnée arbi-

trairement , 5T5. La divisibilité est leur teconde qualité essentielle, 374. Leurs autres qualité^, TilA. Pourquoi sont une marchandise qui convient à tout le monde, ibtd Comntcbl se manile-sie leur cherté ou leur bon marché, 3'.^ . Sont un produit de rin-dustne humaine, ibid Ne doivent pas élie confondues avec Ici ca| ilaux, 377. D.iis que! cas ne fout p;ir!io d'aeun capitd , 378. Ne sont pas un signe, 379. N'égalent pas toutes la valeur de louics les clioses I os*iétlées par une i*a i<in, 5"9. Servent à apprécier les antres bic.s, ôi-O, M.ir< liai dise dont tout le monde e>l nviT-chand, 381. Ne .<:ont pas une mesure , 382. Leur valetr n'e.sl pas invariable, 383. Des matières dont on les a f.ites, 38i. N'ont pas toi j >ur.< la même valeur qite la matière qu'elles contiennent , 386 Portent des noms divers, ibid en noie. Leur utilité e^l le premier fondement «le leur valeur, 387. Quelle e^l la quantité de mo'iiiaie dont un pays a besoin, i/>id Celle quantité comparc-c a lelle qu'il a détermine la valei r de la moni aie, 389. Dans qjit'l cas on les fond, 300. Leur v.Jeur ne tt*mb(' pas au dessnti« de celle du mét.tl dont (■l.e^ poni laite*, 39<». M is peut >e soute, ir au-de-su^, ibitl. Ou ne «-ail point la somme de celles qui exi^len» en France, 301 C<*tie connai<^«ani e a | eu d'utilité, ibid. Évaluation de Net ker, ibid. Le be-oi.i qu'im eu a dai^ un p.-iV^ n';n i;mei io f .t^ en proportion de sa rn chêt>j-e, 592. m noie. L'ailli-^o i.e-l compté I onr nen dan? h-nr va eur, 3'ti. N'offieni auruee

girjutie de leur val<*ur future, j⁴j2. N'eut [a[^] be-oïn que les méiniix prétiï-ux (levienueul | lus abundant*, -[^]o3. Ce qui reid compli'iué le ««ujet des moneaies, 4oV- Utilité tie lenr eni-pieinte, .09. N([^] tirent | oml leur valeur ou leur usage du nom qu'elles porte*., \()i). Ne devraient point avoir de nom spécial, ilu. Noms qui leur ont été donnés par les lois ou par l'usage, 411. Nécessité de leurs con(»ures j 412. Lo gouvernement doit les c auger quand elles f>onl usées, ibid. Seule manière de faire un bënëfice sur leur fabrication, 4M. Le j>(»uvernemei.t ne-doit pa[^] pouvoir en augmenter arbitrairement la quaniilė. 11. *i. Inrou-vén'enf[^] de lenr labrication gratuite, 413 Les signes qui les reprėsentent en ani-mentenl la nia-se. i!6. Leur exporfulion .sans inconvénient, 418. Conservent leur valeur dans rétrangrr, 418. En quoi consi.[^]lent les signes représentatifs, 457 (es signes n'ont qu'une valeur emj runtée, ibid. Cette valeur dépend d'nr.e transaction libre de part cl d'autre, 4.[^]8. Peuvent entièrement remplacer les monnaies, ibid Condition? qu'il f.uit quMs rempli-Fcnt, 4N8. Ne fout partie d'aucun revenu, II, p. 8. En quoi leur déj ré-cialiou altère un revenu, 17. Leur ab .i dance le constitue p.TS l'abondance des capitaux, 8*. Lenr valeur différente en dilférents lieux rend inégale la répartition de l'imi ôt, 40.'>.

MoxNAir. DE PAnrn ; papiers qui portent une rrome'se illu-soire de paiement , i , p. 446. Peutvrt avoir une valeur indépen-damment de tout remboursement, 447. lieur d[^]préciatiou vient de leur suraboïidauce, ibid. Histoire du

papier-monnaie d*Ançïeterre , 447. Pourquoi il ne fut pas dé-précié davantage , 449, en note. Il y avait deux moyens de le meure au

Êair de fargcnt, 451. On choisit le pire, *ibid.* lalbeurs qui suivirent cette réintégration, 453. Avantages qu'ils peuvent présenter 453. Leur circulation devient nécessaire, 454. Ils offrent à l'autorité une tentation à laquelle elle résiste difficilement, *ibid.* La contrefaçon est un de leurs grands inconvénients, 455. On ne peut pas dire qu'elles ont un cours forcé, 464, en note.

Hoi!iAiB DB compte; il ne devrait pas y en avoir, i, p. 410. Ne sauve pas la dirBrulle qui accompgne les échanges en nature» 411.

HonopoLEs ; des moncpoles naturels élèvent fe prix de certains services productifs , i , p. 561.

hontaigne; cité à l'occasion du système exclusif, 11, p. 544, en note.

MONTESQUIEU ; cilé, I, p. 42. Ses erreurs en matière de commerce, 331. Son erreur fondamentale au sujet des monnaies, 3i^o. Réfuté lorsqu'il veut qu'on donne des gratifications à l'industrie, 614. Vante à tort la rapide succession des modes, ii, p. 345. Jugement sur cet auteur, *ibid.* Cité au sujet de l'impAt , 373 en note. Au sujet des princes, 380. Cité au sujet des dépendes publiques, 390 en note et 413. Trouve équitable l'impôt progressif, 397. Ses vues machiavéliques sur le recouvrement des impôts, 413.

montmorbnc; pourquoi cette famille n'a pas multiplié au point de couvrir la terre entière, 11, p. 138.

MONTRES ; produit plus multiplié qu'aulrefoi;», 1. p. 395.

MONCMEirrs ; pour être honorables ne devraient retracer que des faits et points d'éloges, n, p. 356.

MORALE (la) ; considère les actions sous un autre point de vue que l'économie politique,

I, p. ë. Les meilleures leçons qu'elle puisse donner sont des leçons d'économie politique,

II, p. 340 et 278.

MORCELLEMENT des propriétés; n'est pas causé par l'impôt progressif, ii , p. 596.

MORELLET ; ses mémoires cités, i, p. 593.

morue; industrie complexe des entrepreneurs de la pêche sur le banc de Terre-Neuve, I, p. 357. Ce que la France perd à vouloir la pêcher elle-même, 618.

MORTALITÉ; augmente d'un côté quand elle décroît d'un autre, ii, p. 156. Ce qu'elle a de fâcheux, 158.

moteurs; distingué des machines, i , p. 181 et 183. Est ce qui met en mouvement une machine, 380. Procure quelquefois moins d'avantage que la machine elle-même, ibid. Évaluation de ce que coûtent les différents moteurs, c'est-à-dire l'entretien de la machine et le loyer de la force naturelle, 380. L'aliment qu'il faut leur fournir, 381 . Comparaison des avantages des divers moteurs , 383. Les moins utiles ne sont pas les plus économiques, 383. Pourquoi ne sont pas applicables au sciage «les pierres , 386. Ne peuvent pas toujours lutter contre le travail des mains, 387.

MOTS ; bien analysés, sont des provisions d'idées comprimées, i , p. 77.

MOULIN A BLÉ ; calcul qui montre l'avantage qui résulte de l'emploi de cette machine, i . p. 184.

MOUTON (un); n'est (ju'un instrument aux yeux de l'économie politique, i , p. 83.

MOUVEMENT PERPÉTUEL; queilc espèco de gens le cherchent encore, ii. p. 54.

MOTENs d'existence; leur borne en met à la population, ii, p. 138. En quoi ils consistent, ibid. Varient selon les circonstances et les classes, 139. Les valeurs en donnent lu mesure, 130. Comment sont recherchés dans les classes mitoyennes, 191.

MutBBT (Robert) ; son écrit sur les pertes éprouvées par les bank-notes , t, p. 450 en noie,

musulmans; leur religion influe fAchcusement sur leurs consommations , ti , p. 344 et

mvlnb; son ouvrage sur les annuités, ii, p. 143.

NAISSANCES ; moius nombreuses quand la vie moyenne est plus longue, ii, p. 159. N'indiquent rien par rapport à la population, 161 et 163.

NAPOLÉON ; ses efforts pour faire disparaître l'enseignement des sciences morales et politique<i, I , p. 9. Aurait mieux 6ni, si son siècle, plus éclairé, ne lui eût pas laissé commctire tant de fautes, 33. Reproche qu'il faisait à l'économie politique 54. En rétablissant tous les impôts de l'ancien régime , a fait hausser tous les prix, 433, en note. A dissipé le capital de la Banque de France , 478. Ses gratifications inutiles à l'industrie, 607 et 615. Consul-tait pour les colonies les hommes intéressés 4 leur dépendance, 634, en note. Pourquoi l'intérêt a été bas sous son règne, ii, p. 83. A été trop peu économe de son pouvoir, 337. Pourauoi il n'aimait pas que ses agents fissent des économies, 248. Pourquoi il n'a

plus trouvé d'alliés au moment du besoin , 359, en note. Attirait à lui la décision de toutes les affaires, 269. Ce ne sont pas les mesures qu'on a prises contre lui, mais celles qu'il a prises contre les autres qui l'ont renversé, 284. Ce que ses guerres ont coûté, 286, en note. Ses dépenses pour achever le Louvre, 298. N'a pas voulu que les soldats travaillassent aux routes en temps de paix, 306. Comment il commanda la nouvelle machine de Marly, 323. Et reçut la proposition d'une école d'agriculture pratique, 331. Son désastre est la preuve qu'il ne connaissait pas l'organisation intimes des sociétés, 351, fin note. Anecdote sur la manière de lever les impôts, 410. Son système financier trop vanté, 410. Pourquoi le crédit de l'État augmenta quand il eut le pouvoir, 441. Les livres d'intérêt public plus rares sous son règne que dans les années postérieures, 494.

NATIONS ; ne sont pas immortelles, i , p. 19»

CIO

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE

Encore barbares dans les temps modernes,

20. Ont toujours à gagner à entretenir entre elles des relations amicales, *ibid.* Et à conclure les principes de l'économie politique,

21. Mais si leur intérêt consistait à en faire du mal, *ibid.* La civilisation est favorable à leur bonheur, 23. Prospèrent même sous un gouvernement absolu, quand il est bon. Inversement, 27. En quoi la liberté politique est favorable à leur prospérité, 29.

Peuvent être i;{noriitl('S, mais veulent toujours le bien public, ibid. La pratique ne suffit pas pour les bicni gouverner, 30. Peuvent prosp^'rer dans de muu>jises siiuaiioii?» 31. Quand elle« sont i<jnornrlo>* no s'inlérèssent qu*aux affaires de l(Ka'ilé«, 3i. Oqui caractérise celles oui sont industrieuses, 3". Sont plus près de I état de ii:iliiro lorsqu'elles sont civilisâmes, 52. Ce qui cuise leurs soulèvements, 55. Ouelles sont crlU's qui nouveiit le mieux proGter d'un livre comme ctlui-ci, 58. Sout susceptibles d'acqtierir les qt^âilK'rs qui leur manquent, 99. Sont ri« hp3 ou pauvre? selon les capitaux qu'elles ont acci mules, 161. Ne peuvent augmeuler leurs rirhesscs que par la production, i? ()3. Une nation conforomc toujours ses prodjii!>, m«*nie ior-^qu'elle consomme de» produits étrangers, 3i5. Ga;nc même quana ce ?f>'l d<'à ûlrangors qui font son commerce, 51 i. (Chacune <<i iuiérèsséc à In prospérité de toutes les autres, 3i<). Quantité de monnaie d>.jl chacune a besoin, 388. Demande d'autant J'Ijs ;;; an«le de métaux précieux qu'ils sont ^ jtiits bas prix, 3Mi. Les nations tes plus civilisées n-i rerraont des provinces sauvages, 3i7. * jt fait au total de grands pro^rès, 370. Leur îur 'ic r tlé|'i'd eu masse de ieurs richesses, 4*f9. Sont civilisées par leurs besoins, 500. IV»jri]uui se pj-rlertionnent Icnicment, 502. :> Il <;. ("4*« .1^ peuvent être appelées civilisées, ÔO à ei ;.O'i. Les besoins leur manquent plus tMtrnn- (|)e rin»ln>lrre, 506. Motifs qui doivent i'\c<hr î tr 'l'atitude envers leurs grands écrivju , "r.^ En quoi consistent leurs relations co'HMi -.« i.tles, o61. Peuvent perdre par leurs c^: >oiir.);iions, mais non par leurs échanges, r.OÔ Sii !e ir (oi. vient depo<:«iéder des métaux pivcieux préfér.iblement à d'autres marchan-•ji'^ -, ">(>7. Leur capital ne réside pas là-de* «1*1 -, UV}^ N»^ i^enlent pas de capitaux en exp(riant le- écus, 571. Ne sont ja-

mais ruinées par le. M s transactions volontaires, 572. Mais P'î.:v(>';i r/tre par leur gouvernement, ibid. M "rft un prix plus ou moiii élevé aux mél.4u\ nrrc:eux, 5T3. N'en importent pas pardfl.» leurs Ije-^oiMS, 575. Comment elles s'acq'illonl réti li ro-miement de leurs envois, 576. Chacune ne peut Touruirque les produits qu'elle fait , 577. Comment elles peuvent toutes en m Aine ifmps avoir des balances favorables, rjT8. Ellus ne sont ja-mais victimes de leur (ommeice, 581. Ne gagnent pas plus par la \ei le lii leurs produits ouvrés que par celle <!<• leurs produits bruts, 683. Il leur convient ilt" rnñ'iipier leurs affaires, 585. N'ont pas de plus mauvais conseillers que les partisans du rô-ime pi ohibitif, 589, en note. Sont sacrifiées en leur qualité de consommatrices, 596. Quel

langage les plus sases d'entre elles doivent tenir aux autres, 609. &langa^ aurait plut de succès qu'une politiaue étroite , 610. Les causes de leur prospérité méconnues, 616. Leurs revenus 1.6 peuvent se comparer, u , p. 18. Ne sentent pas toujours le besoin des prodoils les plus utiles , 20. Les services qo on leur renci sont soustraits à la concurrence» 62. Paient trop peu d'autres services , 63. Lear puissance n'eslpoiot proportionDelle à leur popubtion , 163. Jusqu'à quel point dies doivent désirer d'être puissantes , i64. Lenr bonheur n'est pas proportionné à leur population, ibid. Quelle est la plus heureuse, 165. Ne sont pas riches par cela seul qu'il s'y trouve de çranaes richesses, 166. Doivent saToir eo quoi consistent leurs véritables intérêts, 259. Maux qu'elles favorisent par ignorance, ibid. Causes de leurs dépenses , 261 . N'ont point de lois sans leur consentement, ibid. Il leor convienl de donner une indemnité aux législateurs , 261. Doivent appuyer le bon ordre sur l'intérêt de tous, 263. Sont sujettes à la vanité, 279. Ne

sont jamais attaquées que par l'imprudence de leurs chefs, 282.
Du momeot

au'elles pèsent sur d'autres nations sont en état c guerre avec elles , ibid. S'il leur convieol de venir au secours les unesdes autres, 28608 note. Intéressées à se défendre par des milice*, 200. Ne sauraient être composées de soldais, 203. Quelle est l'instruction dont elles doiveot faire les frais, 332. Et quels sont les militaires auxquels elles doivent des secours, 366. Si le luxe leur est permis quand elles sont riche», 376. N'éprouvent que les maux (Qu'elles ont mérité, 385. Ijeur vanité dispendieuse, 391. Sont aussi bien défendues par des guerriers désintéressés que par des généraux avides, ibid. Plusieurs d'entre elles ont disparu et pourquoi, 3^7. On ne saurait comparer la quotité de leurs impôts, 398. S'il est de leur intérêt que leurs gouvernements empruntent à bon marché, 447. Différence entre leur histoire et celle d'une science, 537.

NATt'RE (la); montre un grand soin des espèces et un profond mépris des individus, ii, p. 123.

NATCRB (état de) ; pour l'homme est la civilisation, 1, p. 53.

RATCRE DES CBOSKS (la); est ce qui fonde les lois des sociétés et non les volontés arbitraires de l'homme, i, p. 2. Se découvre par b mé> thode analytique, 10. Montre quels sont les faits qui n'ont aucune liaison entre eux, M et 29. Doit être connue pour qu'on puisse prouver quelque chose avec des chiffres, 16. Elle fait prévoir l'avenir, 17. Est fière et dédaigneuse, 25. On ne se révolte pas impunément contre elle, 26. Cherche a effacer les classifications, 101.

NAVETTK VOLANTS ; en quoi consiste ce perfectionnement dans le tissage des étoffes, i, p. 122.

navigation; sa supériorité sur le roulage, I, p. 326. Navigation sur les canaux, ibid. botraves qu'on lui o|>po«e, 328. Le g^ie militaire la contrarie, 329. Aussi bien que les règlements de police, ibid. en note. Droite ineptes dont on la grève, 330. Maritime, le plus

puissant dos moyens de transport, 335. Ses progrès récents , ibid. et 354. Ses progrès lavorisent les subsistances, ii, p. 190. Intérieure, peut être contrariée par les formes de radroinislration , 211.

HAViRES ; nombre de ceux qui ont péri en 181^7, 1, p. 399, en note.

rbcker; cité, t, p. 391. Fait monter le prix du blé en voulant te faire baisser, ii,*p. 183, en noie. Jugement sur ce ministre, 245. Sage économe des deniers publics, 255. Cité à Toccasion de la difficulté de faire payer les contribuables, 426. Sa base pour calculer la population, 489. Injustement inculpé par Herrenschwand^ 565.

II, p. 275. Obligés par la raison et par la loi à tenir leurs comptes en ordre, 470. Voyez Commerçants.

RÈGRBs ; ori^ne de leur esclavage, i, p. 245. Leur travail dispendieux, 248. Et corrupteur, 249. Leur traite inique, 251. Ne peuvent cultiver le sucre s'ils sont libres, 252. Comment on les oblige à travailler à Haïti, 253. Ne sont point une propriété légitime , 5^6. Se multiplient sans la traite, ibid.

REWTON ; pourquoi sa gravitation universelle D*cst pas un système, i, p. 14. Mais une loi, 15.

!<ODLESSE, vendue et achetée ; nuisible i la richesse publique, i, p. 154.

NOMADES (Peuples); vivent sur les seuls produits spontanés du sol, i, p. 226.

HOVBRBS ronds; suffisaots pour expliquer Jes principes de Pécoomie politique, i, p. 6i.

9L'MÉRAiRE. Voyez Monnaies.

obAjssance ; elle est nécessaire au bon ordre, il , p. 260. Dépend en partie de la rédaction des lois, 261. Et de la justice du commandement, 266.

oBRoc ; capitation des serfs de Russie, t, p. 229. Commence à être remplacé par un fermage, 230, en note.

OBSERVATION! (K), OU Tcxpérience ; fondement de toute science, i, p. 8. Donne des résultats incontestables dans les sciences morales et politiques, 9. Est toujours nécessaire pour la confirmation des principes, 12.

OCCRRRIIÇES EXTRAoRD1!<AIRES ; quollos SOUt

celles qu'il convient de consigner dans les statistiques, ii, p. 504.

ODESSA ; ville dont les progrès ont été arrêtés par les entraves qu'on a établies , i , p. 586 , en note. Pourquoi les capitaux y donnent de gros prolits, ii, p. 70.

OFFRE, des produits ; influe sur les prix en influant sur le prix des services productifs, i, p. 362.

opinioif PUBLIQUE ; juge de la légitimité des guerres , ii , 28<». Acquerra plus de force â mesure qu'elle sera plus éclairée, 281 et 283.

OPINIONS ; leur diversité n'est point une objection contre la vérité, i, p. 30.

or; ce qu'en produit annuellement PAinéri-

3 ne, I, p. 85. Quantité annuellement produite ans le monde , 260. Monnnnyé ne vant pas beaucoup plus que l'or-lingot, 404. Il s'en produit quarante-cinq fois moins que d'argent, 405. Ses avantages et désavantages comme objet do consommation, 406. La proportion de sa valeur avec l'argent ne peut être Gxée, ibid. Pourquoi l'on s'en sert en Angleterre dans les paiements, 407. A conservé toujours â peu près la môme valeur par rapport à l'argent , 432. Vaut six fois moins qu'autrefois, ibid. Quantité exportée d'Angleterre en 1824, 475. Voyez Monnaies, Métaux précieux.

OUTILS ; Ne sont que des machines fort simples, 1, p. 181.

ouvRARD ; faisait la contrebande en société avec le roi d'Espagne, i, p. 602, en note.

OUVRIERS ; leurs motifs pour respecter les propriétés, i, p. 50. Comment l'instruction leur parvient, 51. Quelle est leur tâche dans la production, 94. Se partagent en deux classes, ibid. Leurs travaux exigent quelquefois des talents et des connaissances , 93. Qualités et défauts de ceux d'Allemagne, d'Angleterre et de France, 99. En quoi affectés par l'introduction des machines, 183. 18G, 189 et 199. Quantité de ceux qui sont occupés par le colon

en France et CD Angleterre, 200. Travaillent en Europe , qu'oiaue
libres , et non aux Antilles, 252. Dans quel cas travaillent h leur
compte, 266. Nombreux à Paris , ibid. Doivent être habitués de
longue mnin aux travaux suivis des manufactures , 272. Ceux ve-
nant d'Angleterre ont été utiles à ceux de Franco, 544. Et ceux de
France aux pays étrangers, ibid. Ne peuvent pas plus en Europe
se passer de chemises que de pain, ii, p. 3'2. Tous les salariés par
les entrepreneurs ne font pas {>arie de cette classe , 43. Quels
sont Icâ hommes qui en font partie, 44. Le paiement à la tAclie
équivaut h un paiement à la journée, ibid. Lrur salaire s'élève par
l'effet de- l'augmenta lion de la demande, 45. El diminue par la
cherclé du blé, ibid. Leur classe se divise en deux, 46. Celle des
manouvriers ne gagne que ce qui est nécessaire pour se mainte-
nir, 47. L'homme de métier gagne plus, ibid. El n'est pas exposé
aux mêmes extrémités que le manouvricr, 48. Ont un monopole à
subir de la pari de leurs maîtres, 49. Sont plus intéressés aue les
riches à la bonne législation du pays, 50. Ne doivent pas à la civi-
lisation une condition plus fâcheuse, ibid. Quelle protection leur
doit l'autorité publique, ibid. Leur travail ne vaut pas toujours
l'huile qu'ils brûlent pour s'éclairer,

OXLEY (John^; journal d'une expédition h la Nouvelle-Galles
du Suil, ii, p. 146.

PAIX (Prix du}; effet de la taxe dans Pari», I , p. 362. Ne vaut
pas plus que le blé et pourquoi, 428.

PAif\, du change; ce que c'est, i, 486.

tîl2

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE

PAU ^la); est toujours dans Tinlérét des naliioiis . ii , p. ^8. Ce ^ui Tempéche de se imaiiJenir, i79. Pourquoi les projets de paix perpétuelle sout des rêves, ibid.

PALMiBni, auteur sicilien; cité h 1* occasion des prohibitions, i. p. 60i» nt note,

PAPiKR ; sa fabrication vicieuse depuis 150 ans en tertu d'un règlement de Colberl, i, p.

paris; est une ville très manufacturière, i, p. 266. Ses rues encombrées par des étalages, 311. Et par d'autres abus , 312, en note, La plupart de ses rues faites avant François I, il, p. 170. Moyen d'y prévenir beaucoup d'accidents, HT. De s* y procurer des magasins de blé, 186.obi^trué plutôt qu embelli par la seconde galerie du Louvres, 299. Embellissements qu'il réclame, ibid, en ttote, et 320, en no/c. Plusieurs do ses monuments a ntiques,302. La distribution de ses e<iux consommables exccl>ente matière pour des entreprises particuitères, 321. Combien cette distribution coûte maintenant aux habitaotide Paris. 322, en note.

parubll (Sir h.) , membre du parlement dWngleterre; cité, i, p. 47.%, en note.

pARiicuuKR (les]; iudilTercents sur les intérêts généraux qu'na ils sont ignorants, i, p. 32.

parties Doi:8Lfï8i mode de comptabilité commerciale expliaué , ii , 472. Il personiGe les aïïaires diverse , ibid. Et les divers intérêts, 475.

paupérisme; mot nouveau pour désigner raccroissement graduel du nombre des indigents , il , 361 , eit note. Seul moyen de

s'en garantir, *ibid.*

PAVIRE ; plus attaché au sol que le riche, i, p. 551. C'est un bagage difficile à transporter, *ibid.* Est inléres.'é plus que personnel à l'indépendance du pays et à ce qu'il «it de bonnes institutions, *ibid.*

PAYSAGES ; n'ont pas plus de qualités morales que les citoyens, i, p. 253. Leur incurie et leur paresse, 242. Immobilité de leurs modes, li, p. 247.

PÉAGES PUBLICS ; sont un mal qu'il convient de réduire autant que possible, ii, p. 305.

PÊCHERIES ; souvent plus productives que la culture, i, 257. L'art de conserver et de transporter les poissons augmente leur importance, *ibid.* Se combinent avec des entreprises de commerce, *ibid.* Trop grande importance attachée à celle de Terre-Neuve, 258.

pÊcuBiR ; Ses travaux assimilés à ceux de l'agriculteur, i, p. 102.

PENSIONS ; comment on pourrait en empêcher l'abus. II, p. 358.

PERPECTio!! (la) , en tout genre ; son type idéal est une chimère, ii, 536.

PÉRON ; son voyage cité, ii, p. 146.

PESTE ; insuffisante pour borner les populations, il, p. 126. Ses effets en Prusse, 153. A Londres et à Marseille, 134.

PEUPLE (classe du]; son abrutissement s'étend aux hautes classes de la société, ii, 332. Quelle instruction doit lui être donnée, 333.

peuples; de Tyr, d'Athènes et de Rome ont péri ton», entiers, i, 19. S'ils ont été chasseurs et pasteurs a\ant d'être cuhivateurs, 57. Of.t I

une certaine industrie , même quaod ils sont barbares, 96. Voyez Naiions.

PBARKs maritimes; leur utilité oe saurait être payée par le consommateur, ii, p. 320. Annoncent le voisinage d'un peuple Ci-vihsé , ibid.

pHiLosoPBiB ; en quoi elle est utile à Tbomme» 11, p. 121.

PHOQUES ; comment s'en fait la chasse, i, p. 258. Leur nombre diminue, 259.

PHTsiocRATBs, OU écouomisles du xTin« siècle ; ce que c'était que leur principe de l'évi* dence et leur despoUsme légal, ii, 532. Confondaient l'économie politique avec l'art d'administrer, 553. L'ont nommée mal à propos du nom d'économie politique , 554. Se sont appuyés sur des principes métaphysiques, ibui. Arrivaient aux mêmes résultats que des économistes qui leur ont succédé, 555. Sont de> meures dans les mêmes opiuiions, ibid. Voyez Économistes du 18" siècle.

paTsiOLOGiE DB L BOMiiB; uous moDlre ce que c'est que celle de la société, i, p. 1 . L'une et l'autre considèrent l'homme, mais sous des points de vue différents, 6.

pisTOLS ; origine de cette expression, i, p.

PiTT ; a fait plus de mal à l'Angleterre que Calonne à la France, i, 449. Donne l'exemple de l'abus des emprunts par souscription , u, p. 448.

PLACEMEXTS D* ARGENT ; poux qui sont diffi* ciles, i, p. 14S. Faciles (K>ur toute espèce d'entrepreneurs d'industrie, 150.

PLATON; erreur de ceux qui, comme lui, ont arrangé des républiques imaginaires , i , p. 2. Son système d'économie politique , ii « p.

POIRÇOINAGE DES MFTACX PBACIBCX ; Utile à

ceux qui le paient, i, 556.

POISSON ; de quoi se composent ses (rais de production , i , p. 256. Est un produit qui s'épuise, 259.

poivre; intendant de rtle-de-Fraoce , cité au sujet des colonies, i, G3I.

POLICE ; en quoi nuit à l'industrie , i , 328. Détruit une partie des avantages de la navigation du Rhin, 329, en note. Est un accessoire, la production est la chose essentielle, 331. Mal faite quand les citoyens ne peuvent obliger les magistrats à faire leur devoir, ii, p. 177, en note. Ne coûte rien quand le gouvernement est aimé, 292, en note.

POLITIQUÉ EXPÉRIMENTALB ; CD QUOJ elle est

utile à l'homme, ii, p. 121.

POLITIQUE SPECULATIVE ; ce qui diffère de l'économie politique , i, p. 5. Ses points de contact avec l'économie politique , u, p. 529.

POMMES-DE-TERRE ; leur influence sur la population, II, p. 143. A quel prix peuvent nourrir les Irlandais, 144, en note.

POPE ; un mot de lui souvent cité ne signifie rien , II, p. 267, en note.

POPULATION ; quel est son principe, », 121. Ne saurait être bornée par les guerres, 125. Ni par les épidémies, ibid. Ni par les famines, 126. Mais par les moyens de subsistance, 127. Malheurs qui l'accompagnent le défaut de

moyens (cf. l'Utér. Isl. Les pertes multiplient les mariages, 133. Et les naissances, ibid. Objections contre ces principes, 135. Un sol fertile ne suffit pas pour qu'elle se multiplie, 156. Pourquoi n'a-t-elle pas décliné pendant la révolution française, 138. Influence qu'elle reçoit des productions alimentaires, 140. A été multipliée par les machines à vapeur, 141. Elle l'avait été par les moulins & blé, ibid. Comment bornée par la disette, 142. Et favorisée par l'introduction des pommes de terre, 143. Ne saurait être éternellement croissante, 144. Quelle influence elle reçoit de la civilisation, 146, Celle de l'Amérique ancienne comparée à celle des États-Unis, 147. Ses progrès en Angleterre , 148. En Espagne, ibid. Causes de son déclin en Égypte, 149. En Grèce et en Italie, ibid. Inutilité des efforts que l'on fait pour la multiplier, 150. Beaucoup moins grande autrefois qu'aujourd'hui , 152. Quelle pourrait être celle de la France, 154. N'est point augmentée par les progrès de l'art de guérir, 156. Mais rendue plus virile, 161. Les tables de mortalité ne la font pas connaître, 162. Elle est diminuée par l'intérêt personnel , ibid. Dans quels cas ses progrès sont désirables?, 163. N'est point une indication de la puissance des nations, ibid. Ni de leur félicité, 164. On ne gagne rien à la réduire, 165. Comment elle se distribue en chaque pays, 168. Signe pour

reconnaître ses progrès, 169. Elle est favorisée par une baisse de prix dans le combustible, 170. Dans le sucre, 171. Elle est multipliée par les machines; qui suppléent aux bras de 1 homme, 172. Elle souffre de l'inégalité des récoltes, 177. N'est pas une richesse quand elle est misérable, 363. Les habitants de population difficilement exacts, 480. N'est pas comme le nombre des naissances, ibid. N'est connue que par les dénombrements, 498. Pourquoi les nombres officiels sont sujets à erreurs, 499. Circonstances qui devraient être relatées dans les états de population, 500 et 504.

ROTB-BALLES; seuls commerçants qu'il y eût dans l'origine, i, p. 308.

PORTS OMER; ce qui multiplie leurs avantages, II, p. 321. Leurs frais peuvent être payés par les navigateurs, ibid.

POSTE AUX LETTRES; a rapporté moins quand on a trop élevé le tarif, ii, p. 409. Pourrait avec avantage être affermée, 413. Le tarif en est arbitraire, 415.

POURPRE; couleur dont le secret a été perdu par l'effet d'un monopole, i, p. 551.

POUVOIR; pourquoi il est difficile que ceux qui l'exercent en soient dignes, i, p. 23.

PRATIQUES SCIENTIFIQUES; quelle en est la source, i, p. 10. En quoi contraires aux progrès de l'industrie, 98.

PRÉSENTS FAITS PAR LES COCTERNEHEKTS; devraient être des produits de l'industrie privée, II, p. 321. À quoi se réduit leur magnificence, cf.

PRESSE d'imprimerie ; a multiplié le nombre des hommes employés à la confection des livres, 1, p. 191.

PRÊT A INTÉRÊT ; en quoi il diffère du dépôt, II, p. 73. Ne détériore pas le capital, 74. Pourquoi son prix ne doit pas être nommé in-

térêt de l'argent, 74. Pourquoi condamné par les théologiens, 75. Quelles diverses formes ? il revêt, 76. Quelles causes influent sur le taux où il se fixe, 79. Voyez Capitaux et Intérêt.

prêtres; pourquoi ils cherchent à multiplier les populations, ii, p. 151.

PRIBSET EKCODRAGEME; ioutils que Rud ils ne sont pas donnés par la nature des choses, i, p. 614. Causent de la perte aux nations, 615. Passés follement par la France pour l'exportation du sucre raffiné, 616. Et pour la pêche de la morue, 617.

PRIMOGENITUR (droit de) ; en quoi funeste, II, p. 106. Moins fâcheux depuis qu'il y a de grandes fortunes mobilières, 107.

PRINCE (le) ; son éducation plus mauvaise que celle de ses sujets, ii, p. 357. Le prince héréditaire de Danemark 1 un des élèves de l'auteur, 410 voir note.

principes; ce que c'est, i, p. 12. On ne doit

leur accorder une confiance illimitée, 13. Dans quels cas doivent céder aux circonstances, 38. 11 faut les connaître même quand on ne les cite pas, 43. Quand ils sont faux, corn-

passés à des écrivains trompeurs, 46 en note, es plus simples généralement méconnus, 381 en note. Dans quels cas doivent cé-

der à ce qui est expédient, ii, p. 186.

prix cocrant ; ce que c'est, i, 304 et 305. A tiré l'économie politique du vague, ibid. Est constaté dans les bourses et balles de commerce, ibid. Pourquoi il a toujours auelque latitude, 353. Suppose une quantité cléterminée de marchantlise, 354. Est le rapport des

Suautités qui s'échangent mutuellemenl, ibid. [l'est pas l'effet mais la cause des quantités offertes et demandées, ibid. Comment il est fixé , 355. Comment son élévation diminue le nombre des consommateurs , 359. Influence qu'il reçoit des causes fortuites, 364. Peut baisser pour tous les produits à la fois, 367. Peut être bas et cher en même temps, ii , p. 23. En baissant augmente la consommation de l'objet , ibid. Et augmente les profits du producteur, ibid. Est augmenté par l'impôt, 24. Dan« quel cas est supérieur à I utilité du l'objet, ibid. Les prix moyens des choses seraient un objet important de statistiaues, 502.

prix ORiGiiiAiRB , des choses ; se compose des frais de production , i , p. 365. Ses variations sont diverses , 366. Sa baisse ne cause J>oint de perte aux producteurs, ibid, El fait a richesse des consommateurs, 367.

PRIX DORNÊS PAR LES ACADEMIES ; en qUOÎ

insuffisants, ii, p. 335.

PROCÈS ; ils ne sont pas ulOes en ce qu'ils font vivre les gens de loi, ii, p. 243.

PRODIGALITÉ ; dissipe les capitaux amassés par l'épargne, i , p. 157. Diminue le capital national , ibid. Vivement censurée par Adam Smith, 160.

PRODIGE ; ne saurait être libéral, ii, p. 234. Ne tient pas assez de comptes des besoins futurs, 236.

PRODUCTEURS ; quels sont ceux qui ont droit à ce titre, i, p. 108. On peut le mériter sous plusieurs rapports à la fois, 109. Dans quels cas ne perdent pas ce que les consommateurs

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE

gagnent, 119. Leurs intérêts se confondent quelquefois, mais pas toujours avec ceux de la société, 15 et 270. Agricoles; quels ils sont, 268. Manufacturiers; quels ils sont, 262. Les valeurs qu'ils consomment ont été produites, rui. Soit intéressés au succès les uns des autres, 540. Sont les plus utiles des consommateurs, 351. On peut être sans s'en douter. Il, p. 7. Par le moyen d'un instrument qui produit, 19. Dans quel cas ne sont pas remboursés de leurs frais» 24.

PRODUCTION ; en quoi elle consiste, i, p. 81. Immense dans un pays civilisé, 84. S'il y a quelque prééminence entre les diverses manières de produire, autre que par la valeur produite, 105. Est le résultat d'une pensée unique, 108. Equivaut à un échange des frais de production contre les produits, 115. N'absorbe pas les fonds productifs, 116. Comment devient plus avantageuse, 119. Comment, en ne faisant que remplacer les capitaux, elle jette une nouvelle valeur dans la société, 153. Se dirige naturellement vers les objets dont le besoin se fait le plus sentir, 153. Cas où elle serait arrivée à son maximum, 188. Peut être considérée dans l'intérêt de la société et dans l'intérêt des producteurs, 205. Est en proportion du profit que chaque producteur en tire, 211. Peut être continuée lorsqu'elle a cessé d'être lucrative, 293. Quelle est celle qui fait courir le moins de risques, 297. On a été

longtemps h savoir celle qui était due au commerce, 302. Controverses h ce suiel, *ibid.* Ce qui la contrarie nuit aux débouchés, 343. Doit se régler sur les besoins des consommateurs et non sur la politique du gouvernement, 314. Où sont SCS bornes nécessaires, 315. Circonstances qui la rendent trop chère, 317. Dans quel cas n'offre plus de débouchés aux prouits, 351. Comment elle se proportionne aux prix et aux besoins, 359. Au total a toujours été en croissant , 370. Quel est son véritable encouragement , 540. Est la source de tous les revenus, *ii* , p. 7. De la population , 127. Les institutions lui sont nécessaires, 136. En quoi favorisée par la consommation, 206. Une Simule ne donne pas plus d'un encouragement, 207. Celle des produits immatériels offre des débouchés sans bornes, 355. Marche quelquefois k l'aide de capitaux qui échappent à toute appréciation, 408. Quelles sont les productions annuelles que l'on peut évaluer, 501. Le phénomène de la production imparfaitement décrit et expliqué par Adam Smith,

PRODCCtIon convERcuLB ; en quoi elle consiste, *I*, p. 301 . Par quoi contrariée, 328. Verri avait entrevu en quoi elle consistait, mais il n'a pas su tirer la conséquence de cet aperçu, *ii*, p. 557.

pnoDCiT brut; est la somme de tous les produits net», *i*, p. 211. Les produits bruts définis , 583. Leur exportation est favorable, 587. Egale son produit net, *ii*, p. 10.

PRODUIT rkt; ce que c'est suivant les économistes de Quesnay, *i*, p. 209. Se confond en somme avec le produit brut, 211. Ne peut se dire que par rapport aux particulier?, *ii*, p. 10.

produits; quelles choses méritent d'être appelées de ce nom, i, p. 81. Quoiqu'ils aient cessé d'exister, n'en ont pas moins été les produits, 89. Offrent tous des traces des trois opérations qui constituent l'industrie, 95. N'ont pas toujours reçu toutes les façons dont ils sont susceptibles, 103. S'il y a quelque prééminence entre eux autrement que par leur valeur, *ibid.* Quels sont ceux où le fonds de terre n'est pas nécessaire, 109. Quand ils valent autant que leurs frais, tous les producteurs sont indemnisés, 117. En obtenir davantage pour les mêmes frais, constitue les progrès de l'industrie, 119. Sont nécessairement consommés, 147. Il ne convient pas d'en faire à la fois de plusieurs sortes, 166 et 168. Ceux des machines fournissent les moyens d'acheter ceux du travail des hommes, 185. Moyen d'évaluer à quoi se montera leur valeur future. 294. Les nouveaux percent difficilement, 296. Avantage des anciens, 297. Quels sont les plus sûrs, *ibid.* Leur situation est une de leurs modifications, 302. Ont été produits quoiqu'ils soient consommés, 303. C'est leur valeur réciproque qui est importante, et non leur valeur contre l'argent, 337. Comment il faut entendre leur évaluation en monnaie, *ibid.* On les achète avec des produits, 339. La disette de l'un entraîne la mévente de l'autre, 310. Ne surabondent pas tous à la fois, 313. Et ce n'est

Sue relativement à la situation du pays ^• condition nécessaire pour qu'une chose soit un produit, 345. Leur utilité comparée à ce qu'ils coûtent, *ibid.* Dans quels cas sont trop chers pour être demandés, 347. Leur bon marché éminemment favorable à leur débouché, 348. La richesse générale est plus considérable quand ils sont à bas prix, 368. Pourquoi doivent appartenir au propriétaire du fonds, 307. Et à l'entrepreneur quand ils proviennent de divers fonds, 508. Se multiplient à mesure qu'on les

demande , 577. Un seul se répand sur plusieurs revenus, ii, p. 3. Il en est peu qui n'aient qu'un seul producteur, *ibid.* et 7. Ceux de la plus courte durée font partie d'un revenu, 12. Dans quels cas ne remboursent pas leurs frais, 2i. Sont vendus plus chers par les besoins des industriels , 33. L'un supplée à l'autre pour entretenir les nations, 128. Un produit particulier a un lieu procure tous les autres, 169. Sont toujours consommés, 198. Ceux qui font partie du capital sont consommés quoique le capital ne le soit pas , 199. Sont presque toujours achetés avant d'être consommée, 203. On ne peut pas en créer plus qu'on n'en demande, 209. Ne surabondent que par accident, 210. Leur imperfection est la faute des consommateurs, 219. Les consommateurs étrangers les veulent [plus parfaits, 219. Il convient de consommer ceux qui sont de bonne qualité, 232. Pour cela il faut se connaître en qualités et n'être pas trop indigent ,

PRODUITS AGRICOLES ; en quoi ils consistent, 1, p. 105. Seraient plus chers si les terres n'avaient pas de propriétaires, 207. Nourrissent ceux qui les cultivent et ceux qui les achètent , 208. Sont la source d'un légitime

revenu pour le propriétaire du fonds, 224.

PRODUITS IMMATERIELS *, ce que c'est, 1, p. 88. Leur analogie avec tous les autres, *ibid.* Sont consommés à l'instant de la production» *ibid.* Méconnus par Adam Smith, *ibid.* Sont quelquefois payés abusivement au delà de leur valeur, 89. Exigent les mêmes opérations que les produits matériels, 99. Peuvent servir à former des capitaux, 161. Adam Smith ne les a pas reconnus, ii, p. 569.

PRODciTS H AKL facturés; définis ; 1. p. 585. On les croit plus avantageux à exporter que les produits bruis, 584. Fausseté de cette opinion , ibid. Encouragent une multiplication d'hommes qui n'est pas la plus favorable,

professions; séparées naturellement dans la société, i, p. 168. Pourquoi «lies sont I éunics sur un seul individu dans les villnces,

PROFIT UE l'entrepreneur d'ikdcstrie ; fait partie des frais de production , i, p. 117 et II, p. 510 etStS.

PROFITS ; noms des gains éventuels qui composent les revenus, ii, p. 4. Kcs plus gros gont faits sur des objets de peu de valeur, 22. Et sur des objets relativement à bon marché, 25. Trois causes élèvent ceux des entrepreneurs d'industrie» 57. Mal appréciés par les économistes abstraits, ibid. Plus considérables quand ils sont incertains, 59. Quels sont ceux qui ne sont soumis à aucune concurrence, 52, Ceux de Tinduslrie et ceux des capitaux confondus par plusieurs auteurs anglais, 67.

profits do fonds db terre ; ont donné lieu à de vives discussions, i , p. 47. Controverses auxquelles ils ont donné lieu. 210 jusqu'il la page 226. Inconvénient de ces controverses, 224. Forment le revenu de l'instrument ap* pelé terrain, ii, p. 95. Le produit des mines doit en faire partie, 94. Fondement de cette valeur, 95 et 108. Le monopole l'élève souvent très haut, 95. Fait partie des frais de production, 98. Quel est leur taux dans les diiiiérentes situations sociales, 100. Se confondent avec les améliorations rurales qui sont des portions de capitaux, 101. Erreurs de Ricardo et de Mallhus sur ce profit (rem), 108. Sont de même nature que tous les autres profits, ibid. Tort qu'a fait à l'économie

politique la théorie ricardienne, 111. Sont le fondement du fermage, 112.

PROGRÈS industriels ; profitent au producteur ou au consommateur, i, p. 567.

PROBiBiTir (système); en combien de branches il se divise, i , p. 559, en note. Ne procure aucun avantage à la production intérieure, 585. Ses conséquences, ibid. Augmentent les prix pour le plaisir de les paver, 594 et 596. Réfutation d'un de ses sophismes, 594. Fait établir des droits ridiculement appelés protecteurs , 595 , en note. Diminue le revenu de tous les citoyens, 596. Détours immenses qu'il faisait prendre aux marchandises sous le régime impérial, 596, en note. Défavorable aux producteurs , 597. Rend difficile la tâche de l'administration , 598. Entraîne des frais de douane excessifs, 602. Ne favorise pas

les manufactures en prohibant la sortie des matières premières, 605. Ses arguments réfutés, 605. Nous prive d'un avantage de peur que nous en soyons privés, 606. Est contraire aux exportations lucratives, 606. Ne favorise pas les perfectionnements , ibid. Ne met pas nos capitaux au service de l'industrie étrangère, 607. Nous empêche de prendre part aux avantages dont jouit l'étranger, 608. Résumé de ce système, 615.

PROBiBiTiONS ; ne sont pas ce qui fait la richesse de l'Europe, i, p. 11. Ne peuvent pas être supprimées sans précaution, 599. Aucune n'est absolue par le fait, 600. De sortie, sont impolitique, 605. Dans quel cas ces dernières sont admissibles, 604. En supprimant une importation suppriment une exportation, 606. Sont de mauvaises représailles , 609. Dans quel cas équivalent à un impôt, ii, 408. Toyex Prohibitif (système).

PROPRIÉTAIRES FONCIERS; sont intéressés à connaître l'économie politique, i, p. 55. Concourent à la production par le moyen de leur instrument, 108 et 2(14. Eu quoi consiste le service productif qu'ils rendent, 206. Produisent non par eux-mêmes, mais par leur instrument, 208. Leur profit n'est pas le fruit d'un monopole, 221. En quoi consiste le service productif de leur instrument, 224. Font valoir avec désavantage quand leur propriété est grevée de dettes, 251. Leur vanité leur est onéreuse, ibid. Dans quel cas avancent l'art agricole, 252. Inconvénients des faire-valoir, 2.>5. Agréments qu'on peut y trouver, 255. Produisant indirectement, ii, p. 19. Ne sont pas fondés à réclamer contre les circonstances favorables h d'autres propriétaires ou aux consommateurs, 97. Ceux d'Angleterre comparés aux ouvriers qui brisent les machines, 98. S'ils méritent d'avoir des droits politiques, 99. Ne sont Jamais propriétaires pour l'éternité, 105. Il ne convient pas qu'As aient de trop grandes propriétés, 107. Jouissent de toutes les circonstances favorables à la terre, 115. Sont inexcusables d'être attachés aux routines, 114. Sont victimes des circonstances contraires aux biens-fonds, 115. Exercent un monopole envers les fermiers, 117. Sont l'objet d'une considération qui n'est due qu'au mérite personnel, ibid. Emprunteraient aisément sous un bon régime hypothécaire, 460.

PROPRIÉTÉ ; sert de fondement aux richesses sociales, i, p. 66. Le droit de propriété est indispensable pour jouir des avantages de la division du travail, 168. Différemment considérée par le jurisconsulte et par l'économiste, 506. Peut exister de fait ou en paroles, 507. Pourquoi la propriété du fonds entraîne celle du produit, ibid. Doivent être également bien garanties l'une et l'autre, 508. Fondée sur la nature de l'homme, 509. Tant mieux imparfaitement garantie que pas du tout, 510. Est violée sous les

régimes les plus réguliers, *ibid.* Gouvernements qui ne savent pas la garantir, 511. Violée par l'imperfection des lois, *ibid.* Par les agents du ^énie militaire et maritime, 514. Par l'impôt mutile, *ibid.* Le» capitaux

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE

ne senreot pas dans les lieax où elle D*est pas respectée. 516. Doit être protég<^e par les mœurs, *ibid.* El par l'instruction du peuple, 517. Celle des terres est avanugeupe h ceui même qui n*en possèdent pas, *ibid.* En quoi favorable aux indigents , i^rd. Est \ioléepar les ri^quisiljons d'hommes, 523. Par les privilj^ges 525. Par les passeports, *ibid.* Par Tesclavage, 528. N'est pas antérieure à la société, 531. Violée dans la levée des soldaU et des matelots. Il , p. 64.

piopiiiTTCs(les) ; sont de différentes natures, I , p. 518. Quel classement on peut en faire, 519. Les anciennes écoles n'avaient pas d'idées nettes sur ce point, 520, en note. Acquisies par des moyens honteux n'augmentent pas les richesses publiques, 522.

PROPRittTis CAPiTAtBs ; il j en a qui sont en même temps foncières el mobilières, i, p. 527. Échappent au 6sc quand elles sont mobilières, 528. Comprennent les clientèles et les cbalao-dises , 529. Sont plus légitimes que les pro« prictés foncières, 530.

PROpaitTÉS roRciUEs; sont quelquefois en même temps des capitaux, i, p. 527. Leurs avantages, 528. Sont les moins sacrées de toutes les propriétés , 530. Ne doivent pas en être moins respectées, *ibid.* Ont donné lieu â un paradoxe, 531. Sont instituées pour le bien de la société et non du propriétaire, 532. Le propriétaire n'est pas seul producteur de leurs produits, 532. Un grand

charme y est attaché, *ibid.* Leur revenu n'est pas très assuré, 533. Sont en butte h la chicane et au fisc, *ibid.* Ne sont pas un gage de résidence , *ibid.*

PRoPRitrfcs ifiDusTRiELLEs; en quoi elles consistent, I, p. 520. Ne sont pas trnnsmisibles,

Peuvent devenir la matière d'un contrat

523. Composent la plus sacrée des propriétés, *ibid.* et 529. Font partie des richesses nationales, 527. Quelquefois violées indirectement,

PROPRitTts LiTTtRAiREs; sont d'uue nature très particulière , 555. Leur violation devrait être poursuivie par le ministère public, 536. Ne peuvent pas être perpétuelles, 537. Elles violeraient dans ce cas la liberté d'autrui, *ibid.* Devraient être transmises à la veuve et aux enfants immédiats de l'auteur, 538.

PRUSSE ; les contributions qu'elle a payées n'ont pas fait tort à son industrie, n, p. 72.

pvBLic (le) ; des dépenses qui se font dans son intérêt, ii, p. 248. L'économie est pour lui ce qu'elle est pour les particuliers, 250. Des entreprises faites pour son compte, 2M. Consomme des services publics, 252. Fournit aux dépenses publiques , 253. Doit en recueillir les avantages, *ibid.* N'est pas ju^e de ses déj»enses , *ibid.* Éprouve des besoms factices , 258. Pourvoit seul aux dépenses publiques , 261. Voyez U Société.

pCBLicisTEs; quels hommes méritent ce nom, I, p. 30.

QUALITÉ DES PRODUITS ; forme une des conditions de leur prix, i, p. 593.

QUANTITÉS DES PRODUITS ;

DÉES ; ne sont pas la cause , mais reflet des prix, 1, p. 355. De quoi les prix dépendent, ibid. Ne sont que des quantités de services productifs, 361. Ce qu'elles sont quand il est question de monnaies, 389. Ce qu'elles sont relativement aux métaux précieux, 393.

QUANTITÉ ; aussi fuées que la peste,

quesat; comment il explique Que tout impôt retombe sur les propriétaires foix^iers,

II, p. 400. Vérités majeures qu'il a prouvées, 550. Son histoire, 551 en note. Voyez Écoute des XVII^e siècle.

QUESTIONS; insolubles, ne doivent pas empêcher qu'on ne profite de celles qui sont résolues, 1, p. 38. Quelquefois mal posées pour empêcher le bon sens de les résoudre , 58. Bien posées sont à moitié résolues, tSO.

QUESTIONS, auteur belge; cité à l'occasion de l'arithmétique politique, ii, 494,

RAVAIL ; son erreur sur le commerce, i, p. 306. Services rendus par lui, ii, p. 56S.

raciser ; signification de ce mot , i , p.

RICHTER, ou formules ; d'un grand service dans les arts, i, p. 279.

récoltes; toujours inégales pour alimenter une population sensiblement égal», ii, p. 177. Comment se consomment celles qui sont trop abondantes, 178. Et celles qui sont insuffisantes, *ibid.* Raisons de ceux qui veulent réparer leur inégalité par des mesures administratives, 179. Et de ceux qui préconisent la liberté de la culture et du commerce des blés; 180.

RÉCOMPENSES PUBLIQUES ; décrochées par les académies*, difficultés qui s'y rencontrent, u, p. 352. Moyens de les rendre plus utiles, *ibid.* en note. Quelle est la meilleure et la plus naturelle des récompenses, 354. De quoi elles peuvent être composées, 355. Pécuniaires, ne sont mauvaises que parce qu'elles sont mal appliquées, *ibid.* Honorifiques, coûtent à la société, *ibid.* Ne doivent pas consister en des exemptions qui sont des privilèges. 357. Distribuées à tort sont des maux publics, *ibid.* Toujours mal distribuées par les princes, *ibid.* A quelles personnes on devrait en remettre la distribution, 358.

RÉGIES ; administrations instituées pour le recouvrement des impôts, ii, p. 412. Régies intéressées, mesure machiavélique, 413.

RÈGLEMENTS DE l'administration; dans quels cas peuvent être utiles, i, p. 556. Jusqu'à quel point ils doivent pouvoir écarter une industrie insalubre ou incommode, 557.

recherches ; des objets de consommation, a trois causes, i, p. 437.

revenu ; mot qui ne donne pas en français une juste idée du profil foncier ni du fermage, *ibid.*, p. 112 en note.

REVENUS PUBLICS; dans quel cas sont de la circulation, i, p. 365.

RBRTitRS Mt L*tTAT ; De restituent pas au contribuable par leurs achats les intérêts de leurs prêts, ii , p. 432 et 436. Ne sont pour rien dans les manœuvres de Tagiolage, 449. Sont du parti de celui qui paie exactement les arrérages, 454. Le gain qui résulte de la hausse de leurs rentes est une perte pour le contribuable, 461.

REPRt^iMTAnTS DC PEUPLE ; Le vol des subsides n'était pas autrefois l'objet essentiel de leur réunion, ii » p. 370.

BEPREsEHTATiv (gouvernement)^ son origine»

11 , p. 370. Comment les princes absolus se résolvent à remettre, 371. ne met pas à l'abri d'une mauvaise administration financière, 372. Comment on y influe sur les votes, 373. Peut autoriser un impôt inique, 390.

REPRtsENTATioii THÉÂTRALE ; produit immatériel supérieur à beaucoup de produits matériels, 1 , p. 90.

RÉPUBLIQUE helvétique; pourquoi n'a pas été garantie par sa neutralité » n > p. 285, en note.

républiques ihagiii AIRES ; crTCurs de ceux qui les conçoivent, i, p. 2.

RÉSERVES, dans les banques de circulation ; pourquoi nécessaires, i, p. 469. Celle de la Banque de France, ibid.

retours ; ce que signifie l'expression faire des retours, i, p. ^Sod, CaracténVés , 56t. L'essentiel est la valeur, non l'espèce des choses dont ils se composent, 562.

revenu annuel; somme des profits d'une année» ii, p. 10.

REYEV national ; est la somme de tous les revenus recueillis dans une nation , ii, p. 10. Égale la valeur brute de tous ses produits, ibid. Celui de l'État ou du gouvernement n'en fait pas partie» 11.

REVENUS ; leur propriété doit être garantie comme celle du fonds , i , p. 508. C est leur importance et non l'abondance des métaux précieux qui favorise les ventes, 567. Quelle en est la source première, h , p. 1 . Ils proviennent de la vente d'un service productif,

Me sont caractérisés que par leur origine

3. Mécanisme de leur distribution ,4. Ils se composent de diverses sortes de profits , 5. Sont tous fondés sur quelque production, 7. Il en est de plusieurs sortes recueillis par la même personne, 8. La monnaie ne fait pas partie des revenus, ibid. Sous quelles formes diverses on les reçoit, 9. Ne se multiplient pas par de doubles emplois, 10. Comprennent des produits de la durée la plus courte, 12. Comment doit s'en calculer l'importance, ibid. Mesure de ceux qui se consomment immédiatement, 13. Et après une vente ibid. La doctrine de l'auteur injustement combattue, 14. Elle est fondamentale en économie politique, ibid. L'importance d'un revenu varie incessamment, 16. Comment il est possible de les évaluer, 17. Causes qui y influent, 18. Dans quelques cas un revenu incertain est cédé

Source UD revenu fixe, 26. Sa valeur réelle inue sur sa valeur d'échange, 27. Revenus acquis par la faveur, 6t. Ce qui détermine ceux que l'on tire de ses capitaux. 64. Doivent

pourvoir aux consommations courantes et aux pertes futures, 236. Ceux qui rendent les établissements publics souvent inférieurs à leur utilité réelle, 305. Le revenu général a sa source dans les fonds productifs de toute la société, 369. Ils sont la source renaissante qui fournit les impôts, 395.

rbtn; sa navigation gênée par la police française, t , p. 329, en note.

RiCARDo (David); tire des conclusions que l'expérience ne confirme pas toujours, i, p. 46, Assure que les impôts ne font pas tort à la production, 47. N'admet pas les produits immatériels , 90. Ses discussions avec l'auteur sur le mot valeur, 113, en note. Croit que le travail est productif et non la terre, 216. Et

que le droit foncier ne fait pas partie du prix des choses, 218. Sa doctrine fondée sur des abstractions, 220. Trop vantée par M. Mac Culloch, *ibid.*, en note. En quoi elle est bonne; *ibid.* Se méprend sur l'effet de la demande, 561. Combattu à l'occasion des causes qu'il assigne à la valeur de l'argent, 596. Injuste reproche qu'il fait à l'auteur, 415, en note. Comment il propose de soutenir la valeur d'une monnaie de papier, 453. Reproche qu'il fait à l'auteur, ii, p. 68, en note. Cité à l'occasion de la liberté du commerce des blés, 98. Son erreur au sujet du profit du fonds de terre *fréquent* signalée, 108. Lui et ses partisans affirment que l'impôt est entièrement payé par le consommateur, 400. Reproche qu'on peut faire à son école, *ibid.*, en note. Suppose que l'industrie est toujours en proportion du capital » 407. Critiqué sur sa doctrine de l'impôt, 422, Préfère avec raison que les dépenses de la guerre soient acquittées avec l'impôt plutôt

du'avec l'emprunt, 460 et 461 . Critiqué sur sa oclrine relative au profit foncier, 561. Services qu'il a ren<)us à l'économie politique, 565.

RicBB (le); moins attaché au sol que le .

pauvre, 1, p. 533. Oisif, n'est pas si favorable à '

la production que le producteur immatériel, ii, p. 212. Son industrie ne fait pas concurrence à celle du pauvre, 213. Dépense d*autant plus qu'il produit davantage, ibid. Sa consommation moins importante que celle des pauvres, 214. Quel bon emploi il peut faire de son bien, 238. Lois sompluaires rendues en sa faveur, 240.

RicBELiEU (cardinal de); n'a jamais pu faire prospérer une ville de son nom , ii, p. 175. Comment il s'exprime sur les impôts de son temps, 370, en note.

RicBËiioRT (Alexandre) , auteur judicieux , cité à l'occasion de la prospérité des tilles du Glasgovr et de Paislej, i , p. 553.

richesse; terme mal défini jusqu'il nos jours, I, p. 46. Évaluée en monnaie ne sup' pose pas la présence de la monnaie, 76.

richesses; peuvent être considérées sous le rapport de l'intérêt privé et de rintprêif>ublic, 1, p. 17. La question de leur origine, essentielle, 18. Le désir d'en acquérir de légitimes est favorable à la morale, 49. Caractère qui constitue leur légitimité, 50, en note. Pourvoient à nos besoins, 63. L'exposition de leur nature ne préjuge rien sur leur quantité, 66. Se mesurent par la valeur des choses possé-

GIS

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE

dées, 67. Comment elles toot créées, 78. Ne ftoit augmentées
aue par la production, â05. Peuvent être produites autrement que
par le travail, 215. Soûl en proportion de la chose qu'elles
donnent le moyen d'acquérir, 368. Leur accroissement augmente
le bien-être des familles, 570. Classification erronée que l'on en a
faite, 5^, en noie. La violence ou la fraude n'eu crée point, 522.
Ne sont pas le résultat d'une f)enséc unique , 555. Ne consistent
pas ^culcmenten métaux précieux , 560. Ne se mesurent pas par
comparaison avec d'autres richesses, 596. Leur vraie nature si-
gnalée par les sectateurs de Quesnay, n , p. 550.

RICHESSSES NATCRELLBS ; (aracterisées, I, p. 64. Ne
peuvent être ni multipliées, ni épuisées, 66. Sont ce que quelques
auteurs appellent valeur duillié, 69. Pourquoi ne se consomment
pas, 11, p. 11)8. Rattachées à la doctrine de la mesure dos ri-
chesses par la valeur, 570.

RICHESSSES DES PARTICOLIERS (los); D6 66 gOU-

vernent pas suivant des lois générales, i, p. 6. Dans quels cas
favorables et dans quels cas contraires à l'intérêt général, 17 et
205.

RICHESSSES SOCIALES ; caractérisées, i , p. 64. Supf'osent le
droit de propriété, ibid. Sont les seules que puisse étudier 1 éco-
nomie politique, 65. Comprennent les terres cultivables, ibid. On
ne peut comparer deux portions de richesses que lorsqu'elles
sont en présence, 71. Augmentent ou diminuent en changeant de
lieu , ibid. On ne peut comparer celles de deux nations, 72. Sont

indépendantes de la nature des substances où elles résident, 76. Se composent du fonds productif d'une nation, 111. Tableau synoptique qui comprend toutes les richesses sociales, 112. Ne dépendent pas de l'estime que l'individu fait de la chose qu'il possède, 304. Sont d'autant plus grandes que les choses sont à bas prix, 304. Ne sont point en raison de la quantité de la monnaie, 392.

Navigation (la navigation des); son économie,

I, p. 327. Ses inconvénients, 327. Plus prospère à la Chine, 328. Dirige l'économie qu'elle présente, 11, p. 309.

Navigation ; son erreur sur les échanges, I, p. 327, en note.

Navigation ; combatlu au sujet de l'impôt progressif, II, p. 395.

Navigation ; sommes que son berceau a coûtées à la ville de Paris, II, p. 391.

Navigation (anciens); leurs aqueducs, monuments de leur ignorance, II, p. 52. Les litres personnels qu'ils décernent, bonne récompense nationale, 356.

Navigation ; donne un document sur la fortune des Médicis, I, p. 443.

Navigation (i.-j); réfutation de ses diatribes contre l'industrie, I, p. 51. Ses déclamations contre la propriété réfutées, 508. Son erreur relativement à la marche de la population,

II, p. 148, en note. Et à l'inconvénient des grandes villes, 176. Veut que le gouvernement s'oppose aux accumulations, 547.

ROUTES ; en France, ne peuvent pas être bonnes avec l'administration des ponts et chaussées, i, p. 349, en note. Leur haute importance, II, p. 302. Sont nécessaires à la

communication des pensées, 3iJ2. Créeot une valeur aux arbres des montagnes, 303. Comment cette valeur est distribuée dans la société, ibid. Les routes sont de différentes classes, 305. Doivent être entretenues par les provbces qu'elles traversent, 506. Mais le premier éiablissement de celles de première classe se doit pas se faire aux frais de la province, ibid. Sont mieux entretenues par des entreprises que par des corvées, 307. Pavées, ne coo viennent qu'à un peuple et à une administration négligents, 30S. Préceptes pour les avoir bonnes, wid. , en nou.

ROVAGUo, horloger du pape ; anecdote, i, p. 511.

RUMroRD; ses soupes économiques ne doivent pas être adoptées babiluellemeot, o ,

RUSSIE ; pourquoi les capitaux y rendent de gros profils, ii , p. 68. Sous quelle forme les Anglais lui font des avances, 69.

SACRE, des rois ; voyez Cotaronnemeiti.

BACRiPices, des anciens; ne seraient pas praticables de nos jours, i, p. 435.

SAPRAN ; sa quantité produite est eo raison composée de la demande et des frais de production, I, p. 360.

8AGE8SB DES sitcLKt ; rîdîcule de celle expression, i, p. 5.

BAiMT-AiBiK ; ses cTTeurs relativemect aux emprunts publics, u, p. 436.

SAiNT-CHAMAKs ; cbampioo de la balance du commerce , i , p. 561 , en note. Ses reproches à l'auteur sur la question du luxe, ii, p. 214, en note.

SAiNT-CRicQ (de), ministre du commerce; pense que les traités de commerce ne sont plus de notre époque, i, p. 610, en nofe.

sAiRT-GRfiGOiRi, papo ; coutribution qu'il tirait de France, i, p. 441.

sAiHT-siMON (duc de) ; cité à Toccasioa de Louis XIY, Il , p. 530, en note.

sAiNT-siMoniENS \$ Icurs doctrines sont appréciées dans V Histoire de F Économie poliùqae de M. Blanqui, u , p. 570, en noie,

SALAIRE ; c'est la part que l'ouvrier obtient dans la production à hiquelle il coticoan , i , p. 51. Dépend jusqu'à un certain point des usages du pays, ,ii, p. 32 et 48. A la tâche ou aux pièces, 44. Équivaut à celui à la jourméi', 44. Par (|uelies circonstances déierroioé, ibid. Ce qui règle celui du simple manouvriej*, 46. Et de l'homme de métier, 47. Tous les profils que procurent les services productifs sont àe\$ salaires, 512.

SALANGANE ; Is nid de cet oiseau, recherché en Asie, ne paie pas ses frais de production en Europe, i, p. 356, en note,

SALPÊTRE ; droit d'entrée ridicule auquel il est sujet, 1 , p. 593, en noie. L*admini<t ration n'est pas intéressée Â l'acheter au plus l)as prix, 11, p^ 2:>6.

SANDWICH (lies); pays autrefois anthropophage, aujourd'hui civilisé, i , p. 502.

•APIS ; avantage de ce 50is dans les charpentes, 11, p. 427 en noie. L*impôt nuit à ceux qui en font usage, *ibid*,

SAUVAGES (peuples); les hommes y sont moins forts que dans TÉtal civilisé, i, p. 52. Et plus corrompus, 53. On trouve chez eux la trace des trois opérations dont se compose l'industrie, 96. Sont destinés à disparaître de la surface de la terre, 156. N'éprouvent pas le besoin des choses les plus utiles, ii, 20.

bavants; sont quelquefois flatteurs, les sciences ne le sont jamais, i, p. 26. Ce qui manque à leurs calculs écouomi(Jues, 55. En quoi leurs travaux servent l'industrie, 91. Animés de la plus noble ambition, 93. Sont seulement moins Ignorants que d'autres hommes , 96. Ne sont pas avares de leurs lumières, 99. Leur rôle dans la production, 112. Quel est l'objet de leurs travaux, 11, 52. Pourquoi plus universels dans l'antiquité, 54. Pourquoi sont de médiocres entrepreneurs d'industrie, 54. Leurs services ne se consomment pas par l'usage qu'on en fait, 56. Sont médiocrement rétribués, 57. Comment ils dirigent les arts, 58. L'imprimerie a nui à leurs proGts, *ibid*. Dans quels cas ils sont personnellement consultés, 59. Exemple d'uD service qu'ils ont rendu à un teinturier, *ibid*, en vole. Pourquoi ils n'acquièrent pas de fortune comme savants, 60.

8AY CLouis), de Nantes ; a cherché h donner un moyen de mesurer les valeurs , i, p. 69, en note.Ccmojen n'est encore que la valeur échangcablo , *ibid*. Cité à l'occasion du régime colonial, 626, en note.

scmiALz, auteur allemand ; reproduit le système des économistes, i, p. 21 1, en noie. Préfère l'exploitation des rermiers a

celle des propriétaires ,237, en noie. Professe encore les doctrines de Quesnay, ii, 555, en noie.

sciçTfCEs; sont les bases de l'industrie, i, 91 . Elles lui sont constamment nécessaires , 92. Sont Tobjei de la plus noble ambition, 93. En quoi consistent leurs applications , 94. Leurs notions se propagent plus facilement que le jugement , 98. Sont perfectionnés par suite de la division du travail, 166. En quoi favorables à l'industrie, ii, p. 52. Se subdivisent à mesure ({u'elles s'étendent, 53. En quoi celle subdivision est favorable à leurs progrès, 54. Leurs succès dans le cours de la révolution française, 60. Elèvent l'âme, ibid. Leur éloge,

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES; fondement de leur certitude, i, p. 8. Leur classe supprimée à tort dans l'Institut de France, 9, en noie. Ce qui caractérise leurs progrès, 10. En quoi ellos diffèrent de l'art d administrer, 24. Ne sont que l'expérience systématisée , 25. Ne peuvent être suppléées par la pratique, 29. Preuves de leurs progrès, 371. Leur application h nos besoins, ii, p. 53.

SCIENCES PHYSIQUES ET UATBÉMATIQUES; pourquoi se perfectionnent avant les sciences morales et { oliliques, i, p, 8.

SECOURS publics; rigoureusement la société n'en doit point, ii, p. 358. Pourquoi ne diminuent pas le nombre des indigents, 360.

stQUi (le comte de); cité, i, p. 26 en note.

SEL ; sa valeur exagérée par des moyens forcés, I, p. 80.

semences; on les met en réserve sans qu'il soit besoin de règlement pour cela , i, p. 510.

senior, professeur d'économie politique à Oxford ; cité, i, p. 13, en note. Cité, 475.

SEN. <u ALITÉ ; en quoi condamnable, i, 500.

SERVAGE DE LA GLEBE; soo Origine, I, 2:⁶. Sa durée jusqu'à nos jours , 22tS. Était une amélioration relativement à l'esclavage antique, 229. Se change en Russie contre des baux a ferme, 230, en noie.

SERVICE FONCIER OU rendu par un fonds de terre ; donne un profit quand lc<« besoins des hommes le réclament, ii, p. 9*. Des terres du Clos-Vougeot, 93 en note. Des terres qui renferment des mines, 95. L'offre qu'on peulfaire du service foncier est nécessairement bornée, 96.

SERVICE PRODUCTIF OU FONDS DE TERRE; OU

quoi il consiste, i , p. 224. Comment on peut l'évaluer, 231 . Jouit quelquefois d'un monopole naturel, 361.

SERVICES personnels; la consommation qu'on en fait est la plus rapide de toutes, \h p. 250. La valeur dont on les paie est perdue, mais non l'avantage qu'on en a retiré, 250. Quelle est leur valeur naturelle, *ibid.*, en noie.

SERVICES productifs; caractérisés, i, p. 1 13. On les achète en prenant à loyer le fonds d'où ils sortent, p. 114. Sont quelquefois achetés par des entrepreneurs , quelquefois par des consommateurs, *ibid.* Ont un prix courant,t^id. Sont consommés dans la

production, 1 16. Les économiser est un progrès qui ne coûte rien aux producteurs, 118. Couïcul même au possesseur du fonds, 121. Sont la seule chose déhnilivement consommée dans la production . 133. Dans quels cas jouissent d'un monopole naturel, 36 1. Ceux d'un grand artiste sont fortement payés, *ibid*. La valeur par eux produite est la source de tous les revenus, ii, p. 2. Sont demandés en proportion de la demande qu'on fait des produits auxquels ils sont propres, 19. Sont quelquefois vendus comme un revenu fixe, 26.

8B8TERCB ; évaluation do cette monnaie romaine, I, p. 439.

SETIBR, de Paris; ii*a pas changé depuis Philippe-Auguste , i . p. 442. Prix moyen de cette quantité de blé, *ibid*,

sàvRES (manufacture de porcelaines de) ; onéreuse à l'Étal, ii, p. 324.

SEYBERT, écrivain des Etats-Unis ; cité, i, p.

sBÉRiFS, en Angleterre; soumis à une amende quaud ils refusent leur nomination , ii , p.

«imomd; son voyage en Italie, cité, i, p. 27.

SINCLAIR (sir Jotin) ; a donné une statistique trop détaillée de l'Ecosse, ii, p. 486.

sinécures; leur orisine et leurs abus, ii, p. 257. Sont le résultat d'un marché frauduleux,

siMONDi ; n'admet pas les produits immatériels, I, p. 90. Ses objections contrc'le travail des machittos réfutées, 188. Cité au sujet des méi.iirics de Toscane, 239, en noie. Veut avec raison que la classe ouvrière soit protégée par

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE

let lois. II, p. 50. Cité à roccasioo du prêt h liilérét, blûmé par les théologieos catholiques, 74. Description qu'il t'ait île la cacnpagoe de Rome, 1 05. Et de l'efTet des substitutions, de hi^me que du droit d'atoesse, ibid. Combat à tort le principe de la population , 158. Combattu au sujet des consommations improductives, 208 et â09, et de l'industrie du riche, 213. Et des secours qu'il r^lame eo fateur des ouvriers , 565. Cité au sujet des progrès de réconomie politique au moyen-âge, 544. Confond cette science avec Tart de l'administra tionrSiS.

KMiTH (Adam); attaqué tous les jours encore, 1 , p. 59. Désigne la valeur échangeable des (:ho>«s comme lo'fondcmeut de la richesse, 69. A méconnu les produits immatériels, 89. IS'emploie que le mot travail pour désigner toutes les opérations de l'industrie , 97. Sa phiWppique coiitre la prodigalité, 160. A fait remarquer la puissance du travail, 165. Lui attribue à tort l'action des causes naturelles. 164. Reconnaît le pouvoir productif de la terre, 212 Et méconnaît celui du capital, 215. Avait remarqué les faits rtur lesquels Ricardo se fonde, 217. Cité au sujet d'une sot-tise du gouvernement anglais relativement aux monnaies, 415. Propose le travail pour mesure des valeurs, 421. Considère sa valeur absolue et non sa valeur échangeable, 422. Cité ù. l'occasion des émigrations, 534. Son erreur en représentant tout numéraire comme portion de capital, 568, en noie. Cité et combattu au sujet des professions lucratives, ii , p. 38. Combattu au sujet des profits capitaux, 42. Son opinion sur les grandes propriétés, 106. Pense h tort que le protii des terres est d'une autre nature que les protits du travail et du capital. 110. vérités importantes prouvées depuis qu'il a écrit, 1 12. Reconîmande la consommation d'objets

durables , 250. Quelles sont les seules fonctions qu'il attribue aux gouvernements, 260. Pense à tort que les établissements publics doivent tous pouvoir payer leurs frais. 505, en note. Approuve l'impôt progressif, 597. A distingué les lois de l'économie politique de l'art de gouverner, 555. Histoire de ce philosophe , 558. Origine de son ouvrage de la Richesse des Nations» ibid. Son voyage en France, 559. Est introduit dans la société des économistes français, ibid. Veut dédier son ouvrage à Quesnay, ibid, en note. Sa retraite, 560. Eloge et critique de son ouvrage, ibid. Injustes critiques de Mac CuUoch, 561. On lui donne des fonctions indignes de lui, 562> Parties de l'économie politique qu'il a imparfaitement traitées, 570.

SOBRIQUETS ^ djoutés par Bonaparte au nom de ses serviteurs, ii, p. 556.

SOCIÉTÉ (la^ ou le public; ses intérêts ne se confondent pas toujours avec ceux des particuliers, 1, p. 6. Ce qu'elle était chez les Anciens, 18. La plupart de ses maux sont remé> diables, 22. Seul moyen qu'elle a de n'être pas dupe des charlatans , ibid. Se maintient par un commerce de bons offices, 55. Agit sur les écrivains qui l'instruisent, 56. Ses intérêts oe sont pas toujours confondus avec ceux des

producteurs, 205. Son état a changé la face de l'univers, 495. Est nécessaire à hi divisioa du travail, 496. Et au développement des lumières, ibid. L'état de société fait que chacQo profite de l'expérience de tous, 497. Noos donne des besoins et les moyens de les satisfaire, ibid. Pourrait subsister sans magistrats, mais non sans producteurs de vivres, ii, p. 267. La possibilité de communiquer en est le premier /ondement. 501 . Elle est intéressée à favoriserH'instruction générale, 526. Instruction dont il lui

convient de faire les frais, 33i. Ses progrès ont accru les dépenses publiques, 575. Les effets u'^ sont jamais instaulaDés. 426. Tableau général de son économie, SO-'k Ses organes essentiels» ibid. Organes qui lai sont accidentels, 328. Ne reçoit pas sod impulsion du dehors, 556. N'e>t pas représentée par l'image de la famille , wid. Voyez Sationn.

SOCIÉTÉS (les) ; sont des corps vivants, i, p. i . Existents en vertu de lois qui leur sont prôprès, 2. En quoi les volontés humaines ioflueul sur leurs formes, ibid. Prospèrent d'autant plus que leur organisation artificielle se £ait le moin:» sentir, ibid. Pourquoi elles ont eu quelquefois de bonnes institutions dans des temps d'ignorance , 5. Sont soumises à des lois auquelles il leur est impossible de se soustraire, 17. Comment elles ont subsisté dans Tigu}rance des lois naturelles gui les récissent, 18. OucUe a été leur condition jusque |>ré6eot, ibid. Celles d'Europe encore imparfaitement civilisées, 21. Ne sont guère avancées quand elles regardent leurs maux comme l'effet (fuM force majeure, 21. Doivent chercher à améliorer leur position, 22. Sont proprement l'objet de l'étude des publicistes, 29. Leurs progrès durant les quarante dernières années, 55. Dans quelle situation il confient de les obse^ ver, 57. Ce mot défini, 64, en note.

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ; pourquoi ont beeoia de l'autorisation du gouvernement, i, p. ^. Souvent contrariées par l'intervention de l'autorité, r^fd.Enquoi la législation anglaise leur est favorable , 658. De quelles garanties oot besoin, ibid. Obligations qu'on doit imposer i leurs actionnaires, 640. A quelles sortes (feotreprisQs elles conviennent, 641.

socxATE ; sa maxime combattue, qu'il ivA réduire ses besoin», i, p. 499, en note.

SOIERIES ; cause de leur prix excessif dans l'ancienne Rome, i, p. 193.

SOLDAT CREC ; qu'elle était jadis sa paie par mois. I, p. 459.

SOLDATS ; pourraient pendant la paix travailler aux grandes routes, ii, p. 506.

SOLDE d'un compte ; explique, ii, p. 474. SOMMES HISTORIQUES ; moyen de les évaluer, I, p. 458. Incertitude de leur évaluation, 440. Celles du moyen-Âge plus incertaines encore 441 et 442. Leur évaluation deviendra de plus en plus facile, 445.

souliers; pour quelles sommes on en fabrique en France, i, p. 85.

SPÉCIALITÉ DANS LES DÉPENSES ; sans elles dépenses ? ou faites sans être votées , n , p-

spécimens ; insuffisantes sans les connaissances générales, i, p. 34. En quoi elles peuvent nuire à l'économie politique, 56.

spectacles DB communes ; caractérisées, i, p. 308. En quoi peuvent être utiles au pays, 17. Comment les négociants constatent les résultats des spéculations de compte à demi, II , p. 476.

STAEL, petit-fils de Necker, cité, ii, p. 372, en note,

STATISTICAL INSTRUCTIONS, ouvrage anglais; cité. II, p. 400, en note.

STATISTIQUE (sa) ; ses rapports avec l'économie politique , i , p. 5. On ne peut bien faire usage de ses données, si l'on ne connaît l'économie sociale , 62. Ne donne aucune notion sur beaucoup de productions journalières, 268. Inhabile pour faire

apprécier les revenus, ii, p. 18. El) quoi tient à reconnoître politique, 481. Motif» pour Tétudier, ibid. Elle est essentiellement progressive, ibid. Sur quelle espèce de faits elle se fonde , ibid. N'est pas indispensable à l'économie des sociétés , 482. Ne donne l'explication de rien, 483. En quoi elle peut être utile à l'économie politique , 484. ConGrme les principes établis par celle-ci, 485. Imperfection des ouvrages dont elle est l'objet, 486. Difficulté d'en réunir les données, 487. Imperfection des données officielles, ibid. Des évaluations en argent ,48H. El des états de population, 489. Plus imparfaite quand l'économie politique est mal connue, 490. Tire quelquefois des conclusions ridicules, 491. Forme qu'il convient de donner aux ouvrages de statistique, 494. Doit se réduire aux faits essentiels et variables. 495. Ne doit pas relater les événements historiques ni décrire les mœurs, 496. Les nsatières dont elle s'occupe plus nombreuses qu'elles n'étaient autrefois, 496. Doit connaître, mais non discuter les doctrines , 497. Doit présenter des situations successives, ibid. Les comptes de finance par exercice ne sont pas de nature à être consignés dans les ouvrages de statistique, 501, en note. Les productions et consommations annuelles difficiles à connaître , 502. En quoi elle fait utilement connaître les importations et les exportations, 503. Commeiit il faut recueillir les renseignements dont elle se compose, 504.

sTATiSTiucES DtfCBRRALBs; queIs faits devraient j être consignés, u, p. 498 et 502. Le prix moyen des choses en est un article essentiel, i^fd.

bteuart; conséquences aCTreuseB de son système, i, p. 589. Assigne la cause qui borne les populations, ii, p. 127, en noie.

STORCU ; se rend utile à l'économie politique en copiant les bons auteurs, ii, p. 565. '

BCBsioES , payés par les Ansbis ; pourquoi ils lai^ienl baisser le cours de leur change, I, p. 487.

socBB ; svstème de sa culture aux Antilles, I, p. 245. Nous revient plus cher en raison de DOS colonies , 246. Son prix est usuraire , et par quelles causes , ibid. Revient plus cher cultivé par les n^res fibres , 252 à 255. Ce qui a fait le succès de cette denrée, 626. Augmentation de sa consommation, 631, en noie.

A meilleur marché dans les pays qui n'ont pas de colonies, 635. Son bas piix favorise U population, 11, p. 171.

BOCRE DE BETTERATEs; nouB débarrassera du monopole des colonies, i, p. 594, en noie. A résisté à 1» protection de Bonaparte, et sa fabrication a réussi toute seule, 607. Accrois» sèment de sa fabrication, 636.

SUISSE ; pourquoi fournit des instituteurs aux États du Nord, ii, p. 192. Et des troupes aux États du Sud, ibid.

suLLT ; sa fausse appréciation sur les mounaies, i, p. 383. Comment il fil sentir à Henri IY la grandeur de ses dépendes, ii, p. 255. Était opposé aux moyens violents contre les finauiers, 413.

scpEBSTiTiON ; déprave.Ie jugement , i, p. 98.

BCFPosiTioN «RATCiTE ; co que c'est, 1 ,p. 13.

SYLLOGISMES ; leur danger dans les sciences morales et politiques, i, p. 45.

STSTftME ; sigiibcation de ce mot en bonne et en mauvaise part, i, p. 14. N'est souvent que l'abus d'observations incomplètes, 15.

STsitMc RXCLCsip; ststAmb mebcartile; col-BERTlSlLS^Voyez Balance du commerce.

STSTtiiE militaire agressip; est dispendieux, 11, p. 281. Enfant la guerre, ibid. Ne donne pas la prépondérance, 282.

STSTftME MILITAIRE DtfPEMBIP ; Sa forCe, 11, p.

282. S'oppose aux guerres commerciales, 283. Aux guerres de ressentiment , 284. De rapine, ibid. Objections contre ce système, 288. Source de gloire pour le capitaine , 289. Ses avantages contre l'ennemi , ibid. L'invasion faite en France ne prouve rien contre lui, ibid. Il coûte peu, 291.

TABAC ; ce qu'il faut penser de cette consommation, II, p. 243.

TABLES DE MORTALITE; donnent des indications trompeuses quand la vie moyenne change, 11, p. 162.

TALENT , somme de l'ancienne Grèce ; son évaluation en monnaie do France, i, p. 438.

TALENTS (les); sont un capital matériel inaliénible^ i, p. 141. Sont naturels ou acquis, 5il . Fopt partie de nos propriétés industrielles, ibid. Sont un fonds susceptible d'appréciation, ibid. Quels sont les plus richement rétribués, 522. Voyez Fonds induêtriels.

TATooLiERB Di PL'GLiA ; terrain productif sans capital et sans main-d'œuvre, i, p. 225.

TAXE, ou fixation du prix des choses; ses effetsⁱ, p. 363.
Augmente les disettes, 3⁴.

TAXE DES PAOVBS , en Angleterre ; ce qui la rend nécessaire , i , p. 5&. A augmenté le nonibre des indigents, ii, p. 360.
Son origine, 361. SesrésultaU, iMd.

TECHNOLOGIE ; SCS rapports avec récoomie des sociétés, i,
p. 5 et 84.

TKMps (le); veut être économisé aassi bien que l'argent , i, p.
294.

TER3IACX ; cité au sujet des tissus de cache-
efi

TABLE GÉ.NÉRALE ALPHABÉTIQUE

miro que la France fouroit maintcoanl à rAsio,

I, p. 198.en»o/e.

TEBRB (fonds de) ; font partie des richesses sociales, i, p. 65.
Leur appropriation favorable aux non-propriétaires, ibid. et 517.

Ta<OLo«iË;is ; réprouvent les stipulations d'intérêts, ii, p. 75.
Leur erreur est une des causes de l'infériorité des pays catho-
liques, ibid,

thibet; renferme probablement de riches mines d'or, i, p. 401.

TBOMPSo."!, auteur anglais; cité h l'occasion de l'impôt en
Angleterre, ii, p. 419.

THORNTON ; son ouvrage sur la nature et les effets du crédit, cité, i, p. 481, en note.

TBURNOT ; son discours préliminaire de la Morale d'Aristote, cité, i, p. 499, en note,

TIBBES DB NOBLESSE , mauvaiso récompense nationale, ip, p. 355.

TOOKB (Thomas); son explication du bien-être qui résulte d'une légère dégradation des monnaies, i, p. 466. Cité, ii, p. 94, en note.

toscare; prospère quoique sous un gouvernement absolu, 1, p. 47, en note,

TOCRMoiSy adjectif d'une monnaie ; origine de ce mot, 1, p. 411.

TRACT (Des! ut de); ne reconnaît de pouvoir

Productif que dans le travail, i, p. 215. Combat auteur, 2 14. Son commentaire sur V Esprit des lois, cité, ii, p. 168. Regarde les fonds publics comme la meilleure matière imposable, 402. Éloge de ses ouvrages sur l'économie politique, 566.

TRADUCTEURS , des auteurs anciens ; erreur fondamentale de leurs évaluations, i, p. 440.

TkAiNAGB, mode de transport employé en Russie ; ses avantages, i, p. 546, en note.

TRAITAIRRS; «tchèlent les rentes sur l'État en gros pour les rendre en détail, ii, p. 444. Comment ils rassemblent des capitaux épars, 445. Comment ils font monter le prix des rentes,

ibid. ils pompent tous les capitaux disponibles, 447. Ils viennent au secours du plus fort, 454. Bon mot de l'un d'entre eux , ibid, en noie.

traitC d'égoromie POLITIQUE , ouvrag^c de Tauteur ; erreur de son traducteur anglais, u, p. 110, en note.

traités de commerce; reposent sur une erreur, I, p. 609. Devraient se borner h stipuler des protections et des garanties, 613. Du reste parfaitement inutiles, ibid.

transit ; commerce détruit par les douanes,

II, p. 4i7.

transport; ce qui constitue l'industrie du commerçant, i, p. 83. Ses frais ne doivent pas élrô négligés dans les manufactures, 29 i. Constitue la production commerciale, 501. Supériorité du roulage sur les animaux de somme, 326. El de la navigation sur le roulage, ibid. Les difficultés qu'il rencoutre en France un des principaux obstacles à la prospérité du pays, 328 à 334.

transport (Commerce de) ; caractérisé, i, p. 308. Objections élevées contre ce genre de commerce, 316. Pourquoi il ne fleurit pas en France, ibid.

TRAVAIL; quel est celui d'un entrepreneur

dans les opérations productives, i, p. 91. El celui d'un savant, ibid. Ce mot insuflisai.t pour désigner la totalité des opérations de Tiodusirie, 97. Effet de sa division, 162. En partie suppléé par les machines, 183. En l'écoiioroi^ant, ou n'emploie pas moins de travailleurs, 185. >"cst pas l'unique producteur des richesses. 214. Proposé par Smith pour mesure des valeurs ,

Voyez Division du Travail

TRÉSORS TROUVÉS ; pourquoi plus communs autrefois, i, p. 145.

TRIBUNAUX ; en quoi nécessaires à la civilisation, H, p. 273. Devraient consulter l'équité préférablement à la jurisprudence, 274. Voyez Civils et criminels (tribunaux).

Tencon ; cité à l'occasion des foires, i, p. 172. Ses œuvres, dépôt précieux, 211, en note. A

trouvée que les modernes ne pouvaient, comme les anciens, cultiver les terres par des esclaves, 227. A détruit en France le servage de la glèbe. 229. Son édil sur les jurandes, cité, 545 en note. Révèle le scandaleux procès d'Angoulême, ii, p. 89. Et des usuriers de Paris, 90. Son opinion sur ce sujet, 91. Défendu contre Ricardo, 425. Quels services il rend à l'économie politique, 552 et 556. Donne de fausses idées de la production et de la distribution des richesses, *ibid.* Son éloge, *ibid.*

trier; village d'Ecosse devenu plus peuplé par un nouveau chautier, ii, p. 170.

université ; malheureuse création de Bonaparte, u, p. 338, en note,

usure ; les lois qui ont pour objet de la réprimer mauvaises, ii, p. 81>. Scandaleux procès auxquelles elles donnent lieu, 90. Est quelquefois utile, 91 et 92.

utilité ; fondement de la valeur des choses, 1, p. 78. Mais seulement quand elle a été communiquée par l'homme, 80. Ne se fait pas payer quand elle a été donnée par la nature, *ibid.* A moins

que ce ne soit par des moyens de force , *ibid.* S'étend aux choses qui ne servent qu'indirectement, 86. Ce que signifie une quantité d'utilité, 118. Peut être moindre que le prix de l'objet, *u*, p. 24.

UTOPIES ; en quoi consiste l'erreur de ceux qui en ont fait, *i* » p. 2.

VACciNG ; on ne sait pas pourquoi elle préserve de la petite vérole, *i*, p. 12. rîe contrioiie pas h augmenter la [opulation, *u*, p. 156. Mais prolonge la vie moyenne, 161.

VALENCiANA ; quantité d'argent qu'on tirait de cette mine, *i*, p. 393.

VALEUR DES cDOSEs , eu général; ses causes ne pouvaient être connues avant que d'autres faits ne fussent avérés, *i* , p. 11. Sert de mesure aux richesses, 67. Pour cfla il faut qu'elle soit avouée et reconnue par la possibilité de l'échange, 68. Beaucoup de choses réunissent

do la valeur naturelle et de la Tnleur éclianpcable, H9. Est oécessairerocnt variable, 70. N'est jamais que comparative, *ibid.* Pourquoi évaluée monuaie d'argent, *ibid.* Est indépendante de ce qu'on donne pour acquérir la chose, 71. Est nécessaire pour comparer les frais aux produits, 125. Et pour connaître l'importance des capitaux, 152 , en note. Naît du besoin qu'on en a, et les frais de production n'y influent qu'accidentellement, 218. Dans quel cas est une richesse, 50 *i*. Celle des monnaies ne leur est f)as donnée par le gouvernement, 575. N'a point de lypo invariable, 585. Comment celle de la monnaie est déterminée, 590. La valeur des choses et non leur espèce est à considérer dans le commerce, 562. Est mieux appréciée par le négociant que par les particuliers , 5G6. Celle qui est créée par les routes est incalculable , *ii* , p.

504. Regardée par Quesnay comme mesure de la richesse, 551. Mesurée elle-même par la quantité des produits qu'elle obtient en échange, 568.

VALEUR DE l'or; est Une qualité aussi indubitable que sa pesanteur , i , p. 9. Analyse qu'on peut en faire, 69. N'est point invariable, 75. N'a aucune importance dans les échanges, 75. Est proportionnée à ce que l'on peut acheter, 76.

VALEURS; nom donné aux choses qui ont de la valeur ou oui en sont le signe représentatif, I , p. 82. La théorie de l'auteur sur ce point focalisée en économie politique, ii , p. 16.

VANITÉ IIATIONALE ; moins féconde en infortunes que la vanité personnelle, i, p. 24. Veut être respectée aussi bien chez les nations ignorantes que chez les nations civilisées, 52. Ses déplorables effets, ii, p. 215. Excitée dans les nations par les gouvernements, 286. Coûte aussi bien au peuple que les fautes de leurs gouvernements, 591.

VAUBAN ; sa dixième royale citée, i, p. 252. A eu raison sans avoir moyen de le prouver. Il , p. 15. Voulait imposer les grosses perruques, 428.

VÉRIFICATION DES CHARGES; conséc d'emprunt. Il , p. 457. Origine de cet abus, 458.

VENDEUR ; en quoi son sort est préférable à celui de l'acheteur, i , p. 576.

VEUTE (une); n'est que la première moitié d'un échange, i , p. 74. Les ventes n'ont jamais été plus actives en Angleterre que lorsque les métaux précieux avaient disparu, 568. Ne procurent

pas au vendeur un capital nouveau, 569 , en note, A terme sont une espèce de prêt, 11, p. 77. Et un prêt déguisé, 80.

VÉRITÉ (1,1) ; quel est son véritable fondement , I , p.' 7 et 8. Comment les mauvais auteurs croient l'avoir trouvée, 40. Quel tort lui font les intérêts privés, 45. L'erreur est pour elle un dangereux voisinage, ibid. Ne frappe les hommes qu'autant qu'ils sont avertis,

vérités; il ne faut pas prendre de l'humeur contre celles qui paraissent trop évidentes, i, p. 58. On agit comme si on ne les connaissait pas, ibid. C'est servir la science que de mettre les plus communes à la place qu'elles

doivent occuper, 59. Les plus simples ont été toutes méconnues, ibid. Sont seules utiles, II , p. 528. Et seules caractérisent l'instruction , ibid. Comment elles sont découvertes , ibid.

verri, auteur italien ; le premier qui ait su en quoi consiste la production due au commerce, I, p. 505. Cité au sujet de la rentrée des impôts, ii, p. 574. Services rendus par lui à l'économie politique, 557. N'a pas tiré parti d'une vérité qu'il avait entrevue ,

verrot; son erreur dans l'évaluation des sommes historiques, i, p. 441.

YECVES, de Rindoustan ; combien annuellement il s'en brûle vivantes sous l'administration des Anglais, i, p. 659, en note.

VIAGÈRES (rentes ; ; les gouvernements renoncent à y avoir recours , ii , p.* 458. Les tables de mortalité ne peuvent servir à en calculer les résultats , ibid,

viARDE ; réellement plus chère qu'autrefois. I, p. 455. Plus chère h Paris qu'elle ne devrait l'être, 546.

VIE xoTEifHB DB l'homme ; ce que c'est, ii , p. 156, en note. Se prolonge tous les Jours, 159. Preuve directe fournie par les tables de Genève, 160.

VIE (principe de) , n'est connu ^e par ses effets, Il , p. 122. Précautions pnses par la nature pour le conserver, ibid,

viGXEHoifs ; dans l'ancienne Rome faisaient une singulière stipubtion, ii , p. 48, en note,

VILLAGEOIS ; conservent leurs modes par peur du ridicule, ii, p. 247.

viLLERMÉ; son Mémoire sur les chances de la mortalité, ii , p. 458.

VILLES ; la grande culture plus favorable 4 leur agrandissement aue la petite, i, p. 241. Elles sont intéressées a la prospérité des campagnes, 511. Quelles sont celles qui épuisent un pays, ii, p. 168. Comment elles se forment et s agrandissent, 172. Leur origine aux États- Unis, 1 75. Ne s'établissent pas arbitrairement, 175. Ne subsistent pas aux dépens des campagnes , 176. Ne doivent pas avoir de rues étroites et de maisons élevées, ibid. Pourquoi peuvent difficilement être embellies, ibid. Le gouvernement use d'un droit légitime en prescrivant la largeur de leurs rues, 177. Mieux défendues contre l'impôt que les campagnes, 570.

VINS (l'impôt sur les); prodigieusementl inégal, ii, p. 404, Est favorable aux excès du cabaret et contraire à la consonmiation de la famille, ibid., en note,

VIREMENTS DB PARTIES ; remplacent une certaine somme de monnaies, i, p. 481. Il s'en fait de très importants à Londres, 482. N'ont pas les inconvénients de la monnaie , ibid. Et ne surchargent pas la circulation, ibid.

VITRES ; }k quelle époque on a commencé à en avoir, i, p. 54, f/i note,

vocrE (la) ; est une propriété importante dans une grande ville, i, p. 529, en note,

VOIES et MOTERs ; signincalion de ce terme de finance, ii, p. 577.

VOIE puDLiQt'E ; indârocnt obstruée par les

TABLE GËr^ËRALE ALPHABÉTIQUE

étalogistes, i, p. 311. Voyez Communications tl Transporta.

YoiTCREs poBLiQCEs; circonstancceB favorables à leur multiplication, i» p. 548.

volwet; son voyage en Syrie, cil^, i, p. 515.

voLTA, savant italien ; sa pile, «Tahord spéculative, est devenue susceptible d'application, I, p. 95. ^

voltaire; a provoqué la destruction en France des derniers restes du servage, i, p. 2^. Son mot sur le caractère français, 301. Cité au sujet des dépenses d'HeoH IV, 437. Erreur où il tombe relativement aux emprunts publics, il, p. 431.

VOVACEB DE DtCOCVBRTCS f Icur Utilité, II,

p. 347. Les Anglais 8*y diblioguent, ibid,

WALLACE ; son ouvrage sur la population , n, p. 152.

WALPOLB (Robert); premier auteur de la corruption parlementaire, ii , p. 373.

WARREN, auteur suédois ; ses travaux sur la population, ii, p. 143.

WATT, roédeqhÇ^nglais ; cité au sujet des effets de la vaccine, ii, p. 156.

WATT (James); inventeur des machines à vapeur ; son éloge par Huskisson , i , p. 126. Persécuté par les corporations, i , p. 550, en note,

WELLESLET (le marquisJ, gouverneur de l'Inde anglaise ; ses dilapidations , i , p. 652.

WELLINGTON (duc de); pensions, ii» 391.

WATTS; son ouvrage sur les machines à vapeur, cité; I, p. 482, en note»

TOURG (Arthur; ; sa comparaison du nombre des cultivateurs occupés et nourris par des fermes de différentes grandeurs, i, p. 141. Des produits agricoles de la France et de l'Angleterre, u, p. 154. Cité à l'occasion de la population, p. 150, en note» Et des approvisionnements de blé, 183, en note. Comment il concevait les fermes expérimentales, 345. Cité à l'occasion de la statistique, 487.

Sources et licence

Texte : <https://archive.org/details/courscompletldco04saygoog>. Domaine public ; numérisation mise à disposition par Internet Archive. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.